THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.148

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedumondecath1481unse

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

RECUEIL INTERNATIONAL

DOGMATIQUE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUARANTIÈME ANNÉE

TOME CENT QUARANTE-HUITIÈME

NEUVIÈME DE LA SEPTIÈME SÉRIE

PARIS

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

—

1901

282.05
REV
v.148
12 Dec 28 Brown

La proscription des Ordres religieux

PROTESTATION D'UN CROYANT

Depuis que le christianisme a paru sur la terre, trois espèces d'ennemis l'ont constamment attaqué : les hérésiarques, les sophistes et les schismatiques. Les hérésiarques altéraient la juste notion des vérités de la foi; les sophistes voulaient remplacer la foi par la raison; les schismatiques voulaient substituer, au ministère religieux de l'Église, le service politique de l'État. Le chef de la république n'était plus seulement le détenteur du pouvoir temporel; il effaçait ou asservissait l'ordre hiérarchique de l'enseignement religieux; à son titre de César, il voulait joindre celui de Souverain Pontife; il entendait s'arroger le monopole de l'enseignement et gouverner les consciences. Ces faits, disons mieux, ces attentats criminels sont racontés au long dans les annales de l'histoire.

Depuis vingt ans, la France est tombée aux mains d'une bande impie qui entend, par ses lois, pousser à fond, contre la nation, ci-devant très chrétienne, cet exécrable attentat. Sur le mot d'ordre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » ils se sont rués, dans leurs journaux et dans leurs assemblées législatives, contre toutes les appartenances de l'Église; ils se flattent aujourd'hui d'effacer en France le nom chrétien. Dieu m'a fait la grâce de ne pas m'abuser un instant sur les trames de cette hypocrisie. Derrière des revendications de soi-disant prérogatives de l'État, j'ai vu, dès la première heure, le complot qu'ils ourdissaient et les mines qu'ils chargeaient contre les remparts de la cité sainte. Dans une série d'ouvrages composés avec toute l'autorité de la doctrine et l'ardeur des batailles, j'ai célébré ce droit de l'Église dont le respect suffit à sa défense; je me suis élevé contre la séparation de l'Église et de l'État; j'ai proclamé le droit sacré de la propriété ecclésiastique; j'ai dénoncé, dans l'acharnement qui veut la dé-

668592

truire, une tactique savante pour abattre la religion sans paraître y toucher; j'ai dit les devoirs du chrétien pendant la persécution et prêché la résistance, et j'ai applaudi des deux mains, lorsqu'un antisémite, membre de la Ligue de la Patrie française, attaquant l'ennemi dans ses derniers retranchements, nous a montré l'abomination dans le lieu saint et la désolation dans le sanctuaire.

Pour ces œuvres, qui eussent dû me revêtir d'un inviolable respect, j'ai été proscrit, au mépris flagrant de toutes les formes et de tous les principes de la justice; d'autres, assez insensés pour se faire tuer au service de l'Église, ont été également frappés de proscription. Mais la disgrâce n'ébranle pas nos convictions; elle ne nous empêchera pas de rester sur l'arène et, champion résolu, de frapper, d'une main convaincue, les conjurés qui veulent détruire Jérusalem. Comme les Macchabées, nous aimons mieux mourir dans la guerre que de voir, sans tirer l'épée, les maux du temple et les revers de notre nation : *Melius est mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum.*

Au moment où je reprends la plume (20 septembre 1901), je lis chaque matin, dans les feuilles publiques, que les membres de nos Congrégations religieuses, plutôt que de subir le joug de l'esclavage et l'opprobre du schisme, prennent, silencieux, mais pas sans larmes, le chemin de l'exil. Et, ô incommensurable deuil ! en présence de cet exode des saints du Seigneur, chassés de France par l'impiété, qui se croit victorieuse, je ne vois se lever aucun maître en Israël; je ne vois personne faire entendre, avec l'autorité de la foi et la majesté du droit, la protestation de la sainte Église.

Mais j'ai appris de Tertullien, qu'en ces douloureuses conjonctures, tout fidèle est soldat. Soldat obscur de l'Église militante, il m'est, je le confesse, impossible de me taire; impossible, pour ma part, de ne pas protester contre ces attentats où l'on fait litière de tous les droits, mépris de toutes les vertus, sacrifice de tous les intérêts; des attentats où un satanique orgueil paraît vouloir provoquer le ciel et braver les foudres de Dieu.

Je ne puis comprimer plus longtemps, dans mon âme, les émotions que soulève un tel spectacle, et que toutes les âmes honnêtes doivent, comme moi, éprouver. Et quel cœur aurions-nous, si nous ne souffrions pas à l'heure qu'il est? ou plutôt si nous souffrions en silence tant d'indignités, de lâches sophismes et d'abominations?

Comment écouter de sang-froid ce qu'on entend chaque jour?

comment voir, sans horreur, ce qu'on voit, dans toutes nos provinces, d'humbles religieux frappés d'ostracisme, sans qu'on puisse leur reprocher autre chose que leurs vertus et leurs services?

Pour moi, je le déclare, ce qui met le comble à mon indignation, c'est que tous ces crimes se commettent au nom de la loi, mais au mépris du droit; c'est que des hordes de renégats de 89, parce qu'ils ont une majorité de trahison, foulent aux pieds la Déclaration des droits de l'homme, nos vingt constitutions qui proclament la liberté des consciences et des cultes, toutes nos lois fidèles, jusqu'à eux, aux principes, je ne dis pas du libéralisme, mais de la plus vulgaire probité et de la plus élémentaire prudence.

Nous avons eu un gouvernement qui a envoyé en exil les assassins de Louis XVI. Eux, les fils des républicains qui ont tant déclamé contre ces proscriptions, maîtres d'un jour, ils proscrivent également, non pas des régicides, mais d'humbles moines, mais de saintes femmes, contre lesquels ils n'ont même pas pu dresser un réquisitoire. Le mensonge, il est vrai, ne leur coûte guère; cependant, par un reste de pudeur, après avoir exploité sans vergogne des incidents sans portée, ils n'ont pas même pu trouver un coupable; ils n'ont même pas osé mentir contre l'évidence même.

Politiques misérables, ils ont été contraints de s'incliner devant l'innocence, et ils la frappent, parce que l'innocence monastique, à leurs yeux, c'est le crime.

C'est un crime d'être religieux, et, pour l'expier, il faut quitter sa patrie; il faut chercher un abri à l'étranger; il faut porter sous d'autres cieux les bienfaits de son action, et, par son départ, livrer aux morsures de la misère, les innombrables foules qui se trouvaient heureuses sous la crosse.

O Dieu! qui avez longtemps protégé la France, souvenez-vous que c'est à l'heure des tribulations qu'il vous plaît de faire éclater la magnificence de vos exploits divins et la splendeur de vos inexorables représailles.

. . . . . .

La loi qu'ils ont faite sur le droit d'association a pour but de *reconnaître* ce droit *à tous* les citoyens et de le *retirer* aux catholiques, s'ils veulent entrer dans un ordre religieux. Je dis de le leur *retirer*, car on ne leur en permet l'exercice que dans des conditions également inacceptables pour un citoyen et pour un homme de foi. Pour l'homme de foi, la loi, en l'assujettissant à

l'évêque, le sépare de Rome et l'oblige au *schisme*; pour le citoyen, cette même loi, par ces dispositions césariennes, n'est qu'une *forme publique* de l'esclavage.

Je ne viens pas disserter savamment sur ce grave sujet; on l'a fait assez pour s'entendre, si le bruit des passions ne couvrait pas trop souvent la voix de la raison et de la conscience. Manifestement, il y a ici un choc violent entre deux puissances, un conflit profond entre l'Église et l'État, ou plutôt entre la puissance temporelle et la liberté de conscience : là se trouve une lutte terrible entre les prétentions oppressives et les droits opprimés.

Depuis 89, les tenants de la faction révolutionnaire avaient tenté de supprimer par la force les Congrégations religieuses, et, au Concordat, ils avaient encore trouvé le moyen de les détruire par prétérition. Mais enfin, on se contentait de les ignorer, et lorsqu'on légiférait sur la matière, on n'entendait interdire la vie contemplative à personne. Thiers disait lui-même que « les Congrégations, ayant pour objet de procurer, à des âmes fatiguées du monde, le repos de la retraite religieuse, peuvent être regardées comme *tout à fait inhérentes* à la religion catholique ».

Portalis ne s'exprimait pas avec moins de force lorsqu'il déclarait solennellement qu' « il ne s'agissait pas de *proscrire et de bannir du sol français* ces institutions religieuses, dont les formes peuvent varier avec les siècles et les révolutions des mœurs, mais que la religion catholique s'est toujours glorifiée de porter en son sein et qui sont incontestablement conformes à son esprit ». Portalis ajoutait qu' « il ne s'agissait pas de répudier le passé de notre pays, de renier et de maudire les fondateurs d'un grand nombre de nos villes, ceux qui allumèrent, dans les contrées désolées par l'invasion des barbares à la chute du monde romain, le flambeau de la civilisation et constituèrent la société nouvelle, à l'aide de la discipline chrétienne et catholique. Nous sommes convaincus de l'utilité de ces institutions bienfaisantes, qui ont fait la gloire de l'Église catholique ».

Portalis rendait même un hommage religieux « aux Congrégations d'hommes et de femmes : soit à celles qu'on rencontre partout où il se trouve une douleur à soulager, une œuvre de miséricorde à accomplir, et qui remplissent et desservent nos hôpitaux, nos prisons, nos écoles; soit aux Filles de saint Vincent de Paul, assistées, dans le libre exercice de leur sainte vocation, par la Congrégation des hommes instituée pour les seconder dans leurs angéliques travaux ; soit aux confréries des écoles chrétiennes, donnant l'instruc-

tion chrétienne à un si grand nombre de jeunes enfants et ne pouvant suffire à fournir des sujets aux villes qui en réclament ; soit enfin à d'autres associations prêtes à se former, et qui promettent aux infortunés privés de l'exercice de leur raison, aux condamnés qui subissent la peine due à leurs crimes, des serviteurs désintéressés et compatissants, des gardiens pieux et consolateurs ».

Nous avons, depuis, fait du chemin dans la déraison et la perversité. Nous ne voulons plus d'assistance religieuse pour personne ; nous ne voulons plus de religieux ni de religieuses dans les hôpitaux, dans les prisons et dans les écoles. Nous voulons un enseignement *laïque*, une société *laïque*, un État *laïque*, c'est-à-dire sans religion ni Église. Mais, comme nous n'avons pas exterminé les chrétiens, que nous ne pourrions même tenter cette criminelle aventure, alors nous avons imaginé une loi scélérate contre les Congrégations, avec espoir d'atteindre ce résultat, *lentement*, mais *sûrement*, sans paraître seulement y toucher.

Or, je dis que cette loi contre les congrégations religieuses blesse l'homme dans sa liberté de conscience, le citoyen dans l'exercice de ses droits, le chrétien dans la dignité de sa foi. Et j'affirme, de plus, que cette proscription des religieux est si illégitime dans son principe, si indigne dans ses conséquences, si absurde dans ses moyens et ses résultats, si étrange au temps où nous vivons, que toutes les opinions, simplement honnêtes, en ont été plus ou moins révoltées, et que les législateurs eux-mêmes ne peuvent en attendre que hontes, embarras et désastres.

I

Je dis que votre loi sur les congrégations religieuses blesse l'homme dans sa liberté de conscience.

Vous êtes un libre-penseur, moi aussi ; vous pensez que la liberté de la pensée vous autorise souverainement à régler votre destinée selon votre conscience, moi aussi. Vous pensez que si quelqu'un vous obligeait à ordonner votre condition selon sa volonté, et contre la vôtre, ce serait une exécrable tyrannie ; moi aussi. En vertu de votre libre-pensée, vous êtes nihiliste ; légalement, c'est votre droit ; — en vertu de ma libre-pensée, je crois devoir me soumettre à l'autorité de l'Église et je prends, en mon âme et conscience, le moyen de parvenir à la perfection. C'est le contrepied de ce que vous faites ; mais légalement, c'est aussi mon droit ; et vous ne pouvez m'en interdire l'exercice, qu'en

recourant, contre moi, à la plus méprisable tyrannie. Or, tel est le crime de votre loi : c'est-à-dire qu'en vertu de votre libre-pensée, vous me spoliez de la mienne ; et que mon égal en tant qu'homme, vous entendez vous dresser contre moi, comme un affreux petit despote.

Par quel procédé légal pouvez-vous connaître l'état religieux de ma conscience ? Pas d'autre que de l'interroger. Mais qu'est-ce que la conscience et quels sont ses inviolables droits ? Ses droits, c'est d'être souveraine, c'est de ne relever de personne, de n'être obligée à aucun compte, qu'à la puissance divine. Vous voulez, vous, interroger ma conscience : mais de quel droit ; qui êtes-vous pour interroger les consciences ? Quoi ! Vous ne pouvez, sans crime, entrer de force dans ma conscience : votre impuissance, ici, est absolue ; et vous vous arrogez cependant le droit de savoir ce qui s'y passe ; et pour le savoir, de contraindre ma conscience à se confesser devant vous et à vous faire des déclarations.

Eh bien ! cette prétention, la liberté de conscience la repousse de toutes ses forces.

« Aucune puissance humaine, a dit Fénelon, ne peut forcer le rempart impénétrable de la liberté d'un cœur. » Dieu seul et l'autorité qui le représente sur la terre, ont le droit d'interroger ma conscience. Je ne sache pas qu'un homme ait le droit d'interroger la conscience d'un autre homme ; le droit de commander à la conscience de son semblable ; le droit d'exiger de lui une réponse quelconque à une question de conscience. L'autorité paternelle ne va même pas jusque-là ; vous ne trouverez pas un moraliste éclairé qui pense qu'un fils manque essentiellement à son devoir, s'il refuse de déclarer, à son père, des faits du ressort exclusif de sa conscience.

Il y a plus : la puissance humaine, la puissance civile et politique, le voulût-elle, est, ici, destituée de tout pouvoir. Le pouvoir temporel peut opprimer ; il peut persécuter ceux qu'il soupçonne ; il ne peut les contraindre. Ou alors c'est la persécution la plus odieuse : c'est l'oppression des âmes dans leur for intérieur, dans leur for le plus intime, le plus indépendant, le plus insaisissable, qui est la liberté de penser, de croire et d'embrasser une résolution.

Cette liberté s'exerce dans le sanctuaire le plus inviolable ; elle n'a pas plus besoin de votre protection au dehors, qu'elle ne vous doit obéissance au dedans. Vous n'avez, en présence de cette liberté de l'âme, ni puissance, ni faveur, ni rigueur, ni justice à exercer. Vos lois s'arrêtent à la porte de mon âme : elles ignorent

et s'abstiennent. Que faites-vous donc, vous, gouvernement, vous, ministre de la république ou représentant du peuple, quand vous voulez forcer ces barrières et entrer dans ma conscience? Ce que vous faites! Vous vous mettez en contradiction absolue avec tous vos principes de liberté. Ce que vous faites! vous qui professez, vous qui écrivez, vous qui édictez des lois et qui déclarez que le domicile du dernier des citoyens est sacré : vous violez mon domicile le plus sacré, le plus cher, si bien nommé le *sanctuaire de la conscience*, parce que c'est la demeure de Dieu, parce que Dieu seul y commande, et encore, prenez-y garde, à une puissance libre de lui obéir ; parce que là réside, sous le regard de Dieu, une puissance presque divine qui ne relève que de Dieu seul ; à savoir cette liberté humaine, cette liberté intime, personnelle, cette liberté qui n'a pas de maître en ce monde et qui n'a de juge qu'au ciel.

Ce que vous faites! J'ai honte de le dire : vous n'osez pas franchir le mur d'un clos qui confine à ma maison ; et, pour pénétrer sous mon toit, il vous faut un mandat de justice. Et vous renversez le mur de ce domicile inviolable et sacré qu'on appelle la conscience ; vous voulez poursuivre jusqu'au fond de mon âme, ma foi et mon dévouement religieux. Eh bien, je le déclare avec toute l'énergie dont je suis capable : vous n'en avez pas le droit.

Et que faites-vous encore? Un acte odieux de l'inquisition la plus tyrannique. Non seulement vous sondez ma vie privée. Vous allez plus loin : vous scrutez mes sentiments les plus intimes ; il ne vous suffit pas de savoir, par la notoriété publique, ce que je suis personnellement ; vous me contraignez à affirmer, par écrit, par la constitution d'un dossier, quels sont mes sentiments, mes vœux de religion, mes engagements envers Dieu, ma condition en regard de l'autorité religieuse ; vous m'obligez à faire passer cela sous les yeux de vos juges, de vos préfets, des conseillers municipaux ; puis, selon ma réponse et selon leur bon plaisir, je serai par vous, absous ou condamné.

Faut-il s'étonner que des voix éloquentes se soient écriées que de telles prétentions sont aussi *monstrueuses* qu'*insensées* ; qu'elles rétablissent l'*esprit d'intolérance* le plus étroit qui se soit jamais vu ; qu'elles choquent *les notions les plus élémentaires* de justice ; que ce sont là des *anachronismes* qui rappellent les temps de l'Inquisition. Encore l'Inquisition n'a jamais été si loin ; elle ne recherchait que les manifestations *extérieures* de la foi, et non les sentiments *intimes ;* elle ne demandait jamais à personne, pour le punir

de sa parole : que pensez-vous ? L'Église elle-même condamne les livres hostiles à la foi et aux mœurs ; mais elle frappe le livre et non l'auteur.

C'est là, dit-on, une minime exigence. Si la Restauration avait exigé de vos pères, la déclaration qu'ils n'appartenaient à aucune association politique, interdite par les lois, ne trouveriez-vous pas cette exigence tyrannique ? Et cependant ce ne serait pas descendre dans le sanctuaire de la conscience religieuse.

Si aujourd'hui la République exigeait cette déclaration de tous les publicistes, avant de leur accorder la liberté de la presse, et de tous les électeurs, avant de les admettre à l'exercice du droit politique, trouveriez-vous que c'est là une bien mince exigence ?

Vous direz que vous m'interrogez sur un fait et que la réponse ne doit causer à un homme consciencieux aucun embarras.

Eh ! sans doute, rien de moins embarrassant que la réponse ; et qui vous a dit que votre dossier nous embarrassait ? Nul ne trouve cette mesure embarrassante ; mais nous la trouvons tyrannique. Encore un coup, il ne s'agit pas de savoir si celui que vous interrogez est un homme consciencieux ; il s'agit de savoir si c'est un homme libre, libre en conscience de vous répondre ou de ne vous témoigner son respect que par le silence.

Sans doute encore, il ne s'agit que de constater un fait, une situation ; mais, comme j'ai eu l'honneur de vous en avertir, c'est sur un fait intérieur, sur un fait de conscience, sur un fait inaccessible à toute inquisition. Voilà pourquoi je proclame que vous opprimez violemment par là ma liberté de conscience ; que ce n'est rien moins qu'une persécution ; car, si je vous réponds dans le sens de votre loi, vous me condamnez ; et si je ne vous réponds pas, vous me condamnez encore.

En vain, vous direz que le dossier, requis par la loi, ne porte ni sur des principes, ni sur des sentiments, ni sur des doctrines ; que cette déclaration n'est pas un formulaire à signer.

Sans doute, de ma part, il n'y a aucune réticence, et je ne redoute aucune déclaration. Mais soyez francs : dans la pensée du législateur qui exige ces demandes en autorisation, dans la pensée de celui qui me fait subir ses interrogatoires, il y a des questions de principe, de sentiments et de doctrines. Pour ma part, je ne réponds rien, je ne rougis pas de l'Évangile ; mais, pour vous, législateur, c'est un formulaire à signer, un formulaire religieux imposé par la puissance politique. En d'autres termes, c'est une violation flagrante de la liberté religieuse, de toutes les libertés du prêtre et du citoyen. Nous en aurons bientôt la preuve.

Mais ce sur quoi j'insiste, c'est que, sous la simplicité apparente d'une demande en autorisation, il y a plus que l'on n'avoue. Ce qui répugne invinciblement à notre droiture, ce n'est pas de fournir honnêtement un dossier ; c'est que vous nous forcez de nous associer à un dessein qui n'est pas le nôtre et de subir une loi que notre conscience réprouve. Je ne sais pas au juste ce que les hommes d'état entendent par moralité politique ; mais, en me tenant au sens vulgaire des mots, à l'honnêteté commune, je trouve, en tout ceci, une immoralité profonde. Vous manquez de franchise. La vérité est dans notre bouche ; la duplicité est dans la vôtre ; puis la proscription. Et le moins que je puisse dire, c'est qu'au moment de nous acheminer à une demande en autorisation, nous manquons, vous, de droiture, nous, peut-être de dignité et de prudence.

Il y a là, je le crains, un de ces germes redoutables qui amènent de grands troubles au sein d'une nation ; il y a un froissement profond d'une conséquence incalculable. On essaie là une chose que la fierté des temps ne permet plus, une chose que nulle puissance humaine n'aura la force de faire. On dit que, parmi nos hommes politiques, il y en a qui ont besoin des périls de l'avenir. Qu'ils soient satisfaits ! Il y a là tous les périls désirables pour les plus folles et les plus criminelles ambitions.

Vainement, pour nous persuader, essaiera-t-on de nous prendre en douceur. La question, en effet, est simple, et la réponse est facile. Mais elle était simple aussi la question des premiers persécuteurs : « Êtes-vous chrétien ou ne l'êtes-vous pas ? Oui ou non : répondez. » Elle était facile, la réponse des chrétiens. Mais alors, comme aujourd'hui, quand les uns avaient interrogé en toute douceur, eux maîtres absolus, et quand les autres avaient répondu en honnêtes gens, avec une conscience sincère, innocents jusque-là, *leur nom*, selon l'énergique expression de Tertullien, *devenait leur crime* et les juges leur disaient : « Puisque vous êtes chrétien, vous n'êtes plus citoyen romain. » Tout comme on se prépare à nous dire : « Vous êtes religieux ou prêtre, donc vous n'êtes plus citoyen français. »

C'est, de part et d'autre, une formule d'inquisition identique, appliquée à la conscience, à la foi, à la liberté intérieure. La sanction même de l'interrogatoire n'a guère changé : c'est l'exclusion des droits communs de la vie civile ; seulement, autrefois, l'exclusion se faisait violemment par l'exil ou par la mort ; ici, communément, du moins je veux l'espérer, elle ne se fera que par interdiction et incapacité légale. Mais je n'admets ni la douceur de la

question, ni la simplicité de la réponse; la simplicité et la douceur, de la part du persécuteur, ne seraient qu'une indignité, j'ai presque dit une hypocrisie de plus.

Oui ou non vous semble peu de chose ! Mais toute la fermeté de la vie humaine ne tient pas à plus; mais la conscience de l'homme n'a jamais rien de plus grave dans ses questions et dans ses réponses ; et quand le Fils de l'homme est venu, de par Dieu, nous révéler, à nous autres chrétiens, ce qu'il y avait de plus odieux dans le langage humain, de plus solennel dans la vie, il ne nous a dit que ces mots : *Oui* ou *non*, sans commentaire.

II

Ce droit inquisitorial qui blesse l'homme dans sa liberté de conscience, atteint le citoyen dans l'exercice de son droit social. Par le fait, il nie, au prix d'un serment religieux, le droit de cité, le droit de propriété, le droit de domicile, le droit de profession, et devient par là une nouvelle espèce de tyrannie, jusqu'ici à peu près inconnue dans l'histoire des brutalités humaines.

Avant tout, cette exigence est inconstitutionnelle. « Tous les citoyens sont égaux devant la loi » : il n'y a plus, en France, depuis un siècle, ni noble, ni roturier, ni privilégié, ni gens taillables et corvéables à merci. Vous, vous établissez une classe d'ilotes et de proscrits.

Cette exigence est inconstitutionnelle : « Tous les citoyens sont aptes à tous les emplois. » Du moment qu'il réunit la condition de capacité et de moralité, un Français peut être appelé à toutes les fonctions ; il n'y a, légalement, de préférence pour personne, ni d'exclusion contre personne. Vous, vous faites dépendre l'exercice de ce droit solennel et incontestable, d'une condition qui n'est pas dans la loi, qui est même formellement contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Malgré sa capacité reconnue, malgré son indiscutable capacité, vous déclarez une catégorie de citoyens inadmissibles aux emplois publics.

Cette exigence est inconstitutionnelle. « La Constitution garantit la liberté de conscience et la liberté des cultes. Nul ne peut être inquiété ni vexé pour ses opinions religieuses. » Et vous, après avoir interrogé ma conscience, vous enchaînez ma religion ; vous me contraignez à en être le dénonciateur par acte public : car vous exigez que je dénonce à ceux qui le condamnent, le fond intérieur d'une vie réglée par le conseil de l'Évangile.

Cette exigence est inconstitutionnelle, car enfin ce qui n'est pas autorisé, ce qui n'est pas légalement reconnu, n'est pas pour cela illégal, encore moins illicite. Quoi ! nous sommes un peuple libre ! et un principe éternel, même chez les peuples qui ne le sont pas, sauve des atteintes de la loi tout ce qui n'est pas défendu. Eh bien, la Constitution ne défend pas, ne peut pas défendre la vie religieuse ; elle ne lui donne pas l'existence légale des congrégations autorisées ; mais elle ne lui refuse pas la libre pratique.

Mais il y a d'autres lois que la Constitution, et ces lois proscrivent les ordres monastiques.

Je le nie et je ne suis pas seul à le nier. Mais d'abord ce n'est pas une question de science ; c'est plutôt une question de bon sens et de bonne foi. Qui ne sait que ces lois sont d'une époque de sang ? Qui ne voit qu'elles ont été abrogées solennellement par le Concordat et par toutes nos chartes constitutionnelles. Un illustre publiciste a même cru pouvoir démontrer que la plus odieuse des tyrannies est la tyrannie des lois injustes ; il s'est même vu en devoir d'écrire :

« Dans notre pays, il n'y a pas une seule question simple et légitime, pas un sentiment naturel, qui n'ait été l'objet d'une loi pénale ; pas un devoir dont une loi n'ait prohibé l'accomplissement, pas une trahison que la loi n'ait salariée, pas un forfait qu'une loi n'ait ordonné. »[1].

Voilà ce que Benjamin Constant écrivait sous la Restauration. Avant lui, Tacite avait dit : *Corruptissima republica, plurimæ leges* : Le comble de corruption sous la République amène l'abomination des lois. Et ce sont les lois de la Terreur que vous voulez faire revivre, au mépris de vingt constitutions qui les abrogent, au mépris de la liberté de conscience qui les repousse, au mépris de toutes les libertés, de tous les droits politiques et religieux du pays !

Mais enfin ces lois existent. Vous l'affirmez ; mais les plus savants et les plus célèbres jurisconsultes le nient et ce n'est pas une affirmation sans preuve qui peut détruire la force de ces négations.

1° Est-ce la loi de 1790 ? — Cette loi *ne reconnaît plus*, il est vrai, les vœux monastiques ; elle supprime *l'état légal* des corporations religieuses ; elle déclare que les religieux *pourront*, s'ils le veulent, *sortir* de leur monastère. C'était une loi de liberté, c'était

1. Benjamin Constant, *Réflexions sur la Constitution.*

la porte ouverte aux soi-disant victimes du cloître. Du reste, nulle proscription, nulle prohibition, aucune pénalité.

2° Est-ce la loi de 92 ? — Cette loi punit, comme *délit contre la sûreté générale*, c'est-à-dire par la peine de mort, le *port du costume* ecclésiastique ou religieux. Cette loi est morte depuis longtemps. Les officiers municipaux qui ont voulu naguère interdire la soutane, se sont épargné le ridicule et l'odieux d'invoquer cette loi; et les ordonnances qu'ils invoquaient, les tribunaux ont dit qu'elles étaient sans valeur.

3° Est-ce le décret du 3 Messidor an XII? — Ce décret se réfère aux lois précédentes; ces lois sont sans force; il ne peut en avoir davantage. De plus, ce décret est l'acte d'un homme exaspéré par la fureur; il tomba en désuétude dès qu'il fut rendu. Enfin, il est contradictoire dans les termes, il ne saisit aucune juridiction; il est inexécutable, sans pénalité ni sanction. Le Code pénal l'abrogea. La voie extraordinaire dont il parle est incompatible avec la liberté de domicile, avec la liberté de conscience et de culte.

« Vous les ferez, disait Bonaparte, reconduire par la gendarmerie dans leur diocèse. » Et si l'Évêque leur a donné un *Exeat* et refuse de les immatriculer dans son personnel. Et si, huit jours après, ils reviennent habiter leur domicile, leur propriété commune, qu'en ferez-vous? Vous les ferez appréhender de nouveau et reconduire derechef. Et s'ils recommencent, recommencerez-vous toujours ce jeu de Collin-Maillard? Quelle théorie! quelle pratique! quelle liberté! et sied-il bien à des républicains de se couvrir ainsi d'un Bonaparte?

4° Est-ce le Code pénal, article 219 et suivants et la loi du 10 avril 1834? — Impossible d'appliquer ces lois aux Congrégations religieuses. Ces lois punissent les réunions de personnes qui s'assemblent de divers lieux, de divers domiciles, à certains jours; elles exceptent *formellement* les personnes domiciliées dans la même maison : tels sont les religieux. Leur toit les couvre; la constitution les protège : laissez-les donc en paix. Après tant d'excès révolutionnaires, il n'y a pas de loi qui proscrive les Ordres religieux.

Eh bien! nous en ferons une. — Cette loi, vous venez de la faire, vous qui vous croyez libéraux, et qui n'êtes que de bas sectaires, d'aveugles fanatiques, résolus à étrangler toutes les Congrégations religieuses avec le cordon de l'hypocrisie. On aurait pu vous croire incapables de tels attentats; mais vous ne voulez pas qu'on vous suppose une ombre de vertu; vous violez la consti-

tution de tous les peuples libres; vous violez la liberté de conscience; vous violez le droit de propriété; vous violez le droit de profession et de domicile. Et pourquoi, s'il vous plaît? Pour rétrograder aux plus mauvais jours; pour obéir à des cris de haine, à des fureurs stupides. Quoi que vous fassiez, ces hommes réunis sont propriétaires; ils sont citoyens domiciliés; ils possèdent en commun et par indivis; ils sont chez eux. Effacez les lois protectrices de la propriété; supprimez le droit d'en user comme il plaît. Quand vous aurez effacé tout ce qui vous gêne, quand vous aurez dressé, en 1901, des tables de proscription, quand vous aurez agi en despotes maniaques et sans pudeur, vous n'aurez rien fait. Il y aura toujours quelque chose de supérieur, à quoi vous n'aurez pas touché, qui domine l'opinion et tient en bride votre pouvoir : c'est le droit imprescriptible de la religion, de la vertu et de la liberté. Ces saintes choses peuvent être méconnues, opprimées, outragées, mais pas vaincues. Revenez donc plutôt à respecter ce qui est licite dans la conscience libre : il y a là un principe sacré, un ordre tutélaire et inviolable; il y a un intermédiaire essentiel entre ce que la loi défend et ce qu'elle autorise, à savoir ce qui est *licite* et que la loi ignore, qu'elle ne peut pas connaître et qu'elle doit respecter, si elle veut qu'on la respecte.

Une association religieuse sera éternellement un fait de conscience, dont, honnêtement, il est impossible de dénaturer le caractère.

Vous pouvez dire : « Toute association non autorisée ne jouira, comme association, d'aucun droit civil et politique, d'aucun bienfait, d'aucune protection extérieure »; cela se conçoit. Mais faire de cette autorisation la condition même de la vie et de l'existence spirituelles, la condition des vœux, la condition des vertus, la condition nécessaire de la perfection évangélique, c'est pure déraison. Y ajouter une pénalité, c'est la plus violente des tyrannies. L'autorisation de l'Église même n'est pas nécessaire; il y a des associations religieuses, dont l'existence est parfaitement légitime, bien qu'elles ne soient pas canoniquement érigées.

Aux membres des associations non autorisées, vous ne pouvez demander qu'une chose : s'il est un seul devoir d'homme et de citoyen auquel ils manquent. Au delà, vous ne pouvez rien. Et permettez-moi d'ajouter : Vous avez bien assez de délinquants réels à poursuivre, — et l'on dit que vous n'en exercez pas très exactement la police, — sans donner, par surcroît, à vos agents l'ingrate et honteuse mission de poursuivre des gens de bien, de

fervents catholiques, à qui vous ne pouvez reprocher que la perfection de leur vertu.

En 1837, les Chambres discutèrent une loi sur les associations. Ces Chambres avaient été élues sous le régime du cens; elles ne présentaient qu'une plus haute distinction d'esprit et une plus incontestable probité de sentiments. Sur les bancs des Chambres, il n'y avait pas encore de membres pourvus d'un casier judiciaire, dont le traitement était saisi pour dettes. Si, parmi eux, il y avait des protestants et des juifs, voire des francs-maçons, leur délicatesse laissait à la porte de la Chambre leur symbole religieux ou leur serment de société secrète : ils faisaient honnêtement une politique nationale. Or, le rapporteur de la loi s'exprimait en ces termes :

« La loi n'est faite ni pour les prêtres ni contre les prêtres; nous n'avons voulu créer ni privilèges ni incapacités. Le *monopole*, l'*exclusion* serait un anachronisme. Dans le prêtre, nous ne voyons que le citoyen, et nous lui accordons les droits que la loi donne aux citoyens. Rien de plus, mais *rien de moins*. Nous n'avons point affaire, dans cette loi, à des Congrégations. »

Un député, alors célèbre, Dubois, de la Loire-Inférieure, ajoutait : « Nous n'avons pas pensé qu'il convînt d'aller chercher les principes de notre loi dans les lois temporaires, dans les lois d'exception, et, pour la plupart, des temps *de vengeance* qui n'attestent que des *jours de colère*. »

Un honorable magistrat disait encore : « Il ne faut pas que, dans une loi, nous venions établir l'intolérance, ni créer des persécutions dans un sens contraire à celle dont nous nous sommes plaints si longtemps; il ne faut pas que la loi descende dans la conscience du citoyen; elle ne peut s'attacher qu'à ses actes extérieurs, elle ne peut saisir que *ses actions* et *jamais* ses pensées. »

Sous quelque aspect qu'on l'envisage, la nouvelle loi contre les Congrégations n'est autre chose que l'établissement d'une tyrannie politique et religieuse. C'est l'exact équivalent de l'odieuse formalité du *test*, recueilli dans le naufrage de l'intolérance anglaise. Le *test* anglais est l'image exacte, l'original, le type du dossier qu'on exige des religieux parmi nous. Oui, ce serment odieux, que le bon sens anglais lui-même et la justice du Parlement britannique ont flétri et supprimé; ce serment qui interdisait les fonctions civiles et les bénéfices de la patrie à quiconque se déclarait catholique, est le modèle de cette loi qui frappe, parmi nous, d'interdiction et d'incapacité quiconque se déclare *religieux*.

L'effet des deux déclarations est identique, à l'étendue près de l'interdiction ; mais l'interdiction, dans les deux cas, part du même principe et aboutit aux mêmes conséquences.

Jurez que vous n'êtes pas catholique, et la loi vous reconnaît toutes les prérogatives du citoyen anglais. Déclarez, affirmez, jurez que vous n'êtes pas religieux, Bénédictin, Capucin, Dominicain, Jésuite surtout, et la loi vous reconnaît, sans restriction, tous les droits du citoyen français.

Qu'on nous montre une différence. Pour moi, je n'en vois aucune, ou plutôt, si, j'en vois une, c'est que l'Angleterre protestante a glorieusement désavoué son antique et fatale intolérance, tandis qu'une minorité parlementaire, soi-disant républicaine, jalouse des paroles des droits de l'homme et du citoyen, restaure parmi nous cette intolérance.

Mais enfin, avouez-le de bonne foi; ayez le courage et la franchise de vos actes et de vos crimes; gardez-vous spécialement de dissimuler, sous des formes adoucies, les attentats de votre despotisme. Vous nous ramenez aux persécutions des premiers siècles. Alors, vainement comme aujourd'hui, les chrétiens répondaient : « Je suis chrétien, mais je respecte César, mais je respecte les institutions de l'Empire, mais j'obéis aux lois de Rome, mais je dois à ma patrie le tribut de mes services et de mon sang. Vous n'avez pas de sujets plus fidèles, de magistrats plus intègres, de soldats plus dévoués que les chrétiens. » Quand ils avaient ainsi répondu, Trajan lui-même les expulsait, comme vous, de leurs maisons; les envoyait en exil ou à la mort; et Julien, apostat comme vous, leur interdisait, comme vous, l'entrée des écoles, à plus forte raison leur tenue.

C'est assez, j'ai trop raison. Oui, les exigences tyranniques de votre loi annulent le citoyen dans l'exercice de ses droits, en même temps qu'elles blessent l'homme dans sa conscience et le chrétien dans la dignité de sa foi.

III

Je dis que votre loi outrage le chrétien dans la dignité de sa foi.

De sa nature, la foi en Dieu est, comme Dieu lui-même, sans limites. L'Évangile a ouvert aux âmes une noble carrière, un horizon indéfini, quand, au delà des préceptes imposés à tous, il a placé le conseil des perfections religieuses, dont la libre poursuite provoque les plus généreux dévouements.

Or, tant que cette perfection religieuse est ma règle de conduite privée, tant qu'elle n'affecte que ma vie intime, sans toucher en rien à mes devoirs d'homme et de citoyen, nul pouvoir humain n'a droit d'enquête, de révision, de critique, à plus forte raison de menace et de châtiment, contre ce droit naturel et divin; par cet invincible motif que nul n'a le droit de se placer entre Dieu et moi, et qu'il n'est ni permis ni possible de dépouiller l'homme de sa liberté intérieure. La contradiction de ces principes serait la contradiction même dans l'idée, et l'absurdité dans les termes.

Eh bien! voilà précisément ce que vous faites contre l'inamissible droit de mon âme, quand vous venez interroger ma conscience, quand vous me demandez un dossier où doivent figurer mes règles spirituelles, quand vous entendez constater ma situation, la critiquer, la juger, la condamner, pour modifier et diminuer ma situation civile.

Ou il n'y a pas d'idée claire au monde, ou il est clair que la République envahit le domaine de l'Église.

Et quelles sont, pour moi, les conséquences de cette usurpation? C'est que ma liberté extérieure diminue en proportion de l'usage licite et honnête que je fais de ma liberté intérieure. Vous me punissez des plus nobles aspirations de mon âme par une suspicion, par une défiance, par des restrictions odieuses. Eh bien! je le déclare très haut, c'est là une intolérable injustice. Je n'ai ni l'honneur ni le bonheur d'être membre d'une Congrégation religieuse; mais, comme chrétien, comme prêtre, je suis profondément blessé de l'humiliation que vous faites subir à ma foi et du dessein que vous découvrez de proscrire ma religion.

Au surplus, il n'y a pas de différence essentielle entre un prêtre et un religieux. Au fond, un religieux est un chrétien au même titre que tous les autres. Les vœux ne font qu'ajouter pour lui des obligations personnelles, mais dans les limites de notre commune croyance : obligations qu'il est libre de s'imposer, comme vous êtes libres de vous en abstenir.

Vous vous en tenez aux devoirs impérieux du christianisme : libre à vous; le religieux y ajoute des vœux pour l'observance des conseils : libre à lui. Cette différence ne change rien à la foi ni à la loi. Que lui voulez-vous donc à ce bon religieux, et pourquoi le poursuivez-vous? Dans la religion, il y a place pour tous les dévouements; il doit être permis aux vaillants de courir au lieu de marcher; et nul n'a droit, pas même un pouvoir absolu, d'étouffer, dans des âmes religieuses, les saintes aspirations qui les poussent à la perfection du christianisme.

Au demeurant, la différence du moins au plus, entre le chrétien et le religieux, n'existe que devant Dieu. Au dehors, nul ne le sait; la loi humaine l'ignore absolument. On ne l'a pas invoquée, on ne la consulte pas; elle ne protège pas, elle ne punit pas, elle ne connaît pas, elle ignore.

Quand donc on propose, par une loi, d'exclure les religieux, en tant que religieux, d'un droit qui leur appartient en tant que citoyen et qu'on ne leur refuse pas en tant que chrétien (le droit d'enseigner, par exemple), que fait-on? Ce qu'on fait! une chose ridicule d'abord, puis une chose odieuse et impie, et imbécile : on scinde le chrétien en deux, on coupe l'Évangile en deux.

Pour l'un, lorsque les limites de sa religion sont bien constatées, lorsqu'il est bien avéré qu'il ne s'est pas lié par vœux à l'observance des conseils de l'Évangile, il est admis à tous les droits de citoyen; il peut vivre en paix dans sa maison, sa conscience est reconnue en règle devant Dieu, par l'État.

Pour l'autre, pour celui qui s'est lié envers Dieu, par vœu, à l'observance des conseils de l'Évangile, la loi l'arrête et lui dit : « Présente-moi un dossier pour que je sache bien ce que tu es dans ta conscience. Si tu es plus qu'un simple chrétien, qu'un simple prêtre, retire-toi ; je te bannis de ta demeure. Je veux bien qu'on aille jusqu'à un certain degré de perfection; quiconque le dépasse cesse, à mes yeux, d'être un citoyen. Puisque, au mépris des biens de la terre, vous ne vivez que pour la patrie céleste; puisque vous ne vous occupez que de choses qui ne sont pas dans le commerce, il est juste que la société vous frustre de ses avantages; ou ne vous les accorde qu'avec des restrictions que nous voulons vous imposer. On pourra vous faire grâce, mais de l'air seulement que vous respirez. On vous infligera deux ou trois impôts, épargnés aux autres citoyens, et l'on mettra à votre liberté civique toutes sortes d'entraves. Vous pourrez, du reste, contempler à loisir, tant que la loi ne le trouvera pas mauvais. La patrie ne sera plus, pour vous, qu'un pied-à-terre, mais non le sol natal, la famille, le droit de cité, le droit de domicile, le droit naturel de tout homme. La patrie n'est pas pour les parfaits chrétiens.

C'est ainsi que la loi civile, édictée par ces sectaires bas et sans foi, se présente comme le niveau de la perfection chrétienne et devient une échelle de proportion entre le chrétien et le citoyen. La loi divine doit s'incliner devant la loi humaine. Qui que vous soyez, n'importe! la loi humaine saura bien vous atteindre sous ce niveau : quand le chrétien monte, le citoyen descend; il faut

opter entre sa foi et la loi. Si vous préférez la foi et ses perfections, la loi ne vous fait pas grâce de ses exclusions. On vous pardonne d'avoir pris les engagements du baptême, au moins jusqu'à nouvel ordre; jusqu'à nouvel ordre, on tolère les engagements du prêtre séculier; mais les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance monastiques, la loi ne vous les pardonne pas. Vous ne pouvez plus habiter votre maison avec vos amis; et même, pour prévenir la confiscation de vos biens, vous ne feriez pas mal de prendre, sans délai, le chemin de l'exil.

Nous traitons honorablement les prostituées, nous n'admettons pas les vierges; nous faisons bon ménage avec les anarchistes, les collectivistes, les nihilistes; nous ne pouvons souffrir des hommes qui s'astreignent à trois vœux, qui ne sont pas dans le commerce.

Vous vous récriez; vous dites que je calomnie le gouvernement, les Chambres et le ministère. J'en serais désolé. Mais le meilleur commentaire de vos lois, ce sont les actes qui se produisent pour en éviter les disgrâces. Voyez donc ces multitudes d'hommes et de femmes que Voltaire, tout Voltaire qu'il est, appelait l'*élite de l'humanité*, voyez-les donc quitter la pauvre France et s'en aller partout ailleurs pour fuir des chaînes, des confiscations et des apostasies que leur épargnera l'étranger.

Nous voilà revenus aux proscriptions des triumvirs :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus.

Et si quelque Amaryllis libérale croit pouvoir se fier aux promesses des sycophantes de la révolution, nous osons lui prédire que ses illusions ne sauraient résister à l'épreuve du temps; ou si elle garde ses illusions, nous verrons périr sa vertu.

Vous vous récriez de plus fort en plus fort; je me ris de vos clameurs, et pour vous couvrir d'un opprobre éternel, je vous porte un défi : Montrez-moi *une obligation civile* quelconque, montrez-moi *une charge publique*, montrez-moi *un devoir de citoyen*, qui, aux yeux de la *loi*, soit *incompatible* avec les vœux intérieurs de religion. Je sais d'avance que vous ne pouvez pas répondre. Ce silence forcé prouve que votre loi est l'œuvre d'une haine stupide, qui a voulu s'assouvir, sans même s'apercevoir que cet assouvissement sacrilège la couvrait d'une implacable ignominie.

Oui, votre impuissance m'autorise à déclarer que la proscription

des religieux blesse l'homme dans la liberté de sa conscience, diminue le citoyen dans l'exercice de ses droits, humilie le chrétien dans sa foi et n'est qu'une grossière injure à la perfection de l'Évangile. Acte impolitique au premier chef, acte de sectarisme violent, que le mépris des hommes saura bien punir et que la main de Dieu saura, un jour, briser.

Ici vient, en désespoir de cause, l'imputation, qui est la raison impulsive de la loi et le masque avarié du schisme. On poursuit les religieux et on veut les détruire, parce que, contrairement à la loi française et à la volonté du gouvernement, ils obéissent à un chef étranger.

Voilà le cheval de bataille des ennemis de Dieu et de son Église; plantés sur ce roussin d'Arcadie, ils prétendent bien abattre sous les coups de leur lance; don Quichotte doit en tressaillir dans sa tombe. Ce tableau ne manque pas de prestige; vu de près, ce n'est qu'une sotte fantasmagorie.

Je m'associe, dites-vous, à un chef étranger. Qu'entendez-vous par là et que prétendez-vous en conclure?

Quant à moi, mes prétentions sont simples et mes droits certains, ici, comme mes devoirs. J'obéis à un chef étranger dans toutes les choses où je ne dois obéissance à nul autre. De quoi vous mêlez-vous? Je m'asssocie à un chef étranger dans les choses où les lois divines et humaines me laissent le droit de m'associer à qui je veux sur la terre; de quoi vous plaignez-vous? Vous n'êtes même pas recevable en objection.

Mais, en vérité, où en sommes-nous? Est-ce qu'il n'y a plus dans l'âme humaine, dans l'intelligence, dans le cœur, dans la foi, dans la conscience, un ordre de choses, de pensées, de sentiments, d'opinions, absolument libres? Ne puis-je pas, s'il me plaît ainsi, dans ces choses, m'associer à qui me convient, sans que personne ait rien à y voir : à Léon XIII ou au sultan des Turcs, au Général des Jésuites ou au Patriarche de Moscou? à qui me plaît, en un mot, sans que personne ait le droit, je ne dis pas de s'en plaindre, mais de s'en informer?

Mais il y a ici quelque chose de plus grave que le ridicule de vos prétentions. Vous portez atteinte à ma foi. Quand vous me défendez, comme *contraire aux lois françaises*, de demeurer associé et d'obéir à un chef étranger, vous défendez au fidèle, au prêtre, à l'évêque, d'obéir au Pape; vous leur défendez d'être catholiques; vous les condamnez au *schisme*. C'est là, je le sais, à quoi vous voulez hypocritement aboutir; mais, au moins, il faudrait le décla-

rer sans ambages. Votre science, cette science dont vous parlez d'autant plus qu'elle vous manque davantage, ne vous a-t-elle donc pas appris que l'Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les Églises; que Rome est le centre de l'unité catholique; que le Pontife romain est le pasteur des agneaux et des brebis, des petits et des mères, pasteurs à l'égard du peuple, brebis à l'égard de Pierre, fidèlement soumis en tout et pour tout, à la Chaire du Prince des Apôtres.

Vous n'ignorez sans doute pas qu'Henri VIII d'Angleterre ne faisait pas d'autre reproche aux catholiques ses sujets; il les envoyait à l'échafaud, comme on le fit en 93, pour les punir de leur obéissance à un chef étranger. Il est temps d'en finir avec cette imputation qui veut être effrayante et qui n'est que niaise. L'unité catholique est une grande et belle chose; c'est une institution du Christ, c'est la première institution de l'humanité. Est-ce que vous en viendriez à ce degré de sauvagerie, de nous demander si nous sommes, oui ou non, soumis au Pontife romain? et pourriez-vous bien croire qu'il y a, dans cette soumission, des degrés que vous pouvez permettre et d'autres que vous voulez proscrire?

Ne dites pas, je vous prie, que le Pape n'exige pas de nous une obéissance absolue. Erreur. Le Pape commande aux intelligences; c'est le plus haut degré, la plus forte injonction de commandement. Le Général d'un Ordre religieux ne va pas jusque-là; son pouvoir est enfermé dans les limites de la règle. Qu'il suffise de rappeler le glorieux souvenir de Fénelon, le douloureux souvenir de Lamennais et l'unanime obéissance de ses disciples, pour proclamer assez haut jusqu'où doit aller notre soumission au Saint-Siège Apostolique.

Ne dites pas davantage que le Pape ne dispose pas de nous comme de cadavres, qu'il ne nous arrache pas à notre patrie, qu'il ne nous envoie pas, comme tel général, aux extrémités du monde.

Les imaginations françaises sont troublées plus que le bon sens ne le permet; or, indépendamment de ces terreurs fantastiques, il y a, ici, erreur. Nos admirables missionnaires vont, au gré d'une impulsion sublime, porter partout les lumières et la civilisation de l'Évangile; c'est le Pape qui les envoie. C'est au Pape qu'appartient le mandat apostolique d'enseigner toutes les nations; il est le maître souverain de l'évangélisation du monde. Les divers Ordres religieux sont les bataillons de l'apostolat qu'il envoie à la conquête du monde; le Pontife romain règle leur mou-

vement, leur donne la consigne du travail et les gouverne avec l'appui de la Propagande. Que le Préfet de cette Congrégation demande aux chefs d'Ordres des soldats pour toutes ses entreprises, c'est la procédure naturelle; mais, après avoir cousulté leur vocation, c'est le Pape qui les envoie. Quoi de plus simple au monde, et comment peut-on être assez borné pour trouver à reprendre dans cette magnifique bénédiction du genre humain par l'apostolat?

Comment ne voit-on pas surtout que ces comiques frayeurs vont à l'encontre du choix libre que chacun peut faire de son état, de sa vocation et de sa destinée? Comment ne voit-on pas que ces glorieuses entreprises procèdent de la liberté intime de disposer de soi à son gré pour tout ce qui ne nuit pas aux autres? Chose étrange! on peut se mettre entre les mains d'un homme pour son service, et l'on ne pourrait pas se mettre noblement au service de Dieu. Je puis aller aux Indes ou en Chine; me fixer, pour vingt ans, au Mexique ou au Pérou, personne ne s'enquiert de mes déplacements et ne s'enquiert des ordres que je puis recevoir; c'est bien, c'est le respect de mon droit et de ma liberté. Et je perdrais ma liberté et je serais dépouillé de mon droit, parce qu'il me plaît, homme apostolique, de voler, pour conquérir des âmes, aux extrémités de la terre!

Quels sont, ici, vos droits, et quels sont les nôtres? Quels sont les droits, les lois et aussi les devoirs communs de l'humanité? N'est-il pas manifeste que vous ne pouvez rien contre l'apostolat; rien que des persécutions odieuses; car enfin, y a-t-il des âmes libres ou n'y en a-t-il pas? Y a-t-il encore des consciences ou n'y en a-t-il plus? En un mot, y a-t-il quelque chose de libre en moi, en nous, en nos semblables? Y a-t-il, oui ou non, une société spirituelle, une Église qui est tout un avec le Souverain Pontife? Eh bien! le plus grand crime des législateurs, le plus grand malheur des peuples, c'est de la mépriser, c'est de la persécuter. Quand il n'y a plus rien de libre au sein des peuples, pas même les consciences, alors se préparent et éclatent les plus lamentables catastrophes.

IV

J'ajoute que la loi de proscription des Ordres religieux est illégitime dans son principe, indigne dans ses conséquences, étrange dans ses moyens, absurde dans ses résultats, et tellement révoltante dans son ensemble, qu'elle blesse toutes les opinions hon-

nêtes et devient, pour les législateurs eux-mêmes, un sujet de honte, une cause d'embarras.

Quand les passions d'aujourd'hui seront tombées, nous aurons peine à croire aux attentats présents. Sous un régime qui se réclame de la libre-pensée et proclame la libre conscience, en présence de la charte séculaire qui déclare les Français égaux devant la loi, également admissibles aux emplois, on crée une exclusion contre une catégorie de Français, coupables de s'astreindre, par vœux solennels, à la perfection morale de l'Évangile.

Chose extraordinairement bizarre ! Pour tous les autres, on ne se préoccupe pas de leurs croyances, de leur culte, de leur secte, de la perfection avec laquelle ils en suivent les pratiques et de la situation qu'ils en tirent. Ainsi donc, je suis israélite, je suis protestant, je suis franc-maçon, musulman, boudhiste : puis-je profiter de la liberté de conscience proclamée en France ?

Sans doute, si vous êtes Français; car tous les Français sont égaux devant la loi.

Mais, de plus, sans vous rien cacher, je suis cabaliste, talmudiste; je suis quiétiste, méthodiste, anabaptiste, quaker. Puis-je vivre et enseigner en France ?

La loi n'y fait pas d'opposition, car tous les Français sont égaux devant la loi.

Enfin je suis fouriériste, joanniste, saint-simonien; je suis anarchiste, collectiviste, broussiste, guesdiste; je ne crois ni à Jésus-Christ, ni à l'Évangile : suis-je libre ?

Nous n'aimons pas les sociétés secrètes, surtout si elles nous combattent et veulent nous renverser. Mais la loi vous laisse libre, car tous les Français sont égaux devant la loi.

Pour tout dire, j'ai, sur l'existence et la nature de Dieu, sur la création et la liberté humaine, des opinions personnelles; après avoir bien examiné tous ces problèmes de philosophie, je ne crois pas à l'immortalité de l'âme; je suis athée, panthéiste, dualiste, suivant l'occasion : puis-je enseigner ?

Je vous plains; mais la loi n'exige, pour les fonctions de l'enseignement, aucune profession de foi religieuse; vous n'êtes privé d'aucun de vos droits; car tous les Français sont égaux devant la loi.

Mais je suis catholique !.. — Ah ! ici se présente une grave difficulté. Auriez-vous, par hasard, pris, devant Dieu, selon votre foi et votre conscience, quelques-uns de ces engagements sacrés que l'Église catholique appelle des vœux de religion ?

Il est vrai, il y a des engagements que ma foi m'a appris à vénérer comme les plus saints; j'en ai, en mon âme et conscience, pris l'engagement; je suis obligé à un dévouement de chaque jour pour le salut de nos frères : je suis religieux catholique.

Je le regrette : vous ne pouvez pas vivre ainsi en France, sans retourner au servage, en passant par le schisme. Vos chartes déclarent tous les Français égaux devant la loi; elles déclarent la religion catholique comme profession religieuse de l'immense majorité des Français. De plus, les consciences sont libres, les cultes sont libres. Mais nous avons fait une exception, une seule, parmi tant d'exceptions possibles. Cette exception est contre les religieux et contre les repris de justice.

Indépendamment de toutes les évidences religieuses, philosophiques, morales, qui éclairent de tous côtés cette question, il y a, dans cette déclaration, une indignité, une absurdité telle, qu'aucun honnête homme n'en peut prendre son parti.

A l'époque où les protestants n'étaient pas des fanatiques angariés dans un complot antichrétien, le journal le *Semer*, disait : « Sur quoi se fonde-t-on pour refuser à ceux qui appartiennent à une congrégation, le droit de donner l'enseignement, lorsqu'ils ont rempli d'ailleurs les autres conditions voulues par la loi. L'affirmation exigée (par le dossier) ne détermine pas ce qu'il faut être, mais ce qu'il *faut n'être pas*. Ce n'est pas une aptitude qu'on réclame; c'est une interdiction qu'on fulmine. »

La *Presse* de Girardin, alors dans toute la force de sa raison et l'épanouissement de sa probité, disait à son tour : « Nous ne concevons pas cette exigence *inquisitoriale*. Et pourquoi se bornerait-on là, d'ailleurs ? Une fois entré dans cette voie d'inquisition légale sur les secrets de la vie intime, pourquoi se borner à cette déclaration ? Les congrégations religieuses ne sont pas les seules sectes dangereuses, à supposer qu'elles le soient. Pourquoi ne demande-t-on pas aux instituteurs de déclarer s'ils n'appartiennent pas à telle ou telle secte politique ou sociale, proscrite aussi par les lois du royaume; qu'ils ne sont pas légitimistes, communistes, athées surtout ? Ne voit-on pas jusqu'où on pourrait se trouver entraîné dans ce système? Et ce n'est pas tout : si l'on impose cette déclaration aux instituteurs, comment ne l'imposerait-on pas à toutes les professions dont l'État surveille l'exercice ? Est-ce donc dans l'enseignement seul que les membres des associations ou des congrégations illégales sont dangereux? »

Un autre journal conservateur s'exprime encore avec plus de

force : « Nous ne concevons point, dit-il, une telle disposition; elle est indigne de nos mœurs et de notre temps. C'est un ridicule et une honte, dans un temps où, à force de s'habiller librement, on ne s'habille plus décemment, que les philosophes, les libres-penseurs, les universitaires, les politiques prétendent interdire la parole et, par conséquent, la pensée, à ceux qui portent une soutane au lieu de porter un habit. C'est un ridicule et une honte, qu'en un temps où la France est ouverte à tous les émeutiers, à tous les brouillons, à tous les conspirateurs, à tous les sicaires, que les révolutions manquées lui envoient, elle n'ose pas, de peur de blesser quelques impies, ouvrir les portes de ses villes et les chaires de ses collèges à de saints prêtres, à de vaillants missionnaires, qui lui apportent la parole de Dieu, cette première pierre de la civilisation.

« C'est un ridicule et une honte que les philosophes et les libres-penseurs ne veuillent pas admettre que leurs contradicteurs aient la tête rasée, avec une couronne de cheveux, et, au lieu de répondre, ils crient : A bas les Dominicains ! Ces malins, ils ne veulent pas admettre que leurs adversaires portent une longue barbe et une corde à la ceinture, et, au lieu de discuter, ils crient : A bas les Capucins ! Ces fiers esprits, ils ne veulent pas admettre que leurs rivaux s'habillent tout simplement de noir, sans porter le rabat gallican, et, au lieu d'ouvrir une controverse, ils crient : A bas les Jésuites ! Cependant les philosophes et les libres-penseurs, s'ils voulaient sérieusement s'instruire, au lieu de dominer par la force, ils admettraient la discussion, qui est le fondement de leur doctrine, quelle que fussent la forme et la couleur de l'habit de leurs redoutables concurrents. La barbe et les cheveux ne font rien dans l'affaire ; la vérité ne dépend ni du barbier, ni du tailleur. »

Mais il y a ici une contradiction et une absurdité encore plus révoltante. Ce dossier, qu'on nous demande, est, dit-on, une preuve d'estime et de confiance; c'est, de notre part, une marque singulière d'honnêteté; mais, de votre part, c'est un motif d'exclusion, un soupçon d'incapacité, voire une cause d'indignité.

Je ne suis pas un religieux. Mais de quel droit me force-t-on à décliner ce que j'honore? De quel droit me fait-on entrer dans les arrière-pensées de la loi? Mais surtout de quel droit ne donne-t-on, à la franchise, d'autre effet que l'exclusion? Si j'étais religieux, ma sincérité serait ma proscription; et, dans ce cas, la proscription absout. Mais de quel droit proscrivez-vous la loyauté?

Ainsi la loi d'un grand peuple léguera à l'avenir la sanction et la valeur du mensonge ; la condamnation et la flétrissure d'une loyale et religieuse franchise.

Or, d'après un principe éternel : *Nemini sua fraus patrocinari debet; nulli sua sinceritas nocere potest.* Ces apophtegmes, vous les foulez aux pieds; rien ne vous coûte pour frapper la vie religieuse, d'un abominable ostracisme. Si l'on n'est pas religieux, on est admis ; si l'on veut mentir dans son dossier, on est admis ; si l'on dit la vérité, on est déclaré indigne et frappé d'exclusion.

C'est donc la religion, le droit, la justice, la vérité que votre loi repousse et déclare être indigne à ses yeux. Vous ne pouviez mieux dire : qui donc s'étonnera de l'indignation conçue par les organes de l'opinion publique : effet naturel du cynisme de ces tristes aveux?

En présence de ces excès, j'ai le droit de dire avec Royer-Collard : « Votre loi, elle n'est pas franche; cette loi, ce qu'elle *ose faire*, elle *n'ose pas le dire ;* la simplicité et la franchise du langage lui manquent; ceux qu'elle proscrit, elle ose à peine les nommer. » Royer-Collard ajoutait : « Je repousse ces intentions législatives où la ruse respire... la ruse est une école d'immoralité. » Je n'ai pas le droit de prononcer de si sévères paroles; mais j'ai le droit de les citer.

Maintenant je reprends cette grave question de droit. — Depuis la Révolution de 1789, les ordres religieux sont en France sans existence légale, sans droit politique, sans droits civils, sans prérogatives ni privilèges d'aucun genre, même sans nom aux yeux de la loi. Ce sont de simples prêtres exerçant diverses fonctions du ministère sacré, surtout la prédication et l'enseignement des lettres ; n'ayant, dans chaque diocèse, d'autres pouvoirs que ceux qu'ils reçoivent des évêques; ne pouvant s'établir que là où les évêques les appellent. Les religieux sont une fraction de l'armée catholique; ils en forment souvent l'avant-garde, quelquefois l'arrière-garde, selon que l'Église leur en assigne la place. Mais ils ne sont, pour les fidèles, que des curés, pour les prêtres que des compagnons d'arme. Leurs noms ne servent qu'à distinguer les différents corps d'une même armée : corps plus fortement disciplinés, plus aguerris peut-être, toujours prêts à la défense et par là même toujours plus exposés aux fureurs et aux violences de l'ennemi.

Quant aux liens spirituels qui les unissent à leurs supérieurs, pour l'exercice de la vie régulière, l'Église seule à le droit de s'en infor-

mer; leur demander compte de leurs règles, de leur âme, des vérités de leur conscience, de leurs vœux de perfection, nul pouvoir humain n'a droit de leur faire subir ces investigations.

Et pourquoi s'imposerait-il ces honteuses recherches? Est-ce qu'il y a, dans les Congrégations religieuses, quelque secret plein d'horreur, quelque complot contre la société? Est-ce qu'il existe quelque chose de contraire aux lois dans les habitudes de la vie commune, dans les actes extérieurs de la vie religieuse? Est-ce parce qu'ils habitent plusieurs ensemble? quoi de plus simple; dans une même maison? elle est à eux; c'est leur propriété, leur domicile; n'est-ce pas violer toutes les lois que de les y poursuivre? Est-ce parce qu'ils se voient plusieurs fois par jour? quoi de plus simple encore et qui peut les en empêcher? Est-ce parce qu'ils mangent à la même table? mais ils pourraient se réunir, pour leur repas, un peu partout. Mais, encore une fois, c'est l'inquisition sur ce qu'il y a de plus libre au dehors, sur ce qu'il y a de plus intime au dedans! Ce qui constitue un religieux, ce sont des vœux de perfection intérieure, auxquels vous ne pouvez rien voir, sans renouveler les oppressions les plus décriées; et des actes extérieurs d'une vie commune, tout ce qu'il y a de plus libre et de plus inoffensif au monde.

D'ailleurs, nulle similitude entre une association politique et cette association. Une association politique a un but et des moyens, généralement hostiles au gouvernement; une association religieuse n'a pas d'autre but que le ministère ecclésiastique, garanti libre par le concordat. Les règles de piété, les vœux de perfection, la vie commune ne sont que des *moyens* d'accomplir plus parfaitement ce ministère spirituel.

Franchement, pour qui nous prend-on? Croit-on, en 1901, nous persuader que tous les évêques sont jésuites, que les jésuites dominent le Pape; et que les jésuites tiennent toujours cette fameuse épée, fabriquée par d'Alembert, dont la poignée est à Rome et la pointe partout. Le nom des jésuites est vraiment trop commode pour la haine; il dispense de probité, de raison et de justice. Je ne lui crois pas autrement la vertu de remplacer plus longtemps le bon sens et de nous faire avaler des stupidités plus grosses que le Mont Blanc.

Parlons sérieusement. Nous serions donc la seule nation du monde, ou à peu près, qui repousse les Ordres religieux? L'Angleterre, les États-Unis, l'Amérique du Sud, la Hollande, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, leur laissent la liberté commune : nous

seuls, ployés sous le joug de frayeurs insensées, nous serions seuls à les proscrire, mais quelle idée a-t-on de la France? Sommes-nous donc la seule nation en Europe, chez qui la liberté soit si faible, l'ordre si factice, les institutions si chancelantes, que nous devions avoir peur de tout, même de l'ombre d'un religieux! Quelques prêtres, faisant vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, vêtus d'une robe de bure, d'un sac et d'une corde, nous offrent les plus précieux services; nous demandent l'air de la patrie pour tout salaire... et cela suffirait pour nous épouvanter, mais au point de nous faire sauter la cervelle !

Patere legem quam ipse fecisti : subissez, en toute raison et conscience, le principe que vous avez posé vous-mêmes. La liberté d'association fait essentiellement partie des libertés individuelles; elle est même la plus précieuse de toutes, puisqu'elle fait valoir toutes les autres. Et, en effet, que seraient toutes les libertés individuelles, sans la liberté d'association? Des libertés à l'état de dispersion, des libertés sans lumière, des libertés sans force, des libertés sans crédit, des libertés impossibles, inutiles, perdues?

Et vous, républicains de contradiction, que prétendez-vous? L'État, d'une part, plus fortement constitué que jamais; une centralisation immense de toutes les forces individuelles, plus absolue, plus irresponsable que l'ancienne monarchie; puis, en présence de l'État tout-puissant, les citoyens, individus seuls, isolés, diminués, dépouillés de toute force, ne pouvant rien mettre en commun, ne pouvant plus rendre aucun service, ni à leurs semblables, ni à l'État! Mais c'est la tyrannie la plus énorme qui se puisse concevoir. C'est vouloir une France sans vie, sans liberté, sans action, vouée par ses lois, comme société, à une irrémédiable impuissance.

Qui ne voit que, dans cette situation, le pouvoir politique absorbe la patrie, l'État absorbe les citoyens; sans qu'on puisse jamais garantir que ce pouvoir, et avec lui l'État, ne seront pas absorbés eux-mêmes par quelques hommes violents, habiles à exploiter un système pareil, aux dépens de la gloire nationale, et uniquement au profit de leur empire. Une telle république est à la merci d'un coup de main et doit être la proie d'un homme d'aventure.

Et c'est dans cette situation que vous nous ravissez la liberté des âmes; que vous détruisez la plus haute, la plus inviolable des associations, l'association religieuse, l'association spirituelle, l'association des consciences! Vous voulez que nous restions à la merci de toutes les forces matérielles d'un État sans religion, d'un pou-

voir sans foi; seuls, dépouillés, sans appui, sans recours moral contre la tyrannie.

Mais, du même coup, vous frappez le catholicisme, la liberté de conscience, la liberté des cultes; vous allez au schisme de Photius et même au delà; vous constituez l'État athée et vous invoquez la botte d'un César.

« Nous ne voulons pas, allez-vous me dire, exclure toutes les congrégations religieuses; nous ne voulons en frapper qu'une : les Jésuites. » Mais d'abord de quel droit ? Nous n'avons pas, depuis 1789, de loi contre eux. Le décret du 3 messidor an XII, dissout, il est vrai, les Paccanaristes et les Pères de la foi; mais ces Pères de la foi ne sont pas des Jésuites; c'est même impossible qu'ils le soient. Ce point d'histoire est positif; la subtilité et la mauvaise foi peuvent seules le dénaturer. — Et puis qui nous répond qu'après avoir frappé une congrégation, vous n'en frapperez pas deux, puis trois, puis toutes ? Et à quel titre frapper même la première, puisque le Concile de Trente a déclaré cette congrégation, que vous voulez proscrire, un institut pieux : *Pium eorum institutum*. Au surplus, tous les historiens consciencieux, protestants, juifs, athées, ne tarissent pas de louanges sur cette grande compagnie, louée si magnifiquement par Bossuet.

Je me résume : L'exclusion des congrégations religieuses blesse l'homme dans la liberté de sa conscience; elle blesse le citoyen dans l'exercice de ses droits; elle blesse le chrétien dans la dignité de sa foi. C'est une exclusion illégitime dans son principe, abominable dans ses conséquences, si absurde dans ses moyens et dans ses résultats, si étrange au temps où nous vivons, qu'elle soulève d'unanimes anathèmes et ne peut créer, à la pauvre France, que des embarras surchargés de désastres.

En finissant, j'ai à faire, comme homme, comme citoyen, comme chrétien, une plus haute protestation. J'ai dit le droit de l'homme, le droit du citoyen, le droit du chrétien; j'ai à protester au nom du droit méconnu, du devoir trahi, de l'intérêt national foulé aux pieds; j'ai à protester au nom de la foi, de la conscience et de l'honneur de tous les bons Français.

Au moment où je trace ces lignes, l'avant-garde des proscrits quitte le sol de leur ingrate patrie. Les Bénédictins, les Carmélites, les Jésuites vont demander aux nations étrangères un asile que les sans-patrie leur refusent en France. Les vieux cloîtres de saint Benoît, de saint Bruno, de saint Ignace, de sainte Thérèse, désormais seront déserts; l'étranger qui visitera ces ruines morales

demandera, avec stupéfaction, quelle aveugle fureur a pu réduire à de si tristes extrémités, les corps d'élite de l'Évangile!

Je proteste comme homme contre l'outrage infligé à trois choses que respectent les peuplades les plus barbares : la vertu héroïque, la vieillesse et l'esprit de dévouement, porté habituellement jusqu'au sacrifice; je proteste surtout contre l'outrage infligé, dans leur personne, à la liberté de conscience!

Je proteste, comme citoyen, contre cette nouvelle espèce de tyrannie, inconnue jusqu'ici dans l'histoire des scélératesses humaines, tyrannie qui supprime le droit de domicile, le droit de libre profession, le droit de propriété, le droit de cité; tyrannie qui mutile la Déclaration des droits de l'homme, rejette nos vingt chartes constitutionnelles, et commet les plus affreux excès sous les auspices de la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Je proteste comme chrétien contre l'envahissement du domaine sacré de la sainte Église, contre l'outrage aux vœux de religion et aux règles monastiques, contre l'exécrable politique qui ne veut tolérer la vie commune qu'au prix du schisme et sous une loi d'esclavage.

Je proteste, comme fils dévoué de la sainte Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, contre l'impiété révolutionnaire qui méconnaît ses droits divins d'apostolat et porte une main sacrilège sur les héroïques phalanges que la Chaire de Pierre envoie, depuis dix-neuf siècles, à la prédication et conversion des peuples assis dans les ténèbres de la mort.

Je proteste, au nom de la reconnaissance nationale, qui me montre, dans l'histoire, les moines, anachorètes, cénobites, comme les agents primitifs de la civilisation européenne; comme les aménageurs de nos champs, de nos eaux et de nos forêts; comme des semeurs de villages, de bourgs, d'écoles et d'établissements de charité; comme des intermédiaires heureux dans toutes les crises de notre évolution séculaire, et, au jour des grands périls, comme les sauveurs de la liberté française.

Je proteste, au nom du bon sens et de l'honneur qui s'indignent de ces horribles malversations, qui flétrissent cette conspiration des inintelligences et des bassesses, contre les principes reconnus et les institutions respectées par tous les grands politiques.

Je proteste, au nom de la pudeur et du droit européen, contre les attentats perpétrés au détriment de ces humbles vierges, qui brûlaient dans le sanctuaire comme l'huile de la lampe sainte, et

devaient, à meilleur titre que les vestales, se considérer comme le palladium de la patrie.

Je proteste, au nom de la bonne foi, contre cette lâche ambition qui ne voit, dans les Ordres monastiques qu'un milliard à confisquer; contre la sale politique qui nous offre ce honteux spectacle.

Je proteste, au nom de la justice, contre la spoliation; au nom de la vérité contre le mensonge; au nom de l'ordre social contre l'anarchie; au nom de la propriété contre le socialisme; au nom du respect contre le mépris de tous les droits.

Je proteste à la face de mon pays, à la face de l'Église, à la face du monde, dans ma conscience et devant Dieu qui saura bien se montrer fidèle dans toutes ses promesses et dans toutes ses menaces.

Jusques à quand, Seigneur, souffrirez-vous l'ivresse
De ces superbes criminels,
De qui la malice transgresse
Vos ordres les plus solennels ?
Et dont l'impiété, barbare et tyrannique,
Aux crimes ajoute encor le mépris ironique
De vos préceptes éternels ?

Que cette protestation trouve ou non de l'écho, j'ai rempli mon devoir : *Liberavi animam meam.*

F. D. et J. F.,
Protonotaires Apostoliques.

Une réponse à la « Revue Chrétienne »

La *Revue Chrétienne* (*protestante*) lit la *Revue du Monde Catholique*. Elle y a fait rencontre du Père Constant. Voici comment, sous la signature H. D., elle s'exprime sur la troisième de ses conférences *prêchées à Saint-Eustache en 1898*.

« Dans la troisième des conférences *prêchées à Saint-Eustache, au Carême de 1868*, par le R. P. Constant, des Frères Prêcheurs, sur l'Église, et qui se distinguent par l'*aplomb* des affirmations autant que par la *faiblesse* des arguments, nous ne trouvons à noter que cette thèse antihistorique touchant le Concile de Nicée : qu'Athanase était, *dans la circonstance, le chevalier armé par Rome, chargé par elle de l'honneur de sa cause*. Evidemment le Père Constant *ignore* que le vrai pape du fameux Concile de Nicée ce fut l'empereur Constantin. Quant à l'évêque de Rome, il n'y exerça, ni de près ni de loin, une autorité quelconque. »

Il y a là, contre le Père Constant, trois chefs de critique, qui se formulent en trois mots : *aplomb* d'affirmations, *faiblesse* d'arguments, *ignorance* de l'histoire.

Aplomb, *faiblesse*, *ignorance*, c'est précisément ce que l'on trouve chez M. H. D. La voie est donc tracée pour lui répondre, et, ce qui a bien un certain piquant, tracée par lui-même.

Aplomb. M. H. D. a l'*aplomb* du faux. M. H. D. fait un écart de trente ans dans la date des conférences du Père Constant. Un saut de trente années, c'est une cabriole peu commune. Nous sommes assez pourvus de gens de ce métier. Mais ils sont rares de cette force, même chez les forains les plus exercés. Quelle élasticité de muscles! Trente ans franchis d'un bond!

Faiblesse d'arguments. M. H. D. se distingue encore dans cet ordre de choses.

Il y a quelque chose de plus faible que la *faiblesse*, c'est la *nullité*. Or, il y a nullité de preuves chez M. H. D.

Vous alléguez, Monsieur, la faiblesse des arguments du Père Constant, mais prouvez-la, au moins, par un exemple. Prenez un argument du Père Constant et montrez-en le faible. Autrement votre imputation est purement gratuite; et, comme elle est, en

plus, désobligeante, nuisible à la bonne réputation du prédicateur, elle est simplement impertinente; en sorte qu'à l'*aplomb du faux*, vous ajoutez l'*aplomb de l'impertinence*, en passant (ce qui n'est pas une route royale) par le néant des preuves.

Vous affirmez, sans la prouver, *la faiblesse* des arguments du Père Constant. Qui vous empêche d'en faire autant, Monsieur, pour tous ceux qui argumentent depuis le commencement du monde? Dans cette chasse aux faiseurs d'arguments, il est impossible que vous ne rencontriez pas Bossuet. Nul homme, peut-être, n'a fait plus d'arguments dans sa vie. Je le plains de tomber dans vos mains. Bossuet a fort malmené le protestantisme. Ses arguments sont donc qualifiés à l'avance. Ils ne peuvent être que d'une extrême faiblesse. Si vous leur connaissiez de la force, vous seriez obligé de vous faire catholique le lendemain ; et c'est ce que vous paraissez très peu disposé à faire, ni demain, ni après-demain, ni, hélas! dans un avenir quelconque.

A propos de protestantisme, il y a, dans la même *Revue du Monde Catholique*, à la date du 15 août, une quatrième conférence du Père Constant, où il attaque, de front, le protestantisme. On n'y est pas tendre pour lui, et quelques lecteurs opinent qu'il y est mis en assez piteuse situation. C'est là qu'il faut prendre à partie le Père Constant. Mais alors, discutez ses preuves et ne lui jetez pas simplement à la tête, *sans preuve*, la faiblesse de ses arguments, sous peine de retomber dans un péché déjà suffisamment qualifié, assez fixé à son taux moral, pour que nous n'ayons pas à revenir sur son appréciation.

Ignorance du Père Constant.

« Le Père Constant, continue M. H. D., ignore que le vrai pape du fameux Concile de Nicée ce fut l'empereur Constantin. »

Nous félicitons le Père Constant de son ignorance. Le Père Constant a tout avantage à ignorer ce qui est faux, et faux, non d'une fausseté ordinaire, mais d'une fausseté, théologique et historique, simplement monstrueuse : à savoir qu'un empereur romain ou autre, ait jamais été, dans un concile ou hors d'un concile, le pape de l'Eglise.

Maintenant, voilà ce que M. H. D. a tous les désavantages du monde à ignorer.

M. H. D. *ignore* les actes du sixième Concile œcuménique, troisième de Constantinople, où il est dit, *en toutes lettres*, que le Concile de Nicée fut convoqué par saint Sylvestre, non seulement *Evêque de Rome*, comme dit M. H. D. dans sa langue protestante,

mais Pape de l'Église universelle. (Labbe, t. VI, p. 1049.) S'il y a pièces officielles et irrécusables, ce sont bien, pour l'histoire de l'Église, les actes d'un concile œcuménique. Il est vrai que les actes joignent au nom de saint Sylvestre le nom de Constantin.

Nous ne cherchons qu'à être utile à M. H. D. Peut-être y aurait-il lieu de dissiper, ici encore, quelque-unes de ses *ignorances*.

Pour rassembler près de quatre cents évêques (il faut ajouter, aux trois cent dix-huit évêques catholiques, un certain chiffre d'évêques ariens) à Nicée, en 325, les ordres de deux hommes étaient nécessaires : les ordres du Pape, pour la *canonicité* de la convocation, et les ordres de l'Empereur, pour l'*exécution* de cette convocation.

Pour un nombre considérable d'évêques, il y avait d'énormes distances à franchir. C'était autant de longs et laborieux voyages.

On n'était pas encore au temps de la vapeur et de l'électricité. Chevaux, pour les voyageurs de terre, vaisseaux à voiles, pour les voyageurs de mer, tels étaient les moyens de transport. Or, le tout était aux mains de l'État. Avec cette science du despotisme, développée et appliquée par tous les empereurs, et poussée à ses dernières limites par Dioclétien, tout était devenu fonctionnaire dans l'empire, les maîtres de poste et les pilotes de navire, comme les préteurs et les proconsuls. M. H. D. en jugera d'autant mieux que nous courons, en ce moment, en France, à pas de géant, à cette perfection administrative.

Donc, on ne pouvait faire un pas sans l'Etat. C'est là que paraît l'autorité de Constantin, et, en plus de cette autorité, son admirable générosité. Non seulement il mit à la disposition des évêques les voitures et les vaisseaux de l'État, mais, pour la plupart, il fit, lui-même, les frais du voyage.

Voilà comment deux hommes convoquèrent le Concile de Nicée : *juridiquement*, saint Sylvestre ; *pratiquement*, Constantin.

M. H. D. *ignore* aussi, sans doute, que les légats de saint Sylvestre, Osius, Viton et Vincent, présidèrent, en son nom, le Concile de Nicée. S'il ne l'ignorait, comment affirmerait-il que Constantin était le vrai pape du Concile ? Si Constantin y eût été pape, ses délégués y eussent présidé et non les légats de saint Sylvestre.

M. H. D. *ignore* encore, suivant toute vraisemblance, que lors de sa visite aux Pères, le jour de la séance publique, Constantin ne consentit à s'asseoir que sur l'invitation des évêques. A-t-on vu, dans

un concile ou ailleurs, un pape ne s'asseoir qu'après pareille invitation? Ce n'a jamais été, certes, chez le chef de l'Église, défaut d'humilité. Mais il y a là une question d'ordre public.

Dans ce genre de questions et dans cet ordre de choses, les plus saints, c'est-à-dire les plus humbles, ont été les plus intraitables. Saint Grégoire le Grand, qui lavait, tous les jours, les pieds à douze pauvres, ne se donna pas de repos qu'il n'eût dompté l'orgueil de Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, lequel s'arrogeait le titre de patriarche œcuménique.

Enfin pour nous limiter dans un sujet qui menacerait d'être long si nous le voulions complet[1], il y a grande probabilité que M. H. D. *ignore* la célèbre réponse de Constantin aux évêques donatistes d'Afrique. Par l'entremise du proconsul Anulin, c'est-à-dire, par la voie la plus officielle qu'ils pussent suivre, ces schismatiques avaient fait parvenir à Constantin une supplique ainsi conçue : « Nous vous prions, ô Constantin, très excellent empereur..., que vous nous fassiez donner des juges, en Gaule, pour les différends que nous avons avec les autres évêques. » — Quoi ! répondit Constantin, vous me demandez des juges, à moi qui suis dans le siècle, tandis que moi-même j'attends le jugement du Christ[2]. »

Y***.

Nous venons de faire paraître en volume les *cinq conférences* du R. P. Constant sur l'Église. Une brochure in-8° de 108 pages. Prix : 1 fr. 50.

Adresser les demandes à M. Arthur Savaète, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

---

1. Nous voulons toutefois apprendre encore à M. H. D. ce qu'il paraît aussi *ignorer*, que dans un concile tenu à Rome, en 327, saint Sylvestre *renouvela* plus *solennellement* la confirmation des actes du Concile de Nicée.

Nous ne rappellerons pas nombre d'autres détails, dans l'impossibilité où nous sommes d'épuiser le sujet d'une part, et de combler tous les vides de l'autre. Que M. H. D. nous pardonne de ne pas lui faire notre aumône de vérité dans la mesure de ses besoins.

2. Dans son discours d'adieu aux Pères de Nicée, Constantin disait encore : « En vous appelant à la dignité de Pontifes, Dieu vous a donné la puissance de juger nos peuples et *nous-même*... Dieu vous a établis pour être nos dieux, et quelle apparence que des dieux puissent être jugés par des hommes? » Quel est le pape qui ait jamais tenu pareil langage à des évêques?

Tribunaux et Magistrats d'autrefois

I

La justice féodale

Issue des mœurs germaniques, favorisée par les institutions mérovingiennes, légalisée et sanctionnée jusque dans ses plus hardies usurpations par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877), devenue enfin maîtresse absolue du pays sous les faibles successeurs de Charlemagne, la féodalité avait fait de la propriété du sol l'origine de la souveraineté avec ses attributions les plus diverses. « Le principe essentiel de la féodalité, dit M. A. Chéruel[1], est la confusion de la propriété et de la souveraineté; le propriétaire exerce en même temps les droits régaliens (justice, guerre, impôt, monéage); il les exerce à titre de propriétaire. »

La justice était donc un droit féodal, et c'est de ce principe que procéda l'institution des baillis, soit royaux soit seigneuriaux. Qu'était alors, en effet, le roi, sinon un possesseur de fief un peu mieux apanagé que les autres?

A la suite de la conquête, le chef des Francs, après s'être réservé, notamment, ce qui avait appartenu au fisc gallo-romain, avait distribué le surplus à ses compagnons d'armes. La portion réservée par le chef, environ le tiers du pays, constitua le domaine royal; le restant, partagé entre de nombreux bénéficiers, forma des fiefs relevant les uns des autres sous la haute suzeraineté du fief royal.

Et c'est à raison de la hiérarchie qui existait entre feudataires que nous trouvons les justices seigneuriales divisées en trois catégories : la haute justice, la moyenne et la basse justice. La haute justice conférait le droit de glaive (*jus gladii*), c'est-à-dire le droit de punir de mort les malfaiteurs et la connaissance de tous les crimes et délits commis dans l'étendue de sa juridiction;

1. *Dictionnaire*, au mot *Féodalité*.

elle avait son bailli et ses autres officiers de justice, ses geôliers, sa prison, son pilori, ses fourches patibulaires, avec six piliers pour le comte, quatre pour le baron, trois pour le châtelain simple haut justicier. Les magistrats hauts justiciers prononçaient la peine du fouet, du carcan, de l'amende honorable, de la marque par le fer rouge, du bannissement, et même, comme nous l'avons dit, la peine de mort. Mais, avec les progrès du pouvoir royal, ces droits ne tardèrent pas à être restreints, d'abord par l'exception dite des *cas royaux*, puis par le droit d'appel, en certains cas, devant les baillis et sénéchaux institués par le roi.

La moyenne justice avait également son juge, son procureur, son greffier, son sergent (huissier) et sa prison. Elle connaissait de certains délits, puis des tutelles, curatelles, appositions de scellés, inventaires, des limites entre les propriétés, etc.

La basse justice, sorte de justice de paix, donnait le droit de connaître de la police, des dégâts causés par les animaux, des injures légères et de quelques menus délits. Le bas justicier jugeait aussi certains différends entre ses vassaux, certaines questions de cens, de rentes, de bornage, etc. Il pouvait faire arrêter les délinquants sur ses domaines.

Les appels des moyens et des bas justiciers se portaient devant les hauts justiciers.

Dès l'origine, la royauté s'attacha à restreindre les attributions des juridictions seigneuriales. Déjà les capitulaires de Charlemagne en témoignent; puis, sous Philippe-Auguste, en 1190[1], apparut la première nomenclature des cas dits royaux, c'est-à-dire réservés aux juridictions royales. Plus tard, la liste des cas royaux reçut successivement d'assez nombreuses additions; elle fut enfin complétée, en 1670, par l'article 11 du titre I de l'*Ordonnance criminelle*. Il fut édicté aussi que les condamnations à des peines afflictives ou infamantes prononcées par les hauts justiciers ne pourraient être mises à exécution que lorsqu'elles auraient été confirmées par les juges royaux. Nous ne saurions dire à quel point cette prescription fut observée.

Toujours est-il que des documents authentiques nous démontrent qu'au moins dans certaines localités, et bien postérieurement à l'ordonnance de Philippe-Auguste, notamment jusqu'au XIVe siècle, le droit souverain des seigneurs féodaux a été exercé dans toute son intégrité à l'exclusion du roi, que c'est au nom des

1. Voir l'ordonnance dite *Testament de Philippe-Auguste*.

seigneurs que les décisions de justice ont été rendues et exécutées, que c'est devant eux que les appels ont été portés[1].

Dès le XIIIe siècle, le roi faisait appliquer dans ses domaines les maximes du droit romain, d'après lesquelles toute juridiction appartient au roi, mais elles n'avaient pas, tant s'en faut, prévalu partout.

Somme toute, la justice féodale fut un progrès, car elle nous affranchit des usages barbares, du duel judiciaire, des épreuves du fer rouge, de l'eau bouillante, du bûcher ardent, etc. (ce qu'on appelait le *Jugement de Dieu* et l'*Ordalie*). On y substitua les usages locaux, la coutume, non encore écrite, mais recueillie par la tradition et variant selon les pays. On a compté jusqu'à trois cent soixante-quatre coutumes sur l'étendue du territoire français. Et, en dépit de la proclamation du principe que toute justice émane du roi, si entravées et si entamées qu'elles eussent été par la royauté et par ses magistrats, les justices seigneuriales couvraient encore la France lorsque survint la Révolution.

II

Les baillis royaux

L'ordre chronologique nous conduit à parler des baillis royaux, ces espèces de vice-rois que nous trouvons en fonctions dès les temps les plus reculés. Avant son départ pour la Terre-Sainte (1190), Philippe-Auguste régla l'administration du domaine royal et la confia aux baillis avec les attributions les plus étendues : justice, finances, commandement des hommes d'armes et tous les détails du gouvernement. Et à mesure que leur domaine s'agrandit, nos rois se font représenter, dans leurs diverses provinces, par ces magistrats omnipotents qui, dénommés baillis dans le Nord, sont plus particulièrement appelés sénéchaux dans le Midi. Saint Louis et Philippe le Bel s'occupent à leur tour des baillis.

Dès le XIVe siècle, on reconnaît l'inconvénient du cumul de tous les pouvoirs dans une même main. Alors les fonctions de bailli sont dédoublées et nous voyons apparaître les baillis d'épée et les baillis de robe longue, puis la division des bailliages pri-

1. *L'Histoire de la ville d'Aumale*, par M. E. Semichon, t. II, p. 34, en fournit la preuve.

mitifs ou grands bailliages en bailliages secondaires, où les baillis sont représentés par des lieutenants généraux, des lieutenants criminels, des lieutenants civils et des lieutenants particuliers. Les tribunaux appelés bailliages, présidés par les lieutenants des grands baillis, ont existé jusqu'à la Révolution. Nous en reparlerons lorsque leur ordre hiérarchique les ramènera sous notre plume.

Quant aux grands baillis, après avoir cumulé toutes les fonctions, nous les voyons dépouillés peu à peu de chacune d'elles par l'établissement des gouverneurs militaires, des généraux des finances, des intendants et des diverses administrations créées successivement. Et il ne leur resta plus, au XVIIe et au XVIIIe siècles, que des attributions peu importantes et mal définies. Les grands baillis commandaient le ban et l'arrière-ban de leur circonscription, et c'est par leurs soins que furent effectuées, dans chaque grand bailliage, les élections aux États Généraux de 1789. Ce fut le dernier signe de vie donné par une institution qui avait été puissante, avait duré sept siècles et allait disparaître avec toutes les autres.

III

Le Grand Conseil et le Conseil privé

Au sommet de l'ancien édifice judiciaire nous trouvons le Grand Conseil et le Conseil privé ou Conseil des parties.

Outre certaines causes ecclésiastiques et certaines affaires à lui renvoyées par arrêt du Conseil du roi, le Grand Conseil connaissait des évocations pour cause de récusation de juges, des conflits entre parlements, des règlements de juges, de la cassation d'arrêts contraires aux ordonnances, des arrêts contradictoires rendus par les parlements, etc. Ces attributions lui conféraient une certaine autorité sur les parlements, mais ceux-ci ne laissaient pas volontiers porter atteinte à la souveraineté de leurs décisions et multipliaient les subterfuges pour se soustraire à la juridiction suprême du Grand Conseil. Toutefois, le Grand Conseil, ainsi que le Conseil des parties, dont la compétence n'était guère différente [1], ne connaissaient ni l'un ni l'autre, en dépit de leurs attributions

1. Voir le *Dictionnaire* de M. Chéruel aux mots *Conseil des parties* et *Grand Conseil*, ainsi que la note se trouvant à la fin du premier volume des *Mémoires de Saint-Simon*, édition Hachette, p. 435.

assez complexes, des formes de la procédure et n'offraient par conséquent qu'une très incomplète parité avec le tribunal de cassation qui fut créé par la loi du 27 novembre 1790.

IV

Les Parlements

Aux parlements appartient en réalité la première place dans nos anciennes institutions judiciaires. Elle leur appartient par l'importance et la presque universalité des intérêts et des questions sur lesquels ils avaient à statuer, non moins que par leur rôle politique et leurs luttes contre la royauté. A leur tête, nous trouvons le parlement de Paris dont la juridiction s'étendait sur vingt-trois provinces, de la Picardie aux derniers confins de l'Auvergne et du Lyonnais, et comprenait dix millions d'habitants, soit le tiers du pays. A la vérité, il se targuait d'une illustre origine. Il se donnait comme le successeur de l'ancien parlement de Philippe-Auguste et de saint Louis, composé des grands vassaux, des prélats et des grands dignitaires de la couronne, comme le continuateur de l'ancienne cour des pairs du royaume.

C'est bien, en effet, semble-t-il, des débris de cette institution que Philippe le Bel fit une cour de justice. Tout d'abord, le parlement ne fut pas permanent; le roi donnait des commissions temporaires aux jurisconsultes qui devaient siéger à chaque session, au lieu et place des grands vassaux. C'est de là que datent les néfastes envahissements des légistes et du droit romain sur lesquels nous reviendrons.

Le parlement devint permanent sous Charles V et inamovible sous Louis XI, en 1467. Sous Louis XII, la vénalité des offices fit des charges des parlements du royaume une véritable propriété, un patrimoine de famille que vint consacrer, en 1604, l'impôt appelé *Paulette*, du nom du premier fermier de cet impôt.

A l'époque de la Révolution, la France comptait treize parlements, plus quatre conseils souverains : en Alsace, en Roussillon, en Artois, en Corse. Le plus ancien parlement provincial était celui de Toulouse, érigé en 1443, et le plus récent celui de Nancy, qui ne remontait qu'à 1769. L'ancien échiquier de Normandie, institué par ses premiers ducs, ne reçut le titre de parlement qu'en 1515.

Les droits des parlements ne furent jamais exactement déter-

minés; ils considérèrent même fort souvent ces droits comme sans limites. Et les parlements de province, sans pouvoir se prévaloir de la haute origine du Parlement de Paris, l'imitèrent dans ses prétentions. Le droit de remontrance et surtout le droit d'enregistrement les mirent en perpétuel conflit avec le pouvoir royal. Les lois et ordonnances royales que les parlements refusaient d'enregistrer étaient réputées non avenues dans toute l'étendue de leur juridiction.

Émules de la puissance législative par leurs arrêts de règlement, par leur droit de *veto* sur les édits et ordonnances, les parlements cumulaient en réalité tous les pouvoirs. Tout était de leur ressort, non seulement dans le domaine judiciaire, mais dans l'administration[1], dont ils entravaient fort souvent le fonctionnement, dans les finances, sur lesquelles ils prétendaient exercer une sorte de contrôle, et jusque dans les questions exclusivement religieuses et politiques.

L'intrusion des parlements dans toutes les affaires était telle qu'on les vit censurer des bulles pontificales, condamner des ouvrages de théologie au nom des maximes de l'Église gallicane, condamner des prêtres à administrer les sacrements à des individus qu'ils en jugeaient indignes, exercer leur contrôle sur les tarifs du casuel des curés, blâmer des échevins d'avoir refusé d'assister à une procession, etc., etc., sans parler des arrêts contre les Jésuites dans lesquels les parlements se firent les instruments des haines des jansénistes.

V

Les Parlements (*suite*)

Les prétentions des parlements ne pouvaient être admises par un roi autoritaire comme Louis XIV. Aussi s'empressa-t-il de leur interdire toute participation au pouvoir politique et législatif, et exigea-t-il que tous ses édits fussent enregistrés sans discussion et sans délai. Si l'on doit tenir au moins pour douteuse la tradition d'après laquelle, répondant au premier président du Parlement de Paris qui alléguait l'intérêt de l'État, Louis XIV aurait dit : « L'État, c'est moi », du moins est-il incontestable que le

1. La police générale du royaume appartenait au Parlement de Paris, ce qui lui donnait l'occasion d'intervenir dans toutes les affaires d'administration intérieure. — *Dictionnaire* de Chéruel au mot *Parlement*.

grand roi, imbu des doctrines des légistes, aurait pu dire : « La loi, c'est moi. » Ne lit-on pas, en effet, dans les *Novelles*[1] que l'empereur est la loi vivante ; dans Ulpien et dans Paul que tout ce qui plaît au souverain a force de loi ? Et ces maximes de l'absolutisme païen avaient, grâce aux légistes, prévalu sur la formule chrétienne et libérale du Moyen-Age : *Lex fit consensu populi et constitutione regis* (la loi se fait par le consentement du peuple et la sanction du roi).

Les parlements durent se soumettre, mais ils ne devaient pas tarder à prendre leur revanche de la compression qu'ils avaient subie. A peine Louis XIV a-t-il rendu le dernier soupir, le parlement de Paris se venge en cassant son testament.

Quelques années plus tard, en 1719, à l'instigation de Law et de Dubois, dont l'indépendance des parlements contrecarrait les desseins, il fut question de l'abolition de la vénalité des charges de magistrature, déjà attaquée naguère, au XVIIe siècle, par Richelieu et par Colbert, et du remboursement des charges par le Trésor public. Comme membre du Conseil de régence, le duc de Saint-Simon, arguant des grands services rendus par le parlement de Paris et de l'opportunité de ne pas supprimer toute entrave aux excès de la puissance royale pouvant être un jour tyranniquement exercée sous des rois faibles, fit repousser le projet auquel le duc d'Orléans avait un instant donné son appui[2].

Il faudrait des volumes pour raconter les luttes qui s'engagèrent entre le pouvoir royal et les parlements seulement pendant les trois quarts de siècle qui séparent la mort de Louis XIV de la Révolution : décrets d'exil suivis de rappels, réformes, suppression temporaire et rétablissement final. L'ordonnance de Maupeou avait supprimé les parlements en 1771 ; Louis XVI les rétablit en novembre 1774, et, dès le 24 du même mois, le parlement de Paris, reprenant ses habitudes d'opposition, protestait contre une ordonnance que le roi avait fait enregistrer dans un lit de justice douze jours auparavant.

Louis XVI entreprend des réformes qui nous auraient valu, selon toute probabilité, l'économie de cette révolution sanglante et ruineuse dont la France n'a cessé de supporter les funestes conséquences. Toujours il trouve devant lui les parlements. Ceux-ci s'opposent aux réformes les plus urgentes, telles que l'aboli-

1. *Novell.*, 105, cap. XI.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 155 et suiv.

tion de la torture, la suppression de la corvée et son remplacement par une contribution. Les parlements ne sont pas moins hostiles aux assemblées provinciales qui devaient procurer la rénovation du pays et notamment redresser le plus grand des abus de l'ancien régime en établissant l'égalité de tous devant l'impôt; ils vont jusqu'à empêcher, sur certains points du pays, la réunion de ces assemblées convoquées par le roi. Et, dans cette lutte aveugle, obstinée, ils sont suivis par les cours des comptes, aides et finances.

Se prétendant des droits égaux au parlement d'Angleterre, ils méconnaissent ouvertement l'autorité royale, luttent contre le roi lui-même et s'opposent net à ses décisions. Encore aigris de leur exil, ils ne cessent, pendant tout le règne de Louis XVI, de s'opposer aux mesures les plus nécessaires. Ils prétendent que les assemblées provinciales ne peuvent être que provisoires, parce que, disaient-ils, si l'on veut des changements importants et durables dans le fonctionnement du gouvernement, il est indispensable de réunir les États généraux qui ont seuls l'autorité requise pour les y introduire. Les parlements allaient jusqu'à faire imprimer et distribuer leurs remontrances.

Le 5 août 1787, le roi fait enregistrer quelques édits dans un lit de justice. Le lendemain, leur transcription est déclarée nulle par le Parlement de Paris, et pareil fait se renouvelle plusieurs fois. Poussé à bout, Louis XVI estime que la mesure est comble et lance aussitôt un nouveau décret d'exil. Puis, bientôt circonvenu par ceux qu'eût atteint plus particulièrement l'abolition des abus, le faible monarque rappelle les magistrats révoltés ; il fait plus : il assiste à leur réintégration et y entend les plus dures apostrophes.

Un écrivain qui a fait une étude particulière des obstacles apportés par les parlements aux réformes entreprises par Louis XVI, M. E. Semichon[1], s'exprime ainsi :

« Pendant les quinze années du règne de Louis XVI, presque toutes les questions politiques, sociales, religieuses, judiciaires, etc., ont été examinées et souvent résolues.

« Aucune nation n'a jamais obtenu de son gouvernement des réformes aussi nombreuses et aussi importantes pendant un si court délai...

« Pour nous, la question n'est pas douteuse; les parlements

1. Dans son beau livre *Les Réformes sous Louis XVI*, Paris, Didier, 1876.

furent l'une des causes principales de la Révolution; ils ont ouvert l'abîme et y ont disparu. »

En rendant inévitable la convocation des États généraux[1] que Louis XVI estimait dangereuse (avait-il tort?), les parlements ont encouru devant l'histoire la plus lourde des responsabilités. Mais on ose à peine leur reprocher leur aveuglement et leur imprévoyance lorsque l'on pense que c'est leur arrêt de mort à eux-mêmes qu'ils prononçaient. Les parlements furent supprimés par un décret de l'Assemblée Constituante en date du 7 novembre 1790.

VI

Les Parlements (*suite et fin*)

En dépit de leurs prétentions politiques, souvent excessives et dangereuses, et témérairement soutenues, de leurs tendances à l'universalité, de leurs préventions, de leur esprit de corps poussé à l'excès, on ne saurait nier la grandeur et l'utilité du rôle joué

1. On a souvent allégué que l'état des finances avait rendu inéluctable la convocation des États généraux. C'est une erreur contredite par les écrivains les moins suspects de partialité en faveur de la monarchie.

« Nous avons vu, dit M. Paul Boiteau, des situations financières plus désespérées que l'ordre et une politique habile ont soutenues et rétablies en bon état... La France, bien administrée et réformée, était assez forte pour se tirer de ce mauvais pas... » (*État de la France en 1789*, p. 404.)

M. Paul Boiteau s'exprime ainsi, p. 506 :

« Du milieu du XVIIe siècle au milieu du XVIIIe, la France a peut-être possédé les plus belles manufactures de l'Europe. En 1785, elle pouvait encore s'enorgueillir du mouvement de ses fabriques de coton et de laine de Normandie, de ses fabriques de laine de Picardie et de Champagne, de ses fabriques de toile de Bretagne et de ses fabriques de soie et d'acier du Lyonnais. »

« Les routes étaient admirables », dit ailleurs M. Boiteau.

Écoutez maintenant le témoignage d'un contemporain, le baron de Bezenval :

« Il était extraordinaire de voir le roi prêt à faire banqueroute dans un instant où la France était si florissante, la population au degré le plus désirable, l'agriculture et l'industrie poussées à leur comble, et Paris regorgeant d'argent. » (*Mémoires*, t. II, p. 230.)

Dans le livre cité plus haut, M. Semichon dit ceci :

« A l'époque de la Révolution, la France était riche et prospère; les villes s'embellissaient... » (*Les Réformes sous Louis XVI*, p. 417.)

« Les colonies françaises absorbaient plus de 780 millions (2 milliards d'aujourd'hui) de produits français manufacturés. » (M. de Larcy, *Correspondant* du 25 mars 1867, p. 619.)

pendant plusieurs siècles par nos parlements, les services réels et très nombreux rendus par eux; on ne saurait oublier davantage que les parlements furent, également pendant des siècles, la seule digue opposée au pouvoir absolu de la monarchie. Et nul ne saurait méconnaître que ces puissantes corporations judiciaires étaient composées en grande partie de magistrats probes, vertueux, savants, courageux. Les grandes familles de robe eurent des traditions de science, de vertu et d'indépendance qui honorèrent à la fois l'institution et le pays. « Les familles parlementaires, dit M. Chéruel[1], les de Harlay, les de Thou, les Lamoignon, les Seguier et bien d'autres, ont été une des gloires les plus pures de la France. Nulle part on ne trouve un corps de magistrature qui ait aussi bien mérité du pays. »

L'inamovibilité des charges de magistrature fut proclamée par Louis XI, le 21 octobre 1467; elle est accordée, dit l'ordonnance, « afin que lesdits officiers ne puissent cheoir devant l'inconvénient de mutation et destitution ». On ne saurait montrer plus de souci de l'indépendance des magistrats et de la bonne administration de la justice.

Abusive dans le principe, la vénalité des charges établie par Louis XII comme ressource financière, ne tarda pas à avoir pour correctif les réformes dues surtout au chancelier de L'Hôpital. Les garanties les plus sérieuses furent exigées des postulants[2]. L'édit de Moulins (1556) leur imposa un examen sévère et de strictes conditions de moralité; l'ordonnance de Blois et les édits de Louis XIV prescrivirent des conditions d'âge et de capacité. La propriété de leurs charges vint compléter chez les magistrats l'indépendance et la sécurité déjà assurées par l'inamovibilité. Les mœurs parlementaires si rigides en général, se développèrent, et l'on vit fleurir au sein des familles de robe des traditions de science et de vertu dont le souvenir est venu jusqu'à nous.

Nos lecteurs trouveront dans l'*État de la France en 1789*, de

1. *Dictionnaire*, au mot *Parlement*.

2. Il en était de même pour les magistratures de tout ordre, même d'ordre inférieur. Les nominations n'étaient effectuées que sur « le bon et louable rapport fait de l'impétrant », sur l'attestation de « ses sens, suffisance, loyauté, prudhomie, expérience et bonne diligence ». Et ce n'est qu'après constatation de l'âge, capacité et grades requis, de ses bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, et après le serment accoutumé, que mandement était donné au corps judiciaire auquel allait appartenir le postulant de le reconnaître en possession et jouissance de son office.

M. Paul Boiteau, des détails sur les conditions d'âge exigées des magistrats pour les divers postes judiciaires, et de nombreuses données sur le prix des charges[1]. Au XVIIe siècle, quelques-unes sont payées près d'un million. Au XVIIIe siècle, ces prix exagérés ne se soutiennent pas. L'avocat Barbier, dans son *Journal*[2], l'explique ainsi :

« J'étais surpris de cette médiocrité de prix et qu'il restât des charges à vendre en ce temps-ci où l'ambition est plus marquée que jamais, où chacun ne cherche qu'à sortir de son état et à s'élever ; on me répondit que ces charges ne rapportent rien et demandent néanmoins un état ; on n'y gagne quelque chose qu'après vingt ans de services dans les chambres, et après trente ans au moins pour venir à la grand'chambre. Et même pour ce gain qui est de trois mille francs par an dans les chambres des enquêtes, et de 7 à 8.000 livres à la grand'chambre, il faut beaucoup travailler et avec peine... Ce qui fait que tous les jeunes gens qui naturellement n'aiment point le travail, se jettent dans les emplois et dans la finance. »

M. Boiteau, dans l'ouvrage cité déjà ci-dessus, donne le chiffre de quelques appointements en 1751 ; ils confirment les évaluations de Barbier. Il en résulte que l'État payait à peine l'intérêt de l'argent déboursé pour l'acquisition des charges. Il y avait en plus les *épices* que M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des causes de la Révolution* (t. I, p. 103), fixe à 42 millions de livres pour toute la France et pour les magistrats de tout ordre.

Mais si les fonctions des membres des parlements rapportaient, en définitive, peu de profit, elles exemptaient de la plupart des impôts et charges publiques, et surtout, sous diverses conditions déterminées, conféraient la noblesse à leurs titulaires avec transmission à leurs descendants[3].

(A suivre.) ISIDORE CANTREL.

1. Voir pages 337, 338 et 339.
2. Page 277.
3. En 1789, environ 4.000 charges conféraient la noblesse à ceux qui les acquéraient, soit immédiatement pour eux, soit plus tard à leurs descendants. (Necker, *Admimistration des finances*, t. III, p. 145.)

La Méthode philosophique de Malebranche

(Suite)

Illusions des sens, visions de l'imagination, entraînements du cœur, abstractions impuissantes de l'entendement, voilà le mal contre lequel il faut s'imposer un « *abstine* » méthodique : indiquer le mal, c'est donner par là même le remède. Est-ce à dire qu'on doive proscrire absolument de la méthode philosophique tout concours des sens et des passions ?... Non, du reste cela ne serait pas possible : l'union de l'âme avec Dieu, si intime soit-elle, ne détruit pas l'union de l'âme avec le corps ; il faut donc faire contre mauvaise fortune bon cœur, et tirer quelque parti de cette vie sensible dont nous ne saurions nous passer entièrement. « Comme il n'est pas possible que l'âme soit sans passions, sans sentiment, ou sans quelque autre modification particulière, il faut faire de nécessité vertu et tirer même de ces modifications des secours pour se rendre plus attentif[1]. ».

Ce n'est pas là un moyen chimérique : il peut donner une impulsion considérable à notre progrès dans la vérité. Il est en effet facile de remarquer en nous des passions « qui sont d'autant plus utiles pour la recherche de la vérité qu'elles sont plus fortes[5] » et plus susceptibles « d'excès[2] », comme sont les désirs de faire bon usage de son esprit, de se délivrer de ses préjugés et de ses erreurs, d'acquérir assez de lumière pour se conduire dans l'état où l'on se trouve. Bien plus, certaines personnes qui vivent dans le grand monde, dont l'imagination est par suite toute pleine d'idées fausses ou obscures, de préoccupations sensibles, ne peuvent s'appliquer à la vérité sans être soutenues par quelque passion assez forte pour faire équilibre à l'influence des sens. Se

1. *Rech. de la vér.*, l. VI, ch. II, p. 202. — 2. Ibid., l. VI, ch. III, p. 202.

servir des passions est donc pour le penseur une règle parfois nécessaire, utile toujours, pourvu qu'il sache habilement les choisir et les proportionner à ses faiblesses[1].

Les sens eux-mêmes nous présentent des avantages non moins précieux. Comme les tentations sont les « propres modifications[2] » de l'âme, elles réveillent l'attention mieux que ne saurait le faire toute idée pure, car les idées pures sont quelque chose de « différent[3] ». Lorsque l'esprit trouve une difficulté trop grande pour s'appliquer à ce qui est abstrait, il est bon de recouvrir la vérité de « choses sensibles qui touchent[4] » : toutefois, là encore il faut éviter l'excès, ne pas « couvrir la vérité de tant de sensibilité que l'esprit en soit plus occupé que de la vérité même[5] », mais la couvrir d'une robe d'un goût sobre comme celle des « magistrats de Venise[6] ». Au reste, Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité », ne s'est-il pas rendu sensible par l'incarnation, afin d'attirer nos regards, de nous éclairer et de se rendre aimable à nos yeux[7]?... C'est que, depuis le péché originel, l'homme a la vue trop faible pour considérer la vérité en elle-même.

D'autre part, le philosophe doit considérer cette forme sensible qu'a revêtue la Sagesse éternelle, non pas pour se répandre au dehors, mais pour rentrer en lui-même et considérer ainsi d'une manière intelligible, selon « l'homme intérieur[8] », cette vérité sensible qui se dévoile à nous par l'extérieur. Avec quel naturel Malebranche applique cette règle sur l'usage méthodique de la sensibilité ! « L'art de l'auteur, dit Fontenelle, a su y (*Méditations*) répandre un certain sombre et majestueux propre à tenir les sens et l'imagination dans le silence, la raison dans l'attention et dans le respect, et si la poésie pouvait prêter des ornements à la philosophie, elle ne pourrait pas lui en prêter de plus philosophiques[9]. » Ce caractère de poésie discrète, méthodique, mesurée, se retrouve dans tous les ouvrages de notre penseur. « Poésie discrète », car toujours Malebranche se défie des « fantômes caressants, effrayants[10] » de son imagination. « O Dieu, s'écrie-t-il, si vous ne m'éclairez de votre lumière, l'amour que j'ai pour la vérité me précipitera dans quelque erreur. Car je me sens porté à croire que je fais partie de l'être divin[11]... » La foi, frein salutaire, l'arrêtera

1. *Rech. de la vér.*, l. VI, ch. XIV, p. 203. — 2. Ibid., p. 204. — 3. Ibid., p. 204. 4. Ibid. — 5. Ibid. — 6. Ibid. — 7. Ibid., l. VI, ch. II, p. 204. — 8. Ibid. — 9. Fontenelle, cité par Bouillier. — 10. *Entret. mét.*, V, 13. — 11. *Médit. chr.*, IX, 15, p. 145.

sur cette pente glissante qui le conduirait à des conséquences « impies et téméraires[1] ». Le « misérable Spinoza[2] », l' « athée[3] », le fou, l'impie, va jusqu'au bout et s'égare dans une « épouvantable et ridicule chimère[4] ». Mais lui, philosophe chrétien, ne perd pas de vue sa faiblesse : « Lorsque vous voyez, Seigneur, qu'on m'entraîne, arrêtez-moi à vos pieds[5]. »

DU CONCOURS DES SCIENCES EXACTES DANS LA MÉTHODE

Malebranche s'est-il donc servi, comme d'un moyen pour faciliter ses études philosophiques, de cette imagination qu'il traitait naguère de « folle »?... Oui, car « les secours que l'on tire de son imagination rendent l'esprit attentif sans en partager inutilement la capacité, et ils aident ainsi merveilleusement à apercevoir clairement et distinctement les objets[6] ». Pour que ce secours soit vraiment avantageux, il faut que les mouvements de l'imagination soient réglés par la géométrie. Dès lors que l'imagination est ainsi dirigée, elle soutient la vue et l'application de l'esprit. « Toutes les vérités n'étant que des rapports[7] », l'étude de l'arithmétique et de l'algèbre peut se joindre à celle de la géométrie.

MOYENS MÉCANIQUES ET PHYSIOLOGIQUES

A tous ces moyens en quelque sorte mécaniques, extérieurs, destinés à rendre plus efficace le moyen profond de la méthode, « l'attention mystique », Malebranche ajoute un détail fort curieux; « il y en a néanmoins encore plusieurs (secours intellectuels) qui sont particuliers à certaines personnes, comme certaines boissons, certaines viandes, certains lieux, certaines dispositions du corps, et quelques autres secours dont chacun doit s'instruire par sa propre expérience[8] ». Ce conseil ne montre-t-il pas que notre penseur considérait la méthode comme une « œuvre de vie » totale, à laquelle participent toutes nos facultés sensibles? La part d'effort, le concours de celles-ci, nous venons de le voir, consiste à préparer, à faciliter l'œuvre intime de l'esprit, l'union calme de l'âme attentive au Verbe, à la Voix intérieure. Examinons ce nouveau moment de la méthode.

1. *Médit. chrét.*, IX, 14, p. 145. — 2. Ibid., 13, p. 145. — 3. *Entret. métap.*, VIII, 10, p. 54. — 4. 8e et 9e Entret. — 5. *Médit. chrét.*, V, 12. — 6. *Rech. de la vér.*, l. VI, ch. III, p. 203. — 7. *Rech. de la vér.*, l. VI, ch. V, p. 213. — 8. Ibid., l. VI, 1re part., ch. IV, p. 211.

APRÈS LA « PURIFICATION » ; L'AME DANS SES RAPPORTS AVEC LE VERBE. — RETRAITE, RECUEILLEMENT DE L'AME

Le « travail désolant » du sacrifice, du renoncement aux attrayantes erreurs de la vie sensible, est commencé ; il s'agit de le maintenir, afin de rendre possible la continuité de la « retraite », du « recueillement » de l'âme. Cette persistance dans l'effort négatif et purificateur est pénible, oui, et « c'est se sacrifier, s'enterrer tout vivant que d'écouter, mais sans cesse, sa raison et sa foi[1] » ; mais elle est une condition *sine qua non* de la méthode qui, pour Malebranche, le philosophe chrétien, n'est autre que le Verbe incarné : *Via et Veritas*[2]. C'est donc sur la croix, sur l'autel du sacrifice, que va se réaliser cette union mystique de l'intelligence humaine et du Verbe, que va s'accomplir « cette théergie nécessaire[3] » qui réintègre dans l'opération humaine la part divine.

Cette part divine, pour Malebranche, est un tout : elle seule agit promptement, lorsque l'esprit du penseur « voit » : l'âme écoute, voit, et dans la vérité ainsi reçue, goûte ces « joies solides[4] », qui sont la juste compensation du « travail désolant ». Direz-vous que cette attente passive donne la mort à l'intelligence ?... Malebranche sait fort bien ce que la pensée de la Toute-Puissance divine renferme de vie : et certes, il trouverait sa conviction admirablement exprimée par ces paroles profondes : « Avouer sa foncière passivité, c'est, pour l'homme, la perfection de l'activité. A qui reconnaît que Dieu fait tout, Dieu donne d'avoir tout fait ; et c'est vrai. Ne se rien approprier, c'est la seule méthode d'acquérir l'infini[5]. » Dès lors donc que « la vie, en subissant la mort, produit la vie[6] », la retraite devient féconde ; la pureté du cœur, conservée ou recouvrée par la vertu, la foi et la religion font naître dans le penseur des capacités d'esprit, de corps et de cœur « qu'on ne soupçonne généralement pas[7] ». Il est remarquable de voir comment Malebranche se rencontre ici avec Bossuet : « Il demeure certain, dit celui-ci, que l'entendement purgé de ses vices et vraiment attentif à ses objets ne se trompera jamais[8]. » D'ailleurs, « si M. Descartes est devenu si savant... c'est qu'il a passé vingt-cinq ans dans la retraite[9] ». Jésus-Christ

1. *Médit. chr.*, XII, 10. — 2. Joan., XIV, 6, déjà cité. — 3. M. Blondel, *L'Action*, p. 352. — 4. Cité. — 5. M. Blondel, *L'Action*, p. 387. — 6. M. Ollé-Laprune, *Le prix de la vie*, p. 282. — 7. Père Gratry. — 8. *Traité de la connaiss. de Dieu*, ch. I. — 8. 7e Convers. chr., p. 231.

lui-même, avant d'entreprendre ses prédications, n'a-t-il pas passé un certain temps dans la retraite?... Que le disciple imite l'exemple du Maître !

DE L'HUMILITÉ ET DU RESPECT MÉTHODIQUES

Le disciple entrera d'abord dans une sorte de retraite spirituelle. Mais cette retraite ne suffit pas ; elle n'est qu'un moment de la méthode. Il faut maintenant l'humilité et le respect : l'humilité d'abord : « toujours semblable à un enfant, je prends de la boue et des tuiles cassées, je m'amuse à bâtir une hutte qui ne peut contenir que la moindre et la dernière partie de mon être [1] »; aveu de faiblesse agréable à Dieu tout-puissant, qui donne la grâce aux humbles. Et puisque nous devons toujours nous modeler sur la méthode incarnée : *Ego sum via* [2], recueillons ces paroles de Jésus-Christ : *Discite a me quia humilis sum corde* [3]. Après cet aveu d'impuissance, le respect s'impose : « Lorsque mes disciples rentrent en eux-mêmes et me consultent avec tout le respect et toute l'attention nécessaire, je découvre à leur esprit avec évidence plusieurs vérités qu'ils savaient seulement avec certitude à cause de l'infaillibilité de ma parole [4]. » L'orgueil, par contre, « éteint en nous toutes les lumières [5] ». La plupart des hommes n'écoutent pas avec plaisir et avec respect Celui qui ne flatte point leur orgueil secret et leur imagination : en revanche ils apportent ce respect, dû à Dieu seul, à Aristote ou à Sénèque !... Quant au philosophe chrétien, en la présence du Dieu vivant, il doit être « ventre à terre [6] », et n'appeler personne son maître, car il n'a qu'un seul maître qui est le Christ. « La Sagesse éternelle est la seule lumière qui puisse nous éclairer [7] ». Tenons donc les yeux fixés sur elle, ne faisons pas les « sourds [8] » : accordons lui une humble et respectueuse attention,

DE L'ATTENTION : MOMENT SUPRÊME DE LA MÉTHODE, « CONTEMPLATION DE LA « VÉRITÉ »

L'attention est en effet, pour atteindre la vérité, le moyen par excellence. « On ne peut découvrir la vérité sans le travail de l'attention, parce qu'il n'y a que le travail de l'attention qui ait la lumière pour récompense [9]. » Elle empêche que « nos perceptions

1. Cité par M. Ollé-Laprune. — 2. Cité. — 3. Math., XII, 25, 28, 29, cité par saint Augustin. — 4. 3e Médit., n. 4, p. 120. — 5. *Traité de mor.*, l. XII, ch. V, 9. — 6. M. Ollé-Laprune, p. 17. — 7. *Rech. de la vér.*, l. VI, ch. VI, p. 241. — 8. Ibid. — 9. *Traité de morale*, l. I., ch. VI, 1, p. 417.

ne soient confuses et imparfaites[1] ». Les idées sont présentes et au milieu de nous-mêmes, oui, mais elles demeurent cachées tant que l'effort volontaire n'y applique pas notre esprit. Toujours dans la méthode de Malebranche revient ce sentiment de la nécessité de l'effort, et de l'effort total de notre être quand nous désirons philosopher. « L'attention de l'esprit est la prière naturelle que nous faisons à la vérité intérieure[2]. » Elle aboutit à la méditation, qui n'en est que la forme la plus élevée et non moins nécessaire : « Le travail de la méditation est encore aujourd'hui (c'est-à-dire même après la révélation) absolument nécessaire pour mériter la vue claire de la vérité[3] ». Une philosophie inattentive est non seulement chose vaine, inefficace, mais encore chose injurieuse à l'égard de la vérité : « Si tu demandes sans attention, dit la vérité, c'est faute d'amour[4] », une telle demande n'aura pas de réponse : « Je ne te répondrai point. »

LE VERBE RÉPOND TOUJOURS ET INDISTINCTEMENT A TOUS. — DU TERME FINAL DE LA MÉTHODE. — RAPPORTS DE CETTE CONCEPTION DE MALEBRANCHE AVEC LA SAINTE ÉCRITURE DANS LA MÉTHODE DE SAINT AUGUSTIN.

Mais le Verbe répond et toujours et indistinctement à tous lorsqu'on l'interroge sur des questions qui ne dépassent pas la capacité de notre « esprit fort limité[5] » ? Oui, bien plus, il répond avec joie : « Je communique avec joie tout ce que je possède en qualité de Sagesse éternelle[6] » ; bien plus encore, il s'est engagé à répondre à ceux qui désirent la vérité : « Leur prière est toujours exaucée, pourvu qu'elle soit faite avec attention et avec persévérance, pourvu qu'ils me demandent ce qu'ils sont en état de recevoir de moi[7].... » — « Je me suis obligé de te donner (le vrai que tu cherches), si tu me le demandes avec assez d'attention et de persévérance[8]... »

Quel sera maintenant le terme final de ce travail complexe, le *summum* de ce procédé méthodique, τέλος τῆς πορείας[9] ? C'est la contemplation de la vérité : dès lors qu'on est mort au siècle et à soi-même ; dès lors qu'on s'est crucifié avec Jésus-Christ et qu'on a le cœur pur, on est en état de contempler la vérité. Le dernier

1. *Rech. de la vér.*, l. VI, p. 201. — 2. *Conversat. chrét.*, I, p. 196. — 3. *Médit. chr.*, III, 3, p. 120. — 4. Ibid., III, 11, p. 121. — 5. Ibid., n. 17, p. 122. — 6. Ibid., XI, n. 2, p. 150. — 7. 3e Médit., n. 17, p. 122. — 8. 3e Méditat., n. 17, p. 121. — 9. *Républ.*, VII, 532.

moment de la méthode est donc un état calme de mysticisme intellectuel, de vision béatifique anticipée. Vision béatifique, oui, puisque le Vrai est le bien infini, est Dieu, puisque nous voyons dans l'infini, puisque la connaissance du vrai est autant une récompense de l'effort moral qu'une satisfaction donnée à l'intelligence. Voilà comment on pourrait compléter le mot de Platon, que nous venons de citer, et l'appliquer à la méthode de Malebranche ? « Τέλος τῆς πορείας, αὐτὸ ὸ ἔστιν ἀγαθὸν αὐτῇ νοήσει λαβὴ[1]. » Vision imparfaite encore, sans doute, puisqu'on ne peut ici-bas voir Dieu que *ex parte, per speculum in ænigmate*[2]; mais vision véritable, car il y a union immédiate entre le penseur et Dieu ; il faut en effet connaître Dieu dès cette vie pour le posséder en l'autre[3].

Mais ce n'est pas le philosophe seul, dans Malebranche, qui compose cette méthode dont le terme est une vision intuitive de la Divinité : c'est aussi le chrétien. Nous savons en effet que christianisme et philosophie sont pour lui choses intimement liées et inséparables : les vérités de la foi, déposées dans les saintes Écritures, sont les « nourrices[4] » de sa pensée. Voyons donc comment le chrétien trouve, dans les Livres saints, ce que le philosophe vient de nous exposer. Nous nous servons de certains passages de notre penseur pour établir cette comparaison.

L'idée de « mort à la vie », saint Paul l'exprime déjà : *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo*[5] ; ou : *Vita vestra abscondita est cum Christo in Deo*[6]. *Mortificate ergo membra vestra quæ sunt super terram.* Dans l'Exode aussi, nous lisons : *Non enim videbit me (Deum) homo et vivet*[7]. Il faut mourir au corps pour voir la vérité, car dit Malebranche, « on meurt véritablement à proportion qu'on quitte le corps[8] ». Que la Sagesse se donne à l' « effort », au « travail désolant », et non à « ceux qui vivent dans les délices[9] ». Job l'a dit : *Sapientia ubi invenitur ?... Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium*[10].

Que la conscience de sa faiblesse et l'humilité soient nécessaires à l'âme pour rendre possible la « théergie[11] » intellectuelle, l'enseignement du Verbe, l'apôtre le reconnaît : *Cum enim infirmor, tunc potens sum. Beatus homo qui semper est pavidus; qui vero mentis*

1. Ibid. — 2. I Cor., 12, cité par Malebranche, *Traité de mor.*, p. 435. — 3. *Traité de mor.*, p. 435, n. 2. — 4. M. Ollé-Laprune. — 5. Philip., I, 13. — 6. Coloss., III, 5. — 7. Exod., XXIII, 20. — 8. *Traité de morale*, ch. XI, 2, p. 435. — 9. Ibid., 3, p. 435. — 10. Job, XXVIII, 12 et 13. — 11. M. Blondel.

est duræ, corruet in malum[1] : ce qui, d'après Malebranche, signifie : « Je ne travaille point sur ces âmes fières et hautaines qui ne peuvent souffrir le marteau[2]. » Ne trouve-t-on pas une analogie frappante entre ces paroles du Psalmiste : *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte*[3] et ce cri du philosophe chrétien : « Je me nourris jour et nuit de mes larmes[4] ? — L'inspiration seule fait connaître au Psalmiste ce terme élevé de la méthode, la « contemplation de la Vérité », auquel Malebranche est parvenu, par efforts rationnels autant que par élans de foi : *In lumine tuo videbimus lumen*[5], dit le premier. L'Oratorien dira : « C'est dans sa propre lumière que nous voyons[6]... » Ainsi la méthode mystique de notre philosophe se trouve déjà, quoique sans ordre logique, dans les saintes Écritures : il le reconnaît, puisqu'il cite si souvent le témoignage des auteurs sacrés ; comme chrétien, il s'en inspire, mais comme philosophe, il organise cette méthode éparse que sa raison admet et s'approprie.

Voilà comment Malebranche se montre toujours, en proportion égale, chrétien et philosophe. Nous devons examiner maintenant les rapports qui existent entre son mysticisme méthodique et celui de saint Augustin. S'il a emprunté quelque chose à la « méthode morale[7] » de ce Docteur, c'est bien ici que nous pouvons le constater, puisque le mysticisme final n'est que l'expression suprême, le moyen dernier, la résultante de ces efforts moraux qui ont préparé la « contemplation ».

LOUIS TOESCA.

(*A suivre.*)

1. 2 Cor., XII, 9. Cité en français par Malebranche. — 2. *Médit. chrét.*, XIX, p. 185. — 3. Ps. XLI, n. 4. — 4. *Médit.*, XIX, 4, p. 185, n. 1. — 5. Psaumes. — 6. 8e Entret. métap. — 7. Déjà cité.

Le Féminisme aux Antipodes

On ne répond plus par des plaisanteries aux revendications féministes, comme on le faisait en 1848, et même en 1885. Les écrivains les plus graves les soutiennent ou les combattent. Les femmes réclament une entrée large et définitive dans le monde politique, social et économique. La demande d'un rôle politique est la plus vaine. Comme il arrive souvent en pareil cas, c'est autour d'elle qu'il s'est fait le plus de bruit. Nous dirons notre mot sur cette question, à propos d'une expérience tentée récemment aux antipodes. De nos jours, le mot politique évoque des idées assez tristes. La chose qu'il signifie comporte un ensemble de bassesses et de vilenies que les hommes eux-mêmes devraient s'interdire. Mais la femme doit-elle prendre part à la gestion des affaires publiques ? Telle est la question. Sans doute, elle en est capable ; l'histoire le prouve assez par quelques très beaux exemples. Aussi bien que l'homme, d'ailleurs, la femme est douée de raison, tout ce qui est du ressort de la raison, elle peut s'en acquitter, et quelquefois fort bien. Faut-il en conclure que, dans une société bien organisée, toute femme doive avoir des droits politiques ? Il serait téméraire de répondre par l'affirmative. L'antiquité, qui considérait la femme comme un être très inférieur[1], aurait été bien étonnée d'une pareille demande. Avec dédain, et peut-être aussi avec un redoublement d'oppression, elle aurait répondu non. Le christianisme nous a donné des idées plus justes et des mœurs plus douces, nous serons moins intransigeants. Les droits politi-

1. « Il y a un principe bon qui a créé l'ordre, la lumière et l'homme ; il y a un principe mauvais, qui a créé les ténèbres et la femme. » (*Pythagore.*)

« Les âmes des hommes seront punies à la troisième génération en passant dans le corps d'une femme, à la quatrième en passant dans le corps d'une bête. » (*Platon.*)

Luther, le chef de cette réforme qui avait soustrait l'esprit et la chair au joug de l'obéissance, disait aussi : *Oportet mulieres revereri virum, timere et honorare, in omnibus obedire.* (*Œuvres*, t. I.)

ques sont pour la femme une chose tout à fait secondaire, le plus souvent nuisible ; ils peuvent lui être accordés cependant, dans certaines circonstances de temps et de milieu.

L'exposé exact de ce qui se passe dans un pays où, depuis huit ans, les femmes votent, remplacera avantageusement une sèche dissertation sur ce point. Puisque nos frères des antipodes veulent bien, à leurs risques et périls, faire des expériences, nous aurions grand tort de ne pas profiter des enseignements qui en découlent.

I

L'Australie est un pays aux idées démocratiques très avancées. M. Pierre Leroy-Beaulieu l'appelle avec raison un « vrai laboratoire de science sociale[1] ». Nous-même l'exposions récemment dans une étude sur l'arbitrage obligatoire établi en Nouvelle-Zélande[2]. Deux colonies australiennes ont accordé les droits politiques aux femmes, la Nouvelle-Zélande et l'Australie du Sud; vraisemblablement les autres suivront cet exemple. Le trait distinctif du caractère anglo-saxon, l'esprit pratique, apparaît moins bien dans l'affranchissement de la femme que dans la réglementation des grèves : il y est cependant. En Nouvelle-Zélande, les féministes paraissent avoir eu gain de cause, parce que le parti ouvrier qui est au pouvoir voulait fortifier la mainmise qu'il a déjà sur le gouvernement[3]. L'Anglo-Saxon considère l'État comme une machine à son usage. Le moyen de diriger cette machine et de la faire fonctionner au mieux de ses intérêts est fourni par le bulletin de vote. Dès lors, il faut à tout prix être le maître à coups de bulletins. Ailleurs on a, quelquefois, illégalement fait voter des morts ; pourquoi, légalement, ne ferions-nous pas voter nos femmes ? Tel semble avoir été le raisonnement des Néo-Zélandais. Les ouvriers espéraient, avec raison, semble-t-il, faire voter leurs femmes plus régulièrement que celles des riches. Les hommes n'avaient donc nullement agi par esprit chevaleresque ; ils n'auraient pas eu la moindre prétention à s'ériger en champions des dames néo-zélandaises. Horreur ! en octroyant aux femmes ce droit de vote si longtemps convoité, les hommes ont de nouveau fait preuve de cet esprit d'égoïsme qu'on leur a si souvent reproché.

1. *Les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes.*

2. Voyez le *Correspondant* du 25 décembre 1900 et du 25 avril 1901.

3. Le parti de la tempérance favorisa aussi les prétentions féministes ; il escomptait de nouveaux auxiliaires dans sa lutte contre l'alcoolisme.

Ce ne serait donc pas les femmes, qui, par leurs ligues, leurs arguments sans réplique, auraient fait triompher leur cause. Des ligues cependant existent, elles sont même assez nombreuses, très bien dirigées et très actives. Les Néo-Zélandais ont étonné le monde par leurs récentes innovations politiques et économiques. On ne comprendrait pas que les femmes de ces avancés soient des retardataires. Aux émigrants des deux sexes, il faut une nature énergique et un certain esprit d'aventure, pour quitter le pays natal et prospérer dans un pays nouveau, malgré des obstacles nombreux. Cela est encore plus vrai du sexe faible, parce qu'il est naturellement faible. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver quelques hardiesses chez l'aventureuse compagne des colons. On cite des femmes qui, en Nouvelle-Zélande, ont demandé et obtenu des concessions de terrains qu'elles exploitent elles-mêmes et dont elles dirigent l'exploitation. A Wellington, un bureau de placement officiel, sous l'autorité d'une directrice, s'occupe exclusivement des femmes. Plusieurs sont à la tête d'industries importantes ; des instruments agricoles exhibent au loin la marque d'une d'entre elles. Un mouvement de jour en jour plus accentué porte les femmes de ces pays à se donner une situation indépendante. La tâche leur est facilitée par le grand nombre de professions qui leur sont ouvertes, et les salaires relativement élevés qui leur sont accordés. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le nombre des femmes gagnant leur vie a augmenté en dix ans de vingt pour cent. Ces temps derniers, les professions libérales ont été particulièrement recherchées par ces dames australiennes. Les lettres, le professorat, la médecine, les arts comme carrière, comptent plus d'adeptes féminins que dans les pays d'Europe. En Nouvelle-Zélande, pour l'année 1899, seize jeunes filles étaient inscrites à l'école de médecine, le nombre des jeunes gens inscrits était de quatre-vingt-six. Mistress Constance Stone exerce la médecine à Melbourne, mistress Stella Mary Taylor à Sydney. Toutes deux sont munies de leur diplôme de docteur, et ont, paraît-il, une nombreuse clientèle. La première a épousé un médecin.

Cet effort pour l'indépendance ne manque pas de grandeur, nous y applaudissons. Pour la femme, aussi bien que pour l'homme, le travail est chose noble. L'indépendance qu'il procure peut soustraire la jeune fille à des dangers inconnus à son frère. Par une éducation appropriée, les parents doivent donc rendre leur fille capable de quelque chose. Ses goûts et leur propre situation leur indiqueront la voie à suivre. Ces aptitudes ne seront pas inutiles

dans la vie du mariage ; elles seront souvent l'unique ressource, si à un moment donné la jeune fille est abandonnée à elle-même. L'indépendance que nous souhaitons à la femme, parce qu'elle ennoblit son caractère et la soustrait à des écueils, peut cependant avoir un effet malheureux : souvent elle contribuera à faire diminuer la natalité. La femme, pouvant se suffire, n'aura plus besoin de soutien ; elle ne se mariera pas ou elle se mariera tard. Dans la vie conjugale même, si elle conserve ses occupations antérieures, le nombre des enfants sera forcément restreint. La maternité quasi périodique serait cause de grèves. La mère d'une nombreuse famille n'a point de loisirs. Ces effets ont été constatés en Australie. Les mariages sont moins nombreux qu'autrefois. Ainsi dans la South-Australia, la proportion en 1874 était de huit unions par mille habitants, elle n'était que de 6,16 en 1899. En Nouvelle-Zélande, les mariées mineures représentaient en 1888, 24,30 pour cent du total ; ce chiffre descendait à 18,81 en 1899. Dans la même colonie, la moyenne des naissances par mariage était de 5,72 en 1881, et de 3,48 seulement en 1899. Il y avait en vingt ans diminution d'un tiers. On fait à peu près les mêmes constatations dans les autres provinces australiennes. Bien que d'autres causes influent sur cette diminution de la natalité, l'indépendance dont jouissent les femmes australiennes n'y est pas étrangère. Nous n'y voyons pas une raison suffisante pour la condamner sans réserves. On peut voir dans cette indépendance quelque chose du droit de vivre[1]. Qu'on la favorise, chacune en usera selon sa conscience et ses goûts. Si on purifie ces goûts et cette conscience, on aura supprimé beaucoup des effets redoutés.

Quelques auteurs anglais ne sont pas tendres pour ces dames des antipodes. M. Max O'Rell, dans son *John Bull and Co*, prétend que, dans les salons, il entendait régulièrement les hommes parler finances, laines, moutons, et les femmes parler parure, scandale, discuter si *Mrs So and So* appartient à tel ou tel clan. Cela prouve qu'au fond, la nature est la même par toutes les latitudes. Il y a eu en ces temps derniers un véritable engouement pour les études dans ce monde féminin. Sur 332 bourses dont disposaient les universités de Nouvelle-Zélande en 1898, 127 furent méritées par des étudiantes. Cette culture intellectuelle a beaucoup contribué au développement du mouvement féministe. Les *University women,*

1. Au moins pour une minorité ; or les minorités méritent qu'on se soucie de leurs intérêts.

le personnel enseignant, forment le principal appoint des ligues, dont souvent elles fournissent les cadres. Beaucoup de femmes de la société ne prendraient aucune part à cette agitation de leurs compatriotes et la verraient même d'assez mauvais œil. Cependant, depuis plusieurs années, de nombreuses Néo-Zélandaises témoignaient un grand intérêt aux questions sociales et politiques. Par leurs soins, des pétitions en faveur du mouvement antialcoolique et contre le *sweating system* avaient circulé. Les séances du Parlement ont toujours une assistance nombreuse. Les Parisiennes ne fréquentent le Palais-Bourbon que dans les grandes occasions. A Wellington[1], on peut voir chaque soir[2] de braves Néo-Zélandaises, après avoir accompli les devoirs du ménage, couché les enfants, s'acheminer vers le grand bâtiment en bois qui abrite les députés. Il en est qui manquent à peine une ou deux séances pendant toute une session. Nos députés pourraient recevoir des leçons d'assiduité de ces Anglo-Saxonnes, sans mandat pourtant[3]. L'administration néo-zélandaise a été prévoyante. Tout a été disposé pour recevoir convenablement les visiteuses. Des salles de thé, des vestiaires spéciaux leur sont réservés, et aussi des tribunes commodes d'où on peut tout voir et tout entendre. Une fois installées à leurs places, ces dames enlèvent châles et chapeaux et entament un ouvrage de tricot[4] ou de broderie. Ce travail ne les empêche pas d'être tout oreilles pour les législateurs, qui, au bas, gesticulent et pérorent. Aux moments importants, le travail chôme, bien entendu. Au-dessous des tribunes est suspendu un filet de serge verte, assez ténu pour recueillir dés et aiguilles. Ces messieurs les députés ont voulu se protéger contre la chute éventuelle de ces ustensiles. Peut-être aussi a-t-on craint que les aiguilles, remplaçant le stylet des Romains, ne soient utilisées par ces messieurs, dans un moment d'effervescence, comme armes offensives. Le nombre restreint des députés[5] et ces occupations de ménagères, donnent aux délibérations un aspect familial (*home like*). Cette façon

1. Capitale de la Nouvelle-Zélande.

2. Le parlement tient surtout des séances de nuit.

3. Il serait facile de blâmer une telle pratique ; loin de nous de vouloir remplacer un abus par un autre abus ; mais nos compatriotes qui fréquentent régulièrement les théâtres font-elles mieux?

4. Cela rappelle, l'horreur en moins, les fameuses *tricoteuses*, qui, dans notre grande Révolution, assistaient aux assemblées des Jacobins, et que le peuple avait surnommées les « lécheuses de guillotine ».

5. Soixante-quatorze.

familière d'assister aux séances existe, dit-on, de temps *immémorial*; ce qui veut dire depuis vingt ans environ que le régime parlementaire est établi en Nouvelle-Zélande.

Cette initiation pratique des femmes Néo-Zélandaises à la vie politique a certainement contribué, si peu que ce soit, à leur faire accorder le droit de suffrage. La loi eut d'ailleurs une fort bonne presse. Les journaux de toutes nuances, avaient approuvé le projet; celui-ci une fois voté, tous manifestèrent une joie exubérante. « Une ère nouvelle de prospérité, disaient-ils, va commencer pour cette île privilégiée qui s'est octroyé des femmes le vote très précieux. » Au dithyrambe ne se mélangeait-il pas un peu d'ironie? Nous n'oserions pas l'affirmer.

II

Les premières élections ne furent point banales, cela va sans dire. Des véhicules de toutes formes arrivaient des campagnes, conduits par un fermier pimpant et occupés par la gent féminine en habits de fête. Tout cela donnait une note joyeuse et sereine à la physionomie d'ordinaire assez sombre et fiévreuse d'un jour d'élections. Les femmes maoris[1] rivalisaient avec leurs sœurs blanches dans leur empressement à venir éprouver les émotions nouvelles du bulletin de vote. Cependant tout se passa avec ordre. Il paraît même qu'on n'avait jamais vu moins de bagarres et moins de cas d'ivrognerie. Les hommes ne voulaient pas se faire mal juger par leurs nouveaux collègues féminins. Le motif est louable et le résultat, déjà appréciable, serait surtout sérieux, s'il était de durée. Un an de résidence, une déclaration en forme faite devant le *registrar*, suffisent en Nouvelle-Zélande pour que toute personne des deux sexes soit électeur. Les statistiques montrent que les femmes ne restèrent pas indifférentes à la mesure dont elles venaient d'être l'objet. En 1893, date du fameux affranchissement, 78,48 pour cent de la population féminine firent la démarche nécessaire pour être inscrites sur les listes électorales; ce nombre s'élevait à 89,13 pour cent en 1896 et à 95,24 pour cent en 1899. Il est vrai, seulement 85,18 pour cent des inscrites prirent part au vote en 1893 et 75,40 pour cent en 1899. Il ressort de ces chiffres que, si les femmes peuvent montrer un certain relâchement dans

1. Les indigènes maoris nomment quatre députés au parlement de la colonie.

l'exercice de leurs droits, comme les hommes d'ailleurs[1], elles n'en tiennent pas moins à avoir ces droits[2].

L'Australie du Sud voulut imiter l'exemple de la Nouvelle-Zélande et faire mieux qu'elle. En 1895, elle accordait aux femmes, non seulement l'électorat, mais aussi le droit de siéger au parlement. Ce dernier avantage fut acquis d'une façon assez singulière. Les féministes demandaient uniquement pour leurs protégées le droit de suffrage. D'après un procédé assez fréquent dans les assemblées parlementaires, les adversaires du projet, pour le faire échouer plus sûrement, firent ajouter des amendements qui accentuaient encore les demandes. Ils réclamaient pour la femme l'éligibilité et le droit de voter par la poste. Ainsi remanié, le projet passa aux deux Chambres, au grand désappointement de l'opposition. La presse avait généralement été hostile à la nouvelle mesure. A notre connaissance, nulle femme ne s'est encore présentée comme candidat. Elles veulent auparavant compléter leur éducation politique pour se confronter avec avantage avec leurs collègues masculins. Si nous en croyons une récente interview, une dame, néo-Zélandaise, mistress Yates, est résolue à briguer les suffrages de sa circonscription dès que la législation de son pays le permettra. Cette dame a inauguré sa vie politique en étant maire d'Onehunga (près d'Auckland). Elle est la première femme qui ait présidé à un conseil municipal dans l'empire britannique.

Les résultats de l'intervention des femmes dans la politique en Nouvelle-Zélande, jusqu'ici sont minces. La loi est d'application trop récente. « L'ère nouvelle » annoncée ne se dessine pas encore bien. Trois scrutins seulement ont eu lieu depuis 1893. Les nouvelles électrices n'ont pas pu sitôt acquérir l'expérience qui préside à la

1. Le nombre des hommes inscrits en 1899 était de 96,79 pour cent de la population totale, celui des votants de 77,59 pour cent. On le voit, ces chiffres ne sont que très peu supérieurs à ceux relatifs aux femmes.

2. M. Pierre Leroy-Beaulieu nous affirme (*Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*), que dans les classes supérieures l'indifférence des femmes est complète à ce sujet. « Toutes, sans exception, m'ont répondu, dit-il, qu'elles ne se souciaient nullement du droit de vote. » Est-ce bien sûr ? L'homme et surtout la femme, font, en apparence du moins, facilement fi de ce qu'ils s'étaient donné, beaucoup de peine à acquérir. « Celles qui tiennent véritablement à l'émancipation politique, ajoute M. Leroy-Beaulieu, sont les femmes de lettres, celles qui sont séparées de leur mari, dont la vie privée est malheureuse, dont le caractère est aigri. » Les personnes ici visées ne représentent vraisemblablement pas 95 pour cent de la population féminine Néo-Zélandaise. Comme on l'a vu, ce dernier chiffre indique la proportion des Néo-Zélandaises qui, par une démarche personnelle, ont revendiqué leurs droits d'électeurs.

formation d'un parti séparé, à l'élaboration d'un programme bien défini. D'ailleurs, la plupart des ligues déclarent qu'elles ne veulent appartenir à aucun parti politique, *to recognise no political party*. Si cette théorie devenait généralement appliquée, un changement certain se produirait dans la politique du pays. Les hommes regretteraient peut-être alors d'avoir introduit dans la politique une nouvelle influence qui, si elle était exercée avec entente, ferait triompher ses candidats et ses idées. Cet événement se produira-t-il? En tout cas il est possible. Les femmes jusqu'ici ont voté comme leurs maris; en sera-t-il toujours ainsi? Les législateurs qui ont créé l'*Electoral act* (1893) avaient des vues intéressées, nous l'avons vu. La recherche d'avantages immédiats, empêche quelquefois d'être prévoyant.

Dans ces dernières années, les femmes ont adressé au ministère des pétitions concernant les maisons de jeux, la cruauté envers les animaux sous prétexte de sport, le referendum, l'arbitrage obligatoire dans les questions ouvrières, les impôts, les monopoles de l'État, les emprunts de l'État. On voit d'après cette liste que les femmes ne se désintéressent pas des questions les plus ardues de la politique et de l'économie sociale. Sans doute, elles veulent se faire la main à traiter ces sortes de sujets. M. William Seddon, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, disait tout récemment : « L'influence des femmes, depuis leurs nouveaux droits, a été très heureuse. Les intérêts de l'enfance ont été mieux sauvegardés [1], la résistance à l'alcoolisme a reçu un appoint considérable, les règlements des prisons ont été améliorés. Pour les prisons de femmes en particulier, des inspecteurs du même sexe ont été nommés. » Nous nous en voudrions d'amoindrir ces éloges; nous savons la femme capable de beaucoup de bien. Le ministre continue en affirmant sa conviction qu' « avec le nouveau régime, les hommes tarés trouveraient moins facilement accès au parlement ». Cet espoir est fondé; le goût inné de la femme pour la respectabilité et les sentiments d'honneur le justifient. D'aucuns cependant accusent chez la femme une tendance à aller aux extrêmes, une certaine facilité à se laisser tromper ou éblouir. N'y aurait-il pas là un écueil?

Une suite naturelle de la nouvelle loi a été la création de cours spéciaux, l'organisation régulière de meetings où les électrices

1. On est naturellement porté à répliquer au ministre : « Excepté quand les mères laissent leurs enfants seuls à la maison pour aller tricoter au parlement, ou faire de la propagande électorale. »

apprennent la routine[1] des assemblées et des assemblées parlementaires en particulier. Les questions du jour sont étudiées avec passion. La tâche des candidats devient aussi plus difficile; il leur faut persuader un nouveau public qui passe pour susceptible et changeant. Au moment des élections, les femmes se lancent dans la mêlée, patronnent une candidature. On les voit parler en public et visiter les familles pour recommander « l'homme qu'il nous faut ». La campagne électorale gagne ainsi une note pittoresque. On s'habitue à tout surtout aux colonies. Quand on change de rôle, il faut changer d'air ; faute de quoi, les femmes novices dans leur rôle politique s'attirèrent au début mainte raillerie. La curiosité est maintenant émoussée par l'accoutumance. Dernièrement un journal Néo-Zélandais exprimait le désir que l'électorat ne contribuât pas au développement de « cette hideuse créature, la *femme nouvelle*[2] ».

Cela en effet est grandement à souhaiter.

On a voulu voir, dans la lutte des femmes néo-zélandaises pour obtenir l'affranchissement politique, une tentative en faveur de ce qu'on appelle aux antipodes la *grand motherly legislation*, la législation de grand-mère. Dans ce système, les hommes considérés comme de grands enfants pas sages, auraient besoin d'une tutelle quasi-maternelle, ils feraient tout bonnement ce que voudraient les femmes. Nous ne croyons pas que ce rêve soit entré dans beaucoup de cervelles féminines. Si cela était, soyez sûr que la désillusion ne se ferait pas attendre. Dès que les femmes essayeraient de mettre leurs théories en pratique, elles auraient une nouvelle preuve de l'esprit pratique et décidé[3] de l'Anglo-Saxon. Celui-ci aurait vite fait de se débarrasser de ce qu'il considérerait à bon droit comme un servage honteux et désastreux.

1. Elles ne s'entendent pas comme les hommes à réfuter des objections, dit un témoin, M. André Siegfried, les femmes semblent être plutôt orateurs que « debators », mais elles s'expriment avec facilité, souvent avec esprit. La note érudite et philosophique n'est pas absente, j'entends citer non seulement Carlyle et Ruskin, mais Darwin et Westermack, le récent auteur d'un ouvrage de huit cents pages sur l'origine du mariage. Les femmes de Nouvelle-Zélande sont documentées et pourraient, je le crains, embarrasser bien des hommes. *(Étude sur la Nouvelle-Zélande.* — Bureaux de la *Revue Politique et Parlementaire.)*

2. « La femme nouvelle » doit renoncer à « l'esprit conservateur », dit dans son dernier ouvrage : *un Lycée de jeunes filles*, Mlle G. Reval, auteur des *Sévriennes*.

3. Il est toujours « *in earnest* », dit-il.

III

Un député français, M. Gautret, qui se réclame sans doute de la fameuse Olympe Gouges[1], vient de saisir la Chambre d'une proposition de loi « tendante à accorder le droit de vote, dans les élections municipales, cantonales et législatives aux femmes célibataires majeures, et aux veuves et aux divorcées ». C'est le suffrage restreint. M. Gautret devrait craindre, en le demandant, que le désir de gagner la prime ainsi accordée au célibat, au veuvage et au divorce, n'inspire à celles qui sont frustrées, celles avec mari, de fâcheuses résolutions. Dans l'exposé des motifs, l'auteur de la proposition accuse « l'égoïsme de l'homme », flétrit « le droit du plus fort ». Nous accusons et nous flétrissons avec lui. Nous constaterons seulement que l'égoïsme serait moins intense, le recours au droit du plus fort moins fréquent, si les principes chrétiens étaient mieux connus, mieux pratiqués. Nous ne devons pas, dit le généreux député, refuser aux « femmes, moralité de la nation, de la rue, aux femmes dont nous avons le droit d'être fiers », ce qui leur revient naturellement. Il est contestable que le droit de vote revienne ainsi naturellement aux protégées de M. Gautret ; en tout cas il n'est point une faveur, en le refusant, nous ne méritons point d'être taxés d'égoïsme et de cruauté. Nous pensons qu'il est des besognes qui, en raison de leur caractère pénible, même répugnant, reviennent plutôt à l'homme. Dans cette catégorie, nous rangeons les devoirs politiques. Parmi les revendications des féministes, nous ne voyons point l'admission dans la hiérarchie militaire ni dans celle de l'Église. Il y aurait pourtant là des charges propres à flatter la vanité. De plus, les mêmes qui réclament pour la femme les droits électoraux, déclarent nuisible son entrée aux manufactures. Il y a donc des postes qui conviennent aux hommes et point du tout, ou moins bien, aux femmes. Celles-ci ont naturellement des attributions assez belles pour n'en point désirer d'autres. Dans un congrès d'électrices en Nouvelle-Zélande, une femme s'écriait : « Nous voulons élever la dignité de notre pays et de notre race, nous voulons hâter cet heureux temps où la bienfaisante influence de la mère s'exercera librement partout et sur tout. La leçon difficile à apprendre, c'est que les inté-

1. Cette ancêtre du féminisme disait en 1792 : « La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir celui de monter à la tribune. »

rêts des autres sont aussi importants que les nôtres propres[1]. Nous sommes, dans une large mesure, responsables des méfaits du monde. » Si nous avions été présents, nous aurions applaudi à ces paroles, mais avec la permission de « Madame président », nous aurions ajouté qu'un bulletin de vote ne semblait pas le moyen unique, ni même le meilleur, pour appliquer ces belles théories. Ce n'est pas par la politique que s'exercera surtout « la bienfaisante influence de la mère ». Les vertus domestiques nous semblent bien mieux appropriées à cet effet ; une assemblée mixte et tumultueuse ne nous paraît pas un terrain bien favorable à leur développement. De nos jours les novateurs abondent, plusieurs ont incontestablement des aspirations généreuses, leur erreur est de vouloir ignorer l'Évangile, qui a résolu, et bien, les grands problèmes qui intéressent l'humanité. L'antiquité a opprimé la femme, c'est incontestable, les peuples sauvages l'oppriment encore. Ce fait patent devrait être une indication. Les monographies sont à la mode et aussi les enquêtes. Qu'un sociologue étudie une famille vraiment chrétienne et il constatera que la femme n'y est pas du tout sujette. La déférence qu'on lui témoigne n'y est pas considérée comme une condescendance, mais comme une chose due. La femme est contente de son rôle, elle ne fait point d'efforts pour briser des liens pénibles, ces liens lui sont chers. Il ne faudrait point voir là un effet de la résignation, car la mère et l'épouse que nous désignons a conscience de jouir de la plénitude de ses droits et d'agir en parfaite conformité avec sa nature. Une enquête plus large amènerait aux mêmes conclusions. La femme, dit-on, a voix consultative dans la famille, elle devrait l'avoir aussi dans les conseils d'État. Dans un État idéal, oui, mais où est-il ? Les écoliers pris individuellement sont très souvent de charmants enfants, en groupe ils sont plutôt mauvais. Pourquoi ? Ceux qui pratiquent la psychologie des foules vous le diront. Ce qui est vrai des foules en général, serait-il faux des assemblées politiques ? Malheureusement non. On doit craindre que, dans ces assemblées, la maxime adoptée du poète latin

Maxima debetur *mulieri* reverentia,

ne soit pas observée. Puisque l'homme pris individuellement est meilleur, la femme doit s'appliquer à avoir sur lui une influence favorable. Que d'abord elle ait des idées, qu'elle les ait justes ; son

1. Il y a beau temps que l'Évangile a donné cette leçon.

charme naturel et ses vertus les feront adopter[1]. Ainsi pour n'être pas officiel, son rôle n'en sera pas moins efficace. Il y a quelque chose de mieux que d'être législateur d'un jour, de forger des lois passagères, c'est de veiller à l'observation de la loi éternelle. Celle-ci est vraiment « intangible ». La femme doit savoir défendre cette loi, base de tout l'ordre social. Jusqu'ici on n'a donné aux jeunes filles que ce que M. Etienne Lamy[2] appelle « l'éducation des temps de paix, celle qui forme à vivre selon des croyances universellement acceptées. On ne lui a pas donné l'éducation des temps de luttes, celle qui instruit à soutenir ses croyances contre les objections de l'histoire, des sciences, de la philosophie. Mieux développée, la femme « régnera », non seulement sur les modes et les choses secondaires, mais sur les mœurs, elle sera non seulement le charme, mais la conscience de l'humanité. » Ce qui s'impose donc c'est pour la jeune fille une instruction bien comprise.

L'idée que la femme aura conquis son indépendance et sera à l'abri de l'oppression quand elle aura accès à la vie politique est, croyons-nous, une illusion. Elle se met en état d'infériorité en acceptant pour le combat les mêmes armes que l'homme. Dans ces conditions l'homme sera toujours le plus fort et il le montrera. Pour arriver à ses fins, tout lui sera bon, la flatterie, la ruse, voire même la brutalité. Les armes qui assurent à la femme non seulement l'égalité mais la supériorité, sont plus délicates, elles relèvent de l'ordre moral. Il ne faut pas, disent les féministes, que l'homme soit seul maître, il doit partager son autorité. C'est du renoncement qu'on lui demande, mais le renoncement est une idée *exclusivement religieuse*. Les plus ardents champions des droits politiques de la femme sont des socialistes sans aucun principe religieux. Dès lors quelle foi les femmes doivent-elles accorder à leurs belles promesses? Ces champions généreux ont tout l'air de vouloir surtout rechercher pour eux des satisfactions personnelles, au fond très égoïstes. Leur réalisation se traduirait pour la femme non en élévation, mais en avilissement. Nous ne nous opposons pas systématiquement à ce que la femme soit électeur et même

1. Le rôle important de la femme a été bien défini par Fénelon : « Les hommes, dit-il, ne peuvent par leurs délibérations accomplir aucun bien effectif, si les femmes ne leur aident à l'exécuter. »

2. *Les Femmes de demain.* C'est le titre du dernier ouvrage de M. Etienne Lamy. Il est, disait dernièrement M. René Doumic, plein d'idées et d'idées exprimées avec une souplesse et une aisance qui sont un charme. Livre hardi sans être chimérique, et traversé d'un souffle ardent de générosité et de libéralisme.

député, mais nous pensons qu'au moins, cela doit être une question de temps et de milieu. Il serait fort dangereux de généraliser. « Au moyen âge[1], quand s'organisa le gouvernement en provinces et que les provinces envoyèrent des représentants aux « États », les femmes eurent droit de vote pour y envoyer leurs représentants. Elles purent, dans certains « États », être élues elles-mêmes[2]. » Cette mesure était justifiée par les nécessités du moment. Les vertus solides acquises au contact du christianisme, la rendirent inoffensive pour celles qui en bénéficiaient et utile au bien public. Le droit de vote pour la femme est une question tout à fait secondaire. Même si elle l'obtenait, il ne lui serait utile que si elle est la femme forte d'après l'Évangile, imposant le respect. Mais elle a bien d'autres moyens d'être influente et même de briller.

L'expérience tentée en Nouvelle-Zélande n'est pas finie. Il serait téméraire d'en tirer des conclussions générales, plus téméraire encore de les appliquer à la France. De bons esprits estiment que le régime parlementaire convient parfaitement aux peuples anglo-saxons, mais peu aux races latines. On est également fondé à dire qu'alors même que les droits politiques accordés aux femmes seraient une mesure sinon très utile, du moins inoffensive en pays anglais, il en serait tout autrement en France[3], où l'état d'esprit est bien différent.

PIERRE DUTHEIL.

1. M. Etienne Lamy.

2. En 1576, trente-deux veuves régnaient aux États de Franche-Comté. *Jésus-Christ et la femme,* par Ernestine de Trémondan.

3. On a été obligé de renoncer en France aux écoles mixtes, prospères en Suisse, en Norvège et dans d'autres pays.

Chinois et Chinoiseries

CROQUIS ET PARALLÈLES

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

Mais, avant d'en parler, cherchons à expliquer la faiblesse extérieure de cette singulière nation, dont chaque particularité a une originalité propre.

Si l'histoire ne nous y offre pas d'hommes de génie, au moins à notre jugement, parce qu'il est impossible que cette Chine en laisse éclore et voler de leurs propres ailes vers les sommets, elle nous montre des hommes d'action et de valeur.

On les retrouve surtout parmi les fondateurs des dynasties ; et la raison facile à comprendre, c'est qu'alors tout s'improvise. L'initiative personnelle remplace donc momentanément le moule où avaient fini par se figer les princes de la dynastie renversée.

A la bonne heure ! Nous quittons les tréteaux pour la vie réelle. A l'empereur de salon de cire succède un chef de gouvernement en chair et en os ! Le Fils du ciel y perd peut-être de sa poésie mythique, le Chinois y gagne, car on l'estime un homme. Tout bien pesé, le plateau où se trouve cet homme, nous paraît à nous beaucoup plus lourd que celui sur lequel on entrevoit vaguement le fantôme impérial.

Il est très curieux, quand on lit les chroniques chinoises, d'étudier l'invariable décadence des princes d'une dynastie. Elle s'accentue comme par une loi physique, d'après je ne sais quelle progression. Si j'étais Galilée, je la trouverais. Voici d'ailleurs l'explication assez simple que j'imagine.

Le prince nouveau a la force, l'intelligence ou les faveurs de la fortune qu'il sait utiliser ; il gouverne, règle, décrète. Il est le

soleil levant, tout le monde l'adore. Les ambitieux, qui sont légion, ne pensent qu'à parvenir; on obéit.

Son successeur maintient et perfectionne, mais il trouve déjà sur les marches de son trône un grand nombre de parvenus. Il ne peut plus circuler si à l'aise.

Le troisième empereur n'a plus qu'à suivre la route tracée. Les coutumes sont faites; les parvenus ont, aussi bien que lui, enfoncé à la cour les racines de leur dynastie subalterne. La dynastie éteinte a disparu, les traditions immortelles coupées un instant, comme on taille la vigne, repoussent en paix leurs rameaux plus verts, plus forts et plus chargés de fruits que jamais. C'est la vendange des lettrés, et tout le monde s'enivre et tout le monde s'endort dans l'ivresse.

Avec les successeurs, les ministres, tous plus ambitieux de toucher au trône de plus près, pour s'identifier avec la puissance qu'il donne et qu'il représente, le prennent de très haut; non pas en leur nom, ce serait folie, mais au nom sacro-saint des rites et de la coutume. Ils deviennent eux-mêmes une incarnation de la coutume et l'empereur disparaît. Il est désormais en tutelle, il est en nourrice, il n'a plus qu'à téter le lait des traditions et à s'endormir bercé sur leurs genoux séculaires.

D'ailleurs, les successeurs des empereurs chinois sont formés dès l'enfance au rôle effacé que leur réserve la tradition. On leur apprend les caractères, on les costume, on les dresse, on les style, on les façonne à une vie de Bouddha vivant. Ils ne se doutent pas de ce qui existe en dehors des murs de leur prison dorée. L'encens les enivre, les femmes les amusent, les études chinoises les ont abrutis et les eunuques ont tous les atouts pour les tromper.

Malheureusement, la vingt-deuxième dynastie est vieille de deux cent cinquante-six ans, et l'empereur actuel est le neuvième.

Quand, il y a trois ans, il tenta de moderniser son pays, Koang-hiu montra qu'il était intelligent, mais aussi qu'il ne se rendait pas compte de son propre état. Il se croyait le maître; il n'était qu'un président de république. Tout admirateur de la Chine en théorie, nous parle aussi d'une monarchie absolue, archi-absolue. Quelle chinoiserie ! Absolutisme de parade.

Tous les Chinois le veulent, le vantent et même sont incapables d'imaginer autre chose. A les croire, le Fils du ciel est divin; c'est comme le bouddha vivant encore une fois. Et quand on est capable d'accepter un bouddha vivant créé de ses propres mains, on peut bien donner au prince choisi par l'empereur pour lui succéder un

pouvoir absolu, convaincu qu'il ne s'en servira que pour le bien de la nation, puisqu'il est divin.

D'ailleurs, je suis loin d'en faire un reproche à la Chine; mais, si en théorie son empereur est autocrate, en pratique, il n'est ni la loi ni les prophètes. En réalité, il décide, il tranche, il commande, mais selon que la *coutume* lui permet de décider, de trancher et de commander. En résumé, les *bureaux* sont les interprètes de la coutume et l'empereur est le prince-consort. Il ne nous est donc pas difficile d'imaginer, à *priori*, quelle orientation peut admettre la politique du Céleste-Empire.

La machine gouvernementale est montée et organisée depuis une bonne poignée de siècles, selon l'idée d'un temps qui n'est plus et par des hommes qui ne nous imaginaient pas. Elle va, car pour aller elle va; mais n'étant plus seule, n'ayant plus ses coudées franches (excusez l'expression), on peut se demander si elle ira longtemps, au moins de la même manière et sur la voie où elle nous rencontre, personne ne se décidant à se retirer.

Il y a donc faiblesse relativement à notre époque, là où il pouvait y avoir force relativement à une autre époque. Samson a bien tué mille Philistins avec une mâchoire d'âne, mais ceux-ci n'avaient pas de Mausers comme en ont aujourd'hui même les soldats chinois.

On pourrait même, jusqu'à un certain point, contester la force de la Chine au temps passé, ou du moins la force comme nous l'entendons. Son histoire nous la montre vaincue et conquise, quand elle est attaquée sérieusement. Il est vrai qu'elle absorbe son vainqueur, mais ce n'est pas le triomphe de sa force; c'est celui de son immensité, de son genre de vie, de sa civilisation originale et de la politique de ses ennemis qui, pour assurer leur conquête, sont assez sages de prendre en main la direction des affaires, et pour faire marcher la machine, de huiler ses rouages au lieu de les changer. C'est ainsi que les Mandchoux sont maîtres de la Chine. Ils ont conquis la couronne par la violence et la gardent par la douceur.

Dans ses relations extérieures de nation à nation, la Chine n'a pas été forte et elle ne peut l'être. Elle est faible parce qu'elle n'a pas d'armée et qu'une armée répugne à son genre d'esprit, à son genre de gouvernement, à ses traditions et au caractère du peuple. Elle est faible, parce qu'elle est orgueilleuse. Elle n'a pas la force brutale en main, et elle parle comme si elle l'avait; elle irrite. Elle manque continuellement à ses engagements; elle se fait haïr. Elle

n'admet pas qu'on lui donne sa partition pour jouer sa partie dans le concert universel des nations, elle est maussade. Elle compte être libre, indépendante, comme une oasis au milieu des déserts, elle est plus qu'égoïste.

Tout, dans le monde, est organisé, en équilibre, harmonisé comme les parties d'un tout. Les astres ne se tiennent en l'air qu'en vertu des lois de la pesanteur, les hommes ne vivent que parce qu'il y a du soleil pour faire pousser l'herbe qui nourrit les animaux. La famille fait la société et les nations sont nécessaires aux nations. Seule la Chine ferait bande à part? c'est de l'aveuglement.

Dieu ne le permet pas, parce que cet immense peuple ne peut vivre indépendant de la prédication de l'Évangile; mais, Dieu n'y eût-il aucun intérêt, il est évident que tôt ou tard la *force des choses* devrait contraindre ce peuple à devenir sociable.

D'abord sa sauvagerie est la cause de son immobilité; elle est donc la cause de sa faiblesse, elle est punie par où elle a péché. En effet, si elle vivait depuis un siècle en relations amicales avec l'Europe, elle aurait reçu de l'Europe assez de progrès matériel pour être aujourd'hui prospère et notamment bien armée. Elle aurait reçu la lumière; et la vérité l'aurait modifiée, si non transformée; ce qui dépend de la mesure de vérité dont elle est capable.

Elle serait hors de danger, elle paraîtrait forte encore si elle était parvenue à rester éloignée de nous. Mais la vapeur a supprimé les distances. Son éloignement ne la fortifiait pas, il était seulement une cause de faiblesse pour ses adversaires. Ce secours lui faisant défaut, nous nous trouvons face à face, elle avec ses soldats, son esprit alambiqué, son ignorance, son entêtement, son orgueil, sa routine, et nous avec nos soldats et notre manière d'entendre les questions internationales.

En devenant notre voisine, elle entre bon gré mal gré dans le concert. Il faut qu'elle fasse sa partie et elle ne sait pas ses notes! Il faut qu'elle joue et elle n'a pas d'instrument. Elle joue faux sur une clarinette empruntée. Encore est-elle contente d'elle-même!

Hier, avant-hier, elle recevait nos ambassadeurs dans la salle des tributaires ou dans je ne sais quel immeuble indifférent.

Aujourd'hui elle en fait tuer, elle massacre des Européens, elle massacre des missionnaires, elle massacre des chrétiens en masse, elle met au service de sa haine inexplicable et de son orgueil aveugle tout ce que la maladresse la plus consommée peut lui inspirer.

Répétons le refrain : « *Quos vult perdere Jupiter dementat* », cette folie est le comble de la faiblesse.

V

La force de la Chine

Comme société, la Chine doit avoir un principe de vie, puisqu'elle ne meurt pas. Quelle est cette force? Où est-elle cachée? Est-elle la même que celle qui vivifie les autres sociétés? On pourrait presque à *priori* le nier, puisque tout chez elle est étrange. Mais il est plus intéressant de faire la découverte ou de soulever au moins quelque coin du grand drap sous lequel s'allonge la grande vieille couchée sur son grand lit, toujours elle-même, toujours immobile.

Regardons-la avant que l'étincelle électrique lui donne la secousse. Personne ne peut répondre que son soubresaut ne fasse trembler les meubles.

Pâle et décharnée, elle ferme les yeux. Les formes indécises de ses grands membres se dessinent en bosse sous le voile blanc, symbole de son sommeil à travers les siècles. On dirait une ébauche de bas-relief, mais le sculpteur est mort depuis longtemps, et nul n'a songé à donner un coup de ciseau de plus.

On dirait une de ces formes vagues, empreinte humaine de poussière impalpable, ombre d'ossements porphyrisés qu'on retrouve dans les catacombes. Regardez, mais ne respirez pas; un souffle anéantirait l'œuvre de vingt siècles.

Savaient-ils cela les fils à genoux devant la cendre de leur mère? Savent-ils que les vieux empires sont comme les vieilles momies; qu'en les remuant, on les ruine?

Oh! non.

Ils sont tous un grain de cette poussière.

Confucius, leur âme, leur génie, leur vie et leur mort, qui pense en eux, qui pense pour eux, n'a jamais dit qu'il convient aux sociétés, comme aux choses et comme aux hommes, de se développer, de croître, de grandir jusqu'à la perfection de leur nature.

Ils savent que les arbres qui ne poussent pas sont inutiles; que les hommes qui, au physique ou au moral, s'arrêtent trop tôt sont appelés crétins. Mais, ils croient dur comme fer, qu'ils ont d'un bond atteint le Midi, plus avisés que le soleil qui monte la moitié du jour.

La perfection naturelle consiste dans l'équilibre des forces physiques et intellectuelles qui, sans se combattre et par une heureuse harmonie, se soutiennent sans se nuire et finissent par atteindre toute la force dont elles sont capables.

Ils y sont arrivés; ils le croient; c'est tout comme. Aussi la Chine est-elle restée elle-même. La grande forme allongée sous le drap se trouve bien; les grains de poussière ne pensent pas à se demander s'ils sont tous à leur place.

Si une âme allait vivifier tout cela!

Hommes d'Occident, en avez-vous peur, vous qui voulez souffler dessus!

Oui, la Chine se croit parfaite, ou du moins née parfaite. Elle ne pense qu'à revenir en arrière pour sortir de son amoindrissement, comme le bateau à vapeur qui s'est ensablé.

Confucius le disait toujours. Ses disciples ne font que répéter ses lamentations; tous croient faire beaucoup en pleurant sur les décadences de l'esprit et en glorifiant, les Livres à la main, les temps héroïques d'un âge d'or perdu dans le lointain du passé.

Quoi qu'il en soit, elle parait morte et elle n'est pas morte. Peut-elle dire : « Je pense donc je vis »? Oui. Elle pense comme autrefois, elle vit comme autrefois.

Singulière société que celle qui a un si singulier principe vital! Loin de moi la pensée de le trouver mauvais.

Horloge au mouvement perpétuel, tu ne mourras que si l'on te brise.

Mais, recherchons, s'il vous plaît, pour apprécier sa valeur et sa force à bon escient, quelle espèce particulière de société nous avons sous les yeux.

La société civile, disent les maîtres en économie politique, est constituée par un certain nombre de familles réalisant, sous la direction d'une autorité suprême, les conditions qui favorisent le développement physique, intellectuel et moral des associés, subordonné à la fin dernière. »

Ici, je vois bien des familles et même une autorité suprême; mais s'agit-il dans la définition d'une autorité sans influence nominale et pratiquement interdite?

De son influence positive, il ne saurait être question. Lui accorderons-nous une influence négative? quel mal physique intellectuel et moral empêche-t-elle?

Prend-elle les moyens d'arrêter ou de prévenir les famines; les inondations, les maladies, les incendies, tous les maux physiques

qu'on peut imaginer parmi ceux qu'il convient, dans une certaine mesure, de conjurer ou de combattre, par un pouvoir prévoyant, attentif, consciencieux et intelligent?

Au lecteur informé de répondre.

Cette autorité empêche-t-elle comme il conviendrait les brigandages, l'immoralité, le minimum de crimes que l'élite de la canaille s'étudie trop à l'aise à perpétrer la nuit comme le jour? Oh! non, bien sûr.

De fait, on pend pas mal en Chine. Pend-on assez? Suffit-il de pendre? Savez-vous que, si l'on pendait tout ce qui mérite d'être pendu, les arbres ne suffiraient point? Si l'on emprisonnait tout ce qui devrait être emprisonné, les maçons n'avanceraient pas à bâtir des prisons.

Où est la police? que sait la police? que vaut la police?

Ignore-t-on que, pour intéresser le pouvoir, les crimes doivent lui être dénoncés et moyennant finance, ou par les victimes, ou par les intéressés? Si non, le *père et mère* dira : « Mes enfants, cela ne me regarde pas ».

En un mot, le gendarme est une fiction; et ce qui en tient lieu, pour répondre à notre imagination encore pleine de sa pacifique et noble silhouette, c'est une contrefaçon de commissaire-priseur allant à domicile mettre aux enchères, non pas des meubles, mais n'importe quel citoyen, pourvu qu'on l'accuse et qu'on appuie son accusation d'espèces sonnantes.

Cette autorité combat-elle l'ignorance?

Avec quelles armes, grand Dieu! la combattrait-elle?

Suffit-il de proclamer la liberté d'apprendre à lire et à écrire? Combien de Chinois savent lire et écrire? Et le petit nombre de ceux qui le savent, lisent-ils? que lisent-ils? qu'ont-ils à lire?

Ignorance complète, sur toute la ligne, incontestable et incontestée, surtout des Chinois qui s'en vantent, puisque leurs livres, vides de tout, sauf de sentences peu intelligibles pour le commun des mortels, sont le code de l'ignorance la plus naïve et leur paraissent la première encyclopédie du monde.

En résumé, nous nous trouvons bien en face d'un peuple qui a l'étiquette d'un gouvernement, mais qui, de bonne foi, ne me paraît pas du tout gouverné.

Il me serait même facile de noircir le tableau en montrant que, non seulement l'autorité ne remplit pas son mandat, mais fait tout le contraire. A quoi bon?

Les édits impériaux pleuvent comme des cailles au désert, mais

au pur désert. N'aimez-vous pas ce parfum de bonhomie qui émane de cette littérature confidentielle, j'allais dire de confessionnal!

Mais alors, si l'habit ne fait pas le moine, l'étiquette remplace-t-elle l'autorité? Sans autorité, une société possède-t-elle tous ses éléments essentiels? La société chinoise ne serait-elle qu'une apparence de société?

Conclusion : nous nous trouverions en face d'une simple multitude?

Ma plume ne tremble-t-elle pas en écrivant une pareille énormité? Je serais le premier à prononcer une si grosse hérésie. Non; nous pouvons, sinologue de petite envergure, faire des découvertes pour les *faits divers*, mais avoir la prétention de prouver que la société chinoise n'est pas une société, jamais de la vie!

La Chine a une autorité, une force unifiante, mais au lieu de se trouver dans sa tête, elle loge probablement dans ses cheveux, comme celle de Samson.

*
* *

Lorsque Gulliver arriva chez les Lilliputiens, il était bien fatigué; il s'étendit tout de son long sur l'herbe pour sécher ses habits au soleil et faire un somme.

Quand il se réveilla, il sentit qu'il était tiraillé, ficelé, immobilisé de toutes parts.

En y regardant, il s'aperçut qu'un nombre infini de fils très fins l'attachaient à droite, à gauche, par les pieds, par les mains, par les cheveux.

Nous verrons dans la suite que ceci peut, en quelque façon, nous faire comprendre la vraie nature des liens qui unifient le peuple chinois. Seulement les siens sont des liens moraux et particulièrement solides, parce qu'ils ne sont point artificiels.

Ne demandons pas aux indigènes une thèse sur la nature de leur état social. Tchang-Tche-tong a fait quelque chose de valeur, sans grand succès, mais qu'est-ce qu'un homme au milieu de tant de castors!

Courbé sur ou sous son Li-ki, le vieux lettré des traditions authentiques, docteur aux lunettes de cristal et d'écailles, remue sa vieille tête blanche avec la douce cadence du métronome élastique qui oscille en tremblant. Il sourit d'un air dédaigneux; les images vaporeuses de Chouen (inventeur du luth) et de K'ouei (grand

directeur de musique sous Chouen) se jouent dans son imagination avec la grâce des papillons qui se poursuivent. Il ferme les yeux pour mieux quitter la terre, et je l'entends qui murmure : « Un sage a dit : l'homme doit avoir sans cesse pour compagnes les cérémonies et la musique et ne jamais s'en séparer un instant. Lorsqu'on étudie à fond la musique pour régler son cœur, le cœur devient naturellement calme, droit, aimable et sincère. »

Une tasse de thé; il se mouche (avec ses doigts).

« Quand la musique est florissante, les devoirs attachés aux cinq relations sociales sont bien remplis; les yeux, les oreilles perçoivent clairement; le sang et les esprits vitaux sont en équilibre, les exemples des grands deviennent meilleurs et les mœurs sont réformées, la tranquillité règne partout sous le ciel. » (Li-ki, 10-ki art. 18. III. 23).

Je croirais volontiers que nos mandarins négligent un peu trop la musique.

Ce n'est donc pas à eux qu'il faut s'adresser pour connaître l'état mental de leur nation. La musique, surtout la musique chinoise, n'est pas réellement capable de boucher le trou fait par l'absence d'autorité.

J'aimerais mieux consulter nos rêveurs célèbres, comme Fourrier, qui inventa le Phalanstère. Que ne sont-ils venus en Chine! Peut-être auraient-ils déploré l'inutile perte de leur encre. Ils auraient à coup sûr trouvé mieux qu'ils ne cherchaient.

Victor Considérant, disciple du premier, voulait à toute force que les *attractions fussent proportionnelles aux destinées*. Ce qui voulait dire que celui qui avait une vocation naturelle pour être maçon, portefaix, cuisinier ou décrotteur, trouvait nécessairement le bonheur dans sa profession.

Je ne sais pas au juste si la formule se vérifie en Chine, mais il est certain que c'est le peuple où la classe ouvrière se plaint le moins. L'individu gémit parfois quand il souffre, mais il n'accuse pas sa destinée. Il lutte, il s'ingénie, il se tire d'affaire, il retombe, il se relève.

Voilà donc une première force, celle du *particulariste*, qui supplée à l'action prévoyante et bienfaisante d'un pouvoir nominal et purement musical.

Mais, pour apprécier les citoyens de cette étonnante république un peu phalanstérienne, un peu, pas trop, bien entendu, il faudrait comprendre la largeur de l'abîme qui nous sépare.

Il leur est impossible de nous juger... il nous est également

très difficile de les approfondir. Ce n'est cependant qu'à ce prix que nous découvrirons leur ressort.

Nous devrions passer à la douane; vider nos cerveaux de toutes nos ambitions, nos cœurs de tous nos désirs, nos sens de tous nos besoins, nos imaginations de toutes leurs envolées, nos organes de toute leur éducation; être capables d'aimer beaucoup de choses que nous détestons et de détester beaucoup de choses que nous aimons. Goûts, appréciations, sentiments, idéal, science, politesse, habitudes, mettons tout à la porte, faisons en un feu de joie et encore dansons autour pour prouver clairement à la douane que nous ne cachons pas pour deux sous de fraude.

En nous ôtant notre couleur, je prétends faire mieux ressortir celle du Céleste : c'est une manière.

Et cependant ce n'est pas assez, car il serait illusoire de faire du jaune avec du blanc. Laver n'est pas peindre.

Mais il faut considérer l'indigène, pour ensuite juger ce dont il est capable, étant ce qu'il est. Pour restituer à cette société l'autorité que nous lui supprimons en niant qu'elle soit en haut, retrouvons-la en bas.

Toutefois, je le dis d'avance, elle n'est plus une notion simple, une force unique; peu importe, si nous la découvrons sous forme de *résultante*.

Imaginons un homme rustique qui n'a jamais entendu parler de tout ce que nous enseigne l'histoire sur les révolutions des empires, les diverses formes de gouvernement, les exemples anciens ou récents de transformation sociale, les revendications populaires, et qui n'a jamais trouvé le mot *politique* dans son dictionnaire, ou qui ne se sert jamais de dictionnaire.

Il ne peut à aucun prix supposer, et de fait ne suppose pas, qu'un peuple puisse être autrement gouverné que par un prince, comme une famille par un père de famille; et de plus, il n'a pas idée d'un prince qui ne le laisse pas tranquille, de façon qu'il le lui rend avec usure; et de cette manière, on s'entend toujours bien.

Cet homme vit donc sous un gouvernement patriarcal au minimum d'exigences, au maximum de liberté; personne, depuis Adam et Ève, n'en ayant rencontré un pareil. Car, sans avoir affaire au prince ni à ses représentants, il peut comme il veut pratiquer ses coutumes superstitieuses, élever ses enfants à sa guise, acheter ou vendre maisons et propriétés, marier ses fils et ses filles, enterrer quand et où il veut ses morts, choisir n'importe quel métier, peu ou point contrarié par l'impôt, la patente, les brevets, les forma-

lités bureaucratiques, les examens professionnels, le service militaire, les monopoles, etc.

Il est molesté par les agents subalternes du pouvoir, mais il ne voit en cela qu'une contribution nécessaire pour compenser un service.

N'ayant rien vu que ses coutumes, incapable d'en imaginer d'autres, il les admire pleinement, et son éducation l'a façonné à les trouver nécessaires, comme toute habitude crée un besoin.

Sages coutumes pour un grand nombre. Celle, par exemple, de résoudre les trois quarts des différents par voie d'accommodement, ou de tiers qui concilient en donnant la face à tout le monde.

Un homme sans imagination, d'un esprit naturel absolument rebelle aux changements, aux inventions, aux nouvelles méthodes, aussi bien en économie sociale, dont il ignore le nom, qu'en questions agricoles, ouvrières ou artistiques.

Un homme trouvant tout bien sous le meilleur ciel, ou plutôt ne se demandant jamais si c'est bien ou mal, ou si ce serait mieux autrement. Car, dans le domaine des idées, il ne possède rien; dans celui de la morale, ses principes ne sont pas plus nombreux. Il sait naturellement que la propriété n'est pas le vol, si on le vole ou si on vole son voisin; que l'homicide et l'adultère sont des fautes et que tout cela fait perdre la face.

Un homme qui, au plus haut point, sous la calotte des cieux, a conscience de ses droits, l'opinion la plus exagérée de sa dignité personnelle, une immense confiance en lui-même. Il est capable de tout oser pourvu qu'il puisse se ménager une retraite, ce qui prouve autant de prudence que d'audace. Né dans le besoin, ne vivant que par son travail personnel (industrie ou filouterie), il est exercé dès sa majorité à ne compter que sur ses propres efforts. Vivant au milieu d'hommes qui lui ressemblent tous, car l'emporte-pièce chinois n'a guère qu'un modèle, il est rompu à la lutte; il est d'une souplesse de chat, d'une tenacité de pieuvre.

Égoïste, matérialisé, sans idéal religieux, sans idée de vie future, sans foi dans ses superstitions, sans conscience et sans remords, il ne connaît que deux motifs déterminants : son bien-être physique et le souci de sa face.

Celle-ci domine tout et résume tout. Pour elle, il se ruinera, il se pendra, il oubliera tout. Elle le rendra poli, souriant, généreux, travailleur, brave; elle l'empêchera de voler, comme elle sera la cause d'une grande modestie et d'une parfaite chasteté, selon les circonstances.

Un peuple composé de pareils hommes *possède*, me semble-t-il, *son principe d'autorité en lui-même*.

Il ne suffirait pas que la moitié seulement réalisât le portrait, car ce serait en grand l'exploitation du faible par le fort. Il faut que l'immense majorité ait toutes ces qualités et tous ces vices. Je croirais qu'une sélection naturelle a présidé à travers les siècles à la naissance de cette race, dont tous les membres se tiennent en respect les uns les autres. Les loups ne se mangent pas entre eux. L'atavisme la perpétue, mais le christianisme la dérangera.

Qu'on y réfléchisse et peut-être ne trouvera-t-on pas paradoxal un jugement qui semble à première vue contredire les idée reçues. Il n'y contredit pas, il n'en est qu'une déduction.

J'ai montré que l'autorité d'en haut n'est qu'une ombre, et personne ne le conteste. J'ai essayé le portrait des membres de la société pour les faire connaître, et mon croquis ne fait que rassembler les traits épars dans tous les livres et sur toutes les lèvres qui jugent l'indigène. Jusqu'ici, rien qui ne soit conforme à l'opinion commune.

La divergence pourrait commencer quand j'insinue qu'on trouverait peut-être dans l'ensemble des qualités et des vices de John la raison suffisante de la force sociale, qui certainement ne se trouve ni dans une loi écrite parfaitement méconnue, ni dans des livres moraux tout à fait incompris, ni dans le gouvernement complètement désarmé.

De par l'excessive verdeur de ses passions, le païen ne peut se soumettre qu'à la contrainte; ne pratiquer une morale, contre laquelle tout en lui proteste, que par nécessité, par la peur de compromettre ses intérêts ; il sait entre deux maux choisir le moindre. Mais la loi écrite ne le poursuit pas; l'autorité concrète ne le contraint pas sérieusement, ni efficacement; elle ne pend, ni ne bat, ni n'emprisonne le quart de ce qui devrait l'être. De plus, une société qui n'aurait absolument pour la conduire que le rotin serait un bagne; le rotin ne pourrait suffire, il faudrait la chaîne ; et où recruterait-on les gardes-chiourme?

POL KORIGAN.

(A suivre.)

Rimes d'un Père

(Suite)

XXXII

PAPA GRONDE

DIALOGUE

— Bonjour, papa ! c'est moi, le petit bébé rose
Qui viens sur vos grands vers jeter un peu de prose.
Maman m'a dit un conte, oh, joli ! L'oiseau bleu.
Vous avez bien le temps de m'écouter un peu :
Je vais vous répéter toute l'historiette.

— Tu viens dans mon bureau, téméraire Henriette,
Mêler à mes pensers ton sourire câlin...
Avec ton air espiègle et ton regard malin,
Ton babil me séduit, comme la voix d'un ange,
Il me va jusqu'au cœur ; mais... mais il me dérange.
Puis, sans scrupule aucun, sans le moindre embarras,
Tu casses mes crayons, tu me pousses le bras,
Et que sais-je? Tu prends tout ce que tu peux prendre
Et tu te fais encor prier, pour me le rendre.
L'autre jour, quel effroi ! Je vois d'ici ta main
Rouge me rapportant mon flacon de carmin.
Si c'était du poison, ciel ! je me le demande,

Que fût-il arrivé? Tu l'avais bu, gourmande...
J'en ai toujours la chair de poule en y pensant.
Il me faut mettre donc tout sous clef à présent.
Et le jour où, grimpant d'un fauteuil sur la table,
Tu voulus attraper l'in-quarto respectable
Qui faillit t'écraser... Fais bien attention
De ne plus rien toucher sans ma permission...

Chut ! tu m'occupes plus qu'une grande personne.
Ton cerveau qui s'éveille interroge, raisonne :
« Qu'est-ce que c'est que ça ! » Cet éternel pourquoi
Dérouterait vraiment de plus savants que moi.
Assez de temps perdu ! Voyons ! que l'on se taise !
Vite, mademoiselle, allez sur votre chaise,
Habillez ou couchez votre poupée, ou bien...
Repassez vos leçons !... mais qu'on n'entende rien.

— Papa, si vous craignez mon interrogatoire,
Si vous ne voulez plus écouter mon histoire,
Je m'en vais... Papa gronde ! Adieu donc ; vous pourrez
Noircir du papier blanc autant que vous voudrez.

— Oui, tu me gênes, oui, c'est vrai. Quand je travaille,
Tu mets le désaccord dans mes plans de bataille ;
Mais je me sens meilleur, mignonne, auprès de toi...
Pousse mon coude et ris... mais reste près de moi.
Brise, casse, déchire...
Et moi, fou, qui me vante
De faire les gros yeux, la voix qui t'épouvante...
Non, non, ne t'en vas pas : Quand je me fâche un peu,
Le plus puni, c'est moi, va ! demande au Bon Dieu.

XXXIII

BONNE ANNÉE

Epître d'Henriette à grand-maman.

Fière aujourd'hui d'être l'aînée
De vos petits enfants chéris,
Voici les vœux de bonne année
Que forment nos cœurs attendris.

Au moment où l'an qui commence
M'impose ce charmant devoir,
Je réclame votre clémence,
Car je n'ai pas un grand savoir.

Mon cœur est toute ma science ;
Mais, ma bonne maman, je veux

Vous exprimer en conscience
Nos souhaits et nos meilleurs vœux.

Que Perrault, notre aimable maître,
Réponde à nos désirs pressants
En nous faisant vite connaître
Un génie aimable et puissant,

Qui de tout souci nous préserve,
Avec son riche talisman,
Et toujours jeune nous conserve
Notre chère bonne maman.

Puis implorant votre patronne,
Et l'invoquant en votre honneur,
Nous demandons que Dieu vous donne
Beaucoup de joie et de bonheur,

Des jours filés d'or et de soie...
Nous demandons à deux genoux
Que ce bonheur et cette joie,
Grand-mère, vous viennent par nous.

Le ciel nous fera cette grâce,
Si nous prions pieusement.
Dans cet espoir, je vous embrasse,
Moi, très respectueusement.

XXXIV

MON PETIT DOIGT

CHANSON

Petit doigt est un indiscret :
Par lui rien ne reste secret,
    En mon absence.
Car mon petit doigt me dit tout.
Je vous recommande surtout
    L'obéissance.

J'ai dû vous laisser en partant
La meilleure part de moi-même,

Votre mère, que j'aime tant :
Enfants, jugez si je vous aime.

Votre mère en vous embrassant,
Plus de vingt fois par jour, j'espère,
Vous parle de son cher absent;
Et vous pensez à votre père.

Comme un habile observateur,
Chacun de vous sait reconnaître
Les pas de l'aimable facteur
Qui, chaque jour, porte ma lettre.

Et tous les trois avec bonheur,
Vous vous disputez le message.
Le rapporter est un honneur
Que maman réserve au plus sage.

De loin, mes enfants, je vous vois,
Malgré la très grande distance,
Jouer, courir et quelquefois
Aussi pleurer en pénitence.

Quand votre humeur se radoucit,
J'entends le baiser qu'on vous donne.
Le front de maman s'éclaircit,
Et votre papa vous pardonne.

De loin je surveille vos pas
Avec votre mère chérie.
Je sais tout, ne l'oubliez pas;
Soyez sages, je vous en prie.

Mes enfants, le regard de Dieu
Auquel nous rendons tous hommage
Vous suit, vous observe en tout lieu.
Mon petit doigt en est l'image.

Petit doigt est un indiscret :
Par lui rien ne reste secret,
En mon absence.
Car mon petit doigt me dit tout.
Je vous recommande surtout
L'obéissance.

XXXV

VIENS, PETIT OISEAU

BLUETTE[1]

Oiseau léger
Que le vent porte,
Viens voltiger
Devant ma porte ;

Viens, sans émoi,
Viens, je t'appelle ;
Entre chez moi,
Petit rebelle.

Viens habiter
Dans une cage :
Pourquoi chanter
Dans le bocage ?

Là, ta chanson
Nul ne l'écoute
Que le buisson
Et la grand route.

J'aimerais tant
Te voir, t'entendre,
Toujours content,
Joyeux et tendre...

Dans ta prison,
Tout sera rose
A l'horizon.
— C'est quelque chose.

Plus de danger,
Plus de tempête.
Viens échanger,
Je le répète,

1. Musique de Schumann, chez Lebeau.

Ta pauvreté
Et ta détresse,
Ta liberté
Pour ma tendresse.

XXXVI

SAINTE LUCIE

(13 DÉCEMBRE)

Sous la dictée de Roger.

Maman, c'est demain votre fête :
Moi qui vous aime tendrement,
J'ai mis dans ma petite tête
De vous tourner un compliment.

Pour vous dire de belles choses,
Orner de fleurs votre maison;
Je suis inhabile, et les roses
Sont rares dans cette saison.

Mais mon cœur m'apprend et m'invite
A chercher pour vous au delà.
Fleurs et paroles passent vite.
Je vous offre mieux que cela.

Je vous promets, d'une voix haute,
Car je compte toujours tenir,
De faire mes devoirs sans faute,
Ou presque pas, dans l'avenir,

La version comme le thème
Et d'apprendre bien ma leçon.
Pour vous prouver que je vous aime,
C'est bien la meilleure façon.

J'ajoute une ardente prière;
Je demande à Dieu la santé.
Si Dieu l'exauce tout entière,
Vous aurez aussi la gaîté.

Voilà ce que je vous adresse.
En échange de mon envoi,
Dans un doux élan de tendresse,
Maman chérie, embrassez-moi!

(A suivre.) Comte DU FRESNEL.

Le Fléau littéraire

M. Paul Adam, qui, de l'avis de quelques-uns, est un des esprits les plus doctes et les plus sagaces du moment, nous a, dans un récent article, signalé comme un danger national, notre goût effréné des littératures étrangères ; sans vouloir précisément refouler hors de France les Sienkiewicz, les d'Annunzio, Sérao, Ibsen, Tolstoï, et autres barbares, buveurs d'alcool ou mangeurs de polenta, il nous a, de manière presque éloquente, supplié de considérer nos propres gloires ; et, pour placer quelques noms à l'appui de ses théories, il nous a cité Henri de Regnier, Ernest la Jeunesse, Jean Moréas et la liste décadente de nos célébrités d'après-demain...

Jusqu'à présent, c'est très honorable et fort beau. Le métier de redresseur de torts, de déterreur de machabées présents, d'érigeur de bustes ignorés, a, de tout temps, été apprécié des justes, et, s'il n'a pas apporté la fortune à ces intègres, il leur a, du moins, donné quelques satisfactions personnelles, très suaves, et quelques festins de conscience dans l'ombre. On a, en effet, trop encensé les dieux actuels, les écrivains de bonne école, ceux qui, par l'intermédiaire des boudoirs et des salons de coiffure, ont pénétré vite dans l'académie propre et décente des renommés bourgeoises ; et, pour préciser l'envie des humbles, pour parachever ce qui a été ébauché par Me Paul Adam, avocat des morts-nés, il est fâcheux de sans cesse discourir sur des pièces à succès telles que *Patrie* et *Cyrano*, et de mettre toujours les lumières dans le jour, alors que l'expérience quotidienne nous apprend à les placer dans l'ombre...

Mais voici où l'injustice commence.

Puisqu'il faut briser les idoles, renverser les temples longtemps fréquentés, balayer l'élite, les gloires, les immortels, pour, dans la plaine neuve des affections littéraires, édifier un monument (asile ou phalanstère) aux ignorés, pourquoi n'y admettre que les chevelus, les va-nu-pieds, les désolés, la théorie fanée et digne des

poètes du Procope et du *Mercure de France*, bardes du « cintième » et des soupentes, longues cravates, barbes d'apôtres : n'y a-t-il pas, plus nombreuse et plus triste, avec peut-être l'échine moins rebelle et la raie plus savante, une bande de hères, troubadours insoupçonnés, qui chantent, sans aboutir au luxe, devant la porte des parvenus; vendeurs de plumes neuves et vieilles, prêts à tout louanger pour vingt sous, à tout détruire pour quarante?...

Ceux-là n'ont-ils pas comme les autres (plus même que les autres, étant plus ravalés) droit au foyer nouveau de la renommée, et M. Paul Adam, qui voit tout (plus... peut-être?), ne pouvait-il pas dire un mot, un seul mot éloquent, de ces humbles, de ces abandonnés de tous, qui louent en connaisseurs avertis ce dont ils n'useront jamais : les vendus, les camelots du rythme, les besogneux « à tant la ligne », les littérateurs commerciaux!...

Je voudrais donc réparer cette omission, que j'espère *involontaire*, et dire l'épopée lugubre de ces frères délaissés, les joies nombreuses, quoique mêlées de tristesse, que procure aux esprits curieux la lecture par hasard de leurs œuvres.

Et d'abord comment devient-on *littérateur commercial*?

On connaît généralement la genèse rationnelle des autres passions littéraires. La marche logique et éternelle des autres genres : théâtre, poésie, romans. On ignore trop ce dernier, et c'est dommage...

On devient poète communément de deux manières : lorsqu'on est Breton ou Provençal ou lorsqu'on est pauvre : dans ce dernier cas on s'est déjà fait remarquer au collège par quelques traductions d'Horace et de Virgile en vers à rimes plates, très réguliers et monotones comme la pluie qui bat le zinc; dans la famille par une ou deux odes à la gloire d'un oncle malencontreusement décédé en 1870 ou d'une tante généreuse née sous Lamartine; ajoutez à cela trois ou quatre sonnets pour la fête des parents, deux pièces vagues pour des premières communions, et deux élégies poitrinaires où l'on souhaite la mort, sous des fleurs, en l'honneur d'une cousine vue aux vacances ou d'une ouvrière vue nulle part; et voilà un poète de plus! le numéro 7 de la classe, le numéro 3 de la famille, le trois-centième de la ville, le cent millième de la France... C'est très beau, on l'applaudit; lui, naïf, croit que « c'est arrivé », laisse pousser ses cheveux, achète une canne, brûle ses gants, sourit au nom du *Père Hugo*, et va rêver, les poches vides, dans les ombres fécondes, près des étangs, le long des

rives solitaires... Le soir il écrit; la besogne finie, il se chante ses vers : c'est l'acheminement vers la gloire... il s'exalte, puis s'endort sur la page ébauchée, tandis que brûle la lampe... aux frais de la famille...

Il est coutume de penser plus tard au théâtre, et ce goût vient tout naturellement de la fréquentation des casinos, concerts, alcazars, music-halls, cirques et autres établissements d'exhibitions et cabotinages... Et puis les recettes fabuleuses de MM. d'Ennery, Victorien Sardou, Edmond Rostand, lui parviennent aux oreilles... Alors, lui, le « bougre », besogneux, destiné à tirer toute sa vie le diable par une queue qui ferait mieux à son habit trop court, s'imaginant conquérir lui aussi (pourquoi pas?...) la toison d'or, veille de nombreuses nuits, compulse Shakespeare, Dumas le père, Scribe, Meilhac, Feydeau, voire même Voltaire, pour y trouver le germe d'un drame ou d'une comédie, l'*idée*, la fameuse idée régénératrice des peuples et de sa bourse. Mais l'idée est une courtisane qui se laisse toujours adorer et ne sourit qu'à peu d'adorateurs : il est vrai qu'elle a près d'elle une bande moins savante et plus abordable de compagnes qui se vêtent à son exemple, et les *inexpérimentés*, ceux qui ne savent pas, les approchent et leur parlent, moins perspicaces que Jeanne d'Arc pour découvrir le Roi... Eh bien! au théâtre il n'y a que l'idée *souveraine* qui triomphe : elle seule produit la vie, meuble le décor, suscite les bravos et gonfle les recettes, et c'est pour ne l'avoir pas trouvée un quart de minute dans leur vie, cette idée, que tant d'utopistes et de chasseurs d'illusions périssent à l'hôpital ou dans la Seine — pas la vraie...

Arrivés à un certain endroit de la route commencée, d'aucuns, plus habiles ou mieux conseillés, furieux de se voir toujours abandonnés de tous, et même de leurs chaussures, prennent idée de s'adresser aux vraies sources de la fortune, le commerce et l'industrie. Eux, les *dédaigneux* d'hier, qui, si hautainement déclamaient contre les bourgeois, mangeurs du peuple, buveurs de sang et d'âme pachyderme, eux, les disciples de Beaudelaire, Verlaine, Mallarmé, Rimbaud, Villiers-de-l'Isle-Adam, s'achètent deux sous de pommade et se font une raie... Cette opération terminée, ils se présentent, humbles et plats, aux *bourgeois* « lippus et ventrus », et leur proposent la domesticité de leurs plumes.

C'est ainsi que tous les jours, dans toutes les feuilles de France et probablement de Navarre, paraissent d'insipides articles vantant tout *exagérément*, s'applatissant vilement devant tel produit Potin

ou autre, disant que les pâtes Girard ont fait damner Judas et que le savon du Congo n'a d'égale que Jeanne d'Arc... Bref!... l'ineptie distillée en gouttes amères, à forte dose pour les maladies de nerfs et les congestions cérébrales!... Et ce serait formidablement drôle, d'un comique de vaudeville, si ce n'était attristant pour la race... En effet, l'appât de ces gains minimes pourtant attirent dans ce guet-apens trop de jeunes hommes de talent, destinés, semble-t-il, à meilleur avenir; et c'est triste de voir notre langue, qui fut la langue de Bossuet et celle de Hugo, prostituée, vilipendée, traînée dans toutes les boues d'usine et les balayures d'épiceries, au lieu de fêter les gloires d'antan et les amours d'à-présent, nos Lamartine et nos Musset vont se mettre au service de Vaissier et du High-Life Tailor... « L'indignation, disait un Latin, me rend poète, *Si natura nescit, facit indignatio versum.* » A présent, ce n'est plus que le gain, le lucre, le pain salé du boutiquier, le sou jeté du haut des vilenies bourgeoises au jeune bachelier ès-arts nobles, sans redingote et sans grandeur.

AUTRES TEMPS, AUTRES MŒURS

ÉLÉGIE

Jadis, dans ce vieil autrefois,
Quand les marquises amoureuses
S'endormaient, la guitare au doigt,
Sur le tapis des « balladeuses »,

En voguant joyeux vers le port,
Les poètes blonds, d'âmes neuves,
Parmi les soirs imprégnés d'or
Chantaient des vers au long des fleuves.

***

Mais, à présent, c'est bien fini
Des chansons d'amour ou de guerre :
On chante le *macaroni*
Et les pâtes alimentaires.

On ne parle plus de légendes
Ni de marquises : c'est trop vieux;
Mais on célèbre les amandes
Et les nougats : c'est nouveau jeu!

On ne dit plus l'honneur de France
Ni les grands gestes d'autrefois,
Les fiers refrains d'indépendance
Ou la chanson noble des rois!

Mais les poètes s'égosillent
A crier tout haut la vertu
De ces excellentes lentilles
Ou d'un purgatif impromptu...

YVAN DE PLÈS-GOHEN.

Mademoiselle Ixe

TRADUIT DE L'ANGLAIS

(Suite)

« Qu'avez-vous donc fait du comte ? dit Parry ; Evelyn a une envie folle de le voir.

— Heureux comte ! dit M. Fox. Votre souhait si flatteur pour lui va être exaucé dans quelques minutes, ma chère Evelyn. Je l'ai laissé en train de finir son cigare en bas, sous les ifs. Et Parry vous le présentera. Je déclare cela d'une générosité téméraire. Vous a-t-il expliqué que le comte est veuf et énormément riche ?

— Il a besoin d'être riche, observa Parry comme M. Fox s'éloignait et qu'ils continuaient eux-mêmes leur promenade, pour encourager une femme à l'épouser.

— Je ne fais pas attention à tout ce que vous pouvez raconter sur lui, dit Evelyn ; vous êtes trop prévenu. Ne le trouvez-vous pas bien simple, Mademoiselle ?... Eh bien ! où est-elle ? »

Ils regardèrent autour d'eux et ils la virent quelques pas en arrière, arrêtée, sans doute, pour rattacher les cordons de sa bottine.

« Entre nous, Parry, dit Evelyn, je dois vous prévenir de veiller sur ce que vous pourrez dire devant Mlle Ixe sur le comte parce que...

— Le voilà », dit Parry.

En effet il venait droit vers eux, formant le centre d'une longue perspective de rayons de soleil et de rameaux entrelaçés. Il fumait et il marchait les yeux songeusement fixés à terre, de telle sorte qu'il ne les aperçut pas.

Evelyn eut juste le temps d'entrevoir, dans un coup d'œil, une physionomie sombre et repoussante, dans laquelle se fondaient divers types, une physionomie éclairée par des yeux largement fendus à la manière des Orientaux, et dont les machoires proéminentes avaient quelque chose de bestial, quand, poussé, semblait-il,

par une impulsion soudaine, et toujours inconscient de leur présence, le comte coupa brusquement à gauche et s'engagea dans une allée latérale.

« Bon, Parry, s'écria Evelyn vexée, c'est réellement par trop agaçant.

— Au nom du ciel, que puis-je y faire? protesta Parry; et Evelyn, qui se tournait pour lui répondre, resta muette et abasourdie en voyant tout près d'elle la figure de Mlle Ixe. Elle était mortellement pâle, de cette pâleur livide spéciale aux complexions comme la sienne.

— Bonté du ciel! Mademoiselle, êtes-vous indisposée? s'écria Evelyn.

— Oh! non, seulement une petite douleur au cœur, dit Mlle Ixe, d'une voie affaiblie, appuyant ses deux mains entrelacées sur les plis de sa veste, à la place du cœur.

— Prenez mon bras, dit Parry. »

Mlle Ixe refusa, puis, cédant aux instances réitérées de sa compagne et de son compagnon, elle accepta l'appui qui lui était offert. Comme ils continuaient tous trois lentement leur marche, le coup d'œil vif et rapide que Mlle Ixe jeta dans la direction prise par le comte n'échappa point aux yeux vigilants d'Evelyn.

« Il n'y a aucun doute à avoir là-dessus, conclut cette jeune liseuse de romans remplie d'expérience, elle est amoureuse du comte. »

V

La découverte qu'elle venait de faire combla Evelyn de jouissance. Les romans en fictions lui étaient suffisamment familiers, mais un roman de la vie réelle, déroulant sa trame devant elle, c'était en vérité pour elle un spectacle aussi nouveau que séduisant. Son premier souci fut, maintenant, de connaître quelque chose du passé, afin de pouvoir plus facilement suivre les péripéties actuelles de cette intrigue captivante, et elle aurait certainement tenté une démarche dans ce sens, si elle eût pu se ménager une entrevue particulière avec l'héroïne elle-même. Mais, pour avoir une occasion pareille, le moment était loin d'être propice. Le lendemain, jour du bal, était un jour de confusion et de tracas inexprimable. Dans ce voisinage, il était impossible d'offrir l'hospitalité, sous n'importe qu'elle forme, à une partie seulement de toute la la population sociable sans offenser sérieusement ceux qui auraient été exclus. C'était évidemment un état de choses très ennuyeux et

capable de décourager quiconque cherchait à établir des relations de bon voisinage, mais telle était la manière de voir, et ce sentiment se manifesta si clairement en cette occasion et mistress Merrington fut obligée d'y céder si complètement, que, le mardi venu, la soirée projetée avait déjà pris les proportions d'un bal. La plupart condamnaient mistress Merrington pour donner une fête en carême mais bien peu poussaient leur désapprobation au point de s'abstenir d'assister à la fête. M. et mistress Barnes furent pourtant au nombre de ces dissidents, et même mistress Barnes joignit à la réponse qu'elle fit à l'invitation de mistress Merrington un post-scriptum, qu'elle cita orgueilleusement bien des fois dans la suite, et dans lequel elle exprimait le vif espoir que la profanation de ce temps sacré ne serait pas la cause, pour la maison de mistress Merrington, de quelque jugement sévère. Néanmoins, la sanction de l'Église fut, dans une certaine mesure, acquise à cette fête, par le concours assuré de M. Golding, qui, tout en ayant une grande aversion pour la danse, détestait encore davantage tout ce qui avait, comme l'observance du Carême, une nuance papiste. Avec le nombre des invitations s'était accrue naturellement la difficulté des préparatifs, et le mardi matin il restait encore beaucoup à faire. Comme pour ajouter aux soucis de mistress Merrington, Winifred, au lieu de se remettre, était plus souffrante et il fallut la condamner à garder le lit. Sa mère aurait même eu l'intention de différer le bal, sans Mlle Ixe, qui donna un jour de congé à ses autres élèves et se constitua elle-même, pour une grande partie de la journée, comme la gardienne de la petite malade.

C'est à Evelyn qu'incomba la tâche décorer le grand salon, et l'heure du goûter arriva avant qu'elle et ses aides eussent drapé les balustrades des deux galeries et de l'escalier, décoré les fenêtres et les portes avec des guirlandes de verdure, relevées çà et là par des bouquets de fleurs rouges, blanches et jaunes.

« Je trouve que cet arrangement est très bien compris, dit mistress Merrington au goûter, mais j'aurais voulu que vous eussiez aussi encadré de verdure la peinture en tapisserie de l'escalier. Elle paraît un peu nue.

— Mais, maman, je n'avais pas assez de fleurs, et une simple guirlande de verdure encadrant cette tapisserie fanée, cela me paraîtrait presque funèbre.

— Si vous pensez que des narcisses feraient l'affaire, il y en a en quantité aux Hêtres, dit Mlle Ixe.

— Oui, cela pourrait aller, dit Evelyn, sans enthousiasme; la

vérité est que je ne me soucie pas beaucoup de décorer cette affreuse peinture.

— Affreuse peinture ! répéta mistress Merrington. Ma chère Evelyn, je vous assure que les connaisseurs l'apprécient beaucoup. M. Dacres m'a dit qu'il n'avait jamais vu une pièce de cette époque aussi bien conservée.

— C'est le sujet que je n'aime pas. Je déteste Jaël.

— Et pourquoi la détestez-vous ? demanda Mlle Ixe.

— Parce qu'elle a tué Sisera d'une triste manière.

— C'était peut-être le seul moyen qu'elle avait de le tuer.

— Quelle raison de le tuer, de quelque manière que ce fût ?

— Parce que c'était l'ennemi de son peuple.

— Vous semblez oublier, Evelyn, dit sa mère, d'un air très mécontent, que Jaël n'était pas une personne ordinaire.

— Par bonheur, observa froidement M. Merrington, car il n'eût pas fait bon de la rencontrer dans une société ordinaire.

— Peut-être, Monsieur, vous auriez été charmé de la rencontrer dans une société ordinaire, dit Mlle Ixe en souriant.

— Je crois qu'il ne convient pas, dit mistress Merrington, maintenant sérieusement contrariée, de parler des personnages de l'Écriture comme s'ils étaient des êtres vivants, semblables à nous ; et nous savons que Jaël doit avoir été une femme de bien, puisque la Bible dit qu'elle a été bénie. »

Dans l'intervalle de silence qui suivit, Freddy, qui avait été grondé deux fois en trois minutes, pour avoir tenté d'interrompre la conversation, réussit maintenant à se faire entendre.

« Maman, je veux aller cueillir des narcisses pour Evelyn. Il y en a beaucoup aux Hêtres. »

Les petites filles se montrèrent non moins obligeantes.

« Pour l'amour du ciel, laissez-les aller, dit M. Merrington qu'on avait banni de son cabinet et relegué dans une chambre située même au-dessous de la galerie de la salle d'études, et laissez-les dehors aussi tard que posssible.

— Mon cher ! Comment pouvez-vous parler ainsi, dit mistress Merrington. Au contraire, il faut qu'ils rentrent de bonne heure, car Freddy semble avoir un commencement de rhume. Oui, mon chéri, vous n'êtes pas bien. Je vous ai entendu éternuer ce matin. Mademoiselle, je crois que vous feriez bien de les accompagner. Je prendrai soin de Winifred cette après-midi.

— Moi aussi j'irai, dit Evelyn avec empressement, entrevoyant quelque chance d'avoir un tête-à-tête avec Mlle Ixe. »

En conséquence, vers trois heures, l'expédition se mit en campagne. Le départ fut un peu retardé par une légère discussion sur la route à suivre. Freddy était très désireux de passer par la route du Parc, en sortant par la porte du concierge et en suivant le grand chemin de Carchester ; mais comme c'était de beaucoup la route la plus longue, et que Freddy ne pouvait pas invoquer de meilleur motif pour le choix qu'il avait fait, que l'intérêt qu'il portait à un furet que le concierge élevait pour lui, sa proposition fut repoussée à l'unanimité. Ils contournèrent la maison et gagnèrent le parc par le bosquet et le jardin potager. Un petit sentier les conduisit, à travers une large pelouse, à une haute clôture qu'il fallut franchir, et ils se trouvèrent alors dans le bois qui séparait, de ce côté, le parc de la grande route. Un passage étroit ménagé dans le bois allait s'élargissant à son extrémité et se terminait en une belle avenue d'arbres immenses et séculaires, très renommée dans les environs par sa beauté, et appelée les Hêtres. Le sol, envahi par la mousse, était encore couvert des débris des feuilles jaunies du dernier automne, mais au-dessus de ces débris s'élançaient en grappes d'un jaune éclatant les narcisses printaniers. Les enfants s'élancèrent joyeux dans le bois, dépensant beaucoup d'efforts inutiles pour se débattre dans les taillis. Evelyn et Mlle Ixe poursuivirent leur tâche beaucoup plus tranquillement, cueillant les fleurs qui croissaient en abondance tout autour d'elles, jusqu'à ce qu'elles eurent rempli leurs paniers et atteint le point ou l'avenue débouchait sur la grande route.

Là, elles s'assirent sur le tronc d'un arbre abattu pour attendre les enfants. C'était une journée calme et tranquille. Les nuages s'amoncelaient depuis le matin, sombres et bas ; c'était la pluie pour le soir. Mais de ce ciel maussade elles ne pouvaient rien apercevoir de l'endroit où elles se trouvaient, enveloppées qu'elles étaient sous un épais réseau de branches et de feuillage. Elles ne voyaient, en dessous de la frange de ce réseau, que la grande route, bordée de buissons au feuillage rougeâtre, et au-delà les prairies et les champs dorés, et plus loin, émergeant dans le pâle horizon, la sombre verdure des bois éloignés. Mlle Ixe, le menton appuyé sur sa main, regardait pensivement vers la route, et Evelyn se disait, en la contemplant, que le moment propice était arrivé. Mais comment commencer ?

Ce fut Mlle Ixe qui parla la première.

« Voilà, je crois, la route que j'ai suivie en venant de Carchester ?

— Oui, Mademoiselle.

— Carchester est, je crois, à notre droite?

— Oui, Mademoiselle.

— Et Lingford, ainsi que Lingford Castle, quoique sur la même route, sont situés dans la direction exactement opposée, n'est-ce pas?

— Oui, Mademoiselle. Comme vous semblez déjà bien connaître cette contrée! Vous devez posséder ce que papa appelle la bosse de la topographie.

— C'est un don que j'ai exercé. J'en ai compris la grande utilité.

— De quelle manière, Mademoiselle?

— J'ai dû chercher ma route dans des pays étrangers à toute heure du jour et de la nuit, alors qu'il eût été dangereux pour moi de demander ma voie. »

Evelyn ne pouvait plus s'étonner de ce que pouvait lui dire Mlle Ixe, mais cette déclaration extraordinaire l'autorisa à lui faire cette observation.

« Bien certainement, Mademoiselle, votre vie a été différente de celle de la plupart des institutrices? »

Mlle Ixe, après une pause lui répondit :

« Je n'ai pas toujours été une institutrice.

— Ah!

— A une époque, j'ai été bonne d'enfants.

— Vraiment, Mademoiselle.

— Auparavant j'étais blanchisseuse.

— Impossible, Mademoiselle.

— Pas impossible du tout. Et je faisais bien mon travail, je vous assure.

— Mais, Mademoiselle, sûrement, vous qui avez été si bien élevée, et qui êtes si accomplie, vous auriez pu trouver un moyen plus facile de... de gagner de l'argent.

— Je ne cherchais pas à gagner de l'argent.

— Alors, pourquoi? Mais excusez-moi, Mademoiselle.

— Vous n'avez rien à vous faire excuser, dit Mlle Ixe en étendant la main doucement pour presser, dans une étreinte amicale, celle d'Evelyn. Je désire vous dire de moi tout ce qu'il m'est possible de vous faire connaître de ma vie passée. Je vous aime, continua-t-elle en employant le mot français, qui indique à la fois l'affection et la sympathie.

« Vous êtes une de ces fleurs que j'ai trouvées au milieu des

cailloux dans le rude sentier de ma vie. Chère petite fleur, quand nous ne serons plus ensemble, ayez une bonne pensée pour moi.

— Chère Mademoiselle, s'écria Evelyn, à la fois dominée et séduite par ce charme irrésistible qu'elle avait toujours trouvé en sa compagne, pourquoi me parler ainsi ? J'espère que nous pourrons vivre longtemps ensemble.

— Nous pouvons l'espérer, mais il ne faut jamais compter sur l'avenir, dit Mlle Ixe. Mais, pour en revenir à tout ce que nous disions, j'ai vécu et travaillé au milieu des malheureux, afin de mieux les servir ; non pas, comprenez-moi bien, pour leur donner des aumônes, mais des conseils. Dans mon pays, le peuple vit opprimé par une tyrannie si monstrueuse qu'elle absorbe, on peut le dire, la moitié de la vie de son âme comme de son corps. Qui saura inspirer à ces malheureux le souffle de la vie, l'amour de la liberté, afin qu'ils puissent se lever, briser leur chaînes et reprendre leur véritable place parmi les nations de l'Europe ? Par bonheur il y a maintenant des milliers d'êtres qui cherchent à allumer dans ces âmes le feu sacré de la vie nationale, des milliers d'êtres qui, pour l'amour du peuple, ont quitté père et mère, frères et sœurs, renoncé à la fortune, aux plaisirs, à la tranquilité. »

Si les idées et les sentiments d'Evelyn eussent été un peu moins étroits, si elle eût eu l'habitude de lire autre chose que les nouvelles des revues ou les causeries mondaines des journaux, si elle eût compris les tourments et les angoisses qui, à l'heure actuelle, bouleversent la vie nationale de pays moins heureux que ne l'était le sien, ces paroles lui auraient certainement révélé la nationalité et le vrai caractère de la femme qui lui parlait. Mais Evelyn ne se souciait nullement de choses pareilles. Elle les classait toutes sous le titre de politique, qui, pour elle, était synonyme de sécheresse, de froideur et de prosaïsme. De ce domaine immense du roman, elle ne connaissait qu'une partie bien restreinte. Elle comptait à cette heure sur une histoire d'amour ; elle en attendait impatiemment le développement, et il lui semblait que Mlle Ixe avait perdu de vue ce point capital. Elle fit une tentative pour l'y ramener.

« Mais, Mademoiselle, parlez-moi de vous-même. Puisque vous m'avez dit que je pouvais vous interroger, quelle a été votre enfance ?

— Je suis née de parents nobles, riches et haut placés.

— Ah ! Et étiez-vous heureuse chez vous ?

— Oui, mon père était sévère, mais juste. Ma mère était la bonté même. Mes sœurs, plus âgées que moi, me comblaient de gâteries. Dans la belle saison, nous vivions dans une campagne merveilleuse, et pendant tout l'été j'étudiais, je lisais et je rêvais dans les bois. Nous passions l'hiver à... dans des capitales les plus gaies de l'Europe. Mon existence était une perpétuelle fête. Je passais d'une distraction à une autre, bals, théâtres, opéras. Ah! que le monde me semblait ravissant! Je m'imaginais que c'était là la vie humaine. Le rêve fut charmant jusqu'au jour du réveil.

— Dieu, Mademoiselle!

— Ce jour arriva. J'entendis une voix.

— Enfin, pensa Evelyn. Nous y voici.

— Une voix, continua Mlle Ixe, d'un air plutôt rêveur, qui graduellement couvrit toutes les autres. Et une nuit, j'obéis à cet appel. Tandis que tous reposaient autour de moi dans ma demeure, je me levai, je me revêtis de rudes habits de paysan, je quittai, pour n'y plus revenir, la maison de mon père. Soumise à cette voix, je cessai de vivre pour moi. J'embrassai la pauvreté et le travail, les souffrances et les dangers. Quelque jour cette voix m'appellera à l'échafaud et j'y marcherai... avec bonheur.

— Et cette voix, dit Evelyn, timidement et vaguement consciente qu'elle parlait comme un livre sentimental, mais ne trouvant pas d'autres expressions pour poser sa question, c'était la voix de l'amour, n'est-ce pas?

— De l'amour, répéta Mlle Ixe lentement; oui de l'amour, le dernier, le suprême amour, sur l'autel duquel nous immolons tous les autres. »

Ses yeux se tournèrent vers l'horizon ardents et dilatés, ses lèvres dessinèrent un ravissant sourire et sa physionomie entière rayonna d'un si radieux éclat qu'Evelyn, émerveillée et la dévorant du regard, se demandait si c'était bien là cette femme qu'elle et tant d'autres avaient trouvée commune. C'était bien la même, mais transfigurée et transformée, autant que peut l'être une créature humaine embrasée par le feu d'une passion généreuse, alors même qu'elle est victime des plus dangereuses illusions de sa foi.

Mais la pauvre évaporée qui l'écoutait, toujours dévoyée et toujours à l'affût de son histoire d'amour, fit une seconde et encore plus malheureuse tentative.

— Était-ce la voix du comte, Mademoiselle? »

L'effet de ses propres paroles bouleversa Evelyn. Elle eut peine à reconnaître la figure froide et sévère qui se tourna vers elle.

« De qui parlez-vous ?

— Je vous demande pardon, balbutia Evelyn en grande confusion. Je pensais que, peut-être, comme vous paraissez vous intéresser au comte, je veux dire l'ami de mistress Fox, vous saviez quelque chose de lui. Je serais fâchée d'avoir dit quelque chose qui vous déplaise, Mademoiselle.

— Vous n'avez rien dit qui pût me déplaire, ma chérie, dit Mlle Ixe, gentiment. Elle vit que la jeune fille était effrayée et elle lui sourit d'un air rassurant. Mais, si engageant que fut ce sourire, il ne suffit pas pour adoucir l'expression de froide détermination que sa physionomie avait prise. Pendant quelques minutes elle demeura silencieuse, regardant rêveusement devant elle, comme plongée dans une pensée douloureuse. Ce silence fut rompu par les enfants surgissant des profondeurs du bois. Mlle Ixe se leva et, regardant Evelyn bien en face, elle lui dit d'un air préoccupé :

— Vous m'avez surprise tantôt parce que ma pensée était bien éloignée de ce que vous me disiez. Vous avez deviné juste en pensant que je m'intéressais au comte, mais ce n'est pas un intérêt personnel. Je suis chargé par d'autres d'un message pour lui. Je cherche une occasion favorable pour le lui faire tenir.

— Vous pourrez peut-être trouver une occasion cette nuit, dit Evelyn, charmée de voir que ce petit nuage s'était si vite dissipé.

— Je l'espère bien.

— Je voudrais bien vous entendre quand vous lui transmettrez votre message.

— Vous m'entendrez. »

Les enfants arrivèrent chargés de narcisses, et se disputant violemment à cause d'un panier qui avait été renversé par Freddy, par mégarde, disait celui-ci, à dessein, disaient les autres. La dispute recommença de plus belle à plusieurs reprises en route, et ne s'éteignit que lorsque le soin de lier les narcisses en touffes absorba leur énergie et occupa leurs mains. Dans le salon, ils trouvèrent Parry, *déjà* arrivé, comme le fit charitablement observer Evelyn. Il était venu de bonne heure dans son dog-cart, afin de se rendre utile, comme il l'expliquait. On le prit au mot, et, grâce à son concours, la gigantesque guirlande fut fixée en temps voulu autour de la tapisserie. Alors Evelyn fut libre de s'occuper de sa propre toilette; elle gravit les escaliers pour aller vérifier le contenu de certaine boîte en bois qui était arrivée, dans la matinée, de Londres. Jusqu'à ce moment-là, ses pensées avaient été partagées entre le bal qui approchait et le roman d'amour de

Mlle Ixe, mais elle perdit complètement de vue cette dernière préoccupation lorsqu'elle vit son premier costume de soirée, comme elle l'appelait. Ce costume avait été étendu sur le lit par les mains respectueuses de Suzanne, et il y resplendissait comme un amas de flocons de neige.

Pour une fillette qui n'avait porté jusque-là rien de plus beau que de la mousseline d'intérieur, il y avait de quoi s'extasier, surtout lorsque ce costume recouvrit le corps délicat et gracieux pour lequel il avait été fait; il fallut reconnaître alors que c'était non seulement la robe, mais aussi celle qui la portait, qui étaient charmantes. Telle fut, au moins, l'agréable témoignage du grand miroir dans lequel Evelyn jeta un regard rapide et interrogateur avant de quitter sa chambre, cédant ainsi à une violente tentation. Evelyn fit peut-être une part trop large à l'effet du costume, mais il est certain que sa beauté et sa fraîcheur, semblables à un bouton de rose, resplendissaient davantage sur cette robe d'un blanc éclatant. L'idée de paraître si belle était un peu enivrante. Comme elle traversait à la hâte la galerie du vestibule, il lui semblait qu'elle avait bu d'un vin pétillant. Cette demeure, resplendissante de lumière et de fleurs, ces appartements déjà envahis par une foule bruyante et rieuse, tout cela lui semblait comme un théâtre tout spécialement préparé pour son triomphe.

Les notes entraînantes des violons, qui préludaient aux airs de danse, allumèrent dans son être un frisson de plaisir. Elle descendit les degrés de l'escalier avec l'impresion et même l'apparence d'un être aérien qui effleure le sol au lieu de le fouler. Au dernier degré se tenait Parry, l'attendant.

« Evelyn, commença-t-il d'un ton de prière, vous allez m'accorder la première valse, n'est-ce pas? »

Mais Evelyn, surtout quand elle était excitée, aimait beaucoup à le tourmenter.

« Ne me fatiguez pas, Parry; aujourd'hui j'ai à voir du monde nouveau. Qui vous empêche de valser avec d'autres jeunes filles que vous ne voyez pas tous les jours? »

En parlant, elle tourna la tête d'un air interrogateur, et elle rencontra le regard de deux beaux yeux qui l'admiraient. Ces yeux appartenaient au capitaine Leslie, cousin de M. Fox, qui, fatigué d'attendre sa femme était arrivé avec tous ses hôtes, excepté un seul, laissant en arrière mistress Fox avec le comte. En ce moment, les chuchotements des invités montaient jusqu'à la galerie.

Les enfants, dont la participation à la fête consistait à porter leurs plus beaux habits et à regarder les danses de la galerie, demandaient d'un air suppliant à l'excellent Parry de leur apporter des glaces. Il partit donc pour accomplir cet acte de dévouement, et, en revenant, il trouva Evelyn dansant avec le propriétaire des yeux qui l'avaient tant admirée tantôt. Sur les invitations de mistress Merrington, Parry dansa avec une des demoiselles Harold qui, dans la suite, déclara qu'il devenait de plus en plus stupide en avançant en âge. Ensuite il se trouva appelé à servir de cavalier, dans un quadrille, à une matrone qui possédait une certaine importance dans les environs, et enfin il fut libre de faire, auprès d'Evelyn, une nouvelle tentative. Mais Evelyn était d'humeur moins accommodante que jamais. Le capitaine Leslie était vraiment l'homme le plus séduisant qu'eût jamais rencontré cette jeune fille peu expérimentée. Il causait aussi bien qu'il dansait, assaisonnant sa conversation d'anecdotes et de descriptions spirituelles, et sachant habilement exprimer à son aimable compagne, sans compliments directs, combien il appréciait ses charmes.

Evelyn ne se trouvait donc nullement disposée à échanger ce cavalier contre Parry, de telle sorte que cet infortuné jeune homme éprouva un nouveau refus, motivé par quelque prétexte fort peu plausible.

Mistress Cosmo Fox fut la dernière à arriver, accompagnée par le comte, que l'on pouvait, auprès d'elle, comparer à un satyre conduisant une déesse.

« En retard ! dit-elle, je ne suis pas le moins du monde en retard, seulement Cosmo est comme toujours d'une impatience fébrile. A Londres, je vous assure, mistress Merrington, que, sans moi, il arriverait toujours avant qu'on ait allumé les lustres. Mais comme vous avez admirablement bien organisé votre bal ! Ma chère Evelyn, c'est parfait ! Ma chère mistress Merrington, mais qu'est-ce donc que mistress Harold a mis sur sa tête ? Je n'ai jamais rien vu d'aussi drôle ; et pourquoi miss Duncombe, à son âge et avec son teint, s'est-elle mise en blanc ? Et, au nom du ciel, quel est cet homme, dans le coin, qui fronce les sourcils ? Le nouveau clergyman de Bartou ? Je suis charmée de ne pas être de sa paroisse. Mais nous manquons cette divine valse, comte » ; et voyant les yeux de lady Duncombe tournés vers elle, elle ajouta à la hâte :

« Le comte m'a engagée pour toutes les danses. »

Et alors, comme lady Duncombe elle-même le raconta ensuite, elle prit le malheureux par le bras et ne rougit pas le moins du

monde de l'entraîner. Lady Duncombe était d'autant plus fondée à faire cette critique que c'était la troisième danse que sa fille était réduite à regarder en faisant tapisserie; et cependant ce paresseux de M. Lethbridge était pendant ce temps-là en train de flâner à la porte.

« Parry, mon cher ami, dit Mistress Merrington, ne s'avisant pas de son air déconfit, voudriez-vous danser cette valse avec miss Duncombe? »

Aux oreilles de Parry, souffrant d'un sentiment de dépit qui devenait d'heure en heure plus cuisant, ces simples paroles résonnèrent comme une suprême injure.

« Non, mistress Merrington, répliqua-t-il d'un air sauvage. Excusez-moi, mais je ne ferais rien de pareil. »

Il tourna le dos et partit, laissant mistress Merrington glacée d'étonnement. La clef de cette énigme lui fut presque immédiatement fournie par lady Duncombe.

« Réellement, ma chère mistress Merrington, Evelyn a fait une vraie conquête. Voilà la sixième fois, je crois, qu'elle danse avec ce grand ami de M. Fox! »

Mistress Merrington, qui s'était trop occupée des autres jeunes filles présentes pour bien faire attention à sa fille, entendit ces mots avec peine. Suivant la direction du regard peu bienvaillant de lady Duncombe, elle vit Evelyn appuyée contre le mur dans une gracieuse attitude de nonchalance coquette, tandis que le capitaine Leslie l'éventait galamment.

Le premier mouvement de mistress Merrington fut de mettre fin à cela, et avec plus de promptitude qu'elle n'en montrait d'habitude, elle trouva une excuse pour le faire. Elle gagna, à travers les danseurs, le couple en évidence, et après s'être excusée auprès du capitaine Leslie d'interrompre sa valse, elle pria Evelyn d'aller chercher Mlle Ixe.

« Elle a promis de descendre pour le souper, et cela va être le moment. Insistez auprès d'elle, ma chère, afin qu'elle vienne et ramenez-la avec vous. Je sais que Winifred dort, et Susanne est dans la chambre voisine.

— Puis-je compter sur vous pour le souper? » lui murmura à l'oreille le capitaine Leslie, comme Evelyn se tournait pour partir ; mais Evelyn, chez laquelle l'esprit de coquetterie était maintenant en plein éveil, se contenta de tourner vers lui un œil malicieux dont le regard voulait aussi bien dire oui que non, mais que le capitaine interpréta naturellement comme un consentement.

Au pied des escaliers, elle se trouva face à face avec un admirateur d'humeur bien différente.

« Voulez-vous m'accorder la faveur de votre compagnie pour le souper? lui dit Parry d'un air furieux.

— Non, si vous gardez un air aussi bourru », dit Evelyn d'un ton dégagé, le laissant ainsi disposé à croire, lui aussi, qu'il était agréé.

Il sembla à Evelyn, comme la porte de communication avec les appartements des enfants se ferma sur elle, qu'elle entrait dans une sphère d'existence toute différente, tellement ces lieux étaient sombres et tranquilles, comparés au salon avec sa musique, ses lumières et le brouhaha des voix.

« Mademoiselle Ixe! mademoiselle Ixe! cria-t-elle en frappant à sa porte, maman m'a envoyée pour vous chercher ; venez vite.

— Chut! dit mademoiselle Ixe, ouvrant sa porte. Vous allez réveiller Winifred. Je viens à l'instant. »

Elle retourna à sa toilette pour mettre la dernière main à son habillement, et placer quelque chose dans le corsage, montant comme d'habitude, de sa robe noire. Elle jeta un rapide coup d'œil autour d'elle, comme pour s'assurer qu'elle n'avait rien oublié, éteignit les lumières et quitta ensuite sa chambre à la suite d'Evelyn.

« Je veux voir une seconde Winifred », dit-elle, comme elles passaient près de la chambre des enfants, dont la porte était entr'ouverte.

La chambre était plongée dans l'obscurité, sauf la lueur de la veilleuse, qui éclairait faiblement un des angles de l'appartement. Mlle Ixe porta cette lumière tout près du lit, en dirigeant une minute sa lueur sur l'enfant endormie. Elle toucha tendrement le front pur et la main mignonne de Winifred et s'arrêta là un espace de temps qui parut déraisonnablement long à la jeune fille impatiente qui l'attendait dans le passage. Ce n'est que plus tard qu'Evelyn se rappela tout cela. Depuis, elle a retracé toute cette scène. Elle a revu cette chambre silencieuse, entendu le souffle égal de sa petite sœur, le murmure assourdi des violons dans la salle du bal ; elle a évoqué la physionomie changeante de Mlle Ixe sous l'aspect qu'elle préférait lui voir, les yeux baissés, avec l'expression douce et tendre d'une madone. Mais à ce moment-là, elle prêtait peu d'attention à ces détails. Elle attendait, vexée du moindre retard, dévorée du désir de reprendre son rôle dans la petite comédie qui se déroulait en bas.

Au moment où elles quittèrent la chambre, la musique cessa, et les invités traversèrent le salon pour aller souper. Mistress Merrington, donnant le bras à M. Fox, était en tête. Mlle Ixe descendit très lentement les escaliers; Evelyn la suivait immédiatement, regardant au-dessus de son épaule ce qui se passait. Elle vit Parry et le capitaine Leslie, tous deux postés, comme des sentinelles, de chaque côté des escaliers, chacun l'attendant évidemment pour la conduire au souper.

Tout-à-coup, la voix de mistress Fox résonna dans le vestibule.

« Comte, comte! cria-t-elle, en regardant par dessus son épaule, j'ai laissé mon éventail, mon éventail d'argent, dans le salon. Veuillez donc aller me le chercher. »

Mlle Ixe s'arrêta brusquement au milieu des escaliers. Evidemment quelque chose s'était dérangé sur le devant de sa robe et avait besoin d'être rajusté. Evelyn, arrêtée derrière elle, observait, d'un air furtif, amusée et ennuyée en même temps, ses deux admirateurs rivaux qui l'attendaient en bas; Parry, image de la détermination obstinée, le capitaine, l'air doux et patient.

Elle aurait bien voulu sortir de cet embarras, et regarda pour voir pourquoi Mlle Ixe hésitait toujours à descendre les escaliers.

« Mademoiselle, voulez-vous que je vous aide? »

La parole expira sur ses lèvres. La tête de Mlle Ixe, était maintenant tournée de telle sorte qu'Evelyn voyait son profil, et l'expression qui s'y lisait était si différente de tout ce que la jeune fille avait pu lire jusqu'à ce jour sur une physionomie humaine que, même à ce moment, cette vue frappa son attention, quelqu'absorbée qu'elle fût par d'autres objets. Profondément surprise, alarmée même, sans se rendre compte pourquoi, elle chercha à qui pouvait s'adresser ce regard furieux. Le salon était presque vide, puisque tout le monde, sauf Parry et le capitaine Leslie, était allé souper. A ce moment-là, le comte apparut à la porte de la pièce faisant face à l'escalier. L'éventail en argent de mistress Fox brillait dans sa main brune.

« Ah! pensa Evelyn, une lueur rapide traversant sa mémoire, le comte! le message! » Au même instant, une détonation violente éclatant près d'elle la secoua convulsivement; elle vit le comte chanceler en avant, battre l'air de ses bras, puis s'abattre inanimé sur le sol.

LANOE FALCONER.

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

1er octobre 1901.

Si vous le voulez bien, nous appellerons cette quinzaine : la quinzaine du tsar. Il n'a été question, en effet, pendant la quinzaine écoulée, que de l'empereur Nicolas II. Soit qu'il se reposât à Fredensborg, où Edouard VII et son auguste épouse ne craignirent pas de le relancer, pour adoucir, sans doute, le courroux du jeune empereur, et pour écarter, par cette démarche respectueuse, si possible encore, des résolutions rigoureuses et prochaines ; soit qu'à Dantzig il suivît les manœuvres navales allemandes et échangeât avec Guillaume II des paroles amicales, dont à Berlin, aussitôt, et nécessairement, on exagéra la portée et la signification ; soit enfin, qu'en vue des côtes de la Grande-Bretagne, il passât en revue les escadres françaises, ou qu'à Betheny il inspectât l'armée de sa redoutable alliée, de la France revenue de ses alarmes, relevée aussi de ses injustes revers.

Nous n'insisterons pas sur l'entrevue de Dantzig et sur ses conséquences probables ; personne au monde, du reste, n'y a attaché une importance excessive, bien que le lendemain déjà, le front rayonnant, l'œil illuminé et les joues singulièrement enflées, Guillaume II jouait de la guitare devant la cour d'Artus, disant « qu'il avait eu, avec son ami l'empereur de Russie, une entrevue de la plus haute importance, qu'elle s'était passée à *la complète satisfaction de tous les deux*, et qu'elle affermirait de nouveau, et d'une façon inébranlable, leur conviction que la paix européenne était assurée pour de longs temps aux peuples... »

Les nations sont toutes pacifiques, parce qu'elles sont, sans exception, besogneuses, grâce à l'ardeur de la concurrence qu'allument et qu'alimentent en leur sein la passion du lucre et le goût du bien-être, deux choses inséparables. Les peuples acceptent donc l'augure. Les philosophes seuls, cette engeance sceptique et par-

fois fort avisée, qui doutent de tout, et d'autres choses encore, se diront par continuation avec un sourire fatal : « La paix, le bonheur pour de longs jours et pour tous les peuples !... Il faudrait, pour attendre ce bel idéal, que, comme sur le petit navire, sur ce petit navire qui n'avait ja... jamais navigué, tour à tour le plus faible d'entre eux consentît à servir, sans amertume ni résistance, de passe-temps d'abord, de régal ensuite aux compagnons dansant gaiement en rond sur la joie de vivre aux dépens d'autrui, et jusqu'à ce que, finalement, le petit navire ait tant... tant navigué qu'il ne resterait plus qu'un marin et qu'un maître à bord, ayant résumé tous ses compagnons dans une heureuse et paisible digestion. »

Ce n'est pas ce qu'a voulu dire Guillaume II ; mais c'est ce qu'il est tout disposé à pratiquer. Dès le lendemain, ne trouvait-il pas déjà que tout n'allait point dans le monde au gré de ses désirs, et qu'il comptait principalement sur ses bataillons pour la remise à point de ses projets, et de ses intérêts ? Est-ce que l'Angleterre n'est pas également pacifique et libérale, pourvu qu'elle soit seule à profiter de ses bienfaisantes dispositions ? Fut-elle la moins ardente, la moins précise à la conférence pour la paix de La Haye ? Peut-on cependant, par la prompte, et cependant naturelle défaillance qu'elle a subie dans l'Afrique australe, se figurer une nation moins libérale, plus tyrannique, plus sanguinaire, plus résolument portée à se vautrer dans la fange, à commettre toutes les injustices et tous les forfaits, capables déjà d'enrayer, par la force brutale, l'idéal même des sociétés humaines : un peuple indépendant et fier, ne craignant que Dieu au ciel et que le mal sur la terre ; capable de mettre hors la loi les Boers qu'elle ne peut ni intimider, ni réduire, ces vaillants parmi les vaillants, ces héros qui feront l'immortelle gloire de notre temps, parce qu'ils ne nous laissent plus rien envier aux anciens les plus renommés par leur piété envers les dieux et par leur courage envers l'ennemi, quels qu'en soient le renom et le nombre.

Le voyage du tsar, l'opinion universelle qui s'est prononcée en ce sens, n'a eu sa signification vraie qu'à partir de l'instant où le *Standart* se porta vers la flotte française et reçut, de cette force *amie et alliée*, le salut respectueux et fraternel. En ce moment précis, l'âme russe et l'âme française s'abordèrent, s'élancèrent, et devant leurs franches effusions, le monde ému, autant qu'il était définitivement renseigné, tressaillit de joie et d'espérance. Deux peuples honnêtes, sans peur et sans reproche, disaient : Nous

sommes unis par l'amour pour la paix honorable ; nous n'abdiquons rien, nous n'envions le bien de personne...

Ah ! oui, la *Triplice* aussi disait : Je suis la paix. Mais cette paix, c'était la contrainte ; c'était la force frauduleusement acquise et qui veillait sur le butin : cette paix-là, peu honorable, restait nécessairement précaire. La Duplice qui est la *Force* à son tour, et qui deviendrait *Revanche* à son gré, persiste à se dire pacifique ; elle gémit sous trop de lauriers sanglants ; l'olivier l'attire davantage ; elle le cueille donc, et, sans arrière-pensée, elle l'offre aux peuples qui passent.

On sait avec quelle allégresse le couple impérial a été attendu, accueilli en France; on sait combien Paris a été privé de leur éloignement et avec quelle confiance il attend désormais la réalisation de cette parole du tsar : « Nous reviendrons bientôt, et pour Paris exclusivement ! » Ce fut cependant un étonnement général et un grand écœurement de voir les socialistes, anciens dreyfusards, faire bande à part, et chercher à troubler les fêtes patriotiques par des notes discordantes, injurieuses même. Ils parlaient de *tyran, de knouteux,* gens mal élevés, ils insultaient l'hôte de la France ! Le tsar a dû sourire de leurs emportements, et sourire aussi des craintes factices que manifestaient Millerand, de Lanessan, et autres socialistes échoués sur la plage du pouvoir. Ces gens se sentaient à la veille des élections ; ils voulaient bien faire toutes les génuflexions convenues et de circonstance mais ils ne voulaient adorer le soleil qu'à l'écart, loin des yeux des blasphémateurs. Voilà pourquoi on ne voulait pas du tsar à Paris ; voilà pourquoi aussi la presse socialiste insultait le tsar, faisant croire à des haines, à des emportements, à des dangers, à des complots dont l'idée seule était une injure pour la nation française ; le complot : c'est le mot d'ordre donné de haut à la meute qui devait aboyer dans un but déterminé, qui n'était qu'un intérêt électoral. Le tsar ne s'y est pas trompé. Il aime Paris, il veut le revoir, il reviendra quand certaines gens ne l'éloigneront plus. On le voit à l'Hôtel-de-Ville, où l'on espère et attend.

Ce qui a été généralement remarqué durant le séjour du tsar en France, c'est sa parfaite quiétude et sa débordante sympathie pour le peuple et pour l'armée. On sentait que l'empereur se rendait compte que son alliée, ce n'était ni M. Loubet ni ses ministres, autant d'étoiles filantes qu'il a vues et peut-être ne reverra plus; ni tels ou tels fonctionnaires, autant de décors changeants; mais ce peuple si gai, si cordial, si confiant, si enthousiaste; ce peuple

qui l'acclamait aujourd'hui comme hier, comme il recommencera à l'acclamer demain, toujours; ce peuple ami qui a connu le peuple russe sur les champs de bataille, qui a fait des ruines jusque dans Moscou et plus tard, à Sébastopol, parce que de sots rêves ou de folles ambitions le poussaient alors à détruire; mais qui n'a versé le sang russe qu'avec un constant regret, parfois, en pleurant de rage d'y être réduit. Russes et Français, en effet, ont seuls offert au monde de ces spectacles attendrissants et souvent répétés : leurs régiments se faisaient face, s'abordaient, s'épuisaient en efforts héroïques; de part et d'autre, avec opiniâtreté on faisait tout son devoir, mais la haine ne dirigeait pas les coups, mais la rage ne durait pas au delà de l'ordre cruel qui faisait frapper; la baïonnette levée sur l'ennemi ne s'abattait pas quand le soldat pouvait retenir la mort sans forfaire à l'honneur et quand, blessés l'un et l'autre, gisant l'un à côté de l'autre, mourants, souvent les soldats de la Russie et de la France s'entr'aidaient pour mourir, soit que l'un prête à l'adversaire son bidon pour étancher la soif suprême, soit que l'autre panse la blessure qu'il venait de faire à son ennemi défaillant. Que de pareils faits navrants et touchants rapportés de Crimée, de part et d'autre, et puis chantés en France, chantés en Russie; faits qui ont rendu amies et alliées, avant l'heure des diplomates, l'âme de ces deux nations faites pour s'entendre, pour s'entr'aider et s'unir pour la sécurité du monde.

Quand donc, après avoir étudié en manœuvres l'armée française, cette fleur cueillie dans la nation, après avoir suivi nos troupiers dans leurs moindres mouvements et notre artillerie admirable, que le comte de Waldersee reconnaît lui-même sans égale dans le monde, dans ses évolutions si compliquées et si méthodiques; après avoir admiré notre nouveau matériel et s'en être fait expliquer sur le terrain même le mécanisme et le mouvement, l'empereur Nicolas II vit défiler nos troupes innombrables, alertes malgré une excessive fatigue, enthousiastes de passer sous ses yeux et de mériter son approbation, on conçoit son vif contentement et son assurance parfaite; on s'explique son inaltérable confiance dans son alliée souveraine par elle-même, quels qu'en soient, en cette circonstance, les guides et les maîtres éphémères.

M. Loubet fut néanmoins l'interprète du pays, quand, au déjeuner d'adieu, il dit au tsar :

En remerciant, au nom de la République française, Votre Majesté et Sa Majesté l'impératrice d'avoir bien voulu assister aux spectacles réconfortants de ces derniers

jours, ma pensée se reporte au grand acte politique qui les a précédés et qui leur donne toute leur signification.

Préparée et conclue par votre auguste père l'empereur Alexandre III et par le président Carnot, solennellement proclamée à bord du *Pothuau* par Votre Majesté et par le président Félix Faure, l'alliance de la Russie et de la France a eu le temps d'affirmer son caractère et de porter ses fruits.

Si nul ne peut douter de l'idée essentiellement pacifique d'où elle est sortie, nul, non plus, ne saurait méconnaître qu'elle a contribué puissamment au maintien de l'équilibre entre les forces européennes, condition nécessaire d'une paix qui, pour être féconde, ne pouvait demeurer précaire.

Elle s'est développée avec les années, et les questions qui ont surgi l'ont trouvée vigilante, résolue, conciliant ses propres intérêts et les intérêts généraux du monde moderne, parce que forte et d'avance acquise aux solutions qu'inspirent la justice et l'humanité.

Le bien qu'elle a fait est le gage de celui qu'elle fera encore ; et c'est avec cette pleine confiance qu'après avoir donné un pieux souvenir aux nobles fondateurs de l'œuvre dont cette journée est la magnifique consécration je lève mon verre :

A la gloire et au bonheur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice et de toute la Famille impériale.

A la grandeur et à la prospérité de la Russie amie et alliée de la France.

Il visait principalement la France alliée quand le tsar répondit :

Au moment de quitter la France, où, encore une fois, nous venons de jouir d'un accueil si cordial et chaleureux, je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude et notre vive émotion.

Nous garderons à jamais, l'impératrice et moi, le précieux souvenir de ces quelques jours si remplis d'impressions profondément gravées dans nos cœurs, et nous continuerons, de loin comme de près, à nous associer à tout ce qui concerne la France amie.

Les liens qui unissent nos pays viennent de s'affirmer encore et de recevoir une nouvelle sanction dans les témoignages de sympathie réciproque qui se sont manifestés avec tant d'éloquence ici et ont trouvé un écho si chaleureux en Russie.

L'union intime de deux grandes puissances animées des intentions les plus pacifiques et qui, tout en sachant faire respecter leurs droits, ne cherchent à porter atteinte à ceux des autres est un élément précieux d'apaisement pour l'humanité entière.

Je bois à la prospérité de la France, de la nation amie et alliée, de la brave armée et de la belle flotte française.

Laissez-moi vous renouveler tous mes remerciements, monsieur le Président, et lever mon verre en votre honneur.

Telles sont les paroles simples, calmes, qui furent prononcées à l'issue de cette manifestation militaire qui, une fois de plus, et de la façon la plus naturelle, la plus claire, signifient au monde le maintien inébranlable de l'alliance franco-russe ; telles sont ces déclarations bienfaisantes qui retentiront longtemps encore, ainsi que de réconfortantes promesses, à travers les deux hémisphères ;

elles rassureront les nations pacifiques et laborieuses. La *Duplice* est désormais, de l'aveu de tous, le principal facteur de la paix du monde, et chacun sait désormais que, sans courir d'extrêmes dangers, on ne saurait la provoquer d'un cœur léger, ni même la contrarier de propos délibéré. Chose remarquable et remarquée partout, c'est qu'en aucun milieu, ami ou ennemi, la parole russe ou la parole française n'a été mise en doute : les deux alliées se sont déclarées *pacifiques*, et tel est leur crédit moral, qu'il ne s'est trouvé, pour soulever le moindre doute, aucun contradicteur. L'Allemagne s'est flattée d'être de la combinaison ; l'Autriche-Hongrie ne trouve à la *Duplice* que des agréments, et l'Italie, sur un ton lyrique, célèbre, sans se lasser, les grâces de l'*unique* alliée du prince vaillant, qui lui a donné une reine ravissante. L'Angleterre elle-même esquisse un sourire que le dépit tourne en grimace : elle ne craint rien ; mais elle n'ajoute plus ce qu'elle eût fait jadis avec forfanterie, qu'elle seule importait au monde : c'est que la modestie à refleuri sur les bords de la Tamise, depuis que la débordante aventure sud-africaine *immobilise* toutes les forces britanniques et absorbe tous les moyens de cet empire marchand. Ce n'est pas à dire pourtant que tout conflit soit devenu chimérique et que l'équilibre européen soit tellement assuré, qu'aucune aventure, désormais, ne pourrait troubler les destinées de la civilisation occidentale, apparemment hynoptisées devant les deux groupements politiques et militaires qui se partagent l'Europe. Le *Journal de Genève*, qui se permet quelques raisonnements, trouve qu'à « certains signes, à certaines formes de langage, on peut reconnaître que l'amitié franco-russe est à la veille de se manifester par des actes » ! Lesquels ? Nous doutons que la *Gazette* suisse soit mieux informée que nous-mêmes ; nous serions, en tous cas, fort étonnés, bien qu'il se prépare quelque chose qui sortira de la banalité des faits quotidiens, qu'on sache déjà à Genève ce que la conscience franco-russe prépare en faveur du sud-africain, et ce qu'elle décidera pour le bonheur de l'Arménie, des Balkans, pour le développement de l'Asie centrale ou de l'Extrême-Orient : la seule chose évidente jusqu'ici, c'est qu'en ce qui concerne la Grande-Bretagne, on ne la consultera pas.

On a remarqué que MM. J. et P. Cambon, ambassadeurs, l'un à Constantinople, l'autre à New-York, se trouvant comme par hasard à Paris, assistèrent de même aux fêtes et furent l'un et l'autre reçus par l'empereur de Russie. Ce qui fait penser à Londres que l'activité franco-russe se manifestera tout d'abord en Orient et en Amérique.

En Orient, on le suppose, dirait-on, parce que les Turcs, très rassurés par l'échec moral du concert européen partout où il s'offre en spectacle au monde, semblent préparer l'extermination des Arméniens, dont les cris d'alarme remontent vers nous, dont le sang coule de nouveau, dont la perte est ostensiblement préparée et menace d'être méthodiquement poursuivie, et parce qu'il faudrait pourtant bien mettre un frein à la tyrannie du sultan rouge qui opère lui-même dans Ildiz-Kiosk; on le dirait, parce que La Porte semble tâter le pouls tour à tour à chaque nation pour juger isolément la bravoure de chacune. Les relations diplomatiques sont rompues entre la France et la Turquie à propos du règlement sans cesse différé de certains comptes. Mais la *Sublime Porte* se décidera enfin à deserrer les cordons de la bourse, et nous dira : « On conversera donc comme devant, amicalement ! » Il paraît que la France s'y refusera, qu'elle trouve qu'ayant exprimé son écœurement et dévoilé la lassitude de son estomac diplomatique, elle n'entend renouer de relations cordiales qu'après un curage politique complet, ce qui motiverait le règlement successif de divers litiges pendants. La Turquie a soulevé, d'autre part, et successivement, des querelles avec les États-Unis et l'Allemagne, avec l'Italie aussi, et la voici aux prises avec les Anglais, au sujet d'un différend survenu dans le golfe Persique. A moins que ce ne soient les Anglais qui aient provoqué ce conflit. On les en soupçonne à Saint-Petersbourg et à Paris, tout comme à Berlin. On voit que l'Angleterre convoite le delta des fleuves qui se jettent dans ce golfe, et qu'elle voudrait en surveiller les cours, les rives aussi, parce qu'elle suppose qu'à travers les plaines qu'ils arrosent, passera la force russe qui envahira les Indes. La Grande-Bretagne a toutes les prévoyances et toutes les audaces; elle se donne, pour sa conservation, toutes les libertés. Mais il arrive qu'aujourd'hui, vu les progrès partout réalisés et la coalition des puissances continentales, que de pareilles convoitises et ce sans-gêne suranné lèsent d'importants intérêts, dont on prétend et dont on peut imposer le respect. Voilà pourquoi, si des navires anglais gagnent ce golfe lointain si convoité, d'autres navires les suivent; pour les mêmes motifs la France, la Russie et l'Allemagne réunies, s'opposeront à tout exploit imprévu d'Albion en ces parages.

L'amitié franco-russe semble devoir agir en Amérique, parce que la lutte économique, engagée entre l'Ancien et le Nouveau-Monde, prend des proportions désastreuses pour le premier, et qu'il faudra bien se garer enfin et se défendre résolument. L'idée d'un *Zollve-*

rein européen a été lancée ; elle a fait, convoyée par une évidente détresse, un grand chemin. Il ne saurait être encore question d'une union douanière intérieure pour l'Europe ; mais une entente pour la défense commune sur le terrain économique contre les tarifs prohibitifs américains dont il faudrait corriger les effets malfaisants, à moins d'arriver à les retourner contre leurs créateurs et leurs bénéficiaires, n'est déjà plus une utopie, qu'une proposition ferme soit ferme, il y aura pour l'étudier plus d'amateurs qu'on ne le pense. Il est vrai que le successeur de M. Mac-Kinley à la Maison-Blanche, M. Roosevelt, n'est pas un aussi farouche protectionniste que le président défunt ; il serait, lui, enclin à reviser tous les tarifs et à consentir des traités de commerce inspirés par les principes de la réciprocité ; il traiterait ainsi avec toutes les puissances résolues à s'engager en cette voie.

Outre que les États-Unis sont devenus des trouble-fête sur le terrain économique, leur tumeur impérialiste, leur soudaine invasion dans le domaine de la politique internationale, leur doctrine de Monroë compliquée désormais de leurs tendances militaristes et annexionnistes, en fait, pour l'avenir, un facteur qu'il faut suivre de près, dont il faut s'assurer, à moins qu'on ne soit résolu à le subir docilement, ou à le combattre, au besoin, avec acharnement. Nous ne nous arrêterons pas au pitoyable échec de M. Millerand, qui, voulant légiférer par voie de décret vient d'instituer des *conseils de travail*. Il appela patrons et ouvriers à choisir le personnel de ces conseils improvisés. Les électeurs furent convoqués : quelques ouvriers se dérangèrent mais guère de patrons ; c'était le mépris et l'indifférence que révélèrent de ridicules résultats. Cependant, sénateurs et députés se sont émus : il en est qui demanderont compte à ce ministre improvisateur de ses élucubrations inopportunes autant qu'illégales.

De Madagascar, on nous apprend que la colonisation fait de rapides progrès, que l'importation de la main-d'œuvre asiatique a commencé, qu'elle est en voie d'expérimentation et, chose imprévue, on nous assure, en même temps, que la main-d'œuvre malgache cesse déjà de faire défaut : les Malgaches eux-mêmes seraient réfractaires à la concurrence et veulent-ils l'éliminer au début ? On voudrait l'espérer. D'autre part, nous apprenons que la pénétration des territoires isolés, inexplorés, se poursuit méthodiquement et qu'elle ménage des surprises, témoin la découverte d'immenses étendues supposées incultes et stériles et qu'on a trouvées fertiles à souhait, cultivées avec soin, nourrissant plus d'un million de têtes

de gros bétail et 400.000 habitants pour le moins! Cette population, rebelle jusque-là à toute domination, voulut encore résister; elle fut immédiatement réduite, et des postes militaires sont établis à demeure pour la contenir.

L'aventure extrême orientale se clôture par le retour du commandant en chef du corps expéditionnaire de France en Chine, le général Voiron, qui a débarqué à Marseille, le 26 septembre.

M. de Lanessan profite du retour du général et de sa réception solennelle, pour faire un exposé complet de l'expédition de Chine. Il dit en effet :

Mon cher général,

Au nom du gouvernement de la République, qui a bien voulu m'en confier l'agréable mission, et au nom de la marine, qui a eu l'honneur d'organiser l'expédition de Chine, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue en France.

Les souhaits que M. le président de la République vous adressait, à cette même place, au moment de votre départ pour la Chine, ont été pleinement réalisés : vous nous revenez avec les succès militaires et avec la paix.

Votre rôle et celui de nos belles troupes de la guerre et de la marine ont été celui qui convenait véritablement aux soldats d'un pays où l'on sait unir le souci de l'humanité aux sentiments du patriotisme le plus ardent. Partout où nos soldats et nos marins ont dû combattre, ils ont donné des exemples de bravoure, de vigueur, d'endurance, qui ont provoqué l'admiration générale, et dont nous avons été fort heureux de trouver l'écho dans les rapports et les récits de tous les chefs des troupes étrangères. Après les combats, ils ont montré cette modération qui est le témoignage le moins douteux de la force consciente de soi et la caractéristique d'un peuple dont la prétention est de marcher à la tête de la civilisation.

L'expédition de Chine. — Devant vous, mon cher général, devant vous qui en fûtes le témoin et qui en avez pu suivre sur place l'histoire dans tous ses détails, je veux dire ici brièvement, pour l'édification du pays, quelle fut la conduite de nos marins, de nos soldats et de nos officiers dans les événements militaires auxquels ils ont pris part. C'est un hommage que le gouvernement leur doit, et ce sera, si je ne me trompe, la meilleure façon de vous remercier des services que vous-même avez rendus.

C'est d'abord, à Pékin, une poignée de matelots, commandés par deux officiers de marine, qui tiennent tête pendant deux mois, du milieu de juin au mois d'août 1900, dans les établissements français du Pé-Tang et dans la légation de France, aux assauts incessants de rebelles et de réguliers chinois fortement armés et soutenus par de l'artillerie. Au Pé-Tang, l'enseigne de vaisseau Henry et cinq marins sur trente sont tués, sept sont blessés. A la légation de France, les bâtiments qui protègent les défenseurs sont démolis les uns après les autres par l'artillerie ou par les mines souterraines des Chinois, le jardin se peuple de tombes, et, le jour où le combat cesse, le lieutenant de vaisseau Darcy avait eu autour de lui onze marins tués et dix-neuf blessés sur un contingent de quarante-cinq hommes, et il avait vu tomber, frappé au front par une balle chinoise, le capitaine Labrousse, que les hasards d'un voyage avaient conduit à Pékin, et qui sut y faire plus que son devoir.

Après ces deux mois de combats quotidiens, au Pé-Tang comme à la légation de France, le drapeau français flottait invaincu. Honneur à ceux qui moururent en le protégeant! Honneur aussi à ceux qui le purent remettre intact aux mains de nos officiers lorsque, le 15 août, les troupes françaises entrèrent dans Pékin.

Pendant ce temps, à Ta-Kou d'abord, puis à Tien-Tsin et sur la route de Pékin, nos marins et nos soldats étaient aux prises avec les troupes régulières de la Chine. A Ta-Kou, les forts chinois ouvrent le feu sur le *Lion*, canonnière française, et sur les bâtiments des alliés sans aucun avertissement préalable, leur tuant vingt-trois hommes, en blessant un grand nombre et leur faisant des dégâts importants.

Dans la colonne qui partit de Tien-Tsin le 10 juin 1900, sous les ordres de lord Seymour, dans le but de tenter la délivrance de Pékin, la France est représentée par deux cents marins que commande le capitaine de vaisseau de Marolles. L'amiral anglais a lui-même dit, dans une lettre que je me suis fait, à l'époque, un devoir de rendre publique, la belle conduite tenue par nos marins dans cette expédition infructueuse, mais où les troupes de toutes les nations firent preuve d'une remarquable résistance à la fatigue et d'un superbe sang-froid dans le mauvais destin.

Un mois plus tard, à Tien-Tsin, un millier de soldats de l'infanterie et de l'artillerie de marine, appelés du Tonkin et de la Cochinchine, témoignent, dès le lendemain de leur débarquement sur le sol chinois, des plus belles qualités militaires. Dédaigneux de la fatigue résultant d'un séjour déjà très long sous le dur climat de l'Indo-Chine, et sans souci de l'insuffisance des ressources que l'on avait pu mettre à leur disposition dans la hâte d'un départ précipité, ces vaillants se conduisirent avec un entrain et une bravoure au-dessus de tout éloge.

Le 11 juillet, sous le commandement du colonel de Pélacot, ils assurent la conservation de la gare menacée par les Chinois, et que les troupes alliées allaient être contraintes d'abandonner, laissant les concessions européennes à peu près sans défense.

Cette victoire de nos troupes est payée par 10 tués et 34 blessés sur un effectif de moins de 400 hommes.

Le 13 juillet, ils jouent un rôle capital dans la prise de la ville chinoise fortifiée de Tien-Tsin que gardent de nombreuses troupes régulières. Pendant quatorze heures, par une température de 39 degrés, et sans même qu'il soit possible de leur envoyer de l'eau potable, ils se battent sans interruption, gagnant pied à pied du terrain vers les remparts de la ville.

Ils ont 2 officiers et 23 hommes tués, 10 officiers et 108 hommes blessés sur un effectif d'à peine un millier d'hommes.

Sur un total de 7000 hommes de troupes des diverses nations qui prirent part aux multiples combats de cette journée, il y eut 800 hommes mis hors de combat. Les nôtres, qui avaient occupé la place d'honneur et fait l'effort le plus direct en vue de la prise de la ville, furent aussi les plus frappés par la mort. Mais la victoire était complète, car, pendant la nuit, alors que nos artilleurs se préparaient à ouvrir la brèche par laquelle on devait pénétrer dans l'enceinte fortifiée, toutes les troupes régulières chinoises, la plupart des Boxeurs et une grande partie des habitants évacuaient la ville. L'armée chinoise tout entière était complètement démoralisée.

Les 20.000 hommes qui avaient été concentrés autour de Peï-Tsang, à douze kilomètres seulement en amont de Tien-Tsin, en travers du Peï-Ho et de la voie

ferrée, à l'abri de fortifications considérables et avec l'appui d'une artillerie puissante, pour empêcher les alliés de se porter vers Pékin, devaient céder au premier choc. Le 5 août, l'armée chinoise bat en retraite après un combat de quelques heures, dans lequel l'action décisive est exercée par l'artillerie française. Après cette déroute, la marche des alliés sur Pékin et l'entrée dans la capitale de l'Empire du Milieu s'effectuaient sans obstacle.

Cependant, un autre combat et une autre victoire nous étaient réservés dans la ville même. 600 Français, appuyés par quelques compagnies étrangères, avaient le périlleux devoir de s'emparer du Peï-Tang, que gardaient plus de 6000 réguliers et de nombreux Boxeurs. Le 16 août, ils en étaient maîtres, après un combat où nous perdions encore 4 hommes et où nous avions de nombreux blessés, dont plusieurs très grièvement.

Grâce à la rapidité et à l'énergie de l'action des troupes européennes, les représentants de l'Europe et les amis qu'elle compte parmi les indigènes étaient désormais à l'abri de toute menace, et quelques milliers d'hommes avaient obtenu un résultat pour lequel, un mois auparavant, les conseils militaires internationaux réunis en rade de Ta-Kou estimaient que 40 ou 50.000 hommes seraient indispensables.

Dans cette belle œuvre de guerre, nos avant-gardes avaient accompli, suivant l'expression d'un ordre du jour adressé aux troupes européennes par le major général russe Stessel, après la prise de Tien-Tsin, « des faits d'armes dignes d'être placés à la hauteur des actions célèbres de leurs ancêtres ».

La mission du général Voyron. — Il ne restait plus qu'à occuper les territoires du Pé-Tchi-Li, afin de les mettre à l'abri de toute atteinte des Boxeurs ou des réguliers chinois, tandis que les représentants de l'Europe, rentrés en jouissance de tous leurs droits après deux mois de souffrances morales et physiques vaillamment supportées, fixeraient les justes réparations auxquelles l'Europe avait droit.

C'est à vous, mon cher général, qu'incomba cette tâche, dont les difficultés étaient considérables, car il s'agissait, non seulement de réprimer avec énergie toute tentative nouvelle de rébellion ou de résistance, mais encore d'inspirer aux populations paisibles le sentiment qu'elles n'avaient rien à redouter de ces Européens contre lesquels on les avait tant, et depuis si longtemps, excitées, tandis qu'elles en pourraient recevoir l'initiation à tous les progrès économiques, politiques et sociaux de la civilisation.

Malgré la prudence avec laquelle vous avez accompli, mon cher général, la première partie de cette tâche délicate, vous avez eu encore, pendant les diverses opérations faites dans le Pé-Tchi-Li, 4 tués, dont 1 officier, et 37 blessés, dont 1 officier. En diverses circonstances, en effet, la résistance des rebelles fut très énergique, et nos pertes auraient été beaucoup plus considérables sans les sages précautions que, par vos ordres, prirent nos officiers pour les réduire autant que possible.

Quant à la deuxième partie de la mission que vous aviez à remplir, elle l'a été dans des conditions telles que, d'après tous les témoignages venus à ma connaissance, c'est avec une faveur marquée que les populations chinoises accueillaient nos troupes. A défaut de ces témoignages, j'en trouverais encore l'irréfutable preuve dans ce fait que, partout où passaient nos soldats, les villages se hâtaient de hisser le drapeau tricolore sur leurs maisons afin de leur assurer sa protection, et que les habitants se portaient de préférence dans les quartiers occupés par nos détachements. Je lis, en effet, dans un rapport du général Bailloud, que partout où

sont les troupes françaises, « la confiance renaît vite, les habitants rentrent dans les villages qu'ils avaient abandonnés, les marchés s'ouvrent et fonctionnent comme par le passé, et des relations amicales s'établissent entre les populations et les soldats.

Vous-même, mon cher général, en réponse à un commandant de troupes étrangères qui s'étonnait, je pourrais dire qui se plaignait de voir flotter le drapeau français sur un trop grand nombre de maisons, vous écriviez : « Il nous est impossible d'empêcher les villages chinois d'essayer de trouver une protection sous nos couleurs ; nous avons toujours eu, vis-à-vis des populations paisibles, une attitude qui les a rapprochées de nous ; nous les avons traitées avec douceur et elles savent que leurs biens, leurs propriétés et leurs vies sont en sûreté à côté de nous ; c'est ce qui explique peut-être l'abus des drapeaux français qu'elles ont fait. Pour changer cet état de choses, il faudrait changer l'état d'esprit des populations à notre égard. Mais notre devoir est de continuer, dans la mesure de nos forces, à nous inspirer des idées d'humanité et de justice qui font l'honneur de toutes les nations civilisées et qui feront souvent la force de leurs armes. »

Dans ce noble et fier langage, mon cher général, vous traduisiez à merveille les sentiments qui animent le soldat français, sentiments dont j'ai pu constater moi-même les manifestations dans nos colonies, et qui sont d'autant plus vivaces que leur source se trouve dans le cœur même de la famille française.

Le paysan chinois ne pouvait s'y tromper, et c'est son jugement qu'un fin modeleur indigène a exprimé dans les deux charmantes figurines que l'amiral Pottier a bien voulu m'envoyer : un soldat français, chaudement enveloppé dans sa longue capote bleue, coiffé d'un béret qui ombrage une figure gaillarde, tient sur ses bras un enfant chinois dont la physionomie s'épanouit en un bon sourire et dont le petit bras entoure le cou du troupier.

« Voilà, m'écrit le commandant de notre division de l'Extrême-Orient, l'impression qui restera au pays chinois du passage du corps expéditionnaire français : des hommes bons pour les enfants. »

Cette bonté n'a pas été, d'ailleurs, sans profiter à nos troupes : en facilitant leurs relations avec les indigènes, elle a rendu moins triste leur séjour dans les villages si éloignés et si distincts de ceux où ils avaient leurs affections, et leur a permis d'ajouter sans peine les ressources matérielles du Pé-Tchi-Li à celles que le gouvernement de la République avait mises à leur disposition.

L'organisation de l'expédition. — Ceci me conduit, messieurs, à féliciter et remercier ici publiquement les collaborateurs dévoués et habiles qui m'ont assisté dans la préparation et dans l'organisation de l'expédition. Parmi eux, je tiens à féliciter particulièrement le vice-amiral Bien-Aimé, chef d'état-major de la marine, le colonel Famin, directeur des troupes, le vice-amiral de Beaumont, préfet maritime à Toulon, et le contre-amiral Besson, ancien commandant de la marine à Marseille. Grâce au souci éclairé qu'ils apportèrent dans l'organisation de tous les services du corps expéditionnaire, nos troupes ont pu jouir en Chine d'un bien-être tel que, fréquemment, elles purent le faire partager à leurs camarades moins favorisés des autres nations, et que leur mortalité a été réduite aux proportions les plus faibles qu'il fût possible d'espérer. En effet, nos pertes par la maladie n'ont même pas atteint deux pour cent, c'est-à-dire qu'elles sont inférieures, dans une très forte proportion, à la moyenne des pertes subies dans toutes les expéditions antérieures. D'un autre côté, pendant les traversées d'aller et de retour, que les événements nous ont contraints d'effectuer dans les mois les plus chauds de l'année, qui sont aussi

ceux où les mauvais temps sévissent avec le plus de rigueur dans les mers de l'Inde et de la Chine, nos pertes n'ont été que de 0,3 o/o.

Juge impartial d'une organisation à laquelle il fut entièrement étranger, mais qu'il a pu apprécier dans tous les détails, au cours des laborieuses manœuvres d'embarquement et de débarquement, qu'il a dirigées avec tant d'intelligence et d'activité, l'amiral Pottier me donnait, dans son dernier rapport, une appréciation que je tiens à reproduire :

« En résumé, disait-il, j'attribue la plupart des critiques qui ont été formulées à une connaissance imparfaite des situations où, de part et d'autre, on s'est trouvé. L'expédition a été organisée sous la pression d'événements qui ne permettaient aucun retard. Les navires de commerce disponibles étaient insuffisants. Sans parler des troupes envoyées d'Indo-Chine, près de 8000 hommes et plus de 3000 chevaux et mulets ont souffert, au cours d'une longue traversée, des températures les plus élevées de la mer Rouge. Matériel et vivres, encombrant 79.000 mètres cubes, devaient, à tout prix, être débarqués en Chine avant l'hivernage. Partout, à Paris, à Marseille, dans le Pé-Tchi-Li, on s'est trouvé en présence de grandes difficultés de vaincre. L'opération n'en a pas moins été heureuse et brillante, grâce au zèle de chacun, et le déficit en hommes ne représente que le minimum des pertes auxquelles tout marin devait s'attendre. Sans doute, l'expérience qui vient d'avoir lieu contient des enseignements que nous mettrons à profit ; mais qu'une autre expédition du même genre devienne nécessaire, je souhaite au département qui en aura la direction d'y rencontrer, avec moins d'écueils, le succès dont l'évidence, en face de leurs mécomptes, a frappé les marines étrangères qui nous ont vu à l'œuvre....

Suit la promesse des récompenses :

Dans ces tristes et difficiles circonstances, notre armée et notre marine se sont montrées au plus haut degré dignes de la démocratie qui, depuis trente ans, les a entourées de tant de sympathies et leur a prodigué tant de marques d'intérêt, car elles ont su joindre, aux plus belles qualités militaires, les plus nobles sentiments d'humanité.

Et c'est, j'en suis convaincu, dans cette simple constatation, faite ici au nom du gouvernement et devant le pays, que vous-même, mon cher général, vous trouverez la récompense la plus digne des éminents services que vous avez rendus à la France et à la République.

Le général Voyron répond :

« Je suis profondément ému des hommages qui me sont adressés et je suis confus des honneurs dont je me trouve entouré aujourd'hui, je serais même tenté de les trouver exagérés, si je ne savais pas que, dans la pensée du gouvernement, comme dans celle de la ville de Marseille et de sa population, il convient de les reporter sur le corps expéditionnaire tout entier, sur les troupes qui nous ont précédés en Chine et qui nous ont préparé le terrain en tranchant la question militaire.

« Je tiens aussi à associer aux éloges que vous venez de m'adresser le nom de l'amiral Pottier, commandant en chef l'escadre d'Extrême-Orient, qui nous a prêté une aide puissante sans laquelle nous n'aurions pu accomplir notre tâche.

« Je ne veux pas oublier non plus M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui, dès les premières difficultés, a fait envoyer des troupes, ce qui a permis à nos soldats de porter le pavillon français sur les murs de Pékin. »

Telle a donc été cette extraordinaire expédition de Chine qui aurait pu, et qui, sans les discordances apparentes et réelles de cette répétition du concert européen, aurait dû prendre une toute autre tournure. Dans la pensée de plusieurs, ce n'est qu'une partie remise. C'est bien probable; mais il n'est pas moins vrai qu'on aura perdu une occasion précieuse pour mieux faire et beaucoup de temps que l'ennemi saura utiliser peut-être. Il y songe déjà. Chacun sait comment Guillaume II a exigé la réparation de l'offense subie par l'assassinat, à Pékin, de son ambassadeur baron de Ketteler. L'empereur allemand s'est appliqué tout spécialement à confondre le plus qu'il a pu le Fils du Ciel, victime, en somme, de ses sentiments bienveillants pour les étrangers et de son amour pour le progrès occidental; il ménagea, au contraire, et on ne sait pourquoi, l'impératrice douairière, la patronne avérée des Boxeurs. En somme, Guillaume II n'obtint pas les salutations extra-modestes qu'il exigeait et il dut se contenter d'une transaction qui fut un échec pour son humeur fantasque. Le Japon avait à poursuivre la réparation d'un semblable outrage, et combien plus habilement il le fit. L'empereur de Chine fit aussi au Mikado des aveux humiliés et exprima humblement de pénibles regrets, sollicitant l'oubli et aussi, sans le moindre détour, l'amitié de son voisin offensé, son alliance même pour une commune défense contre l'Occident! Le Fils du Ciel prouvait ainsi son esprit politique, son sens de l'opportunité et la parfaite connaissance de la race jaune, irréductiblement contraire à la race blanche, à laquelle il importe, pour l'Asie, de faire face si elle ne veut périr. Pensez-vous que l'empereur du Japon ait soulevé des questions oiseuses et mesuré la profondeur convenable pour que les révérences expiatrices fussent absolument efficaces? Que non! Le Mikado a plutôt eu l'air de prévenir le pénitent, d'amortir sa peine, d'alléger son chagrin; le pardon fut gracieux et la promesse d'action éventuelle et solidaire... à peine déguisée! Cette politique-là n'est-elle pas habile, si même le Japon n'avait l'intention de tirer du sac céleste que toute la mouture qu'il renferme? N'est-elle pas encore avisée si la pensée lui était venue, en outre, de se défendre un jour contre les empiétements et les exigences de l'Europe? Pour le moins, avouons que cette politique entre jaunes est parfaitement naturelle et qu'elle ne devrait pas nous étonner dans ses conséquences faciles à prévoir.

Et terminons par le Transvaal.

Vous vous rappelez la proclamation de lord Kitchener, du bour-

reau d'Omdurmann ? A partir du 15 septembre, il devait exiler, exécuter, spolier les Boers récalcitrants ; il allait devenir un Apache, éclipser Behanzin, d'une apparence humaine, il se convertirait en une réalité sauvage ! Et, de l'opinion de la chrétienté, ce Peau-Rouge ne s'inquiétait pas. Heureusement que les Boers se sont inquiétés d'eux-mêmes et de ce fauve égaré parmi eux. A partir du 15 septembre, exactement, au lieu d'aller se présenter la corde au cou, ils sont allés plutôt chercher l'ennemi, l'arme au poing et lui ont successivement administré plusieurs de ces volées sanctifiantes dont les *globe trotters* commençaient à perdre la mémoire. C'est par centaines, depuis, que les Anglais sont tombés morts ou blessés, et si généralement Kitchener et ses lieutenants n'emmènent prisonniers que des femmes, des enfants et souvent que des moutons, c'est par centaines, au contraire, que les Burghers viennent de prendre encore des fantassins montés et des cavaliers d'élite. Moins sauvages que Kitchener, les Boers ne massacrèrent inutilement personne; ils se contentèrent des armes et des munitions, s'adjugèrent les montures, puis congédièrent tous ces héros déplumés, les invitant à revenir dès qu'on reverrait leurs ailes. On procède à son ravitaillement, à sa remonte comme on peut ; en revenant ainsi souvent, en se faisant prendre sans aversion excessive, les Anglais fournissent ainsi et très amplement pour tous les besoins de l'ennemi. Aussi, la presse londonienne devient résolument pessimiste. Elle constate que les événements qui se produisent et l'attitude de l'ennemi rend la proclamation de Kitchener illusoire. Le rédacteur militaire du *Daily News* constate même avec une louable franchise :

1° Que le gouvernement, pour une raison ou pour une autre, cherche à empêcher le public d'apprécier la gravité de la situation en Afrique du Sud. Dans deux cas au moins, celui de l'affaire des éclaireurs de Lovat et celui du désastre du colonel Murray, les rapports télégraphiques de lord Kitchener sont travaillés et coupés de façon à inspirer « un optimisme trompeur ».

2° Que les Boers « prennent partout l'offensive ». Sur trente engagements récents, les Boers ont pris l'initiative de l'attaque dans vingt et une rencontres et les coloniaux anglais sont restés constamment sur la défensive.

3° En moins d'un mois, et dans les quatre derniers combats, les Boers ont pris l'équivalent d'une batterie de canons, c'est-à-dire que les Anglais ont souffert un désastre égal à celui de Sannah's post. Mais ils n'ont gardé ces canons que lorsqu'ils étaient accompagnés de munitions suffisantes pour leur utilisation ; ils abandonnaient les autres après les avoir mis hors d'usage. Des canons ainsi recouvrés, on a dit qu'ils avaient été repris ! On s'est même tellement empressé de le dire qu'on a annoncé plus de « reprises » qu'il n'y avait eu de pertes !

4° Les Boers ont capturé des quantités très considérables de minutions pour

fusils, et ceci a été soigneusement dissimulé, de façon à empêcher le public de se former une idée juste des possibilités futures de la lutte : jamais on n'a voulu avouer les prises faites par l'adversaire à Van Rhynsdorp, Jamestown, Aberdeen. Rough a dû laisser des approvisionnements de cartouches très importants entre les mains de l'ennemi. De même le détachement détruit près de Bloemfontein.

5° Le pouvoir défensif des Anglais le long des lignes de communication s'est affaibli. Ceci est prouvé par des événements qui ne s'étaient pas encore produits. Un poste a été pris dans l'Orange ; un autre aussi, qui faisait partie du cordon établi par French dans le Cap (deux cents hommes et deux canons) sur la route de Ladybrand-Thaba-N'chu, qui, depuis dix mois, avait été considérée comme sûre.

Ajoutons que l'exaspération des Hollandais du Cap, témoins de cruautés inexplicables [1], est telle que la révolte y est générale. 18.000 rebelles sont sous les armes au Cap, selon les informations reçues par le président Kruger ; il faut donc ajouter ces rebelles, plus irréductibles désormais que les Boers et les Burghers eux-mêmes, aux 15 à 18.000 Transvaaliens et Orangistes qui tiennent encore campagne, aux étrangers qui accourent de toutes parts ; c'est donc 35.000 soldats aguerris, décidés à tenir jusqu'à la mort, que l'Angleterre doit réduire, c'est-à-dire une force plus considérable, plus aguerrie, plus tenace, plus vibrante de foi et d'espérance qu'elle n'avait en face d'elle au début des hostilités. Tout le Cap est en feu, les Boers s'approchent de Capetown et les Anglais... de la porte de l'Afrique australe que le Burgher leur claquera dans le dos : c'est notre persistant espoir.

ARTHUR SAVAÈTE.

1. Ne pouvant vaincre la race hollandaise, si vivace au Cap, les Anglais veulent l'exterminer, et ils espèrent y arriver par les inouïes souffrances et privations qu'ils infligent aux femmes, aux enfants, aux non combattants dans leurs camps de reconcentration. Voici des chiffres éloquents, officiels, donc suspects, comme tout le reste, dès que la source est anglaise, c'est-à-dire que l'horrible vérité est atténuée dans une large mesure :

« Le War office a publié la statistique des camps de concentration. Tant en Orange qu'au Transvaal, ils contiennent 106.347 blancs, dont 16.695 hommes, 30.427 femmes et 52.225 enfants. Le nombre des morts, pendant le mois d'août, a été de 1878, dont 1545 enfants, parmi les blancs, et 467, dont 333 enfants, parmi les indigènes. 1014 enfants blancs et 37 indigènes sont morts dans les camps du Transvaal, 510 enfants blancs et 333 indigènes dans ceux de l'Orange. La statistique signale qu'une violente épidémie de rougeole a sévi dans les camps. »

De ce pas, sauf ceux qui luttent, il n'y aurait plus longtemps des Hollandais dans l'Afrique du Sud.

Revue des Livres

LA FRANCE AU DEHORS. *Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, publiées sous la direction du Père Piolet, S. J. Illustrations d'après des documents originaux (livraisons 14 à 22).

Nous avons rendu compte des premières livraisons de cet ouvrage qui promet d'être un grand et bel ouvrage où sont racontés les travaux de nos missionnaires. Ici, pas de déclamations, pas de mouvements oratoires ; ce sont les faits qui parlent, et qui parlent avec une suprême éloquence. On lit avec bonheur l'histoire de la fondation de ces écoles, de ces hôpitaux, de ces missions qui portent au loin l'influence chrétienne, en même temps que l'honneur du nom français. Les livraisons 14, 15 et 16 contiennent une belle introduction sur l'apostolat, due à la plume éloquente de M. Lamy, dont le talent élevé s'affirme chaque jour. Puis vient l'histoire si intéressante des Missions d'Abyssinie et du pays des Gallas. Nous passons ensuite, avec la 19e livraison et les suivantes, aux Missions de l'Inde, qui présentent un caractère tout différent et qui ont aussi une si grande importance ; les dernières livraisons nous parlent de l'île de Ceylan. Les illustrations sont la plupart originales, prises sur place, d'après des photographies, et conçues dans un esprit très large. Ainsi presque pour toutes les missions, nous donne-t-on la photographie de quelques-uns des habitants, et par ce côté-là, la publication si intéressante de la maison Colin rivalise avec le *Tour du Monde*. Souhaitons-lui le même succès, et hâtons-nous de dire qu'au point de vue historique et apologétique, sa portée est de beaucoup supérieure.

N. R.

*
* *

LES VERTUS NATURELLES, par M. J. Gardair, professeur de philosophie à la Sorbonne. — 1 vol in-12 de 523 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Ce nouveau volume de M. Gardair continue la série de ses études philosophiques. Après avoir exposé, dans quatre volumes antérieurs : *Corps et âme ; La Nature humaine; La Connaissance; Les Passions et la Volonté,* la constitution naturelle de l'homme, il en vient, dans celui-ci, à sa vie morale. Le titre choisi — *Les Vertus naturelles* — indique suffisamment l'objet principal de l'ouvrage. « Mais avant d'aborder directement les vertus, il conviendra d'explorer à part, avec une curiosité que le sujet mérite, les conditions de la moralité des actes humains, et la formation générale des dispositions habituelles dans notre âme. » De là, certaines études préliminaires sur le volontaire et l'involontaire, sur la moralité de l'acte humain et celle des passions, sur la nature, les sujets, la génération et l'évolution des dispositions habituelles. Ce n'est qu'après l'exposition de ces notions nécessaires, que l'auteur entre dans l'étude des vertus naturelles proprement dites : nature et sujets des vertus ; vertus intellectuelles et vertus morales ; classification des vertus morales ; propriétés et évolution des vertus.

M. Gardair est trop connu pour qu'il soit besoin d'insister sur les qualités qui distinguent sa doctrine et son exposition philosophiques. Son but étant de vulgariser saint Thomas, on ne s'étonnera pas de trouver, dans ces pages, un lucide commentaire des articles de la somme théologique, qui traitent le même sujet, spécialement : 1, 2, q. 49 à q. 61, q. 63 à q. 67. Sans doute avec M. Gardair nous restons en philosophie et nous n'abordons qu'exceptionnellement la théologie, afin de bien distinguer les vertus naturelles des surnaturelles ; mais personne n'ignore la grande place qu'occupe la psychologie dans la morale fondamentale, et combien il serait à désirer que l'enseignement de cette partie de l'enseignement de la théologie fût moins casuistique et plus philosophique. Ce livre rendra donc ser-

vice, non seulement à ceux qu'intéresse la philosophie scolastique, mais encore à tous ceux qui, dans un but pratique, ont besoin de connaître à fond le jeu des facultés humaines. Philosophes et théologiens le liront avec fruit, et sauront gré à l'auteur de mettre à leur disposition, sous une forme moins aride que celle de la Somme, la psychologie si intéressante et si profonde de saint Thomas. E. D.

***

NOTRE-DAME DE LOURDES, par le Père S.-M. Cros, S. J. — 1 vol. in-12, 1901.

Ce livre est moins une histoire qu'un recueil de matériaux et de témoignages sur ce grand fait contemporain qui a eu un retentissement si extraordinaire dans la conscience catholique. Les articles de M. l'abbé Moniquet et son livre sur les *Origines de Notre-Dame de Lourdes* expliquent celui-ci et en démontrent en quelque sorte la nécessité, car l'œuvre du premier historien et son caractère même sortent de cette polémique un peu amoindris. Ce n'est pas encore la grande et définitive histoire que nous donne le Père Cros, mais c'est un gage sérieux. La première partie de l'ouvrage est consacrée aux *récits*, c'est-à-dire à l'histoire des apparitions et des divers événements qui les ont accompagnées ; la seconde, sous le titre de *Mystères*, comprend des instructions et des méditations ou des lectures spirituelles, comme on voudra les appeler, qui s'inspirent de l'histoire. L'ouvrage est composé sur des renseignements et des documents de première main, tirés des archives. C'est donc une contribution importante à cette histoire miraculeuse, en même temps que c'est une lecture édifiante. N.

***

OPPORTUNITÉ, par Mgr Spalding, évêque de Péoria, traduit de l'anglais par l'abbé Félix Klein.

Ce livre m'a causé une certaine déception. Je l'ouvris avec empressement: un choix de discours prononcés par un éminent évêque américain me paraissait devoir contenir des pensées nouvelles, présentées avec toute la vigueur et toute l'originalité qui marquent souvent les productions d'outre-mer, et à mesure que je lisais, je ne pouvais m'empêcher de me dire : « Mais j'ai déjà vu cela ailleurs... » En somme, la doctrine de ce livre est bonne, mais elle ne contient rien de bien nouveau ni de bien frappant. Cette traduction pourra être utile aux personnes pour qui rien n'est bien s'il ne porte la marque américaine. Et ces mêmes personnes seront peut-être étonnées de voir que la note américaine est plutôt tiède, et que Mgr Spalding, tout en aimant son pays, ce qui lui fait honneur, se rapproche singulièrement des idées de notre vieille Europe, dont il trace un portrait si noir. Il faut avouer d'ailleurs que l'éminent orateur est très impartial, et qu'il n'atténue pas les couleurs dans la peinture qu'il donne des Etats-Unis ; on y voit que la fille est toute prête à suivre les errements de sa mère, et que la jeune république est menacée des mêmes dangers qui ont causé la décrépitude des nations du vieux continent. Je crois que ces discours ont fait du bien au peuple américain, en montrant qu'il y a un idéal au-dessus du progrès matériel, et en signalant le danger que fait courir à la nation la fièvre d'impérialisme qui l'a saisie lors de la guerre avec l'Espagne ; mais je ne puis m'empêcher de répéter la question : A quoi bon les traduire en français ? Fr. Anselme.

***

DIEU ET L'HOMME, instructions apologétiques, par M. l'abbé Desers. — Paris, 1900. — 1 vol. in-12 de XI-230 pages. — Prix : 2 fr. 50.

Ils sont rares, ceux qui, travaillés par le mal à la mode, le doute, poussent la générosité jusqu'à aller chercher la solution aux douloureux problèmes dans les volumineuses *Apologies* qui se succèdent depuis vingt ans. On a vite fait d'objecter les mille occupations de la vie quotidienne, pour se dispenser d'un effort, que semblerait pourtant exiger l'importance de la question. Nous abandonnons, sans nul regret, la lecture des ouvrages sérieux à nos voisins d'Allemagne, et aujourd'hui, apologistes par la plume et conférenciers se voient condamnés, s'ils veulent atteindre certaines âmes, aux sermons d'un quart d'heure.

Tout en déplorant cette nécessité des temps, sachons gré aux pasteurs, qui, comme M. Désers, savent condescendre aux besoins des âmes contemporaines, et aborder les objections qui troublent nombre de gens instruits, dans un style sobre et solide à la fois, tout à fait au courant des dernières découvertes de la science, spécialement en physiologie, et

des critiques des protestants et des rationalistes contre nos saints Livres.

Ces vingt conférences, traitant du sens de la vie, de Dieu, de l'homme et de son origine et de son but, n'épuisent pas les questions, on peut s'y attendre; elles éveillent pourtant les réflexions personnelles et sont de nature à amener la conviction dans l'esprit des gens droits. Elles ont intéressé le public spécial des messes de onze heures de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, elles méritaient d'être goûtées par des lecteurs plus nombreux, auxquels elles feront quelque bien. M. A.

***

GRAMMAIRE HÉBRAIQUE ÉLÉMENTAIRE, par Mgr Alphonse Chabot, curé de Pithiviers. — 5e édition, revue et augmentée, 1900.

Cette grammaire a fait ses preuves depuis longtemps, comme le démontre la faveur qui l'a toujours accueillie depuis sa première apparition. Simple, élémentaire, et cependant au courant des dernières études sur l'hébreu, elle se recommande à tous les débutants dans les études hébraïques. Et puisse le nombre s'en accroître dans le clergé catholique! Avec un peu de patience, on peut arriver en quelques années à lire sa Bible dans le texte. Et il est rare que cette lecture dans le texte original n'augmente notre amour et notre goût pour le texte sacré, en même temps qu'elle nous permet d'en mieux connaître le sens.

Mgr Chabot aura rendu un signalé service au clergé français et même étranger, car nous entendons dire que sa grammaire est ou sera bientôt traduite en plusieurs langues. A.

Revue Financière

Il a fallu réparer des cassures.

Bien que, dans l'ensemble, les efforts entrepris à cet effet n'aient pas été tout à fait inutiles, on n'y est parvenu qu'inégalement et le replâtrage est visible. On s'est gardé d'une reprise trop rapide dont le danger immédiat éclate aux yeux. Si la nature ne fait pas de sauts, encore moins la Bourse devrait-elle en faire et elle mérite aujourd'hui une mention particulière pour avoir su commander à son tempérament.

A l'exception de l'Extérieure qui, pour des motifs particuliers, a été lourde, le marché a été satisfaisant, et, ce qui lui donne une signification efficace, c'est que la rente française a été tirée de l'oubli et portée à 101 fr. par des achats très suivis.

— La réflexion calme les nerfs : les spéculateurs ont retrouvé une partie de leur sang-froid. Grâce aux nouvelles de New-York, ils ont traité le *Rio* avec plus de mesure qu'hier. La première impulsion est venue des vendeurs à découvert qui, à trois jours de la liquidation mensuelle, ont jugé prudent de solder leurs positions par un bénéfice immédiat. La seconde est venue d'un relèvement des cours du cuivre.

La *Sosnowice* a encore reculé à 1.905 après 1.960 pour clôturer à 1.930. Il est des personnes qui prétendent que, dans leurs entrevues, le Tzar et le Président n'ont pas pu oublier de traiter la question de la crise russe et des moyens d'y parer. Si ce doit être là une consolation des récents déboires, elle paraît fort pla-

tonique et renferme encore une bonne part d'illusion. — En attendant, nous retrouvons les *Sels-Gemmes* à 510. — La *Briansk* a été très agitée, après 495 au plus bas, elle a été ramenée à 510 par des rachats de vendeurs.

Les chemins de fer ont été plus demandés que précédemment et les cours ont enregistré des variations appréciables. Le *Nord* s'est traité aux environs de 2.090 et l'*Est*, de 1.025. Ces deux Compagnies se sont ressenties des félicitations que leur vaut le parfait fonctionnement de leurs services.

Le *Métropolitain*, malgré un bon début, n'a pu regagner intégralement son recul, et a clôturé à 588 après avoir fléchi à 585.

Le *Nord de l'Espagne* est resté à 166 francs calmement traité. L'annonce du paiement des coupons d'obligations de cette compagnie relative aux lignes Nord de l'Espagne (1re et 2e série), Asturies, Galice et Léon (1re, 2e et 3e hypothèque) présente cette fois une particularité intéressante. Depuis le 23 septembre, le jugement du 23 août homologuant le *convenio* est, en effet, devenu exécutoire, et l'annonce relatée plus haut, stipule le paiement de ces coupons en francs, alors que précédemment ce paiement s'effectuait en pesetas. On verra par la comparaison suivante avec les coupons payés en avril dernier, le bénéfice qui va en résulter pour les obligataires, malgré une légère augmentation des impôts espagnols perçus : obligations Nord-Espagne 1re série, 7 07 contre 6 77 ; 2e série 7 125 contre 6 77. Obligations Asturies, Galice et Léon, 1re hypothèque, 7 073 contre 6 77, 2e hypothèque, 7 125 contre 6 77. Les *Andalous* ont fléchi à 215, tandis que le *Saragosse* a été peu résistant à 232.

L'*Extérieure* a perdu son assurance. Elle s'est alourdie à 70 65. Sa lourdeur peut se rattacher aux rumeurs qui ont couru d'une crise ministérielle possible. D'autre part, la spéculation, quelque peu déroutée depuis ces jours derniers, a attaché plus d'importance qu'elle ne l'aurait fait en temps ordinaire à la nouvelle d'un prêt de 14 millions de la Banque d'Espagne au Trésor qui en avait besoin pour payer le coupon d'octobre de l'Extérieure. On a même dit que le gouvernement a obtenu ces 14 millions avec une perte au change de 35 o/o. L'*Italien* à 99 15 a fait une contenance suffisamment bonne. La baisse du change sur les places italiennes constitue un événement économique important. *Portugais* 26 francs.

Du Brésil les nouvelles de ce jour ont été moins inquiétantes et paraissent assez exactement se balancer. On s'entretient de l'élection du 1er mars prochain. Pendant toute la séance, les transactions ont été pratiquées entre 67 25 et 67 50 sur le 4 o/o. *Argentins* en baisse. Il paraîtrait maintenant que le nouveau projet d'unification des dettes n'aura pas de suite et que le gouvernement n'aurait d'autre préoccupation que de maintenir le budget en équilibre et de commencer à racheter des titres servant de gage aux avances en Europe. Dernier cours 66 50.

Le conflit franco-turc, bien que non solutionné à l'heure actuelle, n'a plus conservé la même acuité. En attendant que de façon ou d'autre il se termine, les spéculateurs ne paraissent pas autrement émus, et nous retrouvons la *série C* à 26 12, et la *série D* à 24 15. Les *Russes* n'ont pas beaucoup varié. Le *Serbe 4 o/o* a clôturé à 66 50.

Les valeurs de traction ont été plus résistantes. La *Thomson* est revenue à 830 pour finir à 820. Les *Tramways sud* se sont inscrits à 242 et les *Tramways généraux* à 483. La *Traction* a coté 23 francs, tandis que l'*Est Parisien* est passé à 170. *Wagons-Lits*, 283.

Les Sociétés de crédit n'ont présenté aucune particularité. Ce sont, à peu de choses près, les mêmes tendances et les mêmes cours. Le *Crédit Foncier* a fait

678, la *Banque de Paris* 1.035 et le *Crédit Lyonnais* 998. Sur ce dernier titre, un coupon de 27 fr. 83 a été détaché aujourd'hui. La *Société Générale* s'est inscrite à 615. Le conseil d'administration de cette Société a décidé la mise en paiement, à partir du 1er octobre prochain, à valoir sur les bénéfices de l'exercice courant, d'une somme de 6 fr. 25 par action, représentant l'intérêt du premier semestre 1901. La *Banque Parisienne*, dont nos lecteurs ont pu apprécier hier, dans nos colonnes, les résultats de l'exercice écoulé, a clôturé à 534.

La *Banque ottomane*, calme, s'est inscrite à 520.

Mines d'or. — Le marché des mines d'or s'est légèrement raffermi. A ce fait on ne peut donner qu'une raison : le peu d'importance des positions à reporter sur la place de Londres.

La *Rand Mines* a atteint au plus haut le cours de 1.046, la *Goldfields* celui de 192 fr., l'*East Rand* celui de 186. La *De Beers* a reconquis le cours de 900 qu'elle a tour à tour dépassé puis reperdu pour finir à 906.

Syndicat des Ardoisières de Port-Cros. — Nous recevons de M. Conil, gérant du Syndicat des ardoisières de Port-Cros, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Port-Cros, le 17 Septembre 1901.

« .... Je tiens, en commençant, par vous dire que notre carrière de Saint-Joseph nous donne des blocs d'ardoise grise superbe, d'un mètre 40 de longueur sur 50 centimètres de large, d'une excellente planimétrie, d'où sortiront de remarquables briques et carreaux.

« La galerie Saint-Antoine se poursuit, je fais déblayer la belle couche de gauche, que je compte entamer dans cinq ou six jours. Cette couche est dans une situation identique à celle de Signer (Ariège) que nous avons visitée l'autre semaine, ce qui me fait espérer que la bonne ardoise ne peut être loin.

« Les résultats acquis à la carrière Saint-Joseph (ceux-ci sont certains) et les prospections faites à la galerie Saint-Antoine, après trois mois de travaux, dirigés lentement, modestement, mais sûrement, sont de nature à bien faire augurer de l'avenir prochain...

« En toute vérité, je suis stupéfait de la beauté, de la planimétrie, de la fissilité des blocs de la carrière Saint-Joseph.

« Quant à la galerie, je suis plein d'un espoir qui touche à la réalité..... »

Ajoutons que l'usine des sous-produits s'achève ; l'inauguration et la bénédiction en auront lieu le 12 octobre prochain en présence de M. Costa de Beauregard, membre de l'Académie française, propriétaire de l'île de Port-Cros, et l'un des principaux syndicataires ; de M. le prince de Broglie, son gendre ; de MM. de Rubertsy, Pierre Conil, Arthur Savaète et Feuillet, ces trois derniers gérant ou membres du conseil de surveillance et de tous les syndicataires qui voudront se rendre sur les lieux pour constater en cette occasion l'heureux développement de l'entreprise, l'avancement des travaux et la valeur des produits. M. Conil, par sa dernière lettre, revient, en effet, sur ce thème, qu'à chaque coup de mine, le chiste ardoisier s'améliore et que le voisinage de l'ardoise commerciale n'est guère douteux.

Nous rappelons à nos clients que nous tenons les parts du Syndicat des Ardoisières de Port-Cros à leur disposition au prix de 100 francs payable, un 1/4 à trente jours ; un 1/4 à soixante jours ; un 1/4 à quatre mois et le solde à six mois.

Avec ces facilités de paiements, nous espérons que nos lecteurs s'intéresseront dans cette excellente affaire.

Syndicat des Mines d'Anthracite de Savoie. — L'assemblée des Syndicataires est proche, et nous désirons que tous les intéressés y assistent. Nous avons demandé à M. Alker la délibération du dernier conseil qui devait convoquer l'Assemblée générale ; nous mettons sous presse avant que sa réponse nous soit parvenue.

Société du Gélon. — La dernière réunion du conseil a prescrit au directeur, M. Gocon, de revendiquer à l'encontre de M. Boulaine la restitution d'un gage important passé indûment des mains de M. M.*** entre celle du dit Boulaine qui s'est naturellement empressé de l'utiliser en partie à son profit. M. Savaète a demandé qu'une enquête soit faite, et que, s'il y a lieu, une plainte soit déposée et soutenue correctionnellement.

Dry Washing : On nous interroge fréquemment sur cette affaire, comme sur celle de l'*Altos*, nous savons que la dernière assemblée générale a voté une liquidation amiable, il faut avec beaucoup de résignation en attendre le résultat.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères.

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. E. Aubin et Cie.

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

ET LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'après le ministère des cultes et dans son esprit, les Congrégations françaises se divisent en trois catégories, et elles comprennent au total 1663 Congrégations, dont 152 d'hommes et 1511 de femmes.

L'administration répartit les Congrégations dans ces trois catégories comme suit :

1° Celles qui, autorisées ou reconnues, n'ont rien eu à demander. Il y en a 910, dont 5 d'hommes (Sulpiciens, Lazaristes, Pères du Saint-Esprit, Frères de la doctrine chrétienne) et 905 de femmes. Cependant, sur ces 905 Congrégations de femmes, 629 seulement sont en règle avec la loi pour tous leurs établissements ; il y en a 276 qui ont à solliciter l'autorisation au Conseil d'État pour une partie de leurs établissements.

2° Celles qui ont renoncé à demander l'autorisation et qui se sont exilées.

Ce sont les Congrégations les plus importantes par le nombre de leurs membres associés.

Il y a 88 Congrégations d'hommes dans ce cas (sur 147 non autorisées).

En tête, viennent les Jésuites avec leurs 4000 sociétaires, et les Bénédictins avec leurs 2000 membres. Puis, les Cisterciens, les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, les Prémontrés, les Carmes, etc.

Pour les Congrégations de femmes, la liste est encore plus longue : les Petites Sœurs de Jésus, les Carmélites, les Bénédictines, les Sœurs de Marie Réparatrice, les Franciscaines de l'Adoration, les Chartreusines, les Dames de Nazareth, entre bien d'autres, ont passé la frontière, abandonnant leurs divers couvents.

3° Celles qui ont demandé l'autorisation, et pour lesquelles les demandes sont de deux sortes : les unes concernent les Congrégations non autorisées, qui sont tenues de demander l'autorisation législative; les autres concernant les Congrégations autorisées, qui doivent demander au Conseil d'Etat l'autorisation pour ceux de leurs établissements qui n'en sont pas pourvus.

Sur 1663 Congrégations (152 d'hommes et 1511 de femmes), la totalité des demandes présentées au ministère de l'intérieur est de 607, dont 64 par des Congrégations d'hommes, et 543 par des Congrégations de femmes. Les premières comptent 2001 établissements, les secondes 7396.

Au point de vue de la nature de l'autorisation, 445 demandes devront être soumises au Parlement et 158 demandes devront être soumises au Conseil d'Etat.

En somme, 422 demandes d'autorisation n'ont pas été faites.

La liste de ces demandes a été close le 3 octobre, et, dès le 4 octobre, on est rentré dans la seconde phase de l'application de la loi sur les associations (Congrégations) religieuses.

Pendant que le Parlement, pour une catégorie de Congrégations, et le Conseil d'Etat, pour l'autre, auront à examiner les demandes d'autorisation qui leur seront transmises eu égard à leurs compétences respectives, la justice s'occupe du cas des Congrégations qui n'ont pas jugé devoir se soumettre à la loi.

En prévision de cette action judiciaire, le ministre de l'intérieur a transmis à la chancellerie la liste complète des Congrégations ayant sollicité l'autorisation et de celles qui n'ont pas déposé de demandes. A son tour, le garde des sceaux a transmis ces listes aux procureurs généraux pour que les parquets placés sous leurs ordres assurent l'application de la loi.

C'est à partir du 8 octobre que les parquets ont commencé à agir, toutes les transmissions de listes ayant été faites à cette date.

Il ne paraît pas qu'il doive y avoir de poursuites correctionnelles. Les Congrégations qui n'ont pas voulu déposer de demandes d'autorisation se sont toutes dispersées; un grand nombre ont quitté la France. De sorte qu'il n'y a pas lieu d'appliquer les articles de la loi visant le cas où les membres d'une Congrégation non autorisée persisteraient à vivre en commun sans demande préalable d'autorisation.

Les parquets n'ont donc qu'à assurer l'exécution de la loi en ce qui concerne la dispersion des biens, celle des personnes étant effectuée. La loi a réglé d'une manière générale le mode de liquidation des biens, et la circulaire du garde des sceaux, adressée aux procureurs généraux, a fourni à ces derniers des instructions générales en vue d'assurer l'unité d'application de la loi.

Voici les deux circulaires qui réglementent la matière : l'une émane du ministre de la justice et s'adresse aux procureurs généraux; l'autre émane du ministre de l'instruction publique et a été adressée aux inspecteurs d'académie :

Circulaire du Ministre de la Justice

CONCERNANT L'APPLICATION AUX CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Paris, 24 septembre 1901.

Monsieur le Procureur général,

La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, promulguée le

2 juillet dernier, accorde aux Congrégations religieuses non autorisées ou reconnues un délai de trois mois pour justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires en vue de se conformer aux prescriptions légales. Ce délai expirera le 3 octobre prochain.

Les Congrégations qui ne pourront, à cette date, faire cette justification tomberont sous le coup des dispositions pénales de la loi, si elles ne se sont pas dispersées. D'autre part, dispersées ou non, il y aura lieu de faire procéder, au point de vue civil, à leur liquidation, dans les conditions prévues par la loi.

Le ministère public devra, sans aucun retard, saisir de ses réquisitions, suivant les hypothèses, la juridiction correctionnelle ou la juridiction civile.

Afin d'assurer l'unité d'action du ministère public, je crois devoir résumer les principales règles dont les parquets devront s'inspirer.

Je ne puis prévoir toutes les difficultés qui se rencontreront ; il vous appartiendra de compléter, le cas échéant, mes instructions, et de guider ceux de vos substituts qui auraient des hésitations sur la portée de la loi du 1er juillet 1901 ou sur le caractère et l'étendue des attributions que cette loi leur confère.

I

Poursuites correctionnelles. — L'article 18 de la loi du 1er juillet 1901 dispose que les Congrégations existantes au moment de la promulgation de la loi qui ne justifieraient pas de l'accomplissement dans le délai de trois mois des diligences nécessaires seront réputées dissoutes de plein droit.

La dissolution, dans ce cas, découle de la loi même ; il n'y a pas lieu de la faire déclarer par les tribunaux.

Cet article 18 accorde aux intéressés un délai de trois mois pour régulariser leur situation.

S'ils se conforment à ces dispositions, ils échappent à toute répression pour le passé.

S'ils ne s'y conforment pas, ils constituent, à partir du 3 octobre, une Congrégation non autorisée, puisque, malgré la dissolution *de plano* prononcée par l'article 18, ils continuent à vivre en commun.

Il y aurait donc lieu, non pas de dissoudre une telle Congrégation, ce qui est souverainement fait par la loi, mais de la faire déclarer illicite dans les termes de l'article 16 et de faire appliquer à ses membres les peines portées aux paragraphes 2 et 3 de cet article.

Cet article 16 est ainsi conçu :

Toute Congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2. Les peines applicables aux fondateurs ou administrateurs seront portées au double.

Dans sa généralité, il s'applique aussi bien aux associations formées sans autorisation depuis la promulgation de la loi qu'aux associations qui, formées avant cette loi, n'auraient pas obtenu, depuis cette loi, l'autorisation nécessaire. Les unes et les autres sont, à partir du 3 octobre, dans une situation identique au point de vue pénal ; les unes et les autres constituent la même illégalité ; elles sont également illicites.

Le devoir du parquet est de leur appliquer le même traitement et de les poursuivre devant la juridiction correctionnelle pour leur faire appliquer les peines fixées par l'article 16.

Le délit prévu par cet article comprend deux éléments et, pour la justification

de sa poursuite, devra prouver : 1° que la Congrégation formée ou continuant d'exister depuis la loi du 1er juillet 1901 est non autorisée et, par conséquent, illicite ; 2° que l'inculpé a fait partie de cette Congrégation.

Ces deux éléments du délit seront soigneusement constatés soit dans les procès-verbaux dressés, soit au cours de l'information qu'il pourrait être nécessaire d'ouvrir.

Le premier sera facilement établi, en cas de contestation, par les renseignements que l'autorité administrative fournira, sur leur demande, aux magistrats. La constatation du second sera l'œuvre de l'information, quand elle ne résultera pas de procès-verbaux dressés par un officier de police judiciaire.

Un autre délit est visé par la loi du 1er juillet 1901 dans son article 14.

Il a pour but d'interdire à un membre d'une Congrégation religieuse non autorisée : *a*) de diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit ; *b*) on d'y donner l'enseignement.

Dans le premier cas prévu, on demandera à la fois contre le délinquant l'application de la peine et la fermeture de l'établissement.

Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire au cas où le membre appartenant à une Congrégation non autorisée donne l'enseignement dans un établissement dont il n'a pas la direction, il y a lieu de poursuivre, en même temps que le délinquant, et selon les circonstances, le directeur de l'établissement comme coauteur ou complice du délit, et de faire prononcer contre lui la fermeture de l'établissement.

Peut-être peut-on prévoir que certains membres de Congrégations dissoutes par la loi chercheront à éluder ses prescriptions en se disant désormais sécularisés.

Nous verrons plus loin qu'une pareille transformation serait sans portée au point de vue civil et ne saurait faire obstacle à la liquidation ordonnée par la loi.

Pour changer subitement une Congrégation illicite en une association légale, il ne suffirait pas de transformer une modalité quelconque de sa vie extérieure. Vous ne laisserez pas tourner la loi avec cette facilité. D'ailleurs, quand les mêmes hommes seront restés dans la même maison pour y poursuivre la même communauté d'existence et s'y livrer aux mêmes œuvres, vous n'aurez pas d'effort à faire pour montrer, sous l'ajustement des détails improvisés, la persistance manifeste de Congrégation frappée par la loi.

Au surplus, à quelle date la prétendue transformation se serait-elle opérée ?

Si elle s'est effectuée postérieurement à la promulgation de la loi, elle n'est intervenue qu'à un moment où le délit était déjà consommé et constant : elle ne saurait donc faire obstacle à sa répression.

La poursuite des délits prévue par la loi du 1er juillet 1901 aura lieu sur citation directe, s'il est possible, ou après information s'il est nécessaire ; mais, à raison du caractère de ces infractions, la procédure de flagrant délit prévue par la loi du 20 mai 1863 ne devra jamais être suivie.

II

Liquidation. — Procédure devant les tribunaux civils. — Attributions des parquets. — Au point de vue de la dissolution des Congrégations non autorisées, deux hypothèses sont à prévoir : *a*) Congrégations non autorisées existantes au moment de la promulgation de la loi — elles sont réputées dissoutes de plein droit (art. 18) ; c'est la loi qui prononce, comme nous l'avons vu, leur dissolu-

tion ; *b*) Congrégations autorisées, mais dissoutes dans les conditions de l'article 13 — leur dissolution résulte du décret délibéré en conseil des ministres.

Il faut en conclure que la dissolution des Congrégations autorisées ou non ne peut, dans aucun cas, donner lieu à un jugement de dissolution.

En toute hypothèse, la Congrégation non autorisée ou à laquelle l'autorisation a été retirée est illicite (art. 16).

Elle n'a pas d'existence juridique ; il n'y a pas lieu de faire prononcer par un tribunal sa dissolution, qui est le fait de la loi ou le fait de la loi et du gouvernement.

Cela résulte du texte de la loi et aussi de cette circonstance que le Sénat a repoussé l'amendement de M. le sénateur Tillaye qui proposait de faire prononcer la dissolution par jugement.

Il n'y aura donc qu'à faire procéder à la liquidation des Congrégations non autorisées ou dissoutes par décret.

Procédure pour obtenir la nomination du liquidateur des Congrégations non autorisées ou dissoutes par décret. — Cette nomination sera demandée par le ministère public par une requête en chambre du conseil. Cela résulte à la fois de la loi et du caractère de la mesure sollicitée.

L'article 18, qui dit que la nomination du liquidateur aura lieu à la requête du ministère public, ne prescrit pas d'appeler les intéressés.

Il serait d'ailleurs impossible de le faire, car ces intéressés sont inconnus. Comment savoir, autrement que par la liquidation, à qui reviendra tout ou partie des biens parmi les catégories de revendications que la loi a créées au profit : 1° des congréganistes ayant apporté des biens ou en ayant hérité ; 2° des représentants des donateurs ; 3° des œuvres d'assistance en faveur desquelles des libéralités ont été faites ; 4° des congréganistes ayant droit particulier à un capital ou à une rente, comme étant dépourvus des moyens d'existence ; 5° des congréganistes ayant le même droit pour avoir contribué, par leur travail, à l'acquisition du patrimoine commun ; 6° des membres de la société pour la période où son existence aurait été reconnue en fait et en droit. Ces différents intéressés ne peuvent être connus qu'en cours de liquidation, et encore à la condition de se révéler d'eux-mêmes.

Le jugement à intervenir ne prononce pas une dissolution qui découle de la loi ; il désigne le liquidateur, mandataire nécessaire qui aura pour mission de conserver, puis de réaliser les biens pour le compte de tous les ayants-droit.

L'article 18 ordonne la publication du jugement nommant le liquidateur, ce qui suppose que les intéressés n'en ont pas directement connaissance.

Loin de préjudicier aux droits des intéressés qui demeurent expressément réservés, la nomination du liquidateur leur donne les moyens de les faire valoir.

En effet, le liquidateur une fois nommé, c'est contre lui qu'ils pourront intenter toutes instances en vue de faire triompher toutes revendications.

Le jugement qui nomme le liquidateur ne juge aucune question de fait ni de droit au préjudice de personne.

Il est donc hors de doute que la nomination du liquidateur doit être demandée par requête en chambre du conseil.

Pour en finir sur ce point, je vous signale une confusion possible et qu'il faut éviter.

L'article 28 du premier décret du 16 août 1901 dit que les actions en nullité ou dissolution sont introduites au moyen d'une assignation donnée à ceux qui sont

chargés de la direction ou de l'administration de la Congrégation. Il ne s'agit ici que des Congrégations autorisées contre lesquelles le ministère public poursuit l'action prévue par l'article 17 de la loi de 1901 et par les articles 5 et 7 de ladite loi.

Congrégations ayant leur siège principal en France. — Il y aura lieu à nomination d'un liquidateur unique, encore qu'il y ait plusieurs établissements. Le tribunal compétent sera celui du siège principal (second décret du 16 août 1901).

Congrégations ayant leur siège principal à l'étranger et plusieurs établissements en France. — Le défaut de siège principal en France obligera-t-il à demander autant de liquidateurs qu'il y aura d'établissements ?

Non, assurément. Cela serait contraire aux principes de la loi et rendrait inapplicables les dispositions mêmes qu'elle a édictées pour la liquidation.

La loi de 1901 considère la Congrégation comme formant un seul tout, encore qu'elle ait des établissements divers (article 1er de la loi du 1er juillet 1901 et second décret du 16 août 1901).

C'est une loi de sûreté et de police ; elle crée des obligations ou des droits pour les seuls congréganistes établis en France.

Elle ne peut recevoir aucune application aux membres de la Congrégation établis à l'étranger.

Le fait d'un siège permanent à l'étranger ne peut rien changer à ces principes.

Mais il y a mieux : si l'on nommait autant de liquidateurs qu'il y a d'établissements, on porterait la plus grave atteinte aux droits consacrés par la loi en matière de liquidation. Exemple : Un congréganiste, attaché pendant de nombreuses années à un établissement, a contribué, par son travail, à son acquisition ; mais, au moment de la promulgation de la loi, il est attaché à un nouvel établissement. Si l'on opère deux liquidations distinctes, il sera frustré. Les biens donnés en faveur d'une œuvre d'assistance pourront dépendre d'un établissement autre que celui où l'œuvre d'assistance est installée.

Il y aura donc une seule liquidation pour chaque Congrégation.

La nomination du liquidateur unique, en l'absence d'un siège principal en France, pourra être demandée à tout tribunal dans le ressort duquel se trouve l'un des établissements.

On objecterait en vain que les directeurs de la Congrégation étant à l'étranger, aucun des directeurs des établissements n'a qualité pour représenter l'ensemble de la Congrégation. Cet argument est sans portée après ce que nous avons dit de la nomination du liquidateur sur simple requête.

D'ailleurs, la Congrégation n'est pas intéressée à la liquidation, mais seulement les congréganistes individuellement et avec des droits particuliers et différents, ainsi que les tiers visés par la loi.

Nous avons vu que tous les droits sont réservés par le jugement qui nomme un liquidateur.

Comme les tiers, comme les congréganistes considérés individuellement, la Congrégation ayant son siège à l'étranger, si elle croit avoir des revendications à faire valoir, intentera une instance contre le liquidateur. Le tribunal qui l'aura nommé dira si cette revendication est recevable ou fondée, et cette fois la décision sera contradictoire.

Enfin, si l'on nommait autant de liquidateurs qu'il y a d'établissements, on augmenterait les frais de liquidation dans des proportions énormes.

Pour toutes ces raisons, il y aura lieu, dans l'espèce considérée, de ne demander que la nomination d'un seul liquidateur.

Si les établissements de la Congrégation se trouvaient répandus sur le territoire de plusieurs ressorts de cour d'appel, vous m'en référeriez et je vous indiquerais, pour ce cas seulement, le tribunal qu'il conviendrait de saisir, en vue d'éviter des actions multiples.

Requête pour la nomination du liquidateur. — Le liquidateur est choisi et nommé par justice ; mais il tient ses pouvoirs de la loi et non du tribunal, qui n'aura ni à spécifier ni à limiter d'aucune façon ses pouvoirs.

La requête devra désigner clairement la Congrégation.

Elle évitera une énumération limitative des établissements qui ne serait pas sans danger.

Elle conclura, dans tous les cas, à l'inventaire et à l'apposition des scellés, quand il y aura lieu. Elle sera, d'ailleurs, rédigée conformément au modèle annexé.

Jugement. — Publication. — Le jugement sur la requête tendant à la nomination du liquidateur sera toujours rendu en audience publique.

Il sera publié *in extenso*, précédé de la requête du ministère public.

Cette publication sera faite dans un journal de l'arrondissement du tribunal qui a rendu le jugement et dans un journal de chaque arrondissement où la Congrégation dissoute aurait un établissement.

Recours. — Si, par impossible, le tribunal de première instance ne faisait pas droit à la requête tendant à la nomination du liquidateur, vous voudrez bien m'en référer immédiatement et vous pourvoir par les voies de droit.

Actes accomplis en fraude de la loi du 2 juillet au 3 octobre 1901. — Il appartiendra au liquidateur de rechercher les actes de ventes ou de dispositions quelconques faits en vue d'éluder la loi et d'en poursuivre la nullité.

Il se fera dans l'intérêt des tiers dont il est le représentant et dans l'intérêt de l'Etat.

Le ministère public suivra les litiges qui seront engagés à cette occasion avec une particulière vigilance et dans l'intérêt de l'ordre public.

Partie jointe quand il ne sera pas partie principale, il aura toujours à conclure et à prendre des réquisitions.

Toute liquidation tentée par la Congrégation dans la période du 2 juillet au 3 octobre serait nulle comme faite en contradiction avec la loi au préjudice des droits qu'elle a consacrés au profit des congréganistes, des œuvres de bienfaisance, des tiers donateurs.

Seraient atteints de la même nullité tous actes ayant eu pour objet de dissimuler une propriété de la Congrégation sous le nom d'un tiers.

Nulle aussi la vente consentie à un tiers qui connaissait l'origine du bien vendu et qui le savait occupé, exploité, détenu par une Congrégation.

Dans toutes les instances soulevées à cette occasion, vous n'oublierez pas que, même comme partie jointe, le ministère public a le droit d'appel et de pourvoi, car il pourrait toujours y être partie principale.

Il sera bon d'en laisser l'initiative au liquidateur ; mais, s'il défaillait à son devoir, vos substituts ne devraient pas manquer de déférer les litiges à la juridiction supérieure toutes les fois qu'une atteinte serait portée aux principes posés par le législateur pour la liquidation des Congrégations non autorisés et aux droits très respectables qu'il a consacrés.

Nous avons vu, en étudiant les délits visés par la loi du 1er juillet 1901, que l'on pouvait prévoir que certaines Congrégations tenteraient peut-être de tourner cette loi en se disant désormais sécularisées.

Nous avons indiqué ce que vaudrait un pareil moyen au point de vue pénal.

Au point de vue civil, il serait sans aucune portée.

En effet, dût-on admettre, par pure concession de raisonnement, que, subitement, tous les membres d'une Congrégation soient devenus séculiers, on serait, dès lors, à partir de cette transformation, en face d'une association nouvelle pouvant peut-être échapper à la loi pour l'avenir; mais cette association nouvelle n'aurait pas le droit de continuer la Congrégation illicite antérieure, dissoute par la loi, et il serait toujours nécessaire d'en faire la liquidation pour le passé, suivant les règles posées à l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901.

La requête à fin de nomination du liquidateur pourra être rédigée dans les termes suivants :

A messieurs les présidents et juges

composant le tribunal de première instance de ...

Le procureur de la République a l'honneur d'exposer :

Que l'association connue sous le nom de ..., Congrégation religieuse non autorisée, dont la maison-mère (ou dont un établissement) est située à ..., dans le ressort de ce tribunal, ne s'est pas conformée, dans les délais voulus, aux prescriptions de la loi du 1er juillet 1901 (ou bien s'est vue refuser l'autorisation qu'elle sollicitait); qu'aux termes de l'article 18, § 2, de ladite loi, elle est réputée dissoute de plein droit depuis le ... ; qu'il y a donc lieu de procéder, conformément audit article, à la liquidation en justice de tous les biens détenus par elle soit au siège de la maison-mère, soit au siège des divers établissements relevant d'elle; qu'il convient de confier à un même administrateur-séquestre la liquidation desdits biens dans leur ensemble; qu'il y a donc lieu, conformément audit article, de procéder à la liquidation des biens détenus en France par ladite Congrégation dans ses divers établissements; qu'il convient de confier à un même administrateur-séquestre la liquidation desdits biens dans leur ensemble.

Par ces motifs,

Vu les articles 13, 16 et 18 de la loi du 1re juillet 1901 ;

Vu le décret du 16 août 1901, pris en execution de cette loi;

Le soussigné requiert qu'il vous plaise :

Nommer M. ..., ou telle autre personne qu'il vous plaira désigner, administrateur-séquestre et liquidateur des biens de la Congrégation dite ... (*1er cas*), tant des biens situés et détenus au siège de la maison-mère, à ..., que de ceux détenus par ladite Congrégation en France, dans ses divers établissements, (*2e cas*) situés et détenus dans l'arrondissement de ..., et de ceux détenus par elle en France dans ses divers établissements, avec tous les pouvoirs que lui confèrent la loi et le décret précités;

Dire que le présent jugement sera publié par les soins du ministère public, au moyen d'une insertion dans le journal le ... (*et s'il y a lieu*) dans les journaux désignés pour recevoir les insertions légales dans les arrondissements de ...

Fait au parquet, le ...

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

MONIS.

Circulaire du ministre de l'instruction publique aux inspecteurs d'académie

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Plusieurs de vos collègues m'ont consulté sur la question de savoir si, « en cas de déclaration d'ouverture d'une école privée congréganiste, l'inspecteur d'académie doit, avant de livrer le récépissé prévu par l'article 158 du décret du 18 janvier 1887, exiger du déclarant la production du décret d'autorisation du nouvel établissement, conformément à l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 ».

Cet article est ainsi conçu :

Art. 13. — Aucune Congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

La dissolution de la Congrégation, la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres.

En outre, les articles 14 et 16 de la même loi portent que :

Art. 14. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une Congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, § 2.

La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 16. — Toute Congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, § 2.

La peine applicable aux fondateurs sera portée au double.

Il résulte donc de ces textes que, sans distinguer si le nouvel établissement appartient à une Congrégation religieuse, reconnue ou non, le nouvel établissement ne peut, aux termes de la loi, se constituer s'il n'a pas été autorisé par un décret rendu en Conseil d'Etat.

En conséquence, vous ne devrez délivrer récépissé des pièces produites à l'appui d'une déclaration d'ouverture d'une école primaire privée congréganiste que lorsque le dossier aura été complété par la remise des décrets d'autorisation prévue par la loi.

Vous voudrez bien assurer l'exécution de ces prescriptions et m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique,
G. Leygues.

Ce n'est un secret pour personne que l'illustre Compagnie de Jésus a été principalement visée par cette loi sectaire inspirée uniquement et votée par les ennemis de l'Église. Il appartenait donc aux chefs de cette milice sainte, qui fut dès son origine le bataillon carré qui défendit sans cesse et victorieusement le Saint-Siège, d'expliquer pour quels motifs il ne leur convenait pas de

se soumettre à cette loi d'exception et d'opression. Les Pères provinciaux des quatre provinces conventuelles de France se sont noblement acquittés de ce devoir en ces termes :

DÉCLARATION DES PROVINCIAUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation touche à son terme.

Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se séparer, déclarent avoir résolu de s'abstenir de toute demande d'autorisation.

D'autres congrégations adoptant la même résolution ont déjà protesté, en prenant le chemin de l'exil, contre la situation que leur préparait la loi sur les associations. Et, de toutes parts, elles ont reçu les témoignages les plus éclatants et les plus mérités de respect et de sympathie.

Pour nous, qui avons lieu de craindre, après les fréquentes attaques dont nous avons été l'objet devant le Parlement, que nos intentions ne soient dénaturées et calomniées, nous croyons devoir faire connaître au public les graves motifs de notre abstention.

Nous ne nous dissimulons pas, en effet, que notre conduite sera sévèrement jugée par plusieurs ; on affectera d'y voir un refus de se soumettre aux lois du pays, une intransigeance de conduite inacceptable, peut-être même des visées secrètes et politiques. Nous protestons contre de pareilles interprétations.

La raison de cette conduite, elle se trouve uniquement dans la portée de la loi qu'on nous demande de sanctionner en quelque sorte, en l'acceptant. Nous ne jugeons pas pouvoir le faire.

En effet, cette loi, loi d'exception, nous blesse profondément dans nos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux, et, en nous frappant, elle viole en nous les droits inprescriptibles de l'Église. C'est ce qu'a déclaré une voix dont l'autorité n'est méconnue par personne. « Nous réprouvons hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique... et au droit absolu que l'Église a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité. » (Lettre de Léon XIII aux supérieurs des ordres religieux, 29 juin 1901.)

D'autres voix se sont aussi élevées pour condamner cette loi. Les deux Chambres ont entendu les protestations non seulement des catholiques, mais d'un bon nombre de leurs membres, qui, en dehors de toute préoccupation religieuse, la repoussaient au nom des principes de la liberté. Les religieux si éloquemment défendus par eux leur en garderont une fidèle reconnaissance.

En dépit de leurs efforts, non seulement la loi fut votée, mais le jour même où elle était promulguée, paraissait, à l'*Officiel*, un arrêté qui en déterminait mieux l'esprit, et en y ajoutant deux nouvelles dispositions non contenues dans la loi, et spécialement opposées à la dignité et aux droits du Saint-Siège. C'était la réponse de M. le président du conseil aux protestations du chef de l'Église. Vint ensuite le règlement d'administration. A son apparition, il fut évident que le gouvernement était résolu à ne garder aucun ménagement : les dispositions de l'arrêté lui-même étaient non seulement maintenues, mais encore aggravées ; c'était une nouvelle réponse aux solennelles réclamations du Saint-Siège.

Il était nécessaire, pour justifier la conduite des religieux qui ne demandent pas l'autorisation, de rappeler brièvement ces faits.

Ils prouvent assez que l'autorisation à laquelle on veut soumettre les congrégations n'a pas pour but de prévenir certains abus possibles, comme on l'a dit, mais bien d'enchaîner irrévocablemenr les congrégations à une loi d'exception qui viole les droits les plus essentiels de leurs membres et ceux de l'Église ; que cette loi, conçue et votée dans un esprit d'hostilité, sera appliquée dans le même esprit. C'est en vain que M. le président du conseil s'est défendu de prendre à son compte certaines déclarations, d'une franchise gênante, faites aux Chambres ; la loi, en frappant immédiatement les congrégations, atteint derrière elles l'Église. Ses auteurs le savent et ils le veulent. Et l'affectation de M. le président du conseil de répondre à chacune des réclamations du Saint-Siège par une nouvelle aggravation de la loi, montre à l'évidence que telle est bien la pensée du gouvernement.

Et c'est le motif principal qui nous empêche de demander l'autorisation. La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas en avant dans la guerre qui se poursuit contre l'Église. C'est l'Église qui est attaquée drns les congrégations, et c'est elle que les congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Église elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander.

En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux, tous deux très graves, entre les ruines de toutes sortes qut vont suivre l'abstention, et, d'autre part, l'atteinte portée par la loi aux prérogatives de l'Église non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique, et le Souverain Pontife lui-même, sous certaines réserves, a laissé aux congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège. Pour nous, entre le gouvernement qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège qui déclare « ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les ordres ou instituts religieux » (Lettre du cardinal Gotti aux évêques de France, 10 juillet), nous avouons, avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

Persuadés en outre que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Église des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité ;

Que ce serait porter une atteinte profonde à notre vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime ;

Que, mis enfin en position de rendre à la France un signalé service, en résistant autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle ; il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et nous aimons à le croire, personne parmi ceux que n'aveuglent point l'esprit de parti et les passions sectaires, ne verra dans notre conduite un acte d'insubordination ou de révolte, mais uniquement l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir.

C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre.

Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. A une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand regret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et voir même compromises dans les missions des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de celui qui a dit : « Priez pour ceux qui vous persécutent. » Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente.

Paris, 1er octobre 1901.

R. de Scorrailles, S. J., provincial de Toulouse ;
L. Peultier, S. J., provincial de Champagne ;
M.-G. Labrosse, S. J., provincial de Paris ;
M, Bouillon, S. J., provincial de Lyon.

Il fut un temps où les victimes d'une pareille persécution auraient pu garder le silence et s'en remettre pour leur justification et pour leur défense à leurs protecteurs naturels, aux princes de l'Église, aux évêques de France, aux pasteurs du troupeau parmi lequel les loups dévorants exercent tant de ravages. Il semble bien que ces pasteurs soient distraits ou timorés, à moins qu'ils ne soient, comme Pierre au jardin des Oliviers, endormis tandis que leurs brebis souffrent le martyre.

Loin de nous la navrante pensée de croire avec les hommes qui se disent pourtant bien informés et qui s'en vont répétant : « Eh ! que voulez-vous que devienne l'Église de France ! Que deviendrait donc l'armée française si l'état-major prussien devait en inspirer les théories, régler ses manœuvres, choisir et diriger ses chefs ? Elle se ferait certainement battre encore par la Prusse qui aurait eu soin d'organiser sa défaite. Comment, ajoutent-ils, en irait-il autrement de l'Église en France ? Chacun connaît l'abominable Dumay, directeur des cultes, et ses œuvres détestables. Il fait les évêques, il prétend les conduire ; et, depuis combien de lustres d'années ne les nomme-t-il pas sans que les loges, qui maintiennent cet homme néfaste à son poste malgré tout et malgré tous, aient eu jamais à se plaindre de ses services spéciaux, sans que le gouvernement le plus sectaire ait eu à stimuler son zèle antichrétien! Dumay, s'il n'est pas un juif de race pure, est un franc-maçon militant qui a accepté le mandat de déchristianiser la France. Aussi, disent les mêmes gens bien informés, dans les choix d'évêques qu'il fait, dans les candidats qu'il propose à la nonciature, il ne veut discerner ni la piété, ni la science, ni le mérite ; mais que l'ambition qui facilite les compromissions, et

que l'ignorance qui prédispose aux timides soumissions et les défaillances déshonorantes ; il prétend surtout que le futur évêque s'engage autant envers lui qu'envers l'Église, et qu'en certains cas il n'agisse et ne parle pas..... Et voilà pourquoi les chiens en Israël sont muets et tremblants tandis que le loup amalécite passe, emportant sa proie.

Jusqu'ici, à peine quelques timides et indirectes protestations épiscopales se sont fait entendre discrètement ; seul, Mgr de Cabrières, le courageux évêque de Montpellier, a osé écrire au R. P. Scoraille, Provincial des Pères Jésuites à Toulouse, à propos de la déclaration des Provinciaux reproduite ci-dessus :

En parlant comme vous l'avez fait, vous avez fourni à beaucoup de fidèles, jusque-là hésitants et troublés, le moyen de juger sainement la conduite des religieux et des religieuses qui se sont volontairement dispersés et exilés. Leurs raisons sont les vôtres, et vous les exprimez plus explicitement que beaucoup d'entre eux n'auraient peut-être su le faire.

Pour moi, qui ai vu couler les larmes de nos Filles du Cœur de Jésus, de nos Carmélites de Montpellier et de Bédarieux, de nos Dames de la Retraite au Cénacle, de nos Dominicaines du Vignogout ; pour moi, qui ai connu les poignantes anxiétés des Bénédictines d'Ardouanne, et celles aussi des vénérables Chartreux de Mougères ; pour moi qui, presque chaque jour, durant ces trois derniers mois, ai entendu les confessions de nos Carmes Déchaussés, de nos Salésiens et de nos Pères de la résidence ou du collège du Sacré-Cœur ; pour moi enfin, qui sais dans quel trouble, quelles préoccupations, quelle douleur, vivent en ce moment tous les couvents du diocèse, je vous remercie, mon Révérend Père, d'avoir exposé avec tant de sagesse, de mesure, d'élévation surnaturelle, les vrais motifs de ceux et de celles qui ont hésité à demander l'autorisation légale, non point parce q c'était un acte de soumission à l'autorité civile, dont tous reconnaissent les droits légitimes, mais parce que, cette fois, l'autorité civile leur paraissait atteindre et blesser leurs consciences, en paralysant l'exercice de l'existence à laquelle ils se sont voués.

Oui, nos religieux et nos religieuses ont redouté — et sans imprudence — le refus probable d'autorisation ; ils se sont vus alors contraints à se disperser, à perdre le droit et le bienfait de vivre et de prier en commun, à ne pouvoir plus se consacrer ensemble au culte et à l'honneur de Dieu, et, plutôt que d'abandonner la pratique de leurs règles, si sévères quelquefois en elles-mêmes, mais adoucies par l'amour des plus hautes vertus chrétiennes, ils ont demandé à l'exil et aux pays étrangers une seule chose : la liberté même au prix de la misère.

Nous ne les oublierons, mon Révérend Père, pas plus que nous ne vous oublierons, et j'adresse au clergé et aux fidèles la recommandation ardente de ne pas négliger d'envoyer des secours matériels à ces « fugitifs » d'un genre si particulier, qui ont quitté la France, parce qu'ils ne mettaient au-dessus d'elle, dans leurs cœurs, que leur foi et l'inviolable sainteté de leurs vœux.

Pas plus que les RR. Pères Provinciaux de la Compagnie de Jésus, nous ne jugerons les congrégations qui ont cru pouvoir ou

devoir se soumettre ; mais nous n'approuvons aucunement ceux qui seront tentés de blâmer celles qui ont préféré se disperser ou s'exiler..., surtout, nous n'eussions pas encouragé une vaine résistance qui eût motivé des sévices odieux, des expulsions brutales et des poursuites correctionnelles capables de faire le jeu de nos ennemis sans servir la cause qui nous est si chère.

La noble conduite des Pères Jésuites a obtenu l'approbation de la presse presque tout entière ; et les publicistes les plus divers, les plus opposés par leurs opinions et par leurs attaches, l'*Aurore* par exemple et l'*Autorité*, ont loué les Jésuites pour la *dignité* de leur attitude et la *franchise* de leurs paroles. Et c'est une chose tout à fait remarquable, fait observer le *Temps* avec eux, comme conséquence singulière, que la loi ayant été faite spécialement contre les Jésuites, la rentrée se soit faite dans leurs collèges, sans trouble, avec un plein succès, avec la perte d'*un seul élève* qui s'est réfugié en un autre établissement religieux, en même temps que l'opinion, qui ne leur est guère favorable (?), leur fait, pour cette fois, ce qu'on appelle « une belle sortie ».

Au journaux qui trouvent que toutes les congrégations auraient dû suivre l'exemple des Pères Jésuites ; que, bien mieux, ils auraient dû rester chez eux et se faire expulser *manu militari* pour apparaître en public en martyrs du bon droit et de la liberté, le *Temps* fait observer, et avec raison, parce qu'il connaît l'hypocrisie du monde officiel, « que rien ne prouve que le gouvernement se serait prêté à la combinaison ; qu'il faut supposer plutôt qu'il aurait procédé par voie de justice, au lieu de procéder par voie administrative. Puis, ajoute-t-il, rien ne l'obligeait à appliquer la loi le même jour à tous les couvents sans exception. Il aurait pu « manger l'artichaut feuille à feuille » : ainsi, l'effet espéré par les partisans de la résistance intransigeante n'aurait pas été obtenu. C'est peut-être même l'effet contraire qui se fût produit. Dans l'état actuel des esprits, les Congrégations n'auraient rien gagné à se révolter ouvertement contre la loi. Plus habiles assurément dans ce qu'*on nomme leur dignité*, les Jésuites ont préféré céder la place. Leur cas est un peu spécial. Ils ne pouvaient garder aucun espoir d'être autorisés. Ils étaient l'ennemi qu'on voulait atteindre. Ils n'ont pas fait la sourde oreille et n'ont pas feint de ne pas comprendre. Pendant des semaines, à la tribune du Parlement, on n'avait parlé que de leur mort. Leur demande d'autorisation n'eût été que le prétexte d'un nouveau débat et d'une oraison funèbre qui n'aurait pas le moins du monde ressemblé à un panégyrique ;

ils ont eu de la méfiance. C'est leur affaire. Mais on ne voit pas bien pourquoi tant d'autres Congrégations d'hommes ont imité l'exemple des Jésuites... Beaucoup de Congrégations religieuses pouvaient trouver grâce devant la loi nouvelle. On ne leur avait point fait « l'excès d'honneur », dont les Jésuites ont su tirer avantage ; elles n'avaient pas à redouter, toutes, un traitement impitoyable.

« Pourtant elles sont parties. Elles ont eu tort. Tort, en leur qualité d'ordres religieux, car elles ont ainsi fourni des arguments nouveaux à ceux qui soutiennent que l'habit fait le moine, et que tout Congréganiste est en état de révolte contre la société laïque et la loi civile. Tort aussi, comme citoyens, car on n'a pas le droit de dire à la loi : « Je refuse d'obéir. »

Ils ont eu tort surtout, et c'est ce que le *Temps* n'ajoute pas, de rendre la France témoin du traitement indigne qu'on leur inflige et de l'établir pour les élections prochaines juge entre eux, qu'on ne peut incriminer en rien, et leurs ennemis, qu'ont ne saurait ni excuser, ni absoudre, d'avoir, sans raison, causé tant de ruines.

X.

La Contradiction de la Libre-Pensée

C'est parmi nous presque un lieu commun que tous ces prototypes de diabolique orgueil, qui se vantent le plus brillamment de leur libre-pensée, ne pensent réellement pas; leurs fanfaronnades de liberté ne sont que le masque de l'indifférence. Ce qu'ils pensent réellement, ce qu'ils disent, ce qu'ils font, ou ils le dissimulent, le donnant à entendre sans se découvrir, ou ne le proclament qu'avec impudeur. Communément, cela ressemble plutôt aux poisons que la médecine fait avaler en pilules sous une légère enveloppe de papier d'argent; si vous ôtez cet argent menteur, qui cache le fond de la libre-pensée, vous ne trouverez plus guère que des grossièretés méprisables ou de lâches abominations. Libre-pensée, cela signifie qu'on a le cerveau dans l'estomac, l'esprit dans le ventre, quelquefois plus bas encore. Si l'ordre moral avait un Linné ou un Buffon, il classerait les libres-penseurs parmi les gastéropodes ou les batraciens.

Mais enfin, sous le bénéfice du mépris qui s'attache toujours à la bassesse, prenons en lui-même le principe absolu de la libre-pensée et voyons s'il ne conduit pas fatalement au fanatisme et à l'indifférence. Si nous découvrons, à sa charge, ces deux aboutissements, il est condamné; car il est convaincu, par là, de ne pas connaître l'hygiène de l'esprit humain, et de causer, par son ignorance, les deux plus formidables maladies du commun des hommes. Je parle du *commun*, et c'est de lui qu'il faut parler : les règles ne sont pas faites pour les exceptions.

Il y a, dans l'esprit humain en rapport avec la vérité religieuse, deux tendances naturelles, mais en sens opposé. L'une pourrait s'appeler tendance *mystique* ou *théosophique*, parce que, aspirant à pénétrer le mystère de Dieu, elle s'efforce d'entrer avec lui en

communication immédiate et se flatte de puiser directement, dans son sein, des illuminations supérieures, des manifestations personnelles de sa volonté; l'autre, au contraire, est une tendance *rationnelle* ou plutôt *rationaliste*, parce qu'elle a pour but de mettre la vérité révélée à la portée de nos facultés naturelles, de les restreindre à leur mesure et d'enlever, par cet examen, à l'élément surnaturel sa sublime signification. La règle catholique de foi qui harmonise heureusement tous les systèmes et donne la solution adéquate de tous les problèmes solubles d'anthropologie, concilie parfaitement ces deux tendances, sans négliger leur culture, ni limiter arbitrairement leurs aspirations. D'un côté, elle estime et recommande le véritable ascétisme, la théologie mystique; elle enseigne que Dieu est admirable dans ses saints, qu'il se communique à eux d'une manière ineffable, qu'il leur donne des lumières et des énergies au-dessus de toutes les forces naturelles. Mais, d'un autre côté, l'Église enseigne que ces communications divines, ces faveurs célestes, sont fausses et illusoires, si elles ne sont jointes inséparablement à la profession fidèle de sa règle de foi, à une soumission sans borne, à son autorité visible. En conséquence, elle soumet à un sévère examen ces opérations exceptionnelles, ces visions surhumaines; elle juge, après examen, si elles viennent véritablement du Père des lumières ou si elles ne seraient pas l'œuvre de l'esprit des ténèbres, le fruit d'une imagination malade et déréglée. L'extatique, le voyant, le visionnaire, doivent accepter ce jugement. Ainsi, sous l'égide de l'autorité, la tendance mystique et la tendance rationnelle se trouvent respectivement garanties de leurs excès et peuvent, en se conciliant, signer avec honneur le pacte d'une paix éternelle.

La libre-pensée ne peut rejeter l'autorité de l'Église sans faire, de cette désobéissance, sa règle et son principe; sans se voir obligée de chercher exclusivement son appui dans l'esprit de l'homme. Or, l'esprit de l'homme est, à la fois, orgueilleux et faible, et il ne l'est nulle part plus qu'en matière religieuse; son orgueil se hausse jusqu'à scruter la majesté de Dieu; sa faiblesse s'accommode admirablement de toutes les entorses qu'elle donne à la vérité. Donner libre carrière à l'esprit, méconnaître à ce point son véritable caractère par rapport aux vérités religieuses et morales, c'est détruire toute barrière, anéantir toute règle, supprimer toute prudence. Dès lors, l'esprit humain doit, suivant le penchant de la nature et la diversité des situations, se précipiter vers l'un de ces deux extrêmes, le fanatisme ou l'indifférence.

Il peut paraître étrange que ces termes contraires se trouvent aussi rapprochés et que des égarements si opposés soient imputables à la même cause : cependant rien n'est plus vrai. En attribuant à l'homme seul le droit de tout décider et de décider de tout, le libre examen n'a que deux voies à prendre : ou bien reconnaître que l'homme possède en lui toute vérité, ce qui touche de près à la folie ; ou bien, confessant que toute vérité n'est pas dans l'homme, soumettre néanmoins toute vérité à l'autocratie de la raison. En d'autres termes, l'inspiration personnelle ou la toute-puissance de la raison : voilà les deux moyens, pour l'homme, de parvenir à la vérité. La première de ces voies conduit au fanatisme ; la seconde ne peut pas ne pas aboutir à l'indifférence.

On entend par fanatisme une vive exaltation d'un esprit dominé fortement par une opinion fausse ou exagérée. Deux facultés concourent à la produire, mais seulement par leurs défauts : l'aveuglement complet de l'esprit et l'énergie débordante de la volonté. Si l'opinion qu'on embrasse est vraie, si elle est contenue dans de justes bornes, il n'y a point fanatisme, ou, s'il y en a, ce serait uniquement dans le choix et l'emploi des moyens mis au service de cette opinion. Dans ce cas, il y aurait aussi jugement erroné, par conséquent, erreur positive ou exagération, puisqu'on croirait que l'opinion vraie autorise l'emploi de ces moyens forcés ou illicites. Que si l'opinion vraie se trouve soutenue par des moyens légitimes, si d'ailleurs la cause est bonne, l'occasion opportune, il n'y a pas de fanatisme, quelles que soient l'effervescence et l'exaltation de l'esprit, quelle que soit l'énergie des efforts ou la grandeur du sacrifice. En ce cas, il y aura enthousiasme dans l'esprit, égoïsme dans l'action, mais point d'exaltation fanatique ; sans quoi l'épithète de *fanatique* s'attacherait comme une flétrissure aux grands hommes de tous les temps et de tous les pays. On n'est point un héros, sans s'élever, par la grandeur de son esprit et la puissance de sa résolution, au-dessus du commun des mortels. On doit donc dire que le fanatisme s'entend d'un aveuglement mis au service de l'erreur et servi par les passions avec un paroxysme d'énergie.

Dans sa généralité, le fanatisme s'étend à tous les objets de la pensée ; mais en consultant l'usage et en remontant à l'étymologie, il s'applique surtout aux matières religieuses et il peut se définir : *Le sentiment de foi hors de sa voie régulière*. Le sentiment religieux nous accompagne du berceau à la tombe ; on le trouve au sein de la société, à toutes les époques de son histoire. En vain

s'est-on efforcé de rendre l'homme irréligieux; l'impiété complète n'a été jusqu'à ce jour qu'une folie exceptionnelle, individuelle, contre laquelle la grande masse de l'humanité proteste toujours. Puisque le sentiment religieux est si fort, si vif, puisqu'il exerce sur l'homme une influence en quelque sorte illimitée, il est facile de voir que s'il s'écarte de son objet légitime et se détourne des droits sentiers, il doit produire les plus funestes résultats.

Rien n'est plus curieux que de suivre la genèse de cette étonnante et terrible dégradation. L'esprit se repose en paix dans la possession de la vérité. Pour beaucoup d'intelligences, cette possession paisible ne suffit pas; elles veulent pousser plus loin et reculer les bornes de la connaissance. Mais comme, dans l'ordre intellectuel humain, la connaissance de l'absolu ne peut pas exister dans cette vie; il s'ensuit que ces intelligences, en voulant très justement approfondir davantage, s'écartent du vrai et tombent dans l'erreur. Cette chute en dehors de la vérité, si elles s'en aperçoivent, les remplit d'inquiétudes, et elles s'agitent pour s'en relever; si elles n'en ont que le sentiment confus, elles ne cessent pas pour cela d'éprouver le besoin de la lumière et de s'en commander la recherche. En s'égarant, au surplus, en payant tribut à la faiblesse intellectuelle de l'humanité, elles ne sont point frappées d'aliénation mentale ; elles gardent le sens commun. De là, cette inclination à combiner des systèmes dans lesquels la réalité des choses se trouve complètement mise de côté, mais où l'esprit humain, sorti de la bonne voie, livré uniquement à ses inspirations, s'ingénie à coordonner la réalité des choses avec ses propres erreurs. En philosophie, en théologie, en morale, en politique, en économie sociale, en histoire, telle est l'origine de tous les systèmes.

Ce qui augmente la surprise, c'est que cet esprit, une fois embabouiné d'une idée singulière, ne veut plus s'en dépêtrer; sous l'impression de je ne sais quelle monomanie, il la considère plutôt comme cette prédilection exclusive et aveugle qu'un père éprouve dans sa tendresse pour ses enfants. Sous l'empire de cette prédilection enivrante et aveugle, l'esprit développe son idée, y encadre tous les faits, il ajoute ses propres réflexions. Ce qui n'était d'abord qu'une pensée ingénieuse ou extravagante est maintenant un germe gros comme le monde, d'où sortent des corps entiers de doctrines. Si cette pensée a pris naissance dans une tête qui reçoive l'impulsion d'un cœur ardent, la chaleur provoque la fermentation ; la fermentation produit l'enthousiasme ;

l'enthousiasme engendre le fanatisme, le fanatisme entraîne à tous les délires.

Ce phénomène varie selon les individus, selon les idées, selon les mœurs de la nation au sein de laquelle il apparaît ; au fond, il est partout et toujours le même. Jusqu'à un certain point, il se produit sur toutes sortes de questions ; mais dans les choses de religion, il acquiert un caractère qui le met absolument à part. Ici, l'âme humaine prend une force nouvelle, une terrible énergie. Pour elle, plus de difficultés, plus d'obstacles, plus d'embarras ! Les intérêts matériels disparaissent; les plus grandes souffrances prennent un charme ; les tourments ne sont plus qu'un raffinement de plaisir ; la mort même apparaît comme le couronnement d'un triomphe.

Mais qu'on entende le grand Balmès dans son admirable langage : « Les extravagances d'un esprit abusé en matière de religion, dit-il, se transforment en inspirations du ciel ; la fièvre du délire, en flamme divine ; la manie des singularités, en vocation extraordinaire. L'orgueil, qui ne peut plus souffrir d'opposition, s'emporte contre tout ce qu'il trouve établi : il insulte l'autorité, il attaque toutes les institutions, il couvre sa violence du manteau du zèle, il relève son ambition du prestige de l'apostolat. Dupe de lui-même plutôt qu'imposteur, tel maniaque vient à se persuader que ses doctrines sont vraies, qu'il a bien entendu la parole du ciel. Comme il y a quelque chose de surprenant dans le langage de la démence, il communique à ceux qui l'écoutent une part de sa folie; il se fait, en peu de temps, un nombre considérable de prosélytes. Les hommes capables de jouer le premier rôle dans ce drame de la folie ne sont pas nombreux; mais malheureusement la multitude est assez insensée pour se laisser entraîner par le premier qui ose l'entreprise. L'histoire et l'expérience nous ont appris que, pour fasciner la foule, il suffit d'une parole, et que, pour former un parti, même le plus criminel, le plus extravagant, le plus ridicule, il n'est besoin que de lever un étendard. »

« La masse du genre humain, dit à ce propos et comme confirmation, un protestant irlandais, O'Callaghan, la masse doit se contenter de recevoir les impressions d'autrui; il ne lui est point donné de s'approcher des sources de la science. Les vérités les plus importantes en médecine, en jurisprudence, en physique, en mathématiques, doivent être reçues de ceux qui les boivent aux sources premières. En ce qui touche le christianisme, on a, en général, suivi constamment la même méthode ; et toutes les fois

qu'on s'en est écarté jusqu'à un certain point, *la société a été ébranlée* jusque dans ses fondements[1]. »

Maints protestants et maints libres-penseurs, à propos du fanatisme, invectivent contre l'Église. Rien de plus palpable cependant que la différence qui existe, sur ce point, entre les protestants, les philosophes et les catholiques. Des deux côtés, il y a des personnes qui se prétendent favorisées de visions célestes; mais ces visions rendent les protestants orgueilleux, turbulents, frénétiques, tandis qu'elles accroissent chez les catholiques, dans les Thérèse, les Brigitte, les Catherine de Sienne, l'esprit d'humilité, de paix et d'amour. L'Église, à coup sûr, ne se vante pas d'avoir guéri l'espèce humaine de toutes ses folies; elle ne prétend pas davantage avoir banni du cœur de ses enfants tout fanatisme, au point qu'on n'en ait plus vu, de temps en temps, quelques effets. Mais, si ce trait est véritablement un titre de gloire, aucune religion n'a mieux compris par quels moyens peuvent être prévenues ces infirmités de l'esprit humain, nulle confession n'a pris de plus sages mesures pour étouffer, à son berceau, le fanatisme.

D'abord, lorsqu'une âme est réellement soumise à l'Église, ses écarts n'offrent aucun danger; les faiblesses de l'esprit sont vite guéries par les vertus du cœur. Si cette âme se laisse entraîner jusqu'au délire, l'action que l'Église ne peut plus exercer sur cette pauvre âme, elle l'exerce sur ses autres enfants, et son action d'un côté, de l'autre les emportements du délire, suffisent encore pour écarter le péril. S'il s'agit d'apparitions, de révélations, de prophéties, d'extases, tant que ces phénomènes gardent un caractère privé et ne touchent pas à la foi, l'Église communément s'abstient, dissimule, tolère, se tait, laissant les faits à la critique et les fidèles à la liberté. Mais lorsque les choses prennent un caractère plus grave, lorsque le visionnaire s'attache à quelque point de doctrine, aussitôt l'Église sort de la réserve, porte des censures, lance, s'il le faut, la foudre, et les âmes restent ou rentrent dans la tranquililté de l'ordre.

Au contraire, dans la théorie du libre examen, principe commun de toutes les hérésies, dans les exaltations d'une libre-pensée qui divinise l'intelligence humaine, l'âme égarée est livrée à toutes les faiblesses et à tous les orgueils. Vous voyez alors se produire la *sublime vertu* de Simon le Magicien, le *paraclèt* de Montan, le *psychisme* des gnostiques, la *spiritualité divine* de Tanchelin, le *diable*

1. Balmès, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. I.

de Luther, l'*ange* blanc ou noir de Zwingle, les *révélations* de Jean de Leyde, l'*intuition directe* de Fox, l'*illumination* des Frères Moraves, le *méthodisme* de Wesley, le *spiritisme* de Swedenborg, toutes les mille et autres folies qui déshonoreront et souilleront éternellement l'histoire du libre examen.

V. Quelle est, en dernière analyse, la cause réelle, la cause première, de toutes ces aberrations, de toutes ces monstruosités du fanatisme ?

La libre-pensée pousse à tous ces excès, parce qu'elle est arbitraire, trompeuse, régulièrement impraticable ; c'est une règle de dérèglement.

En premier lieu, c'est une règle *arbitraire*. On ne la déduit ni du gouvernement général du monde, puisqu'elle le nie, ni de la disposition que Dieu met dans les âmes pour les rendre dociles, puisqu'elle prêche la révolte ; ni de la prudence et des précautions que doivent prendre les justes, pour n'être pas les jouets de la fourberie, puisqu'on les livre à toutes les hallucinations ; ni enfin de ces lumières supérieures que la grâce divine répand dans les élus, pour les amener à la plus sublime perfection, puisqu'on veut, au contraire, les en faire déchoir. Le système de la possession absolue de la vérité ou de la toute-puissance de la raison, c'est, en quelque sorte, la déification de l'homme ; c'est, du moins, sa souveraineté intellectuelle affirmée sur la terre, exercée sans réserve ni contrôle. Et il n'y a rien qui cadre moins, je ne dis pas avec les faiblesses connues de la raison, mais avec l'ordre nécessaire de la famille, le respect des lois et la réserve due à la religion. C'est l'arbitraire humain dans son plus féroce absolutisme, poussé jusqu'à l'abomination du plus plus diabolique orgueil.

En second lieu, c'est une règle *trompeuse*. « Personne n'ignore, dit le Père Perrone, que l'homme, suivant les altérations que peut subir son état psychologique, est sujet à de tristes illusions ; à supposer même que ce soit de bonne foi qu'il se persuade avoir ces intimes communications avec Dieu, il peut prendre pour les lumières du Saint-Esprit un sentiment purement subjectif. N'ayant point de criterium infaillible pour discerner ce qui lui vient de son propre fond ou d'une imagination vive, quelquefois jusqu'à l'enthousiasme ou à la folie, d'avec ce qui est surnaturel et qui lui vient d'en haut, il peut aisément se laisser surprendre par quelque cause d'erreur. L'histoire entière du genre humain fait foi des fréquentes aberrations ou déceptions dont, à toutes les époques de la vie, l'homme s'est vu le jouet en matière si grave. Si un homme vou-

lait en tromper un autre en cherchant à lui persuader qu'il a réellement de ces illustrations intérieures, de ces communications immédiates avec la Divinité, qui trouverait le moyen de le convaincre de duplicité ou de supercherie ? Personne, certainement, d'autant plus qu'alors c'est une nécessité de tenir compte du ton d'assurance et d'empire, de l'air de supériorité qu'usurpent certaines gens. Les exemples de personnes qui se laissent prendre à de telles supercheries ne sont pas rares. De là, c'est une nécessité de conclure que, sous ces deux rapports, le système dont il s'agit est de sa nature trompeur ou propre à induire en erreur, et, qu'en conséquence, il ne saurait être, ni par lui-même ni par la disposition divine, une règle suprême de foi[1]. »

Le Père Perrone, dans son raisonnement, suppose que le libre examen a pour règle externe la Bible, et pour principe régulateur la foi en Dieu ; la foi a ses illuminations et effusions dans nos âmes. En argumentant contre la libre-pensée, il ne faut présupposer ni régulateur, ni règle, ni foi, ni Dieu. Dans cette hypothèse, la raison, laissée à elle-même, à ses inspirations bonnes ou mauvaises, à ses impulsions obscures et souvent passionnées, aux entraînements du dehors et à cette fascination des bagatelles qui obscurcit la vue du bien, n'est plus qu'une barque désemparée à la merci des flots. La mémoire lui envoie de tous côtés des souvenirs, l'imagination succombe ou s'exalte, la raison reste incertaine ou affirmative avec frivolité et, comme l'a dit Lamennais dans les deux seuls vers qu'il ait pondus :

> Ses deux grands yeux, tout grands ouverts,
> Ne voyaient rien ou voyaient de travers.

En troisième lieu, la libre-pensée est une règle apte, par sa nature, à produire, pour la religion et la morale, les plus fâcheuses conséquences. Si celui qui prétend de bonne foi être en possession de la vérité vient à se faire illusion, il n'y a plus moyen de l'en faire sortir. En dépit de toutes les observations, il tiendra à son sens propre et rendra inutiles les efforts des hommes les plus expérimentés qui chercheraient à le tirer d'erreur. Il n'y a plus aucun moyen de le rappeler à la droite raison, quelque contraire

1. Perrone, *Le protestantisme et la règle de foi*, t. II, p. 100. — Cf. La *Symbolique* de Moehler, l. II, *passim*. Ce livre expose scientifiquement l'évolution du fanatisme dans les différentes confessions protestantes ; son argumentation est strictement applicable à toutes les écoles et à tous les systèmes du philosophisme libre-penseur, s'ils sont sincères.

que puisse être son erreur à la foi, à la morale, à la piété. Et cela est plus vrai encore quand ses passions déchaînées sont le grand mobile de ses illusions. Alors ses passions sont en rapport harmonique avec la persuasion qui le domine ; il n'y a point d'excès auquel il ne puisse se livrer, point d'absurdité qu'il ne puisse soutenir, point d'extravagance à laquelle il ne s'attache avec une sécurité d'autant plus entière, une foi d'autant plus absolue qu'il s'y croit obligé par son système. D'où ce mot de Cicéron : « Il n'y a rien de si absurde qui n'ait été dit et soutenu par quelque philosophe : *Nil tam absurdum quod non dictum fuerit ab aliquo philosophante.* »

Que si ce n'est pas seulement par illusion, par hallucination, mais de propos délibéré, par calcul, par malice enfin, qu'il suit cette règle, et, s'il a le pouvoir entre les mains, on ne saurait prévoir les maux qu'un libre-penseur peut déchaîner sur une nation. César, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Domitien, Commode, Caracalla, Héliogabale, Dioclétien, étaient aussi libres-penseurs, des libres-penseurs tout-puissants, fondés en philosophie, regorgeant de fantaisies ; c'est pour cela qu'ils furent les plus monstrueux chefs d'État dont parle l'histoire.

Si la libre-pensée, pour la désolation du genre humain, peut se prévaloir d'autocratie, elle ne manquera pas de trouver, dans les basses régions, des imitateurs nombreux et redoutables. Un homme pris dans son isolement a ses qualités et ses défauts ; dans les moments de calme, il est encore à peu près raisonnable. Mais si l'homme est perdu dans une foule, il y a dans la masse je ne sais quel magnétisme étrange qui élimine les qualités et livre à l'exaltation tous les défauts. Un grand nombre de Césars sont d'affreux scélérats ; les masses populaires, lorsqu'elles sont fanatisées, commettent froidement des crimes collectifs qui éclipsent toutes les scélératesses des Césars. Le peuple démuselé est une bête féroce ; il mange la chair de l'homme, il boit son sang, et, plus féroce que Saturne, il mange en même temps ses enfants et ses pères.

VI. Le fanatisme nourri, avivé, fortifié par le libre examen, est assurément une plaie profonde. Cette plaie, néanmoins, n'offre pas un caractère aussi alarmant que les plaies de l'indifférence et de l'incrédulité, maux funestes dont les sociétés modernes sont, en grande partie, redevables à la libre-pensée. Occasionnées, provoquées même par les scandaleuses extravagances de tant de sectes qui se disaient chrétiennes, l'incrédulité et l'indifférentisme, qui

ont leur principe même dans le libre examen des protestants, commencèrent à se montrer avec des symptômes graves dès le XIIIe siècle. Avec le temps, à la faveur des circonstances et par le concours des hommes, elles ont acquis une extension terrible, se sont infiltrées dans toutes les branches, ont déteint sur les formes de la littérature, ont communiqué aux langues leurs propres expressions et ont mis en danger grave toutes les conquêtes morales dont la civilisation s'était enrichie pendant le cours de tant de siècles.

Dès le XVIe siècle, même au milieu des disputes et des guerres religieuses, l'incrédulité se répandait d'une manière alarmante. On peut même croire que ce mal était plus commun qu'il ne paraissait l'être, car si les croyances fussent restées vives et profondes, Luther eût été impossible et eût disparu comme une étoile filante. J'inclinerais à croire que le protestantisme n'était qu'une marque de l'incrédulité, que l'incrédulité allait d'une secte à l'autre pour les affaiblir toutes et élever son trône sur la ruine universelle des croyances. Il ne faut pas, du reste, un grand effort de logique pour passer du protestantisme au déisme, et du déisme à l'athéisme, car, suivant le mot de Proudhon, « un Dieu qui existe, mais qui s'abstient de parler ou d'agir, est un Dieu qu'il faut nier ».

Au cas où l'incrédulité réelle n'a pas encore été établie, on doit croire qu'un très grand nombre d'hommes furent doués d'assez de réflexions pour entrevoir jusqu'aux dernières conséquences du libre examen. La religion chrétienne, telle que la conçoivent les protestants, n'est qu'une sorte de conception philosophique du croyant ; en l'examinant à fond, elle paraît plus ou moins raisonnable, suivant l'habileté du constructeur, mais elle a perdu son caractère divin. Comment, dès lors, dominera-t-elle celui qui joint, à la liberté de l'esprit, le goût, le besoin de l'indépendance? Dès son début, la révolte protestante devait donc pousser au scepticisme tous les hommes qui, mis par la nature à l'abri des entraînements fanatiques, manquaient de l'appui salutaire de l'Église. Il fallait, à cette époque, mettre une extrême discrétion à se déclarer athée ou indifférent ; les protestants eux-mêmes ne l'eussent pas souffert. La société civile reposait sur le principe de l'intolérance dogmatique. Les protestants s'y attachaient aussi bien que les catholiques ; Servet, Gruet, Vanini et bien d'autres, pour avoir été plus hardis que le commun des sectaires, furent envoyés au supplice. Cependant lorsque vous considérez de près le langage et la conduite des principaux hérésiarques de ce temps-là, on

se sent violemment porté à soupçonner qu'ils se moquaient intérieurement de toutes les croyances, qu'ils déguisaient l'athéisme ou l'indifférence sous des formules étranges, propres à servir d'enseignes, et que leurs écrits, produits d'une insigne mauvaise foi, étaient inspirés par l'intention ou d'entretenir le fanatisme de la révolte ou de souffler, pour le commerce ordinaire, une froide indifférence.

Après les grandes batailles théologiques du XVIe siècle, pendant que la guerre de Trente ans ravageait l'Allemagne et minait l'Europe, les esprits se recueillirent ; il se fit bientôt une espèce d'accalmie. On était las de disputes, on voulut venir à des conclusions pratiques. Alors deux tendances, diamétralement contraires, très naturelles pourtant, se prononcèrent : l'une vers le catholicisme, l'autre vers l'impiété. Dans le premier sens, on eut d'abord les explications échangées entre Molanus et Spinola, puis les tentatives d'union faites par Bossuet et Leibnitz, ensuite la déclaration de l'université d'Helmstadt en faveur du catholicisme, enfin une multitude de conversions très célèbres qui préparaient, sans le savoir ni le prévoir, la révocation de l'édit de Nantes. Dans le sens contraire se réalisa la prévision du père de Montaigne et du théologien espagnol Chacon, savoir : Que ce commencement de maladie déclinerait aisément vers un exécrable athéisme et que l'hérésie des athées prendrait une grande force. On sait quels furent, à cet égard, les pronostics effrayants de Descartes, de Pascal et de Bossuet sur ce bruit sourd qui se faisait entendre, contre ce libertinage qui allait ruiner la philosophie, contre ce froid de mort, qui se portant contre la religion aux derniers excès, préparerait peut-être la ruine de la civilisation. Trois hommes suffirent pour réaliser ces pronostics : Jansénius, Baile et Voltaire.

Le gallicanisme avait diminué la piété envers l'Église et la dévotion au Pape. Jansénius inspira la haine de l'autorité pontificale et n'excita pas moins de disputes que Luther ; mais avec un caractère au fond plus impie et des entraînements plus séditieux, il empoisonna tout, jusqu'à l'hostie. Ces disputes, ces nuances d'opinion, cette variété de combats, l'animosité que les adversaires firent paraître dans la lice, tout contribuait à dégoûter de la religion ceux mêmes, qui ne s'appuyaient pas fermement sur l'ancre de l'autorité. Pour que l'indifférence pût s'ériger en système, l'athéisme en dogme, l'impiété en mode, il ne manquait plus qu'un homme capable de présenter en corps les matériaux épars dans un grand nombre d'ouvrages, de répandre sur tout cela une teinte philoso-

phique, de donner enfin au sophisme ce ton trompeur, cet éclat séduisant qui distinguent les productions du génie. Cet homme parut, c'était Bayle.

Le bruit que fit dans le monde le célèbre *Dictionnaire critique*, fait voir que Bayle avait saisi l'opportunité des circonstances et su flatter habilement toutes les passions. Une chaire d'incrédulité était inaugurée solennellement au centre de l'Europe. Bayle avait préparé aux sophistes du XVIIIe siècle, qui sont plutôt des conjurés que des philosophes, un abondant répertoire de faits et d'arguments. Cependant il fallait encore une main qui pût rajeunir ces vieux tableaux, aviver ces couleurs et répandre sur le tout les charmes séduisants de l'esprit. Il fallait, à cette société, intellectuellement dissolue, un guide aimable qui la conduisît, par un sentier de fleurs, jusqu'au bord de l'abîme, ou plus exactement, jusqu'au bourbier. A peine Bayle était-il descendu dans la tombe, qu'on vit paraître un jeune homme pourvu d'autant de talents que de méchanceté et d'audace que de libertinage : c'était Voltaire.

Il est superflu d'esquisser, même d'une manière rapide, ce qui s'est passé en Europe, à l'égard des croyances chrétiennes, depuis Voltaire. Sous prétexte d'humanité, de sensibilité, de tolérance, de libre pratique, on en a fait fi politiquement, et pratiquement on n'en a tenu aucun compte. On ne le sait que trop, non seulement l'impiété a prévalu, mais elle en est devenu maîtresse, et l'indifférence, se glissant sous son manteau, s'est érigée en système de vie. Aujourd'hui la libre-pensée représente également l'indifférence et l'impiété, la mort de la foi et de la vertu chrétienne aussi bien que du fanatisme de la persécution. C'est même ce mariage adultère, naturel toutefois, qui caractérise la situation actuelle. Mort aux catholicisme, non seulement dans l'individu par l'indifférence, mais dans la société par le fanatisme de la destruction : tel est le cri de guerre qui retentit, ou plutôt qui ne retentit pas dans tous les carrefours de la publicité, car la consigne est d'aller lentement pour aller sûrement ; de frapper sans bruit, avec une main de fer dans un gant de velours, mais avec une implacable résolution. Comme si, malgré les voiles dont il s'enveloppe, le complot impie pouvait couvrir, par l'habileté de son jeu, l'âpreté de sa violence et la fureur de ses attentats.

VII. Ces aveuglements et ces violences nous aident à comprendre que la proclamation de la libre-pensée, ce n'est pas seulement l'égarement des individus, c'est la ruine de l'ordre social. La société n'existe point par le simple rapprochement des individus, pas

plus qu'une pierre n'existe par l'amoncellement de grains de sable. Aux grains de sable, pour former une pierre, il faut une puissance d'affinité et de cohésion qui leur donne la force de l'unité ; aux individus, pour former société, il faut, outre le rapprochement des corps, une communion des cœurs, une communion des esprits, dans une commune pensée, des cœurs dans un unanime sentiment, des œuvres dans une solidarité d'actions individuelles qui poursuivent le but commun de l'ordre, de la paix et de la prospérité publique. Si vous soumettez la pierre à une puissance suffisante de dissolution, vous n'aurez plus qu'un monceau de sable ; si vous soumettez la société à une puissance équivalente de dissolution, vous n'aurez plus que des individus incapables de s'entendre et de se concerter ; vous n'aurez plus que des individus rapprochés physiquement, mais séparés, peut-être hostiles, intellectuellement et moralement, et, par conséquent, ne formant plus société, sous la loi du bien commun et visant au même but.

La puissance constitutive de la société, c'est la religion, parce qu'au nom de Dieu, par sa parole et son autorité elle impose à tous les hommes la même foi, la même loi, le même baptême. Par la religion, les hommes constituent entre eux une société universelle des âmes ; de plus, en vertu de leur religion, ils se constituent en sociétés distinctes dont la religion est le ciment.

La puissance dissolvante de la société, c'est la libre-pensée, parce que, isolant tous les hommes dans l'orgueil et l'indépendance de leur autonomie, elle les met en état fatal d'anarchie intellectuelle, les réduit en grains de poussière, que rien ne peut rapprocher ; que leurs idées, leurs sentiments et leurs passions éloignent les uns des autres quand ils ne les arment pas pour de mutuelles funérailles. La libre-pensée, c'est l'antipode de la société, c'est la déclaration de la ruine.

Nous en sommes venus là par l'impiété.

En 1818, l'abbé de Lamennais, avec un coup d'œil profond, avait discerné le mal né de l'incrédulité, l'indifférence ; il le combattit avec la plus intrépide bravoure. A ses yeux, l'indifférence devait se ramener à trois systèmes : système de ceux qui ne voient dans la religion qu'un système politique et ne la croient nécessaire que pour le peuple ; système de ceux qui, tenant pour douteuse toute religion positive, croient que chacun doit suivre celle où il est né et que le mieux serait de s'en tenir à la religion naturelle ; système de ceux qui admettent une religion révélée, mais de manière que, sauf quelques points fondamentaux, il est loisible de

rejeter des vérité qu'elle enseigne. Tous ces systèmes ne sont qu'une application différente de l'indifférentisme, et, par leur ensemble, ils en constituent l'absurde théologie. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces trois systèmes ne sont que des *créations de la libre-pensée*, s'érigeant en puissance souveraine et jugeant de tout pour écarter Dieu.

Au fond, il n'y a pas, il ne peut pas exister de doctrine indifférente, ni en religion, ni en morale, ni en politique. L'indifférence considérée comme un état permanent et régulier de l'âme, ou comme une formule d'ordre social, ne peut être qu'un état de léthargie et de dissolution ; ce n'est plus la vie normale. Tout sort des doctrines, tout vit par les doctrines de vérité : la constitution, les lois, les mœurs, la littérature, la félicité des États et leurs revers, la barbarie et les crises effrayantes qui emportent les peuples ou les renouvellent, selon qu'il reste en eux plus ou moins de vie. C'est pourquoi Lamennais dénonçait justement aux peuples de l'Europe le fléau qui menaçait leur sécurité et même leur existence. « Le bien, le mal, disait-il avec son accent vigoureux, l'arbre qui donne la vie et celui donne la mort, croissent au milieu des peuples, qui sans lever la tête, passent, étendent la main et saisissent leurs fruits au hasard : religion, morale, honneur, devoir, les principes les plus sacrés comme les plus nobles sentiments, ne sont plus qu'une espèce de rêve, de brillants et légers fantômes, qui se jouent un moment dans le lointain de la pensée, pour disparaître bientôt sans retour. Non, jamais rien de semblable ne s'était vu, ne pouvait même s'imaginer. Il a fallu de longs et persévérants efforts, une lutte infatigable de l'homme contre sa conscience et sa raison, pour parvenir enfin à cette brutale inconscience. Arrêtez un instant vos regards sur ce roi de la création : quel abrutissement incompréhensible ! Contemplant avec un égal dégoût la vérité et l'erreur, il affecte de croire qu'on ne les saurait discerner, afin de les confondre dans un commun mépris : dernier excès de dépravation intellectuelle où il est donné d'arriver : « *Impius cum in profundum venerit, contemnit* : L'impie, lorsqu'il est tombé au fond des abîmes, s'emprisonne dans le mépris[1]. »

Nous n'ignorons pas que des insensés parlaient naguère de réconcilier la foi avec la raison, l'Église avec la société moderne ; ils avaient même inventé un catholicisme qu'ils avaient qualifié *libéral*, pour donner à l'erreur charte de légalité, admettre la

1. Lamennais, *Essai sur l'indifférence*, t. I, Introduction.

promiscuité des doctrines et s'incliner devant l'autocratie du libre examen. La seule conciliation avec la foi et l'Église, c'est de les reconnaître et de les admettre, ou, au moins, de les respecter dans leur plénitude d'action. Tout autre dessein est une erreur, s'il n'est pas une trahison. Pour nous, sans nous attribuer aucun mérite de clairvoyance, dès notre début dans les lettres, il y a cinquante ans passés, nous avions prévu que ce soi-disant libéralisme n'était que le déguisement d'une irréconciliable hostilité. Ceux qui voudraient bien relire nos premiers articles y trouveraient la réponse aux attaques qui poussent tout maintenant aux extrémités; ils y verraient surtout clairement dénoncé ce complot d'aveuglement et de violence, qui entend procéder, sans délai et toute affaire cessante, à la destruction du christianisme. La haine paraissant dès lors le seul mot d'ordre éventuel, la ruine nous paraissait le seul but des réconciliations. Aujourd'hui ces passions qui se dévorent, ces partis qui s'entre-déchirent, ces forfaits qui s'accumulent, n'est-ce pas l'aboutissement de la haine dans ce qu'elle a de plus violent et de plus atroce. Haine de Dieu, on voudrait abolir non seulement la religion, son culte, mais jusqu'à son nom ; haine des prêtres qu'on calomnie, qu'on insulte, qu'on opprime dans l'exercice de leurs fonctions, qu'on poursuit en leur supposant des crimes imaginaires, et que déjà certains hommes proscrivent en espérance; haine des rois, des nobles, des institutions, qui, même détruits, restent comme les objectifs désignés aux fureurs populaires ; haine de toute autorité, haine de l'ordre et dès lors amour de la licence, haine de la liberté qui n'existe que sous l'empire du devoir, lorsque tous les droits et principalement ceux du souverain Être sont respectés ; haine des lois qui gardent la paix en réprimant les passions, haine des magistrats qui défendent et appliquent ces lois ; haine dans l'État, où tous les pouvoirs sont conspués; haine dans la famille, où tous les devoirs sont bannis : haine universelle, qui se manifeste par la rébellion, par le vol, par le meurtre, par toutes les fureurs de la révolution.

Il est superflu, je pense, de démontrer théologiquement que la libre-pensée détruit l'unité de foi et de communion, dogmatique et morale, pour cloîtrer l'homme dans les solitudes désertes d'un orgueil insensé ; superflu de démontrer moralement que la libre-pensée ruine l'humilité chrétienne et toutes les vertus propres à l'Évangile, pour jeter l'homme à tous les désordres ; superflu de démontrer philosophiquement que la libre-pensée est une source d'anarchie et de discorde, et que, avec l'appoint des passions, aveugles ou

ennemies, elle sonne l'attaque contre la société aussi bien que contre l'Église. Les chefs des partis révolutionnaires ne sont des maîtres d'impiété que pour devenir des artisans de corruption et de ruine. Sous le nom de cléricalisme, ils ne poursuivent une croisade antichrétienne que pour exterminer, non pas Dieu et son Christ, qui se moquent de leurs assauts, mais l'ordre social dont ils ont détruit les bases. Debout sur le cadavre de la société française, ils proclament le triomphe du libre examen, la gloire finale de la libre-pensée.

A l'origine, ils se targuaient de libéralisme, pour machiner l'extermination des chrétiens ; ils se targuaient de science, en détruisant ses raisons d'être et en méconnaissent ses conditions de prospérité. Dans la réalité, ils ne sont que des prédicateurs de fanatisme et d'indifférence, des agents de haine et de dissolution ; des destructeurs de la famille et de la société, des ennemis du genre humain.

Et en persécutant les chrétiens, ils rendent, sans le vouloir, hommage à leur foi, à leur vertu, à leur patriotisme.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

Tribunaux et Magistrats d'autrefois

(Suite)

VII

Les Intendants

Guyot, dans son *Traité des Offices* (t. III, p. 119), définit ainsi les intendants des provinces :

« Ce sont des magistrats que le roi envoie dans les diverses parties parties du royaume pour y veiller à tout ce qui intéresse l'administration de la justice, de la police et des finances, pour y maintenir le bon ordre et y exécuter les commissions que le roi ou son conseil leur donnent. C'est de là qu'ils sont appelés *intendants de justice, police et finances*, et commissaires départis dans les généralités[1] du royaume pour l'exécution des ordres du roi. »

Créés par Richelieu dans un but de centralisation, pour être les agents directs de la royauté et faire exécuter ses ordres sur les divers points du pays, les intendants, sorte de réminiscence des *missi dominici* de Charlemagne ou des grands baillis omnipotents créés par Philippe-Auguste, étaient choisis parmi les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. Leurs attributions étaient en quelque sorte illimitées; c'étaient en réalité d'espèces de vice-rois.

Ils avaient juridiction dans toutes les affaires civiles ou criminelles que les rois voulaient enlever aux juges ordinaires. Guyot cite nombre de procès jugés par les intendants, entre autres celui de Balthazar de Fargues, accusé de péculat qui fut condamné à mort et exécuté. Bien entendu, les intendants étaient odieux aux parlements, lesquels n'admettaient volontiers aucune intrusion ni

1. Le nom de *généralité* a une origine purement fiscale. Il provient du titre de *général* que prenait le trésorier ou receveur de chaque grande circonscription financière. Au-dessous des généraux des finances étaient les *élus* chargés de répartir les impôts dans une certaine portion de la *généralité*, nommée *élection*.

aucun contrôle dans leurs fonctions. Mais les intendants étaient toujours énergiquement soutenus par l'autorité royale.

Il faudrait une page tout entière pour indiquer les principales et ordinaires fonctions des intendants. Ils étaient chargés de contrôler l'administration de la justice, de surveiller la répartition et la levée des impôts, de la levée des milices et des recrues, du classement des marins ; ils avaient la haute main sur les administrations municipales, les fabriques des églises, la police, etc., etc. Quelques-uns avaient des attributions militaires. On en vit passer des revues de troupes, juger et même faire pendre des gens de guerre. Comme l'a dit M. de Tocqueville dans son livre sur l'*Ancien Régime et la Révolution*, « les intendants avaient l'œil sur toutes les affaires ».

On pouvait appeler des jugements et des ordonnances des intendants, mais seulement devant le conseil du roi.

Institués d'abord dans quelques provinces, il y en eut bientôt à poste fixe dans chacune des généralités du royaume. L'intendant choisissait lui-même ses subdélégués qui le représentaient dans les principales villes de sa circonscription et étaient d'espèces de sous-préfets. Il y avait 32 intendants en 1789.

L'excessive autorité des intendants choquait nombre de bons esprits. Dans ses instructions au duc de Bourgogne, Fénelon proposait le rétablissement des États particuliers, semblables à ceux du Languedoc et la suppression des intendants.

« Depuis 1654, écrit M. de Lavergne, les intendants furent pourvus du droit de vie et de mort... Instruments passifs de la tyrannie fiscale, règne fatal, etc. »

Le jugement est sévère, mais, quoique formulé de nos jours, il est assez conforme aux opinions qui avaient cours aux approches de la Révolution. Instruments d'un système politique qui avait détruit peu à peu les libertés locales, supprimé toute initiative, toute indépendance, toutes garanties collectives ou individuelles, forme initiale de l'odieuse centralisation qui nous enserre et nous paralyse de toutes parts, les intendants étaient détestés et ils ne contribuèrent pas médiocrement à discréditer l'ancien régime.

Bien qu'ennemis-nés des parlements, nous les voyons partager les efforts de ceux-ci pour anéantir les Assemblées provinciales, si bien intentionnées, si pleines de promesses réformatrices pour un avenir prochain. Mais, eux aussi, les intendants étaient saisis du vertige qui devait hâter le cataclysme dans lequel tout devait disparaître, le bien comme le mal, ce qu'il eût fallu conserver comme ce qui était marqué pour la destruction et la rénovation.

VIII

Les Présidiaux

Au-dessous des parlements, nous trouvons les présidiaux, institués par Henri II en 1562, pour accélérer le jugement des procès que la lenteur des cours souveraines rendait souvent interminables, et pour débarrasser celles-ci des affaires sans réelle importance. Composés de neuf magistrats, dont sept devaient toujours siéger, les présidiaux jugeaient au civil comme au criminel.

Les tribunaux de police et de correction nommés prévôtés avaient été incorporés dans les présidiaux, et la juridiction criminelle de ceux-ci était la même que celle des anciens prévôts.

Le premier des présidiaux français était le tribunal du Châtelet qui avait remplacé l'ancienne prévôté et vicomté de Paris.

IX

Bailliages et Vicomtés

Nous avons déjà dit, à propos des grands baillis, quelques mots des tribunaux nommés bailliages dont nos tribunaux d'arrondissement donnent une idée assez exacte.

En général, un bailliage comprenait un lieutenant général criminel et de police, un lieutenant général criminel assesseur, un lieutenant civil et criminel, cinq conseillers, un enquesteur assesseur, un procureur du roi, deux avocats du roi.

Il y eut aussi, particulièrement en Normandie, des officiers de robe du nom de vicomtes, rendant la justice au nom du roi dans un ressort nommé vicomté, ordinairement de moindre étendue que le bailliage. Les vicomtés furent supprimées en avril 1749 et réunies aux bailliages dont elles relevaient.

X

Juridictions financières

Sous l'ancien régime, chaque catégorie de personnes et d'intérêts avait sa juridiction spéciale.

Pour l'administration financière proprement dite et le règlement des questions s'y rattachant, nous trouvons : les chambres ou cours des comptes, les cours des aides[1] qui furent réunies ensuite

1. Les magistrats des cours des comptes, aides et finances étaient anoblis par

soit aux parlements, soit aux chambres des comptes ; les bureaux des finances qui faisaient la répartition des impôts pour chaque généralité (circonscription dévolue à un receveur général) et qui en remettaient les rôles aux élus, lesquels répartissaient les taxes dans chaque localité[1].

Les élus composaient un tribunal chargé de statuer sur toutes les questions relatives aux impôts, et qui portait le titre d'Élection ; sa circonscription était à peu près celle des bailliages secondaires. Le tribunal de l'Election comprenait un président, un lieutenant, quatre élus, un procureur et un greffier.

Au nombre des juridictions financières, il faut citer encore les greniers à sel ou Gabelles, lesquels portaient le nom de Quart-Bouillon dans certains pays comme la Basse-Normandie où l'on s'approvisionnait de sel par des saulneries particulières qui faisaient bouillir un sable imprégné d'eaux salines et versaient dans les greniers du roi le quart de leur fabrication.

XI

La prévôté de l'hôtel du roi

C'était une juridiction toute spéciale, instituée pour juger les crimes et les délits commis dans les palais du roi et dans les villes où le roi résidait. Elle statuait, sauf appel au Grand Conseil, dans toutes les causes civiles, et, sans appel, dans toutes les causes criminelles et de police survenues dans la résidence royale et à dix lieues à la ronde.

Le grand prévôt de l'hôtel, juge ordinaire de la maison du roi, ainsi que de toutes les affaires concernant les officiers et tous gens de la suite de la cour, avait ses lieutenants, son procureur du roi avec un substitut, un greffier, des huissiers, etc. Il tenait ses audiences à Versailles et à Paris.

leurs charges, sous certaines conditions, de même que les membres des parlements, les secrétaires du roi, maison et couronne de France, les officiers de la chancellerie et tous ceux qui étaient qualifiés commensaux du roi.

1. Les choses se passaient autrement dans les provinces dites pays d'Etats, tels que l'Artois, la Bretagne, la Bourgogne, la Franché-Comté, le Languedoc, le Roussillon, la Provence et le Dauphiné, lesquels, en souvenir de leur ancienne autonomie, avaient conservé le droit de voter eux-mêmes leurs contributions, d'en faire la répartition et de les faire payer.

XII

La connétablie, la juridiction des maréchaux de France, la maréchaussée

Nous voici arrivés aux juridictions plus particulièrement militaires.

La connétablie connaissait de tous les crimes et délits commis par les gens de guerre, au camp, dans les garnisons et pendant les marches ; des contestations qui s'élevaient entre eux pour le partage du butin ou pour les rançons ; des abus et malversations des officiers de guerre, etc.

En outre existait la juridiction des maréchaux de France. Instituée dans chaque bailliage et sénéchaussée du royaume, par un édit de mars 1693, dans le but surtout de parvenir à l'extinction des duels, elle jugeait les différends survenus entre les gentilshommes ou autres faisant profession des armes, soit à cause des droits de chasse, droits honorifiques des églises, prééminences des fiefs et seigneuries, et toutes querelles relatives au point d'honneur. Les lieutenants des maréchaux de France avaient rang dans les cérémonies publiques immédiatement après les gouverneurs, lieutenants généraux, lieutenants du roi des provinces du royaume.

Des maréchaux de France relevait la maréchaussée composée de troupes à cheval placées dans les provinces pour assurer la sûreté publique et l'exécution des décisions de la justice. La maréchaussée était divisée en compagnies composées d'un certain nombre de cavaliers, sous-brigadiers, brigadiers et exempts, commandés par des lieutenants, par des prévôts particuliers et par un prévôt général[1]. Trente-trois sièges de prévôts des maréchaux existaient en province. De chacun d'eux dépendait une compagnie de maréchaussée.

Antérieurement, François Ier avait institué la justice prévôtale pour la répression des brigandages et des flagrants délits. Par la rigueur des exécutions et la terreur qu'elle inspirait aux malfaiteurs la justice prévôtale avait rendu de grands services dans les époques de licence et d'anarchie. Comme on l'a vu plus haut, elle s'était fondue dans les présidiaux.

1. Elle formait en totalité, en 1740, compris les officiers supérieurs, un effectif de 3.062 hommes répartis entre 572 brigades composées de cinq cavaliers chacune.

XIII

Juridiction des Eaux et Forêts

Elle était exercée en première instance par les maîtres des eaux et forêts. Chaque maîtrise des eaux et forêts était composée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un garde-marteau et d'un greffier. Les appels étaient portés en dernier ressort devant les tribunaux dits Tables de marbre annexés à certains parlements.

XIV

Tribunaux maritimes, juges consuls. Juridiction des monnaies

Les tribunaux de l'amirauté jugeaient les causes concernant la marine ; ils relevaient du grand amiral. L'un de ces tribunaux siégeait à Paris près la table de marbre du Palais de justice. D'autres sièges, dits Grands Sièges existaient près des Parlements de Rouen, de Toulouse, d'Aix, de Bordeaux et de Rennes. Des sièges particuliers avaient été établis dans les divers ports et hâvres du royaume, avec faculté d'appel devant les grands sièges.

Les appels des causes criminelles jugées par les sièges d'amirauté étaient portés devant les Parlements.

Les contestations relatives au commerce et à l'industrie étaient dévolues aux juges-consuls ; le président portait le titre de prieur juge consul.

Les causes concernant les monnaies et tout ce qui s'y rapportait étaient jugées par les cours des monnaies.

XV

Tribunaux ecclésiastiques

Au sommet, nous trouvons la chambre souveraine du clergé, ainsi définie dans l'*Etat de la France*, année 1736 :

« Bureau général et souverain où l'on appelle de toutes les taxes imposées et sentences prononcées par les bureaux diocésains. »

Au-dessous, nous trouvons les huit bureaux généraux ou chambres ecclésiastiques supérieures établies en diverses villes et chargés de juger les procès qui leur étaient déférés par appel des diocèses en ressortissant.

Les chambres ecclésiastiques jugeaient également en appel les procès relatifs à la levée des décimes et autres impôts sur le clergé.

Au-dessous des chambres ecclésiastiques siégeaient, dans chaque diocèse les bureaux des décimes qui faisaient la répartition des impôts levés sur le clergé et jugeaient en première instance les procès auxquels ils donnaient lieu.

Mentionnons enfin l'*Officialité*, tribunal des évêques et archevêques dont tous les clercs, c'est-à-dire tous les ecclésiastiques du diocèse, étaient justiciables. Le magistrat délégué par le chef du diocèse pour exercer cette juridiction se nommait *official*. Auprès de lui un *promoteur* remplissait les fonctions de ministère public. A l'official étaient attribuées aussi certaines causes entre laïques, telles que les dîmes, les procès pour mariages, simonie, hérésie, etc. Mais, pas plus en ces matières que dans les causes purement ecclésiastiques, l'official ne pouvait prononcer que des peines purement canoniques ; pour les peines corporelles, il devait en être référé au juge séculier.

XVI

La vénalité des charges et l'indépendance de la Magistrature

On a dit que la vénalité des charges de magistrature était la plaie de nos anciennes institutions judiciaires. Acquérir à prix d'argent le droit de juger ses semblables révolte nombre d'esprits. On oublie d'ajouter qu'il était exigé des aspirants aux sièges de magistrats des garanties de capacité, de moralité et d'honorabilité plus strictes que celles qui sont exigées de nos jours. La somme versée à un prédécesseur pour l'acquisition de sa charge remplaçait la faveur qui détermine aujourd'hui la nomination. Et lorsque le nouveau magistrat avait donné les garanties requises et payé sa charge, il était parfaitement libre d'en exercer les fonctions selon sa conscience, ce qui n'est pas, ce me semble, tout à fait le cas du magistrat qui doit son siège au bon plaisir d'un ministre et comme la récompense de services politiques ou électoraux. Puis, le magistrat d'autrefois était inamovible sur place et n'avait aucun avancement à mériter ou à conquérir.

Il faut convenir aussi que le versement de la finance d'une charge, qui était souvent toute une fortune, impliquait une situation sans aucune comparaison avec celle de messieurs que nous voyons parfois livrés aux huissiers, sinon même à la justice répressive.

A parler net, le véritable grief imputable à l'ancienne justice, c'est son indépendance qu'elle devait précisément à la propriété de ses charges, et dont elle usait parfois jusqu'à créer des embarras au Gouvernement. Notre magistrature actuelle n'encourra pas assurément un reproche analogue.

Lorsque Bonaparte, déblayant le gâchis révolutionnaire, procéda à l'institution de la magistrature, il mit en œuvre les idées autoritaires qui lui étaient propres, et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Avec un gouvernement ayant quelque souci de sa dignité, de la moralité de ses choix et de l'équité de ses juges, le fonctionnement des tribunaux n'excite pas trop de défiances et de récriminations. Il en est autrement lorsque le gouvernement et partant ses juges n'offrent aucune de ces garanties morales. C'est pourquoi nous voyons aujourd'hui tant de gens à la recherche d'une réforme devant assurer l'indépendance du magistrat qu'ils estiment avec raison la plus indispensable des garanties. Les projets abondent. Les uns réclament l'élection des juges, procédé qui a déjà été expérimenté sans le moindre succès sous la Révolution et qui aurait pour effet de créer parmi les justiciables deux catégories : d'un côté ceux qui auraient contribué à l'élection du juge, de l'autre ceux qui auraient pris parti contre lui. D'autres proposent de faire recruter la magistrature au moyen de choix faits par les premiers présidents des Cours d'appel et les doyens des facultés de droit, à l'exclusion des procureurs généraux, et estiment qu'à ce moyen le favoritisme serait tout au moins atténué. D'autres inclinent pour l'inamovibilité absolue et sur place ; dès lors plus rien à attendre du pouvoir une fois admis dans la grande famille judiciaire. D'autres tiennent pour le juge unique, responsable de tous ses arrêts, qui est l'orgueil de la loi anglaise. D'autres enfin voudraient qu'aux magistrats, particulièrement aux magistrats correctionnels, fussent adjoints des citoyens pris à tour de rôle sur la liste des électeurs.

On cherchera longtemps la solution du problème qui consiste, en définitive, dans l'institution d'une catégorie d'hommes indiscutés, insoupçonnés et, en réalité placés au-dessus de l'humanité, puisque, chargés de juger leurs semblables, ils ont le dépôt de la fortune, de l'honneur et de la vie de ceux-ci. Ce problème ardu, ce ne sont pas nos gouvernants qui en provoqueront la solution.

XVII

Gens de robe d'autrefois, les mercuriales

L'ancien régime avait, à certains égards du moins, réalisé l'idéal ci-dessus, et l'éducation forte et austère donnée jadis aux futurs magistrats y avait contribué pour une large part.

Dans ses *Mémoires*, Henri de Mesmes nous initie à la vie des étudiants en droit au XVIe siècle :

« L'an 1545, dit-il, je fus envoyé à Toulouse pour estudier en lois avec mon frère sous la conduite d'un vieil gentilhomme tout blanc qui avait longtemps voyagé par le monde. Nous fusmes trois ans auditeurs en plus estroite vie et pénibles estudes que ceux de maintenant ne voudroient supporter. Nous estions debout à quatre heures et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres sous le bras, nos escriptoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusqu'à dix heures sonnées sans intermission, puis venions disner, après avoir en haste conféré une demi-heure ce qu'avions escrit des lectures. Apres disner, nous lisions par forme de jeu Sophocle ou Aristophanes et quelquefois Démosthènes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure aux estudes, à cinq heures au logis, à répéter et voir dans nos livres les lieux allégués jusques après six. Puis nous soupions et lisions en grec et latin. Les festes à la grand'messe, vespres, au reste du jour un peu de musique et de promenoir. Quelquefois nous allions disner chez nos amis paternels qui nous invitaient plus souvent qu'on ne nous y vouloit mener. »

C'est à cette éducation que la France dut des magistrats tels que les Molé, les Harlay, les La Vacquerie, les Lamoignon et tant d'autres dont M. A. Chéruel[1], dans un passage cité plus haut, dit qu'ils furent « une des gloires les plus pures de la France » et « qu'on ne trouve nulle part un corps de magistrature qui ait aussi bien mérité du pays. »

Brantôme, coutumier de toutes les gaillardises, se fait grave pour parler du chancelier de l'Hospital.

« C'estoit, dit-il, un maître censeur Caton, celui-là... tous les Estats le craignoient, mais surtout Messieurs de la justice. Quand il les examinoit sur leur vie, sur leurs charges, sur leurs capacités,

1. *Dictionnaire* au mot *Parlement*.

tous le redoutoient comme font les escoliers le principal du collège. »

Un publiciste[1] nous peint ainsi les Seguier :

« Entouré de ses douze fils ou filles, le président Seguier renouvelle à son foyer la vie des patriarches de la Bible. Quatre de ses fils siègent au Parlement sous ses regards. Comme les hommes de plaisir s'effacent devant de telles vertus ! »

Le même écrivain raconte que Mme Acarie, femme d'un haut magistrat, apprenait à ses filles à se servir elles-mêmes et que jamais elle ne les consulta sur la couleur et la façon de leurs robes, pas plus que sur leurs goûts pour la table. Plus tard, sa fille aînée écrivait :

« J'étois orgueilleuse ; ma mère me chargea dans la maison des services les plus humiliants, ceux de balayer l'escalier. Et parce qu'elle s'aperçut que je prenois pour le faire les moments où je ne pouvois estre vue, elle m'enjoignit de balayer à l'heure où il venoit le plus de monde et de laisser la porte ouverte quand je le ferois. »

Au XVIIIe siècle, même simplicité, même austérité, même autorité dans les familles judiciaires, à Paris comme en province. Le travail intellectuel est mené de front avec les soins du ménage ; les femmes savent filer au rouet.

« Ce que j'admire le plus en vous, écrit à sa fille aînée le chancelier d'Aguesseau, c'est que vous ne dédaignez pas de descendre de votre éducation pour faire tourner le rouet. »

Telle était l'existence habituelle au sein de nos familles judiciaires les plus riches et les plus considérées.

Mentionnons aussi les mercuriales dans lesquelles étaient sévèrement rappelés aux magistrats les devoirs de leur profession. L'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) prescrivit que les mercuriales auraient lieu tous les mois. Plus tard, elles ne furent plus prononcées que de six mois en six mois, puis seulement une fois par an, à la rentrée des tribunaux. Elles ont été remplacées par des discours qui ne sont plus que de simples exercices oratoires.

Autrefois, les mercuriales étaient accompagnées de remontrances sévères. Tous écarts, tous mauvais exemples étaient signalés et censurés. C'est ainsi, dit une vieille mercuriale, que « messieurs de justice se corrigent entre eux et usent de correction fraternelle. » Les procureurs et gens du roi montraient en ces circonstances la plus virile énergie.

Sévères pour les autres, dit Gallus, les magistrats soumettaient

1. Gallus, *Magistrats d'aujourd'hui et magistrats d'autrefois.*

leurs propres actions au plus inexorable contrôle. Tous mauvais exemples étaient proscrits. Comment pourrions-nous, dit un vieux magistrat, corriger les autres des vices dont nous serions nous-mêmes atteints ?

XVIII

La royauté gardienne de l'indépendance de la Magistrature

On ne saurait trop remarquer à quel point nos rois avaient à cœur l'indépendance des magistrats et la sauvegarde des garanties dues aux justiciables quels qu'ils fussent.

Aux termes de l'ancienne législation, lorsque les magistrats quittaient leurs charges, ils étaient tenus de rester pendant cinquante jours dans le lieu de leur exercice, pour répondre aux plaintes portées contre eux[1].

Un édit de Henri II, de 1547, défend aux officiers du roi, baillis, prévôts, juges des cours souveraines, de se faire élire maires, prévôts ou échevins.

« La commune plaidait contre son seigneur sur le pied de l'égalité, et ses réclamations, quand elles étaient justes, étaient écoutées, » lisons-nous dans l'excellente *Histoire d'Aumale* de M. Semichon, qui en fournit la preuve[2].

Si l'on veut savoir à quel point les corps judiciaires, même les moins élevés dans la hiérarchie, se montraient indépendants à l'égard du pouvoir royal lui-même, on peut se reporter à l'*Histoire de Tinchebray* de M. l'abbé Dumaine. On y trouvera[3] un document authentique nous montrant les officiers du bailliage de Tinchebray rejetant purement et simplement des édits et déclarations qu'ils estiment en contradiction avec leurs droits acquis, et adressent copie de leur arrêté à M. le Procureur général du Parlement de Rouen en réponse à sa lettre, ainsi qu'à M. l'Intendant de Caen, « avec, disent-ils, tous les égards qui sont dus à l'un et l'autre magistrat. » Ceci se passait le 3 juin 1788.

Enfin, pour démontrer par un dernier et péremptoire témoignage l'indépendance absolue et l'espèce d'inviolabilité, à certains points de vue excessives, de l'ancienne magistrature à l'égard du souverain, jetons un coup d'œil sur le nouveau livre, si riche en documents, si décisif, de M. Funck-Brentano, d'où la mémoire de la

1. *Recueil de règlements*, 1784, 4 vol., t. I, p.322 et 323.
2. Voir p. CVI de l'*Introduction* et le ch. XII du t. I.
3. T. I, p. 435 et 436.

reine Marie-Antoinette sort, cette fois définitivement, sans contestation possible, si pure de toute souillure et de tout soupçon[1].

L'honneur de la reine est en jeu ; la couronne peut être atteinte. Que fait Louis XVI ? Il confie le soin de l'affaire, dit M. Funck-Brentano, à un tribunal[2] dont aucun juge n'est à sa nomination, à des magistrats sur lesquels il ne peut rien et ne pourra jamais rien à aucun moment de leur carrière, à des magistrats qui, par esprit et par tradition, lui sont hostiles, et nul ne s'en étonne... » Toute une cabale à la tête de laquelle est de Calonne, ministre des finances, se prononce ouvertement en faveur de Rohan, de Cagliostro, de Mme de la Motte, contre la reine de France !... Et Rohan est absous !

Parlera-t-on encore après cela du pouvoir absolu de nos rois, de l'arbitraire de l'ancien régime, de la soumission de cette magistrature qui acquitte Rohan dans l'espoir de flétrir Marie-Antoinette ?

ISIDORE CANTREL.

(A suivre.)

1. *L'affaire du Collier*, Paris, Hachette, 1901.
2. Le parlement de Paris.

La Méthode philosophique de Malebranche

(Suite)

RAPPORTS DU MYSTICISME MÉTHODIQUE DE MALEBRANCHE AVEC CELUI DE SAINT AUGUSTIN

Pour saint Augustin, la retraite est une condition nécessaire à toute recherche de la lumière : *Et inde admonitus redire ad memetipsum, intravi in anima mea duce te... : et vidi supra mentem meam lucem Domini incommutabilem*[1]. Là, dans le recueillement et la méditation, l'oreille de l'âme perçoit le langage du Verbe ; ce langage intérieur est bien supérieur au langage extérieur : *Aliud, valde aliud*[2], pensée que Malebranche exprimera à son tour : « Il y a bien de la différence entre voir et voir, entre voir après avoir lu et voir après avoir médité[3] ». Et tous, indistinctement, peuvent entendre cette voix et voir cette lumière, « ce soleil qui éclaire les esprits et qui ne s'éclipse jamais » : *Quia lux es tu permanens, quam de omnibus consulebam. Et audiebam docentem ac jubentem. Hoc me delectat... quantum relaxari possum, ad istam voluptatem refugio*[4]. *Ubique veritas præsides omnibus consulentibus te : simulque respondes omnibus... Omnes unde volunt, consulunt*[5]. Quant au respect que l'on doit avoir pour cette Vérité infiniment vivante, c'est de la crainte : les termes de saint Augustin à ce sujet ne sont pas moins forts que ceux de Malebranche : *Ideoque, Domine, tremenda sunt judicia tua : quoniam veritas tua nec mea est, nec illius aut illius. Qui loquitur mendacium, de suo loquitur*[6].

Mais, au dernier moment de la méthode, au moment de la con-

1-2. *Confess.*, l. VII, ch. x, p. 742.
3. *Conversat. chrét.*, VII, p. 232.
4. *Confess.*, l. X, ch. XL, p. 809.
5. Ibid., ch. XXVI, p. 797.
6. *Confessions*, l. XII, ch. XXV, p. 839.

templation, la manière dont Malebranche jouit de la vérité péniblement acquise est bien différente de celle de saint Augustin... Celui-ci a des élans de tendresse où il semble s'oublier lui-même ; c'est à la fois un disciple platonicien qui s'élance vers la grande et vivante idée du Bien, et un croyant. Malebranche est, il est vrai, un philosophe mystique, mais un cartésien aussi, et les tendres élans, les élans platoniciens qu'il peut sentir naître en lui à la vue de la vérité sont sans cesse retenus par la réflexion cartésienne, par les idées un peu froides de la Toute-Puissance divine et de l'impuissance humaine. Il goûte, il jouit de Dieu, il trouve en lui la source d'un plaisir infiniment doux et paisible[1] », mais ce plaisir, il l'éprouve surtout dans l'aveu de son impuissance : « ... Oui, mon Sauveur, je reconnais volontiers mon impuissance[2] », et ailleurs : « Rien n'est plus sacré que la puissance, rien n'est plus divin[3]. Aussi les élans, « les mouvements de l'âme ne doivent tendre que vers Celui qui seul est au-dessus d'elle, seul assez puissant pour agir contre elle[4] ». Pour saint Augustin au contraire, quel oubli de soi, quel vif désir de jouissance : *Fragrasti (o pulchritudo) et duxi spiritum et anhelo tibi. Gustavi, et esurio, et sitio. Tetegisti me et exarsi in pacem tuam*[5] !

Il importe maintenant de faire ressortir une idée commune au Psalmiste dont nous avons parlé plus haut, à saint Augustin et à Malebranche ; c'est la persévérance dans la méditation. La méditation, degré suprême du procédé investigateur, pour être efficace, doit persévérer jour et nuit[6]. »

DE LA CONTINUITÉ DE LA MÉDITATION CONTEMPLATIVE

Parallèlement au travail continu de purification mentale, de mort incessante à la vie sensible, notre esprit sera occupé par une méditation non moins continue. Leurs paroles à tous trois sont profondément analogues et expressives : *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte*[7]. — *O æterna veritas, tibi suspiro die ac nocte.* — « Je me nourris jour et nuit de mes larmes[8]. » — « On doit méditer, dit le Verbe, ma loi jour et nuit[9]. » — Mais dirons-nous, lorsque l'intelligence sommeille, peut-elle employer une méthode quelconque ? Malebranche chrétien nous répondra par les paroles mêmes

1. *Traité de l'amour de Dieu*, p. 250. — 2. *Médit. chrét.*, VI, 32, p. 134. — 3. *Entr. métaph.*, VII, 14, p. 48. — 4. *Méditations*, XII, 7. — 5. *Confessions*, l. X, ch. XXVII, p. 797. — 6. 19e Méditation. — 7. Ps. XLI, n. 4. — 8. 19e Méditation, I. — 9. *Médit. chrét.*, III, n. 4, p. 120.

de l'Ecriture : « Le sage acquerra la sagesse au temps de son repos », et, comme le dit le Père Gratry, « c'est par le respect, la « consécration du soir », que le travail nocturne fortifie[1] ». Noble conception qui donne bien à la méthode de Malebranche le caractère d'une « œuvre de vie[2] », œuvre de chrétien autant que de logicien, œuvre de tout instant ou plutôt perpétuelle soumission à l'œuvre perpétuelle du Verbe et de la vraie vie. Cette idée de la « théergie[3] » persévérante se trouve aussi non moins fortement exprimée par le professeur éminent dont Malebranche fut l'élève : « Quiconque s'étonne de ces choses ne réfléchit pas que la descente de Dieu, réelle..., dans la nature intelligente, est un fait « continuel et quotidien[4]. »

Le degré suprême de la méthode est donc, comme du reste toute la philosophie de Malebranche, un hommage complet de soi-même offert par l'homme faible à l'Être tout-puissant, à la « raison universelle ».

NOUVELLES ANALOGIES AU POINT DE VUE DES FORMULES MÊMES DE LA MÉTHODE, AVEC LES QUATRE RÈGLES CARTÉSIENNES

Ainsi la méthode embrasse toute la vie du philosophe. D'autre part, nous avons vu quelle importance Malebranche attache au principe cartésien de l'évidence « préférable à la foi, » et il ne fera que répéter une idée bien souvent énoncée, lorsqu'il dira dans la seconde partie du sixième livre de la *Recherche* : « Il faut toujours conserver l'évidence dans ses raisonnements pour découvrir la vérité ». C'est sur ce principe qu'il fonde son œuvre ; c'est ce principe encore qui a déterminé toute sa marche méthodique et vitale vers la sagesse et qui, par suite, renferme les quelques formules, expression succincte et partielle de la méthode que nous venons de développer. On y trouve de frappantes analogies avec les quatre règles de Descartes. M. Ollé-Laprune passe sous silence ces formules de la méthode, sans doute parce qu'elles sont la partie la moins originale de l'œuvre de Malebranche ; M. Bouillier aussi ne semble pas leur accorder une grande attention, car il ne les donne qu'en note.

Toutefois, à titre de renseignement curieux, il convient peut être de rapprocher les règles de Malebranche de celles de Descartes, dont l'auteur de la *Recherche* s'est si souvent inspiré. Nous présen-

1. T. II, p. 324. — 2. M. Blondel, déjà cité. — 3. Ibid. — 4. Thomassin, *Dogmes théologiques* : *de Incarnatione*, l. I, ch. XXI.

terons ces rapports sous forme de tableau synoptique, afin de montrer plus distinctement les analogies :

I. — Règle générale [1]

« Nous ne devons raisonner que sur des choses dont nous avons des idées claires... commencer toujours par les choses les plus simples et les plus faciles et nous y arrêter plus longtemps. »	*a*) « ... Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connaisse évidemment être telle... » *c*) 3e règle : « Conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés. » *a*) 1re règle : « Eviter soigneusement la précipitation et la prévention. »

II. — Règles dérivées

a) « Il faut concevoir très distinctement l'état de la question et avoir des idées de ces termes assez distinctes pour en reconnaître les rapports. »	*a*) Règle de l'évidence (déjà citée).
b) « Lorsqu'on ne peut reconnaître les rapports immédiatement, il faut découvrir une ou plusieurs idées moyennes comme mesure. » *c*) « Retrancher du sujet toutes les choses qu'il n'est point nécessaire d'examiner. »	*b*) Règle de l'analyse : « Diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se pourrait. »
d) Cette réduction faite, diviser le sujet par parties et les considérer selon l'ordre naturel. »	*c*) Règle de la synthèse : « Conduire par ordre mes pensées... » (déjà citée).
e) Abréger les idées, les écrire sur le papier, afin qu'elles ne remplissent plus l'esprit.	(Règle propre à Malebranche).
f) Il faut comparer les idées, ainsi abrégées, suivant toutes les règles des combinaisons et arriver, par l'élimination des rapports inutiles, à la découverte du rapport cherché.	*d*) Embrasse à la fois la règle de l'énumération : « faire des revues si générales : *tum in quærendis mediis, tum in difficultatum partibus percurrendis...* » *e*) La règle de l'analyse.

Outre que ces règles de l'auteur de la *Recherche* ne sont pas spéciales aux questions philosophiques, mais servent à « toutes les questions », elles ne donneraient qu'une idée fort incomplète de la méthode de Malebranche ; il faut surtout voir en elle la méthode morale ou plutôt l' « œuvre de vie » qui contient ces règles, qui

1. *Rech. de la Vér.*, p. 215.

ait le fond de tout ce que notre penseur a composé et au développement de laquelle nous avons consacré cette étude.

III. — Conclusion

Quelle idée d'ensemble pourrons-nous conserver sur cette méthode si hardie?... L'idée de l' « effort » humble et purificateur, moral et chrétien, nécessaire au philosophe pour penser avec fruit; d'une « action négative » destinée à rendre plus positive en nous la « théergie intellectuelle[1] », d'un « travail désolant[2] » suivi des « joies solides » de la contemplation du vrai, en un mot l'idée d'une méthode pleine de Dieu[3] » et « du Dieu incarné. » « Je sais bien que l'on va dire : Si la philosophie est faite avec le désir d'édifier une doctrine où l'esprit puisse trouver le repos et la volonté une règle, elle n'est vraiment plus une science, car elle cesse d'être désintéressée[4]... » Mais peut-il y avoir désintéressement dans ce qui est « affaire d'âme », recherche du principe et de la fin des choses?... Comme pour Jouffroy, la philosophie de Malebranche « n'était point spéculative, mais pratique[1]. » Bossuet avait dit aussi : « Je fais bon marché du philosophique pur[5]... »

L'esprit philosophique est, en effet, quelque chose de plus que l'esprit scientifique ; c'est le sentiment des grands problèmes et de leurs relations intimes avec nous ; c'est le besoin de résoudre l'inquiétude que ces problèmes jettent en nous, afin de conformer tout notre être aux solutions trouvées ou de plus en plus entrevues. Ce sentiment de l' « inquiétude[6] » philosophique, Malebranche l'a éprouvé profondément : la terre est « le lieu de son inquiétude et de sa misère[7] ». Il a conscience de ce que M. Ollé-Laprune appelle « le sérieux de la vie »[8] et la première leçon qu'il nous donne est que la philosophie est une « chose sérieuse[9] ».

C'est en voyant la disproportion des forces purement humaines engagées dans cette affaire, dans cette chose sérieuse, qu'il fait appel à un secours surnaturel, la « foi ». Dans Malebranche, la foi a mis à couvert la raison, contrairement à ce qui se passe pour le commun des philosophes chrétiens, pour lesquels c'est la raison qui doit défendre la foi. « Les principes de religion dont il était pénétré le retenaient alors sur le bord du précipice : sa philosophie

1. M. Blondel, déjà cité. — 2. *Traité de mor.*, ch. II, n. 13, p. 406. — 3. Fontenelle, *Eloge de Malebranche*, p. 324. — 4. M. Ollé-Laprune, t. II, p. 241. — 5. Taine, *Philosophes du XIXe siècle*. — 6. *Méditations*, avertiss. de l'ant., p. 113. — 7. 9e Convers. chrét. 8. *Le prix de la vie*. — 9. M. Ollé-Laprune, t. II, p. 239.

touchait au pyrrhonisme d'une part et au spinozisme de l'autre », mais le frein de la foi est là pour prévenir les égarements et maintenir le philosophe dans la vraie « voie », dans l'efficace méthode.

Ici, faisons remarquer avec Pillon que les analogies de la méthode malebranchiste avec le spinozisme n'atteignent pas le fond réel du procédé.

Pour Spinoza, en effet, la philosophie ne saurait être qu'un « dogmatisme réaliste[1] » ; pour lui encore la révélation est inutile. Par contre, Malebranche « réformateur de la philosophie cartésienne[2] », apporte par sa réforme même une « réfutation du système[3] » de l'auteur de l'*Ethique*. L'un et l'autre, il est vrai, emploient un processus géométrique dans leurs compositions ; mais, tandis que Spinoza s'y astreint et introduit dans la métaphysique l'usage des théorèmes et des lemmes, Malebranche se réserve une grande liberté d'allure et se contente de la logique « naturelle[4] ». Nous avons vu quelle était pour lui cette logique naturelle, comment elle engageait l'être tout entier. Jetons un coup d'œil rétrospectif sur elle, sur chacune des étapes successives que parcourt cette méthode éclairée par la raison et rassurée par la foi.

C'est d'abord une lutte qui s'engage entre l'esprit et la vie sensible, non pas pour dédaigner le concours du corps, mais pour le purifier, le rendre apte à servir la pensée. Cette doctrine « impose des conditions fort dures : elle veut qu'on se dépouille sans cesse de ses sens et de son imagination[5]. »

Platon nous a parlé déjà de cette lutte et l'a représentée « sous le magnifique symbole du coursier blanc et du coursier noir ; l'un, docile au frein et à la voix ; l'autre, indocile, emporté, furieux[6] », mais Malebranche nous touche davantage, parce qu'il voit sans cesse à côté de cette misère humaine, le secours religieux, parce qu'il a sans cesse des élévations sublimes vers la vérité divine et purificatrice, sous l'action de laquelle les erreurs se dissipent et l'homme devient proprement lui-même, c'est-à-dire un philosophe croyant.

C'est ensuite la méditation contemplative préparée par l'humilité et le respect : « contemplation » qui est à la fois vue intellectuelle et satisfaction de tout l'être, puisque tout l'être a concouru pour

1. M. Pillon, *Année philos.*, 1894, pp. 137 et 140.
2-3. Ibid., p. 170.
4. Lettre au Père André, 24 août 1709.
5. Fontenelle, *Eloge de Malebranche*, ouv. cité, p. 324.
6. Caro, *Etudes mor. sur le temps présent*, p. 12.

l'obtenir. Nous avons vu combien agissante était cette méthode en apparence négative et passive. Il est bien permis, puisqu'elle nous paraît si noble, de demander avec le Père Gratry pourquoi l'inspiration (qui n'est pas autre chose que la voix divine et intérieure fidèlement reçue) n'est plus prise au sérieux[1]?... La méthode de Malebranche est comme un appel incessant de l'inspiration infinie, une « respiration » ininterrompue « de l'âme du côté du ciel[2]. » Elle permet, en raison même des puissances « foi et raison », sur lesquelles elle s'appuie, un mouvement progressif et indéfini vers le vrai et satisfait ainsi indéfiniment ce désir du « plus » que l'homme tout entier éprouve; par elle, la belle pensée du Père Gratry devient de plus en plus vraie : « Ni le cœur, ni l'imagination, ni la prière, ne peuvent aller trop loin; tout est encore plus grand que ce qu'on rêve, tout est encore plus grand que ce qu'on croit[3] »; la philosophie passive devient aussi active, aussi infinie, aussi puissante que le Verbe qui la domine et la remplit...

Quoi de plus beau enfin que cette conception rationnelle faisant de la religion et de la philosophie un tout, faisant de la première une philosophie idéale et de la seconde une religion sublime, confondant par là même dans une merveilleuse unité la sagesse chrétienne avec la logique rationnelle?... Malebranche n'a-t-il pas adouci, par les moyens qu'il nous offre, cette science que Taine appelle « fille indisciplinée[4] » de la religion?

Nous terminerons cet aperçu d'ensemble par quelques paroles de M. Ollier, qui s'appliquent fort bien à Malebranche : « Il faut savoir qu'il y a trois sortes de sciences : la première est purement humaine, la seconde divine simplement, et la dernière « divine et « humaine » tout ensemble. Et cette dernière est proprement la vraie science des chrétiens[5]. » Malebranche, chrétien philosophe, voulait la science qui est à la fois « divine et humaine. » Des moyens en rapport avec une telle fin s'imposaient : voilà pourquoi sa méthode fut « divine et humaine » tout ensemble.

LOUIS TOESCA.

1. Père Gratry, p. 223.
2. Caro, *Etudes mor. sur le temps présent*, et Père Gratry, t. II, p. 326.
3. Père Gratry, *Philos.*, t. II, p. 284.
4. Taine, *Philosophes du XIXe siècle*, p. 218.
5. Ollier, cf. le Père Gratry, p. 95.

Un chapitre inédit de la vie de saint Colomban

LE PASSAGE DE CE SAINT A TRAVERS L'ARMORIQUE

Le nom et le culte de saint Colomban sont restés si longtemps populaires en Armorique, les traditions sur son séjour en ce pays et sur les fondations monastiques qu'il a dû y réaliser sont demeurées si vivaces après douze ou treize siècles écoulés, que tout ne saurait être fable et légende dans de pareils souvenirs. De fait cependant, les hagiographes paraissent assez disposés à en juger de la sorte[1], faute, ce semble, d'avoir suffisamment approfondi la question. J'ai voulu, à leur défaut, procéder à une enquête sur un problème si digne d'intérêt, et je veux en consigner ici les résultats. Si je parviens à répandre quelque lumière nouvelle et à établir la certitude du fait, ce sera autant de gagné pour la vérité, et j'aurai retracé un chapitre inédit tant de l'histoire de la Bretagne que de la biographie du second patriarche de la vie monastique en Occident. J'entre en matière sans autre préambule.

§ I. — *Saint Colomban et son expulsion du royaume de Thierry II de Bourgogne*

On sait comment le fondateur de Luxeuil, nouveau Jean-Baptiste, fut chassé de son monastère en 609[2] par ordre de Thierry II, roi

1. Arthur de La Borderie, *Le rôle des Saints en Bretagne*, p. 23. — Comte de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II (Paris, 1860), p. 572.

2. *Anno XIV regni Theoderici*, dit explicitement le contemporain de Frédégaire, qui raconte le fait en détail. Or, cette année répond à l'année 609 de Jésus-Christ. On n'est donc pas fondé à prétendre sans preuve que cette expulsion eut lieu en 610, sous prétexte que, le long du chemin, à Tours et à Meaux, Colomban prédit pour trois ans la mort de son persécuteur, ce qui ne se vérifia qu'en 613. Car du

de Bourgogne, auquel il reprochait amèrement ses mœurs licencieuses. Le nouvel Hérode fit ensuite conduire *manu militari* son censeur importun de Besançon jusqu'à Nantes. Les agents du roi s'arrêtèrent là, parce que là s'arrêtait l'autorité de leur maître, nous dit encore le chroniqueur[1]. Mais l'intention bien formelle du persécuteur était de faire reconduire le saint jusqu'en Irlande.

Or, de Nantes, le saint écrivit à ses disciples de Luxeuil une lettre qui nous a été conservée et qui a été pour moi un véritable trait de lumière. J'y lis, en effet, ces paroles : « Pendant que je vous écris, un porte-nouvelle m'avertit que le navire qui doit me ramener dans ma patrie est prêt à lever l'ancre. Mais si je veux prendre la fuite, aucun garde ne s'y oppose, ou plutôt on semble m'inviter à le faire[2]. » Or, ma conviction, c'est que Colomban dut prendre ce dernier parti, et échapper par la fuite à son persécuteur.

Son biographe et disciple, Jonas, nous le déclare d'une manière suffisamment explicite, et d'ailleurs, la suite de la biographie deviendrait une énigme si on adoptait une autre manière de voir. Qu'on en juge plutôt par le récit même du moine Jonas.

« Colomban, nous dit-il, arriva jusqu'à Nantes en bateau et y fit un assez court séjour[3]. Mais l'évêque de Nantes Suffrenius et le comte Theodoaldus le pressaient, conformément aux ordres du roi, de monter sur le navire qui devait le porter en Irlande[4]. » Le saint, ennuyé peut-être de ces instances, finit par leur dire : « Si le navire qui fait voile pour l'Irlande est là, qu'il prenne son

mois de septembre 609, par exemple, au mois de mai 613, il n'y a réellement que trois années, et non quatre. Aussi le chroniqueur, qui place l'expulsion de Colomban en la quatorzième année de Thierry, fixe également la mort de celui-ci à la dix-huitième année de son règne. Il y a donc corrélation entre les deux faits, et si le second appartient indubitablement à l'année 613, le premier doit appartenir à l'année 609.

1. « Columbanus, cum omni gulatu atque mœrore segreditur, deputatis custodibus, qui quousque ditionis Theoderici regno pelleretur, non eum relinquerunt. Inter quos primus Rogamundus, qui eum Namnetis usque perduxit. » Frédégaire, même année.

2. « Nunc mihi scribenti nuntius supervenit, narrans mihi navem parari, qua invitus vehor in meam regionem. Sed si fugero, nullus stat custos : nam hi videntur velle ut ego fugiam. » Lettres de saint Colomban, lettre 42, n. 7 — P. L., t. 80, p. 273.

3. « Navali ergo itinere orans usque ad Namnetis oppidem venit, et ibi aliquantisper moratus est. » *Vita S. Columbani*, 45. P. L., t. 87, p. 1036.

4. « Post hæc Suffrenius, Namnetis episcopus, una cum Theodoaldo comite, B. navi susceptum, juxta regis imperium, ad Hiberniam destinere properabat. » Ibid., n. 47.

chargement et ses passagers; pour moi, pendant ce temps, je vais entrer dans une barque et descendre le cours de la Loire jusqu'à la haute mer[1]. » Ces paroles si significatives de Colomban ont passé jusqu'ici inaperçues. Aucun historien, aucun hagiographe ne s'est demandé quelle intention avait saint Colomban en annonçant l'intention de descendre ainsi la Loire en bateau jusqu'à la haute mer, c'est-à-dire jusqu'au Croisic, selon toute apparence[2]. Pour moi, je suis persuadé que son intention était de réaliser le projet dont il nous parlait il n'y a qu'un instant, celui d'échapper par la fuite à l'autorité et aux vexations de son persécuteur. Un passage de la lettre du saint aux moines de Luxeuil aurait dû cependant mettre les historiens et les hagiographes en mesure de se douter de quelque chose. Colomban y annonçait à mots couverts le dessein d'entrer dans le *pays voisin des Bretons* et les invitait, ce semble, à venir le rejoindre[3].

Quoi qu'il en soit cependant de ce dernier point sur lequel je ne veux pas insister, ce qui ne saurait être revoqué en doute, c'est qu'à Nantes Colomban se trouvait à la limite extrême du royaume de Bourgogne et tout proche du pays breton. La question est maintenant de savoir ce qu'est devenu saint Colomban au sortir de Nantes, et quelle terre lui a offert un asile.

§ II. — Comment saint Colomban n'a pu sortir de Nantes sans passer au pays breton.

On vient de voir par le récit de Jonas que saint Colomban avait sollicité la faveur de descendre la Loire en bateau jusqu'à la haute mer pendant qu'on chargeait le navire qui devait le ramener en

1. Sed vir Dei inquit : « Si navis, qua finibus Hiberniæ redditur, adest, suppellectilem comitesque suscipiat. Ego interim scapha receptus Ligeris, unda vehor, quousque maris ad alta deferar. » *Vie de S. Colomban*, 47.

2. Il y a dans les environs de Nantes, près du lac de Grandlieu, une paroisse de *Saint-Colombin*, dont saint Colomban est patron ; mais elle n'est pas sur la Loire. et faisait partie en 609 du royaume de Thierry II. Ce n'est donc pas là que Colomban dut se retirer en quittant Nantes. D'ailleurs, en agissant de la sorte, il se serait éloigné, non rapproché du royaume de Clotaire. Il y a lieu de croire que cette paroisse a été érigée en souvenir de quelqu'un des miracles opérés par le saint à Nantes.

3. « Alioquin si videatis a vobis perfectionem plus elongari quam ante ex quo sors me a vobis separaverit, et non sufficiat Attala ad gubernationem vestram, quia *fratres vestri* hic in *Vicinia Britonum sunt*, vos totos simul adunate in una parte, quæ melior sit, quo facilius contra vitia et insidias diaboli dimicetis. » Lettre citée, p. 274.

Irlande, et tout porte à croire que cette faveur lui fut accordée. Colomban lui-même d'autre part ne nous a pas laissé ignorer que l'évêque et le comte de Nantes n'avaient aucun désir de l'empêcher de se soustraire par la fuite aux persécutions du roi de Bourgogne. Or cette fuite devint à mes yeux une réalité lorsque le maître du navire irlandais qui devait reprendre Colomban au Croisic ou dans quelque autre port ne put mettre à la voile, le ciel s'y opposant, qu'après avoir renoncé à ce dessein. Car, par le fait même, Colomban se trouva hors de l'autorité de son persécuteur, et put librement aller où bon lui plaisait[1], c'est-à-dire chez les Bretons de la Loire. Ni Frédégaire ni Jonas, je l'avoue, ne sont explicites à cet égard. Le premier s'en tire peut-être en Gascon. Voici ses paroles : « Colomban, ainsi chassé du royaume de Thierry, se disposa à reprendre de nouveau le chemin de l'Irlande; mais comme il n'est permis à personne de réaliser un voyage sans l'autorisation du Très-Haut, le saint gagna l'Italie et y fonda Bobbio[1]. » Comprenne qui pourra un langage si peu conforme à la vérité, puisque Colomban ne voulait à aucun prix retourner en Irlande. Comprenne qui pourra un langage si plein de réticences, car ici le chroniqueur laisse volontairement dans l'oubli trois années de la vie du fondateur de Luxeuil, et les trois années peut-être les plus remplies d'une vie aussi active que celle de saint Colomban. Mais, en définitive, il ne nous fait nullement connaître à quel moyen recourut le saint pour échapper aux persécutions du roi de Bourgogne. Assurer que de Nantes il gagna l'Italie et fonda Bobbio, c'est esquiver la difficulté, non la résoudre.

Le biographe Jonas n'est pas aussi obscur, il s'en faut de beaucoup, et ses réticences ne sont pas du même genre. Cependant je me crois en mesure d'établir qu'il y a bel et bien dans son récit un hiatus d'au moins dix ou quinze mois qu'on ne saurait combler sans admettre avec moi que les dix ou quinze mois se sont écoulés en Armorique.

Et, d'abord, le biographe même de saint Colomban nous fait connaître de la manière la plus explicite que le maître du navire qui devait transporter Colomban en Irlande se trouva pendant trois jours consécutifs dans l'impossibilité de mettre à la voile en dépit d'un vent favorable et des manœuvres des rameurs. Il n'y réussit

1. « Nullo obstante, quo vellet ire. » Jonas, 47.

2. « Sicque a regno Theoderici expulsus, iterum Hiberniam insulam repedare disposuit; sed ut nulli penitus iter gradiendum nisi permissu Altissimi, ipse vero Sanctus Italiam expetens, monasterium in loco nomine Bobbio fundavit. »

que lorsqu'il eut remis à terre tout ce qui appartenait à l'homme de Dieu et renoncé au dessein de le reprendre à l'endroit convenu[1]. « De la sorte, ajoute l'auteur, chacun eut permission d'aller où il voulait aller. Il y eut même de la part de tous un grand empressement à combler le saint d'honneurs et à fournir à ses dépenses[2]. »

Le biographe de saint Colomban va plus loin. Il affirme en toutes lettres que le saint *resta quelque temps* dans le pays, qui lui servit d'asile au sortir de Nantes. « *Moratus ibi paululum, post ad Clotarium... pergit*[3]. » Prétendre après cela que de Nantes Colomban se rendit directement auprès de Clotaire[4], c'est mal interpréter la pensée de Jonas, c'est faire violence à son texte. Cet auteur ne nous dit point à la vérité quel est le nom de ce pays, et quelle fut la durée de ce séjour. Mais impossible de se tromper en ce qui concerne le pays. Il s'agissait d'un pays distinct du royaume de Thierry. Or, on sait assez par l'histoire contemporaine qu'en 609 le royaume de Thierry n'avait à Nantes d'autres voisins que les Bretons venus de l'île[5]. On sait que ceux-ci occupaient déjà toute notre Bretagne actuelle, moins Rennes et Nantes avec leur pourtour assez restreint, qui n'y furent réunis que par Nominoé en 841. C'est donc les Bretons, et eux seuls, que Jonas avait en vue quand il disait de Colomban : *ibi moratus paululum.*

Ce qui, au besoin, rendrait ce séjour de Colomban chez les Bretons d'Armorique moins susceptible encore d'être revoqué en doute, c'est que le moine Jonas déclare semblablement en toutes lettres

1. « Reperta ergo navi quæ Scotorum commercia vexerat, omnem supellectilem comitesque recipit. Cum jam remigera certa, prosperantibus zephyris, navis ad alta pelagi tenderet, undarum moles advenit, navemque ad littus redire coegit, planoque terræ solo defixam reliquit. Mansit ergo per triduum absque undis carina. Intellexit ergo dominus navis ob viri Dei supellectilem, comitesque receptos, se sic esse detentum. Fuit tandem consilium rejici omnia a navis finibus quæ ad virum Dei pertinebant. Nec mora, undarum motus adfuit, carinamque ad alta provexit. » Ibid., 47.

2. « Nullo obstante, quo vellet ire, sed magis prout quisque poterat, virum Dei honoribus et sumptibus fulciebat. » Ibid.

3. Jonas, *Vie de saint Colomban*, 48.

4. Montalembert, *Moines d'Occident*, t. II (Paris, 1860), p. 453.

5. « Anno 600, Clotarius oppressus, vellet nollet, per pactionis vinculum firmavit ut inter Sigonam et Ligerem usque mare Oceanum et Britannorum limitem pars Theoderici haberet. » Chronique de Frédégaire sur l'année cinquième de Thierry. — M. de Montalembert, qui accepte cette assertion (*Moines d'Occident*, Paris, 1860, t. II, p. 653), s'est donc donné inconsciemment un démenti à lui-même, en avançant que Colomban s'était rendu directement de Nantes à la cour de Clotaire, sans passer par les États de son persécuteur.

que l'homme de Dieu pénétra dans le royaume de Clotaire par la *limite de la Gaule*, et du *côté de l'océan*[1]. Car par ces expressions il désigne sans nul doute le Mont-Saint-Michel ou Coutances, et je mentionne Coutances d'autant plus volontiers que Colomban y laissa au passage un de ses compagnons de voyage, Potan[2], sur lequel je reviendrai bientôt. Or, la distance de Nantes à cette limite est considérable, et Colomban ne pouvait la franchir sans passer par Rennes et vingt autres localités soumises au roi Thierry. Telle est l'exacte vérité.

Grâce au petit mot du biographe : *Moratus ibi paululum*, dont on vient de voir le vrai sens, le séjour de Colomban en Armorique revêt un caractère historique, et ne saurait plus être confondu par la critique avec les faits simplement traditionnels ou légendaires. C'est ce que j'avais à constater pour la gloire du Saint, et du pays qu'il a alors évangélisé.

Relativement à la durée du séjour de Colomban en Armorique, la chose n'est pas aussi facile à déterminer. Je vais cependant essayer d'en dire quelque chose.

§ III. — Durée probable du séjour de Colomban en Armorique, six ou quinze mois

Il est donc prouvé que saint Colomban n'a pu quitter Nantes et gagner ensuite le royaume de Clotaire II sans traverser le pays breton et sans y faire un séjour plus ou moins long. A mon jugement, ce séjour a dû être de dix ou quinze mois, sinon davantage, savoir les derniers mois de l'année 609, et une grande partie de l'année 610, sinon plus.

Voici sur quoi je me fonde pour être aussi affirmatif. « Saint Colomban, nous dit encore Jonas, ne se rendit pas auprès de Clotaire avec l'intention de séjourner dans son royaume de Neustrie, mais simplement pour être conduit par lui sous bonne garde chez le roi Théodebert et de là gagner l'Italie[3]. »

De fait les choses se passèrent de la sorte. L'homme de Dieu

1. « Moratus ergo ibi, paululum post ad Clotarium, Hilparici filium, qui Neustrasianis Francis *extrema Gallia* ad oceanum positis, pergit. » Jonas, n. 41.

2. Jonas, n. 41.

3. « Columbanum cum vidisset Clotarius, velut cæleste munus recepit, oransque precatur ut si vellet, intra regni sui terminos resideret.... At ille ait se nequaquam in his locis consistere velle... Post hæc coegit illum vir Dei, ut per Theodeberti regnum, ad Italiam Alpinum juga transcendens perveniret. Datis ergo comitibus qui eum usque ad Theodebertum perducerent. » Jonas, 48 et 49.

ne fit que traverser la Neustrie et se rendit d'un trait jusqu'à Metz, en passant par Paris, Meaux et la Champagne. Ce qui nous fixe au moins approximativement sur la date de l'entrée de Colomban en Neustrie ou de sa sortie de l'Armorique, c'est que cet événement eut lieu dans un moment où les deux frères Thierry et Théodebert se cherchaient déjà querelle au sujet de la possession de l'Alsace et des bords du Rhin et songeaient l'un et l'autre à s'assurer l'appui du roi de Neustrie avant d'entrer en guerre [1]. Or, ces événements appartiennent à l'année 610, quinzième de Thierry, d'après les chroniques contemporaines et les calculs de la critique [2]. Il est constant également que les environs du lac de Zurich, de Constance et de Brégenz, dont l'évangélisation fut confiée alors par Théodebert à Colomban pour le retenir dans ses États, relevaient de l'autorité de Thierry avant 610, et ne lui furent ravis par son frère que dans le cours de cette année [3]. On en conclura naturellement que Colomban n'y arriva sous la protection de Théodebert qu'à la fin de cette année ou même au commencement de l'année 611.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs à cet égard, ce qu'on ne saurait toujours contester, c'est que Jonas a bel et bien introduit un hiatus d'au moins dix ou quinze mois dans la biographie de saint Colomban, en laissant dans l'oubli le séjour du saint en Bretagne. Or, une pareille lacune paraît des plus regrettables quand il s'agit d'un thaumaturge aussi puissant en œuvres et en paroles que Colomban, d'un thaumaturge qui touchait à la fin de sa carrière, d'un thaumaturge dont tous les pas étaient alors signalés par des actions comparables à celles des Elie et des Elisée. C'est pourquoi je vais essayer maintenant de combler cette lacune, et d'écrire ce chapitre encore inédit de la vie du fondateur de Luxeuil et de Bobbio. Je recourrai pour cela à la tradition et aux monuments encore subsistants, nullement à la fantaisie et à l'imagination.

1. « Morante autem eo pene Clotharium lis oritur inter Theodebertum et Theodericum, et disceptantibus utrisque de regni termino uterque ad Clotarium legatos dirigunt, uterque adversum parem auxilium postulant. » Jonas, 48.

2, « Anno XV Theoderici regis, cum Alesaciones, ubi fuerat enutritus, tenebat, à Theodeberto rito barbaro pervaditur. » Frédégaire, lieu cité.

3. Ibidem. — Theodericus timore perterritus per pactionis vinculum Alsacis ad partem Theodeberti firmavit, etiam et Suggentenses et Turenses. » Ces pays sont très raprochés de Besançon qui était la capitale de Thierry.

§ IV. — Colomban et ses fondations en Armorique.

Je viens d'établir par le propre témoignage du moine Jonas qu'au sortir de Nantes Colomban séjourna quelque temps — *Moratus ibi aliquantulum* — dans un pays qui n'était plus le royaume de Thierry II, mais le pays des Bretons continentaux. Ces Bretons n'étaient nullement d'ailleurs des étrangers pour Colomban et ses compagnons d'exil. Bien au contraire, ils étaient Celtes comme eux, parlaient la même langue et gardaient des coutumes analogues[1].

Tout récemment l'un d'eux, l'une des gloires de leur nation, saint Malo, avait fait le voyage d'Aleth à Luxeuil uniquement dans l'intention de s'aboucher avec Colomban, et d'avoir avec lui quelques entretiens spirituels[2].

Il n'est pas impossible même que Colomban ait songé à profiter de la circonstance pour rendre à l'évêque breton la visite qu'il en avait reçue : ce qui l'amenait bon gré mal gré à parcourir une partie de la Bretagne armoricaine. Dans tous les cas, il n'est pas trop difficile d'indiquer dans ses grandes lignes l'itinéraire qu'a dû suivre l'homme de Dieu.

Au sortir de Nantes, Colomban entra dans le comté de Vannes, qui comprenait alors la presqu'île de Guérande et s'étendait jusqu'à la Loire. Ce comté avait alors à sa tête (578-620), selon toute apparence, Waroch II, fils de Maclian et petit-fils de Waroch I. Plusieurs victoires remportées sur les Francs[3], et en particulier sur le père de Thierry[4] avaient rendu le nom de Waroch glorieux et reculé les limites de son royaume jusqu'à Saint-Nazaire, au delà de la presqu'île de Guérande[5]. Ces victoires nous expliquent sans doute pourquoi le roi de Bourgogne ne dut pas songer à chercher querelle au prince breton à l'occasion de la protection dont il couvrait l'exilé de Luxeuil. Waroch II, en dépit de certains défauts, ne manquait d'ailleurs ni de piété, ni de zèle pour la religion[6]. Il dut se montrer plein de prévenance et de générosité envers Colomban. Les monuments du passé encore subsistants nous en

1. Le vénérable Bède nous offre l'analyse d'une lettre de saint Laurent, archevêque de Cantorbéry, écrite vers 610-620, et dans laquelle la chose est constatée explicitement. — *Historia ecclesiastica*, II, 14.

2. Bili, *Vie latine de S. Malo*, I, 50, édition Plaine (Rennes, 1884), p. 68.

3. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, V, 27 ; X, 9, etc.

4. Frédégaire, — année 594. A l'entendre, la journée resta indécise, mais on sait ce que cela veut dire sous la plume des chroniqueurs francs.

5. *De Gloria Martyrum*, t. 6.

6. Ibid.

sont ici des garants assez sûrs. La ville de Locminé, qui honore de temps immémorial saint Colomban comme son patron, s'est formée en effet autour de l'abbaye de Locménéch en Morvie [1] et lui a emprunté son nom de Locminé (*Locus Monachorum*). Or, cette abbaye reconnaît pour son fondateur saint Colomban ; c'est à ce titre de fondateur que la ville de Locminé, qui doit elle-même sa naissance à l'abbaye, l'honore comme son patron, et lui a dédié la principale des chapelles de son église paroissiale. Nous manquons, il est vrai, de tout renseignement écrit sur les annales de cette abbaye antérieurement aux premières années du Xe siècle. Mais nous savons toujours qu'à cette date elle était regardée, après Saint-Gildas-de-Rhuys, comme le principal monastère des environs de Vannes [2], ce qui donne à supposer qu'elle existait depuis un temps plus ou moins long. C'était l'époque où les terribles Normands parcouraient la Bretagne, tuant, pillant et dévastant tout sur leur passage. L'abbé et les moines échappèrent à la mort par la fuite : mais le monastère fut ruiné et en partie brûlé [3]. Seulement, comme il fut relevé de ses ruines en 1006, moins d'un siècle plus tard à titre de prieuré dépendant de Saint-Gildas-de-Rhuys [4], les traditions relatives à sa fondation et à son fondateur n'avaient pas dû se perdre dans un si court espace de temps. Or, elles ne tardèrent pas à être fixées par des peintures murales, qui sont arrivées jusqu'à nous. Ce sont les peintures de la chapelle de Saint-Colomban à Locminé. Ces peintures retracent en plusieurs tableaux la vie du fondateur de Bobbio, de Luxeuil et de Locminé. Je n'ai pu étudier ces peintures, et j'ignore si quelques-uns des faits qui y sont esquissés ont eu Locminé pour théâtre. Mais la seule présence de ces peintures et de cette chapelle de Saint-Colomban dans ce coin ignoré de la Bretagne serait inexplicable, si le fait sur lequel j'appelle en ce moment l'attention était un fait controuvé. On s'expliquerait encore moins pourquoi le nom de saint Colomban était resté si populaire dans tout le diocèse de Vannes que sa fête s'y célébrait encore avec solennité au XVIIe siècle [5]. Joignez à cela que le même saint est resté jusqu'en 1789

1. « Moriacensi cœnobio, quod est Locmenech, præerat eo tempore Tanith abbas. » — Anonyme de Rhuys, du onzième siècle. *Prieurés de Bretagne*, t. I, p. 356.

2. « Ea tempestate, duo monasteria virorum, id est *Lochmenech*, id est locus monachorum, et locus S. Gilde, effugatis habitatoribus deserta sunt atque destructa, quorum habitatores conjuncti simul compulsi sunt alienas petere regiones. » Ibid.

3-4. Ibid.

1. Voir le *Proprium Venetense* de 1660.

dans trois ou quatre diocèses bretons l'objet d'une fête à IX leçons, ce qui le mettait sur pied d'égalité avec nos plus grands saints armoricains, et lui donnait le pas sur saint Benoît, le Patriarche des Moines d'Occident. Or, il est difficile de penser que les choses seraient passées de la sorte, si Colomban n'avait eu aucune relation personnelle avec l'Armorique.

Locminé, dans la comté de Vannes, a donc été comme la première étape connue du voyage de saint Colomban à travers l'Armorique. De là, le saint pénétra en Cornouaille et s'arrêta à Quimperlé. On y voit encore les ruines d'une église qui lui était dédiée. Elle était simplement paroissiale avant 1789. Mais il est bien probable que Colomban lui-même y avait fondé un monastère qui subsista jusqu'aux ravages des Normands. Ce qui porte à le croire, c'est qu'on y possédait autrefois une portion des reliques du saint fondateur [1]. Car il paraît peu admissible que ces reliques eussent été concédées à une simple église sans importance. De même, une paroisse toute voisine de Quimperlé, Nizon honore comme son patron saint Amé, d'abord moine de Luxeuil (612), puis abbé de Remiremont (13 sept. 627) et on se demande quel a pu être le motif de ce patronage. Pour moi, j'incline à penser qu'Amé eut la noble mission d'apporter en Bretagne la portion des reliques de Colomban qui nous était concédée. De là, son voyage en Bretagne et le titre de patron de Nizon, qu'il a mérité. Saint Colomban fit-il d'autres stations dans la Cornouaille, avant d'entrer en Domnonée? La chose est nullement improbable. Mais c'est tout ce qu'on peut en dire.

La Domnonée était notablement plus étendue que les autres principautés bretonnes. Elle embrassait à elle seule tout ou une partie considérable des cinq évêchés de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol. Colomban y fit trois stations principales, savoir :

1° A Plougoulm, près Saint-Pol-de-Léon. Il dut y fonder un monastère sous son nom. De là le nom de Plougoulm (*Plebs Columbani*) que porte cette localité.

2° A Traveneuc, petit port sur la Manche, dans les environs de Pontrianon, le saint en est patron.

3° A Saint Coulomb (Sanctus Columbanus), au delà de Saint-Malo. Ici, sans nul doute, le saint fonda un monastère qui subsista jus-

1. Voir *Bulletin Archéologique du Finistère*, t. XI, p. 293. Locminé et Rhuys avaient le même avantage avant 1789. — V. Lucoi, *Notice sur Saint-Gildas-de-Rhuys* (Vannes, p. 338).

qu'aux dévastations normandes de la première moitié du Xe siècle. Car les titres du XIe siècle maintenaient encore à cette localité le titre de *Monasterium S. Columbani*. La tradition veut aussi que le saint soit arrivé à Saint-Coulomb par mer. Une croix en granit d'une haute antiquité signale l'endroit où il a débarqué[2].

Tel a été, d'après la tradition et les monuments, l'itinéraire suivi en Bretagne par le fondateur de Luxeuil et de Bobbio. Il était difficile de considérer tout cela comme imaginé à plaisir, même avant qu'on eût remarqué le membre de phrase du moine Jonas, sur lequel j'ai appelé plus haut l'attention. Mais continuer à la faire aujourd'hui, ce serait aller, je le répète, contre les règles d'une critique équitable et se jeter de gaieté de cœur dans l'abîme du pyrrhonisme. Toutefois, il y a plus encore. Colomban, je l'ai dit, avait des compagnons d'exil qui lui tinrent fidèlement compagnie jusqu'à Nantes, à travers la Bretagne et au delà. Par conséquent, s'il reste des traces encore subsistantes du séjour de ses disciples en Armorique, ces traces prouvent à leur manière que le maître y a passé lui-même. C'est ce que je vais rechercher avant de tirer mes conclusions.

§ V. — *Saint Gall et saint Potin, disciples de saint Colomban. — Leur séjour à Langast, à Saint-Pétan, etc.*

Un homme aussi puissant en œuvres et en paroles que Colomban n'a guère pu parcourir la Bretagne sans y multiplier les miracles et les fondations. Aussi, indépendamment des fondations dont je viens de parler, rencontre-t-on fréquemment dans ce pays, principalement dans les environs de Locminé, des localités qui portent les noms significatifs de Moutiers, Moustiers, Moustoirar. Je suis porté à croire que plusieurs d'entre elles ont été originairement des monastères, qui doivent leur création à saint Colomban en personne, ou à quelqu'un de son entourage. Mais ce qui est encore moins douteux, c'est que deux de ces compagnons de saint Colomban ont bien réellement laissé en Armorique des traces encore visibles de leur passage. Je veux parler des saints Gall et Pétan.

Le premier est connu, et personne n'ignore que chassé de Luxeuil avec Colomban, il lui demeura étroitement uni jusqu'au moment où Colomban quitta les bords du Rhin pour entrer en

1. V. Guillotin de Cerson, *Pouillé historique de Rennes*, t. V, p. 786.
2. Ibidem.

Italie. Les biographes du saint et le moine Jonas nous en sont des témoins irrécusables. Par conséquent, il est certain que Gall parcourut la Bretagne avec son maître. Mais il y a plus, nous nous plaisons à constater que les deux paroisses de Langast (*Landa Galli*), près Loudéac et Saint-Glan (*S. Gallanus*)[1], près Lamballe, doivent leur nom à Gall et l'honorent comme leur patron. Or, on ne comprendrait pas pourquoi les choses se sont passées de la sorte, si Gall n'avait jamais évangélisé que les bords du Rhin, s'il n'avait opéré de miracles qu'à Arbana et dans les environs. Le fait paraît d'autant plus incroyable que la Bretagne n'a jamais possédé aucune relique d'un saint qui termina loin de nous sa carrière mortelle. Tout porte donc à croire que Gall a sanctifié par sa présence et ses œuvres de zèle les localités auxquelles son nom est resté attaché : Quant à saint Petan (en latin *Petantinus*), il est aussi compagnon d'exil de saint Colomban. Le moine Jonas nous le dit de la manière la plus formelle à propos de l'arrivée des exilés à Orléans[2]. Le même auteur nous déclare également que Petan se sépara définitivement de son maître en passant à Coutances, car il fonda un monastère qu'il gouvernait encore vers 650, au moment où cet écrivain retraçait lui-même la vie du fondateur de Bobbio[3].

Mais dans l'intervalle entre l'arrivée à Orléans et l'entrée à Coutances, Petan avait dû suivre l'exemple de Gall, se séparer avec lui de leur maître, probablement à Locminé, pénétrer avec lui dans le centre de la Bretagne et s'y signaler par de grandes œuvres de zèle et par d'autres actions d'éclat, principalement à Pontmar et à Saint-Potan. Sans cela on ne pourrait s'expliquer comment et pourquoi son nom et celui de Gall y ont conquis une telle popularité en plusieurs localités. Mais d'autre part, Gall et Potan, il ne faut pas l'oublier, doivent la meilleure partie de leur gloire et de leur renommée à leur titre de disciples de saint Colomban, à la fidélité avec laquelle ils tinrent compagnie à l'abbé de Luxeuil lors de son expulsion du monastère qu'il avait fondé. Les traces encore subsistantes de leur passage en Armorique sont donc une preuve indirecte du propre séjour de ce grand homme dans ce même pays, confirmation de la certitude du fait. C'est là précisément où je voulais en venir.

1. Gallensu, de Gallanus, dit par contraction, a été le nom latin primitif de Saint-Galles. V. *Acta Sanctorum*, t. VII, Octobris, p. 856.

2. *Vie de saint Colomban*, 41.

3. Ibidem.

ÉPILOGUE

Les historiens et les hagiographes ont le droit et le devoir de n'accepter qu'avec une grande réserve les faits qui ne reposent sur aucun texte ancien, digne de faire autorité, les faits qui ne nous sont connus que par la tradition populaire. Mais d'autre part, la critique équitable et impartiale nous défend aussi de rejeter inconsidérément au rang des fables tous les faits de cette nature. Ce que je viens de dire du séjour de saint Colomban en Armorique me paraît un exemple frappant de la chose. Ce séjour ne nous était connu jusqu'ici, disait-on, que par la tradition populaire. En conséquence, aucun hagiographe n'avait osé en admettre la certitude historique. Bien au contraire, on le rangeait plus généralement parmi les fables. Et cependant, en réalité, le biographe de saint Colomban avait mentionné ce séjour du saint en termes si clairs bien qu'implicites qu'on ne saurait, à mon jugement, le révoquer en doute sans faire violence au texte d'un écrivain qui a toujours passé pour un témoin digne de foi. De même, des monuments encore subsistants à Locminé et à Saint-Coulomb nous sont de sûrs garants que le fondateur de Luxeuil a dû fouler de son pied le sol de l'Armorique. Enfin les traces encore subsistantes du passage en Armorique des saints Potan et Gall nous prouvent à leur manière que Colomban lui-même y a séjourné, puisque les deux personnages dont il s'agit n'étaient, dans la circonstance, que ses fidèles compagnons d'exil. C'est donc tout un chapitre de l'histoire de Bretagne et de la biographie de saint Colomban qu'on avait jusqu'ici laissé dans l'ombre. On me pardonnera d'avoir essayé, malgré mon peu de talent, de réparer cet oubli pour le plus grand profit de la vérité et de l'hagiographie.

Dom François Plaine,
O. S. B.

LE R. P. DOM PLAINE

Dom Plaine fut, durant de longues années, un collaborateur dévoué et assidu de la *Revue du Monde catholique*. Breton d'origine, il le fut aussi par sa foi ardente, la piété vive et la ténacité dans ses convictions. Personne n'aima plus que lui sa province

natale. A Solesmes, à Ligugé, à Silos, le docte Bénédictin lui donna dans ses études une place prépondérante. Ce n'a pas été en vain. Il a publié toute une série de travaux qu'ont pu utiliser les historiens de la Bretagne. La plupart ont trait à l'hagiographie. Sa publication préférée, celle dont la préparation lui a demandé le plus de temps, les *Acta Sanctorum Britanniæ Armoricæ*, n'a pas vu le jour dans son entier. L'introduction et les actes de quelques saints ont seuls paru.

Le Père Plaine fut un disciple de Dom Guéranger. C'est dire que les études liturgiques lui furent très chères. Il s'y adonna dès les premières années de sa vie religieuse. Il y travaillait encore lorsque la mort interrompit son pieux labeur. Ses connaissances, en pareille matière, étaient très étendues et variées. Ses amis ont beaucoup regretté qu'il ne les ait pas exposé dans quelques ouvrages d'ensemble. Les travaux de longue haleine ne sollicitaient guère son activité. Les articles répondaient mieux à ses goûts. Et il en a donné sur la liturgie un nombre considérable. Tous, cela va sans dire, n'ont pas le même mérite, mais il a su éclaircir plus d'un point obscur, et mettre en lumière des faits passés inaperçus. Aussi des spécialistes le citent-ils volontiers et avec estime. Par le fait, il est peu de ses études où le lecteur ne trouve quelque profit.

L'activité intellectuelle de Dom Plaine ne s'en est pas tenue là. On l'a vu, sur ses vieux jours surtout, aborder des sujets d'un ordre plus général. Les hardiesses de la critique l'inquiétaient ; il ne comprenait pas toujours le silence ou la réserve des hommes, qui auraient dû les premiers défendre ces traditions chères à son cœur. Sa nature généreuse le poussait en avant. Il lui est arrivé quelquefois de descendre dans l'arène, sans avoir pu se procurer des armes capables de soutenir l'assaut des adversaires qu'il attaquait. Si la science ne ratifiait pas toujours en pareil cas les assertions qu'il émettait, les catholiques ne pouvaient qu'être profondément édifiés par le grand esprit de foi et la piété loyale qui animait sa polémique.

Dom Plaine a été surtout un bon, un vrai moine, donnant jusqu'au dernier moment de son existence laborieuse l'exemple des vertus qui font l'enfant de saint Benoît. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'aimer ne perdront jamais le souvenir de ce prêtre, de ce religieux. C'était vraiment un homme des vieux âges chrétiens.

Un confrère.

Chinois et Chinoiseries

CROQUIS ET PARALLÈLES

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

De toute nécessité l'homme doit partout se conduire lui-même avec un minimum de raison.

Dans les pays chrétiens, la morale chrétienne fait les trois quarts, les deux tiers, la moitié de la besogne ; le gendarme fait le reste. Plus la morale chrétienne gagne, plus le gendarme perd, plus elle voit s'affaiblir son influence, plus on constate que la police multiplie ses postes. Et si la morale chrétienne finit par disparaître, la police et les polissons fraternisent en démolissant tout.

C'est un fait trop connu.

En Chine, il n'y a pas de gendarme ou trop peu. La morale chrétienne n'a pas droit de cité. Comment, encore une fois, la remplacer, non pas quant au bien positif qu'elle produit, mais quant au mal qu'elle empêche, et particulièrement quant à la révolution sociale qui devrait de toute nécessité bouleverser l'ordre sous le nom d'anarchie, du moment que les citoyens eux-mêmes, par l'équivalent d'un contrat tacite, ne s'entendent pas pour ne pas s'égorger entre eux.

Il n'y a pas de contrat social en Chine... J'aime encore mieux Confucius que Rousseau... Ce qu'il y a, c'est *l'équilibre et l'harmonie des forces individuelles qui est la résultante des vices et des vertus naturelles de chacun.*

Ce qui paraît étrange, c'est que je prétende faire de l'ordre avec du désordre en comptant les vices eux-mêmes comme facteurs de la paix sociale.

Pas n'est cependant besoin d'une longue démonstration pour expliquer ce que je veux dire[1].

Si tout le monde observait bien l'Évangile, la question changerait.

Mais le païen, nous le savons, obéit plus à ses mauvais instincts qu'à la voix affaiblie de sa conscience.

Si donc tous se ressemblent, si tous ont également la passion de leur bien-être physique et de leur face, si tous estiment la même chose, si tous ont la même ardeur et la même force pour se défendre, il arrive que l'opinion commune, que la coutume, prennent peu à peu force de loi. Certains principes de la loi naturelle étant admis par tous, parce *que leur violation ruine les intérêts de chacun*, comme le meurtre, le vol, les incendies, le brigandage, etc., tout le monde s'applique à se défendre. Chacun y apporte l'ardeur de sa passion égoïste et prend même les moyens qu'il croit les plus efficaces. Ce ne sont pas toujours les plus justes.

La loi de Linch n'est pas méprisée, et ce désordre fait de l'ordre.

La raison de l'intérêt est le principal motif de l'union des sentiments, et il produit l'union des forces par le groupement des hommes en société civiles, commerciales et même militaires, comme dans les pays où le brigandage est établi. La Chine est donc au plus haut point le pays du *self-governement*.

J'irai même plus loin. Les vices du peuple, dans ces circonstances particulières, sont presque indispensables au point de vue de son salut et du règne de sa liberté.

Si la moitié de la Chine était chrétienne du jour au lendemain, cette moitié d'honnêtes gens serait désarmée pour soutenir ses droits. Le pouvoir l'abandonnant à elle-même et à la discrétion de l'autre moitié, elle succomberait forcément sous les coups de la ruse et de la violence. Ses principes lui défendant de prendre des moyens injustes pour se protéger, qui la protégerait?

L'histoire des missions ne le montre que trop depuis trois siècles.

L'expérience quotidienne nous offre la même preuve dans une foule de cas particuliers. Car, si en considérant *en gros* l'état social

1. Ce qu'on appelle union dans un corps politique est une chose très équivoque : la vraie est une union d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général de la société, comme les dissonances dans la musique concourent à l'accord total. »

(Cicéron, *de Rep.*, II, 42.)

de la Chine, nous concluons qu'elle se maintient en équilibre et en harmonie d'une façon très suffisante à l'entretien de son existence, ce n'est pas à dire, loin de là, qu'il n'y ait pas de désordres.

Si, sur cent élèves à l'étude, il n'y en a qu'une dizaine qui causent tout bas, on ne dira pas que le collège est mutiné, et qu'il faut fermer la porte.

Dirai-je que l'ordre en Chine existe dans la même proportion? Que le désordre n'est que de 10 o/o ? Je m'en garderai bien. Mais quel qu'il soit, il n'est pas *excessif*.

La *résultante* des forces individuelles combinées et équilibrées dans une lutte d'intérêts tout puissants est donc, en résumé, l'*autorité* de la société chinoise.

Elle est la plus vraie, la plus réelle des républiques. Nous voyons par sa caractéristique que nous ne devons point essayer de l'établir chez nous.

On peut imaginer la révolution qui suivra sa désorganisation chez elle.

J'ai montré quelle était la nature de l'autorité en Chine, autorité *de fait* ou *équivalent* d'autorité. Car de *droit* la souveraineté ne réside pas dans la nation comme dans son principe. L'individu n'est ni son souverain ni une partie de souverain.

J'ai donc uniquement pris le mot autorité dans le sens de force reliant moralement les individus pour s'opposer à la ruine qui serait le résultat d'une lutte anarchique.

Cette force n'est ni l'autorité légitime ni l'autorité officielle. Elle est la force des choses tout simplement. Elle ne constitue pas la société, elle concourt à empêcher sa destruction. Elle ne remplace pas celle du pouvoir impérial, elle le seconde.

Sans elle, le pouvoir de Pékin, qui est l'autorité légitime, serait bientôt renversé.

Elle est une disposition favorable des gouvernés sans être le gouvernement. Mais comme le gouvernement est sans force, elle lui aide efficacement en faisant qu'il n'ait pas besoin d'employer la force.

C'est donc une autorité *négative* en quelque sorte ; et ce disant, on ne me reprochera pas de trouver en Chine ce que Rousseau voulait trouver partout.

Avouons que l'autorité légitime et positive, de droit, qui réside à Pékin doit se féliciter d'avoir affaire à un pareil peuple ; car pour elle, elle est plus apparente que réelle, plus nominale qu'efficace, plus décorative qu'opérative.

Elle a cependant quelqu'influence, si accessoire que soit son action. Elle est acceptée et reconnue. Grâce à sa bénignité, elle est même voulue. Il est vrai que son point d'application est surtout l'imagination populaire. Elle agit, parce qu'on s'imagine subir son action. Le bon peuple croit obéir au prince ou à la princesse.

Les mandarins que Pékin fait valser, ce qui n'est nullement imaginaire, croient également obéir même en dehors de la danse tournante. Le Fils du Ciel croit commander. Croit-il aussi qu'on obéit ?

En fait, le navire de l'état est un bateau à voiles qui marche presqu'uniquement à l'aviron, mais il est caractérisé par sa voilure.

La force de la Chine est donc avant tout représentée par la nature des Chinois, qui renferme des éléments d'ordre social tout à fait puissants et indépendants d'une force extérieure.

Elle est tout le contraire de ce qu'était la France sous Louis XIV, par exemple, ou plus tard sous Napoléon Ier, deux hommes qui, par leur génie et leur énergie, avaient réuni dans leurs mains toutes les forces particulières et spontanées de leurs sujets ; qui, par leur puissance d'organisation, suffisaient à mettre chacun à sa place et à lui tracer sa tâche. Et, comme dit un publiciste célèbre, « il n'y avait plus en France que le roi, et quand le roi mourut en 1714, un œil sage pouvait déjà voir à l'horizon 1793 ou tout au moins 1789 ».

La puissance d'un prince devient la faiblesse d'une nation quand elle s'exagère. Diriger les forces, protéger les droits, rappeler les devoirs, soutenir les faibles, contenir les forts en leur place, n'est ni absorber tout, comme on l'a vu, ni se laisser absorber par tous, comme on l'a vu encore.

Eh bien, la Chine depuis des siècles, n'a ni absorbé ses maîtres, ni ne s'est laissée absorber par eux.

Et cela grâce à son caractère, qui se compose d'éléments si bien proportionnés que la résultante est une très grande force sociale. On pourrait peut-être ainsi les résumer : l'ignorance individuelle, la force individuelle, le génie de la routine, le bon sens populaire, la brutalité, l'absence de convictions religieuses.

Drôle de nomenclature, curieux ensemble d'éléments hétérogènes qui rappellent le philtre des sorcières de Macbeth. Non, bien, sûr, nous ne ferions rien de bon en Europe avec un pareil évangile. Mais qu'on se rappelle les exigences de la douane pour devenir chinois et le portrait de ces chers Célestes que j'ai tracé.

L'ignorance absolue est nécessaire pour accepter tous les cadeaux de la vie intellectuelle en Chine!

La tolérance gouvernementale est indispensable pour prévenir les révoltes d'un peuple indépendant par instinct, orgueilleux au possible et si à même, par sa multitude et la nature du pays, de faire la guerre de partisans. La soif des intérêts est plus puissante pour la protection individuelle que pour le désordre, surtout quand elle est servie par l'absence de religion et de conscience. La force individuelle est développée et entretenue par l'égoïsme général et la nécessité de la lutte pour la vie.

Le génie de la routine est un élément conservateur au point de vue moral et si, au physique, cette routine est une cause qui exclut le progrès matériel, il faut se rappeler que le confortable est une affaire de goûts.

Le bon sens populaire n'a point été faussé, et les insanités qu'on imprime quotidiennement en Europe dans une foule de journaux donnent trop souvent raison à beaucoup de Chinois, qui le savent et nous le reprochent

La brutalité, qui est la forme pratique d'un matérialisme concret et vécu, indique encore la tendance de beaucoup de Célestes. Ils ont souci de remplir uniquement leur ventre et préfèrent un bol de viande à toutes les théories et à toutes les barricades.

Ils ne discutent que sur les sapèques et ne veulent de sapèques que pour le bon motif.

Ce sont des multitudes gagnées d'avance au parti conservateur.

Pour les questions religieuses, chacun pratique les yeux fermés ce qu'il a vu faire. Il n'a jamais vu personne se battre pour la vérité, ni pour un poussah ; il ne ressemble aucunement aux fanatiques qui vont à La Mèque.

Loin de moi la pensée d'admirer cet état d'âme ; mais il est incontestable que de pareils croyants ne sont guère disposés à se faire entre eux la guerre pour des questions confessionnelles.

On le voit, la Chine n'est pas un mythe. En crayonnant le croquis de la grande vieille sommeillant sur sa natte, en parlant de la poussière d'une momie, je ne voulais que sacrifier aux idées reçues et préparer le contraste; je n'y crois pas du tout.

On pourra forcer un jour le gouvernement à se soumettre ou à se démettre, on trouvera difficilement la même condescendance dans la nation... à moins peut-être qu'on se borne à changer l'étiquette d'une autorité débile et qu'on laisse le peuple, habitué à se conduire, évoluer graduellement et bénévolement dans une nouvelle direction.

Il est foncièrement rebelle à tout esclavage, et il suffirait qu'il fût chrétien pour provoquer notre admiration. On pourrait, en changeant un seul mot, lui appliquer cette parole de Bossuet : « Sous le nom de liberté, dit-il, les Romains se figuraient avec les Grecs, un Etat où personne ne fût sujet que de la loi et où la loi fût plus puissante que les hommes. »

Si nous remplaçons le mot *loi* par celui de *coutume,* nous avons peut-être assez exactement la caractéristique ou l'explication résumée de la force sociale qui est le mouvement perpétuel de cette machine séculaire.

Elle est tout à fait spéciale à la Chine. Immense dans ses effets, elle ne peut, d'après sa nature, céder à la contrainte.

Seule la religion catholique est capable d'en tirer un bon parti, parce qu'étant une affaire de volonté, elle peut transformer sans violence le peuple le plus volontaire du monde.

VI

Les léopards.

En parlant de la *force* de la Chine, qui est la résultante d'éléments disparates qui se font opposition et finalement s'équilibrent, il en est un que j'ai laissé dans l'ombre, c'est l'*aristocratie.*

De loin, on ne la voit pas. En théorie, on s'en tient à la classification célèbre qui divise les Célestes en quatre catégories : les lettrés, les laboureurs, les artisans et les marchands. En pratique, on ne considère que les lettrés et le peuple. Entre les deux, je trouve une classe d'individus qui vivent au milieu du peuple sans être laboureurs, ni artisans, ni marchands : ce sont de grands propriétaires, ce sont des financiers ou capitalistes. Ils touchent aux lettrés, non pas du fait qu'ils connaissent les lettres, mais par leurs accointances de famille. Neveux, cousins, parents de hauts personnages en faveur, ils forment dans l'empire une aristocratie locale.

Ils n'ont pas de droits reconnus, comme l'aristocratie nobiliaire de certains pays, mais ils ont une puissance, comme l'aristocratie financière. Ce n'est pas toutefois ce genre d'action qui caractérise leur petite autocratie, car ce sont les mandarins qui font une sorte de hausse et de baisse au moment où on paye l'impôt et les banquiers qui règlent le cours du change.

L'aristocrate, lui, se cantonne dans une spécialité, il en impose.

Les gens qui en imposent sont nombreux ; mais il y a bien des

manières de s'y prendre. Les industriels qui exploitent la bêtise ou la faiblesse humaine, comme ceux qui tirent parti des forces de la nature, procèdent sur différentes échelles selon leur génie, leur crédit ou leur capital. Les circonstances, le milieu, l'état de la société où ils vivent peuvent encore les servir.

Ce n'est pas ici ce qui offre le moins d'intérêt, car je ne dirai pas le moins d'étonnement.

Rien se doit étonner en Chine. Sous un régime par trop patriarcal, tout est possible. N'était cette merveilleuse vitalité de la race, sa patience, son endurance, sa persévérance, sa ténacité, sa souplesse, seule sa conservation semblerait impossible.

Pétrie d'orgueil, d'égoïsme, de froide cruauté, mais d'une cruauté modérée, ou mesurée, c'est-à-dire adroite et politique, l'aristocratie est comme un chancre qui ronge la société sans la détruire. Elle se gorge, mais ne tue pas; elle irrite et ne se fait pas tuer.

Deux choses qui la protègent, elle est rare et elle est forte.

Plus nombreuse, elle serait excessive; l'excès du mal appelle toujours le remède. Point de révolution qui n'ait des causes.

Elle est l'exception; sa sphère d'action est limitée; le mal qu'elle enfante est circonscrit. Elle est un peu partout et elle n'est nulle part. On souffre ici et plus loin on l'ignore. Celui qui est sa victime se déplace. La Chine est si grande qu'on peut fuir.

Son existence n'est pas officielle. On peut accuser mentalement l'autorité de fermer les yeux ou de ne pas réagir, mais on excuse sa faiblesse; faiblesse n'est pas crime.

D'autre part, sa force est singulière.

Elle suscite des haines, des jalousies, l'envie, la colère, et cependant elle a pour elle l'honneur et les honneurs, l'admiration et le prestige. Tout est là.

Passionné pour sa liberté, égalitaire au suprême degré, le Chinois n'a pas assez de termes hyperboliques pour chanter le galon. Il a le culte de l'épaulette; il courbe instinctivement les genoux devant elle et Dieu sait s'il déteste celui qui la porte. C'est qu'il se croit digne d'elle, il n'accuse pas le sort de le lui avoir refusée, mais il explique volontiers sa mauvaise chance. Il ne l'a pas, mais il la méritait. Il se la donne donc dans sa pensée, il ne la cache pas, ceux qui l'entendent la lui donnent d'emblée; il croit l'avoir; cela le console.

L'aristocratie a donc l'opinion pour elle par cela seul qu'elle est une parvenue. On ne lui demande pas son passe-port. Le fait

accompli est ferme comme les Rotschild. La fin justifie les moyens.

Mais là n'est encore qu'une moindre partie de sa puissance. C'est le point de vue décoratif. Il n'est pas négligable, non plus que le miroir aux alouettes, mais il tient plus au préjugé qu'à la réalité objective.

Sa véritable puissance vient de son influence morale sur les autorités qu'elle désarme. Elle fait trembler les sous-préfets et les tao-tai et mieux encore.

A-t-elle donc un extérieur bien effrayant? — Loin de là.

L'aristocratie ne bâtit point de châteaux-forts, elle ne compte point parmi ses représentants un baron des Adrets ni un Vieux de la montagne. Elle vit comme tout le monde, n'a pas plus d'esprit que les autres, ne se singularise guère que par une morgue relative. Mais on peut lui appliquer le *possunt quia posse videntur* légèrement travesti.

Sa force est dans sa confiance en elle-même, dans sa confiance en ses piastres, dans ses sourires, dans ses gants de velours, dans ses trahisons, dans les oubliettes de ses victimes. Les aristos sont la terreur des autorités. Le fonctionnaire local lit dans leur grimoire comme dans le sien, il sait par cœur leurs litanies; pas un de leurs coups qu'il n'ait étudié. La tradition, cette histoire qu'on n'écrit pas parce qu'elle ne peut s'écrire, lui a tout appris, soit au foyer paternel, s'il appartient à la caste mandarinale de naissance, soit sur les bancs de l'école s'il n'est qu'un parvenu de première génération.

Plus que personne, il est capable de faire la part au feu, car il connaît les coulisses de ce théâtre-là; mais il a peur de se brûler les doigts.

Cette grande aristocratie des léopards est trop fière pour même se plaindre directement au sous-préfet, si tout n'obéit pas à ses volontés. Que celui-ci prenne le parti du peuple, s'oppose à ses caprices, à ses envahissements, il est dénoncé à Pékin et bientôt cassé.

Le petit fonctionnaire et même un fonctionnaire d'importance tremblent devant lui presque comme nos cantonniers et nos facteurs ruraux quand un préfet met en doute leur orthodoxie.

Si le peuple se plaint, il reçoit le fouet.

C'est ainsi que dans une certaine ville qui baigne ses pieds dans le fleuve Bleu, un léopard que je pourrais nommer, homme d'un grand nom, d'une grosse bourse, d'une heureuse fortune, aux grandes allures, en prend tout à fait à son aise.

Il fourrage particulièrement dans la vigne de Naboth. Cependant il paye, mais il fait les prix.

Ce n'est pas un brigand, ce n'est pas un voleur, il est riche de plusieurs millions et n'aurait pas la *face* de prendre sans payer, mais il prend à sa convenance; c'est un petit gouvernement; il exproprie et indemnise; c'est lui l'expert cependant.

Le léopard est donc un type chinois assez inconnu en Europe. Sa protection est plus puissante que tous les droits, que toutes les justices, que toutes les bonnes volontés d'un mandarin.

Un jour, un de ses employés se dispute au théâtre. Qui a raison? Personne n'en sait rien et ne pouvait le savoir. Léopard X*** ne s'en occupe pas; c'est un membre de sa domesticité, son honneur est engagé indirectement, il fait fermer le théâtre... pour plusieurs années!

On serait bien étonné, si l'on pouvait se rendre compte de tout ce que se permettent les Chinois léopards.

Je m'en tiens à ces généralités, laissant respectueusement les nationaux laver leur linge sale en famille.

Le peuple passe par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il rage, il crie, il patiente, il attend, il médite. Un jour viendrait à la fin des fins que ce serait l'émeute; mais ce jour n'arrive pas parce que l'aristocratie change de place, comme les bonnes fortunes que la politique change de nom.

Elle n'est pas longtemps héréditaire, grâce à la force de la Chine, qui bénéficie des luttes microbiennes.

Les grandes familles ne doivent leur éclat qu'à un homme dont la faveur et l'élévation ne sont pas éternelles. Le tigre tuera le léopard.

Le peuple, c'est Jean-Lapin. Quand l'heure sera venue, il se retrouvera tranquille dans son terrier et cabriolera en famille autour d'un brin d'herbe.

En vérité, la Chine n'est pas la plus mal partagée; pourvu qu'elle ne se fasse pas léoparder elle-même, comme les pauvres Boers. Car, au temps qui court, il y a des nations qui ont le léopard dans leur blason.

VII

Le Chinois d'aujourd'hui est-il progressiste?

Tout le monde sait que la ténacité chinoise dans sa routine, que sa répugnance à toute idée de progrès, que sa répulsion instinctive pour les manières étrangères sont passées en proverbe.

E. Reclus (*L'Asie Orientale*, p. 17) a écrit ce jugement curieux : « Les nombreuses guerres civiles de la Chine, et notamment la récente insurrection des Taiping, « ou grands pacificateurs », prouvent qu'au-dessus du monde officiel, fidèle observateur des pratiques anciennes, et cherchant son âge d'or dans les siècles passés, se meut une société ardente qui ne craint pas de se lancer dans les aventures de l'inconnu. »

Il est bien difficile de juger ses antipodes. Ne parle-t-on pas aujourd'hui d'une montagne qui marche, je ne sais plus où. Et si la Chine marchait? Ne serait-ce pas de plus en plus fort?

La Chine va-t-elle faire définitivement comme la montagne? Ou bien va-t-elle encore, comme la montagne, mais celle de la fable, continuer à accoucher de souris? Cette vieille monarchie, la plus considérable de la terre par le nombre de ses sujets, n'a pas cessé de se faire donner de dures leçons depuis cinquante ans.

Semblable au bourgmestre de Saardam, son empereur anxieux répète à tout son personnel : « Surtout, pas de bêtises, vous savez que je ne les aime pas ! » On sait si personne se fait défaut d'en manquer les bonnes occasions. On se demande à quoi servent ces leçons, à quoi servent les ambassadeurs chinois en Occident, les rapports continuels avec les Européens, les promenades peu embarrassées de nos escadres protectrices, les petits envahissements progressifs, les essais d'écoles militaires, les efforts louables de quelques dignitaires plus intelligents et mieux renseignés. Le mouvement en avant est tout à fait hésitant. L'exemple du Japon a-t-il convaincu? Non. Ses victoires ont-elles ouvert les yeux? Oui. Et qu'a-t-on vu? Voilà la question.

Quand on considère le peuple, qui, je crois, paraît accepter les innovations européennes, autant qu'il les comprend, on se dit : « Si les roues ne tournent pas, ce n'est pas de leur faute... le carrosse est mal attelé, mal tiré, mal mené. » Et quand on considère les mutineries populaires qui reproduisent continuellement et tout à la fois la bonne volonté et l'impuissance étonnante des hauts fonctionnaires pour mettre le peuple au pas, on se dit : « Ce sont les roues qui ne veulent pas tourner. »

On se creuse la tête pour trouver une explication et on finit par se dire : Bah ! ce peuple-là est encroûté, il n'est pas progressiste.

Un Normand moins précipité dirait : « Progressiste, progressiste... Eh bien ! il n'est peut-être pas très progressiste. Rétrograde, rétrograde... Eh bien ! il n'est peut-être pas absolument rétrograde. »

Le Normand est un homme qui a deux yeux comme les autres; mais on croirait, tant il est clairvoyant et surtout prudent, que son œil droit voit le côté droit, et son œil gauche le côté gauche en même temps! Ce serait disgracieux, mais bien commode.

Ne pouvant voir les deux à la fois, nous qui sommes bretons, considérons successivement la classe dirigeante et la classe dirigée.

La classe dirigeante comprend la cour et quelques milliers de mandarins. C'est le plus grand peuple et c'est lui qui a le moins de fonctionnaires. Tous ces nobles préposés de loin ou de près au char de l'État sont-ils cause qu'il soit embourbé?

On dit beaucoup qu'ils sont préoccupés de la nécessité de faire quelque chose... Rien d'étonnant. Supposons donc le problème résolu.

Supposons que tous nos grands hommes, à commencer par Sa Majesté, soient pénétrés du désir de mettre le char des vingt-deux dynasties en mouvement... chacun tirant de son côté, quelle sera la résultante des forces?

Pour qu'il avançât, il faudrait qu'il y ait ou majorité d'entente ou obéissance parfaite. Je doute des deux. Que dis-je? Nous devons éliminer la majorité d'entente, puisque la Chine ne marche pas à la suite des décisions d'une assemblée délibérante.

Il n'y a donc aujourd'hui qu'à attendre le salut d'une direction impériale et d'une obéissance parfaite. Celle-ci, hélas! n'est guère passée dans les habitudes des grands hommes. On le leur rend bien dans les hiérarchies subalternes, et au dernier degré, c'est-à-dire par terre, vous voyez d'ici cette fourmilière humaine qui se débat entre ses caprices et son instinct, comme la feuille tombée qui roule à tous les souffles du vent.

Car le passé est au moins une présomption pour l'avenir. Sans la question d'argent qui ouvre les portes et celle du décorum qui sait si bien traduire en style notre vulgaire : « Brigadier, vous avez raison », les mandarins sont de petits roitelets dont, parfois, le roi Pétaud serait jaloux. Ils se succèdent dans leurs charges comme des étrangers dans un immeuble. Cet immeuble est, pour le moins, une sous-préfecture. L'âne du commun, ce sont les routes, les ponts, les digues, les travaux publics, les intérêts populaires enfin, sans oublier le tribunal lui-même, qui parfois est une grande et misérable baraque.

Exigez maintenant des innovations et des réformes. Supposez un homme intelligent et décidé à exécuter son mandat. Je l'en

défie. Personne ne l'entendra; on le dénoncera; on le calomniera, s'il n'a pas suffisamment été coulé comme un pion de lycée à l'étude. Il sera cassé. Il est dans une impasse.

Il sait tout cela, et c'est une raison qui explique encore l'impossibilité d'une obéissance efficace.

De ce chef, nous arrivons donc encore aux roues du carrosse et nous nous disons : Mais ce sont les roues qui ne veulent pas tourner.

Mais je disais : Supposons le problème résolu. Il serait intéressant de se demander si cette supposition est raisonnable.

Pour lancer ces innovations, il faudrait les connaître autrement que par un voyage à Shanghaï sur un vapeur; autrement même qu'un bourgeois parisien qui visite avec acharnement son exposition. Les questions commerciales, industrielles, économiques, agricoles, militaires, demandent de longues études et un entraînement. Celui qui tient les rênes du char de l'État ne peut, dans sa réclusion, s'en faire une idée. Il faut donc nécessairement qu'il s'en remette à des intermédiaires. Quels intermédiaires?

Au milieu des compétitions, des résistances, des brigues, des jalousies, des exigences de toutes sortes, que peut l'Empereur?

Comment mettre à la retraite, par exemple, ces vieux docteurs qui savent tant de caractères et, ne sachant même pas si la terre est ronde, sont les amiraux de la flotte? Tout est à l'avenant. Notre citoyen Laroche, grand duc de Madagascar, était moins ridicule. Si omnipotent qu'on le confesse, Sa Majesté Koang-Siu est pratiquement plus impotente qu'un président de république.

L'aristocratie des parvenus qui gouverne est absolument jalouse de sa force. Contre l'initiative supposable des uns, les autres se retranchent derrière le capitole des lois existantes et des coutumes séculaires. Ce ne sont peut-être pas les innovations qui les gênent. S'ils étaient capables d'être encore les hommes du progrès, ils y consentiraient parce qu'ils seraient toujours les hommes du pouvoir; mais ils sont trop vieux pour apprendre. Périsse le bateau, mais je mourrai amiral!!

Car, dans toute révolution, même pacifique, il faut des changements.

Enfin, quel espoir de voir sortir de terre toutes sortes de réformes, du moment qu'il n'y a pas de budget. Le créer? avec qui, avec quoi?

Avec qui? avec M. Hart[1]? Avec quoi? les Chinois sont bien pauvres.

1. Directeur général des douanes.

Il faudrait donc, semble-t-il, commencer par la queue. Commencer par aider la nation à sortir de la misère. Prière à MM. les Mandarins d'être dorénavant pères et mères du peuple.

Au lieu de donner une prime à la rapacité en exigeant ou en laissant exiger ces versements de sommes qui sont indispensables pour monter en grade, pour amadouer les eunuques qui font sentinelle autour du monarque de peur qu'on ne le vole, donnez une prime aux mandarins qui réalisent le mieux des améliorations.

Mais il en est de toutes ces choses comme de tant d'autres qui tiennent à la nature de cette nation. Les grands sont de grands crépusculaires. Ils aiment la brume ou l'eau trouble.

Il y a donc bien des rouages à examiner dans cette vieille machine avant de dire que le propriétaire ne veut pas la réparer. Il voudrait sans doute mettre la vapeur quelque part, mais il a peur du feu. Aussi bien, installez donc, s'il vous plaît, une minoterie dans un moulin à vent !

Ne disons donc pas trop : Le Chinois n'est pas progressiste.

Désirer et faire, c'est deux.

*
* *

Ceux qui sont les plus ardents à faire à la Chine un crime de son immobilité, seraient sans doute bien embarrassés si, par impossible, on leur demandait, non pas par où il faut commencer, mais par où il faudrait commencer avec chance de réussite.

Comme pour beaucoup de choses dans les destinées des peuples, aussi bien que dans la vie des individus, les circonstances les plus imprévues viendront aider ou déjouer les conseils des hommes, et après les transformations les plus profondes on se demandera comment et par qui elles ont pu être réalisées. Ceux qui voient Dieu partout y comprendront sans doute davantage que ceux qui ne voient Dieu nulle part.

Cette énorme difficulté explique à cette heure l'inaction ou les hésitations chinoises. « La Chine aime le silence et le mystère, disait M. Paul Leroy-Beaulieu, il y a quelques années, dans la *Revue des Deux Mondes*. Elle ne parle que de temps à autre, sur un mode ironique, par la bouche d'un fin lettré qui habite depuis si longtemps les bords de la Seine qu'on peut se demander s'il n'est pas aussi Parisien que Chinois. »

Toujours galants, les Français.

Tout le monde sait que M. *Tcheng-Ki-tong* (car c'est le fin lettré)

avait un secrétaire, et que son livre sur la Chine ne sera jamais le *vade-mecum* de nos diplomates.

Ce livre ne pouvait avoir de succès que sur les boulevards.

Le lettré, si je ne m'abuse, voyait tout simplement des deux côtés à la fois, comme un normand vulgaire, et savait aussi parler pour ne rien dire. C'est le parti le plus sage, quand on n'est pas chargé ni capable de trancher la question.

Je crois avoir légèrement soulevé un coin du voile qui cache un monde de difficultés dès qu'on se pose le problème et qu'on se propose de le résoudre *à la Japonaise*. Quiconque, en effet, se rend un peu compte des notables différences qu'il y a entre les deux peuples et de la diversité des conditions, particulièrement au point de vue administratif, comprendra que si le Japon a pu se retourner si prestement et se refaire quasi en un jour, la Chine sagement (et elle est sage) ne saurait le vouloir et surtout le vouloir de façon à se ménager des chances de succès.

Il suffit au Japon de la révolte très légitime de quelques-uns de ses suzerains fatigués de l'usurpateur, pour entraîner un grand mouvement en faveur du Mikado, et comme le peuple ne comptait pas dans les conseils du gouvernement, ainsi que tout paysan d'un régime féodal, l'entente se fit sur les ruines de la féodalité, entre les seigneurs eux-mêmes lassés des inimitiés, des guerres, des oppressions tyranniques du taïkoun.

Cette révolution, Dieu aidant, pouvait réussir au Japon à cause des circonstances, le Japon, d'ailleurs, étant plus de vingt fois plus petit que la Chine. Ici, les rebelles de 1860 auraient tout bouleversé si la Chine eût été moins grande. Mais on ne soulève pas si facilement un monde si peu homogène. Si les latitudes ne changent pas la race, elles modifient les caractères et les tempéraments.

D'ailleurs, en Chine, il y a une organisation aimée du peuple, aimée des grands, une organisation qui n'est aucunement tyrannique malgré de grands et de petits abus. La liberté de toutes les classes est très grande. Ce peuple dans la simplicité primitive de ses institutions, serait probablement le plus favorisé du monde, si les fonctionnaires faisaient vraiment leur devoir.

POL KORIGAN.

(A suivre.)

Rimes d'un Père

(Suite)

XXXVII

LE ROUGE-GORGE[1]

SIMPLE HISTOIRE

L'aquilon, de sa froide haleine,
Soufflait la tristesse dans l'air;
La neige tapissait la plaine.
On était au cœur de l'hiver.

Un pauvre petit rouge-gorge
Mourait de froid, mourait de faim :
Pas un ver, pas même un grain d'orge,
Pas la moindre miette de pain...

Déjà tout bas à la charmille
Il disait son dernier adieu,
Quand survint une jeune fille,
Ange envoyé par le bon Dieu.

En passant sur la route blanche,
La jeune fille a vu l'oiseau
Tremblant, blotti sous une branche,
Au pied d'un petit arbrisseau.

Le couvant de son regard tendre,
Elle s'approche... doucement...
Sans bruit... L'oiseau se laisse prendre
Dans la main de l'ange charmant.

1. Musique de F. Quanté.

Voyez : A peine s'il respire
Dans sa gracieuse prison.
Le réchauffant à son sourire,
Elle l'emporte à la maison.

Là, ses bons soins et ses caresses
Font revivre l'oiseau des bois
Qui, pourtant, malgré ses tendresses,
N'est plus joyeux, comme autrefois.

Un matin, ouvrant sa fenêtre,
Pour qu'il retrouvât sa gaîté,
Elle baisa le petit être
Et lui rendit la liberté.

L'oiseau partit à tire-d'aile,
Pour retourner à ses buissons :
Au printemps, il revint près d'elle,
Chanter ses plus belles chansons.

Le zéphyr de sa douce haleine,
Balance les feuilles dans l'air ;
Le soleil inonde la plaine.
On ne songe plus à l'hiver.

XXXVIII

VIVE MONTMORENCY ! [1]

CHANSON

Le pays des cerises
Et des montures grises,
C'est ici.
Vive Montmorency !
Où verrions-nous des ânes
Plus élégants, plus crânes
Que ceux-ci ?
Vive Montmorency !

Choisissez pour les jeunes filles
Les ânesses les plus gentilles :

1. Musique de Ch. Hess, chez J. Vasseur.

On se dispute quelquefois,
Même avec des ânes de bois.

Au ciel, le soleil étincelle.
En avant ! tout le monde en selle !
Les bâts sont sanglés, tout est prêt.
Hop ! Au galop vers la forêt !

Fiers, entre les platanes,
Petits ânes,
Sur le grand boulevard
Du départ,
Agitez sur vos têtes,
Vos sonnettes ;
Trottez, trottez, trottez,
Galopez.

Le pays des cerises
Et des montures grises,
C'est ici :
Vive Montmorency !
Où verrions-nous des ânes
Plus élégants, plus crânes
Que ceux-ci ?
Vive Montmorency !

Dans les sentiers, l'ombre est plus douce ;
Sous bois, sur les tapis de mousse,
Causons un peu, ne trottons pas...
Soufflez, baudets, marchez au pas.

N'effrayons point l'oiseau qui chante ;
Aspirons l'odeur pénétrante
Du chèvrefeuille et du jasmin...
Hop ! regagnons le grand chemin.

Lorsque notre cavalerie
Reprit le vent de l'écurie,
Toutes, alors d'un train d'enfer,
Nous partîmes en fendant l'air.

On eût dit sur la route large,
Des cuirassiers poussant la charge,

Tant nous rentrâmes crânement.
Hop ! hop, hourrah ! Ce fut charmant.

Fiers entre les platanes,
Petits ânes,
Sur le grand boulevard
Du départ,
Agitez sur vos têtes,
Vos sonnettes.
Trottez, trottez, trottez,
Galopez !

Le pays des cerises
Et des montures grises,
C'est ici.
Vive Montmorency !
Où verrions-nous des ânes
Plus élégants plus crânes
Que ceux-ci.
Vive Montmorency !

XXXIX

MON COLLÈGE[1]

TRIOLETS

Ici, pour moi, tout est charmant.
Par un merveilleux privilège,
La science vient en dormant,
Ici, pour moi, tout est charmant :
Paresseux, bavard ou gourmand,
On est heureux dans mon collège.
Ici, pour moi, tout est charmant,
Par un merveilleux privilège.

Notre cuisine est tout un art,
A lécher ses doigts jusqu'aux manches :
Chapon truffé, dindon, canard...
Notre cuisine est tout un art.

1. Musique de Ch. Hess.

Le beurre arrose l'épinard...
Et des fayots, tous les dimanches !
Notre cuisine est tout un art,
A lécher ses doigts jusqu'aux manches !

J'apprends le grec et le latin,
Sans y penser, par habitude.
Comme un petit bénédictin,
J'apprends le grec et le latin.
J'en fais le soir et le matin,
En classe aussi bien qu'en étude,
J'apprends le grec et le latin,
Sans y penser, par habitude.

Ah ! quel plaisir d'être écolier,
Sous le giron d'un maître habile !
Mon maître est fort comme un bélier :
Ah ! quel plaisir d'être écolier !
Je serai reçu bachelier ;
Pourquoi me faire de la bile ?
Ah ! quel plaisir d'être écolier,
Sous le giron d'un maître habile !

XL

LES PRIX DE MA FILLE

SONNET

Vivent les têtes couronnées !
Les couronnes enrubannées
Prouvent le travail généreux :
Tes succès me rendent heureux.

Mes études sont terminées ;
Et je n'ai pas, en dix années,
Cueilli des lauriers si nombreux.
Reçois mes bravos chaleureux.

Pour loger tes prix, vers ou proses,
Non, ta bibliothèque rose
Ne te suffira plus bientôt !

Voilà donc ce que je redoute :
L'an prochain, il faudra sans doute
Que pour toi j'achète un château.

XLI

QUAND ON EST GRAND[1]

CHANSON

Quand on est grand,
Tout ce qu'on veut, on l'entrepend.
C'est encor bébé qu'on me nomme :
Je veux grandir, pour être un homme !

Quand on est grand, m'affirme-t-on,
On ne va plus jamais en classe,
On a de la barbe au menton
Et dans le monde on tient sa place.

On prend toutes les libertés :
On fume, on joue, on chasse, on pêche,
On fait ses quatre volontés.
Personne ne vous en empêche.

Pour grandir, papa m'a conté
Qu'il faut être sage et docile.
J'ai bien la bonne volonté,
Mais ce n'en est pas plus facile.

Papa tient de bien beaux discours ;
Et cependant, dit le proverbe,
La mauvaise herbe croît toujours.
Ne suis-je pas un homme en herbe ?

Mais papa doit avoir raison :
J'écrirai mon devoir sans tache
Et j'apprendrai bien ma leçon,
Pour faire pousser ma moustache.

Quand on est grand on est soldat...
Cavalerie, infanterie...

1. Musique de Saint-Kopp, chez Pinatel, 18, rue du faubourg Poissonnière.

On a le glorieux mandat
De combattre pour la Patrie !

Moi, je veux être cuirassier,
Je veux, au jour de la bataille,
Avoir un long sabre d'acier
Pour frapper d'estoc et de taille.

Devenir grand, c'est enlaidir ;
Et puis, dit-on, la vie est brève.
Tant pis, tant mieux ! je veux grandir,
Je veux grandir, voilà mon rêve...

Quand on est grand,
Tout ce qu'on veut on l'entreprend.
C'est encor bébé qu'on me nomme :
Je veux grandir, pour être un homme !

XLII

L'ÉCOLIER-SOLDAT[1]

CHANSON

Fier d'être volontaire,
Jeune tacticien,
Sous l'habit militaire,
Je n'ai peur de rien.

J'étais un simple potache,
J'ai revêtu le dolman.
Avec un peu de moustache,
J'aurais l'air d'un vétéran.

Je connais déjà mon rôle :
Il faut du cœur, je le sais ;
Et mon fusil sur l'épaule
Fait bouillir mon sang français.

Au dernier tir à la cible,
J'ai mis six fois dans le noir :
Mieux viser est impossible ;
Aussi bien, c'est à savoir.

1. Musique de Ch. Hess, chez Joubert.

J'ai douze ans, je suis robuste,
J'aime les airs de combat.
Marchant bien et tirant juste,
Je suis presque un vieux soldat.

Je suis prêt pour la bataille :
J'ai du cœur, j'ai de l'aplomb ;
Mon sabre n'est pas de paille ;
J'ai de la poudre et du plomb.

La guerre qui va renaître
Doit être une lutte à mort ;
Le vaincu doit disparaître :
Je veux être le plus fort !

Fier d'être volontaire,
Jeune tacticien,
Sous l'habit militaire,
Je n'ai peur de rien.

(A suivre.) Comte du Fresnel.

Mademoiselle Ixe

TRADUIT DE L'ANGLAIS

(Suite)

VI

Lorsque Evelyn raconte l'histoire de cette nuit mémorable, elle insiste, avec une certaine emphase, sur le temps d'arrêt et le moment de stupeur qui suivit la détonation, intervalle de temps sans doute exagéré par ses nerfs surexcités, pendant lequel tous les invités qui étaient dans la salle à manger et qui avaient entendu le bruit, aussi bien que ceux qui se trouvaient dans la salle du bal et qui avaient vu s'accomplir la catastrophe, demeurèrent immobiles, comme paralysés par la surprise. Le capitaine Leslie fut le premier à se remettre, et, franchissant en deux bonds les degrés qui le séparaient de Mlle Ixe, il lui arracha des mains l'arme encore fumante. Ce mouvement fit vivement sentir à Evelyn la gravité et l'horreur de ce qui était arrivé, et, comme tout le monde se précipitait en émoi dans la salle, elle chancela et serait tombée sans le secours opportun de deux bras qui la soutinrent. Bien qu'elle eût presque complètement perdu le sentiment, il lui sembla qu'elle sortait de ces ténèbres, de cet abîme entr'ouvert qui allaient l'envahir, et elle fut rappelée à elle par le son, qui lui parut venir de bien loin, de la voix de Parry.

« Evelyn, Evelyn, ne vous effrayez pas ; il n'est pas mort. »

Elle poussa un long soupir qui sembla sortir avec peine de sa poitrine oppressée, releva la tête et regarda autour d'elle. Le tremblement de terreur et d'épouvante qui l'avait d'abord agitée avait fait place à une lourde somnolence, comme elle en avait parfois ressenti dans ses rêves, et, avec moins d'émotion qu'elle n'en eût éprouvé devant un drame bien interprété, elle porta lentement les

yeux sur les divers acteurs de cette scène inouïe : le comte, dont la tête pendait inerte sur sa poitrine, transporté à la bibliothèque par son père, aidé de quatre ou cinq autres hommes ; sa mère, à demi évanouie sur un canapé, de l'autre côté de la salle, environnée de femmes qui lui prodiguaient leurs soins, partout des groupes d'hommes chuchotant, la physionomie grave, et des femmes dont les figures pâles et épouvantées juraient avec leurs vêtements de fête et leurs parures brillantes. Et, au milieu de toute cette confusion, l'auteur de la catastrophe formait un point de repos complet : debout, ou plutôt appuyée contre le mur, elle se tenait immobile à quelques pas devant Evelyn. Un peu plus bas encore, le capitaine Leslie, comme une sentinelle passive, mais attentive, prêt à empêcher toute tentative d'évasion de la coupable. Mais sa vigilance était inutile. Les bras pendants, les mains étroitement jointes, la tête appuyée contre la tapisserie du mur, le regard assuré, les lèvres dessinant une expression mélancolique, mais ferme, elle semblait la statue de la patience attendant l'inévitable.

« C'est un songe, pensa Evelyn ; c'est un songe ; je voudrais en être délivrée. »

Elle sortit de son immobilité, et Parry lui offrit timidement son bras, s'attendant à voir ses services sévèrement repoussés ; mais, à sa surprise, elle prit vivement ce bras, qu'elle étreignit de ses deux petites mains et s'appuya contre lui jusqu'à effleurer de ses boucles dorées les épaules de son compagnon. Ce fut au tour de Parry à croire qu'il rêvait, et pourtant il devina à peu près la complète et flatteuse signification de cette attitude demi-inconsciente, mais complètement instinctive.

M. Merrington, suivi par M. Harold et M. Golding, traversa les groupes et gravit rapidement l'escalier, s'écriant :

« Je ne puis pas croire qu'elle soit la coupable ; qui l'a vue faire feu ?

— Moi, dit le capitaine Leslie, et Mademoiselle votre fille l'a vue aussi, puisqu'à ce moment-là elle était derrière celle qui a fait feu. »

M. Merrington regarda sa fille et lut sur sa physionomie son témoignage muet.

« Bonté divine ! s'écria-t-il en reculant et en s'appuyant sur la balustrade, quel était son but ? Est-elle folle ?

— Je ne la crois pas folle, dit M. Harold, jetant les yeux sur Mlle Ixe, qui regardait d'un air triste et même suppliant mistress Merrington. Je suppose qu'elle appartient à quelque société poli-

tique. Fox dit qu'il croit que le comte a été menacé plus d'une fois. Très probablement ce doit être une nihiliste.

— Impossible ! s'écria M. Merrington. Comment ! elle a donné, depuis des semaines, des leçons aux enfants ! »

Il s'arrêta, et ses paroles semblèrent inconséquentes comme toutes paroles qui ne montrent qu'un anneau dans une longue chaîne de pensées. Car, en un clin d'œil, il vit cette femme homicide telle qu'il l'avait connue dans cette vie commune de tous les jours, modestement assise à table, brodant auprès du fauteuil de mistress Merrington, errant sur la pelouse ensoleillée avec les enfants s'ébattant joyeusement autour d'elle, ou, plus récemment, portant Winifred, dont le pâle visage reposait sur son sein et dont le petit bras enveloppait tendrement son cou.

« Une chose pareille est-elle possible ? » pensait le pauvre M. Merrington.

Et alors Mlle Ixe parla, et le son de sa voix sembla imposer silence à toute autre voix.

« Pardonnez-moi, Monsieur ; j'ai usé de votre protection pour arriver à mon but. C'est afin de tuer le comte que je suis venue ici. Je le poursuivais depuis des mois, et bien d'autres avec moi. Je l'ai suivi en Angleterre ; je suis devenue l'institutrice de vos enfants afin de le rencontrer. Je savais qu'il ne manquerait pas de visiter mistress Fox avant de quitter l'Angleterre. Je n'aurais pas voulu souiller votre maison de son sang. J'aurais voulu le tuer à Lingdford, hier, mais il m'a échappé ; à ce point de vue, j'ai été malheureuse.

— Mais, au nom du ciel ! pourquoi vouliez-vous le tuer ? s'écria M. Merrington. Quel mal vous a-t-il fait ?

— Moi ? aucun ! cria Mlle Ixe dédaigneusement. Et quand il m'en eût fait, cela n'aurait pas eu d'importance. Il n'est pas mon ennemi, il est l'ennemi de mon peuple et aussi de l'humanité. Ah ! si vous saviez tout ce qu'il a fait souffrir à des hommes innocents et aussi à des femmes innocentes, vous auriez frémi d'horreur de manger à la même table que lui. Il a été jugé et condamné par ses semblables ; je devais être l'exécuteur.

— Tout cela est très bien, dit M. Merrington ; mais, en Angleterre, Mademoiselle, nous appelons cela un meurtre, et le meurtre on le punit de la potence. »

Evelyn poussa un léger cri et s'affaissa sur les escaliers.

« En Angleterre, vous avez parfaitement raison, dit Mlle Ixe très posément. En Angleterre, vous avez des lois qui vous protègent

et vous vengent; chez nous, il n'en est pas ainsi : notre loi, c'est la volonté de nos tyrans. C'est à nous à nous protéger, c'est à nous à nous venger nous-mêmes.

— « La vengeance m'appartient, interrompit M. Golding, élevant la main. La vengeance m'appartient, a dit le Seigneur; c'est à moi d'en user. »

Mlle Ixe jeta d'abord sur lui, et ensuite sur la peinture qui se trouvait au-dessus d'elle, un regard rapide et subtil.

« Sans doute, Monsieur; mais quelquefois son ministre est une femme.

— Mais à quoi bon lui parler? dit M. Merrington ; la question est de savoir ce que nous allons en faire maintenant. »

Une consultation s'ensuivit, dont Evelyn ne se rappelle que la conclusion, qui était que M. Merrington devait, comme magistrat, détenir pour le moment Mlle Ixe, et envoyer chercher aussi promptement que possible un inspecteur de police à Carchester.

On décida que sa propre chambre était une prison aussi sûre que toute autre, et elle s'y laissa conduire immédiatement avec une grande docilité. Tous les spectateurs poussèrent comme un soupir de satisfaction lorsqu'ils la virent, escortée de trois gentlemen, gravir lentement les escaliers et disparaître. Elle s'arrêta seulement un moment en voyant Evelyn qui, la tête appuyée sur ses genoux, sanglotait amèrement.

« Cette pauvre enfant! dit-elle d'un air de tendre pitié, on devrait bien la conduire à son lit. »

M. Merrington jeta en passant un regard distrait sur sa fille.

« Parry, dit-il par-dessus son épaule, mon bon garçon, envoyez chercher Suzanne.

— Non, non, dit Evelyn, étendant la main pour retenir Parry comme celui-ci se tournait pour descendre; non, pas Suzanne. Oh! pour l'amour du ciel, je veux aller avec Mlle Ixe, je veux dire avec mon père. »

Une excitation fiévreuse avait remplacé son abattement de tantôt. Même avec le secours de Parry, elle ne put marcher aussi vite qu'elle le voulait. Ils arrivèrent cependant juste à temps pour voir M. Merrington fermant la porte de Mlle Ixe sur cette dernière.

« Je vous conseille de laisser la clef en dehors, suggéra M. Harold. Cela l'empêchera de nous jouer quelque tour avec la serrure.

— Personne n'aurait jamais le courage de la faire échapper, dit M. Merrington. Je me demande maintenant qui il convient d'en-

voyer à Carchester; j'ai déjà envoyé quelqu'un avec le chariot pour chercher le docteur.

— J'irai, si vous le voulez, dit Parry. Ma petite jument est toute fraîche et, avec ce léger dog-cart, elle sera à Carchester en rien de temps. »

M. Merrington s'empressa d'accepter cette offre, mais ses remerciements furent interrompus par un domestique qui vint avec un appel pressant de M. Cosmo Fox.

— J'espère que ce malheureux n'est pas plus mal, dit M. Merrington. Eva, ma chère enfant, voulez-vous que je vous envoie Suzanne? Non! Eh bien! alors, comme une sage enfant que vous êtes, allez vous coucher. Vous n'avez pas besoin de vous effrayer ainsi : elle ne peut pas s'échapper et, pour plus de sûreté, vous pouvez fermer votre porte en dedans. »

Il l'embrassa à la hâte, la poussa doucement dans sa chambre, ferma la porte et ensuite retourna avec ses compagnons dans le salon. Là, c'était une confusion extrême des gens et des choses. Mistress Merrington avait été transportée dans sa chambre; mistress Cosmo Fox, laissant son mari soigner le comte, était partie avec ses amis. Les autres hôtes, désireux de suivre son exemple, demandaient tous à la fois leurs voitures, tandis que les domestiques, beaucoup plus intéressés par les événements sensationnels de la soirée que par toute autre chose, exécutaient les ordres avec plus de hâte que d'exactitude. Parry, afin de ne point perdre de temps, descendit lui-même aux écuries, où régnaient aussi le désordre et le bruit, les domestiques préparant tous les équipages à la fois. Il trouva son groom, et il était en train de l'aider à atteler sa jument lorsqu'un valet de pied, traversant le jardin au pas de course, vint avec une note pour M. Lethbridge. A la lumière d'une lanterne, Parry lut ce qui suit, écrit dans un griffonnage irrégulier que d'abord il ne reconnut pas :

« Je désire vous voir avant votre départ, tout de suite, dans la salle d'études. Je veux savoir si je puis compter sur vous et ce que vous êtes capable de faire pour moi.

« EVELYN. »

« Amenez mon cheval à l'avenue des Tilleuls et attendez-moi là jusqu'à ce que je revienne, dit Parry, et il courut vers la maison. »

Le pur-sang se cabrait d'impatience en attendant le retour de son maître.

« Je n'ai pas besoin de vous, Jim, dit-il au groom en s'élançant dans la voiture. Vous rendrez plus de service ici. »

Pendant ce temps, la paix et la tranquillité, bannies de toutes les autres parties de la maison, avaient trouvé refuge dans le corridor de la chambre d'étude. Les enfants eux-mêmes, heureusement inconscients de tout ce qui était arrivé depuis qu'ils avaient fermé les yeux, dormaient paisiblement. Susanne, la seule bonne qui passait la nuit à cet étage, était allée rejoindre un groupe choisi qui, à cette heure tardive, ou plutôt à cette heure matinale, discutait à tue-tête, dans les appartements de service, sur la tragédie de la nuit.

Il n'y avait donc là personne qui pût voir ou entendre Evelyn quand elle tourna la clef et entra dans la chambre de Mlle Ixe. Celle-ci, qui écrivait à une table en face de la porte, leva les yeux quand elle l'entendit s'ouvrir, avec une expression de surprise qui se changea bientôt en inquiétude.

« Chère enfant, dit-elle, en laissant tomber sa plume, comme vous paraissez pâle et fatiguée ? Pourquoi êtes-vous encore debout ? Vous allez être sérieusement malade.

— Mademoiselle, je viens vous montrer comment vous pouvez échapper, dit Evelyn, avec une voix où l'on sentait un violent effort pour retenir ses larmes. Parry est allé chercher une échelle dans le jardin. Il va la porter ici sous votre fenêtre. Vous pourrez descendre par là, n'est-ce pas ? Vous irez à l'allée des hêtres, à travers le parc, par le même chemin que nous avons suivi cette après-midi. Parry vous attendra avec le dog-cart au bout de l'avenue des hêtres, et vous conduira jusqu'à Carchester. Il vous mènera en dehors de la ville ; vous savez où est la gare ? Vous irez, et vous pouvez prendre le premier train pour Londres avant que la nouvelle de... de ce qui est arrivé cette nuit ait pu parvenir jusqu'au personnel de la gare. »

Tout cela était dit rapidement. Evelyn s'arrêta pour respirer.

« M. Lethbridge fera cela ? dit Mlle Ixe étonnée.

— Oui, il me l'a promis.

— Comme ce garçon vous aime !

— Mademoiselle, au nom du ciel, hâtez-vous. Il n'y a pas une minute à perdre. Tout le monde est occupé en bas maintenant. Personne ne peut nous voir ou se douter de ce qui se passe, mais dans quelques minutes tout cela peut changer. »

Evelyn courut vers la porte et écouta. Elle pouvait entendre de l'autre côté de la maison le murmure des voix des gens qui cou-

raient de ci et de là, les timbres qui sonnaient, des portes qui s'ouvraient et se fermaient, et tous ces bruits rendaient plus complets, par contraste, le silence et la solitude de la galerie.

« Tout est bien pour le moment, dit-elle », retournant à la table. Mlle Ixe ne bougeait pas. Elle demeurait immobile, le menton appuyé sur la main, regardant d'un air songeur devant elle.

Evelyn se tordait les mains avec irritation.

« Oh ! Mademoiselle, à quoi pensez-vous ? Ne comprenez-vous pas ? Parry va à Carchester chercher la police. Vous ne vous rappelez pas ce qu'a dit papa ? Si on vous trouve ici, on vous conduira en prison, et si le comte meurt, on vous...

— On me pendra, dit Mlle Ixe, finissant la phrase qu'Evelyn n'osait achever. Je ne vois pas comment échapper. On me verra si je sors de la maison, ou dans le parc, ou dans le dog-cart avec M. Lethbridge. »

Evelyn la regardait avec étonnement, car ces excuses étaient données sur le ton d'une personne qui cherche des prétextes pour échapper à un devoir importun. On entendit un léger bruit sous la fenêtre.

« C'est l'échelle », dit Evelyn.

Mlle Ixe ne bougea pas, et un nuage de tristesse couvrit sa face.

Evelyn courut à sa garde-robe et trouva un manteau et un chapeau. Elle les tendit fiévreusement à Mlle Ixe en disant d'une voix suppliante :

« Je vous en prie, chère Mademoiselle, mettez cela et fuyez. »

Alors Mlle Ixe saisit les deux frêles poignets de la jeune fille dans une étreinte qui la fit tressaillir de douleur, et tournant vers elle un visage littéralement étincelant de fureur :

« Pourquoi me faire partir ? Quel droit avez-vous de me ramener à la vie... à la vie d'une bête traquée, blessée et harasssée, avec une meute toujours à ses trousses ? »

Elle repoussa les mains d'Evelyn, se leva d'un bond, et marchant dans sa chambre : « Je ne puis, dit-elle, supporter cela plus longtemps. Après tout, ma force n'est que la force d'une femme. Elle est épuisée. Je suis à bout. J'ai touché le point où la fatigue est une peine, où la lutte est une torture. Ah ! cause sacrée ! n'ai-je pas encore assez souffert pour toi ! Frères misérables et opprimés, n'ai-je pas assez combattu pour vous ! J'ai répandu pour vous non pas mon sang, mais ma vie goutte à goutte. Rien ne reste dans mon cœur, il est comme une pierre. Il n'y a plus de pitié. Qu'un autre prenne la place que j'ai tenue si longtemps. Je ne demande

que mes gages. Je les ai gagnés. Donnez-moi la mort ; laissez-moi mourir, oh ! laissez-moi mourir. »

Ces derniers mots s'échappèrent de sa bouche comme arrachés par une peine intolérable. Elle se jeta à terre et pleura avec ces terribles sanglots d'une forte créature qui succombe à un trop grand effort. Evelyn se sentant défaillir, était tombée sur une chaise contre le mur. Elle appuyait sa tête fatiguée contre le mur sans essayer, même par un mot, de réprimer une explosion si dangereuse en un tel moment.

« Qu'importe, pensait-elle, tout est inutile. Sûrement c'est l'ombre de la mort ! »

Et en effet, quelque chose mourut, cette nuit, en Evelyn, qui ne devait plus revivre, la confiance d'une heureuse enfant qui accepte comme une fidèle image de la vie sa condition exceptionnelle et favorisée. La vision de la douleur nous laisse meilleurs ou pires, et j'ai souvent pensé que l'Evelyn, dont j'ai depuis appris à aimer et à honorer la noblesse et la générosité de cœur, s'était révélée lorsque, pour la première fois, elle sentit la présence de cette croix qui pèse parfois si lourdement sur nos épaules, mais qui nous protège tous de son ombre.

Le bruit des sanglots déclinait peu à peu, laissant régner dans la chambre faiblement éclairée un silence effrayant. Pendant un moment, Mlle Ixe resta sans mouvement, si bien qu'Evelyn se demandait, comme en un rêve, si la mort avait entendu son appel et avait exaucé sa prière. Mais ensuite, elle se releva ou plutôt se traîna avec peine et effort sur ses pieds, comme une personne affaiblie par une longue maladie. Elle traversa la chambre à pas lents et presque chancelants, but un peu d'eau froide et en répandit sur son visage et sur ses mains. Quand elle se tourna vers Evelyn, sa face était livide, mais sans aucune trace de cette tempête de sentiments qui l'avait baignée dans les larmes de l'agonie.

Elle se mit aux pieds d'Evelyn avec un sourire à la fois triste et radieux :

« Pardonnez-moi ; je vous ai repoussée, je vous ai parlé avec rudesse. Ce n'était pas moi qui parlais ; c'était un démon que je porte toujours ici, dit-elle, en mettant la main sur son cœur, un démon d'égoïsme et de lâcheté. Quelquefois, quand mes nerfs sont surrexcités comme ce soir, il brise sa chaîne, il me déchire, il se rend maître de moi. Alors je suis à sa merci ; sa voix maudite étouffe toute autre voix. Mais cela ne dure pas. Ma volonté est libre de nouveau. Je ne fléchis plus. Puisque la mort ne me cherche

pas, puisque même elle me rejette, c'est qu'il y aura encore du travail pour moi. J'obéis, chère enfant au visage d'ange; je retourne remplir ma tâche. »

Elle se leva doucement, mais avec agilité, rassembla les papiers qui étaient sur la table et les plaça dans son corsage, saisit une petite bourse qu'elle mit dans sa poche, prit son chapeau et son manteau, et ouvrit la fenêtre.

« Laissez-moi vous aider », dit Evelyn, allant à son secours.

La nuit était pluvieuse, sans lune et sans étoiles; elle entra dans ces ténèbres épaisses qu'aucun œil ne pouvait pénétrer. L'air doux et humide frappa leurs visages. Quelques bruits et le roulement des roues sur le pavé de la cour de l'écurie résonnèrent près de là; ils semblaient, à l'oreille d'Evelyn, venir d'un autre monde, tandis que le vent soufflait à travers les lauriers avec un long gémissement. Mlle Ixe descendit l'échelle avec agilité. Quand sa tête fut au niveau de l'appui de la fenêtre, elle s'arrêta et leva la tête :

« Adieu, adieu », murmura-t-elle, en baisant les petites mains qui serraient les montants de l'échelle.

Pour un moment, la lumière qui venait de la chambre éclaira ses yeux et le doux et tendre sourire de sa bouche, puis son visage disparut. Lorsque la vibration de son pied sur l'échelle cessa, il sembla à Evelyn que Mlle Ixe avait été submergée et perdue dans cette grande mer de la nuit extérieure.

Pour ce qui a été dit ensuite, je l'ai appris en grande partie par Evelyn, mais la série des événements m'a été rapportée par plusieurs autres personnes.

La jument de Parry ne justifia guère les éloges de son maître, car il ne paraît pas qu'elle ait atteint Carchester avant trois heures du matin. La police cependant fut plus prompte, et Parry, avec un inspecteur à côté de lui, était prêt à quitter Carchester, à peu près à trois heures et quart.

Quatre milles environ au delà de Carchester, survint un accident qui a toujours été un sujet d'étonnement pour le groom de M. Lethbridge et pour d'autres personnes qui savaient que son dog-cart avait été récemment réparé. Une roue se dévissa. Après une courte consultation, il fut arrêté que, pour ne pas perdre de temps, l'inspecteur irait à la maison de M. Merrington pendant que Parry, montant la jument, retournerait à Carchester aussi vite que possible pour ramener une autre voiture. Grâce à cela, on espérait qu'il pourrait revenir pour prendre l'inspecteur avant que celui-ci n'eût parcouru une longue distance. Heureusement l'inspecteur

ne compta pas trop sur ce retour et marcha à pas accéléré, car, par suite de nouvelles complications dont le détail m'échappe, Parry ne parvint pas à partir de Carchester aussi tôt qu'on eût pu l'espérer, et il n'arriva à la maison qu'assez longtemps après l'inspecteur. C'était, je crois, six heures moins vingt. Le docteur venait juste de partir, donnant de meilleures nouvelles du blessé, qui n'était pas aussi dangereusement atteint qu'on l'avait cru d'abord. L'inspecteur, après quelque délai, fut conduit par une servante à la chambre de Mlle Ixe, où l'on constata sa disparition. La seule personne qui dût être à même d'avoir entendu quelque bruit trahissant cette fuite était l'habitante de la chambre voisine, Miss Merrington, mais son père ne permit pas qu'elle fût réveillée avant son heure habituelle, par la raison qu'elle était allée se coucher complètement épuisée par le choc qu'elle avait reçu le soir précédent; et malgré tous ses efforts, l'inspecteur ne put pas parvenir à convaincre M. Merrington combien ce délai diminuait les chances de retrouver la fugitive. Jusqu'à huit heures l'inspecteur trompa son impatience en déjeunant et en interrogeant les domestiques. Ceux-ci expliquaient l'affaire en pensant que Mlle Ixe, avec une prévoyance admirable, avait eu soin, à une heure avancée de la soirée, de placer l'échelle où on l'avait trouvée. Une des femmes de chambre rapporta qu'elle avait entendu un bruit hors de la chambre de Mlle Ixe, pendant qu'elle (la femme de chambre) allumait le feu, et un petit groom, d'origine celtique, conserva un vague souvenir, qui devint plus vivace avec le temps, d'avoir vu l'institutrice étrangère errant dans la brume près du hangar où l'on tenait habituellement l'échelle.

Cette information, sans fondement précis et peu décisive, fut tout ce que l'inspecteur put recueillir comme renseignements; car, lorsqu'à huit heures, miss Merrington fut réveillée, on découvrit qu'elle n'était pas en état d'être questionnée. Et, de fait, cet état alarma à tel point ses parents qu'un messager fut envoyé au docteur pour hâter son retour. Dans ces conditions, personne ne songea plus à s'occuper de Mlle Ixe ou de l'inspecteur, et, quant à celui-ci, voyant que le cas était désespéré, il retourna tranquillement à Carchester.

Pendant trois semaines, Evelyn fut sérieusement malade, et quand elle recouvra la santé, il fallut, sur les indications du docteur, s'abstenir, en présence de la jeune fille, de mentionner le nom de Mlle Ixe et de faire aucune allusion à la nuit du bal. Bien longtemps avant sa convalescence, le comte s'était pourtant remis

et était parti, décidé à ne plus jamais visiter de sa vie le château de Lingford, malgré toutes les cajoleries de M. et mistress Cosmo.

L'atmosphère tranquille du voisinage fut troublée pendant le mois par la catastrophe, qui fut un de ces sujets de conversation toujours vivants dans toutes les réunions, dans les groupes qui se tenaient à la porte de l'église aussi bien qu'au coin du feu ; à moins, bien entendu, que M. ou Mme Merrington ne fussent présents, car le premier devenait sombre chaque fois qu'on abordait la question, et la seconde menaçait d'avoir ses nerfs. Quant à Parry, il n'inspirait pas la même réserve, et il fut plus d'une fois soumis à un sérieux examen sur l'histoire quelque peu compliquée de son voyage à Carchester. De cette épreuve il se tira aussi habilement qu'on pouvait le prévoir, et finalement, il refusa, non sans colère, de répondre à aucune autre question et confirma ainsi les soupçons que son embarras avait soulevés. Ce fut mistress Barnès qui donna une forme définitive et précise à l'idée jusqu'alors assez vague que Parry avait pris un intérêt un peu trop romanesque dans l'affaire de Mlle Ixe. Cette théorie, en ses mains, expliquait en effet plusieurs points obscurs de l'histoire. « Il n'est pas étonnant, disait-elle en branlant la tête, que la pauvre enfant (miss Evelyn) ait été si malade ensuite, et que la famille ait étouffé l'affaire comme elle l'a fait. Je ne puis avoir de pitié pour eux. Je leur avais dit ce qui devait arriver. »

Avec le temps, l'excitation se calma, mais le bal de mistress Merrington et son étrange conclusion redevinrent pendant trois ans le sujet de toutes les conversations, au dîner, au thé, aux parties de tennis, lorsque le mariage de miss Merrington avec M. Lethbridge vint leur fournir un nouveau thème.

Six mois environ après son mariage, Evelyn était assise une après-midi dans le salon qui avait été disposé amoureusement et avec prodigalité pour son usage privé. Une promenade rapide à travers la brise d'automne l'avait disposée à jouir avec un plaisir plus profond de la chaleur et du repos. Elle était paresseusement enfoncée dans les coussins de sa chaise, les yeux fixés sur le feu de bois qui brûlait dans l'âtre carrelé, et qui envoyait ses lueurs tremblantes sur les riches étoffes et sur les surfaces de porcelaine, de bronze et d'or, qui ornaient tous les coins de ce nid luxueux. Elle attendait dans l'agréable perspective du retour de Parry, qui allait revenir de la chasse, et du thé de cinq heures. Elle était trop alanguie pour penser ou même pour rêver. Elle se chauffait avec le sentiment intime qu'éveille une de ces brillantes saisons où la vie

paraît si joyeuse que nous sommes prêts à oublier qu'elle pourrait être autrement. Elle fut troublée, agréablement troublée par la poste de l'après-dîner. Là, gisait sur le plateau, formant un saisissant contraste avec les élégantes enveloppes à monogrammes et à lourd papier, une pauvre petite lettre, qui portait le cachet de la poste de Londres avec une adresse d'origine étrangère, qui était inconnue à Evelyn. Ce fut cette lettre qu'elle se décida à ouvrir la première, et elle tira de l'enveloppe un chiffon de papier déchiré, souillé et couvert d'une écriture serrée, qui semblait écrite avec une encre d'un rouge bruni, était-ce même avec de l'encre ! A la vue de cette écriture, Evelyne tressaillit et poussa un cri comme si elle avait vu un esprit, le fantôme d'une personne morte depuis trois ans pour elle. Trop pressée pour attendre une lampe, elle s'accroupit sur le garde-feu, courbant la tête jusqu'au niveau du foyer pour projeter la lueur du feu sur les petits caractères à moitié effacés de cette extraordinaire missive. Voici la copie de ce qui était écrit :

« D'une prison russe, 188...

« Ici, dans dans les ténèbres, d'où nous devons aller bientôt dans des ténèbres encore plus profondes, nous arrivent quelques rayons du monde extérieur des vivants. J'ai appris votre mariage. Soyez heureuse ! Oui, vous le serez. C'est le droit de natures comme la vôtre. Pensez-vous à moi quelquefois ? Moi, je pense souvent à vous, et à tout ce petit peuple d'innocents autour de vous ; alors m'arrivent d'étranges espérances pour un monde où de pareilles vies sont possibles. Les murs de la prison disparaissent, je vois les grands ormeaux, les larges prairies, les cottages couverts de chaume, noyés dans la lumière d'un soleil d'Angleterre, et j'entends les voix des enfants anglais qui chantent : « Il a porté la lumière à ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort » ; et je rêve qu'il y a un Dieu qui sourit au moins à l'Angleterre, et qui, peut-être un jour, se souviendra aussi de nous.

« X*** »

LANOE FALCONER.

AUTOUR DU MONDE

15 Octobre 1901.

C'est donc le 22 octobre que sénateurs et députés regagneront qui le Palais-Bourbon, qui le Luxembourg, ayant pour principale tâche le vote du budget de 1902. On sait que, par continuation, nos assemblées législatives nous ont gardés sous le régime débilitant des crédits extraordinaires et des douxièmes provisoires. Vu la dépression énorme des recettes de l'État et le déficit de 200 millions désormais certain sur l'exercice en cours, on ose vaguement espérer que le patriotisme, à la suite des politiciens, pénétrera au Parlement, et qu'il y pourra énumérer à loisir ses mécomptes et étaler sa détresse. La crainte de la banqueroute deviendra dès lors le commencement de la sagesse jacobine.

Cela n'est pourtant pas absolument certain. Il faut néanmoins tenir compte au gouvernement de sa bonne volonté, dès qu'elle est, chose rare, faiblement apparente. Il aurait pu encore, se répétant ou répétant les errements d'autrui, ne convoquer les Chambres qu'en novembre prochain. Cette convocation n'eut lieu en 1899 que le 14 novembre, et en 1900 que le 6 du même mois. M. Waldeck-Rousseau préfère revenir à de meilleures pratiques parlementaires, et ménager aux assemblées législatives le temps matériel indispensable à l'accomplissement de leurs devoirs économiques.

Il leur accorde donc deux mois, et ce sera, croit-il, bien suffisant pour boucler le budget avant l'exercice à venir. Ce ne sera point trop, surtout si l'on considère qu'il faut y aboutir à tout prix.

En effet, il y a eu pas mal de temps perdu ; il faut le regagner maintenant par l'assiduité au travail, par sa repartition intelligente et par son exécution rapide ; il faut le regagner, parce que si l'on ajournait de pareils débats jusqu'en janvier et février, on risquerait de laisser péricliter nombre d'affaires pendantes et qu'il faut, ainsi que le budget, expédier, coûte que coûte, avant

la fin de la législature, à moins que, d'un cœur plus léger que celui d'Olivier, on ne veuille défier les électeurs et encourir leur disgrâce. Peu de députés éprouvent ce courage héroïque, donc le budget sera voté à la hâte, à la diable, et d'autant plus facilement que si quelques obstinés se hasardaient, malgré le déficit du budget en cours et la détresse du trésor, à réclamer quelques subsides vains ou des crédits électoraux, on aura mille bonnes raisons pour leur opposer la question préalable et voter la reprise pure et simple de l'ordre du jour.

On considérera que, après le nouvel an, les Chambres ne sauraient rentrer en session que le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 14, date fixée par la Constitution elle-même ; que les vacances de Pâques sont inévitables, de même la cession des conseils généraux, enfin que les députés auront à se préparer à la lutte et à soutenir une campagne électorale que leurs défaillances et leurs folies rendront longue, violente, singulièrement acharnée; qu'instinctivement ces députés, usés jusqu'à la couture, veilleront plus à se retaper devant l'opinion, qu'à remplir jalousement et jusqu'au bout un mandat qui expire. Pour tous ces motifs et pour bien d'autres, la session d'octobre ne saurait être trop tôt ouverte ; elle ne sera que malaisément assez bien remplie.

La commission du budget ne fournira pas cette année le prétexte que le gouvernement savait exploiter jadis : elle sera prête avec ses rapports particuliers et avec son rapport général : c'est M. Mesureur qui le promet.

Mais avant d'aborder le budget, il faudra bien s'occuper de quelques interpellations pressantes, à moins que, malgré une urgence évidente, on ne les envoie encore à la suite de tout un stock, je veux dire aux calendes grecques : cette suite ne pouvant arriver avant la fin de la législature, on sait qu'une nouvelle Chambre ne saurait que faire des différends qui divisaient la législature trépassée.

Nos lecteurs se demanderont peut-être ce que deviendront les congrégations religieuses au milieu de toutes ces préoccupations empreintes d'égoïsme parlementaire. Eh bien, elles attendront, comme elles attendent encore les descentes de la justice, l'apposition des scellés, les saisies et la violence-persécution. Mais elles ne perdront rien pour attendre. Elles sont visées exclusivement. Ne croyez pas qu'on molestera les associations religieuses juives ou protestantes. Non, on s'attachera uniquement aux flancs des

communautés religieuses, catholiques. Pourquoi ? Parce qu'elles sont l'ennemie ; parce que l'immense majorité des Français sont catholiques, et parce que ces Français bonaces ou bélîtres cesseraient d'être les moules qu'ils sont trop souvent, s'ils ne consentaient pas, s'ils n'aidaient pas à se persécuter eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs pires ennemis. Ils font ainsi, pensent-ils, œuvre d'indépendance intellectuelle comme généralement dans leur conduite, et c'est ce qui rend cette défaillance possible, ils font preuve d'indépendance morale. Ils travailleront, ils voteront pour l'ennemi, et quand leurs compromissions accumuleront des ruines, retirés à l'écart, et dans leurs cœurs, ils gémiront !

Le gouvernement ne se hâtera pas, croyez-le bien, d'ouvrir le feu sur les congréganistes, il ne se pressera pas davantage pour saisir et liquider ostensiblement leurs biens. Vous le verrez occupé à former des dossiers, à instruire les affaires qu'il multipliera à plaisir pour faire croire davantage que c'est une entreprise compliquée, laborieuse, de très longue haleine. Il consultera les conseils superposés et les fonctionnaires isolés et réunis : peut-être demandera-t-il l'avis des évêques ; en tout cas, il se recueillera longuement en lui-même ; et ce faisant, le temps coulera et les élections décideront. Si la France catholique se réveille, résolue et menaçante, on fléchira l'échine pour l'honorer et l'entendre ; si son sommeil persiste, on l'accablera aussitôt que rassurés, et on l'enchaînera sans égards, sinon sans retour.

L'hiver approche avec son entourage de frimas et de misère, c'est pourquoi l'on parle déjà de grève générale. Ce serait, à en croire les augures, le 1er novembre prochain qu'elle éclaterait, si, malgré la mise en demeure que le comité général de la Fédération des mineurs ont adressée au gouvernement avant de désarmer, lors de la lugubre grève de Montceau de si pitoyable mémoire, les Chambres ne donnent pas satisfaction entière, immédiate, aux revendications des travailleurs de la mine. Ce que ces travailleurs, peu timides et très exigeants réclament, on ne voit guère comment les assemblées législatives le leur accorderaient ; ils leur faut la journée de huit heures, sans phrase ni transition, avec un salaire *minimum* et légal ; il leur faut surtout une retraite de 2 francs par jour après vingt-cinq ans de travail sans condition d'âge ! Par voie de *referendum* les intéressés ayant été consultés, l'immense majorité desdits travailleurs s'est prononcée en faveur de la grève générale. Voilà le gouvernement au pied du mur, et, ma foi, très embarrassé. Les ministres socialistes trouveront sans

doute que leurs amis collectivistes sont des enfants bien terribles, particulièrement féroces. Ceux-ci n'entendent pas, en tout cas, ajourner la réalisation des promesses que leurs mandataires ont mis et maintenus au pouvoir pour les servir ont accepté d'accomplir. Chose étonnante, cette menace de grève ne démonte personne. La presse reste calme, sinon sceptique, et le gouvernement, après avoir donné du moine à manger, demande ce que raisonnablement on peut encore attendre de sa complaisance. On se dit que des grèves générales ont déjà été votées, sans que ce vote ait suspendu le travail de la mine, ni entravé l'approvisionnement de nos établissements industriels, ou de nos entreprises de transport.

Si par aventure, cette fois, la grève éclatait, on trouve que les mesures sont prises à l'étranger pour parer à ces inconvénients ; que l'Allemagne, que l'Amérique surtout ne demandent pas mieux que de subvenir à nos besoins ; qu'ils ont même construit leur outillage spécial dans cette prévision, et qu'ils ont aussi escompté les bénéfices de l'entreprise. La grève, ajoute-t-on, ne saurait donc ni durer, ni aboutir. Nul ne songe à l'effrayante misère que cette folie introduirait dans des milliers de foyers modestes ; aux chômages ambiants qu'imposerait cette lutte insensée, entre deux éléments faits pour s'entendre, nul ne pense non plus à établir la somme des responsabilités qu'encourt un gouvernement dont la complicité rend ces attentats économiques, non seulement possibles, mais qui les provoque, qui les organise et qui se fait le mandataire très soumis de leurs *souteneurs* cosmopolites.

Comptez cependant que le gouvernement, qui est de connivence avec les meneurs, s'appliquera avec ceux-ci à faire encore avorter cette tentative de grève ; qu'il voudra l'ajourner jusqu'à l'heure propice à ses desseins : Est-ce que Basly ne s'entremet pas déjà ? N'a-t-il pas déclaré à Lens « qu'il s'agit présentement, non plus d'une grève contre les compagnies houillères, mais d'une grève contre le gouvernement » ? Cela est vrai, et parce que cette grève compromettrait les intérêts d'un ministère allié aux socialistes, elle n'éclaterait pas. C'est cette conviction qui rassure l'opinion. Mais l'éventualité de cette perturbation sociale n'en est pas moins suggestive. Supposons que le pays veuille se débarrasser demain de MM. Waldeck, Millerand et Cie, et que les Chambres, enfin d'accord avec la conscience nationale, se prêtent à cette œuvre d'assainissement politique et administrative, qu'elle congédie le ministère collectiviste dont, depuis deux ans, nous faisons la douce expérience, qu'arriverait-il ? Le mot d'ordre, réservé aujourd'hui,

serait lancé le lendemain par ceux-là mêmes qui, au pouvoir, organisent la révolte du travail contre le capital : la grève éclaterait, et les ministres évincés auraient le plaisir de crier à leurs exécuteurs : « Vous venez de chanter, dansez maintenant ! » Et il ne dépendrait pas d'eux que la danse ne devienne et folle et furieuse. Ce serait une manière de se faire regretter.

Le ministère Waldeck-Rousseau se fait décidément une spécialité de bouleverser toutes choses : il a désorganisé l'état-major et l'armée française, ; il a domestiqué l'administration et la magistrature ; il supprime de fait la liberté d'enseignement, et il disperse les Congrégations ; il fomente, entre temps, des grèves sur tous les points du pays, et il prépare, savamment, une révolution sociale. Il lui reste, malgré cela, assez de loisirs pour inquiéter la *Comédie française*, dont il supprime le comité de lecture, et la Légion d'Honneur, dont il remplace le Grand-Chancelier, tout comme s'il déplaçait un meuble précieux, devenu pourtant encombrant. Le procédé a paru néanmoins trop cavalier aux collègues de la noble victime, le général Davout. C'est donc pour protester contre l'arbitraire de cette nouvelle manière d'exécuter les serviteurs éminents du pays que l'amiral Lefebvre et les généraux La Veuve, Lebelin de Dionne et Hartung, se sont retirés pour suivre le Grand-Chancelier dans sa retraite forcée et sa disgrâce imméritée. Mais pourquoi, s'est-on demandé, le ministère a-t-il purement et simplement remplacé le général Davout par un général d'un passé militaire bien plus modeste, le général Florentin, de par ailleurs, nous ne le contestons pas, parfaitement honorable? Le gouvernement a insinué que le poste de Grand-Chancelier de la Légion d'honneur est un poste éminemment honorifique et qu'après l'avoir occupé depuis six ans, non sans mérite, le général Davout pouvait bien céder la place à un collègue plus jeune qu'on tenait également à récompenser. Le prétexte est mauvais, d'abord parce qu'on l'invoque pour la première fois ; ensuite, parce que, pour être, en l'espèce, au-dessus du soupçon, il faudrait n'avoir jamais demandé au grand-chancelier Davout de complaisances hasardées, qu'il ne pouvait admettre et n'a point commises. Il semble bien qu'on soit revenu, en haut lieu, aux pratiques damnables du wilsonnisme, et que les bouts de rubans y soient redevenus une marchandise tout à fait à la mode. Il y a eu des promotions dans la Légion d'honneur parfaitement troublantes, il y en aurait eu de stupéfiantes absolument si le Grand-Chancelier n'avait pas fait preuve de fermeté ; s'il n'avait pas osé affronter le courroux gou-

vernemental. Or, voilà l'effet de la colère ministérielle! Pour rafler des rubans à l'aise, on remplace l'honnête homme qui montait la garde et en débitait le précieux rouleau. M. Julien Goujon, député de la Seine-Inférieure, se propose de porter l'incident à la tribune et il a avisé le garde des sceaux de son intention de l'interpeller.

M. J. Goujon, dans sa lettre au ministre de la Justice, s'exprime ainsi :

... La question, dans mon esprit, ne devait porter que sur l'insuffisance du décret paru à l'*Officiel* et sur les causes qui vous avaient déterminé à révoquer, sans même le prévenir, le vieux soldat auquel le gouvernement de la République avait, depuis six années, accordé toute sa confiance.

Les démissions qui viennent d'être données par des généraux aimés du pays, et la campagne qui est menée contre l'ancien Chancelier par les journaux dévoués à votre ministère, m'obligent à élargir le débat, et à désirer une sanction. J'ai donc l'honneur, monsieur le ministre, de vous prévenir que c'est une demande d'interpellation que je remets, dès aujourd'hui, entre les mains du président de la Chambre.

Et maintenant, monsieur le ministre, permettez-moi, en dehors même de la question Davout qui fera l'objet spécial de mon interpellation, de vous signaler un point dont je serai, sans doute, dans le cours de la discussion, amené à entretenir mes collègues.

Je n'ai pas, monsieur le ministre, à contester l'arrêt de la Haute-Cour. Je ne conteste pas davantage que la déchéance soit implicitement comprise dans ledit arrêt, mais je proteste très énergiquement contre l'illégalité formelle que vous avez commise en faisant exécuter à ceux des condamnés de la Haute-Cour, qui sont légionnaires, la peine du bannissement prononcée par les juges.

Aux termes de l'article 42 du décret organique de 1852, qui n'a jamais été modifié sur ce point, « les procureurs généraux auprès des cours d'appel et les rapporteurs auprès des conseils de guerre ne peuvent faire exécuter aucune *peine infamante* contre un membre de la Légion qu'il n'ait été dégradé ». C'est cet arrêté que vous avez violé en faisant exécuter l'arrêt de la Haute-Cour, à des légionnaires qui n'ont point été dégradés.

En quoi consiste, en effet, la dégradation ? L'article 43 l'indique : pour les civils comme les condamnés de la Haute-Cour, c'est le président qui doit, sur le réquisitoire de l'avocat général, prononcer immédiatement après la lecture du jugement la formule suivante : « Vous avez manqué à l'honneur. Je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. » Cette disposition doit être rigoureusement observée avant toute exécution de la peine, de même qu'en matière militaire, aucune peine infamante ne peut être exécutée avant que la dégradation n'ait eu lieu suivant les formes indiquées dans l'article 190 du Code de justice militaire du 9 Juin 1857.

J'ai consulté, monsieur le ministre, avant de prendre parti, la doctrine et la jurisprudence. L'accord me paraît complet en ce qui concerne, non la déchéance elle-même, mais l'exécution de la peine à subir. Déjà, avant le décret de 1852, les mêmes principes étaient proclamés par le législateur, et généralement observés par le juge.

Un arrêt rendu par la Cour de cassation, le 14 avril 1815, avait déjà décidé que si une peine infamante entraîne par elle-même la déchéance, il n'est pas possible d'ordonner l'exécution de cette peine tant qu'il n'a pas été procédé à la formalité essentielle de la dégradation.

Il est donc hors de doute, monsieur le ministre, que les condamnés de la Haute-Cour exécutent une peine dans des conditions contraires à la loi, puisqu'en fait il n'a pas été procédé, à l'audience de la Haute-Cour, à la formalité de la dégradation.

Il est également hors de doute que la loi sur laquelle je m'appuie a pour elle la raison. Si on pensait le contraire, il faudrait admettre qu'un forçat pourrait garder sur sa casaque la croix de la Légion d'honneur et que les gardiens et les factionnaires chargés de le surveiller seraient dans l'obligation constante de le saluer et de lui porter les armes...

En fait d'ennuis, en voilà *deux* pour *un*. Il serait plaisant de voir, dans un débat raisonnable, la Chambre réparer les injustices du Sénat et déclarer, par un vote solennel, que le Palais-Bourbon est redevenu le refuge du bon sens et de la justice, le rempart de la liberté.

L'empire britannique fait une série noire. On ne peut plus toucher à une question de politique internationale sans parler de l'Angleterre, et on ne saurait plus s'occuper de l'Angleterre que pour enregistrer ses mésaventures. Nous avons vu que les Anglais se massaient dans le golfe Persique et qu'ils prétendaient, sinon occuper Koweit, du moins contester la suzeraineté de la Turquie sur ce point et en interdire l'accès aux troupes ottomanes qui se concentraient en nombre dans le voisinage. En réalité, Albion pensait porter un coup sensible à la politique russe en s'emparant d'un point stratégique de la plus haute importance dans le plan général de la défense des Indes. Il lui est arrivé que l'Allemagne étant considérablement engagée dans le chemin de fer asiatique qui doit aboutir à Koweit, l'empereur Guillaume a fait savoir à Londres que toute atteinte à la tranquillité et à l'intégrité du territoire de Koweit serait considérée à Berlin comme une offense et une provocation intolérable, dont il fallait prévoir les conséquences prochaines. L'Angleterre, qui doit aujourd'hui prévoir tant de choses à la fois, a préféré s'en aller, laissant entendre qu'une entente satisfaisante était intervenue entre la Sublime-Porte et le Foreign-Office !

A peine cette couleuvre est-elle avalée, que l'émir de l'Afghanistan, Abdurrhaman, trépassait. L'Afghanistan, nul ne l'ignore, était, grâce à une alliance secrète et de copieuses subventions, le rempart des Indes contre la Russie. Abdurrhaman, qui avait été dans ses mauvais jours l'hôte et le protégé de la Russie, avait ainsi

étonné le monde par son ingratitude. Cela arrangeait parfaitement l'Angleterre et ne troubla jamais la conscience complexe de l'émir. Il est mort! Il faut en convenir, sa disparition ne pouvait survenir dans des circonstances moins propices pour la domination britannique dans l'Asie centrale.

Une pareille éventualité demande la disponibilité de tous les moyens de la Grande-Bretagne. Or, avec la guerre de l'Afrique du Sud, elle perd la liberté de tous ses mouvements, l'usage de toutes forces, tant politiques et financières que militaires; sa flotte est intacte sans doute; elle ne saurait songer à la conduire au pied de l'Himmalaya, où les Cosaques, peut-être, la défieront demain.

Les Indes, à vrai dire, sont à la merci d'un général audacieux. Il serait superflu d'insister sur l'effrayante disproportion qui existe entre l'armée d'occupation et les 350 millions d'habitants que compte l'empire indien. Cette armée d'occupation elle-même, en cette circonstance, peut devenir, par sa composition et l'esprit de sa troupe, d'un maniement délicat et même dangereux. L'Angleterre, qui ne peut pas déjà suffire à combler les vides de son armée sud-africaine, ne saurait se flatter d'arriver à augmenter l'élément blanc dans ses régiments indiens; à peine parviendra-t-elle à l'améliorer en ramenant dans leurs garnisons orientales les troupes blanches prises dans l'Inde pour parer à ses besoins dans l'Afrique australe.

Mais l'Angleterre est faible aujourd'hui pour s'imposer à la Russie, parce que le masque de sa force apparente est tombé, parce que les Boers seuls ont suffi à démontrer son incapacité, son impuissance. On ne craint plus la Grande-Bretagne; on le lui fit bien voir au Maroc, en Mandchourie, en Corée, à Pékin surtout; l'action anglaise devient partout hésitante, timide, empreinte d'une modestie et d'une certaine complaisance dont l'imprévu est fait pour étonner le monde. On ne compte plus les échecs de la diplomatie britannique et ses capitulations. Jusqu'à l'aventure sud-africaine, le *splendid isolement* était cher à Chamberlain, comme à tous les jingoïstes; mais depuis, comme le naufragé, l'Angleterre s'accroche à gauche, à droite, et voudrait, par le moindre appui, ralentir sa chute effrayante. Elle a songé à divers accords; on nous a parlé d'entente anglo-américaine, anglo-allemande, anglo-japonaise; en un mot, l'Angleterre est résignée à toutes les alliances et à toutes les mésalliances, et elle ne peut, malgré cette excessive condescendance, sortir de son isolement désormais trop splendide à ses propres yeux.

L'Angleterre est incontestablement bien installée et très forte aux confins de l'Afghanistan; mais la subite disparition de l'émir dont la poigne vigoureuse suffisait à peine à maintenir ses sujets turbulents dans l'obéissance est bien faite pour inquiéter l'opinion britannique. Bien qu'Abdurrhaman ait désigné son successeur par la confiance et les faveurs dont il a comblé son fils favori, Habib-Oullah Khan, qu'il a initié aux mystères du gouvernement et préparé habilement à son rôle de souverain, il n'est pas moins vrai que les compétiteurs ne manqueront pas, ni les partisans aux prétendants. Si l'Angleterre soutient Habib-Oullah, la Russie ne sera-t-elle pas tentée de se prononcer pour le meilleur de ses rivaux, et si la lutte s'engage entre rivaux, ne faut-il pas s'attendre à ce que le conflit anglo-russe, tant de fois prédit, éclate au moment précis où la Grande-Bretagne se trouve le moins en état de l'affronter?

On annonce, et c'est précisément de Londres que cette nouvelle nous arrive, peut-être parce qu'on l'y désire le plus ardemment, qu'Habib-Oullah a été proclamé émir et reconnu comme tel par ses frères; que l'Angleterre est toute disposée à reconnaître le nouveau souverain, et même à lui continuer la subvention de 4 millions qu'elle avait coutume de verser chaque année à l'émir défunt. Mais que fera la Russie?...

Les dernières nouvelles sont pourtant moins rassurantes. On mande, en effet, de Saint-Pétersbourg, d'où les événements de l'Asie centrale sont aussi jalousement surveillés qu'à Londres : « L'émir de Boukhara, protégé russe, est informé que l'avènement d'Habib-Oullah au trône afghan ne se passerait pas sans incident; qu'Habib-Oullah s'est proclamé émir le lendemain de la mort d'Abdur-Rahman, mais que ses frères n'ont pas pu le reconnaître pour la seule raison que la veille ils avaient clandestinement quitté Caboul, suivis de leurs partisans.

« Le nouvel émir, craignant leur retour offensif, a placé de fortes garnisons sur la frontière russe et sur la frontière britannique. On a prévenu le nouvel émir que son frère Omar a réuni autour de lui plusieurs tribus belliqueuses. Habib-Oullah a demandé le concours de l'émir de Boukhara. »

Il faut attendre le développement des événements intérieurs de l'Afghanistan; ce sont eux qui détermineront l'action russe et anglaise qui, dans l'espèce, sont seules intéressantes à suivre. Pour le moment, on s'observe et l'on se prépare aux pires complications. La Russie concentre des troupes, et l'Angleterre... des soupirs et des regrets.

Si l'Asie est une source d'ennuis pour le Foreign-Office, l'Amérique ne lui est guère plus propice. Il y avait mésintelligence entre Londres et Washington à propos du canal interocéanique à créer. Après bien des pourparlers, il paraît qu'une entente définitive interviendra sans délai; une convention est prête, et on murmure que l'Angleterre se dispose à souscrire une abdication de plus. On se rappelle qu'en 1899 une convention pour ce même objet avait été élaborée par M. Hay, sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et M. Pauncefote, ambassadeur d'Angleterre, convention repoussée par la Grande-Bretagne. C'est cette dernière convention que le nouveau traité est appelé à remplacer.

Rappelons succinctement que cette question de canal interocéanique avait déjà fait, en 1850, l'objet d'une entente anglo-américaine connue sous le nom de traité Clayton-Bulwer. Ce traité stipulait qu'aucun des deux contractants ne construirait pour son compte, et sous son contrôle exclusif, le canal de Nicaragua ou tout autre canal interocéanique; une telle entreprise devait être et rester anglo-américaine et sa neutralité assurée en cas de guerre. Depuis lors, les Etats-Unis manifestèrent le désir de creuser un canal exclusivement américain. L'Angleterre, se rendant compte qu'elle n'avait pas la force d'user de contrainte, préféra faire acte de condescendance et accepta le projet de traité Hay-Pauncefote du 11 janvier 1899, qui comportait le sacrifice de la meilleure partie des droits et privilèges anglais. Le canal serait exclusivement américain, mais neutre en cas de guerre. Soumis au Sénat américain, cette assemblée trouva la convention insuffisante et y introduisit trois amendements qui stipulaient : le premier, que la nouvelle convention « remplaçait » le traité Bulwer, tandis que, dans l'esprit des négociateurs, elle ne devait que le « compléter ». C'était faire disparaître un certain nombre de clauses que l'Angleterre pouvait considérer comme des garanties, telle que celle par laquelle les deux contractants s'interdisaient d'occuper, de coloniser et de fortifier aucune partie de l'Amérique centrale sur le parcours du canal; le second rendait illusoire la clause de la neutralité, en exigeant qu'elle ne s'appliquerait pas « aux mesures que les Etats-Unis pourraient estimer nécessaires de prendre en vue d'assurer par leurs propres forces la défense des Etats-Unis et le maintien de l'ordre public »; le troisième annulait la clause stipulant que les autres pays étrangers seraient invités à adhérer à la convention Hay-Pauncefote, comme cela avait eu lieu pour le traité Clayton-Bulwer.

C'est-à-dire que les États-Unis demanderaient à l'Angleterre le sacrifice de son amour-propre aussi bien que de ses intérêts. C'était trop, John Bull refusa de signer une pareille humiliation, tout en manifestant le désir de complaire aux États-Unis d'autre façon. Depuis, et voulant absolument s'assurer les bonnes grâces de la grande République, l'Angleterre paraît, plutôt que d'avoir négocié, n'avoir que supplié les États-Unis de lui prendre tout ce qu'ils convoitent sauf son honneur, dont ils n'ont que faire après tout, et c'est sur cette base qu'on semble avoir élaboré la nouvelle convention. S'il faut en croire des informations sûres, l'Angleterre consent à l'abrogation du traité Clayton-Bulwer ; et la clause de la neutralité ne serait maintenue que pour la forme, attendu que les États-Unis seraient chargés d'assurer cette neutralité et pourraient prendre toutes les mesures défensives utiles à la sauvegarde de leurs intérêts.

C'est donc une capitulation des plus humiliantes et que l'Angleterre subit sans obtenir la moindre garantie de voir s'établir la fameuse alliance *anglo-saxonne*, si chère à Chamberlain. Cette fois le Sénat américain votera la convention qui lui donnera la plus entière satisfaction.

Finissons encore par la guerre sud-africaine.

C'est le 8 octobre courant qu'a commencé la troisième année des hostilités dans l'Afrique australe, et ce jour-là même, il y avait un an que ministres et généraux anglais proclamaient à l'envi la guerre *pratiquemment terminée*. Depuis le 15 septembre écoulé, lord Kitchener a décidé que les Boers n'étaient plus des belligérants dignes d'égards, mais un ramassis de brigands qu'il entendait traiter avec la plus excessive rigueur. Or, il y a un an, la guerre n'était pas plus terminée *en pratique* qu'elle ne l'était *en théorie* ; ce qui l'a prouvé péremptoirement, c'est que, en nous tenant aux seuls chiffres fournis par le *War Office*, et Dieu sait combien ces chiffres sont au-dessous de la réalité, nous trouvons que la première année les hostilités ont coûté à l'Angleterre en morts, blessés, invalides et prisonniers, en chiffres ronds, 44.000 hommes ; et la deuxième année 33.000 ! D'où il faut conclure que l'intensité de la défense des républiques africaines ne s'est nullement atténuée depuis cette fin théorique de la guerre. Depuis le 15 septembre, jour fixé pour la soumission en masse ou pour l'accablement sans merci des burghers, qu'on disait incapables de lutter plus longtemps selon les principes du droit des gens, les Boers ont battu successivement les Anglais en cinq batailles

importantes, c'est-à-dire en toutes rencontres ; ils ont infligé des pertes plus cruelles que jamais ; pris des canons, des munitions et nombre de prisonniers qu'ils ont relâchés ; ils ont fait, de plus, tache d'huile sur toute la colonie du Cap, où, finalement, ce dont on avait pu se dispenser aux plus mauvais jours, il a fallu proclamer la loi martiale, sans pouvoir en excepter le littoral, les ports, la ville du Cap elle-même. Les Anglais, à qui l'ennemi rend leurs prisonniers, pour exterminer une race aliénée sans retour, martyrisent les femmes, les enfants boers, et les font périr par la faim et le froid, et par d'ignobles sévices ; tandis qu'ils prennent régulièrement la fuite au moindre danger, ils ne retrouvent du cœur que pour massacrer des hommes désarmés, des ennemis hors de combat ; ils pendent, sans forme de procès, des gens qu'ils n'ont pu ni vaincre, ni intimider, et ils exécutent des chefs héroïques, qu'ils n'ont pas le courage d'admirer ; et voilà maintenant l'Angleterre exécrée, odieuse, déjà combattue par les Afrikanders les plus modérés, pacifiques jusque-là, et qui préfèrent décidément mourir avec des héros qu'assister aux atrocités de la tourbe anglaise, que la rapacité britannique a déchaînée sur l'Afrique australe.

Le commandant Lotter a été condamné à mort et exécuté ; le commandant Scheeppers, malade, a été fait prisonnier ; mais Botha a échappé à French, et tous les chefs outrés ont juré de combattre jusqu'à la mort. Attendons à ce qu'ils jurent de venger, implacables, l'assassinat de leurs compagnons d'armes. En vérité, la Grande-Bretagne aux abois joue sa dernière carte ; si elle la perd, et elle ne peut guère la sauver, c'en est fait de sa domination dans l'Afrique australe.

ARTHUR SAVAÈTE.

Revue Financière

La crise boursière que nous avons subie et qui laissera des traces profondes dans quelques groupes, a été déterminée par un engouement exagéré pour les affaires électriques et pour les affaires industrielles russes ; elle a été encore aggravée par les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du cuivre.

La France n'a pas été seule à souffrir de toutes ces causes déprimantes. L'Allemagne a été plus atteinte que nous ; il est même heureux que nous nous soyons engagés tardivement, par rapport à nos voisins, dans toutes ces affaires électriques. Nos pertes d'argent seront moins sensibles que les leurs. L'erreur, chez nous, a été de croire que la production de l'électricité était très peu coûteuse et qu'il était ainsi possible de la vendre au rabais, que les transports par tramways électriques à Paris ou dans les grands centres seraient peu onéreux quelles que fussent les distances à parcourir.

Cette opinion ayant été générale, les demandeurs en concession de tramways ont été légion, les banquiers ont acheté ces concessions trop cher, les ont repassées au public sous forme de titres trop majorés, et le public, partageant l'optimisme de l'industrie et de la finance, a accepté les prix cotés, en les consacrant par ses achats. Puis les municipalités, devenues méfiantes devant la concurrence des demandeurs de concessions et ne craignant rien tant que le capital ne fît de trop bonnes affaires, ont introduit dans les cahiers des charges des conditions draconiennes dont le maintien peut compromettre l'existence de l'industrie des tramways et ruiner définitivement, sans profit pour personne, l'épargne engagée dans ces affaires.

Ainsi tout le monde s'est trompé, parce que les études ont été trop hâtives et superficielles. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'on constate des erreurs générales causées par l'inexpérience. Ce ne sera pas non plus la première fois que les pouvoirs publics s'efforceraient de les réparer, s'ils veulent bien aujourd'hui encore assumer cette tâche.

Il suffit de relire l'histoire des chemins de fer pour apprendre que, dans la période de 1852 à 1859, le gouvernement de l'époque dut venir en aide aux compagnies trop engagées dans les réseaux improductifs, en étendant les délais de concession pour permettre d'amortir les capitaux considérables déjà investis dans les entreprises de chemins de fer, en réunissant, en rapprochant et en complétant les réseaux jusque-là morcelés, en créant l'unité là où régnait la division, en déterminant l'économie où s'effectuaient des dépenses disproportionnées, en un mot, en faisant renaître la confiance où le découragement était sur le point de tout compromettre.

De 1876 à 1878, ce fut la même chose ponr les petites compagnies qui, après la guerre de 1870, avaient commencé à rayonner autour des grandes, avec la prétention de leur faire concurrence. La faillite frappa les plus compromises et des arrangements furent pris avec les autres.

Il faut parfois se méfier du mirage de l'idée et de l'entraînement qu'elle exerce dans tous les milieux d'affaires. Il suffit qu'une entreprise réussisse dans des conditions spéciales pour que surgissent, de toute part, des entreprises analogues

mais différentes cependant par plusieurs côtés qu'on ne perçoit pas tout de suite, dans le feu de l'improvisation.

Quoi qu'il en soit, il est à souhaiter que les entreprises de tramways bénéficient, de la part des pouvoirs publics, sans qu'il en coûte rien aux contribuables, du même concours que les compagnies de chemins de fer en 1858-59 et en 1878. Si l'épargne engagée dans ces affaires, généralement mal conçues, peut être en partie sauvegardée, grâce à un remaniement des concessions, l'Etat et les municipalités doivent le faire. Quant au public, son intérêt est d'être bien servi ; à Paris, il ne le sera qu'après une réorganisation de ces services publics.

Les affaires métallurgiques en Russie ont été aussi une des cause de la crise boursière. Là encore, l'emballement et le défaut d'études préalables sérieuses ont présidé à la création de la plupart des sociétés soit françaises, soit belges. Car un grand nombre des affaires russes fondées à Bruxelles l'ont été en réalité à l'aide de capitaux français.

On ne s'est occupé dans la création de ces sociétés que des bénéfices à réaliser immédiatement. De là, insuffisance des capitaux versés dans les caisses des sociétés. Quant aux moyens d'existence des entreprises fondées, on s'est contenté d'enquêtes vagues et générales. On a constaté la richesse minérale en Russie, contrôlé l'étendue de son territoire, l'importance de sa population, reconnu la nécessité d'outiller ce grand pays. Mais on a peu approfondi la question des débouchés. On a compté exclusivement sur les commandes du gouvernement, sans se demander ce qu'on ferait lorsque celui-ci les suspendrait. On n'avait jamais prévu cette circonstance. Elle s'est cependant réalisée, et ces entreprises, privées d'acheteurs du jour au lendemain, ont dû reconnaître leur erreur. Il était trop tard. D'autre part, le gouvernement russe, assez inexact dans les paiements à l'industrie, a quelque responsabilité dans la crise. Les fonds de roulement insuffisants des sociétés ont été bien vite épuisés et un grand nombre de celles-ci ont dû déposer leur bilan et prendre des arrangements avec leurs créanciers.

Si nous ajoutons que les nouvelles usines créées avaient pour objet principal presque exclusif, la fabrication de rails et de matériel de chemins de fer et que les besoins de matériel agricole, de machines nécessaires aux industries diverses ne peuvent encore aujourd'hui, être satisfaits que par la fabrication étrangère, on se rend compte aisément des fautes commises par les capitalistes étrangers dans l'organisation de l'industrie en Russie.

Enfin, les incertitudes qu'ont déterminées les opérations du trust américain du cuivre ont achevé l'œuvre de découragement entretenu sur notre marché par le groupe des vendeurs. La baisse du cuivre survenue à la suite des révélations publiées sur l'existence de stocks jusqu'à présent dissimulés, la constatation du ralentissement subi du travail dans l'industrie sont venues rompre le charme qui avait tenu les valeurs de cuivre, le Rio notamment, en dehors du mouvement de baisse des autres valeurs du marché.

Il était réservé à la liquidation de fin septembre de supporter les effets de toutes ces circonstances. Aussi les vendeurs et les adversaires du marché officiel de Paris n'avaient-ils pas manqué de prédire pour la date des payements les catastrophes les plus graves. Les défaillances des intermédiaires eux-mêmes devaient être nombreuses. Or, la bourse a fait la hausse. On s'est rendu compte de l'inanité des provisions pessimistes formulées bruyamment. Tous les agents de change étaient et sont à leur poste et les affaires ont repris une certaine intensité. Nous ne disons pas que quelques maisons n'auront pas à subir quelques pertes sensibles. Il y a toujours de

mauvais payeurs en temps de crise et les couvertures sont bien vite épuisées avec des écarts de plusieurs centaines de francs par titre. Mais, à part cela, l'organisation du marché officiel n'a pas été atteinte ; elle fonctionne normalement et la clientèle du comptant, c'est-à-dire le grand public, n'a pas eu à souffrir un seul instant des excès de la spéculation. D'ailleurs, il faudra bien le reconnaître, on avait décidément exagéré l'importance des positions existant au parquet. Le bas prix des reports depuis un certain nombre de liquidations était bien le signe le moins contestable de leur réduction. Et, cependant, chaque jour des exécutions nouvelles se poursuivaient à la Bourse. D'où pouvaient-elles provenir, si les agents de change s'y déclaraient étrangers ? Il fallait donc qu'elles vinssent du dehors. Elles devaient provenir de positions d'acheteurs maintenues hors Bourse, à l'aide de pensions de titres dans les sociétés de crédit. On ne peut expliquer que de cette façon et les baisses annoncées d'avance maintes et maintes fois sur certains titres et les ordres de vente continus passés quotidiennement au parquet. Ainsi, malgré les précautions prises en 1898, des reports de positions d'acheteurs continuent à s'effectuer hors Bourse, sous la forme directe ou au moyen d'opérations de prêts sur titres.

Quoi qu'il en soit, la liquidation de septembre semble avoir marqué la fin de la crise que la Bourse vient de traverser et qui y laisse tant de ruines.

Syndicat des mines d'Anthracite de Savoie. — M. Etcheverry, constructeur de câbles, 54, rue Blanche, à Paris, a été informé que les retards apportés à la commande du câble résultaient des atermoiements survenus dans les accords à intervenir entre le Syndicat et plus de soixante-dix propriétaires intéressés dans le parcours du câble projeté. Il s'agit, en effet, de déboiser le parcours et d'en occuper le terrain. M. Etcheverry a reçu l'assurance que tout sera terminé dans le courant d'octobre et qu'il pourrait alors poursuivre ses études : cela a été convenu.

M. Gacon rapporte que la concession de Montagny a été accordée à des concurrents du *Syndicat* sous le nom de « concession de la Chênaie » par décret du 24 juin. Aussitôt informé, M. Gacon s'est préoccupé de faire reconnaître au Syndicat le *quart* de la concession auquel il avait droit, par la cession à lui faite antérieure par M. Antoine Chapuis, de terrains sur lesquels existeront des travaux poursuivis par le Syndicat, et de sa part comme co-demandeur avec Duraz et consorts, de la concession de la Chênaie.

Un acte de vente définitif a donc été dressé entre M. Chapuis d'une part, et le Syndicat des mines d'Anthracite de Savoie par l'intermédiaire de M. Gacon, dûment autorisé à cet effet, et par les soins de Me Jorioz, notaire à Moutiers. D'où il résulte que le Syndicat est propriétaire malgré tout du quart de la concession de Montagny et qu'il peut agir en conséquence.

Mais qui mieux est, sitôt le décret paru, le conseil municipal de Montagny a convoqué M. Antoine Chapuis et ses trois co-concessionnaires pour le dimanche 8 septembre, à 2 heures. M. Gacon, muni d'une expédition de l'acte de vente, se rendit, au nom du Syndicat, à la convocation du maire, au lieu et place de M. Chapuis qui avait cédé ses droits, il assista à la séance du conseil municipal qui, par l'organe du maire, demanda aux concessionnaires de la Chênaie, de tenir leurs engagements envers la commune; c'est-à-dire de verser à ladite commune 4000 francs, et de céder aux habitants de Montagny le charbon à un prix déterminé. On se rappelle que le *Syndicat de Saint-Martin* avait promis ce charbon au prix de revient et, de plus, une subvention de 10.000 francs, somme qui a été et est encore déposée chez Me Jorioz, à cet effet.

Les concessionnaires fort empêchés, vu la modicité de leurs moyens, refusèrent en prétextant que le conseil municipal, s'étant prononcé en faveur du *Syndicat de Saint-Martin*, avait perdu tous droits à leurs largesses.

Alors le maire, interpellant M. Gacon, lui demanda si, au nom du Syndicat, il maintenait ses offres précédentes, et sur sa réponse affirmative, par *six voix* contre *trois abstentions*, le conseil municipal vota et donna pouvoir au maire de se pourvoir au conseil d'État pour demander l'annulation de la concession accordée à Duroz et consorts.

En quittant la mairie et considérant que la conciliation est souvent avantageuse aux parties que l'intérêt seul divise, on demanda aux trois co-concessionnaires du Syndicat comment ils entendaient exploiter la mine qui venait de leur échoir en même temps qu'au Syndicat. Après examen de différentes façons de procéder, on se mit en principe d'accord sur cette base : *Syndicat* des mines d'Anthracite de Savoie se chargera seul de l'exploitation de la concession moyennant une légère redevance à payer aux co-concessionnaires. Le gérant du Syndicat a autorisé M. Gacon à offrir à Duroz et consorts, pour ladite redevance, 0,50 par tonne extraite sur Montagny.

Concession des Allues (en laquelle le Syndicat des mines d'Anthracite est intéressé pour un tiers). Le sursis de deux ans, demandé par M. Lumière, lui a été accordé, mais le ministre des Travaux Publics a omis de répondre à l'autorisation de fouilles sur les bons communaux des *Allues*, ce qui fait que, sur une concession de 1800 hectares, les recherches n'ont pu et ne pouvaient être poursuivies que sur 400 hectares environ, appartenant à M. Etiévent-Foret, avec qui M. Lumière a traité. A la suite d'un accord intervenu entre le maire des *Allues* et plusieurs conseillers municipaux, M. Gacon a obtenu une délibération du conseil municipal déléguant le maire à l'effet de traiter avec M. Lumière aux conditions suivantes :

La commune retirerait sa demande en concession produite en concurrence avec celle de M. Lumière, et elle accorderait à ce dernier le droit de fouiller sur les biens communaux. Par contre, M. Lumière déposerait une somme de 35,000 francs qui reviendrait à la commune le jour, peu éloigné certainement, où la concession serait accordée à M. Lumière.

M. Gacon donne sur l'état actuel des travaux les indications qui suivent :

L'extraction quotidienne possible, dès ce jour, sur la seule concession de Champdernier est évaluée en moyenne à 60 tonnes, savoir :

20 tonnes de la galerie Champdernier ;

10 tonnes de la galerie Adrienne ;

30 tonnes et même 40 tonnes des galeries Paul et du Puits.

M. Gacon assure que la qualité du charbon va sans cesse s'améliorant ; et sur la composition du charbon M. Alker donne l'analyse qu'il a fait faire à l'École des mines sur un échantillon de tout venant pris dans l'ensemble de la concession de Champdernier. Elle donne : eau 2,20 ; matières volatiles 10,20 ; carbone fixe 76,20 ; cendre argileuse 11,40.

L'avis de M. Villet, ingénieur-conseil du Syndicat, avis basé sur ses études, est que les charbons de la Maurienne, les seuls sérieusement exploités dans la région, ont de 22 à 25 o/o de cendres. Ces constatations sont des plus encourageantes, le Syndicat ayant toujours admis 12 à 15 o/o de cendres. De ce qui précède, il résulte que le Syndicat entre en une ère de travail intéressant et fécond. Nous tenons les parts du Syndicat à 105 francs.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères.

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

NOS DERNIÈRES ET RÉCENTES PUBLICATIONS

Un Antisémite : **L'Abomination dans le Lieu saint.** — 1 vol. in-12, 300 pages, **3 francs.**

Cette œuvre vivante et de poignante actualité est due à la plume d'un prélat patriote, passionnément dévoué à la cause menacée de l'Eglise de France. Il suffit de parcourir quelques pages de cette étude magistrale pour deviner l'écrivain vigoureux, déjà illustre par une œuvre littéraire peu commune.

Le même : **La désolation dans le sanctuaire**, un volume in-12, **3 francs.**

Cet ouvrage est le complément du précédent, et dont la lecture s'impose dans les temps de défaillances et de persécutions que nous traversons.

Moniquet : **Les Origines de Notre-Dame de Lourdes.** — Défense des évêques de Tarbes et des missionnaires de Lourdes, examen critique de divers écrits de M. Henri Lasserre. In-12, 500 pages, avec un plan de Lourdes et du domaine de la Grotte, **3 fr. 50.**

L'éloge de M. l'abbé Moniquet, le très distingué polémiste qui fut, en diverses circonstances graves, l'adversaire heureux de Mgr d'Hulst, n'est plus à faire. On peut dire que M. l'abbé Moniquet a su redresser les torts et les errements de M. Lasserre sans que celui-ci, pour tous autres intraitable, ait jamais osé contester ses assertions et ses témoignages, d'ailleurs irréfutables. Ce livre se recommande à tous ceux qui, amis de la vérité sans fard, veulent connaître les merveilles de Lourdes dénuées de toute exagération et mise en scène fantaisiste.

LE MÊME : **Le cas de M. Henri Lasserre,** *Lourdes et Rome.* 1 vol. in-8° carré, **2 francs.**

Ce livre parut avant les *Origines de Lourdes*; il en est en quelque sorte la préface, et sa lecture attrayante s'impose au même titre que le précédent.

ROUTIER (Gaston) : **Grandeur et décadence des Français.** — In-12, 393 pages, **3 fr. 50.** (7e édit.)

Le titre de l'œuvre en révèle l'esprit; le nombre des éditions en dit le mérite et la valeur. L'auteur est assez connu pour qu'on veuille le lire et même discuter ses opinions.

SAVAÈTE (Arthur) : **Soirées Franco-Russes.**

A) Première Soirée : *Mort tragique de Louis II de Bavière* ou le *Cygne des Wittelsbach.* — In-8° raisin, **2 francs.**

B) Deuxième Soirée : *Le Drame de Meyerling* ou la *Mort de l'archiduc Rodolphe.* — In-8° raisin, **3 fr. 50.**

C) Troisième Soirée : *Boers et Afrikanders :* Avant la guerre. — In-8° raisin, **3 fr. 50.**

LE MÊME : **Soirées Franco-Russes.** — Le tome premier, contenant les trois premières Soirées réunies en un beau et fort volume de 500 pages. — In-8° raisin, avec portrait de l'auteur, **8 francs.**

M. Arthur Savaète est le chef de la maison d'édition qui porte son nom; il est aussi le directeur et le rédacteur en chef de la *Revue du Monde Catholique.* Nos lecteurs nous dispenseront de faire son éloge dans ses propres catalogues. Pour connaître la valeur de ses œuvres, il suffit de rappeler les articles de fond si nombreux que la presse parisienne lui a consacrés, notamment : le *Moniteur Universel*, l'*Univers*, la *Libre Parole*, la *Presse*, la *Patrie*, le *Pays*, les *Débats*, les *Etudes religieuses*, etc. M. Arthur Savaète, dans ses *Soirées*, traite à la manière de Joseph de Maistre, avec un rare talent et une étonnante vigueur, les questions poignantes d'histoire contemporaine. Il traite de préférence les problèmes de la politique moderne et les questions que la diplomatie cherche à garder mystérieuses.

LE MÊME : **Zuléma,** roman historique, **3 francs.**

LE MÊME : **Odila,** tragédie en cinq actes, **3 francs.**

LE MÊME : **La Dame Blanche du Val d'Halid, 3 fr. 50.**

LE MÊME : **La Main Noire. — 3 fr. 50.**

Ces deux derniers romans, qui se complètent l'un l'autre, ont été inspirés par la formidable conspiration espagnole, connue sous le nom de *Mano-Negra*, qui dévasta récemment tout le sud de l'Espagne et notamment l'Andalousie.

Le charme de ces volumes est captivant, et les scènes qui y sont dépeintes, souvent effrayantes et presque véridiques, font

rêver au récit de Florian, dont on y retrouve la pensée et le style, sous la plume de M. A. Savaète.

CHAMARD (Dom François, Prieur de l'abbaye de Ligugé) : **Un Missionnaire poitevin en Chine**. — Grand in-8° de 126 pages, avec portrait, **1 fr. 50**.

C'est, disent les *Débats*, la biographie détaillée du Père Octave Barrois, des Missions-Etrangères, décédé à Hong-Kong en 1898. Cette vie d'un prêtre, qui fut un véritable apôtre, contient nombre de traits fort curieux sur les mœurs, les coutumes et la duplicité des Chinois, dont les missionnaires et les chrétiens ont été si souvent les victimes et la diplomatie trop facilement la dupe. Les derniers événements survenus dans le Céleste-Empire font de cette attachante monographie une œuvre d'actualité.

LE MÊME : **L'Insurrection vendéenne, ses causes et ses origines**. — Beau et fort volume in-8° raisin, indispensable à tous ceux que les événements tragiques dont l'ouest de la France a été le sanglant théâtre intéressent. Ce bel ouvrage est un véritable portique ouvert sur l'histoire de la Révolution en Vendée, **8 francs**.

VITIS (Charles de) : **Mère Française**. — In-12, 272 pages, **3 fr. 50**.

C'est l'auteur de l'*Ouvrière*, parue après un retentissant concours dans le *Petit Journal*, qui offre à nos clients cette œuvre émouvante et chrétienne; c'est un livre qui peut être mis en toutes les mains; il causera du plaisir et du bien à tout lecteur.

TILLOY (Mgr Anselme, docteur en théologie et en droit canonique) : **Traité théorique et pratique de Droit canonique**. — Nouvelle édition revue et appropriée par sa forme didactique à l'enseignement classique des séminaires et à l'usage du clergé tant séculier que régulier, contenant, outre les dispositions du droit commun, les modifications introduites par le droit concordataire des Eglises de France et les dispositions de la législation civile qui dérogent au droit commun et au droit particulier. *Partie de l'élève*, 2 vol. in-12 écu, **10 francs**.

LE MÊME : **Traité théorique et pratique de Droit canonique**. — *Partie du maître*, 2 forts vol. in-8° raisin, 7e édition, **15 francs**.

Mgr Tilloy est universellement connu par ses travaux d'une érudition profonde et d'une impeccable sûreté de doctrine. Ses traités de droits canoniques, adoptés en plusieurs séminaires, ont été l'objet d'études flatteuses parues dans les périodiques rédigés ou inspirés par les RR. Pères de la Compagnie de Jésus, Bénédictins, Dominicains, Oratoriens, etc. Ils ont été l'objet d'une lettre laudative du Saint-Père et du cardinal Rinaldi. Leur succès est considérable; peu de bibliothèques sérieuses s'en passent.

SPILLMAN (R. P.) : **La fleur merveilleuse de Woxindon.** — 1 vol. in-8° raisin, 434 pages, **7 francs.**

Cette œuvre poignante, qui nous reporte aux temps troublés de Marie Stuart et nous présente, dans un cadre pittoresque et sincère, divers héros des tragédies qui émurent les contemporains de cette reine infortunée, est presque totalement historique. L'auteur déclare avoir sacrifié bien peu de chose à l'imagination et à la fantaisie. Nous recommandons vivement ce beau livre conçu par un esprit élevé et traduit de l'allemand avec un réel talent par MM. les abbés Grandjean et Gobat.

BARNEAUD (Ch.), chargé de mission, avocat à la Cour d'appel de Toulouse : **Origines et progrès de l'éducation en Amérique,** étude historique et critique. — *Les Etats primitifs :* l'éducation dans la Virginie ; dans la Virginie de l'Ouest ; dans la Caroline du Nord et du Sud ; dans la Georgie ; dans le Maryland ; dans le Delaware et dans la Pensylvanie, etc., 1 fort volume in-8°, 372 pages, **7 fr. 50.**

La place, de plus en plus considérable, prise dans la vie internationale par les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, doit nous porter à étudier les mœurs et les pratiques de ce peuple prodigieux, dont l'étonnante fortune est faite pour enivrer son ardente jeunesse, et aussi pour troubler le vieux continent. M. Barneaud nous présente l'Amérique sous son jour vrai ; faut-il ajouter que ce jour ne lui est pas toujours favorable?

BONNAL DE GANGES (baron) : **Les Représentants du Peuple en mission près les armées (1793-1797),** d'après le Dépôt de la guerre, les séances de la Convention, les Archives nationales. — 4 forts volumes de 500 à 650 pages chacun.
Tome I : *Le Conseil exécutif et les Représentants,* **8 francs.**
Tome II : *Les Partis et les Représentants aux armées,* **8 francs.**
Tome III : *Les Volontaires et les Représentants aux frontières,* **8 francs.**
Tome IV : *Les Représentants et l'œuvre des armées,* **8 francs.**

Cet ouvrage, couronné par l'Académie française, par une souscription du ministère de la guerre, est indispensable pour la parfaite connaissance de la Révolution française.

JUSTIN FÈVRE (Mgr) : **Histoire critique du catholicisme libéral en France jusqu'au Pontificat de Léon XIII,** complément de toutes les Histoires de l'Eglise. — 1 vol. in-8°, 556 pages, **5 francs.**

LE MÊME : **De la restauration du Droit pontifical en France.** — 1 vol. in-8°, 134 pages, **2 francs.**

LE MÊME : **Le devoir des Catholiques en France pendant la persécution,** supplique à S. S. le Pape Léon XIII. — 1 vol. in-8°, 120 pages, **2 francs.**

Le même : **La résistance à la persécution**, lettre à l'Episcopat français. — 1 vol. in-8°, **2 francs**.

Le même : **De la propriété des biens ecclésiastiques**, lettre à M. Carnot, président de la République, contre le décret du 27 mars 1893. — 1 vol. in-8°, **2 francs**.

Le même : **La Proscription**, lettre à S. Ém. le cardinal Coullié. — 1 vol. in-8°, **1 franc**.

Le même : **La Séparation de l'Eglise et de l'Etat**. — 1 vol. in-8°, 188 pages, **2 francs**.

Le même : **La Défense de l'Église en France sous Léon XIII**, lettre à Mgr Ferrata, nonce apostolique. — 1 vol. in-8°, **2 francs**.

Le même : **La proscription des Ordres religieux et la loi sur les associations**, protestation d'un croyant. — Brochure in-8 raisin, **0 fr. 50**.

Le même : **Biographie de Mgr Paul Guérin**, auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires* : sa vie, son œuvre et sa défense dans le malheur. — Belle brochure in-8° raisin, avec portrait, **1 fr. 50**.

Rebord (le chanoine Ch., Vicaire général, Supérieur du Grand-Séminaire d'Annecy) : **Le Divin Voyageur**. — Le *Divin Voyageur* forme un magnifique volume grand in-8° jésus de XVI-304 pages, qui contient 40 gravures, dont les principales sont la reproduction des œuvres des plus grands peintres conservées dans les collections nationales du Louvre. — Prix : **6 francs** ; *franco* poste : **7 francs**.

Le *Divin Voyageur* est une histoire suivie de Notre-Seigneur sous forme de concordance des quatre évangélistes. Les faits sont rattachés aux voyages de Notre-Seigneur, depuis le départ de la sainte Vierge allant de Nazareth à Aïn-Karim pour visiter sainte Elisabeth, jusqu'au dernier voyage à Jérusalem. C'est là le côté original de l'ouvrage. L'auteur a pensé avec raison que la géographie peut être d'un grand secours pour retenir la suite des faits et en rappeler les circonstances. Trois cartes, insérées dans le volume, rendent sensibles aux yeux les déplacements successifs du divin Sauveur. Ces cartes sont aussi imprimées en dehors du volume, en format de cartes murales de 1m10 sur 0m90, destinées à être étalées aux yeux des enfants.

Ces détails matériels suffisent à faire comprendre le caractère, l'intérêt et l'utilité de cette nouvelle publication sur la vie de Notre-Seigneur, que Mgr l'Evêque d'Annecy appelle « une œuvre maîtresse ». (*Ami du Clergé*, 22 novembre 1900.)

Le même : **Le Divin Voyageur au milieu des Enfants**. — Brochure, franco : **0 fr. 35** ; cartonné, franco : **0 fr. 55**.

Cette brochure est destinée à faciliter l'enseignement aux enfants

de la vie de Notre-Seigneur. Dans la pensée de l'auteur, elle doit être le livre de l'élève, et le *Divin Voyageur* le livre du maître. C'est pourquoi les divisions sont les mêmes dans les deux livres et les numéros correspondent.

LEGRAND (Georges) : **Styles et Caractères** : deux romans sociaux de R. Bazin; l'*Ame d'enfant* de P. Loti; les Lettres d'Ozanam; *Cyrano de Bergerac*; *L'Enfant*, par G. Droz; *François Coppée*; *Le Père Van Trecht*; *Edouard Drumont*; Poésie franciscaine. — 1 vol. in-12, **3 fr. 50**.

LEGRAND (Ch.) : **Originales**. — 1 vol. in-8°, **2 fr. 50**.

Ce livre, vraiment original, renferme les histoires de *Tante Gertrude*; des *Sept Demoiselles Tonnelet*; de *La Coiffe de sainte Catherine*.

DUPUY-PEYOU (abbé) : **La Bulgarie aux Bulgares**. — Beau et fort volume in-8°, richement illustré, **5 francs**.

M. l'abbé Dupuy-Peyou, vicaire général, procureur délégué de l'Archevêque de Bulgarie pour la France et la Belgique, a traité cette délicate matière en apôtre et en Français. Il connaît le pays et il le dépeint tel qu'il faut le connaître ; faut-il ajouter que, généralement, on ignore les peuples des Balkans, destinés cependant à jouer un premier rôle.

CONSTANT (R. P.) : **La Lumière**, six conférences traitant de l'Eglise. Elles furent prêchées à Saint-Eustache de Paris, durant le Carême de 1898. — In-8° raisin, 110 pages, **1 fr. 50**.

Le R. P. Constans est connu par de nombreux et importants travaux. Sa parole puissante a retenti dans les chaires les plus illustres. Sa doctrine élevée est d'une sûreté à laquelle amis et adversaires se sont plus à rendre hommage.

HEULLANT (Abbé) : **Le Petit Mois de l'Ame eucharistique**, dédié aux premiers communiants, aux enfants de Marie et à toutes les personnes chrétiennes. *(La présence réelle de Jésus au très saint Sacrement et nos devoirs envers la sainte Eucharistie).* — Nouvelle édition in-12 ; broché, **1 fr. 80**; tranche jaspée, 2 fr. 55 ; tranche dorée, 2 fr. 80.

Ce petit livre, dont le titre définit si bien les pieuses aspirations, devrait se trouver entre les mains de toutes les personnes qui professent pour Jésus-Eucharistie une filiale affection et une inaltérable confiance. Elles y trouvent, pour chaque jour du mois, une méditation réconfortante pour les instants qu'elles peuvent, dans leur visite quotidienne, consacrer au divin Maître.

FOURIER-BONNARD (Dom) : **Primevères**, poésies. — Brochure in-12, **1 fr. 50**.

On ne saurait imaginer une gerbe poétique plus suave et plus

fraîche. On aimera lire ces strophes émues, d'une inspiration chrétienne attendrissante : autant de pièces à lire et à méditer.

Fresnel (Comte de) : **Rimes d'un Croyant**, poésies. — In-12, **1 fr. 50**.

M. le comte du Fresnel est un brave soldat et un vaillant chrétien ; son épée est au service de la France et sa plume à celui de Dieu. Ses vers ont paru dans la *Revue du Monde Catholique* et y ont été, à juste titre, admirés.

Le même : **Rimes d'un Père**, poésies. — In-12, **1 fr. 50**.

Sous ce titre, et avec un autre objectif, M. le comte du Fresnel a chanté les joies et les peines du foyer ; je ne connais pas de plus beaux morceaux, mieux adaptés aux conditions de l'enfance, et que celle-ci peut réciter pour égayer un foyer chrétien.

Gallia Christiana. — Nous avons reproduit d'une façon irréprochable, et par fac-similé, les tomes VI, VII, VIII, IX, X et XII du *Gallia Christiana*, édition originale de l'imprimerie royale de Paris, années 1744 et suivantes.

Le *tome VI* renferme l'histoire de l'archidiocèse de Narbonne et des anciens diocèses, formant sa province ecclésiastique, qui sont aujourd'hui *Montpellier, Nîmes, Perpignan, Carcassonne*, et l'histoire de nombreuses abbayes. — 1 vol. in-folio, **50 francs**.

Le *tome VII* renferme la première partie de l'histoire de la province ecclésiastique de Paris, de l'histoire de ses quatre évêchés suffragants, de la Sainte Chapelle, de la chapelle de Vincennes et de cent trente abbayes. — 1 vol. in-folio, **50 francs**.

Le *tome VIII* renferme la deuxième partie de l'histoire de la province de Paris et des quatre évêchés suffragants de Paris : *Orléans, Blois, Chartres* et *Meaux*, et l'histoire de cent trente abbayes. — 1 vol. in-folio, **50 francs**.

Le *tome IX* renferme la première partie de l'histoire de la province ecclésiastique de Reims, de la métropole, Reims, et des évêchés suffragants : *Amiens, Beauvais, Boulogne, Châlons, Laon* ; de la Marinie : *Noyon, Senlis, Soissons*, et l'histoire de cent quatre-vingt-quinze abbayes. — 1 vol. in-folio, **50 francs**.

Le *tome X* est la suite du tome IX : province de Reims. — 1 vol. in-folio, **50 francs**.

Le *tome XII* renferme l'histoire des provinces ecclésiastiques de Sens et de la Tarentaise et de leurs évêchés suffragants : *Aoste, Auxerre, Bethléem, Nevers, Sion, Troyes*, et de quatre-vingt-six abbayes et de deux cartes. — 1 vol. in-folio, **50 francs**.

Monumenta Liturgica sont une grande et nouvelle Collection Bénédictine, que les RR. Pères Bénédictins de Farnborough viennent d'entreprendre. Elle comprendra 14 ou 15 tomes in-4°, dont le premier a paru. — Chaque tome, **60 francs**.

Les Bénédictins se sont fait un nom immortel en mettant au

jour ces grands ouvrages qui sont et resteront l'honneur de la science et de l'érudition française, tels que l'*Histoire littéraire de la France*, le *Gallia Christiana*, les *Historiens des Gaules*, les *Monuments de la Monarchie française*, les éditions des Pères de l'Eglise, les *Analecta*, les *Anecdota*, les *Annales* et les *Acta* de Mabillon, etc.

Les *Monumenta Liturgica* prendront une belle place à côté de leurs aînées; c'est une COLLECTION LITURGIQUE, une sorte de CORPUS LITURGICUM.

Le moment était venu de réunir dans un grand ouvrage d'ensemble toutes les données éparses, et de fournir aux savants, et même aux amateurs, un de ces recueils où ils trouvent sous la main des renseignements qui leur auraient coûté des années de recherches arides, un de ces ouvrages faits pour des siècles, et que toute grande bibliothèque doit posséder un jour ou l'autre.

La collection contiendra toutes les données liturgiques renfermées dans l'Ancien et le Nouveau Testament, toutes celles qui se trouvent dans les Pères ou les écrivains ecclésiastiques depuis les origines de l'Eglise jusqu'à Charlemagne, dans les conciles, dans les inscriptions, enfin dans les ouvrages de toute nature du Ier siècle au IXe, qui clôt la période vraiment importante de l'histoire liturgique.

De plus, elle donnera place aux textes et aux monuments liturgiques édités ou inédits de toutes les grandes liturgies occidentales ou orientales, romaine, gallicane, celtique, mozarabe, etc.

De telle sorte qu'avec cette collection unique on aura sous la main une véritable *Bibliothèque liturgique*, à peu près tous les ouvrages que peut désirer l'historien, le théologien ou le liturgiste, et dont l'acquisition aujourd'hui représenterait presque une fortune.

L'officine où se préparent ces grands travaux est l'abbaye de Farnborough, monastère bénédictin récemment fondé en Angleterre par Dom Paul Delatte, Abbé de Solesmes, et placé sous l'habile et vigoureuse direction de Dom Cabrol, bien connu par des publications fort remarquées. Mais ces premières années ont été remplies surtout par un lent et silencieux travail de préparation; les notes et les fiches, les catalogues, les volumes, les copies, les renseignements bibliographiques et autres se sont entassés dans les cellules. En possession, désormais, d'un outillage complet, les Bénédictins se sont mis à l'œuvre et vont nous donner rapidement cet ouvrage complet. Le premier volume, sorti des presses de M. Firmin-Didot, paraît chez M. Arthur Savaète, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Ce TOME I, sous le titre de *Relliquiae Antenicenae*, comprend DEUX FASCICULES, ainsi distribués :

PREMIER FASCICULE : Textes et citations liturgiques tirés du Nouveau Testament, des Pères depuis le Ier siècle jusqu'au IVe; inscriptions liturgiques, discipline, constitutions et canons apostoliques.

DEUXIÈME FASCICULE : Textes et citations tirés des Actes des Mar-

tyrs, des écrits apocryphes, des hérétiques, des ouvrages juifs ou judaïsants, des livres païens, etc.

Le TOME SECOND comprendra la restitution des écrits liturgiques primitifs : livre de préparation au martyre, l'hymnaire antique, le martyrologe, les diptyques, le lectionnaire, l'homiliaire, le rituel primitif, les listes épiscopales.

Les TOMES SUIVANTS, qui auront un intérêt philologique tout spécial au point de vue des sciences bibliques, contiendront la restitution des anciens textes de la Bible dont on usait dans la liturgie antique.

Puis viendront les textes et les citations postnicéens, de Constantin à Charlemagne, et enfin la dernière série contiendra les monuments liturgiques proprement dits. Des préfaces, des introductions et dissertations diverses éclaireront les textes et donneront des solutions depuis longtemps cherchées.

CLAIR (R. P. Charles, S. J.) : **La Vénérable Mère Julie Billiart**, Fondatrice et première Supérieure Générale de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Namur. — 1 vol. in-8°, 416 pages, **5 francs**.

« La Mère Julie, disait volontiers Mgr Delebecque, était une femme admirable, unissant le cœur aimant de sainte Thérèse au cœur apostolique de saint François Xavier. » Mêmes vertus, mêmes épreuves, dont la plus pénible fut « la contradiction des bons, qui, d'après saint Pierre d'Alcantara, est le cachet authentique de la sainteté ». Livre qui se recommande par son sujet et par son auteur.

LE MÊME : **Grippart**, histoire d'un bien de moine. — Beau volume in-8° illustré, **4 francs**.

L'auteur, comme il le dit dans la préface, frappé du perpétuel recommencement de l'histoire et des ressemblances des persécutions religieuses de la première et de la troisième République, esquisse un coin du sombre tableau de la Révolution, et il s'est efforcé de réduire aux modestes proportions d'un épisode local l'histoire de cette universelle persécution. Le grand succès de cette œuvre a dit combien l'auteur a été modeste en offrant au public ce petit chef-d'œuvre.

LE MÊME : **Les Hymnes de l'Église**, texte latin et traduction en vers du même rythme. — 1 vol. in-8°, **2 francs**.

LE MÊME : **Les Hymnes de l'Église**, texte latin et traduction en vers du même rythme, chant et accompagnement d'orgue, par M. A. Populus, maître de chapelle. — 1 vol. grand in-8°, **4 francs**.

LE MÊME : **Le Tyrol**, histoire et légendes. — 1 vol. grand in-8° illustré : édition ordinaire, **5 francs** ; sur papier Japon, 10 fr.

Ce n'est pas la dernière œuvre du Père Clair, mais c'est la der-

nière qu'il donna au public et que les jeunes artistes, dont il était le conseil écouté et le Père aimé, prirent à cœur d'illustrer eux-mêmes. Ils le firent avec talent et bonheur.

APPER (Jules) : **Le Trio** (juifs, francs-maçons et protestants. — 1 vol. in-8° carré, **2 francs.**

L'auteur démasque les ennemis qui déchirent le sein de la France et compromettent ses destins. Il les combat avec une rare vigueur, s'écriant dans sa préface, répétant Jeanne d'Arc : *Nous les aurons, fussent-ils pendus aux nuages.*

FAVERGES (Comtesse de) : **Anne d'Orléans,** première reine de Sardaigne. — 1 vol. in-8°, **2 francs.**

L'auteur, qui avait à sa disposition des archives précieuses, a voulu nous présenter cette princesse française, patriote jusque sur une terre étrangère, et dont les vertus et les tribulations sont bien faites pour émouvoir et intéresser.

RABORY (Dom) : **Carnet d'un Officier,** études posthumes du commandant Léon Guerz, chef d'état-major de l'artillerie du 8e corps d'armée, élève de l'Ecole Polytechnique. — 1 vol. in-8°, **3 francs.**

M. Guerz a prouvé une fois de plus qu'en effet les écrits les plus éloquents, les plus originaux, les plus profonds, sont généralement dus à des laïques... Le *Carnet d'un Officier* place son auteur parmi les penseurs qui honorent l'humanité.

ROCHERON (Mme Marthe) : **Jésus et nos petits Enfants.** — 1 vol. in-4°, fort de 75 pages, papier de luxe, illustrations en couleurs de Bouisset, couverture de luxe avec enveloppe de garantie, cartonné, dos toile, **8 francs.**

Cet ouvrage est un délicieux album, une suite de petits poèmes pleins d'émotion et de grâce, destinés à faire la joie de tout ce petit monde pour lequel nos littérateurs se montrent quelque peu avares depuis quelque temps.

François Coppée a bien voulu honorer cette publication d'une préface où il évoque le souvenir de ses premières années.

X*** : **Mgr d'Hulst.** — *Recueil de Souvenirs.*

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont connu Mgr d'Hulst, tous ceux qui ont admiré cette intelligence noble, persévérante, volontaire, tous ceux qui ont admiré sa foi ardente, sa charité inépuisable, voudront lire la vie de cette nature exceptionnelle, de ce cœur droit et généreux.

Cette publication est honorée de l'approbation de nombreux Cardinaux, Archevêques et Evêques.

L'ouvrage, orné de 25 gravures et portraits inédits, forme un grand in-8°, prix : **10 francs.**

FOURNIER (Chanoine François), docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique, d'Ecriture sainte et de droit canon au grand séminaire de Digne : **La Papauté devant l'Histoire.** — Ouvrage approuvé par Mgr Hazera, évêque de Digne; édition luxueuse et illustrée du portrait de l'auteur, de celui de tous les Papes, avec leurs armoiries respectives, figurines, lettrines, culs-de-lampe, qui ornent le commencement et la fin de chaque chapitre. Format grand in-4°, de 925 à 950 pages par volume. — Prix des deux volumes : **50 francs.**

C'est l'histoire et la philosophie de l'histoire de l'Église dans leurs grandes lignes, combinées ensemble dans des points de vue aussi saisissants de nouveauté que d'intérêt. Les amateurs de l'histoire ecclésiastique liront ces pages magistrales, qui ont coûté à l'auteur plus de trente ans de travaux et de veilles.

LE MÊME : **Le rôle de la Papauté dans la Société.** — 1 fort volume in-8° raisin, **5 francs.**

M. le chanoine Fournier avait déjà fait d'intéressantes études sur ce sujet, et il offrit jadis, par la librairie Palmé, un premier volume qui reçut du public savant le meilleur accueil. Le livre que nous offrons à notre tour est en quelque sorte la suite et le complément de ce premier ouvrage.

GUÉRIN (Mgr Paul) : **Conciles généraux et particuliers** (sources théologiques). — 3 forts volumes in-8° de 600 à 900 pages chacun, 3e édition; l'exemplaire, **21 francs.**

Les autorités de l'Église les plus écoutées, la presse la mieux inspirée et la plus compétente ont fait le renom et le succès de cette œuvre monumentale et consciencieuse, qu'aucun prêtre, ami de la science ecclésiastique et soucieux de s'instruire à ses meilleures sources, ne peut négliger.

LE MÊME : **Concile œcuménique du Vatican**, son histoire, ses décisions, en latin et en français, avec tous les documents relatifs à ses délibérations du 29 juin 1868 au 20 octobre 1870, 4e édition. — 1 vol. in-8°, **2 fr. 50.**

LE MÊME : **Le Formulaire des prières et pratiques indulgenciées.** — 1 vol. in-32; sans encadrement et broché, **2 francs**; avec encadrement rouge, **3 francs**; sur papier indien, **4 francs.** Reliure à volonté.

M. Émile Andrieux, Supérieur du grand séminaire de Saint-Flour, désigné par Mgr l'archevêque de Cambrai pour faire un rapport sur ce beau livre, en a dit : « C'est, à mon avis, l'idéal du genre... Les âmes y trouveront un aliment substantiel, une direction sûre, un enseignement complet, la satisfaction de tous les besoins de leur piété et un puissant moyen de secourir les âmes du purgatoire...

LE MÊME : **Nouveau Dictionnaire des Dictionnaires**, illustré. — 8 forts vol. in-4° à trois colonnes, dont cinq ont paru,

dont le sixième s'achève et qui aura totalement paru au commencement de 1903. Prix : broché, **285 francs**; relié, **325 fr.** Payable par mensualité de **10 francs.**

Cette encyclopédie contient trois fois plus de matières, dix fois plus d'illustrations que tous les ouvrages similaires; c'est l'encyclopédie la plus récente, la plus complète, la seule qui puisse réellement être mise entre toutes les mains et qui devrait se trouver dans toutes les familles ayant le culte des arts, des sciences et des lettres. Cette quatrième et plus récente édition du *Dictionnaire des Dictionnaires*, absolument différente des trois précédentes, tant par son texte, soigneusement revisé, par ses amplifications et améliorations sans nombre, que par son incomparable illustration, doit dispenser les bibliothèques privées et publiques de l'acquisition de toutes compilations plus volumineuses, plus onéreuses et incontestablement moins complètes, étant à tous égards surannées.

Le même : **La sainte Bible à l'usage des familles,** traduction française de la Vulgate par de Carrières, illustrée par la Société de Saint-Jean, sous la direction du R. P. Ch. Clair, de la Compagnie de Jésus. Revue et annotée par Mgr Paul Guérin, protonotaire apostolique, A. I. P., Prélat de la Maison du Pape, Dom Rabory et l'abbé Courat. — 3 forts vol. gr. in-8° jésus, dont le premier a paru. Chaque volume, **12 fr.**; l'œuvre complète, **36 fr.**

L'auteur dit : *Pour offrir aux familles chrétiennes, auxquelles nous destinons cette édition de la* sainte Bible, *toutes garanties; pour leur assurer en même temps une quiétude de conscience parfaite, nous avons pris à cœur de soumettre nos travaux à l'autorité ecclésiastique compétente. Donc, toutes les livraisons que nous présenterons au public seront préalablement autorisées à paraître par S. G. Mgr l'Archevêque de Cambrai.*

La *Bible* est, pour les croyants, *le livre divin*; elle est même, pour ceux qui professent l'incrédulité, l'indifférence ou le doute en religion, l'*Ecriture* la plus ancienne, la plus curieuse, la plus intéressante, parce qu'elle contient la tradition du genre humain depuis sa première origine.

C'est donc pour tous, sans contredit, *le livre (biblion), le livre* par excellence, celui qui doit passer avant tous les autres.

Trosseille (Docteur) : **Le Médecin et les Médicaments chez soi.** — 1 vol. in-12, **2 francs.**

Cet intéressant et très utile recueil comprend : hygiène, médecine pratique, formules et conseils pour prévenir et guérir un grand nombre des maladies les plus communes.

Le même : **Le Livre de la Femme et de la Mère.** — 1 vol. in-12, **2 francs.**

Ce livre, arrivé rapidement à sa 4e édition, devrait se trouver

entre les mains de toutes les femmes, de toutes les mères soucieuses de l'hygiène domestique. C'est le meilleur guide qu'elles puissent choisir pour conserver et entretenir leur santé et la santé de leurs enfants.

CORCELLE (Mme Blanche-Joséphine de, comtesse Rœderer) : **Notice et Souvenirs de famille**, annotés et complétés par sa fille Hélène, Mme de Barberey, et publiés par sa petite-fille, la comtesse Edouard de Liedekerke. — 1 beau vol. in-8° carré, avec portraits, **6 francs**.

BERENGIER (Dom) : **Le bienheureux Pape Urbain V.** — 1 vol. in-8°, **1 franc**.

« Bienheureux Urbain, sage réformateur du Clergé et des Ordres religieux, défenseur intrépide des droits et de la liberté de l'Eglise, ardent propagateur de l'Evangile parmi les nations infidèles, priez pour nous ! » (Office du bienheureux Urbain V.)

TROUEL (abbé) : **Les Catalogues épiscopaux dans l'ancienne Gaule**, réponse au Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule, de M. l'abbé Duchesne, de l'Institut de France, suivis de la bibliographie des *Origines Chrétiennes*. — 1 vol. in-8°, **2 francs**.

FONTAINE (R. P.) : **L'Erreur capitale du Clergé français au XIXe siècle et la Liberté d'Enseignement**, réponse aux fantaisies de l'abbé Garilhe. — 1 vol. in-8°, **0 fr. 75**.

Dans cette réplique vigoureuse et magistrale aux fantaisies produites par l'abbé Garilhe, le Père Fontaine fait pleine justice des folles complaisances qu'étalent certains pseudo-universitaires et de faux-frères qui ne montent à l'autel que pour trahir Dieu.

CONIL (Pierre) : **Encyclopédie Populaire**. — 2 forts volumes grand in-8° de 1100 pages chacun, sur deux colonnes. Broché, **22 francs**.

Publiée sous la direction de M. Pierre Conil, 2 forts volumes contenant ensemble 2300 pages sur deux colonnes, texte serré, cette œuvre, à tous égards remarquable, qui a mérité du Souverain Pontife l'accueil le plus flatteur, a obtenu également les suffrages des lettrés et des savants aussi bien que des familles. Rien, dans les innombrables articles dont se compose cette *Encyclopédie*, vraiment *populaire*, n'est aventuré au point de vue théologique et philosophique, ni surtout au point de vue moral, si bien qu'un de nos Archevêques les plus distingués a dit sans réserve que, par ses proportions suffisantes et par son inspiration patriotique et chrétienne, elle pourrait et devrait se trouver entre toutes les mains. Outre sa compétence particulière, si largement dépensée dans son beau livre, M. Pierre Conil a eu recours à de nombreux collaborateurs.

GOETHALS (Ernest) : **Le Mont Saint-Michel**, « au péril de la mer », impressions descriptives, esquisse historique et visite

archéologique, ouvrage orné d'un plan, d'une carte et de douze grandes phototypies hors texte, d'après les clichés originaux de l'auteur. — 1 vol. in-8°, **3 fr. 50**.

« Le Mont Saint-Michel est un lieu qui défie la description », a dit la marquise de Créqui. M. E. Goethals l'a tentée néanmoins, et on s'accorde à dire qu'il y a certainement réussi.

BEUGNY-D'HAGUERUE (G. de) : **Le Roman d'un Jésuite**. — 1 fort vol. in-18 jésus, **3 fr. 50**.

Nous recommandons tout particulièrement cette œuvre remarquable qui débuta dans la *Revue du Monde Catholique* et y obtint un grand succès.

BEAURREDON (Chanoine) : **Voyage agricole chez les Anciens**, ou *L'Economie rurale dans l'Antiquité*. — 1 fort vol. in-8° raisin, **5 francs**.

La presse a été unanime à reconnaître la profonde érudition de cet ouvrage et le talent exceptionnel de l'auteur à traiter cette matière avec un constant intérêt.

CAMUS (Mgr Le) : **Notre Voyage aux Pays Bibliques** (Egypte et Basse Palestine). — 2 forts vol. in-8° jésus magnifiquement reliés, **18 francs**.

CHABOT (le Comte de) : **La Chasse à travers les Ages**. — 1 beau vol. in-4° broché, illustration artistique, papier couché, chromos, planches hors texte, etc. Prix Monthyon, médaille à l'Exposition Universelle de 1900. Prix : **50 francs**; sur papier japon : **150 francs**.

C'est un livre curieux qui, par son texte comme par ses illustrations, a sa place indiquée dans toutes les bibliothèques, dans tous les salons. L'ouvrage ne contient aucun passage risqué. Imprimé par les Pères Bénédictins avec un soin minutieux, ce livre est appelé à un succès d'autant plus grand qu'il ne s'adresse pas seulement à la catégorie spéciale des amateurs de la chasse. Environ trois cents gravures tirées des monuments documentaires appropriés à chaque époque, de manuscrits inédits, dessins empruntés aux collections d'estampes, soit particulières, soit provenant de la Bibliothèque Nationale, de reproductions de tableaux du Louvre et de nos divers musées, tant nationaux que privés, ont servi à l'illustration dans le texte et hors texte de cet ouvrage.

TALLEC (L.-P. Le), S.J. : **Magnificat**, commentaires et élévations. — 1 vol. petit in-18, relié toile, **1 fr. 50**.

Ce petit livre est un véritable *Vade Mecum* pour le serviteur de Marie; le prêtre s'en inspirera pour éclairer les fidèles, et ceux-ci le liront pour se pénétrer d'amour pour la Mère de Jésus.

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. E. Aubin et Cie.

LA FRANCE EST-ELLE MENACÉE D'UN SCHISME ?

La presse française, dans ces derniers temps, a mis, à différentes reprises, en discussion, la question de savoir si la France est menacée d'un schisme ; si un schisme est la conclusion naturelle de la persécution présente ; et si, eu égard à la nature foncièrement chrétienne de la Fille aînée de l'Église, le projet de schisme ne réunit pas, au contraire, tous les caractères de l'impossibilité et de l'invraisemblance. La presse est la fidèle image de la Tour de Babel ; à la confusion des langues, elle ajoute même la confusion des idées. Mais, sans tenir compte de la multitude de ses organes, l'opinion publique se ramène ordinairement à deux partis opposés, contraires, lorsqu'ils ne sont pas contradictoires. Le parti révolutionnaire, depuis cent ans et plus, ne demande qu'à se séparer de Rome ; le parti conservateur, plus attentif à ses vœux que touché du succès de ses tentatives, ne croit pas que le parti révolutionnaire puisse aboutir. De la *Vérité* au *Figaro*, en passant par beaucoup d'intermédiaires, on se prononce plutôt pour l'impossibilité du schisme. Autrement la question ne paraît pas offrir, aux interlocuteurs, le moindre intérêt.

A l'appui de cette indifférence, les publicistes de droite donnent deux raisons : l'une, c'est qu'il est impossible de ressusciter les quatre articles de Bossuet et les cinq propositions de Jansénius ; l'autre, c'est que, là où n'ont pu aboutir ni Louis XIV, ni Mirabeau, ni Napoléon, les myrmidons du radicalisme ne peuvent se promettre aucun succès.

Ces raisons ne paraissent pas formidables. La grandeur de Louis XIV, le sens pratique de Mirabeau, le génie de Napoléon n'étaient pas, pour une tentative de schisme, des gages de succès ; c'était l'obstacle. Plus ces hommes étaient sensés et forts, plus ils devaient craindre de jeter la France dans cette aventure, terrible en elle-même et qui ne doit pas passer, pour me servir de l'expression vulgaire, comme une lettre à la poste. On comprend

ou l'on devine qu'ils n'ont pas osé ; Dieu, d'ailleurs, ne leur a pas toujours laissé le temps de poursuivre leur œuvre sacailège. — Il n'y a, sans doute, aucune chance pour ressusciter les propositions de Jansénius et galvaniser les quatre articles de 1682 ; ces thèses sont mortes, sans espoir de résurrection ; elles ne disent plus rien à personne et personne ne voudrait tenter de les remettre en crédit. C'est entendu.

Mais, pour perpétrer un schisme, il n'est pas nécessaire d'être grand, d'être intelligent, d'être sage et pratique. Il suffit d'être un crétin et un gredin, voire un aventurier ou un scélérat, et ces sortes de gens pullulent aujourd'hui dans la politique, comme microbes funestes en eaux corrompues. Et s'il n'y a aucune chance de ressusciter les quatre articles ni les cinq propositions, même et surtout dans le sens de l'auteur, d'autres principes de schisme sont assez en évidence aujourd'hui. Pour accorder au passé tout ce qu'il mérite, il faut même dire des quatre articles, qu'ils ne se sont jamais approchés que de très loin des entreprises schismatiques, et ce n'est que par les conséquences d'une juste discussion qu'on pouvait en pronostiquer le malheur. Quant aux thèses de Jansénius et d'Arnaud, elles ont donné leur fruit dans la constitution civile du clergé et ces choses-là ne se recommencent pas. Jansénius et Camus sont scellés dans leur tombeau ; ils n'en sortiront ni le troisième jour, ni le troisième mois, ni le troisième siècle. C'est fini.

Mais depuis les Articles organiques jusqu'à la loi contre les congrégations, aucun homme instruit ne peut nier que tous les gouvernements ont plus ou moins tendu au schisme. Napoléon, par le décret de 1809 avait supprimé le pouvoir temporel, et, par le concordat de Fontainebleau, aurait indirectement supprimé la principauté spirituelle du Pontife romain. Sous Louis Philippe et encore plus sous Napoléon III, l'idée d'une église nationale faisait son chemin et nombreux sont les publicistes qui en formèrent le vœu. Depuis vingt ans, depuis la dispersion des religieux jusqu'à leur proscription, toutes les lois, soi-disant intangibles, toutes les lois de persécution, sont des acheminements vers le schisme. Chacune de ces lois détruit une appartenance de l'Église ; par leur ensemble, elles créent, dans ses parties principales, une nouvelle constitution du clergé. Constituer la démocratie, constituer même la république, s'occuper de l'établissement de la liberté et du bien-être des masses populaires, les différentes fractions du parti républicain n'en ont jamais laissé voir beaucoup, ni la résolution, ni

même le souci. Mais subalterniser l'Église, mais asservir l'Église, mais venir à la suppression de l'Église indépendante du Christ, ils n'ont que cela à la bouche. Vingt fois ils ont donné de leurs travaux d'approche, l'interprétation que nous venons de produire. La clef de voûte de leur entreprise, la révocation du Concordat, ils ont également répété qu'ils y viendraient, mais seulement quand la vieille Église ne pourrait plus ni échapper à leurs trames, ni soutenir leurs assauts.

C'est pourquoi un antisémite, membre de la Ligue de la Patrie française, dans deux ouvrages récents intitulés, l'un : *L'abomination dans le lieu saint*, l'autre : La *désolation dans le sanctuaire*, n'a pas craint d'affirmer très haut deux choses : 1° Que, depuis vingt ans, la succession des ministères n'a eu pour but qu'une œuvre collective, la préparation d'un schisme, et, en cas de succès, la suppression de la France ; 2° que cette œuvre collective et sacrilège des ministères républicains, opportunistes, radicaux, anarchistes et socialistes avait déjà, par séduction et terreur exercé, dans l'Église, de tristes ravages, ravages dont l'auteur dresse, par analyse démonstrative, la véridique énumération : *Status plorandus non describendus*.

A l'occasion de la situation générale de l'Église en France et sous la pression des attentats du gouvernement persécuteur, plus d'une personne s'est permis des insinuations contre les Évêques et même contre le Souverain Pontife. La simple hypothèse d'un schisme, sa possibilité, sa proximité, si ces incidences présomptives étaient imputables à la faute de l'épiscopat, seraient déjà, sinon des outrages formels, du moins de graves accusations. Pour discuter avec fruit, il faut écarter ces complications de sentiments. Nous croyons tous à la communion des saints. Entre tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ, il y a, pour le bien comme pour le mal, une étroite solidarité, un nécessaire partage. Nous devons nous aimer dans le Seigneur ; nous ne devons accuser personne. Mais la piété n'implique pas l'aveuglement. A coup sûr, depuis vingt ans, nous souffrons persécution par la justice. Proscrit moi-même, parlant à des proscrits, la dernière chose à quoi je songe, est de récriminer. Les maux qui nous accablent n'en sont pas moins durs ; les causes multiples qui les ont produits, Dieu les connaît ; mais rien au monde ne nous défend, de chercher, avec la modération convenable et la perspicacité nécessaire, les causes de nos maux, les conséquences qui s'en suivent et les catastrophes qui peuvent nous atteindre. Je ne croirai jamais que si, sous un ciel sombre, au lieu

de garder le silence, nous avions poussé ou soutenu au combat un Athanase, il faudrait s'en plaindre ; et si Dieu prévenant nos désirs, nous avait donné des témoins qui, au lieu d'écrire, se font égorger, je me persuade qu'il faudrait voir, dans cette effusion de sang, une suprême bénédiction.

Nous n'en sommes pas là ; nous pouvons y venir demain. En attendant l'heure de Dieu, l'heure de la confession intrépide, examinons froidement cette question de schisme et tâchons de la réduire à l'éclat de l'évidence.

Mais d'abord qu'entend-on par schisme ?

Le schisme est l'abolition de l'unité ecclésiastique, c'est la séparation qui la dissout, la rupture qui la brise. Or l'unité ecclésiastique comprend la confession de la même foi, la soumission à la même loi, la participation aux mêmes sacrements et au même sacrifice, sous l'autorité de la hiérarchie sacrée des évêques, dont le chef unique, suprême est infaillible, est le Pontife Romain. Rome est le centre de l'unité ; le Pape en est plus que le symbole, il en est l'agent nécessaire. Pour avoir Dieu comme père, Jésus-Christ comme rédempteur, il faut avoir le Pape pour chef. Entre Dieu et le vrai chrétien, entre Jésus-Christ et le monde vivant de son corps, le Pape est le trait d'union indispensable. Quiconque se sépare du Pape, rompt la communion avec Jésus-Christ et l'union avec Dieu. C'est une branche détachée du grand arbre qui abrite l'univers ; c'est un membre, séparé ou retranché de la communion des saints. En lui, il n'y a plus de vie surnaturelle ; il est hors de l'Église ; il il est étranger à l'œuvre de la sanctification et à l'espérance du salut éternel. C'est un schismatique.

D'après cette notion de l'unité, on peut être schismatique de quatre ou cinq manières. Quiconque répudie la profession de la vraie foi pour s'attacher au principe du rationalisme, se déclare schismatique au regard du Symbole ; quiconque répudie l'observation obligatoire de la loi divine, pour s'attacher, dans l'ordre moral, au naturalisme, se fait schismatique au regard du Décalogue ; quiconque rejette les sacrements et le saint sacrifice de la messe, pour se confiner pratiquement dans la nature déchue se dit schismatique au regard des sources de la grâce et des moyens de sanctification ; quiconque rejette la soumission aux premiers pasteurs, principalement au Pape, rompt avec l'Église et s'interne dans le schisme.

La première forme du schisme est donc le schisme d'un individu qui se sépare de la communion de l'Église. Si nous quittons le

point de vue individuel, pour examiner la question au point de vue social, le schisme peut encore s'effectuer de deux manières : 1° Par la séparation de l'Église et de l'État ; 2° par une séparation, au sein de l'Église, entre une certaine quantité d'évêques et le souverain Pontife. Donc, pour savoir si la France est menacée d'un schisme, il faut examiner la question de trois manières : au point de vue de l'individu, au point de vue de l'État et au point de vue de l'Église. Nous voulons parcourir brièvement cette triple sphère de considérations : *Intelligenti pauca.*

I

Le schisme au point de vue des particuliers.

Pour savoir s'il y a danger de schisme de la part des particuliers qui composent la nation française, sur le chiffre total de la population, il faut d'abord défalquer 150,000 juifs et 800,000 protestants, étrangers à la communion de l'Église. Personnellement, ils sont hors de l'Église, mais ils n'en sont pas séparés. Leur séparation, pour les protestants, date de Calvin ; pour les juifs, elle remonte à cette époque fastique où la synagogue des enfants d'Abraham refusa de devenir l'Église de Jésus-Christ. A proprement parler, dans le sens théologique du mot, ni protestants, ni juifs ne sont schismatiques ; moralement toutefois ils appartiennent à la catégorie des membres séparés, au moins en ce sens qu'ils refusent d'entrer dans la communion de l'Eglise du Christ : ce sont des enfants dispersés, qui n'ont pas répondu à l'appel du Père de famille et que Dieu, croyons-nous, se réserve de presser sur son cœur avant la fin des temps.

Sur les trente-sept millions, catholiques la plupart en vertu de leur baptême, combien sont, en droit ou en fait, réellement schismatiques ? C'est le point à étudier.

Pour juger de pareilles choses, par approximation, un peu justement, il faut procéder par analyse.

A Paris, on compte communément trente mille chrétiens, prêts à tous les sacrifices, fidèles jusqu'à la mort ; on compte aussi trente mille scélérats, prêts à tous les crimes, au prix de leur peau, qu'ils n'estiment pas à un haut tarif. Entre ces soixante mille personnes, placées aux deux pôles opposés de la foi et des mœurs, restent trois millions de catholiques à gros grains et de païens d'égale mesure. Ces gens là ont de la religion ou n'en ont

pas : cela dépend des circonstances. Aux enterrements, ils tirent leur chapeau ; à la noce, ils sont disciples d'Epicure ; aux baptêmes, ils ne relèvent guère que d'Anacréon. Pour les uns, la vie est absorbée par le mercantilisme, et le dieu du mercantilisme, c'est Mammon, *alias* Plutus, le grand protecteur des pièces de cent sous ; pour les autres, la vie se ramène au dilettantisme des élégants, au dandisme moins raffiné, ou, tout simplement, au bestialisme. Si l'on mettait Paris sous le pressoir, ce qui en sortirait de foi pure et de charité parfaite, je ne sais trop ; mais je crois pouvoir dire qu'il n'en sortirait pas beaucoup. Paris ne se dévoue plus que pour des causes qui mènent aux barricades et au bagne. C'est, au surplus, la ville lumière, la capitale de la civilisation et le caravansérail de la plus violente impiété.

Dans les environs de Paris habitent les fournisseurs de la capitale ; ouvriers, cultivateurs, habitués des halles. De grand matin, ils viennent à Paris vendre leurs marchandises et s'en retournent dans la relevée avec la petite voiture. L'obscurité du matin favorise la licence des mœurs. Quand les filles sont grosses, les jeunes gens les épousent, pas toujours, mais le plus souvent. Les femmes font des enfants, les maris se grisent. Quand on a vendu cinquante centimes, ce qui en vaut dix, on n'est pas loin d'être immoral et souvent on l'est jusqu'au cynisme. Bonnes gens, si vous voulez, avec ce degré de corruption, à peine conscient, qui est l'émanation et le résidu de la capitale ; mais faibles chrétiens.

Dans les départements qui environnent Paris, il n'y a presque plus rien de la vie chrétienne. La France n'a guère conservé de catholique et de sain que les populations des frontiéres. De la circonférence au centre, il y a une déperdition, graduelle et progressive dans le sens de l'impiété. « Quel est, demande un publiciste en renom, quel est le sort de cette petite église qui se nomme paroisse et de celui qui en est le pasteur ? Une messe, pas d'assistants ; un autel, pas de communiants ; une chaire, pas d'auditeurs ; un lutrin, pas de chantre ; une école, pas de catéchisme ! Et puis le maire, un mangeur de prêtres ; l'instituteur, un libre-penseur ; le gros bourgeois, un franc-maçon ; l'indifférence du plus grand nombre, l'hostilité des autres ; et dans un tel milieu, le pauvre curé, isolé, délaissé, dédaigné, parfois persécuté ; ses intentions méconnues, son zèle repoussé, ses démarches surveillées ; enfin, comme conséquence, ce qui est le pire de tout, l'irréligion, le blasphème, le libertinage, Jésus-Christ qu'on offense, le paganisme qui revient, une paroisse qui se perd. Il faut avoir entendu,

sur cet état de choses, les prêtres des *trois* quarts de nos paroisses de France, pour comprendre ce qu'il faut de courage héroïque, de patience et de foi, à ces martyrs du devoir[1]. »

Quel effet produirait, sur ces populations, l'annonce d'un schisme? Indifférentes ou hostiles à l'Evangile, sans foi, ni mœurs chrétiennes, ayant pour Dieu leur ventre, de fait, elles n'appartiennent plus à l'Eglise que par un fil, et si ce fil venait à se rompre, croyez qu'elles n'en feraient aucun état; séparées de fait, elle le seraient de droit, ce serait même plus logique. On est dehors, on serait sorti : c'est à peu près la même chose.

Au-dessus de la France laborieuse, au-dessus de la population qui gagne son pain par le travail, il y a la France instruite, lettrée, savante. Quelle est communément la religion de ces classes soi-disant élevées? Leur religion habituelle, c'est de n'avoir pas de religion; c'est de rejetter, par principe, tout symbole de foi et toute forme de culte. Au lieu de l'autorité ecclésiastique qu'elles répudient, elles s'assujettissent à un chef d'école, à un philosophe de profession. Or, depuis un siécle, par qui a été tenu le haut du pavé philosophique? Au début, Dupuis, Cabanis, Volney, Laromignière, des matérialistes qui ne croyaient ni à Dieu, ni à diable. Après, Benjamin Constant, prédicateur du sentimentalisme, très ami du jeu et des femmes. Presque en même temps, Royer Colland, avec son spiritualisme sans Christ. Puis Cousin avec son bric-à-brac éclectique, Jouffroy, Jacques, Saisset, Vacherot se rattachent, avec des variantes, parfois des oppositions, au patriarche défraichi de l'éclectisme. Sous le second Empire, l'hégélicanisme allemand, le positivisme d'Auguste Comte et de Littré, l'athéisme de Proudhon, le criticisme historique de Havet, le naturalisme de Maury, le scepticisme idéaliste de Renan, se partagent les rôles dans l'assaut contre la foi. Tous ces philosophes, entre eux, se chamaillent et se disputent; mais tous sont d'accord pour évincer le christianisme.

Leur point de départ commun, c'est que l'homme n'entre en connaissance de la vérité que par la raison. La raison, posée comme principe premier, unique, exclusif et souverain, n'admet la foi religieuse sous aucune forme. L'expulsion de la foi détruit la religion et rejette l'Eglise. Le philosophe ne veut ni culte, ni prêtres, ni religion, ni Eglise : c'est un créateur de schisme.

La philosophie, communément reçue, consiste à renfermer la

1. Mgr Baunard, *Un siècle de l'Eglise de France*, p. 137.

connaissance dans le domaine de l'observation des forces de la nature et dans l'étude des conditions et lois mathématiques qui régissent ces forces. Hors de là, rien n'existe scientifiquement. Qu'il y ait un Dieu, une âme immortelle, une vie future, nous n'en savons rien et refusons de nous en préoccuper. Ni les causes premières, ni les causes finales, ni l'essence des choses ne doivent être l'objet de la recherche scientifique. Ce n'est plus de la science, c'est de la métaphysique ; et, sous ce nom de métaphysique, c'est la religion, c'est la théologie, c'est la morale, c'est l'Eglise, qui se trouvent éliminées, sinon par une négation absolue, du moins par prétermission.

En dehors des choses matérielles et positives, l'œil de l'intelligence est incapable de rien voir, que le vide infini ! Plus d'âmes immatérielles, plus d'immortalité et de vie future, plus de religion et de culte, plus d'Eglise et de prêtres ! Et Jésus-Christ, comment sa personne serait-elle divine, puisqu'il n'y a pas de Dieu ? Et sa morale ? La marche des choses ne révèle pas trace de miracle et de gouvernement divin. Nous n'avons d'autre médiateur que l'humanité.

Ainsi, sous la doctrine commune de la Libre-Pensée peuvent se produire indéfiniment des systèmes de philosophie ; mais, par là même qu'ils partent de la Libre-Pensée, ils excluent toute société spirituelle, toute profession publique de croyance, tout ministère d'une hiérarchie sacerdotale. Ces systèmes sont dans leur point de départ et dans leur essence, anti chrétiens, anti ecclésiastiques. La séparation d'avec l'Eglise romaine est la seule résolution qui puisse sortir, socialement, de leurs doctrines. Par leurs renseignements, ces philosophes sont schismatiques.

En France, donc d'un côté les masses populaires, gangrénées d'indifférentisme, sans religion pratique, sans souci d'Eglise et plutôt hostiles à la communion chrétienne, si elles ne sont pas positivement schismastiques, ne doivent mettre aucun obstacle à la séparation ; d'un autre côté, le troupeau philosophique, hypnotisé par le miroir aux alouettes libres-penseuses, broute au ratelier de l'absentéisme, prononce l'exclusion des doctrines révélées, repousse tout médiateur sacerdotal et ne peut aboutir pratiquement qu'à la résolution du schisme.

II

Le schisme au point de vue de l'Etat.

Lorsque saint Remy baptisa Clovis, il ne baptisa pas seulement le roi, il baptisa la royauté et la nation de France ; il les incorpora à l'Église, non pas seulement comme chrétiens en leur privé, mais comme puissance nationale, subordonnée à l'Eglise et mettant sa force au service des droits divins de l'Evangile. Lorsque Léon III déposa, sur le front de Charlemagne, le diadème de l'Empire, il ne fit pas seulement empereur d'Occident, le fils de Pépin ; il mit la Fille aînée de l'Eglise, la nation très chrétienne de France, la nation qui aimait le Christ, à la tête des autres nations de l'Europe. Non pas pour lui conférer, dans l'ordre spirituel, aucune des prérogatives inhérentes à l'Eglise en vertu de son droit divin ; mais pour lui imposer le devoir de soutenir, par la force, près des autres nations, des droits de l'Evangile, les prérogatives sacrées de l'Eglise et la monarchie des Pontifes Romains. Le baptême du Clovis et la collation de l'Empire à Charlemagne sont les deux actes constituants de l'Europe chrétienne, les deux articles constitutionnels de la chrétienté. Le Pape et l'Empereur, suivant l'expression peu exacte du poète, étaient les deux moitiés du monde ; ou, s'ils ne l'étaient pas à eux seuls, ils possédaient à eux deux, par leur concorde régulière les deux puissances indispensables pour maintenir dans le devoir chrétien, les rois et les peuples.

Cette constitution chrétienne de l'Europe, qu'on appelait le pacte de Charlemagne, a duré mille ans. A dire vrai, elle avait été fortement ébranlée, contestée, attaquée, depuis Philippe-le-Bel. La France, élevée par l'Eglise, au premier rôle politique parmi les nations, eut des rois qui ne comprenaient pas sa grandeur ; dans leur sot orgueil, pour la grandir encore, ils s'appliquaient à la diminuer. Enfin, ils se ruinèrent, ils se découronnèrent, ils se détruisirent et jetèrent la nation dans toutes les aventures qu'impliquait la décadence de la royauté. Depuis cent ans, le pacte de Charlemagne n'est plus qu'un souvenir de l'histoire. La France s'est donnée une autre constitution et s'est assigné dans le monde un autre rôle, celui de propager ce qu'elle appelle les principes de 89.

Quelle est, au vrai, la situation juridique de la France, dans ses rapports avec l'Eglise ? Pour répondre à cette question, il faut examiner quatre choses : 1° Quelle est en France la constitution

du pouvoir social ; 2° Quelles sont les libertés constitutionnelles octroyées aux sujets ; 3° Quels sont en vertu de ces deux points, les rapports légaux du pouvoir avec les sujets et des sujets avec le pouvoir ; 4° Quels sont les rapports de la France, particuliers et gouvernement, avec l'autorité Apostolique du Saint-Siège ?

La constitution du pouvoir social, depuis 1789, est changée du tout en tout, quant aux principes. Précédemment, le pouvoir venait d'en haut, maintenant, il vient d'en bas. Le roi gouvernait en vertu du droit qu'il tenait de Dieu ; le chef de l'Etat moderne gouverne en vertu de l'autorité constitutionnelle qu'il a reçue directement de la nation ou, d'une façon indirecte, par un vote du Parlement. Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise ne sont légalement pour rien dans la constitution du pouvoir politique en France. Le Président de la République, les Ministres et les deux Chambres, comme tels, politiquement, constitutionnellement, ne reconnaissent aucune autorité religieuse et en vertu de leur pouvoir, ne lui doivent rien. Ce sont des autorités souveraines, autonomes, absolument indépendantes sur la terre; je ne parle pas de leur soumission aux décrets du ciel, puisqu'ils ont cessé d'y croire. En d'autres termes, la constitution politique de l'autorité souveraine, est schismatique, scissionnaire au regard du pacte de Charlemagne et de la monarchie des Papes.

Les libertés constitutionnelles reconnues aux sujets français sont inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme. Cette Déclaration ne connaît pas les droits de Dieu ; elle ne reconnaît, ne proclame que les droits de l'homme et du citoyen. Le citoyen français n'est soumis ni à Dieu, ni à l'Église ; sous le régime de la souveraineté collective du peuple, il a sa quote-part de souveraineté ; il a droit de penser, de dire, d'écrire, de faire tout ce qui lui plaît, pourvu qu'il ne nuise à personne. C'est un être autonome, qui ne dépend de personne, qui est, à lui-même et lui-même, son pape et son empereur. Tout citoyen français, dans la plénitude de son droit civique, est constitutionnellement schismatique.

Le pouvoir constitué d'une part, les citoyens constitués de l'autre, en dehors de l'ordre divin et ecclésiastique, n'ont, entre eux, légalement, que les relations prévues par la Constitution, par les lois organiques, par le Code civil et par les lois et ordonnances administratives qui les complétent. En fait, leur régime de communauté, leur coexistence, évolue et se développe dans cet ensemble de lois écrites et sous sa protection. La sanction de cet ordre, c'est la force coërcitive de l'État, représentée vulgairement

par le gendarme. En France, les relations sociales ne reconnaissent légalement, ni ordre surnaturel, ni religion révélée, ni organisation religieuse, rien. La vie publique en France est, au pied de la lettre, purement et simplement schismatique.

Les rapports de la France avec l'ordre religieux traditionnel, depuis la rupture du pacte de Charlemagne, se bornent au Concordat. Avant cette convention, l'État et l'Église étaient, depuis dix ans, étrangers, sinon hostiles l'un à l'autre ; depuis les stipulations Concordataires, fortement altérées par les articles soi-disant organiques, l'État et l'Église, autonomes chacun dans sa sphére, d'ailleurs séparés, ne se touchent plus qu'à leurs frontières, au point où il leur a plu de se rencontrer. Ce Concordat, avec l'invocation de Dieu dans la formule du serment, c'est à peu près le seul lien qui empêche, chez nous, la totalité du schisme ; ce lien rompu, il n'y a plus rien de religieux en France. Le vaisseau qui porte notre fortune nationale vogue seul, sous un ciel vide et sur une mer qui ne lui épargne pas les ouragans.

Depuis le Concordat, deux choses sont à signaler, toutes les deux favorables au schisme : la première c'est la succession de lois, d'ordonnances, d'empiètements de l'État, qui entament et diminuent la constitution de l'Église pour la soumettre à l'État ; la seconde, c'est la provocation de la presse à des sentiments d'hostilité contre l'Église, provocations par l'effet desquelles se produit un état d'opinion antichrétien, athée même, disposé par suite à amnistier tous les attentats contre l'Église.

Sous la double pression de ces sentiments et de ces lois hostiles à l'Église, le gouvernement, depuis vingt ans, n'a cessé, avec une feinte modération et un fanatisme habilement dissimulé, de pousser les choses à l'extrême, par ses lois, par ses actes et par la presse soudoyée à cette intention. Les lois de laïcisation sont connues ; nous en avons dressé, maintes fois, la nomenclature. Sous l'impulsion de Gambetta, de Jules Ferry et de Paul Bert, les trois grands persécuteurs de l'Église, — balayés depuis comme Dieu balaie les persécuteurs, — fut dressé le programme de spoliations sacrilèges. Comme pièce à conviction, nous donnons ici ce programme qui sert merveilleusement notre thèse.

Le 31 mai 1883, Paul Bert déposait sur le bureau de la Chambre son rapport, au nom d'une commission dont il était président, rapport relatif à un certain nombre de projets et de propositions, qui étaient autant de déclarations de guerre contre l'Église. Le rapport formulait le plan de cette campagne. A ce titre, c'est un do-

cument significatif, c'est une projection électrique dont la lumière nous découvre la marche nocturne de l'ennemi.

Séparation de l'Église et de l'État, révocation du Concordat, confiscation des biens du clergé séculier et régulier : tel est, selon Paul Bert, le lien commun du parti républicain. Ces points sont indiscutables : la réalisation seule est une question de temps. « Le mouvement naturel de civilisation moderne, dit-il, pousse les sociétés à la séparation. Un jour, le Concordat devra rejoindre les constitutions civiles du clergé et les religions.... Mais les conditions actuelles dans lesquelles l'Église vit et se meut, s'opposent à la réalisation de ce principe logique. Avant trente ans, cette Église rayée du budget et de l'État, mais laissée libre à elle-même, aurait reconquis la situation dont on l'aurait dépouillée. Commençons donc par changer ces conditions, pour préparer le triomphe futur de l'idée... Commençons par enlever à l'Église l'autorité factice qu'elle a prise sur le pays. Exigeons d'elle l'obéissance aux prescriptions concordataires qu'elle a stipulées elle-même. Enfin attendons le jour où l'éducation publique, et particulièrement celle des femmes, ait préparé des esprits capables de supporter *avec fermeté* la période d'établissement de la liberté religieuse. »

Ce lâche sicaire avait toutes les vertus qui permettent d'assassiner le prêtre. Dans un toast, il parlait de détruire le phyloxéra noir avec le sulfure de carbone : ce style et ces opérations sont tout à fait à la mesure de ce nouveau Marat. Mais, ici, il fait l'hypocrite ; il ose, le cynique, parler de l'établissement de la liberté religieuse, et il entend par là le régime d'interdiction du christianisme. La liberté religieuse existera en France, lorsque trente-sept millions de catholiques seront privés par la loi civile, de la profession libre de leur religion. Voici le fond et le tréfond de Paul Bert ; c'est aussi un bel échantillon de la logique du crime.

Nous ouvrons une parenthèse pour dire à M. Paul Bert et à ses congénères que la révocation du Concordat ne nous fait pas peur ; que cette révocation, même sans compensation pécuniaire, représentation de biens ecclésiastiques volés par la Constituante, ne nous effraie pas davantage. La perspective de la persécution, même sanglante, loin de nous terrifier, nous réjouit. Jésus-Christ est mort en croix ; tous les vrais disciples de Jésus-Christ sont prêts à partager son sacrifice. Nous n'appelons pas la persécution, nous ne la provoquons pas ; nous nous bornons à ne pas la redouter. Nous savons que l'Église fleurit dans le sang des martyrs. Ce que nous ne voulons pas, ce que nous repoussons avec horreur, ce sont les

cordes avec lesquelles on veut nous lier ; ce sont les lacets législatifs, des nœuds coulants administratifs avec lesquels on veut nous étrangler d'abord, donnant notre étranglement comme préface à l'inauguration de la liberté.

Maintenant oyez Paul Bert, et comprenez ce qu'il entend par l'observation *stricte* du Concordat. « Ce n'est pas, dit-il, un câble à trancher, c'est un nœud à dénouer. » Vous voyez qu'il tourne autour du pot ; il use d'euphémisme ; mais il faut savoir ce que dissimule cette phraséologie de la guillotine sèche. D'après Paul Bert, le procédé de mutilation consiste à appliquer le concordat et les articles organiques de telle façon que l'Église ne possède plus un libre mouvement. En principe, sera regardé comme anticoncordataire, et annulé par conséquent, tout ce qui s'est fait ou a été fait depuis 1801, comme complément du Concordat. L'Église de France sera ramenée à l'exiguité et à la pauvreté du berceau d'où elle sortait il y a juste un siècle.

Voici la nomenclature des suppressions à effectuer : la litanie ne manque pas d'intérêt :

Anticoncordataire le traitement des archevêques et des évêques au-dessus de quinze et de dix mille francs : nos maîtres ne savent pas que, depuis un siècle, l'argent a subi une dépréciation et les denrées ont renchéri.

Anticoncordataire le traitement des vicaires et des curés : ils doivent vivre de l'air du temps.

Anticoncordataires les trente sièges épiscopaux que la loi de 1821 a ajoutés à ceux de 1801 : comme si les mouvements de la population n'appelaient pas une augmentation de sièges et comme si les sièges nouvellement créés ne l'étaient pas en vertu du Concordat, c'est-à-dire d'une convention entre le chef de l'Église et le chef de l'État français.

Anticoncordataire la jouissance des bâtiments de l'Etat : évêchés, séminaires..., bâtiments dont l'État s'est emparé injustement et dont il a restitué la jouissance.

Anticoncordataire la dotation des chapîtres et des séminaires, dotation que le gouvernement avait prélevée sur les revenus du budget pour recommander la France à la miséricorde divine et favoriser le recrutement démocratique du clergé.

Anticoncordataire le budget des cultes dans tout ce qui excède la quotité productive de douze cent cinquante mille francs, comme si l'insuffisance mille fois constatée de ce chiffre, n'avait pas motivé toutes les augmentations.

Anticoncordataire l'exemption du service militaire, accordée par Bonaparte, mais non exigée par Pie VII, comme si cette exemption n'était pas, depuis Charlemagne, une immunité hors de conteste. Bonaparte n'avait pas besoin de clercs-soldats pour mettre l'Europe à ses pieds; eux ils ont besoin que tout le monde soit soldat, pour reculer partout et remplacer l'armée par la garde nationale.

Anticoncordataire l'exhibition des insignes religieux arborés par l'Église, dans les hopitaux, les tribunaux, les écoles, sans doute pour établir la domination du Crucifix.

Anticoncordataire ces lois scolaires « qu'à l'abri du grand nom de la liberté, l'Église a fait voter sous le régime postérieur au Concordat ». Peut-on mentir à ce point là : les lois scolaires promulguées par Louis-Philippe, par la seconde et la troisième République, c'est l'Église qui les a fait voter, toujours, bien-entendu, pour établir sa domination !

Anticoncordataire l'existence et la reconnaissance de ces congrégations de moines, admis même à l'honneur de l'enseignement public. Cafard absurde ! parce qu'un français est religieux, vous lui refusez la liberté de conscience, ses droits de citoyen et ses droits de chrétien.

L'exécution totale de ce programme, digne de Polyphème, devait demander du temps; le rapporteur en attendant mieux proposait de procéder par parties et de commencer immédiatement : 1° Suppression des bourses accordées aux séminaires; 2° suppression des traitements des chanoines par voie d'extinction; 3° retrait de la jouissance des immeubles confisqués par l'État et laissés, quant à la jouissance, aux établissements ecclésiastiques; 4° suppression du traitement des prêtres et des évêques réfractaires, sur une simple déclaration, sans instruction préalable, forme de procédure, ni règle de justice : le brigandage tout pur.

Telles étaient les propositions qu'avait entérinées la commission de caïmans, dont Paul Bert était le génie révélateur. Plus tard, par d'autres moyens, également léonins, l'Église serait mutilée, anémiée, privée mécaniquement de tous ses organes. En définitive lorsqu'elle serait réduite à l'état de cadavre, il ne serait pas difficile de procéder à sa décapitation. C'était l'heure à laquelle « le Concordat irait rejoindre dans l'oubli les religions d'État et les constitutions civiles du clergé ». D'ailleurs la séparation se serait faite toute seule et sans effort. « Quand on aura ramené l'Église dans ses limites, conclut le rapport, il pourra être, selon nous, oppor-

tun ou expédient de prononcer la séparation de l'État, dans la *plénitude* de son pouvoir (?) d'avec l'Église *réduite à ses propres forces*. » C'est-à-dire dépouillée de tous ses biens et de tous ses moyens d'action : quand vous lui aurez coupé bras et jambes, vous serez facilement les plus forts et vous vous flattez d'un bel avenir.

Eh bien ! non ; quand vous aurez perpétré tous ces attentats, quand vous aurez mis tout sans dessus dessous en France, le pays vous reniera ou périra. Vous vous flattez d'enterrer le Nazaréen ; prenez garde ! le Fils du charpentier est en train de faire un cercueil.

L'opportunisme de Paul Bert ne dit pas tout : soit qu'il ne soit pas suffisamment clair, soit qu'il ignorât les plus profonds secrets de la Franc-Maçonnerie, il n'a pas dit tout ce que nous avons vu s'exécuter depuis. D'ailleurs, s'il retient provisoirement le Concordat, c'est que, grâce à cet instrument de paix devenu machine de guerre, l'anticléricalisme a un pied dans le sanctuaire et, sinon une autorité reconnue, du moins un crédit subreptice, dans l'Église. Bert, qui n'est pas fûté, appelle le Concordat une *arme* : c'est le mot de son parti : « Le Concordat, dit-il, donne une arme à l'État, arme puissante s'il veut s'en servir, et cette arme, c'est le choix des évêques et l'agrément donné à la nomination des curés. » Ce grand capitaine ajoute qu'il n'y a rien de mieux et il a raison.

Les églises de France sont une portion de la hiérarchie catholique, dont les chefs sont désignés par la puissance civile. Quand l'État et le Saint-Siège sont amis, l'exécution de cette stipulation du Concordat est une affaire de confiance réciproque et d'honnêteté publique. Tel avait été le Concordat dans sa conception première et dans son principe ; tel il devait rester dans l'exécution. Quand à l'état de paix succède un état de guerre, la situation de nos diocèses est celle d'une armée dont tous les chefs sont à la nomination des chefs de l'armée adverse, sur le champ de bataille où les deux armées doivent se rencontrer. Le Premier Empire, la branche aînée des Bourbons et la branche cadette avaient choisi à peu près honnêtement les évêques ; la seconde République avait eu l'œil perspicace et la main heureuse ; le second Empire, lorsqu'il songea à détruire le pouvoir temporel et à mettre en échec le pouvoir spirituel du Pontife Romain, mit de côté tout scrupule. Dans un mémoire à Napoléon III, Rouland disait : « Ne présenter pour évêques et ne laisser arriver à l'épiscopat, que des sujets *disposés* à

servir le gouvernement et les vues de l'Empereur, ou que des sujets d'esprit et de caractère *impuissants* à lui résister et à le desservir. » Ni le juif Crémieux, ni Thiers, ni Mac-Mahon n'avaient suivi cette honteuse consigne de l'Empire. Ce n'est qu'à l'avènement de Gambetta et de Ferry que la nomination des évêques devint, aux mains de ces impies, une arme déloyale et dangereuse. Ferry même, répondant à des reproches des Francs-Maçons, mettait au nombre de ses services ses mauvais choix d'évêques et ce flattait d'avoir, grâce à ses choix, fait passer sans résistance, des lois hostiles à l'Église. C'est sur ces aveux et ces vantardises plus cyniques encore, que nous avons vu des suspicions entourer les évêques nommés depuis 1882 ; nous avons vu ces soupçons trouver, dans les journaux et dans les livres, des échos accusateurs. Du reste, depuis cette date, il y a manifestement, parmi les évêques, je ne sais s'il faut dire des divisions, mais, au moins, une grande diversité d'appréciations des événements religieux. De là, sans doute, cet effacement graduel de l'épiscopat, son défaut de résistance à la persécution, son inexplicable silence en présence des plus grands forfaits de la politique.

Pour ne pas me permettre, ici, des appréciations sans autorité sous ma plume, je cite des autorités restrospectives. Après Castelfidardo, le grand évêque de Poitiers avait prononcé avec autant d'éloquence que de courage, l'éloge des martyrs, victimes de la politique tortueuse et antifrançaise de Napoléon III. L'évêque de Nantes, Jacquemet, un brave qui avait eu son chapeau troué d'une balle, sur une barricade, à côté de Mgr Affre, frappé à mort ; un prélat qui avait qualité pour honorer la bravoure, écrivait à Mgr Pie : « Enfin, voilà donc quelques vengeurs armés pour la défense de la cause de Dieu ; le droit ne sera pas étouffé sans protestations ! Mais, hélas ! que de voix silencieuses ! Pourquoi tous les archevêques et évêques se taisent-ils ? Est-ce le lieu de se réserver ? Et doivent-ils nous laisser écraser par une certaine opinion publique, comme une poignée d'évêques mécontents, au milieu d'un épiscopat confiant et satisfait ? » Au comte de Falloux, qui renchérissait sur l'évêque de Nantes, Mgr Pie, non moins attristé, répondait lui-même ; il priait l'accusateur « de ne pas oublier que dix ou douze évêques au moins étaient respectables ; qu'il y en avait au moins une trentaine d'autres très grâciables ; et qu'il n'était pas besoin de lui apprendre que la *fermeté de caractère et la conduite vis-à-vis du pouvoir temporel* n'a *jamais* été, en aucun siècle, le partage *du plus grand nombre*. Les mots soulignés sont du cardinal Pie.

Le futur cardinal Guibert écrivait encore à l'évêque de Poitiers : « Je plains ceux de nos collègues qui avaient mis leur confiance dans la bonne volonté du pouvoir et dans les bonnes promesses qu'on nous avait faites. Quelle déception ! Que Dieu leur ouvre les yeux ! *Rien ne saurait plus excuser leur aveuglement.* Quand, par hasard, je rencontre quelqu'un d'entre eux, je leur dis nettement que, s'ils ne se hâtent de prendre une autre attitude, ils *s'exposent* à fournir matière à une *triste page d'histotre* ; je leur rappelle les Maury, les Bernier, les Barral, etc. pour ne pas descendre plus bas ; car, lorsqu'on s'engage dans une fausse voie, on ne sait pas où l'on s'arrêtera. »

Après Castelfidardo, la situation du Saint-Siège était sans doute triste, moins triste qu'aujourd'hui ; mais la situation des églises de France, à part une certaine neutralité malveillante et les empiètements traditionnels, sur le domaine de l'Église, n'était pas, à beaucoup près, aussi mauvaise qu'aujourd'hui. Aujourd'hui l'Église est dépouillée, désemparée, persécutée, plus même en France qu'à Rome. La désapprobation et les hautes censures des Jacquemet, des Pie et des Guibert retombe donc de tout son poids sur les successeurs des évêques que réprouvaient ces trois confesseurs de la foi. Je n'insiste pas.

En résumé, d'une part, dans la société française, la constitution juridique du pouvoir souverain, les libertés constitutionnelles légalemeut reconnues aux sujets, les rapports entre les sujets libres et l'État laïque, les relations organiques entre l'Église et l'État ; tout repose sur le principe du séparatisme. D'autre part, les lois et les actes de la République, depuis vingt ans, vont tout droit au schisme. Nos hommes politiques en ont fait plus d'une fois l'aveu : ils veulent une église nationale, une église fondée en dogme sur la libre pensée, en morale sur le laisser-faire, et, par sa constitution, une appartenance de l'Etat. Au Ministère des cultes, on vous dit couramment que la révocation du Concordat est imminente et qu'elle se fera sans compensation d'aucune espèce. En présence de tels aveux, fermer les yeux, s'obstiner dans une confiance sans raison, c'est méconnaître l'évidence même.

Oui, je dirai avec un roi, grand homme d'État : Une conspiration a été ourdie en France, contre Dieu et contre son Christ. C'est son Christ, c'est Dieu lui-même, dont on veut briser les chaînes, secouer le joug. Dans leur fureur, ils ont crié contre Dieu et surtout contre le Christ : Retire-toi, nous ne voulons plus de la science de tes voies. Et ils ont fait comme ils ont dit. Un pacte ancien,

une longue alliance unissait la religion et la société, le christianisme et la France ; le pacte a été déchiré, l'alliance rompue. Dieu était dans les lois, dans les institutions, dans les usages : il en a été chassé : le divorce a été prononcé entre la constitution et l'Évangile ; la loi a été sécularisée, et il est statué que l'esprit de la nation, dans son état de schisme, n'a rien à démêler avec Dieu. Dieu avait sur la terre, des ministres, des représentants, qui parlaient de lui et le rappelaient au peuple : les prisons, l'exil, l'échafaud, la mer, les fleuves, en ont dévoré une partie ; les autres sont encore vivants, brûlés de zèle, mais liés à la manière hypocrite de ce temps, avec des cordes en caoutchouc, qui leur arrachent toute liberté d'action. O vous, qui portez l'onction sainte qui fait les prêtres et les pontifes, les rois chrétiens et les prophètes du Seigneur, de quelque prétexte que se recouvre la persécution, rassurez-vous : c'est à cause du nom de Jésus-Christ que vous êtes un objet de haine ; et le Seigneur, qui sait distinguer entre les cupidités accessoires et la passion dominante, vous dit comme à Samuel : Ce n'est pas vous qu'ils ont rejetté ; c'est moi, de peur que je ne règne sur eux : *Ne regnem super eos.*

En fait, tous les droits de Dieu sont anéantis ; il ne reste plus debout que les droits de l'homme déchu, cuirassé dans les boues du péché originel, durcies au soleil de la passion. Ou, pour dire les choses crûment : L'homme est Dieu, sa raison est le Christ et la nation, c'est l'Église.

En un mot : La France a consommé politiquement son schisme depuis cent ans. Ce schisme, inauguré par la proclamation des droits de l'homme, ne peut finir que par la proclamation des droits de Dieu. Cette motion est-elle à l'ordre du jour ?

III

Le schisme au regard de l'Église.

Maintenant le schisme est-il possible, probable, prochain, menaçant, dont nos églises, par le fait, par le concours effectif, d'une partie de l'épiscopat, ou, du moins, avec sa complicité dissimulée plus ou moins habilement ? C'est la dernière question qui nous reste à traiter.

Nous ne devons pas nous dissimuler que cette question, posée avec franchise, suffit pour provoquer des orages. Nous honorons ces susceptibilités ; c'est l'acte spontané des cœurs généreux et une

marque de vertu. Nous croyons, en même temps, que cette question doit s'élucider froidement, clairement, non avec des déclamations et des hypothèses, mais avec des faits certains, des arguments décisifs et des raisons qu'approuvent également la pureté de la foi et la loyauté de la conscience.

Nous ne prétendons point que ce malheur, s'il doit nous arriver, fonde sur la France, par la faute, disons mieux, par le crime des évêques. Un schisme en France, par le fait des évêques, ne nous paraît pas plus possible, qu'une hérésie à Rome par le fait d'un Pape. L'humble nonce, Camillo di Rende plaisantait agréablement de cette hérésie romaine; nous croyons que le schisme épiscopal ne peut pas se présenter, sans éveiller les sourires. En aucun temps, un tel schisme n'a été moins possible qu'aujourd'hui. De Philippe le Bel à Napoléon, oui, sous l'impulsion du gallicanisme épiscopal et parlementaire, par l'entraînement de quelque roi fou d'orgueil, un tel schisme eut pu se produire et même réussir, sauf le cas d'une intervention divine et d'événements plus forts que la mauvaise volonté des hommes. Aujourd'hui, une telle initiative, à supposer qu'elle se produise, par l'exaspération du gouvernement, avec la complicité de quelques évêques, ne pourrait aboutir. Une nouvelle forme de religion, plus ou moins quelconque, avec les populations matérialisées d'aujourd'hui, peut exciter un instant la curiosité; elle ne peut introduire qu'une religion sans adeptes, sans ombre de fidèles. D'ailleurs, la foi publique de l'Eglise est si explicitement formulée depuis le Concile du Vatican; les convictions y sont attachées si fortement; les cœurs sont tellement imprégnés de cette dévotion, que ce roc peut défier tous les cyclônes. L'adhésion des prêtres aux évêques est proportionnelle à l'adhésion des évêques au Pape. L'immense majorité des évêques fidèles écraserait les quelques évêques récalcitrants et par la proclamation de la foi et par des actes sublimes de vertu. Ce serait le salut de la France, par les évêques, la délivrance que j'espére et pour le triomphe de laquelle j'écris.

L'éclat d'un schisme ne paraît pas devoir se produire de cette façon. Si le fait arrive, il est impossible de prédire comment. La seule chose utile et pratique, pour conjurer le mal, c'est de chercher par quelles voies il peut nous surprendre.

Le premier fait certain, c'est que le schisme viendra par l'impulsion du gouvernement. Sous Napoléon III, lorsqu'il en fut, à partir de 1859, sérieusement question, le gouvernement ne se

borna pas à faire dresser l'acte public de séparation, dont il fut libellé maintes minutes; il tâta les évêques pour savoir s'il trouverait, dans son sein, un émule de Photius. Félix Dupanloup et Georges Darboy éprouvèrent le regret de voir qu'on avait cru pouvoir compter sur leur bon vouloir : tous deux, je le dis avec joie, repoussèrent cette proposition : l'un, froidement, défendu qu'il était par la tradition de son berceau sacerdotal et par son enseignement de professeur; l'autre, avec plus d'emphase, bien qu'il fut incliné au séparatisme, par ses idées fausses sur la constitution de l'Eglise; tous deux, je l'ose dire, en esprit de foi et par devoir de conscience. D'autres offrirent une moindre résistance; deux ou trois, morts depuis, paraissaient devoir suivre le gouvernement, si le gouvernement venait suivant la formule, a *couper le câble*. Cœur, évêque de Troyes, se compromit particulièrement par les incohérences de l'éloge funèbre du prince Jérôme, l'ex-roi de Westphalie, époux divorcé d'Elisa Patterson, marié en secondes noces à Catherine de Wurtemberg. Ce même évêque, dans un autre écrit, appelait l'archevêque de Paris « le premier chef de la catholicité française » : c'était indiquer ce qu'il entendait devenir, s'il devenait archevêque de la capitale. Mais cet évêque, habile à multiplier les phrases, n'était pas si propre à préciser les idées; ses discours et ses mandements n'étaient que *verba et voces, præterea que nihil*. L'homme d'ailleurs n'avait ni surface, ni élévation, ni profondeur; c'est ce qu'il faut, du reste, pour tenter de pareilles aventures. Cœur mourut dans une rencontre qui fit presque scandale : Dieu lui fasse paix et miséricorde ! A ce propos, remarquons toutefois que, pour les entrepreneurs de pareils desseins, le Papa Bon Dieu, comme dirait M. de Maistre, leur coupe aisément le sifflet.

Le second fait, également certain, c'est que, depuis 1882, le gouvernement de la république omnivore, cherche des évêques pour supporter ses attentats, les excuser et les justifier. C'est son plan, sa volonté et son souci. Le directeur général des cultes ressemble au hibou de la fable, qui prenait des souris et pour les engraisser leur cassait les pattes; il a, lui, un stock de candidats, de noirs candidats qui aspirent à la mître et qui ne demandent, pour l'obtenir, qu'à y mettre les conditions, c'est-à-dire à passer d'avance sous les fourches caudines du gouvernement. C'est, hélas ! pour notre société française, si riche et si raffinée, une infirmité fatale et un péril grave. Dans la longueur des temps et au milieu des vicissitudes des événements, il se forme, sous l'im-

pression des idées mondaines, un clergé qui s'abaisse à concevoir le sacerdoce surtout au point de vue utilitaire. Parmi nous, un évêché est une grasse prébende. L'évêque est riche, l'évêque est grand, il est même appelé habituellement grandeur, avec toutes les rubriques et flatteries des ambitions : l'évêque est un prince. Par le fait de la diminution de l'esprit de foi et de la défaillances des mœurs, une partie du clergé, la moins estimable, se façonne à l'effigie du peuple. Moins un prêtre vaut, plus il convoite des dignités ; et plus un gouvernement honnête aurait raison pour combattre ses convoitises, plus un gouvernement sans honneur se plaît à les favoriser. Dans ces conjonctures, nous avons toute raison pour croire que le gouvernement cherchant de mauvais évêques, doit facilement en trouver. Je ne dis pas qu'il n'en trouve que de tels ; mais il doit en découvrir au moins quelques uns, et c'est tout ce qu'il faut pour tenter un schisme.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

(A suivre.)

TRIBUNAUX & MAGISTRATS D'AUTREFOIS

(Suite et fin)

XIX

En justice criminelle, la torture, influence néfaste des légistes

La justice criminelle est restée trop longtemps, sous divers rapports, en retard sur la marche de la civilisation. Et l'on manque rarement de répéter à ce propos le mot attribué au président de Harlay : « Si j'étais accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je me sauverais jusqu'en Espagne. » Mais n'attribue-t-on pas également au même magistrat cette belle et fière réponse : « La cour rend des arrêts et non pas des services ? »

La mentalité, selon l'expression à la mode, différait essentiellement autrefois de celle d'aujourd'hui, touchant l'inhumanité de certains procédés, l'énormité des châtiments, et les sentiments d'intolérance qui dominaient également chez tous les peuples et dans toutes les classes de la société[1].

Notre sensibilité se révolte tout particulièrement au souvenir de la torture qui était appliquée aux accusés pour leur arracher des aveux et ensuite aux condamnés pour obtenir la révélation de leurs complices. Par un euphémisme qui tendait à en atténuer l'horreur, la première avait reçu le nom de question préparatoire, la seconde de question préalable, toutes les deux également atroces[2].

1. La répression du crime de sorcellerie que nous voyons poursuivre jusqu'en 1670, procède de ce même état d'esprit. En cette même année 1670, le parlement de Rouen fit le procès d'un grand nombre de prétendus sorciers et voulut en faire brûler quelques-uns. Par bonheur, le gouvernement, moins imbu de préjugés que les magistrats, s'opposa à ces exécutions.

2. L'infâme et absurde épreuve du Congrès qui inspira à Boileau les vers que l'on sait, n'appartenait pas à la procédure criminelle ; elle fut d'ailleurs abolie par

Comment, demanderons-nous avec M. Berriat-Saint-Prix, comment, durant tant d'années, tant de siècles, et jusqu'au règne de Louis XVI, ce roi si rempli de bonté, s'est-il rencontré des magistrats ayant eu le courage d'infliger le supplice de la question, et cela malgré les justes et énergiques réclamations de tant d'esprits éminents?

Les magistrats chargés par Louis XIV de préparer les ordonnances auxquelles le grand roi a attaché son nom, se montrèrent favorables au maintien de la torture, et les Parlements, jusqu'au règne de Louis XVI et jusqu'à la veille même de la Révolution, ne cessèrent de lutter contre les réformes entreprises par le bon roi dans des vues d'humanité connues de tous.

Pour expliquer un aussi étonnant état psychologique, il faut recourir à l'histoire. La torture, moyen ordinaire de preuves dans la législation grecque et dans les lois romaines, tombée en désuétude dans les premiers temps de la monarchie française, sous la bienfaisante influence des idées chrétiennes, avait reparu au XIIIe et au XIVe siècles, grâce aux légistes, et, par le fait de l'étude et sous l'influence des lois romaines, elle était devenue une partie essentielle de l'instruction criminelle en France. Et, jusqu'au dernier moment, nous voyons les légistes défendre l'œuvre barbare de leurs devanciers. Le célèbre jurisconsulte Jousse est partisan du maintien de la torture. Moyart de Vouglans, conseiller au Grand Conseil, adresse à Louis XVI un mémoire dans le même sens. Et ils ont pour eux les parlements et les jurisconsultes les plus distingués.

M. Faustin Hélie, l'illustre criminaliste, constate comme nous, comme tous les auteurs, que « la torture avait cessé de figurer parmi les moyens ordinaires de preuve... et que c'est à l'étude des lois romaines qu'il faut attribuer le retour de cette coutume barbare. »

Mais la passion des légistes pour les lois romaines eut de plus graves conséquences encore. A l'encontre de la formule chrétienne : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, ils firent prévaloir la formule césarienne, païenne, absolutiste : *Quod principi placuit legis habet vigorem* (Ulp.) *princeps legibus solutus est* (Paul). Et l'influence qu'ils exercèrent fut à ce point funeste qu'elle devint la doctrine

arrêt du Parlement de Paris, du 18 février 1677, rendu sur les conclusions de l'avocat général de Lamoignon, et l'arrêt prohibitif fut envoyé à toutes les juridictions du ressort pour y être lu, publié et enregistré.

dominante du XVIIe siècle, de Louis XIV comme de Bossuet lui-même. « Tout l'état est en lui, écrit ce dernier ; la volonté du peuple est renfermée dans la sienne... » Louis XIV, naturellement, ne pense pas autrement[1]. Il est intimement convaincu que les biens, la fortune et même la vie de ses sujets sont sa propriété. Il met sur le même rang les « deniers qui sont dans la cassette royale, ceux qui demeurent entre les mains des trésoriers, et ceux que, dit-il, nous laissons dans le commerce de nos peuples. » Il peut user du tout, en tout temps, à son gré. La vie même de ses sujets est son propre bien. Le roi a tous les droits sur tout ce qui existe, sur tous les êtres, sur toutes choses.

Nous subissons aujourd'hui les fatales conséquences de ces doctrines. Tandis qu'en Angleterre, de même que chez nous d'ailleurs autrefois, particulièrement sous la troisième race, tous les droits reposaient sur la tradition et la possession, droits de propriété, droits des pères de famille, droits et privilèges des communes, libertés locales, etc., tout, grâce aux légistes, s'est trouvé dériver de la couronne. Plus de traditions nationales, plus de lois morales supérieures aux faits accomplis, plus de droits d'aucune sorte s'ils ne sont sanctionnés par l'Etat omnipotent. Et lorsque la royauté succombe sous l'émeute, le peuple, prenant sa place s'écrie : Désormais, l'Etat c'est moi, et tout m'appartient à mon tour, la propriété, la morale, le culte, l'individu, tous les biens, tous les droits.

Aussi, dès 1789, à propos de la spoliation des biens du clergé, Mirabeau émettait cette définition caractéristique : « Qu'est-ce que la propriété? C'est un bien acquis en vertu des lois ; c'est donc la loi seule qui constitue la propriété. » D'où cette conséquence : s'il plaît à la loi d'en décréter l'abolition, il n'y a plus ni propriétés ni propriétaires. Et il en sera de même lorsqu'il s'agira de la liberté de la conscicnce, de la liberté de la famille, de la liberté de l'individu, ces propriétés plus nécessaires, plus sacrées encore que la propriété du sol ; tout est à la merci d'un vote à une voix de majorité, émis par des individus qui ne sont eux-mêmes, presque toujours, que les délégués de la minorité des électeurs.

On conçoit dès lors comment la liberté de la nation n'a nullement pour conséquence la liberté de l'individu, comment les libertés nationales dévorent les libertés personnelles. Et pour peu que l'on se rende compte de l'ordre de choses qui nous enserre de toutes parts, on n'est nullement surpris de trouver ce signifi-

1. Voir ses *Mémoires* et ses instructions au Dauphin.

catif aveu dans le *Vieux Cordelier* de Camille Desmoulins : « Malgré notre liberté apparente, nous n'avons jamais été si esclaves que depuis que nous sommes en république. »

XX

Les tribunaux pendant la Révolution

Cette étude de notre ancienne organisation judiciaire serait incomplète si nous ne disions par quelles institutions la Révolution remplaça nos anciennes juridictions, trop nombreuses, trop compliquées et comme enchevêtrées, mais qu'il eût suffi de réformer et de simplifier.

La Révolution, au contraire, fit en quelques mois table rase de tout ce qui existait : les anciennes circonscriptions territoriales, provinces, généralités, bailliages, etc., furent abolies. Le territoire français fut partagé en quatre-vingt-trois départements, lesquels furent divisés en districts (dénommés plus tard arrondissements); chaque district fut divisé en cantons et chaque canton en communes qui n'étaient autres que les anciennes paroisses. Décrétée le 22 décembre 1789, la transformation, quoique fort laborieuse, fut bâclée en quelques mois. On s'en remit ensuite aux suffrages des citoyens pour la réorganisation des divers services publics. Toutes les fonctions devinrent électives, la magistrature comme les diverses administrations, compris les bureaux de poste, et même, dans un temps peu éloigné, le clergé.

Les « citoyens actifs », c'est-à-dire Français, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés depuis plus d'un an dans la commune ou dans le canton, et payant une contribution équivalant à trois journées de travail, constituaient le corps électoral du premier degré. Ils nommaient directement leurs magistrats municipaux. Les électeurs du canton élisaient le juge de paix. Mais lorsqu'il s'agissait d'un fonctionnaire d'un ordre plus élevé, on votait *au second degré*. A cet effet, les citoyens actifs se réunissaient au chef-lieu de leur canton, y formaient ce qu'on appelait l'assemblée électorale primaire, laquelle désignait un nombre déterminé de délégués électeurs, payant une contribution d'au moins dix journées de travail, et qui formaient le corps électoral du district. La réunion des corps électoraux des districts formait le corps électoral du département.

Mais il convient de remarquer dès maintenant qu'ausssitôt la

mise en accusation des Girondins, c'est-à-dire dès le début de la Terreur, la Convention envoya, principalement dans les départements soupçonnés de fédéralisme, des proconsuls chargés d'épurer les tribunaux et les diverses administrations, et ces jacobins ne se firent pas faute d'y introduire leurs créatures, sans aucun souci des droits des électeurs et des principes de la démocratie.

Les justices seigneuriales avaient disparu après la nuit du 4 août; restaient les juridictions royales, lesquelles furent abolies à leur tour le 17 septembre 1790.

Quiconque a feuilleté quelques dossiers de cette époque sait quel désarroi ces suppressions vinrent jeter dans les procédures. On ne sut, pendant plusieurs mois, à quelle juridiction nouvelle on devait s'adresser. Tels procès en instance devant les parlements durent rétrograder devant les tribunaux de district.

La première juridiction organisée fut, en effet, celle des tribunaux de district, qui furent chargés de juger les affaires civiles de leur ressort et de statuer sur les appels des juges de paix. L'appel des tribunaux de district était confié à un autre tribunal de district du voisinage. Plus de juridiction supérieure, plus de tribunal d'appel spécial.

Les magistrats de ces nouveaux sièges étaient nommés par les électeurs du district et choisis parmi les hommes de loi ayant exercé pendant cinq ans au moins; mais cette condition fut supprimée par la loi du 19 octobre 1792, ce qui permit d'élever aux fonctions de juges des individus absolument étrangers à l'étude des lois et pris parmi les plus basses classes de la population. Celui qui avait obtenu le plus de voix était président de droit. Le représentant du ministère public était nommé par le gouvernement.

Les tribunaux cantonaux, composés d'un juge de paix et de quatre assesseurs, dont deux devaient toujours siéger avec le juge, étaient élus par l'assemblée primaire de la circonscription. Le tribunal de paix jugeait les contestations de minime importance et siégeait comme bureau de conciliation.

Pour la justice répressive, on divisa en trois catégories les infractions à juger : crimes, délits, contraventions. Les crimes furent attribués, dans chaque département, à un tribunal unique dit tribunal criminel. Il était composé d'un président permanent élu pour six ans par le corps électoral du département et de trois juges pris à tour de rôle, tous les trois mois, dans les tribunaux de district. Le greffier était nommé à vie par les électeurs départementaux. Un jury de jugement, composé de douze citoyens

tirés au sort, le 1er de chaque mois, statuait sur la culpabilité ; le tribunal se bornait à appliquer la loi. Mais aucune affaire n'arrivait à l'audience qu'après avoir été instruite, d'abord par le juge de paix du lieu de l'infraction, puis par un des juges du tribunal du district, dénommé *directeur du jury d'accusation*, et l'affaire n'était suivie que sur un verdict affirmatif de ce jury, composé de huit citoyens tirés au sort.

Mais cette procédure offrait aux accusés des garanties qui ne pouvaient être longtemps admises par les révolutionnaires. Aussi le tribunal criminel se vit-il bientôt enlever la connaissance de certains faits : ceux que le corps législatif jugeait à propos de déférer à la haute cour nationale créée à Orléans[1] ; ceux dits de conspiration réservés au tribunal révolutionnaire de Paris ; puis ceux qu'il plaisait à un représentant en mission de déférer à une juridiction exceptionnelle et toute locale créée par lui. Enfin, en certains cas, diverses lois révolutionnaires privaient l'accusé dont on voulait assurer la condamnation de la garantie du jury d'accusation, quelquefois même du jury de jugement. Il en était ainsi notamment pour les cas d'émigration.

La répression des délits fut confiée, par la loi du 19 juillet 1791, aux justices de paix, avec appel devant le tribunal du district.

Le jugement des contraventions de police était remis aux municipalités, lesquelles, auteurs de la plupart des arrêtés dont la violation était poursuivie, se trouvaient être à la fois juges et parties[2].

La création du Tribunal (aujourd'hui la Cour) de Cassation remonte au 27 novembre 1790. Il remplaçait l'ancien Grand Conseil ou Conseil des parties, avec cette différence que la compétence de la nouvelle juridiction fut limitée aux violations ou fausses applications de la loi, aux excès de pouvoir et aux règlements de

1. Elle fonctionna et dura peu. Les massacres de Versailles expédièrent la besogne qui lui était réservée, de même que, par les massacres de septembre, les égorgeurs des prisons rendirent inutile le tribunal dit *du 17 août*.

Le tribunal révolutionnaire proprement dit fut créé par une loi du 10 mars 1793.

2. Les admistrations communales étaient composées d'un maire élu pour deux ans et d'officiers municipaux renouvelables par moitié tous les ans. C'était ce qu'on appelait le corps municipal de la commune. On lui adjoignait, en nombre double du corps municipal, des notables qui devaient être appelés pour toutes les décisions importantes. Le tout formait le Conseil général de la commune. Un procureur-syndic, élu aussi pour deux ans, était chargé de conclure et de requérir au nom des intérêts locaux. A bien des égards, cette organisation était préférable à celle dont nous sommes dotés aujourd'hui.

juges. Par une de ces iniquités dont foisonnent les lois révolutionnaires, le pourvoi en cassation était interdit aux accusés qui avaient été privés des garanties ordinaires de la justice criminelle.

Le tribunal de cassation était composé de quarante-deux membres choisis pour quatre ans, à raison d'un pour chaque département, par les électeurs de quarante-deux départements tirés au sort par le Corps législatif.

Les tribunaux de commerce avaient été rétablis dès le 16 août 1790.

Quant à la juridiction administrative, par exemple pour les réclamations en matière de contributions, les contestations relatives aux travaux publics, etc., elle était exercée par l'Assemblée départementale, communément appelée le Département, composée, aux termes de la loi du 22 décembre 1791, de trente-six membres, et représentée d'une façon permanente par une délégation, composée de huit membres, dite Directoire du département ; laquelle délégation rappelait les commissions intermédiaires des anciennes assemblées provinciales ou les commissions départementales de nos conseils généraux actuels[1].

Nous voici parvenus à la seconde période révolutionnaire, celle qui a pour point de départ la Constitution de l'an III et est close par la Constitution de l'an VIII, c'est-à-dire commençant avec le Directoire et se terminant au Consulat.

Nouveau bouleversement à peu près général. Le fractionnement en départements est maintenu, mais les districts sont supprimés ;

1. On ne saurait considérer comme de véritables institutions judiciaires les juridictions exceptionnelles créées par la Terreur, tel le fameux Tribunal révolutionnaire de Paris, dont le nom évoque de si sanglants souvenirs, et qui avait pour principaux rabatteurs et pourvoyeurs : les comités de surveillance, c'est-à-dire d'espionnage et de délation, établis dans chaque localité, les comités de salut public de département et de district ayant pour centre l'immonde comité de salut public de Paris, les sociétés populaires établies partout et en correspondance avec le club des jacobins de Paris, le comité secret, dit des Cinq, créé en dernier lieu pour activer encore la vaste entreprise de carnage, etc., etc. C'est par cette hideuse battue, refoulant sans cesse devant soi des bandes d'innocentes victimes, qu'était alimenté l'abattoir central de la place de la Révolution, sans cesse en fonctionnement, au point que, malgré des épongeages répétés, les ruisseaux de sang se trouvèrent tellement grossis qu'il fallut ouvrir des rigoles d'écoulement où les chiens venaient se repaître et d'où partaient des miasmes putris. Et Paris n'avait pas le monopole des tueries en masse ; la province avait aussi ses tribunaux criminels spéciaux, ses commissions révolutionnaires, ses échafauds en permanence, faisant assaut de barbarie furieuse avec le Minotaure parisien.

les cantons reçoivent par contre un accroissement d'attributions considérable.

Il n'y a plus qu'un seul tribunal civil par département; il est composé d'au moins vingt juges nommés pour cinq ans par les électeurs départementaux. Le tribunal criminel départemental est conservé avec quelques modifications. Le jugement des délits est enlevé aux justices de paix et confié à des tribunaux spéciaux, dits correctionnels, institués dans la plupart des anciens districts. La juridiction de simple police, retirée aux municipalités, est transférée aux juges de paix.

Le Tribunal de Cassation est maintenu.

L'administration départementale est également maintenue, mais elle n'est plus composée que de cinq membres, et par suite il n'est plus question de conseil général ni de directoire du département. Les membres de l'administration centrale départementale (c'est désormais son nom) sont, comme leurs devanciers, élus par les électeurs du département.

Il n'y a plus d'administrations de districts; elles sont remplacées par des administrations cantonales, lesquelles empiètent à ce point sur les administrations communales que celles-ci ne sont plus composées que d'un agent municipal chargé de tenir les registres de l'état civil et d'un adjoint, nommés l'un et l'autre par les membres des assemblées primaires. Toutefois, les communes ayant une population supérieure à 5000 habitants ont le droit de conserver une municipalité particulière composée d'un nombre de membres proportionné à la population, et élus comme ci-dessus.

Avec les districts, disparaissent les receveurs de district[1]; mais il est créé dans chaque département un receveur général des finances chargé de centraliser les versements des percepteurs communaux, lesquels continuent d'être, comme dans la période précédente, de simples adjudicataires au rabais de la recette des impôts de leur localité.

Nous voici arrivés à la troisième période révolutionnaire, c'est-à-dire à la Constitution de l'an VIII, au Consulat. Nouvelles modifi-

1. Ils avaient été créés dès le début de la Révolution pour la perception des contributions directes. Les contributions indirectes, abolies le 2 mars 1791, ne furent rétablies que sous le Consulat.

Il ne faut pas confondre les receveurs de district avec les receveurs des domaines nationaux, créés pour recevoir le prix ou le revenu des biens confisqués, et qui furent maintenus.

cations s'étendant à peu près à tout. La division en départements est maintenue ; les anciens districts reparaissent sous le nom d'arrondissements, le pouvoir central est complété par un Conseil d'État et représenté dans les départements par des préfets, dans les arrondissements par des sous-préfets. Apparaissent en même temps les conseils généraux, les conseils de préfecture et les conseils d'arrondissement, dont les membres sont nommés par le Premier Consul sur des listes resultant d'opérations électorales à plusieurs degrés. Les maires et les adjoints sont nommés d'une façon analogue, soit par le Premier Consul, soit par le préfet, selon l'importance de la localité ; les conseils municipaux sont nommés par les préfets.

Des receveurs particuliers des finances sont créés dans chaque arrondissement. Les receveurs généraux sont conservés.

Pour la justice civile, nous trouvons au bas de l'échelle, et avec leur ancienne compétence, les juges de paix, lesquels sont choisis par le Premier Consul sur deux candidats présentés par l'assemblée des électeurs du canton et nommés pour dix ans. Les assesseurs sont supprimés et remplacés par des suppléants ne devant siéger qu'à défaut du titulaire.

Plus de tribunal civil départemental. Il est remplacé par des tribunaux d'arrondissement, dont les juges et les suppléants sont nommés à vie par le Premier Consul. Un commissaire du gouvernement est chargé du rôle du ministère public. Ces juridictions, rappelant les anciens tribunaux de district, recevaient, comme ceux-ci, les appels des justices de paix.

Les appels des tribunaux d'arrondissement ne sont plus déférés, comme jadis, à une juridiction du même ordre. Un tribunal spécial d'appel (appelé Cour à partir du 28 floréal an XII), est créé dans dix-sept circonscriptions composées chacune d'un nombre variable de départements. Les juges des tribunaux d'appel sont nommés à vie par le Premier Consul. Ils n'ont aucune compétence en matière correctionnelle, dont les appels sont portés devant le tribunal criminel départemental, qui est conservé, mais dont les juges sont nommés par le Premier Consul.

Il est même créé, pour certains crimes tels que les incendies et la fausse monnaie (loi du 18 pluviose an IX), des tribunaux criminels spéciaux, composés du président et de deux juges du tribunal criminel ordinaire, de trois officiers militaires et de deux hommes de loi, ces cinq derniers désignés par le Premier Consul. Là, plus de jury d'accusation ni de jury de jugement, point de

recours en cassation. Ce tribunal hybride, rappelant les commissions mixtes de 1852, ne fut aboli que par la charte de 1814.

La police correctionnelle fut attribuée aux tribunaux d'arrondissement, avec appel devant le tribunal criminel du département.

La simple police est maintenue aux juges de paix, avec appel devant les tribunaux d'arrondissement.

Aux termes de la loi du 27 ventose an VIII, le tribunal de cassation est composé de quarante-huit juges nommés par le Sénat sur la *liste nationale* dont il a été parlé plus haut.

Nous voici arrivés à la période impériale, qui modifia peu l'organisation créée par le Consulat et qui, sauf la part assez minime demeurée encore alors à l'électorat, a survécu presque intacte jusqu'à nos jours.

L'étude de nos anciennes institutions judiciaires a pour terme naturel le moment où ont pris naissance les institutions au milieu desquelles nous vivons.

ISIDORE CANTREL.

L'ABBÉ DE BROGLIE

ET SON ŒUVRE SCIENTIFIQUE

De sa carrière, tragiquement interrompue, l'abbé de Broglie a laissé un sillage lumineux.

Nous ne voulons, dans ces rapides pages, considérer ni la foi du néophyte, ni la piété du prêtre, ni l'ardeur de l'apôtre. D'autres plumes, infiniment distinguées autant qu'informées, ont rempli cette belle tâche.

C'est le savant et son œuvre qui nous occuperont.

Paul de Broglie fut d'abord un brillant élève de l'École Polytechnique. En 1853, avec les seules ressources d'un cours de lycée suivi en externe, il se présenta aux examens et fut classé le troisième. Il opta pour la marine et sortit de l'Ecole, en 1855, aspirant de première classe. C'est à cette formation intellectuelle qu'il dût, plus tard, cette vigoureuse précision d'esprit qui le guida toujours dans les études délicates et complexes des problèmes religieux.

De retour de ses lointaines croisières avec le grade de lieutenant de vaisseau, il brise un beau jour son resplendissant avenir. Il sera prêtre.

*
* *

C'est dans une lettre du mois d'août 1863 que se révèlent, timides encore, les projets apologétiques de Paul de Broglie. On y voit poindre l'idée première des études qui aboutiront au beau livre sur le Positivisme. Il avait, pour cette entreprise, une curiosité de l'esprit, ouvert et prêt à rayonner dans tous les sens, une maturité et un acquis scientifique rares.

« M. de Broglie, dit le Père Largent, avait médiocrement le souci de la forme, et, de fait, dans les pages nombreuses qu'il a laissées vous apercevriez plus d'une négligence. Et cependant prétendrait-on qu'il ne fut pas écrivain ?

« Quelles que fussent ses origines, quel que fut le milieu où la Providence l'avait fait naître et grandir, je ne m'avancerai pas jusqu'à dire qu'il était écrivain par droit héréditaire ; mais assurément si l'on est écrivain, si l'on poursuit avant tout l'expression simple, juste et probe, et qu'on la rencontre, M. Paul de Broglie était écrivain. On reconnaissait en lui l'homme qui *ne se sert de la parole que pour la vérité et la vertu.* (Fénelon.)

« Son style était le vêtement noble et décent qui recouvre la pensée, non la draperie flottante qui la dissimule » (*Quinzaine*, 1er juillet 1895).

Dans sa cabine de marin et durant ses longs séjours à terre, Paul de Broglie commençait ses études de théologie, condition indispensable de toute apologétique sérieuse, avec l'ouvrage du Père Perrone, pensant attaquer à la suite saint Thomas et le Père Knoll, deux écoles opposées.

Et il n'était point l'ennemi de la Scolastique, car la Scolastique a continué et complété l'œuvre des Pères. C'est elle, selon M. de Broglie, qui a préparé les formules doctrinales du Concile de Trente. « J'ai beaucoup remué d'idées philosophiques, disait-il, et jeté des jalons pour l'avenir. Je crois qu'il y aura lieu de renouveler la philosophie en y répandant de nouveau une portion des résultats de la Scolastique. » Ce ne sont là que les idées mêmes de Léon XIII.

Paul de Broglie était de l'école dite libérale et *antidéfinitionniste* de l'infaillibilité pontificale. Mais chacun sait que c'est avec un cœur d'enfant qu'il se soumit à la fameuse définition et rejeta les propositions condamnées par le *Syllabus*. Il était, au moment du Concile, diacre à Saint-Sulpice.

Le 18 octobre 1870, il reçut l'onction sacerdotale des mains du nonce apostolique, Mgr Chigi.

Après s'être occupé du patronage de Sainte-Anne à Charonne, fondé par l'abbé Planchot, martyr de la Commune, l'abbé de Broglie fut nommé aumônier de l'École Normale primaire d'Auteuil. Pendant son séjour dans ce quartier lointain de Paris, il rédigea son grand ouvrage philosophique : *Le Positivisme et la Science expérimentale.*

Avant que la loi permît de fonder des Universités catholiques, Mgr d'Hulst avait établi une École libre des hautes études, et il y professait le cours de théologie qui fut ouvert en 1872 au cercle du Luxembourg. Le 4 décembre 1873, l'abbé de Broglie remplaçait son éminent ami et, à la suite de celui-ci, traitait l'une des ques-

tions les plus difficiles : le surnaturel. Voici quelques-unes de ses leçons : *le surnaturel dans l'Écriture sainte ; théorie métaphysique du surnaturel ; le surnaturel et les hérésies pélagienne et semi-pélagienne ; le surnaturel considéré dans l'enseignement scolastique et en présence des hérésies modernes ; de l'existence du surnaturel.*

Dans ces leçons, dit le Père Largent, l'abbé de Broglie est déjà tout entier, avec la vigueur, l'étendue et la pénétration de son esprit ; avec ce don de tout éclaircir qui vient de l'aptitude à tout saisir et à tout voir. Il connaît les Pères : c'est dans saint Cyrille d'Alexandrie qu'il découvre le premier emploi du mot *surnaturel* que la langue théologique a consacré. (Joan. I, 12.) Il connaît aussi les scolastiques. Qui mieux que lui a fait entendre ce que la langue scolastique nomme *puissance obédientielle* ? « Le surnaturel, dit M. de Broglie, est gratuit, il est étranger à la nature ; c'est un don surajouté que rien ne prépare, rien ne mérite, et auquel rien n'aspire dans les régions inférieures de la nature créée. Le seul élément que la nature apporte dans cette union avec la grâce est cette *puissance obédientielle*, cette capacité passive et indifférente dont on a peine à concevoir l'existence et que l'œil subtil de la Scolastique a seul su discerner ; qui dort inaperçue comme une aile toujours repliée tant qu'un souffle du ciel ne vient pas la déployer. Tout le reste vient d'en Haut, tout le reste est divin, divin dans sa cause, divin dans son terme. » (*7e leçon : Le surnaturel et les hérésies....*)

« Doué, continue le Père Largent, de ce sens du devenir.... sous lequel l'histoire du dogme n'est qu'une collection érudite de faits sans vie et sans suite, M. de Broglie excelle à signaler les phases par lesquelles a passé le développement de la vérité. » (*L'abbé de Broglie,* p. 216.)

Selon M. de Broglie, la théologie moderne est comme l'*anatomie* du dogme ; elle nous montre la place, la fonction et le lieu de chacune de ses parties, mais c'est à la condition de disséquer l'être pour en examiner les divers organes, tandis, au contraire, que la tradition primitive nous présente et nous décrit les vérités dogmatiques comme des réalités vivantes, ne les décomposant pas dans leurs éléments, mais nous les montrant en action sous nos yeux.

Bien que beaucoup des idées contenues dans les leçons de l'École Normale se retrouvent dans les conférences de Sainte-Valère [1], imprimées en 1878, elles ont cependant une valeur particulière et

1. Chapelle située dans la rue de Bourgogne.

présentent un caractère plus strictement scientifique que ces conférences.

Les conférences de Sainte-Valère eurent lieu, durant les carêmes de 1878, 1880, 1881, devant un auditoire distingué, où les hommes étaient le plus grand nombre.

La théologie que l'abbé de Broglie y exposa en maître traite de la vie surnaturelle, de la faute originelle, des sacrements. Ces conférences ont formé trois volumes. « On y reconnaît les habitudes scientifiques d'un esprit qui se plaît et qui excelle aux fines analyses, et aussi la foi courageuse qui aborde résolument les difficultés et qui, sans toujours les dissiper, répand assez de lumière pour porter dans les âmes, à défaut de l'irrésistible évidence, la certitude et la paix. » (*L'abbé de Broglie*, p. 223.)

Dans le second volume : *L'homme avant et après la chute d'Adam*, le conférencier s'attache à concilier les deux opinions qui se partagent les catholiques de notre époque. Lacordaire, en considérant l'excès de concupiscence dans l'honneur déchu, croit à un désordre primitif, à une catastrophe où l'humanité a été enveloppée. Pour Monsabré, l'humanité soumise à la loi de la concupiscence, de la souffrance et de la mort est, sauf la tache du péché d'origine, dans un état identique à celui que la théologie nomme l'état de la *pure nature*, c'est-à-dire sans lésion de nos facultés morales par la chute originelle, ni entraînement spécial de la concupiscence. Quant à l'abbé de Broglie, il reconnaît que le péché primitif n'a apporté à la nature humaine ni altération essentielle, ni même accidentelle, et que l'état de *détérioration* (*in deterius commutatum*, selon le Concile de Trente) causé par la chute se rapporte à l'état primitif de l'homme avec tous ses dons gratuits et non à l'état de nature pure. « C'est avec la nature complète et munie de tous ses secours, dit-il, que nous sommes portés à comparer la nature déchue dénuée de toute grâce surnaturelle. Il n'est donc pas étonnant que l'expérience morale, s'appliquant à un objet concret tout différent de la question abstraite traitée par les scolastiques, arrive à des résultats contradictoires. »

L'homme déchu, considéré dans la réalité concrète, est plus dénué et plus faible, il est vrai, que n'eût été l'homme de la nature pure, et toutes les fois qu'il rejette les secours surnaturels il tombe dans des abîmes où l'homme de la nature pure ne se fut pas précipité. Mais ce même individu, fidèle aux attraits de la grâce, atteint des sommets de perfection que l'homme de la nature pure n'eût point gravis.

Les conférences de 1881 : *l'Institution sacramentelle dans la vraie religion et les cultes païens*, complètent celles des années précédentes. L'histoire des liturgies païennes, étudiées dans ce troisième volume, aide à mieux comprendre la merveilleuse transcendance de la liturgie catholique. Chez les païens, la sainteté liturgique, l'aptitude de prendre part aux rites sacrés et à en recevoir les effets, était distincte de la vertu proprement dite. Nos sacrements chrétiens, eux, sont efficaces mais non d'une manière fatale, si bien que les révoltes de l'intelligence, les résistances de la volonté peuvent en paralyser les précieux effets dans l'âme. Au premier rang de ces obstacles à l'action divine sacramentelle, il place l'absence de foi et, à ce propos, il écrit sur la part de la volonté dans la foi des pages admirables. Il répond aussi aux objections que la doctrine sacramentaire a provoquées chez les protestants et les rationalistes.

Là encore, disciple de Newman, M. de Broglie constate, au sein de l'Église catholique, l'existence d'un progrès dogmatique qui s'accomplit sous la direction de l'Esprit-Saint.

Bien que dépourvu des qualités extérieures qui, pour le grand nombre, sont à peu près toute l'éloquence, l'abbé de Broglie, comme conférencier, avait cependant réussi. « On fermait les yeux, dit Mgr d'Hulst, on s'isolait des défauts de son débit ; peu à peu on les oubliait et c'était alors comme une communion d'esprit à esprit entre lui et ses auditeurs. »

*
* *

Une certaine faction de catholiques intransigeants poursuivait de ses critiques acerbes l'abbé de Broglie, qu'elle considérait comme un libéral dangereux. « Au sujet du catholicisme libéral, écrivait-il à l'abbé Alléosse[1], 4 novembre 1874, j'avoue que je ne comprends pas l'acharnement avec lequel on poursuit ce nom. L'ancien parti catholique libéral n'existe plus ; les hommes qui avaient soutenu de bonne foi des doctrines trop favorables aux idées modernes, ont accepté les décisions de l'Église. Je ne comprends donc pas quel est le danger si grand du libéralisme dont on nous parle.... Vous me connaissez et vous savez que non seule-

1. Ami et guide de M. de Broglie, l'abbé Alléosse fut successivement aumônier du lycée de Lorient, curé d'Hennebont, et mourut chanoine titulaire de Vannes en 1878.

ment j'ai accepté l'encyclique *Quanta cura*, mais que l'enseignement de l'Église sur ces questions m'a délivré d'une foule de préjugés modernes... Néanmoins, je passe dans une partie du clergé pour un libéral dangereux, et je ne suis pas le seul....

Pour le moment, je crois que celui qui se soumet pleinement à l'encyclique de 1864, qui admet que la liberté des cultes n'est ni un droit absolu, ni un idéal, mais une nécessité sociale qu'il faut respecter et conserver, peut être sûr de n'être pas entaché de libéralisme. Si l'Église demande davantage, elle le dira clairement. »

Et l'Église n'a pas demandé davantage, témoin les encycliques de Léon XIII : *Immortale Dei* et *Libertas, præstantissimum naturæ bonum*.

Cependant, sous prétexte de son libéralisme, l'abbé de Broglie essuya certaines avanies, lorsqu'il fut question de lui confier le cours d'apologétique chrétienne à l'Institut catholique de Paris.... « Il paraît, écrivait-il le 12 septembre 1878, qu'il y a des difficultés à cause de mon nom et qu'on me suppose un libéralisme dangereux. Vous verrez cependant dans mes conférences (celles du Carême de 1878, sur la *Vie surnaturelle*), que je ne crains pas d'affirmer le droit de la vérité. » En cette triste circonstance, ne pourrait-on redire le vers attristé :

O curvas hominum mentes ! o pectora cæca !

Les obstacles disparurent et M. de Broglie eut bientôt à entrer en possession d'une chaire à l'Institut catholique. « Je viens d'être nommé professeur d'apologétique, écrivait-il le 1er janvier 1880; je commencerai le 15 janvier un cours ayant pour titre : *La religion chrétienne comparée aux autres cultes*. »

En même temps qu'il abordait la chaire d'apologétique, il publiait le livre dont il avait conçu, en 1857, la première pensée et dont il pousuivait depuis la lente et sûre élaboration : *Le Positivisme et la Science expérimentale*. C'était une introduction philosophique à l'apologétique chrétienne, car ce livre revendiquait contre le positivisme, qui rejette comme inconnaissables ou même comme non existantes toutes les substances et toutes les causes et par conséquent l'âme et Dieu, le droit qu'a la raison d'affirmer ces vérités fondamentales. M. de Broglie estime qu'on ne combattra efficacement le positivisme qu'en créant « une métaphysique plus rapprochée des faits, plus forte...., plus concrète, plus substantielle que celle qui se trouve dans la plupart des livres contemporains ».

Aussi écarte-t-il la doctrine séparatiste, qui n'accorde à l'expérience que le pouvoir de connaître l'ordre et la loi des phénomènes. « Il faut établir, dit-il, que la science expérimentale, dans toutes ses recherches, s'occupe de substances et de causes, qu'elle manie constamment des objets réels qui sont à la fois des substances et des causes, qu'elle cherche sans cesse les causes inconnues des phénomènes, ou le lien entre des causes connues et leurs effets. Il faut démontrer cette importante vérité que l'expérience soit interne, soit externe, soit celle de l'âme s'observant elle-même par la conscience, soit celle qui étudie les corps au moyen des organes des sens, a pour objet direct, et le plus souvent pour premier objet, les substances et les causes. » (*Religion et critique*, p. 249-250.)

Le point de départ de cette philosophie qui se réclame de la philosophie d'Aristote et de saint Thomas, sans toutefois s'y enfermer, c'est le bon sens, le sens commun. La doctrine de M. de Broglie se distingue cependant de celle de Reid, d'après qui « les jugements du bon sens sont tellement primitifs que les analyser est peine perdue ». Elle se distingue encore plus de celle de La Mennais. Les mots de *raison générale*, de *sens commun*, si familiers à l'école mennaisienne, sont équivoques ; ils paraissent quelquefois signifier la collection des raisons particulières ; mais une collection de zéros n'équivaudra jamais à l'unité. Le plus souvent, ils désignent la tradition générale, cette tradition du genre humain, dans laquelle l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* prétendait découvrir toutes les vérités que l'Église devait un jour promulguer.

Par le bon sens, M. de Broglie entendait ceci : « Le bon sens est un fait, disait-il ; à notre époque, on parle toujours de s'appuyer sur les faits et de revenir aux faits. Or, le premier de tous les faits, c'est l'existence chez tous les hommes de croyances pratiques communes.... Personne ne doute sérieusement, pratiquement, de sa propre existence et de la responsabilité qui en découle. Personne ne met en doute, pour tout de bon, le principe de causalité. La doctrine de l'identité du différent dégagée de ses obscurités germaniques, n'est digne que d'exciter la risée d'un homme sérieux. »

Ces données du bon sens sont primitives et évidentes, elles ne sont pas simples et indécomposables. « Il y a donc lieu d'étudier scientifiquement ces notions. Il y a aussi lieu de les corriger dans une certaine mesure. » Pourquoi et comment ces notions inexactes peuvent-elles être évidentes, et des notions évidentes être corrigées ?

« Ce n'est point une évidence lumineuse comme celle des théorèmes de géométrie. Ce n'est point la vérité aperçue à nu, c'est une perception semblable à celle d'une flamme au travers d'un verre opaque. L'existence de la flamme est certaine, ses dimensions et ses limites sont douteuses. Le bon sens est donc toujours vrai, mais d'une vérité imparfaite. Il n'est jamais dans l'erreur, mais toujours dans l'approximation. » (*Le Positivisme et la Science expérimentale*, liv. prélim., ch. v, t. I, p. 30.)

L'analyse logique et les procédés scientifiques préciseront donc et corrigeront les données du bon sens, et le bon sens à son tour contrôlera l'analyse. C'est à l'aide de cette méthode que l'on marchera du connu vers l'inconnu, sans sacrifier les vérités connues à la solution des problèmes ultérieurs. Les limites de la connaissance humaine étant constatées, on ne cherchera point à tout savoir, tout en ne s'interdisant non plus d'avance l'étude d'aucun problème.

Une telle méthode exige de la patience, elle écarte toutes les solutions hâtives et les audacieux *a priori*, mais elle est sûre et réellement progressive. (*L'abbé de Broglie*, p. 251.)

« La première condition pour construire la partie supérieure de l'édifice, c'est de ne pas détruire la partie inférieure qui doit supporter le tout. Que de temps, que d'efforts de génie ont été perdus dans les démolitions et les reconstructions de la métaphysique!... Supposons que des hommes tels que Descartes, Leibnitz, Kant et tant d'autres, aient tant travaillé à une même œuvre, avançant lentement et d'un pas sûr, au lieu de détruire chacun ce qu'ont fait ses devanciers, qui pourrait mesurer les progrès qu'auraient faits la psychologie et la science philosophique en général?...

« Nous sommes convaincu qu'en s'astreignant au contrôle du bon sens, la métaphysique arrivera nécessairement à des découvertes originales, tandis que, en l'abandonnant, elle roulera toujours dans le même vieux cercle d'erreurs. » (*Le Positivisme...*, liv. prél., ch. x, p. 71.)

Parmi de si hautes et si décisives conceptions philosophiques de l'auteur du *Positivisme*, relevons seulement la solution de la question des *antinomies apparentes*. « Les antinomies apparentes, dit-il, ce sont les conclusions opposées et n'étant conciliables par aucun procédé logique qui se rencontrent à la limite de la connaissance humaine, lorsque de problème en problème le philosophe est arrivé aux problèmes les plus profonds. » (*Ibid.*, p. 56.) Ainsi accord en Dieu de l'immutabilité et de la liberté; coexistence d'un Créateur infiniment parfait et d'un monde, son œuvre, où le mal

semble déborder; unité de la substance divine et trinité des personnes; questions qui, à l'esprit léger ou prévenu, ont paru des contradictions formelles.

« Quel est le moyen pratique, demande M. de Broglie, de distinguer une antinomie simplement apparente, mais insoluble, un mystère de métaphysique, d'avec une contradiction véritable? » C'est encore au bon sens qu'il aura recours, au bon sens supérieur, à ce bon sens métaphysique, juge des questions qui semblent insolubles. A défaut d'arguments logiques, le jugement de la raison s'appuiera sur une série de présomptions dont l'union produit pratiquement et dans chaque cas la certitude.

Le premier signe distinctif des antinomies apparentes sera la certitude des propositions antagonistes, car il est certain qu'il ne peut exister de contradiction réelle entre deux vérités. Le second résultera de l'examen direct du rapport entre les deux propositions antagonistes. « Quelquefois la clarté des idées est telle que l'examen attentif rend leur opposition manifeste et que l'impossibilité d'une conciliation quelconque devient évidente....

« Il peut se faire, au contraire, que cet examen produise, relativement au lieu de ces idées, une obscurité croissante. Dans ce dernier cas, on conçoit qu'au milieu de ces nuages, il puisse exister un principe inaperçu de solution. » (*Ibid.*, p. 63.)

Un troisième principe est tiré de ce que M. de Broglie nomme « la situation du problème qui se présente sous la forme d'une antinomie apparente »....L'antinomie apparente étant le signe de la limite de la raison, sa place naturelle se trouve dans la partie reculée et profonde de la connaissance humaine....

Une contradiction qui se trouve dans les parties facilement explorées du domaine de la raison doit, au contraire, être présumée réelle et éliminée à tout prix. Rien ne serait plus contraire à ce principe du bon sens supérieur que d'accepter une doctrine contradictoire à des notions simples, claires et évidentes, pour éviter une antinomie qui se manifesterait dans la tentative de résoudre des problèmes reculés et profonds. Ce principe peut être utilement appliqué pour trancher la question entre le spiritualisme et le panthéisme. — Où se trouvent, en effet, les difficultés du spiritualisme? Dans la nature de l'Être infini, ou dans les rapports de cet Être avec le monde. — Où se trouvent, au contraire, celles du panthéisme? Dans la conception même du monde visible et expérimental, auquel le panthéisme attribue une unité qui répugne à la distinction des êtres réels.

Le spiritualisme explique le monde en s'élevant jusqu'à Dieu ; il rencontre des difficultés insolubles dans l'explication de la nature et des desseins de Dieu. Le panthéisme, pour éviter ces difficultés sur la nature divine, se résout à admettre une explication du du monde visible qui répugne à la raison ». (*Ibid.*, p. 63-64.)

Enfin M. l'abbé de Broglie trouve, dans la stérilité ou la fécondité des antinomies, un critérium qui l'aide à discerner des contradictions réelles les contradictions apparentes.

« La contradiction réelle, dit-il, n'explique rien. Il en résulte que celui qui a admis une telle notion n'est pas plus avancé qu'auparavant. Il retrouvera, dès qu'il étudiera des notions voisines, la même difficulté qu'il n'a résolue que verbalement. Il rencontrera constamment de nouvelles contradictions....

« Au contraire, celui qui a reconnu une vérité profonde, exprimée sous la forme d'une contradiction apparente, est en possession d'un principe de solution plein de fécondité. Ce seul mystère, obscur en lui-même, sert à éclairer et à résoudre une foule de problèmes sans cela insolubles.... Prenons, par exemple, la notion d'une cause première infinie. Cette idée peut se mettre sous la forme d'une antinomie apparente. Car nous devons concevoir cette cause comme réelle d'une part, et comme infinie et parfaite de l'autre. Or, la réalité, telle que l'expérience nous la fait connaître, est imparfaite, limitée et contingente. C'est cette opposition apparente que M. Vacherot considére comme réelle et qui lui suffit pour rejeter le théisme,

« Mais voyez quels flots de lumière partent de ce foyer qui semble obscur, lorsqu'on veut le regarder en face.

« Cette cause intelligente explique l'ordre du monde; sa liberté explique la contingence des êtres créés ; sa loi manifestée dans la conscience, le caractère obligatoire de la morale. La perfection entrevue explique l'idéal que l'imagination rêve et que l'art cherche à réaliser. Son unité relie les êtres distincts qui composent le monde. Le monde physique et le monde moral, considérés comme la manifestation des diverses perfections de cet être unique, réel et parfait, apparaissent avec une harmonie toute nouvelle. » (*Ibid.*, p. 63-64.)

Cette partie neuve, originale, profonde, révèle en M. de Broglie l'apologiste non moins que le philosophe. Dans ces diverses œuvres, du reste, il a rappelé souvent ces principes et au cours de son livre sur le *Positivisme* il en a fait au dogme de l'Incarnation une application lumineuse. (Liv. I, ch. VIII, note 2, t. I, p. 155.)

A propos du livre préliminaire : *De la méthode de ce travail sur le Positivisme*, Mgr d'Hulst portait ce jugement aussi vrai que hardi :.... « M. de Broglie nous paraît mériter peut-être autant que Bacon l'honneur d'avoir créé un *novum organum*. » (*Annales de philosophie chrétienne*, 1881.)

M. Paul Janet lui consacra une étude longue et approfondie dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juin 1882). Après quelques objections que l'habile dialecticien adresse à certains points du système de l'abbé de Broglie, il loue chez l'auteur du *Positivisme* le goût et le talent de l'analyse psychologique, la connaissance des sciences, une doctrine dont l'originalité consiste surtout dans l'effort de démontrer scientifiquement la véracité du sens commun et enfin les mérites d'un style qui, ordinairement d'une nudité rigide, s'éclaire parfois d'un rayon de Mme de Staël.

*
* *

L'abbé de Broglie était professeur d'apologétique, matière qui de nos jours a pris une place si importante dans l'enseignement religieux supérieur.

Or, « l'apologétique, dit Mgr d'Hulst, a pour objet la vérification des fondements de la croyance. Elle serait plus justement appelée : la *théologie critique*, car elle ne s'enferme pas dans le rôle purement défensif que lui semblerait assigner le mot d'*apologie*. » (*Correspondant*, 25 mai 1895.)

Or, quelles sont les lois de l'apologétique et ses conditions? Cette science peut établir, par de convaincants arguments, la réalité historique et la surnaturalité des faits sur lesquels repose le christianisme; elle peut montrer aussi que « l'Évangile répond à des besoins de la nature humaine...., qu'aucune autre doctrine ne saurait satisfaire. » (L'abbé de Broglie.) Par ailleurs, l'apologétique est impuissante à élucider certaines difficultés, elles tiennent aux bornes de l'esprit humain et à la transcendance des vérités enseignées par la foi.

Le progrès de la critique contemporaine et la tournure d'esprit qu'elle a engendrée aggravent encore la tâche de l'apologiste. C'est ce que remarque M. de Broglie : « Les résultats d'une critique impartiale sont favorables à la vérité du christianisme; mais la critique elle-même, par sa nature, par son tempérament propre, ne rend pas la foi facile; tout au contraire, elle nuit à l'adhésion simple et confiante du croyant. Elle est, elle doit être minutieuse,

soupçonneuse, elle est un réactif destiné à enlever l'erreur, mais dont l'abus peut dissoudre la vérité. » (*Correspondant*, 25 octobre 1890 : *Un essai de solution des difficultés du protestantisme contemporain. L'individualisme dogmatique.*)

L'apologétique, comme toute vraie science, ne se dérobe pas cependant au progrès moderne, tout en abandonnant des thèses que nos devanciers même les plus érudits et les plus judicieux prenaient, sans preuves suffisantes, pour des vérités bien assises. « Il y a loin, dit l'abbé de Broglie, des dissertations que l'on écrivait encore il y a cinquante ans sur les dimensions de l'arche destinée à contenir toutes les espèces d'animaux connues, aux controverses actuelles sur l'universalité du déluge par rapport au genre humain.

« Il y a loin des efforts faits pour justifier l'ancienne chronologie biblique contre les objections tirées du Zodiaque de Denderah, aux récents articles de M. Vigouroux (dans la *Revue des questions scientifiques*, octobre 1886), et du Père Brucker (*Controverse*, juin et juillet 1886), sur l'antiquité des grandes monarchies de l'Egypte et de la Chaldée. Les tentatives de mettre d'accord la Bible et le transformisme auraient certainement beaucoup étonné et scandalisé nos pères ; elles se manifestent cependant au grand jour sans être menacées d'aucune censure théologique. » (*Questions bibliques*, ch. III.)

En outre, l'apologiste rejettera les arguments devenus caducs ; il laissera à l'arrière-plan des preuves qui ne frapperaient plus nos contemporains et leur préférera celles qui sont actuelles et peuvent exercer une action décisive.

Ces lois, l'abbé de Broglie les a rappelées souvent et les a appliquées dans ses livres et dans ses cours oraux. C'est dans son étude sur *Les progrès de l'apologétique, leur nécessité, leurs conditions*, qu'il a formulé les lois qui lui paraissent devoir présider de nos jours à cette science, qu'il a tracé le programme qu'elle doit remplir. De tous ses vœux il appelait ce progrès, car si le dogme est susceptible d'un développement qui, sans altérer les éléments primordiaux, ni leur sens traditionnel, les précise et tire de ce germe divin ce que les plus doctes et les plus saints, dès l'origine, n'y ont pas toujours aperçu, pourquoi l'apologétique qui défend le dogme resterait-elle immuablement stationnaire ? « L'apologétique, selon M. de Broglie, est une science immuable et progressive à la fois. Elle est immuable, puisqu'elle défend le dogme immuable qui ne peut pas plus changer que la parole divine ne peut admettre

d'erreur en elle ; elle est immuable encore, puisqu'elle doit exposer constamment les mêmes preuves fondamentales et qu'elle s'appuie à la fois sur l'histoire passée du christianisme et sur le cœur humain qui ne change pas.

« Mais elle est aussi et nécessairement progressive, puisqu'elle doit répondre aux objections tirées d'une science profane de plus en plus étendue et que les preuves elles-mêmes doivent être modifiées en raison des progrès de la science et de l'histoire et aussi en raison de l'état général des esprits, qui les rend plus accessibles à certains ordres d'arguments, tandis que d'autres cessent de les émouvoir et de les convaincre. » (*Les progrès de l'apologétique....*, IV.)

Ce progrès, M. de Broglie le soumet à deux conditions : c'est d'abord une soumission absolue à l'infaillibilité de l'Église. « Ceux, dit-il, qui ne reconnaissent pas cette autorité sont, lorsqu'ils veulent établir les bases de leur foi, dans un embarras cruel, auprès duquel les difficultés dont nous souffrons sont peu de chose ». Dans un conflit apparent entre la science et la foi, quelle conduite tenir ? « Faut-il que je cède à la raison enhardie par ses succès ? Mais qui sait si la concession que je fais n'est pas vitale, si elle n'emporte pas le christianisme tout entier? Faut-il résister à la science ? Mais si ce que je soutiens n'est pas un dogme, si c'est une interprétation faillible de l'homme, la science me brisera. Recourrai-je à moi-même ? »

Mais je suis faillible et le temps me manque pour étudier ces difficiles questions et me munir des connaissances critiques, linguistiques ou autres, que le progrès moderne rend indispensables. Recourrai-je aux lumières ambiantes ? Mais je rencontre un immense conflit d'opinions : chacun a sa propre orthodoxie au nom de laquelle il traite les autres opinions d'hétérodoxes ; chacun a sa science personnelle qui lui fait dédaigner celle des autres. Si, au milieu de ces contradictions, je veux m'arrêter à quelques résultats scientifiques qui aient obtenu une sorte de consentement général, je trouverais certaines thèses rationalistes inconciliables, ou difficilement conciliables avec la foi chrétienne. « Ainsi, le problème de l'accord de la foi et de la science est insoluble sans le recours à cette autorité vivante. » (*Ibid.*, IV.)

Toutefois, M. de Broglie ajoute avec beaucoup de justesse : « Le silence de l'autorité, remarquons-le bien, ne doit pas être pris pour une approbation, ni pour la déclaration qu'une opinion qui n'est pas blâmée publiquement ne mérite aucun reproche. L'auto-

rité ne s'engage que par ses paroles, et il n'est permis à personne de l'engager malgré elle...

« Il n'y a qu'un pape dans l'Église, et la seule voix qui ait le droit de les condamner est celle du chef suprême et de l'episcopat, qui n'ont qu'un même enseignement... Si elle (l'autorité) est obligée de condamner quelque opinion trop hardie, elle ne le fera qu'avec des réserves qui laisseront la liberté suffisante aux opinions modérées; elle ménagera cette juste liberté des sciences dans leur sphère, dont parle le concile du Vatican... » (Ibid., IV.)

La seconde condition du progrès de l'apologétique, indiquée par M. de Broglie, c'est le temps. Dans la science, l'apologétique, comme dans la nature, ce qui est hâtif doit périr. Où en sont aujourd'hui les essais de concordisme précipités d'il y a cinquante ou soixante ans? « Tout progrès est lent, et particulièrement le progrès organique, qui se fait sans changement essentiel dans l'objet qui se développe. Les idées mûrissent lentement. Les conséquences qui se dégagent des principes ne pénètrent que graduellement dans les esprits. Les hommes ont besoin de s'accoutumer insensiblement à un certain nombre d'idées. Il faut du temps pour que de nouvelles conceptions soient formées. Il en faut pour qu'elles soient examinées et contrôlées avec assez de soin pour que leur conformité avec la doctrine révélée soit évidente. Il en faut encore plus pour qu'elles deviennent accessibles à tous les esprits...

« Qu'on ne vienne donc pas demander à l'apologiste des solutions immédiates de toutes les difficultés. Qu'on ne lui demande pas, dès à présent, une limite exacte que l'avenir seul pourra déterminer...

Si des âmes sincères et droites sont arrêtées par des difficultés non résolues, dans leur retour vers l'Église, ou sont troublées dans la paix de leur conviction, voici ce que l'apologiste pourra leur répondre : « Les questions que vous posez ne sont pas encore résolues ; elles le seront plus tard par les moyens de la doctrine. En attendant, croyez que l'accord existe entre le christianisme et les sciences. Croyez à cet accord sur le témoignage de l'Église et celui du passé. Les difficultés d'autrefois ont été résolues; les obstacles qui effrayaient nos pères ont disparu... Ce qui s'est fait jusqu'à ce jour se fera encore dans l'avenir. Ayez foi dans l'Église ; ceux qui ont eu foi en elle n'ont jamais été trompés. » (Ibid., V.)

*
* *

Il y a deux méthodes qui se présentent à l'apologiste : celle qui part de la métaphysique, celle qui part de l'histoire.

La première fleurit au Moyen-Age et longtemps après. On s'en est servi pour prouver la divinité du christianisme. On démontrait alors, à grands frais d'arguments, l'existence de Dieu, sa souveraine perfection et par là sa véracité certaine. On prouvait ensuite que ce Dieu a parlé aux hommes, d'abord par ses prophètes, plus tard par Jésus-Christ, son propre Fils, et l'on concluait de ces principes que la foi est éminemment raisonnable, le témoignage de Dieu supérieur de tout l'infini sur celui des hommes.

Les anciens apologistes, il est vrai, mettaient en lumière la supériorité du christianisme sur les faux cultes : saint Thomas ouvrit sa *Somme philosophique* par un parallèle court et décisif entre Jésus-Christ et Mahomet (lib. I, cap. VI) ; Raymond Martin écrivit le *Pugio fidei adversus Mauras et Judæos*, dont Pascal devait se servir. C'était surtout et directement entre l'athéisme, le panthéisme et le déisme qu'ils voulaient établir la divinité du christianisme. Mais, comme l'a dit M. de Broglie, « l'objection tirée des faux cultes ne vient les saisir qu'après coup et comme latéralement ». (*Religion et critique*... p. 120-1.)

Cette méthode, bonne lorsqu'on croit à la raison dont l'autorité a été détruite ou énervée par le kantisme ou le positivisme, aujourd'hui n'a guère de prise sur les esprits. D'ailleurs les arguments métaphysiques exigent, pour être saisis, un effort auquel beaucoup d'hommes se refusent.

Aussi à cette méthode l'abbé de Broglie préféra-t-il la méthode historique, et voulut démontrer par l'histoire l'incomparable transcendance du christianisme.

« Nous nous placerons tout d'abord, dit-il, sur le terrain de l'histoire; nous démontrerons par les faits que le christianisme est incomparable, nous élaguerons soigneusement les preuves ordinaires et nous retrancherons tout ce qui peut s'appliquer à plusieurs religions, pour ne considérer que ce qui est propre au christianisme. Après quoi, nous appuyant sur ces preuves ainsi choisies et purifiées de tout alliage douteux, nous pourrons nous élever, par des considérations philosophiques et théologiques assez simples, jusqu'à la démonstration du caractère divin de cette religion qui s'élève si haut au-dessus des autres. » (*Religion et critique*..., p. 120-121.)

« Pour combattre efficacement le naturalisme religieux, il ne suffit pas de montrer la supériorité du christianisme. Il faut

prouver, non que le christianisme est relativement meilleur que les autres cultes, mais qu'il est au-dessus de toute comparaison. Il faut montrer que, supposant résolu d'une manière quelconque le problème de l'origine de toutes les autres religions, l'origine du judaïsme et du christianisme serait encore un problème insoluble. Il faut établir que la supériorité du judaïsme et du christianisme est telle que ces religions rompent la série naturelle des changements produits par les circonstances, qu'elles forment une exception unique aux lois de la pensée humaine telles qu'elles se manifestent dans l'histoire. » (Ibid., p. 122-3.)

Et c'est par une étude de l'histoire de la religion que l'abbé de Broglie, professeur d'apologétique, commença son enseignement en 1879.

« Ce voyage d'exploration, écrit Mgr d'Hulst, dura plusieurs années. Chaque année, à l'ouverture des cours, il inaugurait son enseignement par une leçon où il traitait quelque grande question d'intérêt général. Plusieurs de ces leçons ont été publiées à part : celle qui servit de préface au cours de 1881 est un véritable chef-d'œuvre. Sous ce titre un peu abstrait : *La Définition de la religion* (dans *Religion et critique*, p. 3 et suiv.), elle ouvre à l'esprit des horizons d'une surprenante étendue, et éclaire d'une vive lumière les problèmes qu'elle pose, par la seule façon de les poser. » (*Correspondant*, 25 mai 1895.)

Ces leçons, auxquelles assistaient même des dames, durèrent cinq années et parurent en volume : *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*. (Putois-Crété, 1886.)

« C'est une synthèse puissamment condensée, dit encore Mgr d'Hulst, qui suppose une longue et patiente analyse... L'histoire ne fournit ici que la matière de l'ouvrage... Après avoir caractérisé les diverses religions, l'auteur recherche d'abord leurs ressemblances avec le christianisme; la part loyalement faite à ces ressemblances, il établit la transcendance de l'œuvre du Christ. Enfin, de la transcendance, qui n'est qu'une supériorité relative à l'égard des autres cultes, il s'élève jusqu'à la valeur absolue de la religion chrétienne. Il y a, dans cette gradation, une sévérité de méthode, une probité de discussion qui peut servir de modèle à tous les apologistes. Mais, pour égaler ce modèle, il faut joindre à une grande richesse de connaissances toutes les qualités d'un esprit supérieur. » (*Correspondant*, 25 mai 1895.)

A ces études sur l'histoire des religions se rattachent des articles ou des brochures dont nous donnons les titres : *Le Boudhisme*

(Putois-Crété, 1880-1); *Religions néo-brahmaniques de l'Inde* (ibid., 1881-2); *L'Islamisme* (1882-3); *La transcendance du christianisme* (Société bibliographique, 1882); *La vraie religion* (Putois-Crété, 1882-3); *Vue d'ensemble de la religion d'Israël* (ibid., 1885); *Les Prophètes et la Prophétie, d'après les travaux de Kuenen* (ibid., 1885); *L'Histoire religieuse d'Isrël* (1885); *Elohïm et Javeh* (1885).

Au cours d'histoire des religions appartiennent les leçons suivantes dont on ne peut fixer la date, et que Mgr d'Hulst, bon juge en la matière, estimait remarquables :

Du surnaturel dans les cultes non chrétiens; *Du Monothéisme*; *L'Enothéisme et du Polythéisme*; *Etudes comparatives du Monothéisme et du Polythéisme*; *Les difficultés du Monothéisme, objections et réponses; Les limites de la connaissance humaine et la certitude du Monothéisme.*

LOUIS ROBERT.

(A suivre.)

CHINOIS & CHINOISERIES

CROQUIS & PARALLÈLES

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

Je ne sais si je ne m'abuse en traçant ces lignes, ce qui d'ailleurs n'aurait pas grand inconvénient, mais si elles sont vraies, comme je le crois, il y a de quoi faire réfléchir les progressistes à outrance, c'est-à-dire à l'aveugle.

On sourit devant certaines publications qui se lisent en Europe avec un sérieux d'aruspices.

« Pendant, dit-on, que le Chinois, rebelle à tout progrès, s'obstine à conserver jusqu'à son antique costume national *quasi féminin* et ses usages barbares, vieux de trois mille ans, le Japonais moderne, lui, s'habille et s'organise à l'européenne. »

Le brave homme qui écrit ces lignes était-il d'abord bien sûr que le Chinois est rebelle à tout progrès? Non, c'est sur la foi des ouï-dire qu'il prononce. Le contraire paraît évident... la tendance progressiste se trahit partout. La classe dirigeante n'est pas rebelle, encore moins la classe dirigée, comme nous essaierons de le dire. Le mot est désormais impropre. Mais le Chinois ne sait ni ce qu'il faut faire, ni comment faire, ni avec qui ni par où commencer. Les mille avis qu'il reçoit, avis contradictoires comme les intérêts de ceux qui les donnent, ne sont pas pour avancer la question.

Faire ensuite au Céleste un procès de tailleur serait tout au plus acceptable, loin, bien loin; longtemps, bien longtemps, après avoir mis en avant des raisons sérieuses. Passe alors pour la plaisanterie, afin de reposer le lecteur.

Car le costume chinois, très incommode pour l'artisan, le marin, le militaire, offre esthétiquement et hygiéniquement d'autres qua-

lités que « nos complets » mode de Paris. Je ne parle pas des costumes de cérémonie, qui, de l'aveu de tous, sont fort beaux.

Il suffit de voir les Japonais porter « notre linge » pour se convaincre qu'on peut tout au moins réserver la question.

Tout le monde voit en Chine l'artisan simplifier son costume dès qu'il se met au travail. Bien plus, la réforme de l'uniforme militaire est commencée, et, sans adopter le casque prussien, ni beaucoup d'autres accessoires qui semblent tant préoccuper nos ministres quelquefois, le soldat et le marin chinois sont commodément vêtus et restent Chinois pour la mode.

Mais finalement, que le Chinois ait une robe comme les peuples antiques ou adopte les modes de Paris, même pour les femmes, afin que la sottise soit complète, eh bien ! à mon humble avis, il n'aura pas fait un pas vers le progrès qu'on lui reproche de fuir.

L'habit ne fait pas le moine.

La civilisation exige qu'on s'habille, parce que la vraie civilisation est fille du christianisme, qui est une grande école du respect. On l'oublie, paraît-il, de plus en plus dans le monde civilisé. Sous ce rapport, les Chinoises n'ont guère de leçons à recevoir des Parisiennes.

Pour les usages barbares vieux de trois mille ans, il est plus facile de les condamner d'un mot qui englobe tout sans distinguer rien. Prouver tout, c'est ne prouver rien. Nous oublions que les ébouriffantes découvertes modernes n'ont rien, mais rien absolument de commun avec la civilisation.

Nous déplorons l'aveuglement chinois, qui ne comprend que lentement ce que nous voulons dire avec nos innovations, absolument comme quelqu'un qui a bien dîné ne se sent nul appétit. Mais oublions-nous qu'en Algérie, où la France est aussi puissante qu'on peut l'être, aussi armée qu'il est désirable pour s'assimiler le pays et ses habitants, si jamais peuple peut s'en assimiler un autre, et que de l'aveu de tous sans exception, amis et ennemis, croyants et incrédules, les aborigènes ne sont en aucune façon transformés !

Malgré toutes les tentatives et tous les sacrifices pour faire des Arabes un peu fin de siècle, on n'a même pas fait des Français primitifs. On croit le vouloir, et vraiment le veut-on quand on bâtit des mosquées, quand on paye les marabouts, quand on favorise le pèlerinage à la Mecque ; qu'on me pardonne l'excessive liberté d'expression que je me tolère : mais je dirai : C'est attacher son chien avec des saucisses.

Aussi est-elle toujours vraie, cette parole de l'Arabe au maréchal Bugeaud : « Mettez dans une marmite un Arabe et un chrétien, faites bouillir pendant vingt-quatre heures et vous aurez du bouillon de deux espèces, du bouillon arabe et du bouillon chrétien. » C'est ainsi que le Rhône traverse le lac de Genève sans s'y mélanger.

Il semble qu'on ait fait en Algérie de la civilisation par déplacement, comme on transporte une maison sans la déplacer. A Paris on a ainsi fait rouler une école primaire à quinze mètres de distance; il a suffi de cent trente rouleaux, de crics puissants, et treize hommes ont opéré la merveille. Rien n'a été dérangé, rien n'a été brisé, les pendules elles-mêmes sont restées sur leurs cheminées.

Nous disons le Chinois récalcitrant. Peut-être voit-il plus qu'un *déplacement*. Il a raison. La vraie civilisation modifie l'essence des choses, elle s'attaque aux principes subversifs, à la racine du mal; c'est une vie nouvelle qui suppose une mort. M. Prud'homme, lui, ne voit que l'étiquette, comme le Chinois, quand il envoie des présents et qu'il les affuble des noms les plus distingués. M. Prud'homme va en famille à la mairie. Il veut que son fils voie voter son père. En sortant il dit au moutard : « Mon fils, ton père vient de déposer son bulletin dans l'urne. — Mais papa, c'était une boîte. — Cette boite est une urne, mon enfant! »

Si le bon sens parfois semble moins prodigue de lui-même, ne craignons pas qu'il déserte complètement notre planète; on le retrouvera toujours tant qu'il y aura des enfants.

Si la classe dirigeante montre beaucoup de lenteur et de timidité à manifester pratiquement le désir que nous lui supposons avec quelque raison d'emprunter à l'Europe une partie de ses méthodes, la classe dirigée n'a pas les mêmes raisons de prudence. Autre chose est de prendre la responsabilité d'un grand mouvement qui peut entraîner de graves conséquences, autre chose est de le désirer ou de profiter des essais et des commodités que les circonstances vous offrent.

Le peuple aussi bien que les mandarins d'ailleurs, considérés comme consommateurs, par leur empressement à jouir des avantages matériels que leur apporte le commerce étranger, montrent bien qu'ils ne sont pas rebelles aux nouveautés.

Si vous demandez à un Chinois pourquoi il a acheté tel objet européen de préférence à tel autre de même espèce, mais indigène, il vous fera selon l'occurence une de ces trois réponses :

c'est plus beau, c'est plus commode, ou bien c'est meilleur marché.

Qui ne connaît ces affreux petits parapluies japonais de quatre à cinq cents sapèques qui se brisent au premier coup de vent, tamisent la pluie et le soleil comme des écumoires? Ils ont le record sur toute la piste. Le gros parapluie dynastique n'est pas plus de mise désormais que nos sabots dans les rues de Paris. Le parapluie étranger (yang san) est « plus beau ». Dites que le Chinois n'est pas artiste! Le facteur « plus beau » joue un fameux rôle dans leurs calculs! Ceux-là seuls le savent qui remarquent et observent un peu dans les rapports qu'ils ont avec eux. Ce petit parasol est d'ailleurs léger, très portatif, très décoratif, il remplace la canne des Anglais et la longue pipe des vieux lettrés ou des vieilles grand-mères. Il sert à écarter les chiens, dont le Chinois a très grand peur. Je n'invente pas. La canne aussi, mais la canne les provoque, parce que les Chinois en usent et en abusent. Le parapluie est un symbole pacifique, les chiens l'affirment par leur silence.

Mais s'il fallait faire une étude psychologique sur tous les objets que le commerce étranger importe, et raisonner les préférences du consommateur, je n'en finirais pas. Disons que les voyages en bateau à vapeur sont reconnus plus commodes, que le pétrole est meilleur marché, que les étoffes sont et plus belles et plus économiques et plus commodes selon les points de vue et les variétés.

En somme, devant le propre avantage, nous voyons tous les préjugés s'évanouir. L'argent, a-t-on dit, n'a pas d'odeur. Il en est du Chinois comme de beaucoup de gens de par le monde, l'intérêt prime tout. L'intérêt? Rien de plus relatif. Selon la réputation, la gloire, la fortune, le plaisir, la haine, les satisfactions grossières ou nobles : *Trahit sua quemque voluptas.*

Avec un morceau de sucre, vous amadouez n'importe quel petit bebé, tandis que Zola, ce chacal de la littérature puante, lèche avec persistance les bottes insensibles de trente-neuf cœurs de bronze pour avoir leur quarantième fauteuil. Voilà l'intérêt relatif.

Napoléon Ier avait intérêt à ruiner les intérêts des Anglais par le blocus; mais le Pape avait intérêt à s'y refuser.

Les Chinois ne sont pas de ceux qui méconnaissent leurs intérêts. Ils ont par leurs immigrations inspiré des craintes en Amérique. On les trouve dans toutes les colonies orientales. Le Japon, en refusant aux étrangers le droit de devenir propriétaires, craint

surtout l'envahissement de ses voisins. Ceux-ci courent partout où ils croient trouver des avantages. Ils ne sont pas du tout cosmopolites par goût. Leur pays est un beau pays.

En un mot l'ardeur du Chinois pour ses intérêts est le garant le plus sûr de son évolution. Son ignorance en rend le mouvement plus lent; sa pauvreté le ralentit encore, enfin la crainte d'être envahi glace tout.

Nos guerres, nos revendications, nos occupations de territoire peuvent être expliquées; elles n'en sont pas moins une raison de haine et d'effroi dans le pays.

VIII

Les Chinois se transformeront

Nous lisions dans le *Gaulois*, il y a quelques mois, le curieux interview d'une dame russe; et, d'après elle, les Chinois ne se transformeront pas. Elle appuyait son opinion sur l'incontestable et toujours vivace admiration que ceux-ci conservent pour leur civilisation, c'est-à-dire pour leurs us et coutumes, non moins que sur le mépris qu'ils font des nôtres.

L'argument aurait quelque valeur si la question de sentiment avait voix au chapitre et si elle devait entrer dans les données du problème; mais loin de là; plus loin que du canal de Suez au canal Impérial, plus loin que de la Tour Eiffel à la tour de porcelaine. Nous le verrons bien aux chapitres suivants.

Rien que par orgueil les lettrés doivent dire, comme l'interview le rapporte, « *que notre littérature est lourde, etc.* ».

Quel Chinois a lu les littératures européennes? Quel Chinois les lisant pourrait les apprécier? — « Nos arts manquent d'envolée et de fantaisie! » Est-ce que l'envolée et la fantaisie chinoise entrent dans la définition de l'art? Demandez-leur ce que c'est que l'art!

« Notre vie familiale est désorganisée! »

Ce n'est pas le divorce qui l'organise assurément; mais il existe en Chine, pratiquement. Pénétrez dans la famille chinoise, vous y verrez tout, excepté ce qui en est le lien suprême et la véritable beauté, l'honneur et le charme, je veux dire : la chasteté et l'amour. Mais, ne discutons pas ces assertions trompeuses, qui, pour avoir meilleure mine, sont prêtées à des Chinois, juges en leur propre cause. Ils ne se connaissent pas et ne nous connaissent pas.

Qui ont-ils absorbé ? puisqu'ils se vanteraient *d'enchinoiser* leurs conquérants. Ils ont absorbé la poignée de Tartares qui les a conquis ? Le morceau n'était pas difficile à avaler ; le christianisme en a absorbé bien d'autres !

Les Chinois se transformeront.

Aujourd'hui, qui donc en doute? Ceux-là seuls, peut-être, qui confondent avec la nation les représentants aveugles et intéressés d'un vieux régime dont la disparition sera leur ruine. Il en est ici comme pour tout. Si on avait cru les tisserands, il n'y aurait jamais eu de filatures. Mais que pourront les récriminations de quelques lettrés au nom des croyances, des lois et des mœurs traditionnelles, auxquelles le peuple *ne tient pas du tout* devant les perspectives de gros intérêts autrement séduisants que les vieilles coutumes avec la misère.

Non, il ne faut pas dire qu'ils considèrent « le progrès » comme une reculade ; ni qu'ils en connaissent le fort et le faible. Encore une fois nous confondons la Chine des lettrés et la Chine des travailleurs ; celle des consommateurs et celle des producteurs. Ceux-ci ne disent pas grand chose, ne voient que les résultats palpables, présents ou prochains ; mais toute leur manière d'agir montre que leur intérêt prime tout. Cette classe d'individus comprend tous les paysans, tous les ouvriers et tous les commerçants. C'est-à-dire, non pas l'immense majorité, mais presque la totalité de l'Empire. Les lettrés, *numériquement*, sont bien peu de chose, sur ces quatre cents millions d'individus. Ils font quelque tapage, mais déjà leur ambition change d'orientation. Pour eux aussi l'intérêt est l'argument persuasif par excellence.

Pour eux, le progrès n'a pas la même signification que pour nous. Quand nous nous serons bien figurés que *l'intérêt matériel* est le dieu des Chinois, non pas dans les livres, où les lettrés peuvent se donner carrière sans danger pour leur bien-être, mais dans la vie pratique, où personne n'a jamais vu de païens faire des sacrifices *désintéressés*, alors nous aurons une bonne clef pour les cadenas à secrets de cette civilisation bizarre.

Le Chinois est tout à fait « l'homme à la fois moral et corrompu, juste dans son intelligence et pervers dans sa volonté » dont parle de Maistre. Il comprend théoriquement les principes qui servent de base à la vraie civilisation, et pratiquement, il n'en garde qu'un faux vernis, une sorte de vêtement de parade. A nos yeux, il paraît comédien, et à juste titre, comme le valet qui joue au prince. A ses yeux nous paraissons inférieurs ou barbares, comme dit aussi

Tchang Tche-tong, parce qu'il ne voit pas l'honnête homme sous l'habit.

Ils sont habitués à jouer la comédie et ne croient pas à autre chose ; comme Octave Auguste, d'après Suétone, qui à l'agonie disait : « Eh bien, comment trouvez-vous que j'ai joué cette farce qu'on appelle la vie? si vous êtes satisfaits, battez des mains et applaudissez l'acteur. »

Pour eux l'honnête homme n'est pas l'honnête homme, mais l'apparence d'honnête homme.

Ils ne comprennent pas l'honneur comme nous, dit-on ; c'est vrai ; mais ce qui est plus vrai, c'est qu'ils n'ont pas idée du véritable honneur. Nous, nous le faisons reposer sur la vérité et sur l'accord entre la réalité et l'apparence. Le faire reposer sur la seule apparence, n'est-ce pas se *piper*, comme dit Montaigne?

L'aimable écrivain qui, sans y attacher plus d'importance que cela, se faisait une fête de donner aux colonnes du *Gaulois* quelque regain d'actualité en traitant de ce nouveau transformisme eût été moins superficiel s'il nous en eût précisé le caractère.

On se transforme de tant de manières !

Comparons la Chine d'aujourd'hui à celle d'il y a cinquante ans... mais elle est transformée !

Le télégraphe y fait merveille, les bateaux à vapeur, compagnies anglaises, compagnies chinoises, compagnies japonaises, compagnies allemandes sillonnent, jour et nuit, le fleuve Bleu. Les indigènes s'y pressent et s'y étouffent. Il y a quelques bouts de chemins de fer. Les douanes européennes, c'est-à-dire chinoises desservies par des Européens, existent dans toutes les grandes villes ; les postes fonctionnent de la même façon ; les filatures sont trop nombreuses à Shang hai. On installe ici et là des minoteries. Qui ne connait la route européenne de Nankin au port ! Un spectacle fin de siècle, c'est d'y voir rouler à grand train les lettrés en calèche, quand ils ne pédalent pas sur leur bicycle?

Tout le monde sait que l'arsenal de Fou tcheou, sous la haute direction d'un de nos compatriotes, est pourvu de tous les perfectionnements modernes et a mérité, suprême suffrage, les dédains de lord Béresford. L'armement chinois est considérable. Il eût été effrayant si les hommes eussent valu les instruments.

Je ne parlerai pas des machines à coudre et des parapluies, des chaussettes et des cigares, qui indiquent pourtant quelque chose. N'oublions pas seulement qu'un grand nombre de Chinois étudient nos langues ; et que si tous ceux qui désireraient les étudier trou-

vaient de l'argent pour aller dans les villes où on les enseigne, ou des écoles dans les villes où ils demeurent, leur nombre serait innombrable.

Le Chinois est donc transformé en ce sens qu'il n'est plus ce qu'il était en 1840, ni même ce qu'il était encore en 1880. De sorte que chaque année est désormais une étape qui l'éloigne de lui-même et le rapproche de nous.

Il est transformé un peu, si l'on considère le point d'arrivée vers lequel il marche; il l'est étonnamment, si l'on considère le point de départ; il l'est incroyablement, si l'on comprend la profondeur de l'abîme des préjugés où il était enseveli et l'effort miraculeux qu'il a fait pour en sortir et pour simplement se mettre en route.

Ce que la dame russe nous dit est vrai; *John Chinaman* est comme ça, c'est-à-dire comme bien d'autres, et comme les enfants, en particulier, quand ils boudent. Il brûle du désir du nouveau, et de tout ce qui peut lui donner une *supériorité*, mais il désire ne pas l'avouer, alors qu'en cachette il cherche par tous les moyens à satisfaire ses caprices.

D'ailleurs, peu importe, le fait brutal est un argument sans réplique.

Transformation réelle mais incomplète, et relativement insignifiante pour nous, voilà l'état actuel du mouvement chinois vers le progrès moderne. Or, je dois l'insinuer tout de suite, et y reviendrai peut-être, cette transformation désormais assurée, nécessaire et progressive, n'est qu'une modification superficielle et d'une faible portée dans la vie d'un peuple, au point de vue de ses vrais intérêts.

On croirait facilement que ce qui caractérise le Chinois, c'est son costume, ses manières propres d'entendre la pratique de la vie matérielle, sa cuisine, ses bâtonnets, les petits pieds des femmes, la queue, la brouette, la pipe à eau, le palanquin, le cérémonial de sa politesse, ses goûts baroques, sa musique de volière, sa littérature en devinailles, et, si vous voulez, la cangue, pour finir par un spectacle peu familier aux Parisiens.

Autant vaudrait dire que ce qui nous caractérise, c'est le chapeau à haute forme, et tout le reste à l'avenant.

Toutes ces choses extérieures, et de convention ou de mode ne signifient rien du tout dans la balance d'une civilisation. Étions-nous inférieurs à nous-mêmes quand nous mangions avec nos doigts? comme au XVIe et au XVIIe siècle?

Quand nous aurons gagné la Chine à nos usages extérieurs, si

nous ne lui infiltrons pas de sève chrétienne, nous aurons perdu notre temps, elle ne sera pas sérieusement transformée.

Nous voulons qu'elle nous ouvre ses portes. Rien de mieux; mais si nous ne voulons que cela, nous voulons surtout nos intérêts. Or, si elle n'est qu'une boutique de plus dans l'univers et une boutique chinoise, je ne réponds pas que sa transformation n'ait aucune mauvaise conséquence.

N'apporter au Chinois que la vapeur, l'électricité, le luxe, le confortable et avec eux leurs *inconvénients*, ce n'est pas le moyen de les *déchinoiser*. Ils seront Chinois d'une autre manière, Chinois modernes... c'est l'inconnu.

Non, même pas ; car il serait facile de prévoir les crises qui les attendent et les déceptions qui nous sont aussi réservées.

Mais, que tout se passe pour le mieux, je le désire et le suppose ; il resterait à se demander si la transformation radicale est possible, facile, prochaine.

En quoi consiste-t-elle? Elle consiste dans la conversion de la Chine au catholicisme. J'élimine immédiatement le protestantisme, parce qu'il n'est qu'un élément de division et de révolution. Je ne suis point pour la tolérance mal entendue qui faisait dire à M. Lanessan : « Il faut encourager tous les efforts des missionnaires pour amener les indigènes à *nos religions européennes*, parce qu'on les amène ainsi à la civilisation[1]. »

Il croit sans doute que l'Angleterre doit sa civilisation au schisme. Il ignore que cette nation ne doit sa prospérité qu'à sa constitution et que celle-ci est un cadeau de l'Église catholique, apostolique et romaine : témoin sir Francis Palgrave, qui dit : « C'est donc à ces prélats que nous devons principalement le maintien des formes et de l'esprit d'un gouvernement libre, garanti non par la force, mais par la loi ; et l'autel a été ainsi la pierre angulaire de notre ancienne constitution[2]. »

La thèse, ou plutôt l'hypothèse de la supériorité d'une race n'explique quelque chose que si l'on nous montre ce qui fait cette supériorité. Or, l'homme n'étant pas un animal, les causes physiques ne sont que secondaires ; il faut chercher les causes morales. La cause morale par excellence est l'influence de la vérité catholique, parce que, comme l'a dit Donoso Cortès, « le catholicisme est un système complet de civilisation ».

1. *En Indo-Chine.*
2. *Hist. of England,* 1831. *Anglo-saxon Period*, p. 70.

L'Angleterre n'est civilisée que parce qu'elle garde, malgré elle, l'héritage des idées civilisatrices de l'Église sa mère et qu'elle est inconséquente, alors qu'elle arbore un drapeau et qu'elle en suit réellement un autre.

Mais lorsqu'elle colonise elle ne civilise point, parce qu'elle *ne se communique point*. Elle se sert de son protestantisme pour diviser ; divisant pour régner.

De Maistre, qui a si merveilleusement flagellé le protestantisme disait « que les sectes n'ont de force contagieuse que dans leurs commencement et durant le paroxysme révolutionnaire, passé lequel elles ne font plus de conquêtes ».

C'est ce qui suffit aux Anglais pour enfoncer des portes.

On le voit depuis une demi-douzaine d'années en Chine, où la propagande des ministres, des ministress, a atteint la période aigüe ; faisant flèche de tout bois, « opposés les uns aux autres dans leur croyance, comme dit Tertullien, tout leur étant égal pourvu qu'on s'accorde à combattre la vérité une ».

La guerre ne 1900 a monté l'opinion contre les Européens ; les marchands de bibles se sont envolés ; leurs adeptes intéressés sont tous, sans exception, rentrés dans un paganisme qu'ils n'avaient quittés qu'accidentellement et par amour pour les affaires véreuses.

La conversion de la Chine au catholicisme est donc sa seule planche de salut. Elle est possible, puisque chaque année le nombre des chrétiens augmente. Elle est fort difficile à cause du mauvais vouloir de l'autorité et des conditions spéciales que le paganisme *organisé* oppose à la prédication de l'Evangile. Elle sera par conséquent très lente.

Elle sera secondée et entravée par l'introduction du progrès moderne.

Secondée, parce qu'il y aura finalement un courant d'idées nouvelles fatal aux préjugés séculaires qui déblaiera quelque peu la route des missionnaires.

Le progrès moderne entraîne nécessairement avec lui tout un reste d'idées chrétiennes, dont les civilisations d'aujourd'hui ne peuvent s'affranchir et qui leur vaut leur supériorité sur le paganisme même le plus raisonnable. Ce sera donc un coup d'épaule favorable à l'évangélisation.

Mais il ne faut pas ignorer que l'indifférentisme ou le *rienisme*, le mot est de De Maistre, se plaît grandement à la remorque du progrès matériel. Ceux qui prêchent pour l'âme trouvent plus de

sourds que ceux qui prêchent pour le corps. Les difficultés ne seront guère diminuées quand l'appât des salaires et des jouissances inconnues d'un peuple pauvre lui aura quelque peu tourné l'esprit. Il y aura, sans doute, pendant longtemps pour le peuple agricole une certaine ignorance de tout cet élément corrupteur qui envahira les villes. Le catholicisme gardera les simples et bénéficiera d'une tolérance relative.

Peu à peu, les écoles, les sciences, les idées par l'instruction, par une nouvelle éducation, modifieront les esprits dans la classe commerçante et lettrée, et finalement, lorsque la Chine se sera ressaisie après un certain nombre d'années d'entraînement irréfléchi, un nouveau champ d'apostolat s'ouvrira aux prédicateurs de la vérité. Aujourd'hui, tout le monde est également désorienté et très incapable d'arriver à la foi par la raison et le raisonnement. Dans vingt ans, les générations qui auront étudié ne seront plus si ineptes en face des problèmes religieux. La corruption ne sera guère plus grande qu'aujourd'hui dans les milieux élevés, il serait difficile qu'elle le fût; et les intelligences seront nécessairement plus ouvertes.

Le progrès matériel sera par conséquent un introducteur du catholicisme en Chine, comme la guerre de l'opium a été son introductrice, en nous permettant d'exiger la liberté d'apostolat.

Cette manière d'envisager la marche de la transformation chinoise ne semble pas invraisemblable.

Les missionnaires ont commencé à renverser les premières barrières, ils ont transformé au péril de leur vie, ils ont montré l'Européen tel qu'il devrait être, tel que le fait le Christianisme pratique et pratiqué; à son tour le progrès matériel élargira la voie, et le missionnaire pourra peut-être compléter sa conquête.

Tchang tche tong, dans l'*Invitation à l'étude*, est complètement converti aux idées modernes tant qu'il ne s'agit que de filatures de coton, de chemins de fer, de fusils et de canons derniers modèles. Il fait foin de toutes les vieilleries nationales. Mais il n'est pas pour le nouvel Évangile de la vérité, qui prêche pour reléguer Confucius avec les arcs et les flèches de la dynastie des *yuen*.

« A notre époque, dit-il, le vrai et le faux ressortent clairement. Nos philosophes Confucius et Mong tse (Mencius) ont transmis au peuple chinois la très droite doctrine. Cela est évident comme le soleil et la lune qui brillent au firmament. »

C'est une réponse, un interview qui vaut celui de la dame russe.

Pour cette autorité, et ce vice-roi en est une considérable, la transformation matérielle s'impose et sera prochaine. La transformation spirituelle est ridicule.

Si j'avais l'insigne honneur de le voir, je lui dirais : « Grand homme, nous ne sommes pas du même avis.

« Vous êtes pour le progrès des lumières à l'électricité et pour les ténèbres de l'esprit à la Confucius. Daignez comprendre que ces deux choses sont incompatibles. Le jour où votre peuple sera lancé dans le terrain, il mettra Confucius aux bagages.

« Alors? ou il sera catholique ou il sera protestant, c'est-à-dire rien du tout. »

Dans tous les cas la transformation est inévitable.

Aux carrefours des rues, nous croisons souvent des couples étranges, qui en étant de tristes réalités, me paraissent un touchant symbole. C'est un enfant qui guide un aveugle. L'enfant demande l'aumône, et l'aveugle pour quatorze sapèques vous dit l'avenir.

Image suggestive de cette nation, qui, la plus vieille des nations, semble fermer les yeux pour ne pas voir sa décrépitude et, marchant à la remorque de plus jeunes qu'elle, base sur la confiance en son passé d'immenses prétentions peut-être pour l'avenir.

Elle marche malgré elle et pour charmer son ignorance, pour consoler son exil sur sa terre natale, pour oublier ses maux elle râcle les airs d'autrefois.

IX

De bas en haut

La pluie descend, mais la sève monte. Il en est ainsi dans le monde moral. Deux manières différentes de faire germer une idée dans une nation. Elle descend du trône sur le peuple; elle monte du peuple jusqu'au trône. La première est monarchique, la seconde est républicaine.

Nous allons voir qu'il y a des monarchies qui sont pratiquement des républiques parfaites, comme nous savons aussi qu'il y a des républiques de nom qui sont de vraies monarchies de fait.

Car il n'est pas nécessaire que l'idée du peuple s'impose à l'état et aux hommes qui parlent pour lui, par un suffrage explicite souvent trompé et trompeur, puisqu'il est facile de l'influencer à l'heure précise de sa consultation; il suffit qu'elle s'impose par un suffrage implicite, par la force de l'opinion incarnée dans un courant d'actes significatifs, beaucoup moins sujet à l'illusion du

moment. C'est là le suffrage universel vrai, basé sur les données très sûres des volontés nationales. Il est fort, il est irrésistible, parce que l'homme peut être inconstant quand il exprime une opinion; il n'est pas inconstant quand il modifie sa manière de vivre dans ce qu'elle a de plus important sur la terre, ses intérêts. Il est éclairé; car l'homme peut ignorer un autre homme et doit nécessairement l'ignorer plus ou moins, puisque cet autre homme n'est pas toujours connaissable, fidèle à sa parole, logique dans ses principes, incorruptible dans sa politique; tandis que l'homme ne s'ignore pas lui-même et que les hommes pris en masse ne se trompent pas sur leurs besoins.

Le vrai suffrage universel n'est donc pas même le *referendum*, c'est la constatation par enquête de la conduite d'un peuple dans toute sa vie, c'est l'intelligence du *fait public* qui est la réalité de l'opinion publique; c'est le *vox populi*, non pas formulé dans des mots que le peuple ne comprend pas, mais dans des choses qu'il sait faire. En appliquant la méthode Le Play dans le gouvernement d'un peuple, on tomberait droit sur ses besoins, qu'il n'est pas capable de dire au juste quand on l'interroge, parce qu'il est tenté d'exagérer, escomptant des promesses que son imagination lui fait entrevoir et rêvant d'un mieux impossible qui conduit vite à l'utopie.

Voilà ce qui ne se fera pas tout de suite, ni en Chine ni ailleurs, parce que *Messieurs l'État* ne sont pas *Messieurs le peuple*, et que le peuple souverain n'existe guère plus que le souverain-peuple.

Mais ce qui se fera en Chine, c'est quelque chose d'approchant, sans que la cour s'en doute et sans que le peuple y pense. Je veux parler de la transformation de cette vieille nation immobilisée depuis tant de siècles sous l'étiquette de Confucius. Je veux plutôt parler de l'itinéraire que suivra cette transformation, question moins rabattue.

Cette transformation viendra-t-elle d'en haut comme la pluie, ou d'en bas comme la sève.

Elle viendra d'en bas.

Au Japon, elle est venue d'en haut, c'est la route européenne. L'histoire nous rappelle que les nations occidentales ont reçu leur civilisation d'en haut, c'est-à-dire des rois, et que les rois l'ont reçue d'en haut, c'est-à-dire de l'Évangile.

Si je m'occupais de la civilisation vraie et complète à laquelle une nation peut atteindre et devrait désirer atteindre, je serais bien forcé de dire que la Chine, comme les autres, n'y saurait pré-

tendre sans la demander en haut, c'est-à-dire à l'Évangile. Mais, peu importe, il me resterait à considérer quelle route elle suivrait, les montagnes ou la vallée, par chez l'empereur ou par le village; par le palais pour descendre au village ou par le village pour entrer au palais.

Je m'occupe du progrès moderne, qui opérera la transformation matérielle et donnera à la Chine un vernis de civilisation occidentale.

Il semble bien clair qu'elle ne descendra pas d'un trône où nous ne voyons et où l'histoire de la nation ne nous montre assis que des fantômes.

Elle passera la frontière en contrebande et deviendra loi par coutume, propriété par prescription, citoyenne par naturalisation, conquérante par occupation.

Plusieurs raisons paraissent l'exiger.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que cette transformation à bref délai s'opère, que sa marche est envahissante, que le Chinois n'absorbe plus, mais est absorbé, ou mieux absorbe l'aliment qui le modifie ; car il est difficile de savoir quel sera le résultat définitif de l'expérience.

Il est probable que le progrès matériel seul ne donnera qu'un bâtard peu à craindre.

Quoi qu'il en soit, les idées nouvelles enjambent allègrement toutes les douanes et toutes les barrières.

Progrès dans les idées et dans les choses, dans les hommes et dans les marchandises, dans les relations religieuses et commerciales. Il n'a pas passé par Pékin, il n'a pas besoin d'y passer, il n'y passera pas, il n'a pas besoin de changer son itinéraire. Son chemin est bon, il a franchi le plus difficile. Le pouvoir maussade et taciturne résiste mollement, car il est mou dans toute sa politique, et la victoire est d'autant plus féconde que le désarroi est plus complet.

Le progrès d'hier garantit le progrès de demain. Or, il est bien venu d'en bas.

Jamais l'État ne s'est un seul instant départi de ses répulsions instinctives, ataviques, constitutionnelles, traditionnelles, routinières, dans les petites lignes et les grandes, en gros comme en détail. Frappé de cécité depuis deux mille ans, il n'a sur ses rétines que l'image d'autrefois et s'obstine à nier qu'il puisse exister autre chose. Absence complète d'intelligence de causalité.

L'État, c'est ce qui gouverne ou prétend gouverner. Est-ce le

bon sens? Non plus que nulle part. Est-ce l'ambition pure, est-ce un mélange d'ambition personnelle et de haine des autres? Non, c'est la tradition. Elle est le tremplin sur lequel les gouvernants font leurs tours, le miroir aux allouettes.

Aveuglement, faiblesse ou ambition, voilà les trois racines de l'arbre appelé gouvernement; ses fruits sont indigestes; le peuple ne les digère pas. Il y a si peu de saint Louis sur la terre, que les nations semblent plutôt vouées à servir l'État que l'État à leur servir et à les servir.

Mais en Chine, la crise ne sera pas longue. Précisément parce c'est la république presque idéale. Je ne dis pas que l'avenir ne changera pas son tempérament. Ce sera un très grand malheur. Le progrès apportera la révolution, désorganisera tout alors, perdra tout. Sans en être la cause, il en sera l'occasion. Je n'en sais rien; c'est possible. Mais un peuple ne peut changer son principe vital, ou, comme dit de Maistre, « aucune loi véritablement fondamentale et constitutionnelle ne peut être écrite, et que si elle est écrite elle est nulle ».

L'État chinois est l'expression même de la volonté du peuple, il est aujourd'hui l'incarnation de la vieille Chine. Il ne peut donc être refait que par ce qui l'a fait, et pour être bien fait il faut que le principe générateur l'engendre de la même manière. Alors pas de crainte que la transformation tourne à la révolution. Il faut que l'évolution sorte de la nature des choses. Seule, la nature produit sans violence; seule, elle produit en donnant le moyen de se reproduire; seule, elle allie l'organe qui alimente à l'organe qui dépense, sauvant la vie et la force du second par la vie et la force du premier.

La Chine a cela depuis des siècles, elle doit le conserver pour vivre encore des siècles; elle a vécu accidentellement à la vieille mode; elle a vécu accidentellement à la nouvelle; mais elle doit garder intact son principal vital indépendant des chemins de fer et des téléphones.

Eh bien! pour cela, il faut que la transformation vienne d'en bas et non d'en haut. Et le fait accompli jusqu'ici montre le progrès entrant par les caves. Je l'en félicite; il ne boulversera rien.

Il réussira, et pour être plus lent, il ménage la vie du peuple chinois.

Il modifie cette force nationale qui modifiera peu à peu son organe, c'est à dire son gouvernement. Comme les animaux que la nature adapte au milieu où ils doivent vivre, ainsi un peuple

peut-il s'adapter à des conditions nouvelles; seulement qu'il se garde bien *d'écrire*... « une loi fondamentale est nulle », ce qui veut dire que toute constitution vitale, pivot de la morale et politique d'un peuple, est un fait, une force immanente, née avec lui, intangible, que les légistes doivent respecter et qu'ils peuvent adapter, mais non substantiellement modifier.

*
* *

Si la transformation vient d'en bas, disais-je, elle n'a rien de violent, elle est naturelle, elle ne révolutionne pas, elle sauve en perfectionnant.

De fait, elle vient d'en bas, car le progrès déjà accompli, matériellement minime, est moralement considérable, extraordinaire.

Or, il engage complètement l'avenir, si complètement que ni le courant européen, ni le courant des idées européennes parmi le peuple, ni le courant des marchandises, de l'industrie, ni le courant politique ne peuvent plus remonter leur cours ; la poussée est fatale, tôt ou tard l'État se soumettra, ou changera, ou périra ; la dynastie tartare sera progressive ou rejoindra les autres.

Mais tout cela est entré par en bas. C'est ainsi qu'il fallait entrer. L'essai raté par Koan-hiu, et heureusement, car la coterie nous envahissait, montre que la violence ne convient pas en Chine.

L'État est l'incarnation de l'idée dominante dans la nation, et celle-ci n'accepterait pas un gouvernement qui ne fût pas dans ses idées, qui ne travaillât pas à les réaliser.

De plus, c'est la masse qui engendre l'idée, et elle ne consentirait pas à la recevoir du jour au lendemain sans la comprendre, sans deviner sa portée pratique et utile. Elle doit l'engendrer pour la connaître, parce que le peuple chinois n'est pas théoricien, il est empirique. Il ne procède pas par raisonnement, il procède par tâtonnement.

Or, l'idée de progrès tâtonnée, c'est le progrès vécu peu à peu. Il n'est pas vécu par les eunuques, il doit être vécu dans la boutique, dans le village, dans l'atelier, partout, avant d'être couronné.

Or, le progrès entre peu à peu, comme peu à peu et non pas d'une seule coulée s'est faite la Chine politique et religieuse. Son gouvernement est devenu l'intelligence de ses coutumes, qui sont le corps moral. Celui-ci se modifiant, la tête modifie sa conduite.

Car, ce qui me paraît le plus digne d'admiration en Chine, c'est simplement l'harmonie qui semble avoir toujours régné entre les

goûts, les instincts, les besoins, le tempérament de la nation et sa constitution politique. Les dynasties se sont succédé, les révolutions de palais, les rébellions, les luttes fratricides ont agité la vie de ce peuple autant sinon plus qu'autre part, mais la vie chinoise et la constitution gouvernementale restaient intactes. N'importe qui, prenant les rênes de l'État, n'avait qu'à suivre le sentier battu, sûr de contenter tout le monde, et tout le monde se contentait, dès lors qu'il respectait la vie politique de la nation.

Le pur bon sens applaudit des deux mains devant cette sagesse.

L'histoire des révoltes locales n'est que celle des abus de pouvoir de gouvernements locaux ; elle est la condamnation des vices des hommes, mais non pas celle du régime. Révolté ou soumis, le Chinois montre qu'il n'est pas un esclave, qu'il n'est pas un mouton, qu'il entend vivre tranquille et libre, et que l'autorité n'est pas autre chose qu'une force au service de la justice et du droit public.

Cet état indique clairement que, quand le progrès aura creusé plus profondément son lit et que le Chinois sera déterminé à s'y asseoir, il faudra bien que l'État l'administre dans sa nouvelle posture, tienne compte de ses nouveaux goûts, de ses nouveaux besoins.

Les lettrés, sortis du peuple, grandis dans cette nouvelle atmosphère, modifiés dès le bas-âge, transformés dans la vie domestique, nourris plus substantiellement de ces idées que des vieilles lois arbitraires du livre des Rites, auront vite fait de rajeunir leur cérémonial et de fabriquer un cadre nouveau pour l'image nouvelle.

D'ailleurs, ne voyons-nous pas par l'histoire que les empereurs n'ont jamais rien fait d'important et que la Chine ne leur doit aucun progrès ? Ce sont de vulgaires présidents de république, c'est la hampe vivante d'un drapeau, et n'importe quel bois peut servir à la fabriquer. On ne lui demande qu'une chose : qu'elle ne déchire pas le drapeau. Elle peut casser, on la remplace. On la pique sur un tréteau qu'on appelle trône, on l'habille, on la couvre de dorures pour l'honneur du drapeau ; parce que le drapeau représentant la nation, la hampe est le premier morceau de bois du pays. Voilà tout. C'est une idée, mais une idée n'a pas d'idées, et ces sortes de représentants du peuple ne doivent avoir que celle de leur peuple. Ils ne doivent connaître que cette consigne.

Il y a plus de trois cents ans que les missionnaires catholiques travaillent à christianiser le Céleste-Empire ; ils ont eu, pour gagner

la partie autant d'atouts dans les mains qu'il était possible d'en espérer. Ils ont été à la cour aussi admirables d'adresse, de dévouement, de génie qu'on peut l'imaginer; ils ont fait mille fois plus qu'il n'est nécessaire pour avoir chance de gagner des princes et des empereurs. Partout ailleurs, ils auraient converti la tête, et par là fait entrer dans l'immense machine la vraie civilisation, une rénovation qui, dans un pareil peuple, eut produit une intensité de vie intellectuelle et morale étonnante. Rien, rien, absolument rien de pareil. Ils n'ont réussi qu'en bas.

Kang-hi lui-même, homme relativement intelligent, distingué, énergique, a eu souvent bien de la peine à protéger ses amis, et l'exemple de son admiration pour eux n'a rien produit de décisif dans son entourage.

Lorsque les Tartares renversèrent la dynastie des Ming, le Père Schall fut chargé de faire des canons. La première pièce qu'il fit porta à mille mètres, la seconde à trois kilomètres. Je ne sais pas si en France, à cette époque, l'artillerie arrivait à de tels résultats. Mais ce que je sais bien, c'est que les Chinois, qui eussent été fort capables d'apprendre à pareille école une industrie si avantageuse, n'y pensèrent même pas. J'opine volontiers que ces canons devinrent des sapèques. Je conclus que l'empereur, qui les voulait, ne demandait pas mieux que son état-major entrât dans cette voie de progrès; et je constate que son désir n'est tenu pour rien. Tant il est vrai que les empereurs n'ont jamais pris en Chine l'initiative de quoi que ce soit.

Les travaux scientifiques ou artistiques des missionnaires à la cour ont eu le même sort. Ils n'ont été qu'une distraction pour le potentat désœuvré, incapable d'une idée, ou du moins d'une idée féconde.

Ce régime a du bon, parce que les empereurs libres de faire leurs quatre volontés sont trop souvent un malheur, nous en savons quelque chose. J'en dirai autant des gens qui, sans être empereurs, jouissent de fait des mêmes prérogatives; chacun sait ça.

Donc, d'après le caractère même du régime chinois, sa constitution politique, son tempérament gouvernemental, le progrès n'a pas chance d'entrer par en haut. Ce serait une révolution.

Il peut entrer par en bas, il est déjà introduit, il existe officieusement, il deviendra officiel par la volonté des masses, peu à peu, par pièces et morceaux, sans violence, naturellement, par endosmose.

Les langues européennes suivront nécessairement le même itinéraire. Elles passeront par les douanes, la poste, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les filatures, les usines, les mines, etc. Elles introduiront les sciences pratiques et élémentaires comme aussi la comptabilité. Tout se tient, et quand il faudra réformer le code, car tout cela ne réformera pas la conscience, les écoles de droit comme les autres auront un instrument.

Je demandais un jour à des Chinois pourquoi les grands dépôts de marchandises sont si rares (il n'y a pas que Shanghaï en Chine); pourquoi les magasins sont si mal montés et offrent un choix si restreint d'objets tout confectionnés; pourquoi les produits de la petite industrie sont si peu variés, toujours de si mince valeur à tous points de vue; pourquoi les constructions sont si légères, sauf les murs des villes cependant. On me répondait : l'argent, le capital fait défaut; on ne peut fabriquer qu'au jour le jour. Faire des objets perfectionnés? Qui donc voudrait y mettre le prix?

Faites travailler à l'entreprise; quels entrepreneurs trouverez-vous, même dans les villes de cent mille habitants, qu'il ne faudra pas payer en partie d'avance, qui peuvent vous jouer le tour de disparaître, qui disparaîtront certainemet ou vous forceront à modifier le contrat, si, après des essais, ils prévoient qu'ils ont mal fait leurs calculs. La pauvreté et la malhonnêteté sont parentes en pays païen. Quel commerce prospère là où la confiance fait défaut?

Si l'on considère l'importance, pour la propriété industrielle d'une nation, de l'accord parfait qui doit régner entre l'offre et la demande, on voit que la pauvreté, l'absence de capital, l'absence de crédit, qui pourrait y suppléer, mais que le manque de confiance empêche, sont une des causes principales de l'infériorité et de l'immobilité de la Chine.

Quand l'agriculture est aux prises avec l'inondation ou la sécheresse, tout le commerce du pays est victime de l'indigence des petits propriétaires qui n'achètent rien, n'ayant eux-mêmes rien à vendre. L'ouvrier des villes n'a plus de travail. En Chine, la pauvreté n'est pas une crise transitoire, c'est en quelque sorte une nécessité. Je n'ai pas ici à en étudier les causes et les remèdes. Je conclus en disant qu'elle est une raison explicative du retard où l'on accuse les Chinois de se complaire.

Tout le monde a pu constater qu'aux dernières expositions européennes la section chinoise n'offrait rien qui ne fut connu et

méritât l'attention. Ce qui excite le génie artistique et provoque dans un peuple l'essort vers les perfectionnements en tous genres, n'est pas seulement et surtout l'honneur national, l'espérance d'une médaille d'or, c'est encore et par-dessus tout l'intérêt. Le Chinois ne s'étudie à rien faire qui dépasse la médiocrité, parce que les bourses sont médiocres. Pour consacrer un an et plus à faire une œuvre d'art, il faut avoir d'abord le capital d'un an d'avance nécessaire pour vivre et pour couvrir les frais de son entreprise, il faut ensuite espérer un placement rémunérateur. Il n'y faut pas penser ici.

Les Anglais, les Japonais, les Allemands, qui sont les plus grands fournisseurs des Chinois, se gardent bien de leur offrir des objets de valeur. Les étoffes, comme tout le reste, sont surtout ce qu'on appelle de la camelotte.

Nos draps d'Elbeuf, nos produits français, dont la confection est réputée à bon droit pour sa qualité supérieure, ne trouveraient pas de débouchés en Orient. Nous ne sommes guère commerçants, et pas du tout commerçants fin de siècle.

Ce n'est pas qu'il s'agisse de tromper le client : il faut savoir lui donner ce qu'il demande, du bon marché.

En considérant les différences de traditions, de caractères, de goûts, de gouvernements et aussi de grandeur géographique entre la Chine et le Japon, nous devons, semble-t-il, conclure à l'impossibilité d'une révolution économique et sociale instantanée.

Le plus sage, le plus sûr, le plus raisonnable progrès doit, comme dans la nature, être progressif, selon le sens même du mot.

Quand, il y a deux siècles, Pierre le Grand, créateur de la Russie moderne, entreprit son œuvre gigantesque, il avait plus d'obstacles matériels à renverser que n'en aurait le *Fils du Ciel.*

Il commença par voyager, par s'instruire. Avec une volonté de fer, il imposa ses vues aux boyards récalcitrants, comme Koang-sui pourrait imposer les siennes aux grands hommes. Ensuite, il supprima les coutumes bizarres qui, pour être en soi de peu de conséquence sociale peut-être, n'en maintenaient pas moins la nation dans une manière d'obscurantisme intellectuel et moral. Ici elles abondent. Il créa ensuite des académies, donna des ailes à l'instruction, des bras à l'industrie, ouvrit des routes, créa des relations internatioaales, se fit une armée et une flotte.

Faut-il espérer que l'empereur de Chine comprenne jamais que son initiative est surtout nécessaire, puisqu'il est au moins néga-

tivement autocrate. L'autocratie, comme la langue, est ce qu'il y a de meilleur et de plus mauvais : tout dépend de l'usage qu'on sait en faire.

La première révolution devrait donc se faire pacifiquement, à huis clos, je veux dire dans la tête du prince. En attendant qu'il ouvre les yeux, voie par lui-même, et fasse bénéficier son peuple de son désintéressement, ce qui est la qualité maîtresse du pouvoir monarchique, la Chine, comme un aveugle, se laissera conduire par la *force des choses*.

La langue chinoise deviendra une beauté archéologique en haut et un jargon paysan en bas.

Ce seront les missionnaires qui la parleront les derniers, comme ils seront les derniers à porter le parapluie en papier huilé.

Mais, en vérité, je m'aperçois que je tourne au prophète.

Non pas. N'importe qui, sans en écrire si long, eut pu en dire autant, puisqu'en Chine tout se fait à rebours.

Il suffit de remarquer qu'ailleurs le progrès est entré par en haut pour savoir qu'ici c'est par en bas qu'il entrera; c'est évident.

D'ailleurs, si je prophétise, je ne suis pas prophète de malheur.

POL KORIGAN.

(A suivre.)

ALIMENTATION DU SOL

Il y a cent ans, ce titre, si simple pourtant, eut provoqué chez certains des railleries trop faciles, chez d'autres un étonnement complet. En quoi la terre, productrice universelle, avait-elle besoin d'être nourrie? Quels aliments faudrait-il lui réserver? Comment se chargerait-on de les lui faire absorber? Autant de questions, autant de problèmes insolubles, capables seuls de germer dans le cerveau des savants. Olivier de Serres était oublié, à plus forte raison Columelle et Varron. Et cependant, en réfléchissant, on aurait pu s'apercevoir qu'une pratique séculaire faisait porter aux champs les fumiers de la ferme, et qu'une autre coutume non moins suivie faisait entrer la jachère dans les assolements.

Mais depuis un siècle, que de chemin parcouru! Vers 1840, toute une pléiade de savants appliquent la chimie à l'agriculture. Avec des chercheurs comme Georges Ville et Boussingault, un vulgarisateur comme Liebig, les progrès sont rapides. L'épuisement du sol est rendu manifeste; l'application des engrais produit les meilleurs résultats. Aujourd'hui la cause est entendue et gagnée : l'entretien de la fertilité, par la restitution à la terre de ce que les récoltes en ont exporté, est reconnu dans toutes les campagnes. Jusque dans les villes mêmes, cette question des engrais est à l'ordre du jour, et les pouvoirs publics en règlent le commerce dans le meilleur intérêt du cultivateur.

Si donc les engrais, quels qu'ils soient, organiques ou minéraux, naturels ou chimiques, ont acquis une telle importance, c'est qu'ils la méritent à bon droit. De plus, toute plante se composant d'un certain nombre d'éléments parfaitement déterminés, nécessaires à son développement, indispensables à sa constitution, il faut bien qu'elle les prenne dans le milieu où elle se développe, et ce milieu, atmosphère ou sol, doit fatalement s'appauvrir à mesure que la plante s'accroît. Or, si les ressources de l'air sont illimitées, celles du sol sont beaucoup plus restreintes. Pour con-

server à la terre sa richesse première et lui permettre de porter indéfiniment des cultures productives et rénumératrices, l'incorporation est obligatoire. Disons toutefois qu'elle doit être déterminée judicieusement, non pas seulement par l'analyse de la plante et du sol, mais encore par des essais précis qui apportent aux données théoriques le concours efficace de la pratique et de l'expérience.

*
* *

Et d'abord, de quoi se compose une plante? Le meilleur moyen de le savoir est d'en faire l'analyse chimique. Pour être instructive, cette analyse doit porter sur un nombre d'espèces extrêmement différentes et cultivées dans les conditions les plus variées. Sans entrer dans plus de détails à ce sujet, constatons simplement que la chimie nous permet de différencier deux sortes de corps simples, constitutifs de l'organisme : les *éléments généraux*, qui se retrouvent dans tous les individus soumis à l'expérience, et les *éléments différentiels*, caractéristiques de certaines plantes cultivées dans des conditions déterminées. Ces derniers sont extrêmement variables, suivant les plantes. Ainsi, qui ne sait combien les végétaux marins, les varechs et les fucus, sont riches en iode et brome ? Et point ne serait besoin d'aller chercher bien loin pour montrer dans le règne végétal le zinc, le manganèse, le rubidium, le cœsium, le lithium, l'aluminium. Bien mieux, on constate souvent que tel élément, mortel pour telle espèce, est absolument nécessaire à la vie de telle autre. Il en est des végétaux comme des animaux, et ce fait, commun aux êtres vivants, n'est pas le seul que nous rencontrerons, Quant aux éléments généraux, appelés encore éléments essentiels, ils sont au nombre de douze. Ce sont : le carbone, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le soufre, le phosphore, le chlore, le silicium, le potassium, le calcium, le magnésium et le fer.

L'analyse chimique nous fournit encore une autre donnée plus précise, en nous indiquant l'importance respective de ces éléments et leur proportion dans la composition de la plante. Ce qui frappe avant tout, c'est l'énorme quantité d'eau contenue dans les tissus végétaux. Dans tous les résultats d'analyses, c'est l'eau qui se distingue toujours au premier rang avec 70 à 80 o/o du *poids frais* de la plante. Dans les plantes grasses, dans les plantes exotiques, cette teneur peut s'élever à 90 et même à 95 o/o. On comprend qu'ainsi les cactus, les aloès et toutes les plantes des climats

tropicaux puissent supporter, longtemps au moins, sans souffrir, la chaleur et la sécheresse.

Si on dessèche ensuite la plante étudiée, de manière à lui enlever cette énorme quantité d'eau, et que l'on pèse, on obtient ce que l'on appelle le *poids sec* de la plante. L'analyse qnantitative permet alors de montrer que c'est le carbone qui domine. On peut donc conclure que l'oxygène et l'hydrogène, composants de l'eau, associés au carbone, sont les trois éléments essentiels de la constitution de la plante.

Les autres éléments généraux, bien que communs à tous les végétaux élevés, varient néanmoins suivant les individus et leurs conditions culturales, de sorte qu'il serait difficile de les classer par ordre d'importance. D'une manière générale cependant, l'azote, le phosphore, le soufre, le potassium et le calcium se rencontrent en quantités beaucoup plus grandes que le chlore, le silicium, le magnésium et le fer.

Où donc la plante va-t-elle s'approvisionner et prendre tous ces éléments nutritifs? Deux magasins sont à sa disposition : l'atmosphère et le sol. En respirant dans l'air, elle puisera l'oxygène; sous l'influence de la lumière, les parties vertes de la tige et des feuilles absorberont l'acide carbonique et le décomposeront pour retenir le carbone. Dans certains cas enfin, certaines espèces pourront fixer directement l'azote.

A cause de son immensité et de sa composition toujours constante, ainsi que l'ont montré MM. Müntz et Aubin, l'air fournira donc toujours les éléments les plus importants à la vie végétale : l'oxygène et le carbone. S'il peut parfois céder de l'azote, c'est surtout au sol que la plante devra prendre cet élément sous forme de nitrates ou de sels ammoniacaux. C'est là aussi qu'elle trouvera l'eau si nécessaire à son développement et, en même temps, le phosphore, le soufre, le silicium, le chlore, à l'état de phosphates, de sulfates, de silicates, de chlorures, combinés eux-mêmes avec le potassium, le calcium, le magnésium ou le fer.

On conçoit facilement que si l'atmosphère, par son brassage incessant sous l'action des vents, peut amener continuellement, à proximité des feuilles, de nouveaux éléments, il n'en est pas de même du sol. Les racines ne peuvent y puiser que les matières directement en contact avec elles. Tant qu'elles s'accroissent dans la couche arable, elles peuvent rencontrer, au fur et à mesure de leur progression, ce dont elles ont besoin. Naturellement les éléments nutritifs ne peuvent d'eux-mêmes se renouveler dans le sol.

Leur stock est donc toujours limité, et c'est ce qui nous amène à conclure que toute production organique ou végétale enlève à la terre une certaine quantité de principes fertilisants, et cause, par suite, unappauvrissement.

§ I

ÉPUISEMENT DES SOLS CULTIVÉS

C'est d'ailleurs un fait bien connu. Sans remonter au déluge, on sait que la vie pastorale fut la première forme de l'agriculture. Les hommes, ignorant le moyen de rendre à la terre une fertilité capable de produire de nouvelles récoltes, épuisaient une contrée et se transportaient ensuite un peu plus loin pour se nourrir et nourrir leurs troupeaux. Tout près de nous, actuellement encore, certaines régions de l'Amérique nous offrent un exemple analogue. La terre est, en certains endroits, si riche et si peu habitée, que les exploitations couvrent des superficies considérables, cultivées seulement sur une étendue relativement restreinte. Quand une parcelle a porté une ou deux récoltes, on l'abandonne pour cultiver la plus proche. L'expérience prouve donc manifestement que la culture épuise le sol. Une fois encore, elle s'accorde avec la chimie qui va nous fournir, à ce sujet, des détails plus précis.

Le premier savant qui eut l'idée de se rendre compte de la quantité d'éléments fertilisants enlevés à la terre par les récoltes, fut Boussingault. Dès 1840, il avait installé dans sa ferme de Bechelbronn, en Alsace, un laboratoire remarquable d'où sortirent nombre de merveilleux travaux. Les années suivantes (1841-1842), il sema du trèfle, et, lorsque la récolte fut arrivée à maturité, il se proposa de doser la quantité de matières minérales enlevées à un hectare par cette culture. Il obtint les résultats suivants :

	En 1841	En 1842
Chlore	10 kgs 3	8 kgs 4
Acide phosphorique (phosphore)	24 — 2	22 — 9
Acide sulfurique (soufre)	9 — 2	9 —
Calcium	79 — 4	102 — 3
Magnésium	18 — 1	28 — 5
Aluminium, fer	2 — 7	traces
Potassium	95 — 6	97 kgs 2
Sodium	2 — 6	0 — 8
Silicium	28 — 1	10 — 4
TOTAL. . .	270 — 2	279 — 5

On voit que, pendant ces deux années, les résultats furent comparables. Il est nécessaire de remarquer aussi que ce total de près de 300 kilos de matières minérales, enlevées à un hectare de terre, déjà très apréciable, n'est cependant qu'une bien faible partie du total véritable. Il ne s'agit ici que des matières minérales, c'est-à-dire des cendres, résidu de la combustion des plantes. Or, dans toute analyse, les cendres ne figurent que pour 3, 5, 7 ou 8 o/o du poids frais de la plante. Ces premières recherches étaient donc incomplètes. Elles en appelaient d'autres, qui vinrent un peu plus tard.

Cette fois, ce fut sur le blé que se portèrent les essais. Comme pour le trèfle, on attendit la récolte, qui eut lieu, cette année-là, le 15 août. Il s'agissait très probablement d'un blé de printemps que l'hiver rigoureux de l'année précédente n'avait pas permis de semer de bonne heure. Quoiqu'il en soit, Boussingault dessécha ses plantes, comme il avait fait pour le trèfle avant de l'incinérer. Il obtint ainsi 4661 kilos de plantes sèches à l'hectare. Ces 4661 kilos renfermaient 37,2 o/o de carbone; 51,1 d'oxygène; 6,8 d'hydrogène; 0,9 d'azote et 4,0 de cendres. Un hectare de blé cultivé exportait donc 1738 kilos de carbone, 317 d'hydrogène, 2324 d'oxygène, 42 d'azote et 186,6 de cendres.

De ces expériences, nous pouvons rapprocher les chiffres fournis par Wolff et représentant les quantités de substances minérales et d'azote consommées par une récolte de 30.000 kilos de betteraves. Il a constaté que, dans ce cas, l'aliment minéral le plus absorbé était le potassium, dont 149 kgs 2 étaient exportés. Venaient ensuite le sodium avec 55 kgs 4; le chlore, 54 kilos; le calcium, 33 kgs 4; le silicium, 31 kilos; l'acide phosphorique, 27 kgs 4; le magnésium, 26 kilos et l'acide sulfurique 27 kgs 4. Soit au total : 389 kilos de matières minérales. L'azote était, en moyenne, dans la proportion de 75 kilos.

L'expérience montrant que les terres cultivées s'épuisent peu à peu, l'analyse chimique mettant en évidence les quantités énormes de produits exportés, il semble que la démonstration de l'appauvrissement des sols par le fait de la culture, soit victorieusement établie. Et cependant, la critique n'est pas satisfaite! Car tous les travaux que nous venons de rapporter sont indépendants les uns des autres et réalisés dans les conditions les plus diverses. Pour avoir une conclusion rigoureuse, inattaquable, il fallait combiner la pratique et la théorie. C'est ce que firent, en France, M. Dehérain; en Angleterre, MM. Lawes et Gilbert.

C'est au champ d'expériences de l'École Nationale d'agriculture de Grignon que M. Dehérian fit, dès 1875, ses premières expériences. A cette époque, il choisit une terre qui venait de porter une récolte florissante de luzerne. C'est dire assez dans quelles conditions favorable l'expérimentateur se plaçait. Bien entretenu avant cette culture, le sol s'était abondammeut pourvu d'azote, et si, à cette époque, on ignorait encore la cause de cet enrichissement, du moins l'expérience avait-elle fait connaître le fait lui-même depuis longtemps : la luzerne était, à juste titre, considérée partout comme une *plante améliorante*. Par ses racines pivotantes, la légumineuse avait ameubli le sol, en même temps qu'elle lui assurait pour l'avenir, par la décomposition ultérieure de ces racines, une large provision d'humus.

Sur sa terre ainsi préparée, M. Dehérain traça des parcelles d'étude, réunissant toutes les conditions désirables d'homogénéité. Il se proposa de rechercher l'influence de la culture continue sans engrais, d'une part en constatant les résultats obtenus pendant un certain nombre d'années, d'autre part, en dosant en même temps la quantité de principes fertilisants restés dans le sol après chaque récolte. Pour que l'expérience fût concluante, il fallait conserver des témoins, c'est-à-dire des parcelles entretenues sans cesse en bon état de fertilité.

Les parcelles, une fois délimitées, furent classées en deux séries : les unes furent régulièrement fumées, les autres furent maintenues sans engrais. Sans nous attarder à relever tous les chiffres obtenus par M. Dehérain, nous examinerons tout de suite les résultats obtenus, après douze années d'expériences. En 1887, il constata que les parcelles maintenues sans engrais ne donnaient plus que 10.000 à 13.000 kilos de betteraves à sucre, contre 35.000 à 40.000 kilos fournis par les terres voisines en bon état. Si, en 1888, l'avoine donna encore des récoltes potables, le trèfle de 1889 y resta chétif, ne donnant que 3000 kilos de foin, tandis que sur les parcelles voisines, on en recueillait 8000 ou 9000 kilos. Enfin, en 1890, on a obtenu d'une des parcelles restées sans engrais depuis 1875, huit quintaux métriques de grain, pour la culture du froment, contre trente quintaux métriques obtenus, en moyenne, sur le reste du champ.

Remarquons d'abord l'affaiblissement progressif de ces terres de 1887 à 1890. Il est vrai qu'en 1888 l'avoine y donna des récoltes passables. Ce facteur est cependant de bien faible importance. Tous les cultivateurs savent, en effet, que l'avoine est une des

céréales les plus rustiques et les plus sobres. Elle vient, pour ainsi dire, partout et fait la richesse des sols pauvres, comme la Bretagne et le Morvan. Ses récoltes y sont rémunératrices, et cette constatation n'en donne que plus de force à notre argumentation : puisqu'elle prospère parfaitement dans les terrains pauvres, il fallut que la terre de Grignon fût bien appauvrie pour n'en donner qu'une récolte passable. La démonstration expérimentale de l'épuisement du sol était donc bien faite.

Restait à la corroborer par l'analyse chimique, en constatant comment les principaux éléments : l'azote, l'humus, l'acide phosphorique, la potasse, avaient disparu de cette terre cultivée sans engrais. M. Dehérain entreprit ce travail, et ce sont ses résultats que nous allons étudier.

Voici les chiffres qu'il a obtenus en dosant l'azote, à différentes époques, dans deux parcelles de son champ d'expériences :

Année du dosage	Parcelle n. 21	Parcelle n. 37
1875	2,04	2,04
1878	1,74	1,67
1881	1,69	1,45
1888	1,50	1,48
1889	1,52	1,53

En 1875, le sol était dans un bon état d'entretien. La teneur en azote était relativement élevée, à cause de la culture de luzerne de l'année précédente. Mais, abandonnée à elle-même, la terre s'appauvrit rapidement pendant les premières années. Puis son épuisement se régularise et s'accentue presque graduellement. Tel un animal privé de nourriture, qui perd tout d'un coup la plus grande partie de ses forces, puis s'affaiblit ensuite progressivement et sans secousse jusqu'à la mort. La loi de décroissance est néanmoins intéressante et curieuse à constater. Quoi qu'il en soit, en 1881 la parcelle 37 avait perdu le quart de son azote combiné. Pour la parcelle 21, c'est seulement en 1888 que le minimum a été observé.

On peut constater en 1889 une légère amélioration dans la quantité d'azote. A quoi faut-il l'attribuer? M. Dehérain ne donne à ce sujet aucun renseignement. Mais, comme il fit cette année-là une culture de trèfle, la question peut-être facilement résolue. Nul doute que cette faible augmentation ne soit due à la fixation de l'azote atmosphérique par les bactéries des nodosités radicellaires

du trèfle, plante améliorante, au même titre et pour les mêmes causes que la luzerne.

Il n'en est pas moins certain que la terre d'expériences était notablement appauvrie en azote. Ce n'est pas à dire que ces parcelles ne continssent plus de nitrates. Au contraire, l'analyse effectuée à cette époque avait décélé 137 kilogs d'azote nitrique dans les terres en bon état de fumure et 92 k. 7 dans les terres épuisées. Malheureusement ces nitrates n'étaient pas immédiatement assimilables par les racines, comme nous le verrons plus loin.

C'est surtout en humus que la perte fut particulièrement sensible. Les terres restées sans engrais renfermaient 7,30 de carbone des matières organiques, au lieu de 16 qu'on y avait dosé à l'origine. Quant à la potasse, M. Dehérain avoue que les dosages exécutés au champ d'expériences n'ont pas été assez nombreux pour qu'on en puisse déduire qu'une quantité notable de l'alcali a disparu pendant la culture sans engrais. Tout ce que l'on peut avancer, ajoute-t-il, c'est qu'il ne semble pas que ce défaut de potasse ait été bien sensible, ni qu'il soit nécessaire d'en tenir compte surtout si la terre est déjà riche par elle-même en cet élément.

C'est, qu'en effet, sans anticiper sur ce qui va suivre, il est clair qu'une terre abondamment pourvue, sous une forme assimilable d'un élément fertilisant quelconque, souffre beaucoup moins de l'exportation de cet élément qu'une autre terre possédant la dose strictement nécessaire à sa fertilité. De plus, et nous y reviendrons plus loin, il y a des plantes plus ou moins exigeantes au point de vue de leur nutrition. La pomme de terre, par exemple est trés avide de potasse : ce corps est ce que l'on appelle la *dominante* de cette culture. Il est infiniment probable que, si les essais avaient porté de ce côté, M. Dehérain eut trouvé une diminution beaucoup plus sérieuse que celle qu'il a relevée.

Quant à la disparition de l'acide phosphorique, elle s'est manifestée à peu près dans le même sens que la disparition de l'azote, et les chiffres fournis dans les deux cas seraient analogues. Nous ne nous y attarderons donc pas, nous contentant d'en demander une confirmation indirecte aux travaux de MM. Lawes et Gilbert.

Il y a soixante ans environ que ces messieurs ont fondé à Rothamstedt, en Angleterre, une véritable station agronomique modèle, unique au monde, on peut le dire. Composée d'un immense domaine consacré tout entier aux expériences agricoles,

elle est pourvue d'un laboratoire merveilleusement organisé pour guider les recherches ou interpréter des résultats.

Créée par la générosité des barons Lawes et Gilbert qui y consacrèrent leur fortune et leur vie, cette œuvre si utile reçut plus tard de riches dotations officielles et privées, si bien qu'elle jouit actuellement d'un revenu annuel de plus de 100.000 francs. Aidés par de telles ressources, MM. Lawes et Gilbert ont réalisé de véritables merveilles. Ils ont pu entreprendre les études les plus longues et les plus délicates, et peu de sujets agricoles, pour être complets, ne sauraient être traités sans se reporter aux consciencieuses recherches de ces deux savants.

Pour la question qui nous occupe, il nous suffira de nous reporter à leurs expériences qu'ils poursuivent depuis 1850, sur la culture continue du blé. Leurs résultats ne nous donneront pas la quantité d'azote ni d'acide phosphorique exportés par les récoltes. Nous y trouverons seulement la valeur des rendements produits par une culture avec ou sans engrais. La différence entre les chiffres obtenus montrera jusqu'à l'évidence l'influence remarquable des engrais apportés dans le sol. Il sera facile d'en conclure que les faibles rendements de la culture sans engrais sont dûs au manque, par suite d'exportation préalable, des éléments fertilisants dont la restitution produit les effets que l'on va remarquer.

	Nombre d'hectolitres de grains			Poids de l'hectolitre			Poids de la paille		
	1852-1870	1871-1889	1884-1885	1852-1870	1871-1889	1884-1885	1852-1870	1871-1889	1884-1885
Sans engrais	13 4	10 0	12 57	71kgr8	72kgr9	72kgr8	1650kgr	1070kgr	1510kgr
—	13 2	10 8	12 13	72 2	72 2	72 17	1760	1150	1526
Avec addition de 1320 kilogr. de superphosphate, à l'hectare.	15 9	»	14 6	72 3	»	72 9	1965	»	1684
Avec 616 kilogr. de nitrate de soude. .	23 9	17 4	21 10	70 9	70	70 61	3600	2355	3232

L'acide phosphorique apporté par le superphosphate, et l'azote incorporé avec le nitrate de soude produisent donc les meilleurs effets. Si la culture sans engrais dépérit, c'est qu'elle manque évidemment de ces éléments que les cultures précédentes ont successivement exporté du sol. Depuis longtemps d'ailleurs, MM. Lawes et Gilbert avaient expérimenté le même fait sur les betteraves, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant que nous leur empruntons :

INFLUENCE DES PHOSPHATES SUR LA CULTURE CONTINUE DE LA BETTERAVE

(Lawes et Gilbert)

Années de la culture	Sans engrais	Avec addition de superphosphate
1843	10.490 kilogs	30.500 kilogs
1844	5.541 —	19.400 —
1845	1.707 —	31.800 —
1846		4.800 —
1847		18.900 —
1848		26.400 —
1849		9.400 —
1850		28.700 —

Il est évident qu'au bout de quelques années la culture sans engrais avait épuisé le sol, au point de ne plus lui permettre de porter de récoltes appréciables. Même pendant les années 1843, 1844 et 1845, les racines récoltées furent passables.

Il est donc bien acquis que la culture sans engrais épuise le sol. Ce fait ressort assez clairement des travaux de Boussingault, des dosages de M. Dehérain, des expériences de Lawes et Gilbert, Or, non seulement une terre cultivée perd constamment toutes les matières minérales contenues dans ses récoltes, mais encore ces matières peuvent prendre dans le sol des formes sous lesquelles elles ne sont plus assimilables. Bien plus, l'azote exporté provient du sol, et la nitrification entraîne dans les couches profondes et dans les eaux qui y circulent, des quantités considérables de cet élément. L'oxygène, à son tour, brûle constamment la matière organique, l'humus. L'acide phosphorique et la potasse enfin peuvent être de même, ou exportés, ou insolubilisés dans certaines combinaisons chimiques. On comprend dès lors et l'appauvrissement des terres et la nécessité de leur rendre ou de leur maintenir leur première fertilité.

Nous ne croyons pouvoir mieux résumer les pages précédentes qu'en citant notre savant maître, M. Müntz : « Si, après leur mort, dit-il, les végétaux ou les animaux restaient sur le sol, auquel ils ont soustrait les éléments de leur existence, la matière enlevée retournerait à la terre, qui conserverait indéfiniment sa richesse primitive.

« Mais si, comme cela a lieu généralement, l'agriculture exporte les produits retirés du sol, celui-ci subit un appauvrissement graduel, et il peut arriver un moment où certaines substances indispensables se trouvent en quantités trop petites pour subvenir aux

besoins de la végétation. Afin d'entretenir la fertilité du sol, il faut donc lui rendre les matériaux que lui avaient enlevés les récoltes. C'est la loi de la restitution, sur laquelle repose l'emploi des engrais, loi qui sert de base à l'agriculture moderne[1] ».

§ II

LOIS DE LA RESTITUTION

Restituer ! voilà tout le remède au mal que nous venons de signaler. De même qu'un navire, au fur et à mesure de sa consommation, doit garnir ses soutes du charbon nécessaire à la marche des machines, de même le sol doit se remplir, après chaque récolte, des éléments nutritifs exportés par celle-ci et indispensables au développement d'une nouvelle culture. Mais autant il est facile de déterminer la nature, la qualité et la quantité du charbon à jeter à fond de cale, autant il est difficile de préciser exactement la nature et la quantité des engrais dont il faut pourvoir une terre. L'agriculteur possède deux éléments essentiels : la composition chimique de la plante et la composition chimique de son sol ; il lui vient tout naturellement à l'esprit de s'en servir pour résoudre le problème qu'il se propose. Examinons donc en détail la valeur de ces deux facteurs.

Et d'abord, la composition chimique de la plante.

Dès 1840, Liebig la préconisait comme le seul guide et la seule règle à suivre dans l'emploi des engrais. Sa théorie, séduisante de simplicité, se réduisait à ceci : Toute récolte exporte du sol une certaine quantité de principes fertilisants, que l'on retrouve dans les plantes. Les chiffres de Boussingault en étaient la preuve évidente. Il était donc naturel d'incorporer au sol une quantité d'engrais équivalents, pour lui conserver sa fertilité. « Malheur ! disait Liebig, malheur au cultivateur qui manque à ce devoir et qui pratique la culture spoliatrice, la culture vampire des siècles d'ignorance ! Bientôt sa terre épuisée ne portera plus que des récoltes chétives ; c'est la ruine à brève échéance, et tandis que ses champs se couvriront seulement de ronces et d'épines. il mourra de faim dans sa ferme désolée. » Grand vulgarisateur, jouissant d'une incontestable autorité, Liebig avait imposé ses idées avec son éloquence habituelle.

1. Müntz : *Les Engrais*.

Partiellement exacte, en recommandant la restitution au sol des composants de la plante, cette théorie était cependant très discutable. Elle supposait que la plante tirait exclusivement du sol *tous* ses aliments. Or, bien longtemps avant Liebig, un Génevois, Bonnet, et en 1771, Priestley avaient mis en évidence l'absorption de l'acide carbonique de l'air par les parties vertes des végétaux. En 1800, Théodore de Saussure avait fait des expériences concluantes. On admettait partout que ce phénomène, dénommé depuis *assimilation chlorophyllienne*, fournissait le carbone nécessaire à la fabrication des tissus et des réserves, pendant que la respiration fournissait l'oxygène indispensable à la vie. Qu'on se reporte aux chiffres donnés au début de ce travail : par la proportion de carbone contenu dans les plantes, on jugera de la valeur de cet argument contre la théorie de Liebig. Une pareille omission suffisait presque à la réduire à néant.

Il est vrai que, depuis cette époque, on a pu constituer de toutes pièces des plantes incapables d'absorber l'acide carbonique de l'air. Mais ce ne sont là que des expériences de laboratoire, exécutées par M. Raulin, en 1870, sur des champignons inférieurs, et qui n'infirment en rien l'argument précité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces travaux et de les examiner comme il leur convient.

Ce qui est encore vrai, c'est que, de 1870 à 1885, deux savants allemands, MM. Hellriegel et Wilfarth, ont démontré que certaines plantes ont, dans certaines conditions, la faculté d'absorber l'azote atmosphérique. Sans entrer dans de longs développements qui nous entraîneraient hors de notre discussion, il est bon cependant de résumer en quelques mots ces recherches.

On savait déjà que les légumineuses (trèfle, luzerne, sainfoin, haricot, pois, etc.,) étaient des plantes améliorantes. Quelques vieilles expériences de Georges Ville, datant de 1849, semblaient prouver qu'elles étaient capables de prendre à l'air son azote. Mais, depuis longtemps, personne n'y songeait plus. MM. Hellriegel et Wilfarth constatèrent alors que les légumineuses sont ordinairement pourvues, sur leurs plus petites racines, de petits corpuscules ronds, formant hernie à la surface, auxquels ils donnèrent le nom de nodosités. Poursuivant leurs études, ils virent que les légumineuses fixaient invariablement de l'azote dans le sol, quand elles étaient munies de ces nodosités, mais qu'elles restaient invariablement inactives quand elles en étaient dépourvues.

De leurs expériences, il résulte que les légumineuses n'ont

aucun besoin d'engrais azoté. Ainsi l'incorporation de nitrate de soude au sol avait toujours été non seulement inutile, mais nuisible, car cette addition avait gêné les plantes dans leur travail d'absorption de l'azote aérien.

Voilà donc trois éléments : le carbone, l'oxygène et l'azote qui peuvent être fournis à la plante par l'air ambiant. Ils ont, dans ce cas, l'avantage appréciable d'être gracieusement fournis au cultivateur par dame Nature. Bien mal inspiré serait donc qui s'en rapporterait exclusivement à la composition chimique de la plante. Les engrais qu'il fournirait à sa terre lui coûteraient cher et seraient plus difficilement assimilés par les racines. L'expérience devait d'ailleurs se charger de porter un coup fatal à la théorie de Liebig.

L'agriculture avait accepté sans discussion les paroles du maître. Mais, vers 1865, on découvrit à Stassfurth d'importants gisements de sels de potasse. Bientôt ces engrais furent offerts sur les marchés en quantités suffisantes, à des prix abordables. Ce fut alors un véritable engouement. Comme le dit M. Dehérain : « On se hâta d'autant plus de les employer qu'on commençait à reconnaître l'efficacité des engrais minéraux, notamment des phosphates. » On attendit impatiemment la récolte, mais presque partout elle ne fut pas supérieure à celle des années précédentes.

La déception fut profonde. Les récriminations s'élevèrent de toutes parts, d'autant plus ardentes qu'on n'acceptait encore qu'avec crainte et hésitation les affirmations de la science contre la routine. Cet échec s'explique cependant facilement, et c'est encore M. Dehérain qui va nous en donner la raison. « Quand, dit-il, à l'aide d'agents puissants tels que l'acide fluorhydrique ou l'acide sulfurique, on réussit à dissoudre complètement quelques grammes de terre, et qu'à la suite de séparations laborieuses on isole et on pèse la potasse qu'ils renferment, que par le calcul on rapporte à l'hectare, on arrive à des chiffres formidables. Les agronomes allemands ont trouvé de 36 à 40 tonnes de potasse à l'hectare; M. Berthelot en a dosé 35 à la station de chimie végétale de Bellevue (S.-et-O.). J'en ai dosé 32 tonnes à l'École d'Agriculture de Grignon. Sans doute, cette masse énorme d'alcali n'est pas engagée dans des combinaisons solubles. Mais peu à peu les agents attaquent ces puissantes réserves qui restent dans les argiles. L'eau pure est impuissante à les entraîner; mais les sucs acides des racines les dissolvent et se les approprient. Quand, à de pareilles terres, on ajoute des engrais potassiques, on n'en tire aucun profit, les récoltes n'augmentent pas. »

« Dira-t-on que peu importe la dépense, et qu'il faut savoir s'imposer des sacrifices actuels pour se préserver desm aux futurs ? A cela je répondrai que c'est prévoir le mal de bien loin. Moi, cultivateur, je veux jouir de mon bien et il n'y a aucune raison de m'interdire d'exporter la potasse de mon champ, quand à côté de moi, le mineur, à grand renfort de machines, extrait de la houille, qu'il serait bien empêché de restituer. »

Par cette critique, on peut se rendre compte que l'analyse seule de la plante ne peut servir de guide exclusif dans la restitution au sol des éléments exportés, puisque ceux-ci peuvent avoir une provenance autre que la terre, ou bien être si abondants, que la quantité enlevée par les récoltes sont insignifiantes par rapport au stock général. La théorie de Liebig, sinon erronée, du moins très incomplète, ne pouvait donc éclairer les cultivateurs. C'est alors que fut préconisée l'analyse des sols.

Exclusivement employée, cette méthode présenterait les mêmes défauts que l'analyse de la plante, et ses conséquences en seraient même plus fâcheuses pour le cultivateur. Supposons, par exemple, un agriculteur désireux de faire une luzerne ou une betterave, qui donnerait consciencieusement sa terre à analyser et s'en rapporterait aux seules conclusions de cette analyse. Qu'arriverait-il? C'est qu'il ne serait guère plus avancé qu'auparavant. En effet, l'analyse donne, avec le maximum d'approximation, la quantité totale des matières alimentaires contenues dans les plantes. Mais ce qu'elle ne dit pas, c'est l'état dans lequel se trouvent ces matières, et les transformations qu'elles subissent durant le cycle d'une végétation. Qu'importe donc de savoir qu'une terre est riche en potasse, qu'elle contient des quantités énormes d'azote ou d'acide phosphorique, si ces éléments sont engagés dans des combinaisons indécomposables par les racines ! Qu'importe même de savoir qu'un sol manque d'un élément si l'on ignore la valeur de cet élément pour la nutrition de la plante !

JULES PICHARD,
ingénieur agronome, licencié ès sciences.

(*A suivre.*)

RIMES D'UN PÈRE

(Suite)

XLIII

HENRIETTE

ACROSTICHE

Heureuse et sans souci, fillette à tête blonde,
En t'élançant demain dans la foule du monde,
Ne perds ni ta candeur, ni ta simplicité,
Reste toujours enfant et garde ta gaîté.
Il faut savoir prier, ô ma chère mignonne,
Et qu'on dise de toi : « Voyez comme elle bonne ! »
Tu seras belle alors; et tout te sourira,
Tu seras notre joie; ... et ton cœur s'ouvrira....
Et tu seras aimée... Et Dieu te bénira.

XLIV

HONNEUR AUX VOLONTAIRES [1]

CHANSON

Honneur aux gentils volontaires
Qui marchent au pas crânement !
On dirait de vrais militaires
Manœuvrant au commandement.

1. Ou *Vivent les volontaires*. Musique de Pinatel, chez Pinatel.

S'ils sont encore petits de taille,
Ils ont déjà le cœur hardi :
Quand sonnera l'heure de la bataille,
Les enfants auront grandi.

Ils apprennent leur rôle,
Sans trève, ni repos,
Le fusil sur l'épaule,
Et le sac sur le dos.

Quand le clairon de cuivre
Sonne un joyeux refrain ;
Ils aiment à le suivre,
Pleins d'ardeur et d'entrain.

Canicule ou tempête,
Orage, pluie ou vent...
Les gars que rien n'arrête
Vont toujours en avant.

Ils savent que la France
A des deuils à venger
Et gardent l'espérance
De chasser l'étranger.

Quand leurs mères vaillantes
Leur diront : « Mes enfants,
Des batailles sanglantes
Revenez triomphants ! »

Alors aux appels graves,
Heureux, fiers d'accourir,
Ils répondront en braves :
« Sachons vaincre ou mourir ! »

Honneur aux gentils volontaires
Qui marchent au pas crânement !
On dirait de vrais militaires
Manœuvrant au commandement.
S'ils sont encor petits de taille,
Ils ont déjà le cœur hardi :
Quand sonnera l'heure de la bataille,
Les enfants auront grandi.

XLV

LAISSEZ L'ENFANT RÊVER[1]

CHANSON

Dans l'air qui vous balance,
Chantez, chantez plus bas ;
En berçant le silence
Ne la réveillez pas.

Laissez fleurir la rose
Et l'automne arriver...
Quand l'enfant se repose,
Laissez l'enfant rêver...

Elle s'est endormie au fond de la charmille,
Sans troubler son sommeil, fauvettes, voltigez...
Passez discrètement, près de la jeune fille :
Sautez, aimez, sans bruit, petits pinsons légers.

Toute joie ici-bas toujours trop tôt s'achève...
Elle n'a pas quinze ans ; son cœur est vierge et pur.
Pour elle tout est bleu. Ne brisez pas son rêve,
Petits oiseaux du ciel, messagers de l'azur.

Dans l'air qui vous balance,
Chantez, chantez plus bas...
En berçant le silence,
Ne la réveillez pas.

Laissez fleurir la rose
Et l'automne arriver...
Quand l'enfant se repose
Laissez l'enfant rêver...

1. Musique de H. Nuyens, chez Nuyens, rue Truffault, 61, Paris.

XLVI

PAUVRE PINSON[1]

SIMPLE HISTOIRE

Les oiseaux de branche en branche
S'appelaient dans les buissons
Et, sous l'aubépine blanche,
Disaient de tendres chansons....

Puis, s'élançant dans l'espace,
Et deux par deux réunis
Cherchaient la meilleure place
Pour bâtir leurs petits nids.

Dans le bois plein de bruits d'ailes,
Survient un jeune chasseur.
Joyeux, des couples fidèles,
Il s'approche avec douceur...

Muet, sans bruit, il se penche,
Il met en joue un pinson...
L'oiseau tombe de la branche
Aux pieds du cruel garçon.

A quelques pas du bocage
Où son cœur était resté,
Le blessé fut mis en cage ;
Il perdit sa liberté.

Chaque jour, scène touchante,
Sa compagne, près de lui,
Bravant la balle méchante,
Venait charmer son ennui.

La blessure était mortelle :
Le prisonnier expira...

1. Musique de F. Quanté.

L'âme-sœur que dira-t-elle,
Demain, quand elle viendra?

Près de la cage déserte
De son ami trépassé,
Le soir, sur la mousse verte,
On trouva son corps glacé.

XLVII

SUR L'ALBUM DE MADELEINE

MADRIGAL

Pourquoi me mets-tu la plume à la main?
Toi dont le pinceau fait vivre œillet, rose,
Tulipe, glaïeul, lilas et jasmin?
Je ne puis chanter ton talent en prose.

J'aime, comme toi, les riches couleurs
Qui des cœurs unis semblent un présage;
Pourtant je préfère aux plus belles fleurs
Ton joli regard et ton doux visage.

Pour tout accorder, je fais un bouquet
Des plus belles fleurs que porte la plaine;
Et je place, au lieu d'un ruban coquet,
Un bon baiser sur ton front, Madeleine.

Comte du Fresnel.

(A suivre.)

IMPRESSIONS D'AUSTRALIE

Rares sont les Français qui pensent que là-bas, de l'autre côté de la terre, il est des villes comme les nôtres, peuplées d'hommes de notre race, des hommes en faux-cols, en manchettes, voire même en gants, des villes où brûle le feu d'activité qui dévore Londres, où sévit la rage de plaisir qui enfièvre Paris, des cités percées d'artères longues et larges que l'électricité éclaire et sillonne de tramways, et qu'une administration prévoyante dote de refuges et de sergents de ville.

I

... Sur la côte d'Australie s'est implantée la civilisation européenne ; elle s'y est développée, s'y développe chaque jour avec une vigueur et une rapidité foudroyantes. Quand je parle de civilisation européenne, c'est plutôt anglaise que je veux dire. Là encore flotte le pavillon rouge de nos voisins, il marque la prise de possession opportune et entière, il triomphe et il nargue. De chaque port, John Bull a fait un quartier général, un inébranlable point d'appui d'où il se déploie et s'étend avec lenteur, mais sans arrêt. Ces petits ronds noirs qu'indique la carte sont comme autant de taches d'encre qui s'élargiraient victorieusement sur du papier buvard. Telle est la comparaison qui me semble donner l'idée exacte des progrès réalisés là-bas, aux antipodes.

Si l'élément anglais domine en Australie, c'est encore plus par la langue que par le nombre. Toutes les nationalités du vieux monde y sont représentées. D'abord un grand nombre d'Irlandais, partant de catholiques, que la misère a chassés d'Erin, et qui presque tous, ont trouvé l'aisance dans cette nouvelle patrie. Quantité de Norwégiens, gros industriels pour la plupart, aussi honnêtes qu'ils sont actifs. Les Italiens, les Espagnols tiennent des *oysters saloons*, restaurants modestes, où l'on sert surtout du lapin,

du poisson ou des coquillages. L'Allemagne est représentée par ses riches planteurs, et dans un autre ordre d'idées par le plus grand nombre des propriétaires de bars. Il y a même des Français; on en trouve çà et là, perdus dans l'immense foule des ouvriers qui parcourent le territoire. Plusieurs sont venus, se sentant taillés pour la lutte, pour la vie d'imprévu et d'aventures; mais combien de déserteurs, d'échappés du Bagne, qui sont là parce qu'ils ne pourraient être ailleurs ! Enfin... les Juifs. En ce coin du monde comme en tous les autres, ils se livrent à leurs occupations habituelles; peut-être s'y montrent-ils encore plus vils, plus avides et plus rapaces.

Un fait important ne doit pas être passé sous silence. La vraie misère n'existe pas sous ce ciel austral; les salaires sont élevés, la vie matérielle n'est pas chère. Les ouvriers surtout sont favorisés; si l'on exige d'eux de l'habileté et du zèle, on leur impose des journées de travail assez courtes, et au repos du dimanche, strictement observé, s'ajoute encore celui de l'après-midi du samedi.

II

Le hasard d'un embarquement m'a conduit en ce pays lointain. J'y ai fait seulement un séjour de deux mois, partagé entre deux villes, Adélaïde et Melbourne.

Je revois encore cette arrivée en baie d'Adélaïde, au commencement de février, après soixante-quinze jours de mer. En Europe c'est l'hiver, ici au contraire on est en pleine chaleur. La brume matinale se déchire, l'île Kangourou est devant nous : un roc d'ardoise assez verdoyant d'une hauteur absolument uniforme. Nous courons largue, sous toutes voiles; la brise est fraîche, nous approchons très vite. Au sommet de la falaise, la silhouette blanche du sémaphore s'accuse déjà nettement sur le bleu du ciel. Nous hissons notre numéro à la corne pour nous signaler, longeant la terre à moins d'un demi-mille.

Puis nous reprenons du large pour remonter dans le vent. Cinq ou six voiliers s'enfoncent avec nous entre les deux rives; celle de l'Est assez haute, accore, peut être rangée de près; celle de l'Ouest, au contraire, est basse, sablonneuse. Seule, la végétation rabougrie qui la couvre indique qu'elle est là, et aussi, pour l'œil exercé, les taches jaunes qui se plaquent dans l'eau : indice révélateur des hauts fonds qu'il faut fuir.

Ça et là sur notre route, des bateaux de pêche : quelques-uns viennent dans nos eaux, et quand ils sont à portée, les hommes qui les montent nous exhibent d'énormes poissons. Nous les regardons d'un œil d'envie, les matelots surtout qui, depuis des semaines, ne connaissent plus que le lard salé. Mais *time is money*, et nous ne nous arrêtons pas. A plus tard les achats !

Le soleil couché, les feux de la côte s'allument un à un. Ce n'est qu'à minuit que nous relevons ceux d'Adélaïde ; nous diminuons de toile, et jusqu'au jour nous courons de petits bords. Vers huit heures du matin, un panache de fumée noire vient sur nous ; c'est le vapeur qui nous amène le pilote. Il accoste, tout notre équipage monte sur la lisse, écarquille les yeux. Qu'y a-t-il donc ? Le beau sexe est représenté à bord du remorqueur, voilà *tout*... *cinq* ou six créatures s'y pavanent, cheveux flamboyants, robes légères aux tons criards. Le sourire qu'elles grimacent découvre de longues dents. C'est le type féminin d'Albion, mais outré ; elles sont encore moins gracieuses, mises avec le plus mauvais goût. Et cependant, de les contempler, nos rudes gars bretons sont transfigurés ; ils ne sont pas très difficiles, et n'ont rien vu depuis si longtemps.

... Une heure après nous sommes au mouillage ; morceau par morceau, la voilure est carguée. Sur la dunette, nous entourons le pilote et lui posons des questions. Ce grand gaillard est un parfait gentleman, très correctement mis — un tout autre genre que celui de nos pilotes français, en général peu élégants. Ses deux yeux clairs sourient au-dessus de sa grosse moustache rousse ; la manœuvre finie à son gré, il savoure sa pipe avec satisfaction.

Il nous montre la terre très proche : ce wharf, ces toits qui émergent de la verdure, c'est Port-Adélaïde ; la ville elle-même est assez loin dans l'intérieur, à vingt minutes par chemin de fer. Puis notre homme se tourne vers le remorqueur qui l'a amené, et qui se tient stoppé à notre arrière. Du doigt il nous désigne un personnage coiffé d'un feutre gris que cercle un ruban tricolore : ce gentleman est l'amabilité, l'obligeance même ; il ne se contente pas de parler français, il est Français, et se fera un plaisir de guider le capitaine dans ce pays nouveau, de nous donner tous les renseignements possibles. D'ailleurs, si nous voulons profiter de l'occasion, le vapeur nous conduira à terre, et M. Foxer nous sera présenté sur le champ.

La chose est décidée, le capitaine et moi nous nous précipitons dans nos chambres. Quel travail que notre toilette ! Une moisissure

verdâtre couvre nos vêtements et nos chaussures, ceux-là striés de faux plis, ceux-ci recroquevillés et durcis. Les mousses s'efforcent de donner à cela un aspect convenable. Enfin nous sommes prêts ; derrière le pilote nous descendons l'échelle, sous les regards envieux de l'équipage. Un coup de sifflet, nous quittons notre prison.

La mer est grosse, nous roulons bord sur bord, baissant la tête sous les embruns, la main sur nos chapeaux. C'est dans cette posture que se font les présentations et que nous lions connaissance avec M. Foxer. C'est un homme de trente-cinq ans à peu près, long et maigre... comme un jour sans pain. Sa mise est aussi propre qu'elle est pauvre, mais il est créole de Maurice et se drape noblement dans sa misère. D'abord il nous passe sa carte : *M. Foxer, Messageries maritimes*. Il est très connu et très apprécié de Messieurs les commandants de paquebots ; il est aussi — et surtout — attaché à la maison de Commission et Courtage *Talgetty and C°*. Nous n'avons pas d'argent du pays, nous allons changer à cette honorable maison qui, d'ailleurs, fera au navire toutes les avances pécuniaires utiles. M. Foxer nous offre des cigares, et d'aventure, en demandant à ses poches des allumettes, nous laisse entrevoir quelques livres sterling. Plutôt drôle ces pièces d'or sur ce besogneux ; mais cela sort des coffres de Talgetty et fera bon effet sur le capitaine. C'est l'appât qui assurera notre clientèle.

III

Nous débarquons sur un immense wharf qu'il faut suivre pour se rendre à la gare du port. Ce wharf surplombe une belle plage de sable fin. Nous marchons sous un soleil de plomb ; ce chemin de bois brûlant nous paraît ne pas devoir finir. Au passage nous croisons des officiers du port, et il faut s'arrêter à chacun pour la présentation : une manie britannique à laquelle on ne se soustrait guère. Mais ici, comme plus tard à Melbourne, inutile de citer nos noms ; énoncer les titres suffit.

« Le capitaine et le lieutenant du *Turgot*, le trois-mâts-barque français. »

Hélas ! durant notre séjour sur la côte, nous serons les seuls représentants du pavillon — les paquebots exceptés —, malgré le mouvement considérable de ces ports.

... En pénétrant dans la station, on a l'impression d'une petite gare de la banlieue parisienne. La réclame ne laisse pas vide un

seul coin de mur. Sur les bancs du dehors, quantité de fainéants somnolent, et autour d'eux ondulent des essaims de mouches. D'ici, on domine la mer de plusieurs mètres et on voit la plage s'étendre, le sable mourir dans l'eau. Quelques enfants se baignent, çà et là une miss est assise, plongée dans la lecture d'un roman. La baie est bordée de villas qui luttent entre elles de mauvais goût.

Arrivés après le départ d'un train, nous n'avons que dix minutes d'attente pour le suivant. Au moment de prendre les billets, M. Foxer nous arrête d'un geste royal et demande trois premières. A peine montés, nous nous regardons le capitaine et moi : quel confortable et quelle différence avec le matériel français ou même anglais ! Nous sommes assis sur de larges banquettes de cuir gauffré dans lesquelles on se carre délicieusement. Au toit du wagon, une sorte de claire-voie très élevée permet de se tenir debout sans défoncer son chapeau. Sur les côtés, de vastes glaces avec tout un luxe de stores.

Nous sommes dans un « Smoking », et rien ne manque : près de la portière, un frottoir pour les allumettes; au parquet est fixée une cuvette de cuivre terminée par un trou. Bouts de cigares, de cigarettes sont jetés là et tombent aussitôt sur la voie.

Nous roulons d'abord à travers une plaine sablonneuse et laide, puis la végétation apparaît. Ce pays d'Adélaïde est couvert de cultures ; le blé et la vigne dominent. Celle-ci produit un vin particulier, riche en alcool et très lourd, que les indigènes intitulent « colonial ». Bien que d'un prix élevé, il est loin d'être fameux, et l'habitude seule le fait trouver supportable aux gosiers européens. La plupart des propriétaires de vignobles sont allemands et leur situation est des plus prospères. Ces Allemands, on les trouve maintenant sur toutes les mers du globe. Ils portent sous toutes les latitudes leur esprit d'ordre et d'économie, leur ténacité indomptable. Il y a trente ans, les ancêtres de ces pionniers miséraient dans la mère-patrie.

... Nous apercevons des cottages entourés de minuscules jardinets. Ils ressemblent un peu aux constructions de carton que font les enfants pour s'amuser. Leur longue file se succède, suivant la voie, jusqu'à la ville. L'Australien aisé des grands centres a presque toujours son gîte dans la banlieue; après une journée de dur labeur, il revient dîner dans cette maisonnette, ornée avec plus d'abondance que de goût, et, là, il apprécie la douceur d'une soirée passée en famille.

Après avoir longé la superbe pelouse du champ de course, le train bloque ses freins et stoppe sous le hall de la gare. Celle-ci est située à l'extrémité ouest de la ville. A la sortie, le voyageur suit un splendide boulevard très large, bordé de squares bien entretenus. Il voit se dresser devant lui les masses imposantes du Palais de Justice et du Général Post-Office qui marquent comme l'entrée même d'Adélaïde. La première impression que nous donne la capitale de South-Australia est excellente. Il est cinq heures à peu près; dans toutes les maisons d'affaires, véritables ruches, le bourdonnement s'est tu et l'essaim s'échappe dans la rue. Aussi rencontrons-nous le courant d'une circulation intense. Sanglés dans leurs costumes bien brossés, le pantalon relevé très haut, la pipe aux lèvres souvent, tous ces hommes marchent très vite, le corps penché en avant. Pas un, pour ainsi dire, qui ne tienne à la main le « lunch bag », petit sac de cuir où il transporte le repas simple et substantiel qui est pris à une heure, dans le bureau même le plus souvent. Ainsi, pas de temps de perdu, pas de fatigue inutile pour regagner à la hâte un domicile lointain. En pleine besogne, un instant de trêve pour dévorer de bon appétit quelques sandwiches arrosés d'une tasse de thé, et après, pour les fumeurs, le loisir de savourer la pipe chère et indispensable.

... Suivant encore le même boulevard, nous pénétrons bientôt au cœur de la cité. Quand nous tournons à droite, dans William Street, c'est un roulement d'équipages plus actif, incessant. Nous sommes dans le quartier élégant, et c'est, en réduction, le fleuve impétueux qu'est l'avenue des Champs-Elysées à l'heure du Bois; seulement, cochers et valets de pied en culottes blanches, bottes à revers jaunes, sont coiffés du casque en liège. Malgré tout, on sent n'être pas en Europe à mille petits signes, à un je ne sais quoi dans les allures des hommes et des femmes, à l'absence de ce qui est factice ou conventionnel. D'ailleurs, Adélaïde est la ville cosmopolite par excellence; à chaque pas, nous croisons des nègres, des marins dont les types caractéristiques nous disent les nationalités différentes.

Les quelques rues préférées des promeneurs sont bordées d'arcades. Les devantures de magasin s'y succèdent sans interruption, aussi captivantes que chez nous. De distance en distance, des bars, où ce sont des allées et venues continuelles; le consommateur ne s'y attarde jamais. Le bar du théâtre est l'un des plus beaux. Il est établi dans le monument même, dans une salle qui en est comme le foyer.

Pour nous rendre chez Talgetty, nous parcourons le quartier où sont groupés tous les cabinets d'affaires, les banques et les agences. Du haut en bas, les façades des maisons sont tapissées de plaques flamboyantes, étiquettes gigantesques qui renseignent le passant. Une seule de ces maisons renferme parfois jusqu'à quinze « offices » différents, dont deux peuvent fort bien être en concurrence.

... « C'est ici, nous dit M. Foxer, qui nous précède dans un corridor; M. Talgetty est parti, mais je vais vous faire les honneurs du bureau. » Il nous introduit et nous installe à une table où nous rédigeons quelques dépêches pour la France, puis il compte au capitaine une dizaine de livres en échange de son argent français. Nous voilà libres de nos personnes; la faim, qui commence à tirailler nos estomacs, nous fait songer au dîner. Pour ce repas à terre, le premier depuis longtemps, notre guide nous conduit à un restaurant français tenu par un certain Perdreau, — un nom prédestiné. — Du trottoir, il faut descendre plusieurs marches, car l'établissement est situé dans un grand sous-sol. Aux quatre coins de la salle principale, une légère cloison à mi-hauteur forme des cabinets particuliers. Des bonnes circulent, les yeux baissés hypocritement; l'une d'elles se précipite vers cet excellent Foxer, qui, gêné parce que je comprends l'anglais, ne tarit pas en recommandations pressantes. Nous allons être bien soignés, mais la note aussi; tandis que les lèvres de notre homme débitent sa petite leçon, ses yeux expriment bien des choses. L'*honorable* M. Perdreau apparaît bientôt avec des mines obséquieuses et attendries. Des compatriotes ! la joie l'étouffe. Il est borgne, mais l'œil qui lui reste est fourbe et mauvais pour deux : « Vite, une bouteille de vermouth, de vermouth français ! Quelle délicieuse surprise ! »

... Nous achevons la soirée à flâner, jouissant pleinement de cet aspect de vie remuante, du coudoiement des passants dans la clarté blanche des globes électriques. Pour le marin qui sort des solitudes mornes, des brumes tristes des mers australes, et qui, brusquement, rentre en plein foyer de civilisation, dans l'atmosphère énervante des agglomérations populeuses, le contraste est brutal. La première journée de terre laisse le cerveau alourdi par l'excès d'impressions nouvelles, et le corps est rompu.

IV

Le surlendemain, des ordres nous parvenaient, et nous quittions Adélaïde à destination de Melbourne. Pour effectuer cette traversée, le *Turgot* ne mit pas moins de dix jours ; encore devançait-il trois compagnons de route, un Italien et deux Anglais. Le souvenir très net me reste d'une traversée pénible à force de lenteur. Calme presque complet du lever au coucher du soleil ; celui-ci verse sur la mer plate une chaleur torride ; la coque en acier, devenue brûlante, fait de tous les logements un véritable enfer. La nuit, un souffle tiède vient du Nord, d'une région désolée, le confluent de la rivière Darling et du fleuve Murray. Ce fleuve Murray est le seul cours d'eau du continent ayant quelque importance. Issu du Kosciusko, sommet des Alpes australiennes, il va finir à l'est d'Adélaïde dans une affreuse et triste mer de sable, la lagune Alèxandrina. Les eaux claires et pures qu'il roulait à sa sortie des gorges sont alors souillées des pourritures du sol, des miasmes de l'air, recueillis dans l'immense plaine nue où il se traîne et qui est bien une véritable « Australie Pétrée ».

Melbourne s'étend, majestueuse, au fond de la baie de Port-Philipp, dont les falaises de Cape-Osway à l'ouest et de Cape-Schanck à l'est marquent l'entrée. C'est peut-être là le point le plus mouillé du continent ; la moyenne des pluies de l'année y atteint un mètre. La baie, d'abord très large, se resserre pour ne laisser qu'un passage étroit et dangereux entre deux langues de terre, Gootwa et Coorong. Au-delà s'étend la rade. Franchir ce pas n'est possible qu'à marée haute, et encore un grand paquebot occupe-t-il toute la largeur du chenal. Du bord, on voit, à quelques brasses de soi, la mer briser dans un ressac terrible. Nous nous présentons là par grande marée et brise favorable, et c'est merveille que de voir piloter un voilier dans de tels parages, sans l'aide du moindre remorqueur. Il faut, durant quelques minutes, faire preuve d'un sang-froid, d'une sûreté de coup d'œil et d'une rapidité de conception dont bien peu de marins sont capables. J'observe attentivement l'homme qui, sous mes yeux, accomplit ce tour de force. Il s'est placé tout à côté du timonier, pour avoir le navire en main. Pas un muscle de sa figure ne bouge. Un seul geste trahit sa préoccupation ; il pose sa pipe sans affectation et la reprend encore allumée, une fois le danger passé.

Nous laissons tomber l'ancre à l'embouchure du Yarra-Yarra

devant Williamstown, l'avant-port de Melbourne. L'eau y est plus profonde et donne accès aux plus gros bâtiments. Ceux-ci s'accostent à trois wharfs en bois appelés « piers » dont l'un s'allonge perpendiculairement aux deux autres. Sur chacun de ces appontements, une voie ferrée assure le mouvement rapide des marchandises. Une embarcation nous met à terre auprès de l'arsenal, construction laide et légère qui s'élève au milieu d'un terrain vague. Au sortir de cette friche, nous traversons le chemin de fer et arrivons à l'origine d'une longue avenue « Nelson Parade ». C'est la rue principale de Williamstown : des maisons d'un seul côté, à gauche, de l'autre, la mer. Devant ces maisons une vérandah continue, que soutiennent des piliers, fait du trottoir une promenade couverte. Les boutiques s'y alignent, sales et pauvres généralement : bars, oysters saloons, coiffeurs, marchands de légumes et de fruits.

Dans les rues transversales, l'aspect change. Ce sont les inévitables cottages avec leurs habits de verdure, et le calme le plus complet règnerait là sans les quelques hôtels qui s'y trouvent. Les repaires qu'on désigne ainsi n'ont guère d'un hôtel que le nom. Peu de chambres disponibles. Presque toutes sont habitées par la famille du propriétaire, généralement nombreuse : en outre de sa femme et de ses filles, celui-ci s'adjoint fréquemment deux ou trois nièces et autant de bonnes. Quant aux hommes, ils s'emploient au dehors et ne paraissent que le soir. A bord des navires le dîner est fini. Entre huit et neuf heures peu à peu la maison s'emplit de bruit et de fumée.

Dans un petit salon, c'est un groupe de capitaines qui parlent haut et boivent à force. Par instants, une nouvelle physionomie s'encadre dans la porte; si ce dernier arrivant ne connaît tous ceux qui sont là, il est sûr d'y trouver au moins un parrain. Un moment le tumulte s'apaise, les loups de mer prennent des airs solennels. l'ami commun lance quelques appels de gosier pour présenter : « Capitaine X***, capitaine P*** ». Les mains s'étreignent à se rompre, puis on se rassied. Une miss prend les ordres de chacun et une nouvelle armée de verres vient remplacer la précédente; l'orgie recommence dans un charivari croissant, dans une fusillade de quolibets et de plaisanteries lourdes. La séance se prolonge ainsi fort avant dans la nuit, longtemps après que l'établissement ait semblé fermé à l'œil bienveillant des policemen qui arpentent le trottoir désert.

Dans la pièce voisine, on tapote une ritournelle de piano; une

autre miss plus ou moins laide, plus ou moins fardée, chante en l'accompagnant les airs en vogue, cris gutturaux hurlés sur un rythme de gigue. Le long des murs, sur les canapés sont vautrés des « midshipmen » blonds et imberbes, reconnaissables à la casquette plate et à la veste courte aux boutons d'or. Déjà plusieurs d'entre eux ont le regard vague et les traits décomposés. Ils sont vaincus par la musique, la pipe et le wisky. Les autres font encore bonne contenance, vont de leurs sièges au piano pour débiter quelque niaiserie, puis, au refrain, tous se mettent à beugler en chœur. C'est auprès d'eux que les maîtres de l'hôtel se tiennent le plus volontiers, pour entretenir et ranimer au besoin la vaniteuse folie des futurs capitaines.

Et dans chacun des bars de Nelson Parade se déroulent les mêmes scènes d'intérieur, plus vulgaires et plus bruyantes puisqu'on descend de quelques degrés l'échelle sociale, et qu'ici ce sont les matelots qui s'amusent. Exploiter les navires, leurs états-majors et leurs équipages, c'est là la seule raison d'être de Williamstown, qui sans cela ne serait qu'un entrepôt peuplé par les seuls gardiens, l'heure du travail passée.

Dans cette singulière bourgade, deux temples s'élèvent cependant : Catholiques et protestants tiennent à accomplir leurs devoirs religieux. Les premiers, qui sont peut-être les plus nombreux, sont certainement les plus estimables ; l'élément irlandais de la population leur apporte un appoint sérieux.

Les femmes, les filles de tous ces commerçants se réunissent et leurs moyens musicaux sont mis à contribution : chaque dimanche, pendant les offices, elles emplissent la tribune et y exécutent, fort bien, ma foi, les airs sacrés. Mais le plain-chant est dédaigné, et l'on fait appel à l'art profane. Cela enlève aux manifestations extérieures du culte ce caractère à la fois mystique et majestueux qu'elles ont chez nous; la prière est plutôt distraite que bercée par l'éclat des voix.

Chose étonnante, tandis que les physionomies des prêtres paraissent froides et n'ont pas cette expression de douceur calme que donne à nos pasteurs l'exercice de l'apostolat, la foule des fidèles, au contraire, des hommes surtout, semble vibrer davantage et témoigne une foi plus ardente. Je n'ai pu m'expliquer ces contradictions.

Si la ville elle-même est banale, le site est loin d'être enchanteur. Chaque semaine cependant, durant la belle saison, trains et bateaux déversent à Williamstown un flot de peuple qui s'arrache

pour une journée à l'asphalte de la capitale. Un cricket ground qui est l'un des plus vastes du monde, attire les fervents de ce jeu; la baie est sillonnée de yachts de plaisance qui s'exercent en vue des régates prochaines. Voilà pour les gentlemen.

Quant aux petits employés et ouvriers, ils se répandent le long des wharfs, et sous un soleil de plomb, se livrent aux douceurs de la pêche à la ligne, guettant le poisson avec une patience angélique. Le plus humble d'entre ces modestes sportmen possède un outillage perfectionné; au manche de la gaule, tout près de la main, est adapté un treuil minuscule sur lequel la ligne vient s'enrouler comme dans les mètres à ruban de nos couturières.

De groupe en groupe, policemen et douaniers circulent, solennels et désœuvrés. De l'œil, ils lorgnent les dunettes des navires; que le capitaine, qu'un officier y paraisse, et ils se dirigent vers la coupée le plus naturellement du monde : « Le dernier ordre du port a-t-il été communiqué? Aura-t-on besoin de leurs services demain pour monter de la cambuse les provisions de la semaine? » On sait ce que cela veut dire, les braves gens ont soif. Sur un signe, tous franchissent l'échelle et sautent à bord, l'œil allumé. Le mousse leur verse une copieuse rasade. Ils repartent radieux, avec de profonds saluts, non sans faire mille protestations d'être complaisants et faciles, le cas échéant.

V

Quinze jours après, le *Turgot* s'amarre enfin aux quais de Melbourne. La ville où nous séjournâmes près de six semaines est la plus importante de l'Australie, la capitale de Victoria, l'état le plus peuplé. Née d'hier — elle n'a pas cinquante ans d'existence — la « Perle du Sud » compte aujourd'hui 350.000 habitants. Le campement des chercheurs d'or de 1853 est resté le cœur de la colonie, l'âme de la lutte pour le progrès et la richesse. On est tenté de crier au miracle quand on songe à cette transformation. En l'espace d'un demi-siècle, quelques aventuriers sans foi ni loi, ont fait souche de millionnaires. Quelques baraques de planches ont fait surgir des églises, des palais, où la foi et la loi ont alors trouvé abri. Le bourbeux Yarra-Yarra doit être bien étonné de se voir creusé, bordé d'une ligne de quais où s'élèvent d'immenses docks qui essaient, mais en vain, de se mirer dans ses eaux.

Melbourne est avant tout un centre d'affaires. Est-ce à cela

qu'elle doit son caractère tout européen? En est-elle redevable aussi à la douceur tempérée de son climat? Toujours est-il qu'ici on cherche en vain ce je ne sais quoi de particulier aux pays lointains et qui est dans tout, dans les allures des habitants, dans la physionomie des choses, dans l'air qu'on respire: « Business » dit ce gros homme en couleur et qui se hâte, le chapeau en arrière; « Business » dit ce jeune élégant à l'air souriant dont les pieds brûlent le trottoir. « Business » dit encore ce groupe d'énergumènes qui pénètrent dans un bar pour en ressortir presque aussitôt.

De neuf heures du matin à six heures du soir, pas un homme bien mis qui flâne, pas un promeneur qui rêve; chacun lutte de de toutes ses forces, corps et âme. La vie de cette cité est essentiellement positive, elle tend vers un seul but, l'argent.

La nature humaine se débarrasse ici de tout ce qu'elle a de sensible, d'idéal, d'élevé; elle se dépouille de tout ce qui est aspiration pour ne garder que ce qui est appétit. La nuit, elle donne à la pratique de jouissances souvent vulgaires, la même ardeur convaincue qu'elle dépense le jour à convertir le temps en livres sterling. La devise en ces lieux est : Peiner pour jouir.

Le *Turgot* prend poste à l'extrême limite des quais, au delà des derniers magasins des derniers hangars. C'est par un jour de mars sale et triste, comme il y en a tant chez nous au commencement d'octobre. A peine la planche qui nous relie à la terre est-elle placée, qu'un cab nous amène trois visiteurs. Celui qui porte la parole se précipite vers le capitaine et lui présente ses devoirs en excellent français que relève une pointe d'accent bordelais. Il a d'ailleurs le type et les allures d'un cadet de Gascogne, il en a la faconde et l'air engageant.

Il nous nomme ses deux compagnons. L'un est le courtier chargé de défendre nos intérêts, l'autre est un fournisseur de navires ou « ship chandler ». Lui-même est M. P. Rommans, l'un des associés de la première entreprise d'arrimage, la « Victorian Stevedoring Company ». Il compte bien que comme compatriotes nous lui donnerons la préférence — ne serait-ce que pour le petit panier de poires qu'il a eu la gracieuseté de nous apporter et que le mousse va chercher dans la voiture. — Notre homme est créole de Maurice, comme Foxer, notre ancienne connaissance d'Adélaïde, il porte, lui aussi un nom anglais, mais n'a, des fils d'Albion, ni la tournure, ni les idées. Par sa politesse enveloppante et son amabilité, il veut s'assurer notre clientèle; il l'aura sans difficulté. Une

heure ne s'est pas passée que le capitaine et moi sommes dans son cab roulant à toutes brides vers Melbourne.

Quand on vient à pied de l'extrême fin des quais, c'est un triste chemin que l'on suit. Pour peu que le vent souffle, on chemine péniblement sur une large voie fatiguée par un charroi considérable. A droite, c'est la rivière houleuse et trouble, avec sa forêt de mâts, de cheminées où montent et descendent d'énormes bennes. Sacs de blés, fûts de suif, balles de laine se succèdent sans interruption entre les wagons et les panneaux béants des cales. Les treuils tournent à toute vitesse dans un grincement étourdissant que domine seul parfois le sifflet aigu des contremaîtres. A gauche s'étendent d'affreux terrains où croît à grand'peine une herbe rare, roussie par le soleil. De distance en distance, des magasins, des hangars où s'abrite tout un matériel d'apparaux de charge : criks-poulies, palans. Au delà, un bassin carré reçoit encore quelques navires, mais il est moins fréquenté et constitue une sorte de réserve.

Plus on avance, plus les constructions se font nombreuses et se resserrent. L'usine à gaz dépassée, on pénètre en plein domaine du charbon ; un pont jeté au-dessus du quai et où circulent sans cesse des wagonnets fait communiquer le dépôt avec les vapeurs qui transportent exclusivement cette vilaine marchandise noire.

Où le port finit, la ville proprement dite commence. La transition est brusque ; on débouche soudain sur un carrefour d'où partent deux grandes rues : Spencer Street perpendiculaire à la direction des quais, et Flinder Street qui, au contraire, la prolonge. Au centre de ce carrefour, entourant la colonne qui supporte une puissante lampe électrique, se plaque un refuge circulaire. Un gigantesque policeman s'y pavane, le bâton de la reine à la main.

Flinder Street, que des cars à fils souterrains parcourent dans toute sa longueur, pourrait être comparé à un interminable couloir d'hôtel où tous les appartements auraient accès. La rue est coupée à angle droit par six ou sept voies principales. Du côté gauche les huit cents premiers mètres de façade sont occupés par une suite d'échoppes, de bars, de taudis, rendez-vous favori du monde des matelots et des portefaix. Les boutiques de vêtements de mer y dominent ; elles sont tenues par des Juifs d'aspect maladif, dont la saleté laisse loin derrière elle celle des Sémites d'Europe. Vis-à-vis, c'est bien différent : Banques, agences commerciales, magasins de ship chandlers, derrière lesquels coule le Yarra-Yarra. Au delà du fleuve enfin, un amas d'usines qui groupent autour d'elles

les habitations ouvrières. Cette agglomération de pauvres logis s'étend jusqu'à la baie, jusqu'aux appontements de Port-Melbourne.

... Mais sur la rive droite se dresse vraiment une ville magnifique avec ses longues rues percées droites, ses constructions majestueuses, ses monuments et ses temples. Quatre clochers chrétiens émergent de l'océan des toits, et aux heures des messes, une foule d'Irlandais, compacte et recueillie, vient à l'ombre de la croix adorer le Christ et prier la Vierge.

Au dehors, l'animation est extraordinaire et donne à la rue une physionomie pittoresque et gaie : c'est Collins Street, avec ses agences, ses bureaux et ses clubs; Elisabeth Street bordée d'arcades sous lesquelles resplendissent des étalages dignes du boulevard ; Bourke Street où se dresse le « General Post Office » énorme fourmilière dont rien en France ne peut donner l'idée.

Cette année on ne peut faire un pas sans croiser un uniforme. La vieille Angleterre bat le rappel pour alimenter la peste dans l'Afrique du Sud, et les hommes des contingents, sur le point de s'embarquer, traînent leurs éperons sur le pavé de la cité.

. . . . . .

... Le dimanche, quand l'heure des offices est passée et que le flot des fidèles s'est écoulé, alors plus rien. Melbourne est un désert morne : Fermés les magasins, les bureaux, les bars, les théâtres, la poste même. De loin en loin, sur le trottoir, une silhouette de policeman, digne et triste sous son casque de cuir. La loi veille, et tout au fond de son home, chacun peut lire la Bible en paix.

Mais ces demeures qui semblent alors comme des tombeaux ont parfois sur les derrières une petite entrée à peine visible, inconnue des profanes. Il suffit d'entrebailler discrètement cette porte pour savoir comment, à l'ombre du pavillon rouge, on observe le repos dominical.

MARCEL DU POND.

LES TRÉSORS DE CLÉOPATRE

Aux approches du matin, comme les esclaves nubiens étaient fatigués, les convives vidaient eux-mêmes les carafes de vins fins mêlés d'essences trop odorantes. Au moment où le comte Lucowitz se servait à boire, une détonation secoua la salle et Ismaïl-Pacha fit un éclat de rire sonore. Il venait de briser le flacon dans la main de l'Autrichien qui tenait encore le goulot. Les parasites à qui l'ivresse en laissait la force s'épandirent en rires obséquieux.

Lucowitz avait pourtant pâli.

« Altesse, dit-il, vous savez que j'ai des enfants.

— Ignores-tu que mon pays est riche ? » répondit l'inconscient Oriental.

Puis, comme pour adoucir cette brutale estimation d'une vie humaine en livres égyptiennes, Ismaïl le Magnifique tira de son doigt une énorme émeraude arrachée à la momie d'un pharaon et la donna au comte qui l'accepta, car il était dangereux de refuser les cadeaux du pacha.

L'arrivée d'un eunuque mit fin à l'incident : une femme de harem condamnée au silence avait ouvert la bouche. Mais le khédive était en ce moment de trop bonne humeur pour être implacable : au lieu de faire jeter dans la rade du Mex la malheureuse liée dans un sac, lui qui avait jadis limé le pont du Nil sous le train qui portait toute sa famille, commanda simplement de coudre les lèvres à la hanem coupable.

Là-dessus le fils de Mohammed-Aly se leva de table, très dispos après une nuit de vin, et, pour épuiser sa cour, il ordonna une chasse sur l'heure. Comme des invités trop sensibles aux liqueurs capiteuses dormaient sur les divans, il les mit sur pieds à grands coups de cravache, et sortit, suivi d'orientaux mollets et de turcs bedonnants.

L'aurore cuivrait les hauts palmiers et, sans transition, le grand jour envahit le parc. La chasse se répandit dans cette immense pro-

priété du Gabbari, dont les millions avaient jadis fait un parterre unique au monde, livrée aujourd'hui par un nouveau caprice à dix mille renards.

Le comte Lucowitz, dégrisé par la fantaisie du dangereux khédive, humilié d'être la chose de ce barbare qui prétendait avoir fait de son pays une nation européenne, avait besoin de s'égarer. Un renard bondit devant son cheval qui prit le galop et l'éloigna de la cour. Le fauve avait pénétré dans un fourré. Lucowitz mit pied à terre, s'enfonça dans les branchages qui masquaient l'entrée d'un terrier et soudain sombra dans un éboulement. Le comte ne défaillit pas; tombé sur un sol meuble, il se dégagea du sable qui le couvrait à demi et sonda vainement l'obscurité. Il tâta de ses mains endolories, explorant autour de lui, puis s'assit dans l'attente. Peu à peu une faible buée lumineuse flotta devant ses yeux; une timide lueur venait d'en haut par le passage du renard, et le comte distingua le treillis des branches qui grillaient l'entrée du souterrain. Il n'eut plus peur; froidement, il voulut reconnaître l'hypogée avant d'essayer d'en sortir. Ses yeux faits à l'obscurité découvrirent une galerie creusée dans le roc, qui s'enfonçait en pente; il suivit avidement le corridor. Quelque chose d'animé le frôla; le renard tombé avec lui cherchait à s'évader. Une fissure dans des pierres mal jointes lui fournit un passage dans un mur de pierres sèches. Le soupirail fortuit donnait dans des buissons.

Sûr de sa retraite, le comte avait en même temps du jour. Il connaissait l'Égypte; il avait fait déjà d'étranges découvertes : sépulcres enlisés dans le sable, caveaux précieux, hypogées millénaires d'où sortaient avec des momies sacrées les trésors de l'antiquité. Il scruta la pénombre, éprouva le sol et les murs. Un coin en retrait le fixa et, dans l'obscurité, ses mains heurtèrent une poterne en fer. Il força, et les gonds rouillés cédèrent. L'air renfermé s'échappa avec d'inexplicables odeurs. La lumière n'atteignait point jusque-là, et le comte se hasarda à tâtons.

Dès l'entrée, il s'affaissa d'un heurt; et ses mains rencontrèrent un coffre dont le couvercle créva sous ses poings d'acier. Alors il enfonça ses bras et les retira vivement comme au contact du feu : ses doigts avaient palpé de l'or. Il revint, s'enhardit, replongea avidement les mains comme dans un sac de blé : le coffre était immense et regorgeait. Le comte ne pouvait s'en arracher; il lui semblait que sa peau s'attachait au métal, et lui qu'une émouvante chute n'avait point effrayé il crut s'évanouir. Brusquement il s'arracha à cette délectation intime. Il voulut reconnaître les abords du coffret,

mesurer sa contenance par l'extérieur. C'était le premier degré d'une construction en escaliers. Il voulut faire jouer l'une de ces masses, qui résistèrent comme une seule pièce. Il fit quelques pas, tourna des angles solides, et reconnut une pyramide à degrés ; il la gravit jusqu'à son sommet, terminé par une plate-forme. Là, un travail haletant commença. Sur les caissons de bois, des peaux fraîches avaient été tendues, qui avaient fait en séchant un revêtement imperméable. Un à un, les couvercles cédèrent à un effort patiemment violent.

De nouveau, les mains plongèrent et l'épiderme agacé frémit au précieux attonchement. Les doigts acquéraient une sensibilité savante ; le sens du toucher rendait la joie des yeux et suppléait la vue. Comme des mets exquis trouvent le palais sensible, ses mains se complaisaient aux caresses rugueuses de l'or.

Et ce n'était pas seulement de l'or qu'il palpait. Des cascades de diamants ruisselaient entre ses doigts, des escarboucles tintaient joyeusement, des rubis rendaient sur les ongles un grincement voluptueux. Il suivait des colliers, déroulait des gorgerins, éprouvait des bracelets, des pendants, des agrafes. Parfois, marquant de l'index gauche le point d'où partait sa main droite, il égrenait d'interminables rosaires, des chapelets d'améthystes, des séries infinies, où il sentait alterner les prix de plusieurs mondes. Il devinait les béryls et les topazes, distinguait l'hyacinthe de l'émeraude. Des perles avaient la grosseur d'une datte de Sennaar, un diamant tenait à peine dans ses doigts fermés.

Puis, c'étaient les joyaux, les bijoux montés, les fines ciselures des pectoraux moulés sur des galbes délicats, des filigranes aux entrelacs sans nombre. Il soupesa une parure qui fatigua son bras : elle pouvait revêtir entièrement une femme.

Cependant, la fièvre s'était emparée du comte. Ses yeux le brûlaient par avidité de voir ; il haletait de soif et ne s'en apercevait point. Conscient de toute la réalité, il avait perdu la notion du temps seulement.

« Je ne sortirai d'ici que la nuit », se dit-il. S'apercevant que l'émotion le fatiguait, il voulut se reposer. La soif de connaître, le besoin de toucher l'énervaient au repos plus que le mouvement. Il poursuivit ses recherches, il voulut compter, il voulut peser, et chaque fois de lassitude il perdait les nombres. Il renonça. Ses mains allaient et venaient, supputant, jouissant ; parfois il s'allongeait comme pour se tremper dans un bain inestimable. Longtemps il resta sans pensée. Enfin il s'arracha au charme, il changea de place,

il prétendit à établir le volume de la pyramide et ne trouva aucune base à son calcul. Il descendit par l'autre face et nota vingt-huit échelons, tous égaux, disposés comme la pyramide de Saqqarah.

Il retrouva les parois de l'hypogée, revêtues de marbre ; il rencontra une colonnade et la suivit : sous les arceaux s'entassaient des monceaux d'or en lingots. La galerie aboutissait à un hémicycle, soutenu par une double rangée de colonnettes de jaspe. Chaque colonne supportait des faisceaux d'armes incrustées de pierreries. Tout autour rayonnaient de nouvelles allées, encombrées des mêmes armes, de harnachements surchargés d'or, de meubles en métal massif, mignons et bizarres ; il ne put les explorer toutes. Chacune avait ses trésors distincts et donnait accès à des chambres disposées comme les alvéoles dans un rayon de miel. Une salle était pleine de pièces semblables aux dariques, une autre de staters ; des perles craquaient sous ses talons.

Il éventrait des outres gonflées de cinnamome, des grès remplis de ladanon ; de la myrrhe s'exhala d'amphores pansues. Il se blessa à des défenses pointues d'ivoire, et des plumes précieuses le chatouillèrent au passage. Parfois des puits s'ouvraient sous ses pas, comblés de turquoises ; ailleurs c'étaient des murs de jade et des graviers d'agate. Ces trésors n'étaient point enfouis au hasard : ils dormaient comme un roi dans un palais, comme un dieu dans un temple.

Quand le comte voulut récapituler ce qu'il avait senti, il ne sut pas au juste ce qu'il avait exploré. Il ne lui restait que l'impression de mines sans fin, d'entassements prodigieux de monnaies, d'armes, de parures, de vases sans prix, sueur des peuples captifs, sang des nations vaincues.

Alors seulement, quand il eut tout scruté, il se demanda d'où provenait cet or accumulé. Il pensa aux trésors des Pharaons, aux immenses ressources des prêtres d'Ammon Ra, aux fabuleuses richesses de la reine Cléopâtre. Sa pensée se voilait, son corps le soutenait à peine. Il s'égara dans un encombrement d'amphores en vermeil ciselé, découvrit une seconde pyramide semblable à la première, se perdit dans un chemin sans issue. En revenant sur ses pas, il brisa une buire et l'odeur du silphium envahit délicieusement l'hypogée. Des coffres qu'on n'avait pas eu le temps de ranger étaient posés çà et là, étonnant par leur désordre, dans la parfaite distribution de tout le reste.

De sa trouvaille, il ne voulait rien emporter : il reviendrait quand il aurait assuré sa découverte contre la prodigalité et le despotisme

d'Ismaïl. Il s'en allait donc avec le tourment d'ignorer l'étendue de son bonheur.

Croyant marcher encore, il rampait sur le sable, tant est dominante la formidable puissance de l'or. Il se déchirait contre les caissons et ne le sentait pas. En son chemin, une grande corbeille d'osier l'arrêta ; ce fut d'abord le murmure confus des corindons, puis un froissement nouveau : un papyrus qui gémissait sous ses doigts, une œuvre de Ménandre peut-être, un ouvrage hiéroglyphique ou le catalogue des trésors déposé là par un argentier soigneux.

Halluciné, il chancelait à chaque angle et gémissait sourdement. Il piétina des coffrets encore, jetés là sans doute à la hâte, à la veille d'une invasion, peut-être dans la surprise d'un sinistre. Ils n'étaient pas fermés et des monnaies gisaient tout autour.

Au hasard, il prit une pièce pour voir l'effigie, et il se traîna jusqu'au soupirail.

La lune éclairait le ciel ; il pouvait lire à son aise dans cette nuit plus claire qu'un crépuscule d'Occident. Il regarda la monnaie : c'était une tête de femme. Il déroula le manuscrit, le volume avait plusieurs coudées, et il dut aller jusqu'au bout pour trouver le titre. Enfin, en grands caractères grecs, il lut en tête cette suscription fruste : ΚΛΕΩΠ.... Θ.... ΡΩΝ ΜΝΗ.. ΝΙΚΟΝ[1]. Il savait le grec, rétablit l'épigraphe. De nouveau il parcourut le volume : l'énumération ne finissait pas et chaque titre était à lui seul un trésor.

Déjà l'aube faisait pâlir la lune. Brusquement le comte jeta la monnaie et le manuscrit dans le trou béant, puis soigneusement il assembla les pierres, disposa les branchages et se retira en effaçant ses pas, car il comptait assurer en Europe son inestimable trouvaille contre le vandalisme d'Ismaïl. Avec mille précautions, il chercha l'autre issue, mura l'entrée du terrier, accomplit tout autour le même travail méfiant et, avisant un jeune olivier, il se contenta d'inciser dans son écorce lisse la lettre X, initiale du mot Χρυσος.

Quand le comte Lucowitz rentra chez lui, sa fille poussa un cri en lui voyant des cheveux blancs. Mais quand elle lui demanda ce qu'il avait fait durant deux jours d'absence, il ne voulut pas entendre la question. Il garda son secret pendant les quelques années qu'il vécut encore, cherchant en vain l'occasion sûre de

1. Inventaire des trésors de Cléopâtre.

mettre à jour sa trouvaille et voyant dans le silence le meilleur moyen de se protéger contre Ismaïl. La mort vint à l'improviste, qui ferma ses lèvres pour jamais : il avait raconté son histoire à sa fille, sans révéler la merveilleuse cachette, en lui recommandant cependant le silence sur son admirable aventure.

Et c'est pourquoi les trésors de Cléopâtre, quand l'Égypte ancienne sort tout entière de ses mystérieux hypogées, dorment toujours aux portes d'Alexandrie, dans les sables immenses [1].

A. Couderc.

Alexandrie, septembre 1901.

1. Tous les détails de cette nouvelle sont historiques. Le comte Lucowitz connaissait Ismaïl et redoutait pour de pareils trésors sa prodigalité légendaire. Durant ses voyages en Europe il chercha vainement à assurer sa découverte : il fut trop méfiant. Il raconta sa merveilleuse histoire à sa fille sans lui révéler le trésor. La mort le surprit avec son secret. L'auteur tient cette nouvelle de la fille même du héros.

AUTOUR DU MONDE

1er novembre 1901.

La rentrée des Chambres a eu lieu au milieu de préoccupations multiples et graves : il y avait notamment la menace de la grève générale et les revendications ouvrières à l'encontre d'un gouvernement complaisant jusqu'alors, mais enfin perplexe. M. Basly, qui, à Lens, avait cherché à modérer l'emballement des mineurs, tint à cœur de poser sans délai la question brûlante. Par une proposition en faveur de laquelle, naturellement, il demandait l'urgence, le député socialiste exigeait que, par une loi, il fut fixé pour le travail dans les mines un salaire *minimum* ; par des propositions antérieures, il revendiquait la journée de huit heures et les retraites ouvrières à raison de 2 francs par jour après vingt-cinq ans de travail sans condition d'âge.

Tandis que M. Basly acculait ainsi le Gouvernement à la Chambre, les délégués des syndicats de mineurs délibéraient à Saint-Étienne sur l'opportunité d'une grève générale, et sur la date à laquelle il importait de l'imposer pour peser efficacement sur les résolutions des Pouvoirs publics, visiblement hésitants, sinon contraires. Entre temps des mesures d'ordre étaient prises de toutes parts : la troupe était prête, les mineurs aussi, disait-on ; à l'envie on prédisait des tentatives violentes et des conflits sanglants. D'une part, on distribuait des armes et des munitions aux ouvriers ; de l'autre, on sévissait par voie de perquisitions, de saisies : on faisait entendre aussi les pires menaces.

La situation était manifestement tendue entre les collectivistes, pour ainsi dire en armes, et le Gouvernement qui n'avait eu jusque-là pour ces mêmes collectivistes, ses alliés politiques, que des complaisances. M. Waldeck-Rousseau qui sait faire avec élégance et promptitude les demi-tours, et même les tours complets, a fait une fois de plus volte-face pour aborder de front ses amis de

la veille, « en homme de gouvernement, dit le *Temps*, que les responsabilités n'effraient pas ». Répétant les déclarations de sa lettre à M. Cotte, il déclara que « le minimum de salaire n'est pas dans le programme du Gouvernement ; pour les retraites ouvrières, c'est dans la loi de 1894 appliquée et améliorée, s'il y a lieu — et non pas dans une loi improvisée sous la menace — qu'il veut trouver la solution du problème ; quant à la journée de huit heures, le président du Conseil dit qu'il voulait améliorer les conditions du travail dans les mines, mais que la mesure réclamée ne pouvait être réalisée sans une étude préalable très délicate et sans une foule de précautions dans l'intérêt de la production nationale et des mineurs eux-mêmes ».

M. Waldeck-Rousseau accepta l'urgence sur les propositions Basly pour donner à leur sujet son avis motivé ; mais quant à la discussion immédiate, il la repoussa pour prouver qu'il n'entendait pas subir l'influence de la menace qu'était la préparation d'une grève générale. On ne pouvait le désapprouver. Aussi, le scrutin qui s'ensuivit provoqua-t-il, avec une énorme émotion, une grande confusion parlementaire. La majorité ordinaire du gouvernement fut disloquée et les anciens alliés du cabinet votèrent partie *pour*, partie *contre* M. Waldeck-Rousseau ; c'est l'opposition de jadis, les progressistes surtout, qu'au congrès radical M. Henri Brisson avait mis hors de la République, qui firent le sauvetage du ministère récalcitrant, mais jusqu'alors si dévoué aux socialistes enfin désappointés.

On comprend la défection des socialistes qui ne pouvaient se mettre en contradiction flagrante avec leurs programmes, en opposition avec leurs électeurs impatients ; on concevrait moins le lâchage de tant de radicaux, si on ne considérait combien les élections sont prochaines, et combien est grande la terreur qu'inspirent les électeurs, étrangers aux combinaisons habiles et aux considérations d'un ordre trop abstrait. Ces radicaux ont émis un de ces votes *indépendants*, assez en usage et d'apparence si crâne, pour la seule satisfaction de leurs mandants ; ce faisant, pour le salut du gouvernement, ils comptaient sur l'incurable sagesse des modérés qui savent encore sacrifier leurs justes colères à l'affirmation des principes honnêtes et à l'intérêt général du pays.

Ces modérés ont eu tort, clama une notable partie de la presse, et même de l'opinion. Tort ! Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas, par haine du cabinet et bien qu'il eut en cette occurence parfaitement raison, voté contre lui pour l'unique plaisir de le jeter bas ! Oui,

dit-on. Eh ! bien, dussé-je entrer en contradiction avec ces gens éclairés, je songe que les modérés, accidentellement ministériels, ont eu raison et voici pourquoi.

La question de confiance n'était pas posée. Chacun sait combien, au pouvoir, les radicaux sont collants ; quand ils y sont, volontiers ils y restent et on ne les en précipite que par l'extrême violence. Être mis en minorité, pour eux, n'est pas une raison déterminante pour quitter la place qu'on leur dispute. En ce cas, ils discutent et calculent ; ils prétendent surtout que, n'étant comptable que de la confiance de leurs amis, de leur parti, du moment où la moitié plus un des leurs ne les a point condamnés, cela va bien pour eux et doit suffire à la majorité ambiante qui les malmène et ne les intimide point ! Il y a, de cette nouvelle méthode parlementaire, nombre de précédents dont il fallait tenir compte. Donc, mis en minorité sur la discussion immédiate, le ministère restait en fonction et ses ennemis eussent été singulièrement embarrassés, non pas par cette ténacité des ministres, mais par le problème à résoudre immédiatement ! Pour être conséquent avec soi-même et pour faire tort au cabinet, il aurait fallu alors aller jusqu'au bout, et jusqu'à solution voter avec les socialistes, c'est-à-dire leur accorder tout ce qu'on avait intérêt à leur refuser, faire par un coup de tête et par parti-pris une Révolution sociale dont les suites feraient frémir. Est-ce cela qu'on voulait ? Non, sans doute. Si la droite a persisté dans son opposition systématique, elle a eu raison aussi, parce qu'elle n'est pas et ne peut devenir dans les circonstances actuelles, un parti de gouvernement ; il lui faut, par suite, rester dans les limites de son mandat, qui est de combattre la République et ses œuvres. Tenons que, si le Centre a laissé ses rancunes pour tirer le Ministère d'un mauvais pas, il a eu également raison : 1° Parce qu'il est et peut devenir parti de gouvernement ; 2° parce qu'il n'avait aucune envie de prendre le pouvoir dans la situation difficile et troublée que le pays endure avec tant d'impatience ; 3° parce que les élections sont proches et qu'il importe d'écarter toute équivoque avant cette rencontre décisive qui peut sauver la Patrie ; 4° enfin parce que toute crainte d'émeute n'est point chimérique et qu'avant de provoquer des conflits sanglants à l'intérieur, dont les suites sont toujours irréparables, il est permis et recommandé d'épuiser tous les moyens conciliants qui ne sont pas contraires à la morale et à la loi. Aussi, en se plaçant à un point de vue légèrement différent, *les Débats* trouvent que :

On demandait aux républicains du Centre de voter une proposition qu'ils auraient faites eux-mêmes, s'ils avaient été au pouvoir. On leur demandait de voter contre leur conscience pour renverser ou pour essayer de renverser le ministère. La chute du ministère ne vaut pas un aussi grand sacrifice. Nous la souhaitons, nous la poursuivons, nous l'espérons. En attendant, peut-être n'est-il pas à regretter que ce soit ce ministère lui-même qui, après nous avoir conduit à la veille de complications violentes, et peut-être sanglantes, soit obligé de faire machine en arrière, au risque de se séparer de ses amis de la veille et de donner un démenti à toute sa politique. Il y a là un retour de la justice immanente des choses. On voit en ce moment, dans les rues de Paris, des caricatures où un de nos ministres, chargé de décorations et de couronnes nobiliaires, s'écrie avec étonnement : « Qui m'aurait dit cela il y a six mois ? » Ces images ne parlent qu'aux yeux ; il y a des surprises plus grandes, car elles parlent à l'esprit. Qui aurait dit, il y a six mois, à M. Millerand qu'il serait amené à prendre parti contre les propositions de M. Basly et à en demander l'ajournement ? Quelle distance entre Saint-Mandé et le Ministère du Commerce ! Métamorphose étrange et imprévue. Il serait peut-être fâcheux que l'instructif spectacle ne nous en eût pas été donné.

Les républicains libéraux ont donc bien fait d'émettre le vote qu'ils ont émis, et notre seul regret est que toute la Droite ne s'y soit pas associée. Le vote n'aurait pas pu alors être interprété, même par la mauvaise foi, comme ministériel ; il aurait perdu tout caractère politique et n'aurait conservé qu'un caractère social.

Le gouvernement a donc résisté aux exigences ouvrières en ce qu'elles avaient d'impératif et par là même d'outrageant. Cela a suffi pour que les meneurs fissent un pas en arrière, et s'excusassent en quelque sorte, alléguant que leurs intentions avaient été mal interprétées : « Jamais, dirent leurs délégués, nous n'avons déclaré que le 1er novembre la grève générale allait éclater avec un accord et un ensemble parfait, sur un mot d'ordre venu de Saint-Etienne. Ce que nous voulons, c'est que le gouvernement pour le 1er novembre ait déposé sur le bureau de la Chambre les projets de loi qu'il a annoncés lui-même et qu'il ne convient plus aux ouvriers d'attendre plus longtemps. » A leur point de vue, ces ouvriers mineurs n'ont sans doute point tort. On a capté leur confiance, on a sollicité leurs voix, en retour desquelles on leur a fait d'imprudentes promesses. Ces promesses, ils se les rappellent et en revendiquent le bénéfice : *donnant, donnant ;* ils ont élevé leurs flatteurs au pouvoir ; ils réclament le prix de cette faveur spéciale, et ils s'étonnent à bon droit qu'on soit surpris par l'insistance qu'ils y mettent.

Les mœurs parlementaires, chez nous, sont détestables. Avant le scrutin, c'est la surenchère ; après, c'est la réserve, l'abstention, la banqueroute morale du député et du gouvernement arrivé favori grâce à la duplicité. Jadis aussi, les électeurs abusés jetaient de

hauts cris, revendiquaient ; mais toujours à l'heure opportune, une crise ministérielle fournissait l'excuse qui découle de l'impuissance. Aujourd'hui, on rend au ministère radical-socialiste-dreyfusard le mauvais service de le laisser sur la brèche et, jusqu'au bout, en face de ses mandants peu commodes ; on veille sur les jours de ces ministres compromis, comme sur l'existence d'un condamné réservé aux pompes de l'exécution publique. Voilà pourquoi, sans une extréme terreur, mais avec une satisfaction attristée par le désordre ambiant, nous assistons à l'effondrement de l'adversaire, à la ruine de ses programmes et de sa fortune politique. Ce spectacle est d'autant plus réconfortant qu'il est opportun et qu'il ne dépend qu'au pays d'en tirer les conclusions naturelles pour le jour prochain où il peut intervenir efficacement.

La grève générale, en somme, est ajournée, mais toujours menaçante ; comme il lui importe de l'éviter à tout prix, le gouvernement s'occupe activement d'élaborer le projet sur les retraites ouvrières.

Le Conseil des ministres y est revenu déjà à deux reprise différentes et les divers ministères intéressés dans le projet (Intérieur, Finances et Travaux publics) font preuve de quelque activité. Les grandes lignes du projet sont arrêtées et on nous en annonce la communication pour un très prochain jour. Il n'en reste pas moins acquis que ce n'est pas le désir de créer ces retraites ouvrières qui coûte ; mais que ce sont les voies et moyens de la combinaison financière par laquelle on arrivera à les assurer qui sont malaisées à découvrir.

Les socialistes n'en restent pas moins persuadés : il suffira, selon eux, que le projet de loi soit déposé pour que son adoption soit assuré. Cela n'est pas si certain et il faudrait, pour s'y fier, avoir perdu la mémoire de tant d'autres projets non moins impatiemment attendus, non moins pompeusement édifiés, qui s'en allèrent lamentablement sous le feu de la discussion publique, sans qu'il fut même possible de les regretter. Cela est même déjà arrivé à un projet de loi sur les retraites ouvrières :

Rien de plus pénible, disent les *Débats*, que les discussions de ce genre. On y voit le gouvernement, la commission, la majorité, également embarrassés, se débattre dans la confusion et le désordre ; et c'est parce que ce spectacle nous a été trop souvent donné que notre système parlementaire est accusé d'impuissance. Il est toujours dangereux d'ouvrir la discussion d'un projet de loi avant qu'il soit arrivé à son vrai point de maturité, et cela serait plus dangereux aujourd'hui que jamais. Les projets de loi en cause sont-il arrivés dès maintenant à ce point de

maturité indispensable pour être utilement discutés? La lettre de M. Waldeck-Rousseau à M. Cotte dit nettement que non, et elle ajoute qu'on ne peut pas fixer la date où il en sera autrement. Tel est l'état des choses. M. Jaurès conclut, néanmoins, qu'il faut déposer les projets de loi avant le 1er novembre, sinon il nous menace tous de l'indignation et de la colère du peuple. Et nous concluons, nous, que ce serait là une nouvelle manière de tromper le peuple, qui ne tarderait pas à s'en rendre compte. Des projets improvisés et bâclés seraient condamnés d'avance à ne pas aboutir. Que dirait alors M. Jaurès? Il accuserait le gouvernement de mauvaise foi et les Chambres de mauvaise volonté, et nous serions de nouveau obligés de reconnaître qu'il aurait raison; car on aurait joué encore une comédie.

Nous sommes dans une situation fausse; on nous propose d'en sortir en nous plaçant dans une situation plus fausse encore; nous n'en sortirons qu'en revenant à la vérité. La vérité est que les exigences des ouvriers mineurs, dans les termes où il les formulent, sont inacceptables parce qu'elles sont irréalisables: et c'est là ce qu'il faudrait avoir le courage de déclarer une fois pour toutes, clairement, franchement, hardiment, au lieu de parler par sous-entendus et de se réfugier dans l'équivoque. Il faudrait surtout se refuser catégoriquement à faire et à déposer des projets de loi sous le régime de terreur que le parti collectiviste fait régner sur les pouvoirs publics. Ce serait une indignité de la part de ces derniers de céder à l'espèce de chantage à la grève générale qu'on exerce sur eux. Autrefois, les ouvriers se mettaient en grève contre leurs patrons; aujourd'hui, il se mettent en grève contre les pouvoirs publics. Comme procédé, rien de plus incorrect; comme précédent, si on le laissait s'établir, rien de plus désastreux. Le jour où les ouvriers auront le sentiment qu'il leur suffit d'une menace de grève pour arracher par intimidation des lois qu'ils auraient eux-mêmes imposées et dont le gouvernement et le Parlement ne seraient que les rédacteurs dociles et humiliés, un pas de géant aurait été fait dans le sens de l'anarchie. A toutes les causes de décomposition politique et sociale qui sévissent déjà sur nous, viendrait s'en ajouter une autre, et la plus redoutable de toutes.

Rien de particulièrement intéressant à noter dans l'administration du domaine colonial de la France. M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie vient de visiter nos postes du sud algérien, les plus reculés, portant à nos vaillantes troupes l'expression de sa satisfaction parfaite, des sympathies constantes de la mère-patrie et de l'admiration universelle pour l'œuvre récemment accomplie par nos armes en ces parages avec autant d'entrain que de bravoure et de bonheur. Les rebelles refugiés au-delà de la frontière, et les tribus pillardes, cause des récents conflits, ont pu s'assurer par cette démonstration, toute pacifique néanmoins, que la France veillait et qu'elle entendait à l'avenir faire valoir tous ses droits, ce que facilitera, du reste, les accords conclus avec l'empire du Maroc.

A Madagascar, le général Galliéni poursuit sa tâche d'organisateur colonial avec la plus grande sollicitude. Il signale la prospérité grandissante du commerce français dans l'île, en général, et à Tamatave, en particulier. Constatant l'infertilité du plateau central

et le peu de chances de succès qu'y offrirait l'établissement des colons, il reconnaît que l'avenir verra la mise en valeur facile et féconde de tout le littoral et des zones intermédiaires. Nonobstant cette assurance, le général gouverneur estime que, pour mille bonnes raisons, Tananarive doit rester la capitale administrative de l'île entière, bien que Tamatave et Majunga deviendront forcément ses centres commerciaux les plus actifs et Diego-Suarez le boulevard de sa défense militaire.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, la question du chemin de fer de pénétration dans le Yunnam a ému un instant l'opinion. Il paraîtrait qu'en votant la construction de cette ligne d'une incontestable utilité, le Parlement français ne s'était pas enquis de l'opinion de la Chine et ne s'était pas assuré son acquiescement. Elle vient pourtant de présenter ses objections, naturellement d'après les suggestions rivales, nécessairement britanniques. Ce différend qui eut été facile à prévenir, a retardé les travaux du tracé de la ligne, sans en compromettre un moment, il faut le dire, l'exécution prochaine. Il a fallu négocier, parce que la Chine aurait bien voulu conserver le contrôle de la ligne et en obtenir à l'expiration de la concession (75 ans) la propriété intégrale. Il a été, après échange de vues, reconnu qu'il n'y avait pas à modifier les projets et que, à la fin de la concession, la ligne deviendrait sans conteste la propriété de l'Indo-Chine.

Dans la Nouvelle-Calédonie c'est aussi une affaire de chemin de fer qui est à l'ordre du jour. M. Feillet, gouverneur de cette colonie lointaine, vient d'inaugurer son premier tronçon, mesurant 150 kilomètres d'une voie ferrée, amorce du réseau néo-calédonien, tant réclamée par les agriculteurs et les mineurs de cet établissement déjà si florissant. A cette occasion le gouvernement a dit combien l'avenir de cette possession française se présentait comme devoir être paisible et prospère.

Dans le domaine de la politique étrangère nulle question, non plus qui soit tellement brûlante qu'il faille avec insistance s'y arrêter. Le prince Georges, gouverneur de l'île de Crète, avec une très louable ténacité, poursuit sa campagne en faveur de l'annexion de cette île, berceau de l'Hellénisme, à la Grèce vers laquelle aspirent tous les cœurs crétois. Jusqu'ici, nulle part en Europe, le prince n'avait obtenu des encouragements. Mais telle apparaît maintenant la décomposition irrémédiable de l'empire ottoman ; tels ont été les méfaits et les provocations des autorités turques successivement envers les principales puissances occiden-

tales ; tel est le mécontentement de la France qui a dû rompre avec la Turquie ses relations diplomatiques ; de l'Angleterre qui a dû baisser pavillon devant le sultan à Koweit grâce seulement à l'intervention de l'Allemagne ; de la Russie et de l'Autriche aussi dont les valises et les courriers sont sans cesse violées et pillées avec la complicité de l'administration turque ; de tous les peuples civilisés enfin, que les nouveaux massacres de chrétiens et ceux qui s'organisent encore méthodiquement en Arménie et que des attentats par trop répétés, comme ceux de l'enlèvement de miss Stone, inquiétent et exaspèrent aujourd'hui jusqu'au désir de la vengeance, qu'il apparaît bien que les dispositions soient notablement changées dans les chancelleries en faveur du prince patriote, particulièrement affectionné par le Tsar. On dit que des notes ont été échangées et que l'annexion de la Crète par la Grèce sera autorisée comme premier avertissement à Abdul-Hamid. Dans le cas où le maître des Croyants resterait aveugle et sourd, peu disposé ou impuissant à ramener l'ordre et la sécurité dans son empire qui se disloque, on serait alors tout disposé à mettre en exécution le plan de la liquidation turque dont les bases paraissent avoir été discutées et arrêtées entre les nations intéressées. En attendant la France envoie le contre-amiral Caillard faire une manifestation dans les eaux turques.

La guerre dans les Philippines se poursuit, malgré des défaillances et des soumissions partielles avec un réel acharnement. On attribue la recrudescence des hostilités que l'on constate aujourd'hui, au vain espoir qu'auraient conçu les rebelles qu'avec la disparition de M. Mac Kinley la politique impérialiste américaine subirait une orientation nouvelle ; que des hommes nouveaux amèneraient dans les affaires étrangères des États-Unis, notamment en ce qui concerne les Philippins, un heureux revirement. Cette attente sera déçue et ce peuple, épris de liberté, devra, sans solution apparente, poursuivre, sous le joug américain comme sous la domination espagnole, une lutte héroïque sans issue.

La guerre dans le Sud africain continue également avec obstination. L'Angleterre, pour y abattre sa dernière carte et pour jouer son va-tout avec quelques chances de succès, a voulu isoler l'Afrique australe du monde entier par la déclaration de l'état de siège et par la suppression de toute libre communication. Ainsi seule, bien en face de l'ennemi, elle peut donner libre carrière à sa folle rage, à sa bestiale cruauté ; elle tente violemment l'effort suprême, et quand le rideau se lèvera on verra ou l'Anglais honteusement en

fuite, ou deux peuples mourants. Chamberlain n'a-t-il pas déclaré qu'il n'a pas encore atteint la férocité d'autres peuples et que, pour réduire les Boërs, il n'a, en somme, qu'à s'inspirer de l'exemple des Allemands ! La presse germanique grince des dents à la suite de cette allusion cruelle et, Guillaume II, paraît-il, saisirait ce prétexte pous soulever un incident diplomatique. Cet incident, croit-on par-delà le Rhin, pourrait tourner à l'avantage des Boërs. Il ne faut pas y compter. Les femmes et les enfants meurent en masse dans les camps de concentration de l'Afrique du Sud ; la désolation et la mort règnent sur les deux républiques hollandaises et sur la colonie du Cap ; l'Angleterre massacre ses prisonniers, viole toutes les lois de la guerre ainsi que tous les droits des gens ; comme un vampire elle se vautre sur sa proie et les gouvernements, soi-disant civilisés, ne s'émeuvent pas, ne revendiquent rien. La générosité semble réfugiée dans le sein des peuples. C'est le peuple hollandais, en effet, qui a eu l'idée d'organiser contre le commerce anglais un boycottage international. C'est ce peuple encore qui a eu la pensée de conseiller dans tous les ports la grève des débardeurs contre la marine marchande britannique, et ce sont tous les peuples, tous les ouvriers, qui n'attendent que l'heure où l'accord sera complet pour frapper les mercantis d'Outre-Manche en plein cœur, c'est-à-dire en pleine caisse ; cela suffirait peut-être pour les amener à des idées plus humaines et à leur donner une humeur plus pacifique.

Il ne s'ensuit pas de cette abstention énigmatique des gouvernements que le flegme britannique n'ait subi de sérieuses atteintes. A Londres on a déjà une vague idée que cette mésaventure sud-africaine fait le jeu de tous les ennemis de la Grande-Bretagne; qu'on se garde surtout d'y mettre un terme parce qu'on désire pour l'Angleterre une pire épreuve, un plus grand épuisement. Les Anglais se rappellent enfin que l'annexion des deux Républiques Boërs n'a été notifiée à personne, reconnue par personne et l'on s'attend, quand on accomplira cette formalité, à des objections qui pourraient amener des malentendus sinon des conflits. Voilà pourquoi les esprits anglais, devenant soucieux de l'avenir de leur patrie, commencent à consulter l'horizon : témoin ce groupe d'Anglais qui vient de publier dans le *National Review* un article tendancieux sur la politique extérieure de l'Angleterre et sur les relations britanniques avec les puissances continentales. Ils insistent d'abord sur l'hostilité de l'Allemagne envers l'Angleterre et sur les efforts faits par les Allemands pour supplanter

les Anglais sur toutes les mers. Ils supposent que l'Allemagne n'osera jamais s'attaquer de front à l'Angleterre et que les puissances n'auront jamais intérêt à favoriser les visées de l'Allemagne.

La Russie n'est pas moins hostile à l'Angleterre que l'Allemagne elle-même, parce qu'elle veut s'établir sur le golfe Persique et étendre son influence dans les Balkans. Ce groupe ajoute :

Il faudrait que la Russie renonçat à porter atteinte au *statu quo* en Egypte, ce qui permettrait à l'Angleterre de laisser à la Russie toute liberté d'action dans les Balkans, et en Asie-Mineure au détriment de l'Allemagne.

En Perse et dans l'Asie centrale, l'Angleterre offrirait sa coopération à la Russie pour le développement des chemins de fer entre la mer Caspienne et le golfe Persique et pour assurer aux Russes un débouché commercial sur le golfe en question, à la eondition qu'ils prissent l'engagement de respecter le *statu quo* politique sur les côtes de ce golfe.

En Extrême-Orient, la question est plus compliquée ; car il s'agit de satisfaire le Japon en même temps que la Russie et l'Angleterre elle-même. Il faudrait que l'Anglerre et la Russie reconnussent toutes deux le droit du Japon à une sphère d'influence en Corée.

De son côté, le Japon devrait accepter une entente en vertu de laquelle l'Angleterre pourrait reconnaître à la Russie le droit de régulariser sa position politique et commerciale en Mandchourie et en Mongolie par des négociations directes avec la Chine, et la Russie, de son côté, reconnaîtrait à l'Angleterre le droit de régulariser de la même façon sa position commerciale et politique.

Dans la vallée dn Yang-Tsé chacune des puissances contractantes s'engagerait à ne pas soutenir dans ces régions les entreprises d'autres puissances. D'une manière générale, la Russie, l'Angleterre et le Japon ne feraient rien, en ce qui concerne la Chine, sans se consulter mutuellement avant d'agir.

La participation de la Russie à eet arrangement fournirait à la France une garantie suffisante pour ses intérêts, et la participation de l'Angleterre sauvegarderait les intérêts des Etats-Unis.

Cet arrangement aurait pour conséquence d'écarter le danger d'une explosion soudaine dans l'Extrême-Orient.

De plus, dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et la Russie, l'Angleterre resterait neutre, et dans le cas d'un conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne, la Russie observerait la neutralité.

Cette puissance ne serait plus soupçonnée d'exciter la France à nous faire la guerre, et la Grande-Bretagne cesserait d'être soupçonnée d'encourager l'hostilité du Japon à l'égard de la Russie.

Quand au Japon, il ne serait plus menacé de voir se reformer la triple alliance de 1895.

Ce groupe de penseurs, après s'être inquiété des intérêts de diverses puissances, à leurs yeux secondaires, veulent bien résumer ainsi la politique générale qu'ils voudraient voir adopter par la Grande Bretagne :

— Nous ne cherchons pas d'alliances ; nous sommes toujours disposés à en accepter à des conditions convenables, et nous pensons que, dans l'intérêt général, l'Angleterre devrait faire des sacrifices considérables et cependant raisonnables, mais le peuple anglais ne veut plus tolérer une politique de concessions gracieuses et ne permettra plus que l'on prenne une attitude comme celle qu'on a observée trop longtemps vis-à-vis de l'Allemagne.

Si la Russie désire venir à nous, nous l'accueillerons cordialement et nous ferons au moins la moitié du chemin. Si, au contraire, la Russie et la France, l'une ou toutes les deux, s'entendent avec l'Allemagne pour essayer de nous enlever le sceptre des mers et pour remplacer notre suprématie par celle de l'Allemagne, *nous saurons bien comment leur répondre, et les Allemands feraient bien, du reste, de considérer que, si elle y est forcée, l'Angleterre frappera à l'endroit sensible.*

A côté des fondations de l'empire allemand qui est encore dans sa phase artificielle, il y a une poudrière comme on n'en trouve pas dans les autres pays, à savoir le *socialisme*. Dans le cas d'un conflit avec l'Angleterre, une partie considérable de la population de l'Allemagne sera plongée dans la misère par suite de la ruine totale des industries subventionnées ; la dépression complète du commerce, les catastrophes financières et le manque de vivres feront aisément sauter la poudrière.

Et ce que le groupe n'avoue pas : c'est que, de même que l'Angleterre a su fomenter et alimenter en France l'affaire Dreyfus, elle saurait susciter en Allemagne le Messie socialiste qui provoquerait l'émeute et menacerait le trône impérial. Avis à Guillaume.

ARTHUR SAVAÈTE.

REVUE DES LIVRES

L'ÉGLISE DE FRANCE ET L'ÉTAT AU XIXe SIÈCLE, par l'abbé BOURGAIN. — 2 vol. in-12.

L'histoire de l'Église au XIXe siècle mérite, à bien des titres, d'exciter notre intérêt. Nous en avons été, pour une part, les contemporains et les années du siècle que nous n'avons pas vêcues, nous intéressent encore par l'influence qu'elles ont exercée sur celles qui ont suivi. M. l'abbé Bourgain a donc été bien inspiré de choisir cette histoire pour le sujet de ses conférences à l'Université d'Angers, publiée ensuite dans l'*Ami du Clergé*, elles ont été accueillies avec faveur par ce public spécial et intelligent. Tout annonce donc qu'elles auront du succès sous cette forme nouvelle du livre.

La matière est du reste traitée avec compétence, étudiée sérieusement d'après les meilleurs ouvrages imprimés et aussi d'après les archives de la ville d'Angers dans lesquelles l'auteur a trouvé des textes importants.

M. Bourgain est déjà avantageusement connu par d'autres ouvrages où son talent d'exposition a été fort apprécié. Nous ne lui reprocherons ici qu'un peu de redondance et un ton trop oratoire. Mais n'oublions pas que ces chapitres ont été des conférences débitées avec chaleur devant un public que ce ton ne fatiguait pas. Lues dans le silence du cabinet, le défaut est plus apparent.

Pour montrer l'intérêt du sujet, nous n'avons qu'à citer les titres des chapitres : *La nouvelle Eglise de France en 1802*; *Napoléon Ier et l'Eglise de France*; *l'Eglise de France sous la Première Restauration, 1814-1815* ; *La Restauration et l'Eglise de France*; *Lamennais*; *Louis-Philippe* ; *La conquête de la liberté religieuse, 1830-1840* ; *Lacordaire* ; *La croisade pour la liberté de l'enseignement, 1841-1848*; *La République de 1848*; *Napoléon III et l'Eglise de France, 1852-1870* ; *La lutte sur la question romaine, 1858-1870* ; *La Commune de Paris et l'Eglise de France, 1871* ; *L'Assemblée nationale et l'Eglise de France, 1871-1876*; *La Troisième République et l'Eglise de France, 1876-1900.*

La discussion de telle ou telle opinion de l'auteur nous entraînerait trop loin ; nous sommes du reste encore trop près de certains événemenes pour les bien apprécier ; il faut reconnaître que l'auteur, dans toutes ces questions qui nous passionnent encore, a cherché à rester impartial et ses jugements sont appuyés toujours sur des considérations sérieuses.

M.

*
* *

SUMMA THEOLOGIÆ MORALIS. *Scholarum usui accommodavit*, H. NOLDIN, S. J. *S. Theologiæ professor in universitate œnopontana.* — III. *De Sacramentis.* — *Œnoponte.* 1901, in-8°, 562 p.

Ce troisième volume de la théologie morale du P. Noldin contient le traité ordinaire de *Sacramentis*, excepté toutefois le Mariage réservé à un fascicule spécial, Il se distingue de beaucoup d'autres par sa clarté : clarté dans l'exposition, et même clarté dans la disposition typographique, qui permet de saisir du premier coup d'œil la matière en cours d'explication et son importance relative. Son avantage sur tous les traités plus anciens, c'est de pouvoir donner les décisions les plus récentes des Congrégations romaines, et l'on sait si, depuis 1886, il est nécessaire d'avoir recours à ces décrets quand on veut parler des cas réservés. On trouvera, dans le P. Noldin, jusqu'à la réponse du S. Office du 5 septembre 1900. L'ouvrage sera certainement bien accueilli

par ceux à qui il est destiné, et par le public un peu restreint qu'intéressent les questions théologiques et canoniques. M.

*
* *

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE *depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours* (1900), par le Chanoine F. Labis, Docteur en Théologie.

MM. Castermann viennent de publier une nouvelle Histoire Ecclésiastique, où l'auteur a su condenser, en quelques centaines de pages, dix-neuf siècles de la vie de l'Eglise catholique. La tâche pouvait paraître ardue pour quiconque voulait ne pas s'en tenir à une sèche énumération des faits : un vaillant octogénaire, bien connu de nos lecteurs, a voulu l'entreprendre, et sa tentative a été couronnée de succès.

M. le Chanoine François Labis, qui occupe dans le clergé belge l'une des situations les plus considérables, s'est déjà fait connaître avantageusement, dans le monde des lettres, par ses travaux considérables sur saint Léonard de Port-Maurice (Traduction de ses œuvres, 1858, 8 vol. ; — sa vie, 1863 ; — une seconde édition de ses sermons, 4 vol.). En 1885, l'auteur abordait le terrain purement historique, en publiant la traduction française de la *Storia religiosa e civile dei Papi* de Mgr Andisio. L'œuvre magistrale du prélat italien donna l'idée au chanoine Labis d'entreprendre pour son propre compte une *Histoire abrégée de l'Eglise à l'usage de la jeunesse, du peuple et des familles chrétiennes* (préface, p. 7). L'ouvrage que nous présentons répond bien au plan que l'auteur s'était proposé.

Au premier coup d'œil, on serait tenté de reprocher à M. Labis d'avoir si complétement négligé l'appareil critique que l'on est accoutumé de rencontrer dans les manuels d'histoire (ceux des Drs Funk et Kraus sont de vrais modèles du genre). En vain chercherait-on dans tout l'ouvrage une seule référence aux « sources » ; tout au plus rencontre-t-on çà et là quelques emprunts à tel ou tel historien moderne. Mais le cadre même que s'était tracé l'auteur ne le comportait pas et nous ne pouvons lui en faire un reproche. Son intention n'a pas été, en effet, d'offrir aux professeurs d'histoire et aux étudiants un « manuel » comme nous l'entendons aujourd'hui. C'est pour les maîtres et maîtresses, les jeunes gens de nos collèges et les familles chrétiennes qu'il a composé son abrégé. Edifier en instruisant, tel a été son double but, et, hâtons-nous de le dire, rien n'a été négligé pour y atteindre. De cette suite de récits toujours choisis parmi les plus authentiques, se dégage une impression saisissante : cette société, que n'ont pu ébranler dix-neuf siècles de luttes et de persécution, offre à tous les preuves de la divinité de son origine. Le livre de M. Labis servira puissamment à inculquer cette vérité dans l'esprit de ses lecteurs. Les qualités du style donnent un attrait de plus à cet ouvrage dont le succès nous paraît assuré.

P.

*
* *

THE GERDISH ENCYCLOPEDIA, vol. I, *Aach-Apocal*. In-4° de xxxviii-685 p.

Le sous-titre nous indiquera mieux le contenu de ce premier volume d'une œuvre monumentale ; ce sont les archives de l'histoire, de la religion, de la littérature et des coutumes du peuple juif depuis les temps les plus éloignés jusqu'à présent. La collection publiée en anglais à New-York et à Londres contiendra 12 volumes et plus de 2,000 gravures.

Que les Juifs aient une histoire, une littérature, des traditions, une théologie, des mœurs et des coutumes qui méritent d'être étudiées et de faire l'objet d'un dictionnaire encyclopédique, cela ne peut faire de doute pour personne. L'œuvre que nous venons d'annoncer et dont le premier volume nous a été envoyé promet d'être intéressante et sérieusement composée. Les éditeurs se sont adressés à des « scholars » ou à des spécialistes au courant de leur sujet et qui nous donneront des monographies bien étudiées. Etant donné le nom des principaux rédacteurs, le point de vue sera juif, la plupart du temps, on ne saurait s'en étonner trop, et nos lecteurs comprendront qu'il nous serait facile de discuter telle ou telle assertion. Nous aimons mieux leur indiquer ici quelques-uns des articles qui, dans ce premier volume, pourraient leur être utiles. Ce sont d'abord tous les articles sur les personnages ou les livres bibliques, comme Adam, Abraham, Amos, Absalon, Apocalypse, etc. Il y a d'autres articles sur des papes, comme Alexandre II, qui ont protégé les juifs, ou sur des personnages comme Aphraates, Albert le Grand,

Alexandre de Halès, qui ont subi l'influence de la littérature ou des sciences hébraïques, d'autres sur des sujets d'intérêt général, comme *Amen*, Angelologie, Antechrist, culte des morts (ancestor worthip), alphabet, etc. On le voit, l'historien, l'exégète, le philologue, le géographe, l'archéologue, aussi bien que le théologien ou le sociologue, trouveront dans cette bibliothèque juive des documents qui serviront à leurs travaux.

Les éditeurs ont envoyé avec le premier volume une brochure intitulée : *The launching of a great work*, *Le lancement d'un grand ouvrage*, qui est curieuse parce qu'elle contient le portrait de quelques-uns des rédacteurs et rend compte des procédés dont on s'est servi pour *lancer* l'Encyclopédie juive.

H. L.

*
* *

L'INDE TAMOULE, par le P. Pierre Suau, grand in-8° illustré de 130 gravures, d'après les photographies de l'auteur. Prix : 7,50.

De ses voyages dans les régions de langue tamoule de l'Inde méridionale, le P. Pierre Suau a rapporté une monographie toute faite d'observations immédiates et personnelles. Non content de décrire l'Inde en artiste, avec une extrême puissance de rendu, il l'étudie et il l'explique en philosophe et en érudit. Les chapitres sur *l'Inde religieuse*, *les Castes*, *l'éducation anglo-indienne*, *la littérature et l'art tamoule*, *les Brahmes*, sont particulièrement documentés. D'autre part, ses *croquis indiens*, ses promenades sur la côte dorée, dans le Marava, l'Inde paradisiaque, *Ceylan* et *l'Egypte* dénotent un rare don d'observation et de peinture.

Missionnaire en même temps que touriste, l'auteur décrit avec émotion l'action catholique dans l'Inde. Grâce au libéralisme anglais, cette action s'est puissamment exercée en ce siècle, mais il est touchant de voir contre quelles difficultés luttent nos missionnaires et comment, sur cette terre que la France a perdue, ils maintiennent seuls son souvenir et son prestige.

Ajoutons qu'une très riche illustration, absolument inédite, accompagne le texte, et nous aurons assez recommandé ce volume dont la lecture est aussi intéressante qu'instructive et réconfortante.

A. S.

REVUE FINANCIÈRE

Toute cette quinzaine, le marché de Paris a été extrêmement impressionnable et fort agité.

Il semblait qu'on venait d'assister aux dernières convulsions de la crise de Bourse qui cause tant de ruines, depuis plusieurs mois, dans les portefeuilles du public et du monde financier lui-même. Jeudi dernier, les vendeurs qui ont mené la campagne avec un succès sans précédent, avaient rencontré, pour la première fois, une résistance des cours à laquelle ils n'étaient plus habitués. La gente boursière, craintive de sa nature, s'est précipitée à la corbeille, rachetant à tour de bras ce qu'elle avait vendu un peu sur le tard et gravissant prestement la côte qu'elle venait de descendre. En quelques minutes, on vit la Sosnowice débuter à 1,745, tomber à 1,690 et rebondir à 1,740 ; la Briansk, précipitée à 395, se retrouvait un instant après à 411 ; la Thomson ne valait plus rien à 700, puis à 750 tout le monde en voulait ; la Compagnie française de tramways remontait de 402 à 418, les Wagons-lits, comme sur des montagnes russes, s'élevaient à 248, descendaient à 223 pour remonter au niveau de 240. Le Crédit lyonnais lui-même — c'est le gros morceau toujours convoité par les vendeurs en quête de proie — plongeait à la cote 956 pour reparaître un peu plus loin à 966. Ce fut un spectacle fort réjouissant pour la partie du public de la Bourse sans parti pris, qui venait depuis si longtemps y constater, chaque jour, des débâcles nouvelles. Quand on se sépara, jeudi, à trois heures, on se demanda, avec beaucoup de scepticisme d'ailleurs, si cette reprise aurait un lendemain. La journée du lendemain confirma les bonnes tendances de la veille, mais le dernier jour de la semaine a perdu presque tous les progrès des séances précédentes.

C'est vraiment à désespérer de revoir jamais la Bourse se remettre tranquillement aux affaires. Cependant, en regardant les choses de près, on finit par se rendre compte de la cause des oscillations et de la dépression des cours. Lorsque la crise boursière a éclaté, des exécutions ont eu lieu et l'on a cru que tout était terminé. La vérité est que les intermédiaires de tout ordre et de toutes catégories avaient pris temporairement les positions d'un grand nombre d'acheteurs présentant en apparence quelque surface. Ceux-ci ont laissé leurs titres en pension, ont signé des billets pour une certaine marge à prévoir en baisse. Or, ces dispositions ont été bien vite connues des vendeurs dont le métier est d'enterrer les moribonds. Les vendeurs ont donc fait le nécessaire pour déterminer et hâter les exécutions prévues. Les billets n'étant pas payés aux échéances, il a bien fallu exécuter les gages. Et ces exécutions reprennent aussitôt que le marché semble vouloir se ressaisir. Le jeu durera tant que la liquidation de toutes ces combinaisons de crédit ne sera pas terminée. Evaluer cette durée est au-dessus de nos moyens d'investigation, étant donnés les domiciles différents et nombreux des positions ainsi maintenues.

Pour comble de malechance, on annonce pour la prochaine liquidation un resserrement très vif de l'argent et peut-être, à bref délai, une élévation du taux de l'escompte à Londres. De fait, si nos capitalistes se mettent à faire revenir les centaines de millions qu'ils ont expédiées en Angleterre depuis plusieurs mois, la place de Londres ne peut manquer de se trouver quelque peu à l'étroit. La baisse du chèque ici montre assez clairement la tendance de ces retours d'argent au pays d'origine.

Cependant, cette cherté de l'argent à Paris ne nous effraye pas, car, en principe, elle est le propre d'une reprise d'affaires. Et puis, à qui fera-t-on croire que l'argent est rare en France ? Il n'a jamais été aussi abondant. Qu'on dise qu'il ne s'emploie pas, ce serait plus exact. Mais que la confiance renaisse et nous verrons bientôt reprendre la hausse interrompue des valeurs à revenu fixe. Un incident récent nous donne l'espoir que ce moment pourrait être assez proche. En effet, nous ne sommes pas éloignés de croire que le monde des affaires a attaché une importance particulière à l'attitude si nette du président du Conseil devant les sommations du syndicat de la grève des ouvriers mineurs, attitude qui lui a valu un vote d'approbation de la part de quelques-uns de ses adversaires les plus résolus.

Le *3 o/o* vaut 100 27 ; l'*Amortissable* 99 32 ; le *3 1/2* 101 70.

Le marché de nos rentes a été pris au dépourvu, lorsqu'on a parlé de l'emprunt français qui doit être une des conséquences du payement des annuités chinoises dont le montant n'est pas encore fixé. Le secret de la combinaison avait été bien gardé. Mais comme le concours des banquiers était nécessaire pour la mener à bien, on comprend qu'au cours des conciliabules qui se sont tenus à cette occasion, la nouvelle ait fini par transpirer.

Le Grand Livre de la Dette ne serait pas ouvert pour l'inscription d'une augmentation du chiffre des rentes et les rentes à créer en remplacement de celles qui sortiront du portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations pour être annulées, seront non libérables à la répartition et ne viendront pas de sitôt concurrencer les anciennes sur le marché.

On connaîtra plus tard, dans tous ses détails, la combinaison de M. Caillaux qui doit auparavant en entretenir ses collègues du cabinet et la Commission du budget. Cette combinaison repose sur les mêmes bases que celles établies par le ministre des Finances dans l'exposé des motifs du budget de 1901 à propos de l'amortissement de 550 millions de rente 3 o/o.

L'*Extérieure* a été lourde à 69 50.

L'*Italien* a de bonnes tendances à 98 85 ; le *Portugais 3 o/o* varie de 26 à 27 75. Les fonds turcs ont subitement baissé pour rester : la *série C* à 25 30, la *série D* à 23 30. L'*Obligation 5 o/o 1896* à 480. Les fonds égyptiens sont fermes : l'*Unifiée* à 109 70 ; la *Privilégiée* à 101 35 ; la *Daïra Sanieh* à 105 10.

Le *Russe nouveau 4 o/o* libéré varie de 100 40 à 100 35 ; le non libéré de 100 50 à 100 25 ; le *3 o/o 1891* se tient à 82 25 ; le *3 o/o 1896* à 82 50.

Dans un moment où tous les crédits, même ceux des grands États, sont discutés, il est bon de mettre le public en garde contre les entreprises des spéculateurs à l'égard des fonds russes.

Il serait injuste de faire supporter aux fonds d'État russe la répercussion de l'effondrement partiel des valeurs industrielles de ce pays, introduites aux bourses de Paris et de Bruxelles. Il est équitable de désolidariser ces deux compartiments de la cote.

En admettant que les budgets russes aient à se ressentir comme ceux de la France et de l'Allemagne de la moins bonne situation économique générale, rien ne justifierait cependant le pessimisme à l'égard de la situation financière de l'empire.

Un mot sur l'emploi fait par la Russie des nombreux emprunts qu'elle a effectués à l'étranger, notamment depuis un certain nombre d'années.

La dette publique de la Russie a progressé de 1887 à 1900 de 13,262 millions à 16,500 millions. Dans cet intervalle, il a été incorporé dans le budget de la dette publique pour 3 milliards et demi de francs de titres de chemins de fer rachetés. De 1887 à 1900, l'Etat a construit, sur les fonds généraux du budget (excédent de recettes ordinaires), des chemins de fer pour un capital considérable dont l'un, le Transsibérien, coûte plus de 1,350 millions de francs. Avant 1887, la dette russe comprenait déjà 3 milliards 589 millions de francs, provenant de dépenses de chemins de fer.

En 1900, le réseau appartenant à l'État avait une longueur de 34,700 kilomètres (contre 4,718 kilomètres en 1887) ; le produit net du réseau de l'Etat dépassait en 1898, 354 millions et il se rapproche actuellement de 400 millions de francs ; cette somme de 400 millions est plus que suffisante pour faire face à la moitié des dépenses nécessitées par le service de la dette publique.

La dette russe contient d'autres éléments qui ont leur contre-valeur d'actif dans des ressources autres que l'impôt, par exemple, des dettes du rachat des paysans qui s'élèvent à plus d'un milliard de francs et dont les intérêts sont acquittés par eux, l'Etat ayant servi d'intermédiaire par son crédit, de même qu'il a fait pour les compagnies de chemins de fer.

Si la dette russe s'élève au chiffre de 16 milliards 1/2 et si la Russie a eu recours au crédit étranger en 1891, 1894, 1896 et 1901, on ne saurait accuser la Russie d'avoir gaspillé ces capitaux. On rencontre un élément d'actif considérable dans le réseau de l'Etat, qui, de 1897 à 1900, a augmenté de 9,000 kilomètres. Les recettes brutes du domaine de l'Etat en Russie fournissent plus de 27 o/o des recettes ordinaires et la Dette publique absorbe 20 o/o de ces recettes.

De 1890 à 1899, l'exécution des budgets ordinaires a procuré au trésor un excédent de 1,110 millions sur les dépenses ordinaires ; l'exercice de 1900 a grossi ce total de plus de 100 millions. C'est grâce à ces excédents du budget ordinaire que la Russie a pu faire face à plus de la moitié des dépenses extraordinaires, lesquelles comportent exclusivement des travaux publics, et se constituer un fonds de réserve considérable ; la dette publique aurait subi un tout autre développement que 925 millions de roubles s'il n'y avait pas eu ces excédents du budget ordinaire.

Durant les dix dernières années, la Russie, en dehors des travaux publics, a dépensé 201 millions en secours, prêts, à la population frappée par la disette ; elle a avancé des sommes considérables à des compagnies de chemins de fer, augmenté le capital de la Banque de Russie. procédé à des amortissements extraordinaires de la dette pour 900 millions.

De 1889 à 1898, les seules dépenses extraordinaires d'un autre ordre ont été de 90 millions pour les constructions navales. Les dépenses extraordinaires pour construction de chemin de fer de 1890 à 1899 ont été de 800 millions de roubles. On voit ainsi que la Russie a employé en dépenses productives la plus grande partie des emprunts contractés à l'étranger.

Les fonds brésiliens sont calmes : le *4 o/o* à 64,55 ; le *Funding* à 91,25.

Sociétés de crédit françaises. — Le compartiment de ces valeurs a finalement offert aux vendeurs quelque résistance. Les opérations d'emprunts divers qui se préparent n'auront pas pour ces sociétés un résultat stérile.

Le *Crédit foncier* est resté ferme au milieu du désarroi des autres valeurs, entre 675 et 670. Lorsque le classement des actions nouvelles sera terminé, ce qui ne peut tarder longtemps, la hausse reprendra sur cet excellent titre. La *Banque de Paris et des Pays-Bas* varie de 963 à 950. On croit que cette banque s'occupera dès décembre de l'opération de l'emprunt bulgare, s'élevant à 120 millions.

Le *Crédit lyonnais* a repris à 962. Le renchérissement de l'argent lui profite. Le *Comptoir national d'escompte* a subi les assauts des vendeurs qui ne cherchent qu'à embrouiller la question des rapports de cette société avec la Thomson-Houston. La *Société générale* est ferme à 603. Le *Crédit industriel et commercial* vaut 605, la *Banque Parisienne* 507, la *Banque suisse et française* 530.

Chemins de fer français. — Les compagnies de chemins de fer français ont été entraînées, comme les autres valeurs de la cote, dans un mouvement de baisse très vif. Sans doute, les recettes de ces entreprises sont en moins-value très sensible par rapport aux résultats acquis, l'année dernière, à pareille époque. Mais l'année 1900 a été un exercice exceptionnel, et si l'on compare les quarante premières semaines de l'exercice 1901 avec la même période non plus de 1900, mais de 1899, on voit que la différence entre les résultats partiels de ces deux années n'est pas grande.

Ce n'est pas à l'état des recettes qu'il faut s'en prendre pour expliquer la dépression qui s'attache aux titres de nos grandes compagnies de chemins de fer. C'est plutôt le chapitre des dépenses qu'on doit rendre responsable du déclin passager des produits nets de l'industrie des chemins de fer. Et dans ces dépenses, il faut avoir soin d'établir une ventilation. Les dépenses qui découlent de l'application des nouvelles lois sociales ont pris une importance tout à fait inquiétante qui bouleverse tous les calculs. Et, en somme, comme tout excès fiscal commis au détriment de quelques grosses associations de capitaux a son incidence sur tout le monde, c'est finalement le budget qui doit supporter, sous la forme d'une augmentation des garanties d'intérêt, les erreurs de nos législateurs à l'égard des compagnies de chemins de fer.

Le *Nord* passe de 1,960 à 1,956 ; le *Lyon*, de 1,605 à 1,600 ; l'*Orléans*, de 1,603 à 1,605 ; le *Midi*, de 1,286 à 1,297 ; l'*Est* varie de 1,024 à 1,016 ; l'*Ouest*, de 1,020 à 1,022.

Transports et Transmissions. — Les *Messageries maritimes* font 463 ; les *Chargeurs réunis* 1,156. Cette compagnie fait en ce moment des transports considérables en café pour le compte du Brésil. La *Grande Compagnie des télégraphes du Nord* reste à 780, ainsi que la *Compagnie française des câbles télégraphiques* à 16 ; la *Compagnie transatlantique* à 184. Le nouveau paquebot *La Savoie* vient de faire son second voyage aller et retour entre le Havre et New-York en moins de temps encore que la première fois. La *Compagnie havraise péninsulaire* s'est tenue à 845. La *Compagnie des wagons-lits* remonte de 220 à 240 sur la nouvelle que les négociations en vue de sa réorganisation financière étaient en bonne voie. Le principe de la combinaison serait la réduction du capital dans la mesure exigée pour l'amortissement d'immobilisation au bilan et l'augmentation du même capital à l'aide de ressources nouvelles. La *Thomson-Houston* réagit à 726. La *Thomson-Houston*

de la Méditerranée fléchit de 443 à 415. La *Compagnie générale de traction* passe de 25 à 24,50 ; l'*Est parisien* traite à 138 ; l'*Omnium lyonnais* à 54.

La *Compagnie générale française de tramways* a été une des principales victimes des vendeurs. Ceux-ci l'ont précipitée de 457 à près de 400. Elle a repris ensuite à 432. Aux environs de 900 francs et mieux, l'action pouvait paraître chère. Aux cours actuels, par contre, il semble qu'il n'y ait plus grand risque à courir sur la valeur.

Mines et Métaux. — *Malfidano* vaut 400 ; la compagnie d'*Aguilas* s'est tenue à 273 ; cette compagnie annonce la mise en payement, à partir du 10 novembre prochain, d'un acompte de 6 fr. 25 par action, moins l'impôt, représentant l'intérêt à 5 o/o du capital pour le premier semestre de l'exercice en cours.

La *Sosnowice* baisse de 1,755 à 1,728. Il semble qu'autour de ce prix les vendeurs renoncent à pousser plus loin la victoire. La *Société des sels gemmes et houilles de la Russie méridionale* a baissé de 535 à 510 ; les *Aciéries de France* de 680 à 655 ; les *Forges et Aciéries du Nord et de l'Est* de 1,445 à 1,410.

La *Compagnie française des métaux* recule de 430 à 400. Les *Anciennes sucreries de la Compagnie de Fives-Lille* ont été négociées entre 248 et 240. Le *Rio* a repris à 1,174. Il semble qu'un peu de calme soit survenu sur le marché de cette valeur ; la *Tharsis* est ferme à 160.

Mines d'or. — Ce marché s'alanguit avec la perspective d'une nouvelle campagne militaire. On serait lassé à moins. Les résultats maintenus à la cote sont déjà très surprenants. Les militaires anglais sont loin de valoir les financiers de ce pays. Autant les succès boursiers de l'Angleterre sur le marché des mines sont indéniables, autant les résultats militaires sont discutables. Les uns sont en avance sur les autres. Il faudra bien qu'un jour on marche à l'unisson. Sera-ce par le ralentissement du corps des financiers ou par les progrès du corps d'armée ? C'est le secret de l'avenir. En attendant, on vit au jour le jour sur le marché des mines d'or, se contentant pour se soutenir des bulletins mensuels qui commencent à être expédiés de Johannesburg.

Syndicat des Mines d'anthracite de Savoie. — Notre circulaire a dû complètement éclairer nos lecteurs. Une faute typographique a fait dire que nous tenions les parts du syndicat à la disposition de nos clients à raison de 102 francs l'une et jusqu'au *1er octobre* ; c'était le 1er novembre qu'il fallait lire. En conséquence de cette erreur, nous prolongeons le délai jusqu'au 30 novembre. Le conseil de surveillance du syndicat a été appelé à entendre des propositions portant : 1° amendement du traité Deville, touchant la concession de Champdernier ; 2° l'offre de l'achat ferme du solde des parts du syndicat à émettre ; 3° la convocation de l'assemblée générale des syndicataires, qui auront à se prononcer sur la conversion du syndicat en société anonyme et sur l'échange prochain des *parts* contre des *actions* libérées. Il a été décidé que le gérant accepterait les 150,000 que lui offre un groupe riche et important ; que l'assemblée générale serait convoquée pour le jeudi 7 novembre, au siège social, 14, rue Taitbout, à l'effet de vérifier les comptes et de ratifier la proposition de conversion immédiate du syndicat en société anonyme. Voilà l'œuvre couronnée, la prospérité proche. Nous conseillons vivement nos lecteurs de s'assurer, tant qu'ils le peuvent, autant de parts que possible. L'ingénieur des mines a visité les galeries et travaux et s'en est déclaré très satisfait.

Mine du Gélon. — Il est plus que jamais question de fusionner cette société avec le *Syndicat des Mines d'anthracite de Savoie.*

Syndicat des Ardoisières de Port-Cros. — Nous avons visité en compagnie de M. Costa de Beauregard l'usine et les chantiers. L'ouverture de l'usine a dû être ajournée, la maison Pinette n'ayant pu livrer les polissoirs au jour fixé. L'inauguration a été renvoyée au 12 novembre. Les galeries ouvertes donnent des produits chaque jour plus résistants, plus planes et plus beaux. M. Conil se dit en bonne voie et déclare se trouver dans le voisinage de l'ardoise commerciale. Un traité avantageux a été signé entre M. Costa de Beauregard et le syndicat; de plus, une profitable entreprise s'annonce dans l'Ariège, qui donnera aux titres du syndicat une grande solidité et un avenir prospère absolument certain. Nous serons à même de fournir prochainement des renseignements plus précis.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5149

LA DÉSOLATION DANS LE SANCTUAIRE[1]

L'abomination dans le lieu saint, c'est à l'heure présente, pour la France, la tentative de corrompre l'Église, poursuivie, depuis vingt années, par le gouvernement persécuteur ; la *Désolation dans le sanctuaire*, c'est la recherche des conquêtes qu'a pu effectuer et des résultats que se flatte d'obtenir le gouvernement persécuteur, dans ses machinations pour corrompre l'Église.

I. — L'objet de ce dernier travail pose une question préjudicielle, savoir : *Si l'Église peut être corrompue ?*

L'Église catholique embrasse tous les siècles depuis le commencement ; et, depuis Jésus-Christ, elle s'étend à toutes les nations de la terre ; elle doit rester fidèle jusqu'à la fin des temps. Quand l'abomination de la désolation aura définitivement triomphé dans le lieu saint, Jésus-Christ viendra juger tous les siècles et sauver l'inexorable justice, un instant vaincue. Mais, avant ces grandes assises de l'humanité, l'Église peut être corrompue et même périr dans une province particulière de son mondial empire. Le soleil de l'Évangile s'est levé sur Jérusalem ; de Jérusalem, il s'est exalté, comme un géant, jusqu'à Rome ; il travaille, depuis, à faire le tour du monde, à fonder partout des églises florissantes. Or, dans sa marche laborieuse à travers les âges, il a vu des nuages voiler ses rayons, parfois des ouragans éclipser momentanément sa splendeur. L'Église a presque péri dans cet Orient qui fut son berceau ; elle a péri dans quelques contrées de l'Occident, où avaient éclaté, pendant mille années, les gloires surnaturelles du règne de Jésus-Christ ; elle peut être abattue dans d'autres régions, succomber aux complots de l'hérésie, du schisme et de la révolution. Cette possibilité a toujours causé aux âmes croyantes de cruelles angoisses ; c'est le devoir strict, le devoir de la foi et de la conscience, de

1. Un vol. in-12 de 300 p., chez Arthur Savaète, 76, rue des Saints-Pères.

conjurer, pour la Fille aînée de l'Église, un si effroyable malheur.

La possibilité du succès ne résulte ni des doctrines, ni des vertus, ni de la puissance, ni même des attentats de l'ennemi du nom chrétien. Ses doctrines sont fausses ; ses vertues, douteuses ; sa puissance, bornée ; ses attentats, plutôt une marque de faiblesse. Les malheurs de l'Eglise ne proviennent que de la faiblesse de ses enfants ou de la capitulation de ses soldats. La condition de l'Église, au sein de l'humanité, c'est de souffrir persécution pour la justice. Par là qu'elle combat tous les mauvais penchants de l'homme et s'applique obstinément à les vaincre, elle doit rencontrer partout quelques résistances. Les hommes qui acceptent humblement, de l'Église, les grâces de l'Évangile, forment la communion pacifique de ses enfants ; les réfractaires ne suivent pas l'Eglise ou s'en éloignent ; ils forment un corps opposant et volontiers persécuteur. Depuis sa naissance, l'Église n'a presque jamais joui, ni longtemps, d'une paix sereine ; à chaque instant, presque partout, elle a dû subir des attentats et essuyer des revers. Ce ne sont pas ces épreuves qui renversent l'Église. Au contraire des choses humaines, plus l'Église est persécutée, plus elle est éprouvée, plus, si elle se défend, plus, si elle sait faire valoir la force du sang de Jésus-Christ, et plus elle remporte de triomphes. Les coups du glaive qui déchire son sein, pratiquent des ouvertures à de nouveaux enfantements ; plus l'Église est frappée, plus elle se sent reine, parce qu'elle devient, de plus en plus, mère.

Les pertes de l'Église, dans sa course à travers les âges, ne proviennent donc que de ses défaillances ou de ses fautes. Si l'Église ne résiste pas à la persécution, la persécution peut la corrompre, et par conséquent, l'ébranler. Les vrais malheurs de l'Église, ou du moins leurs commencements, — car il y a pire, — c'est quand les enfants de l'Église se laissent troubler dans leur foi ou dans leur conscience. Lorsque des chrétiens cèdent à l'attrait de l'intérêt ; lorsqu'ils se laissent gagner par l'amour des richesses, des plaisirs ou des honneurs ; lorsqu'ils s'abandonnent aux passions, quelle qu'en soit la forme ; tout cela, pour l'Église, c'est le commencement de la mort et la préface d'une agonie.

D'ores et déjà, nous savons que l'Eglise, depuis vingt ans, est en butte aux assauts alternés de la violence et de la corruption ; d'une part, le Gouvernement français pousse les masses populaires à toutes les dissolutions de l'impiété ; d'autre part, il tente le clergé par un système, adroitement combiné, de caresses et de sévices. Mais le point où il espère plus efficacement triompher, c'est en choisissant

de mauvais évêques. La République, ou, plus exactement, le parti radical socialiste, ramassis de juifs, de protestants, de francs-maçons, de libres-penseurs, veut, non seulement anéantir le Christianisme, mais tout principe de religion, toute pratique de croyance, toute forme de culte. Et, pour perpétrer cet abominable crime, il essaie d'avoir la complicité de quelques évêques. Déjà il a les rabbins, les ministres protestants, le personnel dirigeant des sectes, les sectaires de toutes les écoles ; il ne lui faut plus que les évêques et les prêtres, pour assurer définitivement le triomphe de l'athéisme social.

Vous vous récriez, vous protestez au nom de l'invraisemblance. Ne criez pas ; acceptez la question comme elle est posée, et faites, une double enquête, à l'effet de constater l'intensité du mal et de puiser, dans l'arsenal de l'Église, à de si grands maux, un remèdeeffi cace.

II. — « Le Pape et l'Église, c'est tout un », disait saint François de Sales. Le Pape a le pouvoir et le devoir de paître, régir et gouverner, pleinement, souverainement, à lui seul, le troupeau de Jésus-Christ. Au-dessous du Pape, toutefois, il y a, par institution divine, pour aider le Pape dans le gouvernement de l'Église, l'épiscopat. L'Église n'a qu'une tête, mais elle a beaucoup de bras.

Le Pape est le successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ ; les évêques sont les successeurs des Apôtres. Leur dignité n'est pas identiquement, ou plutôt absolument, la même que celle des Apôtres ; mais, de droit divin, elle est grande encore et la charge est lourde. Le Pape est le chef unique, suprême, infaillible de toute l'Église ; les évêques sont des chefs limités à un diocèse et nécessairement subordonnés au Pape. La limite de leur juridiction indique une diminution de puissance ; la subordination de leur dignité marque un besoin de contrôle. C'est le point qui frappe tout d'abord dans l'institution de l'épiscopat.

Le pouvoir donné à un seul constitue le pasteur unique de tout le troupeau ; Pierre a sous sa houlette les agneaux et les brebis, les fidèles, les prêtres et les évêques. Le pouvoir distribué à plusieurs, en même temps, porte en lui-même un partage ; il implique une diminution par ce partage même, et laisse voir une nécessité immédiate, urgente, de la direction souveraine du premier et unique Chef, centre de l'unité. Aussi est-il remarquable que, dans la création du chef du Collège Apostolique, Jésus-Christ ne remet pas seulement à lui seul les clefs du royaume des Cieux ; il ne se borne pas à la constituer infaillible, avec charge de défendre l'Église con-

tre les puissances de l'Enfer ; il le charge encore expressément de paître les pasteurs, de les confirmer, bien qu'ils soient ses frères : les confirmer, c'est-à-dire leur marquer la ligne austère du devoir, et, le cas échéant, les y rappeler, les contraindre même à la suivre. D'où suit que l'indispensable garantie du plus sage exercice de la puissance épiscopale, c'est la soumission des évêques au Pape ; c'est leur ferme adhérence, leur soudure à son siège pontifical ; c'est l'observance intégrale, constante, universelle, en tout, en principe comme en pratique, des règles et lois de l'Église Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Églises.

Un coup d'œil sur l'histoire fait éclater la sagesse de cette constitution du pouvoir dans l'Église. Du moment que la soudure des évêques au trône du Pape est d'institution divine, toute dérogation à cette adhérence, tout relâchement, toute défaillance, tout particularisme systématique et pratique. introduit dans une constitution divine, un élément humain, un principe de corruption, une cause de ruine. Aussi est-il remarquable et prouvé comme fait certain, que tous maux de l'Église ont commencé par la prévarication, plus ou moins accentuée, de quelques évêques. Les évêques fidèles à Pierre ont une glorieuse histoire ; les évêques infidèles portent en histoire, les stigmates de l'ignominie et la responsabilité des catastrophes.

C'est la trahison d'un apôtre qui envoie Jésus-Christ à la Croix du Calvaire ; les autres, pour fuir, n'ont pas attendu cette immolation. Jean, dans l'Apocalypse, salue les anges des sept églises de l'Asie Mineure ; en chacun d'eux, il voit des taches, et, dans plusieurs, des vices. Pendant les persécutions, les impuretés du gnosticisme trompent la clairvoyance de plusieurs évêques. Sabellius, Paul de Samosate, Bérylle de Bosra tombent dans les hérésies antitrinitaires. Marcien d'Arles s'attache au schisme de Novat ; Mélèce de Nicopolis est lui-même l'auteur d'un schisme. A la paix de l'Église, Arius ouvre le puits de l'abîme : vont s'y précipiter d'innombrables évêques : Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, Ursace, Valens et Eunomius suivent Arius ; Photius et Appollinaire donnent leurs noms à des hérésies voisines de l'arianisme. Le Concile d'Antioche, de Milan, de Sirmium, de Rimini entraînent dans l'hérésie la plupart des évêques de l'Orient. Macédonius nie la divinité du Saint-Esprit, Nestorius altère la personnalité du Verbe incarné. Quand Eutychès s'est trompé sur le même point, mais en sens contraire, le brigandage d'Ephèse, avec Dioscore, chasse les évêques fidèles et désole un grand nombre d'Églises. Après Chal-

cédoine, les évêques monophysites poussent jusqu'au schisme l'hérésie d'Entychès. Les Trois Chapitres abusent un grand nombre d'évêques. Trois évêques inventent le monothélisme. Sous les inspirations de Photius, 318 évêques — autant qu'à Nicée — déposent le saint patriarche Ignace et mettent à sa place un rebelle. Un peu plus tard, Michel Cérulaire entraîne tous les évêques de l'Orient ; et il ne reste plus que de rares fidèles, point d'évêques, dans la patrie des Germain, des Damascène, des Basile, des Chrysostôme et des Athanase.

En Orient, pendant dix siècles, une seule tête n'a pas fléchi ; une seule âme est restée debout dans la vérité : le Pontife Romain a seul soutenu et confirmé les évêques fidèles ; il a seul et le premier toujours donné au monde l'inoubliable spectacle d'une fidélité, toujours courageuse, à la vertu, au droit, à l'honneur, à tous les principes divins de la civilisation.

En Occident, quand l'Orient a épuisé la série possible des hérésies dogmatiques, les ambitions du pouvoir civil et la faiblesse de l'épiscopat ne se manifestent plus par des brèches au symbole ; elles s'attaquent désormais aux prérogatives de la hiérarcbie sacrée et aux biens temporels, nécessaires à la pratique du culte public. Mais en Occident, comme en Orient, les évêques ne sont vraiment forts, vraiment fidèles qu'en proportion de leur ferme adhérence à la Chaire du Prince des Apôtres.

Eu Angleterre, sous Henri II, tous les évêques se rangent du côté du roi, envahisseur sacrilège du domaine sacré ; tous s'unissent au roi pour persécuter Thomas de Cantorbéry, défenseur héroïque de la propriété ecclésiastique. Thomas est jeté en exil, puis assassiné dans sa cathédrale.

Dans cette même Angleterre, un seul évêque, John Fischer, repousse la suprématie religieuse du Prince ; les autres trahissent. Sous Edouard VI, ils glissent dans l'hérésie de Calvin. Sous Elisabeth, ils imaginent un Ordinal qui détruit le caractère sacré du Pontife. Evêques, ils ne le seront plus ; mais ils seront toujours des mercenaires et des loups dans le bercail du Christ.

En Allemagne, sous Henri IV, sous Barberousse, sous Frédéric II, sous Louis de Bavière, nombre d'évêques se révoltent contre saint Grégoire VII, contre Alexandre III, contre Grégoire IX et ses successeurs. Bien plus, parmi ces évêques, il se trouve, à volonté, de misérables prélats qui consentent à accepter, du pouvoir civil, le titre nul et odieux d'anti-papes, de voleurs de la tiare du Vicaire de Jésus-Christ.

En France, sous Philippe le Bel, sous Louis XII, sous François Ier, sous Louis XIII, il y a toujours des évêques du mauvais côté, habituellement hostiles au Pape ou, du moins, hargneux au regard de la puissance apostolique.

Sous Louis XIV, dans l'affaire de la Régale, tous les évêques, sauf deux, souscrivent à l'usurpation du revenu des sièges vacants. Dans la Déclaration de 1682, ils se rangent presque tous, silencieux, mais serviles, aux propositions qui font, du Pape, un pouvoir secondaire, et du roi, un sultan. Louis XIV, qui les connaissait, disait qu'il eut put sans opposition, coiffer le turban et se constituer comme Henri VIII, le chef de la religion.

Le Jansénisme, importé en France, surprit, au moins, quatre évêques, et en fit dévier un plus grand nombre.

En France, sous Louis XV, dans les contestations sur la Bulle *Unigenitus*, dans la querelle des appelants, dans les affaires au sujet des sacrements conférés par force, à propos de la destruction des Jésuites, tous les évêques, ou à peu près, sauf Christophe de Beaumont, gardent le honteux silence de la servilité.

En France, sous Louis XVI, les Ordres religieux sont saccagés par Loménie de Brienne. A propos de la constitution civile du clergé, deux évêques trompent le roi et obtiennent, pour cette constitution schismatique, la signature du monarque. Quatre évêques, il est vrai, seulement l'acceptent; mais ils trouvent immédiatement quatre-vingt misérables pour occuper, je veux dire pour souiller, les sièges épiscopaux, dont les titulaires sont en exil.

En France, sous Napoléon Ier, dans le projet d'un patriarcat gallican, cinq ou six évêques, par faiblesse pure, s'attèlent à ce dessein destructeur de l'Église. Les autres par force d'inertie, quatre par bravoure, le font échouer.

Sous Louis XVIII, ne voit-on pas un nouveau projet du Concordat qu'inspirent des sentiments d'hostilité contre Rome? Sous Charles X, vingt-six évêques, qui n'ont rien appris, ni rien oublié, se prononcent encore pour la séparation spéculative de l'Église et de l'Etat, et, en 1828, deux évêques ministres sont assez peu intelligents ou assez audacieux, pour proscrire les Jésuites et limiter le chiffre des recrues du sanctuaire.

Nous ne voulons certainement pas taire qu'en 1790, cent trente évêques repoussent la Constitution civile du clergé; que sous Napoléon et sous les Bourbons, un grand nombre reviennent aux vrais principes de l'Église; que, sous Louis-Philippe, pour la liberté d'enseignement et, sous Napoléon III, dans l'affaire de la puissance tem-

porelle des Papes, l'unanimité des évêques, ou peu s'en faut, défend courageusement les droits de l'Église. Mais, pendant cinq siècles, s'ils n'ont pas rompu l'unité dogmatique, ils n'acceptent pas l'unité disciplinaire ; ils se cloîtrent, les yeux fermés, dans un particularisme doctrinal et moral ; ils repoussent les lois du droit canon ; ils altèrent les rites de la liturgie, et amènent, petit à petit, en France, ces mœurs qui, de dégradation en dégradation, arrivent, sous nos yeux, à la déchristianisation du pays, au triomphe social de l'athéisme, à la proscription du clergé.

III. — Deux points sont acquis : 1° L'Église, qui est immortelle, peut cependant succomber, au moins momentanément, quelque part, et elle doit même graduellement succomber à la fin partout, pour aboutir à l'apostasie générale ; 2° les malheurs de l'Église sont imputables, non pas à la force de ses ennemis et à la fureur de leurs attentats, mais à la faiblesse de ses enfants, à la démoralisation de ses prêtres, aux prévarications de ses évêques.

Ces deux points posés et prouvés par le meilleur des arguments, par les faits de l'histoire, nous n'oublions pas que l'Église, en Europe, après mille ans de règne social de Jésus-Christ, est entrée, depuis trois siècles dans la voie des aberrations, du schisme et de l'apostasie. Cette ère moderne se caractérise par un grand fait, l'évolution progressive de l'anti-christianisme. L'erreur commença par la renaissance des lettres païennes; elle s'étendit à l'ordre religieux, par le protestantisme de Luther ; à l'ordre politique, par le césarisme de Louis XIV ; à l'ordre social, par le parlementarisme de Mirabeau et le despotisme de Napoléon; à tout l'ordre des idées et des institutions, par l'ensemble des doctrines révolutionnaires, par l'impiété, l'anarchie et le socialisme.

La Révolution, aujourd'hui, embrasse le monde dans son étendue, l'humanité dans ses races, les peuples dans leurs institutions, la société dans ses bases éternelles ; elle s'étend à tout et s'attaque à tout ; elle veut substituer, à l'ordre chrétien, un ordre conforme à toutes les exigences de l'homme déchu, un ordre strictement exclusif de toute religion révélée et de toute Église ; un ordre enfin qui ne comporte, ni clergé, ni temple, ni aucun culte a la divinité.

Dans ce monde, livré à tous les aveuglements, à toutes les fureurs, il s'agit de savoir quel est pour la France, depuis vingt ans, l'attitude du clergé et la résistance de l'épiscopat. L'état de persécution est flagrant ; il est puissant, étendu, profond. Quels hommes

se sont présentés, quelles mesures ont été prises pour conjurer la catastrophe?

La concorde du sacerdoce et de l'empire, l'accord de l'Église et de l'État, l'entente de l'évêque avec le gouvernement, quand le gouvernement est chrétien et agit en chrétien, c'est l'ordre voulu de Dieu. Mais la concorde du sacerdoce avec le Césarisme, mais l'accord de l'Église avec la Révolution ; mais l'entente de l'évêque avec la franc-maçonnerie, la juiverie, le protestantisme et le nihilisme de la libre-pensée, c'est la répudiation implicite de l'ordre divin, c'est la violation du devoir ecclésiastique, c'est l'évacuation de Jésus-Christ, la porte ouverte à l'athéisme philosophique devenu loi d'une société coupable d'apostasie.

De nos jours, dans l'Église, deux erreurs capitales ont fait fléchir l'intransigeance du clergé : le catholicisme libéral et le conciliatorisme.

Le catholicisme libéral est une doctrine molle, qui amnistie la révolution française et prétend régler, par un concordat latitudinaire, les rapports de l'Église et de l'État. L'Église, cloîtrée dans sa sphère spirituelle, s'y doit tenir strictement enfermée et n'en pas sortir. L'État, maître tout puissant dans l'ordre temporel, soumet tout à ses lois, l'Église même avec ses biens et sa hiérarchie. L'Église, contente de vivre, se prête, sans mot dire, à toutes les fantaisies et à tous les écarts de la Législation, même aux écarts qui détruisent en principe l'ordre divin de la révélation.

Le conciliatorisme est le résidu pratique de la doctrine catholique libérale. C'est, de la part des gens d'Eglise, le parti-pris de subir, sans réclamation, tous les attentats des partis révolutionnaires, moyennant certains principes reflexes qui autorisent l'inertie et excusent les aveuglements. Dire, par exemple, qu'on reste *étranger* à la politique, même impie ; qu'on se *rallie* à la République, même persécutrice ; qu'il n'y a, entre cette République et l'Église qu'un *malentendu* ; que les assauts à l'Eglise ne sont qu'un *effet fugitif* du temps ; qu'il faut bien se soumettre *aux lois* de son temps et de son pays ; que, ce faisant, on obéit *à la volonté de Dieu* et au respect de l'autorité. Ces propos et d'autres analogues, ne sont que des invites à la trahison et le voile d'une hypocrite complicité.

Les lois intangibles, les principes inattaquables, ce sont des lois de persécution. En vertu du plat conciliatorisme, tous ces attentats sont reçus sans protestation ; acceptés comme règles nationales, comme formation de nouvelle mœurs, comme glorification d'un nouveau régime.

« Qu'est-ce, demande Bossuet, que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Eglise, qui est son *tout* et du Saint-Siége qui est son *centre*, pour s'attacher, *contre sa nature*, à la royauté comme à son Chef? » Cette question de Bossuet nous fournit deux observations : la première, c'est que le détachement de Rome pour s'attacher au pouvoir civil, est contre la nature de l'épiscopat ; la seconde, que cet attachement au pouvoir civil entraînant, comme corrélatif, le détachement de Rome ou, du moins, le relâchement de ses liens intimes, implique, pour l'épiscopat, une nécessaire servitude, une inévitable corruption. L'évêque, soumis à Rome et docile à ses lois, est à sa place et dans son rôle ; il a, en lui, une part de lumières et de forces divines. L'évêque, attaché au pouvoir civil pour en tirer tous les bénéfices de la protection, s'il se détache de Rome, dans la mesure de son détachement, perd une part proportionnelle de sa force et de sa lumière surnaturelle ; et, dans la mesure où il s'inféode au pouvoir civil, outre ce qu'il a perdu de divine assistance, devient l'instrument passif, le serviteur bénévole d'une volonté étrangère ou hostile à l'Eglise ; il est soumis à toutes les impulsions d'une nature défaillante et d'une fausse situation. C'est un astre sorti de son orbite : la force irrégulière de ses mouvements et l'irrégularité de ses évolutions ne peuvent plus guère produire que de mauvais résultats.

Ces réflexions, il est vrai, sont purement doctrinales et spéculatives. Mais en les étudiant à la lumière de l'histoire, on voit qne si, en dernière analyse, elles ne doivent pas aboutir logiquement et promptement à l'athéisme social, elles mènent, du moins, par une série de déviations, d'irrégularités, de faiblesses et d'attentats à des embarras surchargés de désastres. Et lorsqu'on veut donner à la chose un mot qui caractérise cette situation d'abord irrégulière, puis violente, c'est le schisme qui apparaît comme le couronnement naturel de toutes les fausses doctrines et de toutes les fausses pratiques contre la Chaire du Prince des Apôtres.

IV. — Comment, depuis vingt ans, l'épiscopat s'est-il défendu contre la persécution ? Et comment l'Eglise peut-elle se défendre aujourd'hui, pour vaincre le mal par le bien, seule arme, seule procédure qui lui restent dans les assauts où la vérité, la vertu, la justice, sont foulées aux pieds par les brutalités de la force ? La réponse à ces deux questions, c'est l'ouvrage même dont nous avons inscrit le titre en tête de cet article.

En principe, on ne peut sérieusement contester aux évêques, le

droit de suivre les conseils de leur prudence, et le devoir d'exécuter, en bonne conscience, les consignes de la Chaire Apostolique. Un évêque, en règle sous ce double rapport, n'encourt certainement aucune censure. Mais, si le principe est certain, il y a, dans l'application, une grande latitude. D'un côté, vous entendrez dire que tout va bien ; de l'autre, on crie que tout va mal. Sans nous laisser troubler, ni tourner la tête ; sans manquer davantage au respect ; il est clair que le Pape prisonnier, déclarant qu'il ne peut pas gouverner l'Eglise comme il voudrait, on ne peut pas strictement se tenir à ses exemples, sans confesser simplement la perte de sa liberté. D'autre part, il n'est pas moins clair que la distinction entre la constitution républicaine et la législation antichrétienne, — distinction strictement nécessaire et solennellement promulguée par Léon XIII, — pour prescrire le ralliement, ordonnait en même temps le combat *pro aris et focis*, sans aucune excuse à l'inaction et à l'absentéisme. De plus. le mot d'ordre donné de combattre la proscription des religieux, ne laisse à l'inaction, aucune excuse. Enfin, sans méconnaître le devoir de la prudence, il est clair encore que leur observation n'a pas servi à grand'chose. Pour me servir d'un mot vulgaire, nous sommes dans le pétrin, ou plutôt, dans un mortier dont le pilon nous broie constamment, avec une espèce de fureur. On ne comprend plus rien désormais au parti de ne rien dire et de laisser tout faire. C'est, dans un sens nouveau, la mort sans phrase, la mort sans que la victime se permette un ombre de plainte.

Il paraît difficile de contester que nous nous sommes fait, depuis vingt ans, bien des illusions, fort sages sans doute, mais non moins funestes. La consigne du Pape était décisive ; on ne l'a pas fait sonner assez haut pour soulever les masses populaires. Les politiciens ne comprenaient pas grand'chose à la transformation de la vieille société et se préoccupaient trop des causes vaincues. Le clergé français suivait en gémissant les partis dècapités. Pendant que l'Eglise branlait aux coups de pioche des démolisseurs, la mode était aux conférences, aux congrès, aux conseils tenus par les rats. Beaucoup de mots, peu d'idées, point d'action.

On ne pourrait pas dire toutefois, sans injustice, que rien n'a été fait pour la défendre. Dans la société civile, nombre de ligues nationales se sont formées ; et dans ces ligues, nombre de braves soldats ont porté le drapeau du patriotisme. Drumont, Renault, Cassagnac, Judet, Henri Rochefort, Coppée, Lemaître, sont autant de noms de champions intrépides. Dans l'Eglise, il faut citer avec

honneur, la protestation collective des cardinaux, les éloquentes lettres du cardinal Guibert ; les discours et les actes des Gouthe-Soulard, des Tregaro, des Cabrières, des Cotton, des Bouange, des Turinaz et surtout de l'héroïque Freppel. Mais on ne voit aucune unanimité, aucun acte collectif de l'épiscopat, mais plutôt un manque général de résistance active. Si nous avons, du reste, à déplorer une défaillance, nous n'avons pas à déplorer le scandale public de la trahison. Au contraire, dans cette trop longue période d'inertie et de marasme, vous observez, chez plusieurs, l'impatience d'un triste repos et le désir de prendre l'épée des preux. A Clermont, lorsque le P. Monsabré, brave comme Rolland, eut sonné du clairon des batailles, il y eut, dans l'assemblée, un frémissement d'héroïsme en expectative. Un archevêque se leva ; il dit que bientôt il faudrait rouvrir, à l'intérieur, l'ère des croisades. Une croisade en France, tous les évêques à la tête, la prédication de la guerre sainte dans les églises, l'appel au peuple chrétien pour brandir le glaive flamboyont de la foi : c'est l'urgent besoin d'une situation presque désespérée, l'irrésistible consigne de la Providence.

Ici, le scalpel de l'auteur antisémite, sans jeter la pierre à personne, sonde, au nom de l'histoire, les plaies récentes de l'épiscopat. Dans un chapitre général, il esquisse sommairement la situation de la France et de l'Église ; il en saisit des aspects flottants et variables, il discerne, avec une scrupuleuse équité et une grande modération dans les jugements, d'un côté, les choses louables, de l'autre, les choses blâmables. Dans un autre chapitre, il évoque les figures de Belot des Minières, de Juteau et de Maréchal ; il dit en quoi ils ont péché contre l'Église. Dans un troisième chapitre, il parle d'un préfet violet devenu manifestement apostat. Dans un quatrième, il dessine le panorama d'un diocèse où le gouvernement persécutera pour opérer à sa fantaisie. Dans un autre, il discute le projet d'un nouveau Concordat, projet dont les auteurs se donnent l'apparence du zêle, en se heurtant, j'allais dire en soulevant des impossibilités qui excusent le défaut d'action.

Ut evellas et œdifices. — Après ces chapitres de critique douloureuse, l'auteur vient aux remèdes qui peuvent conjurer les catastrophes. C'est sa pensée formelle, que le désespoir n'est pas chrétien, que l'inertie n'est pas française. On doit vivre dans une paix profonde, lorsqu'on met une foi dont le promulgateur a vaincu le monde par la Croix ; et lorsqu'il y a nécessité de combattre, les athlètes descendront dans l'arène avec une confiance parfaite, puis-

qu'ils sont assurés d'avance de la victoire. L'Église n'a rien à craindre, qu'une chose, la négligeance de sa protection. Le nombre de ses ennemis, la profondeur de leurs complots, la violence de leurs attaques, ce n'est rien ; c'est à peine l'aile de papillon qui voudrait détruire une pyramide. Les progrès de l'Église sont proportionnels à ses épreuves ; ses triomphes, elle en reçoit l'occasion de la brutalité de ses ennemis. Fortifiée par la force de Dieu, si elle mène au combat, à l'ordre de ses évêques, la multitude de ses fidèles enfants, de ses prêtres et de ses religieux, le combat même les met en demeure de vertu et les péripéties de la lutte leur jettent l'auréole au front, avec cette promesse divine que plus les difficultés s'accroissent, plus se multiplient les diamants de la couronne des soldats de Dieu.

Le meilleur élément, le plus solide gage de succès, après la sagesse et la bravoure des évêques, c'est la vertu des prêtres et l'héroïsme des religieux. De là deux chapitres.

Dans le premier, l'auteur fait une étude du clergé séculier et énumère avec une sympathique clairvoyance, les mérites qui assurent dans la société, sa bienfaisante prépondérance. Ici, rien n'est donné ni à l'utopie, ni aux nouveautés ; l'auteur, essentiellement classique et traditionnel, précise, avec une certaine liberté dans ses propos les divers *postulata* de son sujet. En principe, il réclame un régime de droit pur, conforme, dans son ensemble, à la législation propre de la sainte Église ; en fait, il espère un renouveau de haute vertu et un accroissement de haut savoir. Que le prêtre soit prêtre, un vrai prêtre, il n'en faut pas plus pour assurer sa puissance. Un regard sur la croix dit tout ; le clergé doit avoir, sans cesse, sous les yeux, le Crucifix. La Croix le portera, en attendant, s'il plaît à Dieu, qu'il la porte lui-même, *propter nos homines et propter nostram salutem*.

L'auteur donne, à ce grave sujet, une attention suffisante ; il insiste encore plus sur la question, à son gré capitale, des congrégations religieuses. C'est, en histoire, un thème banal, que les institutions monastiques ont été, en France, aprés les invasions, pour l'Église, un instrument d'élite, pour la société civile, une puissance de résurrection. A partir du Ve siècle, le monastère est le centre d'attraction des races barbares, le foyer de grâces transformatrices, l'élément transfigurateur de tous les éléments naturels de bien. Le monastère, c'est le paradis sur la terre, c'est l'Église en raccourci, c'est le prototype d'un monde à venir, c'est la source de toutes les espérances. Les moines ont aménagé les eaux, les

bois et les terres; les moines ont semé les germes des villages, des villes ; les moines ont créé un type de société et un modèle de gouvernement. Jusqu'à Charlemagne, ils occupent une grande place dans le monde. Aux temps féodaux, ils tiennent en échec les forces de dissolution ; ils gardent, contre les seigneurs, une part de souveraineté ; ils posent, dans les communautés rurales, une pierre d'attente des communes libres, une miniature de démocratie. Pendant la décadence de la féodalité, ils restent, pour l'éducation, pour les lettres, les sciences et les arts, ce qu'ils n'ont pas cessé d'être depuis le commencement. Pendant les quinze siècles de civilisation européenne, les monastères sont des remparts contre la corruption des siècles, les éléments irréductibles de tout progrès, des coussinets pour amortir les conflits des puissances séculières, des monuments d'une sagesse qui sait conjurer tous les périls, seconder tous les efforts généraux, promouvoir toutes les nations.

Quand les monastères ont joué, pendant quinze siècles, un tel rôle, comprend-t-on qu'il se trouve des gens assez faibles d'esprit, assez mous de sentiments, assez méchants dans leurs résolutions, pour considérer les monastères, non seulement comme chose de peu, mais comme des fléaux de l'ordre social? Dans un aveuglement stupide et une folie orgueilleuse, on donne la chasse aux moines comme aux repris de justice. En déshérence de tout motif de poursuite légale, dans l'impossibilité de justifier ses sévices par des griefs, on va jusqu'à la confiscation des biens et la proscription des personnes. Aucun événement ne peut donner, de notre temps et de notre pays, une plus déplorable idée. Pour en venir à ce degré d'abjecte injustice, il faut qu'il y ait, chez nous, une égale abdication de la probité et du bon sens.

Les monastères sont plus nécessaires aujourd'hui, en France, qu'au temps des invasions. Au cinquième siècle, il s'agissait de créer un monde; au vingtième siècle, il s'agit de le recréer. A la création, le néant ne résiste pas au génie servi par la vertu; pour une recréation, toutes les misères, toutes les faiblesses, tous les aveuglements, tous les crimes conspirent pour achever leur œuvre de destruction. Mais pour qui embrasse, d'un regard synthétique et compréhensif, la société moderne, il est de toute évidence que cette société offre nombre de misères auxquelles le cloître seul peut remédier. Les temps les plus malheureux sont les plus propices aux créations monastiques. A l'heure où tout sombre, on sent mieux le besoin de s'immoler au salut public. L'Europe s'ef-

fondrera ou dans la dissolution des idées démocratiques ou dans le marasme des esclavages du despotisme, si les moines ne viennent soutenir ce monde tombé sans retour.

Indépendamment du besoin intérieur de la patrie, d'autres tâches appellent les moines. Au dehors notre protectorat à Constantinople et à Pékin ne peut pas subsister sans eux ; nos missions à tous les points de l'espace ne peuvent pas être dévolues au clergé séculier. C'est d'ailleurs un point rebattu que les peuples de l'Europe ne peuvent pas, sans colonies, se maintenir dans un salutaire équilibre. Or, à Alger, à Tunis, au Tonkin, à Madagascar, au centre de l'Afrique, nous ne pouvons pas soutenir avec les ressources de nos budgets, les détachements de notre armée et nos familles de colons. Il nous faut des moines, ou la France, amputée de ses Congrégations, périra.

On ne comprend rien à la politique scélérate et imbécile qui vide les monastères. Abstraction faite de toute considération religieuse, un couvent est un fonds d'action utile ; un monastère est toujours, au moins, un officine de bienfaisance. Détruisez-le ; vous condamnez à la misère noire tout ce qui vivait du monastère. Les assassins des ordres religieux sont les assassins de la France, les ennemis particuliers des petits et des pauvres ; et, dans ce monde judaïsé, un défi à la Providence.

Dans sa conclusion, l'auteur revient sur le droit de parler des misères de l'Eglise. Déjà ce droit a été fondé sur les exigences de l'histoire, sur les lois de l'ordre moral et religieux. Ici, l'auteur se transporte sur le terrain des Saintes-Ecritures. Dans un tableau rapide, il nous montre, depuis le premier verset de la Genèse jusqu'au dernier verset de l'Apocalypse, Dieu poursuivant l'iniquité dans les princes de son peuple et les prêtres de la Synagogue ; il appuie spécialement sur la sainte indignation de Jésus-Christ, contre les scribes et les pharisiens, les deux plaies de son temps et du nôtre ; puis, se mettant aux écoutes de la tradition, il recueille des témoignages depuis saint Paul jusqu'à Bossuet appelant Fénelon le Monton d'une nouvelle Priscille. Quelques témoignages de notre temps, viennent confirmer les grandes voix de la tradition. Montalembert, Dupanloup, Besson, et, tout particulièrement, Mgr Parisis, disent quel cas il faut faire des évêques infidèles à l'Eglise ou douteux dans leur molle fidélité.

Une autre question attire l'attention de l'auteur, celle du sens providentiel des épreuves présentes. Notre antisémite établit un parallèle entre les trois premiers siècles de persécution jusqu'à

Constantin et les trois derniers siècles de persécution depuis Luther. L'Eglise revient à ses commencements, elle a eu, depuis l'éclat du protestantisme, ses dix grandes persécutions; elle a su les vaincre et se prépare à recueillir le bénéfice de ses épreuves. On ne peut pas croire à l'éternité des folies, ni à la durée des hommes d'aventures. Quand Dieu efface, c'est pour écrire. Au dessus des ruines accumulées depuis trois siècles, il y a des labourages évidents ; il y a des semailles d'avenir. On pose, dans tout l'univers, les pierres fondamentales, pour la constitution de nouveaux peuples. Une chrétienté, plus grande que celle du Moyen-Age, doit un jour embrasser l'univers. Nous ne sommes peut-être pas destinés à contempler ces grandes choses; mais dans la considération des choses présentes, nos yeux peuvent en distinguer les linéaments et le dessin. Au-dessus des entreprises avortées des hommes, il faut saluer très bas l'œuvre de Dieu.

En l'an 415, au moment où les Suèves et les Vandales envahissaient les Gaules, au moment ou Pélage levait l'étendard des révoltes d'aujourd'hui, saint Augustin proclamait le triomphe final de l'Eglise : « Maintenant, dit-il, les hérétiques et les politiques considèrent l'Église et disent : Elle va mourir; bientôt le nom chrétien sera effacé de la terre : il n'y aura plus de fidèles ; ils ont fait leur temps. Et, pendant que ces hommes disent ces choses, l'Église les regarde mourir chaque jour ; elle demeure toujours debout, annonçant, à toutes les générations qui se succèdent, la puissance de Dieu. »

Depuis un siècle, nos grands hommes font écho à la juste doctrine de l'évêque d'Hippone. Au milieu des ténèbres d'un siècle plein d'avortements, déçus dans leurs espérances, trompés dans leurs entreprises, vaincus, si j'ose ainsi dire, par la fatalités des choses, ils se raidissent contre l'épreuve et pronostiquent des temps plus heureux. En maints endroits de ses écrits, Châteaubriand se pose en prophète et annonce un nouvel âge d'or. Le comte de Maistre, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, est séduit par les enchantements de l'avenir. Quand Lamennais fixe, sur ce même avenir, ses regards profonds, il tombe en extase et entonne un chant lyrique. Leur plus fidèle disciple, Louis Veuillot, encore qu'il soit souvent pessimiste, espère « comme Abraham, contre l'espérance même ». Dans ses derniers temps, lui qui a tant lancé la foudre, s'attendrit sur la vision de l'avenir et les allégresses de l'espérance. « Si l'on ose, dit-il dans la préface de *Rome pendant le Concile*, si l'on ose jeter les yeux plus loin dans l'avenir, par-delà les longues fumées du combat et de l'écroulement, on voit une construction gi-

gantesque et inouïe, œuvre de l'Église, qui répondra par des créations plus belles et plus merveilleuses, au génie infernal de la destruction. On entrevoit l'organisation chrétienne et catholique de la démocratie, sur les débris des empires infidèles ; on voit renaître, plus nombreuse, la multitude des nations, égales entre elles, libres, formant une confédération universelle, dans l'unité de la foi, sous la présidence du Pontife Romain, également protégé et protecteur de tout le monde ; un *peuple saint* comme il y eut un *saint empire*. Et cette démocratie, baptisée et sacrée, parce que les monarchies n'ont pas su et n'ont pas voulu l'être : elle abolira partout les idoles et fera régner universellement le Christ : *Et erit unum ovile et unus Pastor*.

J'espère que, dans cette amphictyonie de toutes les nations de l'univers, Jésus-Christ, le grand ami des Francs, saura les maintenir à la tête des nations baptisées ; j'espère que, grâce à ses saints évêques, débarrassés de ses misères d'aujourd'hui, la France saura, de plus en plus, répondre à la vocation de la Providence.

La Rédaction.

LA FRANCE EST-ELLE MENACÉE D'UN SCHISME ?

(Suite et fin)

Le troisième fait certain, c'est qu'il y a, parmi nous, un grand énervement dans les idées, absence totale d'intransigeance dogmatique et disciplinaire. On a beau dire ; la vérité fait loi et la discipline forme la règle de nos devoirs. Nous sommes, nous autres français, empoisonnés de longue date. Le gallicanisme n'était pas tant une aberration dans la foi qu'un défaut de piété, nous menant, envers le Pape, à un défaut d'obéissance, envers le roi, à l'excès contraire. Sous cette influence délétère, pendant cinq siècles, nous sommes devenus, par le fait d'une intoxication lente, myopes, à demi sourds et légèrement atteints de paralysie. Lorsque Lamennais entreprit, par une réaction intelligente et énergique, de nous galvaniser en sens contraire, il ne prenait, sans doute, qu'une attitude qu'il croyait habile pour abattre l'ennemi. Mais par la force des choses, son libéralisme, simplement hypothétique, arme tournée contre ceux qui l'avaient fournie, devait aboutir a la thèse du catholicisme libéral. Quinze ans plus tard, Dupanloup, qui n'était pas théologien, mais simplement un agitateur dans ses discours, et dans le fond un esprit rétrograde, Dupanloup posa la thèse libérale et se prit à innocenter la Révolution. Par sa prétendue thèse de pacification, Dupanloup alluma une guerre qui se poursuivit ardemment jusqu'en 1870 et se continua jusqu'à nos jours sous une autre forme. Dupanloup coupa en deux l'armée catholique : d'un côté les catholiques sans épithète, les catholiques comme le Pape ; de l'autre, les catholiques panachés de l'épithète libérale, et, à l'égard du Pape, sinon réfractaires, du moins hargneux et peu fondés en réelle sympathie. C'était, avec une autre drogue, une continuation d'empoisonnement.

Depuis le *Syllabus* et surtout depuis le Concile du Vatican, personne ne pourrait plus soutenir, *salvâ fide*, les thèses échauffées, déclamatoires et peu claires de Dupanloup. Le catholicisme libéral,

décapité de ses chefs, s'est d'ailleurs transformé habilement, sans rien perdre de sa malice, ni édulcorer ses poisons. D'affirmation dogmatique, il n'en a plus, ou, du moins, il n'en montre pas; mais il s'est quintessencié dans la morale pratique du *Conciliatorisme*. Les libéraux actuels n'enseignent plus rien; ils veulent seulement, comme le P. Gratry, embrasser tout le monde, surtout les ennemis de l'Église, et exception faite des intransigeants qu'ils continuent d'abhorrer.

Ici le symbole du conciliatorisme est, dans les circonstances présentes, synonyme de désertion devant l'ennemi. Je cite, à ce propos, un passage que j'emprunte à un livre récent: *La désolation dans le sanctuaire* :

« D'abord, on nous dit qu'il faut *se rallier* à la République; que les catholiques en s'obstinant à attendre, voire à provoquer la restauration de la monarchie, ont motivé toutes les représailles.— La réponse est bien simple : les catholiques n'ont jamais rien fait, rien absolument contre la République. La République a pu être contestée par les monarchistes; contrariée, agitée par les socialistes; les catholiques se sont abstenus de la combattre et se sont conduits, en tout et partout, comme de bons et loyaux citoyens. Les catholiques acceptent sans discussion la République, dont leurs théologiens ont, depuis longtemps établi la licité ; mais par principe, les catholiques doivent rejeter la Révolution, qui est, en tout état de cause, l'anti thèse du Christianisme. Or, les républicains au pouvoir, serfs dociles de la Franc-Maçonnerie, ne s'inspirent, dans leurs actes publics, guère que de la Révolution. Les catholiques n'ont donc avec eux aucun moyen de s'entendre.

« On nous dit ensuite qu'entre catholiques et républicains, il n'y a qu'un *malentendu*. Les républicains sont des agneaux qui aiment le lait, la crème, le beurre et ont horreur du sang; les catholiques sont des colombes soupirantes qui se plaisent au milieu des eaux pures et des parterres fleuris. Entre colombes et agneaux, l'accord se fait tout seul; toute dissidence est contre nature. Nous le croyons volontiers; entre enfants de la même patrie, toute dissidence grave est une calamité publique. Mais comment nier que nous sommes sur un océan de glace, qu'il y a, entre nous, une crevasse qui descend jusqu'aux profondeurs de la terre, qui monte sur les hauteurs des cieux ? En d'autres termes, nous sommes moins en République qu'en Franc-Maçonnerie. Les Francs-Maçons, maîtres des choses en France et en Europe, mènent, contre l'Eglise, une guerre suivie, savante, radicale ; l'Eglise doit lui opposer une

énergique résistance. Ne pas résister à l'ennemi qui attaque, sous prétexte qu'il est peu méchant, c'est lui faire la partie plus belle et trahir.

« En troisième lieu, on nous dit qu'on peut s'entendre sur les *aspirations du temps ;* que tous les intérêts légitimes sont harmoniques ; et qu'en prenant d'un peu haut les choses contemporaines, nous devons nous rencontrer avec les républicains, dans un même sentiment de patriotisme. Que notre temps ait, en effet, une tâche à remplir : qu'il ait, par exemple, à simplifier, au moyen du *referendum*, le gouvernement direct du peuple par le peuple ; qu'il doive, par certaine réforme, établir l'accord plus équitable entre le travail et le capital, entre le patron et l'ouvrier : je n'en disconviens pas ; je suis prêt à rechercher ce moyen d'accord ; je serais heureux de l'accepter. Mais, en présence de ce *desideratum*, que vient faire la guerre à l'Eglise ? et n'est-il pas cent et cent mille fois vrai, qu'en écartant la religion, l'Evangile et l'Eglise, non seulement on ne résout pas les problèmes politiques et économiques du jour, mais on en rend impossible la solution.

« On nous dit enfin, avec une apparence de piété, que les faits s'enchaînent logiquement et se déroulent en histoire ; et que, par leur enchaînement logique et leur évolution régulière, ils forment l'*expression de la volonté* de Dieu. — L'adorable volonté de Dieu défend, déteste et punit jusqu'à l'ombre du mal, y compris celui-là même dont sa profonde sagesse, sa redoutable justice, permet l'accident. On demande comment cette volonté divine peut amnistier des criminels, qui, par ignorance ou plutôt par passion, veulent anéantir la vocation providentielle de la France ; comment elle peut innocenter les impies qui travaillent, avec une ardeur satanique, à la destruction du sacerdoce et de l'état religieux ; comment, enfin, elle pourrait admettre des profanations, des attentats et des ruines, qui sapent, jusque dans ses fondements, l'édifice divin du Christianisme.

« On ajoute, pour rassurer sa conscience par un dédain affecté, mais peu recevable, qu'on ne veut, à aucun prix, descendre dans l'arène de la *politique ;* que la politique est chose humaine, aveugle, passionnée, violente ; qu'on veut maintenir le christianisme sur les hauteurs du Thabor et du Golgotha ; qu'on se refuse absolument à faire figurer l'Église dans ce conflit ardent des passions et des partis. — Eh bien, non ; ce que vous appelez politique est une question religieuse au premier chef ; c'est la question même des droits souverains de Dieu et de son Christ sur toute la société hu-

maine ; c'est la question des indéniables et imprescriptibles devoirs des particuliers, des peuples et des gouvernements envers le Christ et envers l'Église.

« Ce que, par une étrange aberration d'esprit et par une non moins étrange imprudence, vous appelez *politique* pure, c'est l'apostasie officielle et légale des peuples et des gouvernements ; ce n'est pas une évolution normale et légitime du genre humain, c'est la rébellion de la grande hérésie et du grand schisme ; ce n'est pas un progrès dont l'Église doive s'accommoder, c'est un complot qu'elle doit repousser avec horreur ; c'est, pour tout dire d'un mot, sous le couvert menteur d'une république, l'abomination de la désolation dans le sanctuaire. Je ne voudrais pas dire que c'est un signe des derniers temps ; je sais qu'il est sage de s'abstenir des extrémités du discours : mais je me demande s'il peut rien s'imaginer de plus frivole, de moins justifié, de moins efficace, de plus compromettant, que ce *ralliement* soit-disant inoffensif, que ce *malentendu* facile à expliquer, que ces *aspirations* du temps à accomplir, que cette *politique* à dédaigner, et que cette prétendue *volonté de Dieu* qu'il faudrait subordonner aux oracles infernaux de la Révolution[1]. »

Le quatrième fait, c'est que, par l'influence connexe des choix d'évêques et de l'énervement des idées, il s'est produit dans l'épiscopat français... je ne sais trop comment m'exprimer. Parmi beaucoup de mots, dont je puis me servir, sans nuire à la vérité de l'histoire, je vois beaucoup d'expressions sans peur, mais non sans reproches possibles. Pour me réduire à la plus modeste forme, je dirai qu'il y a eu un peu d'effacement, du moins en raison de la violence des attaques. Encore va-t-on demander de quoi je me mêle. Je citerai une anecdote.

En 1828, Feutrier, évêque de Beauvais, ministre des Affaires ecclésiastiques, avait fait sonner haut la déclaration de 1826 sur la séparation de l'Église et de l'État ; or, en conséquence de cette séparation, par une contradiction manifeste, il avait restreint le nombre d'élèves admissibles dans les écoles ecclésiastiques. A part quelques rares évêques, la plupart s'étaient tu ou s'étaient contenté d'eau bénite de cour. A cette date, Rohrbacher, dans la fleur de sa jeunesse, avec toute la vigueur de son esprit, publiait, à l'adresse de l'évêque de Chartres, des lettres d'un anglican à un gallican. L'anglican faisait, par dessus la Manche, des révérences au gallican et lui disait qu'en vertu de leurs principes communs, lui,

1. *La désolation dans le sanctuaire*, p. 79.

gallican, devait venir au schisme de Henri VIII. L'évêque de Chartres était Clausel de Montals, intrépide prélat qui devait, sous Louis-Philippe, racheter magnifiquement ses quelques faiblesses sous la Restauration. Clausel, parmi beaucoup de vertus, avait une certaine morgue aristocratique ; il demanda à Rohrbacher de quoi il se mêlait. C'était la plus malheureuse inspiration qu'il put avoir. De quoi je me mêle, repartit l'Allemand du canton d'Albestraf ; je me mêle de défendre les droits de l'Église inscrits au Pontifical romain ; je me mêle de défendre les droits dont vous avez juré, à votre sacre, la pieuse, fidèle et au besoin, héroïque observance. Vous avez juré d'écarter, avec votre crosse, les loups du troupeau de Jésus-Christ, et, avec les deux cornes de votre mître, d'être terrible aux ennemis de la vérité... Les ennemis de la vérité sont contre vous ; les loups, les voilà, et vous vous taisez. — Vous avez juré d'observer les lois de l'Évangile, les écrits des Pères, la constitution de l'Église et les prérogatives de la Chaire apostolique... Tout cela est méconnu et vous vous taisez. — Vous avez juré de défendre le patrimoine de Saint-Pierre, le bien de l'Église, les oblations des fidèles, les immunités du sacerdoce... Tout cela est foulé aux pieds et vous gardez le silence. — J'imagine que, devant ces réquisitions à brûle-pourpoint, Clausel de Montals traita Rohrbacher de pendard, mais je n'ai pas entendu dire qu'il l'ait fait pendre... comme cela s'est fait de nos jours, pour des prêtres moins hardis et traités avec beaucoup plus de rigueur, sans rime, ni raison, simplement par des violences qui ne représentent que les abus de la force et les aberrations de l'autorité.

C'est une loi de l'histoire : elle ne doit rien dire de faux, elle ne doit rien taire de vrai. Un historien peut se tromper ; mais il ne doit être ni menteur, ni lâche. S'il est sincère et véridique, je ne vois pas bien comment on peut procéder contre la vérité et la sincérité. Ce qu'il dit est fâcheux, c'est possible ; mais, s'il est fâcheux de le dire, il a dû être beaucoup plus repréhensible de le faire. En frappant un historien véridique, vous honorez la victime, vous ne déshonorez que l'exécuteur et vous ouvrez un jour sur ses malversations.

Pour revenir à notre fait, nous dirons que, depuis le commencement de la persécution, l'épiscopat français, assiégé par les Prussiens de l'intérieur, ne paraît pas, comme Bazaine à Metz, avoir fait tout ce qu'il pouvait faire, pour défendre l'Eglise et sauver la situation. Tout le monde le dit, et quand tout le monde énonce un jugement, il ne doit pas se tromper, ou, s'il se trompe, suivant

un adage de Mirabeau : Quand tout le monde se trompe, tout le monde a raison. Au début, il y avait encore des résistances, des actes de préservation, des cris de détresse. Xavier Gouthe-Soulard, Louis Isoard, François Trégaro, Charles Cotton, Rovérié de Cabrières, Frédéric Bouange, Charles Turinaz, Adolphe Perraud, Hippolyte Guibert, François Richard, Benoît Langénieux, et, par dessus tous les autres, l'admirable Freppel, se sont assurés, par des actes et par des discours, la reconnaissance du peuple chrétien et l'estime de l'Eglise. Depuis, plus la persécution devient violente, plus le silence est profond. Soit défaut d'entente, soit crainte d'opposition, soit par l'effet de ces marchés souterrains que stigmatisait Lacordaire, l'épiscopat français ne pousse guère que des soupirs, impuissants à rien prévenir, à rien sauver. Nous voyons les assauts succéder aux assauts et toutes les appartenances d'Eglise successivement succomber. La soutane des évêques est violette, c'est le reflet du sang répandu la veille ; la soutane des cardinaux est rouge, c'est l'emblême du sang qui coule aujourd'hui ; l'Eglise est militante ; c'est une armée rangée en bataille. Je vois bien les bataillons, je ne vois pas les chefs qui poussent au combat ; je ne vois pas le sang couler. Dans les temps malheureux que nous traversons, je souscrirais volontiers aux réflexions de l'abbé Perreyve. La place d'un évêque est à la tête de son armée ou en prison. Je le cite textuellement :

« L'heure venue du danger actuel, il faut entrer en plein dans les sentiments d'une foi toute apostolique. Nous devons revenir, d'un bel élan, à l'esprit des catacombes. Accepter la mort et ne pas capituler avec la conscience : c'est le devoir. Pas d'imprudence : l'Eglise permet la fuite, que certaines hérésies défendaient. Mais enfin, si la prudence a perdu sa cause, alors, il n'y a plus rien à craindre, rien à ménager : il faut parler haut et ferme. Ne pas prendre la mort avec résignation ; la prendre avec joie, avec enthousiasme, avec ivresse ; c'est beaucoup plus dans les instincts de notre cœur, dans le génie chrétien et dans le caractère français. Enfin, contre sa faiblesse et sa misère, en de pareils jours, il faut compter démesurément snr le secours de Dieu. »

Ce méticuleux et trop sage effacement de l'épiscopat entraîne le désarmement du clergé et la disparition du peuple chrétien. Le bélier frappe nos murs ; il n'y a plus de vivants que cela paraisse intéresser. « Notre pays, dit un membre de l'Académie française, M. de Voguë, notre pays offre, à cette heure, l'étonnant spectacle d'un cultivateur qui criblerait son grain de façon à jeter au vent

le plus pur froment. Sur tous les points de nos frontières, des convois d'hommes et de femmes quittent le sol natal. Si l'on tient pour de hautes vertus le désintéressement, le sacrifice de soi-même, la pratique de la charité sous toutes ses formes, il est difficile de contester à ces bannis une des premières places dans l'élite morale de la nation. »

« Toute préoccupation religieuse, mise à part, ils pourvoient à l'un des besoins que la raison humaine ressent le plus vivement. Nos moralistes sont d'accord pour signaler comme des dangers sociaux le développement croissant de l'égoïsme et la poursuite exclusive des jouissances matérielles : ces hommes et ces femmes propagent la sublime contagion du renoncement, l'exemple d'une vie uniquement consacrée à des fins supérieures. Je le demande ici aux personnes les plus éloignées de toute idée mystique : n'y a-t-il pas, au seul point de vue philosophique, un intérêt général à conserver parmi nous ce ferment de vie spirituelle? Cependant la nation l'élimine comme un virus malfaisant; comme elle ferait de ses repris de justice.

« On aurait pu croire que cette exode d'une fraction de nos concitoyens ! — ferait événement dans la vie nationale, qu'il susciterait une émotion communicative. On se serait naïvement trompé. La masse du pays ne s'est pas émue. Habituée aux congrégations, reconnaissante de leurs services, attristée de leur départ, elle les laisse partir avec cette résignation timide et cette veulerie qui sont les caractéristiques de notre temps. Docile à tous les jougs, pulvérisé par tant de révolutions, détaché de tout ce qui n'est pas la satisfaction des intérêts immédiats, notre peuple ressemble à un grand troupeau de brebis qui se laisserait saigner par quelques chacals sans même bêler. Ayons le courage d'avouer ce qui crève les yeux : la France assiste à l'émigration de ses religieux et de ses religieuses, c'est-à-dire à son appauvrissement moral, avec l'indifférence distraite d'un prodigue qui ne sait pas le prix de son or[1]. »

Je ne jette la pierre à personne ; je ne déclame pas ; je ne gémis pas ; surtout je ne veux pas désespérer ; mais appuyé sur des faits trop certains, confirmé par des autorités libérales, plutôt optimistes, dont la clairvoyance pourrait augmenter encore les déclarations, je dis que nous allons au schisme :

Per varios casus et tot discrimina rerum,
Tendimus in schisma, monstrum cui lumen ademptum.

1. *Revue des Deux-Mondes.*

Ce n'est pas la foi qui dépérit par une dégénérence spontanée, c'est la foi qui est violemment arrachée des âmes et l'Église renversée par la tyrannie. La tentative des adversaires consiste à détruire la religion, en stérilisant le germe de la foi, et en supprimant le ministère du sacerdoce catholique. « Le pouvoir, dit l'abbé de Broglie, est aujourd'hui entre les mains d'une secte maîtresse, qui détient l'enseignement, fait à son gré les lois, dispose du budget, enrôle toutes les forces de l'État à mouvoir sa haine, et ne trouve plus d'obstacle dans l'indépendance de la magistrature, que son amovibilité asservit à tous les caprices du pouvoir. Si donc le catholicisme semble perdre du terrain, ce n'est point par l'effet d'une lente décadence, mais par l'action d'une crise violente. Il ne s'agit pas d'une marée montante de la science ou de l'opinion, qui envahirait le domaine de la foi, il s'agit d'un travail direct, conscient et voulu de déchristianisation de la France, accompli par le fanatisme de sectaires armés de toutes pièces pour effectuer cette démolition[1]. »

Le dernier mot de toutes ces déclarations, c'est le schisme; c'est une Église nationale; c'est l'État, maître exclusif du culte, servi par un clergé de fonctionnaires, salariés sur le budget national... comme cela est, au surplus dans un trop nombre d'États, en Europe.

IV

Conclusion.

La conséquence de cette discussion, c'est que nous arrivons au schisme. Ni dans les masses populaires, ni dans le personnel et les actes du Gouvernement, vous ne voyez, à cet attentat, ombre d'opposition. Dans l'Église, vous ne pourrez constater qu'une résistance partielle et insuffisante, pour arrêter la trombe qui peut, d'un moment à l'autre, se déchaîner. Quelques braves chrétiens d'avant-postes pourront cueillir la palme du martyre ; leur glorieuse mort ne multipliera pas leurs émules. Du moins, c'est à craindre. Nous sommes devenus si sages, que personne ne veut plus, je ne dis pas se faire casser la tête, mais seulement se faire coffrer.

Notez bien que ce schisme n'aura pas, pour motif déterminant, la religion, mais ce que Guyau appelait l'*irréligion de l'avenir*. Ce n'est pas parce qu'ils croient, c'est parce qu'ils ne croient plus à

1. *Le présent et l'avenir du catholicisme en France.*

rien, que nos politiques veulent une religion nationale, une religion fondée sur ce grain de poussière qu'ils appellent leur personne et sur cette lueur fugitive qu'ils appellent leur pensée. Par une contradiction que je ne me charge pas d'expliquer, eux, qui ne veulent plus de papes, ils veulent tous s'adjoindre une fraction quelconque de papauté. Par une contradiction plus forte encore, eux qui se proclament libres-penseurs, et qui devraient admettre, avec la diversité des esprits, la diversité des créances et des symboles, ils veulent ramener la nation à l'unité intellectuelle par le monopole de l'enseignement, à l'unité morale par le monopole de la religion, à l'unité sociale, par la constitution d'une Église d'État ou d'un État qui soit une Église. Ces hommes, qui ont tant déclamé contre le *Syllabus* de Pie IX, à leur tour, ils fabriquent un *Syllabus* contradictoire. La France sera sauvée, lorsqu'au lieu de vivre dans la communion du Pape, ils auront des popes et des archimandrites de leurs mains et à leur mesure.

Manifestement, c'est là qu'ils vont par tout l'ensemble de leurs attentats. La main-mise générale de l'État sur les services d'Église ; la sécularisation générale de tout le personnel ecclésiastique ; tout l'ensemble du droit civil ecclésiastique, des décrets, ordonnances, circulaires : tout cela suppose un État-Église et doit, un jour ou l'autre, y aboutir. En ce siècle, Lamennais, le premier, avait vu, d'un regard perspicace, cette catastrophe, dans les obscurités de l'avenir ; abusé par son imagination et par ses frayeurs, il la croyait même prochaine. Parisis, mon père en Dieu, qui fut trente ans évêque, qui s'occupait, dans ses écrits, presque exclusivement des rapports de l'Église et de l'État, exprime partout la crainte du schisme. Le cardinal Gousset, mon maître en théologie, partageait sur ce point et sur beaucoup d'autres, l'opinion du grand évêque de Langres. J'ignore si leur enseignement et leurs frayeurs ont créé, dans mon esprit, un préjugé ; mais mes longues études ont confirmé en moi la même conviction avec cette clause supplémentaire que, plus nous allons, plus nous approchons de l'abîme. Depuis vingt ans, nous allons, d'une course vertigineuse, nous y précipiter.

Si vous me demandez *quand*, je l'ignore ; si vous me demandez *comment*, je ne pourrais que le supposer. Le pourquoi et le comment sont, dit-on, la dernière raison de toute chose. J'ai dit pourquoi nous allons au schisme ; si vous le permettez, je dirai comment nous pouvons y venir. De la sorte, nous aurons satisfait aux exigences du problème.

D'abord il est certain que le ministère des Cultes, ou plutôt le

convent franc-maçon qui en tient lieu, cherche, dans les choix d'évêques, l'homme capable d'assurer, par un acte scissionnaire, la prépondérance absolue de l'État sur les croyances et le culte de ses sujets. Dans quelle horreur de pourriture et dans quelle insignifiance de balayures, le ministère trouvera-t-il le patriarche du schisme, je n'en sais rien ; mais je sais qu'il le cherche. Je remarque même que les sujets les moins recommandables, parfois les plus incapables et les plus indignes, pour cacher leur jeu et décrocher les mîtres, affectent envers le Saint-Siège, les plus chaudes sympathies. Photius avait modulé sur ce diapason ; eux, ils se mettent à plat-ventre pour célébrer leur dévotion au Pape. Mais trop confiant serait qui verrait là une garantie. L'alliance des doctrines romaines avec le servilisme envers l'État persécuteur est de pure forme ; c'est une mixture impossible, une alliance plutôt compromettante, certainement destinée à dissimuler le péril... Celui qui se vante à tout propos et hors de propos de son dévouement à la Chaire Apostolique, c'est celui-là qui nourrit peut-être, en secret, l'espérance de devenir un jour patriarche des Gaules. Il faut être discret et n'accuser personne ; mais permettez-moi un souvenir.

Dans ma longue vie, il m'est passé entre les mains d'innombrables livres, de nombreux papiers. J'ai lu, entre autres, une partie de la correspondance manuscrite de Gobel. Chose remarquable, Gobel avait toujours été suspect aux honnêtes gens ; il y avait en lui quelque chose de peu franc, qui inspirait peu de confiance et induisait même à la crainte. Lui, Gobel, humble prêtre, jurait ses grands dieux ; le jour n'était pas plus pur que le fond de son cœur. Or ce Gobel, si innocent à ses yeux, Gobel devint évêque de Lidda, puis archevêque de Paris. Je croirais volontiers que ces têtes de fer blanc, abusées par leurs ambitieux desseins, s'ignorent profondément. Ou hypocrite, ou naïf, Gobel se justifiait avec un accent qui vous convaincrait, si vous ne saviez ce qu'il est devenu. Eh bien, ce saint homme de chat, crossé, mîtré, archevêque, député à la Convention ; il apostasia; il déposa, à la barre de l'Assemblée, les insignes de la superstition (sic); et, en récompense de ses trahisons, porta sa tête à l'échafaud, le seul endroit où il put la retrouver.

Je ne crois pas que le gouvernement persécuteur compte beaucoup sur un Photius ou sur un Michel Cérulaire. Quoiqu'il y ait, parmi eux, plus d'un sujet frappé, je ne sais pourquoi, de suspicion, nos évêques se refuseront tous à la trahison. Au pis aller, on ne pourrait trouver qu'un Cromwell, un Cranmer, un sujet

taré dont les vices déshonoreraient l'entreprise. Nous ne sommes plus dans un temps et dans un pays, où il soit possible d'imposer un schisme par la force. Les impies même, non seulement se refuseraient, mais se révolteraient contre l'extravagance de cette tyrannie. Après tout, s'il est légalement permis d'être protestant, juif, boudhiste; s'il est permis d'être dualiste, panthéiste, athée ; s'il est permis, par rationalisme, de n'admettre ni religion ni culte, pourquoi serait-il interdit d'être catholique romain ; et, à supposer qu'on soit assez fou pour le défendre, comment pourrait-on bien s'y prendre pour réussir.

Ce n'est pas ainsi qu'un schisme peut se présenter. D'après mes informations, voici comment la chose pourrait se tenter.

Nous sommes au lendemain de la dénonciation du Concordat. L'État français n'a plus de convention avec l'Église. Les deux puissances sont, l'une pour l'autre, des étrangères, des inconnues. Le mieux, sans doute, serait que, rendues à leur indépendance, elles jouissent, chacune dans sa sphère, librement, des immunités de sa constitution. Mais ce serait trop simple et trop honnête, pour des hommes dont, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont des aventuriers, propres à tout et capables de rien. D'ailleurs s'il n'y a plus de Concordat, il y a encore, en France, des catholiques et un clergé, et l'on doit bien admettre qu'il leur faut, dans l'Etat, une situation légale, une condition d'existence juridique. Or c'est ici que va éclater l'ingéniosité de nos Triboniens. Sans prononcer le nom du schisme, sans même parler du Pape, à la place du Pape absent désormais, ils nomment un patriarche national, dans l'espèce, l'archevêque de Paris, celui que l'insipide Cœur appelait le premier chef de la catholicité française. Ce patriarche sera chargé par eux d'administrer, de haut, les diocèses catholiques de France ; il les représentera près du gouvernement, comme ministre délégué spécial à l'exercice de ce culte. S'il lui plaît d'entrer en relation avec le Pape, c'est son affaire ; le gouvernement n'en a cure. Nous laissons le patriarche libre, qu'il s'arrange. Le schisme est fait dans les esprits.

Les meneurs, croyez-le, se frotteront les mains d'aise et se féliciteront de leur habileté. Les simples n'y verront qu'un feu d'artifice et croiront que nous sommes revenus aux temps apostoliques. Un reflet de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de Rome va enfin rayonner sur Paris, la ville lumineuse. Les apologistes du gouvernement ne manqueront pas de faire observer, aux esprits timides, que les autres confessions, le

judaïsme, le protestantisme, l'Islam et les fidèles du grand Diocèse de la libre-pensée, entrent dans le cadre et se prêtent aux manipulations du gouvernement. Dès lors, d'après eux, on ne voit pas bien pourquoi la confession catholique se déclarerait intransigeante et irréductible. C'est à son tour maintenant d'entrer dans les cadres de la République, d'autant plus que sous beaucoup de rapports et depuis longtemps, elle s'y est prêtée aux trois quarts. Argument spécieux, plus que suffisant pour les têtes faibles, triomphant pour tous les cœurs empoisonnés par la prêtrophobie.

Nos évêques, je n'en doute pas un seul instant, perceraient d'un loyal coup d'œil, cette hypocrite manœuvre; d'un regard pénétrant, ils en découvriraient l'inévitable terme; et d'une plume hardie, ils dénonceraient le schisme. Quel effet voulez-vous que produisent leurs protestations après vingt ans de silence, au milieu de populations indifférentes, sinon hostiles et tout entières au culte du veau d'or? Quand au gouvernement, il ne se donnerait même pas la peine de répondre; il appliquerait, aux évêques réfractaires, la règle que les évêques appliquent, depuis vingt ans, aux prêtres qui écrivent contre les attentats de la Synagogue républicaine. On leur opposerait le dilemme de Gambetta: Ou se soumettre ou se démettre. Taisez-vous ou descendez de votre siège. On en mettra un autre à votre place.

Si vous croyez que le Gouvernement, en présence des évêques démissionnaires, éprouvera un instant d'hésitation, vous vous trompez. Des candidats à l'épiscopat, dirait Gavarni, quelque chose de rare! Vous savez qu'en 1790, le Gouvernement trouva d'emblée, pour remplacer les cent trente évêques fidèles, quatre-vingt-trois misérables, que Talleyrand sacra d'abord et qui se sacrèrent ensuite les uns les autres, sans barguigner. Alors, il y avait encore quelque chose d'honnête en France, surtout dans le clergé; il fallait chercher des esprits faux et des cœurs faibles, pour recrutrer le personnel du schisme. Aujourd'hui avec les neuf cents candidats aux mîtres vacantes, on pourrait mettre à l'encan les chaires épiscopales, sous une loi de décroissance dans les enchères. Il y aurait parti prenante au plus bas prix. On aurait des évêques simoniaques, concubinaires, vendus à la Franc-Maçonnerie, traîtres à l'Évangile; on aurait des prélats prêts à tout faire, avec des âmes administratives, des âmes de receveurs des contributions et de conservateurs des hypothèques, des âmes d'esclaves de la sale politique. Ce serait le schisme prédit par la bergère de la Salette. Les diocèses marcheraient, non plus comme le régiment du cardinal

de Bonnechose ; mais comme un troupeau tremblant de terreur devant un saltimbanque mitré, devenu satrape.

J'écris ces choses avec tristesse, avec résignation, surtout avec le désir de me tromper. Dans mon âme convaincue, la foi et le patriotisme commandent ; bien que ma plume soit mutilée, elle ne veut pas connaître le repos, elle veut travailler à tout prix, pour les saintes œuvres de Dieu. Logiquement, pratiquement, en tenant compte de cette accélération que subissent les mouvements près du terme, nous touchons au schisme. Au surplus, si Dieu permet cette épreuve, espérons que ce n'est pas pour la mort de la France. La France est d'un grand prix pour l'Église ; elle est nécessaire à la civilisation du monde, Dieu la protégera encore dans cette épreuve ; comme il a su, dans les pires catastrophes, la préserver des dernières extrémités. Pour nous, simples fidèles, humbles prêtres, prélats de la Sainte Église, sachons que Dieu ne vient en aide qu'à ceux qui ne se laissent point énerver par le désespoir. Les temps sont malheureux ; mais rien n'est perdu tant que nous savons nous tenir debout, dans l'arène des combats, la plume ou l'épée à la main. Quand les Macchabées se résolurent à la guerre contre une armée dix fois supérieure, leur situation était presque la nôtre ; ils se confièrent à Dieu et à leur intrépide courage ; s'il ne sauvèrent pas Israël, du moins ils surent immortaliser leur temps. Pour l'accomplissement des desseins de Dieu, les Macchabées succombèrent ; nous, pour le triomphe de l'Évangile, nous devons vaincre, si nous n'avons pas peur de mourir. L'ennemi n'est fort que de notre faiblesse ; notre héroïsme le voue à une défaite certaine. Mais, pour défendre avec succès la cause de Dieu, il faut que l'Église soit unanime dans la résistance ; qu'elle ailie à l'ennemi comme une armée rangée en bataille ; sans compter les morts, ce sont ses meilleurs soldats. Pour moi, Seigneur, qui suis descendu dans la lice sacrée depuis plus de cinquante ans, pour moi dont le sang, refroidi par la vieillesse, ne gardera plus longtemps l'élan des batailles, je vous prie, Seigneur, de permettre qu'après avoir porté, comme saint Justin, la plume de l'apologiste, je voie cette plume, à la dernière heure, se transformer en palme du martyre. Les épreuves de cette vie ne sont rien ; l'essentiel est que votre miséricorde les convertisse en éternelle gloire.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

LES DIFFICULTÉS DE MÉMOIRE DE BOURDALOUE

et la question des yeux fermés[1]

On lit, dans des *Mémoires* manuscrits contemporains de Bourdaloue :

« Le Père Soulage (?), Jésuite, m'a dit que le Père Bourdaloue étoit sept heures chaque jour à apprendre ses sermons par cœur[1]. »

Cette note, recueillie par Rochebilière à la date d'octobre 1691, quel que soit le nom incertain de l'intermédiaire à qui l'on doit le renseignement, paraît confirmer l'accident de mémoire constaté au 25 décembre 1689, dans le compliment final de la station d'avent, et qui n'est point un fait isolé. Il pourrait donc y avoir quelque fondement au récit anecdotique rapporté dans la notice de Labouderie. M. le chanoine Pauthe le raconte en ces termes :

« Un autre mot prouve encore combien il s'appréciait peu flatteusement. Il répondait à un ami qui lui demandait quel était celui de ses sermons auquel il donnait la préférence : « C'est celui « que je sais le mieux, parce que c'est celui que je dis le « mieux. »

Il faudrait cependant se défier de mots historiques de ce genre, quand on les voit mis dans la bouche de plusieurs, comme il arrive à celui-ci, prêté également à Massillon. Or, nous avons vu qu'à Massillon aussi, à propos de la gêne que lui apportèrent les éditions clandestines de ses sermons, on attribuait une mémoire ingrate. N'avons-nous pas là des explications trouvées après

1. Le Père Griselle a bien voulu détacher pour la Revue ce chapitre de la thèse de doctorat ès lettres qu'il a récemment soutenue et qui paraîtra bientôt. Nous le remercions de nous avoir offert ces primeurs.

2. *Mémoires de Feydeau et Flambart.* Biblioth. nat. fr. 10500, t. I, p. 490. (R.)

coup, pour excuser le désaveu que l'un et l'autre fit des sermons parus de son vivant? D'ailleurs, bien que la mémoire tenace puisse s'accorder avec des grandes difficultés à apprendre, il est difficile d'accorder à un orateur, auquel on rapporterait une série d'accidents de ce genre, le bénéfice d'*une mémoire fidèle*. C'est cependant un des jugements de la notice sur Bourdaloue parue au *Mercure* après sa mort, et il faudrait peut-être opter entre Labouderie avec ses *ana* et le témoignage du *Mercure*.

Si complaisant qu'on le suppose, il eût craint les démentis, si les arrêts et accidents de mémoire eussent été du domaine public. M. l'abbé Pauthe, qui relate aussi[1] ce témoignage du *Mercure*, aurait pu ne pas admettre aussi absolument[2] le dire de Labouderie qui, selon sa coutume, donne peu de garants.

S'il est bon de recueillir, sauf à les discuter eux aussi, les témoignages contemporains, il faut regarder de plus près, souvent pour les exclure, les affirmations sans base, apportées par les anecdotiers ou ceux qui s'inspirent à ces sources suspectes. Il suffit de citer, pour en faire justice, le morceau de Maury sur le sujet qui nous occupe. Dans son chapitre *De la mémoire*, il écrivait :

« Bourdaloue et Massillon, nés l'un et l'autre avec une mémoire ingrate, et d'ailleurs surchargée d'un si grand nombre de discours qu'ils pouvoient prêcher toutes les stations, toutes les solennités et presque chaque semaine de l'année, sans jamais en répéter aucun (?), étoient quelquefois obligés d'avoir recours à leur manuscrit, surtout Bourdaloue qui ne voulut jamais s'assujettir à l'assistance d'un souffleur dans l'exercice du ministère sacré, mais il devait sentir avec une espèce d'humiliation combien cet état pénible d'un auditoire déconcerté et interrompu dans la jouissance d'un si beau talent diminuoit l'intérêt et le charme qu'on trouvoit à l'entendre.

« L'évêque de Clermont, *excédé* disoit-il, *d'apprendre tous les jours sa leçon comme un écolier*, en conçut un tel dégoût pour la chaire qu'il ne voulut plus y monter pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il se réduisit, durant tout le cours de son épiscopat, à lire ses discours synodaux dans son séminaire. On sait qu'étant un jour pressé d'indiquer celui de ses sermons dont il étoit le plus content, il répondit avec une ingénieuse franchise,

1. Page 222.
2. Page 208.

de la manière la plus propre à bien faire sentir à quel point la fidélité de la mémoire influe sur l'effet du débit, et par conséquent sur le succès de la plus belle production oratoire : *C'est celui que je sais le mieux*[1]. »

N'est-ce pas là l'origine de tant de récits vagues, mis en circulation par cette page de Maury, mais les sources de Maury, quelles sont-elles[2] ?

Sans vouloir traiter à fond, à l'occasion d'une simple note contemporaine, la question de la mémoire chez Bourdaloue, il ne faut cependant pas omettre, parmi les témoignages du temps, celui du Père de La Rue, dans la curieuse préface qu'il écrivit en 1719, pour l'édition de ses sermons. C'est un plaidoyer, sans doute, qui s'efforce de réunir toutes les raisons qu'aurait l'orateur sacré de s'affranchir de l'obligation d'apprendre ses sermons, mais les faits allégués n'en sont pas moins à recueillir en ce qui regarde Bourdaloue, clairement désigné : après avoir opposé Bossuet et Fléchier, celui-ci récitant ses discours, le premier improvisant sur des notes dont La Rue, trompé comme Ledieu et par Ledieu[3], diminue outre mesure l'importance, il ajoute :

1. *Essai sur l'Éloquence de la chaire,* ch. LXXVII, Paris, Warée, 1810, t. II, p. 262.

2. On est singulièrement mis en défiance lorsqu'on retrouve, sous le nom de nouveaux interlocuteurs, les prétendus faits divers contemporains, par exemple, en face de l'anecdote que M. l'abbé Pauthe met en scène, p. 208 (Bourdaloue répondant à Louis XIV, à propos du Père Séraphin : « Sire, il est bien plus prédicateur que moi, car on restitue à ses sermons, les bourses qu'on a volées aux miens »; ce trait est reproduit dans les *Discours académiques et Mélanges historiques* sur Massillon (Besançon, 1823, p. 94) : « On coupe les bourses à vos sermons ! lui dit (à Massillon) un courtisan. — Oui, répondit Massillon, mais le Père Bourdaloue les fait rendre. »

3. On sait que Ledieu, dans ses *Mémoires* qui, sous leur forme primitive, ont servi à l'oraison funèbre de Bossuet, est inexact sur la question des sermons de Bossuet. On n'est donc pas étonné que La Rue ait dit : « On n'a pu recueillir après sa mort (Bossuet) que de simples feuilles qui ne contenaient que l'économie du discours, la naissance des mouvements et des traits qui en devaient faire les nerfs et les ornements. Sur ces plans, il s'exerçait à faire, en se promenant, le choix et l'essai des termes et des expressions convenables à l'effet qu'il se proposait. »

Ledieu, réfuté depuis par des critiques mieux informés, généralisa des observations incomplètes, et étendit à la vie presque entière de Bossuet ce qui fut la méthode de l'époque de Meaux. Cf. Lebarq., *Histoire critique de la Prédication de Bossuet,* p. 22, où le docte historien montre qu'il y a même plus qu'une confusion, et que les recueils de notes de Bossuet ont été pris pour les « sermons eux-mêmes », tels que les décrit Ledieu dans ses *Mémoires* : « Il jetait sur le papier

« De ces deux modèles éminents dans chaque genre d'éloquence, l'avantage est sans contredit à celui des deux qui sut se mettre davantage à couvert des caprices de la mémoire. Et sur cela, j'oserai encore enchérir par l'exemple du prédicateur à qui la France a donné la vogue la plus constante : on ne me dira pas si j'ajoute aussi la mieux fondée; et, sans le nommer, ces seuls traits disent son nom. Cet homme avoit délivré la chaire de vérité de l'éloquence des paroles et du *fatras* des inutilités, pour y établir l'éloquence de la foi, de la raison et du bon sens. L'éclat de ses deux premiers sermons dans Paris attira d'abord toute la cour à sa suite, comme à un nouvel oracle attendu et souhaité, mais non encore vu depuis longtemps. *Cependant, pour ne s'être pas d'abord affranchi de la servitude de la mémoire, il en fut gourmandé jusqu'à la fin de ses jours*[1]. »

Cette dernière phrase rend donc assez vraisemblables divers récits d'accidents de mémoire, et surtout ceux qui nous montrent Bourdaloue péniblement préoccupé dans sa préparation par ce souci d'apprendre ses discours.

Le reste du témoignage est encore à citer, soit pour autoriser les variantes des copistes, soit pour attester deux carêmes, dont l'un, tout au plus, serait indiqué dans la *Liste*, si toutefois même, il est certain que le carême de 1692, à la Salpêtrière, vérifie bien la définition. En tout cas, faut-il au moins supposer qu'en l'une des années assez nombreuses durant cette dernière période, dans lesquelles nous ne trouvons pas Bourdaloue inscrit dans la *Liste*, se place la seconde de ces deux stations populaires dont La Rue nous voulait parler !

« Il est pourtant vrai, écrit-il, qu'il eût pu s'en affranchir aisément, par la fécondité de son génie et par sa méthode régulière de distribuer son sujet en parties et en subdivisions, en l'embrassant toujours par ce qu'il renfermait de plus grand et de plus intéressant. Aussi, quand il suivait avec pleine liberté les mouvements de son zèle en prêchant aux pauvres, *ce qu'il a fait deux*

son dessein, son texte, ses preuves, en français ou en latin indifféremment. » Comme La Rue fit son oraison funèbre d'après les notes fournies par Ledieu, et qui devinrent les *Mémoires*, son erreur s'explique et s'excuse.

L'erreur de Ledieu est d'autant plus étrange que, dans le passage cité plus haut pour accuser de plagiat l'abbé Bossuet, il constate l'existence des portefeuilles de sermons dans lesquels le neveu de l'évêque de Meaux a pu puiser de quoi prêcher sur la Toussaint en 1703. V. plus haut, p. 155, note 1.

1. Migne, *Orateurs sacrés*, t. XXVIII, col. 207-208.

carêmes entiers dans les hôpitaux autour de Paris, il y trouvoit toujours le même concours du grand monde et les mêmes applaudissements, parce qu'il y portoit toujours le même art de peindre les mœurs, quoique avec des couleurs moins brillantes, et la même force à convaincre le pécheur, soutenue d'une voix enlevante par son éclat et par sa rapidité[1]. »

Tout serait à souligner dans les phrases de La Rue, les dernières surtout, dans lesquelles la restriction : « quoique sous des couleurs moins brillantes », établissent une distinction entre les sermons récités par Bourdaloue et ceux où la forme, tout au moins, était plutôt improvisée. On cherche en vain, sous les retouches de Bretonneau, cette différence, qu'il n'est véritablement pas impossible de remarquer dans les recueils manuscrits contemporains. Il y a, en effet, dans ces manuscrits, à côté des sermons dont les phrases incorrectes, interminables, mal équilibrées, ne peuvent être supportables que « dites », avec les inflexions de voix, les arrêts, le secours de l'action ou du geste, des sermons véritablement bien écrits, subissant avec avantage l'épreuve difficile de la lecture publique[2], *recto tono,* et dans lesquels Bretonneau n'a eu sans doute à retrancher que quelques expressions vieillies ou trop familières pour l'idée qu'il se faisait de l'éloquence de la chaire.

Est-ce au défaut de mémoire, est-ce au manque d'action que se doit rapporter certain témoignage de l'abbé Fleury, conservé dans le manuscrit Saint-Fonds? M. Poidebard, qui a rapporté, dans son introduction, nombre de paroles et d'anecdotes recueillies par Bottu de Saint-Fonds, de la bouche de l'abbé Claude Fleury, n'a point imprimé celle-ci :

« L'abbé Fleury disait : « Le Père de Lingendes était le plus « parfait prédicateur que j'aie jamais ouï, au-dessus même du « Père Bourdaloue. Le Père Bourdaloue n'a jamais osé parler sur- « le-champ, et peut-être n'était-il pas capable de le faire. Comme « donc sa mémoire travaillait toujours, il était obligé de penser « uniquement à ce qu'il disait et non à la situation de ses audi- « teurs. Qu'ils l'écoutassent ou qu'ils s'endormissent, il n'était « pas maître de s'accommoder à leurs besoins présents, et, « comme un ressort qui se débande, il fallait absolument aller

1. Ibid., col. 207.

2. De ce caractère serait le sermon intitulé *Le triomphe de la Croix,* pour le dimanche des Rameaux. V. *Sermons inédits,* p. 201.

« jusqu'au bout. Il criait donc et parlait avec beaucoup de feu, « mais ce n'est pas ce qui touche davantage. »

Ce jugement est certainement à remarquer. Qu'il soit ou non l'écho ou même l'origine de la célèbre critique du second des *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, il s'y rattache certainement. C'est le lieu donc, sinon de traiter à fond cette discussion, du moins d'en dire notre pensée.

Rappelons d'abord la date assez probable que le regretté M. Ch. Revillout, dans ses *Essais de philologie et de littérature*, vient d'assigner aux *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*. Par une série de déductions fort ingénieuses et de rapprochements motivés, il est arrivé à les placer vers 1679. Cette date n'est pas pour nous déplaire, et volontiers on la confirmerait par la lettre ouverte de notre janséniste, critique de la méthode de Bourdaloue, citée à l'occasion du bruyant carême de Saint-Eustache. Néanmoins, le portrait, pour ne pas dire la caricature, de notre prédicateur, que l'on a voulu voir dans ce dialogue, vise-t-il si assurément Bourdaloue? Pour un grand nombre de critiques ou d'historiens, il n'y a pas le moindre doute. M. Profillet[1], par exemple, qui croit, il est vrai, aussi et au sermon *sur l'Adultère*, brûlé par Bourdaloue, et au *Tu es ille vir*, qui, pour lui, sont un même discours daté et entendu par Mme de Sévigné, en a entrepris la démonstration de ce rapprochement. Sachons-lui gré toutefois d'avoir avoué d'abord[2] combien l'éclatant et universel succès de Bourdaloue est difficile à concilier avec ce portrait du second dialogue. Il s'efforce toutefois d'y parvenir.

Je ne me propose point ici de le réfuter ni de dirimer la question. Fût-il démontré que c'était bien Bourdaloue, et non l'un de ses maladroits imitateurs, que visait l'auteur des *Dialogues*, il n'y aurait point à s'en ébranler. Sans plaidoyer aucun, il suffit de montrer la faiblesse des preuves historiques par lesquelles on a conclu parfois, soit pour, soit contre cette interprétation du passage de Fénelon appliqué à Bourdaloue. Le rapprochement triomphalement apporté parfois entre ce jugement défavorable et une phrase du *Mémoire à l'Académie*, pour conclure que Fénelon n'a pu viser Bourdaloue, était déjà fort infime, même lorsque l'on croyait le *Mémoire* de la composition de Fénelon. Aujourd'hui, la preuve est pleinement caduque depuis la belle découverte de

1. Page 160.
2. Page 5.

M. l'abbé Urbain, démontrant que l'auteur du *Mémoire* n'est nullement celui de la *Lettre à l'Académie*, mais très vraisemblablement Valincour[1].

Il faut donc chercher d'autres arguments que « ces contradictions graves » relevées entre la lettre et le *Mémoire*, et il est fâcheux que, dans une série d'articles pleins de chaleur intitulés *Bourdaloue prêchait-il les yeux fermés?* M. l'abbé Berthucat défende par des raisons hors d'usage une thèse excellente[2]. Il en a d'autres aussi, et bien meilleures, ce qui est d'autant plus méritoire qu'il ne les a point trouvées dans le livre de M. l'abbé Pauthe, qu'il semble ignorer[3]. Son argument négatif, démontrant que si le passage de Fénelon visait Bourdaloue, il ne serait pas aussi dé-

1. V. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 juillet 1899, pp. 367-407.

2. Conférence donnée à la réunion d'études ecclésiastiques de Bourges, par M. l'abbé Berthucat, agrégé de l'Université, préfet des études à l'Institution Sainte-Marie. Le conférencier y parle au nom du pays qui a la gloire d'avoir possédé Bourdaloue : « Si Bourdaloue appartient à la Compagnie de Jésus, il nous appartient un peu à nous aussi, prêtres du Berry; il était à nous avant d'être à elle. (*Semaine religieuse* du diocèse de Bourges, 13, 27 avril, 4 mai 1901.)

3. M. l'abbé Berthucat, qui a surtout, sinon uniquement, tiré ses déductions ingénieuses de l'étude du Père Lauras très heureusement dépassée, aurait lu avec profit le très chaud plaidoyer de M. l'abbé Pauthe. Cet auteur parlait, au nom du clergé, non seulement du diocèse de Bourges, mais du pays entier à qui appartient Bourdaloue. Il ne faut pas craindre, en effet, que « sa Compagnie le confisque et tire à elle les paroles par lesquelles il lui exprimait sa gratitude, déclarant lui devoir tout ». M. Pauthe a pris chaleureusement, un peu trop peut-être, cette cause de l'orateur, comme s'il était « impossible » que le fait fût vrai. Ce zèle vient-il de certaines restrictions faites jadis contre Bourdaloue? Pour louer Bossuet, M. l'abbé Pauthe avait parfois diminué Bourdaloue : « Bossuet, avait-il écrit,... ne fut point le flatteur du roi, il le fut moins que ne l'avaient été Mme de Sévigné, Bourdaloue et Fénelon lui-même. » (P. 163.) On se fait une idée du trouble que celui-ci (Bourdaloue) devait éprouver quand il voyait son incomparable devancier se mêler à son auditoire. Quoi qu'on en ait dit, Bourdaloue ne remplaça jamais Bossuet et ne le fit point oublier*. Les esprits d'élite, si nombreux au XVIIe siècle, ne se consolèrent pas du silence de l'évêque de Meaux et ne mirent l'éloquence des prédicateurs, ses contemporains, pas plus celle de Bourdaloue que celle des autres, en parallèle avec la sienne... « Entre l'éloquence de Bossuet et celle de Bourdaloue, il y avait des abîmes... » (P. 201.) — « Certes, je suis de ceux qui mettent le génie oratoire de Bossuet bien au-dessus des dons accordés en matière d'éloquence à Bourdaloue, et quoique je fuie tout parallèle, je suis bien obligé de compter avec l'histoire et de me demander si les contemporains ont vu « ces abîmes ». Aussi, la vigueur de ces plaidoyers divers m'empêche de renvoyer avec aussi grande confiance au chapitre où M. le chanoine

* En note : Lettres d'Antoine Arnaud.

pourvu qu'il l'est de confirmations contemporaines, est une preuve de bon aloi. M. l'abbé Berthucat se pose en champion résolu de Bourdaloue, au nom du clergé de ce pays dont le nom de Bourdaloue est la gloire, et il a grandement raison. Toutefois, quelle que soit la note défavorable qui en pourrait rejaillir sur notre orateur, s'il m'était prouvé, par de réels témoignages, que Bourdaloue, esclave de sa mémoire, prêchait les yeux fermés, j'en prendrais mon parti, et ce n'est point parce qu'il y a un grave défaut à prêcher les yeux fermés que la critique de Fénelon ne me paraît pas applicable à Bourdaloue. Si quelques-uns de ses confrères, mettant à le défendre de ce grief quelque ardeur un peu vive, ont, par aventure, traité à cette occasion Fénelon « d'une manière irrévérencieuse de petit jeune homme qui ne sait pas ce qu'il dit et ne mérite pas d'être pris au sérieux[1] », ce sont là de mauvaises façons de défendre leur thèse, mais il en est d'autres qui ont pris le sujet d'une manière plus sérieuse. Si M. Berthucat avait connu l'*Iconographie* dans laquelle le Père Chérot a discuté, l'an passé, les origines de la légende *des yeux fermés*, il eût rencontré là quelques témoignages autrement précis que la fin de non-recevoir à laquelle il fait allusion. Nous sommes heureux de saluer en lui un auxiliaire convaincu, s'étant fait, et avec toute la réserve à laquelle conduit une discussion raisonnée, la conviction que l'hypothèse des yeux fermés « est une légende ». De cette affirmation, je crois la démonstration faite, sinon depuis le Père Lauras, dont plus d'un argument est inefficace, du moins par le chapitre que M. l'abbé Pauthe a consacré à cette question, surtout depuis que, pièces en main, l'auteur de l'*Iconographie*

Pauthe défend Bourdaloue contre la possibilité même d'une critique de Fénelon. Il y avait, en tout cas, à prendre dans ce livre d'utiles indications, par exemple l'avertissement que l'argument tiré du *Mémoire* de Fénelon à l'Académie était infirmé par la découverte de M. l'abbé Urbain. Chose étrange toutefois, M. l'abbé Pauthe, qui signale en note cet article de M. Urbain, n'en tient guère compte. Le siège était-il fait et l'empressement à « faire flèche de tout bois » l'a-t-il emporté pour défendre la mémoire et le talent de Bourdaloue ? Il est fâcheux de retrouver l'usage de ces armes dans la discussion. La cause valait mieux que l'emploi des arguments, et en conseillant le livre à M. l'abbé Berthucat, je me permets de le mettre en garde contre son propre désir de réduire à néant à tout prix et pour l'honneur de Bourdaloue et du Berry, la légende issue des *Dialogues* de Fénelon. Tout ne serait pas perdu si l'on trouvait des preuves historiques que Bourdaloue ait fermé les yeux en prêchant, mais son succès, qui est historique, en serait plus difficile à expliquer et la rareté de cette constatation assez étrange.

1. Berthucat, l. c., p. 244.

a expliqué la genèse du portrait et de la tradition qui l'a suivi.

Ainsi, à côté des *Querelles littéraires* de l'abbé Irailh, que le Père Chérot signalait comme le premier document saisissable, marquant la date de naissance de la légende, il faut placer les *Dialogues de Fénelon* ou, du moins, leurs commentaires. Historiquement, il faudrait retrouver le premier témoignage donnant cette « clef » du second Dialogue et l'appliquant à Bourdaloue. Il serait curieux de voir si quelqu'un des commentaires signés, nommant ici Bourdaloue, est, par hasard, antérieur au portrait de Jouvenet. La parole de l'abbé Fleury, que j'ai citée d'après le manuscrit de Bottu de Saint-Fonds, m'a semblé à signaler dans son rapport possible avec le passage des Dialogues, à condition, cependant, de n'en être pas le pur écho. Encore faut-il noter qu'elle ne dit rien des yeux fermés, et ce silence est, ce semble, des plus significatifs. Il est bien étrange que, seul de ses contemporains, Fénelon ait remarqué et signalé cette particularité si notable et que, même dans ce témoignage de Fleury où, plus que partout ailleurs, on aurait droit de l'attendre d'après le sujet traité, il n'en soit aucunement fait mention.

Ce serait certainement pour nous mettre fortement en défiance. Aussi avons-nous le droit de nous demander ce que valent les conclusions et les arguments de tous les critiques qui ont reconnu Bourdaloue dans le passage des *Dialogues sur l'Éloquence de la chaire*, auquel s'est adapté le « portrait de Jouvenet », popularisé par l'édition Bretonneau. Sans rechercher ici la genèse de cette application, il faut se demander, en oubliant le portrait « tiré sur le visage du mort », et d'après le texte seul des dialogues « si c'est de lui que parlent les dialogues[1]. » M. l'abbé Berthucat a fort bien fait de poser nettement cette question, avant même d'examiner si l'on peut se fier au témoignage de Fénelon.

C'est un problème préalable que bien des critiques ont supposé résolu, préoccupés uniquement de justifier ou de réfuter Fénelon. Ceux mêmes qui l'ont discuté ont été parfois satisfaits par des conjectures bien incertaines. Ainsi, M. Profillet, tout en avouant que le passage renferme « des réserves sévères (formule indulgente), ajoute : « Il est trois traits principaux auxquels on ne peut méconnaître Bourdaloue[2]. 1° Des raisonnements qui demandent de la contention d'esprit ; 2° Beaucoup de force ; 3° Des portraits fidèles. »

1. *Ibid.*, p. 276.
2. Profillet, p. 7.

Puis, comme raison démonstrative, il cite une série de passages des lettres de Mme de Sévigné, dans lesquelles ces « caractéristiques » de Bourdaloue seraient confirmées. Ce serait surtout le trait des yeux fermés qu'il faudrait rencontrer dans Mme de Sévigné, ou tout au moins dans une de ces gazettes jansénistes que nous avons citées. Comment ces *Nouvelles ecclésiastiques*, souvent contraintes à regret d'enregistrer les succès de Bourdaloue, ne se sont-elles pas dédommagées par cette courte et insinuante réserve : « Il est fâcheux que cet orateur soit contraint par sa mémoire de fermer les yeux. » Il doit donc y avoir à cette absence de témoignage du temps corroborant celui de Fénelon quelque raison excellente. Je ne me fais point fort d'expliquer tous les détails de la peinture tracée par l'interlocuteur du second dialogue hostile aux sermons récités de mémoire. L'interprétation de M. Berthucat qui voit là « un prédicateur idéal pour le portrait duquel Fénelon aurait pris quelques traits à Bourdaloue, est assez vraisemblable, plus naturelle peut-être que la défaite du Père Lauras[1] qu'il s'agirait d'un des imitateurs de Bourdaloue. Mais nous n'avons point ici à expliquer les *Dialogues sur l'Éloquence* et peu importe que le passage en cause reste une énigme. Il demeure certain qu'y voir Bourdaloue n'est pas une solution appuyée par les documents contemporains, et que, restant à ce point sans base et toute gratuite, cette application des *Dialogues* pourrait être simplement tenue pour non avenue, jusqu'à preuve du contraire. Que nous ne puissions fournir au problème soulevé par le second dialogue de Fénélon, une solution sans réplique, c'est possible ; mais la pénurie de témoignages pour la thèse qui veut reconnaître Bourdaloue dans le portrait anonyme tracé par Fénelon, laisse toute liberté d'attendre des preuves plus péremptoires.

En simple rapporteur, je reproduis le témoignage de Fénelon avec les doutes que me font éprouver les affirmations de ses commentateurs pour y reconnaître Bourdaloue, puis, par série chronologique allant jusqu'à nos jours, les principales manifestations de cette opinion. Ce sera aussi comme la genèse de ce que je tiens pour une légende formée autour des *Dialogues* de 1718 (première

1. Lauras, I, p. 203 et suiv., et *Études*, S. J., mai 1876, p. 705-733 ; voir surtout p. 718. Sans tenir pour cet expédient du Père Lauras, je crois devoir faire remarquer qu'un prédicateur réel, alors en vogue, parfaitement oublié depuis, ne sera pas une explication invraisemblable, si l'on songe aux singulières illusions d'optique dont sont coutumiers les contemporains de tous les temps.

époque de leur publication), sous l'influence surtout du portrait de Jouvenet, vulgarisé par les exemplaires du premier volume, en vente depuis onze ans, quand les *Dialogues* furent connus du public.

1° Fénelon (date de composition, vers 1680 peut-être[1]; date de publication 1718).

« Son style est tout uni, il n'a aucune variété; d'un côté, rien de familier, d'insinuant et de populaire; de l'autre, rien de vif, de figuré et de sublime; c'est un cours réglé de paroles qui se pressent les unes les autres; ce sont des déductions exactes, des raisonnements bien suivis et concluants, des portraits fidèles : en un mot, c'est un homme qui parle en termes propres, et qui dit des choses très sensées. Il faut même reconnaître que la chaire lui a de grandes obligations; il l'a tirée de la servitude des déclamateurs et il l'a remplie avec beaucoup de force et de dignité. Il est très capable de convaincre; mais je ne connois guères de prédicateur qui persuade et qui touche moins. Si vous y prenez garde, il n'est pas même fort instruit; car, outre qu'il n'a aucune manière insinuante et familière, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ailleurs, il n'a rien d'affectueux, de sensible. Ce sont des raisonnements qui demandent de la concentration d'esprit. Il ne reste presque rien de tout ce qu'il a dit dans la tête de ceux qui l'ont écouté; c'est un torrent qui a passé tout d'un coup et qui laisse son lit à sec. Pour faire une impression durable, il faut aider les esprits en touchant les passions : les instructions sèches ne peuvent guère y réussir. Mais ce que je trouve le moins naturel en ce prédicateur, c'est qu'il donne à ses bras un mouvement continuel, pendant qu'il n'y a ni mouvement, ni figure dans ses paroles. A un tel style, il faudroit une action commune de conversation, ou bien il faudroit à cette action impétueuse un style plein de saillies et de véhémence,

1. Je n'éprouve aucun embarras à accepter la date proposée dans le livre de feu M, Ch. Revillout, bien qu'il y soit parvenu en supposant que le second dialogue visait Bourdaloue. Les preuves de détail tirées de la langue et autres allusions sont assez nombreuses pour justifier la conclusion indépendamment de la base de cette enquête, et l'on peut admettre que dans le portrait de fantaisie tracé par l'ennemi des sermons appris par cœur des traits ont pu être pris à Bourdaloue, ce que je ne crois pas nécessaire de concéder. Du reste, peu importe la date de composition, puisque le livre qui eût eu besoin du contrôle des contemporains, n'a paru qu'après Bourdaloue, et surtout après l'œuvre de Jouvenet. Le seul témoignage intéressant serait celui d'un critique appliquant la page de Fénelon, connue sous le manteau, avant le tableau de 1704. Fleury aurait dû être ce critique, si le trait des « yeux fermés » avait une base historique.

encore faudroit-il, comme nous l'avons dit, ménager mieux cette véhémence, et la rendre moins uniforme. Je conclus que c'est un grand homme qui n'est point orateur. »

L'interlocuteur B répond, à une phrase du personnage A, sur l'effet d'un regard jeté à propos :

« Vous me faites souvenir que le prédicateur dont nous parlions a d'ordinaire les yeux fermés : quand on le regarde de près, cela choque.

« A. C'est là qu'on sent qu'il lui manque une des choses qui doivent animer son discours.

« B. Mais pourquoi le fait-il ?

« A. Il se hâte de prononcer et il ferme les yeux parce que sa mémoire travaille trop.

« B. J'ai bien remarqué qu'elle est fort chargée : quelquefois même il reprend plusieurs mots pour retrouver le fil du discours. Ces reprises sont désagréables et sentent l'écolier qui sait mal sa leçon : elles feroient tort à un moindre prédicateur.

« Ce n'est pas la faute du prédicateur, c'est la faute de la méthode qu'il a suivie après tant d'autres. »

Cette réflexion a semblé décisive à plusieurs critiques. De ce que Fénelon par l'organe de ces personnages anonymes, combat ici la thèse du sermon appris par cœur, on a cru pouvoir affirmer que l'orateur dépeint par lui comme ramassant en sa personne les défauts de cette méthode, était nécessairement un portrait idéal, dont les divers éléments pouvaient avoir été pris sur le vif en différents prédicateurs du temps, et pour une bonne partie empruntés à Bourdaloue. C'est fort possible ; il reste cependant une grave difficulté que je ne veux pas dissimuler, dussé-je troubler la quiétude de ceux pour qui il est certain que Bourdaloue n'a pu être visé par Fénelon. Je ne suis pas aussi rassuré sur la pensée et l'intention de l'auteur des *Dialogues*. Ce peut bien être en effet Bourdaloue, à titre de représentant de cette méthode de réciter des discours appris, dont La Rue s'est fait le critique très inconséquent, que Fénélon a voulu portraiturer.

EUGÈNE GRISELLE, S. J.,

Docteur ès-lettres.

(A suivre.)

L'ABBÉ DE BROGLIE

ET SON ŒUVRE SCIENTIFIQUE

(Suite et fin)

En 1888, le professeur laissait l'histoire pour aborder la métaphysique. Les questions métaphysiques sont si étroitement liées aux faits et leur solution est si nécessaire, qu'on ne peut les écarter que provisoirement. « J'ai donc quitté, l'année dernière, dit-il, le terrain purement historique, ce terrain, si j'ose dire, positiviste dans le sens légitime du terme, c'est-à-dire l'étude impartiale des faits, en faisant d'une manière provisoire abstraction des principes de la métaphysique (la prétention à rendre cette abstraction définitive est le vice même du positivisme); et j'ai entrepris l'exposé des preuves de l'existence du Dieu créateur, c'est-à-dire la solution du vaste problème des origines de l'univers. »

Après avoir étudié ces principes de causalité et de finalité, il s'était élevé au principe de contingence et de raison suffisante et se proposait d'appliquer ces principes à trois ordres de faits : au monde extérieur, au monde intérieur connu par la conscience, et à l'histoire de l'humanité, spécialement l'histoire religieuse.

Dans son cours de l'année 1888-1889, il s'occupe du monde extérieur et, durant celui de 1889-90, du monde intérieur. Ses leçons étaient intitulées : *Argument tiré du moi humain considéré dans la série des phénomènes ; Argument tiré des aptitudes nécessaires pour unir le moi aux autres êtres* ; *Preuves de l'existence de Dieu tirées de la connaissance de l'absolu par l'intelligence humaine; Systèmes mal fondés; Démonstration de l'existence de Dieu en partant des idées de la raison.*

Les leçons de 1893, au nombre de huit, traitent des *Fondements de la foi chrétienne* et ont été recueillies par la sténographie. Là se

révèlent, malgré quelques négligences nécessaires, une forme précise, saisissante même, et ses qualités maîtresses de philosophe, une analyse et une synthèse incomparables. Ce qui frappe le plus dans ses leçons, c'est le perpétuel mouvement qui entraîne le lecteur sur le chemin éblouissant de la lumière.

Les cours de 1894, dont quatre ont été publiés dans les *Annales de philosophie chrétienne* (avril, juin, août 1894; janvier 1895), ont pour objet les *Relations entre la foi et la raison*. Exposé historique de ces relations, parfois un peu court, mais rempli de vues ingénieuses et où le travail théologique du Moyen-Age est apprécié avec une parfaite équité.

Les six conférences de 1895 ont trait aux *Conditions modernes de l'accord entre la raison et la foi*. La première : *La foi de raison et la foi de sentiment*, a paru dans la *Revue de l'Institut catholique de Paris* (mars-avril 1896); la seconde et la troisième ont pour titre : *La foi chrétienne et la volonté de croire*; la quatrième : *La parole de Dieu*; la cinquième et la sixième visent l'*Exclusion à priori du surnaturel*.

Les questions capitales qui angoissent un grand nombre de nos contemporains y sont analysées et résolues d'une façon sûre et avec une originale délicatesse.

M. de Broglie porta dans la chaire de l'église des Carmes l'enseignement qu'il donnait à l'institut catholique. Pendant l'Avent de 1890, il fit des conférences sur l'*Idée de Dieu dans l'Ancien Testament*, où s'alliaient à une conviction profonde et à une parfaite distinction de pensée, un style d'une transparence éclatante. Ces conférences seules, imprimées en volume, furent suivies en 1891 et 1892 des conférences dont voici les titres : *Les luttes religieuses, le triomphe du monothéisme dans le peuple d'Israël; Les témoins de l'idée de Dieu*; *Les Prophètes*; *La religion et la morale privée des Israélites*; *La croyance à l'immortalité de l'âme chez les Hébreux; Révélation progressive des mystères évangéliques dans l'Ancien Testament*.

Les sept conférences sténographiees de 1892-93 ont pour thème les Prophéties messianiques, résumées dans telles pages des *Questions bibliques*, où est réfuté le système de Kuenen, professeur de Leyde. Celui-ci suppose que les textes prophétiques sont clairs, que leur sens est celui que les prophètes et leurs contemporains ont compris et que les oracles sacrés ne se sont acomplis que quand les événement sont conformes au sens ainsi fixé. « Le vrai sens divin de la prophétie, dit l'abbé de Broglie, c'est celui que

l'événement révèle et que les contemporains de l'événement peuvent saisir.

« La prophétie est une vision lointaine; l'événement est vu, au travers des nuages, mêlé à d'autres événements intermédiaires ou plus éloignés. Il faut en approcher pour que ses traits propres se dégagent. Quelquefois le même événement paraît sous des aspects successifs, différents; c'est de près qu'on voit comment ils s'accordent. Le sens chrétien est le vrai sens des prophéties. Le non accomplissement du sens judaïque ne prouve nullement que la prophétie ne vient pas de Dieu. » (*Questions bibliques*, p. 348-9.)

Bien que l'abbé de Broglie ait souvent prêché, les sermons proprement dits sont rares dans son œuvre imprimée. Il n'en a publié que deux : l'un prêché à Bernay, le 7 décembre 1880, pour la consécration de l'église de Notre-Dame de la Couture; l'autre, prêché à Caen, le 26 mai 1880, en faveur des œuvres ouvrières catholiques.

*
* *

L'apologiste doit s'occuper aussi de l'inspiration et de l'inerrance des Livres saints contre les esprits qui relèguent parmi les mythes et les légendes certains récits scripturaires, surtout ceux relatifs à l'histoire des origines de l'humanité et d'Israël. M. de Broglie se livra à ce travail, partant de l'histoire évangélique pour s'élever de là aux origines d'Israël et du monde, à l'encontre de Pascal et de Bossuet, qui déroulait avec une majesté merveilleuse la chaîne des générations dont une extrémité se rattache à Adam et l'autre au Sauveur du monde.

Malgré quelques divergences secondaires, les chefs de l'école critique : Kuenen, Welhausen, Reuss, Renan, s'accordent sur un point : « La loi est postérieure aux prophètes; Moïse n'a pas écrit le Pentateuque; la législation qui porte son nom n'est pas de lui. Les prophètes élaborent eux-mêmes cette loi dite mosaïque, qu'ils abritaient sous le patronage de Moïse; le Monothéisme n'était pas pour eux un legs de la tradition mais une intuition de leur génie. Ce seraient leurs enseignements séculaires qui auraient été résumés dans le Deutéronome; ce serait Ezéchiel qui aurait formé le projet et tracé le plan de l'organisation sacerdotale et lois rituelles du Lévitique. »

Pour répondre à ces négations, M. de Broglie préférait une méthode qu'il jugeait plus accessible au grand nombre des esprits

cultivés et sincères à celle de l'exégèse et de la critique littéraire. Et il l'exposait ainsi : « Ce qu'il faut, c'est choisir certaines questions plus générales, plus faciles à résoudre que les autres et en entreprendre la discussion sans s'appuyer sur l'authenticité du Pentateuque. Ces questions, une fois résolues, prépareront la solution d'autres questions plus difficiles. Nous nous avancerons ainsi jusqu'au moment où nous reconnaîtrons que nous ne pouvons plus faire un pas sans avoir recours à la critique des documents. Ce sera alors le tour de critique, appuyée sur les résultats historiques précédemment acquis, elle établira ses propres démonstrations; et si elle arrive à montrer que les livres dont la Bible se compose appartiennent à des auteurs dignes de foi, de nouveaux résultats historiques, plus complets et plus précis, pourront être tirés des documents dant la valeur aura été prouvée. Telle est la vue générale de la méthode. » (*Quest. bibliq.*, III.)

A l'aide de cette méthode, M. l'abbé de Broglie se proposait de démontrer, abstraction faite de l'authenticité du Pentateuque, les trois assertions suivantes :

1° L'exode des Israëlites s'est accompli en corps de nation sous la direction de Moïse; 2° Moïse a promulgué une loi religieuse qui a été reconnue et acceptée par les Hébreux ; 3° La loi promulguée par Moïse contenait le principe dogmatique du monothéisme et l'interdiction de l'idolâtrie et des représentations figurées de la divinité.

Selon l'éminent auteur, « ces trois thèses peuvent être démontrées par des arguments indépendants des questions de critique relatives au Pentateuque ». Ces arguments, il les empruntait à la tradition du peuple juif qui, au sujet de l'exode et de la loi donnée par Moïse, est plus forte qu'aucune autre tradition de ce genre chez aucun peuple; car il s'agit d'un fait social public, fait qui a été l'origine même de la vie nationale d'Israël. « Un peuple entier ne se trompe pas sur ses origines, comme le veulent ceux qui nient l'existence de la loi donnée par Moïse. »

Il demande des preuves de cette tradition aux prophètes, aux psaumes, au Pentateuque lui-même, considéré comme un livre d'histoire anonyme postérieur aux événements.

« De ce que le Pentateuque ne serait pas de Moïse, il ne s'en suivrait pas qu'il fut pour cela mensonger. Il attesterait, au contraire, la tradition régnante à l'époque où il a été écrit. Si, comme le veut la critique nouvelle, le Pentateuque était la combinaison de plusieurs documents, la valeur de son témoignage, loin d'être

affaiblie, serait augmentée ; car ces documents, d'origine et d'époque différentes, s'accorderaient tous au sujet des trois assertions énoncées plus haut. »

A ceux qui admettent, pour le plus ancien document dont le Pentateuque est composé, la date du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, et comme lieu d'origine le royaume schismatique des dix tribus, M. de Broglie répond, en fortifiant sa thèse : « Evidemment, la tradition donnée par Moïse n'est pas née dans le royaume de Samarie, car jamais, en ce cas, le royaume de Juda ne l'eut acceptée. Elle est donc antérieure au schisme des dix tribus. Mais l'union de tout Israël en un seul royaume, sous David et Salomon, n'a jamais été très intime et très solide ; elle n'a été qu'un fait passager qui recouvrait la vie indépendante de chaque tribu. La tradition sur Moïse n'aurait donc jamais été reçue partout, comme elle l'a cité, si elle n'avait pas préexisté à David dans les différentes tribus. » (Ibid.)

Toutefois le savant professeur n'abandonnait pas la pensée de prouver l'authenticité du Pentateuque d'après la tradition, bien que certaines assertions de la critique contemporaine aient paru d'abord l'attirer.

« Il ne faut pas d'avance considérer les assertions des exégètes allemands comme constituant une science toute faite. Plus j'avance, plus je trouve que leurs démonstrations sont faibles, même sur la question des deux documents élohiste et jéhoviste (c'est-à-dire sur l'hypothèse d'après laquelle le Pentateuque aurait été formé de divers documents et sur l'emploi alternatif des noms divins *Elohim* et *Javeh* dans la Genèse et dans les premiers chapitres de l'Exode. (*Questions bibliques*, liv. II, ch. III.)

« Plus j'y réfléchis, plus je trouve cette division, dès qu'on dépasse les trois ou quatre premiers chapitres de la Genèse, incertaine et hâtive. La question des noms de Dieu et le mode de composition fragmentaires sont des problèmes non résolus ; mais la solution par un zébrage des deux grands documents ne paraît pas invraisemblable. » (Lettre du 3 janv. 1888.)

Bien qu'au courant de la science dite critique des adversaires de l'inspiration et de l'authenticité des Livres saints, M. l'abbé de Broglie était inébranlablement attaché à l'orthoxie catholique.

Aussi accueillit-il avec une docilité sereine l'Encyclique *Providentissimus Deus* du 18 novembre 1893, qui affirmait l'inerrance absolue de la Bible, timidement contestée, au XVIIe siècle, par l'irlandais Holden, en son livre : *Divinæ fidei analysis seu de fidei*

christianæ resolutione (lib. I, cap. v, p. 78, Paris, 1685); attaquée par des négations contemporaines beaucoup plus tranchées.

L'encyclique atteignait particulièrement un article de Mgr d'Hulst paru dans le *Correspondant* (25 janvier 1893). L'éminent recteur, tout en reprochant aux réformateurs de l'exégèse un radicalisme trop peu soucieux de la tradition, leur faisait cependant quelques concessions d'une orthodoxie douteuse.

A ce sujet, M. de Broglie écrivait, le 4 janvier 1894 : « L'encyclique ne maintient que la formule doctrinale antique. Elle est très large sur les sciences, elle l'est moins sur l'histoire. Mais elle permet bien des choses sous forme d'interprétation du texte. Elle ne dit rien de l'authenticité, et si elle condamne la critique interne, c'est quand cette critique est isolée de tout autre argument; au reste, les Allemands ont abusé de cette critique à un tel point, qu'il est naturel qu'on prévienne les catholiques contre cette méthode...

« Certaines personnes disaient qu'il n'y a que des mythes dans la Bible. L'encyclique arrête une tendance mauvaise, et je crois qu'il sera facile de l'expliquer plus tard dans un sens large.

« Ce qui est condamné, c'est la limitation de l'inspiration à la foi et aux mœurs, mais cette formule est très vague. Si on y fait entrer tout ce qui tient à la foi indirectement, il faut garder tous les miracles; si on ne garde que le dogme, l'histoire de l'Exode devient contestable. Ensuite, les théologiens peuvent dire que tout ce qui est inspiré, étant parole de Dieu, tient à la foi...

« Je préfère une autre formule, celle qui, laissant l'inspiration s'étendre à tout, distingue différentes narrations où l'auteur ne fait que rapporter des croyances populaires, ou cite implicitement ses sources. La citation implicite, c'est-à-dire non indiquée comme telle, me paraît la solution pour l'histoire, comme le langage, selon les apparences, est la solution pour la science.

« Néanmoins, il y a cette différence que la physique tout entière est en dehors de la sainte Écriture, tandis que l'histoire ne l'est que partiellement. Aussi, je crois qu'il ne faut user de l'idée d'une citation implicite qu'en cas de nécessité. » (*Lettre à M. Paul Fournier.*)

Parmi les travaux bibliques de M. de Broglie, citons encore le mémoire sur les *Généalogies bibliques*, présenté au congrès scientifique de 1888. L'auteur, « préoccupé d'alléger l'apologétique de justifications inutiles », se rencontre avec M. l'abbé Pannier, professeur de la Faculté de théologie de Lille, auteur d'une thèse

latine sur le même sujet : *Genealogiæ biblicæ cum monumentis Ægyptiorum et Chaldæorum collatæ* (Lille, 1886). Nommons encore un mémoire sur l'*Unité du sanctuaire en Israël*, présenté au congrès scientifique de 1891.

*
* *

Parallèlement à ces grands travaux, le laborieux professeur ne dédaignait point de se livrer à des travaux plus modestes. Ainsi l'opuscule : *Dieu, la science, le devoir* (Paris, Putois-Creté, in-12), destiné à la formation religieuse et morale des élèves de l'enseignement primaire. « Ce petit ouvrage, dit Mgr d'Hulst, révèle une pensée maîtresse d'elle-même et fournit au maître chrétien des principes lumineux avec l'indication d'une bonne méthode d'initiation morale. » (*Correspondant*, 25 mai 1895.) Sans compter que les méthodes scientifiques n'y sont pas oubliées non plus, et que l'auteur du *Positivisme* se retrouve dans l'appendice, où il énumère et apprécie les divers procédés qui mènent à la découverte de la vérité.

La *Morale sans Dieu* (Paris, Putois-Crété, in-12, 1886), après une solide étude sur le principe de la morale dans l'antiquité, traite des systèmes contemporains : morale indépendante et morale évolutionniste. La discussion de cette dernière est la partie capitale du volume. Les conséquences de la doctrine qui conteste tout caractère absolu aux idées primitives de la morale, et qui en explique, pour l'hérédité seule, la présence dans l'âme humaine, sont combattues avec une logique serrée et une verve éloquente.

D'après les tenants modernes de l'évolutionnisme en morale, la morale évolue parce que l'homme lui-même a évolué, passant des degrés infimes de l'animalité à la place éminente qu'il occupe parmi les êtres. « Si, en effet, il était certain qu'il y eut un passage graduel et insensible de l'état des animaux à celui de l'homme, la série des degrés que les évolutionnistes supposent, la formation de la morale par l'instinct social, sa fixation par l'hérédité acquerraient une certaine vraisemblance. On pourrait, sans doute, faire de graves objections à divers points de la théorie. On pourrait trouver les explications qu'elle fournit très insuffisantes, mais le fait principal, à savoir la formation graduelle des idées morales, étant admis, les explications imparfaites de ce fait acquerraient une certaine probabilité. » (*La Morale sans Dieu*, 2e partie, ch. II.)

Mais ce passage graduel et insensible, M. de Broglie, par de puissants et décisifs arguments, en conteste la possibilité. Parmi ces arguments, aucun peut-être n'est aussi décisif que celui qu'il emprunte au caractère universellement grammatical du langage humain. Toute phrase, sujet, verbe et attribut, implique des notions abstraites et générales auxquelles l'animal ne s'élèvera jamais. L'animal ne sort pas du domaine des sens dans ce qu'il éprouve, dans ce qu'il perçoit, tandis que l'horizon de l'homme c'est la « perception de l'universel par l'abstraction qui dégage les qualités de leur sujet, perception de l'absolu, manifestée dans le jugement qui contient les notions absolues d'être et de vérité, telles sont les deux propriétés fondamentales de l'intelligence humaine qui se manifestent dans la forme élémentaire et primitive de son langage. » (Ibid., 2e par., ch. II-III.)

Donc, l'évolutionisme ainsi entendu est « la plus aventureuse des théories, contraire aux sévères méthodes scientifiques inaugurées par Bacon ».

Ensuite, il faut distinguer entre les résultats acquis des sciences et les théories hypothétiques destinées à les coordonner. Autant les faits constatés et les lois vérifiées s'imposent à notre croyance, autant nous sommes libres à l'égard des hypothèses et des théories. Or, le système d'une évolution graduelle est une théorie ; c'est une synthèse hypothétique.

Au premier rang d'œuvres d'une essence moins philosophique, quoique également apologétique, des dernières années de l'abbé de Broglie, il convient de nommer : *Le présent et l'avenir du catholicisme en France.* (*Correspondant*, 25 octobre, 10 novembre, 25 novembre 1891 ; Putois-Creté, 1 vol. in-12.)

C'est la réponse à un travail célèbre de M. Taine, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* sous le même titre. Dans ces pages courageuses, l'éloquent académicien avait rendu à l'action de l'Evangile un éclatant témoignage. Il avait montré ce qu'est ou ce que devient l'humanité sans le christianisme et, après avoir évoqué le souvenir des temps d'Auguste et de Tibère et rappelé la renaissance païenne qui marqua de son empreinte les jours de la Terreur ou du Directoire, il avait écrit : « Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y a introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal et chevaleresque, aucun code,

aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1891.)

Malheureusement, selon lui, tous ces bienfaits proviennent d'une racine irrémédiablement atteinte : la science a ruiné la foi. Elle oppose à la conception chrétienne de l'univers physique et moral un tableau dont les auteurs, qui se succèdent depuis plus d'un siècle, ont travaillé *d'après nature* et ont uni dans leur œuvre exactitude et magnificence. Aussi, tous ceux qui pensent et que des souvenirs ou des intérêts ne retiennent pas dans le temple, l'ont-ils déserté. Pour les foules obligées de choisir entre la science et la foi, elle se prononcent pour la science. De là cette expression entrée dans le langage courant : « Il pleut sur le temple. » Oui, des conflits se sont élevés entre des savants, auteurs de découvertes inattendues, et des théologiens défenseurs attardés d'opinions qui leur paraissent faire corps avec la doctrine. Ces conflits ont toujours fini par s'apaiser, et ce qui a subsisté, ce qui subsistera, c'est la déclaration du concile du Vatican qui reconnaît à la science de partir de ses principes et d'user de ses méthodes. Tant qu'elle demeurera dans la voie qui lui est tracée ainsi, la science ne risquera pas de se heurter à des anathèmes.

« La foi, écrivait Taine, augmente dans le groupe restreint, en France, et diminue dans le groupe large », c'est-à-dire que le christianisme en France s'est réchauffé daus le cloître et refroidi dans le monde. Cet aveu suffit. « Il existe autour du groupe restreint une multitude d'âmes qui vont se rapprochant, par un mouvement spontané, de la vie chrétienne complète, de sorte que le noyau chrétien se fortifie par des adhésions libres et énergiques, semblable à la masse et à la chaleur du soleil qui, selon une hypothèse scientifique, augmentent constamment par la chute d'une matière cosmique attirée par la force de la gravitation. Telle a été, du reste, le phénomène de la propagation du christianisme. C'est le noyau fervent et étendu, créé par la prédication des apôtres, qui, semblable au levain de la parole évangélique, a transformé l'univers par son influence et l'a rendu chrétien. »

M. de Broglie suivait aussi d'un regard attentif le mouvement protestant de notre époque, et avec combien de charité ! Avec sa science sereine et cette charité de sympathie, il discute l'essai de solution des difficultés du protestantisme actuel, tenté par M. Grétillat, professeur à la faculté libre de théologie de Neufchâtel. Ce dernier repousse toute idée d'Église entendue, non seulement au sens catholique, mais même au sens des premiers réformateurs,

les définitions des conciles du IVe et du Ve siècle, secours précieux auxquels les protestants eux-mêmes ont dû une orthodoxie relative. Le canon scripturaire, définitivement fixé à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, dans les conciles d'Hippone et de Carthage et dans la Décrétale de saint Innocent Ier à saint Exupère de Toulouse, est dépourvu de toute autorité aux yeux de M. Grétillat.

C'est donc par ses seules lumières et en dehors même de toute tradition, que le professeur de Neufchâtel doit remonter à la source de la vérité chrétienne et, dans le Nouveau Testament qu'il reconnait substantiellement authentique, discerner ce *christianisme originel* duquel, selon lui, la doctrine même de saint Paul, le *Paulinisme*, est un type particulier et non l'expression adéquate.

M. de Broglie trouve que « l'escalier », qui conduit M. Grétillat de sa raison à sa foi est singulièrement raide et étroit ; les savants seuls peuvent s'en servir. « Or, dit-il, les savants sont la moindre partie de la société chrétienne : c'est des simples, c'est de la foule des croyants qu'il s'agit avant tout ; c'est à eux principalement que l'Evangile est adressé. » Donc le système de M. Grétillat pèche par foncière insuffisance pour répondre à leurs besoins intellectuels et moraux. Cette réfutation fut publiée avec le titre : *L'Individualisme dogmatique*, dans le *Correspondant* (10 octobre 1890), et en volume : *Un essai de solution des difficultés du protestantisme comtemporain*. (Putois-Cretté.)

La Réaction contre le positivisme fut le dernier livre de M. de Broglie. (Plon, 1894, in-12.) En lui il saluait le mouvement qu'on appela le *Néo-Christianisme* et par lui il voulait diriger cet essor religieux, né de l'angoisse de certaines nobles âmes dépouillées de toute certitude métaphysique et religieuse par le positivisme. « Il est facile de reconnaître, écrivait-il, que si les tendances de l'école (néo-chrétienne) sont diamétralement opposées à celles des positivistes, ses doctrines ne sont guère différentes des leurs. S'ils sont mécontents de ce que leur fournit le monde, tel que la seule observation nous le révèle, les nouveaux docteurs n'ont pas de données certaines à ajouter à celle que l'expérience fournit. Ils voudraient franchir la barrière de monde visible, mais ils ne montrent aucune porte conduisant à l'au-delà. » (*Op. cit.*, p. 63.)

Or M. de Broglie se proposa d'ouvrir cette porte avec une argumentation étroite, une exposition claire, qui caractérisent le livre. Et il met à contribution l'antique philosophie que Leibniz nom-

mait si justement *Philosophia perennis* non moins que l'ancienne apologétique. Mais il a su les rajeunir et les fortifier de tout l'apport successif des âges. L'histoire du développement progressif de l'univers a été par lui mis en valeur d'une façon insoupçonnée des anciens. « La cause de cette évolution progressive est un Être supérieur au monde et supérieur à l'homme, un Être qui, étant la source de toute beauté, de toute force, de toute la perfection de l'univers, doit contenir, en même temps, une force, une beauté, une perfection qui soient supérieures à celles de tout ce qui existe. » (*Ibid.*, p. 192.)

On ne peut pas objecter que le monde contenait en germe toutes les perfections qui se sont développées graduellement au cours des siècles. La vie pouvait-elle exister dans la nubuleuse primitive dont la température était supérieure à celle qui détruit tous les germes? Et quand ces germes existeraient, leur passage serait un passage du moins au plus qui exigerait une cause : « Une vie latente et en puissance ne peut devenir une vie en acte que par l'impulsion d'un être vivant lui-même. » (*Ibid.*, p. 193-4.)

Il applique ce principe à l'homme : « Nul doute que l'homme tout entier, l'homme moral comme l'homme physique, l'homme avec toutes ses facultés et ses puissances, ne soit l'œuvre d'une cause supérieure, intelligente et libre, que la contemplation de la nature nous a révélée... Dès lors, tous les degrés de perfection qui sont dans l'homme doivent se trouver dans la cause du monde : sans cela, cette cause donnerait ce qu'elle n'a pas; sans cela, le moins produirait le plus, ce qui contredirait le principe fondamental de causalité... Ne serait-ce pas insensé pour l'homme de croire qu'il peut être bon et juste et que l'auteur de son être n'aurait pas cette perfection? » (P. 210.)

« Ce qui confirme cette preuve et la rend invincible ce sont les instincts si profonds du cœur humain qui le portent à chercher en haut, au-dessus de ce monde, un législateur, un juge, un vengeur des opprimés, un père plein de miséricorde. Ces instincts, qui les a gravés, sinon l'auteur même du genre humain, qui ne peut être que l'auteur de la nature. » Dieu est donc et il possède à l'infini toutes les perfections, comme Être nécessaire, et l'imperfection sous toutes ses formes est l'indélébile marque de l'être contingent.

M. de Broglie a donc établi sur une base ferme, contre les négations positivistes, la doctrine théiste.

Mais le théisme est un point de départ. L'âme humaine appelle

de toute sa soif inextinguible de savoir une lumière plus haute et moins froide : celle de la révélation divine. Et le savant métaphysicien présente à ses lecteurs l'argumentation célèbre où saint Thomas d'Aquin prouve lumineusement la haute convenance, la nécessité morale d'une révélation divine, remédiant aux lenteurs, aux mécomptes, aux insuffisances de notre raison. (*De veritate catholicæ fidei contra gentiles*, lib. I, cap. IV; *Somme théologique* 2a, 2ae, quæst. II, art. IV.)

Ensuite, la règle morale que le spiritualisme fournit aux hommes, tout en étant noble et élevée, manque de précision, oscille entre une rigueur exagérée qui la rendrait impraticable et une tolérance qui abaisserait outre mesure l'idéal moral et lâcherait la bride aux passions.

Enfin, il est certain que la religion naturelle ne répond pas aux besoins de l'humanité. Ni le cœur, ni l'imagination, ni le sentiment de l'adoration, ne trouvent leur satisfaction dans une religion purement philosophique. Partout et toujours les hommes ont cru qu'il faut honorer la Divinité par un culte public et que ce culte ne doit pas être établi par une autorité humaine. L'histoire des religions, mieux connue en notre siècle, atteste l'universalité de cette idée. » (*La réaction contre le Positivisme,* p. 248-50.)

Les faits sur lesquels repose la divinité du christianisme sont du domaine des réalités historiques. Si, par horreur du miracle, si par crainte d'aboutir à ce qu'un auteur contemporain appelle « la servitude de la pensée », on se dérobe à l'examen des faits évangéliques, on abandonne au positivisme le terrain que l'on croyait inexpugnable : « Le déisme pur est une frontière étroite, dit ingénieusement M. Edouard Sayous, où bien peu se sont maintenus sans revenir plus ou moins au Dieu vivant de l'Evangile, ou sans glisser de l'autre côté dans la philosophie oublieuse de Dieu. » (*Les déistes anglais et le christianisme*, ch. II.)

M. de Broglie va encore plus loin : « Pour que l'édifice de ces convictions chrétiennes soit construit sur un terrain solide, avec des matériaux à l'abri de la critique, il faut choisir entre les diverses formes de christianisme qui existent dans l'univers... L'Eglise catholique a pour elle la continuité historique d'une tradition non interrompue et l'appui des paroles formelles de l'Evangile. Elle peut prouver son autorité divine et montrer ses titres de créance à ceux qui l'interrogent. Ses principes de morale, sa fermeté sur l'indissolubilité du mariage, les institutions de bien-

faisance qu'elle a créées, la solemnité et l'influence mystique de son culte, les dévouements héroïques qu'elle a produits dans tous les siècles, viennent à l'appui des preuves rationnelles qu'elle présente. » (*La Réaction*, p. 263.)

Au terme de sa puissante étude, l'apologiste conclut : « La réaction contre le positivisme sera utile si les systèmes adoptés se rapprochent plus ou moins de la vraie philosophie et de la vraie religion ; mais si elle s'arrête à mi-chemin elle ne ne produira qu'une œuvre insuffisante. Le positivisme ne peut être remplacé que par le spiritualisme catholique. »

Et il espère que ce mouvement contre le positivisme aboutira au triomphe du christianisme en France déjà commencé : « Le progrès du catholicisme en Angleterre et en Amérique est une consolation pour l'Eglise, écrivait-il à l'abbé Alléosse, mais en France il semble que nous assistions à l'accomplissement de cette parole de l'Apocalypse si énergiquement commentée par Fénelon : *Movebo candelabrum*. Cependant il se fait encore un bien immense en France, et c'est la source des vocations religieuses et des grands dévouements... » (7 janv. 1890.)

Presque en même temps que s'imprimait la *Réaction contre le Positivisme* (1894), M. de Broglie publiait une belle étude, dans le livre : *Centenaire de l'Ecole polytechnique* sur le Père Gratry et que la *Quinzaine* a reproduite (*Le Père Gratry polytechnicien, philosophe et apologiste*, 1er novembre 1894).

Dans ce travail, M. l'abbé de Broglie qui ne fut ni l'ami, ni le disciple de l'auteur de la *Connaissance de Dieu* et de la *Connaissance de l'âme*, recherche quelle a été sur les idées, sur les écrits, sur la polémique du Père Gratry l'influence des données scientifiques dont il était redevable à l'enseignement de l'Ecole Polytechnique. Il marque le triple usage fait par lui des résultats et des méthodes scientifiques. Le Père Gratry « s'est efforcé de rapprocher les sciences de la philosophie spiritualiste et de la théologie catholique ; il a popularisé la science parmi ses auditeurs et ses disciples, en la revêtant d'une forme poétique, en animant et vivifiant les données abstraites de la science par les notions vivantes de la philosophie et de la religion... »

« Il est impossible de lire les ouvrages de controverses du Père Gratry sans reconnaître en lui le mathématicien habitué aux démonstrations exactes, aux équations qui doivent être satisfaites à la rigueur, et surtout à la preuve par réduction à l'absurde... »

« Il a voulu donner une démonstration de l'existence de Dieu

tirée de l'infini mathématique, et assimiler l'induction qui conduit à la notion de l'Etre parfait à la méthode infinitésimale... »

« Encore que des savants de premier ordre, tels que Cauchy et Ampère paraissent avoir incliné du côté des idées du Père Gratry, elles n'ont pas été admises par le grand nombre des mathématiciens, et la plupart des philosophes spiritualistes repousseraient également une assimilation entre l'infini mathématique essentiellement divisible en parties, et la simplicité de l'Etre divin. »

Comme on le constate, la critique des adversaires ne porte que sur un point, et il n'est pas juste de concentrer sur ce point unique toute une philosophie. « S'il ne s'agissait que d'un moyen de faire naître l'idée de Dieu, remarque M. de Broglie, ou même de persuader aux hommes que l'objet de cette idée est réel, la méthode de l'éminent Oratorien pourrait avoir son utilité. Tout chemin mène à Rome. Or, mener à Dieu, c'était toute l'ambition et l'unique désir de l'orateur et de l'apôtre dont nous parlons... »

« On peut contester certaines idées du Père Gratry, mais tous seront d'accord pour admirer l'originalité de son génie, son éloquence entraînante, sont style brillant et chaleureux, son âme vibrante d'enthousiasme et d'amour. »

Ce fut la suprême œuvre intellectuelle de l'abbé de Broglie dans le sillon profond et splendide de son existence de savant trop vite brisée !

Onze volumes publiés, un grand nombre d'articles et de mémoires livrés à l'impression, un nombre bien plus grand de manuscrits en portefeuille, voilà l'œuvre littéraire de l'abbé de Broglie. Si tout cela était réuni, l'ensemble formerait au moins vingt volumes sur les sujets les plus divers, reliés entre eux par l'unité d'une pensée directrice qui est la défense de la foi. Dix-sept années ont suffi à ce labeur, à travers les travaux d'un ministère actif. (*Correspondant*, 25 mai 1895.) Deux volumes posthumes composés d'articles de revues et de documents inédits ont paru à la librairie Lecoffre, en 1897 : *Questions bibliques* et *Religion et Critique*.

Un certain nombre d'études de M. de Broglie sont prêtes pour l'impression et seront sans doute bientôt publiées. Le volume : *Religion et Critique* a été traduit en allemand par les soins de M. l'abbé Piat, qui a placé en tête des deux volumes posthumes une magistrale introduction.

« Pendant ma résidence en Allemagne, dit-il, j'eus l'occasion de remarquer, à différentes reprises, la profonde estime qu'on avait

au delà du Rhin, pour cet esprit à la fois si ouvert, si fort, si loyal. Tout récemment encore, dans un discours prononcé à l'Hôtel des Sociétés savantes, devant l'élite de l'Université, M. Barrows, professeur de religion à Chicago, citait le nom de l'abbé de Broglie à côté de ceux des cardinaux Newman et Gibbons. » (*L'apologétique de l'abbé de Broglie*, p. 80.)

Nous avons tenté d'esquisser son œuvre grandiose de haute science et de claire logique, de bons sens et de foi sereine. Pour cela nous nous sommes attachés, en analysant ses travaux, à employer souvent ses propres expressions, afin de le mieux faire connaître et donner le désir, à ceux que préoccupe la philosophie religieuse contemporaine, d'ouvrir ses ouvrages qui les rassasieront de l'aliment le plus pur, le plus lumineux de la science apologétique : *Esurientes implevit bonis*.

LOUIS ROBERT.

LES MANŒUVRES EN 1901

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS S'ADRESSANT A TOUTES LES ARMES

SOMMAIRE

§ 1er. Prescriptions générales pour les manœuvres. — § 2. Projet de règlement de manœuvres de l'infanterie. — § 3. Rôle prépondérant de l'initiative officiellement reconnu. — § 4. Rôle secondaire des exercices à rangs serrés. — § 5. Instruction des officiers supérieurs. — § 6. Les stages dans les différentes armes. — § 7. Manœuvres avec cadres. — § 8. Manœuvres de garnison. — § 9. Répétition des mêmes fautes. — § 10. Temps perdu en petites manœuvres. — § 11. Rôle des chemins de fer.— § 12. Anecdote sur l'insurrection de 1871. — § 13. Effort accompli par l'administration des chemins de fer de l'État. — § 14. Quelques desiderata et conseils ministériels.

§ 1er. — Prescriptions générales pour les manœuvres.

Deux documents officiels ont précédé les manœuvres de 1901 : la circulaire du 22 avril 1901 destinée à compléter l'instruction du 18 février 1895 et l'envoi confidentiel des principales observations faites à la suite des manœuvres de 1897, 98, 99 et 1900. Ces observations devaient faire l'objet de conférences régimentaires aux officiers, afin que les erreurs, les fautes signalées soient évitées à l'avenir.

Ces deux documents constituent en somme un progrès, si non absolu, du moins intentionnel, et c'est déjà quelque chose. Les critiques ministérielles des grandes manœuvres de 1900 serviront de cadre à notre étude des manœuvres de 1901.

Depuis l'organisation des manœuvres d'automne, c'est-à-dire depuis 1875, chaque année, les directeurs des manœuvres petites ou grandes, étaient obligé de formuler des prescriptions pour l'exécution de ces manœuvres, prescriptions variables suivant la

tournure d'esprit du directeur, prescriptions qui avaient surtout trait à la discipline générale, à la tenue, à l'ordre, aux honneurs, etc....., prescriptions qui peu à peu avaient abordé les questions tactiques et avaient fini par se substituer plus ou moins complètement aux règlements de manœuvres de chaque arme.

Depuis trois ans, par suite de cet abus, le ministre de la Guerre renouvelle l'interdiction absolue aux directeurs de donner des instructions pour l'exécution des manœuvres. Cette interdiction visait surtout les questions de tactique. Nous avons dit dans nos précédents compte-rendus, comment la défense avait été tournée de diverses manières.

Les lacunes de nos règlements sur les prescriptions de détails mettaient forcément la plume dans la main du directeur et une fois la plume en main, le directeur avait bien de la peine à ne pas formuler ses idées sur sa façon de concevoir la manœuvre.

L'instruction du 2 avril 1901 comble ces lacunes. Elle correspond au chapitre de la 2e partie du règlement de 1900 sur *le service des armées allemandes en campagne,* ayant pour titre : *Prescriptions pour les grandes manœuvres.*

Les directeurs de manœuvres n'ont plus désormais aucun prétexte pour adresser à leurs troupes autre chose que des thèmes d'opération et des ordres d'exécution. Il en fut ainsi en 1901.

« ... Rendre permanentes les prescriptions d'un usage constant et *renouvelées chaque année...* ». Tel est le but de l'instruction du 22 avril. Cette instruction est bien faite ; toutefois, dit la *France militaire* du 3 juillet 1901, « il est juste de convenir que le document allemand est d'une facture plus large que l'instruction française. » Cette appréciation est un peu sévère.

Les compte-rendus que les commandants de corps d'armée doivent adresser au ministre sur « les observations auxquelles l'instruction aura pu donner lieu de la part des directeurs de manœuvres ainsi que les observations personnelles des commandants de corps » ne sont pas encore connues ; mais l'application faite pendant les manœuvres de 1901 ne laisse aucun doute sur l'avis le plus favorable pour l'ensemble de la circulaire.

Nous signalons particulièrement les indications suivantes :

« On appliquera *strictement* les prescriptions des règlements de manœuvres des différentes armes au sujet des formations et de l'emploi des feux. Aucune instruction tactique spéciale ne devra donc être établie ou mise en usage dans les corps de troupe pour les manœuvres... Voilà qui est dit.

« ... Les troupes seront conduites par assouplissement. »

Cela veut dire : Sans commandements à haute voix ; mais par des gestes et des signes, et sans s'astreindre à des alignements qui sont inutiles, presque impossibles et se traduisent par des fatigues considérables et du temps perdu. Depuis longtemps, surtout dans la cavalerie où le chef est le guide de sa troupe, cette méthode était en honneur. Elle essayait lentement de s'introduire dans l'infanterie, où encore un assez grand nombre d'officiers renoncent difficilement aux vieux errements dans lesquels ils ont été élevés. L'assouplissement doit donc désormais être la règle pour la manœuvre. C'est possible avec le règlement d'infanterie en vigueur ; ce sera plus facile encore quand le « projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie » mis en essai dans deux corps d'armée en 1901, sera devenu définitif pour toute l'arme, après les modifications dont l'essai aura fait connaître l'opportunité.

§ 2. — Projet de règlement de manœuvres de l'infanterie.

Ce n'est pas à dire que tout soit parfait dans le projet en question ; mais il est conçu dans un esprit de progrès incontestable et malgré ses nombreuses imperfections, il a au moins l'avantage d'affirmer le principe que « la préparation à la guerre » doit être « *le but unique de l'instruction des troupes* ».

Il fait litière de l'étude du littéral qui a été si longtemps le grand cheval de bataille des inspecteurs. On aura fait un grand pas, quand on aura réussi à faire entrer dans tous les esprits cette manière de concevoir les règlements de manœuvres qui consiste à ne considérer les règlements que comme les guides, mais non comme des préceptes invariables. Les règlements ne peuvent en effet tout prévoir, ils ne peuvent donner que des formations en indiquant les avantages et les inconvénients de chacune ; mais il appartient toujours au chef de les approprier aux circonstances.

Le nouveau règlement tend à former des troupes manœuvrières, c'est-à-dire « capables de se mouvoir avec aisance et rapidité sur tous les terrains ». Il tend à familiariser les chefs avec l'exercice du commandement par la répétition fréquente d'évolutions et de manœuvres de combat exécutées dans des circonstances présentant des difficultés de plus en plus grandes, de manière à acquérir par la pratique l'esprit de décision qui permet seul de donner promptement des ordres clairs et précis.

« Les chefs, dit le projet, dans les bases de l'instruction, acquièrent l'habitude d'apprécier les dispositions à prendre dans une circonstance déterminée, par le travail de réflexion qui résulte de l'étude des questions se rapportant à la conduite des troupes en campagne, de la pratique des exercices sur la carte et des exercices de cadres sur le terrain.

«... Le commandement supérieur fixe le but et le fait connaître. Le commandement subordonné conserve l'initiative du choix des moyens ; il reste constamment dans la dépendance du but assigné qu'il a le devoir d'atteindre en conformant les dispositions prises à la situation du moment.

« Cette initiative est indispensable pour préparer les cadres de l'armée à la conduite des troupes dans les diverses circonstances de la guerre moderne ; *il est rigoureusement interdit de la restreindre.* »

§ 3. — Rôle prépondérant de l'initiative officiellement reconnu.

C'est parler d'or. Et il faut espérer qu'on finira par arriver à cette perfection dans l'exercice du commandement. C'est avec une joie réelle que nous avons lu ces principes si magistralement énoncés dans un document officiel. Il y a plus de vingt ans que les esprits clairvoyants se sont rendus compte que désormais avec les fronts de combat des armées modernes, non seulement le général en chef, mais tous les généraux et même les colonels ne peuvent faire mouvoir directement les éléments sous leurs ordres. Ils doivent nécessairement s'en rapporter à leur subordonnés non seulement pour l'exécution, mais même pour les décisions à prendre.

Dans le numéro de la revue du 15 novembre 1900, page 445, nous rappelions nous-même cette nécessité de « dresser tout le monde, *dès le temps de paix* », à faire usage de la plus large initiative.

On se trompera, c'est évident; mais les erreurs elles-mêmes pourront êtres profitables, si le chef sait les montrer à celui qui les aura commises, sans toutefois lui en faire un reproche. Les reproches ne doivent s'adresser qu'aux fautes volontaires, c'est-à-dire provenant de paresse ou de mauvaise volonté.

§ 4. — Rôle secondaire des exercices à rangs serrés.

Théoriquement la cause de l'initiative est donc entendue. Ce que nous devons par dessus tout remarquer dans le projet de règle-

ment, c'est l'absence de toute préoccupation pour la manœuvre à rangs serrés qui constituait presque toute l'instruction avant 1870. Un lieutenant que l'on savait capable de commander convenablement l'école de bataillon était considéré comme un officier accompli. Le commandement des évolutions de ligne était le *nec plus ultra* de la science militaire demandée au capitaine. Si à la connaissance littérale du texte, l'officier joignait une belle voix de commandement, il était véritablement parfait.

Comme nous sommes loin de là. On commande au geste, au signal, « par assouplissement ». La cavalerie a précédé l'infanterie dans cette voie, à ce point même qu'aujourd'hui les commandements semblent y avoir perdu toute importance. On a, pour ainsi dire, évité de les préciser. Tantôt le chef se borne à indiquer le mouvement à effectuer par chaque peloton ; tantôt il énonce la nouvelle formation. Le règlement s'en accommode et la manœuvre n'en est pas plus mauvaise.

La direction, le but à atteindre, voilà la base de tout.

§ 5. — **Instructions des officiers supérieurs.**

Sans vouloir entamer ici une discussion complète du projet de règlement d'infanterie — ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin — je tiens à noter une phrase qui me paraît jeter une vive lumière sur le sens dans lequel doit être mené l'instruction des cadres.

« Les officiers supérieurs, est-il dit à la fin du § 7, doivent être capables de diriger *un détachement composé des trois armes.* » C'est la première fois qu'une pareille exigence est formulée. Jamais on n'avait demandé même aux colonels de savoir autre chose que la manœuvre de leur arme. Et cependant que de fois à la guerre a-t-on l'occasion de réunir des troupes des trois armes sous le commandement d'un officier dont le képi n'est pas orné d'étoiles.

On se demande vraiment comment il a fallu si longtemps pour se décider à apprendre en temps de paix ce qu'on peut être appelé à faire à la guerre. Il est bien évident cependant que le commandement des trois armes ne s'improvise pas.

§ 6. — **Les stages dans les différentes armes.**

M. Krantz est le premier qui, pendant son passage à la rue Saint-Dominique, soit résolument entré dans cette voie en autorisant, pour

les lieutenants-colonels, des stages dans les différentes armes. C'était un premier pas, un pas beaucoup trop timide. Le général André a étendu la mesure aux chefs de bataillon ou d'escadron et même aux capitaines ayant exercé pendant quatre ans dans leur arme, le commandement de l'unité correspondant à leur grade.

C'est fort bien ; et déjà en 1901, un certain nombre d'officiers supérieurs et de capitaines ont profité de la circulaire ministérielle de septembre 1900. Je m'empresse d'ajouter que de tous côtés il m'est revenu qu'ils avaient été vivement intéressés et se réjouissaient des enseignements qu'ils croyaient avoir tiré de leurs stages.

Partout les stagiaires ont été bien reçus et l'on peut ajouter qu'ils ont eux-mêmes rendu service aux régiments qui leur ont ouvert momentanément leurs rangs.

Mais que d'obstacles encore pour que la mesure excellente en elle-même porte tous ses fruits ? Trop nombreux sont encore les généraux et surtout les colonels qui voient d'un mauvais œil les officiers sous leurs ordres demander à quitter le commandement qu'ils exercent, pour aller, pendant dix mois, apprendre le maniement des autres armes. Beaucoup de chefs considèrent encore ces stages comme devant plutôt nuire à l'avancement de ceux qui les accomplissent. Assurément le texte du projet de règlement que que nous citions plus haut doit avoir pour conséquence d'exclure, au contraire des hauts grades, les officiers supérieurs qui n'auront pas été familiarisés avec la tactique de toutes les armes ; la circulaire ministérielle instituant les stages exprime la même idée. Mais dans ces matières, il faut mettre les points sur les i et les indications ne seront bien comprises que si le ministre fait connaître qu'entre candidats à l'avancement n'ayant pas fait de stage et ceux qui auront subi victorieusement ces épreuves, il donnera toujours la préférence à ces derniers.

§ 7. — **Manœuvres avec cadres.**

Jetons maintenant les yeux sur les critiques officielles des manœuvres antérieures — dont nous nous abstiendrons de citer d'ailleurs aucune phrase textuellement pour respecter le caractère confidentiel qu'elles doivent garder. La circulaire du 23 mars 1901 qui émane du 3e bureau de l'état-major général de l'armée a cru devoir faire précéder sa critique des grandes manœuvres de 1900, de quelques considérations sur les manœuvres avec cadres et sur les manœuvres de garnison. Nous n'y trouvons d'ailleurs aucune indica-

tion tactique. La circulaire cherche plutôt à définir le but de ces manœuvres et à demander plus de précision dans les ordres, particulièrement en ce qui concerne la désignation des positions d'avant-poste, les zones et les nature des cantonnements. Critique bien anodine, il faut le reconnaître, car, lorsqu'on aura réellement des troupes à faire mouvoir, on sera bien obligé de préciser.

C'est même là un des côtés les plus pratiques des grandes manœuvres : elles forcent les états-majors et les chefs de tout grade à assurer les services d'avant-postes et toutes les exigences du cantonnement, de l'alimentation, des évacuations et en un mot de toutes les questions administratives qui se posent à chaque instant, dans une troupe en campagne.

Pour bien faire battre une troupe, il faut avant tout la faire reposer, la nourrir et la vêtir. Et cela jamais on ne l'apprendra dans les manœuvres de cadres, c'est-à-dire sans la présence réelle de la troupe.

§ 8. — **Manœuvres de garnison.**

Quant aux manœuvres de garnison qui consistent à faire opérer ensemble de petits groupes composés de deux ou de trois armes, elles sont en principe, une excellente chose. Dans les garnisons où les trois armes sont réunies, elles peuvent et doivent être très fréquentes. Il suffit que les chefs des diverses unités s'entendent entre eux pour cela, mais il ne faut pas leur ôter l'attrait qu'elles présentent en exigeant chaque fois de multiples compte rendus, fastidieux pour celui qui les écrit, sans profit pour personne. J'ajoute que ces manœuvres doivent précéder les manœuvres d'automne et qu'après le départ de la classe, elles sont sans objet.

Les bataillons sont des squelettes, les escadrons n'ont pas assez de cavaliers pour promener et panser les chevaux, enfin la température est généralement rigoureuse à cette époque de l'année. On ne travaille pas avec profit dans ces conditions. Pourquoi donc est-ce le moment où les manœuvres de garnison sont les plus fréquentes ? Par une raison absurde, mais très conforme à notre esprit ou plutôt à notre manque d'esprit administratif : parce que les crédits alloués pour les manœuvres de garnison ne sont pas encore épuisés et qu'on se croirait déshonoré si on ne les employait pas jusqu'au dernier centime.

Tout dans l'armée devrait être basé sur la confiance réciproque du haut en bas de l'échelle. C'est la vraie, la seule source de l'initiative. Nous en sommes encore très loin. Le général qui n'aurait

pas épuisé ses crédits s'exposerait à un reproche — et alors, utilement ou sans profit, il épuise ses crédits.

Dans le même ordre d'idées, il fut longtemps d'usage de ménager les munitions allouées annuellement aux corps de troupe. Comme les allocations sont fixées d'après le moment où le régiment a le plus grand nombre de présents, sans déduire les journées d'absence, il en résulte en fin de compte de grosses économies. Un malin doublé d'un audacieux fit un jour ce raisonnement que puisqu'on lui donnait des cartouches, il pouvait bien s'en servir pour perfectionner le plus possible l'instruction de ses hommes. Il fut approuvé — ce qui est fort à l'éloge de ses chefs et du ministre d'alors qui fit une circulaire pour inviter les corps de troupe à ne plus chercher à économiser leurs cartouches d'instruction.

Qu'advint-il? On ne ménage plus autant les cartouches, c'est évident et c'est un progrès; mais que de fois n'ai-je pas vu des officiers faire tirer — pas même aux moineaux, mais dans le vide — des quantités sérieuses de cartouches, uniquement pour ne pas être accusés d'avoir voulu faire des économies. On leur avait donné une somme de cartouches. La manœuvre était terminée : on formait les sections, les compagnies en ligne, et l'on exécutait feux de salve sur feux de salve, jusqu'à ce que toutes les cartouches à blanc aient flambé leurs derniers grains de poudre.

Cela se pratique moins, depuis que les comptes de cartouches se font moins rigoureusement; mais qui me dira que ce n'est pas toujours le même principe qui préside à l'organisation des tirs d'automne qu'on appelle plus ou moins exactement : tirs de perfectionnement?

§ 9. — Répétition des mêmes fautes.

La critique pour 1900, des manœuvres d'automne proprement dites reproduit presque toutes les fautes signalées en 1899 et les années précédentes, elle y ajoute des considérations générales sur les erreurs communes à toutes les armes et prend ensuite chaque arme en particulier pour signaler les points faibles. C'est un exposé très méthodique, très judicieux qui montre que les théories en faveur dans le grand état-major français sont incontestablement excellentes; mais qui permet aussi de conclure que la pratique ne progresse pas aussi vite et aussi facilement que la théorie, puisqu'on enregistre toujours les mêmes fautes auxquelles semblent s'en adjoindre de nouvelles.

Evidemment dans la pratique, on signalera souvent encore les mêmes erreurs et on discutera longtemps sur les procédés. Cependant le mal est moindre qu'il ne parait au premier abord. Si l'on signale un plus grand nombre de fautes c'est qu'on regarde de plus près et qu'on arrive à distinguer des erreurs qui, précédemment passaient inaperçues. Ce ne sont pas les praticiens qui diminuent de valeur ; ce sont les critiques qui progressent.

Dans l'exécution des manœuvres de 1901, a-t-on tenu grand compte de la lettre ministérielle du 23 mars ? C'est ce que nous allons examiner à grand trait, car c'est cela surtout que vise notre étude et c'est en vérité là ce qui constitue le principal intérêt des manœuvres. Faire des fautes, les reconnaître et prendre la résolution de ne plus les commettre, c'est en art militaire, comme dans l'ordre moral, le chemin de la perfection ; pourvu qu'on réalise sa résolution.

§ 10. — **Temps perdu en petites manœuvres.**

Le ministre signale d'abord la perte de temps qui précède la grande concentration. Dans les thèmes, on commence par faire manœuvrer les régiments les uns contre les autres, puis les brigades, puis les divisions et ce n'est qu'à la fin, pendant deux ou trois jours que la grosse masse est réunie sous les ordres de son chef. La critique est juste. La période des grandes manœuvres est courte, parce qu'elle est onéreuse, il ne faut pas l'employer à faire ce qu'on peut exécuter sans sortir des garnisons. Le procédé critiqué est entré dans les usages par la pente naturelle des choses, si je puis m'exprimer ainsi : Les régiments voisins se rapprochent en manœuvrant l'un contre l'autre et ainsi de suite... Le but qui était de faire des manœuvres d'armée se trouve ainsi très tardivement atteint. Il n'en sera plus ainsi.

On sait que toutes les troupes n'exécutent pas des manœuvres de la même importance ; mais on a à peu près établi un roulement d'après lequel les régiments prennent part tantôt à des manœuvres d'armée, tantôt à des manœuvres de corps d'armée, de division ou simplement de brigade. Il est d'autant plus urgent que la plus grosse unité soit formée le plutôt possible.

§ 11. — **Rôle des chemins de fer.**

Si l'on veut éviter l'écueil du groupement par ce qu'on peut appeler la progression des manœuvres en boule de neige, il faut

de toute nécessité mettre à contribution les chemins de fer. La dépense sera plus élevée, c'est vrai ; mais on arrivera au but, et que sert de dépenser moins, si l'on manque son objectif qui est l'instruction des grands chefs au maniement des gros effectifs.

Cette année, on a donc utilisé largement les voies ferrées pour l'exécution rapide des concentrations, et nous n'avons qu'à nous en féliciter; car c'était à un autre point de vue, comme essai de mobilisation, une expérience qui demandait à être faite.

Nos compagnies de chemin de fer ont admirablement opéré. On savait que ces administrations fonctionnaient avec méthode et précision, on n'osait pas affirmer qu'elles seraient capables du rendement considérable qui leur avait été demandé.

Les résultats obtenus font le plus grand honneur à nos grandes compagnies. Ils rassurent pleinement les esprits inquiets sur les transports à effectuer en cas de mobilisation. Il convient d'ajouter que les autorités n'ont pas ménagé les éloges aux directeurs des compagnies et à tout leur personnel d'exécution. C'était justice.

§ 12. — **Anecdote de 1871.**

Et ne croyez pas que ce soit là une question secondaire. Écoutez plutôt cette anecdote que je tiens d'un officier de l'état-major du regretté général Chanzy auquel je laisse la parole.

C'était dans la nuit du 9 au 10 mars 1871, officier de service au quartier général alors établi à l'hôtel de la préfecture de Poitiers, je reçus une dépêche du général Leflô, ministre de la Guerre, commençant par cette phrase : « Les lâches qui refusaient de se battre pendant le siège préparent à Paris le pillage et l'assassinat... » Des troubles de même nature s'élevaient dans le Midi, à Toulouse, à Marseille, plus tard, à Saint-Etienne, etc... Suivait l'ordre de dislocation de la deuxième armée de la Loire et la formation de trois groupes destinés à réprimer l'émeute avant qu'elle soit trop menaçante.

Le groupe le plus important devait être placé sous les ordres du général Billot qui ne l'a peut-être jamais su et dirigé par chemin de fer sur Paris.

Mon interlocuteur s'empressa d'aller réveiller le général Vuillemot, chef d'état-major général de l'armée qui lui prescrivit de se rendre immédiatement à la gare et de s'entendre avec le chef de gare afin que celui-ci provoquât les mesures nécessaires, de manière à assurer l'exécution pour le 10 dans la journée.

Le chef d'état-major savait qu'en ces circonstances si la troupe, c'est-à-dire la manifestation de la force, se produit à temps, l'émeute se reconnaît impuissante et se dissout d'elle-même.

Malheureusement les administrations de nos chemins de fer avaient été fort maltraitées et si l'Orléans avait moins souffert que le Nord et surtout l'Est et une partie du P.-L.-M. il avait dû prêter une grande quantité de son matériel, pour le rapatriement des prisonniers de guerre.

Avec la plus grande bonne volonté, le chef de gare dut répondre par une fin de non recevoir. La Compagnie ne pouvait pas transporter l'armée projetée, ni sur Paris, ni sur aucun point, faute de voitures.

Et voilà comment, huit jours après, le 18 mars, éclatait dans Paris la plus colossale émeute qui ne se soit jamais produite, à ce point que dans les débuts, bon nombre de bons citoyens et même d'officiers de nos armées se demandait si le gouvernement de la Commune n'avait pas raison ; à ce point que, quand la vérité fut plus facile à distinguer, cette criminelle Commune se trouva assez puissante pour tenir en échec pendant plus de deux mois toute notre armée, l'armée de Versailles commandée par le maréchal de Mac-Mahon et grossie chaque jour des troupes rentrées d'Allemagne.

Après les horreurs de la guerre allemande, nous qui avions si grand besoin de calme et de repos, nous étions, au printemps, devant Paris et l'accès même de la capitale nous était interdit par une bande de cosmopolites, et d'utopistes qui ont un instant compromis le relèvement de la patrie.

Ce seul fait suffit à mettre en lumière l'importance qu'il y avait à savoir que le fonctionnement de nos chemins de fer était bien assuré en cas de mobilisation.

Cette démonstration est en réalité le côté le plus intéressant des manœuvres de l'Ouest, qui au point de vue technique, présentent plus d'intérêt que les manœuvres de l'Est dont toute l'importance vient surtout de la masse d'hommes qu'on a voulu montrer en manœuvres au Tzar et lui faire passer en revue, pour lui faire constater par lui-même l'endurance, l'entrain et la belle allure de l'armée de la nation amie et alliée.

§ 13. — **Effort accompli par la ligne de l'État.**

Donc après les embarquements et les débarquements qui ont attiré tout d'abord l'attention, non sans raison, il s'agissait d'ame-

ner en face du point de débarquement un corps de réserve capable de refouler les troupes d'invasion, quand les détachements chargés de la surveillance et de la garde des côtes seraient devenus impuissants à les contenir.

C'était le rôle dévolu à la Compagnie des chemins de fer de l'État. La *France militaire* du 11 septembre expose comme il suit, d'après un des administrateurs même de la Compagnie, comment et dans quelles conditions la mission a été remplie :

« L'administration des chemins de fer de l'État avait été tout simplement prévenue qu'elle aurait, sur dépêche expédiée au dernier moment, à transporter des troupes dont *elle ignorait la composition, l'effectif, les lieux de rassemblement* et *la destination.* » Ce sont bien les conditions où l'on se trouve à la guerre qui obligent à se tenir toujours prêt à donner le maximum d'effort. « ... Impossible de réunir à l'avance le matériel nécessaire et de tracer la marche des trains militaires, en un mot de prendre les mesures de sécurité propres à assurer le correct accomplissement de ce qu'on allait lui demander. C'était l'inconnu dans ce qu'il avait de plus aléatoire, et, de fait le probléme n'en était que plus intéressant à résoudre.

« Le 29 août, à 3 heures de l'après-midi, le chef de la gare de l'État à Bordeaux, recevait de la direction des grandes manœuvres de l'Ouest un ordre télégraphique lui prescrivant de transporter dans le plus bref délai et — remarquez bien ce détail, — sur des points qui lui seraient indiqués ultérieurement : 1° le quartier général de la 35e division d'infanterie ; 2° l'état-major de la 70e brigade ; 3° cinq bataillons d'infanterie et un escadron du 10e hussards.

« A la même heure, un ordre semblable était télégraphié au chef de gare de Libourne, pour un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie montée.

« Immédiatement, avec le matériel dont elle pouvait disposer, la gare de Bordeaux formait cinq trains et la gare de Libourne, deux. L'embarquement commençait aussitôt dans les deux gares, et, à 6 h. 30 du soir, la gare de Bordeaux mettait en route le premier train, que suivaient à courte distance, les quatre autres. Le dernier était expédié à 9 h. 45 du soir.

« Les deux trains formés à Libourne partaient à 7 h. 23 et à 11 h. 15 du soir, *sans qu'à aucun moment le service régulier ait été interrompu.*

« ... C'est tout au plus quelques instants avant le départ de ces trains que des ordres successivement télégraphiés, sont venus in-

diquer la destination de chacun. Quatre devaient être dirigés sur Saint-Savinien-sur-Charente, deux sur Bordes et un sur Tonnay-Charente... Ces sept trains étaient munis par avance de ponts volants, de rampes mobiles, etc., etc. C'était forcé, puisqu'il fallait pouvoir assurer le débarquement des troupes en pleine voie ou dans de petites gares ne possédant ni le matériel, ni les aménagements nécessaires pour un débarquement à quai.

« Malgré un léger retard occasionné, en cours de route, par une avarie survenue à un train de marchandise....., les trains militaires sont arrivés à destination à l'heure fixée par le général Brugère, c'est-à-dire entre 2 h. 30 et 5 heures du matin. Le débarquement, en pleine nuit et sur des voies de circulation suivies par le service régulier de l'exploitation, lequel n'avait pas été interrompu, s'est effectué sans accident.

« Dans ces sept trains, nous avons transporté 155 officiers, 3,905 hommes, 252 chevaux et 16 voitures. Leur formation a nécessité 183 wagons. »

§ 14. — Quelques desiderata et conseils ministériels

La lettre ministérielle recommande de se défier des idées préconçues qui entraînent des décisions anticipées. Elle engage les directeurs de manœuvres à faire varier les effectifs des partis. Ce procédé est indispensable pour obliger les chefs de partis à la prudence, par la nécessité de se trouver toujours prêts à l'arrivée imprévue d'un renfort dans les rangs de l'ennemi. Le général Brugère a fait de son mieux pour tenir compte de cette prescription; mais il semble que les Russes, dans leurs manœuvres de débarquement entre Reval et Cronstadt soient resté encore plus indécis que nous sur les effectifs en présence.

Le ministre demande encore que les phases de l'action se développent sans précipitation, afin de permettre à chacun de remplir sa tâche, d'éviter les grosses invraisemblances d'une troupe qui avance sous le feu, sans tenir compte des pertes et sans attendre que l'artillerie lui donne l'appui moral et matériel de son tir. Ce desiderata a été pris en grande considération par les chefs de partis, par le général Brugère comme par le général Mourlan qui, avant de rentrer dans le cadre de réserve, a voulu se dévouer à la mission toujours ingrate de commander un ennemi figuré servant de plastron pour légitimer les mouvements du corps principal. C'est à ce point que ces deux officiers généraux ont été l'un et l'autre

accusés de trop de lenteur. A mon sens, il vaut mieux pécher en manœuvres par excès dans ce sens que par trop de précipitation, comme on l'a encore vu très souvent dans les assauts et les enlèvements de position.

Sans insister davantage sur les critiques relatives aux avants-gardes, aux ressemblements, à l'extension démesurée des fronts qui ont déjà été appréciées par nous dans nos études précédentes, nous noterons que le document officiel attribue les erreurs commises à trois causes principales :

1° Les chefs subordonnés avec une bonne intention se laissent trop absorber par le but qui leur a été primitivement assigné et ne savent pas suffisamment tenir compte des circonstances du combat. Cela est très vrai ; mais le moyen qu'il en soit autrement. Il faudrait pour cela que l'âme du général en chef passât dans l'esprit de chacun et que le général en chef put voir en même temps par les yeux de tous. Dans les armées peu nombreuses, habituées à manœuvrer réunies, une sorte de sympathie et de télépathie peut s'établir entre le général en chef et ses subordonnés, on se comprend, on se devine, parce qu'on se connaît bien ; mais avec les grandes armées modernes et leurs compositions variables, c'est de toute impossibilité.

L'officier qui a un but assigné ne doit pas en principe s'en détourner. Qu'il y ait des cas ou cela vaudrait mieux, c'est incontestable ; mais ce sera l'exception. En règle générale, il faut poursuivre *per fas et nefas* le but assigné et n'y renoncer que devant l'impossibilité absolue. C'est le seul lien de cohésion qui rattache les initiatives pour les faire concourir au plan d'ensemble.

La désignation du but à atteindre est le seul acte du chef. Si le subordonné est laissé juge de changer son objectif, il n'y a plus qu'à supprimer le commandement supérieur. C'est le seul principe qui me paraisse mauvais, dans les prescriptions ministérielles.

La 2e cause d'erreur est tirée de l'inexpérience des officiers, de leur insuffisance en instruction tactique. On fait trop de rang serré et pas assez de manœuvres à l'extérieur. C'est ce que tout le monde répète depuis trente ans ; l'habitude est difficile a déraciner parce que les inspecteurs se bornent le plus souvent à juger de la valeur des gradés et des troupes sur le terrain d'exercice au lieu de les voir en rase campagne. Il faut bien dire aussi que rien n'est plus difficile que de juger avec équité la valeur d'un officier sur le terrain extérieur.

S'il ne fait pas comme vous auriez fait, vous êtes porté à le

blâmer, souvent même vous le faites en termes désobligeants, offensants. Et cependant, à la guerre, il n'y a rien d'absolu.... et c'est peut-être lui qui a raison contre vous.

La règle la plus sage en l'espèce est de laisser faire celui qui commande et quand il a terminé, de lui demander compte des ordres qu'il a donnés, de se faire exposer par lui le pourquoi des prescriptions qu'il a formulées, et alors il y a des éléments d'appréciation que la vue seule des faits n'avait pas fournis. C'est de la sorte que j'ai vu souvent procéder le distingué général Langlois, l'ex-commandant de l'Ecole supérieure de guerre. Et le général Langlois est un maître incontesté.

Il faut remarquer aussi que dans beaucoup de garnisons et non des moins importantes, les terrains font défaut non seulement pour les troupes d'infanterie mais même pour les régiments de cavalerie qui, cependant, peuvent aller les chercher plus loin des villes où se trouvent leurs quartiers. A ce point de vue, la permanence des garnisons qui offre tant d'avantage, surtout pour la mobilisation, est véritablement désastreuse. Tels régiments ne pourront jamais s'exercer en terrain varié que pendant les manœuvres d'automne ; tels autres ne verront, pour ainsi dire, jamais leurs quatre bataillons réunis. Et que dirais-je, si je voulais parler dans ce sens des groupes et des régiments d'artillerie? Il faut bien accepter ce qu'on ne peut empêcher. Tel régiment caserné en pays de montagne sera tout déconcerté le jour où il devra faire la guerre en plaine et réciproquement. La compensation est dans les nombreuses mutations des officiers qui amènent ceux-ci par la force des choses, à voir des pays différents. En vérité, la seule école de la guerre, la seule qui donne rapidement de l'expérience, c'est la guerre elle-même, et encore la grande guerre, car autre chose est, combattre des Arabes, des Chinois ou encore des Malgaches et avoir comme adversaire une armée européenne.

Cette rude école nous manque depuis trente ans ; mais elle manque aussi à nos adversaires éventuels. On cherche bien à tirer quelques enseignements des faits qui se produisent malheureusement depuis deux ans, chez ce vaillant peuple boër ; mais il faut prendre garde de faire fausse route.

Ne disait-on pas dernièrement dans les journaux que les Anglais instruits par l'expérience cruelle pour leur outrecuidance nationale, se préparaient à supprimer le sabre dans la cavalerie, comme un objet inutile? On l'a dit et répété et des journaux militaires sérieux se sont faits les échos de cette colossale nouvelle.

Les sabres de la cavalerie britannique n'ont pas eu grand succès contre les tirailleurs boërs ; mais de là à supprimer l'arme essentielle de la cavalerie, il y a loin. A moins qu'on ne veuille aussi supprimer le cheval pour le donner à l'infanterie.

Nous rentrerions bien plutôt sous la réalité si nous nous plaignions de l'insuffisance de nos cavaliers, à manier leur arme. Car il faut bien reconnaître que nos cavaliers sont, sous ce rapport, très inférieurs. A peine a-t-on le temps de les mettre en selle et de leur apprendre à conduire leurs chevaux. Et que penser des dragons qui ont en plus du sabre, la lance à manier !

Et cependant, l'on voit avec plaisir ces forêts de petits mats dominer les escadrons... Car même entre des mains peu expertes la lance est terrible... Oh non point matériellement mais moralement. Il semble que l'escadron précédé de lance frappera avant celui qui n'aura que le sabre en main et dans les abordages de cavalerie à moins d'une très grande supériorité d'effectif, l'*effet moral est absolument tout.*

La troisième cause d'erreur signalée par le ministre repose sur le manque d'arbitres et le peu d'autorité qu'on leur donne. Dans la critique des manœuvres d'automne de 1898 (numéro de novembre, page 299) j'ai fait connaître le rôle important qu'il conviendrait de donner aux arbitres, pour diminuer les invraisemblances, je vois avec plaisir les instructions ministérielles entrer dans cette voie où elle a encore beaucoup de chemin à faire pour arriver à l'idéal.

Il est évident que les chefs de troupes opposées n'ont qualité ni l'un ni l'autre, quel que soit leur grade, pour décider lequel doit se retirer. L'arbitre intervient et décide. Il représente les hasards de la guerre qui mettent hors de combat les chefs ou les soldats indistinctement et par ces coups aveugles donnent quelquefois le succès à ceux qui paraissent les moins forts.

Qu'une balle égarée eut frappé à mort Napoléon le jour d'Austerlitz, avant l'assaut du plateau de Pratzen et la plus belle victoire du grand Empereur se changeait probablement en déroute irréparable : Les Alliés coupaient l'armée française de ses communications avec Vienne. La Prusse, au lieu de féliciter notre général en chef, entrait en campagne et tombait sur notre flanc gauche et sur nos derrières. C'était un désastre, comme fut Waterloo, dix ans plus tard.

JEAN D'ESTOC.

(A suivre.)

RIMES D'UN PÈRE

(Suite)

XLVIII

SUR L'ALBUM DE GERMAINE

MADRIGAL

Jour de tristesse ou jour de fête,
Que je chante un drapeau vainqueur
Ou que je pleure une défaite...,
Toujours, je parle avec mon cœur.

En m'adressant à toi, Germaine,
Comment donc vais-je m'exprimer ?
Je ne vois dans la langue humaine
D'autre mot que le mot : aimer.

Je t'aime en vieil oncle bien tendre.
On pourra t'aimer autrement ;
Fou serait qui voudrait prétendre
T'aimer jamais plus tendrement.

XLIX

L'AMITIÉ (INÈS)

ACROSTICHE

Il faut aux jeunes cœurs un lien blanc et rose
Ne craignant ni le temps, ni la douleur morose.
Est-ce le dévouement, le zèle ou la pitié ?
Son nom est plus solide encor : c'est l'amitié.

L

CUIRASSIER

Mon fils, il te tardait d'embrasser la carrière
Des armes. Dieu t'y garde ! Une nuit de prière
Confirma ton désir. Te voilà cuirassier
Revêtu de l'armure et du casque d'acier.
Et l'habit te va bien : sans fanfaronnerie,
Tu le portes avec assez de crânerie.
Mon âme de soldat s'émeut, quand je te vois.
Et le jour où ta mère, une première fois,
T'a vu gai, souriant, sous le mâle costume,
Son cœur fut envahi d'orgueil..... et d'amertume.
S'arrêtant devant toi, fière de son enfant,
Elle t'enveloppa d'un regard triomphant,
— C'est un noble métier que le métier des armes — ;
Et de ses yeux troublés tombèrent quelques larmes.
A la fois, fille, sœur et femme de soldat,
Elle ne sait que trop que notre beau mandat
N'est pas toujours tressé de perles et de roses.

Si jadis nos aînés ont fait de grandes choses,
Allant sans s'arrêter de succès en succès,
Promenant en vainqueurs les étendards français
Dans les grandes cités de l'Europe..., du monde ;
Si, chargés des lauriers dont la moisson féconde
Illumine les fronts des guerriers réjouis,
Ils ont dicté des lois aux peuples éblouis ;
Si longtemps en enfants chéris de la victoire,
Ils ont passé partout ceints d'honneur et de gloire ;
La défaite a soufflé sur le drapeau pâli.
Le temps qui met sur tout le manteau de l'oubli,
Respectant, cette fois, notre douleur géante,
N'a pas cicatrisé la plaie encor béante ;
Et tant qu'elle sera saignante, le moment
Ne sera pas venu pour un désarmement.

Au dedans, au dehors, on s'agite dans l'ombre ;
Et jamais l'horizon ne m'a paru plus sombre.

Peut-être que bientôt la guerre éclatera ;
Et nul ne peut prévoir où Dieu l'arrêtera.
Qui sait ? guerre civile ou mieux guerre étrangère ?
Oh, celle-ci du moins qu'elle nous soit légère !
La guerre est un fléau, dit-on ; je le veux bien.
C'est un mal nécessaire ? — Oui... Moi, je n'en sais rien.
Que nos bons députés en causent en séance,
Ou qu'un fin diplomate en fixe l'échéance,
Elle est notre raison d'être à nous combattants ;
Et quand elle viendra, nous, nous serons contents !
Trop de choses, de gens sont pourris ! Dieu se lasse :
Il faut que le canon les remette à leur place.
Oh, la guerre n'est pas un jouet innocent :
Les lauriers des vainqueurs fleurissent dans le sang.
C'est parce que la mort taille d'une main sûre
Que la gloire est si belle. Et l'honneur se mesure
Un peu sans doute à la vigueur des coups portés ;
Mais surtout, je l'affirme, aux périls affrontés.

Mais cela, c'est demain. Ton devoir plus modeste
Aujourd'hui, dans l'obscur quartier, se manifeste
Par des travaux peu faits pour nous enorgueillir.
Il n'est pas pour cela plus facile à remplir :
Enivré par l'odeur de poudre et la mitraille,
Bondir sur l'ennemi qui canonne ou tiraille ;
Quand frémit dans les rangs l'étendard en danger,
Épier le moment favorable, charger,
Sabre au clair, et tailler, pointer dans le tas ; diantre !
Quand on est jeune et fort, qu'on a du cœur au ventre,
Quand on a le sang chaud et la cervelle en feu,
C'est une belle fête et c'est un joli jeu !

On se grise aisément à faire un tel ouvrage.
Je n'en disconviens pas, certe, il faut du courage ;
Mais combien davantage importe d'en avoir,

Pour faire, chaque jour, simplement son devoir.
Songe à ce qu'il faut de volonté, d'énergie,
Pour remplacer l'éclat, la sublime magie
De la gloire ; mon fils, c'est en cela, vois-tu,
Que consistent pour toi l'honneur et la vertu.

Tu devras accomplir d'ennuyeuses corvées ;
— Elles n'abaissent pas les âmes élevées. —
Obéis, sans murmure, à des ordres souvent
Pénibles, mal conçus, même absurdes. Devant
L'autorité capable ou non, la discipline,
Coûte que coûte, veut que l'inférieur s'incline,
Et soumis, dévoué, serve sans marchander.

Par contre quand ton tour viendra de commander,
Sois juste ; — La justice avant tout doit s'inscrire —
Sois calme ; réfléchis avant de rien prescrire ;
Car la colère est un conseiller dangereux.
Donne des ordres clairs, précis et peu nombreux ;
Assure-toi qu'ils sont toujours exécutables ;
— Le contre ordre produit des effets détestables. —
Cela fait, maintiens-les. Sois bon, sois d'un accueil
Bienveillant, sans faiblesse et ferme, sans orgueil...
Et puis fais ce que dois, sans regarder où mène
Le chemin, sans compter sur la justice humaine
Qui souvent près de toi, boiteuse passera.
Et que t'importe ? — Dieu te récompensera.

Tu n'es plus un enfant, ta carrière commence.
La vie est une lutte : et c'eut été démence
Que de te montrer tout en rose ou tout en noir.
Tu verras d'heureux jours, j'en ai le ferme espoir;
Mais ceux-là sont, hélas ! rares et passent vite.
Puissé-je me tromper pour toi !
Que Dieu t'évite
Les écueils, les soucis, les chagrins, les tracas
Qui gêneraient ta marche ou meurtriraient tes pas !
Qu'il te donne bientôt de belles épaulettes !

Qu'il prenne, s'il se peut, ses plus riches palettes
Pour peindre l'horizon de ton bel avenir,
Sur un tissu soyeux que rien n'aille ternir !
Qu'en tête du progrès, Il te montre une France
Florissante, vengée et pleine d'espérance !
Enfin qu'Il te conserve un esprit droit et sûr,
Un corps sain et robuste et surtout un cœur pur !

Au début de la route où le Seigneur t'envoie,
J'ai voulu t'affermir dans cette rude voie.
Mon fils, je te bénis. Garde cet entretien,
Et tu seras un homme, un soldat, un chrétien !

Comte DU FRESNEL.

(A suivre.)

ALIMENTATION DU SOL

(Suite et fin)

Une lutte mémorable entre Liebig et Boussingault démontra péremptoirement à quels errements on s'exposait en ne s'en rapportant, pour la culture, qu'à l'analyse de la terre. Par de savantes recherches, Liebig avait mis en évidence les quantités considérables d'azote organique naturellement contenues dans le sol. Or, au même moment, Boussingault, se fondant sur les résultats de l'expérience, attribuait aux engrais une valeur proportionnelle à leur richesse en azote. C'était absolument en contradiction, au moins apparente, avec les idées de Liebig. Et de fait, quand on compare les faibles exigences des récoltes et les minimes proportions d'azote introduites par les cultures, aux énormes quantités d'azote combiné renfermé dans le sol, on conçoit très bien la lutte qui s'éleva entre les deux savants. On savait qu'une bonne récolte de 30 quintaux de grain et de 60 quintaux de paille, renferme aux maximum 100 kilos d'azote (60 kilos dans le grain et 30 kilos dans la paille). On savait aussi qu'en moyenne une très forte fumure de 50.000 kilos de fumier n'apporte au sol que 250 kilos d'azote. Qu'étaient donc ces nombres en comparaison des 5000 ou 6000 kilos d'azote inclus dans les sols fertiles? En s'en tenant aux résultats de l'analyse du sol, telle que Liebig l'avait faite, il était absolument superflu d'incorporer del'azote au sol ; et, d'autre part, d'après les expériences de Boussingault, il fallait malgré tout apporter des engrais azotés. Qui donc avait raison? C'était Boussingault. « La raison de ce fait, dit encore M. Dehérain, est facile à saisir : les racines des végétaux ne s'emparent que des matières solubles dans l'eau ou dans les liquides légèrement acides, qui imprègnent ces racines. Or, l'humus qui renferme l'azote combiné, ne se dissout dans l'eau qu'en minime propor-

tion, et ses éléments ne peuvent être utilisés avant d'avoir subi des métarmorphoses qui les amènent à l'état de matière organique assimilable, d'ammoniaque ou d'acide azotique.

« Ces métamorphoses se produisent bien dans le sol; mais elles ne sont pas, en général, assez rapides pour suffire aux exigences de la masse énorme de végétaux de la même espèce, que les nécessités des semailles et des récoltes nous forcent à accumuler sur le même sol. Tous les individus ont, à la même période de leur développement, les mêmes exigences; il faut donc que le magasin qui leur fournit des aliments soit amplement garni. Or, habituellement, si abondante que soit la matière organique, l'action qu'exercent sur elles les agents atmosphériques et les ferments est trop faible pour amener à l'état assimilable, en quantité et en temps utile, les aliments nécessaires à la production d'une abondante récolte. » L'utilité des engrais azotés, même dans les sols eux-mêmes azotés et la nécessité de mettre à la disposition de la plante une quantité d'engrais plus grande qu'il n'était besoin, s'imposèrent donc, malgré Liebig. L'analyse du sol exclusivement employée l'aurait fatalement conduit à de mauvais résultats.

Mais il y a mieux : si on se fie aux seuls résultats de l'analyse d'une terre, on sera peut-être tenté, par suite de l'absence d'un élément fertilisant, le calcaire par exemple, d'en incorporer au sol de notables quantités sans tenir compte des exigences de la culture à venir. Ce serait s'exposer à de graves mécomptes, et, puisque j'ai cité le calcaire, je vais essayer de montrer rapidement comment sa présence peut être néfaste pour la vie d'une plante.

Ordinairement, et dans toutes les grandes cultures, la chaux est un aliment indispensable à la végétation. Mais, dans quelques cas particuliers, elle lui est absolument contraire, et certaines plantes ne peuvent en supporter la moindre trace. Aussi ont-elles reçu le nom de *plantes calcifuges*, parmi lesquelles je citerai l'ajonc marin.

Rustique, vivant dans les pays pauvres, granitiques, tels que la Bretagne et le Plateau Central, l'ajonc y est parfois cultivé comme fourrage d'hiver. Il rend dans ce cas de réels services. Comme je le disais dans une série d'études, il y a trois ans[1], la petite ville de Douarnenez (Finistère), pour ne citer qu'un exemple, entretient

1. Cf. *Agriculture nouvelle* (J. Pichard : l'ajonc, sa culture et ses avantages), Années 1897, p. 998, et 1898, p. 124, 296, 434, 474.

beaucoup de chevaux pour les transports, camionages et excursions. Les cultivateurs environnants produisent de l'ajonc pour la nourriture hivernale de cette cavalerie, et ils en retirent des bénéfices appréciables, d'autant plus que ce fourrage pousse sur les terres les plus mauvaises et les plus incultes où nulle autre culture ne serait possible. Or, ce qu'il y a de plus remarquable pour notre thèse, c'est que le sol où pousse l'ajonc est absolument dénué de calcaire. Si donc on en croyait l'analyse chimique de ces terres, on se hâterait de chauler avec énergie. Le résultat le plus net serait la disparition immédiate de cet ajonc qu'on aurait voulu trop bien soigner.

Concluons donc que ni l'analyse de la plante, ni l'analyse de la terre ne peuvent seules nous renseigner sur la nature des engrais à enfouir dans nos sols. Elles doivent, au contraire, se compléter mutuellement pour éclairer le choix du cultivateur et lui dicter ses décisions. Le problème de la restitution à la terre, sous forme d'engrais, des éléments exportés par les récoltes, semble donc résolu. Il n'en est rien, et la solution entrevue n'est que reculée.

Que l'analyse chimique nous renseigne sur la nature d'un élément nécessaire à une plante, c'est fort bien ; qu'elle nous apprenne que l'élément en question manque dans le sol, et qu'elle nous conduise à conclure la nécessité d'incorporer cet engrais à la terre, c'est encore mieux. Mais ce qu'elle ne nous dit pas, et ce qu'elle ne peut nous dire, c'est la quantité d'engrais à répandre sur nos terres. Un raisonnement mathématique fort simple va nous démontrer immédiatement cette impossibilité. Désignons par **A** la quantité d'un principe fertilisant déterminé, renfermé dans le sol. Une récolte annuelle exportera une fraction du stock total, et cette fraction pourra se représenter par $\frac{1}{m}$ **A**. Supposons maintenant que nous importions une quantité **a** d'un engrais de même nature que l'élément **A**. La fraction $\frac{1}{n}$ **a** représentera comme comme ci-dessus la portion de l'élément **a** enlevée par une récolte. La somme $\frac{1}{m}$ A + $\frac{1}{n}$ a donnera la quantité totale de principes fertilisants contenus dans la récolte. Désignons par **Q** cette quantité. nous aurons l'équation :

$$Q = \frac{1}{m} A + \frac{1}{n} a$$

Or, dans cette équation, quelles sont les quantités connues ? Ce sont **Q**, que l'analyse de la plante peut nous donner, et **a**,

qu'il suffit de peser avant de l'incorporer au sol. Mais $\frac{1}{m}$ et $\frac{1}{n}$ sont absolument indéterminés. Nous ignorons totalement les fractions de principes fertilisants que la plante prend à la terre et à l'engrais commercial. De plus, A lui-même n'est pas souvent mieux connu. Si nous avons des notions nettes sur l'acide nitrique, la potasse, la soude, nous ne connaissons pas exactement la quantité assimilable d'acide phosphorique ni d'azote organique.

Notre équation

$$Q = \frac{1}{m} A + \frac{1}{a} n$$

se compose donc de trois inconnues. Or, une équation du premier degré à trois inconnues est absolument indéterminée et irrésoluble.

Sommes-nous enfin assurés que l'analyse chimique nous fait bien connaître tous les éléments fertilisants? N'y a-t-il pas dans la plante et dans le sol des corps indispensables à la vie de la plante, mais en quantités tellement faibles qu'elles échappent complètement aux recherches du laboratoire? Nouvelle question, qui semble encore reculer la barrière que nous espérions franchir.

Faut-il donc s'avouer vaincu? Faut-il abandonner nos recherches, découragés de les avoir poursuivies si loin, d'avoir entrevu sans l'atteindre la solution du problème? Non, car nous avons un moyen infaillible et sûr quand il marche à la lumière de la science, et ce moyen c'est l'expérience. Voyons donc successivement le principe de cette nouvelle méthode d'investigation, son exécution dans les laboratoires et son application pratique aux champs d'expériences, si justement préconisés par tous les agronomes.

Supposons qu'à l'aide de tâtonnements nombreux, nous arrivions à constituer de toutes pièces un milieu nutritif favorable au développement de l'espèce végétale soumise à l'expérience. Supposons même, qu'après les essais les plus variés, nous ayons fabriqué un milieu qui donnera le poids maximum de récolte. Ce milieu sera exactement connu, et nous serons ainsi renseignés sur les conditions les plus rigoureuses de l'existence de cette plante. Si l'on veut étudier l'influence de chacun des composants du milieu-type sur le développement de la plante, il nous suffira de supprimer ce composant, et l'un des trois cas suivants se présentera : 1° ou bien la plante donnera encore une récolte plus abondante : alors le maximum n'aurait pas été atteint, et la suppression du composant favoriserait le développement de la plante; on pourrait en

conclure que l'élément étudié est nuisible à l'espèce végétale étudiée; 2° ou bien la suppression ne se traduirait ni par une augmentation ni par une diminution de récolte; on pourrait alors le tenir pour indifférent à la vie de la plante; 3° ou bien enfin cette suppression amènerait une diminution de récolte qui prouverait que le composant est utile au végétal étudié.

C'est en 1870 que M. Raulin appliqua cette méthode dans toute sa rigueur. Il choisit une plante inférieure, un champignon, l'Aspergillus Niger, qui, incapable de fixer le carbone ou l'azote atmosphérique était absolument obligé de les tirer du milieu artificiel : plante et terrain de culture étaient donc entièrement dans la main de l'opérateur.

Après bien des tâtonnements, M. Raulin s'arrêta au milieu liquide suivant :

Eau	1500 gr
Sucre candi	70 gr
Acide tartrique	4 gr
Nitrate d'ammoniaque	4 gr
Phosphate d'ammoniaque	0 gr 60
Carbonate de potasse	0 gr 60
Carbonate de magnésie	0 gr 40
Sulfate d'ammoniaque	0 gr 25
Sulfate de zinc	0 gr 07
Sulfate de fer	0 gr 07
Silicate de potasse	0 gr 07

En ajoutant à ce milieu les compositions minérales et organiques les plus variées, il a toujours été impossible d'augmenter la récolte de la plante semée dans ce milieu. On peut donc admettre qu'il est à la fois nécessaire et suffisant, et qu'il constitue bien un milieu-type.

Veut-on maintenant connaître l'influence des éléments minéraux sur le développement de la plante? Il suffira d'opérer comme nous venons de l'indiquer, en supprimant tour à tour l'un de ces éléments et en constatant la diminution du poids de la récolte. On s'aperçoit ainsi que la suppression de la potasse fait tomber la récolte au vingt-cinquième de son poids; la disparition de la magnésie diminue la récolte de 91 fois son poids; l'enlèvement de l'ammoniaque fait tomber la récolte à la cent-cinquante-troisième partie de ce qu'elle était primitivement. Et si maintenant on cherche l'utilité de quelques-uns de ces composants, on trouve que le poids de plante produit est :

17	fois plus grand	que celui	de l'azote ;
64	—	—	potassium ;
157	—	—	phosphore ;
200	—	—	magnésium ;
320	—	—	silicium ;
346	—	—	soufre ;
857	—	—	fer ;
953	—	—	zinc.

Or, comme le fait remarquer M. Duclaux, si l'on songe que la plante pour se donner ce zinc, si utile, est obligée de le puiser dans un liquide où il est dilué au 1/50000, on se demande de quelles proportions infinitésimales peut dépendre la santé d'un être vivant et la prospérité d'une culture. Cet Aspergillus Niger est encore plus sensible aux sels d'argent. Il ne peut se développer dans un liquide qui en contient 1/1600000. Ces traces sont naturellement insaisissables à l'analyse. C'est la confirmation de ce que nous disions plus haut, à savoir que l'analyse chimique pouvait nous laisser ignorer la présence de corps utiles ou nuisibles, très importants pour la vie d'un végétal.

Concluons donc avec M. Duclaux : « Il est très curieux, au point de vue de l'étude des végétaux supérieurs, de voir la prospérité d'une récolte dépendre dans une aussi large mesure de certains éléments, en quantités extrêmement petites. Combien il est peu probable, si les phénomènes de végétation sont aussi compliqués chez les plantes microscopiques, qu'ils soient chez les végétaux supérieurs aussi simples qu'on le professe quelquefois. Lorsque, pour assurer la bonne tenue d'une culture, on se contente de rendre au sol, du phosphore, de la potasse, de la magnésie et des composés azotés, n'est-il pas évident qu'on compte sur le sol pour fournir les autres éléments utiles sans savoir quels ils sont. Si le sol peut faire ce qu'on lui demande, tout va bien; mais s'il ne le peut pas ou si, à un moment donné, il ne le peut plus, et si l'élément disparu de la sole est du même ordre que le zinc pour l'Aspergillus, par exemple, on voit la récolte baisser, et on pourra dès lors augmenter la dose d'engrais potassique ou azoté au-delà de toute mesure, on verra cette fumure intensive échouer là où elle réussissait naguère...

« Il peut sembler surprenant de voir étendre, de *plano*, aux grands végétaux, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés pour notre Aspergillus. Mais il faut remarquer que, si la plante est microscopique, la récolte ne l'est pas : 25 grammes de plantes à

l'état sec, récoltés en six jours, représentent, pour la surface de notre cuve de porcelaine, de 500 à 600 kilogrammes de récolte à l'état sec par hectare, ou de 3500 à 4000 kilogrammes à l'état humide. La comparaison n'est pas parfaite, car la plante de grande culture crée elle-même sa matière organique aux dépens de l'acide carbonique de l'air, tandis qu'il faut fournir à l'Aspergillus un aliment tout préparé. Mais au fond, c'est, dans les deux cas, un phénomène d'alimentation qui est en jeu, phénomène dont nous connaissons les conditions pour la plante microscopique, tandis que nous en ignorons le détail intime pour les plantes agricoles. Or, nous voyons que ce détail ignoré peut avoir une grande importance sur le résultat[1]. »

Ce qu'avait fait Raulin sur des plantes inférieures, M. Dehérain le fit avec des plantes de grande culture. Son expérience porta sur des graines de colza, qui furent semées dans du sable quartzeux, stérilisé par la chaleur. Le milieu naturel choisi était donc aussi peu nutritif que possible. Dans un premier essai, les graines furent simplement arrosées à l'eau distillée, de manière à ne recevoir par cette voie ni hydrogène, ni oxygène, ni azote, ni acide carbonique, ni sels de quelque nature qu'ils fussent. Ainsi traitée, la plante parvient péniblement à germer aux dépens des matériaux de réserve de la graine. Mais bientôt la petite plante, affamée, dépérit et meurt. M. Dehérain recommence alors l'expérience, mais cette fois il arrose son sable avec certaines dissolutions salines qu'il suppose nutritives pour la plante, et il voit comment celle-ci se comporte en leur présence. Les matières qu'il emploie sont, en particulier, les solutions d'engrais employés dans nos champs. En ajoutant de l'azotate d'ammoniaque, on incorpore par le fait même de l'azote, de l'oxygène et de l'hydrogène. Or, tout de suite, l'influence favorable de cet élément se fait sentir. Non seulement la plante vit, mais elle se développe, quoique avec peine. Si l'on ajoute alors du phosphate d'ammoniaque en plus des éléments importés, nous aurons ajouté du phosphore, qui produit une abondante récolte. En dernier lieu, M. Dehérain ajoute de la potasse et tous les autres minéraux contenus dans les cendres de la plante. Il obtient ainsi une récolte qui surpasse de beaucoup tous les rendements ordinaires d'une bonne culture. Ce qui prouve, que la restitution, pour être efficace, doit être complète, c'est-à-dire qu'elle doit comprendre tous les éléments minéraux dont la plante

1. Duclaux, *Traité de microbiologie*, t. I, p. 188.

a besoin. Faute d'observer cette règle, on s'expose à un abaissement considérable de récolte. Les expériences classiques de Raulin et de Dehérain l'ont suffisamment démontré.

Ces expériences ont d'ailleurs été pratiquement confirmées par des expériences culturales poursuivies à la ferme de Rothamstedt, par MM. Lawes et Gilbert. A ce moment, Liebig, toujours enclin aux généralisations trop faciles, préconisait surtout les engrais minéraux. Quant aux engrais complexes, quant au fumier, par exemple, leur valeur, disait-il, était simplement proportionnelle à la quantité d'éléments minéraux qu'ils renfermaient. Telle était la fameuse théorie minérale de Liebig.

Il s'agissait de voir si, pratiquement, elle était acceptable, et si le fumier de ferme allait succomber sous le poids des engrais commerciaux. C'est le but que se proposèrent MM. Lawes et Gilbert. A cet effet, ils firent simultanément plusieurs cultures de blé : les unes avec des engrais minéraux et des sels ammoniacaux (qui apportaient de l'azote), les autres avec des engrais exclusivement minéraux. On attendit la moisson, et l'on n'eut pas de peine à constater la supériorité des récoltes de la première série sur celles de la seconde.

Poursuivant leurs recherches, MM. Lawes et Gilbert se demandèrent si les engrais azotés n'avaient pas une importance capitale et une place prépondérante. Ils firent donc de nouvelles cultures avec des sels ammoniacaux ; mais, tandis qu'une partie des cultures ne recevait que cette fumure, l'autre recevait, en sus, des engrais minéraux. Les résultats, consignés dans le tableau suivant, montrent que l'on obtient de très bons rendements avec les sels ammoniacaux seuls, sans addition d'engrais complémentaires :

	Sels ammoniacaux employés —	Représentant environ —	Chaque hectolitre de blé, avec sa paille, en sus de 13 hect., correspond à —
Avec engrais minéraux	224 kg	48 kg d'azote	5 kg d'ammoniaq.
	448	96	5 5
	672	144	7 5
	896	192	9 7
Sans engrais minéraux :	448	96	22 1

La cause était entendue, et Boussingault, finement railleur, pouvait dans ses cours porter le dernier coup à la théorie de Liebig. « S'il faut en croire M. de Liebig, disait-il, si les parties minérales des engrais sont seules utiles, nous sommes. il faut le reconnaître,

nous autres cultivateurs, de bien grands maladroits. Depuis des milliers d'années, nous nous donnons la peine de transporter péniblement nos fumiers de la ferme aux champs ; nos attelages nous coûtent cher ; faisons mieux : brûlons nos fumiers, nous aurons ainsi une toute petite quantité de cendres, et, pour les transporter, une brouette fera l'affaire. »

Joignant aussitôt la pratique à la théorie, Boussingault fit brûler 500 kilogs de fumiers, et en fit répandre les cendres sur une sole appauvrie par les cultures des années précédentes. On y sema de l'avoine, ainsi que sur une parcelle témoin de même étendue, mais fumée avec 500 kilogs du même fumier. A la récolte, la différence était manifeste. Dans le champ qui avait été normalement fumé, 1 de graine rendit 14; dans le champ voisin amendé par les cendres, 1 de graine rendit 4.

C'est donc à l'expérience, guidée et soutenue par la science, qu'il faut recourir pour connaître les aliments dont le sol doit se nourrir. La nature des terres variant avec les pays et même avec les exploitations, on conçoit très bien que la création des champs dits d'expériences se soit imposée au fur et à mesure des progrès agricoles. Sans entrer dans de longs détails à ce sujet, il me suffira d'exposer succinctement leur mode d'établissement.

La méthode est très simple. Elle consiste à donner à une parcelle de terre tous les éléments nutritifs suffisants, sauf un, et en quantité suffisante. On sait qu'il y a trois éléments essentiels de fertilité : l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Avec ces trois éléments, on peut donc faire trois combinaisons deux à deux, puis une association des trois et conserver enfin une ou deux parcelles sans engrais, pour servir de témoins. On dispose le champ d'expériences en y incorporant successivement les engrais comme le représente le schéma ci-dessous :

1re parcelle	2e parcelle	3e parcelle	4e parcelle	5e parcelle	6e parcelle
—	—	—	—	—	—
Témoin	Acide phosphorique Azote	Acide phosphorique Potasse	Témoin	Potasse Azote	Acide phosphorique Azote, potasse
Pas d'engrais	Pas de potasse	Pas d'azote	Pas d'engrais	Pas d'acide phosphorique	Engrais complet

Au point de vue pratique, M. Schribaux recommande que le champ d'expériences soit : 1° de composition uniforme dans toute son étendue pour que les résultats soient comparables; 2° bien débarrassé des mauvaises herbes ; 3° à l'abri des animaux ;

4° dans un endroit bien découvert ; 5° à une faible distance de la ferme ; 6° au milieu d'une grande pièce de terre, pour que la récolte ne soit pas anéantie par les oiseaux. — A partir des semailles, on suit avec un grand soin la végétation. Les moindres faits sont notés pour servir plus tard à interpréter les résultats. C'est ainsi qu'on observera et que l'on consignera soigneusement la levée de la végétation, l'apparence des plantes avant et après l'hiver, les conditions climatériques, l'apparition des parasites végétaux ou animaux. Le propriétaire fait ensuite exécuter la moisson sous ses yeux ; il en surveille les moindres détails, pour être sûr de l'interprétation de ses résultsts. La deuxième parcelle, par exemple, dira si le champ a besoin de potasse. Si cette incorporation est inutile, les résultats seront essentiellement comparables à ceux de la sixième parcelle.

Enfin, ce que l'on a fait pour une plante déterminée, une céréale, par exemple, on le recommence l'année suivante pour une autre plante, une culture sarclée, pomme de terre ou betterave, par exemple. En un mot, on pratique sur le champ d'expériences l'assolement usité dans l'exploitation. Au bout de deux ou trois ans, un propriétaire instruit connaîtra parfaitement son sol et ses besoins.

Inutile d'ajouter que, si la propriété contient des terrains essentiellement différents, il sera bon de créer sur chacune des parties hétérogènes un petit champ d'études. Ce léger surcroît de dépenses et de peines sera bien payé par les résultats que l'on en retirera.

*
* *

De toute cette étude, que doit-il rester ? Après avoir essayé de montrer, par la simple constatation des faits, que la terre s'épuise par la culture et qu'elle meurt de faim si on ne lui rend pas les engrais dont elle a besoin, j'ai voulu esquisser à grands traits les règles de la restitution, en rappelant que la chimie seule, avec ses brillantes analyses, ne peut donner le résultat cherché. Ce n'est ni l'analyse de la plante ni l'analyse du sol qui peuvent nous fixer. Bien plus, prises ensemble, elles ne peuvent être qu'un guide dans la voie des recherches expérimentales. Est-ce à dire que l'expérience aura le dernier mot ? Non certes, et les siècles qui nous ont précédés sont là pour attester l'état précaire de l'agriculture avant la dernière moitié du XIXe siècle. L'expérience n'est qu'un instrument dont le travail dépend de la main qui le guide. Les sta-

tions agronomiques et les champs d'essais ne sont que des laboratoires plus vastes où la nature collabore avec le savant. Le produit de leurs efforts réciproques nous fournira précisément la solution du problème. Pour connaître les engrais à restituer à la terre il faut donc : 1° connaître l'analyse de la plante; 2° connaître l'analyse du sol; 3° faire des essais culturaux. C'est cette union solide de la science et de l'expérience qui donnera les avis les plus sûrs. Elle seule est la condition du progrès.

Les faits, d'ailleurs, nous donnent pleinement raison. Ceux qui, dès la première heure, ont compris l'intérêt qu'ils avaient à faire de l'agronomie scientifique et expérimentale, en ont été si bien récompensés, qu'aujourd'hui leurs imitateurs sont légion et que le mouvement lancé ne paraît pas devoir s'arrêter. Cette constatation est d'autant plus intéressante, qu'elle vient à une heure critique où l'agriculture se transforme en une véritable industrie, où chacun travaille avec la dernière énergie contre la concurrence du voisin. Dans cette lutte pour l'existence, les moindres facteurs ont leurs éléments. Pour perfectionner les produits de ses machines en augmentant leur rendement, l'industriel ne laisse dans l'ombre aucun détail et n'hésite pas à transformer son matériel ou ses méthodes de fabrication. C'est à ce but que doit tendre le cultivateur. Il doit rompre avec la routine et se laisser entraîner par le courant du progrès. Sa terre sera sa machine, et il en connaîtra les moindres ressorts. C'est à ce prix qu'il pourra vivre et subsister. Que dis-je? c'est à ce prix qu'il trouvera non seulement la juste rémunération de ses travaux et de ses peines, mais encore l'aisance et la fortune que la terre a toujours donné et qu'elle donnera toujours, quand on lui fera violence. Et tandis que l'industrie devient de plus en plus pénible pour les fortunes moyennes, n'est-il pas permis d'entrevoir un retour possible aux champs, retour heureux, moralisateur et fécond, capable de donner à ceux qui ne les auraient pas trouvés dans les villes la vraie fortune et le bonheur? Espérons-le! n'est-ce pas d'ailleurs dans notre caractère français? « Labourage et pastourage, disait Olivier de Serres, ne sont-ils pas les deux mamelles de la France et ses vraies mines du Pérou? »

JULES PICHARD,

ingénieur agronome, licencié ès sciences.

CHINOIS & CHINOISERIES

CROQUIS & PARALLÈLES

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

X

Le Chinois est-il heureux ?

Tout le monde sait qu'une grave commission parcourut les mers et les continents pour trouver la chemise d'un homme heureux. On trouva l'homme, disent les rapports, mais la chemise, non pas...

Comme celle du pôle nord, la découverte de cette chemise attend son homme.

N'aurait-on pas négligé la Chine ? Si cette toison d'or s'y trouvait?

Je le supposerais volontiers, car, à voir avec quelle facilité l'indigène se dépouille de ce vêtement primitif et paraît heureux dans un négligé qui ne l'est pas moins ; il semble juste de penser que la chemise qui lui appartient toujours, alors qu'il la ménage, remplit les conditions désirables.

Mais ne résolvons pas deux problèmes à la fois. C'est le compliquer à plaisir que de vouloir non seulement trouver un homme heureux, mais aussi habillé de telle manière qu'au Paradis terrestre où Adam même n'eût pas rempli les conditions.

En Chine, malgré la sévérité de la mode, on trouve des gens qui n'ont pas de chemise, d'autres qui en ont et qui l'enlèvent, d'autres qui les volent, d'autres qui ne les lavent jamais, d'autres qui en mettent deux ou trois les unes par-dessus les autres ; l'hiver, pour compenser l'économie de linge faite pendant l'été... c'est à y perdre la tête.

Or, chose absolument certaine, tous ces gens'là sont heureux!

Regardez-les, écoutez-les, étudiez-les, interrogez-les. Je sais bien que si l'on demande à n'importe qui si ses désirs sont accomplis, n'importe qui répondra qu'il y a toujours quelque chose qui cloche. Celui-là veut de la pluie et celui-ci du beau temps! Là n'est pas la question. Laissons de côté le bonheur parfait, je me sens assez osé dans mes prétentions de prouver que le Chinois est heureux sans vouloir viser l'impossible.

Le petit bonheur, ce bâtard qui détrône le légitime est bien ingrat sans doute pour ceux qui le couronnent, mais ceux-ci ne facilitent pas sa tâche, il faut bien le dire.

Nous lui demandons de combler un abîme de désirs, de satisfaire à une quantité exorbitante d'habitudes, le pauvre nous donne sa pauvreté et nous le maudissons, à qui la faute?

En Chine, le bâtard est presque légitimé, et sous sa houlette de coudrier, le peuple qui sent son nomade malgré tant de siècles de permanence, se croit heureux. Or, en l'espèce, se croire tel, n'est-ce pas l'être?

Tout ce qui est faux tient sa valeur des apparences. Si donc, pour une ou plusieurs causes vous admettez que le faux bonheur est vrai, ne suffit-il pas qu'en conséquence de ce triste principe l'apparence comble vos désirs, ou pour être exact, l'apparence de vos désirs. Car si l'homme se pipe, d'après Montaigne, il ne peut pas se piper absolument. Tout ce qu'il peut faire, c'est de se façonner peu à peu une douce folie qui, à la longue, devient sa sagesse. Après avoir ainsi désorganisé les appareils de ses calculs, il trouve des solutions fausses et il est satisfait, car il les croit vraies.

Après tout, l'expérience nous montre que l'homme se trompe si souvent sans perdre sa sérénité, alors que les bêtes ne sont point si dupes des fautes qui viennent surprendre les rigoureuses règles de leurs instincts, qu'on peut admettre le bonheur des uns là où celui des autres est tout différent, et là encore où en soi, il n'y a que des apparences de bonheur.

Ces graves réflexions nous préparent à accepter de singulières considérations et des conclusions que je serais désolé de voir appeler paradoxales.

N'accusons pas la Chine d'être étrange sans admettre en même temps et logiquement, sur toute la ligne, la possibilité d'effets proportionnés à la cause.

Encore une fois, ne jugeons pas des goûts par nos goûts, des besoins par nos besoins, des désirs par nos désirs.

Ne disons pas que tous les hommes se ressemblent. Ils ont tous un corps et une âme, mais que de divergences dans les habitudes, les éducations, les idées, même au milieu d'une civilisation identique !

Si nous considérons toutes les préoccupations qui nous troublent, que d'éliminations à faire en parlant des Chinois ! que de causes d'ennuis et de tristesses à notre avoir dont ils ne se doutent même pas.

Éliminons, éliminons jusqu'à demain, le bon Céleste ne lit pas nos journaux, leurs kyrielles, leurs jérémiades, leurs trop justes plaintes et complaintes, la peinture trop exacte de nos maladies. Il est incontestable qu'il n'a pas toutes ces préoccupations.

Mais les joies viennent en grande partie de maux évités ; mais le bonheur terrestre est le plus souvent l'absence du malheur, comme la richesse est l'économie, et la santé, des maladies prévenues... voilà bien des riens qui sont quelque chose ! Le Chinois à ce prix est moins pauvre que nous, il est donc plus riche.

Et les désirs !

Ce sont les désirs accomplis qui rendent heureux et ce sont les désirs frustrés qui rendent malheureux.

Le pays du bonheur, est-ce le pays où l'on a le plus de désirs ? Loin de là, à moins qu'on ne parvienne à les satisfaire tous. La satisfaction seule fait le bonheur. L'homme d'un seul désir satisfait, est donc plus heureux que l'homme de cent désirs dont un seul est frustré.

Et les habitudes ? Plus heureux qui en a le moins.

La grande perfection matérielle dont nous sommes enrichis nous paraît merveilleuse, parce qu'elle répond à nos désirs, à nos habitudes et à nos besoins ; mais n'en crée-t-elle pas plus qu'elle n'en satisfait ? Nos pères étaient-ils moins heureux que nous ?

Ils étaient plus libres, plus indépendants. Ils n'avaient pas à subir l'esclavage d'une vie raffinée dont on ne peut transporter avec soi tout le confortable ; adieu donc le bonheur dès qu'on s'expatrie ou seulement dès qu'on n'est pas riche.

Chose remarquable, c'est que le Chinois est privé de tout superflu et se contente du nécessaire. Ce n'est pas qu'il soit plus stoïcien que nous, car il est prêt à accepter toutes sortes de nouvelles jouissances ; mais, de fait, il est heureux dans son ignorance.

J'aurai l'occasion de dire du mal de l'éducation chinoise ; toutefois, dans la question présente, il faut la louer. Elle n'apprend pas l'amour de la mortification ; elle apprend à vivre et à se satisfaire à bon marché.

Mal vêtu, mal nourri, à notre sens, malmené par-dessus le marché, le moutard pousse comme un bambou sur la colline. Par habitude d'abstinences générales et continues, il deviendra un homme de peu de désirs; et il arrivera, par cet exercice involontaire, que des jouissances de moins auront été pour lui l'occasion d'une somme relative de bonheur de plus. Car je l'ai dit, le plus souvent, notre bonheur a pour éléments les peines et les maux qu'on évite. Celui qui désire le moins est toujours le premier satisfait.

J'arrête ici mon parallèle. On me pardonnera ce qui pourrait y sembler paradoxal. En réalité, le paradoxe n'est qu'apparent.

J'avoue que tout en Chine est organisé pour nous rendre profondément malheureux, si nous faisons consister le bonheur dans la satisfaction de nos désirs naturels et artificiels, fruits de notre éducation.

Les choses simplifiées qui suffisent à l'indigène ne nous suffisent pas. Ni matériellement, ni moralement, ni intellectuellement, nous ne saurions être satisfaits. Nos sens, notre esprit et notre cœur ont été élevés à une autre école ; je dirai même à meilleure école, sans craindre de me contredire. Mais, encore une fois, le bonheur terrestre est tout à fait relatif, tout à fait subjectif. Le Chinois a été formé, lui, à l'école des *peuples sales* dont L. Veuillot prophétisait la prépondérance en 1870. On comprend ce qu'il voulait dire, et j'entre ici dans sa pensée. Il ne connaît pas le rêve, il n'est pas poète, il n'est pas chevaleresque, il n'est pas sentimental; il n'a pas lu Rousseau; il n'a pas été révolutionné par une presse paradoxale; il n'a pas été transporté par les romans dans un monde imaginaire.

Il est terre à terre, il est ignorant, il est rude, il est primitif.

Je crois comprendre son état d'âme, surtout quand je me reporte aux durs labeurs et aux cruelles journées de la guerre (1870). Lorsque bien fatigués, harassés, fourbus, après des marches forcées, par des chemins affreux, sous un sac de soixante livres, nous arrivions à l'étape; quand un billet de logement, particulièrement chanceux nous faisait tomber chez de braves gens, bien charitables et bien à l'aise; lorsqu'un bon dîner nous était servi et qu'un bon feu nous était offert pour commencer la digestion ; lorsque enfin un excellent lit se chargeait de la finir, j'avoue que je goûtais dans sa réalité transitoire une forte portion de très sensible bonheur.

Que celui qui a été à pareille épreuve et à pareille auberge me contredise !

Après tout, les éléments de notre satisfaction se trouvaient-ils principalement dans les largesses d'un billet de logement idéal ? Non pas. Ils tenaient à la misère noire dont nous avions été préalablement saturés.

Mais toutes ces généralités ne sont pas assez apodictiques, me direz-vous? Entrons dans le détail.

Le Chinois est-il content d'être Chinois ? Tient-il absolument à sa nationalité ? Aurait-il au cœur ce que nous aurions nous, Français, le jour d'une annexion à l'Allemagne ? Eh ! bien non; il n'est pas un de ces peuples qui se feraient hacher plutôt que de mourir géographiquement.

Éliminons donc ce facteur qui ne paraît pas essentiel à son petit bonheur.

En dirons-nous autant de la dynastie, de la forme gouvernementale, des lois, de la religion et de cent questions qui nous bouleversent.

Je crois qu'il est permis de le dire. Pour eux, toutes ces grandes choses ne sont que des surfaces et leur importance ne les frappe ni ne les émeut non plus que la fin du monde.

Mais enfin, dira-t-on, les routes sont déplorables, les habitations malsaines, l'hygiène n'existe pas, la médecine est une odieuse charlatanerie, les voleurs sont une plaie, la police est pire qu'eux la justice est une denrée, l'industrie est au maillot, l'éducation n'a pas de sens, l'instruction est ridicule; chaque année, ici ou là, les inondations ou la sécheresse produisent quelque famine ; la moitié du peuple gruge l'autre ; la nation sans défense pourrait, d'un jour à l'autre être coupée en deux ou en quatre, n'ayant pas d'armée pour sa défense et n'étant protégée que par les jalousies mutuelles des prétendants ; des ressources immenses sont immobilisées parce que la superstition ou la rapacité de certaines autorités empêchent des exploitations qui seraient la fortune d'une contrée; c'est assez pour un coup, et vous osez nous parler du bonheur d'un tel peuple ?

Je réponds que toutes ces misères nous gêneraient beaucoup, mais ne gênent pas les Chinois.

Tching-ki-Tong Chinois authentique, pourrait bien, par amour-propre plaider la supériorité de sa civilisation ; mais je suis convaincu qu'il est sincère dans son curieux panégyrique.

Nous ne pouvons nous expliquer ce phénomène que par le fait d'une tournure d'esprit spéciale.

Dans tous ces éléments de peine, d'ennuis et d'inconvénients

sans nombre, il y a beaucoup de choses que le Chinois ne voit pas ; pure question d'éducation et d'habitude. Il y a beaucoup de choses qu'il voit mais qu'il aime.

Par caractère, le laisser-aller, le désordre, un demi-ordre, un désordre imparfait, un ordre intermittent et capricieux font tout à fait son affaire. Il a horreur des choses réglées et mathématiques. Il adore les horloges, mais il n'est pas nécessaire qu'elles marquent l'heure.

Avec de pareilles dispositions, on doit aimer et estimer les mauvais chemins, une justice dont on peut faire changer la balance, etc., etc. Les voleurs ont beaucoup plus de liberté qu'en aucun lieu du monde; mais, aussi, quel avantage que celui de pouvoir être voleur, si l'on en sent le désir !

Pour avoir de belles routes, pour avoir de beaux ponts, pour jouir de tous les avantages d'une administration soucieuse du bien-être public, il faudrait payer de gros impôts ! En outre, il faudrait avoir confiance dans les mandarins qui en auraient la perception et l'emploi !

Le Chinois qui n'a point cette confiance et qul n'est point riche, se trouve très heureux dans ses fondrières. C'est un point de vue.

L'immense laisser-aller est un mal public, mais puisque chacun y trouve la liberte de s'en tirer selon sa force et son caprice, il en résulte un bien particulier ou des biens particuliers. Le fort use de sa force, le faible lutte par la ruse; tout le monde s'en trouve content relativement; parce que le Chinois place au-dessus de tout l'amour de sa liberté.

Qu'un pouvoir assez fort sauvegarde toutes les libertés, le Chinois sera enchanté ; mais cet idéal que nos civilisations se refusent à nous octroyer à nous-mêmes, est-il possible en Chine !

Préférant la liberté sans contrôle avec ses inconvénients, à la liberté contrôlée qui n'en manque pas, le Chinois est heureux. Il aime mieux être actif que passif ; il est *particulariste* et non pas *communautaire*.

Une preuve qu'il n'aime pas le désordre pour ses inconvénients, mais bien pour son bon marché, c'est qu'il préfère habiter à Chang-Hai sur les concessions européennes. Les règlementations s'accordent peu avec son sans-gêne, c'est vrai ; mais la propreté des trottoirs ne le blesse pas, le confortable ne l'appauvrit pas, la municipalité ne le vole pas. Il n'a pas ses coudées si franches, mais son commerce est plus lucratif.

Comme tous les enfants, le Chinois est susceptible d'éducation ;

seulement celle de 400 millions d'individus ne se fait pas avec un millier de pédagogues.

Prenez encore notre homme dans sa vie privée et dans son milieu.

A quoi se réduit le nécessaire qu'il exige !

Voyageur, il peut faire ses 1500 lis (220 lieues) à pied en peu de jours, avec 3 piastres dans sa poche, un petit baluchon sur l'épaule, le parapluie en sautoir et la pipe à la main.

Le menu très maigre d'auberges très rudimentaires est conforme à son régime habituel. La natte banale et la couverture qu'on lui louera au prix de 30 sapèques par nuit, environ 2 ou 3 sous, ne lui inspirent aucune répugnance. Je néglige de signaler par le détail ce qui montrerait le mieux son peu de délicatesse de peur de choquer la nôtre. Cette disposition suppose une certaine grossièreté, mais elle supprime beaucoup d'ennuis. Je n'en fais pas l'éloge, je constate ses avantages.

Sur sa barque, le pêcheur n'a pas où se retourner. A l'avant, il jette ses filets ; à l'arrière, sa femme godille ; au milieu une collection d'enfants joufflus se livrent bataille. Le soir, quand il a vendu son poisson et bien soupé, il ronfle royalement en rêvant à des sapèques, s'il rêve. Comme lui, le paysan travaille, prend de la peine, misère à ses heures, lutte pour la vie. Le travail n'a jamais été synonyme de malheur, au contraire.

Quand on observe tous ces campagnards chantant ensemble à la moisson, riant et causant ensemble à table, jouant aux cartes dans les auberges, remplissant la rue auprès des boutiques, portant en longues files des charges de paille, de bois, de riz, de bambous et charmant la longueur d'affreux chemins par des causeries interminables, on est bien obligé de convenir que ces gens-là ne sont pas mélancoliques.

Ils ne connaissent pas l'amitié comme nous ; mais la camaraderie, nous ne la connaissons pas comme eux.

Les ouvriers sont absolument taillés sur le même patron.

Les commerçants, pour la plupart, sont des sybarites. Ils nous conduiraient au même but par une autre voie où je m'abstiens de les suivre.

Les lettrés raffolent de leur situation privilégiée. Tête pâle, yeux brillants. dents un peu plus jaunes, air insolent, rire niais, démarche balançante, doigts effilés, ongles en deuil, ces chéris de la fortune ne portent envie à personne. Tout le monde les considère; tout père de famille caresserait l'ambition de voir un de ses fils décrocher cette timbale. Qui niera leur bonheur!

Voilà au moins des bacheliers payés de leur peine; le jeu vaut la chandelle.

Nous voudrions, nous aussi, supposons-le, nous contenter de la même manière : nous n'y réussirions pas; toujours quelque chose cloche. Chez le Céleste, au contraire, il y a toujours une chose qui ne cloche pas; elle seule suffirait à la rigueur pour tout compenser : il est toujours content de lui-même.

Le lettré qui échoue aux examens n'accuse jamais son incapacité mais sa mauvaise étoile; le commerçant qui fait faillite ne se reproche pas ses bévues, mais la mauvaise fortune ou les trahisons des hommes; le paysan qui souffre d'une mauvaise récolte ne songe pas à examiner ses méthodes, il tombe sur la pluie ou le beau temps; le marinier qui chavire, ne songe pas qu'il ait pu donner un mauvais coup de barre ou qu'il n'a pas pris assez de ris dans sa voile, il fait le procès des coups de vent; le cuisinier qui brûle sa sauce, maudit le patron dont la gourmandise réclame trop de plats à préparer en même temps. Le Chinois n'a jamais tort; c'est donc qu'il a raison; comment serait-il mécontent de lui-même! cette fois, il aurait grand tort.

Il y a dans cet état d'âme, un principe de bonheur ou un élément de bonheur incontestable. De là à la paix de la conscience, il n'y a pas même un pas; on est rendu; c'est la même chose. Quand on n'a absolument rien à se reprocher, on est heureux de ce qu'on a fait au passé, on est heureux de ce qu'on fait au présent, on est heureux de ce qu'on fera à l'avenir, car on est sûr de ses méthodes, sûr de soi, sûr de l'emporter sur les autres et cette confiance absolument aveugle qui soutient et tient lieu souvent de génie seconde singulièrement les bonnes volontés de la fortune. *Audaces fortuna juvat.*

Tous, plongés, ensevelis dans le matériel, ces primitifs animalisés, comme dit saint Paul; animalisés par l'éducation païenne, par la vie païenne, à l'idéal de chair fraîche, il est tout *naturel* qu'ils trouvent le bonheur ici-bas, alors que rien du tout ne leur donne des remords.

Les gens qui se sont le plus éloignés de l'esprit, le plus déformés qui ont le plus retourné notre nature, le mieux éteint les aspirations spirituelles, qui les ont en quelque sorte réduites à néant, sont, semble-t-il les plus faciles à satisfaire. Grâce à une pareille dégradation, le bonheur de l'homme n'est pas élevé, il devient chose facile, il est complet à bon marché.

Villon (le poète) qui était compétent en pareille matière, a dit

quelque part que *quand nous aimons l'ordure, elle nous aime* et que *quand nous fuyons l'honneur, il nous fuit.* Pour sûr, le Céleste ne dit pas comme un poète beaucoup plus récent :

Je bois avec horreur le vin dont je m'enivre.

Si donc, comme je le crois très sincèrement, et d'autres avec moi, plus de 350 millions forment, avec bien des peuples moins célèbres, cette classe de l'espèce humaine au minimum d'aspirations, au maximum de terre à terre, je ne vois pas pourquoi on lui refuserait *son* bonheur.

Heureux en ce sens, il l'est; il l'est pour l'unique raison qu'il a réussi à se procurer ce qu'on refusait à l'Enfant prodigue et que, pour lui, il n'imagine pas autre chose.

XI

Religieux ou superstitieux?

J'ai presque toujours entendu dire que les Chinois étaient un peuple religieux. J'ai coudoyé l'homme, j'ai cherché à l'analyser devant ou derrière ses poussahs et à découvrir les motifs qui commandaient ses actes : il m'a paru superstitieux.

La religion et la superstition ne sont pourtant pas la même chose. Je n'ai pas à dogmatiser pour apprendre le catéchisme à mes lecteurs. La seconde est à la première ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très folle d'une mère très sage. C'est Voltaire qui a dit cela.

Ne pourrait-on pas tout accorder? Religieux ou superstitieux, nos Chinois le sont certainement; religieux et superstitieux, ils le sont encore; ils peuvent être les deux à la fois, même sans le savoir. Mais ne serait-il pas possible de dire que comme peuple, le Chinois est religieux, et que comme individu, il est superstitieux? Je le croirais volontiers, dût-on m'accuser de les faire s'enrichir en gros, quand ils perdent sur le détail.

Les sinologues qui ont étudié les gros livres et particulièrement certains édits des empereurs, ne cachent pas leur admiration. Beaucoup croient les lettrés chinois spiritualistes.

On retrouve partout le mot *Tien.* C'est évidemment la notion d'une première puissance supérieure à l'homme. On l'a même regardée comme une sorte de dieu, être suprême, providence du monde qui récompense ou punit.

L'empereur Yong-Tcheng écrivait : « Il y a entre le T'ien et l'homme un rapport certain, infaillible pour les récompenses et les châtiments. Quand le cœur de l'homme est corrompu, cette belle union se trouble, les adversités fondent sur nous en abondance..., etc. »

Le *T'ien* saurait donc ce qu'il fait.

Mais le même empereur disait « qu'il n'y a pas de paradis en dehors d'un cœur pur et brillant de vertu, comme il n'y a pas d'autre enfer qu'un cœur ténébreux et noirci par le vice. »

Les colères de *T'ien* sont alors moins à craindre, car les doctrines chinoises (partie dogmatique) ne sont pas évidentes comme deux et deux font quatre.

Les Européens qui avec leur bagage philosophique, leur bon sens, leur rigueur de logique, s'escriment à coordonner un peu le décousu de cette mythologie, y perdent leur latin et même davantage, sans compter leur temps.

Confucius est trop bref et trop obscur pour que les différents interprètes qui ont tenté de déterminer sa pensée aient jamais tort ou raison.

Le pilote de Marseille ne prédisait rien, mais se donnait toujours des airs mystérieux et parlait par sentences. Aussi pouvait-il toujours, beau temps, mauvais temps, vous répondre en triomphe : « Monsieur, je vous l'avais bien dit. »

Cependant, puisque Tchou-hi, philosophe du XIe siècle, est regardé depuis très longtemps comme le plus autorisé parmi les intellectuels qui ont expliqué le *Maître,* dès lors qu'il parle lui-même clairement quelquefois, dès lors qu'il prêche le matérialisme, on peut l'en croire.

Si nous demandons maintenant à Tchou-hi quel est d'après lui le sens de *T'ien* (ciel) dans les livres canoniques et classiques, il nous répondra ce qu'il dit un jour à l'un de ses disciples qui lui posait la même question : « Dans certains passages *T'ien* signifie seulement la voûte azurée ; dans d'autres, l'énergie, la force par laquelle le ciel produit et dirige tout ; parfois il désigne le principe immatériel (Li) qui l'informe et l'anime, mais jamais un être personnel qui de là-haut jugerait et condamnerait les mauvaises actions des humains. »

— « S'il en est ainsi, dit le disciple, pourquoi dire que le ciel et la terre sont inexorables ? »

— « Cela veut dire simplement que tous les êtres sont condamnés à périr un jour. » (Tchou-hi, par P. Le Gall, Jésuite. — Variétés sinologiques).

Mais ne nous attardons pas sur ces discussions.

Que le ciel soit le père des Chinois et la terre leur mère ; que la nature soit bonne et le commerce des hommes corrupteur (comme disait aussi Rousseau), que le *Yn* et le *Yang*, les deux grands principes opposés, fassent mauvais ménage : tout cela ne prouve pas que le peuple chinois soit religieux.

Il était utile cependant de rappeler brièvement ces points fondamentaux de l'idée confucéenne, puisque le confucianisme est religion d'État. D'autre part, comme il n'y a point de religion sans morale, quelle peut bien être celle que les livres enseignent ?

Ici, on n'a que l'embarras du choix.

L'homme dit *Tch'eng-tse* commentant un passage du *Len-yu*, est la quintessence du ciel et de la terre, jointe avec ce qu'il y a de plus pur dans les cinq éléments. La nature originelle est pure et calme. Antérieurement à tout acte, elle possède dans leur intégrité les cinq vertus naturelles, à savoir : la bonté, la justice, la bienséance, la prudence, la fidélité. Quand le corps est formé, le choc des choses extérieures fait sentir son contre-coup jusque dans l'intime de l'être, l'émotion intérieure cause la manifestation des sept passions, qui sont : la joie, la colère, la crainte, l'amour, la haine, la concupiscence. Les passions s'enflamment de plus en plus, la nature se déprave. Aussi, les aspirants à la sagesse, en s'appliquant à réprimer leurs passions et à les faire rentrer dans le calme, n'ont qu'un seul but, rectifier leur cœur et entretenir leur nature vertueuse. » (Tchou-hi 8, Le Gall, p. 60.)

S'il suffisait pour être vertueux de savoir qu'il faut pratiquer la vertu, les Chinois seraient tous des modèles, car leurs livres la leur enseignent de mille façons ; et celui qui ne comprend pas le principe immatériel *Li* avec lequel la vertu parfaite doit s'identifier, comprend facilement Confucius lui-même disant par exemple : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

J'ajouterai que le confucianisme possède enfin des rites, des cérémonies, une sorte de liturgie assez embourbée et immuable dans ses grandes lignes, qui ne sont pas de grandes routes.

Il n'est pas nécessaire d'en appeler au formalisme national pour comprendre que cette partie du culte est dans la religion ce que les beaux habits et les simagrées sont dans les relations officielles, le mot et le rythme dans la littérature, l'étiquette enfin un peu partout.

Car, pour peu que le Chinois ait vu, dès le giron maternel, vu toujours et tout autour de lui quelque chose, il croit *que c'est*

arrivé. Ce qui tient tout simplement à son ignorance proverbiale et même à une sorte d'atavisme de l'ignorance, tellement celle-ci lui est naturelle.

Cet atavisme s'explique par un éloignement instinctif, inné pour l'innovation en tant qu'innovation, que tout le monde ici touche au doigt, car il crève les yeux. Attrait naturel pour le vieux auquel on oppose volontiers l'attrait inné de l'Américain pour le nouveau.

Mais en attendant qu'il brûle ce qu'il adore, disons comment il adore.

Ce qui sert le plus de prétexte à la mauvaise foi contre le catholicisme, c'est la réputation qu'on lui a faite de réprouver le culte des ancêtres. Entendons-nous ; et ce n'est pas facile avec tous les lettrés. Le catholicisme réprouve ce culte pratiqué *à la chinoise*. Rien de plus vrai. Mais, tout le monde connaissant le catéchisme sait que chez nous rien n'est plus orthodoxe et populaire que le culte des morts. Et les protestants, pour les besoins de la propagande, ont dû modifier leurs idées, chose essentiellement permise d'après leurs principes.

Le culte des ancêtres est en Chine le dogme des dogmes, le rite des rites, le culte des cultes. Il donne lieu à de nombreuses manifestations extérieures. Si nous ajoutons à ce cérémonial celui des sacrifices bi-mensuels des mandarins au temple de Confucius, nous avons, je crois, le *principal* de ce qui paraît être national dans le rituel des coutumes religieuses.

Pour être bref, je ne parlerai pas du bouddhisme, du taoïsme et des mille cérémonies superstitieuses qui existent partout, sous dix mille formes, à propos de rien comme à propos de tout et malgré les platoniques protestations du tribunal des rites, mais sincèrement approuvées par tous les mandarins du globe.

Si donc maintenant nous faisons abstraction des limites où s'arrête la religion d'État proprement dite et où commencent les religions parasitaires de *Fo* et de *Lao Kiun ;* si nous considérons d'une manière confuse le sens religieux du Céleste Empire, c'est-à-dire l'expression génerale des populations en face d'un être supérieur, il est impossible de ne pas dire ce peuple religieux. Religieux, parce qu'il semble comprendre la nécessité des relations qui rattachent l'homme sinon à Dieu, du moins à ce qu'il croit Dieu, ou à ce qui lui tient lieu de Dieu.

On trouve chez ce peuple des idées qui peuvent répondre au sens du mot dogme, malgré leur fausseté, leur incohérence.

Il a des maximes morales qui souvent s'accordent avec la vraie

morale naturelle. Bien plus, il les comprend et tient à honneur de les proclamer. A l'entendre, il en est le scrupuleux observateur.

La vertu est son grand cheval de bataille. Ne l'oubliez pas, il est chatouilleux sur cet article. Chantez-lui ce refrain et vous aurez un ami. D'ailleurs, on peut s'illusionner à plus mauvaise enseigne.

Enfin, comme pratiques extérieures, officielles ou traditionnelles, je doute que les Grecs eux-mêmes, qui furent plus pieux que les Romains, leur aient été considérablement supérieurs.

En aucun lieu du monde le sacerdoce païen n'a singé la beauté de la vie monastique comme dans certaines bonzeries chinoises. Les processions ne manquent pas d'éclat, malgré le désordre qui ne s'y présente pas comme un effet de l'art. Les Athéniens se rendant au temple d'Eleusis étaient-ils plus pieux ? Faute de convictions le sérieux laisse peu à désirer. Il sauve les apparences. La réputation tient souvent à une grimace ; aussi les pleureuses ne s'en privent-elles point.

Du berceau à la tombe, l'idée religieuse et des rites superstitieux accompagnent, embellissent ou consacrent les moindres actes d'un vertueux Chinois. Car la superstition, crainte mal réglée de la Divinité, selon la définition impropre de La Bruyère, est assez difficile à distinguer de la religion, dès lors que celle-ci est fausse dans tout son ensemble.

Les fêtes païennes, avec leur tapage et leurs pétards plus ou moins étourdissants suivant la classe, reviennent périodiquement réchauffer l'enthousiasme. Pas une lune qui n'en compte plusieurs.

Vraiment, lorsque Larevellière-Lepaux voulut nous doter de son culte des théophilanthropes, filous en troupe, comme disaient les bonnes femmes, nul n'avait besoin de se creuser davantage la tête pour trouver des fêtes, la Chine en a à revendre.

Et voilà pourquoi le Céleste Empire est religieux. Il suffit pour qu'un peuple soit religieux qu'il ait un culte plus ou moins officiel, un culte vivant, assez uniforme et qui se manifeste à tous les regards.

Brûler des parfums, des papiers, des pétards, visiter des pagodes, immoler des poules sur le pas de porte, allumer des chandelles devant une tablette, faire des prostrations au ciel, à la terre, aux morts, à la brique du foyer et mille autres choses grotesques, dont l'énumération seule remplirait un volume, sont des preuves palpables de la religiosité populaire.

Mais comme un peuple n'est pas une personnalité, un individu, une âme, une tête, une conscience, on ne peut lui demander la

raison de son culte. Nul ne saurait l'interroger sur sa foi. Il s'offre à nos regards et nous le jugeons par ce que nous voyons. Nous jugeons que sur des apparences. Ses apparences nous révèlent un culte, mais un culte apparent, extérieur, le culte extérieur d'une religion. Nous concluons à une religion et notre conclusion est acceptable.

Maintenant, si nous ne considérons plus le Chinois en gros, si nous le prenons en détail, peut-être devrons-nous modifier nos jugements.

Pascal disait : « Je vois des foisons de religions en plusieurs endroits du monde et dans tous les temps. J'aurais refusé également la religion de Mahomet et celle des anciens Romains et celle des Egyptiens, par cette seule raison que l'une n'ayant pas plus de marques de vérité que l'autre, la raison ne peut pas plus pencher vers l'une que vers l'autre. »

Pascal raisonnait bien quand il voulait. Le Chinois raisonne-t-il ?

Ne nous illusionnons pas au point de le croire.

Il raisonne ses intérêts, ses avantages, ses chances de succès, ses espérances, les moyens d'arriver et ses calculs de probabilité sont admirables. Dans la question des sapèques il est passé maître. Il ne l'est plus, dans les discussions religieuses. Est-ce faute d'exercice ! Le Chinois ne discute jamais là-dessus.

Tout le porte à accepter les yeux fermés ce que sa naissance, son éducation, la tradition, la coutume et par suite les préjugés lui imposent.

Cette adhésion aveugle, irraisonnée, acceptable chez l'enfant qui instinctivement suit l'exemple de ses parents, est déraisonnable chez l'adulte. L'absurdité des choses qu'il accepte condamne cette foi nominale et mal nommée, parce que rien ne la motive. Une foi sans motifs, n'est qu'un mot vide de sens. Son vrai nom est *Superstition*.

J'assistais il y a quelque temps au défilé d'une procession dans une petite ville assez éloignée de Sang-haï pour que l'électricité n'y remplace point encore la lanterne et son bâton et que les vélocipèdes y soient aussi inconnus.

Je ne saurais dire au juste si cette procession avait un but ; supposons-le charitablement. Etait-ce pour satisfaire à la coutume qui exige pour le poussah deux promenades par an ? Etait-ce un grand congé de faveur ? Etait-ce pour demander de la pluie ? Il faisait très sec, en effet. Peu importe. Ne m'en demandez pas plus que je n'en sais ; encore que la question me soit moins

gênante que celle du roi des géants à Gulliver sur les mœurs anglaises.

Je ne m'amuserai pas non plus à décrire par le menu toute cette procession. Il y avait des étendards en grande quantité, des palanquins, de jolies petites filles portées sur un bâton au bout duquel elles semblaient à cloche-pied ! L'illusion était parfaite ; c'était très drôle. On voyait de beaux lettrés en bottes de soie, et une foule de petits voyous sans bottes, des espèces d'enfants de chœur, des simulacres de pénitents et le reste.

Deux choses me paraissaient seules dignes de remarque. Derrière le poussah, portées à quatre processionnaires, sur une étagère d'aventure, je vis à mon grand étonnement, devinez ? *des horloges américaines* à cinq piastres, prix courant des bazars !

Comme objet religieux ou aidant au culte, l'idée est chinoise.

Elles n'étaient pas seules, elles encadraient un instrument encore plus étrange, aussi liturgique et moins décoratif, très innocent d'ailleurs... *un phonographe !*

Il y avait encore d'autres étagères, et *des boîtes à musique !* Enfin elles ne jouaient pas.

Nous qui étudions les causes, nous pouvons interpréter cette exposition de bric-à-brac en disant qu'il convenait de mettre aux pieds du poussah le génie humain dans ses inventions.

Nouvel horizon, nouveau débouché pour l'industrie.

La seconde chose qui me frappa, ce fut, pardonnez-moi, l'air niais de la troupe ou plutôt l'air bête de chaque manifestant en particulier.

Non, nous ne sommes plus en France !

Je suis bien convaincu que les maires les plus cramoisis permettraient la circulation des processions chinoises dans les rues de nos villes.

En cherchant à analyser les sentiments de cette foule à moitié en ordre et à moitié en désordre, au regard égaré, le nez en l'air, la tête mobile, tournant à droite, tournant à gauche, à la physionomie stupéfaite, ma pensée se porte vers les invités *laïques* de certains enterrements.

Je veux bien que ma présence à cheval, sur le flanc droit de la colonne que je croisais, ait été distrayante. En vérité, a-t-elle été fatale au recueillement ?

Je me demandais donc à quoi pensait, ce que croyait cette bonne troupe de badauds marchant les uns derrière les autres. Je crus résoudre le problème en me persuadant que tous en général et chacun en particulier ne croyaient à rien.

C'est pourtant un peuple religieux, me disais-je ? Oui, mais les individualités n'ont ni foi, ni conviction, ni principe, ni affection, ni doctrine, ni ce qui est essentiel à l'homme religieux.

— Individuellement, le Chinois serait donc superstitieux ? — Je le crois.

Rien n'est pitoyable comme le triste et lugubre abandon où gisent les pagodes. C'est le désert, mais un désert sale et ruineux. Qui expliquera cependant la manie d'en construire continuellement de nouvelles ? On ne démolit pas les anciennes, c'est défendu ; ce serait un crime de lèse-majesté ; pourquoi ne pas les réparer, les embellir, les entretenir ?

Pour répondre, il faut absolument connaître à fond le caractère Chinois et sa religiosité.

S'il était religieux, il aurait le culte de ses pagodes, comme nous avons celui de nos églises. Or, non seulement il les délaisse, sauf dans certains centres célèbres de pèlerinages, mais elles deviennent partout dans les campagnes un refuge pour les mendiants. Ils y habitent, y font leur horrible cuisine, plus sales que des animaux immondes.

La photographie placée ici en regard, représente une petite pagode occupée par des misérables mendiants de jour, voleurs de nuit.

J'ai, pendant plusieurs années, vu de mes yeux la lutte silencieuse entre le propriétaire de cette pagode et les voleurs. Pour éviter leur dangereuse présence dans l'endroit, plus que pour faire respecter ses poussahs, notre homme ferma la porte au cadenas. Le cadenas sauta.

Il mit alors jusqu'à moitié hauteur de la porte, de grosses pierres pour en boucher l'entrée... les pierres furent retirées et servirent à s'asseoir dessus au soleil.

Ce manège-là recommença je ne sais combien de fois et finalement la victoire fut aux mendiants.

Le mandarin lui-même prend souvent son logement dans une pagode, quand il fait quelque voyage dans sa sous-préfecture. Les demeures chinoises sont si justes pour leur nombreuse clientèle de famille qu'on n'a pas une chambre à offrir au premier magistrat.

A la pagode, on place une porte sur deux bancs et notre fonctionnaire peut se mettre au lit ; sa suite se roule par terre dans la paille. Rien n'est plus misérable.

Mais pourquoi toujours construire des pagodes neuves ?

C'est tout bonnement une manière de gruger le peuple. Ce sont les hommes marquants du pays qui prennent l'initiative, et la

moitié ou le tiers de l'argent recueilli par *force morale*, par pression, par menace, passe dans leur poche.

De là leur zèle, alors que le besoin d'une pagode neuve ne se fait pas du tout sentir.

Les maçons, les menuisiers qui en ont l'entreprise et qui ont tous concouru à lancer l'idée, s'y prennent de la meilleure façon pour en retirer le plus de bénéfices ; de là ces constructions si fragiles qu'au bout de dix ans elles tombent en ruines.

Les mieux entretenues sont celles où demeurent des bonzes ou des *mangeurs d'herbe*. Ceux-ci, toujours deux, y vivent des terres affectées à la pagode pour leur nourriture et les *frais du culte*. Ils y sont comme dans une ferme et la pagode devient une grange.

Dans un coin, vous voyez tous les instruments de labour, le riz, la paille etc., dans un autre coin un monceau de planches et de tréteaux. C'est ce qui doit servir une ou plusieurs fois l'an à dresser les échafaudages où se jouera la comédie pour le plus grand plaisir du poussah.

Que nul ne me reproche l'expression, elle s'impose ; car la grande comédie chinoise entre absolument dans les cérémonies du culte ; c'est la raison capitale pour laquelle les missionnaires défendent à leurs chrétiens d'y assister et d'y contribuer pécuniairement.

Pendant trois jours, elle se donne ainsi, une ou deux fois l'an, en face de chaque pagode. Le matin, on sort le poussah en pompe... relative ; et après une petite promenade en chaise, on le dépose dans un endroit d'où il peut commodément se réjouir en voyant les acteurs.

Je disais qu'une foi sans motif n'est qu'une superstition ; je voulais dire sans motif raisonnable. Or, les Chinois, comme les païens les plus grossiers, poussent la crédulité à des limites dix mille fois suffisantes pour dépasser celles du sens commun. De plus, ils ne croient même pas, pour la plupart, encore que les motifs de ceux qui croient, ou qui leur suffisent dans les choses qu'ils croient, ne soient pas des motifs en réalité. Ils agissent purement et simplement par instinct, l'instinct imitateur et purement physique du singe, par exemple.

Je demandais un jour à un païen, brave homme, échantillon très authentique de toute l'étoffe campagnarde, agricole, ouvrière, qui enveloppe l'immense empire, pourquoi il brûlait des bâtons d'encens, tuait parfois une poule à sa porte... etc.

Il me répondit : Tiens, n'est-ce pas l'habitude !

— Mais à quoi sert cette habitude?

— Ah dame, je n'en sais rien ! Je ne m'en occupe pas !

Ne pouvant interroger tout le monde, mais ayant interrogé bien d'autres croyants de la même espèce pour recevoir les mêmes réponses avec les mêmes sourires d'étonnement; ayant enfin constaté qu'ils laissent sans aucun scrupule leurs pratiques de côté quand l'intérêt l'exige, je crois pouvoir avec quelque raison affirmer que ce pauvre peuple n'est que superstitieux.

XII

Nous rions les uns des autres

Pour se moquer de quelqu'un, il suffit de faire ressortir ses défauts. Pour se moquer d'un peuple, on réunit les défauts principaux qui courent les rues, pour en faire une caricature, mannequin national.

Il y a des caricatures classiques. Chez nous, une des plus populaire, c'est l'Anglais. Chez lui, c'est nous. Rien de plus innocent.

John Bull nous amuse beaucoup ; il est possible que nous l'amusions autant. On ne peut rien assurer. Non pas que nous soyons moins drôles que lui, car tout est relatif. En soi, personne n'est drôle. Si l'homme *absolu* ou abstrait vivait, il ne serait pas risible. Mais comme dit de Maistre : « J'ai rencontré dans ma vie des Anglais, des Français, des Italiens, des Russes. Je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan, mais l'*homme*, c'est un animal que j'avoue n'avoir jamais rencontré. »

Ce qui fait rire, c'est la difformité, et il s'agit de la voir. Celui qui la voit le mieux et le plus, rit davantage.

Mais comme la difformité est l'écartement entre ce qu'on voit et ce qu'on juge beau, vrai ou bien, il y a des gens qui peuvent rire beaucoup par erreur.

Pour saisir la difformité, il faut avoir dans un lobe du cerveau, je ne sais au juste lequel, une forme-type, une règle idéale, terme de comparaison. Comme je n'en veux pas aux Anglais qui ne m'en ont jamais voulu, je ne rechercherai pas si leur forme-type est aussi belle que la nôtre. D'ailleurs la beauté objective n'y fait rien ; c'est la beauté subjective qui importe pour qu'on ait envie de rire. Au pays des bossus, tout homme droit les fait se tordre une seconde fois quand il se promène dans leurs rues ; n'est-ce pas naturel et raisonnable?

Est-ce de leur faute si dans le lobe *x* de leur cerveau, la forme-type est gibbeuse ?

Tout dépend de l'idéal. Encore faut-il en avoir un.

Quand mon chien me regarde faire des grimaces, comme on fait quelquefois alors qu'on se rase, il ne rit pas. Quand je le vois en faire, sans qu'il se rase, je ris. Rien que cela prouve qu'entre lui et moi il y a beaucoup de différence. Beaucoup plus que M. Darwin ne l'enseigne ; lui qui n'a jamais dit à quel âge la moitié de l'humanité a commencé à rire de l'autre moitié, ce qui eût fait la fortune de sa découverte.

Mais si entre mon toutou, qui n'a pas d'idéal, et moi, qui le trouve presqu'idéal, il y a une énorme différence, entre les hommes, qui, tous, ont plus ou moins d'idéal, il y a plus ou moins de différence.

Qu'un Occidental se hasarde en complet dans l'intérieur, l'indigène du Céleste Empire, dont la forme-type exige une robe, se pâmera d'aise. Pourquoi pas ? En 1820, Brillat-Savarin se moquait du « pantalon informe sous lequel maintenant, tous tant que nous sommes, jeunes et vieux, fous et sages, nous cachons nos nullités, nos difformités, nos infirmités ».

Le même raconte qu'Angelot, son homme de confiance qui lui amenait son vin à Paris, portait, comme les paysans du Dauphiné, un imperméable en paille, appelé *blache*, herbe des marais. Un jour qu'il pleuvait on s'amusa à promener Angelot au Palais-Royal dans ce costume. Ce fut une ovation !

On prétend que lorsqu'il contait son aventure, Angelot traitait les Parisiens de naïfs, de gens qui s'étonnent de tout et qui n'ont jamais rien vu. « C'était vraiment bien la peine, disait-il, de faire tant de bruit pour un pauvre manteau de blache ! »

A coup sûr, chez nos Chinois, le pantalon du maître eût eu plus de succès que l'imperméable du serviteur.

Tous les paysans le portent quand il pleut.

Dans certaines contrées, ils prétendent, je n'invente rien, qu'un étranger tombé par terre ne peut plus se relever tout seul. Il a, disent-ils, les jambes d'une seule pièce, comme des échasses. Ils fondent peut-être cette opinion sur la démarche particulière à beaucoup d'Anglais qui semblent, de fait, avoir fait une étude spéciale sur la façon d'arpenter le terrain sans plier les genoux.

Les Chinois ne se privent donc pas non plus de rire des autres. Peut-être même, dans cet échange réciproque de bons procédés, auraient-ils sur nous un certain avantage.

Quand deux écervelés se battent en duel, l'avantage est à celui qui offre le moins de surface. Tel est leur cas. Car si les Chinois sont drôles, ils le sont, semble-t-il, une fois pour toutes, étant tous drôles de la même manière.

Il y a trente-six espèces d'Anglais, depuis l'Amoureux de la Lune jusqu'au mylord qui cherche un beefsteak dans les rues de Paris. Il y a autant d'espèces de Français, depuis le Bas-Normand jusqu'au naturel de la Cannebière et davantage à Londres. Nous pouvons donc toujours nous regarder avec une inépuisable curiosité.

Quand on a vu un Chinois, tout est dit. Quand un Chinois a vu un Européen, il n'a rien vu, tant il lui reste à voir. De fait, il est insatiable, ce qui ne prouve pas la variété de son goût ; car bien qu'il mange toujours la même chose, son appétit est formidable.

Il est singulier, et jamais ne se singularise ; les figures diffèrent et le type est invariable. Ce n'est pas un livre, mais un prospectus dont la planche et la brosse bravent les siècles.

Cet avantage est tout négatif. Il est plus que cela, il est autre chose encore. Il me semble qu'il est et doit être la souche d'un désavantage positif. Car non seulement les Chinois se ressemblent, mais ils rient tous de la même manière.

Cela ne tiendrait-il pas à ce qu'ils voient tous la même chose et de la même façon, de la même grandeur, de la même couleur, sous le même angle pratique ou esthétique, en même temps, partout et toujours ?

Leur repas intellectuel serait comme leur dîner, où l'on boit ensemble, en mesure, le même vin ; où l'on puise au métronome dans les mêmes bols. Nos soldats ne sont pas plus édifiants quand ils font « portez armes ».

Passez dans les villages, tout indigène, et le sexe n'y fait rien, manifeste invariablement le même étonnement qui porte sur le même objet. Il se sert du même mot et tire philosophiquement les mêmes conclusions.

Cela devait être, je crois, étant donné le défaut de variété, caractéristique des hommes et des choses.

Bien des systèmes se disputent l'honneur d'expliquer l'origine des idées.

Si nos idées étaient *innées*, Dieu eût donc fait aux Chinois, qui n'en ont pas à revendre, la portion congrue... ce n'est pas admissible.

Les choses se manifestent à nous telles qu'elles sont, par le

moyen des sens, sans lesquels, l'expérience le prouve, nous ne concevons rien. L'aveugle n'a pas l'idée des couleurs, et le sourd ne connaît pas la musique.

Il faut inférer de ce principe connu, que nos idées s'étendent et se multiplient au prorata de la variété des choses qui nous entourent. L'association des idées peut ensuite donner naissance à bien des conceptions dont la forme concrète n'a pas frappé nos sens.

De ce second chef, le Chinois, qui n'est ni trop inventif, ni créateur, ne trouve guère à butiner.

Le premier chef nous donne, je crois, l'explication de cette ineffable ressemblance qui estampille les gens aussi bien que les choses.

Le jeune Chinois apporte avec lui son bagage d'atavisme dans son berceau. Né dans une ruche, comme la mouche à miel, il sort d'un alvéole fait à sa taille et ne connaît que les procédés traditionnels. Le cercle de ses horizons est celui de son évolution ; le bilan de ses pensées est celui de son petit commerce ; la limite de ses aspirations est celle de sa puissance, et la mesure de celle-ci est celle de ses bons parents.

Tout ce qu'il ne connaît pas l'étonne, mais il ne comprend rien à ce qui l'étonne. Il regarde tout, mais ne voit que ce qu'il sait, et proportionnellement à sa petite science.

Il rit de ce qui ne cadre pas avec la forme-type stéréotypée dans son lobe mystérieux, mais il n'est vraiment attentif qu'à ce qui lui rappelle de près ou de loin sa ruche et ses rayons.

Il peut donc rire de nous, mais pas comme nous rions de lui, et encore moins comme nous de nous-mêmes. Car à cause de toutes ces raisons, même quand nous sommes très risibles, il ne trouve pas beaucoup de quoi rire. Ce qu'il trouve lui suffit ; il n'en rit pas moins pour rire toujours de la même chose. La variété n'est pas nécessaire à son petit bonheur.

Comme c'est surtout la déformité subjective qui est la raison du rire, le rapprochement de la race jaune et de la race blanche en diminuera peu à peu les écartements ; car les Chinois qui tellement se ressemblent que nul ne nous ressemble, finiront par nous ressembler quand quelques Chinois nous ressembleront ; le tout est de s'y mettre.

Ce sera l'heureuse époque où nous pourrons pleinement rire les uns des autres, comme les Anglais, par exemple, rient des Français qui le leur rendent en bon billon.

POL KORIGAN.

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

15 novembre 1901.

Le numéro du 1er novembre de la *Revue du Monde catholique* est arrivé à nos lecteurs avec un très sensible retard ; celui du 15 courant se fera attendre, moins, sans doute, vu la bonne volonté qu'apporte à sa confection notre imprimeur intérimaire, M. Emmanuel Rivière de Blois. Nos lecteurs ont deviné que la dispersion des Pères Bénédictins de Ligugé et la mise sous scellés de l'imprimerie dépendante de l'abbaye si chère et à bon droit à M. Huysmans sont cause de cette perturbation regrettable, mais passagère, nous l'espérons.

La Chambre des députés a été saisie du rapport de M. Merlou, rapporteur général du budget de 1902. Ce commissaire distingué des comptes du Gouvernement n'a pu s'empêcher de constater, tout d'abord, combien les prévisions budgétaires s'étaient malencontreusement modifiées depuis le dépôt du projet de budget pour 1902. Les recettes des Compagnies de chemins de fer français ont tellement baissé, en effet, que le Gouvernement a dû demander une augmentation de 18 millions pour la garantie des intérêts de ces Compagnies. Cette mésaventure arrivait au milieu d'une agitation ouvrière (le rapporteur n'ajoute pas : religieuse et sociale) et d'une perturbation économique telles qu'outre cette charge inattendue, il faut tenir compte encore de diminutions persistantes dans les recettes du Trésor ; diminutions qui atteindront pour l'année entière 150 à 200 millions pour le moins. A ce mal intense, profond, complexe, l'empirique Merlou apporte comme remède merveilleux 48 millions et demi d'économies, dont 25 millions, — rien que cela, — par la suppression pure et simple, intégrale, du budget des Cultes. On le voit : la Commission du budget ne s'est pas mis en frais de peines, de recherches, ni d'imagination. Les socialistes sont antimilitaristes, comme les radicaux sont anticléricaux. On peut

prévoir un Gouvernement collectiviste, et si la Commission du budget qui aura charge des finances de ce gouvernement est conséquente, avec la même désinvolture, d'un trait de plume, elle supprimera les budgets de la Guerre, de la Marine ; un autre gouvernement pourra de la même façon s'en prendre au budget des Beaux-Arts, des Travaux Publics et à d'autres, et délivrer ainsi successivement, sans débours, par voie budgétaire, la France à venir de toutes charges, obligations et redevances. On ne conçoit rien de plus expéditif, d'apparemment plus commode que cela, mais, comme procédé, ce serait si malhonnête et si stupide ; comme application, si monstrueusement incommode et déshonorant, qu'il y a lieu de coiffer de son budget la béate commission qui ouvre la marche dans cette voie ridicule.

Ce pauvre Merlou s'explique néanmoins comme suit sur sa manière d'opérer les Cultes :

« La commission du budget a décidé la suppression du budget des cultes, dont les crédits figuraient au projet de budget de 1902, pour une somme de 42,983,553 francs ; elle a également supprimé dans les budgets des divers départements ministériels, toutes les dépenses affectées aux service des cultes et les subventions attribuées aux œuvres confessionnelles, ce qui représente une somme de 1,608,238 francs ainsi répartie :

« Services pénitentiaires, 130,128 francs : marine, 77,224 ; colonies, 82,505 ; instruction publique, 460,975 ; guerre, 96,806 ; affaires étrangères, 750,000 ; Légion d'honneur, 10,600.

« Cette solution, conforme à la tradition républicaine, est immédiatement réalisable.

« Le Parlement a voté, dans sa dernière session, la loi sur les associations qui est la préface de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il appartient maintenant au gouvernement de dénoncer le Concordat et au Parlement d'élaborer une loi sur la police des cultes et une loi réglant la situation des personnes. Cette œuvre n'est pas au-dessus des forces du Parlement et la séparation des Eglises et de l'Etat, inscrite dans le programme de Gambetta, peut être accomplie avant le 1er janvier 1902, non par simple suppression de crédits, mais par voie législative.

« Votre commission avait donc le devoir de traduire les effets de cette réforme dans les écritures budgétaires.

« Elle a tenu pour dûment acquises les économies réalisées par la suppression des crédits affectés aux cultes dans les budgets des divers ministères, soit 1,608,238 francs.

« Elle ne pouvait pas faire état, dans le total des économies réalisées par elle au cours de l'examen du projet du gouvernement de l'intégralité des crédits absorbés par le budget des cultes, un grand nombre d'entre eux affectant, pour ainsi dire, le caractère d'une obligation (personnel des bureaux des cultes, pensions et secours ecclésiastiques, entretien des édifices

diocésains, secours pour églises, presbytères, temples, synagogues, etc., au total : 4,253,023 francs).

« D'autre part, la loi qui interviendra pour régler la situation des ministres des cultes après la séparation des Eglises et de l'Etat, imposera à celui-ci des charges pour lesquelles un crédit doit être réservé, ainsi que cela s'est pratiqué lors de la suspension de l'inamovibilité de la magistrature et lors de la suppression des facultés de théologie catholique.

« En prévision de cette éventualité, votre commission inscrit une somme de 15 milions parmi les dépenses budgétaires. Ajoutons immédiatement que cette somme de 15 millions, étant répartie entre les ministres du culte actuellement en fonctions à titre de secours permanents ou temporaires, ira diminuant tous les ans jusqu'à disparition complète.

« Si à ces 15 millions nous ajoutons la somme de 4,253,023 francs dont nous avons donné plus haut la décomposition, nous obtenons un total de 19,253,023 francs que nous affectons aux dépenses du nouvel ordre de choses, et nous réalisons une économie de 23,730,530 francs (42,953,533 — 19,253,023 francs). »

Voilà tout !

Et, au moyen de cette économie importante à laquelle le gouvernement, lié par des engagements formels, et la Chambre elle-même, se hâteront de renoncer au risque de compromettre un équilibre de par ailleurs déjà instable, le projet du budget pour 1902, établi par la plus savante et la plus ingénieuse des commissions, se compose finalement de 3 milliards 569 millions 275,063 francs qu'elle ramène à 3,525,275,063 francs en éliminant 44 millions de garanties d'intérêts, auxquelles on ferait face par l'émission d'obligations à court terme : la dèche actuelle ne devant pas apparemment persister.

Les recettes donneraient 3,533,045,582, soit un excédent de 7,770,519 francs qu'on utiliserait soit à des dépenses militaires, soit à couvrir les fredaines du gouvernement.

Puisque nous en sommes à parler des finances du gouvernement, ajoutons que la débâcle économique dont souffre le pays paraît enfin émouvoir les pouvoirs publics ; non pas qu'ils songent déjà à porter remède au mal, mais parce qu'ils s'appliquent à le dissimuler.

Notre confrère l'*Eclair* qui n'est pas ministériel, mais républicain quand même, se charge de souligner l'embarras du gouvernement en relevant les déclarations mensongères que ledit gouvernement produit à l'usage du public, trompé de propos délibéré.

Les recettes d'octobre, aussi calamiteuses que celles des neuf mois précédents, avaient été présentées dans l'*Officiel*, grâce à un

jeu d'écritures, comme satisfaisantes, et commentées comme telles par la presse officieuse.

« Le déficit déclaré pour les dix premiers mois de l'année (*Officiel* du 12 novembre), écrit notre confrère, était de 91,406,800 francs. Celui qu'on avait constaté à la fin du neuvième mois avait été de 91,344,000. Le déficit pour octobre n'avait donc été que de 62,800 francs. Résultat bien inespéré, car le déficit mensuel moyen avait été jusqu'ici d'environ 10 millions. Et, tout de suite, l'opinion avait cru à un retour de prospérité ; les journaux d'opposition eux-mêmes s'en étaient hautement félicités. Enfin, nous allions donc rentrer dans la période des vaches grasses ; les affaires reprendraient ; le niveau des recettes publiques remontait déjà... Il n'en était rien. Mais, pour s'en apercevoir, il fallait regarder d'un peu près les bilans imprimés par les soins du ministère des finances. *On découvrait alors que les chiffres donnés pour octobre avaient été obtenus en distrayant du bilan général, pour en faire l'objet d'un tableau spécial et sans qu'aucun avis préalable eût informé le public de cette extraordinaire innovation, les recettes afférentes aux paragraphes 3 à 6 du tableau.*

« Quand on rectifiait de ce chef, *en conformité de la règle qui n'avait encore jamais été violée jusqu'aujourd'hui*, les chiffres du gouvernement, on constatait que le déficit d'octobre n'était ni de 62,800 francs, comme on l'avait sournoisement laissé croire, ni de 6,127,000 francs comme une première note de l'administration fiscale l'avait imprudemment affirmé, *mais qui s'élevait bel et bien à 10,416,800 francs, chiffre énorme qui, loin de faire prévoir la disparition, ou tout au moins le ralentissement, du déficit, en atteste au contraire la recrudescence.*

« Voilà ce qu'a fait le gouvernement. Et l'audacieuse manœuvre par laquelle il a égaré un instant l'opinion n'a pas été sans conséquence sur les variations du marché financier. Au lendemain de la publication du bilan artificieusement bonifié d'octobre, il s'est produit un mouvement de hausse à la Bourse, justifié par les espérances que suscitaient les chiffres officiels et qui ne serait pas produit si la vérité avait été connue. Et maintenant que nous avons mis les points sur les *i*, s'expliquera-t-on enfin ? Nous demandons s'il est permis au gouvernement de faire mentir l'*Officiel* et de duper le pays au moyen de truquages d'écritures publiques qui favorisent les coups de Bourse. »

L'*Agence Havas* jusqu'ici, comme l'*Officiel* et les officieux restent muets : mais le pays voit enfin que, non seulement ses finances périclitent, mais encore qu'intentionnellement on cherche à le tromper.

Depuis quelques mois et particulièrement durant cette dernière quinzaine, le conflit franco-turc a défrayé les chancelleries et l'opinion universelle : se battrait-on, ne se battrait-on pas ? Interviendrait-on, n'interviendrait-on pas ? et le Sultan ? et Guillaume ? et la Triplice ? et la Duplice ? Etait-ce la réouverture de l'irritante question d'Orient ?

le prélude de la débâcle ottomane?... Or, cela n'a rien été, ou si peu de chose ! Abdul-Hamid a seulement cédé à la France. Le communiqué officiel ci-après dit comment le conflit franco-turc a été réglé à la satisfaction de la France.

« M. Delcassé a donné lecture au Conseil des ministres français de la lettre écrite en vertu d'un iradé du sultan, par laquelle le ministre des Affaires étrangères ottoman, au nom du gouvernement impérial, après avoir fait droit aux premières réclamations de la France, accepte les nouvelles demandes du gouvernement de la République.

« Voici le texte des engagements pris par le gouvernement impérial, outre ceux relatifs aux règlements des créances Lorando et Tubini, de la question des quais, etc., qui avaient motivé la mise en branle de l'escadre du vice-amiral Caillard.

« 1° Le gouvernement impérial s'engage à continuer la reconnaissance de l'existence légale des écoles françaises ou protégées françaises mentionnées dans la liste annexée à votre communication et qui seraient déjà reconnues dans l'empire, et il accorde la même reconnaissance officielle à ceux de ces établissements qui se trouvaient jusqu'ici sans autorisation. Il s'engage aussi à faire bénéficier ces établissements de l'exemption douanière conformément au règlement sur les immunités douanières de ces établissements ;

« 2° Le gouvernement impérial s'engage à continuer la reconnaissance de l'existence légale des églises, chapelles, hôpitaux, dispensaires, orphelinats, asiles et autres établissements français ou protégés français mentionnés dans la liste annexée à votre communication et qui seraient déjà reconnus officiellement, et il accorde la même reconnaissance à ceux des établissements qui se trouvaient jusqu'ici sans autorisation. Il s'engage, en outre, à faire bénéficier ces établissements de l'exemption de l'impôt foncier, conformément aux usages établis et aux précédents, et des taxes douanières, conformément aux règlements sur les immunités douanières de ces établissements.

« 3° Le gouvernement impérial autorise la construction, l'agrandissement ou la réparation des établissements mentionnés dans la liste annexée à votre communication et reconnaît leur existence légale dans leurs futures dimensions. »

« De plus, le gouvernement impérial s'engage à considérer comme autorisés de plein droit les établissements scolaires, religieux et autres que la France voudrait créer dans l'avenir ainsi que ceux pour lesquels des agrandissements ou des réparations seraient projetés si, prévenu de notre intention, il n'a pas, dans le délai de six mois, formulé d'objection.

« On sait enfin que l'élection du patriarche chaldéen a été ratifiée selon les demandes de la France.

« Communication ayant été faite à l'ambassade de France à Constantinople des actes officiels relatifs à l'exécution de ces divers engagements, le ministre des Affaires étrangères a notifié au gouvernement ottoman que la France reprend les relations diplomatiques et la division navale commandée par l'amiral Caillard a quitté Mytilène. »

Ni plus..., ni moins !...

Rien ne pouvait être plus intéressant que de suivre les appréciations de la presse étrangère relativement à ce conflit, et que d'observer l'attitude des puissances.

L'Orient est en réalité comme une botte de foin : quand un cheval y touche, tous les chevaux d'alentour hennissent, s'agitent, se précipiteraient au besoin pour saisir chacun sa bouchée, ou pour imposer le respect de la masse en prévision des appétits à venir. Il y a cinquante années, c'est lord Salisbury qui l'a constaté avec quelque amertume au banquet du lord-maire de Londres, les choses, quant à l'Afrique du Sud, tout comme pour la Turquie d'Europe ou d'Asie ; les choses, dis-je, ne se seraient point passées ainsi. Il y a une cinquantaine d'années l'Angleterre avait une flotte sans rivale, des hommes d'État intelligents autant que résolus, une politique ferme, libérale, et dont la caractéristique n'était pas comme aujourd'hui la jactance et la provocation. A cette époque l'Angleterre avait une force réelle et un prestige universel ; alors Gladstone pouvait crier à qui voulait abattre la Turquie et la dépecer : A bas les mains !

Aujourd'hui l'Angleterre se tient tranquille. Quand il s'agit d'apprécier la nature et la portée de la contrainte exercée par la France sur la Turquie, lord Salisbury la trouve sans importance ! Sans importance, en effet, parce que le sultan n'a reçu aucun encouragement ni de Londres ni de Berlin. Mais s'il en était allé autrement ? Si l'Angleterre avait soufflé sur le feu comme elle en a la manie ? Si l'Allemagne s'était rangée aux côtés du sultan ? Si la parole de Guillaume II au Grand Turc : « Mes soldats sont les tiens ! » avaient eu une signification quelconque et avaient été suivies d'effet ? Est-ce que la France soutenue par la Russie, à laquelle la Grèce se serait jointe avec empressement, aurait reculé ? Est-ce que la question de la Macédoine ne se serait pas éveillée comme par enchantement ? et les Balkans n'eussent-ils pas pris feu comme une traînée de poudre ? Est-ce que les Arméniens n'auraient pas reçu des armes avec reconnaissance ; et les Kurdes, en sens contraire, des munitions avec bonheur ? N'était-ce pas la rencontre compliquée, étendue de la *Duplice* avec la Triplice ? N'était-ce pas enfin dans une perspective immédiate la guerre universelle et la saignée du monde ? Si le danger a été nul, et si l'incident passe comme inaperçu, ne le doit-on pas précisément à la formidable distraction dont les Boërs affligent l'Angleterre dans l'Afrique australe ? à l'absence du brandon de discorde qu'est en toutes autres circonstan-

ces la Grande Bretagne aveuglée enfin par Dieu et honnie par l'humanité entière ?

A ce propos, la *Gazette de Francfort* s'écrie :

« Aujourd'hui l'Angleterre déclare que la violation du territoire turc par la France est quelque chose de sans importance, d'accessoire, de passager, et cependant comme quelque chose de passager, c'est déjà un joli précédent, assez fâcheux pour l'Angleterre, parce que l'occasion a montré que l'Angleterre n'est plus à même de protéger la Turquie. Voilà ce que les autres puissances noteront, et les Français trouveront des imitateurs.

« On a dit, et avec raison, que l'action des Français pouvait être considérée comme une revanche pour Fachoda, et cette revanche a été un succès. *La faiblesse de l'Angleterre est aujourd'hui mise à nu devant le monde entier* ; c'est la France qui a eu l'honneur de la dévoiler, et la France gagne, en Orient, ce que l'Angleterre y a perdu.

« Malgré tout ce que dit la presse anglaise, personne, pas même en France, ne croit que l'action de la France ait été dirigée contre l'Allemagne. Ce n'est pas en Allemagne que se trouvent les adversaires les plus décidés d'une politique active de la France en Orient...

« Plus que jamais, c'est le moment de se rappeler le mot du prince de Bismarck qui a dit que l'Afrique du Sud serait le tombeau de la puissance mondiale de l'Angleterre. A l'heure actuelle, on travaille ferme à creuser ce tombeau, ainsi que le prouve la « revanche pour Fachoda » prise à Mitylène. »

La *Gazette de Cologne*, dont la francophobie ne se dément jamais constate cependant avec sincérité ce qui suit dans ces termes :

« Le fait qu'il a suffi à la France d'exercer une si légère pression pour se faire accorder des demandes très étendues, démontre que la République sait allier l'énergie à la modération, et son action dans l'affaire turque peut être considérée comme un modèle qu'il serait difficile de surpasser. »

Je tiens à cette dernière citation. En France, l'esprit de parti trouble beaucoup d'esprits. Que vous soyez de droite ou de gauche, au pouvoir ou à côté, le même acte accompli sera interprêté de diverses façons, et de façons souvent contraires. M. Delcassé étant au pouvoir, beaucoup de gens se croient obligés de l'attaquer avec persévérance et de trouver mauvais tout ce qu'il peut faire ou dire au nom de la France. On devrait cependant comprendre qu'il y a des intérêts majeurs qui, par leur nature et par leur importance permanente, dominent les querelles et gagnent à échapper aux fluctuactions des coteries. Nous estimons donc avec une parfaite sérénité que le gouvernement français a bien fait de ne point appor-

ter trop de fougue dans la conduite d'une affaire internationale d'une complication inquiétante. Il lui fallait s'inspirer des intentions des uns, des convenances des autres, des intérêts de tous ; il lui importait de se savoir suivi par l'opinion en France, couvert par le bon droit en face de l'étranger, plus solidement soutenu par les uns, que dangereusement combattu par les autres ; il s'agissait d'abattre des atouts excellents contre un adversaire redoutable, bon plus par les mauvais conseils qu'il recevait que par les moyens dont il disposait. Enfin, M. Delcassé n'avait aucune envie de répéter Fachoda.

Va-t-on le lui reprocher?

M. Camille Pelletan, qui n'est ni notre ami, ni celui du gouvernement, trouve que les créances Lorando et Tubini n'ont été que l'occasion, le prétexte de notre action contre la Turquie ; que nous avions bien d'autres revendications à produire et à faire valoir.

En effet, il y avait la brûlante et cuisante question des Arméniens dont nous avions, mais d'accord avec les puissances, à poursuivre le réglement; il y avait la question de nos provinces africaines que la Turquie, sous prétexte qu'il s'y trouve des musulmans, refuse obstinément de reconnaître ; il y a la question des passeports tunisiens délivrés par le protectorat, qu'en Turquie les autorités déclarent comme étant de nul effet ; il y a le différend relatif aux postes françaises de Constantinople, compliqué par les violations des lettres et le pillage des courriers chargés ; il y a les vexations des douanes, et la contestation aux Français du droit de posséder des immeubles, d'exploiter des mines, de créer des industries en Turquie ; il y a enfin notre protectorat catholique systématiquement méconnu ; et que d'autres griefs !

L'escadre ayant été rappelée, M. Pelletan s'écrie avec indignation :

« ... Nous rappelons piteusement nos navires, après avoir peut-être obtenu des résultats pour les créances levantines, mais après n'avoir, sur le reste, que des promesses... Et des promesses sur quoi ? Exclusivement sur les intérêts des congrégations religieuses ! Sur le reste, pas un mot ! Il parait que les intérêts laïques ne comptent pas.....

« C'est, ajoute-t-il, le plus insolent défi à la majorité anticléricale du gouvernement... »

Il est certain que la politique du Gouvernement français est incohérente ; sectaire au dedans ; cléricale au dehors ! Ce qui fait prêter au Sultan par le même radical Pelletan, ces paroles :

« Il y a en Europe un homme d'État que j'admire entre tous, c'est M. Waldeck-Rousseau. Il vient de se signaler en faisant voter, sur les congrégations religieuses, une loi dont on dit grand bien. Je vais la traduire en turc et l'appliquer dans mes États. »

Mais M. Waldeck-Rousseau envoya une escadre en Turquie pour interdire au Sultan le plaisir de suivre son exemple.

L'opinion de M. Pelletan n'est certainement pas l'avis des peuples, ni la pensée des gouvernements. La Russie resta muette comme le sphinx de la fable et ce silence troublant, plus significatif que la parole exubérante de Guillaume II, fit que l'Allemagne se montra réservée et l'Italie perplexe ; l'Autriche, qui avait eu fréquemment à se plaindre du manque de bonne foi de la Turquie, approuvait chaleureusement la France, toute prête du reste à l'imiter. A Londres, ne sachant comment se faire une contenance respectable, on épiloguait à perte de vue à côté de la question pendante ; on prétextait des affaires Sud-Africaines ; on faisait ressortir combien l'attitude de la France avait été réservée, sinon bienveillante, dans le développement de ce conflit et l'on opinait qu'il y avait convenance à payer la France de retour. Vaguement néanmoins on faisait valoir que la question était épineuse, complexe et que la République agirait sagement en localisant le conflit, en réduisant ses revendications à ce qu'exigeait l'intérêt immédiat et la sauvegarde de la dignité nationale. D'autre part, on disait la flotte italienne en route pour une destination inconnue, et les escadres russes en marche vers le Bosphore. En vérité, l'inquiétude fut générale et intense ; mais, comme le Sultan n'était pas en état de soutenir une guerre, et l'Europe peu disposée à en découdre, les conseils de la sagesse l'emportèrent et le Sultan a cédé..... en ce qui concerne la France.

Il a cédé aussi en ce qui concerne l'Autriche, qui, enhardie par le succès de la démonstration française, a parlé avec fermeté, avec menace ; et c'est là un résultat indirect, mais désagréable pour le Grand Turc, que sa souplesse ayant été mise à l'épreuve on veuille de tous côtés à la fois le faire monter sur la corde tendue.

Le baron de Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie a donc fait entendre à la Sublime Porte que sa patience était à bout et que l'Autriche, à son tour, passerait des menaces vaines, aux actes efficaces.

Abdul-Hamid dut se dire avec amertume que c'était, évidemment, le début d'une série fâcheuse. Pour que l'horizon s'éclair-

cisse; pour que les cœurs s'apaisent comme sans effort, il s'est appliqué à contenter le baron de Calice et son gouvernement.

Par suite : 1° Les auteurs de l'attentat contre le gérant du consulat austro-hongrois à Prixrend ont été condamnés à des peines exemplaires ;

2° Le général Mehmed-pacha, qui offensa le drogman du consulat austro-hongrois à Ueskueb, a été révoqué;

3° La Porte va payer une forte indemnité à un sujet autrichien, M. Davidovitch, capturé par les brigands albanais ; et ces brigands seront punis, si possible;

4° La Porte donne trois firmans pour les constructions de deux églises catholiques en Albanie et d'une école autrichienne à Ueskueb ;

5° Elle s'engage à ne pas donner sans le consentement du gouvernement austro-hongrois la concession des monopoles des allumettes en Turquie qui ne seraient pas prévues par les traités ;

6° Elle paie des créances assez considérables à trois sujets autrichiens ;

7° Elle accepte la nomination d'un tribunal arbitral pour le règlement du litige entre la Société autrichienne des chemins de fer orientaux et le gouvernement ottoman ;

8° Enfin le litige entre la Porte et un sujet autrichien relativement à plusieurs terrains dans les environs d'Alep, est résolu à la satisfaction du sujet autrichien.

9° En outre, entente est intervenue entre le baron de Calice et la Porte, concernant l'indemnité de 90,000 francs pour les sujets autrichiens ayant subi des dégâts lors des désordres arméniens en 1895 et 1896.

Et maintenant à qui le tour de passer à la caisse du Sultan? On le voit, il n'y a que le premier pas qui coûte, et c'est à la France, qui l'a osé, qu'en revient toute la gloire.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord occupent décidément une place éminente dans les préoccupations des peuples du Vieux Continent. Nous ne nous arrêterions certainement pas au projet fantastique de conquérir l'Irlande pour se ménager un pied à terre en Europe ; projet que l'on prête aux Irlandais, citoyens de la grande République américaine, et malgré cela compatriotes fidèles des infortunés qui subissent tous les maux, toutes les humiliations dans la verte Erin, cette soi-disant sœur de l'Angleterre, si pareille idée ne trahissait une constante préoccupation chez un grand nombre et ne traduisait d'une façon, sans doute d'un gro-

tesque imprévu, une haine de race violente, implacable, qui ne manque pas de menaces réelles d'une moindre fantaisie. Ainsi les Irlandais américains, non contents d'exprimer de toutes façons leur admiration pour les Boërs, parce qu'ils combattent vaillamment les Anglais; non contents de détourner les Irlandais d'Irlande de tous engagements et emplois militaires pour laisser, de la sorte, mieux peser sur l'Angleterre et l'Ecosse tout le poids de la guerre Sud-Africaine, ne se lassent pas de faire entendre à ceux que l'infortune attache encore à la glèbe britannique que l'heure de la délivrance est proche; qu'ils doivent attendre, espérer, se préparer à la lutte suprême en tenant constamment leurs yeux fixés sur la France amie et sur l'Amérique libératrice. Telle est l'impression qu'en éprouve le peuple irlandais, que ses organes les plus autorisés, les plus populaire s'écrient : que nous manque-t-il encore pour imiter et surpasser les Boërs? Sont-ce les griefs accumulés, les tristesses et les deuils; est-ce la haine ou le le courage? Non, non. Il nous manque des armes et un peu d'entraînement : Les armes, qu'on nous en donne et l'entraînement nous l'acquerrons à la peine. Et voilà pourquoi l'Angleterre, malgré l'extrême péril sud africain ; malgré une pénurie d'hommes pitoyable, n'ose dégarnir l'Irlande des 40,000 hommes qui maintiennent péniblement dans l'obéissance un peuple frémissant de rage et d'espérance.

Les Américains nous donnent un autre exemple qu'en bien d'autres villes qu'à Naples on pourrait imiter. New-York s'est débarrassé de *Tammany* par 30,000 voix de majorité sur 400,000 votants. Toute la liste ennemie de M. Croker a passé : c'est donc une victoire complète et retentissante.

Tammany demandez-vous, qu'est-ce? Une monstruosité. C'est un syndicat d'hommes effrontés évoluant sous les ordres du richissime Croker et dont la raison sociale est l'exploitation de la ville de New-York sous toutes ses formes, dans toutes ses forces par la mise aux enchères de toutes les charges publiques ou privées : *Tammany*, c'est le Néron collectif de la première ville de la plus fière des Républiques. La chute de *Tammany* et de Croker, c'est l'émancipation de la Ville-Empire; c'est la délivrance de toutes les autorités, de tous les services publics, depuis le maire et le grand juge, jusqu'au plus modeste agent de voirie.

« On ne saurait dire, dit le *Temps*, que l'issue de cette grande bataille soit absolument une surprise.

« Les scandales de ces dernières années, les enquêtes de la législature d'Albany, la gestion du maire van Wyck depuis trois ans, les révélations sur la police et sa complicité payée avec le vice et le crime, les aveux cynyques du *boss* Croker, tout cela avait contribué à grossir le courant de l'indignation publique. Il était évident que l'assaut cette fois serait terrible, que l'on subordonnerait tout à la cause de l'épuration et de l'affranchissement, que les deux grands partis des hommes d'affaires, préoccupés de bonne administration, et des hommes de conscience, soucieux de moralité, s'uniraient étroitement et se renforceraient mutuellement.

« L'expérience gagnée lors de la dernière grande lutte en ordre dispersé ne fut pas perdue. On le vit bien le jour où l'accord se fit pour une liste unique entre tous les adversaires du joug de Tammany. Les *réformistes* avaient conclu une alliance offensive et défensive avec les démocrates honnêtes et indépendants et avec les républicains. Ces derniers, sous la pression d'une opinion qui ne plaisantait pas, durent renoncer à faire le jeu de Tammany en faisant sournoisement bande à part.

« M. Seth Low fut le candidat unique à la mairie de l'opposition de toutes nuances. On dressa une liste sur laquelle on porta, sans acception de partis ni différence d'origines, tous les noms propres à obtenir la confiance du peuple, dès lors, on pouvait considérer, sinon la victoire comme décidée, du moins les chances des assaillants comme extraordinairement fortes.

« Tammany sentit le péril. Richard Croker, habile, dépourvu de scrupules, convaincu que tout homme a son prix, selon le mot de Cécil Rhodes, et que tout s'achète, crut frapper un coup de maître en allant chercher le candidat de Tammany parmi les ennemis les plus véhéments de cette société : M. Shepard, avocat du plus grand mérite, qui prit, il y a trois ans, une part active à la lutte contre Tammany, qu'il dénonça sans ménagements.

« Tout à coup Tammany lui offre la candidature. Son devoir, son intérêt même, eût été de décliner avec dégoût une pareille palinodie. Ebloui, enivré, il accepta. Soit illusion sincère, soit comédie, il affirma qu'il ne trahissait aucun principe, qu'il demeurait fidèle à son passé intégralement, qu'il n'était le candidat de Tammany que pour mater Tammany et faire régner l'ordre, la probité, l'indépendance dans les affaires de la ville.

« Malgré tout, l'effet fut désastreux : pour Tammany qui devait être bien bas pour s'humilier à ce point ; pour M. Shepard qui devait avoir bien peu de consistance et faire bien peu de cas des électeurs pour se prêter à cette comédie. La campagne électorale se ressentit de ce fâcheux début.

« Du côté des *Indépendants*, elle fut menée avec entrain. Avec M. Low le plus en vue des candidats de cette liste était le juge Jérôme de la Haute Cour, porté pour le poste de *district attorney* ou procureur de la commune. C'est un justicier sans peur. Il fait trembler les criminels, même ou plutôt surtout en haut lieu. En butte à des haines farouches, il marche droit à l'ennemi. Il a dénoncé toute les intrigues et il a fortement contribué au succès commun.

« Malgré les fraudes, les faux électeurs importés par troupes, l'intimidation, les urnes à double fond, Tammany est vaincu. Et maintenant que

vont faire les vainqueurs ? C'est là qu'on les attend. Depuis trente ans, Tammany a été deux ou trois battu.

« On ne sut profiter de la victoire et chaque fois Tammany retrempé dans l'épreuve reprit un empire dont seul, il semblait pouvoir se servir.

« Une pareille faillite, cette fois, aurait des conséquences incalculables et désastreuses. »

En Chine, Li-Hung-Chang, l'homme d'État chinois si connu, vient de mourir laissant en suspens des conventions importantes qu'il avait charge de passer avec la Russie. Ce décès inopportun arrive précisément au moment où la Russie ayant achevé son Transsibérien tenait à en assurer le libre parcours et la destination tant économique que politique. Le Japon intrigue ferme en Corée et l'Angleterre l'encourage comme elle le peut. On peut donc craindre que, las d'attendre la réalisation de vaines promesses, la Russie n'ait recours en Mandchourie à des mesures radicales.

En somme et par continuation, ce sont les Boërs qui tiennent le devant de la scène et passionnent le plus sainement l'opinion. Ils infligent aux Anglais échecs sur désastres, se répandant comme une tache d'huile sur tout le sud africain, jusque aux portes de Capetown, résolus désormais non seulement à exiger de l'Angleterre l'indépendance des deux républiques hollandaises, mais l'évacuation du Cap et du Natal au bénéfice des vainqueurs ! Les Boërs se considèrent comme devant vaincre infailliblement pour la raison bien simple qu'ils ne veulent ni céder, ni servir.

En Angleterre, le découragement s'empare de tous les esprits. Lord Roberts, il y a plus d'un an, pour aider l'escamotage des élections, déclarait que la guerre était pratiquement terminée ; lord Milner reconnait aujourd'hui que cette guerre peut ne *jamais finir*. Dans les régions gouvernementales, on essaie de se faire à la pensée qu'avec les succès de Botha, la rentrée en scène de De Wet, et la révolte quasi générale de la colonne du Cap, les hostilités se poursuivront facilement trois années encore et couteront 100,000 hommes, à ajouter aux 100,000 perdus jusqu'ici, et de nouveaux milliards. Si le ciel politique reste serein, si la faiblesse grandissante de l'Angleterre n'excite, ni envie, ni convoitise, alors peut-être, aura-t-on exterminé une race vaillante et reconquis un désert. Autrement.

Je laisse à M. Selous, le célèbre chasseur et explorateur africain, le soin de répondre. Interrogé sur l'avenir de la Grande Bretagne dans l'Afrique du Sud, il répondit :

« Personnellement, je suis extrêmement peu rassuré sur l'ultime résultat de la guerre en ce qui concerne la suprématie anglaise dans l'Afrique du Sud. Soit qu'on fasse un compromis avec les Burghers qui sont encore dans les commandos, soit qu'on les tue ou les capture tous, la Grande-Bretagne, une fois les hostilités terminées, aura à gouverner 300,000 Afrikanders hollandais (dont 200,000 au Cap) ; et les incidents de cette guerre auront inspiré à ces Afrikanders une hostilité irréductible contre le régime anglais.

« Ce régime ne pourra subsister qu'à la condition de maintenir d'incalculables garnisons sur toute l'étendue de l'Afrique du Sud. La dépense sera énorme.

« Comment pourra-t-on, de cette façon, gouverner, d'Angleterre, un pays comme l'Afrique du Sud, qui se trouve à 6,000 milles de distance, surtout lorsque tout l'or du Transvaal aura été retiré des mines et envoyé en Europe ?

« J'aime à croire que je suis un faux prophète, mais vraiment je ne vois aucune éclaircie dans le sombre avenir. La dévastation de leur pays, la perte de leurs femmes et de leurs enfants internés dans les camps de reconcentration, feront des Boërs des ennemis irréconciliables de la Grande-Bretagne pendant des générations. »

Ceci nous dispense de parler du discours de lord Salisbury au banquet du lord maire de Londres. De l'aveu de tous, le noble lord baisse et quand il parle de l'Afrique australe, sa pensée visiblement troublée bat la campagne : ainsi seulement on arrive à excuser cet ex-honnête homme d'Etat.

ARTHUR SAVAÈTE.

REVUE FINANCIÈRE

La Bourse reprend depuis quelque temps un peu de fermeté. Trois faits heureux sont venus impressionner favorablement les esprits.

C'était d'abord une série de dépêches annonçant la résolution de la Porte et du sultan de donner satisfaction à la Franee dans toutes ses réclamations. Ce succès remporté sans qu'il y ait eu à user de force ne pouvait qu'être très bien accueilli par le monde essentiellement pacifique des affaires.

Puis, on a enregistré avec non moins de faveur l'accord intervenu entre la commission du budget et le ministre des finances au sujet de la fixation du montant de l'emprunt à effectuer tout prochainement en 3 o/o perpétuel, comme contrepartie des annuités chinoises. On s'est dit que cette opération ne pourrait avoir lieu sans le concours de la hausse que faciliteraient, à n'en pas douter, les banquiers et sociétés de crédit intéressés à l'affaire.

Enfin, il est résulté un très grand soulagement pour tout le public de la Bourse de la nouvelle concernant la reprise par la province brésilienne d'Espirito-Santo, du service de ses coupons. La suspension de payement de cette province aura été de courte durée et l'on espère que des explications qui seront fournies sans doute par la suite il résultera l'assurance d'une continuité des meilleures dispositions du débiteur à l'égard de ses créanciers.

L'œuvre des vendeurs paraît achevée pour le moment. Elle n'aurait de chance d'être reprise que si de nouveaux excès à la hausse étaient commis. On ne doit pas s'y attendre.

En effet, que de conditions à réaliser pour ramener la confiance du public! De la part des pouvoirs publics, il faudrait moins de menaces d'impôts nouveaux, de bouleversements fiscaux et un peu plus d'encouragements aux capitaux ; de la part de la municipalité parisienne on aimerait des idées plus larges, une hauteur de vues comportant l'étude d'une organisation définitive et conciliant tous les intérêts, des grands services publics de la capitale ; du côté des hommes d'affaires, plus d'initiative quand il en est besoin et moins de légèreté quand s'ouvre la période des affaires seraient de mise.

La principale raison du succès des vendeurs en spéculation réside dans le peu de solidité des entreprises édifiées au moment des campagnes de hausse boursière. La crise qui vient de sévir sur notre marché devra servir de leçon.

Quoi qu'il en soit, de tous les côtés on paraît occupé à relever les affaires chancelantes. Que les bonnes volontés ne se heurtent pas au parti pris des pouvoirs municipaux ou de l'administration. C'est tout ce que l'on peut souhaiter aux pionniers de cette œuvre de reconstitution. Au fond, notre marché est solide et son fonctionnement n'a été nullement compromis par les laborieuses liquidations de ces derniers temps. Tous les intermédiaires sont à leur poste et la confiance du public ne leur a jamais fait défaut. D'autre part, l'argent est abondant sur la place de Paris et tous les États étrangers à court de ressources ont, en ce moment, pour notre épargne une considération toute particulière. Nous sommes donc dans les meilleures conditions pour nous remettre aux affaires. La Bourse s'en rend compte et sa fermeté présente est l'expression de ce sentiment.

Sur nos rentes des réalisations ont eu lieu, amenant une sensible réaction, le *3 o/o* finit à 100 65; l'*Amortissable* à 99 32 ; le *3 1/2* à 100 65.

Les fonds turcs se sont réveillés dès qu'on a su que la Turquie faisait droit aux réclamations de la France. La *série B* s'est élevée à 49 70, la *série C* a monté à 25 97, la *série D* à 23 85.

L'*Extérieure* a été presque sans mouvement, se tenant aux environs de 70, pour clôturer à 70 20.

L'*Italien* a passé à 99 25; le *Portugais 3 o/o* à 26 15.

Les fonds russes ont été fermes : le *nouveau 4 o/o* libéré à 101 15 ; le non libéré à 101 25 ; le *3 o/o 1891* n'a pas changé à 83 ; le *3 o/o 1896* passe à 82 30.

Les fonds brésiliens ont assez vivement repris. La Bourse avait fait injustement pâtir les rentes fédérales de la dépréciation qui avait frappé l'obligation Espirito-Santo. L'obligation Espirito-Santo s'étant raffermie, les rentes fédérales ne pouvaient que suivre ce mouvement. Le *4 o/o* a passé de 64 50 à 66 25 ; le *Funding*, de 91 50 à 92.

Le *Serbe 4 o/o* vaut 65 35. Le prochain coupon de cette rente étant à l'échéance de janvier, les cours actuels comprennent plus de quatre mois de coupons acquis, ce qui les réduit encore de près de 1 1/2 o/o.

Sociétés de crédit françaises. — Le *Crédit foncier* très ferme à 677. La *Banque de Paris et des Pays-Bas* monte à 980. Le *Crédit lyonnais* s'est tenu à 976; le *Comptoir national d'escompte* à 560 ; la *Société générale* à 601 ; le *Crédit industriel et commercial* à 695 ; la *Banque parisienne* à 508 ; la *Banque suisse et française* 530.

Chemins de fer français. — Les recettes de nos grandes compagnies continuent à être mauvaises, si on les compare avec celles de 1900. Mais elles sont supérieures à celles de 1899.

Le *Nord* a passé de 1,985 à 1,958 ; le *Lyon* de 1,600 à 1,575 ; l'*Orléans* de 1,605 à 1,590 50 ; le *Midi* se retrouve à 1,295 sans changement ; l'*Est* revient de 1,020 à 1,000 ; l'*Ouest* de 1,022 à 1,020.

Le *Suez* vaut 3,730 ; la *Part civile* de 2,555 à 2,530. L'augmentation des recettes dépasse aujourd'hui 9 millions et demi.

Transports et Transmissions. — Les *Messageries maritimes* ont baissé à 462 ; les *Chargeurs réunis* à 1,132 ; la *Compagnie générale transatlantique* a passé de 189 à 145 ; la *Compagnie havraise péninsulaire* monte de 850 à 865.

La *Grande Compagnie des télégraphes du Nord* avance à 780 ; la *Compagnie française des câbles télégraphiques* à 75 ; la *Compagnie des wagons-lits* à 255. La *Thomson-Houston* est ferme à 727 ; la *Thomson-Houston de la Méditerranée* à 425. La *Compagnie générale de traction* passe de 31 à 29. L'*Est parisien* s'élève de 143 à 155. L'*Omnium lyonnais* passe de 53 à 52. La *Compagnie générale française de tramways* reprend à 445 parce qu'on a su que le dividende de l'exercice en cours pourrait être fixé à 20 francs. A ce cours, le placement ressortirait à 4 o/o net.

Les *Omnibus de Paris* ont monté de 745 à 755. L'invitation faite par le comité du budget de la Ville à l'administration préfectorale d'assurer immédiatement, en tout état de cause, le service des omnibus après l'assemblée des actionnaires qui doit avoir lieu avant la fin de ce mois, n'implique pas la cessation des négociations entre le préfet de la Seine et la compagnie. Le mémoire de la compagnie remis au préfet comporte la discussion et celui-ci demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'un remaniement des conventions de 1860 et du mode d'exploitation. Dans le cas de l'affirmative, les négociations seraient reprises. Les *Voitures à Paris* ont passé de 162 25 à 155. Le *Métropolitain* a fléchi de 538 à 527.

Gaz, Électricité, Eaux. — La *Compagnie parisienne du gaz* a été bien tenue à 815 ; le *Gaz pour la France et l'étranger* à 620. Depuis il a été détaché un coupon de 22 fr. 50 ; la *Société Gaz et Eaux* invariable à 525 ; la *Compagnie générale d'électricité* s'est tenue à 500. La *Compagnie urbaine d'éclairage par le gaz acétylène* a été bien tenue à 168 75.

Mines et Métaux divers. — *Malfidano* vaut 404 ; *Aguilas* 271. Les valeurs industrielles russes ont été l'objet d'une vive reprise. On paraît s'être fondé sur l'impression favorable rapportée de Russie par le directeur de la Société générale qui vient d'y faire un séjour au sujet de l'état des affaires dans ce pays.

La *Sosnowice* paraît devoir s'établir assez solidement aux environs de 1,750. La *Briansk* faible à 388. Les *Aciéries de France* ont vivement repris de 680 à 730 ; les *Forges et Aciéries du Nord et de l'Est* de 1,426 à 1,450 ; les *Aciéries de Longwy* de 790 à 824 ; on voit qu'il y a une reprise sur les entreprises métallurgiques ; la *Compagnie française des métaux* a varié de 399 à 382.

Le *Rio* a baissé de 1,200 à 1,141 ; la *Tharsis* de 160 à 159.

Mines d'or et divers. — Le marché des mines d'or continue de somnoler. Il serait temps qu'il se réveillât dans l'intérêt de tout le monde, et surtout de ce monde de spéculateurs désœuvrés qui, en l'absence d'un marché de valeurs à grands égards, se rejettent sur les valeurs du parquet et leur impriment des mouvements désordonnés, exclusifs de tout classement. La conclusion de la paix dans l'Afrique du Sud déterminerait certainement une détente profitable à tous.

La *De Beers* s'est négociée à 960 ; la *Chartered* à 65 ; la *Rand Mines* à 249 50.

Syndicat des Mines d'anthracite de Savoie. — C'est le samedi 9 novembre dernier que les syndicataires convoqués se sont réunis au siège social provisoire, 14, rue Taitbout, Paris. 135 syndicataires étaient présents ou représentés, porteurs de 4,900 parts sur les 9,000 parts en circulation. L'assemblée pouvait donc délibérer. Il s'agissait de nommer le président de l'assemblée. L'assistance pria M. Arthur Savaète, directeur de l' « Alliance de la Presse », éditeur et directeur de la « Revue du Monde catholique » d'occuper le fauteuil. M. Savaète fit remarquer que rien ne le désignait spécialement à cet honneur ; il invita l'assemblée de lui préférer pour présider à ses débats, un de ses membres mieux qualifié à cet effet. L'assemblée insista et M. Savaète acceptant déclara aussitôt : Voici une liasse de pouvoirs qui nous sont adressés. Généralement dans des circonstances analogues, l'administration des Sociétés en cause répartit ces pouvoirs entre frères et amis pour s'assurer une majorité. Ici, nous n'avons rien à cacher, rien à craindre ; nous sommes sans exception des gens honnêtes engagés dans une entreprise honorable et qui prospère. Je désire donc qu'en réalité tous les présents, indistinctement, prennent sous leur sauvegarde les intérêts des absents. Quand après l'exposé des difficultés, travaux et recherches que le Syndicat avait rencontré, opéré ou poursuivi, le gérant vint à dire combien heureusement il avait conduit la barque du « Syndicat » à bon port, on ne lui ménagea pas les félicitations. M. Gacon, à son tour, fit la description des travaux en cours, dit la nécessité urgente de poser le câble, de construire l'usine, estima à quatre mois le délai nécessaire pour entrer pleinement dans la période de l'exploitation industrielle et commerciale et donna l'assurance que tout faisait prévoir un développement heureux et un avenir prospère.

Le président résuma les débats, éclaircit divers points douteux, donna la parole à tous ceux qui eurent une réflexion à faire, un renseignement à demander et quand, unanimement, on se montra éclairé, satisfait, il soumit au vote les questions à l'ordre du jour et l'assemblée vota à l'unanimité : 1° Approbation du transfert du siège social à Paris, 14, rue Taitbout ; 2° La transformation pure et simple du Syndicat en Société anonyme, étant bien entendu que les droits et privilèges des syndicataires resteraient intacts, équivalents dans la société à créer. Pas d'augmentation de capital ni d'appel de fonds lors de la transformation, mais uniquement création de 12,000 actions, entièrement libérées, à échanger contre les 12,000 parts syndicataires : une « action » contre une « part » ; 3° Il fut décidé que la nouvelle Société anonyme s'appellerait *Compagnie d'exploitation des mines d'anthracite de la Tarentaise*, ou pareillement ; en tous cas de façon à faire ressortir la supériorité de ses produits d'après sa position topographique et géologique, et notamment sur les produits du bassin voisin de la Maurienne. L'Assemblée se sépara pleine de contentement et d'espérance.

Le gérant ainsi autorisé poursuit ses négociations avec le groupe de capitalistes dont il fut question antérieurement. D'autre part l'entente est définitive et complète entre le *Syndicat* et tous les propriétaires (70) intéressés sur le parcours du câble projeté ! Il en résultera pour le *Syndicat* ou la Société seulement une charge annuelle de 700 à 800 francs environ.

Nous possédons encore quelques parts de ce syndicat que nous tenons à la dispositions de nos clients à 102 francs l'une, jusqu'au 1er novembre.

Syndicat des Ardoisières de Port-Cros. — Un premier traité des plus satisfaisant étant déjà intervenu entre M. le marquis Costa de Beauregard et le Syndicat, M. Costa, de plus en plus satisfait de l'activité de la Société et des résultats qu'elle commence à faire entrevoir, a proposé à M. Conil, gérant de ce syndicat, de prendre en main, au nom de son syndicat, l'exploitation agricole aussi bien que minière de l'île, notamment de la belle vallée ou s'élève l'usine qui entrera en fonctions incessamment ; ainsi que des transports faits pour le compte de l'État. Il y aurait là une source de recettes immédiates et de grandes facilités pour les déblaiements de nos carrières et l'installation d'une seconde usine dans des bâtiments existants et qui seraient à la disposition du syndicat. Le conseil sera appelé à décider. Les parts du *Syndicat des ardoisières de Port-Cros* sont à la disposition de nos clients à 106 francs l'une.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5152

LA COMPAGNIE DE JÉSUS
DEVANT L'OPINION

Il se passe, en ce moment, sous nos yeux, un fait extraordinaire et qui montre bien la grande imposture de la République. Notre droit social a, pour *principes premiers*, la souveraineté du peuple et le suffrage universel ; pour *application*, l'élection de mandataires chargés, par la généralité des citoyens, de sauvegarder nos intérêts communs et de garantir la pleine jouissance de nos prérogatives personnelles, antérieures et supérieures à la constitution de l'ordre public. Parmi nos députés et nos sénateurs, y en a-t-il un qui ait brigué un mandat de proscription ? Non certainement. A supposer qu'un homme politique ait eu assez peu de vergogne, pour solliciter un tel mandat, eut-il obtenu un seul suffrage ? Non certainement. Enfin dans l'hypothèse que des candidats aient obtenu une majorité favorable à la proscription de citoyens français, cette délégation serait-elle licite en soi et légitime dans son exercice ? Non certainement. Personne ne peut donner ce qu'il n'a pas. Les citoyens français n'ont que le droit de se conserver, de se faire protéger ; ils ne peuvent avoir que la volonté de se maintenir dans leurs prérogatives, non de s'en dépouiller ; et quand, par impossible, ils s'en dépouilleraient, ce ne pourrait être, au détriment d'un tiers, que chose immorale et nulle de soi. Le droit de défense contre des attentats criminels, n'est admissible, comme conséquence du droit de conservation et de garantie, que dans le cas de crimes prévus par la loi ; il ne doit s'exercer que selon les principes et les formes de la justice ; il exige des enquêtes, des constatations de faits délictueux, des discussions contradictoires, des jugements fondés sur des preuves et nécessités par l'intérêt de la nation. Des proscriptions sans informations préalables, sans discussions contradictoires, sans jugement, c'est le crime élevé à ce comble d'audace qui dépasse les croyances et révolte la probité.

Et, sur le crime qui vient de se perpétrer sous nos yeux. Sous prétexte de régler le droit naturel et social d'association, nos législateurs promulguent une loi qui oblige à l'exil nos grands Ordres de perfection religieuse. En proposant cette loi, ils ne prononcent même pas le nom de ces ordres ; ils ne soulèvent aucune question de criminalité présomptive ; mais ils glissent, dans l'application de la loi, des clauses abominables d'esclavage et de schisme ; et voilà comment ils exécutent des foules de religieux et de religieuses, ils les poussent à l'exil, sans que leur conscience, leur probité, leur honneur d'hommes politiques se soit permis l'ombre même d'un seul jugement. Rien au rôle, mais on proscrit, par pur appétit du mal, et avec un cynisme de tyrannie dont je ne vois pas d'exemple dans l'histoire ; sauf dans les temps où la société embryonnaire ne connaissait encore d'autre régime que le brigandage.

Au XVIIIe siècle, les Bourbons de France, d'Espagne et de Portugal proscrivirent les Jésuites. Cette proscription ne se fit pas, en France, sans procès. Un magistrat de Bretagne écrivit un gros volume où il discuta les constitutions des Jésuites et prétendit prouver, par des textes de leurs auteurs, que les Jésuites sont les pires scélérats. C'est absurde, et sur les observations de Lalande, La Chalotais convint qu'il s'était gravement trompé, mais enfin c'était présenté comme pièce à conviction. Les Parlements, gangrenés de jansénisme, troublés dans leur jugement, étaient ennemis forcenés des Jésuites ; mais enfin, il y eut des informations, des accusations, des plaidoieries et des jugements. Le vertueux Louis XV, pour calmer la conscience d'une prostituée royale, mit sa signature au bas de ces jugements, faux d'ailleurs jusqu'au ridicule.

Aujourd'hui rien. La République Française proscrit comme le Conseil des Dix et la sainte Vehme. On agit comme s'il y avait chose jugée et depuis Camille Pelletan jusqu'au dernier des pouilleux, c'est un adage qu'on ne discute pas les Jésuites ; on les prend au collet et on les met dehors.

Craignons, nous autres, catholiques, de nous laisser surprendre par les ennemis de l'Église. Leur tactique favorite est celle-ci : En cent endroits à la fois, ils font entendre un cri de réprobation contre l'objet qui a excité leur haine ; puis ils nous disent : « Ecoutez cette clameur universelle, qui condamne ce que nous condamnons. Vous faut-il quelque chose de plus pour vous convaincre que notre cause est juste, que la méchanceté et l'hypocrisie sont nos seuls adversaires ? » Trop de gens sont dupes de ce langage. L'impiété mêle habilement ses clameurs aux clameurs des

siècles passés ; mais elle se garde de nous dire que ceux qui crient aujourd'hui sont les continuateurs des aboyeurs d'autrefois. Tout ce bruit prouve uniquement que l'Eglise a eu, de tous temps, des ennemis nombreux. Hélas ! nous le savions ; il y a dix-neuf siècles que le divin Maître l'a annoncé et qu'il a été lui-même mis en croix par le plus inique des jugements.

Je ne prétends point qu'il n'y a rien à corriger et à blâmer dans l'Eglise. Partout où il y a des hommes, vous êtes sûr de rencontrer des misères. Mais, de nos jours, en croyant que les clameurs dirigées contre les institutions religieuses, sont un écho de l'opinion de personnes sensées et éclairées, on oublie qu'il en a été de même à toutes les époques. Si nos institutions monastiques eussent pu être empêchées par de telles oppositions, jamais aucun fondateur n'eut mis la main à l'œuvre. Je ne prétends pas davantage que toute objection doit être écartée sans examen ; il est de la véritable prudence de tout examiner avec discernement et circonspection. Mais quel meilleur usage fera-t-on du discernement, que de distinguer les justes plaintes des plaintes affectées, les réclamations mal fondées des accusations mensongères. Voilà ce qui importe véritablement lorsqu'on parle d'abus. Oui, condamnons le mal, mais avec sincérité, avec une intention pure et un vif désir d'y porter remède. Gardons-nous surtout, sous prétexte d'être impartiaux, de négliger le bien et de ne pas lui rendre un équitable hommage.

Sous le bénéfice de ces réflexions, je viens non pas plaider la cause des Jésuites : elle n'a besoin d'être défendue que contre l'ignorance, je viens dire ce qu'ils sont et résumer, en leur faveur, les conclusions de la véridique histoire.

I

Jésus-Chrit est mort en croix pour racheter le genre humain du péché et de la damnation éternelle. L'Église, œuvre de l'Homme-Dieu, applique au monde la grâce du salut, et le Pontife Romain, vicaire de Jésus-Christ, est à la tête de l'Eglise comme agent premier de la rédemption des âmes. A considérer les choses au point de vue divin, toute créature devrait être à genoux devant Dieu, humblement soumise à l'Église et au successeur de Saint Pierre. La faiblesse humaine ne permet pas une si universelle soumission. De tout temps, il y a eu des hérésies pour déchirer le symbole, des défaillances pour violer la loi, des révoltes pour détruire le

centre de l'unité. Mais de tout temps aussi, quand les portes de l'enfer s'efforcent de prévaloir contre l'Eglise, Dieu suscite des hommes de sa droite, pour ramener le genre humain à l'unité de son plan et soumettre les hommes aux vœux de sa Providence.

Au XVIe siècle, Luther proclamait la plus radicale des hérésies. Jusqu'à lui, la raison s'était inclinée devant la foi ; il enseigna, lui, que la foi devait procéder de la raison. Jusqu'à lui, la foi s'était formée sur les révélations des Ecritures, interprétées par la tradition et par l'autorité de l'Eglise ; il prétendit, lui, que la foi devait se prendre toujours dans les Ecritures, mais lue par chaque fidèle, sans note, ni commentaire, ni assistance d'aucune autorité. Jusqu'à lui le Pontife romain avait été le suprême infaillible iérarque du genre humain dans son passage sur la terre ; il soutint, lui, que la papauté était l'œuvre du diable, que le Pape était l'antéchrist et que chaque chrétien devait être lui-même son propre Pape. Plus d'Eglise, plus de Pape, le libre examen, voilà tout Luther en trois mots.

Au moment ou Luther dogmatisait en Allemagne, Dieu suscitait en Espagne, Ignace de Loyola, son héroïque contradicteur. Ignace, le fondateur de la Compagnie de Jésus, est *l'antithèse* de Luther, le fagotteur du protestantisme. Je cite un écrivain espagnol, bien placé pour apprécier les Jésuites. « Dans le protestantisme, dit don Juan Gonzalès, l'homme est, pour ainsi dire, tout par lui-même ; dans la Compagnie, l'homme est tout par ses supérieurs. Dans le protestantisme, l'homme est juge de ses croyances ; dans la Compagnie, il fait le sacrifice le plus absolu de sa raison et de sa volonté. Le protestantisme tend à exalter l'homme en lui-même ; dans la Compagnie, il ne peut aspirer aux dignités ecclésiastiques. Dans le protestantisme, la haine et la guerre contre le Saint-Siège sont les principes fondamentaux de la secte ; dans la Compagnie, tous les individus se dévouent à aller partout où le Saint-Siège les envoie pour la propagation de la foi. Luther condamnait les sciences ; les Jésuites les cultivent et les enseignent, avec les meilleurs résultats, au bénéfice de la religion et de la société. Le protestantisme pousse l'esprit de l'homme à se lancer dans toutes les aberrations ; dans la Compagnie, la direction des consciences est l'un des objets auxquels ses membres se consacrent avec le plus de succès. Dans le protestantisme, l'homme reste réduit à sa seule et souveraine personnalité ; dans la Compagnie, on concède à la personnalité un grand développement et un grand pouvoir, mais toujours dans la sphère et dans les principes de l'ordre.

Le protestantisme proclame l'exclusive prééminence de la Bible, comme l'unique lumière ; la Compagnie protège les exercices spirituels pour dompter les passions et recevoir de Dieu, toujours sous la direction de l'Eglise, la lumière des facultés de l'âme. Enfin, dans le protestantisme, l'esprit de l'homme s'exalte ; dans la Compagnie, au contraire, il s'humilie dans l'Eglise et obéit à la puissance Apostolique[1]. »

Pour beaucoup de gens, le mot de Compagnie de Jésus est un mot fermé, dont ils ne soupçonnent même pas le mystère. Dans leur ignorance, ils répandent sur ce grand nom, des couleurs absurdes et déloyales ; ils peinturlurent des êtres à la diable ; ils les dressent comme des monstres dont l'imagination a fait tous les frais et disent : Voilà les Jésuites ! O que nenni ! ce que vous montrez-là est une caricature dont la ridicule horreur prouve que vous n'avez pas le génie de Callot.

En présence du protestantisme, sous un ciel orageux, dans un berceau plein de serpents, Ignace forma une phalange de soldats, dont il se fit le général. A ces soldats, dressés pour la grande bataille, il n'imposa pas les longues observances du monachisme cloîtré ; il leur donna la petite tenue du soldat en campagne et la consigne d'une incessante action. Mais plus il les débarrassa extérieurement de l'appareil des armes, plus il les voulut intérieurement forts. De pauvres sots, un Quinet, un Michelet, leur reprochent le *Compelle intrare*, le *Perinde ac cadaver* ; ce sont les mots d'ordre de tout régiment ; à toute armée, il faut une exacte et rigoureuse discipline. La preuve qu'Ignace ne s'est pas trompé, c'est que ses fils, ses soldats, je veux dire, sont partout, depuis trois siècles aux avant-postes ; c'est que, tantôt libres, tantôt proscrits, parfois triomphants, plus souvent victimes, voire martyrs, ils sont toujours au feu ; et pour s'en défaire, il n'y a qu'un moyen, l'assassinat : « Quand aux Jésuites, disait l'homme excréable, l'être à la mine fourchue, qu'illumine éternellement la flamme qui brûla Servet, Calvin a dit : *Occidendi sunt, aut, si non potest, calumnis opprimendi :* il faut les tuer ou, si cela n'est pas possible, il faut les écraser par la calomnie. » Les scélérats de la rue Haxo, en 1871, avaient compris comment on se débarrasse des Jésuites ; et encore, en les tuant, ils n'avaient pas prévu qu'ils préparaient la résurrection.

On prête, aux Jésuites, une sorcellerie qui leur assure toujours

1. Gonzalès, *Le Pape en tous les temps*, p. 263.

le succès. La sorcellerie des Jésuites, humainement parlant, consiste en deux choses : 1° dans de fortes études ; 2° dans l'application convenable du talent propre à chaque Jésuite.

Chez les Jésuites, on fait comme partout, des études de grammaire, des études de littérature et de haute science. Ces études terminées, vers l'âge de vingt-deux ans, le jésuite étudie jusqu'à trente-deux, alternant, de deux années l'une, les études spéciales par le professorat. Lorsqu'un jésuite, à trente-deux ans, est admis à profession, il a cinq ans d'études extra et cinq ans de professorat, pour ces études auxquelles le prédestinent l'aptitude et le goût. Alors encore on l'éprouve, on le met à l'essai, on cherche sa voie. S'il se trouve avoir du talent pour la parole, pour les lettres, pour les sciences, pour peu importe quel exercice d'esprit, on l'y applique, et non seulement, dans cette application, il peut faire valoir toutes ses ressources, mais il est aidé encore puissamment par ses frères, et à tous ceux qui demandent de quel droit ils prévalent, des Jésuites peuvent toujours répondre :

> Du droit qu'un esprit fier et ferme en ses desseins
> A sur le faible esprit des vulgaires humains.

Cette supériorité exceptionnelle des Jésuites, le but de leur Institut, les travaux qu'ils se commandent pour l'atteindre, expliquent leur histoire. Lorsque vous considérez attentivement l'époque de leur fondation, vous êtes frappé de la rapidité et de la grandeur de leur action. Cette Compagnie n'a pas suivi, dans ses développements, l'évolution des autres Ordres. Dès les premières années de son existence, elle présente la stature d'un colosse et déploie des forces de géant. A quelque confession qu'on appartienne, il est impossible de méconnaître l'immensité de ses travaux et la valeur de ses bienfaits. Impossible de rappeler les institutions religieuses, l'histoire religieuse politique, littéraire de l'Europe depuis trois siècles, sans rencontrer des Jésuites à chaque pas. On ne peut voyager sur les terres les plus lointaines, traverser les mers inconnues, sans rencontrer le souvenir des Jésuites ; on ne peut s'approcher d'un seul rayon de nos bibliothèques, sans y remarquer aussitôt les écrits de quelques Jésuites. Lors même qu'on prétendrait ne tenir aucun compte de leur renaissance moderne et des probabilités de leur avenir, il serait cependant inexcusable de ne point parler d'eux, au moins comme d'un fait historique surtout en présence d'une persécution qui les frappe avec la plus étrange bassesse, sans même se donner le souci de les entendre.

En présence de leurs gigantesques travaux et de leurs innombrables bienfaits, il n'est pas étonnant que les Jésuites aient excité dans le monde une magnifique explosion de sympathie et une non moins terrible explosion de haine. Avec les Jésuites, il n'y a pas de moyen terme; on est tout un ou tout autre, ami dévoué et tendre, ou ennemi implacable et forcené. Dès leur naissance se produit ce double phénomène; et si l'amour est quelquefois un peu voilé, la haine ne cesse de croître jusqu'au paroxisme de la fureur. J'ai cité Calvin; je pourrais en citer mille autres. Dès leur naissance, les Jésuites ont assisté à cette formidable manifestation d'odieux sentiments. Jamais ils ne s'en sont vu délivrés, ni dans la prospérité, ni dans la chute, ni après. Dès qu'ils reparaissent, les regards se fixent sur eux; on tremble qu'ils ne reprennent leur ancien pouvoir. « Combien d'hommes parmi vous, écrivait Balmès en 1843, combien parmi vous, s'alarment de la fondation d'un collège de Jésuites, plus qu'ils ne s'alarmeraient d'une irruption de Cosaques ! Il y a donc, dans cet institut, quelque chose de bien extraordinaire, puisqu'il excite à si haut degré l'attention publique, puisque son nom seul déconcerte ses ennemis. On ne méprise point les Jésuites, on les craint ; parfois on tente de jeter sur eux le ridicule ; mais dès que cette arme est employée contre eux, on sent que celui qui la manie n'est point calme. En vain veut-il affecter le mépris ; à travers l'affectation, chacun sent percer le trouble. On comprend aussitôt que l'agresseur ne se croit point en face d'adversaires insignifiants ; sa bile s'échauffe, ses paroles sont trempées d'amertume ; il nous semble l'entendre se dire à lui-même : « Tout ce qui touche aux Jésuites est chose grave ; on ne joue point avec ces hommes; point d'égards, point d'indulgence ; il faut les traiter avec rigueur, avec dureté ; avec eux la moindre négligence pourrait nous devenir fatale.

« Ou je me trompe fort, ou cela même est la meilleure démonstration du mérite éminent des Jésuites. Il doit en être des classes et des corporations comme des individus : un mérite extraordinaire leur suscite nécessairement de nombreux ennemis, par la simple raison qu'un pareil mérite est toujours envié et souvent redouté. Veut-on connaître la raison de cette haine implacable dont les Jésuites sont l'objet ; il suffit de considérer quels sont leurs ennemis. Les protestants et les incrédules y figurent au premier rang ; au second rang, tous les hommes plus ou moins opposés à l'autorité de l'Église romaine. Les uns et les autres, dans leur haine contre les Jésuites, sont guidés par un instinct très sûr ; car vérita-

blement ils n'ont jamais rencontré un adversaire plus redoutable. Cette réflexion est digne d'être méditée par tout catholique sincère qui nourrirait contre les Jésuites, d'injustes préjugés. Lorsqu'il s'agit de former un jugement sur le mérite et la conduite d'un homme, c'est bien souvent un moyen sûr de se décider que de demander : Quels sont ses ennemis ?[1] »

Un compatriote de Balmès confirme son jugement : « Cette guerre qu'on a faite à la Compagnie, dit-il, suppose naturellement un grand mérite et une haute valeur. Si les Jésuites n'avaient pas tant de valeur et de mérites, ils ne seraient pas persécutés. Pour ressembler à Jésus, le crucifiement est nécessaire. Enumérer un par un les services qu'ils ont rendus à l'Église, aux lettres, à la civilisation, à l'humanité, serait entreprendre de compter les grains de sable du désert. De leur institut *ne résulta* jamais que *le bien* : leur action religieuse et civilisatrice s'est fait sentir, non seulement dans les pays où ils ont répandu leur sang, qu'ils ont instruit par leur enseignement ou édifié par leurs vertus, mais encore partout, partout ont été connus leurs travaux littéraires, leurs sciences si avancées ; de sorte qu'on pourrait dire que le monde entier a subi l'influence des Jésuites, comme on dit que l'Europe civilisée a subi, dans d'autres temps, l'influence des Bénédictins. Les vains déclamateurs qui ignorent ce qu'est un sacrifice, parce qu'ils n'en ont jamais fait, peuvent se dissimuler qu'ils parlent ou écrivent contre nos institutions qu'ils ne connaissent pas ; mais pour les sages, mais pour les hommes politiques, mais pour tous ceux qui examinent les choses sous tous les rapports, dans chacun de leur aboutissement, la Compagnie de Jésus ne cessera jamais de mériter respect et vénération : elle a toujours mérité plus de vénération et de respect, que ne furent grandes ses tribulations[2]. »

« Pour ressembler à Jésus, le crucifiement est nécessaire » : voilà le mot décisif. Ceux qui forment campagne sur le type de Jésus en croix, trouvent, dans leur crucifiement, l'omnipotence. Leurs bourreaux sont les agents de leurs triomphes.

II

On parle beaucoup du progrès des lumières. On le vante, on le célèbre : je ne demande pas mieux, mais on néglige d'en four-

1. Balmès, *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. II, p. 333.
2. *Le Pape en tous les temps*, p. 162.

nir la preuve. Je suis heureux de pouvoir en donner une, mais à rebours. Sur le chiffre total des ennemis des Jésuites, mettons vingt-cinq mille — c'est peut-être beaucoup — la plupart n'ont jamais vu un Jésuite en chair et en os ; et pas un seul n'a étudié la Compagnie de Jésus dans sa constitution, dans son histoire, encore moins dans ses œuvres présentes. Le progrès des lumières, en ce qui regarde les Jésuites, consiste à se mettre la tête dans un sac ou à s'adapter un masque sur le visage et à déclamer avec force grimaces.

Ce que les moins pervers ont retenu, c'est que les Jésuites sont très forts et qu'il faut s'en garer. Ceux qui ont encore quelque culture savent que les Jésuites, pour un motif qu'ils ne connaissent pas, ont été proscrits par les princes de la maison de Bourbon et dissous par le pape Clément XIV. La grande foule s'en tient au *Juif Errant* d'Eugène Süe et aux *Mystères de Paris* : le type du Jésuite, pour eux, c'est Rodin. Sans compter l'innombrable troupeau qui hait les Jésuites sans motif, sans se demander pourquoi, tout simplement parce que la haine étant le fond de la civilisation contemporaine, on trouve, à cette méprisable passion, dans l'ordre des Jésuites, un déversoir.

Un premier argument contre ces vilenies, c'est que les Jésuites ont, pour fondateur, un saint, et quel saint ! Ignace de Loyola était né, d'une noble famille, en Biscaye, province où s'était conservé le caractère religieux et chevaleresque des âges de foi. A d'heureuses facultés, il joignait, tout enfant, un vif attrait pour la gloire. D'abord page à la cour, puis soldat, il fut blessé au siège de Pampelune. Pendant une longue convalescence, faute d'autres livres, il lut les Fleurs de la vie des Saints d'abord pour tuer le temps ; puis il y prit goût et finit par consacrer ses jours et ses nuits à les méditer. Ce qui l'étonnait d'abord, c'était, parmi les habitants du désert, ces hommes de haute naissance, qui vivaient dans des cavernes et s'épuisaient de macération ; il puisa, dans ce spectacle, l'amour de la solitude et de la croix du Sauveur. Une fois guéri, il fit, au couvent bénédictin de Montserrat, une confession générale et se retira dans la grotte du Manrèze, où il eut une révélation de ses exercices spirituels, conçus d'après un plan tout militaire. Dès lors, il formait le désir de créer une phalange de soldats, dont le Christ serait le général et le but le salut des hommes. Dans ce dessein, il visitait, en 1523, la Terre Sainte avec l'espoir bientôt déçu qu'il pourrait, sur ce théâtre épique, exercer sa bravoure.

Du moins, ce pèlerinage convainquit Ignace de la nécessité d'une

haute science. Quoique parvenu à l'âge de trente ans, il se mêla aux enfants de Barcelone pour apprendre avec eux, les éléments de la langue latine. Ensuite il passait successivement aux universités d'Alcala, de Salamanque et de Paris. Admis gratuitement au collège de Sainte-Barbe, il y étudia trois ans la philosophie, puis suivit les cours de théologie des Dominicains. Déjà par l'ascendant de sa personne et l'attrait de ses vertus, il s'unissait à six de ses condisciples, pour se livrer aux plus sérieuses études et les faire servir à la gloire de Dieu. Le 15 août 1534, dans une chapelle souterraine de Montmartre, après avoir reçu la sainte communion, des mains de leur camarade, Le Fèvre, le seul des sept qui fut prêtre, ils firent vœu de pauvreté et de chasteté. Au terme de leurs études, ils devaient retourner en Terre Sainte, et s'ils ne pouvaient s'y établir, ils reviendraient, au bout d'un an, à Rome, se mettre à la disposition du Pape et s'engager à une obéissance absolue envers le Saint-Siège.

En 1538, ils étaient de retour en Italie, y recevaient le sacerdoce et se livraient immédiatement à la prédication. « Nous sommes unis, disaient-ils, sous le drapeau de Jésus-Christ, pour combattre le vice et l'hérésie ; nous formons la Compagnie de Jésus. » Après bien des fatigues, ils allèrent se jeter aux pieds du pape Paul III. « En vérité, s'écria le Pontife, l'esprit de Dieu est ici. Je prévois que le zèle des Pères, s'il se consacre dans ces temps difficiles au salut des fidèles, tournera, dans ces rudes épreuves, au maintien et à la gloire de l'Église. » En 1540, le Pontife, par une bulle, approuva la Société de Jésus, d'où provint le nom de Jésuites. Ignace fut proclamé premier général de l'ordre ; il fondait à Rome, le collège germanique et envoyait ses religieux s'établir, non seulement en Italie, mais en Espagne, en Portugal, en France. Ignace mourut en 1556 et fut canonisé en 1622.

Saint Ignace, pour constituer la Compagnie de Jésus, composa deux ouvrages : les *Exercices spirituels* et les *Constitutions :* les Exercices ont pour objet la formation morale du Jésuite ; les Constitutions se réfèrent à l'ordre hiérarchique de la société et à son gouvernement.

Les Exercices, pour former le Jésuite, en font tout simplement un parfait chrétien. Le disciple de saint Ignace est appelé à mettre en œuvre les facultés de son intelligence et de son cœur. Dans son recueillement intérieur, il doit agir et non point en voir agir un autre ; il doit s'évertuer dans cette action et ne point s'abandonner à une contemplation stérile ; il doit mettre en exercice, non point

les organes de son corps, mais les facultés les plus puissantes de son âme, son entendement et sa volonté. Le but de ce travail tout inférieur, tout pratique, n'a rien de vague, rien d'oiseux; il apprend à se vaincre soi-même, à s'affranchir de ses passions vicieuses, à réformer les désordres de sa conduite, à régler l'avenir sur un plan conforme à la volonté de Dieu. Peut-on se proposer une fin plus noble, plus utile pour soi, plus glorieuse à Dieu ? Pour atteindre un but si élevé, il faut écarter les obstacles et mettre en œuvre des moyens efficaces. La solitude, le silence, la cessation de toute affaire, de toute étude, l'éloignement de toute distraction, de toute préoccupation, le recueillement des sens, la garde des yeux, la confession des péchés, de sages conseils : telles sont les principales précautions, pour écarter les obstacles. Les moyens efficaces sont l'examen de conscience, la méditation, la contemplation de Jésus-Christ, la lecture de quelques textes choisis, la pénitence, le recours à un directeur. Enfin par la prière, la mortification, la sainte communion, le concours de Dieu infiniment bon coopère aux efforts de sa fidèle créature.

Les moyens sont puissants, la fin est sublime, mais tout est-il également sage? N'y a-t-il pas danger de trop exciter la tête ou le cœur de l'homme et de le jeter hors de la bonne voie. Saint Ignace a répondu à l'objection : « Que la nature, la durée, le nombre des excercices soient toujours accommodés à l'âge, à la capacité, à la santé, à la bonne volonté du disciple ; que nul ne soit surchargé ; que chacun ne fasse que ce qu'il peut faire avec profit, que ce qu'il voit dans la plénitude de sa volonté, sans aller jamais au-delà de ses forces et de la grâce du moment, sans dépasser jamais les bornes d'une direction prudente et éclairée par l'expérience. »

Michelet et Quinet ne voient, dans ces exercices, que l'extase réduite en système, un enthousiasme livré à tous les écarts, un mécanisme abrutissant, un suicide moral. Le Pape Paul III, qui vaut bien, pour le gouvernement des âmes, peu importe quel professeur du Collège de France, dit, à l'encontre, dans sa bulle *Pastoralis officii :* « Après avoir fait examiner ces exercices et ces règles, et d'après les témoignages et informations des examinateurs, nous avons constaté qu'ils sont *pleins de piété et de sainteté* ; qu'ils sont et seront toujours *très avantageux* et *très utiles* à l'édification et au profit spirituel des fidèles. Nous voulons d'ailleurs, comme il convient, prendre en considération les *fruits abondants* qu'Ignace et ses compagnons ne cessent de produire dans

tout l'univers, à l'union surtout de ces enseignements spirituels ; et les *prières* qui nous ont été adressées à ce sujet. Ainsi, de notre autorité apostolique et de notre science certaine, nous louons, nous approuvons et nous fortifions de toute l'autorité de cet écrit, ces enseignements et exercices spirituels, considérés dans leur ensemble et dans chacune des parties qu'ils renferment ; exhortant instamment tous les fidèles répandus dans l'univers, de vouloir bien se faire instruire à si bonne école et profiter de ces saintes leçons. »

Les Papes Alexandre VII, Benoit XIV et Grégoire XVI ont confirmé solennellement cette bulle de Paul III. Les auteurs du Directoire attribuent, à ce petit livre, la formation, l'accroissement et les succès de leur Compagnie. Saint François de Sales disait qu'il avait fait plus de saints qu'il ne contient de lettres. Saint Ignace, lui-même, malgré sa réserve et sa modestie, en conseille l'usage à un prêtre, lui promettant, pour lui et pour les autres, des fruits merveilleux de sanctification.

Les Constitutions sont, comme les Exercices, l'œuvre personnelle de saint Ignace ; le P. Lainez et ses autres successeurs ont déterminé, dans le détail, l'organisation de l'œuvre et son adaptation aux circonstances ; mais le grand dessein sort du solitaire du Manreze : *Ex ungue leonem.*

A ce mot de constitution, quelque lecteur va peut-être s'imaginer qu'il s'agit de combinaisons politiques, de diplomatie, d'assortiment de pouvoirs, de conseils rusés, de machiavéliques entreprises. Bonnes gens qui étudiez l'histoire dans des fictions récréatives, apprenez qu'il n'y a rien ici de ce que vous supposez. Saint Ignace est l'homme des *Exercices ;* c'est à ce livre qu'il subordonne la Compagnie de Jésus. Son plan est simple : faire des saints pour créer des puissances.

Il ne faut pas s'étonner, au reste, que les gens du monde comprennent peu ou point saint Ignace ; des historiens, même ecclésiastiques ne l'ont pas toujours parfaitement compris, précisément parce qu'ils le cherchaient là où il n'est pas. On doit croire que saint Ignace s'est mis tout entier dans la supplique par laquelle il sollicitait du Saint-Siège, l'approbation de sa Compagnie. Or, voici ce qu'il dit à Paul III : « Quiconque voudra, sous l'étendard de la croix, porter les armes pour Dieu et servir le seul Seigneur et le Pontife romain, son vicaire sur la terre, dans notre société, que nous désirons être appelée la Compagnie de Jésus, après avoir fait vœu solennel de chasteté, doit se proposer de faire partie

d'une société instituée pour travailler à *l'avancement des âmes* dans la vie et la doctrine chrétienne, et à la *propagation de la foi*, par des prédications publiques et le *ministère de la parole*, par des *exercices spirituels* et des *œuvres de charité*, notamment en faisant le *catéchisme* aux enfants et à ceux qui ne sont pas instruits du christianisme et en entendant les *confessions* des fidèles pour leur consolation spirituelle. Il doit aussi faire en sorte d'avoir toujours, devant les yeux, *premièrement Dieu* et ensuite la forme de cet institut qu'il a embrassé. » Voilà toute la politique, voilà toute la diplomatie, toutes les ruses, tout le machiavélisme de saint Ignace. L'étendard de la croix, les armes de Dieu, la soumission au Pontife romain, la propagation de la foi, la prédication, les confessions, le catéchisme, les exercices spirituels : le tout pour la gloire de Dieu : voilà saint Ignace, voilà le secret de la force merveilleuse de sa Compagnie.

Pour atteindre ce but absolument divin, saint Ignace, c'est son grand principe, résume et absorbe sa Compagnie dans son chef : il faut l'entendre : « C'est le général qui décidera de ce degré propre à chacun, ainsi que des emplois, lesquels seront *tous dans sa main*, afin que l'ordre convenable dans toute communauté bien réglée, soit observée. Ce général aura l'autorité de faire des *constitutions* conformes à la fin de l'Institut, du *consentement* de ceux qui lui seront associés, et dans un *conseil* où tout sera réglé par la *pluralité* des suffrages. Dans les choses importantes, ce conseil sera la majeure partie de la société, que le général pourra rassembler commodément ; et pour les choses légères et momentanées, tous ceux qui se trouveront dans le lieu de résidence du général. Quant au *droit de commande*, il appartiendra *entièrement* au général. Que tous les membres de la Compagnie sachent donc que toute cette Compagnie et tous ceux qui la composent, *combattent pour Dieu sous les ordres du Pape*. Et quoique nous ayons appris de l'Évangile et de la foi orthodoxe, que tous les fidèles de Jésus-Christ sont soumis au Pontife Romain, cependant, afin que l'*humilité* de notre société soit encore plus grande et que le *détachement* de chacun de nous et l'obligation de nos volontés soient plus parfaites, nous avons cru qu'il serait plus utile, outre ce lien commun à tous les fidèles, de nous engager encore par un vœu particulier, en sorte que quelque chose que le Pontife romain nous commande, concernant le progrès des âmes, la propagation de la foi, nous serons obligés de les exécuter à l'instant sans tergiverser, ni nous excuser, en quelque pays qu'il puisse nous envoyer, soit

chez les Turcs ou tous autres infidèles, même dans les Indes, soit vers les hérétiques, les schismatiques ou vers les fidèles quelconques. »

Rohrbacher, historien mystique, c'est-à-dire très intelligent, explique très bien ce dessein de Dieu dont saint Ignace fut l'interprète et l'exécuteur ; il le ramène à son point de départ, il déduit sa raison d'être et fait toucher du doigt sa portée. Je cite Rohrbacher :

« Les deux hérésiarques, Luther et Calvin, rompaient l'*union de Dieu avec l'humanité*, en soutenant que cette *union*, autrement l'Eglise catholique, avait *péri* depuis deux mille ans. Les deux hérésiarques rompaient l'*union entre les nations catholiques*, ou mieux le centre de l'unité, le vicaire de Jésus-Christ. Les deux hérésiarques rompaient l'*union des siècles* et des individus, en brisant l'unité héréditaire de la foi commune, pour ne laisser à chacun que les variations de son esprit propre. Ces hérésiarques ôtent même à l'homme son caractère d'homme en lui ôtant le libre arbitre, pour lui imprimer le caractère de bête, de plante, ou de machine.

« Capitaine de la Compagnie de Jésus, saint Ignace avait l'esprit de son maître, comme l'apostat Luther avait l'esprit du sien. Jésus, Dieu éternel, se fait homme, se livre à la mort, par amour pour l'Église, afin de la sanctifier, de se la présenter à lui-même comme une épouse sans tache ; il assure être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; il lui envoie l'Esprit-Saint pour demeurer avec elle éternellement. Jésus, Dieu éternel, dit à l'Apôtre qu'il a nommé Pierre : Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux. Paix mes agneaux, paix mes brebis. Et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. — Dire maintenant que Jésus, Dieu éternel, Jésus, la vérité même, n'a pas tenu sa parole et que l'enfer a prévalu contre elle... Jésus Dieu ! c'est un mensonge de ce vieux serpent qui a séduit nos premiers parents, qui a séduit les nations païennes dans les idoles : c'est un blasphème de ce roi de l'orgueil, qui, n'ayant pu se rendre semblable au Très-Haut, veut rendre le Très-Haut semblable à lui, faux et menteur. — Chrétiens, soldats du Christ, garde à vous ! Voilà l'ennemi ! — C'est à refuter ce mensonge de l'enfer, c'est à détruire ses pernicieux effets, que vous devez travailler à l'exemple d'Ignace. Dieu le suscite avec sa Compagnie, non pour tout faire, mais pour servir de modèle à toute

l'armée chrétienne, afin que tous, hommes, femmes, enfants, fassent de même. Le monde même nous le fera comprendre un jour ; le monde et l'enfer donneront le nom de Jésuite à tout chrétien qui mettra Dieu et son Église, au-dessus de sa personne, de sa famille et de sa nation : pour les autres, le monde et l'enfer ne s'en inquiéteront pas plus que des gens neutres et complices [1]. »

Le but de la Compagnie de Jésus n'est pas autre que le but de l'Église. Pour que son action soit prompte et efficace, l'autorité du général est supérieure et absolue, tant qu'il fait bien, mais non sans contrôle, ni sans remède, s'il fait mal. Le général est nommé par la Congrégation générale et ne peut décliner l'élection. Sa résidence habituelle est à Rome, centre de la catholicité. Seul, il a autorité pour faire des règles et en dispenser. Son office n'est pas de prêcher, mais de gouverner. Le général communique ses pouvoirs aux provinciaux et aux autres supérieurs, dans la mesure qui lui convient, pour trois ans, et plus s'il le juge opportun. En vertu de ses pouvoirs, le général approuve ou désapprouve les actes des commissaires, des visiteurs, provinciaux et autres supérieurs. L'administrateur de la Société, le procureur et le secrétaire général sont à son choix. S'il soustrait un ou plusieurs membres à leurs supérieurs immédiats, il n'excède pas ses pouvoirs. Un membre de la Compagnie ne peut pas publier un livre, sans l'avoir soumis à trois examinateurs.

Tous les trois ans, l'état du personnel est envoyé au général ; la correspondance entre le général et ses subordonnés est incessante, le général seul, par lui-même ou par ses délégués, a le pouvoir d'admettre dans la Compagnie ou d'en exclure. A lui le droit de créer de nouvelles provinces ; en lui le pouvoir de stipuler pour l'avantage des maisons et collèges, tout contrat d'achat, de vente, d'emprunt, de constitution de rentes ; mais il peut, sans l'avis de la Congrégation générale, supprimer une maison établie. C'est encore au général qu'il appartient de veiller à l'observance des constitutions et d'en dispenser. En résumé, le général est à la tête de son régiment, il commande et le régiment s'élance à l'action.

Cependant, suivant la juste observation de Fehr, l'organisation de l'Ordre est *mixte*, comme qui dirait constitutionnelle. L'autorité suprême n'est pas monarchique ; elle a, en permanence, son conseil de guerre. Je dirais presque que la Compagnie de Jésus est une république, en ce sens que l'autorité suprême émane des profès, qui

1. Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, t. XI, p. 287, éd. Fèvre.

forment le corps de la société. La *Congrégation générale*, c'est-à-dire les représentants de l'Ordre, *élue* par les profès, *élit* le général : c'est l'élection à deux degrés. L'autorité du général comme chef suprême, est *illimitée*, en ce sens que le Conseil d'*assistants* qui lui est donné, n'a que voix consultative. Cependant cette autorité est restreinte sous d'autres rapports, par cela même que, dans la direction de la société, le général est obligé de suivre les lois fondamentales de la constitution et ne peut, en aucune façon, l'abolir ou la modifier. Bien plus, si le général refusait de se renfermer dans ses limites, il pourrait être déposé par la Congrégation générale : il n'y a pas d'exemple de destitution d'un général.

Après le général viennent, quant à l'autorité et à la charge, les *provinciaux*, préposés à des pays ou à des provinces, qui sont, comme le général, assistés, mais non dépendants. A la suite des provinciaux, viennent les *supérieurs* des résidences et les *recteurs* des collèges. Toutes ces charges sont renouvelées *ad triennium*, tandis que le général est à vie. Les provinciaux ont, comme le général, un *admoniteur*, dont le devoir est de leur dire quand il le juge à propos : *Cave canem :* Prenez garde aux misères et infirmités de l'homme. Voilà un contrepoids qu'on ne trouve dans aucune constitution politique ; Sieyès avait pourtant essayé de l'introduire dans l'une des quatre-vingts constitutions qu'il s'ingéniait à équilibrer ; il y gagna une superbe renommée de ridicule. Napoléon qui avait le mot propre, pas toujours propre, jeta au feu cette constitution en disant : « Je ne veux pas être un cochon à l'engrais. »

Saint Ignace a d'ailleurs pris ses précautions contre les abus possibles de cette espèce de dictature, semi-républicaine quant aux formes d'élection. La première concerne les vêtements, la nourriture et les dépenses du général, que la société règle selon ses convenances. La seconde a trait à la santé du général, afin que les travaux et les pénitences ne dépassent pas la mesure de ses forces. La troisième se rapporte à son âme, pour qu'on lui représente ce qu'il y aurait d'irrégulier dans son gouvernement ou dans sa personne. La quatrième est pour empêcher qu'il ne soit promu aux honneurs de l'Eglise. La cinquième pourvoit aux cas de négligence, de maladie ou de vieillesse. La sixième est adoptée pour des faits particuliers, péchés, scandales, détournements de fonds. Le pouvoir du général n'est donc illimité qu'autant que son gouvernement et sa vie sont réguliers. Tout puissant pour le bien, empêché pour tout mal, telle est la condition du général de la Compagnie.

La Compagnie comprend six états : les novices, les frères temporels, les scolastiques, les coadjuteurs spirituels, les profès des trois vœux, les profès des quatre vœux. Les novices se partagent en trois classes, suivant qu'ils sont destinés au sacerdoce, aux emplois temporels, ou employables suivant la décision des supérieurs. Les frères temporels sont au service de la communauté, comme cuisiniers, portiers ou sacristains. Les scolastiques vaquent à l'enseignement. Les coadjuteurs spirituels sont appelés à l'Ordre, avant l'émission des quatre vœux. Quand aux profès, ceux des trois vœux ne sont que transitoires ; les profès des quatre vœux peuvent seuls être nommés provincial, secrétaire général, assistant ou général de l'Ordre ; ils ont seuls le droit d'entrer dans les congrégations générales, pour l'élection du général et de ses assistants.

Quant à l'observance des vœux et des règles, il n'y a aucune différence entre ces divers degrés. Dans l'ensemble du régime de vie, tout repose sur le système d'une parfaite égalité. Quant aux observances extérieures, Ignace prend le vêtement ordinaire et les habitudes communes du sacerdoce : les macérations de la chair n'entrent pas dans son plan ; les offices de nuit, la solitude, pas davantage. L'ordre est une milice, toujours active, toujours au feu des batailles ; il ne lui faut pas d'énervement par les abstinences ou les insomnies. Quant à la société même, c'est une compagnie d'apôtres, un heureux tempérament de vie active et de vie contemplative. De la première, il prend les œuvres de charité, la conversion des infidèles, la direction des consciences, le ministère de la parole, l'éducation de la jeunesse, le catéchisme, l'enseignement des lettres et de la théologie. De la vie contemplative, il prend, dans une mesure sagement proportionnée, l'oraison mentale, les examens de conscience, les exercices spirituels, les pieuses lectures, la fréquentation des sacrements, les retraites et les pratiques de piété. Dans l'ensemble, c'est un ordre mendiant et un ordre de clercs réguliers : mendiant, pour continuer l'œuvre des Apôtres ; clercs réguliers, parce que la fin de l'Ordre est de travailler au salut du prochain par l'exercice des ministères.

Les ennemis de la Compagnie lui annexent parfois des ordres religieux d'hommes et de femmes ; pour les besoins de leur polémiques, sans conscience, ils prétendent rencontrer parfois des Jésuites en robe courte. C'est une cause bien peu honorable, celle qui, pour plaider, a besoin de suppositions gratuites et d'évidents mensonges. Trois choses sont certaines : 1° La Compagnie n'a au-

cune solidarité religieuse avec aucun ordre d'hommes, qui tous ont leur constitution distincte et séparée; 2° La Compagnie n'a, en sous-ordre, aucune congrégation de femmes; les Jésuitesses sont supprimées depuis longtemps; 3° La Compagnie n'a pas de Tiers-Ordre. On peut dire en modifiant un mot du P. Ricci : *Sint ut sunt aut non sint.*

III

C'est au pied du mur qu'on connaît le maçon, et à l'œuvre qu'on apprécie une machine. Nous venons d'étudier les constitutions de la Compagnie de Jésus; il faut les voir maintenant en exercice, et suivre les Jésuites dans cette conquête du monde qui n'a d'analogue que la conquête des Apôtres et qui paraît, sous certains rapports, la surpasser.

Après avoir obtenu l'approbation pontificale, les Jésuites furent favorablement accueillis en Italie. Leur apostolat put s'y exercer sans contradiction, jusqu'en 1606, date à laquelle la République de Venise les expulsa de son territoire. Riche, puissante, la superbe république avait entrepris sur les immunités ecclésiastiques, et empiété sur la juridiction de l'Église. Le Pape avait lancé l'anathème contre la république. Le Gouvernement de Venise répondit par un arrêt d'expulsion contre les Ordres religieux qui souscriraient aux anathèmes de la Chaire Apostolique. Les Jésuites, comme aujourd'hui en France, aimèrent mieux quitter la ville que de désobéir au Saint-Siège. Cette proscription, loin de fournir contre les Jésuites une accusation, n'est qu'une éclatante preuve d'une vertu qui sacrifie tout à l'orthodoxie.

Les Jésuites furent encore inquétés en Italie au XVIIIe siècle et au XIXe siècle, à la suite de la publication de Gioberti, *Jesuita moderno*. C'est l'honneur des Jésuites d'avoir été accusés par les Jansénistes et par les libéraux. Accusation n'est pas synonyme de culpabilité ; c'est seulement la marque d'une opposition victorieuse, que les ennemis voulaient abattre par la calomnie et par la violence. Proscrire n'est pas répondre.

L'œuvre principale des Jésuites en Italie, le trait de génie de leur fondateur, c'est la fondation à Rome, d'abord du Collège germanique, puis du Collège Romain, chef-lieu de la science ecclésiastique, noviciat des professeurs que la Compagnie saura disperser dans tout l'univers.

Le protestantisme combattait les dogmes avec l'apparat de l'érudition : l'éclat des lettres, la connaissance des langues, le goût

pour les modèles de l'antiquité, l'érudition scripturaire, des prétentions en théologie, tout était employé contre la Religion avec une ardeur passionnée. On tentait des efforts incroyables pour faire succomber, sous les coups de la science, l'autorité pontificale ; là où l'on ne pouvait la défendre, on s'efforçait, du moins, de la discréditer. Le mal se répandait rapidement, comme une maladie épidémique, le venin avait empoisonné une partie considérable de l'Europe ; la contagion commençait à se répandre dans les pays fidèles à la vérité. Que faire en semblable crise ? Etait-il possible de conjurer de si graves périls par l'emploi de moyens ordinaires? N'était-il pas convenable de forger des armes spéciales, de tremper la cuirasse et le bouclier pour soutenir ce nouveau genre de combat? Les Jésuites le comprirent et ces hommes que des nigauds accusent d'obscurantisme, commencèrent par fonder partout des collèges qui depuis trois siècles versent des torrents de lumière sur le monde.

Je cite une belle page de Balmès : « L'esprit des siècles qui allait venir, était essentiellement un esprit de progrès scientifique et littéraire. L'Institut des Jésuites comprend parfaitement cette vérité. Il faut marcher rapidement, ne jamais rester en arrière dans aucune branche de connaissance : c'est ce que fait le nouvel Institut : il ne laisse personne prendre sur lui les devants. On a étudié les langues orientales, on entreprend de grands travaux sur la Bible ; on remue les œuvres des anciens Pères, les monuments de la tradition, les décisions ecclésiastiques : les Jésuites sont à leur poste ; un grand nombre d'ouvrages prééminents sortent de leurs collèges. Le goût des controverses s'est répandu dans toute l'Europe ; une multitude d'écoles conservent encore et affectionnent les discussions scolastiques ; des œuvres immortelles de controverses sortent des mains des Jésuites, en même temps qu'ils ne le cèdent à personne, en pénétration et en habileté. Les mathématiques, l'astronomie, toutes les sciences naturelles prennent leur essor ; des sociétés savantes se fondent dans les capitales de l'Europe pour cultiver les sciences ; les Jésuites figurent au premier rang, dans ces sociétés. Le temps est naturellement dissolvant ; l'Institut des Jésuites est intérieurement cuirassé contre la dissolution : malgré la rapidité de sa course, il marche dans un ordre compact, comme le gros d'une armée. Les erreurs, les disputes, la multitude des opinions nouvelles, les progrès mêmes des sciences, en exaltant les esprits, communiquent à l'intelligence une mobilité funeste ; un tourbillon impétueux emporte tout. L'Ordre des Jésuites apparaît au milieu de ce cyclone ; il n'en subit point l'influence ; il suit sa carrière sans dévier ; et,

tandis qu'on ne voit, chez les adversaires, que vacillation, il marche d'un pas sûr, droit vers le but, comme une planète qui parcourt, sous des lois constantes, le cercle de son orbite. L'autorité du pontificat, combattue avec fureur par les protestants, se trouvait indirectement attaquée, par d'autres, avec ruse et dissimulation ; les Jésuites se montrent fidèlement attachés à l'autorité pontificale ; ils la défendent partout où elle est menacée ; sentinelles attentives, ils veillent constamment pour la conservation de l'unité catholique. Leur savoir, leurs richesses, leur influence ne portent jamais atteinte à la soumission profonde envers l'autorité des Papes, soumission qui fut, dès le commencement, leur caractère distinctif. Par un effet de la découverte de nouvelles contrées en Orient et en Occident, s'est développé en Europe le goût des voyages, de l'observation des terres lointaines, des langues, des mœurs, des coutumes des peuples nouvellement découverts ; les Jésuites répandus sur toute la surface du globe, tout en prêchant l'Évangile aux nations, n'oublient point d'étudier ces choses qui peuvent intéresser l'Europe cultivée, et, au retour de leurs gigantesques expéditions, on les voit verser des trésors précieux au fonds commun de la science[1]. »

En France, où la Compagnie avait formé ses premiers vœux, sa première effloraison fut pleine de magnificence. La France est le pays de la bravoure ; dès que vous lui demandez des soldats, tout le monde veut se faire inscrire. Deux circonstances pourtant contrarient sa fondation : D'abord la nationalité du fondateur espagnol et la répugnance qu'on avait en France pour tout ce qui venait d'Espagne ; ensuite les prétentions exclusives de l'Université qui voulait garder le monopole de l'enseignement. Les Jésuites vécurent dix ans à Paris, sans avoir ni maison, ni église. Duprat, évêque de Clermont et le cardinal de Lorraine les favorisaient ; en revanche, la Sorbonne les repoussait comme un ramassis de populace : sous Henri IV, cette même Sorbonne leur reprochera d'accaparer les plus fortes têtes et de nuire au bien du royaume. L'admission solennelle n'eut lieu qu'en 1561, au colloque de Poissy, où Laynez brilla du plus vif éclat, dans toutes les discussions. Trois ans plus tard, l'enseignement de Maldonat faisait époque dans l'Université. La jalousie des docteurs, la pire de toutes, n'y trouvait pas son compte. Plainte fut portée au Parlement ; c'est alors que l'avocat de l'Université, Pasquier, fit la découverte des Jésuites en robe courte et ne se fit par faute d'imputer, aux Jésuites, tous

1. *Le Protestantisme comparé au catholicisms*, t. II. p. 335.

les forfaits imaginables. Le procureur général, plus clairvoyant ou plus honnête, convint que si les Jésuites n'étaient bannis, l'Université n'avait plus qu'à plier bagage. Le Parlement donna, cette fois, gain de cause aux Jésuites. L'assassinat de Henri III, par un dominicain, était, pour la logique incompréhensible des passions, une trop belle occasion pour mettre encore les Jésuites en cause. Tout protestant qu'il était, Sully n'admettait pas cette logique. Tout à coup l'attentat de Chatel vint englober dans son procès, les professeurs, le P. Guéret, qui fut acquitté et le P. Guignard que la passion du Parlement livra au bourreau. Mais Henri IV était un homme droit, il avait surtout le sens du gouvernement. Loin d'épouser les passions du Parlement contre les Jésuites, il laisse voir l'intention de les établir dans tout son royaume. Le premier président, avec une suite nombreuse, se rendit donc au Louvre et par un long discours, s'efforça de dissuader le prince. Henri IV lui répondit à brûle-pourpoint: « Vous faites les entendus en matière d'État, vous n'y entendez rien, non plus que moi à rapporter des procès. Je veux donc que vous sachiez, touchant Poissy, que si vous eussiez tous aussi bien fait qu'un ou deux Jésuites, les choses y fussent mieux allées pour les catholiques. On y reconnut dès lors, non leur ambition, mais leur suffisance ; on s'étonne sur quoi vous fondez l'opinion d'ambition en des personnes qui refusent les dignités et prélatures quand elles leur sont offertes, et qui font un vœu à Dieu de n'y aspirer jamais. Que si ce mot de Jésuites vous déplait, pourquoi ne reprenez-vous pas ceux qui se disent religieux de la Trinité ? J'aimerais autant et mieux être appelé Jésuite que Jacobin ou Augustin.

« La Sorbonne les a condamnés, mais c'est comme vous, avant de les connaître, et si l'ancienne Sorbonne n'a point voulu, par *jalousie* les connaître, la nouvelle y a fait ses études et s'en loue. S'ils n'ont été en France jusqu'à présent, Dieu me réserve cette gloire, que je tiens à grâce de les y établir ; et s'ils n'y étaient que par provision, ils y seront désormais par édit et par arrêt. La volonté de mes prédécesseurs les y retenait ; *ma volonté est de les y établir*.

« L'Université les a contrepointés ; mais ça été ou parce qu'ils faisaient *mieux* que les autres, témoin l'affluence des écoliers qu'ils avaient dans leurs collèges ; ou parce qu'ils n'étaient pas incorporés en l'Université, dont ils ne feront maintenant refus que quand je leur commanderai ; quand, pour les remettre, vous serez contraints de me les demander.

« Vous dites qu'en notre Parlement, les plus doctes n'ont rien appris chez eux. Mais j'ai ouï dire que les autres Parlements ne parlent pas ainsi, ni même tout le vôtre. Et si l'on n'y apprend mieux qu'ailleurs, d'où vient que, par leur absence, notre Université en restera toute *déserte* et qu'on les va chercher, nonobstant tous nos arrêtés, à Douay et hors de mon royaume.

« De les appeler Compagnie de factieux pour ce qu'ils ont été de la Ligue, ça été l'injure du temps, comme plusieurs autres qui ont été mêlés dans les affaires de ce temps-là ; mais ils ont été trompés et déçus avec eux et ont reconnu tout le contraire de ce qu'ils avaient cru de mon intention ; mais je veux croire que ça été avec moins de malice que les autres, et tiens que la même confiance, jointe aux grâces que je leur ferai, me les affectionnera autant et plus que la Ligue. »

Henri IV continue ainsi cinq pages durant ; il rend les oracles du bon sens et à l'appui de ses convictions, il porte un édit en vertu duquel les Jésuites sont rétablis dans tout le royaume. De 1603 à 1764, les Jésuites seront, en France, le premier ordre enseignant ; ou, pour mieux dire, ils seront à toutes les œuvres. L'histoire équitable leur reconnaît l'honneur d'avoir élevé le grand siècle. Si le siècle suivant a écouté d'autres oracles, nous savons trop qu'il n'a pas eu beaucoup à s'en louer ; nous, pas davantage.

En Angleterre, Henri VIII, séduit par les beaux yeux d'une jeune folle, avait séparé son peuple de l'Église. Les Jésuites ne purent alors pénétrer en Angleterre ; Broet et Salmeron furent plus heureux en Irlande, qu'ils n'abandonnèrent qu'à la dernière extrémité. Plus tard, au milieu des persécutions effroyables qui éclatèrent contre les catholiques de la Grande-Bretagne, les Jésuites pénétrèrent dans cette île inhospitalière, comme de bons pasteurs qui s'exposent à la dent des loups, pour sauver le troupeau. La tête des Jésuites fut mise à prix. Pendant deux siècles, l'Angleterre fut un autel que les Jésuites inondèrent de leur sang. On épiait leur entrée ; la police les recherchait ; et, dès qu'ils étaient pris, sans autre crime que d'être Jésuite et d'avoir prêché la foi romaine, ils étaient traînés sur la claie, puis pendus un instant, enfin éventrés. L'abbé Destombes, avec une science du meilleur aloi, a consacré trois volumes à ces martyrs de l'Angleterre. Ce trait peint bien ce peuple de marchands, impies et féroces jusqu'à la scélératesse, qui ont exproprié les Irlandais, qui ont livré l'Inde aux Verrès anglais, Jeanne d'Arc au bûcher et exterminent actuellement 400,000 Boërs, pour s'attribuer la succession de leurs mines d'or. En revanche, une

Compagnie qui fournit des martyrs pendant deux siècles à la Grande-Bretagne, me paraît fort au-dessus des petites critiques des petits faquins qui n'ont pas lu leur histoire, et qui, l'eussent-ils lue, seraient incapables de la comprendre.

Dans les Etats d'Allemagne, le clergé était tombé, sous le rapport de la science et des mœurs, dans une profonde décadence. Le vent des luthériens n'avait pas eu de peine à emporter le peu de foi qui restait. L'Église catholique pouvait succomber. En 1551, Ferdinand d'Autriche appela les Jésuites en Allemagne. A son appel, Lejay devint professeur à Ingolstadt ; Bobadilla s'établit à Vienne, prit pied sur les bords du Rhin, à Mayence et à Cologne, où il enrôla le thaumaturge de l'Allemagne, Pierre Canisius. Canisius confirma tellement la foi catholique qu'il fit évanouir tout espoir de réforme protestante. Ce grand homme opéra ces prodiges par les prédications, par la rédaction d'un grand catéchisme, par l'ordre qu'il fit régner dans les écoles et dans l'administration des diocèses. Grâce à cette activité merveilleuse, les Jésuites, du vivant même de saint Ignace, comptaient, en Allemagne, 26 collèges et 10 résidences. Bientôt il n'y eut plus de ville d'Allemagne de quelque importance, qui n'eût son collège de Jésuites.

La Compagnie eut à soutenir de rudes guerres en Hongrie, en Transylvanie, en Moravie et en Bohème. Les succès des Jésuites en Allemagne contribuèrent, pour une grande part, à la résistance qu'opposèrent les catholiques pendant la guerre de Trente Ans. Autrement les Jésuites n'eurent aucune part à cette guerre. Depuis, le peuple allemand est peut-être celui qui a le mieux su apprécier les services des Jésuites ; il en a gardé la bénédiction surtout par des confréries et des pratiques de piété.

En Hollande et dans les Pays-Bas, les Jésuites obtinrent sans peine du roi d'Espagne, des lettres patentes, ils établirent de grands collèges à Louvain, à Anvers et dans d'autres villes. C'est par l'enseignement surtout qu'ils ont maintenu la foi dans ces centres.

Je ne dis rien de l'Espagne et du Portugal, pays où la Compagnie de Jésus s'établit dès la première heure et prospéra jusqu'aux jours de la proscription. Là comme ailleurs, peut-être plus, les Jésuites fondèrent des collèges, donnèrent des missions, soutinrent la foi et les mœurs, contribuèrent enfin au mouvement général de la civilisation.

JUSTIN FÈVRE,
Prolonotaire apostolique.

(*A suivre.*)

LES MANŒUVRES EN 1901

(Suite et fin)

CHAPITRE II

OBSERVATION SPÉCIALE A CHAQUE ARME

SOMMAIRE

§ 1er. Rôle et emploi des éclaireurs. — § 2. École de l'éclaireur. — § 3. Opinion du général Luzeux. — § 4. Mauvais emploi de la cavalerie. — § 5. Ambition de la cavalerie. — § 6. Parallèle entre le soldat d'infanterie et le cavalier. — § 7. Critique injuste de l'artillerie. — § 8. Son véritable rôle. — § 9. Artillerie divisionnaire. — § 10. Les mitrailleuses d'infanterie et de cavalerie. — § 11. Cyclistes de cavalerie. — § 12. Composition des divisions de cavalerie. — § 13. Emploi du génie. — § 14. Rédaction et transmission des ordres. — § 15. Services administratifs.

§ 1er. — Rôle et emploi des éclaireurs.

Je passe maintenant aux observations relatives à chaque arme, je ne veux parler que des plus importantes pour ne pas être entraîné trop loin.

En ce qui concerne l'infanterie, la principale critique vise l'emploi des *éclaireurs*. L'instruction demande que leur rôle soit limité à la protection et à l'usage de l'unité à laquelle ils appartiennent. « Éclairer le front, couvrir les flancs et assurer la liaison. » Leur rôle est ainsi défini.

Sur l'emploi des éclaireurs, déjà, l'an dernier, nous avions remarqué que souvent ceux-ci avaient été plus gênants qu'utiles. La vérité est que lorsqu'ils ne sont pas indispensables pour couvrir un front ou un flanc à découvert dans un pays accidenté, ils sont nuisibles. S'ils ne gênent pas la troupe qu'ils sont censés couvrir, ils risquent souvent de s'égarer ou du moins de s'éloigner tellement qu'ils ne rejoignent leur unité qu'après la bataille.

Et c'est là un sérieux préjudice, car il ne faut pas oublier que si l'on s'est conformé aux prescriptions du règlement sur les manœuvres encore en vigueur, on a dû désigner dans les compagnies, pour leur confier les fonctions d'éclaireurs, les hommes ayant bonne vue, tirant le mieux, marchant bien, agiles, intelligents etc... « bien trempés au point de vue moral » c'est-à-dire tout ce qu'il y a de bon dans la compagnie. Il est vrai de dire que dans la pratique on envoie en éclaireurs, les hommes qu'on a sous la main et, d'après le projet de règlement, une petite unité constituée : une escouade, une demi-section. C'est en effet ce qui vaut le mieux. A la guerre il ne faut que des procédés simples.

Malgré les recommandations ministérielles, il ne semble pas que l'emploi des éclaireurs ait fait beaucoup de progrès. J'ai lu dans les comptes rendus qu'on a vu encore des compagnies en terrain découvert, précédés par des éclaireurs à vingt mètres, qu'on a vu des colonnes importantes couvertes, par une avant-garde consciensieusement échelonnée, passer à 400 mètres, d'un ennemi en position..., sans s'en douter. C'était bien là le cas d'utiliser les éclaireurs.

§ 2. — L'école de l'éclaireur.

Une bonne brochure l'*École de l'Éclaireur* qui en est à la troisième édition traite : premièrement de l'instruction individuelle de l'éclaireur ; secondement de son instruction en petit groupe opérant près d'une troupe en station, en marche ou au combat ; et troisièmement de la sûreté pendant le combat. Il est à désirer que les officiers de compagnie ne négligent pas cette partie de l'instruction du soldat qui intéresse l'homme plus que le maniement de l'arme parce qu'elle s'adresse à son intelligence.

Les officiers qui savent parler à l'intelligence de leurs hommes et, à l'occasion, à leur cœur gagnent la confiance et l'affection de leurs subordonnés, véritables bases de la discipline de campagne et sources de tous les dévouements.

§ 3. — Opinion du général Luzeux.

« Éclaireurs, gêneurs ! Sus à cette ribaudaille qui empêche la voie ! » Ainsi parle le général Luzeux, je crois. La conclusion serait : Supprimons-les, non, ajoute-t-il ; car il y a des cas où ils sont utiles, s'il y en a d'autres où ils sont nuisibles, c'est la fré-

quence de ces derniers qui explique l'exclamation du général se faisant ici l'écho de bien des chefs pour remettre au point un jugement irréfléchi.

« On sait, poursuit-il..., la sanglante aventure des Anglais devant les tranchées de Maggersfontein. Une première ligne pleine, rigide comme à la manœuvre est déployée devant la position des Boërs. Ceux-ci la laissent approcher à petite portée, prévoyant ce qui va arriver. Et en effet dès qu'ils ouvrent le feu, non seulement ils clouent au sol sur l'alignement de ses morts et blessés, la ligne imprudente, mais ils arrêtent du même coup, derrière elle, les réserves qui se déploient en ligne pleine aussi, pour l'appuyer. C'est un tir de polygone sur panneaux disposés en profondeur, comme pour une étude des effets de rasance et de multiple pénétration du projectile. Puis il se produit ceci que les Boërs n'avaient pas osé espérer sans doute : le feu imposant le feu, la ligne des réserves riposte, collaborant à la destruction de la ligne avancée interposée entre elle et l'ennemi. »

Cela prouve entre parenthèse le peu de sang-froid de ces réserves. Mais à la guerre tout arrive et ce serait trop beau si l'on ne manquait jamais de sang-froid et de présence d'esprit.

« La première ligne anglaise, continue le général, était dans l'un des cas visés par les observations officielles... (le cas où il n'y a pas besoin d'éclaireurs) « en face d'une position vue et connue... » Et cependant quelques éclaireurs auraient empêché le désastre. Et le général conclue en faveur des éclaireurs. Nous nous rangerons à son avis ; mais de grâce qu'on apprenne à s'en servir. C'est un outil délicat d'un maniement difficile. Le progrès consiste non pas à y renoncer ; mais à savoir l'employer à propos et à le manier avec discernement.

§ 4. — Mauvais emploi de la cavalerie.

Passons à la cavalerie. Le ministre lui reproche peu de chose : il est ici l'écho des directeurs de manœuvres. « Toutes les fois que la cavalerie a reçu une mission bien nette et bien déterminé, elle a su s'acquitter de sa tâche. »

La conclusion première c'est que les chefs appelés à se servir de la cavalerie doivent la connaître et pour cela il faut la voir à l'œuvre. On y arrivera par le moyen des stages. Quoi d'étonnant qu'un officier général qui pendant 35 ans a fait marcher des fantassins et jamais que des fantassins ne sache pas donner à la cave-

lerie des ordres en rapport avec les moyens de cette arme. Comment lui assignera-t-il une mission précise et lui fera-t-il rendre tout ce qu'elle peut donner, s'il ignore de quoi elle est capable.

§ 5. — L'ambition de la cavalerie.

Mais je m'empresse d'ajouter que la cavalerie a plus d'ambition que le ministre ne semble lui en supposer. Il ne lui suffit pas de bien exécuter des missions nettement définies. Elle est par excellence l'arme de l'initiative. Elle doit remplir les missions qu'on lui confie, elle doit renseigner, éclairer, couvrir, etc. ; mais en plus, sur le champ de bataille même, elle croit être en état de jouer un rôle important.

Non pas le rôle principal, elle sait que la tâche fondamentale revient forcément à l'infanterie ; mais un rôle prépondérant à un moment donné qui, s'il est bien rempli, permettra à l'infanterie de remplir sa mission.

Or, pendant les manœuvres de l'Ouest et de l'Est de 1901, on cite plusieurs exemples de cavalerie attaquant des artilleries insuffisamment gardées. Les cavaliers sont arrivés sur les pièces avant que l'ouverture du feu ai pu les arrêter. Ruiner une batterie, c'est détruire un des plus gros obstacles à la marche victorieuse de l'infanterie. La cavalerie, pour pouvoir tenter les coups de main, doit être au courant des évènements et agir de son propre mouvement, sans attendre qu'elle reçoive un ordre qui lui arriverait toujours trop tard. Les moments d'intervenir ainsi sont rares, ils sont surtout courts. Ces idées sont maintenant très en honneur dans la cavalerie française à laquelle à mon sens on ne peut demander qu'une chose, c'est d'être aussi crâne sur les champs de bataille de l'avenir que sur les terrains de manœuvres. Et j'espère bien qu'elle n'y manquerait pas, le cas échéant.

§ 6. — Parallèle entre le soldat d'infanterie et le cavalier.

Il y a entre le service du soldat d'infanterie et le service du cavalier une différence fondamentale qui fait que le second aura toujours l'esprit militaire plus développé que le premier. Pendant sa présence sous les drapeaux, le soldat d'infanterie est appelé quelque fois à supporter des privations et de grosses fatigues ; son endurance ne va guère au-delà, en dehors des expéditions de guerre bien entendu. Tandis que le cavalier est, tous les jours, en face du

danger. Il a, comme le fantassin, les fatigues, les privations, les excoriations (seulement au lieu d'être aux pieds sous forme d'ampoules, elles sont ailleurs, sous forme de clous toujours mal placés), il est en plus menacé de coups de pieds et de chutes plus ou moins dangereuses.

« Quiconque monte à cheval a un pied dans la tombe », dit un vieux proverbe un peu exagéré ; mais qui est malheureusement vrai quelque fois. Le cavalier par suite de son éducation équestre doit donc être militairement mieux trempé que le fantassin.

Sur le champ de bataille la proportion du danger est peut-être inversé, soit dit en passant pour ne pas rendre les fantassins jaloux de leur camarades montés.

§ 7. — Critique injuste de l'artillerie.

A l'adresse de l'artillerie, le général André qui, il ne faut pas l'oublier, est un ancien artilleur, est plus sévère que pour les armes sœurs. C'est que sans doute les imperfections qu'il y remarque le choquent davantage. A l'entendre notre artillerie serait presque inférieure à sa mission. Elle ne se serait pas dégagée des conditions d'emploi de l'ancien matériel ; ses officiers seraient insuffisamment instruits ; leurs reconnaissances sont longues, ils révèlent leurs positions avant même qu'elles soient occupées. Peut-être pense-t-il ainsi stimuler le zèle des gradés et les inciter à faire plus d'efforts pour éviter de pareils reproches. En réalité il est trop pessimiste, et si la perfection n'est pas atteinte, — elle ne le sera jamais ; — notre artillerie ne le céde en rien à aucune artillerie d'Europe, et la supériorité inconcestée de son matériel a été reconnue en Chine par tous les étrangers et en particulier par les officiers allemands.

En fait, pendant les manœuvres de 1901, j'ai entendu partout s'extasier sur la rapidité des mises en batterie et des ouvertures du feu. Qu'en faut-il conclure ? Je crois qu'on n'en peut rien conclure. Il est en effet toujours facile, en manœuvres de déterminer et surtout d'occuper vite une position, si le terrain est bon, l'on fixe approximativement les données du tir et cela suffit. A la guerre, l'artillerie moderne devra au contraire fixer très exactement les éléments du tir.

Nos nouvelles pièces de 75 ont une puissance prodigieuse ; mais encore faut-il que le pointage soit bien fait.

Il est certain que l'installation des nouvelles pièces pour le tir

est un peu plus long que la mise en batterie des pièces de 90. Cela tient à la disposition même de la pièce, mais une fois établie, la pièce de 75 a un rendement auquel rien ne semble devoir résister.

Les manœuvres nous ont montré quelquefois des arrivées de batteries trop tardives, soit par décision trop lente de la part du commandement, soit par précipitation des autres troupes. Elles nous ont montré des batteries mal gardées ; mais toutes ces fautes ne sont pas imputables à l'artillerie elle-même.

§ 8. — **Véritable rôle de l'artillerie.**

La prose ministérielle définit d'ailleurs d'une façon très juste le rôle relatif de l'artillerie : « Son but doit être, en toute circonstance, *d'ouvrir le chemin à l'infanterie.* La lutte avec l'artillerie adverse n'est qu'un moyen d'atteindre le but. » Il a fallu longtemps pour arriver à cette notion si simple et si logique. Espérons maintenant qu'on s'y tiendra et qu'on ne verra plus des chefs de groupe ne s'occuper qu'à chercher et à combattre l'artillerie adverse, livrant ainsi un combat d'arme, au lieu de chercher le bien général qui consiste à assurer l'exécution de la mission de l'arme principale, l'infanterie.

§ 9. — **Artillerie divisionnaire.**

A propos de l'artillerie, nous ne pouvous passer sous silence les essais et les projets qui tendent à mélanger davantage l'artillerie aux autres armes. Je ne parlerai qu'incidemment de la décision du général André qui répartit dès le temps de paix les groupes d'artillerie dans les divisions d'infanterie, suivant en cela l'exemple de l'Allemagne qui tend de plus en plus à composer la division de troupes de toutes armes et à entamer la bataille invariablement par divisions accolées.

Ce sont là de graves questions. Il y a des raisons bonnes pour faire ainsi, il y en a d'excellentes en faveur de l'artillerie de corps. Depuis plusieurs années, les avis sont partagés. L'expérience du champ de bataille manque. Encore se peut-il que, suivant les circonstances, ce soit tour à tour chacun des procédés qui soit préférable.

§ 10. — **Les mitrailleuses d'infanterie et de cavalerie.**

Je dois signaler encore la proposition faite, le 12 mai 1901, par

le colonel Gremion tendant à adjoindre à chaque régiment d'infanterie quatre mitrailleuses du dernier modèle. On admet qu'une mitrailleuse représente le tir d'un peloton et j'ajouterai d'un peloton qui vise assez bien ; car, malheureusement ou heureusement, sur le champ de bataille, il y a peu d'hommes qui visent même à peu près. On admet que ces mitrailleuses augmenteraient considérament la force défensive des régiments et les lieraient davantage au sol comme les artilleurs des batteries sont eux-mêmes retenus près de leurs pièces qu'ils ne peuvent abandonner à l'ennemi sans déshonneur ; mais on conteste leur valeur dans l'offensive. Certains se demandent même si ces pièces, à un moment donné, ne seraient pas un impedimenta. Je réponds : oui, peut-être ; mais à ce compte-là, il ne faudrait rien faire. Le fusil aussi est un impedimenta, quand on ne tire pas. Va-t-on pour cela renoncer à porter un fusil ?

On se souvient d'ailleurs que l'an dernier (n° du 15 novembre, p. 466), nous avons déjà signalé les mitrailleuses d'infanterie, comme d'importation allemande.

Depuis le mois de juillet dernier, nous sommes entrés résolument dans la voie tracée par nos voisins de l'Est, l'Allemagne et la Suisse.

Vingt bataillons de chasseurs ont été pourvus de mitrailleuses du système Hotschkiss. D'après la description que donne, le 30 août, la *France militaire* : « L'appareil se compose de deux parties, d'un trépied avec selle et d'un canon du diamètre intérieur du fusil Lebel qui, avec ses étuis, pèse environ cinquante kilos. Pendant le tir, le pointeur-tireur est assis sur la selle du trépied (comme les artilleurs-pointeurs dans le tir de la pièce de 75), et fait feu en appuyant l'arme à l'épaule. Il est assisté de deux servants qui alimentent le mécanisme au moyen de bandes portant chacune vingt-quatre cartouches. Ces cartouches sont du modèle 1886, fusil Lebel. » Le tir est naturellement aussi précis que peut être un tir sur appui avec la meilleure arme. Sa vitesse peut aller jusqu'à quatre cents coups à la minute. »

Comme on le voit, la mitrailleuse Hotschkiss diffère essentiellement des mitrailleuses impériales dont on attendait la victoire en 1870 et qui, sans avoir eu l'importance qu'on leur donnait, ont néanmoins rendu d'immenses services. — Elles se composaient de 24 tubes de fusils parallèles qu'un chargeur et une manivelle permettaient de tirer très rapidement. Ces tubes étaient montés sur un affût à roues qui donnait à la mitrailleuse l'aspect d'une pièce de 4. Mais la balle du chassepot n'avait pas la trajectoire de la

balle Lebel et l'efficacité de la mitrailleuse de cette époque n'était sérieuse qu'à 6 ou 800 mètres au plus.

« On peut exécuter (avec la nouvelle mitrailleuse) toute espèce de tir. Le crépitement des détonations précipitées donne l'illusion d'un moulin à café... » En temps de guerre, le transport de la mitrailleuse avec cartouches et canons de rechange (à cause de l'échauffement) se ferait à dos de mulet. »

Le 29 août, les lieutenants Dussard et Marchal des 5e et 15e bataillons de chasseurs ont exécuté des tirs d'essais au polygone de Parmont (près de Remiremont), qui ont donné les meilleurs résultats.

« Nous ne sommes pas d'avis, dit le colonel Crémion, d'accepter sans un sérieux contrôle les créations nouvelles de nos futurs ennemis, mais nous ne pouvons les rejeter d'emblée, parce qu'elles ne sont pas nôtres.....

« Quant à l'appui que peuvent fournir à la cavalerie les mitrailleuses adjointes à deux batteries de canons à tir rapide, fortement attelées, nous pensons qu'il est indiscutable. En effet il est d'expérience que le feu des canons ne peut être que de très courte durée si les escadrons de l'adversaire reçoivent la mission de les charger en menaçant surtout leurs flancs.

« Nous pensons donc que pour les préserver, il conviendrait d'échelonner un peu en arrière de ceux-ci une demi-batterie de mitrailleuse dont le feu foudroyant aurait bientôt jeté le désordre dans les escadrons de l'attaque.

§ 11. — Cyclistes de cavalerie.

Le colonel préconise ensuite l'emploi des bataillons de chasseurs en soutien de cavalerie, sans que cette dernière, bien entendu, se laisse retarder par son infanterie. Il déclare enfin que quelques cyclistes adjoints à la cavalerie rendront toujours plus de service que des cavaliers faisant le combat à pied.

Nous rappellerons à ce propos que quatre compagnies de cyclistes solidement constituées ont opéré cette année aux grandes manœuvres. Sans parler du succès qu'a obtenu le capitaine Girard (l'inventeur de la machine pliante portative) à la revue du 14 juillet où il a défilé, j'allais dire au trot; tout porte à croire que les nombreuses opérations très bien menées par la nouvelle arme amènera prochainement une règlementation désirable sur le dressage, la manœuvre et l'emploi tactique des cyclistes soit isolement, soit avec l'infanterie, soit surtout avec la cavalerie.

Le général Février qui a été l'un des premiers à préconiser l'adjonction de l'artillerie à la cavalerie pour donner plus de puissance à ses attaques eut été certainement très favorable à l'emploi des cyclistes unis à la cavalerie. Les incursions de la cavalerie qui causent tant de trouble dans les cantonnements et surtout dans les colonnes en marche, seraient ainsi autrement redoutables par l'incertitude où se trouverait l'ennemi. L'attaque de la cavalerie paraîttrait effectuée par des troupes des trois armes et que de temps serait perdu, avant que la troupe attaquée ait acquis la certitude du contraire. Peut-être même se serait-elle laissé entraîner par l'attaque hors de la direction en appliquant le vieux principe : « Marcher au canon », qui dans la circonstance, détournerait du combat au lieu d'y conduire.

L'invention des canons à tir rapide et l'utilisation des bicyclettes par les troupes est en train de révolutionner complètement la tactique des petites opérations qui, il ne faut pas se le dissimuler, ont la plus grande influence sur les résultats décisifs de la bataille.

§ 12. — Composition des divisions de cavalerie.

Avant de quitter la cavalerie, je dois signaler une proposition qui a été faite en vue de modifier la composition des divisions de cavalerie, constituées actuellement, comme chacun le sait, par une brigade de chacune des subdivisions de l'arme : cuirassiers, dragons et légère (chasseurs ou hussards). On voudrait actuellement des divisions constituées avec des brigades de la même subdivision. On prend appui pour soutenir cette proposition sur l'exemple des masses de cavalerie du premier Empire, sur les charges célébres des cuirassiers de Nansouty, sur les exploits des Lassalle et des Murat ; mais le rôle de la cavalerie n'est plus le même. Elle ne peut plus, avec les armes à feu actuelles, entrer en scène sur le champ de bataille que par surprise ou par une action de détail ; Pour jouer son rôle désormais, il est nécessaire qu'elle puisse s'isoler, et par suite qu'elle soit alors en état de se passer des autres troupes : Il lui faut de la légère pour s'éclairer, des dragons munis de lances pour le choc principal et des cuirassiers, comme réserve.

« La division de cavalerie, dit le général de Montarby qui fait autorité, doit être une force qui se suffise à elle-même, et pour cela, il faut qu'elle soit composée de ses trois subdivisions. Voilà la vérité. »

§ 13. — L'emploi du génie.

L'instruction ministérielle critique également le génie au même point de vue que la cavalerie et l'artillerie. Ce ne sont pas les actes des troupes du génie qui sont visés; mais bien l'autorité supérieure qui ne se sert pas du génie comme il convient pour utiliser ses qualités spéciales. L'observation est parfaitement juste, Il est inutile d'avoir des troupes techniques munies d'engins spéciaux pour leur faire faire tout bêtement le coup de feu comme de simples fantassins.

La faute en est toujours au manque d'éducation militaire générale des officiers généraux qui, ne connaissant que leur arme, ne savent pas employer les autres. Le mal est connu, le remède aussi : Nous l'avons dit, ce sont les stages.

§ 14. — Rédaction et transmission des ordres.

La critique des états-majors est encore plus anodine, sauf le rappel à l'observation de l'article 62 de l'instruction du 20 février 1900 concernant l'ordre préparatoire de combat qui contribue à diminuer la fatigue des troupes, il n'est guère parlé que de la rédaction et de la transmission des ordres. De tout temps les ordres verbaux ont été mal transmis et mal exécutés. L'ordre écrit seul détermine et sauvegarde aussi les responsabilités, il force celui qui le donne à préciser sa pensée. Il permet à celui qui le reçoit de l'étudier, d'y revenir et de le consulter au cours de l'exécution. De plus, j'ajouterai que, dans les ordres écrits, les noms, figurant en toutes lettres, permettent de ne pas confondre par exemple Loubigné avec Loubillé, comme il est arrivé cette année aux manœuvres et comme cela arrive très fréquemment quand on n'y prend pas garde. C'est le devoir des états-major d'éviter de pareilles confusions. On en peut plaisanter dans une manœuvre; mais à la guerre, il n'y aurait pas de quoi rire.

§ 15. — Services administratifs.

La principale critique qui vise les services administratifs est en parfaite concordance avec l'observation que nous avons formulée nous-mêmes l'an dernier, à savoir qu'il faut que ces services fonctionnent en utilisant les ressources locales, sans que les muni-

cipalités aient été avisées d'avance ; car alors on en arrive à subordonner les opérations tactiques aux exigences des services administratifs. C'est le monde renversé. Il y a eu progrès sous ce rapport dans les opérations exécutées dans les Vosges et dans l'Ouest. L'exécution particulière des manœuvres de l'Est ont en tout cas mis en action, de façon instructive, les services administratifs dont la tâche n'a pas toujours été facile et qui a été accomplie à la satisfaction de tous.

CHAPITRE III

QUESTIONS A L'ÉTUDE

SOMMAIRE

§ 1er. Raids de cavalerie et d'infanterie. — § 2. Préliminaires de l'entraînement par le docteur Lachaud. — § 3. Principes de Senis sur l'époque de la déclaration de guerre. — § 4. Chargement du légionnaire et marche chez les Romains. — § 5. Prise de commandement. — § 6. Questions diverses. — Des pigeons militaires. — § 7. Actes d'insubordination. — § 8. Opinion des Russes sur l'armée française.

§ 1er. — Raid de cavalerie et d'infanterie.

Passons maintenant aux questions de détail qui méritent d'être signalées, en dehors des critiques ministérielles. Et d'abord les raids de toute sorte effectués soit par des groupes importants, soit par quelques individus, à pied ou à cheval.

Dans le nombre, je citerai les officiers de la 10e brigade de cavalerie légère exécutant en Bretagne, par ordre du général Donop s'il vous plaît, une véritable course au clocher dans laquelle le premier arrivé, un lieutenant bien entendu, a fait en deux heures cinquante, un parcours de 64 kilomètres. Je citerai les trois chasseurs du 20e bataillon, franchissant à pied en pays de montagne, 120 kilomètres en vingt-six heures ; je citerai leurs quatre camarades du 69e, toujours dans les environs de Baccarat, parvenant à faire 135 kilomètres en vingt-quatre heures dix minutes. Je citerai enfin les trois marsouins du 1er colonial, partant en permission, histoire de se dégourdir les tibias, et se rendant en quatre jours de Cherbourg à Paris — 360 kilomètres.

Tout cela est très bien ; mais en vérité, au point de vue mili-

taire, n'a pas une grande importance. Assurément des officiers de cavalerie exceptionnellement montés pourront exécuter des reconnaissances et recueillir des renseignements précieux ; mais à cela se borne l'utilité des raids militaires. Ce qui est utile, c'est l'entraînement méthodique des troupes qui peut leur permettre de fournir en fraction constituée de grands trajets et d'arriver sur le champ de bataille avec toute la vigueur nécessaire pour combattre.

§ 2. — Préliminaires de l'entraînement par le Dr Lachaud.

A ce propos, il est intéressant de noter les desiderata de M. le Dr Lachaud, député de la Corrèze : Pendant le premier mois de service, dit-il, pas d'exercices militaires proprement dit. Exiger l'immobilité, l'exécution des mouvements d'ensemble, c'est rebuter les jeunes gens. On ne leur ferait faire que des promenades de plus en plus longues, dont on profiterait pour leur instruction. Ils se familiariseraient ainsi avec le régime de la caserne et le port de l'uniforme. Les recrues, pense-t-il, regagneront vite par la suite ce temps de transition entre la vie des champs ou de l'atelier et la vie rigide qu'on mène dans l'armée.

Le Docteur voudrait ensuite que la progression des exercices fut réglementée d'une manière uniforme pour toute l'armée. Que deviendrait alors l'initiative des colonels et des capitaines commandants.

La première idée n'est pas mauvaise et dans certains régiments, on s'en rapproche. Ces promenades ont été très pronées notamment par le général Pierron, pendant qu'il commandait le 7e corps d'armée. Mais la progression d'entraînement *ministérielle* serait un grand saut en arrière. C'est en réalité aux capitaines-commandants, sous la direction des officiers supérieurs, qu'il appartient de déterminer les progressions d'entraînement, d'après la qualité des contingents, dans une certaine mesure, d'après le climat et la rigueur de la saison.

Tout ce qu'on demande aujourd'hui, c'est que les jeunes soldats soient prêts à entrer en campagne, le 15 mars, au printemps.

§ 3. — Principes de Sêma sur l'époque de l'entrée en campagne.

A tort ou à raison, — plutôt à tort, je crois — on est persuadé que si une grande guerre doit éclater, ce sera au printemps, comme si nous étions encore au temps où l'illustre Sêma, général

chinois formulait pour son pays très peu guerrier, les principes de l'art militaire qui ont été publiés en 1710, en exécution d'un ordre de l'empereur Kong-Hi. Ils sont assez curieux pour intéresser nos lecteurs :

« Quand on a l'humanité pour principe, écrivait Sêma, on n'entreprend pas la guerre hors de saison. On ne l'entrepend pas sans de légitimes raisons. Si l'on faisait marcher les troupes pendant le temps des semailles ou de la récolte, pendant les grandes chaleurs de l'été, pendant les rigueurs de l'hiver, pendant le temps du grand deuil, ou pendant celui de quelque calamité publique, comme lorsque des maladies contagieuses font de grands ravages parmi le peuple, ou lorsque, par l'intempérie de l'air ou le dérangement des saisons, la terre soit de notre côté, soit du côté de l'ennemi seulement refuse aux hommes ses dons les plus ordinaires... »

Nous sommes plus barbares au XXe siècle que les Chinois, au commencement du XVIIIe ; car il n'est douteux pour personne qu'on ne prendrait pas aujourd'hui tant de précautions.

§ 4. — Chargement et marche chez les Romains.

Au point de vue de l'entraînement militaire, il n'y a pas à innover : Les plus étonnants exemples nous ont été donnés par les Romains. Je ne veux pas parler des Grecs, parce que ceux-ci avaient coutume de ne pas porter eux-mêmes leurs armes. Ils avait des valets pour cela.

D'après Tite Live, Polybe et Salluste, le légionnaire romain portait des vivres pour un demi-mois, parfois même un *menstruum* entier ; il portait les ustensiles de préparation et de cuisson des aliments ; ses armes offensives et défensives ; un ou plusieurs pieux de palissade ; une forte corbeille avec sac à terre pour l'établissement du camp retranché ; des outils de terrassier et enfin une chaîne et des courroies pour attacher les prisonniers. « La charge de l'homme, dit Flavius Joseph ne diffère guère de celle du cheval. » M. Gauldrée-Boileau, dans son remarquable ouvrage sur *l'Administration militaire dans l'antiquité*, l'estime entre 50 et 62 kilogrammes.

Scipion, rapporte Polybe, faisait exécuter, comme exercices, des marches périodiques de 30 stades, soit 55 kilomètres 416 mètres en une journée.

La marche la plus extraordinaire qu'une armée ait jamais exécu-

tée, est celle que rapporte Appien (II. 103) « César, dit-il, se rendit de Rome en Ibérie en 27 jours, ayant fait une très longue route avec une très grosse armée. » La moyenne des étapes fut de 66 kilomètres par jour.

Voilà à quoi on arrivait alors par l'entraînement. Mais les soldats d'alors n'étaient pas des enfants de 20 ans et leur dressage durait plus de deux ou trois ans.

J'ai rappelé ces exemples, pour montrer ce que devrait être le soldat de profession. Nous ne pouvons plus désormais avoir la prétention de suivre ces exemples même de fort loin; mais ils mettent en relief l'importance de l'entraînement par les résultats qu'il a produit autrefois. C'est tout ce que je voulais faire ressortir aujourd'hui. C'est aussi un argument en faveur des soldats professionnels et qui ne manquent pas d'intérêt au point de vue de la durée du service militaire.

§ 5. — Prise de commandement.

A signaler encore l'accident de cheval du général Grasset qui rendit indisponible inopinément le commandant du 18e corps, pendant la seconde partie des manœuvres de l'Ouest. On remarqua avec satisfaction, et aussi, il faut le dire avec étonnement, que l'exécution des manœuvres n'ait pas souffert du changement dans le commandement.

Tant mieux ; mais il doit en être toujours ainsi et le seul moyen de n'avoir pas de craintes à cet égard, c'est d'obliger les gradés à prendre le commandement de l'unité supérieure en désignant fréquemment au cours de manœuvres tel ou tel chef comme disparu.

Ce serait se rapprocher de l'image de la guerre. Les obus et les balles n'épargnent pas les généraux plus que les soldats et souvent la perte d'un chef a entraîné la déroute des siens. Il faut y aviser.

§ 6. — Questions diverses. — Les pigeons militaires.

J'aurais bien voulu parler des passages de rivières sur lesquels l'attention a été particulièrement attirée par le douloureux accident dans lequel le 1er Cuirassier a perdu trois de ses enfants noyés dans la Seine à Billancourt. Je voudrais parler de la nécessité d'apprendre à nager pour éviter de semblables malheurs; mais je ne veux pas abuser de l'attention des lecteurs de la Revue.

Je voudrais parler des aérostats, du télémètre acoustique du gé-

néral Giletta, de la cuirasse Benedetti, des boulangeries légères de campagnes réglementées de nouveau par la circulaire du 5 mai 1901 ; et aussi du cours de chemins de fer organisé pour les officiers dans l'armée italienne et qu'il serait très utile d'introduire chez nous ; et enfin de la colombophilie qui partout se développe de plus en plus, qui chez nous, dans la cavalerie surtout commence à être fort en faveur et qui semble appelée en effet à rendre de signalés services en particulier pour la transmission rapide des renseignements recueillis en avant des armées, par les patrouilles, les reconnaissances et les pointes d'officier. Il faut se souvenir qu'un pigeon peut franchir 500 kilomètres dans une demi-journée.

Jusqu'à présent le ministère de la Guerre ne s'est pas mis beaucoup en frais, pour organiser le fonctionnement des pigeons voyageurs dans la cavalerie. Il ne lui en a coûté qu'une modeste circulaire invitant les corps de troupe à se mettre en relation avec les propriétaires de colombiers et règlementant les rapports entre régiments et propriétaires. Le 17e dragons, les 9e et 13e chasseurs sont les seuls régiments (3 sur 80) qui n'aient pas pu réaliser la demande du ministre.

Ce résultat fait grand honneur au patriotisme des colombophiles français qui tous et partout ont montré le plus grand empressement à mettre, sans rétribution, leurs élèves au service de l'armée.

Nous reviendrons sur cette question l'an prochain quand seront parvenus les rapports que le ministre a demandés aux corps de troupe pour novembre 1902.

§ 7. — Actes d'insubordination.

Pour conclure, nous aimons à adresser à notre belle et vaillante armée les éloges auxquels elle a droit et nous tenons d'autant plus à le faire que des nuages ont éclaté sur certains points qui pourraient jeter l'inquiétude dans les esprits, comme une menace sérieuse contre notre esprit militaire.

Je veux faire allusion ici aux actes d'insubordination qui ont si fort attristé le cœur d'un vaillant colonel. Ce chef qui a la passion de son métier, doué d'une haute valeur militaire est adoré de ses soldats, auxquels il se consacre tout entier : — Quelques réservistes montés, payés peut-être par les sans-patrie du crû, ont levé la crosse en l'air, refusant de suivre leurs officiers sous prétexte qu'il pleuvait trop...

On aurait entendu le cri de « Vive André ! » C'est dur tout de

même pour un ministre de la Guerre d'avoir des amis si compromettants !

Le fait évidemment est fort grave ; mais il faut savoir que les récits des journaux ont beaucoup exagéré le mal. J'estime enfin que les auteurs (je parle des réservistes et non de ceux qui les ont poussés) ne se sont pas rendu compte de leur faute. Nous voulons croire que ce fut de leur part irréflexion et plaisir du fruit défendu plutôt que véritable révolte. Je n'en dirai pas davantage.

§ 8. — Opinion des Russes sur l'armée Française.

J'ai hâte de jeter un voile sur cette ombre douloureuse pour saluer, en terminant, nos drapeaux et nos étendards devant lesquels les souverains russes émus, ont vu passer à Bétheny l'âme même de la patrie française.

Et pour ne pas donner ici mon impression personnelle qui pourrait paraître entachée de partialité, je laisse la parole au capitaine Wolf de la garde impériale russe ; puis à l'*Invalide russe*. Ces citations auront en plus la valeur d'un remerciement pour la bienveillance de nos amis à notre égard.

Avant d'avoir vu travailler les hommes de troupe, écrit le sympathique capitaine dans le *Voluny Sbornik*, je m'attendais à voir chez eux, sinon l'absence de discipline, du moins une certaine dose d'indépendance, comme il convient à un... citoyen libre revêtu de l'uniforme. » (Ironie préconçue dont notre ami a fait son *mea culpa*.) « Je m'étais grossièrement trompé. Les soldats, dans la cavalerie, en tout cas, se montrent pleins de bonne volonté, soumis, disciplinés au plus haut degré. Ils considèrent leurs officiers, comme leurs chefs naturels, absolument comme chez nous, en Russie.

« Les recrues du 2e cuirassiers que j'ai vues souvent, me rappelaient le type de nos soldats petits-russiens. J'en ai vu brûlant du désir de bien faire, deviner pour ainsi dire la volonté du chef et lui épargner la peine de commander...

« ... La manœuvre s'accomplissait à la perfection » (ces éloges s'adressent au 7e dragons). L'aspect des hommes et des chevaux, le harnachement, l'équipement, tout était irréprochable. »

Et plus loin, parlant des femmes françaises, après une critique encore préconçue, il reconnaît son erreur avec beaucoup de bonne grâce. « Si vous pénétrez dans la vie intime... *en particulier dans les familles militaires*, vous serez étonné des qualités de cœur et d'esprit des Françaises. Ce sont des femmes sérieuses, posées, les

plus fidèles des épouses et les meilleures des mères, des maîtresses de maison entendues et économes, ce qui ne les empêchent pas d'être jolies, aussi charmantes que les dames mentionnées plus haut, et de posséder toutes les qualités agréables qu'on est habitué à attribuer à la parisienne. »

Après cette vue de détail, donnons un coup d'œil d'ensemble d'après *l'Invalide russe*, organe officiel du général Kouropatkine, ministre de la Guerre à Saint-Pétersbourg: « Le tableau militaire grandiose qui s'est déroulé devant les yeux des souverains russes, dit le journal, laissera une impression ineffaçable de la force, de la science, de l'entraînement et de la discipline que présentent actuellement l'admirable armée française. Cent cinquante mille hommes ont défilé devant l'Empereur, rivalisant d'ardeur, de vigueur et de souplesse.

« L'allure des troupes de l'infanterie était superbe : treize jours de dures manœuvres et de longues et fatigantes marches, par un temps épouvantable, dans les terres labourées, n'avaient laissé chez les soldats aucune trace de fatigue. On sentait d'ailleurs chez eux la volonté de se montrer à la hauteur de leur tâche. »

Après un tel exposé, il ne nous reste qu'à fermer le ban !

JEAN D'ESTOC.

LE MOUVEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

I. L'impôt progressif sur le revenu. — II. Idées avancées, idées rétrogrades. — III. L'état actuel du socialisme en France. — IV. L'armée du crime.— V. Encore un mot sur la marine marchande. — VI. Figure contemporaine : l'instituteur.

I

L'impôt progressif sur le revenu

L'impôt progressif dans le passé. — Son application en Angleterre et en Prusse. — Les dangers de son application en France.

La majorité jacobine de la Chambre des députés rêve d'impôts progressifs sur le revenu ; elle en attend merveilles, s'imaginant comme les enfants, qu'il suffit de vouloir pour que les faits se plient à nos désirs.

Or, cet impôt a été plus d'une fois appliqué ; partout, il a été un agent de spoliation ; partout il a laissé les plus mauvais souvenirs, en même temps qu'il déchaînait contre le pouvoir assez aveugle pour l'établir une opposition violente, préface de sa chute. Les Italiens nous ont devancés dans l'art financier, comme dans la plupart des manifestations de l'esprit humain. Ainsi la brillante république florentine avait un régime fiscal très bien combiné pour permettre aux gouvernants, c'est-à-dire aux Médicis, de ruiner leurs adversaires ; des hommes dévoués, toujours prêts à servir leur intérêts, exerçaient un pouvoir discrétionnaire sur la formulation des rôles.

D'après le grand historien de Florence, Guichardin, l'impôt progressif a été le bâton avec lequel les Médicis ont assommé leurs adversaires ; l'échelle des tarifs progressifs était très variée. La *gracieuse* de 1443 ainsi nommée parce qu'elle était agréable au grand nombre, dont les cotes étaient allégées en comparaison de celle des riches, partait de 4 o/o pour aboutir à 33 1/2 o/o ; la

capitation qui était jointe s'élevait d'un sou jusqu'à 80. De telles impositions étaient en réalité des emprunts forcés ; les procédés au moyen desquels on faisait rendre à l'impôt progressif des rendements exagérés étaient tout à fait arbitraires.

Le parti populaire qui avait porté les Médicis au pouvoir, applaudit aux mesures que ceux-ci prirent contre leurs adversaires ; mais le peuple devint bientôt victime du bon plaisir des gouvernants. En applaudissant aux mesures prises contre les partis vaincus, le parti démagogique avait préparé la tyrannie ; quand il se souleva, il était trop tard. Les armées de Charles-Quint consommèrent la ruine de la République.

*
* *

L'histoire se recommence sans cesse. Les jacobins avaient oublié, si même ils l'avaient jamais su, l'histoire financière de la république florentine. Dans la séance du 17 mars 1793, Barrère, le type de l'homme politique plat et servile, se pliant à toutes les tyrannies pour sauver sa tête, fit adopter le principe de l'impôt progressif sur le revenu.

La Commune de Paris emboîta le pas derrière la Convention ; les autorités constituées devaient lever dans chaque commune, sur les riches, une taxe proportionnelle à leur fortune et à leur incivisme, Des jurys, appelés sans doute par ironie jurys d'équité, furent institués pour répartir entre les particuliers la contribution personnelle et somptuaire. Les membres de ces jurys se livrèrent à des débauches d'arbitraire. Aussi ont-ils laissé de très mauvais souvenirs, et la crainte de ces excès contribua dans une large mesure et aux succès des royalistes lors des élections de l'an V et plus tard à l'avènement du premier Consul.

Les familles n'avaient plus aucune tranquillité ; elles tremblaient chaque jour d'être dépouillées par les exactions des agents implacables du fisc.

Or aucun pays ne se résignera à une telle perspective ; il pourra souffrir de grands maux, mais non la crainte quotidienne de la ruine.

Aussi est-ce à la satisfaction de toute la France que les jurys d'équité furent supprimés. Les contribuables respirèrent.

*
* *

Mais objecte-t-on, pourquoi s'effrayer de l'impôt sur le revenu ? deux grandes nations de l'Europe s'en accommodent très bien : la Prusse, où il s'appelle l'*Einkommenstener* ; l'Angleterre, où il est dénommé l'*Income-tax*.

Mais la situation et de l'Angleterre et de la Prusse diffère tout à fait de la nôtre ; le pouvoir exécutif y est très fort ; il domine le Parlement tandis que notre gouvernement courbe la tête sous les caprices d'une majorité à la fois incohérente et tyrannique. Nous vivons sous le régime de la surenchère ; chaque député n'a en vue que l'intérêt électoral ; il veut faire largesse au peuple sans bourse délier. En un mot c'est le pillage de la fortune nationale.

Combien est différente la situation en Angleterre. Les différends revenus sont répartis en cinq cédules. Chacune d'elles possède un acte de prescription et de procédure qui lui est propre. Nous épargnons les détails.

Signalons cependant les précautions prises quand il s'agit de la déclaration de la cédule D, c'est-à-dire de celle qui comprend l'imposition des profits annuels, de gains obtenus au moyen d'une profession, d'un commerce, d'un emploi ou d'un métier, de tous intérêts d'argent, annuités et autres profits et gains annuels non compris dans les autres cédules.

Les déclarants de la dite cédule ont affaire à des agents institués exclusivement à leur usage nommés commissaires additionnels aux commissaires généraux ; c'est à eux qu'ils renvoient directement les formules distribuées par les assesseurs locaux, une fois que les colonnes ont été remplies. Les contribuables ont même, s'ils craignent l'indiscrétion de leurs voisins, la faculté de s'adresser à des fonctionnaires étrangers à la localité. Aurions-nous si l'impôt sur le revenu était adopté le même respect des citoyens ?

L'administration anglaise, en outre, se distingue profondément de la nôtre par un trait d'une importance considérable : elle se tient absolument en dehors de la politique ; jamais elle n'est mise à contribution pour servir les intérêt d'un parti. Elle se garde de toute immixtion dans les luttes électorales, et il ne vient jamais à la pensée d'un ministre whig ou tory de révoquer un agent pour cause d'action politique.

*
* *

L'impôt progressif sur le revenu entraîne d'autres inconvénients graves au point de vue social, politique et économique.

Si le gouvernement appartient à une école dont le principe est de transformer l'impôt en instrument de nivellement des fortunes, s'il faut sacrifier la liberté et la propriété des citoyens au bien social, il n'y a plus de limites au mouvement ascendant des dépenses publiques ; la production sera par cela même grevée de frais généraux qui la condamneront à une infériorité fatale vis-à-vis des autres nations dont les maîtres auront administré les finances avec plus de prévoyance, n'auront pas mangé leur blé en herbe.

En même temps, l'adoption de cet impôt désastreux aura pour résultat de diviser la nation en deux camps : ceux qui voteront les impôts et ceux qui les payeront. C'était un axiome de notre vieux droit public : l'impôt doit être consenti par ceux qui le payent. Un tel régime supprimera ce consentement.

La grande majorité de la nation ne sera plus intéressée au contrôle des dépenses publiques, puisque ce sera une minorité qui les supportera ; ses considérations risqueront fort de ne pas être prises en considération. Notre démocratie, saturée d'idées fausses, ne voit que le présent, en même temps qu'elle est toujours sous l'empire les chimères révolutionnaires.

Qu'un gouvernement, trahissant les intérêts du pays, lui remette entre les mains un instrument aussi dangereuse que l'impôt sur le revenu, ce sera une cause nouvelle de division, d'affaiblissement et de décadence.

« L'impôt progressif se résout, quoi qu'on fasse, en une défense de produire, en une confiscation, à moins que ce ne soit pour le peuple une mystification. Ce serait l'arbitraire sans limites et sans frein, sur tout ce que le droit moderne a affranchi des atteintes du pouvoir : la liberté, le travail, l'industrie, l'invention, l'échange, la propriété, le crédit, l'épargne si ce n'était la plus folle et la plus indignes des jongleries. »

Ainsi s'exprimait dans un langage aussi sensé qu'énergique un grand révolutionnaire, Proud'hon ; il avait vu juste. L'impôt progressif causerait à la France une blessure qu'elle serait longue à panser. Notre Parlement sera-t-il assez aveugle, assez insensé pour édifier le mur contre lequel se détruira la fortune de la France, déjà si entamée sous le régime actuel ?

II

Idées avancées, idées rétrogrades

La puissance absolue de l'Etat dans l'antiquité. — Les troubles de la vie publique. — Les dangers des démocraties.

L'antiquité est bien loin de nous ; elle semble ne plus présenter d'intérêt que pour les historiens et les érudits ; un rapide coup d'œil jeté sur sa constitution publique nous convaincra certainement du contraire.

Le caractère principal de cette constitution, le principe qui la domine, c'est la puissance absolue de l'État. Le citoyen naît et vit pour l'État ; il lui doit son temps, ses forces et ses facultés ; l'État met la main sur la vie privée aussi bien que sur la vie publique ; il est, par exemple, le seul maître de l'éducation.

Aussi, Aristote qui a jeté tant de lumière sur les constitutions de l'antiquité, sur les périls que leur faisait courir la souveraineté absolue du peuple, se prononce d'une manière très nette en faveur de l'éducation par la communauté ; c'est à elle que doit revenir le soin de façonner les jeunes générations.

L'État n'était pas seulement le maître au point de vue moral ; il avait le droit de faire des fortunes ce qu'il lui plaisait ; il assignait aux citoyens le rôle qui leur incombait. Comme l'a observé un historien des Grecs, « ceux-ci appartenaient à la communauté qui disposait d'eux comme elle l'entendait, de sorte que les intérêts de chacun étant subordonnés à ceux de l'État, ce qui paraissait utile à l'un devenait la justice, dût la justice être pour l'autre une iniquité. De celui-ci, la loi faisait un soldat, quel que fut son âge ; de celui-là, un commandant de la galère qu'il avait dû armer à ses frais ; de tel autre un banni, quoiqu'on n'eût pas un délit à lui reprocher. Personne n'échappait à cette main-mise de l'État, non seulement pour l'impôt du sang, et les charges fiscales, mais pour l'achèvement de l'éducation ; la cité voulait ainsi le corps et l'âme de ses enfants, à plus forte raison leur bien. »

*
* *

Au peuple revenait la souveraine puissance ; nul pouvoir en dehors de lui, et dans les républiques qui se piquaient de pousser

jusqu'au bout le principe d'égalité, comme à Athènes, tous les magistrats étaient élus ou même tirés au sort.

Le pouvoir législatif appartenait à l'assemblée générale du peuple qui se réunissait deux ou trois fois par mois ; tout citoyen avait le droit d'initiative. Mais, comme l'histoire l'a maintes fois montré, la population turbulente ne tardait pas à devenir maîtresse des assemblées publiques ; elle prenait des décisions irréfléchies, se laissait mener par les flagorneurs et les charlatans, « faisant le chien couchant devant elles », et c'était sur ceux-ci qu'elle portait ses suffrages plutôt que sur les serviteurs désintéressés de la patrie, qui tenaient un langage plus sensé et ne la bernaient pas de promesses irréalisables.

« La République ne demande pour le gouvernement, ni un savant, ni un honnête homme ; il lui faut un ignorant et un coquin. » Ainsi s'exprime Aristophane dans le dialogue *les Chevaliers* entre Démosthènes et le charcutier.

Les candidats avides des suffrages populaires avaient un moyen de succès infaillible, c'était d'exciter la foule contre les riches, dont les biens appartenaient en principe à l'État ; les impôts retombaient exclusivement sur eux. En compensation, le peuple se souvenait quelquefois d'eux en temps d'élection, mais au bout de peu de temps, il ne leur resta que les charges. Aussi les républiques grecques, dans lesquelles l'égalité des conditions n'existait pas, étaient-elles sans cesse déchirées par les guerres que les nations se faisaient entre elles.

La démagogie jetait des regards d'envie sur les richesses ; elle voulait moins s'emparer du pouvoir que s'approprier ces fortunes. Polybe a caractérisé d'un mot énergique le trait de ces luttes intestines et perpétuelles. « Ils cherchent à se ravir ce qu'ils possèdent. »

*
* *

Si nous avions le loisir de tracer le tableau de ces républiques grecques, nous les montrerions troublées par des luttes toujours renaissantes qui mettaient aux prises riches et pauvres. A Messyène, à Sicione, par exemple, les biens étaient partagés, lorsque le parti démagogique l'emportait. Chez les Itaciotes, les dettes étaient abolies ; les Chiotes faisaient sans vergogne payer les dettes privées à l'Etat, si celui-ci avait besoin d'argent. Athènes, la brillante Athènes même, considérait la confiscation illégale comme une ressource normale. Mais les riches ne se laissaient pas dépouiller

sans résistance ; de là ces guerres civiles qui devaient un jour laisser les Grecs sans défense devant l'étranger.

Seuls échappaient à ces déchirements les petits Etats dans lesquels la nature des lieux et le mode de travail ne se prêtaient pas au développement de la richesse, et où par conséquent les ardentes convoitises de la démagogie n'avaient pas occasion de se manifester.

Aristote a tracé avec une profondeur qui n'a jamais été surpassée le tableau des dangers auxquels est en proie un gouvernement démocratique : « Le gouvernement a de dangereux ennemis, les démagogues qui le minent et le renversent, soit en calomniant les riches, soit en ameutant contre eux la classe qui n'a rien. » Parcourez l'histoire de la chute des démocraties, vous trouverez presque partout les démagoges décrétant des lois agraires, tourmentant les riches pour faire des largesses au peuple avec les biens de la classe aisée, qu'ils poursuivent d'accusations et qu'ils forcent à conspirer.

N'est-ce pas le même spectacle qui se déroule sous nos yeux, sauf la conspiration des pauvres riches qui tendent patiemment le dos pour se faire tondre ?

*
* *

Nous voyons maintenant où aboutissent les théories des prétendus hommes de l'avenir en proie au vertige des mots, comme il y a plus d'un siècle, entichés de démocratie.

A eux plus qu'à tout autre s'applique justement le mot d'hommes du passé, et de quel passé ! Ils nous ramènent aux principes de l'antiquité païenne sur la toute puissance de l'État et si ces principes triomphaient nous verrions revivre un pouvoir dans lequel se rencontreraient à la fois et les traits de la démagogie grecque et ceux du césarisme romain.

Nous sommes déjà menacés par l'envahisement du pouvoir central absolu et irresponsable, comme la foule de laquelle il émerge, instrument des passions d'un parti, dominé par des politiciens corrompus, sans respect du passé, sans souci du lendemain, abreuvés de phraséologie creuse et de théories mensongères. Vouloir agrandir encore son domaine, se jeter à ses pieds comme si nous n'avions plus ni cœur, ni clairvoyance, c'est élever le mur contre lequel se briseront les sociétés modernes, c'est travailler de nos propres mains à leur abaissement et à leur décadence.

Avant tout réclamons les libertés naturelles et légitimes :

III

L'état actuel du socialisme en France.

Les différentes écoles. — Le socialisme intransigeant. — Le socialisme opportuniste et bourgeois.

Trois écoles existent aujourd'hui dans le socialisme français.

La première vénère comme son prophète Blanqui, ce conspirateur acharné et sombre qui eut maille à partir avec tous les gouvernements ; aussi passa-t-il un nombre respectable d'années soit en exil, soit sur la paille plus ou moins humide des cachots.

La propagande par la parole lui paraissait fort insuffisante, sinon inefficace ; il fomentait alors complots sur complots pour abattre les gouvernements dont l'existence empêchaît l'avènement du prolétariat.

C'est M. Vaillant, docteur *in utroque jure*, bourgeois et même propriétaire foncier dans un département du Centre et à Paris ou aux environs, qui est le chef de ce groupe. Mais ses doctrines sur la socialisation de la propriété ne l'empêchent pas de faire, comme un vil capitaliste, appel au gendarme, lorsque des cambrioleurs s'introduisirent dans sa villa pour la dévaliser.

Beaucoup d'anciens communards dévoués se rangent autour de lui ; mieux que tout autre il en représente les tendances plus encore que les doctrines, car les divers éléments dont se composait le gouvernement insurrectionnel avaient des idées fort divergentes. Aujourd'hui le groupe blanquiste n'est pas le plus nombreux ; le vent ne souffle pas de ce côté.

*
* *

Le second groupe n'a pas une histoire aussi ancienne ; elle remonte à peu près à 1878 ou 1879, date de l'introduction du marxisme en France. Son pontife est M. Jules Guesde, personnage atrabilaire, fanatique, peu attirant. Elu député à Roubaix, il ne joua pas, à la Chambre, un grand rôle ; sa parole laissait froid son auditoire. Aux dernières élections il mordit la poussière sous les coups de M. Eugène Motte qui fit une brillante campagne ; malheureusement le ministère Waldeck-Millerand, par ses complaisances multipliées envers les socialistes, a favorisé leur action ; aussi espèrent-ils ramener à la Chambre M. Jules Guesde.

Mais si la doctrine de Karl Marx règne encore sur de nombreux fidèles, en Allemagne son déclin commence, et M. Bernstein, notamment, lui a porté des coups dont elle aura beaucoup de peine à se remettre. S'appuyant sur l'observation, il a montré les erreurs des théories du pontife; les faits jettent sans révérence par terre les doctrines que ses fidèles vénéraient comme parole d'Evangile. Nous l'avons déjà dit.

Le même a encore dénoncé d'autres erreurs du grand Lama, jusque là si vénéré. Les marxistes soutenaient que les progrès du capitalisme se traduisaient par une diminution des propriétaires et l'affaiblissement des classes moyennes : Non, répondent leurs adversaires, les classes moyennes s'accroissent et la prospérité des classes ouvrières se mesure aux progrès du capitalisme ; l'Angleterre et l'Amérique nous en donnent un exemple péremptoire. La classe ouvrière serait la première victime d'une révolution ; l'esprit de réforme doit se substituer à l'esprit révolutionnaire.

Le troisième groupe est d'origine plus récente encore, c'est celui de MM. Jaurès et Viviani, les orateurs les plus habiles du socialisme opportuniste. Mais les deux autres partis reprochent à ces derniers de n'être que des politiciens se souciant de conquérir des sièges électoraux bien plus que de travailler à la socialisation de de la société.

A la Chambre, les guesdistes et les blanquistes sont moins nombreux que les amis de M. Jaurès; les premiers ne comptent pas plus de cinq députés sur les trente-six à quarante députés socialistes; les blanquistes sont au nombre de huit; le reste appartient au parti Millerand-Viviani, c'est-à-dire au socialisme opportuniste qui cherche encore une fois beaucoup plus à se hisser au pouvoir, à profiter de ses avantages qu'à transformer la société.

*
* *

D'apres divisions séparent cés trois écoles sous l'unité plus ou moins apparente de la doctrine ; le dernier congrès tenu à la salle Wagram les a mises vigoureusement en relief.

Des luttes violentes ont éclaté entre guesdistes et blanquistes d'une part, jauressistes et vivianistes de l'autre ; ces derniers étaient traités de réactionnaires, et leurs adversaires leur reprochaient surtout d'avoir eu recours à la fraude pour conquérir une majorité factice. Peu s'en est fallu que des coups ne fussent échangés entre les deux camps.

Ce congrès si agité a donné du reste le même spectacle que les autres. Il s'est peu soucié de doctrine; les auditeurs baîllaient lorsqu'il en était question; ils ne se passionnaient que si la politique entrait en jeu ou que des questions personnelles étaient soulevées. La tactique de MM. Jaurès et Viviani consistait à vouloir licencier les troupes de leurs rivaux, sous le spécieux prétexte qu'eux seuls ayant obtenu de nombreux succès électoraux devaient être les chefs naturels de l'armée socialiste.

L'image classique sous laquelle nous nous représentons les socialistes en France: des individus hirsutes, mal tournés, sentant le gueux d'une lieue, ne saurait plus être de mise. Un ouvrier allemand sortant du Congrès de Breslau montrait ses mains calleuses: « Regardez bien ceci, disait-il, c'est rare dans notre parti. » Parmi les social-démocrates allemands se rencontrent encore nombre de journalistes, de propriétaires, de banquiers, d'agents de change, de rentiers.

De même dans nos congrès socialistes, nous voyons de gros messieurs étalant d'opulentes breloques, sur leur bedaine rebondie, fumant de voluptueux londrès, se prélassant dans des voitures.

Toutefois malgré l'influence dont les socialistes politiciens disposent, le Congrès des Bourses du Travail, qui s'est tenu au mois de décembre dernier, a rejeté la subordination de l'action économique à l'action politique; c'était un coup droit porté à M. Jaurès et à son groupe.

*
* *

Du reste la scission entre le socialisme politique et le socialisme ouvrier s'accentue.

Le premier s'embourgeoise de plus en plus; il tire de temps en temps des coups de chapeau à la doctrine de la socialisation des moyens de production. Mais comme le disait Lassalle, c'est une œuvre longue et laborieuse, séculaire même. Une fois la politesse faite, nos bourgeois se gardent bien de se placer sur ce terrain; la conquête du pouvoir et de fonctions électives les absorbent tout entier.

Au contraire, le socialisme ouvrier est pénétré de l'esprit de classe: associations ouvrières, syndicats, bourses de travail, tels sont les moyens par lesquels il compte assurer le succès de ses revendications économiques. S'ils ne suffisent pas, la grève générale sera l'arme avec laquelle le prolétariat forcera la société actuelle à capituler.

Mais une scission n'éclatera-t-elle pas entre ces deux groupes qui prennent une route de plus en plus divergente? A mesure qu'il se développe le socialisme se divise ; il perd en unité ce qu'il gagne en nombre. Ce sera un obstacle à son triomphe, le plus sérieux peut-être qu'il rencontrera sur son chemin.

IV

L'armée du crime

La multiplication des crimes. — La corruption de la jeunesse. — L'impuissance sociale de l'instruction.

Sur l'ordre du préfet de police heureusement inspiré, des rafles sont faites toutes les nuits dans les rues de Paris. Sont-elles toutefois d'une efficacité absolue? Nous ne saurions le croire. Sans doute de nombreux malfaiteurs que la police recherchait depuis longtemps, ont été pris dans des coups de filets. Mais combien d'autres le parquet a-t-il dû relâcher le lendemain ou le surlendemain de leur arrestation, aucune charge précise ne pouvant être relevée contre eux, en dépit de leurs accointances avec des malfaiteurs de profession.

Nous prenions en grande pitié nos pères qui avaient souvent à craindre dans des rues mal éclairées, l'attaque de coupe-jarrets, ou, sur les grandes routes, les agressions dirigées contre les voitures publiques.

Or l'insécurité des rues et de la banlieue parisienne ne fait que s'accroître de plus en plus ; elle dépasse de beaucoup celle du vieux temps.

Il y a certaines régions des environs immédiats de la capitale où les tramways n'osent même plus se risquer une fois la nuit venue, parce qu'ils ont été fréquemment attaqués. Telle la route de la Révolte. Aussi leur service a-t-il dû être interrompu le soir, jusqu'à ce que la préfecture de police ait pris la résolution de les faire accompagner par un agent armé.

L'audace des rodeurs et des souteneurs est devenue si impudente dans certaines régions de la banlieue parisienne qu'ils n'attendent même pas l'heure classique de la nuit. A Champéret, un bureau d'octroi a été attaqué à trois heures par une bande de malfaiteurs ; repoussés avec peine par les employés, ils se sont vengés de leur

déconvenue, en se jetant sur ces derniers, lorsque ayant fini leur journée, ils retournaient à leur domicile.

Il y a peu de jours, à Saint-Ouen, près de la presqu'île de Gennevilliers, des agents voyaient venir un coupé dont le conducteur semblait singulièrement inexpérimenté. Sur leurs observations le coupé s'arrêta, une bande de malfaiteurs en descendit, elle se jeta sur le bureau d'octroi. Sans l'arrivée des gendarmes arrivés aussitôt, les malfaiteurs auraient fait main-basse sur la caisse.

Aux environs d'Argenteuil, une voiture de maître a été trouvée renversée dans un fossé. Peu de jours auparavant, une voiture de livraison d'épicerie avait été attaquée au même endroit; elle n'avait échappé qu'avec peine. A Vincennes, les soldats gardant la poudrière ont été l'objet d'une audacieuse agression.

Cette infâme engeance n'épargne ni le sexe, ni l'âge, ni la condition. Ainsi tout récemment, un journalier a été dévalisé des pauvres sous qu'il avait dans sa poche par trois rôdeurs, auprès de la gare des Vallées, c'était en plein jour.

*
* *

Ce qui caractérise le rôdeur parisien, c'est sa jeunesse et sa férocité. Beaucoup d'entre eux commencent leur carrière criminelle ayant à peine quinze ans : la majorité n'a pas plus de dix-neuf à vingt ans ! Ils éprouvent un plaisir particulier à faire le mal, et plusieurs d'entre eux tirent ou blessent par un dilettantisme cruel et lâche, car ils assaillent toujours de moins nombreux et moins forts qu'eux.

L'armée du crime et de la débauche se divise en bandes conduites le plus souvent par un chef aux ordres duquel ils sont tenus d'obéir, sinon gare les coups ! Quelques-unes se sont particulièrement distinguées ; elles ont conquis dans le monde de la pègre une renommée sinistre dont ces ignobles drôles sont aussi fiers que des soldats intrépides d'exploits accomplis sur le champ de bataille.

Nous citerons seulement deux d'entre elles : la bande des *Grains de beauté* et la bande des *Apaches*. La première est ainsi dénommée parce que tous les membres ont sur le visage un grain naturel ou soigneusement arrangé, comme une mouche, fort à la mode au XVIIIe siècle. Elle exploite la région de Montreuil *intra et extra muros*, en y répandant la terreur; elle vole et elle assassine. La seconde s'est donnée ce nom, car elle a des instincts aussi féroces

que les sauvages contre lequel les Européens ont eu à soutenir des luttes terribles lors de leur arrivée dans le Nouveau-Monde. Non moins que ceux dont elle se réclame, elle déploie beaucoup d'adresse pour saisir ses victimes. Dédaignant le vol, elle tue et mutile par plaisir. Ainsi un malheureux cocher tombé entre ses mains, elle s'est amusée à taillader sa figure à coups de couteaux. C'est à Belleville qu'elle accomplit ses forfaits.

*
* *

Que de cavatines avons-nous entendu chanter sur les merveilleux résultats de l'instruction? Elle allait faire reculer le crime, amener une ère de vertu et de paix.

Et aussi que d'hymnes ont été souvent entonnées en l'honneur du dogme fondamental de la Révolution, la croyance à la perfection originelle de l'homme. Or toute cette canaille sait lire et écrire; elle se repaît de la lecture de mauvais romans et des journaux révolutionnaires.

La réalité apporte à ces niaiseries dangereuses un brutal démenti. Tout l'effort du régime actuel s'est porté contre l'idée chrétienne. Aussi nous ramène-t-il à la barbarie. L'armée d'une nouvelle Commune est prête.

V

Encore un mot sur la décadence de notre marine marchande

Le développement des marines étrangères. — L'influence funeste des politiciens.

Les différents États, petits ou grands qui ont une marine marchande se préoccupent de plus en plus d'avoir des navires d'un tonnage très élevé. Aussi de tels bâtiments ne peuvent aller que dans des ports où ils trouvent toutes les facilités d'entrée, de sortie, de chargement, de déchargement, de radoub, dont ils ne peuvent se passer, et ce qui se comprend aisément, ils choisiront ceux dont les règlements sont les plus libéraux, où les frais sont le moins élevés, et où des voies ferrées et des canaux bien aménagés rendront facile l'expédition des marchandises sur le continent.

Un des traits du mouvement maritime actuel, c'est la dimension croissante et énorme des navires. Ainsi la Compagnie anglaise *White Star Line* vient de lancer à Belfast un paquebot le *Celtic*

qui est le plus grand de tous ceux qui traversent les mers ; il a 212 mètres de long, 23 mètres de large, un tirant d'eau de 11 mètres et un déplacement de 36,000 tonneaux ; il surpasse par ses dimensions le Deutschland. Seulement il a une vitesse inférieure, il ne file que 16 nœuds à l'heure, tandis que celui-ci peut arriver jusqu'à 23 nœuds, soit près de 43 kilomètres à l'heure.

C'est de propos délibéré que les constructeurs du *Celtic* ont renoncé à ces vitesses excessives ; elles exigent à la fois des quantités de charbons considérables qui réclament beaucoup de place pour leur emmagasinage et un personnel très nombreux. Ainsi le Deutschland embarque 543 personnes affectées au service ; l'équipage du Celtic ne demande pas plus de 335 hommes ; mais il peut embarquer 2,857 passagers.

*
* *

La France ne pouvait rester à l'écart de ce mouvement ; aussi le Gouvernement a-t-il déposé sur le bureau de la Chambre des députés, le 1er mars 1901, un projet de loi assurant des crédits de 611 millions, destinés à l'amélioration de la navigation intérieure et maritime. Malheureusement nous retombons encore dans les funestes erreurs du plan Freycinet.

Les gouvernements étrangers concentrent leurs efforts sur un ou deux ports, par exemple, l'Italie sur Gênes ; la Belgique sur Anvers ; la Hollande sur Rotterdam ; l'Angleterre sur Londres et Liverpool ; l'Allemagne sur Hambonrg ; à ce propos nous devons l'observer, ce n'est pas l'empire allemand qui s'est chargé de la transformation de ce grand port, c'est la ville elle-même qui disposait de ressources puissantes.

Malheureusement le projet du Gouvernement dont nous venons de parler retombe dans les funestes errements du plan Freycinet : au lieu de concentrer sur deux ou trois cités maritimes notre effort financier et industriel, nous en annulons presque l'effet en le dispersant sur un grand nombre de points.

Ainsi des travaux seront faits à Dunkerque, Dieppe, le Hâvre, Rouen, Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Cette et Marseille. Pourquoi une méthode aussi défectueuse et à laquelle nos plus redoutables adversaires ont eu la sagesse de renoncer est-elle adoptée en France ? C'est que des influences parlementaires sont entrées en scène.

Une seule considération domine les députés ; se concilier les faveurs électorales de leurs commettants. Ils font sonner très haut

les droits de l'État; mais ils ne se font aucun scrupule de mettre le budget au pillage dans un intérêt exclusivement personnel. Peu leur importe que les intérêts généraux du pays en pâtissent.

*
* *

La France se trouve dans une situation particulièrement facheuse ; comme les trois quarts de son commerce s'opèrent par des navires étrangers, nous payons par an un tribut de près de 100 millions aux armateurs anglais, allemands, norwégiens et autres.

Loin de s'améliorer, la situation au contraire s'aggrave. Ainsi en 1890, le Havre envoyait encore au Brésil, sur navires français 86,000 mètres cubes de marchandises; le chiffre était tombé à 45,000 en 1896; en 1900, il était seulement de 16,000; la valeur de cette exportation est tombée en 10 ans de 80 à 28 millions de francs. Quelle chute !

Aussi la part prise par notre propre flotte dans le mouvement de nos ports diminue chaque année. Ainsi s'explique notre pénurie de transports militaires; nous avons été fort embarrassés, lorsqu'il s'est agi d'envoyer nos troupes en Chine.

Enfin la loi du 31 janvier 1893, toujours votée sous les mêmes influences politiques, heureuses de faire largesses à leurs électeurs sans bourse délier, a provoqué par des primes alléchantes, la contruction de nombreux voiliers. Pour quinze ou vingt vapeurs, il a été construit près de deux cents voiliers, tandis, au contraire, que nos rivaux concentrent tous leurs efforts sur les premiers.

Seulement, les nations étrangères ont un gouvernement qui se préoccupe des intérêts généraux; le nôtre n'a d'autre ligne de conduite que d'être le plat serviteur des députés qui tiennent sa vie entre leurs mains. Maîtres et valets, tous sacrifient à leurs visées égoïstes les intérêts sacrés du pays.

VI

Figure contemporaine : L'instituteur

Ses hautes prétentions. — Son influence. — Les conséquences sociales de l'instruction.

L'instituteur occupe fort le public de son personnage. Les journaux, les grandes revues lui consacrent des études, non moins

que son nom revient sans cesse sur les lèvres de nos politiciens depuis le beau parleur d'estaminet jusqu'aux ministres.

Représentons-nous le maître d'école d'un village perdu au fond d'une campagne ; il a eu toute la journée des marmots à instruire et à surveiller. Le soir, désireux de se reposer de ce travail ingrat, il ouvre un journal ; il ne manquera pas de se rengorger, en voyant la place qu'il occupe dans les préoccupations des gouvernants.

« Travaillons, s'écrie l'un, à répandre la connaissance de l'alphabet et des quatre règles, les principes des manuels civiques et nous aurous infusé aux jeunes générations une vigueur nouvelle.» L'instruction doit être émancipée de toute influence religieuse, clame l'autre. A quoi sert celle-ci ? Celle-là, au contraire, seule moralise, élève le niveau de l'intelligence et remplace les idées chrétiennes auxquelles nos pères avaient la naïveté d'attacher quelque importance. Nous autres, homme de progrès, ne partageons pas ces faiblesses ; nous sommes au-dessus de telles superstitions ; l'alphabet sera désormais notre décalogue et les quatre règles de calcul remplaceront avec avantage les enseignements de l'Evangile. »

*
* *

Mais comment, pauvre hère, sera-t-il apte à jouer ce rôle si élevé ? Ce n'est certes pas dans les écoles normales qu'il s'y préparera. Soumises le plus souvent à une action maçonnique, elles se préoccuppent guère de morale, mais avant tout de la guerre à toutes les idées traditionnelles ; et le bagage moral de leurs habitants doit être bien léger, à entendre leurs propos, à voir l'entrain avec lequel ils se précipitent vers les temples de Vénus, comme dirait un fervent de la mythologie. Nous pourrions citer tel chef-lieu de département où la clientèle de l'école normale suffit à faire vivre un de ces temples.

Aussi l'enseignement moral de l'école se ressent-il de cette singulière préparation. Pourquoi, du reste, les pédagogues s'en préoccuperaient-ils ? L'homme est né parfait, proclame le dogme fondamental de la Révolution, devenu celui de la société moderne ; il ne faut pas se préoccuper de cette morale qui vient toute seule, mais uniquement du développement des connaissances intellectuelles.

Le mot de Dieu est alors rigoureusement proscrit ; l'enseignement moral lui-même n'existe que sur le papier. Une jeune insti-

tutrice de Roubaix avait dit un jour à ses élèves : « Dieu nous voit. » Ceux-ci n'avaient pas manqué de transcrire cette phrase sur leurs cahiers ; lorsque l'inspecteur, au cours d'une de ces visites, la lut, il se tourna vers l'institutrice, et d'un ton railleur lui demanda ce qu'elle entendait par là. L'institutrice ne se laissa pas démonter ; elle lui expliqua courageusement, d'après l'enseignement de l'Église et de la philosophie chrétienne, le sens d'une telle proposition ; il lui enjoignit de ne plus tenir désormais un pareil langage. « Il faut avant tout respecter la liberté de conscience des élèves. »

C'étaient des bambins de 5 à 10 ans.

Devant la difficulté de donner cet enseignement à cause de la proscription systématique de toute idée religieuse, et en outre, par suite du temps exigé par les autres matières d'un programme trop surchargé, il n'existe plus ; les inspecteurs généraux eux-mêmes l'ont constaté dans les rapports dont la publication a fait quelque tapage : des générations entières poussent sans direction, sans frein, sans éducation.

*
* *

Mais l'instituteur ne reste pas toujours dans ces hauteurs ; il doit en descendre pour jouer un rôle plus terre à terre. C'est un agent électoral très efficace, ayant des relations avec toutes les familles; en dehors du curé, il est maintes fois le seul homme instruit de la commune qui puisse dire quelques mots.

Aussi M. Jules Ferry, l'inventeur du régime scolaire actuel, avait-il fondé les plus grandes espérances sur l'action électorale de ses maîtres d'école en faveur du parti opportuniste. Mais cruelle désillusion, les dernières élections l'ont montré, l'opportunisme n'est plus aux yeux d'un grand nombre d'instituteurs qu'un parti réactionnaire. Ils se tournent du côté des radicaux et des socialistes qui leur font une cour assidue ; les uns et les autres flattent plus leurs passions, leurs rancunes, leurs basses jalousies.

Nous en étonnerions-nous ? L'instituteur est considéré comme le pontife de la société démocratique. Mais elle lui sert une maigre liste civile, en même temps qu'elle le tient sans réserve en étroite lisière. S'il est soumis au caprice des préfets, il relève aussi de la dure férule des inspecteurs d'académies. Aucune liberté ne lui est laissée ni dans ses relations, ni dans ses opinions ; s'il ne marche pas au gré de ses chefs, gare à une révocation ou à un déplacement onéreux.

Ainsi d'un côté l'instituteur est le premier personnage de la société. Mais d'un autre, il n'est rien et son chétif état fait un insolent contraste avec la grandeur du rôle que ses thuriféraires intéressés lui attribuent.

De ce singulier contraste sort un personnage bizarre, gonflé de prétentions, dévoré de jalousie, sorte de Trissotin aux coudes percés. Dans ce frottement avec un semblant de science, il ne puise pas un jugement sain ; l'instruction primaire lui paraît le dernier mot du progrès.

Toutes les bases sur lesquelles reposent depuis des siècles les sociétés humaines : l'autorité paternelle, le respect de Dieu, lui semblent donc des idées arriérées, dont la civilisation n'a plus que faire. Toujours en avant ! disent les instituteurs ; mais les pauvres gens ne se doutent pas qu'en vantant les théories socialistes, ils se montrent fort rétrogrades ; c'est le retour pur et simple aux républiques de l'antiquité. L'État y était le maître absolu de tout, des fortunes comme des croyances, de la vie publique comme de la vie privée, comme nous l'avons montré plus haut.

*
* *

Dieu nous garde d'accuser tous les instituteurs. Nous en connaissons encore beaucoup animés des meilleurs sentiments, gens de cœur et de dévouement. Mais leurs chefs les surveillent ; ils leur ménagent sévèrement l'avancement.

L'arbre, du reste, se juge par ses fruits ; ce sont de tristes générations qui sortent des écoles laïques, soi-disant neutres, mais trop souvent antireligieuses. Toute croyance, tout respect sont à peu près absents de leur esprit et de leur cœur. Leur bagage moral, c'est le néant, comme il convient à un anticuré. Aussi se justifie une fois de plus le mot de M. Gladstone : « L'instruction sans l'influence religieuse est pleine de périls. »

En dépit de toutes les sornettes que répètent nos hommes d'État, et à leur suite les badauds, l'école, telle qu'elle est organisée en France, constitue un puissant instrument de désorganisation sociale et morale.

URBAIN GUÉRIN.

LES RIVALES AMIES

I

Le naufrage

Quand l'Anglais, abhorré par les peuples et particulièrement par les Bretons, enfle la voix, fait sentir sa morgue ; quand il mobilise ses marins et concentre ses navires pour formuler des vœux qui trop souvent valent des ordres ; quand la France alors est en cause, à Brest on s'agite fièvreusement; on s'y dépense aussitôt en efforts prodigieux. Les côtes, à la hâte, se hérissent de batteries formidables et d'innombrables torpilles sont noyées dans les eaux voisines. On prépare ainsi une défense énergique qui s'imposerait pour ce port de guerre dès le moindre conflit avec l'irréconciliable ennemie des Bretons et de la France.

La haine pour le « Saxon » — on désigne ainsi les Anglais dans le Finistère — est justifiée par les maux extrêmes des luttes acharnées qu'ont eu autrefois à endurer plusieurs générations.

La guerre sur les côtes de la Bretagne et dans les Landes fut d'ordinaire opiniâtre, toujours féroce. Les mœurs s'en ressentent encore. Elles contractèrent, en tous cas, dans une habituelle et durable exaltation, dans le souvenir du malheur des ancêtres, une grande sauvagerie qui a laissé des traces ineffaçables. Il en est résulté une sorte d'humeur farouche qu'il faut encore surveiller et qu'on ne peut parfois ne pas réprimer avec rigueur.

Sauf quelques points de la baie de Douarnenez, je ne connais en ces parages nulle partie de la côte qui puisse être comparée, pour ses écueils redoutables et sa désolation pittoresque, à celle qui s'étend entre Plouguerneau et Roscof: la nature y est venue à l'aide de l'homme et, pour le défendre contre l'agresseur que peut à chaque instant amener les flots, elle y a semés, apparents ou invisibles mais partout aux aguets comme des monstres qui se

dissimulent, tant de récifs fameux que, avec la falaise escarpée qui se dresse à pic derrière ces sentinelles dispersées en avant, le pays reste parfaitement inaccessible.

Longtemps je suis resté rêveur, troublé par d'affreux souvenirs, devant le beau spectacle que présente l'Océan en ce lieu. Je l'ai vu enfler ses vagues, gonfler ses flancs tourmentés, battre avec rage les écueils qu'il noyait pour la plupart sous des nappes d'écume blanche en partie volatilisée par le vent orageux. Alors et jusqu'à l'extrême horizon, on n'apercevait plus, clair semés, que des aiguilles de rocs dominant obstinément la vague errante et, çà et là, encore des massifs de rochers tordus, échancrés, noircis par les ans autant que par les tempêtes, immobiles dans la mobilité ambiante, pareils à des épaves immenses, mornes, abandonnées.

Je le vis ensuite, ce même Océan, s'apaiser. Epuisé par l'effort qu'il venait de produire, il s'affaissait sur lui-même et ses eaux, en quelque sorte humiliées, se calmaient. A mesure que les flots baissaient ainsi, on voyait de tous côtés réapparaître les roches noyées jusqu'à ne former plus entre elles que ce labyrinthe trop connu par les effroyables sinistres qu'il a causés.

Ce banc redoutable fut toujours le désespoir des marins que la tempête entraînait vers cette côte trop longtemps inhospitalière. Aussi les navigateurs avaient ces lieux en horreur parce que, toujours néfastes aux pilotes inexpérimentés, les pointes de l'île de la Vierge, de Guisseny, de Pen-ar-Garec, de Kerlouan, de Brignogan, avaient occasionnés des catastrophes effrayantes ; mais surtout parce que les habitants étaient plus à craindre que les écueils parmi lesquels, le couteau au poing, ils guettaient épaves et naufragés.

Pour s'aventurer au milieu de ces brisants il fallait les connaître tous, craindre les brumes et les brouillards, les courants impétueux et les tourbillons perfides ; distinguer les feux des phares d'avec les signes des naufrageurs et trouver au moyen d'eux, et des balises, et des signaux variés, une route tortueuse, seule exempte des dangers partout ailleurs inévitables et comme prodigués par un génie malfaisant.

On dit, et le souvenir pénible d'innombrables sinistres le confirme, que si cet enfer pouvait apparaître à sec, il ressemblerait à un vaste cimetière, jonché d'épaves sans nombre et de montagnes d'ossements humains, bien que, je l'ai dit, l'occupation favorite des naturels ait été jadis et soit parfois encore de rechercher les cadavres des naufragés principalement pour les dépouiller ; d'envahir les épaves avec l'intention de les piller.

Qu'on me permette donc de présenter ces indigènes jadis si redoutés.

Ce sont des Bretons solides, avec des dehors généralement assez bien dégrossis, mais d'une ignorance invincible, en quelque sorte obstinée ; polis malgré cela, d'esprit délié et de mine ouverte. Ils se montrent même serviables pour l'étranger pourvu qu'il n'arrive pas du large et qu'il ne soit point « Saxon ». L'apparition d'un marin les fait tressaillir comme la vision d'une proie et la vue du « Saxon » crispe leurs nerfs ; la présence d'un insulaire en ce lieu, est forcément odieuse ; naturellement elle exaspère.

Cependant, tout ce monde-là est actif, laborieux ; la foi religieuse est parmi eux robuste comme les tempéraments ; ce n'est jamais, à vrai dire, la tiédeur qu'il faut déplorer chez ces paysans, mais plutôt une sorte de fanatisme superstitieux, d'ordinaire naïf et parfois farouche. Ils sont compatissants entre eux, paraissent dévoués, charitables bien qu'ils soient encore et d'instinct, par atavisme sans doute, féroces, facilement naufrageurs et, par entraînement, je le suppose, volontiers assassins.

En effet, il y a fort enracinée dans leurs âmes, une conviction profonde et tenace : c'est que la mer est leur chose, que tout ce qu'elle porte et dont ils peuvent s'emparer est leur bien légitime : ils se révèlent ainsi pirates impulsifs, en d'autres lieux ils seraient volontiers des corsaires. En tous cas, ils sont fils de pilleurs d'épaves ; et leur sang ne mentant pas, à chaque occasion, malgré la loi sévère et la douane attentive, ils dévalisent les naufragés et s'approprient ou dépouillent ce que la mer scélérate abandonne d'épaves sur les rochers ou rejette de malheureux sur le rivage. Les longues soirées d'hiver dans les chaumières s'écoulent à redire d'effrayantes histoires. Ailleurs, quand le conteur veut intéresser par l'épouvante il a recours aux légendes terribles. Chez ces fils de naufrageurs on ne fait, à cet effet, que redire les exploits des aïeux. Il faut en convenir, on n'en pourrait imaginer de plus horribles.

Quand donc ces Bretons devinrent-ils des barbares à ce point féroces ? Quand et comment arriva-t-il que leur préoccupation principale et leur parfait bonheur consistât à épier les navires au large et, par mille artifices, d'en tromper les pilotes jusqu'à les attirer sur les écueils voisins pour s'enrichir de leurs débris ? Pendant plusieurs siècles et jusqu'à ce que Louis XIV réprimât leurs sinistres exploits, Lannilis, Kerlouan, Guisseny, Kertugal, Plounéour et bien d'autres lieux ne furent que des repaires de naufrageurs. Tous les hommes y étaient associés pour conspirer la perte d'autres hom-

mes : des touristes, des trafiquants, des passagers sans méfiance, comme des marins ombrageux, quelle qu'en fut, du reste, la nationalité. On n'avait des égards ni pour la faiblesse des femmes, ni pour l'innocence des enfants, dont la seule vue eut apitoyé tout autre cœur. Certes, le littoral de la Guinée, les forêts vierges du Dahomey n'étaient point alors plus redoutables que ce rivage maudit. Des monstres inhumains erraient ici dans la nuit sombre au milieu des falaises ou sur la grève déserte pour épier la mer, pour découvrir sur l'horizon lointain les navires en détresse. Si quelque vaisseau leur apparaissait battu par la tempête, désorienté ou désemparé, ou seulement perplexe sur la voie à suivre dans ces dangereux parages, la perfidie de ces barbares devenait abominable. Dès lors aucune ruse ne leur coûtait plus et ils avaient recours à des stratagèmes diaboliques pour troubler ou pour tromper. Par complicité, par ruse ou par violence, ils éteignaient les phares, déplaçaient ou dénaturaient les signaux, ou bien ils en imaginaient d'autres pour mieux abuser les pilotes. Ils gardaient des vaches en réserve et les cachaient derrière les falaises. Quand la nuit tombait, quand la mer s'emballait et quand les navires fuyaient sous le vent à la recherche d'un abri ou d'eaux plus profondes pour éviter les écueils soupçonnés, ces bandits amenaient leurs vaches sur les rochers, et bien en vue du large ; ils leur pendaient un fanal entre les cornes ; puis ils promenaient ces bêtes lentement, leur faisait baisser ou lever tête, et s'ingéniaient ainsi à simuler des appels rassurants. Parfois, une torche au poing, ils couraient au milieu des écueils, à telle allure qu'on eût dit qu'au lieu d'eux c'était un navire qui gagnait favorablement la haute mer et que, sans crainte, on pouvait se lancer à sa suite. Que de fois des pilotes s'y trompèrent et vinrent sans méfiance se briser sur les récifs où les naufrageurs les attendaient comme des chiens haletants attendent la curée chaude ! Alors quelles scènes effroyables ! ou bien la mer, complice, achevait son œuvre et elle engloutissait le navire corps et biens ; en ce cas les pilleurs d'épaves, tout réjouis, continuaient le guet parmi les rochers jusqu'à ce que les flots leur rendissent en partie ce qu'ils venaient de leur livrer ; ou bien laissant les naufragés se débattre au milieu des bourrasques, le vaisseau brisé, disloqué, touchait le bas-fond et émergeait des flots mugissants. Aussitôt les naufrageurs intervenaient résolûment et, selon les circonstances, ils se ruaient sur l'épave et, la hache au poing, le couteau entre les dents, ils massacraient tout ce qui respirait à bord pour mettre main-basse sur les bagages et sur la cargaison ; parfois ils se por-

taient traîtreusement au secours des naufragés. Ils les arrachaient aux flots d'autant plus facilement qu'ils se fiaient à eux ; hommes et femmes, en emportant tout ce qu'ils pouvaient, les suivaient avec reconnaissance ; eux, les entraînaient sur la grève déserte, dans des grottes ignorées, ou seulement derrière quelque rocher ; et là, sans égards, ni pitié, ils les dépouillaient ; à la moindre résistance, souvent sous un léger prétexte, ils les égorgeaient pour mieux dissimuler leurs forfaits. Que de cadavres furent relevés les oreilles déchirées, les doigts coupés, le crâne fendu, les flancs entr'ouverts ou la poitrine béante, ordinairement nus, et toujours rendus méconnaissables, soit qu'ils eussent longtemps séjourné dans les eaux, soit que les vagues les eussent déchiquetés sur l'arête des brisants. Sur cette côte inhospitalière les éléments et les hommes conjurés accablaient donc l'étranger.

Des philanthropes, ayant souci du bon renom de l'homme, ont expliqué que ces naufrageurs féroces n'étaient pas tellement mauvais par leur nature, mais que le patriotisme les avaient rendus à ce point barbares. Pour s'en rendre compte et l'expliquer il faudrait, selon eux, remonter vers la nuit des temps, ou du moins vers cette époque lointaine où Anglais et Bretons étaient en hostilités permanentes, où le « Saxon » voulait s'implanter dans le pays et asservir ses habitants à qui la vaillance du moins ne fit jamais défaut. Dans ces temps reculés, comme aujourd'hui, les Anglais élevaient des prétentions sur toutes choses et particulièrement déjà ils revendiquaient l'empire des mers voisines.

Si donc alors les habitants de la côte trompaient les navires, les attiraient sur des écueils pour égorger et piller, ils n'agissaient ainsi qu'envers les navires anglais et ne commettaient dès lors que des actes de guerre dont profitait la Patrie contre un ennemi d'ordinaire implacable, toujours perfide, dont il fallait briser la force brutale ou subir le joug odieux.

Les Bretons préféraient triompher et ils mettaient tout en œuvre pour y parvenir. De là, disent les philanthropes, ces sinistres fameux, ces drames épouvantables au milieu de ces brisants aujourd'hui tous connus, mais jadis mystérieux et fortement redoutés.

Il ne semble pas, en effet, qu'à l'origine de ces pratiques inhumaines d'autres navigateurs que les Anglais aient eu à en souffrir. Peu à peu cependant, avec l'usage et le temps, on arriva à confondre les navires entre eux, à les convoiter tous pour le même motif : le pillage auquel les seigneurs eux-mêmes participèrent bientôt.

Ces mœurs se sont beaucoup adoucies, sans avoir totalement disparues. On a réglementé le droit à l'épave ; pourtant les *guetteurs* actuels s'occupent peu des règlements et des lois.

Ils luttent encore d'adresse et de ruse avec les douaniers, échangent des coups de feu, jouent du couteau pour s'emparer de leur butin. Il ne faut pas se reporter bien loin dans le passé pour retrouver des histoires d'équipages massacrés, de femmes aux oreilles déchirées et aux doigts coupés, des naufragés dépouillés et maltraités.

On ne peut pour conclure ce chapitre qu'évoquer le naufrage tout récent du *Drummont Castle* et les épisodes lamentables de ce sinistre célèbre.

Telle est la côte où l'on trouve encore le petit village de Kertugal, tels sont ses habitants.

A Kertugal, les étrangers ne s'aventurent guère ; et les pêcheurs, *guetteurs* à l'occasion, qui l'habitent vivent tous de l'Océan qui les attire, de l'Océan qu'ils aiment.

C'était par une sombre journée d'automne. La tempête était déchaînée et les nuages, qui roulaient par une brume épaisse, touchaient les flots avec lesquels on pouvait les confondre; de loin on entendait de longs mugissements.

Un cri douloureux avait retenti dans Kertugal. La mer à ce point démontée, devenait dangereuse ; les hommes étaient au large, en danger. Aussi les femmes et les enfants accompagnés de quelques vieillards infirmes, s'en allèrent sur les falaises : de là haut on voyait plus loin.

Les enfants pleuraient en voyant leurs mères se lamenter ; les jeunes filles, en songant à l'être aimé, levaient les bras au ciel ; en frémissant elles invoquaient l'Etoile des matelots ; mais les vieux loups, qui dissimulaient leurs craintes, redisaient comment, à chaque épreuve pareille, eux-mêmes, plus d'une fois, revinrent de plus loin. Et Dieu sait combien les flots étaient irrités, l'Océan sauvage !

Sur ces entrefaites plusieurs bateaux se mettaient à l'abri ; quelques-uns étaient proches et se hâtaient; à chaque instant une nouvelle voile apparaissait sur l'horizon bas ; et, tous l'attirant par leurs vœux, l'accompagnaient du regard jusqu'au port. Quand elle accourait plus lente que le désir, l'inquiétude, la terreur faisaient trépigner sur place, pousser des cris plaintifs ; mais avec quels transports on l'acclamait quand, bondissant de vague en vague, elle filait, vent en arrière, devant la falaise, touchait à son tour, échappant à l'abîme.

La tempête sans cesse redoublait de furie ; sans cesse aussi arri-

vaient sur la falaise des pêcheurs encore couvert d'écume et là, comme hypnotisés sous les rafales et sous un déluge d'eau, devant des montagnes mobiles, ils scrutaient l'horizon borné, cherchaient le bateau d'un ami, d'un frère, qui luttait encore pour la vie, allait périr peut-être à leurs pieds !

Tous restaient silencieux et recueillis : ils avaient l'œil répandu sur l'onde et le cœur aussi houleux que la mer qu'ils contemplaient.

On se compta bientôt sur la falaise. Nul ne manquait et aucune voile ne se montrait plus sur les flots.

Oh ! quel contraste ! Et faut-il le conter ? A peine délivrés des angoisses qu'inspirait le sort des leurs, quelques pêcheurs déjà se rapprochaient des flots ; les yeux illuminés par la convoitise, ils cherchaient maintenant, au-delà des écueils, quelque voile étrangère ; avec une troublante candeur, ils priaient le ciel d'accabler le prochain dans le péril auquel ils venaient pourtant d'échapper avec bonheur !

Bientôt une nouvelle clameur s'élève sur la falaise.

Elle était étrange cette fois ; elle ne vibrait ni de douleur, ni de pitié ; elle ne sonnait pas comme un cri d'alarme ou comme une prière ; elle trahissait de la surprise et je ne sais quel poignant espoir.

On criait : — Un yacht sur les brisants !

Avez-vous jamais entendu tonner le canon d'alarme ! Avez-vous assez tremblé quand, durant la nuit profonde et silencieuse, tout-à-coup le tocsin sonne et fait craindre pour vous-mêmes l'infortune d'autrui ? C'est ainsi, semble-t-il, que la vue de cette nacelle élégante qui roulait sous les rafales vers les invisibles autant qu'impitoyables écueils, plus que le canon d'alarme, plus que le tocsin haletant aurait dû remuer des âmes honnêtes et sensibles. Il n'en était rien cependant. On se contentait de répéter :

— Un yacht !

Il était inconnu ce yacht. Aussi malgré les écueils, la brume et les courants ; malgré les grains incessants et les furieuses rafales ; malgré l'inévitable naufrage on ne craignait rien pour lui. Bien mieux ! des vœux discrets, féroces, le hâtaient vers l'abîme et les récifs !

C'était pourtant une belle et gracieuse coquille dont les vagues s'emparaient et dont, horriblement frivoles, elles se jouaient, se la rejetant capricieusement les unes aux autres à travers d'étroits ravins et des vallées profondes, autant d'abîmes errants semés

d'écueils, qu'elles creusaient et comblaient en fuyant vers la falaise immobile.

Les choses nautiques sont peu populaires en France, sauf peut-être en quelques ports et sur les plages à la mode, aussi sur le littoral où on ne peut pas plus se dispenser de constater le progrès des voisins que le mouvement des flots.

Le *Yachting* français a fini par naître aussi[1]. Il est un sport noble que, dans l'intérêt du pays et même de la défense nationale, il faudrait fortement encourager. On s'est passionné pour la bicyclette ; on s'emballe maintenant pour l'automobile. Le yacht, sans

[1]. Philippe Daryl écrivait en septembre 1890 : « Cowes, dans l'île de Wight, en face de Southampton est un petit coin de mer unique au monde et qu'on pourrait appeler : « La Mecque du Yachting. »

Là est née, au commencement du siècle, la navigation de plaisance, par la fondation du premier cercle nautique ; là se réunissent chaque été tous les yachts de marque et se donnent les grandes régates ; là enfin, les Yankees ont gagné ce prix mémorable, la Coupe de l'*America,* resté depuis vingt-neuf ans à New-York, comme un trophée que les Anglais n'ont jamais su reconquérir...

Le bras de mer qui sépare l'île de Wight de la grande terre est le Solent, l'illustre Solent, qu'un brise-lames naturel, dominé par Hurst-castle, barre au sud-ouest contre l'Atlantique, et qui forme une sorte de lac maritime ou de rade extérieure en avant de Southampton, Gosport et Portsmouth d'un côté, — de Yarmouth, Cowes et Ryde sur l'autre rive. C'est une nappe d'eau superbe, assez vaste pour que les vents y jouent librement, assez profonde pour que les plus gros cuirassés y puissent évoluer à l'aise, et néanmoins abritée de toutes parts. Cette nappe d'eau unit le plus beau port de guerre de la Grande-Bretagne à son plus beau port de commerce et à son île la plus charmante.

La navigation de plaisance était tout indiquée dans un pareil bassin. Elle devait nécessairement y naître et n'y a pas manqué, par une application visible de la loi qui lie partout la fonction à l'organe.

De juillet à septembre, le Solent présente un spectacle merveilleux. Les plus beaux yachts de l'Angleterre, petits ou grands, s'y donnent rendez-vous. A perte de vue, sur quinze ou vingt milles carrés d'eau brillante, ce ne sont que goélettes et sloops, cotres et yoles, à l'ancre ou sous voiles ; et ces bateaux de tous les tonnages, de toutes les formes connues, ont, du premier jusqu'au dernier, l'aspect élégant et fin qui distingue le navire de plaisir du navire de travail.

Les bordages sont fraîchement peints et cirés, les voiles sont blanches, les parquets vernis, les agrès neufs, les cuivres étincelants. Des femmes et des enfants en toilette printanière campent sur le pont, parmi les sièges cannés et les lainages aux couleurs vives. Des canots filent, chargés de jeunes filles et de fleurs. Des rires cristallins s'envolent sur les eaux, parmi le cliquetis des goûters en pleine brise. On dirait, dans le décor du siècle, une Cythère moderne, une de ces fêtes galantes rêvées par Watteau, mais où les flanelles rayées et les casquettes de laine auraient pris la place des vestes de soie et des chapeaux à plumes. Mille embarcations minuscules vont et viennent entre ces salons flottants. Au mouillage,

doute parce qu'il navigue, laisse toujours quelque fraîcheur dans les esprits et de l'indifférence dans les cœurs.

Plaisir d'Anglais, disait-on volontiers, d'Américains, de millionnaires enfin !

La bourgeoisie française continuait donc de cultiver avec l'économie parfois sordide un tout autre idéal : ses aises et son foyer calme autant que rétréci. Les familles criminellement prudentes

on se visite, on voisine, on échange des gâteaux et des verres de vin muscat ; ou bien le yacht, déployant ses ailes, prend un air de vent et court des bordées d'une rive à l'autre.

Cowes, à l'embouchure de la Medina, est le centre de ce tourbillon mondain. C'est là que se courent les principales courses de mer, que se sont établis les principaux cercles nautiques, le *Yacht scadron,* le *London Yacht club,* le *Medina Club* et les autres. Les chantiers de construction les plus renommés, les ateliers de voilerie, les magasins d'approvisionnement sont avec les hôtels et les maisons meublées l'industrie presque exclusive du pays.

Ce serait une grande erreur de s'arrêter à l'apparence frivole de ces mœurs, sans en voir la philosophie. Il faut considérer que le yachting anglais comprend 6,000 bateaux à voile ou à vapeur, valant au bas mot 100 millions de francs et donnant, directement ou indirectement, de l'emploi à 35,000 hommes d'élite ; il faut songer que l'émulation développée par ces courses en mer exerce l'influence la plus manifeste sur la construction, l'aménagement, la sûreté et la vitesse des navires, et devient ainsi dans le progrès général un facteur de premier ordre. Si nous allons aujourd'hui du Havre à New-York en six jours, et si nos croiseurs de guerre atteignent les vitesses que l'on sait, nous le devons pour une bonne part aux efforts héroïques de yachting.

Au début, et jusqu'en 1840, les bateaux de plaisance, tout en se perfectionnant d'année en année, étaient restés conformes aux types traditionnels qui avaient cours au commencement du siècle. C'étaient des bricks, des goélettes et des cotres analogues à ceux des marines officielles. Tout au plus se hasardait-on à effiler les formes générales et, en certains cas, à développer timidement la surface de voiture, pour obtenir des vitesses supérieures. Mais bientôt, sous l'éperon de la concurrence, et spécialement de la concurrence américaine, on chercha du nouveau, on combina des formes inédites, on étudia à fond les questions complexes qui se rattachent à la stabilité des navires, au lest, à la mesure du tonnage, à la résistance des carènes, à la forme des voiles, et dans une autre direction au poids des machines, à leur consommation, à leur effet utile.

En cette évolution qui a pris un demi-siècle pour aboutir aux résultats que nous avons sous les yeux, la première victoire du yachting américain, en 1851, a joué un rôle décisif qui en fait l'événement pivotal de cette histoire, et sur lequel il est nécessaire de s'arrêter. Ce fut, dans le ciel un peu gris et monotone de la navigation de plaisance à ses débuts, un coup de tonnerre comparable à celui de Sadowà dans les annales militaires de l'Europe. Et tel est le lien étroit qui rattache le yachting à la marine de guerre et de commerce, que l'influence de cet événement s'exerce encore, au moins indirectement, sur la construction des croiseurs de combat et de transport, des torpilleurs et des cuirassés.

n'avaient déjà plus à exposer des fils ainés, des cadets et d'autres dans des plaisirs virils et lointains; mais à veiller sur les nerfs et la toux, sur les caprices des fils uniques qu'elles toléraient; à choisir l'héritière, si possible fille unique aussi pour que, réunis, deux crétins appauvrissent d'autant la France.

Une lutte homérique a donc été engagée entre l'Amérique et l'Angleterre; elle s'est poursuivie et développée sous nos yeux pendant trois quarts de siècle sans que nous nous y soyons mêlés. Nous n'en avons recherché ni les joies appréciables, ni les enseignements utiles. En somme, de quoi s'agissait-il? Du « yacht creux » et du « yacht large ». Deux objets, deux principes contraires, deux écoles opposées qui voulaient démontrer chacune sa thèse favorite et triompher, sur les mers, de tous ses adversaires en des courses organisées pour passionner et dont plusieurs sont restées des journées historiques.

Les Anglais s'obstinaient à ne construire que des bateaux étroits allongés, calant fort, pour réduire le lest, et réduits dans leurs superstructures pour augmenter la stabilité du navire. Les Américains étaient éclectiques. Sans traditions, même navales, ils se montraient sans préjugés et particulièrement sensibles à l'harmonie dans la conception de leurs vaisseaux. Ils cherchaient la rapidité, la stabilité et les grâces que n'excluent point les constructions navales dans l'heureuse proportion de la hauteur, de la profondeur et de la largeur des navires. Les Américains, en contradiction avec les « Saxons », tenaient donc pour le bateau large. Comme tout se simplifie dans ce monde et que la malice ne perd jamais ses droits, on fixa la querelle en dénommant le yacht anglais « couloir lesté de plomb » et le yacht américain « plat à barbe chargé de mâts ».

Nous ne suivrons pas les deux écoles dans leurs démêlés et n'énumérerons pas leurs succès faits de compromis. Revenons sur la falaise balayée par la tempête où un pêcheur initié murmurait :

— Un *plat à barbe* : bonne aubaine !

En effet, c'était un yacht américain, et il apparaissait déjà dans un état lamentable.

— C'est *Margot*, fit au autre pêcheur.

Ce devait être pour le moins une imitation de la *Margot*, que M. Corr, ce fondateur de la Société des Régates du Hâvre, se fit amener en 1847 des États-Unis. Le yacht en péril comme son homonyme d'impérissable mémoire étonnait par ses formes inusitées en Europe. Peint en blanc au-dessus de la flottaison, en rouge pâle

au-dessous, il pouvait mesurer huit mètres en longueur, trois en largeur ; son tirant d'eau était très faible comme son lest semblait réduit. Bas de bord, tout ponté, il avait la quille fendue pour le passage et la manœuvre d'une sorte de semelle de plomb verticale, ayant six pieds de long sur trois de large ; cette semelle suspendue, qui fendait les eaux profondes et rentrait par bas fond, s'appelait *center board* ou *semelle de dérive*. On aurait pu plus exactement la dire « *contre dérive* », puisque sa raison d'être consiste précisément à maintenir la stabilité du bateau.

Margot avait des formes élancées, aigües, très tranchantes à l'avant, mais qui, rentrantes au-dessus de la flottaison, s'en allaient s'enflant sur les côtés. Elle était aplatie par dessous, de devant en arrière et jusqu'au trois cinquième du bâtiment conçu, en somme, comme les *clippers*, pour bondir de vague en vague vers l'immensité. Quoiqu'elle ne portât qu'un mât et qu'une voile à l'avant, on la devinait une marcheuse rapide. En effet, ce genre de bâteau n'a eu, dans la suite, de comparable que les petits et coquets « dériveurs », ces inimitables manœuvriers qu'a produit Argenteuil.

Cependant, l'état de la mer empirait et le yacht, qui avait jeté l'ancre, bord sur bord roulait. Soudain une vague énorme le porta en avant, plus près des écueils : la chaîne de l'ancre venait de se rompre. A bord on mouilla aussitôt l'ancre de miséricorde ; sans doute qu'elle ne mordit point, puisque le yacht, emporté par le courant et poussé par les rafales incessantes, avançait en roulant, talonnant déjà sur le bas fonds, vers un massif de rochers.

Le canon d'alarme retentit aussitôt. Le navire était perdu : Outre la perte de ses ancres, il avait son mât rompu, et sa voile toute lacérée.

Toutefois, les volutes, énormément grossies par les grains qui se suivaient plus fréquents, plus furieux, s'emparèrent du bâtiment, l'entraînèrent sur les brisants. *Margot* roulait de plus en plus, quand une vague monstrueuse la soulève tout-à-coup, la précipite au fond d'un ravin mobile ; une autre vague la ressaisit, l'enlève encore et s'en va finalement avec une rapidité foudroyante l'échouer à cinquante mètres des falaises, sur des rochers immergés, qu'on soupçonnait à peine sous l'écume qui couronnait leurs crêtes dentelées.

— Bonne Vierge ! murmuraient quelques femmes.

— Il est à nous, fit quelqu'un sur la falaise.

Une rafale passa alors emportant la brume avec la pluie, et le

soleil couchant illumina tout-à-coup de ses rayons affaiblis, et les nuées tumultueuses dont les bourrelets se teintaient de vives couleurs, et les flots qui reflétaient la splendeur du ciel : la tempête elle-même s'apaisa un instant comme prise de recueillement devant le jour qui tombait, devant la nuit qui s'avançait à grands pas.

Dans cette accalmie on distingua nettement sur le pont disloqué de *Margot* un groupe humain : un homme accroché au mât soutenait une femme qui paraissait inanimée.

Le marin avait compris le danger qu'il courait. Attentif à tout ce qui se passait, il examinait la mer, les écueils et la falaise ; il se tenait prêt à se jeter à la nage pour échapper à l'inévitable sort.

Sur la falaise, les pêcheurs suivaient les péripéties du drame avec intérêt, sinon avec pitié. Quelques lamentations discrètes se faisaient entendre. Nul ne doutait plus que le yacht allait être mis en pièces et son équipage, écrasé ou noyé.

Seulement l'homme qui montait *Margot* ne semblait pas désespéré, encore moins résigné à mourir ; il était vigoureux et chacun de ses mouvements trahissait sa connaissance de la mer et une adresse merveilleuse.

Sans doute que lui-même, en ce moment, ne se faisait plus guère d'illusion. Il avait jeté au-delà des brisants deux bouées de sauvetage et des amarres ; il s'était ceint d'une ceinture de liège, en avait munie sa compagne défaillante, n'attendant plus que la nécessité ou le moment propice pour se jeter à la mer.

Un grain se produit, une vague furieuse accourt, fond sur *Margot*, l'homme est prêt. Tout à coup, il enlève sa compagne dans ses bras nerveux ; ensemble ils s'abiment dans la crête écumeuse de la vague mugissante qui roule le yacht, le soulève et le porte pour l'abandonner aussitôt à quelques pas de là dans un enchevêtrement de rochers.

Quand les naufragés, un instant perdus dans l'écume et les flots, reparurent, on les vit plus près de la falaise ; l'homme, soutenant la jeune femme, lui gardait la tête hors de l'eau ; il nageait, bien que balloté par les lames. Il se débattait plutôt, épiant les vagues, se confiant à leur poussée pour s'approcher de terre : que dis-je, de la falaise escarpée, qui aurait dû pourtant lui apparaître inabordable : la vague qui finirait par l'y porter ne devait manquer de l'y briser.

— Où va-t-il ? où espère-t-il donc atterrir, fit un vieux pêcheur en branlant la tête.

— Les voilà : les naufrageurs ! clame soudain un groupe de spectateurs. Un mouvement de curiosité et je ne sais quel émoi subit transforme ces paysans rapaces ; ils s'approchent, s'apostrophent avec vivacité. On s'enquiert de ce qui se passe, de quels naufrageurs il s'agit. Sont-ils de Kertugal ? Oui, observe quelqu'un et l'on pousse à la ronde un soupir de soulagement : le hameau profitera de l'aubaine ! On remarque que l'épave a donné dans la *Rade des Saxons*.

On appelait ainsi un groupe de redoutables écueils, auteurs ou témoins de naufrages répétés.

Ce groupe d'écueils, disparaissant presque entièrement sous les eaux à marée haute, se dressait à quelques brassées du *Margot*, alors couchée sur le flanc, voile et mât à la mer.

Les pêcheurs ne pensaient déjà plus aux naufragés qui étaient parvenus derrière un massif de rocs, dans une zone d'eau relativement abritée.

Là, le naufragé respirait en examinant la falaise qu'il fallait aborder malgré l'Océan et malgré la tempête obstinée, malgré surtout une fatigue excessive et tout l'embarras du fardeau infortuné auquel il s'attachait.

Il s'était à peine remis à nager qu'une vague furieuse et folle, plus gigantesque qu'aucune autre, l'enlève, l'entraîne contre des rochers voisins, recule aussitôt brisée, plus blanche d'écume, semble hésiter devant l'obstacle, tourbillonne un instant et s'affaisse enfin comme réabsorbée par l'Océan immense.

Les malheureux ne reparaissent plus !

Cependant, trois naufrageurs, en observation dans la Rade des Saxons, venaient de se jeter à la nage malgré les gros grains qui se succédaient, malgré la mer qui déferlait furieusement contre les récifs et les falaises. Ces écumeurs ne s'inquiétaient apparemment ni des dangers qu'ils couraient eux-mêmes, ni du péril que couraient si près d'eux les naufragés.

Seule, *Margot* les intriguait ; elle était échouée, abandonnée, et elle devenait ainsi pour eux une belle proie qu'il fallait atteindre tout d'abord.

A tout prix, il importait que les douaniers ne pussent arriver sur place avant eux. Ils se hâtaient donc au risque de la vie. Après des efforts inouis que soutenait une rapacité extrême, ils parvinrent sur le rocher fatal, à bord du *Margot*. Pendant qu'ils cambriolaient, la tempête faisant rage, la nuit tomba sur cette scène lamentable.

En ce moment, sur la falaise, dans un groupe isolé, composé de gens qu'on devinait étrangers au pays et qui ne faisaient que d'arriver, un homme, presque un vieillard, dont la haute taille était légèrement courbée sous le poids des années, se détourne de ce spectacle décevant. Du revers de la main il dérobe une larme fugitive, murmurant :

— Que Dieu garde les uns et pardonne aux autres !

— Ah ! oui, M. Bertrand, répète un vieux pêcheur comme un écho fidèle, que Dieu pardonne aux autres : *aux nôtres*. C'est bien misérable ce qu'ils font là-bas. Il en est qui sont morts à pareille tâche, plaise au Dieu juste que les *naufrageurs* que voilà ne partagent leur sort.

— Que deviennent les naufragés ? interroge l'homme qu'on appelait Bertrand.

— Il est temps, fit le pêcheur, de prier pour eux comme pour tant d'autres qui ne reviennent pas.

— Ils sont morts !

Le vieux loup de mer se contente de branler la tête avec un geste qui disait qu'il n'espérait plus rien.

Bertrand était entouré de sa femme et de ses trois filles, adorables enfants qu'au village on avait l'habitude de voir errer librement et qui, par leurs grâces et par leur bonté, s'y faisaient aimer.

Mais qui était Bertrand ? Nul n'aurait pu le dire et personne aussi ne savait d'où il venait.

En général, on se souciait peu de l'apprendre. En effet, il y avait si longtemps que Bertrand résidait dans le pays ; et puis, comme ses enfants y étaient nées toutes les trois, on l'avait toléré d'abord et bien vite adopté en quelque sorte. On lui voulait sincèrement beaucoup de bien, ce qu'il rendait avec usure. On prenait aussi naïvement la peine de gémir de ce qu'il n'eut point de fils. De cela on s'en consolait à la vue de ses filles, aussi vertueuses qu'admirablement belles, et en disant qu'à son gré il trouverait bien trois fils à son choix.

Bertrand pratiquait gratuitement l'art de guérir ; il soignait les corps sans négliger les âmes ; comme il paraissait riche et se montrait charitable, il faisait autour de lui du bien et des heureux.

On avait donc pour lui une sorte de vénération.

Or, pendant que ce drame se passait à la mer et qu'avec des sentiments divers chacun scrutait les flots, consultait l'horizon,

trois personnes parvinrent sur les falaises sans être remarquées. Comme les autres elles contemplèrent le ciel orageux et la mer démontée ; elles virent le naufrage suivi de la tentative désespérée des naufragés ; elles devinèrent aussi le dessein des *naufrageurs*. Ces étrangers étaient un homme encore vigoureux bien que corpulent, une femme toute de noir vêtue et un bel adolescent qu'on devinait être leur fils.

Ce jeune homme fut attentif à ce qui se passait sous ses yeux.

Quand la catastrophe parut certaine, calme plus que personne autour de lui et pourtant aussi intrigué qu'aucun pouvait l'être, en même temps brave comme on devait le désirer à un âge où le dévouement est encore facile, il gagna vivement l'extrême bord de la falaise, en cet endroit très escarpée. Il se pencha pour sonder l'abîme.

C'est en ce moment que le flot jeta les naufragés contre la falaise et que la vague rebondit écumante, ayant déjà abandonné les victimes sans emporter la moindre trace du malheur qu'elle venait de causer. Le jeune homme restait en observation, étonné, tout à fait perplexe. Pouvait-on à deux disparaître ainsi, déserter l'existence, sans laisser aucun indice, sans qu'une goutte de sang, sans qu'un lambeau de chair meurtrie, sans qu'un cri de détresse ou de douleur avertisse les spectateurs de ce brusque passage de la vie au trépas ? Il ne le pensait pas et, plus attentif, il scrutait les eaux, il prêtait l'oreille.

Entre deux bourrasques soudain, il n'en peut plus douter, une voix lamentable est parvenue presqu'à lui, c'est un appel douloureux, pressant. Il respire à peine ; son cœur, pris de pitié, bat à se rompre.

D'un coup d'œil rapide il explore la roche ; elle descend à pic, surplombe l'abîme ; mais il remarque sur la pente abrupte des anfractuosités, des mousses, des herbes vivaces et maintes plantes, autant d'étapes, de points d'appui sur ce périlleux chemin. Osera-t-il tenter l'aventure, se porter vers le vide et les flots pour mieux se rendre compte de ce qui se passait au pied de la falaise ? et qui sait, pour tenter peut-être le sauvetage d'infortunés qui se mouraient !

Il l'osa, puisqu'il s'accroupit, se baissa encore, tendant un bras, allongeant une jambe, s'accrochant ici, s'appuyant là ; et le voilà suspendu entre le ciel orageux et la mer tumultueuse ! Alors il hésite un moment, semble délibérer ; mais l'Océan l'attire et il descend de nouveau. Il va de saillie en saillie, se suspend à un

arbuste, s'appuie sur des lianes, assure ses pas en s'aidant de tout ce qui s'offre sous la main; mousses, herbes, plantes, le moindre objet qui peut ralentir une descente aussi téméraire est mis à profit et le guide vers le gouffre béant. Il glisse si promptement qu'en un instant, avant qu'on ait pu deviner son intention et s'y opposer, il est hors d'atteinte, aussi déjà hors d'état de s'arrêter, loin de pouvoir revenir sur ses pas.

Quand on l'aperçut enfin, ce fut un cri général de stupeur et de pitié; tous restèrent immobiles, haletants, craignant qu'un cri, un geste n'allât le troubler et le perdre; lui seul, en ce moment critique fait preuve encore de sang froid. Il explore son chemin d'un œil assuré, sur des appuis fuyants ou branlants son pied ne tremble pas; il voit les difficultés se multiplier, le danger grandir; il se disait aussi que chaque pas le rapprochait du but, sinon des flots où son habileté à la nage l'aiderait à se maintenir. Il descend toujours laissant tout ceux qui le contemplent avec effroi trembler de l'épouvante qu'il ne ressentait pas.

Vainement cependant s'aide-t-il des pieds et des mains; il a beau s'ingénier, payer d'audace, se cramponner avec adresse, souvent avec bonheur; il semble comme emporté et il glisse plus vite qu'il ne le veut; la mousse humide se dérobe sous ses pas, les herbes cèdent sous sa main crispée, et sans cesse des quartiers de roche roulent sous lui vers l'abîme, menaçant de l'entraîner à leur suite; il descend encore: il faut bien qu'il descende! mais plus vite et plus vite toujours. Enfin, la roche vive, plus visqueuse à mesure qu'il approche du gouffre, devient lisse, impraticable; les moyens de s'aider, de se maintenir, déjà si rares, font bientôt complètement défaut. Il faut descendre pourtant et le but, comme dans une fantasmagorie pleine de chimères et d'ironie, qu'il doit atteindre au milieu des clapotis des eaux et des rugissements de la tempête, paraît s'éloigner à mesure qu'il tend plus ardemment vers lui.

La réalité inéluctable s'offre à lui: il se sent perdu. Il veut s'arrêter, s'attarder un instant sur le bord du précipice: vain effort! Il pâlit, une sueur froide perle sur son front, un frisson le secoue subitement. Il prête l'oreille. Aucun encouragement ne lui arrivait de là-haut, et la voix qui l'avait conduit là ne montait plus vers lui; seules, les rafales refoulées par la masse compacte de ces hautes falaises, tourbillonnaient autour de lui avec un bruit assourdissant; bien bas l'Océan se répandait en un vaste murmure.....

Pourtant, là-haut, le père de l'infortuné tenait la pauvre mère éva-

nouie dans ses bras ; et les pêcheurs étonnés, attendris, s'étaient groupés autour de ces étrangers qui révélaient leur présence d'une façon si tragique.

Bertrand et les siens avaient suivi les pêcheurs ; ils s'informaient de ce qui se passait. Les pêcheurs ouvrent leurs rangs devant lui et le laissent arriver jusqu'aux étrangers. Bertrand les voit, jette un cri de surprise, disant :

— Rorik ! mon cher Rorik ! vous-même, ici !

L'étranger lève ses yeux inondés de larmes et, malgré l'évidente surprise qu'il ressent, il murmure :

— Ah ! c'est toi, Bertrand. En quel malheur je te retrouve ! Vois donc : Constance se meurt et mon fils est perdu !

— Je vais vous rendre votre compagne, pauvre ami, poursuit Bertrand ; mais ce malheureux jeune homme qui périt...

— C'est mon fils.

A ce mot, un cri douleur échappe à la plus jeune fille de Bertrand. Défaillante, elle se recule, se traine au bord du précipice, se met à genoux comme pour diminuer la distance qui la sépare de l'homme généreux qui va périr. Elle le voit suspendu sur l'abîme et, dans son désespoir, elle crie avec déchirement :

— Ludovic !

Cet appel suprême, ce cri de douleur et de détresse descend vers l'abîme. Le malheureux l'entend, lève les yeux vers celle qu'il devine et qui l'appelle. Il tremble, se trouble, sa main quitte la roche, il tombe...

Et, du fond du gouffre où il descend sa voix lamentable monte et dit à l'infortunée qui le réclame :

— Adieu !

(A suivre.)

CHINOIS & CHINOISERIES

CROQUIS & PARALLÈLES

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

XIII

La politesse

Pourquoi ce Jaune, qui n'est pas jaune, a-t-il l'air niais (pour nous) ; se dandinant comme une oie timide, les bras ballants comme un patineur ; l'œil vague ou impudent, la bouche souriante ou béante et le nez en l'air ?

Quand il me regarde comme s'il était myope, je crois qu'il m'observe et m'étudie ; je suis gêné ; il ne l'est pas. Il me trouve peut-être nouveau et curieux ; lui n'excite pas ma curiosité. Il s'approche et je recule ; il ne dit rien, ni moi non plus.

Tout ceci est très exact. Ce qui suit ne l'est pas moins.

Parle-t-il : ce qu'il me demande me semble ridicule.

Je crois, j'imagine qu'il est insolent. Erreur profonde.

N'est-il pas impoli, franchement ?

En vérité, il est d'une politesse très correcte.

Il écoute ce que je dis, veut voir ce que j'ai dans la main, lirait mes lettres, et se moucherait avec mon mouchoir, s'il n'avait pas l'habitude de se servir de ses doigts.

Il s'étonne, peut-être, de mon air réservé ; je m'étonne bien davantage et sans conteste de sa familiarité.

M'aime-t-il donc déjà ? S'intéresse-t-il à ma chétive personne ? Ai-je fait sa conquête ? Veut-il me rendre service ? A-t-il intérêt à m'attirer à lui ? Est-ce un industriel qui convoite ma bourse ? M'a-t-il déjà vu quelque part ?

Rien de tout cela.

Je le trouve insupportable; je ne m'explique nullement ses manières ; il me faudra dix ans pour trouver le mot de l'énigme.

Ce monsieur est un gentleman du Céleste Empire. Sa tenue est irréprochable ; il a étudié ; il a quelque bien-être ; il est de bonne famille ; il se promène et m'a vu passer.

Toutes les pensées que son attitude me suggère sont tout à fait gratuites. Pour lui, il est innocent de toutes celles que je lui suppose. Si je pouvais lire dans son cerveau, je n'y trouverais rien d'écrit. Il me regarde physiquement, mais l'image de la rétine ne se reproduit intérieurement qu'en un dessin muet. Il l'étudiera peu à peu, ce soir avec ses compatriotes, et Dieu seul peut savoir combien à son tour il se trompera sur moi, comme je me trompe sur lui.

Je l'ai trouvé très impoli, il me jugera très barbare. Nous pouvons enregistrer tout de suite ces conclusions, elles sont certaines.

C'est que, comme dit si bien La Bruyère : « L'esprit de politesse est une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. »

Cet art des convenances semble donc assez subjectif, ou relatif et arbitraire ; ce que nous ne pouvons admettre sans parlementer. Car s'il faut que nos paroles ou nos manières cadrent avec les goûts chinois, nous devons nous soumettre à une fière gymnastique ; s'il est nécessaire que la façon chinoise se plie à nos exigences, l'indigène aura encore bien plus à faire.

Nous pouvons, avec de l'exercice, apprendre à tirer leurs ficelles; mais qui leur donnerait notre moteur ou nos ressorts ? Les Chinois les plus polis, conformément à leur code des convenances, ne nous contentent point ; et l'Européen du meilleur monde les offusque encore davantage.

La définition de La Bruyère est trop restreinte ; elle n'est pas internationale. Est-ce à dire qu'elle ne soit pas excellente ? Je ne le crois pas. Je croirais bien plutôt que c'est le Chinois qui s'est mécanisé. Sa politesse est fondée sur un faux supposé ; la nôtre s'appuie et se base sur les exigences de la nature humaine dont nous comprenons assez la perfection. Nous nous étudions à n'y pas contredire, tout en nous efforçant de satisfaire les goûts qu'un homme vraiment civilisé doit avoir.

En partant de ce principe, nous pouvons conclure qu'il y a une politesse qui fait abstraction des frontières. Tant pis pour John, s'il n'est pas du même avis.

Il est nécessaire, sans doute, que pour certains détails accessoires les formes extérieures de l'étiquette diffèrent avec les latitudes, et qu'elles aient une couleur locale ; mais est-il raisonnable qu'elles soient en contradiction avec les lois naturelles de l'esprit et du cœur ? Quelles qu'elles soient ne doivent-elles pas en découler ?

Elles sont, croirions-nous, au vrai et au bien, ce que la mode doit ou devrait être au beau et au bien-être corporel. Les lois de la politesse, même accidentelle, doivent toujours dans leur originalité être une expression de la politesse essentielle ; celle des manières s'apprend vite, celle de l'esprit réclame des aptitudes ou une longue éducation. C'est ainsi que Fénelon, qui mettait volontiers tous les atouts dans le jeu de son cher Télémaque, disait qu'il aimait *naturellement* les choses qui ont de l'éclat et de la politesse. (*Télémaque*, ch. XXII.)

En crayonnant le portrait de mon Jaune gommeux que tout le monde coudoie et que personne ne goûte ; en faisant ressortir ses peu sympathiques façons, je voulais montrer qu'il ignore absolument sur quoi repose la vraie politesse, qui est essentiellement un ensemble de manières, d'égards et de délicatesses tendant à répondre aux désirs de celui qui en est l'objet et s'harmonisant avec les besoins d'un esprit et d'un cœur assez perfectionnés. Elle devient ainsi l'expression et le critérium d'une vraie civilisation. L'autre n'est qu'un trompe-l'œil.

La bonne éducation transforme les idées, les goûts, les besoins de l'homme, en lui faisant connaître d'abord, aimer ensuite, réaliser enfin, selon ses forces, le vrai, le beau et le bien, qui sont des choses pas du tout arbitraires et tout à fait indépendantes des positions géographiques. De là, il aime l'ordre, la propreté, la charité ; il les recherche partout, il s'en inspire. Il admire leur réalisation, il estime les réalisateurs, et pour être estimé à son tour, il s'exerce à les réaliser lui-même. Il apprend à se dévouer, il sait s'oublier pour être agréable aux autres, ce qui serait impossible autrement. Cette éducation apprend l'art de trouver les mots qui conviennent. Les formules ne sont pas nécessaires, on improvise quand on a l'idée.

L'usage des gens bien élevés donne le ton, et l'on accepte certains tours trouvés par les maîtres ès politesse, comme une monnaie de bon aloi. On a raison.

Cette sorte de sélection naturelle des mots n'a rien de commun avec le formulaire chinois, où l'exagération se noie dans l'abîme du mensonge.

Cette bonne éducation diffère donc totalement de l'étude et de l'art purement mnémotechnique des Célestes.

En étudiant son rituel, nous n'y comprenons rien, et pour apprendre à être poli selon leur procédé, il faut un travail d'abstraction et de mémoire extraordinaire ; nous n'y réussissons pas.

Leur politesse n'est pas fondée sur la nature perfectionnée ; elle la contrarie même souvent. Elle n'est pas davantage une manière de perfectionner l'homme, au contraire, et pour la même raison, puisqu'elle contrarie la nature. Elle ne voile pas ses imperfections, elle lui en ajoute ; car elle fait de l'homme une marionnette, et une marionnette qui joue un vilain rôle.

Un geste demande une ficelle ; autant de mouvements, autant de ficelles, et si la ficelle casse, l'homme est à jamais perdu. Les paroles réclament un souffleur, les modes un caprice, les usages, une décision arbitraire des légistes de l'an 1000 avant Jésus-Christ, ou de l'an 1000 après Jésus-Christ, comme on préférera. On dirait un jeu conçu pour étonner, un casse-tête pour occuper des enfants, un clou pour finir ou remplir la pièce, car les visites sont des comédies.

Pour être habile, il ne faut pas être parfait, mais il est indispensable d'être contrefait.

Aussi bien, le Chinois, avec ou sans instruction, est toujours sans éducation ; le plus poli est nécessairement très mal élevé.

Il vous flatte, et il vous choque ; plus il est prévenant, plus il horripile.

C'est qu'en faisant tous ses efforts pour charmer l'homme, il blesse la nature. Or, celle-ci est intransigeante.

Chose effrayante, John l'a tellement pourchassée dans le sens du péché originel, qu'elle ne proteste plus. L'amour de la vérité, le goût du beau, le sentiment du bien, la rectitude de la conscience, la passion de l'ordre, la voix du devoir, les délicatesses du cœur, la douceur de l'amitié, les charmes du dévouement, tout a été raturé, gratté, effacé par les pères et les enfants de 70 à 80 générations, et jamais atavisme n'a porté de plus énormes fruits empoisonnés. Il ne reste donc plus que la couleur, l'apparence.

Cette politesse n'est même pas un voile comme la feuille de figuier, car ils n'ont pas conscience de leur nudité comme Adam. Elle est un signe arbitraire de noblesse secondaire, comme le globule est un signe arbitraire de noblesse acquise aux examens.

En un mot, elle est une des formes les plus brillantes de la conquête de la face. C'est un faux dieu comme le poussah ; elle n'est pas plus fondée en raison et a autant d'adorateurs.

Ce n'est pas à faux, que la plupart des écrivains ont parlé des Chinois comme du peuple le plus poli de l'univers.

Il est incontestable que chez eux la politesse a le grand rôle. Elle n'est jamais dans la coulisse.

Bien plus, je ne dirai pas qu'elle est nécessaire dans toutes les comédies de la vie, comme le Polichinelle à Guignol et Séraphin, dans toutes celles de leur beau répertoire ; c'est évident. J'ajouterai qu'elle fait de l'existence même une comédie aussi vieille que le Céleste Empire.

De ce point de vue, je veux dire de son âge, de son importance et de la complication de ses règles, tout le monde est d'accord. Que me servirait de répéter ici des curiosités qui, depuis trois cents ans, ne sont rien moins que des nouveautés ou des découvertes.

Lisez le livre des Rites..., mais c'est mortel.

Les Chinois eux-mêmes n'en abusent pas..., une relique ! une noble poussière ! Encore faut-il savoir lire !

De tout ce fatras, dont je parlerai sans faire d'érudition, il reste assez d'usages arbitraires constituant la politesse courante, pour braver notre délicatesse et notre sens commun.

Laissons les Chinois admirer les pièces infinies de ce vieil uniforme qui passe pour avoir été de mode, mais qu'ils n'endossent plus ; comme nous-mêmes nous aimons ou aimerions à contempler la cuirasse de Charlemagne.

La politesse chinoise, si saugrenue qu'elle paraisse dans beaucoup de ses lois, n'en a pas moins rendu un immense service au peuple.

Après tout, c'est elle qui lui a donné son vernis de civilisation.

Les bons conseils des hommes qu'on est convenu d'appeler philosophes, comme Confucius et les autres, étaient d'avance condamnés à la stérilité. En terre païenne, la vertu ne pousse point. Il est même un minimum de vertus simplement sociales qui dans certaines races n'a que de rares et faibles racines.

Serait-ce que Confucius aurait eu cette intuition en observant ses compatriotes ?

Que faire ? Il leur fit apprendre la *théorie*, comme des bleus dans nos régiments. Or, si en portant l'habit militaire, les plus timides deviennent soldats, pourquoi donc dans le monde à la Confucius, les plus grossiers ne se dégrossiraient-ils pas ?

Le succès a été complet, car la politesse semble avoir absorbé toutes les vertus en les remplaçant, ou plutôt en les singeant. N'est-elle pas devenue, à bon marché, l'étiquette de la perfection ?

Le revers de la médaille, c'est que la perfection n'est en Chine qu'une question d'étiquette.

XIV

Le Livre des Rites

Confucius a dit : « Les cérémonies, les démonstrations extérieures, sont pour le sage la manifestation et comme la parure des sentiments du cœur. » (Li-ki, ch. v.)

Si quelqu'un est autorisé à donner son avis en cette matière, c'est bien Confucius ; car tout lecteur impartial des livres chinois, et particulièrement du Li-ki (Livre des Rites), avouera qu'il a éprouvé de très pures jouissances en voyant avec quel aplomb, quelle grâce, quelle notoriété, ce sage se joue au milieu des dédales du rituel.

Lorsque *Tseng tse*, son disciple, lui pose ce que nous appellerions irrévérencieusement une colle, le maître vous récite son cérémonial comme un futur officier sa théorie. Il ne se dérobe pas, il ne chinoise pas, il ne tourne pas autour du pot ; c'est toujours le coup droit et il complique lui-même la situation pour montrer à *Tseng tse* qu'il a encore beaucoup à apprendre ; car celui-ci a l'air naïf, mais au demeurant il est fort désireux d'apprendre et ravi de savoir. Il est comme l'apprenti le lendemain de son engagement, feu et flammes pour la corporation. *Tseng tse* voudrait que le Chinois fût réglé comme un papier de musique. Au fait, si j'en crois ce que j'ai vu dans le Livre des Rites, il n'a pas à se plaindre.

Quand je dis qu'il est naïf, je m'avance peut-être plus que de juste ; cette supposition d'ailleurs, sans être injurieuse au maître, diminuerait d'autant sa gloire de répondre savamment ; car, pour répondre à une question naïve, il n'est pas nécessaire d'être un homme habile et docte.

En y réfléchissant et en me posant à moi-même les interrogations qu'il adresse, je me trouve à tout coup arrêté.

Mais, tout bien pesé, comme je n'en finirais pas si je voulais prouver ce que j'avance, je prie le lecteur de me croire sur parole et je le renvoie au livre lui-même.

« Au Li-ki ? » me direz-vous, épouvanté.

Oui ; mais au Li-ki traduit par le Père Couvreur. L'édition est magnifique ; on a sous les yeux le texte chinois, le texte chinois romanisé, la traduction française et la traduction latine. Des notes

complémentaires rendent service aux puristes qui cherchent quelquefois midi à quatorze heures.

Sainte-Beuve, qui avait de la lecture, dit quelque part : « Les érudits allemands, à force d'étudier, ne doutent de rien. »

Sont-ils les seuls ?

D'ailleurs, il paraît que beaucoup de passages sont interprétés de diverses manières par les auteurs chinois, et l'auteur, savant aussi scrupuleux que modeste, n'a jamais voulu hasarder des opinions qui ne fussent les plus admises par les meilleurs commentateurs indigènes.

Il a suivi dans cette traduction la méthode adoptée dans son édition des *Quatre Livres* et du *Livre des Vers*.

Tout *élève en sinologie* peut, dès lors, prendre rapidement connaissance de ces fameux livres dont la réputation a toujours quelque peu bénéficié du mystère où les voile, pour les humbles mortels, une langue à *rebus*, fort belle dans sa simplicité, mais trop simple pour la beauté.

En donnerai-je un exemple, un seul exemple à l'usage des profanes ?

Lorsque le Li-ki nous veut apprendre que les loutres (quadrupède de la tribu des digitigrades se nourrissant de poissons) offrent en sacrifice du poisson aux esprits, il me faut huit ou neuf mots pour le dire ; le texte chinois est beaucoup plus bref. En traduisant mot pour mot, on écrirait : « Loutre sacrifier poisson ». Car on ne commençait la pêche qu'après cette grave cérémonie ; de même, la chasse n'était ouverte que vers la fin du neuvième mois, quand le loup avait offert des animaux aux esprits : « Loup sacrifier animaux. » Et pour prendre les oiseaux au filet, il fallait attendre que la colombe fût changée en épervier.

Ceci nous apprend deux choses, que le style du Livre des Rites est très concis, et qu'il contient un certain nombre de balourdises.

Le style chinois, comme le savent tous ceux qui l'ont étudié, est parfait quand, à un certain rythme que j'ignore, mais qu'on devine, il joint le maximum du sens sous le minimum de mots. Cette littérature de conserve a, en effet, bravé les siècles ; on conçoit néanmoins que les traductions s'imposent, et lorsque nous les avons en mains, nous sommes beaucoup plus savants que les trois quarts des Chinois.

Le livre des Rites est ce qu'en France nous appellerions, sans ambages, une compilation indigeste. Les lettrés, grands et petits, de toutes les époques ne se sont jamais fait remarquer par leur

logique ni leur méthode ; ils ne savent ni analyser, ni synthétiser, ni diviser, ni définir. Ce que nous appelons aujourd'hui la *critique*, à quelque branche de l'arbre de la science qu'on en veuille considérer l'application, est, comme elle a toujours été, inconnue. Les écrivains du bon vieux temps narraient et notaient avec la simplicité des époques patriarcales et la foi la plus naïve. Leurs successeurs ont suivi la même voie avec la même confiance.

« On mettait à mort, dit le Li-ki, celui qui composait des chants obscènes, introduisait des vêtements nouveaux ou inventait des procédés merveilleux ou des instruments extraordinaires, et troublait les idées de la multitude. On cherchait ceux qui parlaient un langage étranger... »

Parmi d'excellents règlements qui étaient observés ou ne l'étaient pas, on trouve une multitude d'inepties, dont aujourd'hui encore, le peuple et les lettrés ont la tête pleine.

Qui n'a entendu, le soir, des femmes jeter aux ombres qui descendent en faisant silence, le chant langoureux, plaintif et anxieux du rappel de l'âme ? Celui qui en connaît la signification est nécessairement ému, car la voix est pleine de larmes et de tristesse ; on sent qu'elle croit, et on sait qu'elle exprime une angoisse sans remède peut-être. C'est une mère dont l'enfant souffre, agonisant le plus souvent. Elle rappelle son âme qu'elle imagine égarée au loin, alors que le corps de son pauvre petit lui échappe.

Dans le Li-ki, nous retrouvons un peu partout la cérémonie du rappel de l'âme, soit avant, soit après la mort. La coutume est donc fondée sur des usages séculaires de la plus haute valeur pour un Chinois.

Les superstitions sont innombrables, et la tortue est continuellement consultée. On couvrait d'une couche d'encre une carapace de tortue et on l'exposait un peu. On examinait l'apparence des fissures produites dans l'encre par l'action du feu, et on tirait des présages. On consultait aussi l'achillée.

La prière adressée à la vénérable tortue ou à la vénérable achillée est touchante.

Le chapitre des règlements pour les mois de l'année est curieux. A chaque mois correspond un nombre, une saveur et une odeur. Au premier mois du printemps correspondent le nombre huit, la saveur acide et l'odeur rance.

Si, en ce moment, l'Empereur faisait observer les règlements d'été, on énumère un tas de maux qui arriveraient. Si, au troisième mois d'été, on observait les règlements d'automne, les

femmes avorteraient. A chaque époque, le Fils du Ciel a une nourriture spéciale. En automne, il mange des graines oléagineuses et de la viande de chien. Ce n'est guère princier.

Au troisième mois du printemps, l'épervier se change en pigeon et la taupe en caille.

A une autre époque, le faisan se plonge dans les eaux et se change en huître. Les éclipses de soleil sont toujours un grave événement ; aujourd'hui encore les mandarins font des pieds et des mains pour venir à son secours, en tirant des coups de fusil, etc.

Il y aurait encore à noter les recettes culinaires ; car tout est réglementé à en perdre la tête, mais nos cordons bleus ne lisent pas l'*Echo de Chine*, et, heureusement, n'ont jamais lu le Livre des Rites.

Je laisse à mon lecteur le soin d'y recourir pour savoir la vraie formule de la *riche friture*.

Le cérémonial mortuaire tient dans le livre une place exorbitante.

Il est remarquable combien les choses les plus insignifiantes sont traitées pompeusement.

Confucius qui est l'âme des conseils, l'inspirateur de tous ces rites recueillis par ses disciples auxquels il apparaît comme le Messie de la tradition, a infusé son esprit à toutes les générations venues après lui. Cet esprit, au jugement de l'esprit européen, est superficiel et mesquin. Pourquoi ? Parce ce que la vraie valeur des choses est mise de côté au bénéfice exclusif de leur apparence ; ce qui frappe les yeux est le plus souvent, pour ne pas dire toujours, le dernier mot de cet évangile.

J'ai dit, précédemment, quel avantage en résultait pour une race païenne et orientale, incapable de vertus sociales inspirées par des motifs intrinsèques. Mais qui dira combien cette voie purement mécanique, excellente pour les enfants de trois ans, est fertile en naufrages ? Non seulement elle ne développe pas la conscience, mais elle la fausse.

Les apparences sont tenues pour aussi estimables que les réalités ; elles suffisent et elles résument tout le programme de l'honnête homme !

Nous qui voyons les Chinois à l'œuvre, nous ne sommes pas toujours capables de dire si le rituel est bien observé ; mais nous constatons qu'en toutes choses la préoccupation de l'extérieur est prédominante. La vie en Chine est, de par la coutume et l'éducation, une immense et, très souvent, une mauvaise comédie.

Je ne veux pas finir sans citer encore quelque chose afin que le

lecteur, qui n'achètera pas les deux gros volumes, ait quelque idée du style et du raisonnement qu'affectionnent les écrivains, littérateurs ou philosophes Célestes.

Le sorite est par excellence l'argument préféré.

M. Pauthier se pâme un peu pour nous apprendre que ses origines remontent ainsi très haut et qu'il fait le plus grand honneur à l'empire Céleste.

Je n'ai pas choisi ma citation, en vérité ; j'ai pris le sorite qui termine le premier volume. Il est long, mal enchaîné, illogique, faux mais magnifique dans l'espèce.

« De l'affection envers le père et la mère, venait l'honneur rendu aux ancêtres ; de l'honneur rendu aux ancêtres naissait le respect pour les chefs de famille ; le respect pour les chefs de famille maintenait l'union entre tous les parents ; à cause de cette union le temple des ancêtres était vénéré ; par suite de cette vénération, on attachait une grande importance aux autels des esprits protecteurs de la terre et des grains ; à raison de cette importance..... le Prince aimait ses officiers ; parce qu'il aimait ses officiers, les châtiments étaient infligés avec justice ; cette justice assurait la tranquillité du peuple ; le peuple étant tranquille, les ressources abondaient ; les ressources abondant, les désirs étaient satisfaits ; les désirs satisfaits, les cérémonies et usages étaient observés : de cette fidélité naissait le bonheur. »

Voilà de la haute pédagogie.

Loin de moi la pensée de refuser à la méthode de Confucius tout avantage et tout efficace. Prendre le peuple par l'extérieur, est conforme à la nature humaine. La vue, l'exercice, l'habitude, l'exemple d'une excellente tenue influent beaucoup sur l'intelligence et la volonté ; car on en pénètre peu à peu les raisons et les motifs et la politesse finit par moraliser.

Cela est incontestable, à condition toutefois que ses règles ne soient pas complètement arbitraires.

Xavier de Maistre nous décrit très agréablement la tendance instinctive de notre nature à allier ensemble et à accorder par diapason l'extérieur à l'intérieur ; il montre en même temps l'action mutuelle et réciproque des sens et de l'âme.

Je le cite volontiers pour l'opposer au Li-Ki dont la philosophie n'a pas tout à fait la même lumière, les mêmes couleurs, ni le même attrait.

« On taxera, si l'on veut, de préjugé, l'influence que j'attribue aux habits de voyage sur les voyageurs ; ce que je puis dire de

certain à cet égard, c'est qu'il me paraîtrait aussi ridicule d'avancer d'un pas mon voyage autour de ma chambre revêtu de mon uniforme et l'épée au côté, que de sortir et d'aller dans le monde en robe de chambre.

Lorsque je me vois ainsi habillé, suivant toutes les rigueurs de la pragmatique, non seulement je ne serais pas même en état de lire ce que j'en ai écrit jusqu'à présent, moins encore de le comprendre.

Dans les classes d'hommes parmi lesquels je vis, combien ne s'en trouvent-il pas qui, se voyant parés d'uniforme, se croient fermement des officiers, jusqu'au moment où l'apparition inattendue de l'ennemi les détrompe !

Il y a plus : s'il plaît au roi de permettre à l'un d'eux d'ajouter à son habit certaine broderie, voilà qu'il se croit un général et toute l'armée lui donne ce titre sans rire, tant l'influence d'un habit est forte sur l'imagination humaine ! »

A ce compte, les Chinois n'auraient fait qu'exagérer et généraliser une infirmité commune au genre humain ; le Livre des Rites le prouve et il nous permet même d'affirmer que cette infirmité constitue un des éléments les plus vitaux et des plus nécessaires au tempérament chinois.

De toutes les folies, celles qu'on appelle *douces* sont les moins dangereuses, mais les plus incurables.

XV

L'agriculteur John

Cette année le riz a été partout excessivement cher; il était même parfois fort difficile de s'en procurer. Dans certains endroits les mandarins ont profité de cette calamité pour remplir leur bourse en se faisant accapareurs et affameurs. Pressés par l'opinion, ils étaient obligés de fixer un tarif et de défendre l'exportation; mais dans l'ombre, ils manœuvraient pour exporter et bénéficier des tarifs. Ce n'est pas le progrès des lumières qui les convertira.

Le peuple, mouton enragé se fâche, et son « Père et Mère » devient plus sage, quand il tremble pour sa peau. Ce sera longfemps encore la meilleure solution de la *question mandarinale*.

La famine est presqu'annuelle dans le nord à cause des inondations. Ne demandez pas qu'on y remédie en relevant les digues. Pauvres gens ! Elle est intermittente dans le sud.

Mais pourquoi les Chinois s'obstinent-ils à négliger la culture du blé dans ces provinces où il pousse magnifiquement?

C'est que le riz rapporte trois fois plus, quand il rapporte, et demande moins de travail peut-être.

Si je dis que le riz rapporte trois fois plus, je suppose et je prends l'agriculture chinoise telle que je la trouve dans certaines régions sud du bassin du fleuve Bieu. Et je pars précisément de là pour ne pas m'associer du tout au concert de louanges qui semblent phonographiées pour redire à la manivelle la supériorité agricole des Célesres.

Lisez Reclus (*L'Asie Orientale*, p. 15) « Quant aux paysans de l'empire du Milieu, ils sont d'après le témoignage *unanime* de ceux qui les voient à l'œuvre, plus intelligents, plus instruits, moins routiniers que les campagnards des contrées de l'Europe où règne le dur régime de la grande propriété ; et si dans le voisinage des factoreries du littoral, les jardiniers chinois n'ont point point modifié leurs cullures, c'est que l'étranger ne pourrait leur enseigner à faire mieux. »

Heureusement qu'ils ont modifié leur culture et qu'on peut manger des choux pommés, des choux-fleurs, de la salade, des pommes de terre, des oignons et un tas d'autres légumes absolument inconnus en dehors du rayon des centres européens.

Les tomates, les salsifis, les asperges viennent magnifiquement. Seule, l'ignorance des ressources que tous ces produits pourraient leur offrir, empêche les Chinois maraichers d'en préférer la culture à celle des *pe tsai* ou des *kieou tsai*.

Mais, je parlais de blé !

Il y a sans doute des agriculteurs plus diligents qui ensemencent de blé ou de colza leurs terres à riz en automne et ont le temps de recueillir une excellente récolte avant la plantation du riz. Sans être pour cela des Matthieu de Dombasle, on ne leur refuse pas des accessits de diligence. Pour trouver un pareil système de culture, un assolement aussi simple, il ne faut pas se casser la tête. Il suffit de ne pas épargner trop ses sueurs. Il est nécessaire d'avoir des bras. Aussi, dans ces parages. y en a-t-il plus qu'ailleurs parce que les femmes ont des pieds et qu'elles travaillent comme des hommes. En voyant à l'ouvrage ces luronnes parfaitement charpentées qui charruent, qui piochent, qui portent sur l'épaule des fardeaux énormes, on se demande si on est en Chine ; on pense aux pêcheuses de la baie de Cancale.

Une culture aussi épuisante viendrait sans doute à bout de la

meilleure terre, mais on ne la trouve guère qu'aux environs des villes ; et l'on sait que le *tout à l'égout* n'est pas tout du chinois. Pour eux, tout va aux champs. Hélas, ça n'y va pas tout seul.

Quand par une belle matinée de printemps vous quittez alerte les ruelles maussades de la ville, où allez-vous ? Voir levez l'aurore, respirer les parfums des fleurs, remplir vos poumons d'air pur ? Vous croisez des files de ruraux qui marchent d'un pas allègre. Sur leurs robustes épaules d'énormes sceaux se balancent en équilibre. Ils marchent à la queue leuleu par bandes joyeuses..... Où vont-ils !

Rencontrez-les à 10 heures, en sens inverse, vous le saurez alors. Ils ne viennent pas du jardin des Hespérides. Passez au vent, si vous ne pouvez passer au large.

Je cite de préférence ces agriculteurs types, parce qu'ils nous offrent le premier échantillon de l'agriculture chinoise. Ce sont eux qui ont épaté les touristes. J'aurais mauvaise grâce à leur jeter la pierre. Leurs champs sont propres comme des jardins, arrosés d'engrais liquide à bouche que veux-tu. Ils rapportent de 40 à 50 hectolitres de riz à l'hectare, rendement superbe, auquel il faut ajouter peut-être 20 hectolitres de blé ou son équivalent en colza ou en fèves.

Pour cette classe vraiment privilégiée d'agriculteurs dont les terres sont excellentes, dont l'irrigation est assurée, que l'inondation ne pourrait atteindre, à moins d'une catastrophe, j'accepte volontiers le verdict de M. Reclus, à savoir que « l'étranger ne pourrait leur enseigner à faire mieux », mais mon opinion à moi, qui ne suis point un professionnel, ne saurait grandement corroborer celle du géographe qui n'écrit pas sur le compte-rendu d'une enquête dirigée par des agronomes.

D'ailleurs tout ceci ne prouve pas que les Chinois soient des agriculteurs plus intelligents, plus instruits et moins routiniers que les campagnards des contrées d'Europe où règne la grande propriété. Car ces indigènes sont aussi routiniers qu'on peut l'être.

Non pas, il est vrai, de cette routine qui suppose tout éloignement préconçu pour le progrès, afin de s'en tenir par un entêtement bête aux méthodes ancestrales. Ils n'ont pas idée de progrès et personne ne leur en parle ; ils seraient bien embarrassés d'y faire mauvaise mine ; mais, si vous voulez, de cette routine qui caractérise les chères abeilles, dont le génie humain ne saurait perfectionner l'outillage.

Cela devrait finir pour mettre une sourdine à l'enthousiasme des

admirations sans calcul. Que si les abeilles n'ont que faire de notre science, en sont-elles plus intelligentes ?

Pour moi, je réserve mes suffrages aux agriculteurs qui par leur intuition savent obtenir de grands résultats malgré les circonstances. Les autres qui réussissent, surtout à cause des circonstances, sans leur refuser mes félicitations, je ne les tiens point pour hommes qui ont inventé la poudre.

Mais si quelques millions d'agriculteurs-abeilles nous préparent ainsi, dans les parages privilégiés, le doux spectacle d'une campagne verdoyante et riche, il serait bien illogique de conclure aussitôt que tous les paysans de l'empire du Milieu sont des maîtres.

Pour la culture du riz, notre critique serait déplacée au moins autant que notre enthousiasme. Il est cependant assez difficile de ne pas voir que là comme partout perce le bout de l'oreille des peuples enfants. Une certaine indolence orientale et je ne sais quelle insouciance juvénile les trahissent. Ils sont captivés par les soucis du présent, négligent de prévoir et ne se tracassent pas pour le lendemain, c'est peut-être un vieux souvenir du paradis terrestre. Mais nous n'y sommes plus.

Je prendrai un exemple. Dans les lieux moins favorirés pour les canaux d'irrigation, dans certaines vallées, sur le pied des collines où s'étagent des champs de riz, que devient la récolte si les pluies ne tombent pas à heure dite ? Elle sèche, elle est perdue. Les laboureurs ne peuvent avoir d'espérance sérieuse que dans leurs réservoirs, et la plupart du temps ils font défaut ou sont mal entretenus.

Il serait aussi nécessaire que facile de les multiplier et surtout de les entretenir. Pendant les longs mois d'hiver, le Chinois, terrassier de premier ordre, aurait dix fois le temps d'y travailler et d'assurer ainsi une récolte qui est toute sa fortune.

Il en va tout autrement. John Chinaman a le gousset plein ; il marie ses filles, fiance ses garçons, joue aux cartes, vide les vieilles querelles, et en prépare de nouvelles, réclame ses dettes et bataille pour amaigrir celles qu'il a engraissées chez le boucher depuit huit mois. Il n'a jamais été si occupé que depuis qu'il n'a rien à faire : il faut bien jouir un peu de la vie. « Après moi le déluge ! »

Il est une coutume à laquelle ils tiennent. Avant la plantation du riz, ils versent dans l'eau du champ des brassées de feuilles et l'herbages coupés sur la montagne. Pourquoi faire ? — Mais, Monsieur, c'est une fumure verte. — Je vous comprends, N'essayez

pas à votre tour de lui faire comprendre qu'il aurait dû l'enfouir aux labours d'automne pour que les végétaux enterrés eussent le temps de se décomposer ; autant vaudrait lui parler d'azote. Il sourit..... mais dans ce sourire vous ne voyez pas un abîme de compassion pour votre ignorance ?

La question de leur plâtrage serait encore à étudier. Le plâtre est-ils bien nécessaire au riz ? Nécessaire ? ce serait beaucoup dire, puisque nombre d'agriculteurs ne plâtrent pas. Utile ? la composition des terrains pourrait surtout nous apprendre dans quelles limites il est avantageux. Mais quand on pense qu'ils n'emploient que 30 ou 40 livres par hectare alors qu'en Europe la bonne mesure est 300 livres !

Dans toute contrée où elle est possible, la culture du riz, aux yeux du Chinois, prime toute autre culture. Son rêve est de posséder des rizières ; et, les plus mauvaises, tant sa préférence l'aveugle, sont de beaucoup meilleures que les meilleures terres *sèches*.

C'est ainsi qu'on rencontre fréquemment de bons paysans passablement naïfs, car ils sont aussi naïfs pour se faire jouer qu'ils sont ficelles pour jouer les autres, qui convertissent de vrais champs secs isolés de toute irrigation, en rizières, parce que l'année précédente a été très pluvieuse.

J'en ai connu qui, pour quelques piastres hypothéquaient des rizières déplorables, qui tous les trois ans changeaient de propriétaires, comme on change les mauvais domestiques tous les trois mois. Avec le même argent, ils auraient pu acheter un hectare de bonnes terres sèches et compter sur un rendement moyen et assuré.

Mais pour vivre avec un hectare de terre sèche, il faut labourer, piocher, et suer pendant un an. Pour vivre avec un demi-hectare de rizières, suer pendant quatre mois. Ils ont une confiance incroyable. Ils n'ont de confiance plus ferme que dans leurs médecins, qui pourtant ne négligent rien pour éviter de les guérir.

Ils comptent toujours sur une belle récolte de riz ; et malgré les dures leçons de l'expérience qui devraient leur dessiller les yeux, ils persistent à mépriser les autres cultures.

Je m'explique cette manie par l'envie de devenir riche le plus vite possible et à moins de frais ; par un petit regain de paresse qui sent son Orient ; par l'affreuse mode de mutiler les pieds des femmes, laquelle diminue tout simplement de moitié le personnel de la ferme. Comparées aux autres populations, il est certain que celles,

où cette coutume idiote s'impose, se signalent par leur infériorité.

Ces pauvres femmes ne peuvent pas sérieusement travailler aux champs ; ces considérations m'amènent à conclure qu'en Chine, il semble difficile que les différentes cultures, autres que celle du riz, puissent atteindre le degré de supériorité qu'on leur prête, puisqu'elles ne sont, pour une partie considérable du territoire, qu'une chose secondaire.

Le laboureur n'y consacrera ni le meilleur de son temps, ni une partie sérieuse de son capital, s'il en a, ni beaucoup de travail puisque les femmes ne travaillent pas ou travaillent peu, ni son fumier, puisqu'il le réserve pour ses rizières.

Mais ce n'est pas tout.

J'ai toujours entendu dire qu'en agriculture comme en commerce, il était impossible de réussir sans capitaux, ce vieux nerf de la guerre. Mais, si je considére les paysans chinois, je ne rencontre que de pauvres hères, tirant le diable par la queue, vivant au jour le jour, n'ayant pas 10 piastres de disponibles (10 piastres c'est beaucoup dire !)

Ils empruntent à droite, sont obligés de prêter à gauche ; ont un compte ouvert chez le boucher, chez le pharmacien, chez les boutiquiers du village ; ils n'ont au printemps rien de plus pressé que d'engager au mont-de-piété les couvertures et habits d'hiver de toute la famille. Quand arrive la moisson, la moitié, les trois-quarts et parfois toute la récolte passe à boucher les trous et à apaiser les dettes criardes, afin de se ménager du crédit pour l'année suivante, qui sera encore cousue d'emprunts et une suite d'expédients.

Et je ne charge par la palette, loin de là.

Les rares propriétaires de 20, de 100 hectares ne cultivent pas par eux-mêmes et les fermiers se débrouillent comme ils peuvent.

La pauvreté n'enfante que la misère, et ceux qui ont le bonheur d'arriver â quelque aisance, loin de consacrer leur argent à leurs exploitations, achètent, achètent des terres pour exploiter les autres.

Il est encore une raison générale et plus indirecte, mais non sans influence, dans la question qui nous occupe, je veux parler du manque de confiance qui paralyse les relations et c'est un obstacle réel au développement normal du travail. Il y a manque de confiance partout où il y a manque de conscience. La défiance

s'explique quand on a vu les Chinois *chez eux* et qu'on a été cent fois trompé, ayant d'ailleurs vu mille fois ces Machiavel aux petits pieds se jouer d'infâmes tours les uns aux autres.

Un jour, je passais près d'un champ de blé. Une bonne femme s'y trouvait et s'y lamentait fort.

Ayant un faible pour ces bonnes vieilles à la tête tremblante, je ne résistai pas au plaisir de lui adresser la parole.

— Qu'y a-t-il donc, mon ancienne, lui dis-je ?

— Ils m'ont volé mon blé, les fils de chien !

Cette malédiction est atroce, La petite mère était au paroxysme de la colère.

En effet. Il ne restait plus que la paille. Pendant la nuit, tous les épis avaient disparu !

Ces aventures sont quotidiennes. Fèves, patates douces, maïs, melons, fruits, plan de riz, etc., tout est bon pour le voisin.

Pourquoi est-il si difficile de manger de bonnes pêches? Croyez-vous que le Chinois n'aimerait pas mieux, comme nous, celles qui sont mûres? On les cueille le plus tôt possible pour les soustraire au pillage ; encore a-t-il fallu pendant 15 jours coucher dans le verger ; car on commence la maraude quand elles sont grosses commme des noix.

Allez donc, dans ce charmant pays, dormir en paix, non sur vos lauriers, mais sur vos champs de choux ! La culture en grand n'est-elle pas impossible ! Supposant qu'elle pût exister, de fait elle n'existe pas. Car après tout, je ne suis pas chargé d'étudier ce qu'on pourrait faire, mais j'essaie de résumer ce qu'on fait.

Et la question des débouchés ?

Engraisser, comme les Anglais, dans un pays où l'on ne mange que du porc ! Cultiver des plantes pour le commerce là où il n'existe ni manufacture ni commerce pour en assurer la vente et une vente rémunératrice ! Produire des grains qui n'ont pas de prix au marché ou que l'on ne trouve pas à vendre, quel encouragement !

Faute de routes, une portion considérable du territoire perd la moitié de sa valeur.

D'ailleurs, dès qu'une exploitation prend naissance les douanes arbitraires des fleuves s'empressent d'en bénéficier. Aussitôt il s'établit un *hang* dans le voisinage qui n'est rien moins qu'une douane et qui cependant est une barrière, un entrepôt obligatoire où tout ce qui passe doit se soumettre au pesage et payer un tant o/o. Douane dissimulée qui, pour pomper le particulier, s'est

fait autoriser par le mandarin auquel, bien entendu, on paie un fermage.

Toutes ces raisons qui, dans une large mesure, font opposition à la prospérité de l'agriculture, sont des raisons *a priori* . Ce sont des obstacles naturels, généraux, indépendants de la latitude. Qu'ils existent dans nos campagnes d'Europe ou dans celles de Chine, dès lors qu'ils existent, et là où on les rencontre, il faut nécessairement avouer que l'agriculteur est aux prises avec des circonstances fatales au succès.

Plus d'un écrivain ne s'en est pas rendu compte, quand il a écrit son dithyrambe sur les Chinois agriculteurs éminents. Nous verrons s'ils méritent d'ailleurs ce titre, parce qu'ils font des merveilles *relatives* ; comme ces artistes voyageurs qui trouvent le moyen de vous faire passer une soirée délicieuse avec un tambour.

Mais, me dira-t-on, l'agriculture en Chine est tout à fait en honneur ; elle ne cède le pas qu'à la littérature, chose très céleste. En aucun pays du monde, l'empereur, pour encourager son peuple à mettre la main à la pâte qu'a si délicieusement chantée Virgile, n'ouvre l'année agricole en ouvrant un sillon sacré ; seul le Fils du ciel donne ce sublime spectacle à l'univers.

Parfaitement. Il en est de l'agriculture comme de la vertu. Les livres classiques en sont les chantres inspirés. Ceux qui les ont composés étaient des penseurs, s'ils n'étaient pas autre chose. Dans les lois, dans les traditions, dans les livres, dans l'estime publique, la vertu jouit d'une cote très élevée ; aussi n'hésitons-nous pas à dire que les Chinois sont civilisés. Mais *pratiquement*, la Chine est-elle vertueuse ?

Les ruraux, nul n'en doute, aimeraient beaucoup mieux vivre de leurs rentes ; et les lauriers de la corporation ne les empêchent point de dormir. Sous ces latitudes, comme sous bien d'autres, rares sont ceux qui travaillent par vertu, et l'art pour l'art est ici une expression intraduisible.

Attendez le remue-ménage qui commencera bientôt avec les chemins de fer, les usines et l'industrie. En France nous gémissons sur l'émigration des campagnes qui remplit les villes. En Chine ce sera bien autre chose.

Après tout, si les bons régiments courent là où le canon gronde je ne vois pas pourquoi les pauvres travailleurs n'iraient pas là où sonnent les piastres !

Un homme qui n'a pas visité la Chine, mais qui est Allemand

et auteur de livres agricoles, deux choses qui ne sont pas, en cette question, pour diminuer son autorité, commence un de ses livres par ces paroles : « On accorde aux Chinois assez d'habileté pour ne cultiver dans un sol donné que les plantes qui peuvent particulièrement y réussir. Cependant, ce peut bien être aussi le manque d'engrais qui guide ce peuple industrieux dans le choix des plantes à cultiver. Avec surabondance d'engrais, on peut opérer des prodiges et faire sortir d'un sable aride de riches récoltes de froment, de même que dans le monde, avec beaucoup d'argent et sans autre mérite, on peut faire beaucoup de choses. »

J'avoue que je trouve assez mince le mérite de cultiver dans un sol les plantes qui y poussent et de n'y point cultiver les plantes qui n'y poussent pas. De plus. il est regrettable que faute d'engrais on se prive de ressources précieuses. Tout cela n'est pas à la louange de l'agriculteur John, si nous nous mettons au point de vue technique.

Le manque d'engrais est certainement une des causes d'infériorité dans toute culture. Ne parlons pas d'engrais chimiques ; ils n'entrent, semble-t-il, qu'accidentellement dans la définition d'une agriculture intelligente. Il n'en est pas ainsi du fumier proprement dit.

Les Chinois n'en ont que fort peu, parce qu'ils n'élèvent pas de bestiaux. Ils n'élèvent pas, parce qu'ils ne connaissent ni le lait, ni le beurre, ni le fromage, ni la boucherie européenne. Aussi n'ont-ils pas de prairies, et n'ont-ils que faire d'une foule de plantes qui ne se cultivent que pour les étables.

Les gros propriétaires ou fermiers qui cultivent *quatre* hectares de rizières se suffiront avec deux bœufs et sept à huit domestiques, si les femmes ne travaillent pas, comme en général nous le savons. Que peut être le fumier de deux bœufs et de quelques porcs ? Aussi seront-ils dans l'impossibilité de cultiver, sur les quatre, plus d'un hectare en blé, en orge ou autres produits qui devancent le riz. C'est le manque de fumier qui en est la principale cause.

Pour ceux qui ont des terres sèches, on ne les voit jamais les fumer à fond. Quand ils ensemencent le colza, le blé, les petits pois ou autres plantes d'hiver dont la récolte se fait au printemps, un hectare exige 60 journées d'ouvrier ! Ils procèdent comme des jardiniers pour le semis, creusent de petits trous, une personne y verse une poignée de cendre ou de fumier sec, une autre y place quelques grains. Ils n'en finiront pas une bonne fois en versant,

avant le labour, des tas d'engrais qui amenderont leur terrain pour trois ans ; cette méthode leur est inconnue. Mais ils reviendront avec l'engrais liquide et la grande cuiller arrosant chaque touffe, comme ils font, hélas, dans les jardins ! Et les fleurs désespérées, ont pris le parli de ne pas répandre de parfums, plutôt que de les gaspiller en pure perte.

Il faut pour de semblables méthodes, qui ne rappellent pas le semoir mécanique, un excès de main d'œuvre, seule possible dans un pays où elle est bon marché. Mais la méthode n'en est pas meilleure, car tout est relatif. Si la main d'œuvre est à bas prix, c'est que la nourriture n'est pas chère ; si la nourriture n'est pas chère, cela indique que le blé et le riz étant bon marché, ne rémunèrent que juste le travailleur.

Tout changera avec les débouchés qu'ouvriront les chemins de fer, l'exportation haussera tout. Alors il faudra des méthodes plus expéditives.

Inutile de dire que sur la valeur, la production, le traitement des engrais, l'ignorance est complète.

Pour eux le meilleur fumier est celui de porc. On voit partout des gens qui le recueillent comme chose précieuse (car les cochons errent en liberté comme les poules). Ils laissent sur le chemin les argoles et le crottin qui rempliraient si vite leur panier. Enfin, pour édifier nos agronomes, qui pourront vérifier le document par des analyses, disons que pour les semis de riz, l'engrais le plus estimé est fourni par les perruquiers. Ils vendent les râclures de cheveux qu'ils recueillent sur le rasoir, 40 sapèques la livre. D'aucuns pourraient croire que le savon est un agent fécondant et expliquer ainsi la pratique de nos ruraux ; qu'ils cherchent ailleurs. Les barbiers du Céleste Empire rasent sans savon.

Pour nous, placés aux premières pour découvrir les secrets de l'indigène, nous expliquons autrement le mystère.

Beaucoup agissent ainsi par routine. Ils font ce qu'ils ont vu faire. Mais ceux qui ont inventé le procédé ont dû asseoir leur système sur ce principe très répandu que dans certaines maladies, il faut pour guérir manger les organes sains corrélatifs de certains animaux. Par exemple, pour les maux de tête, il convient de manger de la cervelle. Les sauvages du Canada faisaient dévorer le cœur palpitant des martyrs par leurs enfants pour qu'ils en eussent le courage.

On est amené naturellement à conclure (avec cette logique primitive) que les cheveux poussant toujours, doivent avoir une vertu

germinative très puissante. Et voilà pourquoi ils engraissent avec des *cheveux !* Après cette question des engrais qui, comme on le voit, nous ramène plus haut que le moyen âge, faut-il passer à celle des assolements ?

Les Chinois savent faire succéder les plantes les unes aux autres selon les époques diverses de leur maturité ; ils savent la culture dérobée et sèment ainsi le coton dans le blé qui n'est pas encore mûr, mais où est ici le mérite ? L'art des assolements consiste à trouver une succession de plantes qni par leurs qualités différentes s'entr'aident les unes les autres.

Certaines plantes exigent plus, d'autres exigent moins de nourriture. Les unes tel suc, les autres tel autre suc ; les unes salissent le sol, d'autres le nettoient ; les unes épuisent la terre, d'autres la reposent.

Demandez au paysan chinois son avis sur ces différentes questions dont l'importance ne peut échapper à personne, et qu'un lettré même pourrait comprendre ; il est tout étonné, il est même long à saisir ce que vous voulez dire. Quelques rares unités trouvent que ce n'est pas si mal raisonné ! Le plus grand nombre sourit avec cette conviction que sa méthode est beaucoup plus simple.

Aussi voyez-vous cette fureur de mettre des pavots partout parce que l'opium rapporte plus que le blé. Ils ne savent pas que le pavot est une plante épuisante par excellence et que leur récolte de blé qui succédera ne donnera presque rien.

Dans leurs champs, eux qui ignorent la jachère, la rotation est presqu'invariable. Chaque hiver vous retrouvez blé ou orge dans les mêmes terrains. Ils y sèment ensuite du sésame ou des haricots à *teou-fou* ou des patates douces.

Ceux qui savent cultiver ou plutôt préparer l'indigo ne perdent pas leur temps, car cette culture est très lucrative, mais elle demande une légère expérience, du soin et quelques sapèques.

Maintenant que les filatures se multiplient, il y aurait avantage à faire du coton, mais le pauvre coton est en fait d'engrais à la portion congrue. On lui donnera deux binages, et si le temps n'est ni trop sec ni trop pluvieux, il paiera son propriétaire en petite monnaie. Celui-ci ne lui offrira pas une piastre d'engrais pour décupler sa récolte.

Ne demandez pas non plus à nos agriculteurs la moindre connaissance de la nature des sols, l'expérience leur apprend quelque chose. Les navets, par exemple, venant fort bien dans des terres

légères et ne donnant que de mauvais produits dans des terres compactes, on voit certaines contrées couvertes de navets magnifiques ; les succès d'une récolte sont un encouragement pour continuer la même culture. Rien encore ici qui suppose de hautes études ; c'est le cas de répéter qu'on accorde aux Chinois assez d'habileté pour cultiver dans un sol donné les plantes qui y réussissent.

Le climat de Chine est ingrat pour les plantes et les fleurs délicates parce que son soleil est dévorant et ses pluies parfois torrentielles. Mais ce serait calomnier ce pays que de dire trop de mal du sol. Il est excellent, il est fertile, plein de ressources et ne demande qu'à produire. Le sol n'est pas ingrat, il est fort riche. Pourquoi l'homme qui l'habite se contente-t-il de l'exploiter égoïstement sans rien lui rendre, sans l'amender, sans le perfectionner ? C'est que l'homme est pauvre et ignorant.

Voyez-le labourer ses terres, son labour est superficiel. Sa charrue qu'il tient d'une main est une charrue d'enfant. Sa bêche est large comme la main d'un de nos bons paysans normands. Sa pioche ne creuse qu'à vingt centimètres. On dirait que ses outils sont faits pour une race qui n'a pas de biceps. De fait, le Chinois qui porte sur l'épaule si lourd et si loin, ne peut pas élever 25 livres à bout de bras.

Mais en voilà assez pour une étude volante ou une causerie de journal en voilà assez aussi pour expliquer que l'agriculture en Chine ne mérite pas des éloges excessifs.

Le Vice-Roi du Hou-pe, dans son livre *sensationnel*, *Kiuen-hio-pien*, se garde bien d'oublier l'agriculture. Il fait des vœux pour qu'elle sorte de sa routine et se mette comme le reste à l'école des étrangers. Il est à même de juger la question, et son jugement peut faire autorité.

POL KORIGAN.

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

1er décembre 1901.

Vous croyez peut-être, chers lecteurs, que le Parlement s'occupe du budget, s'inquiète du temps qui s'écoule et de la nécessité qui le presse. Il n'en a cure. Durant toute une série de séances, très mouvementées du reste, il s'est occupé de la Chine, de l'indemnité qu'elle doit, du degré de protection et de justice que la France devait dans le céleste Empire à ces mêmes missionnaires qu'elle disperse chez elle.

M. Hubbard, à propos de cette indemnité chinoise, de sa répartition entre les victimes à qui elle est destinée, et de l'opportunité de la monnayer immédiatement par la méthode de l'emprunt, avait déposé un rapport au nom de la Commission du budget. C'est ce rapport, factum inqualifiable, dont, avec juste raison, M. Ribot regretta l'impression au nom de la Chambre française. C'était bien là aussi la pensée secrète de M. Waldeck-Rousseau, et cette pensée éclate jusqu'à l'évidence dans chaque phrase du discours que le président du Conseil dut prononcer à cette occasion, discours que nous donnons ailleurs *in extenso*.

La question de l'emprunt chinois était sérieuse; elle était également simple et claire. Elle méritait à ce double titre d'être envisagée avec sérénité et impartialité. Cependant, comme elle touchait à l'influence française en Extrême-Orient, il fallait n'y toucher qu'avec prudence et un grand sens patriotique.

Qu'a-t-on fait? Ou plutôt qu'à voulu faire la Commission du budget appelée à émettre un avis? Comme notre confrère le *Temps* le reconnaît: elle a tout embrouillé, tout compliqué, pour l'unique plaisir d'embarrasser les gens et de mystifier le pays.

De quoi s'agissait-il, en somme? De réaliser l'indemnité de 286 millions que, d'après le traité du 7 septembre 1901, la Chine doit verser à la France en 39 annuités consécutives. Le Gouverne-

ment proposait à la Chambre de procéder à cette réalisation par un emprunt de 265 millions en 3 o/o, emprunt dont l'indemnité chinoise était la raison d'être et le gage. Le montant de cet emprunt jusqu'à concurrence de 200 millions, dans la pensée du Gouvernement, était destinée à couvrir les dépenses d'État pour la guerre, et le surplus, au fur et à mesure que les intéressés auraient fait valoir leurs droits, à indemniser les victimes de l'insurrection chinoise.

La Commission du budget, affligée d'un anti-cléricalisme farouche, voulut distinguer aussitôt entre les ayants droits qui étaient l'Etat, des particuliers, des sociétés et les missions ; en thèse générale, elle tenait à ce que la France n'usa de son crédit que pour ses besoins personnels et jusqu'à concurrence de sa quote part dans l'indemnité à venir : selon elle, les particuliers et les sociétés réaliseraient les promesses chinoises à leur gré et quant aux missions, elle les déclarait peu dignes de son intérêt, indignes en tous cas de la protection de la France. La Commission votait ces énormités *par principe !* mais en réalité pour frustrer les catholiques établis en Chine et pour ruiner nos missions extrême-orientales.

C'est M. Gustave Hubbard, rapporteur, qui se chargea de concréter les animosités de la Commission, de les traduire en propositions.

Le rapporteur, c'est le *Temps* qui relève ces particularités, bien qu'il soit député radical et membre de la majorité, ne laisse pas de taquiner le gouvernement qui lui paraît suspect de tendances cléricales. Ainsi, nous lisons à la page 7 du rapport cette simple comparaison : « L'indemnité d'Etat présentée pour la France est de « 195 millions environ, avec un corps expéditionnaire de 637 officiers et de « 16,650 hommes de troupes. Celles de l'Allemagne, avec 585 officiers et 18,700 « hommes est de 304 millions environ. » C'est un rien, ce paragraphe ; mais que de malice en cinq lignes ! Les députés simplistes qui les liront sans s'informer davantage, s'arrêteront à ceci que, pour un effort militaire à peu près égal, la France reçoit 109 millions de moins que l'Allemagne. Qu'est-ce que cela prouve ? Allons au fait.

Il avait été convenu que chacun des Etats qui sont intervenus en Chine présenterait sa « note de frais ». Ces réclamations, on ne pouvait songer à les contester ni à les discuter entre soi. C'était impossible et contraire aux convenances. L'Allemagne dit qu'elle a dépensé 305 millions, et elle les réclame. C'est son affaire. Nous avons dit, nous, que nous avions dépensé 195 millions, et nous les réclamons. Fallait-il majorer nos comptes, aux fins de réaliser un « petit bénéfice » ? M. Gustave Hubbard regrette-t-il que la France n'ait pas, comme on dit, « fait danser l'anse du panier » ? Il est inutile d'insister. Nous avons voulu montrer seulement dans quel esprit le rapport est rédigé.

D'ailleurs, M. Gustave Hubbard n'insiste pas non plus. Car il procède volontiers par insinuations et par réticences. C'est ainsi qu'à propos des opérations militaires en Chine il écrit : « Elles ont déjà donné lieu à des débats devant la Chambre, *et il est préférable de tirer le voile.* » Cela ne signifie rien, ou cela signifie que la France aurait à rougir de ce qui s'est passé, là-bas, à l'ombre du drapeau tricolore. Eh bien, nous n'avons pas à rougir, et nous ne « tirerons le voile » que pour découvrir la vérité.

Le rapporteur se faisait donc l'écho complaisant de légendes calomnieuses dont il a été fait publiquement et péremptoirement justice. Il est de notoriété universelle que les troupes françaises ont été, en Chine, hors de pair au point de vue de la correction et de la discipline; elles n'ont point sévi vainement et ne se sont point livrées au pillage; à peine quelques faits isolés de maraudage se sont produits et les coupables ont été tous châtiés. Seule, aussi, la France a aboli le droit des prises, seule encore elle a restitué à la Chine les dépouilles qu'à l'exemple de tous les alliés elle aurait pu s'approprier. La France enfin a été honnête sans qu'on ait cru devoir l'imiter. Est-ce pour cette raison qu'on essaie de la calomnier? Mais combien il est pitoyable de voir un membre de la Chambre descendre jusque dans les ruisseaux de l'étranger et de le voir se faire l'interprète ignorant des ennemis de son pays pour mieux outrager la France honnête et son armée qui fut sans peur et n'en reste pas moins sans reproche. Quand les énergumènes socialistes et radicaux insultèrent l'armée, calomnièrent la France du haut de la tribune, ni le général André, ministre de la Guerre ; ni de Lanessan, ministre de la marine n'ont protesté : c'était leur clientèle qui aboyait et ils laissaient clamer la meute pour ne point s'aliéner des aides bruyants. L'opinion française ne restera pas moins peinée de devoir, pour s'édifier sur le rôle admirable qu'ont joué nos troupes en Chine, recourir aux témoignages flatteurs que l'enthonsiasme a arraché à nos ennemis traditionnels, qui furent accidentellement nos alliés.

Une personne bien placée pour connaître toute la vérité estime à 50 le nombre de pillards que compta le corps expéditionnaire français, fort cependant de 19,000 hommes. Ces cinquante hommes furent traduits en conseil de guerre et sévèrement punis, alors que les troupes des autres puissances se livraient, en général, à un pillage méthodique, et que certaines d'entre elles mettaient à sac et vidaient de fond en comble le Palais d'Eté. Est-ce un secret que la conduite déplorable des Anglais? Ignore-t-on qu'à la légation d'Angleterre, sous les yeux du ministre britannique,

avec le concours des officiers, chaque jour durant de longues heures, et pendant trois mois sans interruption, on vendait aux enchères le butin recueilli par les soldats anglais ? Ignore-t-on les inutiles massacres des uns, et les intrigues des autres ? Pourquoi donc la main criminelle qui a livré à la publicité une faible partie du rapport du général Voyron, précisément celle qui a pu porter cette atteinte à la considération de quelques soldats français, à quelques chrétiens chinois qui cédèrent à un emballement que de graves attaques et de terribles privations excusaient; pourquoi cette main antifrançaise et pourtant ministérielle [1] a-t-elle négligé de livrer les parties de ce même rapport confidentiel, où le général en chef traitait des écarts des alliés avec la même franchise qu'il parlait des délinquants français ? Craignait-on des observations, des incidents diplomatiques? ou plutôt visait-on, en vue de la politique antimilitariste et anticléricale si fort à la mode en France, l'effet que de pareilles indiscrétions pouvaient produire à l'intérieur ?

On a senti le grave inconvénient de ce système de divulgation introduit dans les régions autrefois sereines où les secrets d'Etat restaient jadis choses inviolables ; on nous promet une enquête, un châtiment exemplaire : à moins de sacrifier un ministre comment donc atteindre le criminel assez prudent pour dissimuler les forfaits des étrangers, assez lâche pour divulguer les fautes de quelques compatriotes dans le but de déconsidérer la France ? Il faut ici rappeler ce passage du discours de M. Waldeck-Rousseau prononcé le 19 novembre :

> Eh bien, disait le président du Conseil, je me demande quel est en vérité ce mal étrange et pernicieux qui nous rend si enclins à tourner contre nous-mêmes et sans cesse tous les efforts de notre censure la plus amère, de nos critiques les plus cruelles, qui nous amène, semble-t-il, à souhaiter comme une victoire la conquête de quelques documents d'où pourrait résulter la preuve que nous avons manqué aux lois de l'humanité, à concevoir je ne sais quel désir de découvrir quelque raison secrète de rougir devant le monde !

Ce sont nos missionnaires du Peï-Tang qui ont été mis en cause par ces révélations. Pour se rendre bien compte des incidents qui se sont produits à l'évêché et de là au palais Li, il faut bien con-

1. Est-ce que M. Jutet, du cabinet de Lanessan, ne sentira pas le besoin de s'expliquer sur ses relations singulières avec le journal *Le Matin*. Nous posons la question.

naître, dit le *Temps*, la situation qu'occupe dans Pékin l'évêché et le palais Li. Et notre confrère l'explique comme suit :

L'évêché se trouve dans la ville impériale entourée de murs élevés, du haut desquels il n'avait cessé d'être bombardé pendant les deux mois du siège et à deux ou trois cents mètres de la porte de cette ville. Le palais Li est à quelques mètres seulement de la même porte, en dehors de la ville impériale. Il a servi de refuge pendant toute la durée du siège à des bandes de Boxers, admirablement armés, qui s'y tenaient avec leurs chefs entourés de leur état-major. A la tête de ces chefs figurait, dit-on, le propriétaire du palais, le prince Li, qui est un des membres principaux de la famille de l'empereur et qui passe pour avoir exercé une influence importante dans les conseils suprêmes de l'empire.

Les catholiques chinois réfugiés au Peï-Tang au nombre de près de 3,000 pendant le siège étaient naturellement renseignés sur ces faits. Ils l'étaient d'autant mieux — comme les missionnaires eux-mêmes — qu'ils avaient pu remarquer des signes d'attaque partant du palais du prince Li et qu'ils recevaient journellement du même endroit des balles et des boulets en même temps que des fusées incendiaires et les engins meurtriers de toute espèce dont les Boxers se servaient contre eux.

Le 17 août, aussitôt après que les troupes françaises, ayant à leur tête le général Frey et M. Pichon, eurent pénétré au Peï-Tang, les indigènes, réfugiés à l'évêché, qui étaient réduits à la dernière extrêmité, qui depuis longtemps ne se nourissaient à peu près qu'avec des oignons, des plantes, les feuilles et les racines des arbres et qui avaient été terriblement éprouvés par le feu des canons et des fusils et par les explosions des mines, se ruèrent sur les bâtiments déserts d'où les coups principaux avaient été dirigés sur eux. Ils se livrèrent, au palais Li, à des actes de pillage et de destruction qui ne peuvent évidemment s'excuser, mais qui s'expliquent par l'état d'exaltation et de fureur qui résultait des souffrances du siège.

Dans les bâtiments, d'où le prince Li, les Boxers et leur état-major s'étaient enfuis précipitamment, se trouvaient en abondance des lingots d'argent et d'or et des objets plus ou moins précieux. Les lingots furent déménagés, ainsi que divers objets. La plupart de ces derniers pourtant furent brisés et une partie des bâtiments devint la proie des flammeo.

Dans la foule qui se rendit coupable de ces actes de désordre figuraient, paraît-il deux missionnaires, mais nullement l'évêque ainsi qu'on l'a prétendu. A côté des missionnaires se trouvaient également quelques-uns des matelots qui avaient défendu le Peï-Tang et quelques-uns des soldats d'infanterie de marine qui venaient de le délivrer. Aussitôt que la légation de France apprit ce qui se passait, elle s'en émut. M. Pichon s'en entretint avec Mgr Favier et appela sur eux son attention en lui faisant remarquer qu'ils étaient inadmissibles et devaient être réprimés. L'évêque de Pékin partagea l'avis qui lui était exprimé. Le général Frey de son côté déclara qu'il ne pouvait laisser les troupes sous ses ordres se livrer à des actes aussi répréhensibles. Et comme ils avaient eu pour auteurs ou complices des indigènes, des missionnaires et des soldats, l'autorité militaire, maîtresse de la capitale chinoise, et l'autorité religieuse, directement intéressée, se concertèrent pour prendre des mesures en conséquence. Les chèques que des soldats avaient reçu à l'évêché en échange des lingots d'or et d'argent qu'ils avaient pris furent réclamés par l'autorité militaire, à laquelle ils furent restitués. Quand aux bénéfices que la mission catholique avait pu faire, l'évêque de Pékin s'engagea spontanément à les

déduire de l'indemnité qu'il recevrait ultérieurement de la Chine en réparation des dommages énormes que ses œuvres avaient subis.

En effet, lorsque l'évêché de Pékin se fut mis d'accord avec les Chinois, délégués dans ce but par le prince Tching et Li Hung Chang, sur les réparations pécuniaires qui lui seraient dues, une somme de 170,000 taëls (le taël vaut 3 fr. 75 environ) fut déduite du total, comme représentant le produit des pillages ou des prélèvements indûments faits sur les Chinois au palais Li ou ailleurs après le siège.

Il faut ajouter que parmi les prélèvements opérés par les missionnaires, les catholiques indigènes et les soldats, se trouvaient des quantités d'approvisionnements de riz, de blé et d'aliments divers, pour la nourriture des malheureux qui venaient d'être affamés pendant de longues semaines et qui étaient dépourvus de ressources régulières dans la ville, dont les troupes alliées venaient de s'emparer. La valeur première, représentée par ces prélèvements, est comprise dans la déduction opérée par l'évêque de Pékin.

Telle a été l'attitude de Mgr Favier d'après le rapport confidentiel du général Voyron, attitude que des révélations indiscrètes, illicites et incomplètes ont prétendu dénaturer de parti-pris et dans l'intérêt politique anticlérical en vogue.

Est-ce que M. G. Hubbard, dans son trop fameux rapport, n'assimile pas l'expédition de Chine à une sorte de croisade entreprise pour complaire au Vatican? M. Hubbard aurait dû expliquer par la même occasion, et cela sans doute lui eût été facile, comment l'autorité pontificale avait pu déterminer des rois hérétiques ou excommuniés, parce que spoliateurs de l'Église ; des empereurs luthériens et schismatiques, voire même bouddhiste, comme le mikado, et des présidents libres-penseurs ou protestants, à mobiliser leurs armées et leurs marines pour le service exclusif de l'Église catholique, apostolique et romaine ! Si M. Hubbard a trouvé la chose évidente et si la commission du budget opina de même pour justifier sa conduite inqualifiable envers les plus intéressantes victimes de la révolution chinoise, et pour arriver à leur refuser les garanties solidaires que leur doit la France protectrice, il ne s'ensuit pas que la Chambre a pensé comme eux et que l'opinion les approuve. La Chambre a voté l'emprunt de 265 millions, ce qui entraîne un traitement égal pour toutes les victimes, missionnaires et sociétés financières comprises ; et tous les organes de l'opinion, qui comptent, ont approuvé le Parlement de cette attitude méritoire, après ses emballements anticléricaux si nuisibles à l'unité morale et à la prospérité matérielle de la France. Nous ne suivrons pas M. Hubbard dans tous les développements de son rapport, il suffira de lire l'excellent discours de M. Waldeck-Rousseau qui en fut la réfutation magistrale.

D'une circulaire adressée aux préfets par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur et des Cultes, à propos de l'application de la loi contre les congrégations et de la situation à faire aux religieux dispersés qu'on entend persécuter même dans leur isolement, et qu'on veut surtout exclure du service paroissial rétribué, nous signalons ces dispositions :

Le fait d'avoir appartenu à une congrégation, dit la circulaire, ne crée pas une sorte de *diminutio capitis* à l'égard de l'ancien congréganiste et ne le retranche pas sans doute à tout jamais de la vie ecclésiastique en paroisse. Mais le gouvernement a le devoir d'empêcher que les règles qui président à l'exercice du culte soient éludées.

Dans ces conditions, il convient de rappeler les précautions qui ont toujours été prises lorsqu'on s'est trouvé en présence d'un cas de sécularisation. Elles peuvent se formuler de la manière suivante :

1° On ne peut admettre l'entrée dans le clergé paroissial d'un sujet faisant partie d'une congrégation existant encore, quel que soit le lieu où elle s'est transportée.

C'est ainsi qu'on ne saurait, par exemple, accepter la sécularisation de membres de la Compagnie de Jésus, alors même que celle-ci n'existerait plus en France sous forme d'agrégations compactes.

2° La sécularisation ne peut être accordée qu'aux prêtres rentrés dans leur diocèse d'origine, pour y vivre conformément aux lois et sous la juridiction unique de leur ordinaire.

3° Enfin, la sécularisation ne doit jamais s'effectuer sur place, c'est-à-dire au lieu même où existait la congrégation, de manière à ce que l'opinion publique ne puisse s'y tromper et que la congrégation ne puisse pas se constituer sous une autre forme.

Plus utilement, sans doute, qu'à persécuter avec un pareil acharnement les plus dignes et les plus désintéressés des champions de la foi catholique et de l'influence française, le gouvernement et le Parlement, ce dernier étant trop servilement aux ordres du premier, s'occuperaient à résoudre la grave et pressante question pendante devant eux de la marine marchande de France qui apparaît partout hésistante et en recul, dépérissant par la concurrence anglaise, américaine, allemande surtout.

Cette question préoccupe vivement le pays ; elle a soulevé dans la presse des polémiques ardentes et provoqué déjà à la Chambre des débats dignes de remarque, auxquels on nous permettra de nous arrêter un instant.

A la base de la loi qu'on élabore en faveur de notre marine marchande se trouve le système de primes allouées aux armateurs français qui étaient tenus jusqu'ici pour avoir droit aux primes, non seulement de naviguer sous pavillon français, mais encore de n'armer que des navires construits en France.

Ces armateurs, selon les dispositions nouvelles projetées et déjà adoptées, pourront désormais s'adresser aussi aux constructeurs étrangers pour échapper ainsi aux exigences qu'un monopole inopportun inspirait aux constructeurs français qui absorbaient de cette façon une notable partie des primes. Il s'agit moins, en effet, de favoriser nos chantiers que de répandre sur toutes les mers nos navires, que de maintenir partout la vue et le respect de notre pavillon. Il est un fait pitoyable à relever ici : le commerce français par ses transports paye plus de 300 millions chaque année à la marine marchande en général, et c'est d'une portion insignifiante de ce tribut colossal dont bénéficient actuellement les armateurs français.

La Chambre a repoussé l'amendement Papelier, portant qu'auraient droit aux primes de navigation, seuls les voiliers qui navigueraient entre ports français, ou entre ports français et ports étrangers, ou bien encore entre ports coloniaux français ; en auraient été exclus les navires français effectuant le cabotage entre ports étrangers. La Chambre, en repoussant cet amendement, a voulu faire comprendre que cette dernière catégorie pour l'entretien des intérêts et de l'influence de notre pays en face de l'étranger était loin d'être la moins méritante.

D'autre part, le projet de loi porte que les navires susceptibles de bénéficier des dispositions de la nouvelle loi seront limités par rapport à leur tonnage à 500,000 tonneaux pour les vapeurs et à 100,000 tonneaux pour les voiliers : les ressources budgétaires ne permettent pas, semble-t-il, de plus grandes largesses.

La nouvelle loi sur les primes de construction et de navigation étant appelée à remplacer celle sur le même objet du 30 janvier 1893 et seulement lorsque celle-ci sera arrivée à son terme, c'est donc cette dernière loi qui aura son plein effet jusqu'en 1903 : c'est-à-dire que la nouvelle loi n'aura aucun effet rétroactif. Or, le paragraphe 2 de l'article 5 de la loi de 1893 prescrit que « la prime de navigation s'appliquera pendant dix années, à partir de leur francisation, aux navires construits en France, pendant la durée de la présente loi ». L'article 13 rappelle expressément cette durée qui fit l'objet autrefois de longues discussions et ne fut fixée définitivement qu'après le rejet de plusieurs amendements. Ainsi, jusqu'au 30 janvier 1903, personne n'a le droit de rien modifier aux stipulations de cette loi, et par suite, tout ce qui tend à modifier la loi de 1893 ne saurait être accepté, ni appliqué. La question, en tant que compte-rendu n'est donc pas urgente.

Nous avons enfin le résultat complet du recensement en Algérie au 24 mars 1901. Nous apprenons ainsi que le département d'Alger compte sur son territoire civil 1,422,246 habitants et sur son territoire militaire 218,739. Le département d'Oran possède 959,960 habitants sur son territoire civil, et 147,374 sur son territoire militaire ; enfin, le département de Constantine donne 1,768,269 habitants pour son territoire civil et 222,703 pour son territoire militaire. Soit un total pour toute l'Algérie de 4,739,331 habitants dont 478,521 français ou naturalisés français (57,132 juifs compris) et 246,107 étrangers, notamment Espagnols, 155,519; Italiens, 38,791 ; Marocains, 23,872.

Rappelons qu'en 1855, l'Algérie ne comptait guère que 2,496,067 habitants dont seulement 92,750 Français et 68,048 étrangers. Le rapprochement de ces chiffres dira l'immense progrès accompli dans l'Afrique du Nord et c'est une réponse péremptoire à ceux qui prétendent que la France n'est pas colonisatrice.

Sans nous arrêter aux singulières rumeurs que la presse belge, inspirée par des agents de l'Etat indépendant du Congo, a fait courir sur la situation intérieure du Congo français qu'on disait troublée et compromise, choses du monde les moins démontrées, nous arrivons aux affaires étrangères, parmi lesquels nous signalerons le programme politique de M. Hay, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats-Unis ; la signature du traité Hay Pauncefote relatif au canal interocéanique, le conflit entre le Venezuela et la Colombie qui a entraîné le débarquement des marins américains du Nord à Colon, la déclaration d'incompétence de la Cour d'arbitrage de La Haye en ce qui concerne le conflit anglo-boër ; l'activité des commandos boërs en Afrique du Sud et la lassitude finale du peuple anglais qui, de son enthousiasme insensé des temps jadis, passe à la résignation hébétée d'un peuple qui subit son sort, loin de veiller avec compétence et liberté à la réalisation de sa destinée indépendante.

M. Hay, au dîner annuel de la Chambre de commerce de New-York, le 19 novembre, a prononcé un discours fort applaudi au cours duquel il a naturellement parlé des affaires du pays et de ses relations avec les puissances étrangères. La règle de conduite des Etats-Unis doit rester, a-t-il dit, ce qu'elle fut par le passé, l'expression de la doctrine de Monroë, qui est une règle d'or. La grande république du Nord, consciente de sa force, pénétrée de la considération qui lui est due et des égards qu'elle doit aux autres, ne songe nullement à s'étendre aux dépens des républiques du Sud,

qu'elle protégera, conciliera, si possible, ayant soin de les laisser jouir en pleine liberté de leurs institutions particulières. Les Américains du Nord ne sont avides que de paix et d'activité commerciale et industrielle, ce qui leur fait rechercher en dehors de tout groupement politique l'amitié féconde de toutes les puissances indistinctement. Ce que l'Amérique du Nord réalisera, c'est le câble du Pacifique et le canal isthmique destinés à l'usage de toutes les nations, mais qui resteront la propriété exclusive des Etats-Unis, sous leur contrôle direct. M. Roosevelt, ajouta M. Hay, est aussi incapable de braver une nation forte que d'opprimer une nation faible ; sous sa direction il ne faut craindre ni abandons des droits américains, ni violation des droits des étrangers ; l'Amérique ne sera donc assidue qu'à ses propres affaires.

Elle y fut si assidue, en effet, que sans la moindre violation d'aucun droit positif, l'Angleterre a dû lui céder, subir sa loi et signer avec un redoublement de résignation et de regrets vains, la convention Hay Pauncefote dont nous avons déjà parlé ici-même. Par ce traité relatif au canal interocéanique à établir entre l'Atlantique et le Pacifique, et qu'on veut creuser au travers du Nicaragua, attendu que peu d'heures avant la signature du traité, on avait rompu les négociations pendantes avec la Compagnie du Panama ; par ce traité, disons-nous, on a abrogé le traité de Clayton-Bulwer, ainsi que l'imposait brutalement le Sénat américain ; on a retiré aussi à l'Angleterre la situation privilégiée de Cagaroute de la neutralité du canal projeté et reconnu aux Etats-Unis la surveillance exclusive, à la condition qu'ils n'établiront point de tarifs différentiels, n'élèveront pas de fortifications et ne tolèreront pas des actes de guerre sur le parcours du canal. Si cette convention est suivie d'effet et d'exécution, elle ouvrira une ère nouvelle dans les relations commerciales des deux hémisphères ; elle est donc excellente pour tous assurément, bien qu'elle consacre la déchéance de l'Angleterre et son effacement humilié devant les Etats-Unis, qui, songeant toujours aux angoisses de la guerre d'indépendance et stimulés par les immigrés irlandais ne se lassent plus de marcher sur la queue du lion britannique en attendant qu'au Canada, qu'au Klondyke ils la lui tordent avec violence ; et cela même sera de la doctrine de Monroë, et une excellente affaire qui mieux est.

Il faut dire que sur les bords de l'Hudson l'Angleterre porte cette queue si menacée, singulièrement rabattue entre les jambes. Elle se sent épiée partout, haïe de tous et son empire ébranlé, sans défense sérieuse, convoité par des adversaires puissants. Elle n'ose

laisser croire à un désaccord entre elle et le seul allié qu'elle proclame audacieusement posséder et dont elle redoute un démenti catégorique. Elle sent que si les Etats-Unis avouaient que l'avenir de la Grande-Bretagne l'indiffère, elle serait entourée et... coiffée. Voilà pourquoi, la mort dans l'âme, elle a signé le traité Hay Pauncefote, un désastre moral pour elle.

Entre temps, les Etats-Unis qui tenaient à exercer sur l'Angleterre une certaine pression et à intimider les intérêts français engagés à Panama, fomentaient la discorde entre libéraux et conservateurs de l'Amérique centrale et provoquaient le conflit pendant entre le Vénézuela et la Colombie où l'on se bat avec acharnement sans déclaration de guerre. Cela a suffi pour que les Américains mettent pied à terre à Colon et se promènent en armes mais en amateurs intrigués, sinon intéressés entre Colon et Panama. Ils appellent cela, jusqu'à nouvel ordre, protéger le transit entre les deux océans.

La guerre sud-africaine, qui revêt un caractère de plus en plus acharné, de plus en plus féroce, entre dans une phase nouvelle qui pourrait être le prélude d'une intervention. Nul ne conteste plus que les Anglais, dans l'Afrique australe, violent toutes les règles de la guerre entre civilisés et méconnaissent tous les droits des gens ; qu'ils arment les sauvages contre les blancs ; qu'ils font achever les blessés, qu'ils pendent les suspects, fusillent les prisonniers ; que, plus féroces qu'Hérode, ils procèdent dans leurs camps de concentration à l'extermination méthodique et générale des innocents ; les femmes ! ils en ont fréquemment abusé et ils les laissent mourir de faim à côté des cadavres de leurs enfants : il est vrai qu'en compensation on procure les cercueils pour rien !

La presse universelle et la presse allemande comme les autres s'indignent de pareils traitements infligés à un peuple héroïque luttant pour ses foyers et Chamberlain, cette honte de la nation britannique, cette brute à face humaine, déclare avec une tranquillité d'âme parfaite qu'il ferait plus et mieux et que le faisant, il n'égalerait pas encore la brutalité des Allemands qui opérèrent en France. Récemment cette incartade excessive a déchaîné, au delà du Rhin, une telle tempête de colères et de menaces que l'Empereur lui-même, troublé dans sa béate complaisance pour l'Angleterre, a dû intervenir et par un communiqué prier son peuple de ne point apporter de perturbations par ses emballements aux relations amicales de gouvernements à gouvernements. C'est dire que César est embarqué et qu'il n'est plus sûr de commander aux flots.

Cette situation et cette attitude du peuple allemand conforme à l'attitude de tous les peuples a fait jeter en Angleterre des cris d'alarme ; elle a rendu en même temps aux libéraux la force de dire leurs propres aversions, d'aventurer quelques idées capables de préparer la conciliation.

Sans doute les organes autorisés du gouvernement britannique proclament à chaque occasion qu'on ne laissera pas aux Boërs un brin d'indépendance ; mais combien d'individus et combien de nations en passant dirent : Fontaine je ne boirai pas de ton eau ? Et combien sont morts faute d'avoir pu revenir à la fontaine, n'eusse été que pour *y tremper* le bout de la langue ?

Le gouvernement de Berne vient d'adresser au Conseil fédéral de la Prusse une requête pour qu'on propose l'arbitrage entre Boërs et Anglais dans l'Afrique du Sud et il nous revient de très bonne source qu'en se déclarant incompétents à la Haye, les représentants de la France et de la Russie ont dit que leurs gouvernements regrettent vivement que la question ne put être posée ! Si elle ne pouvait l'être hier ; en sera-t-il encore de même demain ?

ARTHUR SAVAÈTE.

L'EMPRUNT DE CHINE

Discours à la Chambre française de M. WALDECK-ROUSSEAU, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte complet du discours du président du Conseil. A cette lecture suggestive nos lecteurs se pénétreront des singulières incohérences où l'esprit de parti entraîne la politique humaine.

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes. — L'honorable M. Sembat se plaignait tout à l'heure que le débat, qui vient de s'engager devant la Chambre porté tour à tour sur le terrain financier ou sur le terrain politique, rappelât ce qu'il appelait le jeu des propos interrompus. Et, suivant lui, si la discussion a dévié et ne s'est pas maintenue dans la sphère des considération financières, la faute en est au gouvernement.

Il me permettra d'opposer à cette assertion une contradiction raisonnée. Personne n'a pu lire le rapport de l'honorable M. Hubbard, ses motifs, les développements qu'il lui a donnés et la conclusion à laquelle il a abouti, personne n'a pu entendre les observations qu'il est venu formuler à la tribune avec éloquence sans avoir immédiatement compris que toute une partie de notre politique extérieure se trouvait mise en question. Et si les motifs eussent permis quelque doute, la solution à laquelle l'honorable rapporteur aboutit, celle qu'il propose à la Chambre et qui est la raison d'être de mon intervention, ne le permet pas. Elle consiste à faire entre certains intérêts français un départ, à dire que certaines collectivités ou, pour prononcer les mots vrais, certaines congrégations seront admises à faire valoir leurs droits devant la Commission instituée par l'article 3, que certaines autres, au contraire,

seront exclues, forcloses par une fin de non recevoir et — pour employer le langage de procédure — renvoyées à se pourvoir devant le gouvernement chinois.

La Chambre ne s'étonnera pas que le gouvernement ne puisse laisser plus longtemps sans réponse des paroles qui pourraient faire peser quelque incertitude sur la politique qu'il a suivie et sur celle qu'il continuera de suivre si la Chambre veut bien lui maintenir son appui.

J'ai deux questions à examiner, et l'examen que je me propose d'en faire me permettra, je crois, au cours même de mes observations, de répondre à d'autres incidents. J'ai à examiner quelle doit être notre politique en Extrême-Orient et c'est par là que ma discusssion se justifie — quel sera le retentissement sur cette politique, de la solution qui vous est proposée. Je précise immédiatement cette solution.

L'économie de l'indemnité chinoise, du traité aux termes duquel la Chine s'est obligée à verser certaines sommes aux puissances intéressées, me paraît extrêmement simple. Par l'effet d'une action commune, que nous avons largement contribué à établir et que nous avons toujours fermement maintenue, nous avons décidé la Chine à prendre un engagement défini : elle doit payer une somme déterminée, 1 milliard 635 millions, si je ne me trompe : c'est une indemnité globale ; cette somme, les gouvernements devront se la répartir et ce sera à eux de régler avec leurs nationaux, dans la mesure des créances dont ils auront justifié.

Sur l'économie des dispositions du traité, sur le mécanisme, pour ainsi dire, il n'y a pas de contradiction entre la commission du budget et moi-même. Certaines distinctions ont été proposées ; il peut être avantageux d'escompter, avec le crédit de la France et au taux de ce crédit, des annuités qui déterminent, de la part de la Chine, le payement d'un intérêt plus élevé. On a donc discuté le point de savoir quel serait le chiffre de l'emprunt à contracter, s'il fallait le limiter aux créances de l'État, s'il fallait y ajouter les créances de certains particuliers ou, au contraire, englober dans cet emprunt la totalité de ceux qui pouvaient être des indemnitaires.

Sur ces divers points, M. le ministre des Finances s'est expliqué avec une clarté et une autorité que je ne pourrais pas égaler. Ce n'est pas pour revenir sur cette catégorie de distinctions proposées par M. le rapporteur que je suis à la tribune. Mais il en formule une autre encore, celle-là, messieurs, porte non plus sur le mode de payement de l'indemnité qui peut être due aux uns ou aux

autres, mais sur le droit au payement lui-même, qu'il refuse à certaines collectivités.

Suivant lui, si une congrégation religiense reconnue par le gouvernement chinois à la demande du gouvernement français, ne jouit pas en France de la personnalité civile, elle sera exclue de tout accès au tribunal chargé de vérifier les créances et les titres, parce qu'il lui manque, pour faire valoir ses droits, la personnalité civile.

C'est bien la thèse de l'honorable rapporteur et voici comment il la justifie : « Ces établissements, dit l'honorable rapporteur, parlant des congrégations reconnues en Chine, mais non reconnues en France, relèvent d'une église catholique établie en Chine; ils forment des collectivités simplement chinoises; c'est à eux à débattre leurs intérêts avec les autorités chinoises dont ils dépendent. »

Voilà la thèse, ce que M. le rapporteur appelle la thèse juridique. Je l'examinerai avec attention sans toutefois, la Chambre le comprend bien, la mettre au premier plan.

Mais je voudrais d'abord soumettre à la Chambre, et à l'honorable M. Hubbard lui-même, une observation et même un léger reproche.

Vous dites que ces congrégations auront à se pourvoir devant le gouvernement chinois et à réclamer de lui le payement de ce qui peut leur être dû. Vous avez le tort de ne pas faire apparaître la conséquence certaine et immédiate de la résolution que vous nous proposez. Je dis que les congrégations qui iront faire valoir auprès du gouvernement chinois leurs droits à une indemnité, recevront inévitablement cette réponse : « Pardon, votre gouvernement, comme les autres puissances, nous a réclamé une indemnité, une somme globale et à forfait; je ne peux pas payer deux fois ».

Et si cette congrégation, suivant le conseil de l'honorable M. Hubbard, vient dire : « Mais je suis une collectivité chinoise, je ne suis pas une communauté française, c'est à ce titre que je viens faire valoir mes droits », le gouvernement chinois lui répondra qu'elle oublie un léger détail : à savoir qu'elle a été reconnue en vertu de l'un des traités qui commencent à 1844 pour aller jusqu'en 1899, que c'est sur la demande et sur l'intervention, — à tort ou à raison, nous verrons cela tout à l'heure, — du gouvernement français qu'elle a pu s'établir en Chine; et s'il veut devenir plus pressant, il dira à cette congrégation : « Est-ce que vous payez l'impôt ? — Non. — En vertu de quel texte êtes-vous dis-

pensée de payer l'impôt ? — En vertu d'un traité qui porte la date de 1865. » Eh bien ! si être dispensé en pays étranger de payer l'impôt dû par les nationaux, en vertu d'une convention intervenue avec une autre puissance, ne constitue pas au premier chef le titre de protégé, nous Chinois, nous déclarons en vérité n'y plus rien comprendre. (Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Laissez-moi vous le dire, si vous arrivez, messieurs, à cette conviction que certainement, en pareil cas et dans pareille hypothèse, la Chine ne payera pas, n'apercevez-vous pas les conséquences auxquelles on vous conduit? Quels sont donc les chefs de réclamation formulés par des ordres monastiques, qu'ils soient ou non autorisés en France? Quelle en est la raison d'être ? On l'a dit tout à l'heure ; il peut s'agir, sans doute, du pillage de quelques chapelles ou de quelques églises, mais nous savons un par un le nombre des hôpitaux qui ont été dévastés, le nombre des écoles qui ont été saccagées, le nombre des sépultures profanées et détruites ! A quel spectacle allons-nous assister ? Tous les hôpitaux orthodoxes ou anglicans, toutes les écoles anglicanes ou orthodoxes vont se relever et s'ouvrir, et près d'eux, dans leur ombre, des hôpitaux français, des écoles françaises il ne restera que des ruines et on pourra dire : Là fut le protectorat français ! (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

Eh bien, je le déclare, le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ne se résigne pas à l'humiliation d'une pareille attitude. (Nouveaux applaudissements.)

Faut-il maintenant serrer de plus près la question juridique ? Mais la situation qui se produit maintenant, j'ai été appelé à l'envisager il y a peu de mois. Au cours de la loi sur les associations, j'ai subi, je ne m'en plains pas, un véritable examen. On m'a demandé au Sénat qu'elle serait l'attitude du Gouvernement au regard des congrégations qui se sont établies en Chine avec son assentiment, mais qui n'ont pas obtenu en France l'autorisation de la loi et l'autorisation légale.

M. Dejeante. — On les subventionnera !

M. le Président du Conseil. — J'ai répondu que le devoir de nos nationaux en France était de se soumetrre à la loi française et que le devoir de nos nationaux à l'étranger était de se soumettre aux lois des pays qu'ils habitent.

Et je suis arrivé à une conclusion qui est un peu différente de celle de l'honorable M. Hubbard, mais qu'il me permettra de trou-

ver plus logique, à savoir que vainement un établissement aurait été reconnu en France, s'il s'établit en pays étranger, sans nous, malgré nous, nous n'auront aucune espèce de droit d'intervenir en sa faveur; mais s'il s'établit dans ce pays étranger sur notre demande, à l'abri de nos traités; ne pas étendre sur lui notre protection, c'est renoncer à notre protectorat. (Applaudissements. — Interruptions.)

M. Paul de Cassagnac. — Il vaut mieux être chrétien chinois que chrétien français. Vous faites là-bas le contraire de ce vous faites ici.

M. Gauthier (de Clagny). — Monsieur le Président du Conseil, voulez-vous me permettre une question.

Le président. — Le président du Conseil préfère continuer.

Le président du Conseil. — Je demande à la Chambre de me laisser achever mes observations.

J'en aurais fini avec cette partie du rapport de M. Hubbard s'il ne contenait encore un aperçu qui vient au soutien de sa thèse et me paraît constituer un véritable péril.

« Les établissements français catholiques établis en Chine s'adresseront, dit-il, au gouvernement chinois ; c'est à l'Église catholique de faire valoir elle-même ses droits, de protéger elle-même ses établissements. »

Je réponds à l'honorable M. Hubbard qu'il fait là à l'Église catholique un cadeau que nous n'avons jamais consenti, que nous ne consentirons jamais à lui faire. (Applaudissements.)

Et si telle est notre détermination après celle de tous nos prédécesseurs, sans en excepter aucun, sous quelque régime que ce soit, est-ce que, par hasard, c'est une question de vanité, d'ambition? C'est affaire de prudence et de sage précaution, car, si l'on admet que l'Église catholique puisse être juge du nombre et de l'importance des établissements qu'elle fondera, de l'extension qu'elle leur donnera, des sacrifices et des concessions qu'elle voudra imposer à un pays étranger, ne voyez-vous pas à quels résultats nous pouvons être conduits? Et si elle va trop loin, et si elle est excessive dans ses actes, et si ce pays étranger se révolte contre ce qu'il considérera comme des empiètements inadmissibles, pensez-vous que ce jour-là il distinguera, comme l'honorable M. Hubbard, entre ceux qui ont la personnalité civile en France et ceux qui l'ont à l'étranger? (Rires et applaudissements.) Pensez-vous qu'il distinguera même entre les particuliers français et les établissements?

Messieurs, ce jour-là nous aurons appris à nos dépens que pour avoir abdiqué le droit de contrôle nous avons conservé néanmoins toute la responsabilité. (Très bien ! très bien !)

Mais tandis que le jurisconsulte qu'est M. Hubbard... (Rires sur divers bancs au centre.)

... Je ne puis permettre qu'on interprète mal mes paroles, je rends à un collègue et à un confrère la justice qui lui est due ; il n'y a dans mes paroles aucune ironie. (Très bien ! très bien !)

Tandis que le jurisconsulte qu'est M. Hubbard s'arrête à créer des distinctions, des catégories, en disant : ceux-ci seront payés, ceux-là ne le seront pas, l'homme politique a été entraîné plus loin par la logique même de son système ; il vous a dit : Pourquoi maintenir des missions à l'étranger ? Pourquoi ne pas concentrer toute notre sollicitude sur les intérêts commerciaux, sur les comptoirs de nos commerçants ? Les missions ont été la cause de l'insurrection — on ajoutait même tout à l'heure qu'elles ont abusé de notre victoire — c'est pour les secourir que nous avons débarqué en Chine et le 17 juin, au moment où nous occupions les forts de Ta-Kou, pas un Européen n'avait été molesté, le sang n'avait pas coulé. C'est donc parce que nous aurions volé avec trop de rapidité au secours de nos missionnaires que des massacres dont le souvenir est présent à tous les esprits n'auraient pas tardé à se produire.

Ce sont là des affirmations que je ne peux pas laisser passer sans réponse.

J'ai toujours admiré — et je parle d'un sentiment qui n'est pas particulier à l'honorable M. Hubbard — l'extrême facilité et la sérénité extraordinaire avec laquelle nous raisonnons des dangers que nous n'avons pas courus. (Rires et applaudissements). Il y avait en Chine quelqu'un, un de ces témoins qu'on peut en toute confiance appeler à sa barre. Ce témoin, la Commission du budget l'a entendu, c'est l'honorable M. Pichon, un de nos anciens collègues. J'ai bien le droit, à mon tour, de le faire entendre à la Chambre. D'une note que, sur ma demande, il a bien voulu me remettre, j'extrais les quelques lignes que voici :

« M. Hubbard dit que, le 17 juin, quand les forts de Ta-Kou furent pris par les troupes étrangères, pas un seul Européen n'avait encore été tuè. Or, voici quelle était la situation exacte à cette date. Les chemins de fer de Tien-Tsin à Pékin, et de Pékin à Pao-Ting-Fou, avaient été détruits ; un Suisse, une Française, deux Français, trois Italiens appartenant à l'administration de ces chemins de fer avaient été assassinés. La plupart des missions russes,

américaines, anglaises et françaises de Pékin avaient été incendiées ; toutes les lignes télégraphiques mettant Pékin en communication avec Tien-Tsin et avec l'étranger avaient été coupées ; presque toutes les maisons européennes situées en dehors du quartier des légations avaient été pillées et brûlées ; deux mille maisons chinoises de la capitale avaient été anéanties ; deux Français de Pékin avaient été assassinés ; les légations étaient attaquées depuis la fin du mois de mai et obligées de se barricader et de se défendre en faisant feu sur les Boxers. Tous les étrangers passaient les jours et les nuits en armes à surveiller les incendiaires et à se préserver des assassins. »

Voilà, en raccourci, l'histoire des heures tragiques et sanglantes vécues par nos légations, nos nationaux, les missions.

Eh bien, je me demande quel est en vérité ce mal étrange et pernicieux qui nous rend si enclins à tourner contre nous-mêmes et sans cesse tous les efforts de notre censure la plus amère, de nos critiques les plus cruelles (Très bien ! très bien !) qui nous amène, semble-t-il, à souhaiter, comme une victoire, la conquête de quelques documents d'où pourrait résulter la preuve que nous avons manqué aux lois de l'humanité (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs), à concevoir je ne sais quel désir de découvrir quelque raison secrète de rougir devant le monde ! (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

On est revenu sur un débat antérieur dans lequel, en quelques mots, j'ai dit ce que pense le gouvernement de ceux de son armée qui sont allés en Chine, et pris à témoin — je pourrais avoir d'autres témoins encore — non pas seulement des Français qui étaient là, avec eux, dans le péril, dans le danger, mais encore les étrangers eux-mêmes. Aujourd'hui, revenant sur cette idée, on nous dit : Mais pourquoi ne communiquez-vous un certain rapport, le rapport du général Voyron...

M. Camille Pelletan. — A la commission du budget.

Le président du Conseil. — A la commission du budget, c'est le communiquer à la Chambre. (Applaudissements.) La commission du budget n'est pas un tribunal pouvant statuer à huis clos, et j'en ai pour témoins les signes que veulent bien me faire ceux de ses membres que j'aperçois devant moi. (Très bien ! très bien !)

Je vais vous le dire : ce rapport du général Voyron, lorsque M. Hubbard en a demandé communication à M. le ministre de la Marine, celui-ci a bien voulu me le transmettre. Je l'ai relu, car il

avait déjà passé sous mes yeux. Le général Voyron, à notre demande, s'explique, au point de vue du fait et au point de vue du droit, sur le droit de prise, et il émet des appréciations absolument conformes aux appréciations du gouvernment.

A cette partie de son rapport, nous avons donné les conclusions qu'elle comportait. Nous avons décidé deux choses : l'abrogation de l'article 39 du règlement sur le service en campagne, c'est-à-dire la suppression du droit de prise. En second lieu, nous avons décidé que toutes les prises seraient restituées. (Très bien ! très bien !)

Le rapport du général Voyron contient encore d'autres faits. Non seulement il constate qu'en effet, contre toute espèce de droit, certaines personnalités se sont fait justice, mais il indique quels sont les documents dans lesquels on pourra trouver la preuve de ces abus. Toutes ces pièces, tous ces documents auxquels fait allusion ce rapport, le gouvernement les remettra à cette commission même que la Chambre va instituer et dont le premier devoir sera de contrôler les chiffres et les prétentions qui lui seront soumis. Mais je n'apprends, je pense, à personne, que le général Voyron ne rencontrait pas seulement des difficultés d'ordre militaire : je me serai peut-être fait suffisamment comprendre quand j'aurai dit que nous n'étions pas seuls en Chine ; et c'est pourquoi nous n'assumerons pas la responsabilité de divulguer une correspondance dont le général Voyron a, de sa main, souligné le caractère confidentiel. Cela, nous ne le ferons pas, nous ne le ferons jamais ! (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Lucien Millevoye. — Comment M. Sembat les connaît-il alors ?

Le président du Conseil. — Ce n'est pas à dire que nous entendions absoudre le moins du monde ou certaines fautes ou certains excès. S'il y a des responsabilités engagées, laissez-moi vous dire que c'est affaire entre ceux qui ont commis la faute et nous, et nous ne prendrons pas la Chine à témoin de ce règlement.

Mais quelle est donc la question qui se pose à la Chambre ?

Comment ! de ce que des protégés auraient commis des excès, vous allez conclure qu'il faut renoncer au protectorat ! Comme si le protectorat s'exerçait dans leur intérêt et non pas dans l'intérêt de la France, du maintien de son influence (Très bien ! très bien !) et du maintien aussi de l'équilibre extérieur auquel nous devons tenir d'autant plus fortement qu'il peut contribuer à rétablir dans une certaine mesure au moins un autre équilibre qui pendant si

longtemps a été la garantie de l'Europe. (Très bien ! très bien !)

Et maintenant, je serai plus bref, car il me semble que j'ai répondu aux sentiments de la Chambre. (Très bien ! très bien !) Est-ce que notre politique en Extrême-Orient ne commande pas des précautions ? Est-ce qu'à l'égard des missions le gouvernement n'a pas fait connaître une opinion très arrêtée ? Mais, messieurs, ici encore j'ai eu l'occasion de m'expliquer ; c'était encore au Sénat, je rappelais des paroles prononcées jadis par l'honorable M. Hanotaux, les voici :

« Même au point de vue de l'exercice du protectorat catholique, dans ce qui touche, si je puis dire, à son régime intérieur, nous nous trouvons fréquemment en présence de difficultés très réelles, et je suis sûr, — l'honorable évêque d'Angers était alors député, — que Mgr Freppel lui-même ne me désavouerait pas, si j'affirmais ici qu'il est bien difficile de mener ensemble, de diriger, de conduire, de soutenir et de maintenir à la fois toute la série des ordres religieux et des clergés divers qui se partagent les populations catholiques de l'Orient... Ils ne s'arrangent pas toujours entre eux et s'ils nous apportent une part d'influence, ils nous apportent aussi une part de responsabilités et de difficultés. ».

On ne peut pas tenir un langage plus mesuré et, à mon sens, plus juste. Je me suis approprié et j'en ai tiré cette conclusion que le devoir du gouvernement était d'établir et de fortifier son contrôle sur les missions, de faire en sorte que tous ceux qui se réclament de notre influence ou qui en profitent fussent ramenés à une discipline plus exacte. Je crois avoir, par là, défini d'une façon bien nette quelle nous paraît devoir être la politique du gouvernement. (Très bien ! très bien !)

Mais ira-t-on plus loin et, pour supprimer toutes difficultés, supprimera-t-on les missions elles-mêmes ? Eh bien, je maintiens qu'aucun homme politique, je dis aucun homme politique ayant la responsabilité de l'avenir et des intérêts d'un pays ne fera ce pas décisif et imprudent, sans s'être demandé quel serait l'effet sur notre situation à l'extérieur et à l'intérieur d'une pareille évolution ; sans se demander, — j'emploie des expressions qui sont assez mesurées et assez précises pour être bien comprises de tout le monde, — si à l'heure actuelle nous avons intérêt à être présents en Chine, comme l'Amérique, comme l'Angleterre, comme l'Autriche, comme toutes les puissances, nous qui avons, aux confins mêmes de cet empire de Chine, notre plus grand empire asiatique. (Très bien ! très bien !)

Et après s'être posé cette question : Avons-nous intérêt à être présents en Chine, il se demandera encore : Quelle est notre raison d'être présents en Chine, raison que nous n'avons pas créée, raison que nous n'avons pas choisie, mais dont nous avons hérité ? Elle provient d'un fait historique plus que séculaire. Toute notre histoire enseigne que chez nous l'évolution intellectuelle et morale a toujours devancé l'évolution matérielle et commerciale ; et l'on peut apprendre aux mêmes sources, que jusqu'au moment où la philosophie commença d'entreprendre la conquête des esprits, toute une partie de l'intellectualité de notre pays et de son activité morale était soumise au pouvoir religieux. (Mouvements divers.) Jusqu'au moment où se prépara la Révolution par la Réforme, l'Eglise catholique n'a-t-elle pas tendu à tout absorber, les arts, les lettres, l'enseignement? Est-ce qu'elle n'a pas l'assistance ? (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche et au centre. — Applaudissements et rires sur d'autres bancs à droite et à l'extrême gauche.)

M. Alexandre Zévaès. — C'est la défense républicaine !

M. Paul de Cassagnac. — C'est un restant du séminaire !

M. Marcel Sembat. — Le Vatican a bien fait de vous féliciter !

Le président du Conseil. — Et s'il en est ainsi, si véritablement, malgré ce qu'en semblent penser certains de mes contradicteurs, la Révolution française n'est venue qu'à la fin du dernier siècle (Sourires), s'il y a eu en France un ancien régime durant lequel l'Eglise même a exercé presque sans partage la tyrannie que nous avons secouée, je demande comment on s'étonnera que le mouvément de pénétration morale, qui s'est opéré au loin, n'ait pas été l'œuvre du même pouvoir absorbant que je viens de rappeler.

Ne remontons pas au delà de 1844. Je prends cette date, parce que c'est celle d'un des premiers traités qui constituent ou qui règlent notre protectorat.

En 1844, quels étaient donc nos intérêts en Chine ? Est-ce que dans les écoles nous avions des instituteurs laïques ? D'où seraient-ils venus ? S'était-il fondé des sociétés civiles pour créer des dispensaires ou entretenir des médecins ou encore pour fonder des hôpitaux ? Quelques voyageurs étaient venus en Chine, ils avaient traversé le pays sans y laisser de trace ; quelques commerçants hardis étaient venus décharger ou prendre quelques marchandises en ces points de ces côtes et avaient repris la mer ; mais, plus obstiné, le prosélytisme religieux s'était enraciné malgré les résistances et, quel que soit le but qu'il ait poursuivi, il rendait dès ce

moment un double service dont il appartient justement à la politique contemporaine de dégager les résultats.

M. Paul de Cassagnac. — C'est pour cela que vous avez chassé les congrégations de France!

M. Alexandre Zévaès. — Malheureusement on ne les a pas chassés !

M. le Président. — Je vous en prie, laissez parler !

Le président du Conseil. — Le premier de ces services c'était de parler notre langue et de l'enseigner aux autres ; le second, d'habituer un pays, essentiellement rebelle à l'accession des étrangers, à la présence des étrangers. Rien au monde ne peut faire que ce qui a été ne fût pas et que la situation, à l'époque à laquelle je me place, comme celle que nous avons trouvée il y a quelques années, ne fût la suivante: tous les services d'éducation ou d'assistance soutenus et dirigés par des missions. Nous n'avons pas attendu lés sinistres événements de Pékin pour réfléchir sur notre rôle en Chine ; nos prédécesseurs avaient fait de même et nous avons, secondés par un ministre qui défendait nos intérêts en Chine avec une grande vigilance et une judicieuse pénétration, travaillé à faire disparaître un double et dangereux abus. Lorsque les missionnaires avaient à traiter une minime affaire, relever un mur, ouvrir une fenêtre, immédiatement, ils recouraient à la légation ; mais quand il s'agissait d'engager les plus graves affaires — je dis les plus graves — ils marchaient, ils traitaient directement, et, une fois notre politique engagée, revenaient vers les légations. C'est à cet état de choses qu'il nous a paru essentiel d'apporter un remède. Et voici ce qui a été fait par la convention dont on a parlé ici dans des termes qui m'ont beaucoup surpris, qui porteraient à croire qu'on l'a jugée sur une insuffisante analyse plus que par son texte. Je fais allusion à la convention qu'on a appelée la convention Favier. Lorsque j'ai voulu savoir quelle en a été la portée, j'ai interrogé M. Pichon, qui m'écrivait ceci :

« Cette convention, dont on méconnait la portée et l'esprit, n'a nullement été négociée en dehors de nous par l'évêque de Pékin. Toutes ses clauses destinées à renforcer l'influence politique de la France en Chine en établissant notre droit historique de protectorat religieux, en diminuant les causes de discussions et de mésintelligences entre nous et le gouvernement chinois, en interdisant aux missions de se mêler à des questions d'ordre intérieur entre Chinois, sont dues à notre diplomatie. »

M. le rapporteur. — La convention a-t-elle été publiée dans les

Livres jaunes et portée à la connaissance du Parlement? Je n'ai pas pu en trouver le texte.

Le président du Conseil. — J'ignore si elle a été publiée, mais je puis vous assurer que la divulgation de ce texte ne présente aucun inconvénient. Je crois que, lorsque vous la connaîtrez exactement. vous verrez combien votre critique était inexacte.

C'est de ce document que l'horable M. Hubbard prenait texte pour dire : « Eh bien ! avant la convention Favier, c'est vrai, les établissements religieux étaient sous le protectorat français, mais cette convention en a fait des établissements chinois ; ils sont entrés dans une église catholique chinoise. » Il ajoutait : « La preuve en est que voilà nos missionnaires et évêques devenus mandarins. » (On rit.)

Il y aurait beaucoup à dire à propos de cet aperçu, car, en Chine, on peut avoir le titre de mandarin et n'être pas Chinois. (Rires sur divers bancs.) Et, pour citer un haut fonctionnaire, sir Robert Hart, je pense que, bien que son nom soit accolé à la haute distinction de mandarin de première classe...

M. Julien Goujon. — Prenez garde ! Cela pourrait vous arriver ! (Nouveaux rires.)

M. le président du Conseil.,, s'il avait à se réclamer de l'Angleterre elle ne considérerait pas qu'il ait perdu sa nationalité !

Mais il n'y a rien de pareil dans le traité. On y trouve une série de stipulations qui vont rappeler à la Chambre une institution souvent un peu raillée, mais nécessaire, le protocole (Sourires.) J'y vois, en effet, qu'on a réglé à quels fonctionnaires tels missionnaires pourraient rendre visite, et voyez comme tout est heureusement disposé.

Les évêques pourront rendre visite au vice-roi et au gouverneur, les vicaires généraux et les archiprêtres sont autorisés à voir les trésoriers et juges provinciaux et intendants et le menu peuple, les autres prêtres sont autorisés à voir les préfets de 1re et de 2e classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et autres fonctionnaires. (Rires et mouvements divers.)

M. Julien Dumas. — A quoi cela sert-il ?

Le président du Conseil. — Mais ce qui est capital, c'est cette stipulation qui domine toute la convention :

« Lorsqu'une affaire de mission grave ou importante surviendra « dans une des provinces, quelle qu'elle soit, l'évêque et les « missionnaires devront solliciter l'intervention du ministre ou des « consuls de la puissance à laquelle le Pape a confié le protectorat

« religieux, ces derniers règleront et termineront l'affaire, soit avec « le Tsong-li-Yamen, soit avec les autorités locales. » (Très bien ! très bien !) Et bien, qu'on ne dise pas que la convention Favier a fait sortir les établissements religieux d'Extrême-Orient de la protection française pour les placer simplement sous le domaine d'une autorité catholique chinoise, puisqu'au contraire nous avons voulu et obtenu qu'aucune affaire grave ne pût être jugée que par notre intermédiaire. (Très bien ! très bien !) Or, je suppose que c'est là encore une des circonstances et un des caractères auxquels on peut reconnaître un protégé.

Tels sont les résultats que nous avons obtenus. Nous avons pensé qu'il fallait moins de prédication, plus d'enseignement, plus d'assistance et surtout plus de discipline. Et, au moment où les troubles de Chine et les faits de Pékin venaient à se produire, voici quelle était notre situation en Chine. Nous avions des écoles à Pékin, à Tien-Tsin, à Shanghaï, à Pao-Ling Fou, à Tuyen Fou, à Pakoï, à Canton, dans le Kouang-Toung, l'île d'Haïnan, le Kouang-Si, le Yun-Nan. Nous avions à Pékin une université d'enseignement supérieur, et à Shanghaï un observatoire. Puis dans toutes les provinces où des missions avaient pénétré, c'étaient des hôpitaux et des dispensaires. Pour ne citer qu'un exemple, à Pékin il y avait trois hôpitaux dirigés par les lazaristes, dont deux ont été entièrement détruits.

L'enseignement du français avait porté ses fruits, car par là s'est trouvé préparé pour nos entreprises tout un personnel, toute une clientèle française. On a parlé du chemin de fer d'Han-Kéou-Pékin.

C'est par les écoles qui avaient été fondées, c'est par l'enseignement de notre langue qui y était donné, qu'il a été possible de recruter un personnel exclusivement français et, par conséquent, d'ajouter non pas seulement à la réalité des choses, mais à l'extériorité des choses un signe de plus où l'on pût reconnaître que la France avait sa large part dans cette grande entreprise.

Alors, nous revenons à notre point de départ. La question qui se pose et que la Chambre doit résoudre est la suivante : Abandonnerons-nous un de ces hôpitaux, une de ces écoles, un de ces dispensaires ?

J'affirme que nul ne se résignera à le faire ; nul, après avoir considéré le retentissement qui pourrait en résulter. Car, quelle que soit l'opinion des hommes, quelles que soient leurs doctrines politiques, si loin qu'ils puissent aller dans leur doctrine, nul, entendez-le bien, ne deviendra le gouvernement sans regarder au-delà de

ces premiers plans où frémissent toutes les passions politiques, fût-ce les plus nobles, dont s'alimente notre politique intérieure... (Très bien ! très bien !) sans porter ses regards plus loin au bord de quelque fleuve ou au pied de quelque chaîne de montagne, pour discerner ce que commande l'intérêt de la France, son avenir, sa grandeur. (Applaudissements.)

On peut, sans doute, concevoir la création dans l'espace d'un pays idéal, assez heureux pour se suffire, n'ayant pas de passé, n'ayant pas de rivaux ; échappant à la nécessité de regarder sans cesse autour de lui et de compter avec cet axiôme que les questions de prééminence sont parfois des questions de conservation.

Le magicien qui voudra fonder ce pays d'utopie fera bien de choisir quelque point d'un océan ignoré, s'il en existe encore, assez fertile sans doute pour nourrir ses habitants, mais assez pauvre pour ne tenter l'ambition de personne. (Applaudissements et rires approbatifs au centre et à gauche.) Il devra surtout faire en sorte que son peuple ne soit pas une démocratie, car la loi des démocraties, ce n'est pas l'immobilité, la stagnation dans le *statu quo*, c'est l'évolution (Très bien ! très bien !), c'est la consommation chaque jour plus large, c'est l'intensité de vie chaque jour plus grande, c'est plus de travail, et c'est par conséquent plus d'industrie et plus de commerce. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Mais, messieurs, nous ne sommes pas de ce pays-là, nous avons une histoire, nous avons appris par de trop graves expérlences qu'il ne suffit pas toujours de ne point décroître quand tout le monde grandit autour de nous. (Très bien ! très bien) Pas plus qu'aucun peuple de l'Europe nous n'avons pu rester enfermés dans nos frontières, et c'est en dehors du vieux continent que nous avons cherché à nous étendre. Nous avons fondé des colonies ; là où la terre n'était pas libre nous avons assis notre influence. Ainsi s'est formé un vaste empire, épars en apparence, solidaire dans toutes ses parties en réalité, qui forme comme un réseau à mailles ou plus étroites ou plus larges, mais singulièrement impressionnable, sur lequel les moindres vibrations se transmettent avec une foudroyante soudaineté. (Très bien ! très bien !) Un tel événement dans de tels milieux aurait un retentissement incalculable et c'est pourquoi, en pareille matière, un peu de fierté, un juste souci du point d'honneur ne sont que de la vulgaire prudence. (Très bien ! très bien !)

M. Firmin Faure. — C'est la doctrine nationaliste.

A gauche. — C'est la doctrine française !

Le président du Conseil. — Sans doute, messieurs, il faut être ménager, il faut être avare des deniers de la France, du sang de la France, qui est la réserve nécessaire et sacrée, mais ceux-là n'aperçoivent qu'un des moindre aspects des choses qui comptent seulement avec les résultats matériels obtenus dans quelque région de l'Afrique ou de l'Asie. Pense-t-on que l'effort que nous y avons déployé, l'organisation dont nous avons fait la preuve, la valeur de ceux qui ont combattu pour nous, leur endurance, n'aient pas été quelque profit pour notre situation en Europe ? Et si nous étions assez injustes pour en douter, nous serions les seuls à prendre de nous-mêmes une opinion si peu favorable. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Non, tant de sacrifices n'ont pas été perdus ! La Troisième République n'avait pas seulement à accomplir une tâche politique, elle avait aussi une tâche nationale, l'œuvre de notre relèvement. (Applaudissements.) Elle a su la remplir ; les garanties qu'elle a données de sa politique pacifique permettent de le dire bien haut. et si quelque chose peut nous soutenir au milieu de tant de difficultés qui semblent avoir été ménagées au cabinet actuel, c'est la pensée, c'est la certitude qu'il laissera la France plus forte demain qu'il ne l'avait trouvée hier. (Applaudissements vifs et prolongés sur un grand nombre de bancs au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.)

REVUE FINANCIÈRE

Après de longs mois d'inertie, de faiblesse et de découragement, la Bourse finit par se ressaisir. L'activité du marché n'est pas moins remarquable que sa fermeté.

Les capitaux d'épargne, jusqu'ici hésitants et timides, sont sortis de leur réserve et ont commencé à se porter sur les bonnes valeurs. Le terme se sentant soutenu de ce côté, a repris confiance et le courant d'affaires a présenté une animation dont on avait presque perdu l'habitude. Les causes de ce revirement ne sont pas difficiles à démêler. Les détenteurs de capitaux se sont rendu compte que les cours des valeurs de tout repos, qui avaient été dépréciés pendant la dernière crise par voie de répercussion et aussi par la nécessité de faire face aux pertes subies par la clientèle, se trouvaient maintenant à un niveau suffisamment bas pour ne laisser prévoir aucune nouvelle dépression. Quelques achats ont vite absorbé les rares titres flottants. Ce que voyant, d'autres ont suivi l'exemple donné et, ces dispositions gagnant de proche en proche, la Bourse a vu son allure s'améliorer.

La hausse des fonds d'Etat a été particulièrement sensible. Ce sont ces titres qui, les premiers, ont donné des signes d'un raffermissement dont la continuité n'a pas tardé à profiter aux autres groupes. Les porteurs de ces valeurs, qui constataient un relèvement de leur portefeuille, en arrivaient tout naturellement à une appréciation plus saine et plus encourageante de la situation.

Les valeurs industrielles ont profité dans une certaine mesure de la reprise des fonds d'Etat. Mais il y aurait cependant à propos de ces groupes quelques réserves à faire et à observer. Il ne suffit pas, pour faire progresser les actions d'une entreprise, que des plus-values aient été réalisées par le cours des rentes. Avant tout, il y a une valeur intrinsèque qu'on doit toujours considérer.

La Bourse vient de payer assez cher l'oubli de ce principe, pour qu'elle ne le perde pas de vue si vite. Les titres industriels, sur lesquels de si cruels mécomptes ont été éprouvés, doivent être étudiés de très près. Il faut que leurs cours répondent à leur situation actuelle. Il serait imprudent et tout à fait déraisonnable de recommencer les excès d'antan. Que la spéculation y prenne garde, et qu'elle ne cherche pas à renouveler ses folies passées.

Nos rentes se sont donc vivement relevées. Le *3 o/o* monte à 101 20 ; l'*Amortissable* à 99 90 et le *3 1/2* à 101 22. Les cours actuels du 3 1/2 sont suscptibles de justifier quelques demandes ; ils ne paraissent pas indiquer que la conversion soit imminente.

L'*Extérieure* s'avance à 71 70, favorisée par la déclaration du président de la commission du budget, au sujet de l'intangibilité du coupon.

L'*Italien* dépasse le pair et finit à 100 05 ; le *Portugais 3 o/o* est très recherché et s'élève à 27 57 ; les recettes douanières étant en plus-value.

Les fonds turcs ont progressé de façon soutenue : la *série B* à 50 25 ; la *série C* à 26 65 ; la *série D* à 24 30. L'*Obligation 5 o/o* 1896 vaut 500.

Les fonds russes sont très demandés : le *4 o/o nouveau* libéré à 102 30 ; le *3 o/o 1891* à 84 95 : le *3 o/o 1896* à 84 75.

Le bulletin russe de statistique et de législation financière qui vient de paraître donne d'intéressants renseignements sur la dette publique russe et la contre-partie, à quinze ans d'intervalle. En 1887, la Dette qui coûtait en moyenne 4 80 o/o d'intérêt, s'élevait à 13,262 millions, et déduction faite des créances de l'Etat, de ses chemins de fer, le passif net à 9,762 millions. En 1902, la dette s'élève à 17,252 millions ; le taux moyen d'intérêt est de 4 o/o.

L'actif est représenté en première ligne par 40,000 kilomètres de chemin de fer, ayant donné 368 millions de francs comme produit net, par des créances d'annuités, par des capitaux engagés dans les opérations de la Banque de Russie. Si l'on capitalise ces annuités et le produit net du réseau de l'Etat, on obtient un total de 13,700 millions de francs si bien que le passif net de l'Etat se réduit à 3,550 millions de francs. De 1887 à 1902, l'Etat a construit sur les fonds généraux du budget, des chemins de fer, dont le Transsibérien seul a absorbé 1,500 millions et qui tous ensemble ont entraîné une dépense globale de 2,400 millions.

Pendant ces quatorze années, le fonctionnement normal de l'amortissement (amortissements imputés sur le budget ordinaire) a éteint pour plus de onze cents millions de francs d'obligations.

Les fonds brésiliens ont accentué leur mouvement de hausse : le *4 o/o* à 66 50, le *Funding* à 93.

Le *Bulletin commercial* de Bruxelles écrit qu'au Brésil, notamment dans l'Etat de Saint-Paul, la dernière baisse du café a produit la situation suivante : les propriétaires dont les terres sont hypothéquées, payant un intérêt égal au bénéfice que leur procure la vente du café, se décident à vendre leurs propriétés. On dit qu'un syndicat de capitalistes allemands serait en voie de constitution pour acheter ces terres qui, dégagées d'hypothèques et ramenées au tiers ou même au quart de leur valeur, constitueront des placements très rémunérateurs.

La *Rente serbe unifiée 4 o/o amortissable* a repris sensiblement, elle cote 67 60. Le gouvernement serbe s'attache de plus en plus à réaliser d'importantes économies et paraît secondé dans cette voie par son Parlement.

Il existe un moyen de se rendre compte de l'importance approximative des valeurs mobilières étrangères qui circulent en France. C'est de dénombrer les titres de cette origine timbrés soit à Paris, soit dans les départements, M. Fernand Faure, aujourd'hui directeur général honoraire du timbre et de l'enregistremect, n'a pas manqué de fournir ce moyen.

Il nous donne, en effet, la statistique des titres de fonds d'Etat étrangers timbrés en France de 1884 à 1900.

Si nous joignons à ce document la statistique des titres de sociétés étrangères que donne d'autre part le *Bulletin de statistique*, nous pourrons établir approximativement le chiffre de la commandite française à l'étranger.

De 1884 à 1900 inclusivement, il a été timbré à Paris pour 16,200,672,924 fr. de titres de rente étrangers. Dans les départements, pendant la même période, il en a été timbré pour 528,934,163.

Total des titres de rente, emprunts et autres effets publics des gouvernements étrangers timbrés en France de 1884 à 1900, 16,729,607,087 francs.

L'importance de la commandite française à l'étranger en rentes des divers Etats,

doit être encore augmentée de tous les titres qui, pour ne pas circuler dans notre pays, n'en sont pas moins dans les portefeuilles de nos capitalistes ou sous leurs dossiers à l'étranger. On sait, en effet, que tous les porteurs de titres de cette nature ne croient pas nécessaire de s'assujettir au payement des droits français, quand il s'agit de rentes ayant un marché international. C'est ainsi que la statistique de l'enregistrement fait ressortir pour les fonds allemands domiciliés en France le chiffre de 39,117,452, alors qu'on sait pertinemment que depuis deux ans, les capitalistes français ont acheté de grosses quantités de rentes allemandes.

La statistique établit qu'il circule en France pour plus de 6,500,000,000 de francs de fonds russes. C'est plus du tiers de la dette totale de la Russie qui est de 16 milliards et demi. La Turquie vient ensuite avec 1,752,035,897 francs. La dette turque administrée par le conseil d'administration de la Dette s'élevant à environ 3,300,000,000 francs, on voit que nous détenons plus de la moitié de la Dette de la Turquie.

Nous possédons 959,185,117 francs de rentes portugaises sur 4,292,087,550 fr. qui composent la totalité de la Dette de ce pays.

L'Espagne est notre débitrice pour 802,940,891 fr., l'Italie pour 805,014,526 fr., l'Autriche-Hongrie pour 822,500,543 francs.

Les fonds anglais n'attirent guère notre épargne, soit parce qu'ils sont peu productifs, soit parce qu'ils ont été jusqu'à présent accaparés par leur nationaux et que d'autres commanditent.

Si nous considérons maintenant les titres des sociétés étrangères, nous voyons que leur importance atteint 3,689,819,283 francs, si l'on établit le calcul sur leur valeur nominale, et 3,577,257,951, si l'on prend pour base de calcul, le cours au 31 décembre 1900.

Réunissant l'un ou l'autre de ces chiffres au chiffre représentant la valeur des rentes étrangères circulant en France, nous trouvons un total variant entre 20,306,865,038 francs et 20,419.426,370 francs. C'est le chiffre qui a généralement été admis par les statisticiens. Il est inférieur à la réalité ; car il faut bien admettre, comme nous le faisions remarquer tout à l'heure, qu'une certaine quantité de titres étrangers possédés par des Français, n'ont pas passé par la formalité coûteuse du timbre national.

Sociétés de crédit françaises. — Le *Crédit Foncier* de 675 monte à 715. La *Banque de Paris et des Pays-Bas* s'est traitée de 972 à 982. Le *Crédit lyonnais* monte à 985 ; le *Comptoir national d'escompte* à 555. La *Société générale* à 608 ; le *Crédit industriel et commercial* passe à 597 ; la *Banque parisienne* s'élève à 510 ; la *Banque suisse et française* à 530.

Chemins de fer français et étrangers. — Les recettes de nos grandes compagnies continuent à être en moins-value. Néanmoins, les cours sont très fermes. Le *Nord* avance à 1,975 ; le *Lyon* à 1,575 ; l'*Orléans* à 1,603 ; le *Midi* à 1,304 ; l'*Est* à 985 50 ; l'*Ouest* à 1,026.

Les *Chemins de fer autrichiens* montent à 680 ; les *Chemins de fer du Sud de l'Autriche (Lombards)* fléchissent à 87. Le *Saragosse* avance à 227 ; les *Andalous* se retrouvent à 190 ; le *Nord de l'Espagne* s'élève à 165.

Transports et Transmissions. — Les *Messageries maritimes* sont à 450 ;

les *Chargeurs réunis* à 1,149 ; la *Compagnie générale transatlantique* avance à 152 ; la *Compagnie hâvraise péninsulaire* passe de 894 à 890.

La *Compagnie des wagons-lits* progresse de 301 à 331.

La *Thomson-Houston* baisse de 658 à 610 pour reprendre à 655. L'affaire est de premier ordre au point de vue industriel. Elle pèche par le côté financier, ses disponibilités en portefeuille dépendant du crédit que la Bourse veut bien faire aux titres qui y sont contenus.

L'*Est parisien* vaut 152 ; l'*Omnium lyonnais* 55. La *Compagnie générale française de tramways* reprend de 430 à 445.

Les *Tramways-Sud*, après avoir baissé de 184 à 170, ont repris à 181 ; *Omnibus* de Paris 712 ; *Voitures à Paris* 146 ; *Métropolitain* 577.

Gaz, Électricité, Eaux. — La *Compagnie parisienne du gaz* monte de 810 à 825. Le *Gaz pour la France et l'étranger* ne varie pas à 600. La *Société Gaz et Eaux* remonte de 505 à 520 ; la *Compagnie générale d'électricité* passe de 500 à 494. La *Compagnie urbaine d'éclairage par le gaz acétylène* est ferme à 171.

Mines et Métaux divers. — *Malfidano* 440 ; *Aguilas* 267. La *Société des Sels gemmes*, entraînée dans le mouvement de hausse de toutes les valeurs russes industrielles progresse de 485 à 533 ; la *Sosnowice* s'est vivement avancée de 1,830 à 1,950 ; la *Briansk* de 377 à 425 ; les *Aciéries de France* de 640 à 678 ; la *Compagnie française des métaux* passe de 396 à 378 ; les *Ateliers et Chantiers de la Loire* soutenus par les perspectives que fait concevoir pour leur activité le vote de la loi sur la marine marchande ont été très fermes entre 921 50 et 930. La *Compagnie de Fives-Lille* passe de 376 à 375. Le *Rio* vaut 1,170 ; la *Tharsis*, 158.

Mines d'or et divers. — On fait tous les efforts possibles pour ramener l'attention du public sur ce marché. Les bulletins mensuels de la production aurifère au Transwal commencent à être réguliers. Puis on parle de répartitions de dividendes par des société qui, avant la déclaration de guerre, les avaient conservées en caisse et se trouvent aujourd'hui, avec la reprise du travail, en situation de les distribuer.

De Beers, 985 50 ; *Chartered*, 65 75 ; *Rand Mines*, 253 50.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5155

L'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION

Lettre aux Évêques de France

Messeigneurs,

Un antisémite, membre de la Ligue de la Patrie Française, publiait récemment deux ouvrages sur les malheurs du temps. En présence de la situation douloureuse faite à l'Église — situation qui s'aggrave tous les jours — je voudrais, Messeigneurs, dans une lettre à votre adresse, tirer de ces ouvrages, quelques conclusions, ou plutôt y ajouter des considérations sur quelques faits nouveaux. Ces faits me paraissent des éléments nécessaires d'appréciation et les indications pressantes d'une résolution de conduite. L'intérêt de l'Église et de la France est la seule cause déterminante de cette lettre et la raison d'être de ses sollicitudes.

I. — Mais d'abord disons un mot, par forme de préambule, Messeigneurs, de deux ouvrages de l'écrivain antisémite, patriote bon teint et catholique de la meilleure marque, j'entends celle qui, abdiquant tout résidu de particularisme français, se place en plein dans le droit pontifical et se borne à réclamer l'accomplissement des devoirs qu'il impose, à tous, rois et peuples, pasteurs et troupeaux.

Le premier de ces ouvrages se présente sous le titre biblique : *L'abomination dans le lieu saint*. Le but de l'auteur est de rechercher *si* et *dans quelle mesure* a pu se produire, en France, l'abomination prédite par Daniel, sur la réprobation de la Judée. Dans ce but, l'auteur établit une similitude entre le peuple juif avant Jésus-Christ et le peuple français depuis son avènement. Le peuple juif avait reçu de Dieu la vocation de garder, dans le temple de la Synagogue et dans son territoire fermé de montagnes, les dogmes,

les lois et les institutions sacrées de la législation divine; le peuple français a reçu de Dieu, après les invasions des barbares, par le baptême de Clovis, par le baptême de la royauté et de la nation françaises, puis par l'appel de Charlemagne à l'Empire, la mission de garder, de propager dans tout l'univers la révélation de Jésus-Christ, et de défendre à Rome, le Pape, Vicaire de Jésus-Christ, pasteur souverain, unique et infaillible du genre humain racheté par la Croix du Calvaire. Par suite de cette vocation, la France a des charges et des bénéfices : les charges sont de remplir toujours fidèlement des devoirs inhérents à sa mission; les bénéfices, c'est de voir sa fortune dépendre de sa fidélité au service de l'Évangile et de l'Église; c'est de recevoir, pour sa fidélité, la bénédiction temporelle de Dieu, et, en cas d'infidélité, d'encourir ses anathèmes.

L'histoire nous montre la France fidèle et bénie pendant mille ans et plus : bénie, c'est-à-dire sagement constituée dans son intérieur, poursuivant sa destinée dans la paix de Dieu et débordant sans cesse sur toutes ses frontières. Le monde, sous l'autorité catholique des Pontifes Romains, et sous l'impulsion de la France, entre progressivement dans le giron de l'Église, dans la lumière et la force de l'Évangile, dans tous les progrès et toutes les gloires de la civilisation.

Au IXe siècle a paru Photius ; au XVIe siècle paraît Luther. Ces deux grands hérésiarques sont les ennemis forcenés de Rome dont ils rejettent la principauté spirituelle, et les destructeurs intentionnels de la France, Fille aînée de l'Église. Par l'effet de leur prédication, s'élèvent en Europe, les trois grands empires de la force, la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre, hostiles, c'est le moins qu'on puisse dire, à la France et à Rome, et armés pour leur commune ruine. Là est le grand sens de l'histoire moderne, à peine soupçonnée de Bossuet dans les derniers chapitres de son histoire.

Or, ce complot, trois fois séculaire, ourdi contre l'Église et la France, par le schisme et l'hérésie, ce complot a eu ses complices et ses coopérateurs aveugles au sein même de la France. Les humanistes de la Renaissance avaient diminué l'amour traditionnel de la chrétienté; des philosophes, tablant sur la raison seule, comme Luther, avaient ébranlé les colonnes de la philosophie et du droit; les princes, bénéficiant, ils le croyaient, des doutes des philosophes et des fausses doctrines des hérétiques, avaient relevé, même en pays chrétien, le type augustal des Césars. De ce mélange de faiblesses, d'erreurs et d'iniquités, naquit la Révolution qui fut sur-

tout antichrétienne, ennemie radicale des Pontifes Romains et poussant jusqu'à l'athéisme sa fureur aveugle contre la vocation providentielle de la France.

Depuis un siècle, il n'y a plus, en France, pour la Révolution satanique, que deux grandes questions : se séparer de Rome administrativement d'abord, puis effectivement ; et détruire, en France, toutes les appartenances de l'Église ; poursuivre, dans les institutions et dans les personnes, l'éradication de tout principe religieux ; ne reconnaître que les relations des hommes entre eux pour l'exploitation de la terre et l'entretien fragile d'une fugitive existence.

La conséquence finale de cette situation, c'est le schisme. Du moment qu'il existe, en France, tant de gens sans foi, sans culte, sans mœurs ; du moment que la société repose sur la Déclaration des droits de l'homme à l'exclusion des droits de Dieu ; du moment que la loi se déclare athée et prétend devoir l'être ; du moment que la politique, saturée d'athéisme, s'acharne à pousser, jusqu'au bout, le radicalisme destructeur de la loi et des institutions, on ne voit pas bien, en dehors du schisme, comme pis-aller, à quelle pratique religieuse la France peut tenir. Ce n'est pas d'un schisme par trahison des évêques, Messeigneurs, que la France peut périr : l'auteur déclare ce schisme impossible ; mais le schisme préparé par les défaillances de la multitude, écrit dans les lois, poursuivi dans un complot judéo-maçonnique, à peine contrarié par quelques protestations, paraît devoir se déduire par l'Etat, comme résultante de nos visibles aberrations, comme terme logique de nos attentats révolutionnaires, comme couronnement de la Révolution contre Dieu.

Le second ouvrage de l'auteur antisémite est intitulé : *La désolation dans le sanctuaire :* c'est encore un titre biblique, mais appliqué aux réalités présentes. *L'abomination dans le lieu saint* étudiait dans ses actes et dans les circonstances, la tentative de l'Etat pour corrompre l'Eglise ; *La désolation dans le sanctuaire* recherche les effets, aujourd'hui certains, de cette tentative de corruption. Pour raisonner avec force et conclure avec décision, dans le premier écrit, l'auteur tablait sur l'histoire de France et appuyait, du témoignage de dix-huit siécles, son réquisitoire contre le gouvernement persécuteur ; pour raisonner avec une égale force et conclure avec la même décision, l'auteur table, dans son nouveau réquisitoire, sur l'histoire de l'Eglise, « Le Pape et l'Eglise, dit saint François de Sales, c'est tout un » ; mais le Pape, suprême hiérarque de l'Eglise, est assisté, dans son gouvernement, par les évêques établis, disait

saint Thomas, comme des juges et des agents subalternes, dans les principales cités. Or, ce gouvernement, composé du Pape comme chef permanent et confirmateur infaillible ; et des évêques comme chefs locaux, confirmés dans l'orthodoxie par le Pape, offre ce trait caractéristique : la confirmation pontificale est, pour les évêques, la source du pouvoir, la règle de l'action, et, en cas de défaillance, toujours possible, le nécessaire, absolument nécessaire et d'ailleurs unique contrôle. Donc, pour les évéques, la nécessité d'une ferme adhérence, d'une soudure infrangible, à la chaire du bienheureux Pierre, pasteur des évêques comme il est le pasteur de tous les chrétiens.

Si, à la lumière de ce principe, vous examinez les vingt siècles de l'histoire ecclésiastique, que voyez-vous ? Vous voyez que les évêques fermes dans la foi, que les Pères et les Docteurs de l'Eglise, que tous les Prélats constants dans l'orthodoxie et la discipline, n'ont été tels que par leur dévotion à la Chaire apostolique ; au contraire, tous les prélats qui ont fait naufrage dans la foi ou dans les mœurs ; tous les évêques tombés dans l'hérésie ou dans le schisme ; tous les évêques traîtres à Dieu, à Jésus-Christ et à son Eglise, ont été tels parce qu'ils ont été infidèles à Rome, rebelles à sa monarchie, scissionnaires au regard du Pontife Romain.

Cette règle d'appréciation posée, l'auteur vient à nos temps et constate, d'une part, le fait flagrant de persécution depuis vingt ans ; de l'autre, le fait certain qu'il ne s'est produit, depuis vingt ans, dans l'Eglise, aucune trahison scandaleuse. Au contraire, on a vu se lever, dans l'Etat, des légions de braves soldats combattant pour Dieu et pour la patrie ; et l'on a vu dans l'épiscopat, dès le commencement, des actes solennels de résistance. En rendant à la fidélité et à la bravoure un juste hommage, il est d'ailleurs visible : 1° Que la persécution n'a fait que croître et augmenter, détruisant dans toutes les institutions, la propriété ecclésiastique, violant dans le clergé séculier et régulier tous les droits inscrits dans la loi canonique ; 2° Que l'extension et l'apreté continues de la persécution sont en partie imputables au défaut de résistance suffisante dans l'Eglise. Au lieu de combattre l'ennemi de Dieu et du nom chrétien, on a pensé généralement à le désarmer par la douceur de la procédure et par un esprit absolu de conciliation. On dirait que le dissentiment n'était qu'à la surface des choses ; qu'en se ralliant sans aucune arrière-pensée on adoucirait le persécuteur ; qu'il fallait bien obéir à la loi et se prêter à l'évolution de la patrie ; que Dieu parlait par les événements de l'histoire ; qu'il était patrioti-

que et pieux de se prêter au triomphe de la République[1]. Bref! sous l'influence de nos illusions, de nos aveuglements, de nos faiblesses, de nos misères, nous sommes arrivés à une situation qui fait pitié aux hommes d'esprit et aux hommes de foi.

Sans appuyer ici, Messeigneurs, sur aucune faute particulière ou générale, sans récriminer contre personne, sans instituer aucun procès, je pose en principe que le salut de la France doit être l'œuvre de l'Église ; que l'Église, par son clergé séculier et régulier, possède le remède à tous les maux du monde et la médication nécessaire à l'application efficace de ce remède. Ce sont les évêques qui ont fait la France ; ce sont les évêques qui doivent la sauver. Qu'ils ne l'aient pas fait, c'est l'évidence même ; qu'ils en soient empêchés de le faire, je veux le croire. C'est pourquoi je veux rechercher quels sont, dans le clergé, les obstacles à l'action rédemptrice des évêques. Ce n'est point aux évêques que j'en veux ; ils ne sont pas mes sujets et je ne suis pas leur juge. Mais c'est aux évêques que je veux signaler aussi brièvement et respectueusement qu'il se pourra, les entraves qui gênent notre marche, et, pour n'être pas infini, dénoncer ces embarras d'abord dans l'ordre des doctrines et des enseignements.

II. — « La France, disait le cardinal Gousset, sera sauvée par de bons évêques et par de bons curés. » Les Encycliques des pontifes Romains ont intimé solennellement par quel ensemble de science, de vertus et de sacrifices, les curés et les évêques pouvaient devenir les sauveurs de leur nation. Deux évêques, sur quatre-vingt-dix, pour préparer une meilleure base aux doctrines pontificales, ont exigé des séminaristes, le diplôme de bachelier ès-lettres, reçu dans l'Université de France. Par là ces deux évêques se rencontraient en un point avec le fondateur de l'école des Carmes, qui voulait, comme archevêque de Paris, élever plus haut, dans l'Université, les diplômes et le savoir humain du clergé français. La quasi unanimité de l'épiscopat, sans repousser positivement cette école, ne voulut point y envoyer ses prêtres, encore que ladite école fut l'œvre d'un évêque. Les raisons de ce refus ne proviennent certainement d'aucune aversion pour l'accroissement du savoir littéraire et sa consécration par des titres. Ce qui éloigna les évêques, ce fut d'abord le péril pour la formation sacerdo-

1. Ces idées supposent beaucoup de vertus, mais une trop grande ingéniosité d'esprit. L'histoire, qui est un grand combat, ne permet pas ces illusions par trop ingénues.

tale, puis le danger des doctrines malsaines, puis encore l'assujettissement du prêtre à ses rivaux, l'immatriculation dans les rangs de l'État laïque et la tentation d'entrer à son service en quittant l'Église. Le fait est que, plus d'une fois, on a vu ces prêtres, devenus docteurs de l'Université, troquer la soutane contre la redingotte, et, par des transformations que je n'ai pas à décrire, se poser en ennemis publics de la sainte mère Église.

Le baccalauréat offre un moindre péril ; il est cependant périlleux encore pour la vocation. L'évêque d'Orléans, si libéral, en fit plus d'une fois l'expérience ; il se coupait en quatre pour multiplier les prêtres et les bacheliers ; souvent les bacheliers ne devenaient pas prêtres et le généreux Dupanloup n'avait réussi qu'à doter les lycées de maîtres d'étude.

Un correspondant de la *Vérité Française* a objecté que le baccalauréat exigé comme condition *sine qua non,* pour l'entrée au grand séminaire, devenait une nouvelle irrégularité et que la création d'une irrégularité dépassait le pouvoir d'un évêque. Un évêque peut poser un règlement valable pour son diocèse ; il est dépourvu de qualités pour imposer une loi à l'Église universelle. C'est l'évidence même : nous n'entendons nullement combattre le règlement diocésain d'un évêque ; mais nous croyons que, comme loi générale, il peut se discuter et ne point s'admettre.

Deux autres correspondants du même journal ont soulevé beaucoup d'autres objections ; j'en cite un *in extenso*, en vertu de l'adage : *Unus est instar omnium* :

« Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions, que me suggère la mesure prise par NN. SS. les évêques de Tarentaise et de Mende, à propos de l'admission des candidats au sacerdoce dans leurs grands séminaires. Désormais, personne ne recevra l'habit ecclésiastique à Tarentaise et à Mende, si l'on ne peut justifier d'avoir obtenu le diplôme de bachelier. Cette décision, *d'une gravité exceptionnelle*, entraîne des conséquennes qui sont de nature à causer une légitime émotion parmi les catholiques ; car elle peut *éloigner* des saints ordres, des sujets très dignes, capables de faire beaucoup de bien dans l'Église, et qui, dépourvus peut-être de la science de l'université laïque et neutre, sont riches de la science des saints, et sauront acquérir des connaissances suffisantes en théologie pour administrer les sacrements selon les règles prescrites, et, la grâce aidant, diriger les âmes avec sagesse. Vous avez rappelé, très opportunément, le cas du vénérable curé d'Ars ; on pourrait en citer plusieurs autres, même ceux des saints que

l'Église honore d'un culte public dans sa liturgie. Mais ce n'est pas ce point de vue que je veux considérer.

« Assurément, la mesure imposée aux futurs clercs de Tarentaise et de Mende est née de cette *louable préoccupation* de faire en sorte que le prêtre, dans la société contemporaine, ne soit en rien inférieur aux hommes du monde, et que la carrière sacerdotale, je demande pardon de cette expression, soit d'un accès aussi difficile que les carrières libérales. C'est là un bel hommage rendu à la dignité du sacerdoce. J'y vois cependant, pour ma part, quelques inconvénients. Il s'agit de jeunes gens qui viennent demander à l'Eglise de leur donner rang parmi ses clercs, de faire d'eux des ministres du Christ, et de leur confier la mission de travailler au salut du peuple chrétien.

« Pour savoir s'ils peuvent être soumis à la longue préparation, qui doit les conduire à la prêtrise, *quel besoin* y a-t-il de consulter l'État ? Est-ce que les professeurs des Facultés de notre République, athée, sectaire et persécutrice, ont reçu la charge de discerner les élus du sacerdoce ? Si ces messieurs de l'enseignement supérieur, dont beaucoup sont protestants ou juifs, ont, d'aventure, la fantaisie de se montrer difficiles à l'égard des candidats ecclésiastiques, le séminaire restera fermé à ces derniers. Y a-t-il donc un lien nécessaire entre le degré de science humaine, requis pour le baccalauréat, et les qualités voulues pour devenir prêtre ? La vocation sacerdotale est-elle donc inséparable du diplôme délivré par le ministre de l'Instruction publique, et doit-elle être marquée de l'estampille gouvernementale ? Jusqu'ici l'Église n'a pas défendu à ses prêtres de tenter l'épreuve des examens de l'Université, mais leur imposer cette épreuve, en faire une condition *sine qua non* de l'admission aux ordres sacrés, cela répugne à son caractère de société parfaite, ce serait en quelque sorte *un abaissement*, *une abdication* de ses droits entre les mains de l'État, qui n'a rien à voir dans le recrutement des ministres de Dieu et dont on le constituerait juge, si le baccalauréat était indispensable pour entrer au Séminaire. On oublie, il me semble, que le sacerdoce n'est point, comme un état vulgaire, l'objet du seul choix de la liberté humaine, et que, pour se présenter à l'ordination, il faut *être appelé de Dieu*. Est-ce que le Seigneur a pu soumettre cette vocation au jugement de laïques, trop souvent hostiles au catholicisme ? Il ne faut pas raisonner *a pari* de l'état sacerdotal et des carrières mondaines ; il y a, dans l'état ecclésiastique, un élément surnaturel, qui ne se trouve pas ailleurs ; on doit en tenir compte.

De plus, à considérer les matières de l'examen du baccalauréat, sait-on où le gouvernement peut conduire les futurs éléves du sanctuaire ? Peut-être *fort loin de la théologie*. Car, si jusqu'à présent le programme des études secondaires laïques a concordé, à peu près, avec celui des études préparatoires à la théologie, rien ne nous garantit que cet *accord durera* longtemps ; les tendances actuelles, font même craindre qu'il ne cesse bientôt et qu'on n'acquière plus dans les lycées une connaissance du latin suffisante pour aborder les auteurs ecclésiastiques. Sans doute, les lettres profanes, les sciences mathématiques, physiques et naturelles ne doivent pas rester étrangères à ceux que leur vocation destine à être les guides des fidèles ; mais il faut bien laisser dans la vie du futur séminariste une part équitable pour l'étude du latin et de la saine littérature. Si les programmes viennent à supprimer cette part, déjà si restreinte, faudra-il donc les suivre aveuglément ? Alors on aura ce spectacle vraiment curieux, d'un examen qui ne renferme *aucune matière* préparant aux études pour lesquelles on l'exige ; ce sera donc le seul fait de s'être présenté devant l'Etat avec un bagage quelconque de connaissances étrangères, qui décidera de l'admission au séminaire. Enfin, je vois un *danger considérable* à imposer les *doctrines philosophiques*, qui ont cours dans l'Université, à des jeunes gens dont le rôle sera précisément d'enseigner au monde les notions du vrai, du juste, du beau et du bien, si méconnues de notre temps. Car, personne ne l'ignore, la philosophie universitaire, s'il en existe vraiment une, a démoli plus qu'elle n'a édifié et déjà elle a exercé une trop funeste influence sur une partie du jeune clergé ; c'est à elle que nous devons, pour beaucoup, l'introduction du néo-kantisme parmi les nôtres, au détriment des saines idées et contrairement aux instructions du Souverain Pontife.

« Si l'on m'objecte que les examinateurs ne statuent pas sur la vocation elle-même, je répondrai : Puisque vous obligez les futurs clercs à faire constater par les universitaires leur degré de science, et cela sous peine de se voir fermer la porte du sanctuaire, vous faites réellement *dépendre* de l'avis de ces messieurs *la vocation* elle-même et le sacrement de l'ordre. Que pour les fonctionnaires de l'Etat, et même pour les carrières libérales, on exige un maximum donné de connaissances humaines, et que l'Université soit juge de l'aptitude des candidats, fort bien ; mais il en va autrement pour être admis à l'étude de la théologie et de ses annexes. C'est *à l'Eglise seule* et non à l'Etat qu'il appartient de dire dans quelle mesure les

sciences humaines sont nécessaires aux jeunes clercs. Cette question l'a préoccupée dès longtemps ; elle y a pourvu par l'institution des petits séminaires, dont elle se réserve la direction. Pourquoi l'Evêque abdiquerait-il ses droits, les transfèrerait-il à l'Etat? Pourquoi charger celui-ci d'exercer un contrôle, qui revient *de droit* à l'évêque et que *lui seul peut exercer* avec discernement et sagesse et en conformité avec les vues de la Providence sur les futurs continuateurs de l'œuvre de Jésus-Christ?

« Que l'on ne me reproche pas d'exposer l'Église à l'accusation d'être l'ennemie des sciences profanes (c'est à dessein que je ne dis pas de la science); elle les a toujours encouragées, et plusieurs, dans les rangs du clergé, régulier et séculier, ont rendu, sur ce terrain, d'éminents services, que l'ignorance et l'ingratitude seules peuvent méconnaître. Ne suffit-il pas de le rappeler? Ce sont nos Bénédictins, qui, en même temps qu'ils convertissaient et civilisaient les peuples, nous ont conservé les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique? Et les Jésuites n'ont-ils pas contribué, pour une large part, au développement des études scientifiques et littéraires? Que l'on ne m'accuse pas non plus de fidéisme ; car personne, plus que moi, ne désire voir le clergé briller dans toute les branches des sciences ; mais, avant toutes les autres, il faut que les prêtres donnent *la préférence* aux études ecclésiastiques, et n'est-il pas choquant de faire dépendre la vocation sacerdotale, d'un examen, portant sur des matières profanes et passé devant un jury laïque souvent incroyant?

« En résumé, je vois dans la décision prise, un *danger* pour le recrutement du clergé, un *abandon* des droits de l'Eglise, un *péril* pour la doctrîne et une *conception inexacte* de la vocation sacerdotale. Est-il besoin de dire que ces simples et franches réflexions ne m'empêchent aucunement de rendre un témoignage explicite de respect aux vénérables prélats, dont le zèle se préoccupe justement de garantir à leur clergé une formation sérieuse, tant pour la science que pour les vertus sacerdotales? »

De toutes ces objections, je n'en retiens que deux : la première, c'est l'inutilité de la mesure ; la seconde, c'est son insuffisance.

Voici un enfant venu au petit séminaire en sixième ou en cinquième. Chaque année, cet élève a eu ses notes quotidiennes de classes, ses places de chaque semaine, un examen semestriel et la consécration solennelle de la distribution des prix. Cet élève est passé, des classes de grammaire, aux classes d'humanité, il a étudié les lois du style, de la poétique et de l'éloquence ; il n'a point né-

gligé l'étude élémentaire des sciences physique, mathématiques. Et après trois, quatre, cinq ans de séminaire, ni les délégués de l'évêque, ni l'évêque lui-même ne se sentent capables d'apprécier son aptitude à la philosophie et au ministère ecclésiastique. Et cette incapacité, dont ils se confessent justement dépourvus, ils la reconnaitraient à des laïques, examinateurs d'Université, après une composition unique et un examen de trois quarts d'heure; étant d'ailleurs certains que ces mêmes examinateurs, aptes à juger du mérite littéraire, ne discernent, ne soupçonnent même pas, dans ce mérite, le point par où il doit préparer aux sciences de l'Eglise. Je dis, pour moi, *salva reverentia*, que cette appréciation du mérite d'un rhétoricien de petit séminaire, est, pour le supérieur, pour le professeur de l'établissement, et encore plus pour l'évêque, de *devoir strict*; et qu'ils ne doivent, sur un point si délicat, si grave, si important, s'en référer à personne. C'est à eux et à personne autre qu'appartient l'admission au grand séminaire; et le jour où cette admission dépendra des rivaux de nos collèges ecclésiastiques, des ennemis de l'Eglise, ce jour, dans nos annales, devra être marqué d'une pierre noire.

Il peut se faire que l'admission au grand séminaire eut été décidée parfois avec une excessive indulgence, très justiciable d'ailleurs, puisque ce triage n'est pas définitif. Il faut bien que cela ait eu lieu, puisqu'on y cherche un remède. Le remède n'est pas dans l'Université, il est dans l'Eglise; et si le jugement de l'Université ne devait pas subir d'autre contrôle, ce serait un grand malheur. Que les gens d'Eglise aient le courage de remplir tout leur devoir; ils n'ont rien à demander à l'Etat, pour cette lointaine préparation du sacerdoce.

Le baccalauréat, comme appréciation simple du mérite littéraire, a-t-il l'autorité qu'on lui suppose? — Je suis, je l'avoue, très loin de le croire, — Un plan d'études bien conçu, un ensemble de classes bien appliqué, un travail constant, sage et quelque peu enthousiaste, pour s'y prêter, voilà, ce nous semble, la meilleure garantie du stage des séminaires. Ce système d'enseignement ne vise pas à l'obtention d'un diplôme; il ne s'enferme pas dans les étroitesses d'un programme; il s'étend, il se dilate jusqu'aux extrêmes frontières de l'enseignement secondaire; il s'applique, en chaque chose, à donner à l'élève le sentiment juste de ce qu'il doit savoir, et le sentiment du grand pour tout ce qu'il doit ignorer. Un tel plan d'étude et d'enseignement nous parait fort supérieur à cette préparation du baccalauréat, but exclusif des lycées et collèges,

qui ne parait propre qu'à rapetisser l'enseignement et à faire baisser la tête.

Je citerai, ici, une anecdote. A l'époque où je faisais mes études au petit séminaire, Mgr Parisis était évêque de Langres. Cet évêque, dont ce n'est pas assez dire que de l'appeler grand, avait interdit rigoureusement au séminaire, la préparation du baccalauréat, non seulement pour les futures recrues du sanctuaire, mais encore pour les jeunes gens qui se destinaient aux carrières civiles. Dans la pensée du prélat, le motif de cet interdiction, c'est que la préparation au baccalauréat ne lui paraissait propre qu'à *rabaïsser le niveau* des études. Au contraire, il pensait que l'enseignement, affranchi de ces lisières et délivré de ces bornes, devait grandir chaque jour davantage et porter l'enseignement au plus haut point de solidité. Le ministre Villemain prétendait le contraire : l'évêque pour écarter ces prétentions se permit, envers le ministre, un défi : le défi de faire concourir les élèves du petit séminaire avec les grands collèges de Paris. Le ministre n'accepta point ; il craignait, et il avait pour cela ses raisons, que les petits séminaristes de Langres ne vinssent, aux yeux de la France entière, à battre les élèves du collège Louis-le-Grand. Le fait est que, sous la puissante impulsion de cet évêque, il s'était formé, à Langres, une génération d'élèves du plus haut mérite. A deux ou trois reprises, des élèves de ce séminaire se présentèrent au baccalauréat ; ils furent reçus les premiers avec les meilleures notes et les meilleures places.

Ces raisons sont graves ; ces faits sont décisifs. La question offre un autre aspect.

Tout le monde sait bien que l'examen du baccalauréat n'est qu'une loterie : les cancres y réussissent souvent par la pitié qu'ils inspirent ; les forts échouent, parce qu'ils sont forts. Le diplôme de bachelier est appelé vulgairement une *peau d'âne* ; s'il n'a pas la vertu de faire pousser les oreilles, il ne saurait les en empêcher. La multiplication des peaux d'ânes a créé, en France, une espèce de mandarinat, de médiocratie, qui nous a fait baisser dans notre estime et dans notre réelle grandeur. Le plus grand des maux de la France, le pire des fléaux, c'est l'absence d'hommes. La France baisse, au point d'être menacée d'un complet effacement. L'abaissement des esprits, des cœurs et des caractères est un fait universel. A la faveur de cet abaissement, se sont formés des partis d'autant plus âpres à la curée qu'ils sont atteints d'une pire ignorance. Les insanités criminelles du socialisme menacent de surprendre et de dominer un pays, autrefois la patrie du bon sens, de l'honneur

et du patriotisme. La guerre à la propriété, au mariage, à la famille, à l'armée, à l'ordre public et à l'indépendance du pays, ce sont aujourd'hui les passe-temps de bandits, transfuges de l'Université. Nous sommes menacés du sort de la Pologne et de l'Irlande. Et dans cette crise formidable, on nous propose, comme remède, quoi ? L'obligation du baccalauréat pour les clercs... à peu près comme le faible Melanchton, épouvanté des catastrophes déchainées sur sa patrie par son maître, proposait, comme remède efficace, un renouveau de littérature.

Je ne suis point l'ennemi de la littérature : je l'aime, je la cultive même sans autre inspiration que ma foi et autre maître que mon propre zèle. La littérature n'a jamais rien gâté; il ne faut lui intenter aucun procès. Mais nous ne devons pas oublier que la prédication de l'Evangile, la conquête du monde par la parole apostolique, la défaite du vieux paganisme, sont l'œuvre des douze pêcheurs ramassés sur les sables de la Galilée. Mais nous ne devons pas oublier qu'après l'anéantissement de la barbarie païenne, les missionnaires sans lettres des temps mérovingiens ont vaincu la barbarie sauvage des Gohs, des Huns et des Vandales. Mais nous ne devons pas oublier que ces missionnaires illettrés, appuyés sur la parole des apôtres et le sang des martyrs, ont créé les nations chrétiennes, constitué en chrétienté ces nations, doté cette chrétienté de langues, de sciences et de lettres, qui sont autant d'émanations radieuses de l'Evangile. Mais nous ne devons pas oublier surtout que, quand la renaissance du paganisme au XVIe siècle, vient prendre à revers l'œuvre des missionnaires et des martyrs, elle ne tarde guère à ébranler la foi, à oblitérer les consciences, à ébranler les institutions, à dissoudre la chrétienté, à compromettre même la civilisation et son avenir.

Puis, et aucun homme instruit ne le peut contester, depuis que l'antichristianisme, dont le baccalauréat est une appartenance, a fait devier le cours de la civilisation chrétienne et ébranlé les institutions des peuples, on ne nous parle plus que d'une religion sans Dieu, d'un christianisme sans Christ et d'une église en poussière dont chaque atôme vivant est le roi et le pontife. Sous le couvert de ces négations antisociales et homiciles, ce qui nous revient, c'est la raison désemparée, sans boussole et sans base; c'est l'âme livrée à tous les aveuglements et à toutes les fureurs des passions; c'est l'esclavage nécessaire à la conservation de l'humanité corrompue; c'est le despotisme, force nécessaire pour maintenir des dehors de culture, dépourvus d'appuis moraux, sans cesse menacés par des

progrès matériels restés sans contrepoids. « Nous serons abrutis par la science, disait M. de Maistre, et c'est la pire des barbaries. »

III. — Le plus grand vice du baccalauréat universitaire, c'est qu'il a pour complément, pour couronnement, pour sanction, un cours de philosophie.

La philosophie est la science des causes premières et des fins dernières ; ou, plus explicitement, la science des êtres en général et des esprits en particulier, c'est-à-dire de Dieu, de l'homme et de leurs rapports, d'après la révélation de la foi et la lumière de la raison.

La philosophie, ainsi entendue, est une création propre du Christianisme. Les anciens n'étaient pas plus que nous, étrangers à ce besoin de l'âme qui veut connaître l'essence des choses et leur raison d'être. Mais, avec leur foi incertaine et leur raison plus incertaine encore, ils ne surent que créer de grands systèmes et encadrer les erreurs qui avaient su les séduire et les idoles qu'ils avaient érigées dans leur cœur. Au milieu des lumières de la civilisation grecque, Platon disait qu'un Dieu seul pouvait enseigner la philosophie aux hommes. Confucius, le grand sage de la Chine, se tournait vers l'Occident pour invoquer le désiré des nations. Et Giceron, le secrétaire général de la philosophie grecque, écrasé par l'évidence, après avoir synthétisé les enseignements des philosophes, porta cette sentence : Il n'y a rien de si absurde qui n'ait été dit par quelque philosophe : *Nihil est tam absurdum quod non dictum fuerit ab aliquo philosophante.*

La philosophie chrétienne, fille de l'Evangile et de l'Eglise, admirable création de grands génies, spécialement de saint Augustin d'Hippone, de saint Anselme de Cantorbéry et de saint Thomas d'Aquin, a illuminé le monde depuis sa conquête par Jésus-Christ. Je n'ai rien à dire, ici, de sa puissance et de ses bienfaits. Il suffit de constater que si les philosophes anciens ont été condamnés à l'erreur par l'absence d'une foi qu'ils ignoraient, les philosophes modernes se sont voués aux mêmes ténèbres, en répudiant la foi de leur berceau. En face de la philosophie traditionnelle du Christianisme, ils ont voulu établir un philosophie rationnelle qui s'isolait de la tradition pour se confiner dans la raison. Avec Bacon ils rejetaient cette philosophie chrétienne qu'ils qualifiaient de scolatisque, c'est-à-dire d'ignorance ; avec Descartes, ils firent reposer sur la raison seule l'édifice de nos connaissances ; et avec Leibnitz, il en vinrent à oser dire qu'il n'y avait plus à recueillir que quelques parcelles d'or, dans le fumier de la Scolastique. *Hinc derivata clades.*

Depuis trois siècles, la philosophie scolaire en France s'était plus ou moins inféodée aux philosophes modernes. Critique avec Bacon, rationaliste avec Descartes, idéaliste avec Malebranche, athée avec Spinosa, fantaisiste avec Leibnitz, cette philosophie des écoles essaya d'éviter l'erreur capitale de chaque système, en se rattachant aux vérités du symbole. De sorte que cette philosophie, chrêtienne quant à l'inspiration générale, préservée des plus grands écarts par le garde-fou de l'Evangile, était cependant entachée d'erreurs qui la vouaient à l'impuissance. Ces trois siècles ou a régné cette philosophie, sont trois siècles de décadence. On suivait l'ornière et on s'enlisait dans un trou boueux, que n'assainissait plus une suffisante lumière. Les malheurs de cette philosophie, vainement prouvés par les catastrophes de l'histoire, n'alarmaient pas autrement la foi et le patriotisme, ni des maîtres. ni des élèves, ni du clergé, ni des princes. C'est depuis cinquante ans seulement qu'on s'est mis à faire le procès de cette philosophie. Ce sera un jour la gloire du XIX siècle d'avoir commencé la répudiation de la philosophie moderne ; et par des voix isolées, d'avoir préconisé le retour à la scolastique, c'est-à-dire à la philosophie telle qu'elle résulte des enseignements de l'Evangile.

Des esprits isolés avaient pris cette iniative ; Pie IX et surtout Léon XIII prirent en main ce grand intérêt de l'Eglise et de l'humanité. Léon XIII, thomiste lui même, écrivit une Encyclique exprès pour ramener les maîtres à la philosophie de l'ange de l'Ecole.

D'un tel vœu à son accomplissement, il y a loin. De tous les locaux, le plus difficile à balayer est le cerveau humain. Trois siècles d'aberration scolaire avaient déposé, dans la boîte cranienne des Français, les toiles d'araignées du philosophisme ; les fibres du cerveau français s'étaient infectées elles-mêmes de émanations de cette petite philosophie; et comme le gosier se forme à l'expression d'une langue, ainsi le cerveau national avait été envahi par un enseignement fautif, devenu une habitude, une seconde nature. Dans l'Église, comme partout, il est difficile de revenir des infatuations; plus difficile à cause des habitudes ecclésiastiques du respect des traditions, et aussi à cause de ces habitudes d'adulation qui ont remplacé, parmi nous, l'antique vigueur de l'esprit. Plus l'esprit baisse, plus il s'exalte ; plus, en s'exaltant, il s'entr'ouvre aux admirations ridicules et se ferme avec aigreur aux redressements de la critique. Notre décadence française nous ramène aux coutumes byzantines. On admire beaucoup, mais on admire des riens et on s'embourbe dans la confusion.

Ce n'est pas qu'on ait négligé de mettre saint Thomas en viande hachée, ce qu'on appelle, en cuisine, de la farce. Autrefois, sans parler du brave homme qui avait mis saint Thomas en méditations, Billuart et Goudin avaient acquis, en l'expliquant, une illustration, et Duns Scot, en le contredisant, l'immortalité. De nos jours, avec le plus louable empressement, on a traduit saint Thomas ; on a abrégé saint Thomas ; on a mis saint Thomas, en évidence, en prose et en vers ; on a surtout écrit des philosophies, dans l'esprit de saint Thomas. Saint Thomas est partout ; mais il n'entre pas dans les têtes, mais il n'illumine pas encore les âmes, soit que les araignées se refusent à le recevoir, soit que les cerveaux n'entendent rien à le digérer.

Nous ne sommes plus, évidemment, au temps ou un séminariste demandant, à un professeur, à lire saint Thomas, le professeur lui répondait : C'est une *affaire grave*, j'en parlerai au supérieur. Le supérieur, saisi de la demande, répondit à son tour : C'est une *affaire grave*, il faudra que je réunisse le conseil. Le Conseil, c'est-à-dire les supérieur et professeurs, saisis, à leur tour, après en avoir délibéré, après avoir examiné la question sous toutes ses faces, après avoir pesé le pour et le contre au poids du sanctuaire, opinèrent gravement qu'il y avait péril en la chose et répondirent à la demande par un refus. En 1840, saint Thomas était encore dangereux à lire ; en 1850, il était en salle de théologie avec des volumes de Patrologie et la Somme des Conciles, à portée de toutes les mains.

Cinquante ans de vogue, même après la formation romaine d'un certain nombre de professeurs, n'ont pas encore détruit la tradition gallicane des séminaires et introduit parmi nous le séminaire romain. Saint Thomas est revenu ; il est juxtaposé aux us de l'enseignement gallican ; il subit ses méthodes, ses programmes et s'embarbouille parfois de ses solutions. C'est une réforme radicale qu'il faudrait à ces établissements ; je n'ai pas entendu dire qu'elle ait eu lieu ; je suis même enclin à croire qu'on s'y refuse.

La cause de cette étrange disgrâce, c'est l'absence d'un Bacon anti-gallican. Le chancelier de Vérulam, à l'aurore du philosophisme moderne, avant de donner le *Novum organon*, avait publié, le *De augmentis scientiarum* ; il avait dressé l'inventaire des doctrines reçues, et procédé, il le croyait, à leur expurgation. Bacon fut l'introducteur du rationalisme. Dieu, qui ne manque jamais à son Église, nous avait donné un Bacon, antithèse du premier ; c'était Jean-Baptiste Aubry que le P. Freyd appelait le *colosse de Rhodes* du séminaire français à Rome. Après avoir professé à Beauvais,

Aubry, qui avait une grande âme, alla mourir missionnaire en Kouéi-Tchéou. En travaillant à la conversion de la Chine, il n'avait pas oublié sa mission de restaurer la France. Sans cesse, il écrivait ; quand il mourut, ses papiers revinrent au pays, légués à son frère Augustin, — un véritable Augustin, — qui devait faire valoir l'héritage du défunt. Notre Augustin a publié dix volumes. Ces dix volumes sont consacrés exclusivement à l'œuvre préparatoire du triomphe de saint Thomas. Dans leur vaste ensemble, ils ne se bornent pas à des spéculations sur les principes généraux et la méthode de la science catholique ; ils édictent la loi constitutionnelle des grands séminaires ; ils s'attaquent successivement à l'Écriture sainte, au Dogme, à la morale, au Droit Canon, à l'histoire, à la vie spirituelle ; et sur chaque point effectuent l'indispensable réforme pour substituer, au séminaire gallican et à ses funestes routines, le séminaire romain avec la solidité de ses méthodes, la certitude de ses doctrines et la magnificence de ses illustrations.

Les frères Aubry ne sont peut-être pas les deux plus grands esprits de notre temps ; ils sont certainement les deux apôtres les plus entendus à la révolution qui doit transformer les séminaires, et, par suite, transformer la France. Saint Thomas ne triomphera qu'à ce prix ; je crois à la proximité de ce triomphe. La bourrique de Balaam elle-même le salue d'enthousiasme. Ce qui m'enchante dans cette espérance, c'est que Jean-Baptiste Aubry est mort martyr de sa cause, tué par le travail ; et que son frère Augustin Aubry, qui s'est saigné pour la publication des œuvres du missionnaire, a, depuis dix ans, pour nourriture, à son déjeuner, les vieux crapauds du gallicanisme.

Sur cette question capitale de saint Thomas et de la réforme de l'enseignement philosophique, voici une lettre de notre Augustin. Le Pape avait écrit, sur ce même sujet, au jeune évêque de Verdun : « Une fois de plus, dit Augustin Aubry, en quelques lignes très suggestives, Léon XIII remet au point les choses de l'enseignement ecclésiastique. Aux professeurs de nos grands séminaires il fait un *devoir capital* de *laisser de côté les inventions d'une vaine philosophie*, de *suivre saint Thomas* et de *le cultiver comme leur maître et leur chef*. Plus énergiquement que jamais, il insiste sur la mise en œuvre du programme tracé par ses lettres antérieures.

« Il est impossible, ajoute-t-il, que le nombre chaque jour croissant des séminaires susceptibles de servir de modèles aux autres, ne nous apporte pas une très grande satisfaction...

« Chose remarquable, Léon XIII procède ici par souhait. Pourquoi cette tournure donnée à l'expression de la parole pontificale ? N'y sentez-vous pas des doléances, de graves *desiderata ?* Ne juge-t-on pas aussi à Rome que la philosophie du baccalauréat universitaire est un *substratum* plutôt douteux ?

« De la lettre de Léon XIII, il nous semble ressortir, clair comme le jour, que cette philosophie de saint Thomas, que cette théologie scolastique, dont il réclame, depuis longtemps, la restauration ne serait pratiquée que dans un très petit nombre de nos séminaires, *susceptibles*, dit-il, *de servir de modèles aux autres.*

« Or, quels sont ces *séminaires-modèles* où règne déjà, dans toute sa plénitude l'enseignement scolastique ? Je cherche, avec avidité, la liste des écoles philosophiques et théologiques où l'Encyclique *Æterni Patris*, prescrivant la philosophie de saint Thomas, est appliquée dans toute sa teneur. Aujourd'hui, certes, il n'y a plus d'excuse à la non-application des ordres de Pape ; son programme date du 4 août 1879 : depuis 22 ans, on a eu le temps de réformer, de réorganiser.

« Hélas ! Je voudrais croire à une restauration solide et *générale* dans le sens et selon les idées de Léon XIII. Mais la lettre pontificale du 1er octobre dernier, confirme des craintes dont j'étouffe depuis longtemps l'expression.

« Craintes fondées sur l'usage général — à peu d'exceptions près — d'auteurs classiques médiocres, douteux, parfois même plus ou moins entachés d'ontologisme, de cartésianisme, de kantisme, de rationalisme.

« Craintes fondées sur le choix des professeurs, zélés toujours, improvisés souvent, inférieurs quelquefois, scolastiques rarement.

« Craintes fondées sur la manière dont on use de saint Thomas, en procédant bien plus par citations isolées que par étude suivie de ces traités — ce qui est une sorte d'*adultération* et une méconnaissance absolue de sa méthode et de la ligne tracée par Léon XIII.

« Craintes fondées enfin sur les résultats constatés depuis vingt ans, c'est-à-dire : la dépression de l'esprit sacerdotal, l'affaiblissement de la prédication, le rationalisme des idées, l'absence des principes les plus élémentaires, la division à l'infini des forces catholiques.

« Nous osons soutenir, et nous nous faisons fort de prouver, chiffres en mains, que l'*essentiel* est encore à faire pour la restauration des études philosophiques et théologiques, dans la plupart de nos écoles françaises.

« L'ouvrage considérable sur les *grands séminaires*, que nous avons publié en 1891, a été l'occasion d'une vaste enquête dont la documentation, très grave, très significative, demeure entre nos mains, comme une preuve incontestable de la justesse des *desiderata* de Léon XIII.

« Cette preuve, nous la produirons prochainement. Faites par les hommes les plus en vue du clergé et de l'enseignement, qui ont bien voulu nous donner leurs impressions, et nous éclairer sur l'état de nos diocèses, elle se résume en une vive *doléance* sur le triste état des choses sacrées chez nous.

« Nous n'aurions pas cru que l'on pouvait encore descendre plus bas, et faire du baccalauréat universitaire la pierre de touche de la vocation sacerdotale.

« Nous dédions ces quelques pensées à messieurs les *démocratisants* du clergé. Nous nous permettons de leur indiquer cette veine qu'ils semblent n'avoir pas songé à exploiter : l'étude des principes, d'après Léon XIII; une forte préparation philosophique et théologique, toujours d'après Léon XIII; mais surtout des principes, des principes, des principes !...

« Car aller au peuple sans principes solides, sans idées précises — comme il arrive prcisément à nos sus-dits *démocratisants* — c'est gâter la besogne du bon Dieu ; c'est troubler des consciences déjà bien affaiblies ; c'est ménager à l'Eglise de France des déceptions amères, des ruines irréparables. »

Nous ne nous arrêtons pas ici, au caractère classique de la Somme de saint Thomas, ayant traité, dans cette même revue, cette grave question, par une lettre à l'adresse du Souverain Pontife. Nous rappelons seulement que, par ordre de Léon XIII, le cours ecclésiastique de philosophie doit durer deux ans.

IV. — Notre attention doit se porter sur la question des Saintes Ecritures, à l'aurore du XXe siècle.

Chez les Juifs et chez les Chrétiens, les livres sacrés ont toujours été l'objet d'un culte religieux. On les lisait, on les expliquait, on les commentait : jamais aucun livre n'a été àutant lu, autant commenté que la Bible. Quand s'ouvrit sur le monde le puits de l'abîme, il voulait, sans doute, obscurcir les astres, par les tourbillons de ses noires vapeurs ; mais le grand hérésiarque Luther affecta d'abord, envers la Bible, un surcroît de dévotion. La Bible était le message de Dieu à l'humanité : tout était dans la Bible, clair, accessible au plus humble esprit. Il n'y avait, pour être inondé de la lumière divine et purifié par la grâce, qu'à lire la Bible sans

notes ni commentaires. C'était facile ; mais on ne devait pas jouir longtemps d'une si facile justification.

Après la longue et douloureuse période d'effervescence protestante et de sanglants combats, les Protestants ne se contentèrent plus de lire pieusement la Bible ; ils se mirent à l'éplucher, à épiloguer sur les textes, sur l'authenticité des livres, sur le canon des Ecritures. Inféodés d'abord à l'athéisme de Spinoza, puis aux fragments de Wolfenbuttel, ils subordonnèrent la Bible, non plus seulement au jugement de la raison individuelle, mais aux théories de philosophie et à toutes les fantaisies du piétisme. Sans parler de différentes pratiques que peut comporter l'aristocratie de la raison dans l'interprétation des Ecritures, ces gens qui nous reprochaient l'esclavage romain, se firent les esclaves des systèmes de philosophie et des révolutions des écoles. Ce changement de front était chose grave, et disons-le tout de suite, l'abdication implicite du christianisme. S'il n'y a pas de société sans religion, il n'y a pas de religion sans un principe inébranlable qui sert de base aux croyants. Croire à tel dogme de foi, pour tel motif décisif, tel est l'acte fondamental de la vie religieuse. Suivant la fragilité ou la force du motif déterminant, la foi est plus ou moins solide ; et suivant la solidité de sa foi, l'homme est plus ou moins fort dans l'accomplissement du devoir, la pratique des vertus et s'attache aux saintes espérances.

Le protestantisme s'est brisé sur cet écueil. Par suite d'une longue dissolution dont je n'ai point à raconter l'histoire, les docteurs du protestantisme ont anéanti le corps entier des Ecritures, non pas dans l'obscurité d'un petit réduit d'étudiant, mais en plein soleil, du haut d'une chaire, souvent sous l'œil du prince et comme au nom de l'Etat. Voilà une hérésie qui n'avait gardé, comme principe surnaturel, que les Ecritures, livrées aux interprétations du libre-penseur. Cet amas de sectes avait rejeté Celui qui doit paître le troupeau du Christ et confirmer les évêques. A la place du Vicaire de Jésus-Christ, nous avions un Pape en papier, mais un livre ouvert, que chacun était libre d'interpréter à sa guise. La Bible n'est pas un livre distribué comme un code, formulé comme un cours de géométrie ; il est même très difficile, même aux hommes instruits, de la comprendre ; et cela est si vrai que toutes les sectes protestantes, convaincues de l'imbécillité de la multitude, lui donnent des ministres pour lui faire des lectures et lui offrir des interprétations. L'intelligence avec sa faiblesse, la raison avec sa passion destructive, l'imagination avec ses écarts, le cœur avec ses

mauvais penchants, les philosophes avec leur orgueil, l'Etat avec ses ambitions : toutes ces puissances dévoyées ont mis la Bible en poussière. Le protestantisme ne connaît plus ni le canon des Ecritures, ni la teneur et le sens des textes, ni l'authenticité des deux Testaments. Le protestantisme n'est plus qu'une forme du philosophisme, une force aveugle du cyclone révolutionnaire : il n'a pas seulement anéanti les Ecritures, mais dévoré toutes les doctrines positives ; et historiquement, l'application de ce principe destructeur, aurait mis le monde aux abois, si l'instinct des peuples et le bon sens des princes n'eussent conjuré ses fureurs.

Malgré les diminutions de la vérité en France, malgré les ébranlements profonds de la société civile, le clergé français, dans son ensemble, n'a été ni envahi, ni même menacé par les infiltrations protestantes. Mais on ne peut nier sérieusement qu'il ne soit fortement exposé à la tentation, le peuple encore plus. Aujourd'hui comme hier, nos érudits et nos savants doivent emprunter, à la science allemande, non seulement ses procédés et ses méthodes, mais parfois les résultats, encore incertains, de ses patientes investigations. De là, à accepter des doctrines et des directions, il n'y a pas loin. Faut-il rappeler qu'il s'est produit, dans notre clergé paroissial, des ébranlements, des séductions, des chutes, un exode comme il ne s'en était jamais vu depuis Calvin et cela en pleine paix. Les évadés ont leur budget, leur journal, leur appui de l'Etat, des encouragements à l'étranger. Des missions protestantes sillonnent la France dans tous les sens ; elles circonviennent les gens du peuple et flattent les passions de la bourgeoisie. L'Etat qui a supprimé la Faculté théologique en Sorbonne, l'a remplacée par une Faculté protestante et par une Faculté dite de religion comparée, mais simplement pour la destruction du catholicisme. Au nom de l'Etat et aux frais des contribuables, des maîtres, nés des écumes du rationalisme le plus radical, travaillant à l'anéantissement du grand culte de la patrie.

De ces circonstances, il faut rapprocher deux faits graves : l'enseignement micrologique scripturaire en France, sa faiblesse, qui défend mal, contre la séduction, les intelligences ; le second, cette déformation du cerveau ecclésiastique par cette funeste tradition du particularisme français. De là, il faut conclure que notre faiblesse relative et la force incontestable de l'ennemi, — quoique cette force ne soit qu'une faiblesse, — créent pour nous, dans le champ des Écritures, un réel péril.

Ce péril paraît plus grave, si l'on songe à la déroute actuelle

des mœurs publiques et à l'ébranlement intellectuel que causent les progrès de la Révolution. Mais en sens contraire, il faut noter la publication des grands Dictionnaires d'Ecriture sainte et de Théologie et la croisade scientifique dont ces publications soulignent les conquêtes. « Comment, demande un Jésuite, ne point applaudir à la création si audacieusement originale de l'*Ecole exégétique* de Jérusalem, où l'Ordre de Saint-Dominique a porté ses antiques et hautes traditions de science théologique scripturaire ? Les Facultés de théologie, qui sont comme le cœur de nos Universités catholiques, ont contribué, elles aussi, à multiplier dans les rangs du clergé séculier et des congrégations religieuses, des prêtres mieux outillés que leurs devanciers, pour les luttes scientifiques et la défense de la vérité. Elles donneront leur vraie mesure et des fruits plus abondants, le jour où, cessant d'être des écoles complémentaires des grands séminaires, elles auront leur vie propre et autonome, embrassant le cycle entier des sciences religieuses, avec un personnel plus nombreux et des étudiants qui leur appartiendront davantage[1] . »

Cette expression d'espérance sert de préface à un volume ou le Jésuite dénonce, dans le clergé, des *infiltrations protestantes* et signale les aberrations de plusieurs. Maurice d'Hulst, dont l'esprit était peu sûr, est rappelé comme patron, par simple hypothèse, de cette interprétation large, qui admettait des erreurs dans la Bible. L'hypothèse de d'Hulst eut pu être mise à l'index, comme l'hypothèse libérale de Lamennais. Le Pape, toujours bienveillant pour la faiblesse libérale, se contenta de redresser, par une Encyclique, ses écarts ; mais, dans sa sincérité, il ne manqua pas de dire que cette manière de défendre les Ecritures équivalait à une trahison. Depuis cette Encyclique où le Pape a dressé des garde-fous sur le bord de tous les abîmes, le P. Fontaine ne croit pas que nous soyons restés sans défaillances. A son humble avis, la critique s'est donné des torts envers la théologie ; elle a rendu douteuse, la révélation primitive ; elle a ébranlé l'authenticité du Pentateuque et les arguments qu'il fournit sur Dieu, l'âme, l'immortalité et la vie future ; elle a diminué la juste notion du Messianisme, et fait un Christ trop humain ; elle a mal posé le problème des synoptiques et la question johanninne ; elle a compromis la divinité de Jésus-Christ et la valeur démonstrative du quatrième Évangile ; elle a altéré l'histoire des dogmes sur le chapitre de

1. P. Fontaine, S.-J. *Les infiltrations protestantes*, avant-propos, p, VIII.

la pénitence ; enfin elle a paru contester l'éternité des peines de l'enfer.

L'Eglise tient pour thèses établies l'authenticité canonique des livres saints, la juste notion de l'inspiration divine et l'absolue véracité des divines Ecritures. En présence de ces affirmations indiscutables, la critique historique a sa tâche pour l'illustration des livres et l'interprétation des textes ; elle doit surtout les débarrasser des infiltrations de l'exégèse protestante, « qui a envahi, dit le P. Fontaine, presque toutes les branches de la science ecclésiastiques. Au lieu de se faire simples rapporteurs de l'exégèse d'outre-Rhin, ils mettront leur science au service de la dogmatique révélée. Nous ne tarderons pas à avoir une exégèse à nous, vraiment catholique et vraiment scientifique[1]. » C'est aux évêques, Messeigneurs, à hâter cet heureux avènement.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(*A suivre.*)

1. *Les infiltrations protestantes*, p. 266.

SECONDE RÉPONSE A LA " REVUE CHRÉTIENNE "

Il y a des distractions malheureuses. Difficilement en trouverait-on de plus malheureuse que celle de M. H. D., dans sa seconde attaque du P. Constant.

— Qu'on en juge :

Nous invitions M. H. D., *protestant*, à lire la quatrième conférence du P. Constant où il aborde, de front, le *protestantisme*. M. H. D. aurait là, mieux à s'escrimer, qu'au sujet de saint Athanase et de Constantin. Combattre *pro aris et focis* s'impose avant de livrer bataille pour autrui.

Que fait M. H. D. ! Il laisse de coté la conférence qu'on lui indique, laquelle traite *ex professo*, du fond même du protestantisme et va donner de la tête contre la sixième conférence où il n'est question que du missionnaire protestant, représenté, dans l'espèce, par le missionnaire Anglais.

— Mais ce n'est là qu'une ébauche.

M. H. D. tient à montrer tout ce qu'il est capable de faire en ce genre, quand il en prend la peine. Nous avions dit : « A propos de « protestantisme, il y a, dans la même revue du *Monde catholique*, « *à la date du 15 août*, une quatrième conferenee du P. Constant, « où il attaque de front le protestantisme..... C'est là qu'il faut « prendre à partie le P. Constant. »

— « J'avais lue cette pièce », dit M. H. D.

Ou les lois de la grammaire n'existent plus, les temps de conjugaisons n'ont plus de sens, ou cette phrase signifie : A la date où j'écrivais ma première critique (commencement de septembre), j'avais lu la conférence qu'on m'invite à lire, la quatrième, celle publiée le 15 août. Eh bien, non, c'était celle datée du 15 septembre, laquelle n'était pas encore imprimée, qu'avait lue M. H. D. M. H. D. a-t-il le don de prophétie ? Le P. Constant ne sache pas lui avoir fait de communication confidentielle du manuscrit. Où avait-il lu, au 1er septembre, une conférence qui ne paraissait qu'au 15 ?

— Ou bien, M. H. D. va-t-il se rejeter sur le compositeur? N'y a-t-il pas là un nouveau chavirement de ce maudit poinçon, si ingénieusement mis en cause, une première fois, par M. H. D.

A pareille école, on devient vite sceptique, sur les méfaits du poinçon, même quand son chavirement n'aboutit qu'au renversement d'un chiffre. Que la jurisprudence, introduite par M. H. D., prévaille, et au premier mensonge que voudra se permettre un auteur (Dieu sait si ces permissions se prennent!): Haro! sur le poinçon! Bientôt toutes les malhonnêtetés de la presse (Dieu sait ce qui s'en accumule en 24 heures!) seront à la charge du poinçon. Quel criminel, quel monstre de perversité que ce poinçon!

— L'oubli est frère de la distraction. M. H. D. ne se prive pas plus de celui-là que de celle-ci.

M. H. D. écrit, dans sa seconde critique (novembre 1901): « Nous « avions mentionné, en quelques lignes, une des conférences du « P. Constant sur l'Église, — *nous bornant* — car la chose ne « valait pas discussion — à relever et à qualifier d'antihistorique, « la thèse que, au Concile de Nicée: Athanase était dans la circons- « tance, le chevalier armé par Rome, chargé par elle, de l'honneur « de sa cause. »

— Relisez-vous M. H. D. (1er septembre 1901): « Dans la troi- « sième des conférences prêchées, au Carême de *1898*, par le R. P. « Constant, des Frères prêcheurs, et *qui se distinguent*, par *l'aplomb* « *des affirmations*, autant que *par la faiblesse des arguments*. »

Ce pluriel signifie-t-il toutes les conférences ou, une simple phrase, visée, dans une seule, par votre critique? Toutes ne sont-elles pas sous le coup de cette faiblesse d'arguments, que vous dénoncez, sans en donner la moindre preuve?

Quant à ce qui concerne saint Athanase; à son rôle, vis-à-vis de Rome, au Concile de Nicée; à l'autorité que le Saint-Siège y exerça, M. H. D. *se borne* à répondre que la contradictoire est *axiomatique*.

On n'y procède pas, avec plus de sans façon. Des axiômes en histoire? Nous ne savions pas encore qu'il y eût des axiômes en histoire et nous ne sommes point du tout heureux de l'apprendre de M. H. D.

— Après quoi, le débat pourrait paraître clos avec M. H. D.

Mais M. H. D. a des lecteurs. Quoique nous n'ayons pas de stricte obligation vis-à-vis de ceux-là, cependant un office de charité se présente; de charité envers les lecteurs et de charité envers la vérité. Car il y a, dit saint Paul, *la charité de la vérité*. Nous ne la déclinerons pas.

— M. H. D., opposant au P. Constant et à ses thèses, la bâtisse de Janus ressemble assez à un géographe qui, dans un livre de géographie eontemporaine, placerait Ecbatane, Persépolis et Thèbes aux cent portes.

— Mais, vous n'y pensez pas, Monsieur le géographe.

— Comment, réplique notre auteur, mais vous êtes à ce point étranger à l'antiquité, ignorant de sa vieille histoire. Mais ces villes n'y sont pas seulement mentionnées, elles y sont décrites, et cela, par des hommes que les générations reconnaissantes ont déclaré les Pères de l'Histoire.

— Oui, mais vous oubliez, Monsieur, que Cambyse Alexandre et dix autres destructeurs de villes, leurs émules en ruines, ont passé par là.

— Vous oubliez, M. H. D., que Hergenroether, Nardi, Guéranger, Pie, Plantier, Delalle, Manning, Deschamps, ont passé à travers les constructions mal assises et les murailles à peine sèches de Janus, et qu'il n'y ont pas laissé pierre sur pierre. En six mois tout était fini. Six mois de mensonge et d'impertinence, telle a été l'éternité de l'*axiomatique* Janus, comme aussi de l'*irréfutable* Gratry.

Monsieur H. D. n'exige pas sans doute que nous refassions à nouveau ce qui a été si bien fait avant nous. Tirons seulement de l'ensemble, un simple détail.

Janus donc, et M. H. D. (car ils sont de compte à demi), affirment que les deux premiers conciles, tenus sous la dépendance des papes et présidés par leurs légats, furent, le quatrième (de Chalcedoine) et le sixième (de Constantinople).

Nous avons dit tout ce qu'il fallait, de ce dernier, dans notre première réponse. Nous n'avons pas à y revenir. Monsieur H. D. y peut relire l'affirmation officielle des Pères de Constantinople : que le Concile de Nicée a été convoqué par saint Sylvestre, en même temps que par Constantin, (le concours de deux étant indispensable, comme il a été démontré).

Quand à celui de Chalcedoine, M. H. D. peut lire quand il voudra, dans ses actes : « Il (Dioscore) a osé tenir un Concile, sans « l'autorité du Saint-Siège, *ce qui ne s'est jamais fait et est absolu-* « *ment interdit* ». (Labbe, coll., Conc., an. 451).

Les cinq cents vingt Pères du Concile de Chalcedoine, placés à 20 ans du Concile d'Ephèse, à 70 ans du premier Concile de Constantinople, à 120 ans du Concile de Nicée, en savaient apparemment, un peu plus, sur ces Conciles, que l'*axiomatique*

Janus et l'*irréfutable* Gratry, séparés d'eux par quinze siècles.

Le Concile d'Ephèse fit bien mieux. Toute sa définition revint à l'insertion officielle, dans ses actes, de la lettre de saint Célestin Ier. Il ne crut avoir mieux à faire que d'entendre la voix du Pontife de Rome. Ce fut d'ailleurs, ce que renouvela, vingt ans après, pour la lettre de S. Léon-le-Grand, le Concile de Chalcédoine.

Quelques empereurs, plus qu'aucun autre, Constance, fils de Constantin, si peu semblable à son père, convoquèrent bien de leur autorité, quelques Conciles. Trois sont à l'actif de ce dernier : celui de Milan, 355 ; ceux de Seleucie et de Rimini, 359. Mais ces Conciles ne s'appelèrent jamais *Conciles*. *Conciliabules* tel est le nom qui leur échut et que leur infligea la justice des peuples. Ceux convoqués par les papes ont seuls reçu et gardé l'honnête et glorieux nom de Concile.

C'est là la différence, *déterminante de l'espèce*, pour parler le style des scolastiques.

Être ou n'être pas convoqués par l'autorité du Pape, les rangèrent, sans équivoque possible, sous l'une ou l'autre rubrique de *conciliabule* ou de *Concile*.

Leurs œuvres respectives achevèrent, par ailleurs, de fixer leur notion spécifique : *A fructibus eorum congoscetis eos*. C'est la loi posée ; rien n'y échappe chez les hommes.

Il y a le *Concile* d'Ephèse et le *Conciliabule* d'Ephèse. — Le premier se termine par le triomphe religieux le plus éclatant de l'histoire ; l'acclamation enthousiaste de la maternité divine, l'illumination soudaine de la ville et toute une nuit passée à chanter les louanges de Marie.

Le second se signale par un assassinat. St-Flavien, patriarche de Constantinople, y reçut le coup mortel. Il ne sortit de cette caverne que pour rendre l'âme. En mémoire de cet exploit, le Conciliabule d'Ephèse s'est appelé le *brigandage d'Ephèse*.

Constance qui s'arrogeait le droit de convoquer et de présider les Conciles, entendait bien que celui de Nicée l'eut été par le seul Constantin son père. C'est ce qui explique la disparition des actes *pontificaux* de la convocation du Concile de Nicée. Constance jouait, pour les archives des catholiques, le jeu de Dioclétien et de Dèce, pour les archives des premiers chré iens ; le même génie du mal animait ces persécuteurs, différents dans l'attaque, mais, au fond, de même race.

De premier mouvement, ils allaient droit où il y avait le plus de mal à faire. Détruire le plus possible le passé, par la suppression de ses témoignages, et enlever ainsi sa base au présent, tel

était dans leur pensée, le but à atteindre, et l'effet fatal de la suppression des écritures[1].

Heureusement on ne livra pas aux flammes la tradition. Que de fois la tradition demeure, sur le cours des siècles, le seul asile de l'histoire. Est-ce, par exemple, que le témoignage, cité plus haut, des 520 pères de Chalcédoine, n'est pas l'équivalent (pour ne rien dire de plus) des actes perdus... de la convocation, par St-Sylvestre, du Concile de Nicée?

Je sais que le mot *tradition* sonne mal à une oreille protestante. C'est pourtant le suprême refuge de la vérité en ce monde; de la vérité historique, comme de la vérité religieuse. Si M. H. D. veut en savoir plus long, sur la question, nous lui conseillons la lecture d'un petit livret du P. Constant, intitulée: L'*Ecole historique et l'Ecole traditionnelle, ou du rôle de l'Ecriture et de la tradition dans l'histoire* (librairie Salésienne, rue Madame, 32). Il y trouvera un supplément utile, à tout ce qu'il pourrait recueillir de lumière, sur le sujet, au pied des chaires des facultés protestantes. L'idolâtrie de l'écriture viendrait-elle, d'ailleurs bien à son heure, après ses récents exploits?

Le procès Dreyfus n'est-il pas là pour montrer à tous ce qu'il faut penser de l'écriture et de l'avenir qu'elle prépare, à la vérité, chez les hommes?

M. H. D. termine, en nous renvoyant à certain article du chanoine Pisani, dans la *Quinzaine*. Cette manœuvre nous remet en mémoire un stratagème, mentionné dans les histoires de vénerie, et dont nous laissons, aussi bien, la responsabilité à ses auteurs.

— Quand un cerf lassé se sent serré de trop près par la meute, il n'est pas inoui (disent-ils) qu'il ait l'art de se substituer un collègue frais, et qu'il échappe ainsi à la curée. — Si M. H. D. espère que cette manœuvre lui réussira, qu'il se désillusionne. Nous tenons sa piste et nous ne la lâcherons pas.

Au reste, sommes-nous loin d'être, de tout point, en divergence d'idées, avec le chanoine Pisani.

Le chanoine Pisani dit que le missionnaire protestant n'est *pas un fanatique*. Nous mettons au défi tout lecteur, de trouver le plus petit fanatisme dans le missionnaire anglais portraité par le Père Constant. Non, certes, ce paisible et bien payé père de famille n'est pas un fanatique.

1. « Quel mal ont fait nos écrits pour être jetés au feu? ». Arnobe, Contra Gentes, L. IV, C. 367.

Le chanoine Pisani dit que le même homme est *sage*, *courtois et prudent*. Qu'on relise le P. Constant, tel que le cite M. H. D. Y-a-t-il un mot qui mette en question la *sagesse*, la *courtoisie*, la *prudence* de son personnage ? Et pour s'en tenir à la prudence, n'est-elle pas celle d'un homme, à la prévoyance duquel peu de choses échappent, si tant est qu'il lui échappe.

Après quoi, libre à M. H. D., d'appeler cet exact relevé de la situation *une caricature*. Nous maintenons que c'est la simple et véridique expression de la réalité des choses. Et nous maintenons, en plus, que ce prosaïsme, tout pratique, n'a rien de commun avec l'héroïsme du missionnaire catholique. — Du reste, si M. H. D. ne trouvait pas un assez grand poids à notre témoignage (ce qui lui est bien permis), peut-être se sentirait-il plus ému de celui de Joseph de Maistre :

« Une autre raison (ce n'est pas la seule) qui annule ce faux « ministère évangélique, c'est la conduite morale de ses organes. « Ils ne s'élèvent jamais au-dessus de la *probité ;* faible et misé- « rable instrument, pour tout effort qui exige la *sainteté*. Le mis- « sionnaire qui ne s'est pas refusé, par un vœu sacré, au plus vif « des penchants, demeurera toujours au-dessous de ses fonctions « et finira par être ridicule ou coupable..... Le meilleur de cette « classe est fait, après avoir reçu sa mission de l'autorité civile, « pour aller habiter une maison commode, avec sa femme et ses « enfants, et pour prêcher philosophiquement, *à des sujets*, sous « le canon de son souverain. Quant aux véritables travaux apos- « liques, jamais ils n'osèrent y toucher du bout du doigt. » (J. de Maistre. Du Pape L. III. C. 1).

Que pense M. H. D. *de cette caricature*.

Et si Joseph de Maistre paraissait suspect à M. H. D. (car à la différence des missionnaires protestants qui ne *sont pas du tout fanatiques*, Joseph de Maistre passe pour l'être un peu). que disait M. H. D. des journalistes anglais, cités par Joseph de Maistre :

« Nous ne croyons pas, disaient, il y a peu d'années, d'estima- « bles journalistes de ce pays, nous ne croyons pas, que la société « des missions soit l'œuvre de Dieu..... Car on nous persuadera, « difficilement, que Dieu puisse être l'auteur de la confusion et que « les dogmes du christianisme doivent être successivement an- « noncés aux payens, par des hommes qui *non seulement vont sans « être envoyés*, mais qui diffèrent d'opinion, entre eux, d'une ma- « nière aussi étrange, que des calvinistes et des arminiens, des « épiscopaux et des presbytériens, des pédobaptistes et des antipé-

« dobaptistes..... » « Parmi des missionnaires aussi hétérogènes, « les disputes sont inévitables, et leurs travaux, au lieu d'éclairer « les gentils, ne sont propres qu'à éclairer leurs préjugés contre la « foi, si jamais elle leur es annoncée *d'une manière plus régulière.* « En un mot, la société des Missions ne peut faire aucun bien et « peut faire beaucoup de mal. » (*Montly political and litterary Censor, or anti-jacobin. Mearch.* 1803. Vol. XIV, nº 9, pages 280 et 281.)

Sont-ils fanatiques, ceux-là, ou se donnent-ils le plaisir de faire la *caricature* de leur religion?

Il est vrai qu'il s'agit, ici, d'une autre faiblesse de l'Apostolat protestant. Mais celle-ci ne détruit pas celle-là. Elle la confirme. La quatrième conférence du P. Constant (trop négligée par M. H. D.), et qui décrit la faiblesse dénoncée par les journalistes protestants anglais, ne nuit en rien à la vérité de la sixième, où il met en relief celle mentionnée si éloquemment par Joseph de Maistre.

Quant aux premiers missionnaires qui datent de l'époque « *où* « *la Réforme n'a plus eu à lutter pour l'existence et a commencé à* « *jouir de la liberté* », on peut les reporter à la seconde moitié du XVIe siècle. Genève, alors, *ne luttait plus pour l'existence* et *commençait à jouir de la liberté,* sous la verge de fer du despote Calvin.

A cette date, je vois, chez les catholiques, les plus grands missionnaires que l'Église ait produit depuis les apôtres; le jésuite François-Xavier, aux confins de l'Ancien Monde; le dominicain Louis Bertrand, sur les immenses espaces du Nouveau ; autour d'eux, leurs compagnons; car ils ne partirent pas seuls. Qu'on veuille bien me montrer, sur les mêmes théâtres, les missionnaires protestants.

Genève envoya bien des missionnaires, à de moindres distances, des missionnaires qui mirent tout à feu et à sang, partout où ils passèrent : en Navarre, en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre en Ecosse.

En Navarre, ils formèrent l'atroce Jeanne d'Albret, dont on ne peut lire les cruautés sans frémir. Ils volèrent, avec elle, en 1569, les biens de l'Église, pour en entretenir, à la place des pauvres, leurs femmes et leurs enfants. Vainement on signa traité sur traité, où l'on stipula la restitution de ces biens. Nos *bons* apôtres trouvèrent que ce qui était bon à prendre était bon à garder. Leur refus définitif amena, en 1620 (à quelque chose malheur est bon), la réunion du Béarn à la France.

En France, les mêmes missionnaires furent l'âme de toutes les guerres de religion. Dix ans avant la ligue *défensive* catholique, ils avaient organisé une ligue *agressive*. Un des leurs, informé

comme personne, Dumoulin. a décrit cette organisation. Ici encore, nous sommes heureux de renvoyer M. H. D. à un autre écrit du P. Constant, *L'Édit de Nantes*, même librairie Salésienne. Il y trouvera des détails instructifs que les limites du présent article ne nous permettent pas de produire. Pendant trente ans, il ne tint pas à ces missionnaires, que la France ne devint Allemande ou Anglaise. Même, ce qu'on ne croirait jamais, si les faits n'étaient là pour rendre la chose indiscutable, eux qui n'avaient cessé de se poser en défenseurs de l'indépendance de la France contre la domination de l'Espagne, ils prenaient leur parti de voir la France devenir Espagnole.

Après la prise d'Amiens, Henri IV fit appel à tous les Français. Bouillon, La Trémoille se disposaient à rejoindre l'armée du roi ; le ministre Chamier et ses collègues les arrêtèrent.

Ce fut après la reprise d'Amiens, qu'Henri IV, effrayé du danger qu'il avait couru, conscient de la menace permanente que constituait pour lui cette faction, et des nouveaux périls où elle pouvait jeter l'Etat, donna aux Protestants, non de son plein gré et par choix, ou, comme d'autres ont dit plus faussement encore, *par les vues élevées d'un esprit supérieur*, mais en gémissant et le cœur navré, le fameux Edit de Nantes.

Le fils de Henri IV, Louis XIII, reverra Chamier, à Montauban, en 1621. Il le retrouvera aussi mauvais Français, et, assez fort, pour infliger une humiliation aux armes royales.

A la Rochelle, un autre missionnaire, Salbert, fanatisera les malheureux Rochellois. Mais au lieu d'un Luynes, c'est un Richelieu qu'il rencontrera sur le chemin de son éloquence; l'issue sera différente. La prise de la Rochelle, 1628, sera la cloture de la première mission Génévoise. On s'y reprendra plus tard, dans les Cévennes, avec le même Evangélisme. Mais la main de Richelieu a été assez forte pour donner soixante ans de répit à la France, et mettre Louis XIV en mesure de remplir, comme il l'a dit lui-même, les formelles et bien arrêtées volontés de son grand-père, par la révocation de l'Edit de Nantes.

Isaïe, et St-Paul après lui, avaient dit des Apôtres : « Qu'ils sont « beaux sur la montagne. les pieds de ceux qui évangelisent la « paix, qui évangelisent les biens ». — Ce que nous venons de lire des premiers Apôtres du Protestantisme oblige à retourner la formule : Qu'ils sont sinistres les pieds de ceux qui évangélisent la guerre et qui trainent à la suite de leur Evangile, le cortège de tous les maux.

Y...

L'OBÉISSANCE ET LE POUVOIR

PREMIÈRE CONFÉRENCE[1]

L'obéissance apprend à l'homme le temps du commandement

Par le R. P. CONSTANT
Dominicain, Docteur en théologie et en droit canon

TEXTE : *Et erat subditus illis.*
Et il leur était soumis.
(En l'Évangile.)

M. F., le type de la famille chrétienne est évidemment le foyer de Nazareth. Or, étudier Nazareth, l'Évangile à la main, c'est se condamner, semble-t-il, à en savoir peu de chose.

De Jésus, on lit qu'il était soumis à Marie et à Joseph : *Erat subditus illis*. De Marie, on lit qu'elle conservait toutes choses dans son cœur. *Maria conservabat omnia verba hæc in corde suo.* De Joseph, on ne lit rien. Avant Nazareth, il est parfois question de Joseph ; on trouve, çà et là, quelques mots se rapportant à lui, donnant, à la hâte, l'indication de quelques faits. Depuis Nazareth, c'est-à-dire, à dater de la retraite que le Docteur de douze ans y vient prendre, plus rien ne rappelle Joseph ; silence absolu, que l'évènement même de sa mort n'interrompt pas.

Et pourtant, il y a dans ce peu de paroles, et dans ce silence, l'enseignement achevé des foyers, un code complet de devoirs et de vertus offert aux familles.

En Jésus, l'obéissance : *Il était soumis.*

En Marie, l'amour : *Elle repassait tout dans son cœur.*

En Joseph, le silence, c'est-à-dire la sage réserve. la grave et calme discrétion du père.

1. Prêchée à l'Eglise de la Trinité, de Paris, le 17 janvier 1886.

Or, ce sont là, les trois éléments constitutifs de la famille, les trois colonnes sur lesquelles l'édifice de la famille repose, l'obéissance, l'amour, la discrétion. Sans obéissance, point de force dans la famille ; sans amour, point de joie dans la famille ; sans discrétion, point d'honneur dans la famille

Commençons par l'obéissance. Elle a tous les titres à paraître la première. Le plus illustre, c'est sans contredit la personne de son héros ; c'est Jésus-Christ.

L'enfant doit donc obéir dans la famille, et c'est pour le lui apprendre que le sage de Nazareth, que dis-je ? la Sagesse incrée, le premier docteur de tous les sages, et le spécial docteur de ces sages *d'office*, députés au gouvernement des hommes, les souverains ; que le maître incomparable dans l'art de régner s'est voué à obéir.

Pourquoi l'enfant doit-il obéir dans la famille ?

On en pourrait donner bien des raisons ; je n'en produis qu'une seule, mais de beaucoup la plus pratique et la meilleure.

L'enfant doit obéir pour apprendre à commander.

Point d'art en ce monde sans apprentissage. Dès lors, comment le plus difficile des arts, l'art de commander eût-il manqué du sien ? Dieu n'a pas failli à cette discipline du pouvoir et l'apprentissage merveilleux qu'il a institué pour lui, c'est l'obéissance.

Appelé à commander un jour, l'enfant qui n'aura pas obéi ignorera tout du commandement : le temps, la mesure, la forme.

Il en ignorera le temps, et de toutes les preuves qu'il en fournit, la plus convaincante, comme la plus lamentable, est bien celle qui vient la première ! C'est l'anticipation précipitée qu'il en fait. Car tout enfant qui n'obéit pas commande. Il suit, en cela, l'invariable loi de toutes les insurrections. Tout révolté qui refuse l'obéissance n'a garde de s'en tenir là. Le voulût-il, d'ailleurs, qu'il n'y parviendrait pas. Un mouvement irrésistible l'entraîne. Tout brigand ne détrousse que pour s'enrichir. Ainsi, en est-il de ce brigand, de venue hâtive, qu'on appelle l'enfant indocile. Il n'y a jamais eu d'étape entre la désobéissance du sujet et l'usurpation du pouvoir. L'insurgé d'aujourd'hui a toujours été, sera toujour le tyran de demain. A qui le contesterait, l'histoire est là pour répondre : nulle part elle n'a été plus éloquente ; nulle part elle n'est plus riche en enseignements.

Au surplus, nous pouvons nous passer d'histoire et nous aurons tout avantage à en juger par nos yeux.

Entrons donc, successivement, dans les trois foyers qui se

partagent partout les membres inégaux de la race humaine : le foyer pauvre ; le foyer de fortune moyenne ; le foyer opulent.

I. — Le foyer pauvre.

Là, l'enfant qui n'obéit pas, l'enfant qui, par la loi fatale de la révolte, passe de l'insurrection à la tyrannie, n'a que deux serviteurs, disons mieux, deux esclaves, sous son joug : mais il les a aussi humiliés, aussi écrasés, aussi achevés qu'on les puisse concevoir : c'est son père et sa mère.

Plus d'une fois, pourtant, il y a eu lutte aux premiers jours. Plus d'une fois l'usurpation rencontre, sinon une résistance bien sérieuse, au moins quelque essai plus ou moins prolongé de résistance. On ne prend pas tout d'un coup son parti d'un sort affreux, de la plus horrible condition qui puisse affliger deux créatures raisonnables.

Le plus souvent, c'est le père qui défend, pendant un temps, son autorité envahie. Or, il n'est pas plutôt en campagne, qu'il trouve debout, devant soi, deux ennemis au lieu d'un : l'enfant insurgé, d'abord ; une mère insensée, ensuite.

Femme aveugle ! qui ne voit pas les larmes qu'elle se prépare : qui n'a pas compris qu'elle était là, en cause, bien plus que le père. Elle déserte donc son allié naturel ; elle passe, armes et bagages, au camp de l'insurrection.

Alors commencent des réflexions, des obsessions, dont je me garderai de faire passer devant vous la série fastidieuse.

Les plus ordinaires sont celles-ci : « Mais, tu vois bien que tu vas rendre cet enfant malade. »

Singulière prudence, qui conjure des maladies physiques, dont la chimère fait sourire, pour livrer l'enfant à des maladies morales, tristement réelles, dont aucun médecin, ni du présent, ni de l'avenir, ne le guérira jamais : à l'indiscipline, à la hauteur, à l'insolence, à toute cette humaine postérité de l'orgueil, qui pullule partout où la désobéissance ouvre son règne.

« Mais tu vois bien que cet enfant n'a pas de raison. »

Singulier titre au commandement que l'absence de la raison ! J'avais lu, jusqu'ici, dans les livres des sages, chez les maîtres en l'art de commander, Platon, Aristote, Thomas d'Aquin, Bossuet, qu'une raison supérieure était le caractère propre de l'autorité, que telle devait être l'élévation et la fermeté de cette raison, qu'elle pût suppléer aux défauts des raisons privées, représenter, à elle seule,

dans la conduite des affaires, toutes les raisons particulières, et voilà que la déraison devient le titre premier et indiscutable, la base et la raison même du pouvoir ! Etrange nouveauté !

Et si le mal se bornait là ! Mais, femme insensée, c'est l'extinction de la raison que vous décrétez aujourd'hui chez votre enfant. Vous installez chez lui le caprice, en maître. Maître vous l'avez établi, maître il demeurera ; il n'est pas d'humeur, lui, à se laisser supplanter ! Quand à cette raison, c'est fini d'elle ! Jamais elle ne reviendra disputer le sceptre et créer la moindre menace au régne de son ennemi. Le capricieux, à tête blonde, sera le capricieux à cheveux blancs. Le despote d'un an sera le despote de cent ans, si Dieu n'a pas plus tôt pitié du genre humain, et laisse tout son cours, à la plus sinistre des exécutions de sa colère, le long gouvernement d'un despote.

Enfin, de guerre lasse, le père cède. Le général rend les armes ; le souverain abdique ; le roi dépose sa couronne. C'est fini ; il ne la reprendra jamais.

Alors commence un régime dont je suis impuissant à décrire les désolations.

Non seulement le tyran veut qu'on le serve, mais il faut le servir sans délai, à la minute, aussitôt qu'il a parlé. Le moindre retard allume ses fureurs. Non seulement il veut la promptitude de l'exécution ; mais il y a la manière de l'exécution. Quand il a dit ce qu'on doit faire ; il faut qu'on devine le comment de ce qu'on doit faire et, deviner est difficile, c'est si rarement le même. Le caprice, qui dicte l'ordre, décide, du même coup et, sans qu'on puisse savoir, du seul genre d'exécution qui lui agrée. Ou plutôt il n'y a pas de genre d'exécution, par la simple raison qu'il n'y en peut avoir ; le souverain étant, avant tout, et en dépit de tout, résolu au mécontentement. Car la servitude ne lui suffit pas. Il veut cet assaisonnement de servitude, ce raffinement de servitude, sans lequel, la servitude la plus extrême perdrait tout son goût : l'angoisse.

Pour tout exprimer par un mot douloureusement célèbre : après la Révolution, il faut la Terreur. Au foyer, comme partout, l'insurrection suit sa logique, une logique aux anneaux de fer, dont il ne dépend pas d'elle, de s'écarter. Hier la révolte, aujourd'hui la tyrannie, demain le terrorisme. Tout révolté devient despote, tout despote terrorise. Il ne faut pas seulement qu'on le serve, il faut qu'on tremble en le servant. Il ne veut plus lire que la tristesse, que le signe du malheur, sur les fronts. Lui, dont la venue en ce

monde a rempli de joie tout ce foyer, il signifie à la joie d'avoir à en sortir. Lui, dont le père et la mère ont épié le premier sourire, pour en faire le festin de leur âme, il interdit au sourire, l'abord des lèvres paternelles et maternelles. Je n'irai pas plus loin dans la description de cet enfer. Je dirai seulement qu'à son entrée, comme au fronton de celui du Dante, il n'y a qu'un mot à écrire : « Laissez toute espérance ! » Car quelle est l'espérance du foyer, sinon l'enfant, et quelle espérance peut tenir en réserve, à un père et à une mère, vieillis avant l'âge, dans les larmes, l'enfant qui a pris à tâche, qui s'est donné pour mission, d'empoisonner leurs jours.

De la famille pauvre, passons à la famille de condition moyenne.

II. — Le foyer de condition moyenne.

Ici, un ou deux acteurs nouveaux compliquent le drame et enrichissent la scène. C'est un serviteur ; c'est une servante. Un état de fortune, assez ordinaire, permet souvent que ce soit l'un et l'autre. Quel est est leur rôle ? Le même que celui du père et de la mère. Il y a toutefois une nuance qu'il importe de saisir, un surcroît d'esclavage, qui amène des péripéties nouvelles et des dénouements inconnus au premier théâtre.

Le service du père et de la mère, près de l'enfant despote, rencontre des impossibilités ; il y a telles exigences que la meilleure volonté du monde échoue à satisfaire. Il faut, plus d'une fois, si résigné que l'on soit à tout subir, prendre son parti de ne rien pouvoir. Pour les nouveaux venus, il ne doit pas y avoir d'impossibilités.

Exemple : Cet enfant voit une fleur à travers la grille d'un jardin. De pareilles fleurs, le jardin paternel regorge ; mais ce n'est d'aucune de ces fleurs, d'abord facile, que veut le despote au petit pied ; il lui faut celle qu'une barrière défend, celle qui exige une escalade ; celle qui ne peut être atteinte qu'au péril d'une vie. — Cela ne doit pas être impossible.

Il y a mieux. Il voit un oiseau voler à cinq cents mètres au-dessus de sa tête, il veut qu'on le lui donne. — Cela ne doit pas être impossible.

Mieux encore. Il aperçoit telle étoile, au fond des espaces, à quelques milliards de lieues : il ordonne qu'on l'aille prendre et qu'on la lui mette dans la main. — Cela ne doit pas être impossible.

Mieux encore. Il avise un coq peint sur la tapisserie d'un salon

ou sur la muraille d'une salle à manger. Il veut qu'on l'en détache et qu'on en fasse son jouet. — Cela ne doit pas être impossible.

Enfin, pour prendre le style de l'Évangile il veut qu'on lui cueille des raisins sur un figuier et des figues sur une vigne. — Cela ne doit pas être impossible.

Le nec plus ultra de cette exigence (je dirais le comble, si nos mœurs n'avaient appauvri la langue de ce mot, pour en enrichir la farce), *le nec plus ultra* de cette exigence se trouve dans un trait de la *Morale en action,* que la gravité et la bonne réputation du livre m'autorisent à lui emprunter :

C'était à la tombée de la nuit. Une mère, occupée aux travaux d'intérieur, entend des cris partis du fond du jardin. Ce sont les cris de son fils ; quelle mère tient aux cris d'un fils ? Elle court en toute hâte, et, du plus loin qu'elle peut, accable de reproches l'impertinente, coupable des déplaisirs de son enfant. Elle arrive sur le théâtre du débat et que voit-elle ? L'idole de son cœur qui se tord de rage, parce que sa bonne lui refuse l'image de la lune répercutée par l'eau d'un bassin. Tout se termina cette fois, par un éclat de rire. » Mais les dénouements ont été souvent plus tragiques, et il est telle servante qui a expié, séance tenante, par une expulsion, le crime de n'avoir pas changé les lois du monde et trouvé que, devant le caprice d'un enfant, il restât des choses impossibles.

Pardonnez-moi l'apparente vulgarité de ce trait. Je dis apparente ; car de plus sages que moi en ont usé, lesquels, s'il l'eût fallu, l'eussent ennobli par leur rencontre. Au reste, le sujet est de lui-même assez triste, pour qu'on soit peu porté à y mêler le rire et à le prendre sur le ton plaisant. Mais la leçon est, d'autre part, si importante, qu'on ne se refuse aucun moyen de l'inculquer et, qu'à défaut d'autres mémoires, on ferait tout au monde, pour lui livrer, à forfait et sans oubli possible, les mémoires de toutes les mères.

Aussi bien, la lune a, ici, une raison particulière d'intervenir.

Elle offre, de son chef, un enseignement des plus utiles à celles dont je livre, à vos compassions, la douloureuse fortune. Elle leur apprend que, dans la maison où règne l'enfant despote, leurs services dépasseront peu la durée d'une lune. Et pendant cette lune horrible, leur sort sera, d'assez près, semblable à celui de Chanaan, fils de Cham. Ils seront les esclaves des esclaves. Esclaves de l'enfant, comme le père et la mère; et puis, esclaves de ces derniers. Donc esclaves et esclaves des esclaves, voilà ce qui les attend! Et, toutefois, il est des infortunes pires encore. La grande famille va nous en donner le spectacle.

III. — Le foyer dans la grande famille.

Je n'ai pas la pensée de décrire, de suivre chacune dans ses mouvements et dans son rôle, les personnes qui composent l'intérieur d'une grande famiile. J'en choisis deux. Mais aussi, me semblent-elles, entre toutes, caractéristiques de la grande famille.

La première de ces personnes est le précepteur. On l'appelle quelquefois gouverneur, et ce nom lui échoit, de préférence, dans les grandes maisons ; c'est le style consacré chez les familles princières. Il y a bien des ironies dans notre langue, et les temps que nous traversons les ont multipliées à un degré qui défie l'énumération. Je n'en connais pas de plus amère que celle renfermée dans ce mot : gouverneur. Mais y a-t-il, en vérité, dans toute la création, être plus gouverné que ce gouverneur? Qu'on jette un simple regard, sur l'intérieur désordonné, anarchique, maudit de Dieu et des hommes, où son mauvais destin l'a conduit. Il n'y a là, en vérité, qu'un gouverneur : l'enfant. A lui tout le pouvoir. Le reste, tout ce qui se meut, tout ce qui évolue autour de lui, est esclave.

Or, le gouverneur nominal et ironique est bientôt fatigué du gouverneur effectif et réel, et ne tient pas longtemps à cet intolérable régime. Et, comme un père et une mère ne jettent pas, dehors, leur enfant, il n'y a pas à délibérer, ou l'un et l'autre (car ils sont parfois deux) reçoit son congé, ou, comme on dit dans un style qui continue l'ironie, en l'accroissant, le gouverneur est *remercié*. Il va de porte en porte, comme un mendiant rebuté, jusqu'à ce qu'il rencontre quelque famille qui n'ait pas encore rompu avec le bon droit et le bon sens. Car, grâce à Dieu, il en est encore de telles sur notre sol, pour l'honneur, pour l'espoir, et, si Dieu veut, pour la rénovation morale de la France.

Un autre personnage plus intéressant que le précepteur, à l'intérêt duquel je ne sais s'il serait possible d'ajouter, c'est le vieux serviteur.

Autrefois, le vieux serviteur ne manquait à aucune grande famille française. Il est devenu rare aujourd'hui. Les familles dégénérées l'ont perdu ; les maisons qui se maintiennent ne l'ont pas toujours.

Au temps de nos vieilles mœurs, le vieux serviteur était au foyer l'objet d'un culte. Il avait, sans limites, la confiance de tous. Aucun secret pour lui ; on l'initiait à tout. Les négociations les plus

délicates lui étaient confiées, et, ce qui ne comporte pas l'équivoque de l'estime, on lui mettait l'argent en main.

« En ces jours-là, dit la *Genèse*, Abraham avançait en âge et Dieu l'avait béni en toutes choses. Et il manda le plus vieux serviteur de sa maison, *servum seniorem* (le narrateur sacré n'a eu garde d'oublier ce trait), *le plus vieux serviteur* de sa maison, qui avait l'intendance de tout ce qu'il possédait : « Mets ta main sous ma cuisse, lui dit-il, afin que je t'adjure par le Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, que tu ne prennes pas pour femme, à mon fils, une de ces filles de Chanaan au milieu desquelles j'habite. Va dans mon pays et vers ma parenté. C'est là que tu prendra une femme pour mon fils Isaac. » Ainsi parlait Abraham à Éliezer.

Et la *Bible* n'a pas été la seule à célébrer le vieux serviteur. Ce n'est pas, sous les seules tentes des patriarches de Judée, qu'on le rencontre.

Quand un jeune homme tombe, victime de la guerre, Homère et Virgile ne manquent pas de mettre, en tête du convoi funèbre, tout près du mort, le vieux serviteur, celui qui le reçut des mains de sa mère, et prit soin de ses premiers ans. Et Fénelon, si fidèle et si intelligent interprète de ces génies, ne l'a pas oublié plus qu'eux. Son *Phérécide* n'est pas moins célèbre que l'*Acète* de Virgile et le *Phénix* d'Homère. On comprenait en ce temps la parole du sage : « As-tu trouvé un serviteur fidèle ? Qu'il te soit cher comme ton âme. » Comme pour dire : Il y a une parenté meilleure que la parenté de la race. Il y a un sang meilleur que celui qu'on puise à la source des mêmes entrailles ; c'est le sang que les longs dévouements font passer d'une âme à une âme. Il y a une parenté qui n'a jamais été vaincue par l'égoïsme, qu'aucun service, si pénible fût-il, n'a jamais trouvé ni hésitante, ni inégale : c'est la parenté du vieux serviteur.

Quelques familles françaises ont donc gardé ce vénérable héritage du passé, le vieux serviteur. Malheur à lui, si, les années s'écoulant, il voit, dans quelque génération nouvelle, surgir un enfant mal élevé, un enfant que la faiblesse maternelle et paternelle a laissé passer de la désobéissance à l'indocilité, et de l'indocilité à la tyrannie.

Je vous disais, tout à l'heure, que tout tyran terrorisait. Il y a un mal au monde qui, plus encore que la terreur, affriande les tyrans, c'est le déshonneur. Tout tyran déshonore et c'est pourquoi ce vieillard considéré, ce vieillard respecté, vénéré par tant d'autres, devient insupportable au minuscule et superbicule despote

des foyers, l'enfant gâté. Il le raille, il le contrefait, il le travestit, il le jette dans des pièges, il le livre à la risée de tous. Il devient son persécuteur de tous les instants. Un tel régime ne saurait longtemps durer. Entre le bourreau et la victime, la vie ne tarde pas à devenir impossible. Que faire ? Il n'y a pas à hésiter. L'heure de corriger l'enfant est finie. D'autre part, on n'expulse pas son fils.

On signifie donc son départ au vieux serviteur.

Homère raconte qu'Agamemnon avait outragé un vieillard. L'insulté vénérable quitta le camp des Grecs et partit, l'indignation dans l'âme. Plût au ciel qu'il s'en fut tenu à l'indignation ! mais sa douleur l'emporta ; il ajouta la malédiction. Il fut entendu. Le Dieu à l'arc d'argent se posta sur une colline et, pendant neuf jours, il sema ses flèches sur l'armée d'Agamemnon. Les cadavres entassés jonchaient la terre ; les vivants ne suffisaient plus à ensevelir les morts.

Telle est la malédiction, tel est le mal suprême de ce monde.

Vous avez peut-être pâli, quelquefois, devant les effroyables calamités qui se ruent sur la race humaine. La ruine privée, la ruine publique, les guerres, les famines, les pestes, sont autant de fléaux qui font tinter les oreilles des hommes, pour parler aux hommes le style de Dieu. Et peut-être, aussi, avez-vous pensé que ce fussent là les plus grands maux du genre humain. Combien vous auriez erré ! Le plus grand mal de ce monde, c'est la malédiction.

Et c'est ce que savaient les hommes des temps antiques. Quand le malheur s'abattait sur leurs familles, ou, sur leurs cités, leur première pensée était de remonter la chaîne de leurs années et des années de leurs ancêtres, pour voir si quelque malédiction, distancée par les succès bruyants et les applaudissements menteurs, ne serait pas restée en arrière, dans quelque recoin de leur passé, ne s'y tiendrait pas embusquée encore.

Ainsi faisait Tobie. *Delicta parentum*. Les péchés de mes pères, disait-il, les péchés de mes pères, oubliez-les Seigneur : *ne memineris, Domine !* Et Horace, si peu semblable pour le reste à Tobie, Horace disait, presque dans le même style : *Delicta majorum !*

Telle est la malédiction. C'est la puissance du faible. C'est ce qui rend le faible redoutable, bien plus redoutable que le fort. C'est ce qui déconcerte les pensées des hommes. Ils ne craignent que les forts, eux ! Quand un homme a la richesse, que son crédit et son pouvoir sont sans bornes, tous le redoutent, tous tremblent devant lui. Eh bien ! si vous l'aviez fait quelque jour, vous

auriez erré. Vous auriez pensé autrement que David, c'est-à-dire autrement que Dieu. C'est à cette heure, plus qu'à toute autre, qu'il défend à l'homme de trembler devant l'homme. « Qu'un homme, dit-il, soit devenu riche et que la gloire de sa maison se soit dilatée, n'en ayez nul souci, ne craignez rien ! »

Et c'est quand il est dépouillé de tout, quand les hommes ne le redoutent ni ne le regardent, qu'on ne compte plus avec lui. Quelle méprise ! C'est l'heure où il commence à devenir terrible ; c'est l'heure où il a la main près de la foudre. Et ce sont les artisans de cette faiblesse, qui alors le méprisent le plus et qui croiraient incomplète l'œuvre de leur orgueil s'il n'y apposaient le sceau suprême de l'oppression, l'insulte. Les insensés ! comme ils ressemblent à leurs aînés du Calvaire ! *comme ils savent peu ce qu'ils font !* Ils ne voient pas ce qui s'agite alors d'indignation, dans ce cœur blessé. Ils ne voient pas la malédiction qui y monte, qui y bouillonne et que la patience, à bout de force, échoue à contenir. Le Le pauvre crie à Dieu qui l'a fait : *Ad Deum qui fecit illum.* Et il lui demande s'il l'a mis au monde, pour être abreuvé d'outrages, pour être foulé aux pieds par l'orgueil, pour repaître, de ses chairs, les horribles festins des impies. C'est l'heure redoutable. Le coup de foudre est prêt dans les mains de Dieu. S'il ne part pas sur le champ, s'il demeure souvent en réserve, se grossissant des injustices nouvelles qui montent, de la terre, comme montent les nuées nourricières des orages, l'échéance n'en sera que plus terrible, à l'heure marquée pour la colère, et jalousement dérobée, dans ses trésors, à la science des hommes.

Napoléon était à l'apogée de sa gloire. Les fumées de l'orgueil lui donnèrent le vertige et il se mit à insulter, devant l'Europe, la plus vénérable des faiblesses humaines.

Pie VII, forcé par sa conscience, lança cette malédiction officielle dont Dieu a fait, en attendant les foudres éternelles, la défense de son Eglise : il excommunia Napoléon.

Or, quelques années après, l'insolence nourrie de ses succès devenaient sans bornes.

De son côté, l'Europe lassée commençait à secouer le joug.

La Russie donna le signal, par la rupture du blocus continental. La guerre en était la suite.

Toutefois, avant de se lancer, Napoléon voulut tenir un conseil militaire. Les avis n'étaient pas douteux. Tous opinèrent au châtiment de *l'insolente* Russie. Drouot, seul, hasarda une observation :

« Sire, dit-il, vous avez la plus belle armée du monde ; tout vous promet la victoire. Il y a, toutefois, une difficulté à laquelle vous n'avez peut-être pas pensé : c'est que vous êtes excommunié. » Je vous laisse à juger de l'éclat de rire de Napoléon. « Mais, mon ami, dit-il, crois-tu que l'excommunication fasse tomber les fusils des mains de mes soldats ? » Quelques mois après, la grande armée fuyait Moscou incendié. L'hiver, devançant sa date, la poursuivait, avec le Cosaque. Les fusils tombaient des mains engourdies de nos soldats. Une ligne noire de fusils et de cadavres se dessinait, sur un océan de neige, et l'on pouvait suivre, sinistre et ininterrompue, l'espace de six cents lieues, la trace d'une malédiction.

Je ne crains, pour vous, aucun anathème de ce genre. Mais, de votre part, craignez toujours les larmes des faibles. Soyez comme ce saint roi de Castille, qui s'effrayait plus des pleurs d'une pauvre femme, que de toutes les armées des Maures. Que la bénédiction du faible, du faible jusqu'à la mort, abonde sur vos têtes, comme sur la tête de Job ! *Benedictio perituri veniebat super me* ; et qu'elle vous soit un gage de cette bénédiction sans fin, dont le pères des faibles couronnera les défenseurs de ses enfants, ceux qui se seront faits leur rempart contre la brutalité des hommes ; ceux qui auront conquis, dans les miséricordes du temps, l'héritage des miséricordes éternelle. *Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur !* Amen.

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

DEVANT L'OPINION

(Suite et fin)

IV

L'histoire des Jésuites est la plus merveilleuse des histoires. A chaque page, vous ne voyez que des noms d'apôtres, des confesseurs ou des martyrs. Ce simple caractère de confession et d'apostolat ne brille nulle part avec autant d'éclat que dans les missions. Chez les vieux peuples, les Jésuites ont, au-dessus d'eux, la hiérarchie épiscopale ; à côté, le clergé diocésain et d'autres ordres religieux. Aux missions, ils sont seuls et opèrent avec toute la puissance de leurs ressources et les secrets de leur courage, sur le fond résistant de la barbarie.

Le nom de *mission* est un nom catholique ; il embrasse dans ses travaux la synthèse de l'œuvre divine, l'évolution des desseins de la Providence. — Il y avait autrefois quatre sortes de missions : les missions du Levant, les missions d'Amérique, les missions de l'Inde et les missions de Chine. Diverses congrégations s'y consacraient : les Dominicains, les Franciscains, les Jésuites et les prêtres des missions étrangères. Les Franciscains ont beaucoup travaillé en Terre Sainte ; les Dominicains sont allés, avec eux, jusqu'au Thibet dès le XIIIe siècle ; les missions étrangères se fixèrent surtout dans l'Extrême-Orient ; le chef-d'œuvre des Jésuites, ce sont peut-être les *Réductions* du Paraguay. Dans son *Génie du Christianisme*, Châteaubriand est, à la lettre, tombé en admiration devant les exploits des Jésuites missionnaires.

La Compagnie de Jésus préparait ses missionnaires par une éducation savante. Les supérieurs exigeaient, pour le Levant, la connaissance du grec, du cophte, de l'arabe, du turc et quelques tein-

tures de médecine ; pour l'Inde et la Chine, on voulait des astronomes, des mathématiciens, des géographes, voire des mécaniciens ; l'Amérique était réservée aux naturalistes. Et à combien de saints déguisements, de pauvres ruses, de changements de vie et de mœurs, n'était-on pas obligé d'avoir recours, pour annoncer l'Evangile au monde. Au Maduré, le missionnaire prenait l'habit du pénitent, s'assujettissait à ses usages, se soumettait à ses austérités ; en Chine, il devenait lettré et mandarin ; chez l'Iroquois il fallait chausser les raquettes et se faire chasseur.

La plupart des missions françaises furent établies par Colbert et Louvois ; ces illustres ministres avaient compris de quelle ressources elles seraient pour les arts, les sciences et le commerce. Les Pères Fontenay, Tachard, Gerbillon, Lecomte, Bouvet et Visdelou avaient été envoyés aux Indes par Louis XIV ; le roi avait voulu les faire recevoir de l'Académie des sciences. Le P. Brédevent mourut en parcourant l'Ethiopie, mais on a joui de ses travaux. Le P. Sicard avait fait une description de l'Egypte ancienne. Le P. Cœurdoux nous donna des renseignements sur les toiles et les teintures indiennes. La Chine nous fut mieux connue que la France ; nous eûmes les manuscrits originaux et les traductions de son histoire ; nous eûmes des herbiers chinois, des géographies chinoises, des mathématiques chinoises ; et pour que rien ne manquât à la singularité de cette mission, le P. Ricci écrivit des livres de morale dans la langue de Confucius et passe encore pour un auteur élégant à Pékin.

Si la Chine nous a été longtemps fermée, si nous n'avons pas disputé aux Anglais l'empire des Indes, ce n'est pas la faute des Jésuites qui nous avaient précédé dans ces régions. « En Amérique, dit Voltaire, ils avaient réussi en enseignant à des sauvages les arts nécessaires ; en Chine, ils réussissent en enseignant, à une nation spirituelle, les arts les plus relevés. »

C'est à ces missionnaires que nous devons l'amour que les sauvages portèrent au nom français dans les forêts d'Amérique. Un mouchoir blanc suffisait pour passer en sûreté à travers les hordes ennemies et pour recevoir partout l'hospitalité. C'étaient les Jésuites du Canada qui avaient dirigé l'industrie des colons vers la culture et découvert de nouveaux objets de commerce pour les teintures et les remèdes. En naturalisant sur notre sol des insectes, des oiseaux et des arbres étrangers, ils ajoutèrent des richesses à nos manufactures, des délicatesses à nos tables, et des ombrages à nos forêts.

Je ne puis exquisser ici l'histoire de la Compagnie de Jésus dans ses missions. Je n'appuie pas sur la transformation des peuples par la prédication Apostolique. Aux missions comme partout, l'Evangile a su inspirer, aux hommes, des principes de foi et des règles de conscience ; elle a su donner, aux familles, de bonnes mœurs ; aux sociétés, de sages lois. C'est par les missions que le soleil de l'Evangile fait le tour du monde, verse partout des torrents de lumières et de grâces.

Mais j'appuie sur l'utilité des missions pour la mère patrie. C'est principalement par les missions et les ordres religieux que se fondent les colonies et qu'un peuple s'assure, dans le monde, une précieuse et honorale prééminence. Un peuple missionnaire, comme sont les Français, accomplit par là cette glorieuse mission qu'il a reçue de la Providence. En étendant le royaume de Dieu, il reçoit, comme récompense, tous les autres biens. Même humainement parlant, un missionnaire doit être un excellent voyageur. Obligé de parler la langue du peuple auquel il prêche l'Évangile, de vivre longtemps avec toutes les classes de la société, de chercher à pénétrer dans les palais et dans les chaumières, n'eut-il reçu de la nature aucun génie, il parviendrait encore à recueillir une multitude de faits précieux. Au contraire, l'homme qui passe rapidement avec un interprète, qui n'a ni le temps, ni la volonté de s'exposer à mille périls pour apprendre le secret des mœurs, cet homme, eut-il tout ce qu'il faut pour bien voir et bien observer, ne peut cependant acquérir que des connaissances très vagues sur les peuples qui ne font que rouler et disparaître à ses yeux.

Lorsque les Jésuites firent paraître la correspondance publiée sous le nom de *Lettres édifiantes*, elle fut immédiatement connue et recherchée de tous les auteurs. On s'appuyait de son autorité, et les faits qu'elle contenait passaient pour indubitables. Quand les fumistes de l'Encyclopédie eurent obtenu crédit, ils décrièrent ce qu'on avait justement admiré. Les lettres étaient écrites par des prêtres catholiques ; pouvaient-elles valoir quelque chose ? On ne rougit pas de préférer, ou plutôt de feindre de préférer aux voyages des Dutertre et des Charlevoix, ceux d'un baron de Hontan, ignorant et menteur. Des savants qui avaient été à la tête des premiers tribunaux de Chine, qui avaient passé trente ou quarante années à la cour même de l'empereur, qui parlaient et écrivaient la langue du pays, qui fréquentaient les petits, qui vivaient familièrement avec les grands, qui avaient parcouru, vu et étudié en détail les provinces, les mœurs, la religion, les lois de ce vaste

empire, ces savants dont les travaux nombreux ont enrichi les mémoires de l'Académie des sciences, se virent traités d'imposteurs par un homme qui n'était pas sorti du quartier des Européens à Canton, qui ne savait pas un mot de chinois et dont tout le mérite consistait à contredire grossièrement les récits des missionnaires. En vérité, dans le camp hostile à l'Église, on se contente de peu et on n'est pas fier. Le premier sot qui se met à vomir des outrages passe pour un oracle. On le sait aujourd'hui et l'on rend une tardive justice aux Jésuites. Des ambassades, faites à grands frais, par des nations puissantes, nous ont-elles appris quelque chose que les Duhalde et les Lecomte nous eûssent laissé ignorer et nous ont-elles révélé quelque mensonge de ces Pères ?

Non. Ce sont ces religieux qui ont écrit les annales élégantes ou naïves de nos colonies. Quelle excellente histoire que celle des Antilles, par le P. Dutertre, et celle de la Nouvelle France, par Charlevoix ! Les ouvrages de ces hommes pieux sont pleins de toutes sortes de sciences : dissertations savantes, peintures de mœurs, plans d'améliorations pour nos établissements, objets utiles, réflexions morales, aventures intéressantes, tout s'y trouve. L'histoire d'un acacia ou d'un saule de la Chine s'y mêle à l'histoire d'un grand empereur réduit à se poignarder ; et le récit de la conversion d'un paria, à un traité de mathématiques des Brahmes. Le style de ces relations, quelquefois sublime, est le plus souvent admirable par sa simplicité. Enfin les missions fournissent à l'astronomie, à la géographie, à l'ethnographie, de nouvelles lumières. Un jésuite rencontre, en Tartarie, une femme huronne, qu'il avait vue au Canada ; il conclut, de cette rencontre, que le continent de l'Amérique se rapproche, au nord-ouest, du continent d'Asie ; il devine ainsi l'existence du détroit qui, longtemps après, a fait la gloire des Bering et des Cook. Une grande partie du Canada, toute la Louisiane avaient été découvertes par le P. Marquette, Jésuite ; l'Amérique, plus juste que la France, a érigé sa statue au Capitole de Washington. En appelant au christianisme les sauvages de l'Acadie, nos missionnaires nous avaient livré ces côtes ou s'enrichissait notre commerce et se formaient nos marins. Telle est une faible partie des services que ces hommes, aujourd'hui méprisés et proscrits, savaient rendre à leur patrie.

Je ne puis entrer dans l'histoire locale d'aucune mission. Je ne dirai rien même des Réductions du Paraguay et de ces grands établissements de Chine, où les Jésuites s'illustrèrent pendant deux siècles. C'est à eux surtout que la France a dû son protectorat en

Orient; aujourd'hui encore, tout proscrits qu'ils sont, ils ont une université à Beyrouth, un observatoire à Tananarive, un autre à Zi-Ka-Wei. Je voudrais bien savoir ce qu'ont jamais fait pour la France, ceux qui les proscrivent. Nos religieux, nos chers jésuites sont des hommes qui font le bien partout et qui s'abstiennent de jouer de la trompette. Leurs voies sont des voies de simplicité, de science, de législation et d'héroïsme. Il nous semble que c'était, pour la France, un juste sujet d'orgueil, de voir, tous les ans, sortir de son sein des hommes qui allaient faire éclater, dans les quatre parties du monde, les miracles des arts, des lois, de l'humanité et du courage. De là provenait la haute idée que les étrangers se faisaient de notre nation et du Dieu qu'on y adorait. Les peuples les plus éloignés voulaient entrer en relation avec la France. Nous ne nous piquons pas du droit de prophète, mais on peut assurer que jamais des savants, dépêchés aux pays lointains, avec des instruments et des plans d'Académie, ne feront ce qu'un pauvre moine, parti à pied de son couvent, exécutait avec son chapelet et son bréviaire.

V

Je dois maintenant dire un mot de l'enseigement des Jésuites et déterminer leur place dans l'histoire des sciences sacrées, ainsi que dans l'éducation de la jeunesse.

Ce n'est pas assez d'avoir contrebalancé le protestantisme en Europe et de s'être répandu par les missions, dans les quatre coins du monde. Les Jésuites ont voulu surtout conquérir les esprits, soumettre les intelligences à la foi de la sainte Église. C'est par le livre et par l'enseignement dans l'école qu'ils ont atteint ce double but.

Dans la pensée de Saint Ignace, l'enseignement devait d'abord être moral. Loyola avait soumis son intelligence à de trop rudes épreuves pour ignorer le prix du savoir; mais l'instruction, à ses yeux, n'était qu'un moyen; le but, c'est la formation de l'homme par l'enseignement solide et la ferme pratique de la religion. « Le but auquel aspire directement la Compagnie, dit-il, s'est d'aider les âmes à atteindre le dernier terme pour lequel elles ont été créées, et en effet, il faut joindre à l'exemple d'une vie pure, la science, la méthode pour l'exposer; aussi, après avoir jeté dans l'âme de ceux qu'on admet au noviciat, le fondement solide du renoncement à soi-même et du progrès dans la vertu, on s'occupera de l'édifice des belles lettres et de la manière de s'en servir, afin d'arriver plus aisément à mieux connaître et à mieux honorer

Dieu. » Ce qui est dit des novices est dit proportionnellement de tous les élèves des collèges de la Compagnie. C'est le même système appliqué avec plus ou moins de développement. Saint Ignace est aux antipodes de la neutralités actuelle et des absurdités dissolvantes du laïcisme.

Le plan d'étude de la Compagnie n'a été achevé que par le quatrième général, le P. Aquaviva : c'est l'objet du *Ratio studiorum*. « Le *Ratio studiorum*, dit l'historien français de la Compagnie, est le recueil des règles générales et particulières que suivront les professeurs de toutes les classes et de toutes les facultés. Le détail en apparence le plus futile, trouve sa place, comme la recommandation la plus importante. La distribution du temps, le choix des livres, l'imposition des devoirs, l'ordre des exercices, la manière de les faire, tout est indiqué au régent. C'est un fil conducteur qui, à travers le labyrinthe inextricable de la police d'une classe, dirige l'inexpérience du professeur novice ; un guide qui l'empêche d'aller trop lentement ou qui l'arrête s'il se précipite vers le bien sans réflexion ; un régulateur qui maintient l'harmonie et l'uniformité ; un index pour ainsi dire vivant, des questions qu'il faut traiter et de celles qu'il lui importe d'omettre. Ce livre exceptionnel a été populaire en Europe et au Nouveau Monde ; on l'a publié dans tous les formats ; il a été accepté comme la règle, comme le traité pratique des études, et dans le royaume où l'on ne lit plus ces prescriptions, on les observe encore par souvenir ou par prévoyance [1]. »

Il y a trois cents ans que ce système a été conçu ; en l'étudiant sans préjugés, il faut convenir qu'il est encore jeune et neuf, et pour quelques légères modifications, sur le choix des auteurs ou l'introduction de quelques cours spéciaux, il répond aux besoins de toute société qui ne place pas sa force dans une incrédulité sensualiste, de même qu'il a convenu aux trois derniers siècles. Des écrivains modernes, qui étudient superficiellement la Compagnie de Jésus, ou qui ont intérêt à la condamner, se hâtent de prononcer leur jugement sur d'aussi graves matières. Après l'avoir reconnu bon pour le passé, ils le déclarent mauvais pour les générations futures, par ce seul motif qu'il ne peut se modifier. Ce motif est une erreur. Dans sa partie dogmatique et morale, l'Institut des Jésuites ne doit subir aucune altération ; dans sa partie disciplinaire, spécialement dans la discipline des écoles, il se trans-

1. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 176, édit. in-12

forme suivant les temps, les lieux et les circonstances. C'est précisément cette souplesse qui fait la force des Jésuites, et c'est parce qu'ils sont forts, que des politiciens misérables les proscrivent, sans même chercher un motif à la proscription.

Pour ne citer ici qu'un exemple, on ne conteste pas aux Jésuites l'art de s'emparer de la jeunesse et de la manipuler; mais on prétend, qu'à ce moulage, ils énervent les jeunes âmes. Les Jésuites détruiraient ce besoin de liberté, si essentiel à certains caractères, et sans lequel il est impossible d'étudier avec goût, par conséquent avec fruit. Une lecture attentive des constitutions écarte ce blâme préventif ou présomptueux. D'après les stipulations de Saint Ignace, les externats doivent composer la principale force des collèges; en admettant les externes à suivre les cours gratuitement, Ignace se borne à demander les noms des élèves et l'engagement à observer les règles. Ce saint n'a pas reculé devant la liberté dont les universités allemandes font jouir leurs disciples. Les pensionnats ne sont que permis; ils sont peu nombreux en comparaison des externats; et ne sont admis que pour ceux dont l'instruction doit être plus soignée et poussée plus vite. Autrement l'instruction, chez les Jésuites, est offerte avec une grande libéralité; elle est large dans ses principes et ses applications; elle laisse, à tout jeune homme, l'indépendance la plus absolue. A telle enseigne que le maître n'a même pas le droit de demander le nom de ses auditeurs qui suivent ses cours. Une telle latitude n'existe dans aucune université; c'est plutôt une excessive réglementation qui prédomine ailleurs. Nos farceurs ne coiffent pas moins les Jésuites d'un éteignoir; pour faire cette farce, ils n'ont qu'à prendre leur chapeau.

L'histoire des développements glorieux de la pédagogie chez les Jésuites, a été écrite plusieurs fois; je n'ai pas à l'abréger ici; qu'il me suffise de renvoyer le lecteur curieux aux ouvrages de Crétitineau-Joly, de l'abbé Maynard et du Père Daniel.

Les Jésuites si habiles, si manifestement supérieurs dans l'art d'enseigner, ont montré, dans la composition des ouvrages d'esprit, une supériorité encore plus éclatante. Je voudrais en donner, ici, une idée, mais je suis découragé par la certitude que, quoique je fasse et dise, ma parole sera toujours inférieure à leurs mérites. Ces Jésuites, que de tristes imbéciles disent hostiles aux lumières, leur bibliographie par le Père de Baeker et Sommerfogel, n'atteint pas moins de dix grands volumes. Impossible de les résumer dans deux ou trois pages.

Les adversaires reprochent aux Jésuites de n'avoir pas compté, dans leurs rangs, d'hommes de génie. Le génie, c'est l'invention jointe à la patience. A ce titre, il faut bien convenir que depuis Ignace et Laynez, jusqu'aux Pères Kircher, Bellarmin, Suarez, Tiraboschi, Boscowich, la société de Jésus n'a pas manqué de ces hommes dans tous les genres. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter les œuvres de Bacon, de Descartes et de Leibnitz. Le philosophe d'Alembert, Lalande, cet athée systématique, de Pradt, cet archevêque que Napoléon légua au libéralisme, tous s'accordent pour démontrer, avec Voltaire, « qu'il y a eu parmi les Jésuites des écrivains d'un rare mérite, des savants, des hommes éloquents, des génies ». D'Alembert, plus froid, plus haineux encore, s'exprime ainsi : « Il faut être juste ; aucune société religieuse, sans exception, ne peut se glorifier d'un aussi grand nombre d'hommes célèbres dans les sciences, dans les lettres. Les Jésuites se sont exercés avec succès dans tous les genres : éloquence, histoire, antiquités, géométrie, littérature profonde et agréable ; il n'est presque aucune classe d'écrivain ou elle ne compte des hommes du premier mérite. » Et Lalande : « Les Jésuites sont un *peuple de héros* ; la Compagnie est le plus *bel ouvrage* des hommes, l'objet éternel de ma reconnaissance et de mon admiration. Aucun établissement sublunaire n'en approchera jamais [1]. »

Hélas ! en présence de ces actes d'admiration, je ne peux les justifier que par une table sommaire.

Les premiers savants de la Compagnie sont des soldats aux prises avec les protestants. Leurs livres sentent la poudre ; au mieux, ce sont des pugilats où le travail ne cherche pas à se faire amnistier par l'éclat du style. Leurs œuvres aujourd'hui gisent dans la poussière des bibliothèques ; ils ont mieux valu, pour la défense de la religion, que les livres dont les ingénieux auteurs sertissent une pensée comme le lapidaire taille un diamant. Au-dessus de ses lutteurs, s'élève, le premier, Canisius ; son grand catéchisme est, en Allemagne, une des colonnes de l'orthodoxie. A côté de lui, Possevin, un maître de l'érudition, qui joint, au génie des langues, la science de la diplomatie. Après Laynez, le premier grand théologien de la Compagnie, voici Tolet, le génie du seizième siècle, à sa plus haute puissance ; voici Bellarmin, le théologien en quelque sorte officiel de l'Eglise romaine ; voici Suarez, en qui,

1. *Dictionnaire philosophique*, art. Jésuites ; — *De la destruction des Jésuites* ; — *Annales philosophiques*, t. I.

dit Bossuet, on entend toute l'Ecole. Après Suarez, on peut citer encore, avec honneur, Vasquez, Molina, Escobar, Busembaum, Lacroix pour arriver aux Jésuites de Maria-Laach, qui sous nos yeux, renouvellent toute la science de la philosophie et de la théologie, pendant que les Jésuites de Rome en inculquent les principes à tous les prêtres de l'univers.

Les Jésuites ont vu les protestants torturer les textes de l'Ecriture sainte et de la tradition ; ils vont purifier ces sources, pour que les enfants de l'Église y puissent boire sans péril. Cornelius à Lapide et Tirin interprètent savamment, verset par verset, tous les livres de l'Écriture. Bonfrère trace, dans son *Onomasticon*, la géographie des lieux mentionnés dans la Bible. Mais la Bible, c'est le code de tous les temps et de tous les pays, le livre où la vérité divine brille dans tout son éclat, sur lequel ne doit planer aucune ombre. Des orientalistes et des historiens s'en partagent les commentaires, et consacrent parfois toute leur vie à l'interprétation de quelques textes. Menochius le résume donc d'une manière aussi décisive que concise. Mendoza, Ribéra, Villalpand ressuscitent les antiquités hébraïques. Maldonat, Salazar, Dupont, Justiniani, chacun selon ses facultés, éclaircissent les doutes et résolvent les objections.

Après les Ecritures, les Pères. Les protestants avaient fait plus que les défigurer ; ils les avaient rejetés en bloc. Explique qui pourra comment des sectaires qui tiennent la Bible pour la parole de Dieu, rejettent, pour la mieux comprendre, l'interprétation authentique qu'elle a reçue depuis quatorze siècles, des pontifes, c'est-à-dire des dépositaires de ce texte sacré. En rejeter l'interprétation et se flatter de la comprendre soi-même, sans étude, mieux que tout l'univers, qui n'y a rien compris, c'est un gigantesque paralogisme et un orgueil grotesque. André Schott, de Louvain, édite saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Paulin et saint Isidore. Gilles Boucher illustre Grégoire de Tours et Victorin d'Aquitaine. Balthazar Corover traduit les Pères Grecs ; Goswin réunit les œuvres de Tertullien ; Brouver met en évidence Fortuna et Raban Maur ; Viger traduit en latin la *Préparation Evangélique* d'Eusèbe ; Fronton du Duc s'empare de saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse, Clément d'Alexandrie et Nicéphore, Calixte, Sirmond, qui est tout un monde, révèle au monde savant Théodore, les sermons de saint Augustin, les lettres de Théodore Studite, les œuvres de Sidoine Apollinaire. Sans doute, dans quelques-uns de ces labeurs, les Jésuites ont pu

être surpassés par les Bénédictins ; mais les Bénédictins, pour les perfectionner, avaient sous les mains les travaux des Jésuites.

Le même Sirmond, annotateur du Code théodosien et des capitulaires de Charles-le-Chauve, éditait le concile des Gaules ; Labbé, Cossart et Hardouin publiaient en trente in-folios, les actes des conciles. Hartzman mettait sur pied, en 10 volumes, les conciles de la Germanie. Acosta éditait un concile de Lima ; Petrowski traduisait en polonais le concile de Florence ; et quand Pallavicini avait écrit l'histoire du concile de Trente, un autre le traduisait en arabe.

Le Père Petau, un des hommes les plus illustres de son temps, compose une grande théologie, la *Hiérarchie ecclésiastique* et la *Science des Temps*.

En ascétisme, il suffit de citer Rodriguez, Nouet, Jude, Gonnelieu, tous grands maîtres de spiritualité. En philosophie, Malapertuis, Fabri, Gracian, Boscovich et Buffier. En histoire, après Pallavicini, Mariana, Strada, Maffei, d'Avrigny, Daniel, Bougeant, Longueval, Brumoy et Berthier. Mais le travail qui éclipsa tous les autres, ce sont les soixante volumes in folio des Actes des Saints, *vulgo* les Bollandistes.

« C'est une grande et dangereuse entreprise, dit Cicéron, de se présenter au milieu d'une nombreuse assemblée, qui vous entend discuter les plus importantes affaires, car il n'y a presque personne qui ne remarque plus finement et avec plus de rigueur les beautés du discours ; on nous juge toutes les fois que nous parlons en public. » (*Brutus*, XXVII, 125). Les premiers Jésuites ne se donnèrent pas ce souci ; ils parlèrent de l'abondance du cœur et avec le feu du plus beau zèle : c'est un secret pour convertir, mais pas pour faire des livres. Plus tard, l'obligation de parler devant des auditoires plus instruits, les engageait à suivre l'exemple des Augustins, des Ambroise et des Bernard. Parmi les religieux célèbres par leur éloquence, il faut citer, en Italie, Paul Segneri ; en Portugal, Viera ; en Espagne, de Isla et Toler ; en Allemagne, Bécan, Tanner, Mathieu Faber et Spée. En France, on avait remarqué les Pères Cotton et Caussin. Après eux, Lingendes réforma les abus par le précepte et l'exemple ; mais il prêchait en latin. Après lui, le grand nom de Bourdaloue domine tout ; mais avant lui, il faut citer La Colombière, Giroust, Pallu, Houdry ; après, La Rue, Cheminais, Ségaud, Frey de Neuville, Pérusseau, Lanfant et Beauregard.

Je ne parle pas des érudits comme Rosweyde, Gretser et Théophile Raymond. Je ne parle pas des canonistes, comme Layman, Alagona, Pirhing, Pichler, Biner, Vogler, et, le plus grand de tous,

Schmalzgruber, toujours suivi par les Congrégations romaines. Je ne parle pas des numismates, comme Chamillard, Chifflet, Hockel; des chronologistes, comme Gordon, Taffin, Calini; des épigraphistes, comme Lupi et Wiltheim. Mais, puisque notre siècle aime beaucoup les objets à trois dimensions, je veux dresser la nomenclature des Jésuites qui ont reculé les bornes de la science. D'autant plus volontiers que, parmi les persécuteurs des Jésuites, il y a des crétins d'Université et des finots d'Académie, hostiles à la foi, disent-ils, parce qu'elle exclut la science ; comme si la science n'était pas le juste corollaire de la foi ; comme si la foi ne lui fournissait pas la moitié au moins de ses principes.

En première ligne, il faut citer le Père Clavius, commentateur d'Euclide, professeur de gnomonique, compositeur d'instruments, révélateur de trois sphères ; — le Père Guldin qui résolut les problèmes les plus difficiles de Kepler et fit l'application du centre de gravité à la mesure des figures produites par circonvolution ; — le Père Riccati, le créateur de l'algèbre transcendantale ; — le Père de Saint Vincent, qui forme, avec Descartes et Fermat, le triumvirat de la géométrie ; — le Père Riccioli qui trace les règles de l'hydrographie, découvre les taches de la lune et ajoute cinq cents étoiles au catalogue de Kepler ; — le Père Grimaldi qui émet le premier la théorie des ondulations lumineuses ; — le Père Dumas, le maître de Lalande, de Bossut et de Montucla ; — les pères Pardies, L'Hoste, Fournier et Deschales qui appliquent la géométrie à la navigation ; — le Père Zucchi à qui on attribue l'invention des télescopes ; — le Père Borgo qui explique l'art des fortifications ; — le Père Kircher, inventeur de la sténographie et d'une écriture universelle ; — le Père Grimao inventeur des aérostats ; — le Père Tull, qui précéda l'abbé de l'Epée dans l'instruction des sourds-muets.

Je ne dis rien des Jésuites architectes, peintres, sculpteurs ; mais je dois dire que les Jésuites construisirent les premiers observatoires ; le Père Scheiner fut un des créateurs de l'astronomie ; le Père Guimberger donna l'idée de la projection de la sphère sur un plan qui la touche en un point, l'œil étant au centre ; les Pères Tarteron et Hancke étudient la marche des astres ; les Pères Visdeloner, Lecomte observent les éclipses des satellites ; le Père Deschales démontre que la réfraction de la lumière est une condition essentielle à la production des couleurs ; le Père Boscowich, émule de Newton, pose l'hypothèse de l'attraction universelle.

Pendant que les uns découvrent le ciel, les autres découvrent la

terre et les vertus curatives de ses produits. En accompagnant l'empereur d'Ethiopie, le Père Paëz découvre les sources du Nil ; le Père Marquette, l'embouchure du Missipipi ; le Père Albanel, la baie d'Hudson ; le Père Andrada, les sources de Gange et le Grand Thibet ; le Père Bechamel, les déserts de la Guyane ; le Père Fritz remonte le fleuve des Amazones et le Père de Smet pénètre dans les Montagnes Rocheuses. Les Jésuites nous font connaître le quinquina, la rhubarbe, la vanille, le baume du copahu, la gomme élastique, le guiseng ; le Père d'Entrecolles nous révèle les secrets pour fabriquer la porcelaine. Les Jésuites nous amènent le dindon qui devrait leur valoir au moins la considération des gourmands. Et tandis qu'ils nous apprennent à conserver nos forces ou à guérir nos maladies, leurs poëtes Sarbiewski en Pologne, Spée en Allemagne, Rapin, Bouhours, Vannière, Desbillons en France, nous prouvent que les Jésuites savent aussi bien manier la lyre de Pindare que le compas d'Euclide.

Au XVIIIe siècle, le Père Berthier, avec son journal de Trévoux, tient tête aux bandits de l'Encyclopédie. Je me tais sur le Père Secchi, le Père de Ravignan, le Père Félix et une foule d'autres illustrations du XIXe siècle.

VI

La Compagnie de Jésus nous apparaît donc, dans l'Église et sous son autorité, comme la première puissance des temps modernes. Dès son berceau, elle a la proportion d'un géant et toute sa vigueur. Son fondateur est un athlète intrépide, aussi sage que vaillant ; ses constitutions, également mystiques et fortes, faisaient dire à Richelieu que, sous cette loi, il se chargeait de gouverner le monde. Dans le monde civilisé, cette Compagnie est partout, partout victorieuse ; dans le monde barbare, elle est partout et partout conquérante. Dans la république des lettres, elle a su en mesurer l'étendue, en pénétrer les profondeurs, en franchir les sommets. Les Papes lui rendent les plus explicites témoignages ; les rois et les peuples la bénissent ; les plus grands écrivains, non seulement catholiques, mais même protestants, même impies, l'admirent ; les évêques, il me faudrait un volume pour recueillir leurs témoignages. Qu'on écoute ici les évêques de France ; voici leur supplique du 1er mai 1762 :

« Sire, en vous demandant aujourd'hui la conservation des Jésuites, nous vous présentons le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques de votre royaume. Elles ne peuvent envisa-

ger sans alarmes la destruction d'une société de religieux recommandables par l'intégrité de leurs mœurs, l'austérité de leur discipline, l'étendue de leurs travaux et de leurs lumières, et les services sans nombre qu'ils ont rendus à l'Église et à l'État. Cette société, depuis la première époque de son établissement, n'a cessé d'éprouver des contradictions ; les ennemis de la foi l'ont toujours persécutée, et, dans le sein même de l'Église, elle a trouvé des adversaires, aussi dangereux rivaux de ses succès et de ses talents, qu'attentifs à profiter de ses fautes les plus légères. Mais, malgré des secousses violentes et réitérées, ébranlée quelquefois, jamais renversée, la société des Jésuites jouissait dans votre royaume, sinon tranquille, du moins honorable et florissant. Chargés du dépôt le plus précieux pour la nation, de l'éducation de la jeunesse ; partageant, sous l'autorité des évêques, les fonctions les plus délicates du ministère ; honorés de la confiance des rois dans le plus redoutable des tribunaux ; estimés de ceux mêmes qui les craignaient, ils avaient obtenus une considération, trop générale pour être équivoque... et qui aurait pu prévoir l'orage qui les menaçait ? Leurs constitutions, déférées au Parlement de Paris, sont un signal qui est bientôt suivi par les autres Parlements, et dans un délai si court, qu'à peine il aurait été suffisant pour l'instruction d'un procès particulier ; sans entendre les Jésuites, sans admettre leurs plaintes et leurs requêtes, les constitutions sont déclarées impies, sacrilèges, attentatoires à la majesté divine et à l'autorité des deux puissances ; et sous le prétexte de qualifications, aussi odieuses qu'imaginaires, leurs collèges sont fermés, leurs noviciats détruits, leurs biens saisis, leurs vœux annulés... Mais nous cherchons en vain les causes qui ont pu armer la sévérité des lois ; on ne reproche aux Jésuites aucun crime ; un magistrat célèbre convient même qu'ils ne peuvent être accusés du fanatisme qu'il attribue à l'ordre entier ; et, pour avoir un prétexte de les condamner, on est obligé de renouveler d'anciennes imputations contre leurs doctrines et leurs constitutions. Mais si cette doctrine et ces constitutions sont aussi condamnables qu'on le suppose, *comment se fait-il qu'aucun Jésuite* de votre royaume ne *soit coupable des excès* qu'on prétend *qu'elles autorisent* ? Quelle étrange contradiction que de proposer comme des sujets fidèles et vertueux, les membres d'une société qu'on affirme être vouée, par serments, à toutes sortes d'horreurs, et de supposer que des milliers d'hommes peuvent être attachés à des principes qui révoltent la nature et la religion, sans qu'aucune de

leurs actions se ressente de la source empoisonnée qui doit les corrompre? Nous ne vous répéterons point ce que les évêques assemblés précédemment, ont eu l'honneur d'exposer au sujet des constitutions des Jésuites. Après les éloges qu'en ont fait le Concile de Trente, l'Assemblée de 1574, et plusieurs Papes qui ont illustré la Chaire de saint Pierre par l'éclat de leurs lumières et de leurs vertus, comment a-t-on pu les traiter d'impies et de sacrilèges? La conduite de la société pendant cinquante ans n'était-elle pas suffisante pour rassurer sur les craintes que pouvaient inspirer ses privilèges? Si l'expression trop générale d'un devoir nécessaire; si des privilèges trop étendus, mais abolis par la renonciation même de ceux qu'ils ont obtenus; si des dangers purement possibles suffisent pour détruire une société qui réunissait en sa faveur la possession de deux siècles et l'approbation des deux puissances; quel est l'ordre religieux qui peut se flatter de ne pas éprouver le même sort? Il n'en est aucun dont les constitutions aient subi l'examen qu'on dit aujourd'hui nécessaire... Les privilèges de tous les religieux sont presque les mêmes, et les Jésuites sont-ils ceux qui en ont le plus abusé ?

« Ainsi tout parle en faveur des Jésuites. La religion vous recommande ses défenseurs, l'Église ses ministres, des âmes chrétiennes les dépositaires des secrets de leur conscience, un grand nombre de vos sujets les maîtres respectables qui les ont élevés; toute la jeunesse de votre royaume, ceux qui doivent former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas, Sire, à tant de vœux réunis ; ne souffrez pas que, dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Église, contre le droit civil, une société entière soit détruite sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité l'exige et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits, que des nôtres [1]. »

Ainsi parlaient, au XVIIIe siècle, les évêques de France. Voici maintenant comment parle, aujourd'hui, arrivant de Washington, un novateur protestant des États-Unis. Le *Congressionnel Record* de New-York nous apporte sa motion :

« Certains croient que les Indiens feraient mieux de mourir dans leur idôlatrie, que d'être régénérés par les mains des Jésuites dans les voies de la religion catholique.

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècles*, t. II, p. 410 de l'ancienne édition ; — et *Documents concernant la Compagnie de Jésus*, t. I., p. 51.

« Or je tiens à déclarer formellement que je ne suis aucunement de cet avis. Élevé dans la religion protestante, dans laquelle j'entends mourir, je n'ai jamais fréquenté les églises catholiques, et je ne me sens pas attiré par leurs dogmes et leurs maximes. Pourtant je ne comprends pas tout à fait comment on doive éprouver une si grande peur de voir le gouvernement tomber aux mains des catholiques. Je rougirais de ma qualité d'Américain si je nourrissais de pareilles sottises et des craintes aussi folles.

« Je suis protestant, et depuis l'enfance on me racontait que les Jésuites ont des cornes et des pieds fourchus, et qu'à leur passage on sent l'odeur du soufre.

« Si, devenu adulte, je n'ai pas cru à de telles billevesées, j'ai pourtant conservé une sainte horreur à l'égard de la secte jésuitique. Or, les circonstances voulurent que le gouvernement me désignât un jour pour faire partie de la commission chargée de l'administration du département indien. Dans mon nouvel emploi, je fus forcé de parcourir en long et en large le pays des Indiens, et particulièrement de visiter leurs écoles et leurs instituts d'éducation. Je tressaillis quand j'appris que beaucoup d'écoles indiennes étaient dirigées par les Jésuites. Je voulus les visiter, les étudier avec plus d'attention, avec un pédantisme défiant. Or, je puis formellement déclarer qu'en aucune école américaine on ne faisait œuvre vraiment éducatrice, à l'exception des écoles dirigées par les Jésuites. Les Jésuites ont su relever l'Indien, lui rendre sa dignité d'homme, le rattacher à la religion et à la civilisation.

« Leur œuvre a dû être entravée par le fanatisme sectaire de ceux qui, pour ne pas perdre une prétendue popularité, dénaturaient ou embarrassaient la propagande même la plus honnête, et de ceux qui agissaient par crainte d'encourir la disgrâce de l'Association protectrice américaine.

« Cette association m'a pourtant fait l'honneur le plus grand qui me soit arrivé dans la vie : celui de me condamner publiquement pour avoir eu le courage de dire ce que je répète solennellement ici.

« Je fais appel à tous les sénateurs présents qui ont eu, comme moi, la possibilité de visiter les wagons du *Nothern Pacific* (espèce de mission-refuge ambulante), à l'aide duquel les Jésuites seuls ont réussi à résoudre un problème ardu et difficile, et à sauver les Indiens de cette dégradation dans laquelle nous les aurions laissés.

« J'ai vu le F. Ravaille, cet homme vénérable appartenant à une congrégation qui ne fait rien pour elle-même, je l'ai vu étendu sur un misérable grabat, réduit à posséder un crucifix, et, pour salaire, avoir uniquement le témoignage de sa conscience de saint.

« Or, prenez un *clergyman*, à nous, et envoyez-le au milieu des Indiens, et vous verrez s'il ne tardera pas à soupirer vers le retour au milieu des aises de la vie.

« Le Jésuite n'a pas d'ambition personnelle, il ne pense qu'à atteindre son objectif, lequel n'est autre que d'accomplir son devoir. J'ai toujours pu le constater de mes propres yeux.

« Dans toute ma longue carrière politique, j'ai fait une seule bonne action : celle d'obtenir une subvention de dix mille dollars aux écoles de Saint-Ignace de Montana.

« Quand je veux me construire une maison, j'appelle l'architecte que je crois le plus apte à cela : si les catholiques et les Jésuites sont les plus aptes à élever et à régénérer le peuple, que ce soit à eux de le faire. »

Ce duo de sénateur protestant et d'évêques français nous paraît réunir toutes les conditions d'exactitude, de justesse et de probité. Nous restons sur ce double jugement. A plus tard, l'instruction du procès des Jésuites. Provisoirement, la Compagnie de Jésus est depuis trois siècles, une des grandes forces de l'Église et saint Ignace un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. — C'est la conclusion de l'histoire.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

LES ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION

Un proviseur de lycée, qui s'entretenait avec un professeur, lui disait un Jour : « Que les réclamations des parents soient fondées ou non, peu importe : dans le premier cas, votre dévouement professionnel est en cause ; dans le second cas, c'est votre habileté, votre savoir faire. »

Evidemment, dans l'idée de ce singulier proviseur, que je me garderai bien de présenter comme l'unique type des proviseurs de lycées — il en est d'autres heureusement, — il s'agit avant tout et même uniquement de satisfaire la clientèle. Une maison d'éducation est conçue sur le modèle d'une maison d'épicerie : le latin et le grec sont objets de débit comme la canelle et le hareng saur ; dès lors le suprême mérite du professeur sera de donner toute satisfaction aux parents, qui lui ont confié leurs enfants et qui le payent par l'intermédiaire de l'Etat, afin d'obtenir, en échange du traitement qui lui est dévolu, la somme — en bon poids — de connaissances requises pour les fonctions publiques ou privées, qui assureront un gagne-pain à ces enfants devenus hommes.

Oui, sans doute, le professeur doit l'instruction à ses élèves : c'est la raison d'être de ses fonctions et par conséquent le but de ses efforts, s'il a pris sa tâche à cœur ; mais reste à savoir si, devenu le digne émule des honnêtes négociants en denrées alimentaires, il sera encore à même d'atteindre ce but et si, pour réussir vraiment dans son œuvre, qui est proprement la formation intellectuelle des jeunes générations, il n'y faut pas d'autres qualités que celles qui garantissent le succès à un épicier. Il suffira en effet à ce dernier, pour écouler facilement les produits qu'il met en vente, de ne provoquer aucune réclamation, justifiée ou non, des clients de sa maison — et pour cela un peu de charlatanisme ne nuit pas, c'est même une partie intégrante du savoir-faire commercial ; — mais le premier ne réussira qu'à une seule

condition — elle est nécessaire — : c'est que sa dignité soit sauve car, du moment où il aura perdu tout prestige et n'aura plus d'autorité sur ses élèves, il deviendra incapable d'accomplir sa tâche avec fruit, puisqu'avec le respect du maître toute docilité s'en sera allée chez l'élève. Qu'il fasse son devoir, il n'a pas d'ailleurs à s'inquiéter des criailleries de certains parents — il s'en produira toujours, — il peut les négliger : un professeur, conscient de son rôle, s'il est en pleine possession de sa dignité, ne doit pas hésiter à prendre les intérêts de ses élèves — j'entends leurs vrais intérêts, — même malgré les parents, qui finiront du reste par lui en savoir gré, si le chef de l'établissement, comprenant à son tour son devoir, s'efforce de leur faire entendre raison.

Or la dignité du professeur, condition indispensable de succès dans la mission éducatrice qui lui incombe, risque fort d'être gravement compromise dans le régime, auquel sont actuellement soumis les établissements officiels d'instruction. C'est là une nouvelle conséquence de la démocratie scolaire, sur laquelle je voudrais appeler l'attention.

*
* *

L'Université est un établissement d'Etat ; les professeurs de lycées sont donc des fonctionnaires publics et à ce titre, ils doivent, dans la conception démocratique de la société, qui est la seule admise depuis la Révolution, être considérés comme les employés ou les serviteurs du public. Or, le public scolaire des lycées se recrutant en majeure partie dans les nouvelles couches que la Révolution a fait émerger des bas-fonds de la société, il est aisé de comprendre à quel degré de dépendance est tombée la condition des professeurs de l'Université, pour s'accommoder aux nouvelles mœurs scolaires qui tendent à se faire jour à l'heure actuelle.

Les parents, en effet, se solidarisent avec les enfants, de sorte que ce qui est fait aux uns semble fait aux autres. Ainsi, une mère sera piquée au vif, si ses enfants ont été l'objet d'une punition ; un père se croira personnellement déshonoré, si son fils n'a pas été inscrit au Tableau d'honneur du lycée. On touche à l'amour-propre des parents plus encore qu'à celui des enfants, en punissant ces derniers, car on s'imagine difficilement ce qu'il peut y avoir de sotte vanité dans la plupart des familles où se recrute à présent le public scolaire des lycées. Tel enfant est gentil et doux, mais il n'est pas exempt de la légèreté de son âge et il mérite parfois d'être puni : il accepte la punition quant à lui, sans regimber ;

mais la mère soucieuse de ce qu'on va dire, dans son petit cercle, où elle est jalousée, et mortifiée d'avance des remarques déplaisantes qu'elle ne manquera pas d'endurer, ne s'y résigne pas ; elle se plaint, proteste, réclame, se fâche.

Dès lors, comment le professeur aura-t-il encore la liberté d'user des moyens disciplinaires que le règlement a mis à sa disposition ? Il hésite naturellement, car il tient à son repos. S'il arrive qu'un élève soit puni, tenez pour assuré que c'est du professeur qu'on se plaindra, parce qu'aux yeux de nombre de parents, l'enfant, quel qu'il soit, quoi qu'il ait fait, est en tout état de cause, digne d'une récompense et qu'une punition, si légère soit-elle, moins que cela, une simple remontrance ne peut s'expliquer que par un parti-pris du professeur. C'est donc contre ce dernier qu'on aura de justes griefs à faire valoir et soyez certains qu'on ne manquera pas de le faire.

Bien imprudent serait le professeur qui, négligeant les difficultés particulières que l'introduction des mœurs démocratiques dans les lycées lui crée , serait résolu avant tout à faire son devoir ; car il serait sûrement désavoué par ses chefs hiérarchiques. Non pas que ces derniers renoncent absolument à défendre la dignité des maîtres ; mais la situation est plus forte et finit par les dominer eux-mêmes.

La chose étonnera peut-être ; mais elle s'explique sans difficulté.

Il est à remarquer d'abord que les intérêts des différents fonctionnaires des lycées se contrarient mutuellement. Le proviseur est noté par l'Administration d'après le chiffre plus ou moins élevé des élèves de l'établissement ; il a donc toute raison de tenir à une nombreuse clientèle. Les professeurs de leur côté visent avant tout — et c'est de leur intérêt — à la force de leur classe. Or, celle-ci dépend beaucoup de la bonne tenue des élèves, tandis que la prospérité d'un établissement universitaire — chose triste à dire, mais qui a sa raison dans l'amour-propre stupide de certains parents — n'a souvent d'autre cause que le relâchement de la discipline. Aussi un proviseur se résoudra difficilement à exclure un élève de l'établissement, quelque mauvais qu'il soit : en le faisant, il encourrait la rancune de parents mortifiés, dont le lycée même pâtirait sûrement, car, pour un élève qui aurait été congédié, dix pourraient s'en aller de leur plein gré. Et voilà un proviseur courant le risque d'être disgrâcié. Au contraire, l'exclusion d'un mauvais élève sera d'une heureuse influence sur la marche générale d'une classe : le professeur n'a donc aucun motif de la redouter et il sera même tout

prêt à la provoquer. Cette opposition d'intérêts entre le proviseur et les professeurs sera une source de conflits perpétuels ; les derniers seuls en pâtiront naturellement.

En second lieu, tandis que les professeurs n'ont à s'occuper que de leurs classes respectives, le proviseur est mis en relations directes avec les familles et sa situation se trouve à la merci de ces familles, de leur petit esprit, de leur mauvais esprit. Cela est plus vrai encore de l'inspecteur d'académie qui par une bizarerie administrative, a été placé à la tête du lycée, concurremment avec le proviseur, qui en est le chef naturel. Ses fonctions de directeur départemental de l'enseignement primaire l'associent à la politique pure, le subordonnent à tous les conseils administratifs élus et le forcent à écouter tous les politiciens de la ville et des villages et à tenir compte de leurs doléances les plus sottes. L'un et l'autre, proviseur et inspecteur d'académie, seront aisément accessibles aux plaintes les moins justifiées, aux récriminations les plus méchantes, aux délations les plus viles, qui leur viendront de familles mécontentes et dépitées ; car le professeur, qui a froissé un élève en le punissant, est exposé à voir jusqu'à sa vie privée déshonorée : ses relations intimes seront malicieusement exploitées, ses opinions secrètes seront artificieusement sondées ; son foyer domestique même ne sera pas respectè.

« Monsieur, dit le proviseur à un père de famille, votre fils a été puni, parce qu'il a été impertinent envers son professeur. — Comment ? reprend le père de famille, feignant l'indignation, mais ce professseur est un clérical : il va à l'Église et fréquente les prêtres. »

Et le pauvre proviseur est réduit au silence ; ou, s'il parle encore, c'est pour présenter ses très humbles excuses à un père de famille si dévoué au Gouvernement, dont il prend les intérêts avec tant de chaleur, et pour l'assurer que l'Administration supérieure sera avisé sans délai.

Clérical ! évidemment cela tient lieu de tout.

Tandis que le professeur est dénoncé pour crime de cléricalisme, la discipline baisse dans la classe, et de proche en proche, le désordre finit par se mettre dans l'établissement. Les élèves méconnaissent l'autorité du professeur incriminé, qu'ils savent avoir été désavoué par ses chefs hiérarchiques ; ils ne respectent plus aucun maître. Tous les professeurs en pâtissent. Ont-ils en entrant au lycée, à passer devant un groupe d'élèves externes, toutes les têtes restent couvertes sur leur passage et des regards insolents et moqueurs se fixent effrontément sur eux. Traversent-ils une cour de

récréation, à l'usage des internes, pour se rendre dans leur classe, ils sont hués, bafoués. Viennent-ils, un jour de promenade, à croiser, une division d'élèves pensionnaires, dans la campagne, où ils sont allés se délasser avec leur famille, ils seront, eux et leur famille, en butte aux insultes les plus grossières. Cette insolence ne connaîtra plus de bornes. Ainsi on verra — le fait s'est passé dans un lycée de l'Académie de Paris — un élève facétieux prendre pour cible de petits projectiles, lancés à l'aide d'un long tube de verre, la figure même de son professeur, tout occupé dans sa chaire à expliquer un auteur ; au moment où la classe allait finir, le professeur était atteint près de l'œil droit : « Plaignez-vous à l'Administration supérieure, lui dirent ses collègues. Je m'en garderai bien, répondit-il ; je serai sûrement déplacé, pour ne pas savoir tenir ma classe. » Et en effet il resta coi : il était père de famille.

Le lycée est devenu une véritable pétaudière. Ecoutez le langage des élèves et vous entendrez des paroles qui vous feront frémir, en pensant qu'elles sont prononcées quelquefois par des enfants de dix à douze ans : « Ah ! il (il s'agit du professeur) ne s'avisera pas de me punir : mon père est conseiller municipal et il aurait vite fait de faire lever la punition par le proviseur. » Et ce n'est pas là pure bravade, mais l'expression de la réalité : le proviseur n'entend pas que le fils d'un conseiller municipal soit puni, car il lui en coûterait trop à se brouiller avec un conseiller municipal. La dignité d'un professeur forcée de s'incliner devant le prestige d'un conseiller municipal, cabaretier de son état ! Et que dire de celle d'un professeur, dont le sort est à la merci du fils de ce conseiller municipal ?

Je me suis placé dans l'hypothèse où l'on a affaire à un proviseur honnête — j'entends parler d'une honnêteté relative, car la parfaite honnêteté, celle qu'on exigerait d'un particulier, n'est guère de mise chez les fonctionnaires administratifs sous le régime actuel — : c'est heureusement encore le cas le plus le plus fréquent ; mais au train dont vont les choses, ce cas deviendra de plus en plus rare. La chose est aisée à prévoir, Voyez en effet ce qui se passe. Les chefs les plus capables et les plus dévoués restent confinés dans d'obscurs lycées de province. A qui est donnée au contraire la direction de certains grands lycées ? A celui qui s'est montré le plus habile à faire tourner à son avantage certaines circonstances heureuses. Celui-ci s'est trouvé être le proche parent d'un baryton de l'Opéra, ayant ses entrées dans les salons des gens au pouvoir, et c'est là le plus clair de son mérite. Cet autre,

une ganache a su se faufiler dans l'intimité d'un préfet, que les hasards du suffrage universel ont mis plus tard en avant sur la scène politique ; il y est arrivé grâce à l'alto d'un sien beau-père, qui en jouait assez convenablement pour faire sa partie dans un quatuor, le jour où Mme la préfette recevait. C'est là l'origine de sa fortune administrative. En voici un troisième — c'est le type du proviseur de demain dans nos lycées démocratisés — ; grossier de sentiments, de langage et de manières, sans cœur et sans esprit, un vulgaire coureur de filles ; quoique jeune, il est arrivé déjà à un poste élevé et il avancera encore. Ne vous en étonnez pas : il a un savoir-faire étonnant. A peine installé dans un nouveau poste, il se fait donner la liste des familles, s'informe de la situation sociale de chacune d'elles, s'enquiert de leurs relations avec les gens au pouvoir et, dès qu'il en a distingué une en état de le servir, il la circonvient par mille prévenances. « Monsieur le Proviseur, mon fils a encore été puni. — J'y veillerai, Madame. — Son professeur ne l'aime pas et il n'en parle jamais que comme d'un mauvais élève. — Tranquillisez-vous, Madame : j'aurai l'œil sur ce professeur et, dès que je pourrai le prendre en défaut, j'agirai de façon à le faire remplacer par un homme d'humeur plus accommodante. » Et c'est ainsi que, par d'habiles cajoleries, il arrive à se faire bien voir : le charmant proviseur ! Quelle obligeance ! Il est recommandé aux membres influents de la Loge (il n'en rougit pas cet homme dont l'enfance a été bercée sur le giron de l'Église, puisqu'il a été élevé dans un petit séminaire par charité) et, de recommandation en recommandation, son nom arrive en haut lieu, où il est prononcé avec éloges. Il a 35 ans à peine ; pourtant, avant un an, il sera proviseur d'un lycée de Paris. Et voilà comment peu à peu se trouve prise la place d'hommes de valeur et de devoir, auxquels viennent succéder des hommes d'aventure, dont le nombre ira se multipliant dans les grands établissements de l'Université.

Dans de telles conditions, que deviennent les études ? Les professeurs, risquant de compromettre leur propre situation, s'ils veulent contraindre au travail des élèves qui n'en ont pas le goût — ils en sont à peu près tous là dans notre société démocratique — se désintéresseront de leur formation intellectuelle. Ils sont excusables après tout.

Ils ont vu tel de leurs collègues disgracié, victime de son honnêteté, et ils savent ce qu'il lui en a coûté. S'il est père de famille, c'est la gène pour plusieurs années, car son déplacement lui a ro-

gné le tiers de son maigre traitement; que sera-ce, s'il a à pourvoir à la subsistance de quatre, cinq, voire six enfants? Et alors il se trouvera bien quelque Tourgnol pour le dénoncer à l'Administration supérieure comme besogneux — évidemment dans une époque où une habileté, plus ou moins louche, suffit trop souvent à donner la fortune, c'est un crime d'être pauvre; et il ne se rencontrera pas toujours, comme pour ce pauvre inspecteur primaire de la Haute-Vienne, l'une des victimes du grotesque personnage qui représente ce département à la Chambre des députés, un sénateur bénévole pour le mettre à couvert des foudres administratives.

Ces disgrâces ne sont pas rares. Je n'en citerai qu'un exemple, remontant à quelque années; il est lamentable. Un professeur d'un lycée de l'Ouest, dénoncé par des parents mécontents, est brusquement mis en congé d'inactivité, en attendant la retraite qui lui sera imposée d'office. Le pauvre homme est père d'une nombreuse famille : six enfants, tous encore à sa charge. Il est désolé en se voyant, du jour au lendemain, privé de moyens d'existence suffisants. Sa femme était malade : le chagrin aggrave sa maladie et elle devient folle. La mère venait d'être conduite dans une maison de santé, lorsque l'un des enfants, qui a continué à suivre les cours du lycée après le départ de son père, est arrêté à son tour, victime de la méchanceté de ses camarades, qui l'ont violemment poussé du haut d'un escalier de pierre, qu'il s'apprêtait à descendre avec eux : on l'a relevé avec une jambe fracturée. Le pauvre enfant n'a pu être admis à l'hôpital : le voilà boîteux pour la vie. Le malheur est entré dans la maison du professeur disgrâcié, et avec le malheur, la gêne. Ce sera la misère demain; mais heureusement — la Providence veillait — une main secourable lui a été tendue : celle de son évêque.

De tels exemples seront naturellement mis à profit par les collègues : plus avisés, ils comprendront que le dévouement professionnel a fait son temps dans nos lycées démocratisés et que, pour ne pas être enveloppés par cette atmosphère de suspicion et de délation, qui a perdu tant de professeurs résolus à faire leur devoir malgré tout — de tels professeurs se font de plus en plus rares, à mesure que les bourses de Facultés amènent plus nombreux dans les chaires de lycées les représentants des nouvelles couches, tout imbus de l'esprit démocratique, qui est éminemment pratique — c'est l'heure de chercher le succès dans l'habileté et le savoir-faire. Il s'agit avant tout, pour eux, de se mettre en garde contre les récriminations des élèves; pour cela, il n'y a qu'un moyen : flatter les

parents, caresser leur vanité et ménager leur amour-propre, les tromper sur les progrès de leurs enfants, endormir leur vigilance, égarer leurs craintes, leurrer leurs légitimes soucis. A ce prix, ils s'assureront à la fois la sympathie des parents et la satisfaction de leurs chefs hiérarchiques ; ils mériteront la réputation, fort enviable assurément, de l'homme qui plaît à tout le monde. C'est tout gain. Comment hésiteraient-ils ? L'honnêteté n'a pas cours en démocratie ; l'habileté, seule, y est en honneur. Nous sommes au siècle de l' « arrivisme ».

*
* *

Des lycées, transportons-nous dans les collèges catholiques. La discipline y est en pleine vigueur et, par voie de conséquence, les études y fleurissent.

C'est qu'ici les conditions sont bien différentes.

Les chefs n'ont aucune ambition à satisfaire. Ils ont été appelés à la tête du collège qu'ils dirigent, par la volonté de leurs supérieurs ecclésiastiques, non pour faire fortune, mais pour accomplir une mission sacrée, qu'ils seront d'ailleurs tout prêts à abandonner lorsqu'il leur sera assigné une autre tâche à remplir. Ceux-là, n'ayant aucun intérêt personnel à ménager, sauront bien faire une distinction entre les plaintes justifiées et celles qui ne le sont pas, examiner les unes et négliger les autres et ils n'hésiteront pas à arrêter net les récriminations inspirées par un fol amour-propre, car ils n'ont rien à redouter : s'ils prennent constamment le parti du bon droit, guidés uniquement par l'équité et par le véritable intérêt des enfants et sans jamais se laisser influencer par la situation sociale des parents, ils seront sûrs de n'être, en aucun cas, désavoués par leurs propres supérieurs ; et surtout, cela on peut l'affirmer sans hésitation, la porte de leur cabinet sera impitoyablement fermée à la délation, à l'horrible délation qui règne en maîtresse incontestée dans notre moderne démocratie. Avec de tels chefs, la dignité des maîtres ne court aucun risque.

Ces maîtres d'ailleurs ne sont pas des fonctionnaires publics, sur lesquels la malignité du public puisse avoir prise, puisqu'ils n'ont pas de carrière à faire, mais des prêtres absolument indépendants de l'Etat, dont ils n'ont rien à attendre ; toute liberté leur sera donc laissée d'accomplir leur tâche et jamais, en eux, ne s'élèvera ce terrible conflit entre la conscience et les intérêts de la situation professionnelle, qui paralyse si souvent les professeurs des lycées.

Ils enseignent dans des établissements, où s'est maintenu intact le sentiment du respect; car ici le public scolaire se recrute dans un milieu social, où la démocratie ne pénètrera jamais, dans ces familles catholiques de la chaumière ou du château, où se sont conservées pures de tout alliage les saintes traditions de la vieille France, formée à l'ombre de l'Eglise : le devoir de l'éducation y est encore compris dans toute sa grandeur et dans toute son austérité; les enfants n'y sont pas considérés comme une sorte de hochet propres à satisfaire la vanité de parents travaillés par l'envie démocratique, mais comme des êtres raisonnables, à qui il faut préparer un avenir d'honnêteté et qu'il s'agit de rendre aptes à remplir un office utile à la société.

Aussi quel contraste entre les lycées et les collèges catholiques! Dans les lycées où triomphe la démocratie avec ses bas instincts de haine imbécile et de jalousie mesquine, le professeur perd peu à peu toute considération; dans les collèges catholiques, où le sentiment de respect, étranger à une société démocratique, a trouvé un dernier asile, le professeur est entouré de respect. Ici la discipline appuyée sur une base sûre, est pleine de force; là, ébranlée dans ses derniers fondements, elle chancelle en attendant la ruine fatale.

*
* *

Ce qui manque au fond à nos lycées démocratisés, c'est l'idée de Dieu, qui en a été bannie le jour où la neutralité en matière religieuse a été proclamée par les pouvoirs publics comme la règle absolue des établissements officiels d'instruction. La religion, qui assigne un but élevé à la vie humaine en la considérant comme une préparation à une vie supérieure dans le monde de l'éternité, corrigerait assurément ce qu'il y a de bas et de mesquin dans l'esprit démocratique et, en inspirant aux élèves et aux parents des sentiments de justice et de mensuétude à l'égard des maîtres, assurerait à ces derniers le respect, qui leur ferait défaut, au grand détriment des études et de la discipline scolaire.

J'entends l'objection : et les aumôniers des lycées?

Je réponds tout de suite : la présence des aumôniers dans les lycées — leur zèle, qui est incontestable, est hors de cause — ne suffit pas à y introduire l'idée de Dieu; les lycées, même pouvus d'aumôniers, restent ce qu'ils seraient sans eux, c'est-à-dire des établissements d'instruction, théoriquement neutres en matière religieuse et pratiquement athées.

On peut le présumer. L'Etat en effet est neutre et, depuis un certain nombre d'années, les hommes qui sont au pouvoir — je ne parle pas seulement des hommes de la « Défense républicaine », mais encore des républicains radicaux, opportunistes ou progressistes qui les ont précédés, car pour tous également le cléricalisme est l'ennemi — n'ont laissé passer aucune occasion de manifester leurs tendances irréligieuses par les mesures les plus regrettables. Les représentants de la religion ont été chassés de l'hôpital, de la caserne, de l'école primaire. Or, à aucun moment, les habiles du parti qui s'est emparé du gouvernement, n'ont permis qu'on touchât aux aumôniers des lycées ; les violents eux-mêmes ne nourrissent à leur égard aucun sentiment hostile. Pourquoi la manie de laïcisation à outrance, dont sont possédés nos maîtres du jour, les respecte-t-elle? Les esprits les plus naïfs ne sauraient croire que le zèle de la religion y fût pour quelque chose: c'est apparemment qu'on y trouve son compte, sans que la neutralité en puisse recevoir la moindre atteinte. La place occupée par l'aumônier dans l'organisation des lycées est trop petite en effet pour qu'il ait une influence considérable, contre laquelle il y ait lieu de se prémunir.

Les aumôniers des lycées en effet ne sont pas des prêtres ordinaires, mais des fonctionnaires de l'Etat, des membres de l'Université. Professeurs de religion, ils enseignent la religion comme leurs collègues enseignent le latin ou les mathématiques. Ministres du culte, ils sont chargés de présider aux cérémonies religieuses, comme le censeur est chargé de la discipline et l'économe de l'administration matérielle. La chapelle du lycée n'est pas une église comme une autre: ce n'est pas la maison de Dieu, mais un local particulier de l'établissement, où les élèves doivent se rendre un certain jour de la semaine, comme ils doivent aller un autre jour dans la salle de gymnastique, obligés là comme ici d'avoir une tenue convenable, de rester découverts, de garder le silence, d'exécuter certains mouvements sous la surveillance de leurs maîtres. Allez dans une chapelle de lycée et vous serez frappés de l'attitude des élèves : elle ne vous rappellera en rien l'attitude recueillie des fidèles qui prient dans une église. Allez-y un jour de fête, le jour de la Première Communion par exemple. Ce jour-là il est de tradition que les professeurs accompagnent les élèves. Mais, parmi ces professeurs, il y a des libres-penseurs toujours, souvent des protestants, quelquefois même des israélites ; or ces derniers seront là, mêlés à leurs collègues de religion

catholique et, à considérer leur air, il serait fort difficile de distinguer les uns des autres, car tous ont la même tenue, digne, froide, réservée, celle qu'ont les fonctionnaires publics dans les cérémonies officielles, religieuses ou non. Evidemment la religion n'est intéressée en rien à leur présence dans la chapelle du lycée : Ils y vont, comme ils vont à la Distribution solennelle des prix à la fin de l'année scolaire, parce que le règlement l'exige. Il en est de même des élèves.

C'est que la religion ne peut être enseignée comme une matière d'enseignement quelconque. Elle est autre chose qu'un sujet de spéculation, propre à piquer la curiosité et à procurer une satisfaction intellectuelle d'un genre particulier : elle est d'ordre pratique autant que théorique ; elle ne s'adresse pas seulement à l'intelligence, mais à l'âme tout entière, dont elle doit satisfaire les besoins immortels, dédaigneux des conditions transitoires de notre être en ce bas monde, elle dépasse les bornes du temps et vise à l'éternité. Il importe donc que l'aumônier du lycée ait une place à part, où il ne risque pas d'être confondu avec les autres fonctionnaires du lycée auxquels il est associé. Un professeur, on est tenu de l'écouter avec respect et d'essayer de comprendre ses leçons, mais avec liberté entière de les contrôler, de les accepter ou non. Il ne peut manifestement en être de même du prêtre, qui parle au nom de Dieu et qui accomplit une mission sacrée. S'il se mêle aux autres professeurs, il ne sera rien de plus : on l'écoutera, sauf, après l'avoir écouté, à agir à sa guise. Sa place est en dehors du corps des professeurs, place d'honneur où il aura droit au respect de tous. Mais nos aumôniers de lycées, loin de s'imposer, ne peuvent viser qu'à une chose : être tolérés, être supportés. S'ils ont des prétentions plus hautes, les représentants de la hiérarchie universitaire sauront bien remettre ces prêtres trop zélés à la place, qui leur est assignée par les règlements, et les inviteront à s'y tenir.

Les cérémonies du culte ne sauraient de même être assimilées aux formalités administratives, qui tendent à la bonne tenue de l'établissement ; sinon elles perdront leur vertu efficace. Si la chapelle n'est pas considérée comme un lieu sacré, où s'accomplissent les sublimes mystères de notre foi et où réside le divin Sauveur dans son tabernacle, où l'on n'entre qu'avec un saint respect et un secret tremblement, mais comme un simple local, destiné à telle cérémonie particulière, ordonnée par le règlement, qu'en résultera-t-il ? Les élèves y entreront sans être pénétrés de la présence

de Dieu ; ils s'y tiendront comme dans une salle de classe ou d'exercices, calmes, silencieux, mais ennuyés, distraits et indifférents ; et ils en sortiront, sans avoir ressenti aucune impression religieuse, sans que leur âme ait été un seul instant en rapport positif et efficace avec le Très-Haut par la pensée et la prière, sans qu'elle se soit réchauffée à ce foyer de vie surnaturelle qui est Dieu. Qu'ils y entrent ou non, ils resteront avec leur égoïsme natif, avec leur faiblesse originelle, avec leurs préjugés mesquins, avec leurs affections dépravées, avec leur cœur corrompu ; ils demeureront incapables de dominer leurs sens, livrés à la merci de leurs passions indomptées.

Tant que la religion ne sera qu'un article du règlement, il en sera ainsi. Pour que l'œuvre de l'aumônier de lycée soit autre chose qu'une œuvre vaine, il faudrait qu'il ne fût plus considéré comme un simple rouage de la machine administrative, mais comme un représentant de la religion, chargé de réveiller et d'entretenir l'esprit religieux dans le lycée confié à ses soins ; mais alors la neutralité aurait vécu.

ROBERT JEANNEL.

LES DIFFICULTÉS DE MÉMOIRE DE BOURDALOUE

et la question des yeux fermés[1]

(Suite et fin)

Un certain nombre des détails, loin d'être contredits par les contemporains, notamment par la critique de Fleury et par la lettre anonyme de 1679[1] en seraient plutôt confirmés, et c'est assez pour ne point accepter sans réserve l'explication, plausible cependant, d'un portrait de fantaisie, créé pour les besoins de la cause à plaider. Loin de les dissimuler, j'admets que, supposé certaine prévention, Fénélon ait pu dire de Bourdaloue, et voulant le peindre : « Son style n'a aucune variété... c'est un cours réglé de paroles qui se pressent... Ce sont des déductions exactes, des raisonnements bien suivis et concluants, des portraits fidèles... il est très capable de convaincre ; mais je ne connais guère de prédicateur qui persuade et qui touche moins... il n'a rien d'affectueux...», comme il a pu très bien dire aussi : « il n'a rien de vif, de figuré et de sublime ». C'est qu'en effet le « sublime » de Bourdaloue n'avait rien de ce qu'il fallait pour s'amalgamer avec celui de Fénelon. Mais à supposer même que « le peu de sympathie que Fénelon éprouva d'abord, dit M. Profillet, pour un genre d'éloquence d'un génie si opposé au sien », rende compte de ce qu'on a appelé une appréciation rigoureuse, d'autres ont dit une partialité injuste, tout ne sera pas expliqué. Des traits comme celui-ci : « Il a tiré la chaire de la servitude des déclamateurs, où plusieurs ont voulu voir une claire désignation de Bourdaloue, me laissent tout au plus perplexe, et je ne suis point très sûr que Bourdaloue soit visé par là ; mais il en est surtout en qui je ne reconnais guère Bourda-

1. V. plus haut, p. 468.

loue. Passe encore pour l'action, ou mieux, le geste excessif; car Legendre, après avoir parlé de sa voix, d'une étendue prodigieuse, de sa rapidité de prononciation, mais si distincte qu'on ne perdait pas une de ses paroles, nous dit : « Quoiqu'il gesticulât un peu trop, son action ne déplaisoit pas[1]. » Ni les paroles de Legendre et des autres contemporains ne seraient à la rigueur incompatibles avec les jugements de Fleury et de Fénelon, critiquant le ton tendu et uniforme d'une récitation gênée par la mémoire. Il serait malaisé cependant que l'action de l'orateur décrit par les *Dialogues*, n'ait point déplu. On a peine à l'accorder avec l'incontestable succès de Bourdaloue. Il y a enfin des traits que toutes les préventions qu'on peut supposer de la part de l'auteur du second dialogue ne paraissent pouvoir aucunement faire coïncider avec ce que nous savons certainement sur Bourdaloue. Qu'on admette, après lecture de l'*édition*, que Bourdaloue n'a rien de familier, d'insinuant, de populaire, on le conçoit à la rigueur. C'est plus étonnant lorsqu'on entre en contact avec le Bourdaloue des copistes. Or l'auteur des *Dialogues*, n'en pouvait connaître d'autre, et il n'a point écrit d'après l'édition. Enfin, et c'est selon moi, l'argument décisif, (même abstraction faite du grand succès de Bourdaloue, des éloges donnés précisément à son action, à sa mémoire heureuse, et de tous les autres traits difficilement compatibles avec la description donnée par les deux interlocuteurs (A. et B.), le complet silence de tous les contemporains de Bourdaloue, amis et adversaires, sur un détail aussi choquant (c'est B. qui l'avoue et le constate), la gesticulation continuelle d'un prédicateur aux yeux clos, rend bien inexplicable et bien inapplicable à Bourdaloue la peinture du prédicateur « anonyme » de ce morceau de Fénelon. Jusqu'à preuve meilleure, je ne crois pas que les ressemblances (je ne les ai point affaiblies du reste) entre la manière de Bourdaloue et l'orateur décrit par Fénelon, puissent prévaloir sur cette difficulté capitale. On ne reconnaît point assez Bourdaloue pour dire sans hésiter : c'est lui; et d'autre part, si c'est bien lui que le portrait dépeint comment ses auditeurs l'ont-ils goûté? Comment aucun des écrivains de son temps n'a-t-il songé à noter ce bizarre travers? Il est bien étonnant qu'on ait songé à dire de la peinture de Fénelon : c'est Bourdaloue qu'il décrit de la sorte,

1. V. plus bas une appréciation de Sainte-Beuve sur ce passage de Legendre, où la « conformité des témoignages » est exagérée

ou du moins qu'on y ait songé si tard. Suivons du moins la genèse de ces commentaires ajoutés par mode de clef au passage de Fénelon qui est à l'origine de cette opinion, avec les raisons données par chacun des critiques.

2° Le premier anecdotier qui semble se référer très inexactement du reste au détail attribué à Bourdaloue, des *Dialogues* de Fénelon est de nouveau l'auteur déjà cité[1] des *Querelles littéraires* , l'abbé Iraihl. Il écrivait, en 1761, dans son chapitre sur la *Déclamation de la Chaire :*

« Bourdaloue, avec un air concentré en lui-même, faisant très peu de gestes, les yeux le plus souvent fermés, pénétrait tout le monde par un son de voix uniforme et terrible[2]. »

Ce dernier détail, à rattacher peut-être aux mots qui suivent sur *un* orateur sacré prononaçnt le *Tu es ille vir*, doit avoir été pris à la Beaumelle ou à une source analogue. Pour l'attitude de l'orateur, Iraihl l'aura sans doute empruntée à la légende courante tirée de la vue du portrait plutôt qu'aux *Dialogues sur l'éloquence* qui parlent de gestes excessifs et d'un mouvement eontinuel des bras. S'il ne faut donc point voir ici un écho des *Dialogues*[3], c'est du moins une étape de la tradition écrite sur l'identification avec Bourdaloue d'un orateur aux yeux fermés.

On ne peut assigner à la Harpe un rang dans cette série de témoignage[4], ni le rendre responsable de cette tradition comme l'a fait M. l'abbé Pauthe. Bien que La Harpe ait dit, en effet, que « Bourdaloue était un savant catéchiste plutôt qu'un savant prédicateur », « ayant peu, ajoutait-il, de ce qu'on peut appeler les grandes parties de l'orateur, qui sont les mouvements, l'élocution, les sentiments », on ne doit en rien le compter parmi les commentateurs des *Dialogues* de Fénelon[5].

1. V. plus haut, p. 494.

2. Iraihl, *Querelles littéraires*, t. I, p. 225.

3. Rien d'étonnant qu'en 1761 Iraihl ait connu les *Dialogues*. Il en parle et les cite explicitement (t. II, p. 215) à propos des divisions : « (Fénelon) les condamne dans ses *Dialogues sur l'Eloquence*. Il a fait sentir, avec le style enchanteur et persuasif qui lui est propre, » etc. Très vraisemblablement le passage d'Iraihl peut être tenu pour un écho du Dialogue sur les sermons appris par cœur.

4. Pauthe, p. 244. — La Harpe, *Lycée*, éd. 1822, t. VII, p. 22.

5. Il eût élé légitime aussi de tenir compte de ce que La Harpe converti a depuis ajouté à cette leçon sur l'éloquence de la chaire, qui lui parut incomplète dês qu'il eut pris contact avec Bourdaloue. C'est justice de joindre aux leçons de 1788 les additions de 1799. « Je commencerai cet article, écrivait La Harpe, par réparer une

3° Maury, que le P. Chérot a cité dans son *Iconographie* (p. 32), peut marquer une date lui aussi dans l'application du texte de Fénelon à Bourdaloue. Très sommairement dans ses *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau*, il avait écrit (1805) :

« L'action de Bourdaloue était très imposante, quoiqu'il eût toujours les yeux fermés quand il prêchait. »

Cinq ans après dans son *Essai sur l'éloquence*, il reprend la même déclaration avec preuves à l'appui, mais preuves qui nous édifient sur la puissance de généralisation du critique, nous rassurant du même coup sur la valeur de son témoignage. Ce n'est pas en effet qu'il ait trouvé la moindre confirmation authentique l'autorisant à croire que Fénelon avait désigné Bourdaloue. Sa démonstration repose sur l'iconographie de Bourdaloue, et ainsi peut-être se rapproche-t-il à son insu de la véritable origine de l'interprétation donnée à l'écrit publié en 1718 :

« L'action de Bourdaloue étoit très dominante et très noble. Il avoit une voix pleine et touchante, et toute la dignité d'un pro-

omission qui est une sorte d'injustice, car c'en est une dans toute espèce d'appréciation, de ne pas insister assez sur un mérite éminent. Il s'agit de Bourdaloue dont j'ai parlé trop succinctement lorsque j'ai parlé de l'éloquence du dernier siècle. Ce n'est pas que j'ai rien à rétracter dans l'article qui concerne ce célèbre prédicateur ; tout ce que j'y ai énoncé me paraît encore vrai, mais je n'y ai pas dit tout ce que je devois dire. J'ai pu en considérant Massillon et lui sous des rapports purement littéraires, ceux d'orateur et d'écrivain, ne mettre aucune comparaison entre eux ; et en effet, je ne pense pas que sous ce point de vue Bourdaloue puisse la soutenir. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en parlant d'orateurs chrétiens, je ne devois pas régler mon jugement entier sur le seul plaisir que je cherchois alors de leurs ouvrages, celui d'une lecture agréable. J'étois tenu d'examiner ce que l'un et l'autre étoient et devoient être pour des chrétiens, puisque c'est pour des chrétiens qu'ils ont écrit et parlé, J'avois alors beaucoup lu Massillon, et fort peu Bourdaloue, et cette différence étoit en raison du plus ou moins d'attrait dans l'élocution. Cet attrait seul ne devoit point tout décider ; il étoit de l'équité de voir à quel point Bourdaloue avoit atteint les différents résultat du ministère de la parole évangélique, puisqu'il y en a de plusieurs espèces, tous essentiels, et peut-être tous d'une égale efficacité à proportion de la diversité des esprits. Tous ces effets étant également l'objet du prédicateur, sont également pour lui dès qu'il les obtient, les palmes de son art ; et il en deux où j'ai trouvé Bourdaloue supérieur à tout, depuis que je l'ai lu comme j'aurais dû toujours le lire. Ces deux mérites, qui lui sont particuliers, sont l'instruction et la conviction... (*Lycée*, 3e partie, livre II, sect. I, éd. 1824, in-32. Paris, Ledoux, t. XIII, p. 158). Le *Lycée* de La Harpe n'est pas un livre rare, et on trouvera sans peine la suite de cette rectification. Il m'a paru bon de la signaler, sans prétendre pour cela que La Harpe soit un des appréciateurs les plus exacts de Bourdaloue.

phète ; sa mémoire le préoccupoit et l'inquiétoit si habituellement, que pour éviter toute distraction dans son débit, il s'imposoit la loi d'avoir sans cesse les yeux fermés ; c'est ainsi que tous ses portraits nous le représentent [1]. »

Nous voilà suffisamment fixés sur l'érudition de Maury et comme nous savons maintenant l'histoire du type aux yeux fermés dérivé du dessin pris par Jouvenet sur le visage du mort, le commentaire donné aux *Dialogues* de Fénelon ne nous semblera point décisif. On voit du moins que Maury, un des anneaux de la chaîne qui a porté jusqu'à nos jours la tradition des yeux fermés, nous ramène à cette question de la mémoire qui a été l'occasion pour nous de discuter le témoignage de Fénelon.

Nous pourrions après 1810 descendre jusqu'au dernier historien des sermons de Bourdaloue, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*. M. Dejob y écrit :

« On nous prouve par des anecdotes que Bourdaloue ne fermait pas toujours les yeux en parlant ; mais c'est déjà trop qu'il les fermât d'habitude [2]. »

Il y aurait lieu peut-être de retourner la formule et de demander qu'on nous prouvât par quelque anecdote authentique que Bourdaloue fermait parfois les yeux en prêchant, car jusqu'ici on attend la preuve de la légende des yeux fermés ; s'est-elle produite jamais en dehors de la legende due au portrait ?

Il serait aisé de remonter de ce dernier témoignage attestant la persistance des légendes, pour retracer, dans un ordre régressif, la marche de cette interprétation du prétendu verdiet de Fénelon à travers notre siècle. On est péniblement surpris de trouver dans Feugère, non pas seulement la conviction que les *Dialogues* désignent Bourdaloue (le contraire est trop rare, pour qu'on s'étonne de cette opinion communément reçue), mais une curieuse justification de la tradition « des yeux fermés ». Par une espèce de sophisme assez bizarre, obligé de convenir que la raison iconographique de Maury est sans valeur, Feugère n'en défend pas moins la tradition des yeux fermés :

« Bourdaloue fermait-il les yeux pendant qu'il prêchait ? C'est une tradition fort répandue. L'abbé Maury l'accepte sans hésiter : mais il a l'exquise maladresse de la faire considérer comme douteuse,

1. *Essai sur l'Éloquence*, éd. 1819, t. II, p. 283.
2. T. V, p. 361.

par le faux argument dont il prétend la confirmer. (Feugère réfute ici la raison tirée des portraits)... Si donc la tradition n'avait pas d'autre origine, il faudrait la rejeter comme une fable. Mais un passage des Dialogues sur l'Éloquence ne le permet pas. Dans ce passage tous les caractères que Fénelon prête au prédicateur qu'il critique s'appliquent manifestement à Bourdaloue. Ce trait seul, qui n'est point assurément banal ni commun à beaucoup de prédicateurs aurait été ajouté par l'imagination de Fénelon ? Et ce seul détail de son invention, par une étrange combinaison du hasard, se trouverait précisément d'accord avec une opinion accréditée sur Bourdaloue ? La tradition vulgaire a donc une raison d'être plus sérieuse que l'attitude des portraits, et jusqu'à démonstration du contraire, il convient de l'accepter comme probable. »

Comment Feugère n'at-il pas vu que le prétendu accord de pure rencontre qu'il déclare invraisemblable entre le portrait de Fénelon (déjà très gratuitement accordé ressemblant) et la « tradition vulgaire », ne pourrait faire preuve que si de la tradition vulgaire nous avions des manifestations distinctes du passage des *Dialogues*. Isolé comme il l'est, ce morceau de Fénelon, au lieu d'autoriser des traditions existantes, aurait besoin d'être corroboré par d'autres témoignages, et ce sont ces témoignages que nous cherchons en vain. Il faut donc conclure au contraire que jusqu'à démonstration de l'existence de cette tradition, nous sommes pleinement fondés à la tenir pour une interprétation gratuite d'un texte incertain. Il eût été bien plus conforme à la vraie méthode historique de chercher les bases et les manifestations de cette tradition, que d'essayer, dans une intention excellente, de justifier Boudaloue de la critique de Fénelon et de chercher des raisons de tourner en mérite oratoire une attitude aussi spéciale :

« Cette habitude, ou, si l'on veut, ce travers de Bourdaloue, qu'il faut sans doute attribuer à un trop grand effort de la mémoire et à une crainte excessive des distractions extérieures qui auraient pu rompre le fil du souvenir, nuisait-il sensiblement à l'effet de ses discours ? Je n'en suis pas persuadé et je n'ajoute pas sur ce point une foi entière à la critique un peu chagrine de Fénelon. Fermer les yeux est naturel à tout homme qui poursuit intérieurement un raisonnement vigoureux et complexe. Et même cette manière d'être ne convenait-elle pas assez bien à ce juge libre et hardi des mœurs contemporaines, qui frappait, nous le verrons, d'une main sévère et rude princes et courtisans, nobles et prêtres,

tout le monde, sans rien craindre et sans vouloir regarder sur qui tombait ses coups. Il en est des yeux fermés de Bourdaloue comme du bandeau de la justice : la clairvoyance intérieure n'en est que plus redoutable. Dans ces parties morales où le prédicateur disait des vérités à tous sans ménagement et à « bride abattue », l'auditeur éprouvait le double effroi qu'inspire la pénétration lucide que rien ne trompe, et la force aveugle que rien n'arrête[1]. »

C'est évidemment trop ingénieux, et il ne faut point, parce que Bourdaloue frappait comme un sourd, en conclure aussitôt qu'il criait en aveugle. Ces manières de disserter à l'appui de la tradition des yeux fermés, rappellent l'histoire de la dent d'or si joliment imaginée par Fontenelle; avant de chercher des raisons pour expliquer ou justifier le phénomène (c'en est un après tout qu'un prédicateur agitant les bras les yeux fermés), n'est-il pas plus opportun de se demander s'il est réel?

Feugère cependant, ainsi que les autres critiques de nos jours ayant admis le fait (*sous* bénéfice d'inventaire), a cru prudent de se rallier à un système mixte qui évite les objections embarrassantes[2].

On a fait de la légende née des *Dialogues*, ce que les graveurs ont essayé en reproduisant le portrait aux yeux clos ; on entr'ouvre les yeux, ce qui donne le type « clignotant » contre lequel le P. Chérot a eu toute raison de protester. Feugère est donc pour les intermittences, et il trouve même des phrases de Bourdaloue où celui-ci a dû ouvrir les yeux. Pour un peu ce sera un effet d'éloquence comme celui qu'une autre légende prête à Massillon[3].

C'est bien ainsi que l'entendrait déjà Feugère :

« Il est d'ailleurs permis de penser que les paupières ne res-

1. P. 156.

2. Lui-même en effet avait remarqué que la lettre d'Arnauld sur l'incident de la princesse de Conti (V. plus haut, p. 234), ne cadrait pas avec sa tradition : il y voit donc une preuve « que Bourdaloue n'avait pas *toujours* les yeux fermés ». C'est une concession, mais inefficace,

3. Sainte-Beuve, nous le verrons, a paru accorder quelque crédit à la tradition sur Massillon, et ainsi a fait encore le P. Chérot, dans la dernière phrase de son *Iconographie*, pour piquer au jeu sans doute les biographes de Montalembert et de Massillon, les deux orateurs qu'il met en cause. Pour Montalembert cet instant fugitif qui accompagnait le trait d'ironie décoché contre un adversaire ne constitue pas une attitude. Et quand à Massillon, pour qui la légende a dû généraliser, lui appliquant peut-être des traits pris ailleurs, je laisse le soin de discuter le fait à M. l'abbé Legrand, le futur historien de la *Prédication de Massillon et de ses contemporains*.

taient pas constamment baissées, et laissaient parfois passer de rapides éclairs.

« Quand Bourdaloue montrait, par exemple comment les hypocrites seront confondus au jugement, et qu'il s'écriait : « Je vous « le demande, de quelle confusion seront couverts tout à coup et « accablés tel peut-être et telle qui sont ici présents, qui portent « au fond du cœur de quoi les diffamer... » j'imagine qu'en arrivant à ces mots : « tel peut-être et telle qui sont ici présents » Bourdaloue ouvrait les yeux tout à coup, et chacun craignait que le regard révélateur ne vînt se fixer sur lui. »

Cette façon « d'imaginer » Bourdaloue est peut-être un procédé de critique littéraire de nature à mettre en relief ce que pouvaient avoir de pénétrant les phrases les plus simples de Bourdaloue. En matière de critique historique (si celle-ci n'était présupposée par la première) c'est un précédent des plus fâcheux, et il est permis de déplorer que Feugère, esprit assez ferme pour s'affranchir de légendes trop convenues, se soit prêté à ces complaisantes interprétations.

Du moins faut-il avouer à sa décharge qu'il avait à remonter tout un courant contre lequel il n'eût pas osé marcher. Ce qu'il écrivait en 1874 n'était qu'une variante de très fines, mais fragiles adaptations modernes de la légende déjà ancienne.

Ainsi dans sa préface de l'édition des *Pensées* imprimée en 1868 chez Téchener, Silvestre de Sacy, essayant d'évoquer le cadre de Bourdaloue, et de se transporter « en plein siècle de Louis XIV, vers l'an 1670 [1] », contredit formellement la critique des *Dialogues* de Fénelon, et pourtant ne s'en affranchit pas. Il trouve, lui, un plein accord entre le style et l'action de Bourdaloue, mais ne dispose-t-il pas de l'action à sa guise, et en usant, sauf à la déformer de la tradition qui nous vient par Fénelon :

« Bourdaloue y est encore tout entier (dans ses sermons de l'édition Bretonneau [2]. Il y a des orateurs qu'il faut entendre ; ils

1. P. 1.

2. L'éloge est ici sans réserve pour Bretonneau : « Grâce au ciel, Bourdaloue se survit à lui-même dans ces fameux sermons qu'un éditeur intelligent, un confrère, un ami, le P. Bretonneau a recueillis et publiés après sa mort. » — Le 4 mai 1852, dans un article sur l'édition de Massillon, S. de Sacy avait été plus sévère, mais se bornait toutefois à blâmer les incorrections typographiques de l'édition : « Pour le papier et pour le caractère, l'édition est très belle ; elle est fameuse parmi les amateurs et se paie fort cher. On l'appelle l'édition Rigaud. Je préviens ceux qui l'ont dans leur bibliothèque, si jamais ils la lisent, qu'ils la trouveront très fau-

perdent trop à n'être que lus. Je croirais qu'on ne perd rien de Bourdaloue en le lisant[1]. La simplicité de son débit et de son geste s'imagine aisément à la simplicité de son style. Quand je le lis, il me semble le voir, assis dans sa chaire, les yeux fermés, tête à tête, en quelque sorte, avec son vaste auditoire, et dialoguant, à la manière de Socrate, avec cette foule qui n'est plus pour lui qu'une seule âme pêcheresse... »

Avant Sacy, M. Nisard, dans son quatrième volume de l'*Histoire de la littérature française*, paru en 1861, avait, sur la question de l'action de Bourdaloue, pris un moyen terme :

tive. » *Variétés littéraires*, 5e édit., 1884, t. I, p. 78. — Le verdict, sur ce point, est trop rigoureux pour Bretonneau ; sans nier les fautes, moins nombreuses que ne le fait entendre ce superlatif, je persiste à penser qu'elle l'emporte sur les éditions suivantes ou les corrections typographiques ont pu être faites, mais ou des modifications de disposition n'ont pas toujours été heureuses. V. plus haut, p. XXIII et ma *Bibliographie critique*, p. 12.

1. On doit reconnaître que Feugère a exprimé un sentiment tout opposé, mais presque à condition de faire entendre que nous perdons peu à lire Bossuet. La clarté qui jaillit des contrastes n'obligeait cependant pas à cette concession. Outre la vérité très universelle que tout orateur perd à n'être que lu, on doit reconnaître que malaisément on mesurera au XIXe siècle ce que goûtaient, non soupçonné de nous, les contemporains des orateurs de ce temps. Pourquoi Feugère veut-il que nous retrouvions dans une certaine mesure l'action de Démosthène, de Cicéron, de Bossuet et point celle de Bourdaloue ? Le besoin de justifier quand même la critique de Fénelon n'est-il pas au fond de ces contradictions, et l'action « factice » qu'il lui prête n'est-elle pas celle du critique A ou B des *Dialogues ?* C'est trop accorder à un passage « problématique » dans son interprétation, trop peu à toutes les paroles des contemporains sur l'action de Bourdaloue :

« Le discours de Bossuet et son action, écrit Feugère, ne font pour ainsi dire, qu'une seule et même chose ; si bien qu'en le lisant, nous croyons entendre au moins un écho de sa voix, et nous reproduisons involontairement l'accent et le geste (?). Voilà l'éloquence qui reste vivante à travers tous les siècles. Bourdaloue, au contraire, ajoutait par l'action à son discours une animation extérieure, factice, que ce discours, par lui-même, n'avait pas. Le sermon débité par lui était tout autre chose que le sermon lu par nous. Cette force de l'action, indépendante du discours lui-même, comment la sentir à la lecture ? C'est là, sans doute, une des causes qui explique comment les sermons de notre orateur nous laissent aujourd'hui plus froids. Nous ne connaissons Bourdaloue qu'à demi : ses auditeurs seuls l'ont pu connaître tout entier. » — Il eût été de meilleure critique de se demander si nous avons bien fidèlement reproduits les sermons dits par le prédicateur. Ce doute n'effleure même pas Feugère. C'est en quoi le P. Lauras, qui n'avait pas qualité pour le juger sévèrement, pourrait justifier quelque peu une réserve que j'estime trop rigoureuse dans l'éloge qu'il a fait du livre de Feugère lorsqu'il insinuait « qu'on y retrouve bien le rhéteur. » Le mot est trop dur, sauf pour les passages que je viens de relever et qui ont vraiment vieilli. Mais rappelons qu'ils sont rares dans ce beau livre. (Lauras, t. I, p. XIII).

« On avait peur, dit-il, d'être aperçu de cet œil pénétrant qui « regardait entre ses paupière à demi fermées[1]. »

Est-ce l'influence des portraits aux yeux demi-clos qui présentent l'orateur à demi éveillé, pour exprimer, pensent-ils, l'éloquence recueillie, ou une préparation méditée dont ce n'est plus l'heure. En tous cas, c'est une infidélité au texte original de la légende où il n'est question que des yeux fermés ; il est vrai que Nisard n'aimait pas Fénelon. De toute façon la légende n'est pas absente de cette manière de présenter les faits, et pour éluder la question, on ne l'éclaircit pas.

Eluder, n'est-ce pas encore ce qu'avait fait Sainte-Beuve dans ses articles de l'année 1852 ? Celui du 19 décembre laisse la question incertaine à la faveur d'un rapprochement avec Massillon :

« On a dit qu'il baissait volontiers les yeux en parlant, et qu'il « s'interdisait cette éloquence du regard que Massillon s'accordait « quelquefois : cela est possible ; mais dans tous les cas cette for- « me de débit n'était qu'une convenance de plus, une manière de « pousser plus avant et comme tout droit devant lui, dans sa dé- « monstration inflexible et sévère[2] ... »

On voit que Feugère avait des précurseurs pour expliquer par des raisons de convenance, ce dont la réalité était surtout à mettre en question. Une occasion aurait obligé Sainte-Beuve à prendre parti, qu'il insinue à la fin de son article du 26 décembre, mais qui n'est jamais venue :

« Il resterait, dit-il, à citer et à discuter un portrait de Bourda- « loue tracé par Fénelon dans ses *Dialogues sur l'Éloquence*, por- « trait où la diversité et presque l'antipathie des natures se fait « sentir, et où Fénelon exprime déjà sur ce talent trop uni et trop « réglé à son gré quelques-uns des dégoûts modernes : mais il s'y « juge peut-être lui-même encore plus que Bourdaloue, et c'est en « parlant de Fénelon qu'il y aurait à y revenir un jour[3]. »

L'article sur Fénelon n'ayant jamais été écrit, nous n'avons pas *ex professo* l'opinion de Sainte-Beuve sur la critique des yeux fermés. Gageons qu'il eût développé, pour l'en défendre contre Fénelon que lui non plus ne goûte guère, nombre de raisons ingénieuses et très littéraires, anecdotiques même, sinon historiques, et constatons aussi qu'il n'émet aucun doute sur l'original du por-

1. Nisard, t. IV, 13e éd., p. 478.
2. *Causerie du lundi*, p. 268.
3. *Ibid.*, p. 300.

trait tracé par Fénelon, lequel pour lui représente Bourdaloue. Ce n'en est point pour cela chose jugée.

En un autre endroit de ses œuvres (*Nouveaux lundis*), après avoir cité le passage des *Mémoires* de Legendre sur l'action de Bourdaloue, Sainte-Beuve conclut :

« En ce qu'il dit là de la rapidité de prononciation et de la gesticulation continue et trop uniforme de Bourdaloue, l'abbé Legendre se trouve d'accord avec Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'Eloquence ;* mais il n'en prodigue pas moins les éloges à l'orateur, et il n'y met pas les mêmes restrictions que ce suprême homme de goût qui avait le droit d'être si difficile. »

Bien que les *Mémoires* de Legendre soient connus, ne faut-il pas citer ici le passage que Sainte-Beuve trouve en tel accord avec le second des *Dialogues* de Fénelon ?

« Il avoit un air prévenant ; sa voix étoit d'une étendue prodigieuse ; il prononçoit fort vite, et cependant si distinctement qu'on ne perdoit pas une seule de ses paroles. Quoiqu'il gesticulât un peu trop, *son action ne déplaisoit point.* »

Vraiment Sainte-Beuve n'accentuait-il pas les ressemblances et la seule délicatesse de Fénelon pouvait-elle sentir ce qu'il y eût de *déplaisant* dans le mouvement continuel des bras d'un homme aux yeux fermés ? L'orateur des *Dialogues* et Bourdaloue décrit par un témoin prévenu en défaveur comme l'est Legendre, outré de « l'ingratitude » de Bourdaloue, n'ont de points communs que le débit rapide et un excès de geste. Est-ce assez pour que les deux portraits se trouvent d'accord[1].

Quoi qu'on pense d'ailleurs de ce fait qui demeure, à mon avis, discutable, la légende des yeux fermés, même si l'on suppose que Fénelon n'a visé que Bourdaloue, me paraît attendre encore sa preuve historique. L'invraisemblance d'une affirmation unique et isolée sur un détail aussi saillant, la contradiction dans l'attitude de l'orateur aux yeux clos dont les bras s'agitent sans cesse, avec les témoignages contemporains de Bourdaloue sur son « action », restent à mon avis des difficultés qui me font continuer de croire au problème, me laissant rebelle aux solutions données.

Rien de moins certain pour moi que la nécessité d'appliquer à Bourdaloue le second dialogue, en dépit des assurances de ses derniers commentateurs[1].

1. Sainte-Beuve, *nouveaux lundis*, t. v., p. 155 ; Legendre, p. 20. — Il faut reconnaître que le mot de jaloux mécontentement attribué à Giroust sur le compte

Mais quand même la certitude « à peu près » complète que nous apportent les partisans de cette opinion, deviendrait une assurance tout à fait entière, l'isolement de ce grief reste une présomption fort inquiétante, et avant de passer condamnation sur la tradition des yeux fermés, on peut lui demander de produire d'autres titres.

EUGÈNE GRISELLE, S. J.,

Docteur ès-lettres.

de son rival et rapporté par Legendre, insinue cependant que la rapidité de Bourdaloue était excessive. « Sa jalousie, écrit Legendre, alloit jusqu'à dire du Père Bourdaloue : On se plaint qu'il prononce trop rapidement, et moi je dis qu'il ne va pas encore assez vite ; s'il donnoit le temps de réfléchir sur ce qu'il dit, on verroit que ce n'est pas merveille. » (*Ibid.*, p. 19.)

1. Par exemple l'essai de M. Ch. Revillout, faisant sienne la note de Depolis : « Il est à peu près certain que ce prédicateur était Bourdaloue ». (Revillout, p. 66, note 1.)

LES GRACES

Avec leurs mœurs et leurs aventures les dieux et les déesses donnaient l'exemple du vice ; et, soit fiction, soit illusion, les licences de la mythologie offraient pour toute sorte d'excès non seulement des prétextes ou des excuses, mais encore une sorte de consécration sacrilège. Tour à tour la corruption provoquait, puis favorisait l'idolâtrie ; l'idolâtrie attisait puis divinisait la corruption ; et durant tout le cours de l'Antiquité païenne cette complicité naturelle ne trouva point de résistance victorieuse. Aucune philosophie, aucune législation ne suffit pour arrêter les divagations de l'erreur ou refouler les progrès de la passion.

Comme sur le reste des idoles le polythéisme avait propagé sur les Grâces des fables discordantes[1] et des mensonges contradictoires. Il leur attribuait des origines différentes et leur donnait des dénominations arbitraires ; il changeait leur nombre et transformait leur rôle. Pamphos avait imaginé ces personnifications[1] : Homère[2] et Hésiode les adoptèrent[3] : dès lors elles subirent tous les caprices de la poësie païenne. Des noms qui désignaient des phénomènes extérieurs[4] ou des abstractions logiques[5] devinrent les Grâces, filles, peut-être légitimes, peut-être illégitimes, soit du Soleil[6], soit de Jupiter et de Junon[7] ou d'Eurynome[8] ou d'Eglé[9] ;

1. Pausanias, IX, XXXV, 4.
1. Pausanias, IX, XXXV, 4.
2. Odyssée, VIII, 363, 364.
3. Hésiode, Théogonie, 945.
4. Pausanias, IX, XXXV, 2 (Commencement et accroissement).
5. Pausanias, IX, XXXV, 5 (Persuasion).
6. Pausanias, IX, XXXIII, 5.
7. Coluthus, Rapt d'Hélène, 88, 173, 174.
8. Hésiode, Théogonie, 907.
9. Pausanias, IX, XXXV, 3.

et suivant un *sage* tel qu'Anacréon, leur père était Bacchus[1] complice adultère de Cypris. On les donnait tantôt pour esclaves à la protectrice du mariage[2], tantôt pour compagnes à l'instigatrice de l'impureté[3]. Avec la mère de l'Amour l'une passa pour l'épouse de Vulcain[4] ; comme récompense d'un concours prêté à une ténébreuse intrigue pour endormir la haine vigilante de son impudique époux, la mère de Vulcain en promit une autre au Dieu du Sommeil[5]. Sur des personnages fictifs qui étaient ses œuvres le mensonge avait plein pouvoir. Mais les plus renommées de ces sœurs c'étaient trois déités brillantes, Aglaë, Euphrosyne et Thalie[6]. Unies sur le Parnasse aux filles de Mnémosyne[7], et siégeant avec Apollon[8] dans les assemblées de l'Olympe, elles animaient les chants du génie[9] et rehaussaient l'éclat des fêtes[10] ; Convives nécessaires de tous les festins au ciel et sur la terre[11], elles semblaient dispenser la beauté[12] et la gloire, le plaisir et la vertu. Au fond et en réalité, c'était une fausse sagesse qui leur assignait ces pouvoirs. Aussi comme elles étaient les rêves d'une incrédulité superstitieuse et séductrice elles furent les jouets d'une corruption secrète puis cynique. Socrate et Platon les proposaient comme des types et des modèles de bienfaisance et de douceur : l'un critiquait un donateur de ne pas imiter leur discrétion : mais la grossièreté de son reproche dénonçait la fausseté de son éloge[13] ; l'autre[14] conseillait à un disciple d'adoucir sa rudesse et de célébrer leur culte ; mais que Xénocrate leur ait offert ou refusé un sacrifice, il n'avait besoin ni de ce conseil ni de ce culte, le philosophe qui, après des

1. Anacréon, Odes, XLI.
2. Iliade, V, 338.
3. Aristophane, Acharniens, 983.
4. Iliade, XVIII, 382-383. — Hésiode, Théogonie, 945 (Charis-Aglaë).
5. Iliade, XIV, 267,
6. Sénèque, Des Bienfaits, I, III, 6. — Pausanias, IX, XXXV, 5.
7. Hymnes Homériques, XXVII, 15. — Euripide, Hercule furieux, 673, 674.
8. Pindare, Olympiques, XIV, 9, 10. — Pindare, XIV, 9, 10. — Euripide, Hélène (1341-1345).
9. Pindare, Olympiques, IX, 27. — Théocrite, XVI, 6.
10. Aristophane, Lysistrate, 1279.
11. Pindare, Olympiques, XIV, 6. — Orphée, Hymnes, 60. — Euripide, Hippolyte, 1147.
12. Odyssée, IV, 18. — Iliade, XVII, 51.
13. Stobée.
14. Plutarque, Marius, 2. — Diogène Laërce, IV, II, Xénocrate (3), 7.

libations nocturnes devant une jeunesse provocatrice, toléra les privautés extrêmes de la fameuse Phryné[1].

L'idôlatrie ne pouvait faire que son œuvre et les Grâces étant des idoles, l'influence de ces divinités fomenta la dissolution des mœurs[2]. Elles ont couronné la première femme du paganisme et concouru ainsi à la perte du genre humain. Elles formaient la société habituelle de Vénus[3], et c'étaient elles qui lui apportaient sa parure[4]. Quand après la découverte et la punition de son adultère la complice de Mars quitta l'Olympe, elles accueillirent[5] leur reine[6] dans son séjour de Paphos et pour la consoler de ses peines, elles lui prodiguèrent des parfums ; puis quand elle voulut séduire Anchise elles relevèrent encore sa beauté. Comme le chœur des Muses, elles chantèrent dans la ville de Thèbes le mariage malheureux de sa fille adultérine avec Cadmus[7]. C'est encore avec la déesse de la volupté et les Muses qu'après le rapt de Proserpine par Neptune elles calmèrent la douleur et le ressentiment de sa mère Cybèle ou Cérès[8]. Non seulement pour montrer que la parole relève la valeur d'un présent, on les unit à un dieu d'infamie[9] comme Mercure, mais encore c'est avec leur concours que les Bacchanales de Corinthe pénétrèrent dans un grand nombre de cités[10]; et pour leur plaisir personnel dans les bocages de Chypre[11] ou de Cythère[12], dans les vallons de la[13] Phocide ou de la Thessalie[14] avec les amours d'Aphrodite ou les Ménades de Bacchus, elles partageaient en toute liberté ces ivresses sauvages qu'un hypocrite fanatisme

1. Valère Maxime, IV, III, Externa, 3. — Diogène Laërce, IV, II, Xénocrate (3), 7.

2. Tertullien, sur la couronne du soldat, 7

3. Odyssée, XVIII, 194. — Hymnes homériques, I, Apollon. — Aristophane, 455, 456. — Pausanias, VI, XXIV, 6. — Horace, III, XXI, 21-22. — Sénèque, *De beneficiis*, I, III.

4. Pindare, Néméennes, VIII, 3.

5. Odyssée, VIII, 363, 364. — Coluthus, Rapt d'Hélène, 16. — Vénus, reine des grâces.

6. Hymnes Homériques, III, 61.

7. Théognis, 15.

8. Euripide, Hélène, 1341 (1345), 1349.

9. Sénèque, Des bienfaits, I, III.

10. Pindare, Olympiques, XIII, 18.

11. Euripide, Bacchantes, 412, 415,

12. Horace, Odes, I, XXX, 2, IV, 7, 9. — Odyssée, XVIII, 193, 194.

13. Pindare, Olympiques, XIII, 19.

14. Plutarque, Questions grecques, 36. — Pausanias, I, II, 4, V, XIV, 10. — Lucien, XXXIX, Images. 9.

appelait de saintes[1] orgies. Aussi l'Arcadie les unissait-elle aux furies[2] dans les cérémonies du culte. Perpétuelles compagnes de pareils personnages, elles préparaient toutes les séductions du vice ; elles autorisaient tous les attentats de la dépravation. Pindare, favori de Pan[3], atteste qu'elles aimaient[4] ce dieu d'impureté[5] et de colère[6] : c'est sous leur protection[7] et dans leur domaine qu'il divinise la coutume de l'impudicité[8]. Aristophane vantait leurs concerts[9] : suivant l'esprit de l'hellénisme il les associait à la déification de la luxure[10] et à ses obcénités il mêlait leur éloge. On disait qu'excité par ces déesses terribles son génie égalait les mœurs de la Grèce[11] : d'une honte on faisait un honneur. Bien plus : quoique dans le Banquet de Platon cet Aristophane tienne un langage inférieur même au cynisme[12] et qu'il ait composé contre Socrate sa comédie des Nuées, l'auteur du Banquet, l'étrange panégyriste de la chasteté socratique[13] a proclamé en vers[14] que les Grâces avaient choisi pour sanctuaire l'âme de ce poète. A son tour Euripide célèbre ces idoles, mais dans ses tragédies[15] et dans son Cyclope il montre qu'elles ne prémunissent pas leurs adorateurs contre le mépris et la profanation de la femme[16] et de l'homme[17].

Enfin, comme sur la poésie dramatique, elles ont laissé sur la poésie pastorale un stigmate de dégradation. C'est sous leur inspi-

1. Aristophane, Lysistrate, 1279-1283-1284.
2. Pausanias, VIII, XXXIV, 3.
3. Plutarque, Numa, 4 ; Impossibilité du bonheur dans l'épicuréisme, 22.
4. Pindare, Pythiques. III, 77, 79.
5. Anthologie Palatine, IX, 317, 341.
6. Euripide, Médée, 472.
7. Pindare, Pythiques, VI, 2.
8. Pindare, Olympiques, I, 25, 40, 45.— Pythiques, II, 16, 17.— Néméennes, VIII, 18.
9. Aristophane, Lysistrate, 1279, 1290. — Oiseaux, 781-1100. — Thesmophories, 300.
10. Acharniens, 989. — Paix, 456-796.
11. Anthologie, IX, CLXXXVI, 4, 5.
12. Platon, Banquet, 14, 15, 16.
13. Platon, Banquet, 33, 34. — Charmide, 4.
14. Olympiodore, Vie de Platon (Un distique).
15. Bacchantes, 412-415.
16. Hippolyte, 616. — Hécube, 825. — Andromaque, 272, 273.
17. Iphigénie en Aulide, 1049-1053. — Oreste, 1392. — Cyclope, 498, 582, 584, 585, 588.

ration que chante Théocrite[1]. Or, ce n'est pas assez qu'il prodigue des adulations vénales à deux maîtres impudiques comme le tyran Hiéron[2] et Ptolémée Philadelphe[3]. Sous prétexte de piété et sous menace[4] de mort, il commande à la jeunesse l'observance de la passion contre nature. Dans la poésie lyrique Anacréon, livré sous les cheveux blancs[5] à la même passion[6], chante les mêmes idoles[7]. Un autre panagyriste du vice grec leur attribue la beauté de son complice[8]. Leur éloge était dans la bouche des courtisanes et on dédiait des statues de courtisanes dans leurs temples. On connaissait tellement les complaisances habituelles des trois sœurs que leur image servit à Cléopâtre d'attrait pour Antoine[9] et qu'Horace les priait tantôt de favoriser son impureté dans le sanctuaire dérisoire d'une femme perdue[10], tantôt de partager, durant tout le cours d'une nuit ses libations[11] avec des divinités corruptrices.

On alla plus loin. On avait représenté Eurynome leur mère[12] comme la Derceto asiatique sous la forme d'un monstre moitié femme moitié poisson[13] : de concert avec la philosophie, la poésie et l'art, on les avait représentées elle-mêmes[14] avec des ceintures dénouées et des robes transparentes : Vierges ou non, elles perdirent leur vêtement jusqu'au voile de la pudeur[15] et dans des fêtes qui portaient leur nom, le vainqueur au jeu du Cottabe[16] recevait des baisers pour prix de son adresse.

C'est ainsi que se dépouillant d'une parure dès longtemps inutile, la mythologie se montrait au grand jour dans toute sa nudité. Ainsi, l'altération de la tradition primitive avait produit la mécon-

1. Théocrite, XVI, 6-108, 109.
2. Théocrite, XVI, 71 (Xénophon, Hiéron, 1-11).
3. Théocrite, XVII (Elien, *Variæ Historiæ*, I, 30).
4. Théocrite, XXIII.
5. Anacréon, Odes, XI.
6. Idem, ibidem, XVII.
7. Idem, ibidem, XVIII.
8. Anthologie, XII, 121.
9. Plutarque, Antoine, 26.
10. Horace, Odes, I, XXX.
11. Horace, Odes, III, XXI, 21, 22.
12. Pausanias, VIII, XLI, 6.
13. Pausanias, VIII, XLI, 6.
14. Sénèque, I, III, 5.
15. Horace, Odes III, XIX, 16, 17-IV, VII, 5, 6. — Pausanias, IX, XXXV, 7.
16. Athénée, XV, 1.

naissance de la vérité religieuse ; et la décadence continue de la morale avait préparé la perte de toute convenance. Aussi, quand, fauteur de l'idolâtrie, le Stoïcisme[1] prétendit emprunter des enseignements au mythe des Grâces, ses subtilités trahirent la fausseté de sa doctrine et provoquèrent des railleries. Mais les idolâtres tenaient à leurs idoles. Avec son affectation de grossière austérité et dans son langage ordinaire ou dans ses serments, Julien unissait les Grâces soit à Cypris, soit à Bacchus[2] ; et tout en reconnaissant que les bains étaient des lieux de corruption[3], un ami de Julien, l'impudique Libanius constatait que la piété païenne les mettait sous la protection des Grâces comme des Nymphes[4] : les protectrices ne protégeaient pas la pureté.

Voilà comment la dégradation de la nature humaine avait profané le sentiment de la Grâce divine. Cette grâce, sans rejeter les honteuses idoles qui la faussaient, Plutarque voulut en faire honneur aux divinités de la poésie homérique[5] ; mais il eut soin de dissimuler que son poète leur attribuait avec d'utiles inspirations, des conseils d'assassinat[6], de luxure[7], et qu'une digne fille de Jupiter, qu'une sœur victorieuse de Minerve contraignait Hélène à l'adultère[8] ; dans sa vaine tentative pour justifier devant la conscience humaine l'immoralité du paganisme, il oubliait qu'imposant à leurs adorateurs le meurtre même d'une mère[9], la violation même de la nature, elles donnaient l'exemple de la barbarie sous toutes les formes et de la luxure à tous les degrès. Vers la même époque, un autre fauteur de la mythologie expirante[10] et du mensonge systématique[11], Maxime de Tyr reconnait que la sagesse humaine est une grâce divine, mais cette sagesse, cette Grâce, il l'accorde, après Homère au complice adultère de Calypso[12], à un

1. Sénèque, Des bienfaits, I, III, 8, 9.
2. Julien, Epitres, 58, 45.
3. Libanius, Discours, XVII, à Icarius (Dion Cassius, LXIX, 8). — Anthologie, IX, 783. — Clément d'Alexandrie, III, 5.
4. Libanius, Discours VI, Plainte sur la ruine de Nicomédie.
5. Plutarque, Coriolan, 32.
6. Iliade, IV, 73, 104.
7. Iliade, XXIV, 128-131.
8. Iliade, III, 420.
9. Sophocle, Electre, 35-37, 1393-1400. — Martial, Epigrammes.
10. Maxime de Tyr, XXXII (XVI, 2).
11. Maxime de Tyr, Oratio, XIX (III), 3.
12. Oratio, XXXVIII (XXII), 1, 2, 3, 4, 5.

poète qui chante le commerce de Vénus avec Mars[1]; comme Sapho il exalte les fables sacrilèges d'une délirante impureté[2]. Il proclame et l'intervention des[3] dieux et l'inutilité des prières[4] soit pour le mérite soit pour le succès. Ce n'est pas assez qu'à un mélange confus[5] de Providence, de Destin, de Fortune et d'Art, il oppose la résistance invincible de la matière[6]; et qu'à la volonté de la divinité abstraite ou de ses idoles secondaires il attribue la dispensation des vices comme des vertus, il faut encore qu'il recommande la pieuse abstention de toute demande[7]. C'est ainsi qu'il conçoit les rapports de Dieu avec les besoins de l'homme et qu'en reconnaissant les dons de la puissance divine, il condamne les aspirations de la faiblesse humaine.

Le chef de l'école Alexandrine, Plotin admet les Grâces comme les autres divinités du paganisme; mais comme Platon il admet avec la fatalité et la métempsychose la succession indéfinie des mêmes crimes à travers toutes les générations. Unissant l'orgueil et la dégradation il rejette la crainte et l'espérance, ravale la majorité de l'humanité devant le sage et la dignité de l'homme devant le monde[8]. Surtout, en haine du Christianisme il fait de la divinité suprême une morne unité sans relation même avec l'Être[9]; enfin contempteur de l'Incarnation il prétend que la cause du mal c'est l'union d'une nature supérieure à une nature inférieure[10], et que la cause du vice, c'est l'union de l'âme avec le corps[11]. Au milieu de toutes ses contradictions et en l'honneur de ses divinités impudiques, voilà[12] le fond de sa doctrine. Mais aussi, l'évidente fausseté de l'interprétation qu'il donne à l'image obscène d'Hermès, implique et l'hypocrisie d'une sophistique rebelle à la

1. Oratio, XXXVIII (XXII), 1. — Odyssée, VIII, 63 (XXII), 47).
2. Oratio, XXXVIII (XXII), 7.
3. Oratio, XI (XXX), 1.
4. Oratio, XI (XXX. 2), (XI, XXX), 8 (contradiction).
5. Idem, XI (XXX), 4, 5, 6.
6. Idem, XLI (XXV), 4.
7. Oratio, XIV, 7, 8. — Oratio, XI (XXX), 2. — Oratio, XIV, 7.
8. Ennéades, V, VIII, 1. — Ennéades, III, 11, 4, 13 — III, 4 — IV, 2, 6. — Ennéades, I, 11, 5. — Ennéades, II, IX, 9-18. — Ennéades, II, IX, 18.
9. Ennéades, V, III, 17.
10. Ennéades, I, VIII, 15.
11. Ennéades, I, 1, 10.
12. Ennéades, III, II, 14 — V, 2, 8 — IV, III, 12 — IV, IV, 9, 10. — V, III, 1; VIII, 10. — Ennéades. III, VI, 19.

lumière et l'étrange fascination qu'exerçaient les idoles sur leurs adorateurs ; elle atteste que pour avoir rejeté l'autorité de Dieu on subissait la tyrannie du démon et que repoussant la grâce de l'ordre surnaturel on perdait jusqu'au dernier sentiment de la pudeur.

La notion de la grâce qu'avait faussée le paganisme, le Christianisme l'a renouvelée. D'abord l'Ange vint sur une terre souillée par le crime saluer la Vierge pleine de grâce[1] ; puis l'humanité déchue entendit le Verbe plein de grâce et de vérité[2]. Dès lors le Verbe n'a plus discontinué ses enseignements. Comme il respecte la liberté de l'homme, la passion pour le mal garde sa haine pour la lumière ; mais si une raison sensuelle et un sensualisme raisonneur accusent l'Église tantôt d'immoler la grâce extérieure à la souffance tantôt d'asservir l'âme à la grâce surnaturelle, l'Église n'en recommande pas moins avec une sollicitude maternelle un profond respect pour l'Esprit de grâce[3] ; elle affirme la nécessité et la suffisance de la grâce pour le salut[4] ; elle proclame que venant d'en haut puis de l'intérieur la grâce trouve dans l'accomplissement du sacrifice la plénitude de la beauté, enfin que l'union à la grâce divine est la condition et le gage de la vraie liberté et de la vraie vie[5].

Ainsi l'avènement du Christianisme a donné Dieu à l'homme ; par la sainteté des croyances il a assuré l'intégrité des mœurs ; sur une terre d'exil il a ressuscité l'espérance du ciel[6], et avec les âmes il a renouvelé les langues.

BASSE.

1. Saint Luc, I, 28.
2. Saint Jean, I, 14.
3. Saint Paul, aux Hébreux, X. 29.
4. Saint Paul, VII, 22-25.
5. Saint Paul, aux Romains, VII, 23, 24, 25. — Saint Jean, VIII, 31, 32. — Saint Jean, VI, 54. — Saint Paul, aux Galates, II, 20.
6. Saint Marc, XVI, 17.

LES RIVALES AMIES

(Suite)

II

Les deux jeunes docteurs

Un mystère planait sur la vie de Bertrand. Ses filles, aussi discrètes que charmantes, n'avaient jamais obtenu de confidences sur un sujet qui pourtant les intriguait.

Quelques jours avant le double drame que nous venons de raconter, Bertrand était d'humeur communicative. Stéphanie, à peine âgée de dix-sept ans, fraîche comme un bouton de rose, timide encore comme une enfant, mais curieuse comme une nymphe aux aguets sur le bord des eaux, et qu'elle eût d'ailleurs effacée par son idéale beauté, s'approcha doucement de son père, enlaça son cou de ses bras, jeta sur lui son œil triste avec une pointe de bouderie provocatrice.

Bertrand aimait particulièrement la belle enfant, dernier fruit d'un heureux hymen !

Les aînées n'étaient point jalouses et, pour la circonstance, il s'était fait, entre les trois sœurs, un innocent complot. Elles voulaient soulever le voile qui leur cachait quelques années de la jeunesse de Bertrand. Comment s'y prendre ? La question leur paraissait délicate et complexe. Après de longs entretiens, de vifs débats, mille stratagèmes aussitôt abandonnés que projetés, on s'en remit enfin à l'adresse ingénue de Stéphanie. La simplicité passe partout, conclurent-elles.

Quand donc leur jeune sœur s'approcha de son père, les aînées s'entre-regardèrent baissant la tête sur leur ouvrage.

Bertrand attira son enfant vers lui et lui dit :

— A quoi songes-tu, Stéphanie ?

— Oh !... à rien !... mais à rien du tout, père.

— A rien ! malgré cet air et ce regard ?

— Père, c'est peu de chose.

— Ah ! c'est tout de même quelque chose ?

— Oui.

— Quoi ?

— Ce que je pense ?

— Bien sûr !

Stéphanie devenait caressante en s'enhardissant :

— Tu veux savoir ce que je pense ! C'est insensé ! mais voilà, je te le confie d'un seul trait : tu ne nous parle jamais du temps où tu avais notre âge ?

Le front de Bertrand s'assombrit.

Les sœurs se penchaient davantage sur la broderie qu'elles tenaient. Qu'allait-il répondre ? Elles avaient choisi un moment où leur mère était absente pour livrer cet assaut. Bertrand était seul et partant le succès leur parut plus sûr.

Bertrand contempla Stéphanie qui rougissait, faisant une petite moue qui la rendait tout à fait ravissante.

Il délibérait en lui-même.

— Ainsi, tu voudrais savoir ?... dit-il enfin, comme se parlant à lui-même.

— Je t'aime bien, père.

— Tu sauras ; je veux dire que vous apprendrez enfin les malheurs de votre père. Allons ! enfants chères et curieuses, approchez-vous de moi.

Stéphanie embrassait Bertrand à tour de bras ; lui, la repoussait doucement en ajoutant :

— C'est cependant terrible ! N'importe ; il est bon que les enfants sachent un jour ce dont leur mère a été capable et ce que leur père a dû souffrir injustement.

— Tout cela est donc terrible ? répéta Stéphanie.

— Epouvantable !

Toutes les trois l'entourent, s'emparent de ses mains qu'elles couvrent de baisers. Elles lui répètent vingt fois :

— Nous pourrons donc vous aimer davantage !

— Bien... Voyons ! non vraiment, pas aujourd'hui ; à demain la confidence !

— Oh ! père ! père !

— C'est très long. Au reste, je ne puis parler de votre mère sans qu'elle m'entende. Demain nous irons tous à Notre-Dame de

Grâce *Fin-de-Terre*. Là, nous bénirons le Ciel du bonheur présent ; au retour, je vous conterai les malheurs du passé.

De tout ce qu'avait dit Bertrand, la tendre Stéphanie n'avait bien saisi que ce seul mot : c'est épouvantable ! Sa jeune imagination s'en était enflammée durant toute la nuit qui parut bien longue et elle fit des rêves à blanchir en un seul jour.

A Kertugal on est breton jusqu'à la moelle des os, c'est-à-dire que, malgré le goût détestable, atavique que beaucoup d'hommes conservent pour la recherche et l'accaparement des épaves, on est catholique et chrétien comme on le chante, là-bas, sous les voûtes sombres des vieux sanctuaires.

Non loin de Kertugal se trouve une chapelle vénérée qui donna, dit-on, à ce pays, son nom d'aujourd'hui. Elle est connue sous le nom de Notre-Dame de Grâce *Fin-de-Terre,* du latin *finis terræ*, d'où Finistère. Ne citons que le fait et la légende ; mais laissons aux savants la dispute et ses plaisirs.

D'ailleurs les marins et les pêcheurs s'inquiètent peu des détails qui passionnent aisément les érudits. Ils savent la force de l'Océan, ils croyent au doux pouvoir qu'exerce sur lui l'Etoile des mers ; cela suffit assez généralement pour régler leur conduite. Aussi, avant de se rendre sur le bateau en partance, avant de pousser vers l'Océan la coquille avec laquelle il faudra confier à la vague capricieuse leurs espérances et leur vie ; avant d'affronter cette « Grande Bleue » au sein de laquelle toujours gronde la tempête et veille la mort, le matelot élève son cœur ému malgré sa grande fermeté ; sa pensée se porte plus loin que l'onde ; l'immensité l'attire et lui parle de l'éternité ! Conséquent avec lui-même, sans craindre le sourire des hommes, n'ayant point l'esprit distrait par le bruit et la folie d'un monde qui s'agite loin de lui, il descend vers le rivage, lentement, tête et pieds nus suivi des siens. Son front ailleurs si fier, se penche alors pieusement : il prie. Sa femme et ses enfants en sanglotant prient avec lui et pour lui.

Tous vont ainsi à l'humble sanctuaire, élevé près des flots. Là, ils retrempent leurs âmes dans la foi, leurs cœurs dans l'espérance. Ils reviennent de ce lieu béni consolés et confiants.

Au-delà de la chapelle, c'est la lande, puis la falaise ; et derrière les rochers noircis par le temps, c'est la mer agitée : l'immensité toujours tumultueusement silencieuse !

Quand le pêcheur s'en va au loin, pour Terre-Neuve ou pour l'Islande, quand il embrasse une dernière fois sa compagne et ses enfants, quand il saute sur le pont qui va le porter sur les abîmes,

s'il salue alors et de loin ceux qui gémissent encore sur la plage, il jette en disparaissant son dernier regard vers l'humble sanctuaire : c'est là, s'il ne revient pas, qu'iront pleurer la veuve et les orphelins.

La honte de croire ne résiste pas en face des flots ; le Breton, du reste, n'a point peur.

On était ainsi à Kertugal. La présence de la famille Bertrand n'y changea rien. D'ailleurs Bertrand et les siens se montraient comme les autres : ils étaient gens aimables et catholiques fervents. Le père et la mère paraissaient des modèles de vertus simples et solides ; leurs filles étaient en tout dignes d'eux.

Aussi, le lendemain, comme il était convenu, Bertrand, sa femme et ses filles, se rendirent à Notre-Dame de Grâce, *Fin de Terre*, pour y prier avant de se rendre sur les falaises.

Le temps durait mortellement au gré de la jeune Stéphanie : le soir vint pourtant et les réunit enfin autour de l'âtre.

Le père avait la parole.

On attendait le secret de son jeune temps, ce secret qui était épouvantable.

Les jeunes filles redoutaient presque la confidence qu'elles avaient provoquée.

Bertrand, comme tout orateur avisé, toussa une fois, deux fois, et puis encore une fois : on ne se doute guère de la valeur d'un tel prélude !

On devint tout oreille, très intrigué.

Enfin, Bertrand commença ainsi son récit :

Plombières est une petite ville située sur l'Angronne, non loin des bords de la Moselle.

Grâce à ses eaux elle est connue partout en Europe.

Aussi, chaque année une foule d'infortunés, malades de corps, d'esprit ou de cœur, y viennent chercher un adoucissement à leurs maux, un remède à leurs ennuis. Là, chacun selon son mal ou selon ses besoins, se baigne, celui-ci dans les eaux, celui-là dans le plaisir ; et comme on y trouve sans cesse le traitement à son goût tous partent contents et reviennent volontiers.

Ne croyez pas que Plombières soit une station d'eaux de fraîche date. Les Romains l'ont fréquentée. Ils y eurent des établissements prospères. Au musée d'Épinal on conserve comme démonstration des médailles et d'autres preuves irrécusables.

Il y a trente-cinq ans, j'habitais Paris. J'étais alors plus alerte qu'aujourd'hui et je ne faisais point comme aujourd'hui tort à

mon âge. Que d'heures charmantes j'ai vécu à l'ombre des bosquets du Luxembourg, et combien j'aimais mon vieux quartier latin. Je crois aussi que j'avais la renommée d'un étudiant tapageur, mais dépourvu de méchanceté. Cependant, je ne perdais point mon temps, puisque, à l'heure voulue, j'emportai mon diplôme de docteur en médecine avec distinction ; cela naturellement ajouta encore à mon humeur joyeuse.

Sans me vanter, je savais que je n'étais donc point sot. Ajoutez qu'on me disait vif, pétulant, jeune d'humeur, assez propre de ma personne ; dans l'ensemble, et selon la formule, un garçon charmant ! Pour me confesser tout à fait, j'avais une vraie, une forte affection dans le cœur, ce qui me préserva de mille choses vulgaires en m'ôtant le goût des aventures.

Si j'aimais, j'étais aimé ; sans effort surhumain, je vivais donc en philosophe, dédaigneux des intrigues fades et des liaisons frivoles.

Diplomé, je n'avais plus que faire à Paris. Mes parents vivaient en province et mon cœur ne l'avait point quittée. De plus, j'avais l'intention d'exercer à la campagne, étant amateur d'air pur et de liberté.

Or donc, vers le milieu du mois d'août 1865, la diligence me ramenait à Epinal. La veille même, mon ami, Rorick de Beaurepaire était venu au pays, docteur aussi, mais en droit : un plaisir de plus pour tous les deux.

A Paris je n'avais pu résister à la manie qui tourmente les étudiants d'Allemagne. Comme eux, j'aimais les beaux chiens ; et tout comme un chancelier fameux, j'avais deux dogues énormes, amis muets, hélas ! mais toujours fidèles. Je les 'appelaient Castor et Pollux. D'ordinaire, ils m'accompagnaient comme l'ombre de mon corps.

Ce jour-là, Rorick et moi, et mes dogues, nous quittâmes Epinal, allant à pas comptés vers Plombières.

Chemin faisant, nous causions de ville et de province, de droit, de médecine, de nos plaisirs, de nos projets : il était bien temps d'en faire !

— Te voilà avocat ! cher ! dis-je à Rorick.

— Et toi, docteur !

— En somme, embryon tous les deux de ce que nous voulons être.

— En effet, nous voilà l'un et l'autre au seuil de la vie réelle ; nous entrons dans la carrière que n'ont point encore quittée nos aînés : ce qui complique déjà la situation ! Où penses-tu te rendre ?

— Il va falloir y songer. Et toi ?

— Fort embarrassé, cher, pour te répondre. Peut-être mon père a-t-il un projet, peut-être n'en a-t-il point et dans ce dernier cas, il faudrait en former un pour mon compte.

— Ecoute-moi !

— Tu as une idée ! Est-elle bonne ?

— Du moins, elle me sourit. Nous sommes amis et nous ne nous entendons point mal. Il s'agirait de trouver un coin sur la terre, au goût de chacun, et d'y planter notre tente à tous les deux.

— Tu y songes !

— J'y ai toujours pensé.

— Cherchons ce coin fortuné et allons-y dresser notre tente. Pierre parlait ainsi sur la montagne, je crois.

Il y eut alors un court silence durant lequel chacun, à part lui, suivait sa pensée. Je le rompis, disant :

— Rorick, toi qui es un avocat extra-lucide, as-tu deviné le mal dont je souffre?

— Tu veux un diagnostic ! Tu souffres, si j'ai bien compris, d'un mal peu apparent et tu me demande, qu'elle en est la nature ! Mon cher, si j'avais l'honneur d'être ton collègue en médecine, je me targuerais de quelque loyauté ; en tous cas, je m'abstiendrais de concurrence déloyale. Pour le quart d'heure, je m'en rapporte à l'antique Sagesse qui disait à nos pères : Connais-toi toi-même ! Si tu partages mon avis, tu me diras sans détour ce que je renonce à deviner. Confie-moi ce mal secret ou ta peine amère.

— J'aime !

— Ça arrive aux gens ; et à moi-même que tu consultes.

— A toi !

— Ai-je donc l'air d'un homme insensible et mon cœur plus qu'un autre doit-il rester inhumain ? Oui, j'aime Hélène de Jonquières et toi Constance de Beaulieu, je le suppose bien.

— Deux amies !

— Comme nous-mêmes inséparables. Cela cadrerait bien avec le susdit projet qui nous mènerait dans un désert plein de poésie et de recueillement pour y camper ensemble et vivre d'amour et d'eau claire..., au moins la durée d'une lune enchantée. Car, en creusant l'idée, nous trouverons, peut-être, que la Thébaïde connut peu de fiévreux et de pestiférés, encore moins de plaideurs et d'amoureux ; que pour y aller en l'absence de Sérapion et d'Antoine exercer notre art ou notre talent, ce ne serait pas la peine vraiment d'avoir fait violence aux Facultés.

— As-tu parlé à ta Dulcinée?

— Non; et à la tienne as-tu fait des aveux?

— Jamais.

— Nous voilà fort avancés tous les deux, et tant qu'à se faire anachorêtes en aimable compagnie, encore fort empêchés.

— Elles sont libres d'engagement.

— Je le suppose.

— Personnellement je suis tranquille. J'eus l'avantage d'être un jour présenté à Hélène; depuis, certains regards curieux et timides, des émotions que j'ai pu surprendre, m'ont laissé croire que, à tout prendre, je ne déplaisais pas !

— Quant à moi, j'ignore si Constance m'a remarqué, je le crois; moi, je l'aime : c'est le point exact où je me trouve.

— Pas loin.

— Si tu arrives premier, Bertrand, par Hélène, tu songeras à moi.

Nous arrivâmes ce disant à Plombières.

Le bourg est formé d'une seule et longue rue ; une foule énorme s'y pressait. On allait, on venait, et l'on se coudoyait. Les étrangers s'arrêtaient sur la route, levaient les yeux vers les collines avoisinantes, où des sites charmants, des paysages gracieux et poétiques excitaient l'étonnement et l'admiration; car, la nature et l'art unis ou séparés ont fait de ce coin restreint un séjour pittoresque et charmant.

Assise au fond d'une étroite vallée, entre l'Angronne et des collines rocailleuses, hautes, escarpées, la bourgade s'étend à perte de vue le long de la rivière qui sort du val d'Agol et roule en jouant ses eaux limpides dans des prés toujours verdoyants.

Rorick me quitta à l'entrée du bourg. Je continuai seul ma route. Alors, Castor et Pollux, cessant de suivre, prirent place à mes côtés.

Je m'arrêtai un instant devant les bains, puis je me rendis aux Arcades.

Ces arcades forment un portique devant plusieurs maisons. Les gens stationnent aux abords ou se promènent dessous. Là, en face l'une de l'autre, jaillissent deux sources : l'une d'eau chaude pour ceux qui se contentent de boire les eaux ; l'autre, appelée *la Savonneuse,* envoie d'un pilastre une onde fraîche et limpide.

J'entrai sous les arcades, indifférent à tout, absorbé par ce que Rorick m'avait appris. Les gens s'y pressaient; et, pour personne au monde, ni Castor ni Pollux n'entendaient se ranger. Ils préten-

daient marcher à coté de moi et de front. C'était admirable à voir ce qu'ils faisaient d'efforts pour y parvenir ; ils secouaient celui-ci, bousculaient celui-là ; parfois, au risque de l'emporter sur le dos, ils se glissaient simplement entre les jambes d'un badaud qu'à première vue ils avaient jugé assez monté sur échasses. Du reste, quand on les voyait approcher, volontiers, on leur faisait place.

Arrivé à la hauteur de *la Savonneuse*, je ne remarque pas deux dames voilées, vêtues de noir, qui attendaient là. Pourtant, j'étais si près d'elles que, pour passer entre elles et moi, et garder son rang, Pollux fait un brusque mouvement qui signale ma présence.

L'une des dames se détourne vivement, pousse un cri d'effroi à la vue de mes dogues, lève les yeux, me voit et recule en rougissant.

Je salue :

— Mille pardons ! balbutiai-je.

Ensemble elles s'écrièrent :

— Monsieur Bertrand !

— Mesdames, dis-je pour m'excuser, je suis fâché de ce que Pollux, en vous causant tant d'émoi ait troublé le plaisir que j'ai de vous rencontrer ici. Je n'aurais pas osé former le vœu de vous revoir sitôt.

— Permettez, Monsieur Bertrand, que je boive un verre d'eau à mon tour, fit la mère en se dirigeant vers la source.

Hélène me dit alors rapidement :

— Pourquoi avez-vous dit : sitôt !

— C'est que, il y a trois jours, j'étais encore à Paris, me voilà déjà à Plombières ; je ne sais pourquoi je me sens tout content, heureux, fou, je crois !

— Soyez sage, Monsieur Bertrand ; vraiment vous parlez trop ! Je sais bien ce que vous voulez dire, maman le devine. Vous voilà donc à Plombières sans savoir pourquoi ?

— Oui, non ; enfin puisque j'y suis et puisque je vous y trouve, je ne saurais exprimer tout mon contentement. Je ferai une pointe vers Rupt. J'ai par là un brave oncle et, puisqu'il faut se montrer un jour ou l'autre, autant vaut aujourd'hui que demain.

— D'où venez-vous donc en cet équipage ? vint alors demander la mère.

— D'Epinal, Madame, répondis-je. Je quitte à l'instant Rorick de Beaurepaire.

— Rorick ! fit Hélène intriguée.

— Lui-même.

— Ah ! Il va bien, j'espère.

— A merveille ! Il est docteur à présent..., en droit, il est avocat ! mademoiselle et fort éloquent. Rien ne vaut autant pour remettre un homme, si le désir de parvenir l'a fait se surmener.

— Il a été malade ?

— Malade, c'est beaucoup dire : fatigué.

— Et il est à Plombières pour se reposer ?

— Oui, mademoiselle !

— Je dirai cela à mon amie !

— Ah ! mademoiselle, faites-lui donc tout ce plaisir.

— A Rorick ?

— Certes, et je vous en supplie !

— Il est vrai, ajouta Hélène rougissant et en baissant la voix, quand vous étiez loin, elle et moi, ensemble, nous causâmes, parfois de vous deux !

J'eus envie de m'emparer de sa main, de la porter à mes lèvres, de la conjurer de répéter ces mots vingt fois encore.

Il fallait se contenir.

La mère me dit avec négligence :

— Monsieur Bertrand, une rencontre ne tient pas lieu de visite. A bientôt, je l'espère !

— Permettez-le, Madame, oui, à bientôt.

Nous nous quittâmes.

Un trouble secret avait envahi mon âme ; une vague inquiétude, une émotion profonde bouleversait mon cœur ; c'était étrange, inconnu, presque douloureux, et pourtant bien doux !

Jusque-là, tel qu'un papillon folâtre qui voltige dans un air sec et serein sans s'inquiéter de la pluie, de l'orage, j'avais joui du présent sans regret du passé, sans grand souci de l'avenir ; je m'étais confié au courant de la vie et je me laissais emporter mollement. Mais soudain, par cette douce voix, par ce sourire enchanteur, par ce regard vif, velouté, je me trouvais semblable en tout à l'abeille tardive que l'humide haleine de la nuit retient engourdie dans la corolle de sa fleur préférée ! La rosée de l'amour venait d'appesantir mon aile, de briser mon vol dans le ciel rayonnant de l'insousance et de la gaieté. L'illusion n'était plus possible ! J'étais attiré, retenu, et, pour toujours, enlacé d'un lien solide, fait de fleurs.

Ainsi charmé je portais vers Rupt mes pas lents et mes doux rêves.

Le soleil alors baissait sur l'horizon, qui, de toutes parts, se chargeait d'épais nuages. Le vent fraîchit tout à coup. Je n'en fus

point inquiet ; à peine, du reste, m'en étais-je aperçu. Je m'en allais par les champs, par les bois, suivant d'interminables sentiers, tous étroits, tous également tortueux. Mes sens étaient agréablement frappés par mille parfums répandus dans les airs, comme mon âme était absorbée d'inénarrables et intimes mélodies.

Combien fréquemment je m'arrêtais pour écouter les voix discrètes de mon cœur ! Dans les transports d'une folle joie, dans mon ivresse, j'appelais mes chiens fidèles. Je les prenais dans mes bras, je les accablais de caresses ; eux, se battaient les flancs de la queue, se tordaient de plaisir en poussant des cris joyeux.

Je continuais ainsi lentement mon chemin, aussi mon rêve enchanté.

(A suivre.)

CHINOIS & CHINOISERIES

CROQUIS & PARALLÈLES

PREMIÈRE SÉRIE

(Suite)

XVI

Une petite question

Je ne suis pas batailleur et je n'écris pas pour batailler.

Les articles sur *l'agriculteur John* m'ont intéressé ; mais si bien prouvée que soit la thèse de l'infériorité agricole de John, je suis étonné que des résidents de Chine, des écrivains autorisés émettent des avis si différents.

J'ai là, sous mes yeux, un livre qui en est à sa 7e édition. C'est bien du succès pour un livre sur la Chine. Je ne cherche pas le secret de cette vogue, mais le moins qu'on puisse dire, c'est que les idées, le style, le chic de l'auteur en un mot, ont empoigné un certain public. Je ne viens pas ici faire de la réclame pour lui valoir une nouvelle édition, mais m'appuyant un peu sur le bon accueil fait au livre pour me former une bonne opinion de l'auteur, que je ne connais pas, j'imagine pouvoir, sans méprise, estimer sa manière de voir, et sagement accepter ses preuves.

La *Cité chinoise* est un livre de *bonne foi*, dit encore cet écrivain dans sa préface. De fait, je ne vois vraiment pas quel avantage il aurait à blaguer son public, surtout sur des sujets pareils. Famille, travail, Etat, gouvernement, voilà des titres qui ne font pas tourner les têtes. Le livre n'est pas un de ces livres qu'on dévore, et pourtant il a sept éditions. Mais en voilà assez pour entrer en matière. Je me bornerai à quelques citations. « D'un bout à l'autre de la Chine, pour ainsi dire, les villages, les maisonnettes, défilaient

sur mon passage, si pressés, si rapides, que les seuls environs de nos grandes villes peuvent en donner une idée. La terre envahit l'eau. Des champs et des jardins établis sur des radeaux couvrent certains lacs. Les rochers se chargent de maisons. Partout, d'ailleurs, les cultures les plus précieuses et les plus délicates, celles qui réclament le plus de bras et d'assiduité, le sucre, la soie, le thé, la cire, etc. Jusqu'aux vallées les plus lointaines une fécondité du sol qui fait souvent rendre aux récoltes de riz jusqu'à 12 et 14,000 kilogrammes à l'hectare et donne à la terre une valeur de 23 à 30,000 francs.

..... Des montagnes qui ne produisaient rien, des rochers nus, sont maintenant de véritables gradins de fleurs et de fruits » (page 5).

« L'un (un paysan) dans un des moins riches districts de la Chine, avec une propriété de trois hectares et demi, met de côté chaque année 1,500 à 1,800 francs, après avoir vécu lui et sa famille. Un autre avec un hectare met en réserve 700 à 800 francs. Et je voudrais que l'on put assister à leurs repas abondants, composés de mets beaucoup plus variés que ceux de nos ouvriers des champs. Aucun, si modeste que paraisse sa maisonnette, qui ne soit capable d'ajouter quelques gâteaux à son dessert ou de les offrir à un ami. Mais, je voudrais surtout que l'on pût comparer la démarche légère, aisée, l'air dégagé du premier cultivateur chinois venu de telle ou telle province que je pourrais citer, avec la démarche lourde, pesante, l'air gauche, honteux de la plupart de nos colons partiaires, de nos chepteliers et de nos métayers de la Bretagne, de la Sologne, de l'Auvergne, de la Savoie, sans parler de ceux du Midi (pages 7-8).

« La rente de la terre varie suivant les classes de 1 à 5 francs par hectare, tout compris, corvées, impôt, prestations. Répartie sur la population elle ne représente pas plus de 3 francs environ par habitant (page 34).

« Nulle part la nature n'est plus touchante, plus sympathique. Çà et là, sur les pentes douces des coteaux, s'échelonnent des bosquets de bambous au feuillage si gracieux et si léger. Autour des champs, autour des maisons, des plantations donnant à la campagne le caractère charmant des paysages de la Loire; ou bien, dans les districts accidentés l'aspect de nos vergers situés en montagnes. On voit bien encore aux environs des pagodes et sur quelques sommets de rares débris des forts ; mais ce qu'il y a surtout, ce qu'il y a partout, ce sont des fleurs, des fleurs de toute espèce.

Les azalées pourpres, les rhododendrons, les gardénias odorants, les glycines tapissent les déclivités trop raides. Les roses, les chrysanthèmes et une foule d'autres plantes que nous ne connaissons que parce qu'elle nous viennent de la Chine, fleurissent et parfument en toutes saisons les abords de cottages » (page 40). « On a vu que l'industrie n'existait en Chine, qu'en fonction de l'agriculture et qu'elle ne dépassait pas cette limite ; mais, comme la terre est plus fertile que dans aucun autre pays et qu'elle rapporte souvent quatre ou cinq récoltes par an, l'industrie y a pris un développement extraordinaire. Bien souvent elle n'est pas séparée de l'agriculture. Le cultivateur transforme lui-même ses cannes à sucre, son chanvre, fabrique son huile, file ou dévide, au moins ses cocons de vers à soie, et cela lui est d'autant plus facile que sa famille est nombreuse (p. 115).

« Mais c'est en agriculture que les conditions générales de la civilisation chinoise sont particulièrement favorables au jeune paysan. De quoi a-t-il besoin ? De crédit ? Le propriétaire qui lui a confié sa terre sait très bien qu'il ne la détruira pas. Tout au plus peut-il lui demander d'en assurer le loyer ; mais avec 25 francs, il en affermera une quantité suffisante pour commencer ; et l'on sait quel trésor c'est que la terre chinoise ? D'instruments ? Une bêche lui suffit. D'engrais ? La terre se nourrit de ce qu'il rejette chaque jour. De vivre en attendant les récoltes ? Elles se succèdent de mois en mois. Mais s'il grêle ? S'il grêle, n'a-t-il pas là dans quelque coin, semées d'avance et déjà grandes, d'autres plantes toutes prêtes à être repiquées pour remplacer celles que la grêle aura hachées ? Un mois de perdu, six semaines au plus et voilà tout. Ah ! quelle différence entre l'agriculture chinoise et la nôtre ! Quelle erreur que de croire que l'on peut remplacer la culture par la ruse, la justice par la violence et l'engrais par de gros instruments ! Les engins des agriculteurs chinois sont bien moins puissants, moins pesants, moins brutaux que les nôtres. Leur charrue est tout en bois ; le versoir est de bois, sauf quelquefois une pointe en fer, quand il y a des pierres à écarter ; le coutre même est le plus souvent en bois. Leurs systèmes, leurs méthodes, leurs procédés sont moins savants, moins transcendants que les nôtres. En tout cela, nulle prétention. Ils ne forcent pas la terre comme nous, ne la maltraitent pas, ne la violentent pas, ne lui imposent aucune règle, aucune docte constitution. Ils la prient plutôt, ils la sollicitent. Ils ne lui demandent rien qu'ils ne lui rendent aussitôt. Pas un grain de riz sans qu'ils lui donnent de quoi réparer son effort.

Je disais, il n'y a qu'un instant, que leur agriculture est un culte; on pourrait presque dire que c'est une caresse. Et à des soins si tendres la terre se rend; elle se livre tout entière. Par la douceur, par l'assiduité, par la justice, ils en obtiennent tout ce qu'ils veulent, plus que nous. Voilà l'agriculture chinoise » (p. 127-128).

Je pourrais citer encore, mais ces descriptions ne suffisent-elles pas pour montrer que la réputation de l'agriculture chinoise n'est pas surfaite et pour donner une face à la médaille dont l'auteur de l'*Agriculteur John* semble peut-être s'être un peu trop étudié à nous montrer le revers.

UN LECTEUR.

NOTE. — Cet article *question fictive*, que l'auteur s'adresse à lui-même, en appelle un autre qui sera l'appréciation partielle, mais non pas partiale, d'un livre mauvais à quelque point de vue qu'on se place pour le juger. D'ailleurs, trop vieux de publication pour qu'on le ressuscite de son oubli par une réponse éclatante, il nous a suffi d'en citer quelques extraits. Une pareille littérature ne peut trouver grâce que devant des Chinois égarés chez nous.

XVII

Une réponse

Non, Monsieur, nous ne bataillerons ni à mort, ni même au premier sang. Si l'honneur eut souffert, nous le réparerions réellement et à meilleur marché, mais il n'a point souffert. Boileau y allait plus vertement que vous en parlant des auteurs :

> Chacun le peut traiter de fat et d'ignorant.
> C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Rien de plus juste que de trouver étranges des divergences de jugements et d'appréciations telles que les nôtres. L'un dit blanc, l'autre dit noir. Un Parisien à Paris serait perplexe. En Chine, nous sommes plus à même de vérifier la valeur des textes, sans confier le sort du débat à une commission.

Mais que répondrai-je? — L'Agriculteur John », n'était-ce pas une réponse? Ne répondrions-nous pas à des objections que personne ne nous faisait, mais qui nous prenaient à la gorge sous forme de théories qui courent les rues, les manuels de géographie, qu'on se renvoie comme une balle, et qu'on finit par mettre dans sa poche!

Deux petits articles ont suffi à épuiser notre verve à courte haleine — c'est bien peu. Nous n avions plus grand chose à dire, et nous trouvons que nous avons beaucoup dit.

Vous venez à notre secours. Vous nous apportez de la copie, beaucoup de copie ; et Dieu sait s'il en reste dans l'ouvrage lui-même que votre curiosité a déterré je ne sais où — car il est rare en Chine, bien qu'il y ait eu 7 éditions à Paris. Comme Paris est à plaindre !

Je n'avais pas la *Cité chinoise* ; un Consul anglais me l'a prêtée. Beaucoup de notes assez drôles se pressent dans les marges ; elles ne sont pas là pour nous déplaire.

Dans un livre curieux : « *La France jugée par l'Allemagne* » je lis en premières lignes :

« C'est surtout chez les voyageurs, disait Voltaire, qu'on trouve le plus de mensonges imprimés. Et il citait à l'appui de son dire, l'histoire de ce touriste allemand, de passage à Blois, qui ayant eu quelques difficultés avec son hôtesse — laquelle avait les cheveux un peu blonds — inscrivit sur son carnet : *Nota bene* : toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres. »

Quand M. Simon, auteur de la Cité chinoise, donne à la monographie d'une famille *Ouang-Ming-tse* plus de 140 pages, je suis immédiatement porté à croire que c'est là en grande partie qu'il a étudié la Chine.

De plus, quand je trouve dans les annexes des détails si complets, si précis, si mathématiques sur les produits à un centime près, sur le matériel de la ferme à un chaudron près, sur la nourriture de la maison à un œuf de poule près, sur les étables et la basse-cour, à un kilog. de maïs près, sur l'inventaire du mobilier à un bâtonnet près, sur celui de vêtements à un pantalon de femme près, je ne puis m'empêcher de sourire.

Nous savons donc que Mme Ouang avait 12 poules qui lui pondaient 2,000 œufs (elles ne chômaient pas le dimanche) ; que pour des poulets de 5 à 6 livres, on aurait pu vous les servir sur commande ; que Mme Ouang donnait du lait de chèvre aux enfants... et bien d'autres choses qu'on n'a jamais vues ailleurs.

1re récolte de riz, mai-juillet, 2e récolte de riz juillet-octobre ; dans les mêmes terres (11 meou) le riz enlevé, on divise les 11 meou en 4 parties : 1° navets, 2° fèves, 3° choux, 4° navette. Encore trouve-t-on à placer au milieu du trèfle et de la lupuline... En février tout est débarrassé, on laboure et sème du blé ou de

l'orge dans 7 meou et des pois dans les 4 autres meou. Tout cela est mûr pour laisser la place au riz dans le mois de mai.

Eh bien, ce sont des choses admirables qui parait-il se passent dans le Fo-kien. Se passent-elles dans le Hou-pé, dans le Ngan-Hœi, dans le Kiang-Sou, en un mot dans toutes les provinces du nord du fleuve Bleu et du bassin du même fleuve, *non*. Voyagez, visitez, interrogez, 11 meou de terres à riz ne rapportent pas 1,971 francs, ce qui fait 750 piastres ; 5 meou de montagne couverte de thé ne rapportent pas 3,033 francs, c'est-à-dire environ 1,160 piastres ; etc.

En somme, un agriculteur ne tire pas de 13 meou de terre à riz et de 18 meou de terre sèche, ce qui fait 2 hectares, la somme fabuleuse en Chine de 2,565 piastres !

Loin de moi la pensée de révoquer en doute la *loyauté* de l'auteur, qui ne se fait pas faute, cependant, de suspecter celle d'hommes que nous honorons au moins autant que lui, parce qu'ils ne disent du mal de personne (voir page 183) et font du bien comme le proclamait M. Georges Francius dans son article intitulé « *Kiao-Tchou* ». Le témoignage d'un protestant allemand serait-il donc plus désintéressé que celui d'un Consul français ?

Mais si nous acceptons la bonne foi agricole de l'auteur, acceptons-nous la rigueur de son enquête ? Pas sans restriction. Il n'a vu que ce qu'on lui a montré, il n'a entendu que ce qu'on lui a dit, il s'est servi d'interprète. Il n'a vécu au milieu de ces campagnards que peu de temps, chaque année, à l'époque des chaleurs, époque où il est impossible d'aller aux champs.

Je crains qu'on lui ait fait des comptes ; et conté d'autres contes. Pourquoi dire, par exemple, que les ignames occupent le terrain pendant près de deux ans (p. 372). Partout nous les voyons occuper le terrain cinq mois, de la 5e lune à la 9e.

Chez les Ouang comme chez *tous* les cultivateurs on fait 4 engraissements par an de 4 porcs chacun (p. 373), c'est bien absolu ! allez-y voir !

« Le gouvernement chinois, ni les mœurs ne voient d'un bon œil que l'on enlève une surface de terre quelconque à une production indispensable pour l'employer à une production moins utile (p. 370). » Pourquoi alors laisse-t-on planter le pavot ? C'est un *a fortiori* ; car Dieu sait si personne blâme l'agriculteur d'exploiter son terrain comme il l'entend.

« *L'usage général* est de conserver pour la nuit un caleçon et une chemisette » (p. 378). Avez-vous vu ? — J'ai toujours *vu*, *de*

mes yeux vu, le contraire. Le Chinois, sauf votre respect, couche tout nu ; *règle générale*. « La nourriture du bœuf se donne sous forme de soupe... paille, trèfle, sorgho frais ou sec, navets, tourteaux... hachés, mêlés avec un peu d'eau et de sel » (p. 377). Méthode qui peut être excellente, mais qui n'est pas ordinaire du tout.

On doit en dire autant de la pâtée des poules.

Je m'évertuerais volontiers à chercher la *petite bête*, chose facile, que je perdrais mon temps.

Acceptons tout en bloc pour la famile Ouang, dont les 3 dames et 3 jeunes filles possédaient *30 pantalons*, mais disons que cette famille est exceptionnelle. Toutes les familles chinoises où il y a 3 dames et 3 jeunes filles ne possèdent pas 30 pantalons.

Cela veut dire que toutes les familles d'agriculteurs chinois ne sont pas riches, riches, comme M. Ouang, et même pas riches du tout.

« Nulle part le peuple n'est plus riche » (p. 83). « Un Etat riche comme pas un ; un territoire de près de 2,000 milliards de francs » (p. 216).

Voilà des expressions générales qui reviennent, sous différentes formes et tendent à nous persuader, selon la thèse de l'auteur, que la Chine est un pays de Cocagne.

Est-ce parce que M. Ouang était riche ?

Toutes les dames de Blois sont donc définitivement rousses ! Ce coquin d'Allemand n'était pas si bête. Mais si cet Allemand est si intelligent, tous les Allemands sont intelligents comme toutes les dames de Blois sont rousses et tous les Chinois riches !

Où allons-nous ?

Arrêtons-nous.

Quand je disais que l'hectare donne parfois 40 à 50 quintaux de riz, je pensais servir bonne mesure.

Dans un article sur le Japon, à propos d'un livre japonais, M. Paul Leroy-Beaulieu s'arrête, lui aussi, à ces limites qu'il trouve admirables.

M. Simon, lui, double et triple.

N'est-ce pas le pays « où la terre est plus fertile, où les impôts sont moins lourds, la civilisation plus douce ! » (p. 127).

Mais, cher lecteur, qui m'avez offert quelques tartines de la cité célèbre, vous m'avez rendu la besogne facile. Vos descriptions se réfutent d'elles-mêmes, au moins pour nous qui vivons en Chine. Votre auteur dit équivalemment :

Connais-tu le pays où fleurit l'oranger ? (1).
Où l'orange murit sous le sombre feuillage (p. 272).
Où le vent est si doux, le ciel bleu sans nuage,
Où près du myrte en paix se dresse le laurier ?
Ami le connais-tu ?

Eh bien, franchement, oui, je le connais ; mais, certainement, ce n'est pas la Chine !

Je disais, cher lecteur, que vos citations se réfutent elles-mêmes. C'est vrai. Inutile de les éplucher avec vous. Je choisirai un mot par ci par là... de ces mots qui sont des énormités, pour nous vieux résidents de Chine ; car pour les lecteurs de France et de Navarre, ils ont des actes de foi tant qu'on veut, dès lors que ces actes ne forcent point d'aller à confesse.

Nous, Français, nous surtout, nous sommes d'une crédulité superbe. Les Allemands disent et nous accordent que nous sommes les plus spirituels du monde ; chose connue depuis longtemps ; mais ce qu'on ne sait pas, peut-être, c'est que nous sommes les meilleures gens, les plus simples au fond, les moins défiants de la terre.

Ceci m'explique comment M. Simon accepte tout sans rigoureux contrôle parce que son cœur était bon et pris par les amabilités des Ouang. Les Chinois sont excessivement séduisants parfois. Nous pouvons prendre cette monnaie pour de l'argent du meilleur titre... mais 99 fois sur 100, ces manifestations ne sont que de la politesse. Pour nous, nous répondons naturellement selon notre manière. Or 99 fois sur 100, un Français agit franchement. Le sourire qu'il rend à un sourire est franc ; l'affection qu'il témoigne à une marque d'affection, vraie et loyale. De l'affection à la confiance il n'y a même pas un pas. Nous croyons toujours à la parole d'un ami : et pour nous l'ami n'est pas celui qui nous aime, mais celui que nous aimons.

Ceci m'explique le succès du livre de M. Simon. Son titre de *Consul* bien plus que celui d' « *ancien élève de l'institut national agronomique de Versailles* » lui gagne d'avance la confiance du public. De fait, le public a raison. Pourquoi se défierait-il de la conscience d'un homme qui représente à l'étranger les plus chers intérêts du pays ? Mais la meilleure foi du monde peut pourtant se laisser surprendre même en parlant d'agriculture. Qu'en sera-t-il, si se proclamant athée carrément, franchement, triomphalement,

1. Les quatre orangers de Mme Ouang produisent 1300 oranges, p. 372.

ce même homme vient à répéter je ne sais combien de fois « Défiez-vous des religions » et surtout des missionnaires.

> Un loup quelque peu clair prouva par sa harangue
> Qu'il fallait dévorer ce maudit animal,
> Ce pelé, ce galeux, d'ou venait tout le mal.

Texte : « C'est aux missionnaires que l'on doit imputer les conflits les plus graves qui se soient produits entre nous et les Chinois » (p. 173).

C'est qu'en effet les missionnaires bêchent la folie du paganisme qui est le breuvage des Chinois.

> « Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage!
> . . . . . .
> Là-dessus, au fond des forêts,
> Le loup l'emporte, et puis le mange. . .

Tout cela est parfaitement clair. Inutile d'insister. L'incident est clos. Tant pis pour les aveugles.

Nous lisons dans les citations : « Des champs et des jardins établis sur des radeaux couvrent certains lacs. »

« Les mets des ouvriers chinois sont beaucoup plus variés que ceux de nos ouvriers des champs, etc. »

« La terre rapporte quatre ou cinq récoltes par an... »

« L'industrie a pris en Chine un développement *extraordinaire.* »

« Le cultivateur fait son huile... »

« Une bêche suffit... Il est à lui-même sa source d'engrais suffisant. »

« Les récoltes se succèdent de mois en mois ! »

« Point de fer (pour ainsi dire) dans les charrues. »

« L'agriculture est non seulement un culte, mais une *caresse.* »

Ceci, cher lecteur, est de vous. Je veux dire de votre auteur.

J'ajouterai d'autres citations, de ces propositions, que tous, en Chine, nous regardons comme fausses. Je ne pourrai citer tout, bien entendu ; et je me bornerai à la question agricole.

« Très peu d'ouvriers salariés » (p. 165).

« Les gens peu aisés sont dispensés des travaux de prestation » (p. 232).

« Les Chinois ne sèment point leurs grains à la volée comme chez nous : Ils les sèment en pépinière, dans un coin d'où il est facile de chasser les oiseaux ; ils les repiquent ensuite quand les

plantes ont atteint quelques pouces de hauteur, alors plus de danger » (p. 130).

Est-ce vrai ? Oui, pour le riz, les légumes. Pour le blé, c'est évidemment faux. Personne ne repique le blé. Les uns le sèment à la volée, d'autres plus nombreux, le sèment en place par touffes. Dans le nord, on a même un semoir mécanique dont j'ai oublié de parler dans mon article. Il est rudimentaire au possible, mais pratique et séme, je crois, trois rayons à la fois. Mais gardons-nous de dire absolument : tous les Chinois ne sèment qu'au semoir ! Les Chinois du sud du fleuve Bleu l'ignorent comme Adam et Eve. On ne repique pas le colza — il est semé comme le blé par touffes, on ne repique pas le coton ni l'orge, ni le sarrazin ni les pois, etc.

« Les fauves même ne fuient pas le Chinois... on pourrait tuer les faisans et les lièvres à coups de bâton. Mais les Chinois ne les tuent pas ! » (p. 130).

Messieurs les chasseurs, avis à vous, bénissez le Ciel, la terre et les Chinois, les faisans et les lièvres, ils vous attendent.

La terre est la propriété collective du peuple (p. 136).

La terre n'est à personne et l'homme n'en a l'usufruit qu'à condition de la *cultiver lui-même* (p. 211). Donc, ni propriétaires, ni fermiers. Les Chinois ont su « spiritualiser la terre » (p. 131).

« Son haleine et celle de l'homme montent ensemble vers le Ciel (p. 104).

« Elle est le corps de l'humanité (p. 198).

« Ce qu'il faudrait voir surtout, c'est la sollicitude dont il entoure ses cultures. En vérité, une mère n'est pas plus attentive aux besoins de son enfant. Le plus léger indice, la moindre pâleur sont des avertissements qu'il comprend. A le voir lui porter allégrement cet engrais si nauséabond, mais qui doit réconforter la santé de sa chère récolte, on *sent* bien que, malgré tout, *le cœur* est encore plus occupé que les bras, et que le sentiment qui l'anime n'est pas de ceux que le dégoût puisse décourager. Mais ce que l'on ne peut s'empêcher d'admirer surtout, ce sont ces cultures échelonnées de la plaine au sommet des montagnes, si propres, si nettes, si soignées, que la *marqueterie la plus fine*, le *bronze le plus fouillé* ne sont pas des œuvres plus achevées ni plus parfaites » (p. 130).

Ce petit passage de haute fantaisie, et d'un excellent goût littéraire, nous fait sentir que le cœur de notre peintre est encore plus occupé que sa tête, quand il tient le pinceau.

Mais ceci me rappelle une note de mon consul anglais, à propos

des roses et des chrysanthèmes qui « fleurissent et parfument en *toutes saisons* les abords des *cottages* » (p. 41).

« There are Other parfumes not mentioned, as the Chinaman's house is the dirtiest house in the world. »

Mais je veux être loyal. Je vais pour finir, citer un passage qui tirera une juste vengeance de nos plaisanteries :

« Oh ! je ne veux rien dissimuler ! tout n'est pas absolument à l'abri de la critique dans ce joli village. En regardant de près, on y trouverait sans doute plus d'un désagrement. Le plus grave est, au bout des sentiers, à l'entrée des champs, la présence d'énormes jarres enfoncées en terre et pleines d'engrais liquide déposé là, en attendant. Les Européens que le plaisir de la chasse amène parfois à Ouang-mo-khi, se plaignent que là, comme ailleurs du reste, rien ou presque rien ne signale ces maudites jarres. *Non pas qu'il en émane aucune mauvaise odeur* (au contraire) car elles sont généralement (jamais) couvertes avec *beaucoup de soin* de larges feuilles de nénufar (!) afin d'empêcher toute exhalaison, (!) mais, c'est qu'il est très facile d'y tomber, quand, entraîné à la poursuite du gibier, on ne songe pas au terrain où l'on marche, Ceux auxquels ce regrettable accident est arrivé ne s'en vantent guère, mais ils en gardent un souvenir implacable et ne le pardonnent pas à la Chine.

(Attention, M. le Consul anglais !) Quand vous entendez un voyageur grincheux à son endroit, vous pouvez être à peu près sûr qu'il a dû tomber dans une jarre (p. 256.)

Et la théorie sur le travail ? Pour le Chinois, paraît-il « le travail n'est pas une peine, mais une bénédiction ! » (p. 130).

Les Européens avec leurs religions surnaturelles qui pour le moins regardent le travail comme un châtiment, en arrivent à maudire le travail, de là toutes les révolutions. Parlez-nous de la Chine, qui n'ayant pas de religion surnaturelle n'a pas eu l'esprit faussé et qui adore le travail (voir 2e partie). « Hence we find that a Chinaman, enriched, continues to work for the mere fun of the thing : Likes work better than money.

> Souvent sans y penser, un écrivain qui s'aime,
> Forme tous ses héros semblables à soi-même.
> Tout a l'humeur gascogne en un auteur gascon !

Il faudrait, sans hyperbole, écrire un volume pour répondre complètement et victorieusement à l'objection qui nous a été faite, et montrer clairement que la *Cité chinoise* n'est pas un livre sé-

rieux. Quelques citations aideront encore le lecteur à comprendre que nous ne contredisons pas pour l'amour de contredire.

« Grâce à la petite culture, vous verrez (en Chine) toutes les denrées agricoles à un extrême bon marché, et vous y trouverez malgré cela, *autant* de familles Ouang-ming-tse que vous pourrez compter de familles de cultivateurs » (p. 302). C'est écrit, c'est clair ; il n'y a pas de conditionnel, pas d'exceptions. Or M. Ouang se fait par an un revenu de 2,560 piastres. Mettons qu'il dépense 1,000 piastres pour vivre et pour les frais de l'exploitation, somme certainement suffisante, il y a 1,500 piastres de bénéfice. Tel sera donc le revenu des 3/4 au moins des familles chinoises, car je suppose que les 3/4 des Chinois cultivent la terre. Notre auteur veut que presque tous les Chinois soient cultivateurs, il se trompe encore. Le commerce occupe une place énorme dans ce monde industrieux. Les lettrés ou soi disant lettrés, sont nombreux. Les ouvriers de tous métiers très nombreux. Les pêcheurs et gens de barques, innombrables. Les mendiants, voleurs, exploiteurs, coureurs, fumeurs d'opium, ne se comptent pas. Proportion gardée, je n'affirmerais pas qu'en France les cultivateurs, vignerons, éleveurs, maraichers ne sont pas aussi nombreux.

Dire que tous les agriculteurs chinois font de pareils bénéfices, n'est-ce pas vraiment, là, mais simplement, catégoriquement affirmer une énormité ! Avais-je tort de parler des dames de Blois qui toutes sont rousses et acariâtres ? Je n'aurais jamais cru que Voltaire pût avoir à ce point raison, à propos de mensonges imprimés par les voyageurs.

Un autre considération, mathématique celle-là, nous prouvera la grossièreté de *l'exagération*. Si 30 meou de terres rapportent net, 1,500 piastres, un meou rapporte 30 fois moins, c'est-à-dire 50 piastres.

Terre sèche ou terre à riz, quel en doit donc être le prix ?

Car, enfin la valeur d'une terre est estimée d'après son revenu.

De pareils bénéfices mettent la terre en Chine à une moyenne de 1,000 francs l'hectare autrement dit à 166 piastres le meou, parce que 166 piastres à 30 o/o raportent 50 piastres.

Un Monsieur Ouang, qui a 166 piastres dans sa poche, aimera mieux acheter un meou quelconque qui lui rapporte 50 piastres, que de les placer à droite et à gauche avec mille incertitudes sur leur sort. Car la justice et la loyauté, quoi qu'en dise l'auteur, ne sont pas choses si communes au Céleste Empire.

En réalité, car ce n'est pas une question problématique, mais

en fait, en réalité le meou varie entre 1, 2, 3 francs et 100 francs. Les terres sèches coûtent très bon marché ; beaucoup de montagnes ne coûtent encore que la peine de défricher. Auprès des villes, les terrains maraichers sont plus chers, mais ne dépassent pas ordinairement 40 piastres. D'ailleurs la Chine immense, offre mille variétés de prix et de productions. Il faut absolument s'en tenir à une sorte *de moyenne*.

Si beaucoup d'objets de première nécessité coûtent dix fois moins qu'en Europe, il faut que la terre elle-même vaille dix fois moins. Non pas *en elle-même*, mais dans l'appréciation relative à la valeur de l'argent qui l'achète.

Un bœuf, un cheval coûteront 50 francs et même moins. Le salaire d'un domestique sera en moyenne de 2,50 à 3 francs par mois. Car les prix de Chang-Hai ou des ports ouverts sont exceptionnels. Un Chinois dîne pour 30 à 40 sapèques. Ceci lui est particulier. Mais un ouvrier européen se trouverait passablement du menu pour 80 à 90 sapèques autrement dit 0,25 centimes. On pourrait pour ces 0,25 centimes avoir à peu près l'équivalent d'un dîner à 2 fr. 50 en France, sauf le vin, bien entendu.

Ces calculs approximatifs nous disent assez que généraliser ainsi, et doter tous les cultivateurs chinois des revenus de M. Ouang est *a priori* et *a posteriori* une affirmation gratuite qui ne tient pas debout. Avec elle, s'écroule tout le rêve agricole de notre ancien élève de l'Institut de Versailles.

Qu'il nous fasse de belles phrases comme celle-ci: « Parce que le Chinois est juste envers la terre, la terre est sans caprice pour lui... il la possède comme jamais amant ne posséda sa maîtresse » (p. 305).

« L'eau court au-devant de ses besoins ; il fait de la terre ce qu'il veut; il se joue du climat; pour lui le temps ne compte pas ; il a rempli l'espace ; il a presque supprimé l'outil » (p. 309).

Eh bien, Monsieur, l'année dernière nous avons eu des inondations et la famine ; cette année une sécheresse épouvantable. Tous les ans, je vois des hordes d'émigrants qui circulent d'une province dans l'autre pour ne pas crever de faim. D'ailleurs, en Chine, tout le monde sait cela. Pourquoi seul l'avez vous ignoré ? L'ignoriez-vous ?

« Hence there are no famine in Chine, to kill off millions of people there only appear to be famines » (note du livre).

Et pourquoi dire : « Ce qui fait croire que l'agriculture prospère, c'est avant tout la justice » (p. 198). Il me faudrait un article en-

tier pour vous montrer qu'elle n'est nulle part; et mes lecteurs me reprocheraient d'enfoncer une porte ouverte.

Pour vous « l'idée de la justice est portée à une puissance extraordinaire » (p. 229) pour preuve, vous invoquez le petit nombre de gendarmes. Plut à Dieu qu'il y en eut dix fois plus, mais qu'ils fussent *justes*.

Mais vous avez une théorie sur les fonctionnaires. Vous croyez que le despotisme est en raison directe de leur nombre (p. 15) vous arguez de leur rareté à l'immense liberté du peuple chinois. Mais, je ne puis, cette fois, répondre à tout.

Comme seconde preuve, du sens profond de la justice au cœur de nos Célestes, vous nous montrez le suicide d'un accusé qui se pend à la porte de son accusateur (p. 230). Personne n'ignore que ce suicide est un acte de vengeance et une question de *face* pour l'opinion publique. La justice n'y est pour rien du tout.

Si les lois étaient justes, on laisserait le pendu tranquille, la famille du pendu le dépendre, et on donnerait raison à celui qui a raison tout simplement; mais la justice manque partout. Les mandarins ne savent où la trouver dans les mille mensonges qu'ils entendent. Eux-même s'en désintéressent fort.

Grande preuve de fortune agricole, l'auteur fait sonner bien haut et bien souvent les 3 francs d'impôt. Vous comprenez ces 3 francs d'impôt comme en Europe. Il faut les comprendre comme en Chine. Il faut voir la question dans son ensemble.

Les Chinois, *indirectement*, sont assez sucés par ailleurs.

Voici qu'au mois d'octobre 1900, on organisa des milices locales, sorte de garde nationale qui doit défendre le foyer domestique contre les voleurs, brigands, rebelles du pays et être prêtes à expulser l'étranger.

Qui déboursera l'argent nécessaire à cette institution, non pas nouvelle en Chine quant à l'idée, mais nouvelle quant à la réalité de son existence; l'empereur? les mandarins? l'administration? que non pas! Le peuple, Monsieur.

« Chaque famille donnera au prorata de son aisance et on s'arrangera de façon que 10 familles donnent 3 piastres (carolus) ».

Or, comme je l'ai dit, l'argent en Chine ayant une bien plus grande valeur qu'en Amérique ou en Europe, ces trois piastres qui ne paraissent rien, sont considérables. En convertissant ces *carolus* en francs, nous avons plus de 8 francs. Pour dix familles, 8 francs ne seraient pas grand chase; mais que représente 8 francs en *valeur relative*? — A peu près 80 francs.

Cet encombrant nouveau-né, le militarisme chinois, est d'emblée aussi gênant que le nôtre ; car le nôtre nous coûte-t-il 8 francs par famille ? (abstraction faite du service obligatoire).

Cet exemple très simple est d'autant plus suggestif qu'il nous montre la méthode chinoise. Peu d'impôts généraux et réguliers, mais une grande quantité de charges particulières et imprévues. Leur énumération est difficile et ne dirait pas grand chose au lecteur qui ne peut se passer d'explications.

Demandez aux Chinois s'ils n'ont rien à payer pour les digues, les routes (quand la commune s'y met), pour les douanes qu'on trouve partout, pour les fonctionnaires qui font leurs quêtes, pour avoir leur faveur et leur *justice ;* pour les comédies et bien d'autres rubriques.

Les inondations, dues souvent à l'incurie de l'administration, équivalent mille fois à des impôts qui serviraient à empêcher les catastrophes. De même l'état affreux des routes qui ne favorise pas les exploitations et empêche les bénéfices de ventes pour l'exportation. Ce sont des *impôts négatifs*.

De plus, dans *beaucoup* d'endroits *un meou* de terre doit payer *100 livres de riz brut*. Telles sont les terres de Kiun-Tien, terres appartenant quand au fond à l'Empereur et affermées par des mandarins à des fermiers généraux, vrais écorcheurs du peuple.

Le bénéfice de vos 3 francs d'impôts ne va pas loin; encore est-il inexact, somme toute. Il serait bien préférable que le peuple payât *également*, chacun selon sa fortune, et que l'impôt permît à la Chine un peu de civilisation matérielle. Pas d'impôt, pas d'armée. Aussi la voyons-nous dans un singulier embarras. Et pourquoi pas d'impôt ? c'est qu'elle est pauvre, monsieur... très pauvre ; et que pour administrer tous ces revenus, il faut des fonctionnaires honnêtes. Pourquoi des Européens à la douane, aux postes ? C'est sans doute que l'idée de justice est poussée trop loin.

En résumé, cette *Cité chinoise* n'est pas une photographie ; ce n'est pas un roman à la russe, façon Gogol, encore moins un roman à l'américaine, façon Bret Harte. Rien qui rappelle non plus la simplicité sentimentale des Allemands, ni la verve d'un Sterne. Nos spécialistes ne le reconnaîtraient pas pour un des leurs. Il me faut pour le classer remonter à 1789, alors que Florian inventait un Numa Pompilius, père et mère du peuple, nous conviait à je ne sais quelle idylle gouvernementale et façonnait ensuite, pour peupler sans doute cette bergerie, des Estelles et des Némorins à rendre jaloux Acis et Galatée.

Il paraît que le fait capital de ces théories c'est la « substitution progressive de l'action individuelle à l'action collective dans toutes les œuvres de la civilisation (chinoise). L'individu affranchi des servitudes de la collectivité, indépendant et libre dans l'unité et grâce à l'unité » (p. 234), *vous comprenez*? c'est la conclusion du livre et son dernier mot. Que ce soit aussi le mien ; il a de quoi servir une vengeance, celle de la vérité méconnue ; car c'est le galimatias de 300 pages en trois lignes.

POL KORIGAN.

(A suivre.)

POÉSIES

NOËL NOUVEAU

O Christ la nuit descend sur la terre où nous sommes;
On sent se préparer quelque immense ouragan;
Le doute inquiet tourne et retourne les hommes
Comme un fêtu de paille au sein d'un océan;

Et nous, derniers amis qui te restons fidèles,
Quand trop souvent d'honneur l'apostat vit repu,
Vainement nous luttons contre les flots rebelles
Tels que des naufragés autour d'un mât rompu.

Groupés à tes côtés, palladium suprême,
Artisans ou penseurs, tous fiers par la Foi,
Nous marchons, bafoués par la foule, la même
Qui suivait ton Calvaire et qui crachait sur toi.

Notre vieux monde, ô Christ, retombe dans la voie
D'où tu l'avais tiré par ton avènement:
Qu'au bercail un des tiens encor t'implore et croie,
C'est peu quand le troupeau devient indifférent;

C'est peu quand on retourne aux jours de décadence.
Au temps que Juvénal et Tacite ont décrit,
Aux soirs efféminés de Rome et de Bizance,
Aux prostitutions du cœur et de l'esprit;

Aux secrets raffinés des honteuses luxures,
A la chasse effrénée et cynique de l'or,
Au superbe dédain de ces vertus obscures
Qui des peuples naissants favorisent l'essor.

D'un prodige divin nous sommes dans l'attente,
Une seconde fois, oh ! reviens parmi nous !
Que de nouveaux Lazare, à ta voix éloquente,
Revivent pour bénir ton nom à deux genoux ;

Fais nous revoir les pleurs fervents de Madeleine
Et Marthe à te servir alerte s'empressant,
La veuve de Naïm, et la Samaritaine,
L'aveugle à Siloé sous ton doigt guérissant ;

Les croyants d'Emmaüs au merveilleux voyage,
Le publicain Zachée et l'humble centenier,
Siméon le vieillard au sublime langage,
Jean qui près de ta croix demeura le dernier.

Dans notre ciel désert, ô Christ, fais reparaître
L'étoile qui guida les rois à ton berceau,
Et qu'au pied de la crèche où tu viendras renaître
Le siècle à son début chante un noël nouveau.

LUCIEN JENY.

LA LÉGENDE DE LA COLOMBE

(CONTE DE NOËL)

— Mère, dis-moi pourquoi cette colombe blanche
Qui roucoule là-haut, plaintive, sur la branche,
Porte une collerette au reflet ondoyant ?
Dis-moi, mère, qui donc, sur son tendre plumage
Traça comme un collier à la changeante image,
Améthyste, émeraude, ou rose chatoyant ?

— D'après ce que j'en sais, mon fils, voici l'histoire :
C'était dans cette nuit d'éternelle mémoire
Où dans une humble étable était né le Sauveur ;
Par l'étoile guidés, les mages d'Arménie
Portaient à Bethléem, la bourgade bénie,
Des présents d'Orient l'opulente splendeur.

L'un des trois, saluant la Vierge rayonnante,
Offrit avec l'encens et la myrrhe enivrante
Un bracelet d'or pur, de joyaux et d'émail,
Mais Marie, étrangère à ce luxe inutile,
Confuse, embarrassée et presque malhabile,
Ne savait où placer ce merveilleux travail.

Lors un pauvre berger sous une peau de bique
A son tour s'avança vers la crèche rustique
Et, tout ému, courba le front pieusement,
Puis, donnant le seul bien que permit sa misère,
Il tira de son sein, tremblante messagère,
Une jeune colombe au doux roucoulement.

D'un geste gracieux, tout aussitôt Marie,
Par l'hommage naïf du vieux pâtre attendrie,
Passa le bracelet au cou blanc de l'oiseau :
Et l'empreinte en resta toujours aux colombelles
Comme le sceau charmant de ces amours fidèles
Qui, sous les yeux de Dieu, dure jusqu'au tombeau.

LUCIEN JENY.

LA LÉGENDE DE LA PETITE ÉGLANTINE BLANCHE

(PIMPINELLI FOLIA)

Dans Bethléem un ange à Joseph, en un rêve,
Avait dit : — « Pour l'Egypte en hâte il faut partir,
« Il faut partir avant que le jour ne se lève ;
« Hérode veut l'Enfant pour le faire mourir. »

Et vers le Nil, sans une plainte,
Le couple s'en allait furtif,
Avec Jésus, victime sainte
Au doux regard... déjà pensif.

Ils marchèrent la nuit, puis une matinée,
Puis, vers midi, Marie, au courant d'un ruisseau,
Très simplement lava, sur la rive inclinée,
Les linges du Messie, humble et léger trousseau.

Elle étendit sur une haie
Les clairs tissus, pour les sécher...
Mais quand, le long de la saulaie,
Elle s'en vint les rechercher,

A leur divin contact du buisson chaque branche
Comme aux souffles féconds des printemps créateurs,
Bientôt avait vu naître une églantine blanche.....
Et le chemin d'exil s'était perlé de fleurs.

LUCIEN JENY.

REVUE DES LIVRES

LA PROPHÉTIE DES PAPES, *attribuée à Saint Malachie*, étude critique par l'abbé Joseph MAITRE. — Paris 1901, in-12 de XII, 864 pages.

LA RUINE DE JÉRUSALEM ET LA FIN DU MONDE, par le même. — Paris 1901, in-12 de 78 pages (extrait du précédent).

Monsieur l'abbé Joseph Maitre, docteur en théologie, licencié ès-sciences, publie sur la Prophétie des Papes, attribuée à Saint-Malachie, une étude très étendue, fruit de deux années de recherches consciencieuses. L'auteur a beaucoup lu, et à tenu à se rendre compte par lui-même de toutes les objections qu'a soulevées cette étrange prophétie.

Personne, avant la fin du XVIe siècle, n'avait soupçonné l'existence de cette pièce. Arnold Wion le premier en donna une édition d'après un manuscrit qu'il disait avoir vu, mais dont il n'indiquait pas la date. La prophétie fut, durant le XVIIe siècle, l'objet d'une vénération à peu près universelle, personne ne songeant trop à en vérifier l'authenticité. Mais elle rencontra aux deux siècles suivants un grand nombre de contradicteurs.

Aujourd'hui M. Maitre prétend démontrer qu'elle est parfaitement authentique : il a réuni à cet effet une quantité d'arguments qui auraient gagné à être exposés avec plus de précision et de sobriété. Dans ces 900 pages très compactes il y a bien des hors d'œuvre qui gênent le développement de la thèse.

Après une bibliographie bien documentée et une exposition de la question d'authenticité, l'auteur consacre de longs chapitres à expliquer par l'apocalypse, les devises des derniers papes, selon la prophétie. Toute la seconde partie, une bonne moitié du volume, combat les objections.

On trouvera donc dans cette publication bon nombre de renseignements qui permettront de se mettre au courant de la question. Quant aux raisons en faveur de l'authenticité, je doute qu'elles convainquent les lecteurs qui sont au courant des études historiques. Au sujet du témoignage de Wion, par exemple, où donc M. Maitre a-t-il vu que cet auteur ait parlé d'un *manuscrit ancien* ? En réalité il affirme que de tous les opuscules que l'on attribuait à Saint Malachie il n'a pu voir « *qu'une certaine prophétie touchant les papes* ». Si Wion avait connu un manuscrit ancien, aurait-il négligé de le mentionner ? Le fait au contraire qu'il cite les commentaires du Père Ciacconni semble bien indiquer qu'il n'avait entre les mains autre chose que la copie même où ce Dominicain avait écrit ses gloses. Il est d'ailleurs assez significatif que personne n'ait pu mettre la main sur le prétendu *manuscrit ancien* qui avait servi à l'édition de Wion.

M. Maitre imprime en ce moment un second volume où il présentera la réalisation de la prophétie dans l'histoire des Papes. Souhaitons qu'il arrive à quelque chose de décisif et de convaincant. Jusqu'à présent il me semble bien difficile d'expliquer le plus grand nombre des devises relatives aux trois derniers siècles.

J'admets parfaitement avec M. Maitre la possibilité de cette prophétie. Mais en fait elle a contre elle tant de présomptions sérieuses que la question me paraît insoluble pour le moment.

X.

*
* *

HOW TO PRAY *(Comment prier).* — Translated from the French of Abbé Grou, S. J., by Tereza Fitzgerald, edited with preface by Father Clarke, S. J., London, Thomas Baker, Soho Square, 3 fr. 75.

Ce traité de la prière par le Père Grou est assez connu en France pour que nous puissions nous dispenser d'en faire l'éloge. Il n'est pas d'ailleurs très probable que le lecteur français s'adressera pour le connaître à une traduction anglaise. Il est intéressant, toutefois, de voir que l'Angleterre a recours à la France pour trouver une spiritualité solide. Déjà nous avons eu l'occasion de rendre compte d'ouvrages ascétiques français traduits par des anglicans, et nous faisions remarquer le changement dans l'attitude des anglicans à notre égard dont cette pratique était la preuve. Nous préférons certes voir nos livres de spiritualité traduits par des catholiques ; nous sommes ainsi sûrs d'y rencontrer la doctrine toute entière, sans voiles et sans retranchements : le nom du P. Clarke, qui fait précéder cette traduction d'une courte préface, nous est un sûr garant que le traducteur rend fidèlement l'original. L'exécution matérielle ne laisse rien à désirer, et, faut-il l'avouer ? il nous semble que sur ce point nos imprimeurs français auraient souvent à prendre modèle sur leurs confrères d'Angleterre.

Fr. Anselme.

*
* *

SAINT PIERRE ORSÉOLO, *doge de Venise, puis bénédictin du Monastère de Saint-Michel de Cuxa.* — Sa vie et son temps (928-987), par H. Tolra, avocat à Paris. Paris 1897, in-8° de xxxvi-439 p.

La famille des Orséolo compte parmi les plus illustres de Venise : ses membres ont eu la haute main sur les affaires de l'État pendant près de deux siècles et c'est à leur politique tout à la fois valeureuse et prudente que la République doit ses accroissements de quelque importance : l'annexion de la Dalmatie par exemple, puis la libre jouissance de l'Adriatique. La *Sposalizio del mare*, coutume si célèbre plus tard, remonte à un Orséolo, et non le moins glorieux de cette race, le fils précisément de celui dont M. Tolra a entrepris de nous retracer la vie.

Les grandes lignes de l'histoire de Venise au Xe siècle sont faciles à circonscrire. Nous nous trouvons en face d'un peuple de trafiquants, hardi, tenace : ami des lointaines expéditions, désireux de s'étendre et, entre temps, ne dédaignant nullement de louer à beaux deniers comptant sa vaillance et ses galères aux souverains dans l'embarras. Tous les traits caractéristiques de la Venise du Moyen-Age et de la Renaissance se laissent entrevoir déjà. La République n'a pas encore à lutter contre des voisines, parfois heureuses : mais, pour conserver son indépendance et sa liberté d'action, elle est obligée de louvoyer entre deux puissances également redoutables : Byzance qui a la clef de son commerce et l'empire allemand dont les visées ambitieuses sur l'Italie constituent un danger permanent pour elle. Ce double péril a grandement influé sur l'attitude du gouvernement vénitien : aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer pendant longtemps face à face et presque constamment aux prises les partisans de l'une ou l'autre puissance. La sève est vigoureuse chez cette population d'Olivola et de Riolto, venue d'un peu partout : mais les esprits sont portés à la lutte et le sceptre ducal change souvent de mains, arraché violemment en plus d'une circonstance à celles qui l'avaient reçue. L'émeute en pareil cas se chargeait de résoudre la situation : aussi les gens avisés n'attendaient-ils pas cette mise en demeure pour abandonner plus vite la « sella ».

Au mois d'août 976 une scène de ce genre avait privé du pouvoir et de la vie le doge Pierre Condiano, beau-frère du marquis de Toscane et placé par conséquent sous l'influence allemande. La réaction amena en charge un partisan de l'alliance bysantine, le patricien Pierre Orséolo, celui-là même qui devait onze ans plus tard expirer sous le froc monastique au fond d'un val perdu des Pyrénées. Ce personnage a-t-il trempé, comme saint Pierre Damien l'affirme, dans la conjuration qui voulait se débarrasser de Candiano ? La question est délicate, difficile à résoudre : elle a même jeté dans l'embarras plus d'un historien. M. Tolra, lui, se prononce nettement pour la négative : mais ses raisons, si plausibles soient-elles, ne satisferont probablement pas tous ses lecteurs, car le texte de l'évêque d'Ostie en impose malgré tout par

sa netteté catégorique, tandis que le silence de l'auteur du *Chronicon Venetum* sur ce fait peut tenir à bien des causes.

Au reste, la biographie du bienheureux Pierre Orséolo n'est point des plus faciles à démêler. Tout d'abord les sources directes d'information sont d'inégale valeur et varient beaucoup d'intérêt. Le *Chronicon Venetum*, auquel il vient d'être fait allusion, occupe certainement le premier rang en importance, étant l'œuvre d'un contemporain, toutefois ce document est d'un laconisme désolant sur notre héros. Saint Pierre Damien, il est vrai, n'appartient déjà plus à la génération qui vit et connut Orséolo : mais il en est très rapproché et de plus, il ne faut pas oublier qu'il est originaire de Ravenne, très bien placé par conséquent pour connaître les faits survenus dans l'État des lagunes. *L'anonyme de Cuxa* et l'*anonyme de Ripoll*, au contraire, sont de simples recueils de traditions orales consignées par écrit après le trépas du saint. M. Tolra, donne l'antériorité au premier de ces deux écrits et il en fait remonter la composition vers l'an 1027, « date de la béatification de saint Pierre Orséolo par l'évêque de Vich, qui dut tenir à cette occasion, à fixer dans un document important la vie de notre saint et le souvenir de l'acte solennel rendu à sa mémoire ». La supposition a quelque apparence de consistance : n'empêche qu'on voudrait la voir assise sur des bases plus solides.

Nous ne pouvons que féliciter l'auteur de la conviction sincère et de l' « amore » avec lesquels il a écrit son livre : de la conscience quasi scrupuleuse qu'il a mise à discuter et à éclaircir, à l'occasion, les questions épineuses qui se rattachaient en grand nombre à son sujet. Les dix-sept appendices insérés à la suite de la vie proprement dite en sont la meilleur épreuve. Néanmoins (ce sera notre dernière chicane au digne magistrat) il est à regretter que M. Tolra ne se soit pas identifié davantage avec l'histoire de Venise au Xe siècle et qu'il ait lu avec des yeux par trop indulgents pour cette époque le *Chronicon Venetum*. Son cadre historique y perd en précision, et la grande figure d'Orséolo, un peu indécise en maintes de ses pages n'a pas le relief accentué qu'une étude plus approfondie eut pu lui donner.

Comme tous les livres, celui-ci a une genèse racontée quelque part en termes émus. Espérons que la plume qui exprime si noblement d'aussi solides pensées ne demeurera point oisive. Oui, l'atmosphère se fait obscure », et « les âmes s'alanguissent » : mais raison de plus pour aller s'abreuver longuement « aux vérités fécondes qui firent le bonheur et la gloire de nos aïeux ».

D. Léon Guilloreau,
m. bén.

*
* *

VENTICINQUE ANNI DI STORIA DEL CRISTIANESIMO NASCENTE, œuvre de G. Semeria, Rome, 1900, in-8° de 394 p. Prix : 4 fr.

S. PIETROE, S. PAOLO IN ROMA, auctore O. Marruchi, Rome, 1900, in-12, 198 p., avec des illustr. dans le texte.

I. — Ce livre est un recueil de seize conférences prononcées devant un auditoire de jeunes universitaires à la *Scuola superiore di religione* de Gênes. Pour atteindre ce public spécial, le docte barnabite s'est appliqué, dans ces pages, « à faire pénétrer de science tout ce qu'il était possible sous une forme vive et populaire ». Envisagé sous cet aspect de vulgarisation vraiment scientifique, cet essai d'histoire des temps apostoliques est digne de tous éloges.

Nous ne dirons rien de la chaude éloquence, du ton et de l'esprit vraiment sacerdotal qui inspire l'auteur. Son apologétique ouverte à tous les besoins intellectuels du temps est, comme sa science, du meilleur aloi. Le P. S. est un des hommes qui ont le plus contribué à la restauration des études scripturaires en Italie. Divers articles à la *Revue biblique* l'ont fait connaître également chez nous. C'est donc avec toute la compétence désirable qu'il entreprend ici d'après les Actes, le récit des vingt-cinq premières années de l'histoire du Christianisme, jusqu'à la mission de saint Paul à Ephèse. Il étudie successivement les Actes des Apôtres et la critique moderne, la Pentecôte, le premier essai d'apologétique (discours de Pierre), l'église de Jérusalem, sa vie religieuse et son organisation économique, la persécution, Etienne, Philippe à Samarie, la formation de Paul, sa conversion, les prémices de la conversion des gentils, les préparatifs de l'évangélisation universelle, la première mis-

sion de Paul, la conférence de Jérusalem et la dispute d'Antioche, Paul à Athènes, à Ephèse.

Voici, sans appréciation, quelques unes de ses conclusions les plus caractéristiques : Les Actes et aussi le troisième Evangile sont postérieurs à l'an 70. Saint Luc qui est l'auteur de l'ouvrage entier, s'est appliqué par esprit de conciliation à faire ressortir la conformité de vue, entre saint Pierre et saint Paul. — Le don des langues « ne fut pas un don de prédication, mais de prière ». — Les apôtres citaient l'écriture à la façon des rabbins leurs adversaires. — Dès l'origine, ils baptisèrent au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. — S'il est vrai de dire que le christianisme a reçu du judaïsme des synagogues, voire même des divers systèmes philosophico-religieux, quelques unes de ses formes *extérieures*, du moins la synthèse qui vivifie ces éléments lui est-elle absolument personnelle. — Il semble qu'on doive fixer en l'an 29 la passion, en 34 la conversion de saint Paul, en 51 l'assemblée de Jérusalem. — La Galatie à laquelle s'adresse l'apôtre n'est point la région géographiquement connue sous ce nom, mais la province arbitrairement groupée par les Romains. — C'est seulement après la dispute d'Antioche que la Loi fut définitivement abrogée pour les Juifs. — Saint Paul fut conduit non pas devant le tribunal de l'Aréopage, mais sur la colline de ce nom, au milieu des curieux qui y venaient alors causer philosophie, etc.

Il conviendrait, sans doute, de faire, sur quelques-unes des opinions admises par l'auteur, certaines réserves. L'Ancien Testament lui semble moins familier que le Nouveau. Ses restrictions sur le rôle primitif des diacres (p. 132-3) auraient demandé plus d'explications. Le terrain de conciliation choisi entre Act IX, 7 et XXII. 9 n'est pas non plus très heureux. Mais il y aurait mauvaise grâce à éplucher un livre d'ensemble comme celui-ci. Le P. S. a poursuivi ses conférences de Gênes. Il en donnera sans doute la suite au public. Nous souhaitons à ce nouveau livre qui conduira les apôtres à Rome, tout le succès de son aîné.

II. — A un point de vue tout différent, M. Marruchi s'est occupé de la venue à Rome de saint Pierre et de saint Paul. Il réédite aujourd'hui après l'avoir refondue, une très intéressante étude sur les monuments archéologiques qui y conservent le souvenir des apôtres. Les pélerins de l'année sainte auxquels l'auteur destinait spécialement son livre ne seront pas les seuls à y trouver profit. Depuis la mort de M. de Rossi, qui fut son maître, M. Marruchi est peut-être le Romain qui connaît le mieux les souvenirs chrétiens de la Ville. Aussi est-ce avec un véritable intérêt que l'on consulte ces pages où sont groupés et mis en lumière les monuments les plus divers sur la tradition du séjour des deux apôtres.

La critique de M. Marruchi est des plus modérées. Il retient certaines identifications abandonnées successivement ces dernières années par toute une école d'archéologues catholiques : La *Platonia* aurait, du moins temporairement, abrité les corps de saint Pierre et de saint Paul. L'authenticité de la cathédrale du Vatican est maintenue dans la mesure où la conservait M. de Rossi. — C'est bien à la Prison Mamertine que fut conduit le Prince des Apôtres. L'auteur est en celà d'accord avec M. Dufourcq. *Étude sur les gesta martyrum romains*, Fontemoing, 1900. — Enfin le témoignage du *martyr Hieron*, 1er août, nous permet de conclure que saint Pierre prêcha jadis sur le lieu où depuis s'est élevé *San Pietro in Vincoli*.

L'auteur a eu également l'idée (chap. X) de rechercher parmi les monuments des traces de la croyance ancienne à la primauté de l'église romaine. L'épitaphe d'Abercius est mise à contribution, ainsi que divers bas-reliefs du IIIe et IVe siècle où le Christ confie à saint Pierre le volume de la loi.

HERMANN MOLCH.

* * *

CHOSES DE GUERRE ET GENS D'É°ÉE, petit in-4° de 300 pages, illustré de 44 gravures.

Nos bras se sont armés, sachons armer nos [cœurs.

Cet exergue emprunté aux *Chants du soldat*, dit bien ce qu'est l'ouvrage. L'armement le meilleur, la mobilisation la plus rapide, l'instruction technique du cadre, l'entraînement et l'endurance de la troupe ne suffisent pas à assurer la victoire dont l'homme reste le principal facteur. « L'*homme*, l'*homme* encore, l'*homme* toujours, tel est le premier des instruments de combat », dit le général Dragomirof.

Or il n'y a d'homme que le croyant. Politique ou religieuse, il faut au sol-

dat une foi ; et celui-là sera le plus brave qui aura l'une et l'autre, car la religion fait du devoir envers la patrie une obligation de conscience. Voilà pourquoi les grands capitaines, depuis Xénophon et César jusqu'à Gustave-Adophe et Napoléon, affirment, voilà pourquoi Voltaire lui-même avoue, que plus on craint Dieu, moins on craint l'ennemi.

C'est à « armer les cœurs » de cette double force : la foi en Dieu la foi à la Patrie, que tend ce livre.

Cent pages exposent la théorie, deux cents la montrent réalisée sur les champs de bataille. Sobre comme l'*imperatoria brevitas* de la *théorie* militaire, mais moins sèche, la première partie est un hymne à l'armée et à la Patrie. Vibrante de toutes les émotions de la guerre, la seconde partie nous mène au feu sous la conduite d'écrivains-soldats. Le tout forme un chœur grandiose, qui réunit les voix les plus diverses pour glorifier la profession des armes et lui dicter ses lois, définir le patriotisme et fixer ses obligations : échos de la Bible et de l'Evangile, sentences de penseurs, des historiens, expériences des gens de guerre de tous les grades, de tous les siècles, de tous les pays.

Si l'exergue est suggestif, la table ne l'est pas moins : on y lit les noms de trois cents témoins, la plupart ayant porté l'épée, qui attestent par leurs paroles et par leurs actes qu'un bon chrétien est toujours bon soldat, et qu'un bon soldat sera meilleur encore s'il devient bon chrétien.

H. D.

* * *

UN DEMI-SIÈCLE DE NOTRE HISTOIRE, 1848-1900, par V. Canet, professeur d'Histoire aux Facultés catholiques de Lille, 1 vol. petit in-4° de 400 pages.

Cinquante ans de notre histoire, et quelles années ! La république de 48, aurore de toutes les libertés : liberté du bien, par l'écrasement de l'émeute ; liberté d'enseignement, par la loi Falloux ; liberté de l'Eglise et des âmes, par la restauration du Pape à Rome ; puis c'est l'Empire et sa prospérité matérielle sans égale, descendant tous les degrés de la déchéance ; la guerre; la guerre civile devant l'ennemi ; la France qui se ressaisit, l'assemblée la plus honorable qu'on eût vue, refusant de faire la monarchie qu'elle voulait et créant une république dont elle ne voulait pas : république athénienne et conservatrice qui, par l'audace croissante des mauvais et la croissante inertie des bons, la concentration des premiers et l'émiettement des seconds, devint cette autre chose dont nous souffrons et qui n'est pas la république. Tout cela est exposé ici rapidement er clairement, avec une sincérité qui n'est point l'indifférence, Dieu merci, mais n'est pas non plus le parti pris.

REVUE FINANCIÈRE

L'allure de la Bourse est satisfaisante. Les séances se sont succédées amenant chacune son contingent régulier d'affaires. Les fonds d'Etat ont été les valeurs sur lesquelles les transactions ont été particulièrement suivies. Leur activité n'a pas cependant nui aux autres groupes. Les ventes ont facilement trouvé contre-partie.

Le mouvement de reprise qui a élevé les cours de presque toutes les valeurs paraît dû principalement au rachat du découvert. Les demandes du comptant ont d'abord provoqué un raffermissement qui a été en s'accentuant lorsque les vendeurs ont constaté que le nombre des titres flottants diminuait journellement sous l'influence des achats du comptant.

L'argent reste aussi abondant qu'on peut le souhaiter et cette pléthore de capitaux est un des éléments les plus favorables, en ce moment, pour le marché.

Nos rentes ont été fermes : le *3 o/o* à 101 25 : l'*Amortissable* à 99 97 ; le *3 1/2* à 101 30.

La valeurs la plus favorisée a été c[illegible]ment l'Extérieure qui s'est élevée de 72 90 à 75 85.

Les recettes générales du Trésor es[illegible]nt en amélioration continue. Elles dépassent pour les dix premiers mois de 19[illegible], de près de 38 millions de pesetas celles de 1900.

D'autre part, le nouveau projet du ministre des finances, M. Urzaiz, au sujet de la perception en or des droits de douane, a fait très bonne impression sur les places étrangères où l'on reconnaît volontiers les efforts de ce ministre appuyé d'ailleurs, par M. Villaverde et M. Sagasta, pour parer aux inconvénients du Change. La mesure préconisée par M. Urzaiz avait été tout d'abord mal accueillie. Mais finalement une grosse majorité s'est réunie aux Cortès pour rejeter le vote de blâme proposé contre lui. Le payement des droits de douane en or aura pour effet de nantir le Trésor de ressources nécessaires pour ses remises à l'étranger, en lui évitant l'inconvénient d'avoir recours à l'intermédiaire des banques, de la Banque d'Espagne notamment, qui lui tenaient la dragée haute au moment des échéances. Le pays trouvera dans la baisse du change une large compensation au payement des droits de douane en monnaie d'or ou en son équivalent. La suppression de l'affidavit viendra plus tard compléter l'affranchissement de l'Etat de l'intermédiaire onéreux des banquiers.

L'*Italien* monte à 101 20. Cette hausse est due à la bonne situation que fait ressortir l'exposé financier de M. di Broglio, ministre des finances. L'excédent des produits de l'exercice 1900-1901 avait été évalué à 27 millions. Toutefois, il aurait été converti en un déficit de plus de 7 millions, par suite de crédit ouverts non compris au budget, si sa gestion n'avait permis d'encaisser une notable avance

sur le bénéfice prévu de 27 millions. En effet, on a réalisé dans les dépenses une économie de 8 millions et demi.

En résumé, le ministre a annoncé que l'exercice s'est clos avec un excédent définitif de 41,234,451 dire après avoir pourvu même aux dépenses des constructions de chemins de fer pour 18 millions et demi, au découvert du mouvements des capitaux et à la dépense exceptionnelle de l'expédition de Chine.

Quand au budget de 1901-1902, le ministre a dit que, selon les états de prévision approuvés, il présentait une avance d'environ 21 millions en y comprenant 17 millions 1/2 de dépenses de chemins de fer et la différence passive du mouvement des capitaux d'environ 14,700,000 lires. Mais si l'on tient compte, d'une part, de dépenses ultérieures à faire et, d'autre part, de prévisions de rendements rectifiés, l'exercice en cours présente une plus-value probable aux recettes de 13,306,847 lires qui, suivant M. dis Broglio, sera non seulement atteinte, mais sensiblement dépassée.

A propos de l'exercice 1902-1903, le ministre des finances fait état d'une augmentation de recettes de 14 millions.

Quand à la situation du Trésor, elle s'est améliorée, du 30 juin 1898 au 30 juin 1901, de 61 millions, par suite des excédents des derniers exercices.

La caisse, également, jouit d'une grande élasticité ; elle dispose actuellement de 50 millions, somme plus que suffisante pour la prochaine échéance.

La réserve métallique, en or et en écus, s'élève à plus de 136 millions dont 91 et plus immobilisés en garanties des billets d'État.

La situation des instituts d'émission ne s'est guère ressentie des crises banquières et industrielles de l'étranger. D'autre part, le ministre relève que, depuis le commencement du mois de novembre, la rente nationale a gagné plus de 5 points et que le change se tient aujourd'hui aux environs de 2 1/4 o/o. Il relève la proportion toujours croissante des [illegible] absorbées par les nationaux, signe d'augmentation d'épargne et de bien-[illegible] en Italie.

Le ministre fait observer que le [illegible] 4 50 o/o net ne correspond pas aux fins pour lesquelles il a été institué, *et il croit nécessaire de le remplacer par un autre type mieux en rapport avec les conditions actuelles du marché. Dans ce but, il présente un projet de loi pour la création d'un titre international à 3 50 o/o net.*

M. di Broglio a déclaré que les industries italiennes luttent et se défendent avec énergie contre la concurrence étrangère, ainsi que l'indique l'augmentation de la consommation des combustibles et la large application des forces motrices hydrauliques. La fabrication indigène du sucre s'est en peu de temps tellement développée qu'elle suffit déjà aux deux tiers de la consommation nationale.

Tout confirme donc, selon lui, que le pays se trouve dans une période de saine activité et fait espérer en un meilleur avenir pour ses destins économiques, ce qui contribuera à garantir la continuité des bonnes conditions des finances de l'État.

L'exposé financier du ministres des Finances italien est très encourageant.

Le *Portugais 3 o/o* est bien tenu à 27 60.

Les fonds turcs ont conservé leurs bonnes dispositions : la *série B* à 50 75 ; la *série C* à 27 45 ; la *série D* à 25. L'*Obligation 5 o/o* 1896 vaut 500.

Le groupe des valeurs ottomanes bénéficie depuis quelque temps de très bonnes dispositions du public. Cette circonstance est due, non pas seulemeht aux bonnes relations rétablies entre la Turquie et la France, mais au fait de l'arrivée au pouvoir de Saïd pacha qui a laissé autrefois, lors de son passage au pouvoir, les meil-

leures impressions à la finance européenne. On sait, en effet, que c'est sous son administration que furent organisée l'administration de la dette et fondée la régie des tabacs.

Les fonds russes sont démandés : le *3 o/o 1891* à 85 50 ; le *3 o/o 1896* à 85 30 ; le *4 o/o nouveau* libéré à 101 80, ex-coupon.

Les établissements de crédits sont fermes et généralement en léger progrès. Nos chemins de fer si languissants, si hésitants depuis longtemps ont haussé assez sensiblement ; l'*Est* vaut 990 ; le *Lyon* 1,568 ; *Midi* 1,320, le *Nord* 1,975 ; l'*Orléans* 1,613 ; l'*Ouest* 1,045 ; *Suez* 3,803 ; *Port civile* 2,684.

Mines et Métaux divers. — *Malfidano* 420 ; *Compagnie d'Aguilas* 263. La *Société des Sels gemmes* 531 ; *Sosnowice* 1.995 ; la *Briansk* réagit de 409 à 380 ; les *Aciéries de France* de 679 à 674 ; les *Forges et Aciéries du Nord et de l'Est* de 1,435 à 1,418.

Les *Aciéries de Longwy* montent à 838 ; la *Compagnie française des métaux* passe à 365 ; les *Ateliers et Chantiers de la Loire* progressent à 960 ; *Compagnie de Fives-Lille* à 370, la *Dynamite* à 560 ; le *Rio* a repris de 1,020 à 1,047 ; la *Tharsis*, de 148 50 à 149 50.

La fermeté sur le marché des mines d'or ne se dément pas. La déclaration de dividendes sur quelques mines à rendement entretient la faveur nouvelle qui revient peu à peu à cette catégorie de valeurs ; la *De Beers* s'avance à 1,004 50 ; la *Chartered* à 66 50 ; le *Rand Mines* à 263.

Syndicat des mines d'Anthracites de la Tarentaise (Savoie). — *Assemblée générale des Syndicataires du 5 décembre.* — L'Assemblée générale tenue le 5 décembre, à 2 h. 1/2, par les adhérents du syndicat des mines d'Anthracites de Savoie, à l'hôtel des Agriculteurs [illegible], 8, rue d'Athènes à Paris, comprenait 260 syndicataires présents ou représ[illegible] disposant ensemble de 7,541 Parts sur les 10,000 ayant droit d'être représentées. L'assistance donc était nombreuse, elle fut surtout sympathique, manifestement heureuse des résultats acquis et des solides promesses qu'inspire un très prochain avenir. Comme le 7 novembre dernier, l'assemblée désigna M. Arthur Savaète éditeur, directeur de l'*Alliance de la Presse*, pour présider ses délibérations. Le président résuma les déclarations déjà faite à la précédente réunion, et dont tous les adhérents avaient été par ses soins, scrupuleusement et confidentiellement informés.

On aborda aussitôt l'ordre du jour, et le commissaire des comptes donna lecture de son rapport. L'Assemblée fut agréablement surprise d'apprendre qu'avec des ressources réduites, le syndicat avait fait une œuvre considérable ; elle fut frappée surtout par ce fait, qu'au compte des profits et pertes, il y avait un excédent de recettes de 20,000 francs environ, suffisant pour parer à tous imprévus que pouvait entraîner la période transitoire. La gestion du gérant et ses comptes furent approuvés à l'unanimité.

Le second point de l'ordre du jour portait : dissolution du syndicat en vue de sa plus facile transformation en Société anonyme, transformation non prévue par les statuts. A l'unanimité l'assemblée vote 1° la dissolution du syndicat, vu qu'elle est nécessaire pour la transformation facile, légale et immédiate du syndicat en Société anonyme ; 2° elle confirma M. Alker, gérant, conformément aux statuts et aux décisions de la précédente assemblée, en sa qualité de liquidateur du syndicat, sous le contrôle de ses conseillers statutaires ; 3° autorisa M. Alker à créer à côté

de la participation aujourd'hui dissoute, la Société anonyme dont il fut et dont il est question, laquelle aura pour objet l'exploitation des mines d'Anthracites et autres en Savoie. Cette Société constituée au capital de un million deux cent mille francs aura un capital espèces de 200,000 francs et recevra du liquidateur du syndicat pour un millon, à titre d'apport, en nature représentant l'actif de la participation ; 4e Elle autorisa, par suite, le liquidateur à faire apport à une Société de cette nature de tout l'actif de la liquidation pour la somme de *un million* en vertu de laquelle il serait remis au liquidateur pour les réaliser au mieux des intérêts de la liquidation savoir : 10,000 actions de 100 francs chacune entièrement libérées.

Ces quatre résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité. En conséquence : 1° La société en participation est dissoute ; 2° M. Alker est nommé liquidateur de la dite participation ; 3° Il est autorisé à faire apport à une nouvelle société de tout l'actif de la liquidation contre un million en actions de cent francs libérées. *Tous les membres présents ou représentés acceptent de recevoir une action libérée de la société a créer contre une part de l'ancien Syndicat.* L'Assemblée désigne ensuite et à l'unanimité CINQ de ses membres devant entrer, pour y défendre ses intérêts, dans le Conseil d'administration de la nouvelle société ; ce conseil aura six membres.

M. Alker annonce alors que les capitalistes, dont il a été question dans nos précédentes communications, verseront 200,000 fiancs au lieu de 150,000 francs sans aucun avantage supplémentaire.

Je tiendrai mes lecteurs au courant de ce qui se produira à l'avenir ; les travaux, m'assure-t-on, seront poussés immédiatement avec la plus grande activité.

Enfin j'avais annoncé qu'à partir du jour de l'assemblée générale, les parts du Syndicat seraient tenues à 120 et 125 francs. Il ne nous en reste plus qu'une centaine : je les offre donc aux syndicataires qui en voudront profiter au même prix que précédemment soit 102 francs. Je tiens ainsi à ce que les ouvriers de la première heure profitent de toute la hausse certaine et prochaine de cette excellente valeur. Je demande seulement et pour en finir que les demandes se fassent immédiatement.

Syndicats des ardoisières de Port-Cros. — Tous nos lecteurs recevront sous plis séparé une circulaire donnant l'état actuel des travaux sur les chantiers et dans l'usine de Port-Cros. Après l'heureux aboutissement des opérations du Syndicat des *anthracites de Savoie*, nous prions nos amis et lecteurs d'étudier cette affaire d'ardoisières qui ne le cédera à nulle autre en résultats heureux et prochains.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
X 5157

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102083513